

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

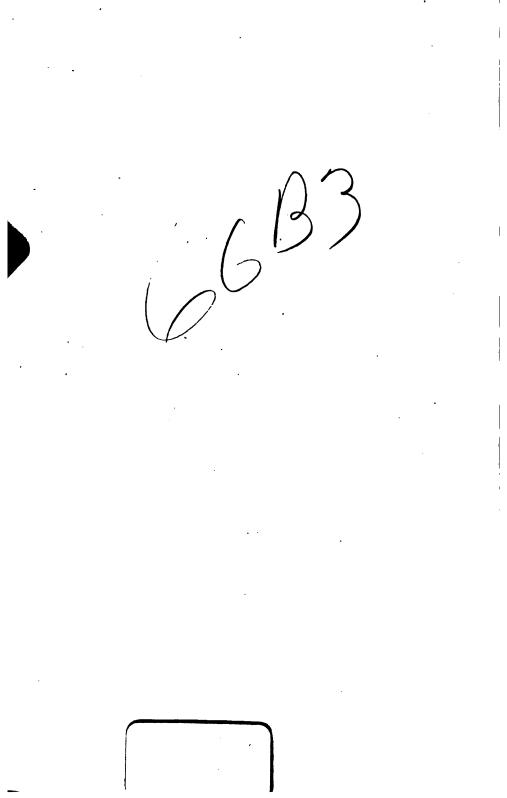
We also ask that you:

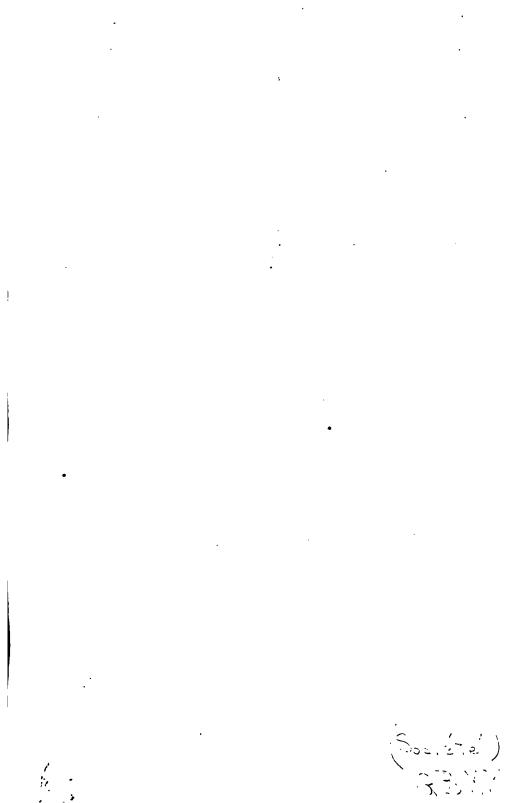
- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + Keep it legal Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/







. . . •

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

:

DE TOURNAI

. • •

ANNALES.

p. P. No.

DB LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

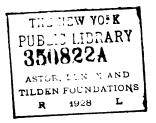
DB

TOURNAI

NOUVELLE SÉRIE, TOME 9.



1905 H. & L. CASTERMAN libraires-éditeurs tournai



5

۰.

.

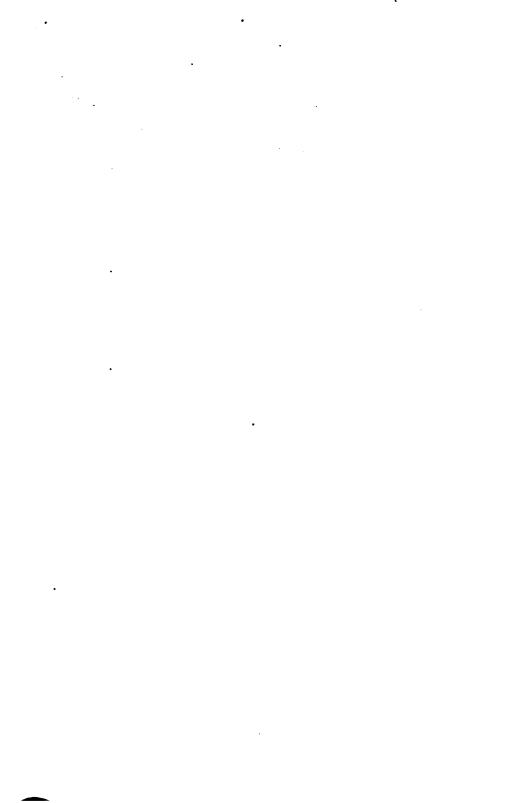
Etudes historiques, économiques & religieuses

SUR

TOURNAI DURANT LE RÈGNE DE LOUIS XIV

Par le Docteur F. DESMONS

La Conquête en 1667



CHAPITRE PREMIER.

Agonie de la Souveraineté espagnole.

Derniers moments de Philippe IV. Cérémonie de ses obsèques à Tournai. La régente refuse de céder amiablement les Pays-Bas à la France. Instauration de Charles II à Tournai. Nature des prétentions de Louis XIV à la souveraineté des Pays-Bas. Comment il prépare de longue main sa conquête. Comment il démasque enfin ses batteries. Appréciation du fondement de ses revendications, notamment par rapport à Tournai et au Tournaisis. Le roi entre en campagne.

J^{ENTREPRENDS de raconter l'*Histoire de Tournai* sous le règne de Louis XIV, et de faire en même temps un tableau fidèle de la situation économique et religieuse de cette ville et de la vie privée de ses habitants durant le demi-siècle qui se termine à la paix d'Utrecht.}

Mon dessein est donc à la fois d'écrire une page de l'histoire générale de Tournai et de dépeindre l'état d'une ville belge à la fin du XVII[°] siècle; et le présent travail sera un fragment de l'étude que j'ai eu la témérité d'entreprendre.

ANNALES. IX.

;

!

Que de changements l'on voit se succéder en un siècle!

En 1555, Charles-Quint, dans toute sa puissance d'empereur d'Allemagne et de souverain des plus riches Etats de l'Europe comme du Nouveau Monde tout entier, abandonne tous ses royaumes à son fils Philippe II. Tournai, violemment arraché par deux fois en moins de dix ans à la couronne de France, est en ce moment une ville riche et prospère, l'une des plus considérables de la Flandre par son ancienneté, sa population, son commerce et la beauté de ses édifices; et si la peste de 1514 et les guerres ruineuses de cette époque ont amoindri ses richesses et porté un coup terrible à son commerce (1), ces infortunes sont si récentes et la prospérité qui les avait précédées a été si longue et si grande, que tout permet d'espérer un prompt retour de la Fortune.

Sous Philippe II, cet espoir est déçu; le marasme s'accentue encore, et bientôt les troubles de 1566 viennent consommer le désastre. Peuple rebelle, catholiques, malcontents et réformés, bourgeois factieux et gens de guerre, hérétiques et iconoclastes, successivement et sans trêve aucune multiplient les ruines, bouleversent les fortunes et les industries, entravent le commerce, détruisent les monuments et les œuvres d'art, brûlent les trésors des chartes et des archives; le Chapitre de la cathédrale est humilié, les nobles s'expatrient, les bourgeois sont ruinés, les marchands et les artisans se trouvent hors d'état de vaquer au

⁽¹⁾ Comme l'a démontré M. Hocquet dans son Tournai et la domination anglaise, pp. 58 et 59.

commerce ou de s'occuper de leurs manufactures, et la masse des prolétaires s'accroît.

La paix vient enfin calmer les passions religieuses, rasséréner les esprits frémissants et panser les plaies de la guerre civile. Mais elle n'est qu'une trève de peu de durée. L'ambition et les intrigues des Nassau, l'esprit de vindication des Provinces-Unies, les menées politiques de Richelieu et de Mazarin vont réveiller les hostilités et entraver le retour de la prospérité. Et quand enfin les traités de Munster et plus tard la paix des Pyrénées semblent promettre à Tournai et au Tournaisis, comme aux autres provinces des Pays-Bas espagnols, ce calme et cette sécurité indispensables à la renaissance du commerce et au retour de la Fortune, les visées conquérantes de Louis XIV sont autant de présages funestes qui troublent les derniers moments de Philippe IV.

Embarrassée dans ses finances, anémiée dans ses ressources, amoindrie dans sa population, ruinée dans son commerce par les guerres et dans ses principales industries par la gène générale; privée de garnison, mal défendue par son château insuffisant, ses remparts branlants et ses tours écroulées, épuisée par les passages fréquents des troupes espagnoles mal payées qui rongent le pays plutôt qu'elles ne le défendent; objet des convoitises du jeune Louis XIV comme elle l'avait été en 1521 des convoitises illicites de Charles-Quint : telle nous apparaît la ville de Tournai, en 1665, un siècle après l'abdication de l'empereur, au moment de la mort de Philippe IV. Et c'est à cette époque que je commence cette étude.

Philippe IV, que ses courtisans avaient osé surnommer le Grand, ce qui faisait dire à un railleur que le roi n'était devenu grand qu'à la manière des fossés, c'est-à-dire en perdant du terrain, avait eu à subir la paix des Pyrénées (7 novembre 1659) et le traité d'alliance défensive et offensive de la France et des Provinces-Unies (27 avril 1662). A ces humiliations de sa diplomatie étaient venues se joindre, en 1665, des difficultés avec la France à propos des dispositions assez manifestement gallophobes du nouveau Gouverneur-Général des Pays-Bas, le marquis de Castel Rodrigo.

Les défaites de ses armées qui venaient d'être battues complètement en Portugal pour la sixième fois depuis l'avènement insurrectionnel de Jean IV de Bragance; l'épuisement de ses finances; la mauvaise santé de l'enfant Carlos, chétif et valétudinaire, toujours entre la vie et la mort, et qui laissait dans une incertitude pénible la succession espagnole, accablèrent de chagrins le malheureux monarque, et ces peines morales s'ajoutant aux infirmités du corps et au poids des années, il tomba dans un marasme d'où il ne devait plus sortir.

Dès la fin de 1664, ses souffrances s'étaient accentuées et ses crises de gravelle multipliées; la paralysie avait fait son apparition, et peu de jours se passaient sans qu'il ressentit quelque indisposition.

Vers cette époque Castel Rodrigo, dans le but de fortifier son armée, avait demandé à l'empereur Léopold I un corps de 6000 Allemands afin d'augmenter ses troupes pour suffire à la garde des Pays-Bas(l). Louis XIV en fut vivement alarmé et irrité; il croyait que cette intervention était concertée entre les deux cours de Vienne et de Madrid en vertu de stipulations secrètes qui accordaient les Pays-Bas à l'empereur, en

(1) Voir ci-après

don, ou tout au moins en avancement d'hoirie en prévision du décès de l'Infant. Il exigea, sous peine de guerre, que contre-ordre fût donné immédiatement au contingent allemand (1). L'Espagne sortit fort humiliée de cet incident diplomatique qui avait mis encore plus à nu les plaies de la monarchie.

A l'issue même des négociations, l'archevêque d'Embrun, ambassadeur de France à Madrid, avait écrit que le roi catholique était tombé malade et avait gardé le lit plusieurs jours (2). La perte de la bataille de Villa-Viciosa le frappa plus rudement encore. « Le roi catholique, écrivait l'archevêque à son souverain, a ressenti beaucoup de déplaisir de cette méchante nouvelle que l'on dit lui avoir causé d'abord quelque indisposition. Il ne laissa pas toutefois le jour de la saint Jean de se trouver, *por materia de estado* (3), à une promenade fort solennelle du *Prado Viejo*, près du *Retiro*, ou à peine il put faire un tour du cours dans son extrême faiblesse » (4).

Dès lors, Philippe ne fit que dépérir. Il ne pouvait plus se soutenir; il se couchait à sept heures du soir, trois heures plus tôt qu'à son ordinaire (5). Il tombait tous les jours dans une faiblesse si extrême que les médecins disaient qu'il vivait quasi par une espèce de miracle. Ils lui prescrivirent le lait d'ânesse et les consommés (6). Il fut hors d'état de recevoir debout

- (2) Correspondance d'Espagne, tome 51.
- (3) Par raison d'Etat.
- (4) Dépêche du 27 juin 1665. Corresp. d'Espagne, tome 52.
- (5) Ibid., 30 juillet 1665.
- (6) Dépêche du même, 8 août 1665. Ibid.

⁽¹⁾ Voir les lettres de Louis XIV à l'archevêque d'Embrun, son ambassadeur à Madrid, et de Philippe IV à Louis XIV dans MIGNET : Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV, tome 1, pp. 524 et 553.

les ambassadeurs et dut, en dépit de l'étiquette, rester assis pendant les audiences. Après l'avoir vu le 4 août, l'archevêque d'Embrun écrivait à Louis XIV : « L'on ne neut s'imaginer la faiblesse présente de Sa Maiesté

ne peut s'imaginer la faiblesse présente de Sa Majesté Catholique à moins de le voir. Il est beaucoup courbé et marche quasi chancelant au lieu qu'il allait fort droit; il tient les yeux presque à moitié fermés; il a peine à pousser la voix; enfin il est une ombre de luimême, et je sais que les gentilshommes de sa chambre, qui avaient accoutumé quelquefois de l'entretenir, ne lui parlent plus pour ne pas le peiner, à moins qu'il ne fasse lui-même quelque demande » (1).

Tandis qu'il déclinait si visiblement et s'acheminait ainsi à pas lents vers la tombe, sa sœur, la mère de Louis XIV, sentait approcher sa fin. A cette heure suprême, elle éprouva un désir ardent de resserrer entre son pays d'origine et son pays d'adoption les liens d'une paix qui devenait précaire et près de se rompre. Connaissant les desseins de son fils et prévoyant qu'à la mort de Philippe il chercherait à s'emparer des Pays-Bas comme revenant à sa femme, elle imagina de demander à son frère d'accorder de bonne grâce ce que son fils était décidé à prendre si on ne le lui donnait point. Elle manda auprès d'elle le marquis de la Fuente, ambassadeur d'Espagne à Paris. Celui-ci nous apprend ce que fut cette entrevue (2).

« Sire, écrit-il à son maître, quoique la santé de la

(2) Dépêche du marquis de la Fuente à Philippe IV, 23 août 1665. Ce ne fut donc pas après la mort de Philippe IV que cette conversation eut lieu, et c'est erronément que la *Déclaration* de mai 1667 dit que ce fut « peu de temps après que la feu Reyne mère eût rendu à la mémoire du feu Roy Catholique, son frère, et à la Reyne sa veuve tous les devoirs et toutes les civilitez qui sont ordinaires en cette occasion. « (Préface du Traité des Droits de la Reine Très Chrétienne).

⁽¹⁾ Dépêche du 14 août 1665. Ibid.

reine soit telle que je le marque à Votre Majesté dans ma dépêche particulière, son jugement et sa tranquillité d'esprit sont les mêmes qu'à l'ordinaire. Un de ces derniers jours elle me fit appeler pour me dire que, dans l'état où elle se trouvait, elle pensait néanmoins continuellement à ce qui pouvait faciliter le maintien de la paix, et que, sachant bien qu'elle ne pouvait plus vivre longtemps, elle désirait avant de mourir qu'on prévînt tout ce qui serait de nature à la troubler; que son fils était dans les mêmes sentiments et ne voyait qu'un motif qui pût le contraindre à tirer l'épée : l'obligation de soutenir ses droits sur une partie des Pays-Bas; qu'en conséquence elle désirait infiniment que, puisque le roi devait naturellement survivre à elle-même et à Votre Majesté, considérant le bas-âge de son Altesse - que Dieu garde! - et les justes droits de la reine, Votre Majesté, usant de sa prudence accoutumée, fit choix des moyens d'arranger maintenant cette affaire, de manière à assurer son repos et celui de son fils, et à laisser ce dernier en paix avec un frère dont l'amitié pourrait lui être si avantageuse dans tous les embarras qui menaceraient son règne. Elle s'étendit ensuite fort longuement sur les avantages de la bonne intelligence et les inconvénients de la division entre les deux couronnes.

» J'ai pensé que dans l'état où se trouve la reine, je ne devais pas, au risque de lui faire inutilement beaucoup de mal, entrer sérieusement en contestation avec elle sur le fond du sujet, quoique, bien au fait des raisons de droit, j'eusse amplement de quoi la désabuser. Aussi j'ai borné ma réponse à lui dire que les personnes malades tenaient toujours des discours assez tristes; que Dieu lui donnerait encore assez d'années à vivre pour que ses bons offices pussent suffire à maintenir

longtemps la paix comme elle le désirait; que la supposition dans laquelle elle parlait, non sculement me paraissait bien éloignée, mais que nous espérions bien ne pas la voir se réaliser; qu'ainsi Sa Majesté Très Chrétienne n'ayant pas l'occasion de mettre son droit tel quel en campagne, je jugeais hors de saison de faire à Votre Majesté le chagrin de la supposer dans la presse qu'elle me donnait à entendre par cet office. Cette réponse ne fut pas suffisante pour me tirer d'affaire, car la reine insista sur son premier propos en ajoutant qu'elle savait bien ce qu'elle disait, qu'elle ne me parlait pas comme reine de France, mais comme sœur de Votre Majesté qu'elle affectionnait vivement ainsi que Son Altesse qu'elle aimait comme son fils; que je devais bien connaître le roi... sur quoi je jugeai à propos de lui dire qu'assurément, et que cette connaissance que j'avais de lui me faisait penser qu'il ne voudrait jamais autre chose que la justice, et que, même à supposer le cas moins éloigné, s'il voulait écouter un autre langage que celui de ses flatteurs, il reconnaîtrait le peu de fondement de ses prétentions et partant s'en désisterait, ce qui rendrait toutes ses précautions superflues. J'ajoutai beaucoup d'autres raisons tendant à faire entrevoir l'injustice des prétentions du roi et à me dispenser d'écrire dans le sens de la reine, mais elle me dit que sans doute mes représentations étaient fort bonnes « mais que ce n'était pas assez pour détourner qui se croyait sûr de son droit et avait force de le faire valoir ». Je répliquai alors que Votre Majesté - que Dieu garde - était encore en âge de vivre longtemps, et que, quant aux moyens de faire valoir le droit, je n'avais pas encore vu de femme d'un jugement ordinaire qui ne se crût pas pouvoir préférer aux plus belles; que si j'écrivais à Votre

, T

Majesté ce qu'elle m'avait dit, je présumais que Votre Majesté répondrait comme elle devait le faire aux recommandations qu'elle lui avait faites par mon intermédiaire touchant le maintien de la paix le jour qu'elle recut le viatique à Saint-Germain, puisque Votre Majesté ne pouvait lui répondre autre chose, sinon qu'en tout temps elle préfèrerait à toute autre considération le désir de la tranquillité publique, et y contribuerait de sa part plus peut-être qu'il ne serait convenable. Là-dessus la reine prit feu et me pria de lui faire la grâce d'écrire à Votre Majesté ce qui s'était passé. « Faites-lui ce plaisir, me dit la reine [Marie-Thérèse] qui était présente et qui nous entendait, écrivez cette conversation à mon père... » Et ainsi je me vis forcé de promettre que je rendrais compte du tout à Votre Majesté. Quoique Monsieur [le duc d'Orléans] fût un peu éloigné du lit, il dut entendre ce que nous disions; car, me tirant à l'écart, il me dit qu'il trouvait bien merveilleux que la reine, tourmentée de douleurs excessives, pût encore penser à tout; j'en tombai d'accord, mais j'ajoutai que même elle pensait ce qui ne pouvait pas être.

» L'autre jour la reine [Marie Thérèse] m'appela et me prenant à part me demanda comment je me proposais d'écrire, puisque tout le monde assurait qu'elle avait des droits sur le Brabant après Votre Majesté — que Dieu lui conserverait sans doute encore assez longtemps! — Je lui répondis que je me bornerais à rapporter ce qui s'était passé, sans plus de détail, mais que je lui dirais avec plus de développement, à elle qui jouissait de toute la santé que nous lui souhaitions, ce que j'avais insinué à la reine mère, et lui représentai qu'on donnait ici une interprétation forcée aux lois du Brabant, et que jamais Votre Majesté ne prêterait l'oreille à de pareilles propositions; je crus qu'il était convenable de parler sur ce ton, jugeant bien que Sa Majesté m'interrogeait par ordre, et que sa curiosité, à elle, n'allait pas jusque là. Quand j'eus fini, elle ajouta qu'elle avait ouï dire « que le roi promettait de défendre Son Altesse(1) contre le monde entier si on voulait entendre à un arrangement sur ses droits, et de coopérer de toutes ses forces à la conquête du Portugal «. Je tâchai de lui faire voir dans ma réponse que Votre Majesté pourrait arranger plus honorablement et à moins de frais l'affaire du Portugal, et qu'il était impossible que le roi n'eût pas été mal informé, sans quoi il ne penserait pas à faire des propositions si peu fondées.

» Avec ces renseignements Votre Majesté pourra disposer ce qui conviendra le mieux à son service. J'ajouterai seulement que l'état de la reine est tel qu'à mon grand regret l'obligation d'accomplir ma charge m'impose en même temps celle d'affliger Votre Majesté en la priant de me faire mander si, dans le cas où Notre-Seigneur l'appellerait dans sa gloire, je devrais communiquer sa réponse au roi, bien que je ne doive pas savoir qu'il ait connaissance des entretiens de sa mère avec moi, et comment je me conduirai avec la reine régnante, si, dans le même cas, elle me demandait la réponse de Votre Majesté (2) ».

Quand cette longue dépêche arriva à Madrid, le roi n'était plus en état d'en prendre connaissance. Les médecins s'attendaient à le voir mourir d'un moment à l'autre. Le 14 septembre, son état sembla si désespéré que l'archevêque d'Embrun dépêcha hâtivement

⁽¹⁾ L'infant don Carlos, plus tard Charles II d'Espagne.

⁽²⁾ Traduite de l'espagnol, dans MIGNET : Corresp. d'Espagne, tome 52.

un envoyé secret à Bayonne chargé de faire expédier sur-le-champ un courrier à Paris pour annoncer la nouvelle. Le lendemain, le roi était à l'extrémité. Don Juan, son fils naturel, arrivé ce jour-là ne put le voir. Le moribond reçut l'extrême-onction, fit ses adieux à la reine, bénit ses enfants (1) et dit à l'Infant Don Carlos : Dieu veuille que vous soyez plus heureux que moi!

Il vécut néanmoins encore deux jours, et le jeudi 17 septembre, à quatre heures et demie du matin, Philippe IV rendit l'âme.

La nouvelle de la mort du roi parvint à Bruxelles par courriers. La régente écrivit aux Etats des différentes provinces à l'effet de la leur annoncer et de leur faire connaître que le défunt l'avait chargée de la tutelle de son fils et du gouvernement de tous ses états (2).

Quinze jours plus tard Castel Rodrigo écrivait dans le même sens deux lettres au Conseil Privé, lui faisant part de la mort de Philippe IV, de la régence commise par le roi défunt à la reine et de ses dernières volontés concernant les Pays-Bas à la Franche-Comté (3) Ces documents ne font que confirmer ce que je dis ci-dessous sur la même matière d'après les dépêches de l'archevêque d'Embrun

Le 9 octobre Castel Rodrigo écrivit au marquis de Trazegnies, gouverneur de Tournai, pour lui faire part de la mort de Philippe IV et lui enjoindre de

⁽¹⁾ Dépêche du 17 sept. 1665. Ibid.

⁽²⁾ Madrid, 23 Sept. 1665. Publiée dans les Bulletins de la Comm. Royale d'Hist., série 11, tome I, page 409.

⁽³⁾ Bruxelles, 9 octobre. Publiées Ibid, 3° série, tome XI, pp. 355 à 472, d'après le 2e Reg. vert du Cons. Prive (ARCH. DU ROYAUME).

faire sonner, dès la réception de cette lettre, les cloches de la ville de Tournai, des églises et monastères de toute la juridiction, d'ordonner des aumônes, et autres bonnes œuvres et de faire réciter des prières (1) pour le repos de l'âme du roi défunt, en attendant que la date des funérailles solennelles fût déterminée.

La même lettre circulaire fut adressée au Chapitre qui se conforma aux ordres donnés, lesquels n'étaient du reste qu'une répétition de ceux qui avaient paru lors de la mort de Philippe II en 1598 et lors de la mort de l'archiduc Albert en 1621 (2).

A l'occasion de la mort du roi, le Magistrat prit le deuil, chacun recevant 72 florins pour s'équiper, et les employés à l'avenant (3).

Quelques jours plus tard (4), le gouverneur général fixa les obsèques solennelles au 5 novembre et ordonna des salves royales pour le lendemain à 10 heures du matin en l'honneur du roi Charles, dont c'était le jour de naissance.

Les Consaux décidèrent de calquer la cérémonie des obsèques sur celles de la feue reine, célébrées à Tournai les 10 et 11 décembre 1644 (5).

Du 15 au 19 novembre, toutes les cloches de Saint-Brixe, de Saint-Jacques et de Saint-Piat et les six

(2) ARCH. DU CHAPITRE, Act. Capitul., 18 octobre 1665. Cf. aussi Ibid., 28 oct., 30 oct., et 5 nov. 1665.

(3) ARCH. DE TOURNAI, Reg. 217, 390 R°.

(4) Lettres de Castel Rodrigo du 28 octobre 1665. Ibid., 392 Ro.

(5) Ibid., 393 Ro.

^{(1) «} Que l'on fasse sonner les cloches avecq eslargissement d'aulmosnes, suffraiges et aultres œuvres pieuses ». ARCH. DE TOURNAI, Reg. des Consaux 217, 386 v°. Le Gouverneur donna ses ordres en conséquence et se plaignit même aux Consaux du peu d'empressement qu'ils mettaient à s'y conformer, de même que les chanoines de la cathédrale. Le Magistrat et le Chapitre s'entendirent pour les exécuter de concert. Ibid., 389 v°. — ARCH. DU CHAPITRE, Act. Capitul., 4ª novembris 1665, 5 nov. post matutinas.

.

cloches du grand sonnaige de Saint-Quentin sonnèrent le glas trois fois par jour une demi-heure chaque fois(1).

Le 15 novembre, les Consaux assistèrent en l'église Saint-Nicaise à une messe en l'honneur de saint Charles Borromée qui était un des patrons de la ville, et l'église fut tendue de noir, à raison du deuil officiel.

Le lendemain, qui était un lundi, on chanta les vigiles à la cathédrale; le Magistrat s'y rendit en corps et en revint nuitamment à la lueur de flambeaux de cire.

Les funérailles se célébrèrent le 17. Les boutiques furent fermées par ordre des Consaux pendant l'office, en signe de deuil (2). Les Consaux se rendirent en corps au service funèbre à la cathédrale. Comme la veille, on avait jonché de paille le chemin par où devait passer la cortège depuis la Halle jusqu'au chœur même de la cathédrale. La *belle salle* des Prévôts et Jurés était tendue de baicque (3) noir. En tête du cortège, derrière les appariteurs dont les masses étaient enveloppées de noir et cravatées de soie noire, le valet de la Ville portait le grand blason royal voilé. Les magistrats prirent place à leurs bancs dans le chœur, l'évêque et le Gouverneur sur des coussins en avant.

Tout le chœur et tout le dehors du chœur « jusques au pied du Christ » étaient tendus de baicque noire avec une bande de velours noir; l'autel lui-même et les six piliers de cuivre (4) étaient également tendus

⁽¹⁾ IBID. Reg. 2780. Sauf mention différente, tous les détails concernant cette cérémonie sont extraits de ce Registre.

⁽²⁾ IBID, Reg. 217. 394 Ro. - Reg. 355, 187 Ro.

⁽³⁾ Espèce de drap (Godefroid).

^{(4) -} Les six piliers de cuivre qui sont à costez dudit autel -. Reg. 2780. Cf. Soll, La Cathédrale de Tournai. p. 40, 1^{res} lignes.

de velours noir. Au dedans et au dehors du chœur on voyait encore quantité de chronogrammes ainsi que neuf grands blasons carrés et cinq squelettes tenant les armes d'Espagne et une horloge montrant l'heure de la mort du roi; deux autres squelettes portaient les armes de la ville. Le catafalque qui avait servi pour les funérailles de la feue reine avait été brûlé comme bois de chauffage par des soldats cantonnés dans la Grange aux Engins, ou arsenal de la ville (1); on en fit faire un nouveau d'après les dessins du peintre Jean-François Delmotte. Il se composait d'un cénotaphe et d'une pyramide chargée de gros cierges. Sur le cénotaphe était un poële de velours noir orné d'une croix d'argent et d'une bordure d'étoffe blanche et d'hermine. Des statues de la Mort et des volutes en bois sculpté ornaient cette tombe. Tout le catafalque se dressait dans le chœur sous un pavillon de velours noir doublé de drap d'argent et bordé d'une dentelle d'argent; à ces draperies étaient attachés deux cents blasons d'Espagne, quatre-vingt-quatre chiffres du roi, trente-six têtes de mort couronnées et des festons formés d'ossements en broderie. Trois plateaux de bois peints en noir supportaient autour de cet édifice des chandelles ardentes et cinquante gros cierges de cire jaune du poids de trois livres et demie chacun.

Dans le couvent des Capucins, des Récollets, des Carmes, des Dominicains et des Augustins, on célébra aux frais de la ville quarante messes de *Requiem* pour l'âme du roi trépassé.

Après le service funèbre, on distribua des pains aux enfants trouvés, aux orphelins et aux orphelines.

Le total des frais s'éleva à 9416 £. 6 den. Flandre,

(1) Reg. 217, 387 Ro.

dont 12 £. aux clercs de la greffe civile pour se récréer le lendemain de la cérémonie et 6864 £. aux magistrats pour les frais qu'ils avaient faits pour leurs habits de deuil (1). Les doyens et sous-loyens des métiers auraient bien voulu se faire payer aussi des vêtements de deuil par leur Chambre; ils demandaient 30 Flo. pour le grand doyen et le second grand en vue de l'achat d'un manteau de deuil, et 4 Flo. pour chacun des autres doyens pour l'achat d'un chapeau. La Chambre des Métiers refusa de voter cette dépense (2).

Ces façons de manifester le deuil public étaient dans les traditions.

Le jour même du décès de Philippe IV, l'archevêque d'Embrun l'annonça à son maître en lui transmettant les dispositions testamentaires du défunt. Huit jours plus tard, il lui raconta la cérémonie des obsèques ainsi que les premiers devoirs rendus au jeune roi Charles II, et l'entretint sérieusement des intérêts de la France dans les conjonctures présentes et en face du testament politique de Philippe IV. Le courrier chargé de cette dépêche fut retardé pendant dix jours et ne partit que porteur de lettres de la reine-mère. datées du 23 septembre 1665, faisant part à Louis XIV du décès du roi Philippe IV et des dispositions testamentaires par lesquelles le roi défunt avait institué sa femme Marie-Anne pour tutrice et curatrice du jeune Charles II et pour régente de tous ses Etats (3). Le même courrier portait des lettres de créance pour

١

⁽¹⁾ Reg. 2780. — Comptes généraux, 1665-66, 91 Ro. — Ms 187 de la Bibl. Comm. de Tournai, tome II, Ao 1665.

⁽²⁾ Reg. 4184, IX nov. 1665.

⁽³⁾ Cf. Correspondance d'Espagne, vol. 52.

le marquis de la Fuente, qui continuerait à représenter l'Espagne à Paris, et la réponse de la reine régente à la dépêche, transcrite ci-dessus, du même ambassadeur exprimant à Philippe IV le 23 août les desiderata de la reine Anne d'Autriche relativement à la cession amiable d'une partie des Pays-Bas à la France. Cette lettre importante avait été discutée en séance du Conseil d'Etat, le 19 septembre et minutée par le comte de Peñaranda, le marquis de Velada et le duc d'Albe, après qu'on y eut lu et examiné la lettre du marquis de la Fuente. Philippe IV venait de mourir et c'est à la lueur de son flambeau funèbre, peut-on dire, que les conseillers, mettant en balance le testament du défunt et les prétentions conquérantes de Louis XIV, rédigèrent cette réponse d'où sortirent pour l'Espagne trente-cinq ans de guerre et l'éclipse définitive de sa grandeur.

" J'ai vu, disait la reine régente, dans une de vos lettres du 23 août, ce que la reine ma sœur, vous ayant fait appeler auprès d'elle, vous a dit concernant les prétentions du roi son fils sur une partie des Pays-Bas, et les instances qui vous ont été faites par les deux reines afin que vous en écriviez; et quoiqu'on ait rendu justice à toutes les réponses et considérations que vous avez fait valoir pour ne pas m'informer de cette proposition, cependant il est à regretter que vous vous soyez enfin engagé à le faire. Je vous charge donc de ne jamais remuer ce sujet de votre propre mouvement; mais si les deux reines insistent pour savoir ma réponse, vous direz à la reine ma sœur que sa proposition m'a paru si nouvelle que jamais je n'aurais cru qu'elle pût venir d'une si bonne sœur, et que je ne crois pas que le roi, sous un pareil prétexte, d'une injustice si notoire et de si mauvaise

;

conséquence, veuille en venir à une rupture de la paix avec moi et mon fils; que cependant, si, malgré les raisons dont je m'appuie et la confiance qu'elles me donnent, il en vient à cette extrémité, je mettrai ma confiance en la protection de Dieu, qui, comme roi des rois, défendra la justice et la cause du roi mon fils. J'en donne également avis au marquis de Castel Rodrigo afin qu'il l'ait pour entendu. Dieu vous garde » (1).

Les idées conquérantes de Louis XIV ne faisaient de doute pour personne, on le voit; Philippe IV dans son testament, Anne d'Autriche dans ses propositions du 23 août, la régente d'Espagne dans cette réponse montraient clairement qu'ils connaissaient les dispositions de la France par rapport aux Pays-Bas. Dans les Pays-Bas mêmes, il n'en allait pas autrement. Comme on l'a vu et comme on le verra encore, le gouverneurgénéral ne cessait de voir dans le roi de France le leo rugiens quærens quem devoret, et il n'y avait pas jusqu'aux magistrats des villes frontières qui ne fussent pénétrés des mêmes sentiments. C'est ainsi que, dès les premiers bruits qui courent de la mort de Philippe IV, on voit le sieur du Vivier, second prévôt de la Commune de Tournai, se rendre à l'assemblée des capitaines des compagnies bourgeoises et leur recommander, à raison même de ces bruits, de faire bonne garde aux portes, par crainte de surprise. Les Consaux approuvent le prévôt et chargent le mayeur des finances de faire replacer et restaurer les guérites des remparts (2).

ANNALES. IX.

ARCH. DE SIMANCAS, série A, liasse 5, nº 60. Traduction de M. Mignet, in Corresp. d'Espagne, vol. 52. — Voyez, dans la Préface du Traité des Droits de la Reine Très Chrétienne, comment Louis XIV traduit cette lettre.
 (2) Reg. 217, 383 vº. Consaux du 13 octobre 1605.

Et ce n'était pas sans raison que les visées de Louis XIV inquiétaient le loyalisme des habitants des Pays-Bas et éveillaient les alarmes des amis de l'Espagne. Nous le verrons en détail plus tard.

Dans le but d'assurer au nouveau roi la fidélité de ses sujets des Pays-Bas, la régente s'empressa de leur faire prêter serment à Charles II selon les rubriques consacrées par l'usage.

Les divers Etats qui constituaient à cette époque les Pays-Bas espagnols avaient toujours tenu jalousement à ce que leurs souverains se fissent inaugurer et vinssent consacrer par un serment réciproque la fidélité des sujets à leur nouveau seigneur et le respect par celui-ci des privilèges de ses nouveaux sujets.

Prudemment conseillée en cela par ses ministres, la reine régente transmit au gouverneur-général des ordres en conséquence, et nous voyons le marquis de Castel Rodrigo écrire à tous les gouverneurs des villes pour leur annoncer que, par le testament de Philippe IV, Charles II lui succédait dans tous ses Etats sous la tutelle et régence de la reine Marie-Anne (1). La régente confirme cette lettre par une autre de Madrid, 23 septembre, qui fut lue aux Consaux le 5 janvier 1666 (2).

Le 6 novembre, par lettres patentes données à Madrid, elle déclare que l'état actuel des affaires ne permettant pas qu'elle se rende dans les Pays-Bas pour y faire et recevoir en personne, au nom de son

⁽¹⁾ Lettre du marquis de Castel Rodrigo au marquis de Trazegnies, gouverneur de Tournai et bailli de Tournai et Tournaisis (Bruxelles, 9 octobre 1665), lue aux Consaux du 27 Octobre. Reg. 217, 388 vo.

⁽²⁾ Ibid., 408 vo.

fils, le serment que les princes souverains de ces Etats sont accoutumés de faire et recevoir lors de leur avènement, elle donne pour ce procuration à Don Francisco de Moura y Cortereal, marquis de Castel Rodrigo, conseiller d'Etat, lieutenant gouverneur et capitaine général des Pays-Bas et de Bourgogne (1). Par une lettre du 23 janvier (2), Castel Rodrigo commet le marquis de Trazegnies pour faire et recevoir en son nom ces serments pour les Etats de la ville et cité de Tournai le 24 février 1666, jour de saint Mathias, et lui ordonne que cette cérémonie soit accompagnée de toutes les marques d'une allégresse publique et se fasse de la manière accoutumée.

L'inauguration de Charles II à Tournai se fit donc le 24 février (3), jour particulièrement heureux pour la Maison d'Autriche car il rappelait l'anniversaire de la naissance de Charles Quint (24 février 1500), de son couronnement impérial (1519), de la victoire de La Bicoque (1522) et de celle de Pavie (1525).

Toutes les portes de la ville furent fermées pendant la cérémonie, sauf celles de Lille et de Morelle. Une compagnie bourgeoise, quinze hommes de chaque autre compagnie, le tout sous les ordres du capitaine Jean Coppin, et les quatre Serments étaient sous les armes.

Le cortège des magistrats, qui avaient pour cette circonstance abandonné leurs habits de deuil, sortit de la Halle des Consaux et descendit vers le petit portail de la cathédrale entre deux haies formées par les

(1) ARCH. DE TOURNAI, Reg. 19. 138 Ro.

(2) Ibid.

(3) Reg. 217, 428 voet suiv. — Reg. 4184, à la date du 22 février 1666 et jours suivants. J'ai reporté aux Notes, Documents et Pièces Justificatives, une narration contemporaine inédite que je résume ici pour ne pas surcharger le récit.

Serments de Saint-Antoine (canonniers) et de Saint-Georges (arbalétriers). Derrière les Consaux s'avançaient les Doyens et Sous-Doyens, en robe rouge et bonnet feutré, chacun portant un bâton peint en bleu et orné d'une couronne de laurier, et escortés des valets de leurs stils. Les Doyens se placèrent pêleméle dans la nef tandis que le cortège des magistrats pénétrait dans le grand chœur.

Pendant ce temps les deux prévôts, le mayeur de la Ville et celui de Saint-Brixe avec le conseiller pensionnaire Jean de la Hamaide, organisateur de la cérémonie, s'étaient transportés au Château pour y prendre le Gouverneur. Celui-ci, à cheval, suivi de la noblesse en grande pompe, se dirigea avec eux vers la cathédrale par la rue du Cygne, la rue des Verriers et le Four du Chapitre, entre deux haies d'hommes d'armes formées par les Serments de Saint-Sébastien (archers) et de Saint-Michel (portes-glaives), et la compagnie bourgeoise dont les files commençaient au pont du Château et venaient se relier aux files des deux autres Serments, lesquels, après avoir encadré le cortège des magistrats, étaient venus à la rencontre des autres compagnies. Le gouverneur avec sa suite pénétra dans la cathédrale par le grand portail et alla prendre place dans le chœur où l'on commença la grand'messe solennelle.

On avait d'abord soupçonné que le Chapitre ne consentirait pas à chanter cette messe; et l'on avait décidé de la faire éventuellement célébrer à Saint-Quentin lorsque le jour même de la cérémonie on reçut avis du consentement du Chapitre (1).

Pendant la messe, la compagnie bourgeoise et les

⁽¹⁾ ARCH. DU CHAPITRE, Act. Capitul., 23 févr. 1666 post matutinas.

quatre Serments allèrent se poster sur la Grand'Place, les bourgeois entre le beffroi et l'évêché, par la rue Notre-Dame, et les Serments, sur double file, entre la Halle aux draps, la Grange des Dîmes, l'église Saint-Quentin et la cathédrale.

La messe terminée, les Doyens en rangs, le Magistrat, le Gouverneur et son escorte de cavaliers gagnèrent les trois estrades dressées pour la prestation de serment contre la Halle aux draps, suivis par les hommes des haies qui vinrent encadrer la Grand'-Place et s'y disposer pour y tirer des salves et des décharges.

Sur l'estrade du milieu, garnie d'étoffe rouge, prirent place les Consaux, le Gouverneur et la noblesse. De chaque côté, sur des estrades garnies de drap vert et ornées d'ingénieux chronogrammes, prirent place, à droite les doyens, leur chapelain et leur conseiller pensionnaire, à gauche les sous-doyens avec le greffier et les procureurs de la Chambre des métiers. Sur la place piaffaient les chevaux de l'escorte, mélés aux flots de la multitude.

Les trompettes du beffroi et les timbales de l'estrade retentirent, et il se fit un grand silence.

Le lieutenant du bailliage donna lecture des lettres patentes de la régente et de la commission de Castel Rodrigo au Gouverneur pour la prestation de serment. Ensuite on lut le serment de la Régente, au nom de son fils, et le marquis de Trazegnies, levant la main, jura. Le greffier des Consaux lut de même la formule du serment de fidélité de la ville et du peuple au nouveau souverain; magistrats, doyens et gens du peuple levèrent la main et jurèrent, tandis que le grand prévôt, en confirmation du pacte, baisait le livre des Evangiles. Après ses serments, la foule cria Vive le voi! et les arquebusiers tirèrent plusieurs salves (1).

Le marquis de Trazegnies remonta alors à cheval avec la noblesse, et précédé des prévôts et mayeurs qui avaient pris place dans le carrosse du Grand Prévôt, il se rendit à la Chambre des Etats du Tournaisis pour l'inauguration de Charles II comme Souverain du Tournaisis.

Les prévôts et mayeurs regagnèrent alors leurs places sur l'estrade et le cortège des Doyens et des Consaux s'étant reformé se dirigea vers le beffroi, et de là vers la cathédrale, où fut chanté le *Te Deum* auquel assistèrent aussi le Gouverneur, la noblesse et les Etats du Tournaisis.

Après le *Te Deum* tous les corps constitués se retirèrent chacun dans leur Chambre où les attendait un banquet.

" On se récréa fort gaillardement, " nous dit la narration du greffier des Métiers. Le Gouverneur et ses gentils hommes assistèrent au banquet des Consaux, et il eut une délicate attention pour Messieurs les Doyens qui y furent très sensibles (2).

(1) L'acte de serment réciproquement prêté par Mgr le marquis de Trazegnies et les Consaux et Estat de Tournay en l'inauguration du Roy d'Espagne le 24 février 1666, se trouve au *Reg. nº 19*, 138 R°, au *Reg. 4182 A'*, 214 R°, et au *Reg. 4184*, xxij febv. 1666, in fine. Le peuple fut convoqué au son de la bancloque pour la lecture et silligature de cet acte, le 6 avril. *Reg. 218*, 14 R°.

(2) On est d'assens de faire un bancquet en cette chambre ledit jour de St-Mathias sur chacun ses despens. On est d'assens de deffendre à tous Doiens de faire venir leurs valets audit bancquet à péril d'amende, mais lesdits valets debvront venir en cette chambre pour conduire Messieurs les Doiens aux théâtres et y estans iceux valets debvront demeurer embas desdits théâtres pour conserver lesdits Doiens. *Reg. 4184*, du xxij^e de febvrier 1666.

Le Gouverneur avait été invité à assister au banquet des Consaux avec ses fils, mais il y vint avec un si nombreux cortège de nobles que la dépense s'éleva à 537 flo. 4 patars, au lieu de 300 flo. qui avaient été alloués. *Reg.* 215, 427 vo, dernier §, et *Reg.* 218, 8 R°, dernier §. Le soir on brûla un feu de joie de fagots de chêne, en forme de tour carrée. Au moment de la mise à feu, les Serments et la compagnie bourgeoise, tirèrent des salves de mousqueterie (1).

En remerciement du concours qu'ils avaient prêté à la cérémonie, les Serments reçurent chacun trois tonnes de bière, le Serment Saint-Antoine en reçut quatre. Les sergents à verges, messagers aux honneurs, tambours et fifres reçurent de même des pourboires (2).

On fit reproduire en tableau la scène de la protestation du serment (3).

Toute la cérémonie coûta à la ville une somme de 4237 \pounds . 12 s. 9 d., y comprit le banquet des Consaux (4).

(1) Au sieur Thiéry Rogiers, mayeur des finances de cette ville, pour avoir, enssuitte de l'ordonnance de messieurs les Consauls, faict ériger un grand Theast sur le marché de laditte ville, et y faict mettre divers pintures et aultres ornemens pour y prester par le magistrat d'icelle ville le serment de fidélité à notre nouveau roi d'Espaigne, Charles deussiesme, comme aussy pour avoir faict faire un feux de Joie sur ledit marché et aultres debvoirs plus amplement reprinse par un compte pour ce rendus en finance, attaché à un billet d'ordonnance avecq quitance, et icy la somme de 4246 £. 12 sous 9 den. *Comptes de 1665-66*, 77 vo.

(2) Reg. 217, 434 Ro, dernier §.

(3) A Anthoine de Berlaimont pour avoir au mois daoust 1666 et dorrez de fan or la moulure où l'on doit faire le pourtraict du Roy d'Espagne et y avoir escript en lettre d'or Charles deuxiesme..... Item pour avoir audit mois dorrez de fin or toute la taille de la grande moulure du tableau où est représenté le théâtre qu'on at faict le serment pour ledit Roy d'Espagne..... *Comptes d'ouvrages* rendus le 9 de May 1668, 304 v^o.

(4) Reg. 218, 174 Ro. - Comptes généraux de 1665-66, 77 Vo.

Le monarque ainsi inauguré était un pauvre enfant chétif, languissant et malingre, fils d'un vieillard qui avait épousé sa nièce (1).

A quatre ans il ne connaissait encore d'autre aliment que le lait des nourrices; à cinq, il ne pouvait marcher que soutenu par des lisières ou, devant les ambassadeurs, appuyé sur les bras de sa gouvernante. Adénoïdien, rongé par l'impétigo infantile et plus tard dévoré par les fièvres, il ne fut jamais qu'un malade au sang épuisé, incapable de vouloir, de comprendre ou de penser. Mais tel qu'il était, il occupait une place, le trône d'Espagne, et à ce titre il eut tour à tour pour ennemis et pour alliés Louis XIV, l'Empereur, la république des Provinces-Unies et ce Guillaume III qui fut le mauvais génie de ce quart de siècle qui se termine en 1700; à ce titre encore il fut l'espoir des Espagnols qui voyaient en lui le gage de leur repos et l'avenir de la monarchie; à ce titre enfin il fut le sujet des convoitises de toute l'Europe occidentale quand, après avoir trompé ses ennemis par sa vitalité imprévue, il décut les espérances de ses sujets par la stérilité de ses deux mariages.

En lui s'éteignit la descendance directe de Charles-Quint et la domination de l'Espagne sur les Pays-Bas, et ce fut sous son règne que Tournai passa sous la domination de la France.

⁽¹⁾ Charles II naquit le 6 nov. 1661 ud roi Philippe IV qui, en 1649, à l'âge de 44 ans, avait épousé en 3^{mes} noces Marie-Anne, fille de l'Empereur Ferdinand III, (cousin éloigné de Philppe IV) et de l'impératrice Marie (sa sœur).

C'est le moment d'exposer succinctement les prétentions de Louis XIV sur les Pays-Bas, prétentions bien connues de la cour de Madrid comme le prouvent et la lettre du marquis de la Fuente citée ci-devant et les extraits suivants du testament de Philippe IV (1).

« Comme l'incomptabilité des deux couronnes de France et d'Espagne, fondée sur la grandeur de ces deux royaumes, l'avantage des deux nations, et les inconvénients que leur réunion pourrait produire, est passée en loi fondamentale..., cette exclusion a depuis été stipulée par le traité de mariage d'entre le roi très chrétien et l'infante Marie-Thérèse, spécialement dans les articles 5 et 6, insérés mot à mot au présent testament.

« Ces deux articles contiennent une renonciation formelle de ladite infante Marie-Thérèse, tant pour elle que pour les siens, fils et filles, au droit de succession sur tous les états et dépendances du royaume d'Espagne, laquelle devait être enregistrée au Parlement de Paris, avec toutes les formalités requises, et néammoins être censée et valoir dès lors comme enregistrée.

« Cette renonciation a encoré été jurée par ladite infante, le 2 juillet 1660, à Fontarabie, *et d'abondant*, par le présent testament ledit roi Philippe déclare ladite infante Marie-Thérèse, sa fille ainée, et tous ses descendants, fils et filles, exclus à toujours de tout droit et espérance de succéder à tous ses royaumes, états et seigneuries.

" Et parce que, par une autre clause dudit traité de mariage, il s'est engagé à payer pour la dot de ladite

⁽¹⁾ Cités par l'archevêque d'Embrun dans la dépèche du 23 Septembre au roi Louis XIV. Cf. Correspondance d'Espagne, vol. 52.

infante, pour ses légitimes paternelle et maternelle et pour tous autres droits quelconques, cinq cent mille écus d'or, à condition qu'aussitôt après la célébration de son mariage, elle ratifiera, conjointement avec le roi Très Chrétien son époux, ladite renonciation avec les serments et formalités requises, ce qui sera enregistré au Parlement de Paris en la manière accoutumée, pour être le tout remis entre les mains de lui ou de son successeur, et que l'inexécution de cette clause et enregistrement le dispense du payement de ladite dot; néammoins, dans la vue qu'ils accompliront cette obligation ou condition, il ordonne que ladite dot soit payée, demeurant toutes les autres clauses stipulées audit traité de mariage, en leur force et vigueur.

• Défend très expressément à ses successeurs l'aliénation, division ou partage, même entre leurs propres enfants ou autres, des royaumes, états, biens et seigneuries de la couronne d'Espagne; veut qu'ils soient dévolus comme indivisibles à celui qui succèdera à la couronne; que si néammoins, pour quelque grande et urgente nécessité, il était expédient d'en faire l'aliénation, elle ne se fera que de l'avis et consentement des parties intéressées, exprimées dans la loi que le roi Don Juan II fit à Valladolid l'an 1423, et ainsi qu'il est porté dans les testaments des rois ses aïeul et père.

" Déclare spécialement les états de Flandre et Pays-Bas et tous autres possédés par l'infante Isabelle, sa tante, qui sont dévolus à sa couronne, unis et incorporés aux autres royaumes et seigneuries de ladite couronne, en sorte qu'ils ne puissent être séparés pour quelque cause que ce puisse être.

« Enjoint à ses successeurs d'employer toutes leurs forces et puissances à la défense desdits états de Flandre et de leurs vassaux, attendu que leur conservation est si importante à l'exaltation de la foi catholique et à la paix et conservation même des autres royaumes, états et droits de la Maison d'Autriche. »

Louis XIV avait préparé la campagne de 1667 dès la mort de Philippe IV (1). La conquête des Pays-Bas était du reste son objectif constant. La paix des Pyrénées, comme la toge de Q. Fabius, portait dans ses plis la paix et la guerre, car elle mettait la paix à des conditions telles que la guerre devait fatalement sortir de ses stipulations.

Depuis son mariage, Louis XIV avait cherché, à trois reprises différentes, à mettre sur le tapis à son profit la question de la succession d'Espagne. La première fois, il avait tâché de faire révoquer l'acte de renonciation de Marie-Thérèse à ses droits au trône d'Espagne, contenue dans son contrat de mariage (2), mais Philippe IV maintint dans son intégrité cette renonciation. Une autre fois il avait tenté de partager les Pays-Bes avec les Provinces-Unies (3), mais il avait dù abandonner ce projet. Enfin, peu de jours avant la mort de Philippe IV, il avait essayé par l'entremise de sa mère d'obtenir que le gouvernement espagnol reconnût amiablement le droit de dévolution (4). Nous avons vu la réponse de la régente à ces propositions.

(1) Voyez MIGNET, op. cit., passim. — Mémoires de Jean de Wit. — Lettres, mémoires et négociations de M. le comte d'Estrades. — BASNAGE, Annales des Provinces-Unies. — Négociations de Temple. — Mémoires de Louis XIV (Paris 1806).

⁽²⁾ Cl. MIONET, Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV, t. I, p. 33, dans la Collection de documents inédits sur l'histoire de France, 1^{re} série. 1835. — JUSTE, Hist. de Belgique, II, 181.

⁽³⁾ NAMÈCHE, Cours d'Hist. nationale, t. 23, p. 74.

⁽⁴⁾ Voir ci-dessus page 6.

Ne comptant plus sur une cession volontaire, Louis XIV résolut de recourir aux armes; mais avant tout il employa habilement son temps à affaiblir l'Espagne et à la tromper de façon à pouvoir la vaincre plus aisément quant le temps lui semblerait venu de l'attaquer. Pour arriver à ses fins contre l'Espagne, Louis XIV avait voulu s'allier aux Hollandais qui en étaient les ennemis jurés. Il hésitait cependant à le faire parce qu'ils étaient en dispositions de guerre contre l'Angleterre dont il aurait été malhabile d'aliéner le concours à la France (1).

La guerre éclata entre les deux nations.

Charles II Stuart par rancune contre le grand pensionnaire des Provinces-Unies, les peuples par rivalité de marine et de négoce, s'y jetèrent tête baissée. La victoire ne se rangea pas dès l'abord du côté des Hollandais. Mais s'ils furent battus, ils ne se découragèrent pas, grâce à l'indomptable énergie de leurs hommes d'Etat et à l'opiniâtreté de leur caractère national. Ils réussirent à faire pénétrer une flotte dans la Tamise, et si cette prouesse ne fut que d'un médiocre effet matériel, elle produisit un énorme effet moral en rétablissant l'honneur du pavillon hollandais.

Alors les Provinces-Unies rappelèrent à Louis XIV ses engagements d'autrefois, et il promit de susciter des tracas à Charles II. Les deux pays belligérants cherchèrent à se procurer des alliés par toute l'Europe. L'évêque de Munster, principicule d'Allemagne doué d'un tempérament foncièrement batailleur, s'empressa

⁽¹⁾ Voir à ce sujet les dépêches étrangères entre Louis XIV et le comte d'Estrades, son ambassadeur à la Haye, dans le tome 71 de la Correspondance de Hollande et dans les Négociations du comte d'Estrades, t. II, pp. 491 et 505.

d'entrer dans le courant, joyeux, semble-t-il, d'avoir un rôle à jouer dans la conflagration qui se préparait. Ses états étaient voisins de la Gueldre, et il prit résolûment parti pour l'Angleterre, dans l'espoir sans doute de pouvoir s'arrondir au détriment des Provinces-Unies après leur défaite. C'était la doctrine du *pré carré* qui commençait à se manifester. Louis XIV ne laissa pas échapper cette occasion de rendre service à ses alliés sans s'attaquer à l'Angleterre. Il assaillit l'évêque qui venait d'envahir les territoires de l'Over-Yssel.

L'Espagne se disposait à s'unir à l'Angleterre par crainte des prétentions, déjà devinées, du roi de France sur les Pays-Bas. Mais l'habile archevêque d'Embrun, ambassadeur de Louis XIV à l'Escurial, réussit à conjurer l'orage et à empêcher l'alliance de Londres et de Madrid. Il offrit la médiation de son maître dans le conflit hispano-portugais, se rendit officieux, fit trainer les affaires; puis quand il eut ainsi réussi à gagner du temps, il affecta de s'offusquer de ce qu'on eut préféré la médiation de Charles Stuart à celle de Louis XIV, et entama avec le Portugal des négociations qui aboutirent à une alliance formulée en janvier 1667. Le 31 mars 1667, la France et le Portugal signèrent une ligue offensive et défensive. Louis XIV prit l'engagement d'entretenir dans ce royaume quatre régiments français, et de payer aux Portugais un subside annuel ne 100.000 £. sterling. Cette somme devait être réduite à 34.000 £. lorsque les armées françaises seraient entrées en campagne. Le roi de Portugal promit de son côté de mettre sur pied deux corps d'armée de 17.000 hommes, et, s'il ne pouvait tenir sa parole, d'y suppléer en faisant attaquer l'Espagne par quatre brigades composées chacune de 4.000 hommes (1). Au mépris de ces conventions, les Portugais se hâtèrentde traiter lorsque l'invasion de la Flandre eut diminué l'arrogance de la Cour de Madrid. Ils offraient quelques contributions et l'alternative à la présentation de leurs évêchés (2). Les Espagnols commencèrent par refuser, mais les progrès des Français les forcèrent à céder. Ils reconnurent le roi de Portugal, on restitua de part et d'autre les places conquises, à l'exception de Ceuta qui resta aux Espagnols. Ce traité, conclu le 13 février 1678, termina une guerre qui durait depuis 26 ans (3).

Louis XIV cependant, tout en procurant par sa diplomatie des alliances continentales aux Provinces-Unies, travaillait à les réconcilier avec l'Angleterre; mais ce fut sans succès. C'est à cette époque que se livrèrent les grandes batailles navales des Sands (4 août 1666) qui se terminèrent par la défaite des Hollandais. Enfin, dans l'hiver de 1666, la Suède offrit ses services aux Etats-Généraux et à l'Angleterre qui acceptèrent sa médiation. Des conférences se tinrent à Bréda et aboutirent à la paix qui fut signée (à Bréda) le 31 mars 1667.

Ainsi donc Louis XIV avait amusé les Espagnols, aidé les Hollandais sans désobliger à l'Angleterre, et s'était acquis l'amitié des Portugais. Il avait en outre conclu des traités avec les princes du Rhin pour empêcher le passage des troupes de l'Autriche aux Pays-Bas pour le cas où l'Empire voudrait secourir l'Espagne : juillet 1666, avec le duc de Neubourg; octobre 1666, avec l'électeur de Cologne; janvier 1667,

⁽¹⁾ MIGNET, t. I, p. 548.

⁽²⁾ Manuscrit Givaire (Bibl. Comm. de Tournai).

⁽³⁾ MIGNET, tome II, p. 577. - WEISS, op. cit., t. II, p. 10.

avec l'électeur de Mayence; mai 1667, avec l'évêque de Munster.

Telle fut à l'extérieur l'œuvre de la diplomatie.

A l'intérieur, Colbert, Lionne et Louvois avaient amélioré les finances, la marine et l'armée.

Le temps de la paix (1) avait été consacré à resserrer la discipline des troupes et à préparer les succès d'une nouvelle guerre. Le roi avait admis les officiers, dont les corps avaient été licenciés et qu'il ne voulait pas perdre, dans ses gardes-du-corps et dans les mousquetaires: il avait alternativement tenu ses troupes dans les garnisons et dans les camps pour qu'elles conservassent l'habitude d'être ensemble; il avait multiplié les inspections pour maintenir la vigilance dans les chefs et l'émulation dans les corps; il avait amélioré l'infanterie, qui avait toujours été inférieure à la cavalerie en France et dans laquelle la grande noblesse et les gentils hommes refusaient d'entrer, en exigeant qu'ils y prissent des commandements et des grades. Depuis que la mort de Philippe IV avait donné ouverture à ses prétentions et que la guerre de Hollande lui avait permis de faire les préparatifs de son expédition sans la compromettre et sous un prétexte détourné, il avait concentré 50.000 hommes dans les deux provinces les plus rapprochées des Pays-Bas afin d'avoir sur ce point une armée disponible. Il avait fait fondre seize cents pièces d'artillerie en France, et il en avait commandé d'autres dans les fabriques (2); il avait ordonné de nouvelles levées (3), augmenté sa maison militaire (4), établi des magasins

⁽¹⁾ NAMÈCHE, op. cit., t. 23, p. 188.

⁽²⁾ Mémoires de Louis XIV, tome II, page 163.

⁽³⁾ Ibid, page 11.

⁽⁴⁾ Ibid., pages 186, 188 et 262.

de vivres et de munitions sur la frontière de Picardie (1), et il s'était procuré le plan de toutes les forteresses en Flandre (2).

« Comme j'estimais, dit-il (3), que le meilleur moyen d'exécuter quelque chose d'important était de surprendre les ennemis par ma diligence, et d'entrer armé dans leur pays avant qu'ils pussent être en état de me résister, je disposais insensiblement toutes choses pour commencer cette campagne beaucoup plus tôt qu'on avait accoutumé. Ainsi j'amassais dans chaque place des blés, des farines, des fourrages, de la poudre, des boulets, des canons et toutes les autres choses dont le manquement aurait pu retarder la marche ou les entreprises de mon armée. Mais surtout je continuais à exercer soigneusement les troupes qui étaient auprès de ma personne, afin que, par mon exemple, les autres chefs particuliers apprissent à prendre le même soin de celles dont ils avaient le commandement. "

Tous ces préparatifs alarmèrent le marquis de Castel Rodrigo, gouverneur-général des Pays-Bas, qui remplissait depuis longtemps la cour d'Espagne de ses défiances, de ses avertissements et de ses demandes. Telle Cassandre à Troie.

Le 16 mars 1667, il sentait approcher l'orage. « Madame, écrivait-il à la reine, le manifeste du roi très chrétien sur ses droits au Brabant est imprimé, la guerre est résolue, et, sans se prêter à des négociations, on nous attaquera pour se mettre par la force en possession du Brabant; le roi en personne prendra

(1) Ibid., pages 161 et 162.

2) Ibid., page 260.

(3) Ibid., page 263.

le commandement d'une armée et se dirigera sur cette province, pendant que le maréchal de Turenne, avec le titre de lieutenant-général, en commandera une autre du côté de la Flandre pour nous enfermer entre deux feux dans l'espoir d'effrayer les peuples en nous attaquant avec tant de force et de vigueur, et de profiter de leur terreur et de leur abandon pour traiter avec les grandes villes auxquelles ils promettront ce qu'ils ne tiennent jamais... Si les Français nous attaquent ce printemps, je ne vois pas comment les Pays-Bas seraient sauvés, à moins d'un miracle. Et je crois que si on nous demandait une province d'Espagne pour éviter une rupture cette année, il faudrait en bonne politique la donner pour gagner du temps et achever de nous mettre en état, puisque si nous perdons cette fois la partie il n'y a plus d'espérance. Ce que je crains le plus, ce n'est pas la force de nos ennemis mais l'abattement dans lequel sont tombés les peuples de ces provinces, en sorte qu'ils se croient abandonnés sans possibilité d'être secourus (1)....

Cette lettre aurait dû résonner comme un coup de tocsin à Madrid. Il n'en fut rien. Peut-être connaissaiton le caractère du personnage. « C'était, nous dit un contemporain (2), un homme vain, enflé et persuadé en sorte de son mérite et de sa capacité qu'il croit estre maistre de toutes les personnes du monde lorsqu'il peut les tirer en conférence. Il aime les pensées nouvelles et les propositions vagues, et par

ANNALES. IX.

⁽¹⁾ ARCHIVES DE SIMANCAS, Série A, liasse 8, nº 26. Trad. de l'espagnol par MIGNET, *loc. cit.*

^(?) Ms no 782 de la Bibl. de Saint-Omer, intitulé : Discours contenant les portraits des personnes de qualilé et de considération qui sont attachées au service de Sa Majesté Catholique au Pays-Bas. 1670. Publié par GACHARD, Bull. de la Comm. Royale d'Hist., 3° série, tome X, page 329.

conséquent ne se détermine jamais; il se détache du certain pour l'incertain; c'est ce qui l'a poussé à laisser périr les troupes qu'il avait au Païs-Bas pour engager celles qu'il a cru avoir en Allemagne et qu'il n'a point eues au besoin. Le désir de la gloire lui a fait souhaiter la guerre avec une passion aussi forte que celle avec laquelle il l'a détestée; il aime surtout de bastir et fortifier, et cependant il n'achève jamais de le faire, et souvent abandonne l'ouvrage dans son commencement: il abonde tellement en idées qu'il est impossible de le tenir sur une même matière, et il perd d'abord de vue et de pensée celle que l'on traite avec lui, quelque importante qu'elle puisse estre et de quelque qualité que soit la personne qui confère avec lui, s'esloignant par des comparaisons et des digressions de Sardaigne et de Catalogne (1) fort agréables mais inutiles et même nuisibles. C'est la plainte qu'ont fait tous les généraux et gouverneurs depuis son ministère. Au reste, il est le plus éloquent en toutes langues de tous les ministres d'Espagne que j'ai connus; il est généreux, désintéressé et assez franc; il aime la probité et le mérite selon sa manière bizarre, et je tiens qu'il seroit un excellent gouverneur dans la république de Platon. »

Il faut rendre à Castel Rodrigo cette justice qu'il ne se borna pas au rôle stérile de Cassandre, et qu'après avoir prié la Cour de veiller sur les Pays-Bas et les convoitises de Louis XIV, il mit toute son activité à combattre du mieux qu'il put les maux qu'il avait prévus et qu'on n'avait pas voulu découvrir quand il les avait signalés.

Le marquis de Monterey, gouverneur de la Comté

(1) Il avait été lieutenant et vice-roi de ces provinces.

de Bourgogne, écrivit à sa Cour dans le même sens alarmiste que Castel Rodrigo. Le marquis de la Fuente, dans ses dépêches du 6 mars et du 5 avril, dénonçait de même les menées des Français dans certaines places des Pays-Bas pour s'en procurer la possession, quoique Louis XIV lui eût renouvelé ses protestations d'amitié pour l'Espagne dans l'audience de congé qu'il lui avait donnée (1).

Mais le gouvernement espagnol, plongé dans l'apathie et réduit à l'impuissance, aima mieux douter encore, dit M. Mignet, et ne fit aucun préparatif de défense. Le Conseil d'Etat, dans sa séance du 9 avril, crut apercevoir quelques contradictions dans les dépêches de Monterey, de Castel Rodrigo et de Fuente; il s'y attacha pour s'entretenir dans son optimisme et sa crédulité; il n'exprima point, dans son opinion écrite, la crainte que la guerre fût imminente, tout en recommandant à la régente d'envoyer du secours aux Pays-Bas (2).

III

En ce moment, le roi de France, ayant achevé tous ses préparatifs diplomatiques et militaires, lève tout d'un coup le masque.

Le 8 mai 1667 il publie son Manifeste (3) et envoie à la régente d'Espagne le Traité des droits de la Reyne très chrétienne sur divers Etats de la Monarchie d'Espagne (4). Ces écrits, répandus à profusion dans les Pays-Bas, exposaient les prétentions de Louis XIV

⁽¹⁾ ARCHIVES DE SIMANCAS, Série A, liasse 8.

⁽²⁾ Cf. le procès-verbal de cette séance, ARCHIVES DE SIMANCAS, ibid.

⁽³⁾ Aux peuples des comtés de Flandre, de Hainaut, etc.

⁽⁴⁾ Paris, Imprimerie royale, 1667, in-4°.

et les justifiaient d'une part par la nullité de la renonciation de Marie-Thérèse et d'autre part par la loi dite de *dévolution*.

En ce qui concerne le premier argument, il faut se souvenir que l'union de Louis XIV et de l'infante Marie-Thérèse avait été conclue à la double condition que la dot de 500.000 écus d'or serait payée par Philippe IV en trois versements endéans 18 mois à partir de la signature du contrat, et que l'épousée renoncersit expressément à la succession de son père. Mais il était stipulé que la validité de la renonciation serait subor- donnée à l'exactitude du paiement (1). C'était là (2) une clause d'une portée redoutable : Mazarin comptait bien que l'Espagne épuisée ne s'acquitterait pas régulièrement de cette obligation pécuniaire. Il avait déjà réuni tous les arguments de droità l'aide desquels le gouvernement français s'efforça dans la suite de démontrer la nullité de la renonciation imposée à Marie-Thérèse. Déjà, sous Richelieu, les jurisconsultes s'étaient occupés de rechercher pour la couronne de France des droits à revendiquer diverses provinces telles que les duchés de Lorraine et de Bar (3), et les comtés de Flandres et d'Artois, duché de Luxembourg, pays de Hainaut, Frise, Hollande,

(1) Voir le texte du contrat du mariage dans La Vérité défendue des Sofismes de la France, 2^e partie, page 179 — et le texte de l'acte de renonciation de l'infante, *ibid.*, page 145.

(2) ANTONIN DEBIDOUR, dans l'Histoire générale (de Lavisse et Rambaud), tome VI. page 46.

(3) La recherche des droicts du Roy et de la couronne de France sur les royaumes, duchez, comtez, villes et païs occuppez par les princes estrangers appartenans aux roys très chrestiens par conquestes, successions, achepts, donations et autres titres légitimes.... par Jacques de Cassan, conseiller du Roy et son premier Advocat au siège présidial de Béziers. — A Paris, F. Pomeray, 1632. Tome II, page 65. villes de Cambrai, Douai et autres des Pays-Bas (1).

La renonciation de Marie-Thérèse avait été une dérogation à la loi fondamentale espagnole, et Louis XIV n'admettait pas que cette dérogation pût être suffisamment validée par une simple stipulation de son contrat de mariage. Sudsidiairement, il considérait cette dérogation comme annulée parce que les formalités n'en avaient pas été toutes observées, ni les conditions essentielles remplies. Suivant lui, Marie-Thérèse avait donc conservé la plénitude de ses droits, qu'elle avait irrévocablement transmis au dauphin Louis, né le l^{er} novembre 1661.

Et quant au second argument, un secrétaire de Turenne, nommé Duhan (2), avait découvert qu'il existait dans le Brabant et dans quelques autres provinces des Pays-Bas une coutume connue sous le nom de droit de dévolution, d'après laquelle les biens patrimoniaux appartenaient aux enfants du premier lit, sans égard pour ceux qui pouvaient naître d'un second mariage : la succession était dévolue aux enfants au moment même où l'époux survivant contractait une nouvelle union, le père remarié ne restant qu'usufruitier de l'héritage dont ses enfants devenaient propriétaires. Louis XIV trouva que cette coutume s'appliquait fort opportunément à ses vues et soutint que Marie-Thérèse, seule survivante des enfants du premier lit de Philippe IV, excluait son frère Charles, né du second mariage, de l'héritage des provinces des Pays-Bas qui reconnaissaient le droit de dévolution.

⁽¹⁾ Ibid, p. 113.

⁽²⁾ WEISE, L'Espagned cpuis le règne de Philippe II jusqu à l'avènement des Bourbons, t. 11, p. 10.

Résumé de l'argumentation du Traité.

l^o En échange de la renonciation, il y avait une dot. Cette dot n'ayant jamais été payée, la renonciation devient caduque.

2° Il y a plus. Cette dot ne représentait que le retour de la dot de la mère de la reine Marie-Thérèse qui y avait droit comme héritage. Donc elle ne pouvait solder la renonciation.

- Le Conseil d'Espagne ne peut donc pas dire que le Roy Catholique ait doté la Reyne sa fille, puisqu'on fait voir qu'il ne lui a rien donné, et qu'au contraire on luy retient en la mariant tous ses droits Maternels et ceux qui lui étaient écheus par la mort de Don Baltazar son Frère.

- Il ne dira pas aussi que c'est une renonciation exécutée et consommée; car on luy répond que les cinq cens mille écus d'or promis n'ont pas même encore été payez et que d'ailleurs la promesse qui en avait été faite n'est point une libéralité, mais la restitution d'une partie des deniers Dotaux et des conventions Matrimoniales de la défunte Reine Elisabeth, mère de l'Infante...

» L'Espagne a fondé la renonciation et l'exclusion de l'Infante sur quatre prétextes différents.

- Le premier est le bien de la Paix générale, dont elle dit que cette renonciation fait partie,

» Le second, l'égalité qui doit se rencontrer dans cet auguste mariage.

» Le troisième, l'avantage commun des deux Royaumes.

" Et le quatrième pour empêcher la jonction des deux Etats qui sont trop grands pour être gouvernez par un seul Monarque. " (Pages 74, 75 et 76).

La 1^{re} partie du Mémoire répond à ces quatre arguments captieux et d'ordre politique pur.

Puis vient la 2^{de} partie, intitulée Droits en deniers et en domaines, qui traite les trois points suivants :

1. Autorité des coutumes sur les biens des souverains dans leur succession.

2. Droits de la reine basés, tant sur le contrat de ses parents que sur les lois : droits en deniers, joyaux, droits en fonds et souverainetez : Brabant, (droit de dévolution), seigneurie de Malines (id.), marquisat du Saint-Empire et comté d'Alost ou Flandre Impériale, Haute Gueldre, comté de Namur, duché de Limbourg, comté de Hainaut, comté d'Artois, duché de Cambrai, comté de Bourgogne et duché de Luxembourg. A propos de chacun de ces pays, il y a le texte de nombreux extraits de coutumes ou d'auteurs et de jurisconsultes appuyant les prétentions du Roi.

A la fin se trouve le texte :

l° de la lettre du Roi à la Reine d'Espagne pour lui annoncer la guerre.

2º du manifeste du Roi aux peuples.

Le roi avait envoyé ce *Traité* à la reine régente. Les réponses officieuses ne manquèrent point (1) et

(1) A titre documentaire, voici quelques titres de traités pour ou contre les prétentions de Louis XIV.

Prétentions du Roy Très Chrestiens sur les Estats du Roy Catholicque. Dialogue sur les droits de la Reine Très Chrestienne [par Guy Joly].

Traitté des droits de la Reine très chrestienne sur divers estats de la monarchie d'Espagne.

Soixante et quatorze raisons qui prouvent plus clair que le jour que la renonciation faite par la Reine de France est nulle, etc.

La Flandre française, ou traité curieux des droits du roi sur la Flandre. Divers points sur les droits et prérogatives des rois de France et de la préséance sur les autres rois [par Ch. Sovel de Souvigny].

La recherche des droicts du Roy et de la couronne de France sur les royaumes, duches, comtez, villes et païs occuppez par les princes estrangers appartenant aux roys très chrestiens par conquestes, successions, achepts, donations et autres titres légitimes...

Remarques adressées à M. Stockmans pour servir de réponse à son traité de dévolution.

Remarques [de Guy Joly, conseiller au Parlement de Paris] pour servir de réponse à deux écrits publiés à Bruxelles contre les droits de la Reyne sur le Brabant et sur divers lieux des Pays-Bas. In-12 de 112 pp.

Deductio ex quâ probatur clarissimis argumentis non esse jus devolutionis in ducatu Brabantiæ, nec in aliis Belgii provinciis, ratione principum eorum, prout quidam conati sunt asserere [De Stockmans. sous le pseudonyme de Veridicus Belga. 1665].

La vérité défendue des sofismes de la France.

Bouclier d'état et de justice contre le dessein manifestement découvert de la monarchie universelle sous le vain prétexte des prétentions de la reyne de France [de l'Isola].

Tractatus de jure devolutionis, a Petro Stockmans. 1667.

[Woerden a traduit en français le traité de Stockmans sur la dévolution. Arch. du Royaume, Reg. aux délibérations du Conseil d'Etat, nº 7, 1 Vº].

Lettres d'un gentilhomme Liégeois envoyées à l'auteur des Remarques sur deux écrits etc. [par Humbert]. l'on vit paraître, pour ne citer que les principales, le Bouclier d'Etat et de Justice (de Lisola) et la Vérité défendue des sofismes de la France (1).

Le 27 mai, la Régente répondit elle-même à Louis XIV (2). Le sens de cette réponse se devine sans peine.

Pour moi, je considère les prétentions de Louis XIV, basées sur le droit de dévolution, comme sans valeur, ainsi que l'Espagne le fit surabondamment démontrer. Par contre, le Roi me semble dans le vrai lorsqu'il argüe du non-paiement de la dot de sa femme pour déclarer que la renonciation de celle-ci à ses droits à l'héritage d'Espagne tombe *ipso facto*; mais ces droits ne pouvaient valablement être revendiqués que si Charles II venait à décéder sans enfants. Lui vivant, la guerre de 1667 fut donc une guerre injuste et de

Veridicus Belgicus pupilli advocatus, respondens gallico causarum patrono invicem fictitii supposito in dialogo, alioque libello super illum edicto, super prætensis juribus reginæ christianissimæ in provincias belgicas [par Loyens].

Responsio præcursoria tractatui pleniori de nova origine ducatûs et ducum Brabantiæ mox secutoro præmissa, ad vindicias papinionas a quodam tabularum consarcinatore, sub nomine Veridici, edictas.

Réponse de l'Espagne au traité de la France sur les prétentions de la reine très chrétienne sur divers états de la monarchie espagnole [par Petro Gonzalès de Salcedo].

(1) Ces deux ouvrages, dont le premier est le plus réputé quoiqu'il soit certainement le moins solide dans son argumentation, tendaient à démontrer surtout :

l° Que la France ne cherchait qu'à déguiser sous des revendications juridiques ses desseins de conquête.

2º Que la renonciation de Marie-Thérèse était valable et irrévocable.

3° Que le droit de dévolution ne devait aucunement être appliqué dans l'ordre politique.

4° Que la tranquillité de l'Empire et de la Chrétienté toute entière était mise en jeu par les prétentions conquérantes de la France.

(2) On peut lire cette lettre notamment page 12 de la Vérité défendue des Sofismes de la France.

•

pure conquête. Mais l'Espagne devait être la dernière à se plaindre, puisque, *en ce qui concerne Tournai et le Tournaisis*, sa conquête par Charles-Quint n'avait pas été autre chose (1).

A l'aurore de sa vie politique, Tournai est ville française, comme l'exposent bien nos anciens historiens.

Poutrain (2) nous montre comment l'évêque détenait le pouvoir temporel dans sa ville épiscopale, à l'exemple des évêques d'Allemagne et des archevêques de Cambrai et de Lyon, et comment Philippe-Auguste devint le souverain de Tournai du plein consentement des citoyens.

Cousin, peu suspect de trahir la cause de l'évêque en faveur du roi de France, nous enseigne la même révolution pacifique et l'avènement de Philippe-Auguste à la souveraineté de Tournai (3).

Récemment, un travail de M. d'Herbomez a confirmé ces faits en leur donnant une interprétation et en éclaircissant certains points restés douteux (4).

De tout cela il semble clairement résulter que les évêques de Tournai exercèrent dans les temps les plus reculés de l'histoire de la ville l'autorité souveraine et la juridiction temporelle sur le siège de leur résidence. Philippe-Auguste vint à Tournai en 1187, appelé peut-être par les habitants de la ville; il accepta ceux-ci pour ses sujets et fut reconnu par eux pour leur souverain (5), sans qu'il y ait trace d'aucune protestation de la part du comte de Flandre

⁽¹⁾ Cf. Swolfs, Précis d'Hist. nat., p. 209, § 420. — HENNE, Hist. du règne de Charles-Quint en Belgique, t. II, p. 303.

⁽²⁾ Page 163 et suiv. et page 766.

⁽³⁾ Tome 111. chapitre 57; tome 1V, chapitre 4.

⁽⁴⁾ Le royage de Philippe-Auguste à Tournai en 1187. in Revue des Quest. Histor., oct. 1891.

⁽⁵⁾ Chronique de Gilbert de Hainaut. — Marchantius. — Jacques Meyer. Cf. Cousin, tome III, chap. 57.

Philippe d'Alsace. Philippe-Auguste transmit la souveraineté de Tournai à ses légitimes successeurs les rois de France Louis VIII, saint Louis IX, Philippele-Hardi, Philippe-le-Bel, Louis-le-Hutin, Philippe V, Charles-le-Bel, Philippe de Valois, et ainsi de suite jusqu'à Louis XII.

Sous le règne de ce dernier, la crainte de voir les Français possesseurs de l'Italie amena le pape Jules II à armer contre eux l'Angleterre et l'Empire, les Suisses et le roi d'Aragon. Il convient de noter que Tournai est resté jusqu'ici ville française et n'a été revendiquée pour sienne par aucun comte de Flandre. Cette constatation seule suffit à condamner la conquête de cette ville par Charles-Quint en sa qualité de comte de Flandre, ou bien à condamner le gouvernement de Charles II lorsqu'il se plaint que Louis XIV cherche à s'emparer d'une ville que les traités ont attribuée à Charles-Quint et à ses successeurs rois d'Espagne.

Sous Louis XII les intrigues de l'empereur Maximilien et l'avidité de Wolsley décidèrent Henri VIII, roi d'Angleterre, à s'emparer de Tournai (1513). L'occupation anglaise ne dura que quelques années, et, après cette éclipse. la contrée redevient française sous François I. Charles-Quint s'en empara sans raison, par pure conquête (1), et la conserva par les traités de Madrid (1526) et de Cambrai (1529), confirmés par la

(1) En 1521, quand Charles-Quint fait assièger Tournai, les Consaux envoient une ambassade au comte de Nassau, lieutenant-général de ses armées, pour lui demander la raison du siège. Dès la première entrevue, les députés font remarquer que le traité d'octobre 1473 n'est point aboli; que, malgré le retour de Tournai à la France, la neutralité garantie aux Tournaisiens par ce traité subsiste toujours, d'autant plus que Tournai l'a toujours respectée, tandis que Charles-Quint la viole en faisant le aiège de la ville. Le comte de Nassau répendit on substance que pour lui le traité de 1478 est une lettre morte, et que, pour ce qui regardait le siège, 11 AVAIT paix de Vervins (1598) (1). Mais les Français prétendaient que François I ne pouvait valablement être tenu par sa signature aux premiers traités puisqu'il ne les avait acceptés que le couteau sur la gorge (2); les Etats cédés ne l'étaient donc pas légitimement (3).

Si donc au point de vue de l'histoire générale la guerre de Dévolution (1667-1668) est injuste, on n'en peut dire autant au point de vue de l'histoire de Tournai que la France récupéra par voie de conquête sur ceux qui le lui avaient arraché par la même voie 146 ans auparavant.

Quoiqu'il en soit, la régente, au reçu de la lettre de Louis XIV qui lui fut remise le 16 mai par l'archevêque d'Embrun, tint conseil de ministres, et le 21 elle écrivit au roi de France une réponse où elle lui disait, non sans grandeur d'âme, combien elle avait été étonnée des nouvelles qu'elle venait de recevoir de sa part, et que si Louis XIV était décidé à appuyer ses revendications par la force des armes, elle-même était décidée à recourir à la même voie pour défendre contre ses ennemis les Etats de son fils dont elle était tutrice (4).

(1) Notes, Documents et Pièces Justificatives.

(3) Cf. l'ouvrage renseigné ci-dessus, p. 36, note 3.

(4) Cette lettre se trouve dans NAMÈCHE, XXIII, 214; Corresp. d'Espagne, vol. 51; Lettres, mémoires et négociations de M. le Comte d'Estrades, tome V, page 145.

PLU A L'EMPEREUR DE RÉDUIRE CETTE VILLE EN SON FOUVOIR, et que lui, comte de Nassau, ne s'en irait point avant de l'avoir soumise! Voir ARCH. DE TOURNAI. Reg. des Consaux, 28 novembre 1521, et Reg. 335 (dit Registre des Bannières), fo 290 et 291. (Citations de M. Hocquet dans son Mémoire couronné sur L'Hist. politique et économique de Tournai au XVI^e siècle, p.).

⁽²⁾ Le traité de Madrid futextorqué à François I prisonnier, et la paix de Cambrai ne fut signée par lui que parce qu'il craignait pour la liberté et la vie de ses fils retenus comme otages. Cf. BRUN-LAVAINE, Les sièges de Lille, pp. 125 à 128.

La régente envoya quinze jours après une lettre aux Etats des différentes provinces (l) à l'effet de leur faire connaître les prétentions du roi de France et leur en montrer l'injustice (2).

Castel Rodrigo de son côté remplit l'air de ses plaintes et de ses protestations (3), il ordonna des prières publiques dans tous les pays (4).

IV

Le jour même où fut écrite la lettre de la régente à Louis XIV (21 mai 1667), avant de l'avoir reçue, avant même l'expiration du délai qu'il lui avait luimême fixé, le roi de France donna le signal de l'entrée en campagne.

" Le 27 avril 1667, on reçut la première nouvelle certaine de la guerre, car bien que M. de Marsin en eût donné avis plusieurs fois et qu'on en eût reçu de nombreux avis de Paris et d'ailleurs, cependant le marquis de Castel Rodrigo ne le voulait pas croire. La Cour fut fort troublée, quoique le Gouverneur témoignât grande confiance et fit bonne mine à mauvais jeu; il appela les officiers réformés et donna

(1) On ne trouve pas d'indice que cettre lettre ait été envoyée aux Etats de Tournai ou du Tournaisis.

(2) Madrid, 2 Juin 1667. Publiée par GACHARD in Bull. de la Comm. Royale d'Hist., 2º série, tome I, p. 410.

(3) Voir sa lettre du 20 Mai aux Etats-Généraux des Provinces-Unies. et la Mémoire qu'il adressa le 23 à Don Esteveu de Gamarre. chargé d'affaires d'Espagne à la Haye. (Lettrcs, mémoires et négociations du Comte d'Estrades, t. V, pp. 254 et 255).

(4) Cf. ARCH. DU CHAPITRE DE TOURNAI, Act. capitul., 27 mai 1667. Voir aux Notes, Documents et Pièces Justificatives une chanson (contemporaine) sur les Pays-Bas quand le roy de France les a venus conquester par trahison ensuitte de la mort de son beau-pere Philippe IV, pere de Charles II, etc. (d'après un Ms de la Ribl. communale de Lille. 40 commissions environ pour lever du monde et le mettre sur pied. Le l^{er} de mai, le marquis envoya Le Chassignet, parent de Lisola [auteur du *Bouclier* d'*Etat et de Justice*,] vers l'Empereur pour lui annoncer la guerre et demander des secours. Tout le mois de mai se passa à Bruxelles en apprèts très lents, les fonds manquant tant pour payer les vieilles troupes que pour en lever de nouvelles. Il s'établit une espèce de conseil dont faisaient partie le Gouverneur, le comte de Marsin, le prince de Ligne, le comte de Salazar, le comte de Monterei et Don Antonio de Cordova. On y résolut quantité de choses, entre autres de faire sauter Charleroy, La Bassée et Armentières, ce qui s'exécuta du 20 au 25 mai » (1).

" La France (2) fit d'immenses préparatifs pour cette expédition. Louis XIV mit son orgueil à exhiber avec éclat sa puissance. Le 15 mars, il passa une grande revue de ses troupes dans la plaine de Mouchy, aux environs de Compiègne. Voici en quels termes Louvois annonçait cette démonstration au marquis de Pradel qui commandait le corps auxiliaire envoyé en Hollande : " Si les espions de M. le marquis de Castel Rodrigo font bien leur devoir, ils l'informeront sans doute qu'il y aura là au moins 18.000 hommes des plus belles troupes du monde. Il y a encore 10.000 hommes de pied et 8.000 chevaux épars dans plusieurs villes du royaume où ils ne sont pas nécessaires, sans y comprendre les gardes françaises et suisses, les troupes qui sont sous votre commandement,

⁽¹⁾ Mem. de Woerden, in Mem. de la Soc. d'Emul. de Cambrai, t. XXX (1867-1868).

⁽²⁾ Hist. de l'infanterie wallonne sous la Maison d'Espagne, par le baron Guillaume, 1876 (Mém. de l'Acad. Royale de Belgique, in-40, t. 42), p. 178. ch. VII. 1^{er} S.

et plus de 25.000 hommes de pied qui tiennent garnison dans les places frontières » (1).

C'étaient donc 72.000 hommes environ qui menaçaient le pays.

Le marquis de Castel Rodrigo était en effet attentif et bien informé, et il s'efforçait de faire partager ses inquiétudes à la cour d'Espagne. « Vains efforts, dit l'historien de Louvois; la régente et son ministre étaient du nombre de ces tristes politiques, auxquels il répugne de prévoir un événement fâcheux, et qui ne demandent pas mieux que de se laisser prendre aux douces paroles de protestations pacifiques de leurs plus déterminés adversaires » (2).

En présence de l'agression imminente de la France, le marquis de Castel Rodrigo fit tous les efforts imaginables pour mettre sur pied quelques troupes : il ordonna des admissions exceptionnelles dans les bandes d'ordonnances (3), et l'on décréta une levée de 12.000 hommes dans la Flandre pour donner au moins de petites garnisons aux villes de cette province (4); mais ces mesures ne suffisaient évidemment pas pour arrêter les entreprises des Français. »

(1) ROUSSET, Histoire de Louvois, t. I, p. 97.

(2) Ibid.

(3) Placards de Flandre, 3e partie, fo 1100, 2 août 1667.

(4) Ibid., t. III, fo 1089, placard du 19 août 1667.

CHAPITRE DEUXIÈME.

La campagne de 1667.

Etat pitoyable des forces espagnoles dans les Pays-Bas. Les forces françaises; leur marche depuis l'entrée en campagne jusqu'à la prise d'Ath (19 juin 1667). Etat de Tournai au début de la guerre; le Gouverneur; les fortifications; le Château; la garnison bourgeoise. La ville se met en état de défense; réparation des ouvrages, palissades, tenue d'eaux (mai). Envoi de troupes régulières. Les esleus. Continuation des travaux en juin.

Ι.

QUE pouvait l'Espagne, que pouvait Castel Rodrigo contre cette invasion de la puissante France (1)? C'est à peine si la monarchie espagnole pouvait entretenir dans les Pays-Bas un effectif de 20.000 hommes, dont une grande partie devait être immobilisée dans les places; et encore celles-ci étaient-elles fort mal pourvues (2).

⁽¹⁾ Cf. ARCH. DU ROYAUME, Reg. aux délib. du Cons. d'Etat nº 28, 9 R°. 27 mai 1667. Sur un décret de S. E. portant s'il convient de déclarer la guerre à la France. »

⁽²⁾ Précis des campagnes de Turenne (Bruxelles 1888), p. 263.

« Le gouvernement, dit Poutrain (1), se trouvait partout si négligé dans les Pays-Bas Espagnols qu'aucune ville n'était en état de défense; nulle fortification, nulle armée, nulle munition; et le peu de troupes qui gardaient les places étaient nues, sans paie et si abandonnées à la licence que les soldats se répandaient les jours de marché sur les chemins pour enlever aux paysans qui allaient aux villes et qui en revenaient leurs denrées et leur argent; de sorte qu'ils étaient obligés de se mettre en troupes, comme les voyageurs de l'Arabie, avec quelques pistolets de poche ou autres armes pour leur défense. Le désordre allait si loin que dans les villes même il fallait que les marchands se tinssent en garde dans leur boutique contre les voleries des soldats; ils attaquaient les bourgeois dans les rues, et il était dangereux de s'y commettre trop tard et trop matin. Ils ne vivaient, en un mot, que de brigandage, et il n'était pas nouveau d'en voir qui, pressés de leurs besoins, ou par le défaut de butin, ou pour être plus gens de bien que les autres, mendiaient en pauvres honteux, la plupart sans habillement, sans chaussure, et dans l'état le plus pitoyable. »

« Ces soldats, dit Gourville (2), allaient par petites bandes, demandant la charité à ceux qui passaient dans les grands chemins; et les abbayes des environs

(1) Histoire de la ville et cité de Tournai, page 419. Remarquer que l'auteur écrivait vers 1740 (Cf. Soil, Notice sur Poutrain, in Bull. de la Soc. Hist. et Litt. de Tournai. t. XXI, p. 53), s'inspirant visiblement, en ce qui concerne ce que je lui emprunte ici, « de quelques personnes des plus avancées en âge, qui assurent toutes ces choses, comme en aïant été témoins oculaires « (P. 420).

(2) Mémoires de Gourville, tome II, page 9. — WEISS, op. cit., t. II, p. 11. — Une ordonnance des Prévots et Jurés de Tournai, 10 juin 1666, enjoint à tous soldats allans, brimbans et vagabondans en cette ville de se retirer chacun en leur garnison. (*Reg. 355*, 242 v^{o} , dernier §). où ils étaient en nourrissaient une bonne partie. »

A Madrid (1) la détresse publique était si grande et le sentiment national si affaibli que la régente n'osa pas établir un impôt de guerre; elle aima mieux faire appel aux libéralités des particuliers. « L'extrémité est si grande ici, écrit à ce sujet l'ambassadeur de France à son maître (2), qu'il se fait une contribution volontaire de tous les particuliers pour fournir quelque argent présent pour les nécessités publiques. M. le Président de Castille donne 2.000 pistoles; MM. les Cardinaux d'Aragon et de Montalte contribuent d'une pareille somme.... L'on a pris nouvellement une autre résolution qui est de retrancher encore $15 \circ/_{\circ}$ sur les rentes. L'on avait retranché auparavant $50 \circ/_{\circ}$, et encore $10 \circ/_{\circ}$ sur l'autre moitié, et l'on y ajoute présentement ces $15 \circ/_{\circ} * (3)$...

L'on mit un impôt nouveau sur les carrosses et sur les mules de selle. Les ministres allèrent même jusqu'à émettre de nouvelles monnaies falsifiées. Elles devaient avoir cours sous peine d'amende. Il y en avait pour quinze millions de livres en circulation quand on les discrédita en 1680 (4).

Contre cet ennemi si pauvre et si misérablement armé(5), la France dirigeait une armée de 53.000 hommes, la plus considérable qu'elle eût mise sur pied depuis longtemps. Turenne l'avait rassemblée vers le

(1) WEISS, op. cit., t. II, pp. 106-109.

(2) De Madrid, 2 juin 1667; cité par MIGNET, II, 127.

(5) Sur l'organisation militaire des Pays-Bas à cette époque, voir *Rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas*, par H. Lonchay, ch. II (Mém. couronnés par l'Acad. de Belg., coll. in-8°, tome 54).

ANNALES. IX.

⁽³⁾ Ibid, p. 132, dépêche du 16 juin.

⁽⁴⁾ Dépêche du marquis de Villars, du 4 avril 1680. (Arch. du ministère des affaires étrangères à Paris).

trois corps a reronne, a coroie et a Amiens. On contingent de Lorrains, formant quatre régiments de cavalerie, soit 1500 hommes, et deux régiments d'infanterie, soit 900 à 1000 fantassins, renforçait ces trois corps (1).

Le principal, sous les ordres du maréchal lui-même et avec lequel marchait le roi. était fort de vingtquatre à vingt-cinq mille fantassins et de neuf à dix mille chevaux (2).

L'infanterie était répartie en 1200 compagnies de cinquante hommes chacune, sept par bataillon, plus vingt compagnies suisses, le régiment des gardes françaises et celui des gardes suisses, ce qui faisait 7000 hommes, plus encore 1000 dragons. La cavalerie comptait 200 compagnies de cinquante maîtres chacune et les 3000 chevaux de la Maison du Roi : gardes, mousquetaires, gendarmes et chevau-légers (3).

Deux autres divisions devaient opérer à droite et à gauche du corps royal, l'une sous les ordres de Créquy dans le pays messin, l'autre, cantonnée à Abbeville, sous les ordres du maréchal d'Aumont, gouverneur de Paris. Au moment de l'entrée en campagne, cette division était forte de sept à huit mille hommes commandés, sous d'Aumont, par le comte de Passage et le comte de la Feuillade, duc de Roanès, lieutenants-généraux, le comte de Lorges et le sieur Saint-Lieu, maréchaux-de-camp; elle était constituée des régiments de Navarre, de Normandie, du Plessis-Praslin, d'Harcourt, de Lourches et de la Reine, et de

⁽¹⁾ Précis des campagnes de Turenne, loc. cit.

⁽²⁾ VANDŒUVRES, Relation de la guerre de Flandres en 1667, pp. 16 à 25.

⁽³⁾ *Ibid*.

trois brigades de cavalerie commandées par Calvo, le marquis de Rouvray et le marquis de Genlis (1).

Le roi et la reine partirent le 16 mai de Saint-Germain, couchèrent le 16 à Champlâtreux, le 17 à Liancourt et arrivèrent le 20 à Amiens. Le 21, le roi passa en revue les troupes entre Amiens et Corbie. Le 25, la reine retourna à Compiègne et le roi se rendit à Péronne (2).

Les opérations militaires commencèrent aussitót (3). Elles ne devaient consister que dans les sièges, les Espagnols n'ayant pas de forces suffisantes pour tenir la campagne et s'opposer à l'invasion.

Castel Rodrigo manquait de troupes, d'argent et d'alliés. Il avait fait démolir les fortifications de La Bassée, de Condé, de Saint-Ghislain, d'Armentières, de Charleroi et de quelques petites places qu'il aurait été trop difficile de garder, pour renforcer d'autant les garnisons des autres. Il avait cru dissimuler sa faiblesse en augmentant le nombre des commandements séparés, commandements exercés d'ailleurs, pour la plupart, par des hommes de valeur. Il était à Mons; Marchin, de tous le plus expérimenté et le plus entendu, était à Bouchain, le prince de Ligne à Namur, Chimay à Luxembourg, Salazar à Douai, Bournonville à Saint-Omer, prêts à parer les coups que Louis XIV, aux termes de ses proclamations, ne pouvait manquer de porter (4).

⁽¹⁾ *Ibid*.

⁽²⁾ DALICOURT, La campagne royale ou le triomphe des armées de S. M. és années 1667 et 1668.

⁽³⁾ NAMÈCHE, op. cit., t. 23, pp. 217 à 219. — Lettres etc., du comte d'Estrades, tome V, pp. 217, 247, 273.

⁽⁴⁾ Mém. de Woerden in Mém. de la soc. d'Emul. de Cambrai, tome XXX.

Le maréchal d'Aumont (1) attaqua Bergues, qu'il prit en deux jours, et Furnes peu de jours après. Le 19 juin il se rapprocha d'Ypres où étaient le comte de Solre et Michel-Ange de Woerden pour renouveler la Loi (2), mais il se contenta de Dixmude et de Courtrai, et le 20 il vint occuper Armentières qu'il fortifia.

" Il n'y avait, dit un contemporain (3), aucune place qui ne fût menacée des armes de France que le Roi commandait en personne. Son campement à Charleroi donnait une juste appréhension à Bruxelles, à Malines et à toutes les autres places du Brabant. Namur, Mons, Valenciennes, Cambrai, Lille, Condé, Saint-Ghislain, Bouchain, Douai étaient exposés à des entreprises. Le maréchal d'Aumont tenait toute la Flandre en bride où la prise de Bergues et de Furnes faisait appréhender pour la marine. Le marquis de Créquy chatouillait Luxembourg de bien près. "

Le 24 mai (4), Turenne fit avancer ses troupes par divers points sur Charleroi qui ouvrait la route du Brabant et du nord de la Flandre. Il évita les places de Lille, Courtrai, Ypres, Tournai, Douai, ne pouvant deviner avec quelle facilité il s'en emparerait ensuite; et, passant successivement la Scarpe et l'Escaut qui n'étaient défendus que par Douai, Bouchain et Valenciennes, il pénétra dans le Hainaut, prit Binche le 31 mai et Charleroi le 2 juin. Les Espagnols avaient évacué cette place dès le 27. L'armée française y resta quinze jours, rétablissant la fortification afin de s'en faire un point d'appui.

⁽¹⁾ Poutrain le confond obstinément avec le comte de Gramont, capitaine des Gardes-du-Corps.

⁽²⁾ DUC D'AUMALE, Hist. des princes de Condé, VII, 257.

⁽³⁾ Response à la lettre, etc.

⁽⁴⁾ Poutrain dit le 28.

" Ce fut dans cette constitution des choses que Louis XIV ayant traversé une partie du Brabant et toute la province du Hainaut et suspendu tous les Gouverneurs, se déclara le 17 juin. " Il laissa une garnison à Charleroi et fit une fausse démonstration (1) sur Bruxelles où Castel Rodrigo s'était renfermé. Puis il se rabattit brusquement vers l'ouest comme pour donner la main au corps du maréchal d'Aumont. Le 19 il prit Ath et le 21 investissait Tournai.

• De Charleroi, dit-il dans ses Mémoires (2), j'avais eu d'abord un dessein d'aller à Bruxelles; mais voyant que mon infanterie, composée la plupart de nouveaux soldats, pourrait se rebuter ou se ruiner par un siège de longue durée, je résolus depuis d'attaquer Tournai qui se pouvait prendre en bien moins de temps et qui ne laissait pas d'être une grande ville très avantageusement située. Après avoir été quatre jours auprès de la reine, je retournai au camp de Charleroi et pris ma route par le milieu du pays ennemi, pour donner une égale terreur à toutes les places. Mes ordres étaient donnés pour investir Tournai de trois endroits différents : du côté de la mer, le maréchal d'Aumont y marchait avec la cavalerie, les Lorrains que j'avais enrôlés en Artois devaient s'y rendre de ce côté-là, et j'y venais en personne du côté de Bruxelles. En quoi nos marches se trouvèrent si bien concertées que nous nous y présentâmes tous, à peu d'heures près les uns des autres. En passant, je me saisis d'Ath, petite place à la vérité, mais d'une situation avantageuse, pour faciliter à mes gens le passage dans le pays et pour incommoder les villes espagnoles au milieu desquelles elle est située. »

(2) Tome II, p. 23.

⁽¹⁾ LONCHAY, op. cit., p. 130.

Le Gouverneur de la ville et du château de Tournai était alors le marquis de Trazegnies qui cumulait ces fonctions avec celles de bailli de Tournai et Tournaisis, Saint-Amand et Mortagne.

J'ai narré ailleurs (1) la réception qui lui fut faite à Tournai en ces qualités le 6 et le 7 juin 1649.

Gillion Otto marquis de Trazegnies, né en 1596, avait réussi par ses façons galantes et son esprit adroit à épouser en 1631, Jacqueline de Lalaing, veuve du comte Philippe de Middelbourg.

Ce brillant mariage lui ouvrit les voies de la fortune et des honneurs, et il parcourut une brillante carrière, grâce à son habileté bien plus qu'à ses talents dont il n'eut jamais l'occasion de déployer l'étendue. Gouverneur de Saint-Omer en 1644, puis gouverneur et capitaine-général du pays et comté d'Artois en 1647, il fut promu le 27 février 1649 au gouvernement de Tournai. En 1653 le comte de Beaucignies, qui l'avait remplacé en Artois, fut arrêté par ordre du pouvoir central, et Trazegnies cumula provisionnellement le gouvernement des deux provinces pendant l'absence de Beaucignies.

C'était un grand seigneur dans toute l'acception du terme. La faveur dont il jouissait à la cour, sa fortune, ses manières magnifiques lui donnaient un éclat tout particulier. Mais si l'on s'en réfère au jugement d'un contemporain médisant (2), il n'était qu'un vieux et

(1) Réception du marquis de Trazegnies comme gouverneur de Tournai et Notice sur un conflit qui éclata entre le Magistrat et les Bannières à cette époque. (Annales de la Soc. Hist. et Archéol. de Tournai, 1901).

(2) Discours contenant les portraits des personnes de qualité et de considération qui sont attachées au service de Sa Majesté Catholique aux Pays-Bas. (Bull. de la Comm. Royale d'Hist., 3° série, t. X, p. 329). rusé courtisan, esclave de son intérêt. Et l'on verra par la suite de ce récit qu'il était un incapable. L'âge était venu et avait glacé son esprit, en paralysant les ressources et en tarissant la fécondité (1).

Le marquis de Trazegnies avait pour lieutenant un sieur Baldous sur lequel je n'ai pu rencontrer de renseignements biographiques. Un Lancelot de Baldous vivait pauvrement à Bruxelles avec son neveu Jacques Janssens dit de Baldous, prêtre; il avait 90 ans en 1680; c'était peut-être l'ancien lieutenant de Trazegnies (2).

Depuis 1656, date des derniers travaux à ses fortifications (3), la place de Tournai était défendue par une enceinte de murailles sans bastions, renforcée de soixante-huit (4) anciennes tours dans lesquelles on ne pouvait loger qu'une douzaine de fusiliers. La muraille était en général assez haute et en certains points bâtie sur le roc même; mais en certains endroits elle était fort basse et assise sur un sol fort meuble. Le fossé d'enceinte était à sec sur toute la partie de la ville située sur la rive gauche sauf entre la porte des Sept-Fontaines et les Arcs qu'on appelle aujourd'hui le Pont des Trous. Le fossé de la rive droite était en eau et alimenté par l'Escaut en deux endroits, l'un à l'entrée du fleuve en ville, et l'autre deux à trois cents mètres plus en amont. Des planches barraient l'Escaut au point où il pénétrait dans la ville : cela servait à remplir le fossé et à établir une certaine inondation

(1) Sur Trazegnies, Cf. ARCH. DE TOURNAI, Manuscrit Waucquier, t. XVI p. 226 et t. XVI bis, p. 61.

(2) ARCH. DE TOURNAI, Reg. 224, 22 Ro, 34 Ro et 40 Ro.

(3) Relation de ce qui s'est passé avant et dirant le siège de la ville de Tournay jusques la rendition d'icelle, 24 juin 1667 (ARCH. DE TOURNAI, Reg. 4182 A', 189 R° à 212 Ro). — Response, etc.

(4) BIBL. DE TOURNAI, Ms. Givaire.

vers le Sud-Est. L'entrée de l'Escaut était défendue par une chaîne qu'on tendait chaque nuit en travers de la rivière pour empêcher l'invasion de la place par des barques ennemies (1).

Quant aux ouvrages extérieurs, on avait cessé de les entretenir depuis la paix des Pyrénées : les parapets étaient ruinés, les glacis ravinés, les fossés comblés en de nombreux endroits.

Quelques portes étaient couvertes par des demilunes, ou ravelins de terre avec un chemin couvert (2). Entre les portes de Lille et del Vigne le rempart servait de mur de clôture aux jardins des particuliers qui y appuyaient des pavillons, vide-bouteilles, kioskes et gloriettes (3). Les portes étaient faibles, garanties par une simple barrière et par un ouvrage peu considérable qui était une simple contrescarpe fort peu élevée, avec son glacis sans aucun fossé (4). Proche la porte (extérieure) du château, les terres du rempart n'étaient soutenues que par des étançons de bois (5).

Les tours étaient pacifiquement chargées de moulins à vent. Les tanneurs en avaient un, pour moudre leurs écorces, emmanché entre une tour et le parapet du rempart. Les brasseurs en avaient deux pour leurs orges (6). Des meuniers en possédaient aussi. Cela était

(1) « A Bon Jacquerie pour une année de ses gaiges ordinaires d'avoir.... à chacun jour tendu et détendu une chaisne pardedens la rivière d'Eschault aux archures des Chauffours, escheue au viij^e de Juing a esté payé... 44 £. » *Comptes généraux de 1655-1666*, 75 R^o. — « A Daniel Laurent commis à clore et ouvrir la bombe flotante passé hors du lhuichet d'Anthoing.... la somme de 200 £. *Ibid. de 1668-1669*, 106 R^o.

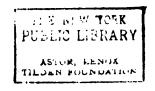
(2) Response à la lettre, et Ms. Givaire.

(3) Reg. 221. passim.

(4) Réponse a la lettre, etc.

(5) Reg. 220, 247 Ro. Cet état subsista jusqu'en juillet 1671.

(6) Reg. 217, 342 Vo. — Les tanneurs avaient leur moulin à écorces sur les hauteurs entre la porte del Vigne et la porte de Valenciennes. Lorsqu'il



١

i

.

.

-.

•

.

.



sans doute fort pittoresque mais fort incommode pour une défense. Un moulin s'élevait aussi sur la haute batterie du *Cavalier* (1). Un croquis de Bozière, fait d'après un vieux document, place cette batterie du Cavalier ou grand bastion des Engins à l'intérieur de l'enceinte, là où fut plus tard le bastion du Roi de la citadelle. Il nous montre encore un grand bastion, dit Bastion Saint-Martin, très spacieux, à l'endroit où couperait le rempart la bissectrice de l'angle formé par les rues des Jésuites et des Paniers (2).

Les fossés n'étaient pas en meilleur état que les remparts. Ils étaient loués à des particuliers. On y récoltait du foin, on y péchait, (3), on voit même un tanneur y mettre ses cuirs pour les épiler (4). L'écoulement des eaux de l'Escaut y déposait des *accoulins* [alluvions] et envasait les fossés de la rive droite et ceux du château, notamment à l'endroit du Pâté qui couvrait la porte de secours du château (5). Pour parer à cet inconvénient, on établit à l'automne de 1665 une chasse de l'Escaut dans ces fossés par les deux entrées,

fut condamné à être démoli, ils demandèrent à en pouvoir élever un autre; on leur accorda une tour de l'enceinte, entre les portes de Marvis et Morelle, à des conditions détaillées dans une espèce de cahier des charges. (Reg. 218, 305 R°, 308 vo, 312 v°, 318 v°, 319 v°). — Un sieur Jacques del Barre possédait de même deux moulins à vent « scituez l'ung sur la haute batterye des ramparts [à côté du moulin des tanneurs] et l'autre sur la tourre et mursille «. On le lui fit raser et transporter sur la tour de la batterie defrière les Croisiers. (*Ibid.*, 91 R° et 305 R°). Les brasseurs avaient un de leurs moulins entre les portes del Vigne et de Saint-Martin (*Ibid.*, 246 V°).

(1) ARCH. DE TODRNAI, Reg. 221, 301 vo dernier S, et surtout Reg. 355, 244 Vo.

(2) Collect. Desmazières, Cartons des Cartes et plans. (Arch. DE Tour-NAI).

(3) Reg. 218, 145 Ro.

(4) Reg. 217, 336 Vo.

(5) Les fossés entre la porte des Sept-Fontaines et le fleuve servaient de vivier au nommé François de Harchies pour bail de 18 ans du 13 Décembre 1656 (*Reg. 221*, 140 R° et 215 V°).

celle de l'Huisset (à la porte d'Eau) et celle de la neuve rivière (1). Les eaux sortaient, après le coup de chasse, près de la contrescarpe nord du château et s'écoulaient dans l'Escaut par la neuve rivière (2). Malgré cela, le mauvais écoulement de ces eaux continuant à faire l'objet des plaintes, on pria d'y aviser un ingénieur militaire qui vint pour le service du château en août 1666. Mais ce fut sans résultat pour la défense (3).

Tours et murailles s'écroulaient avec une déplorable fréquence. On réparait les plus grosses avaries, surtout quand les ruines causaient du préjudice aux maisons et jardins contigus aux remparts.

En août 1665, la ville fit faire de nombreux travaux de réfection aux fortifications (4). En mai 1666, on en fit aux contrescarpes des portes de Lille et de Saint-Martin (5) et on répara avec une parcimonieuse économie les tapecul de ces portes. En juillet, on remet en état la batterie des Croisiers, entre l'Huisset et la porte de Marvis (6). En août, on répare les remparts derrière l'hôpital Saint-Jacques, entre la porte de Valenciennes et la porte del Vigne (7). En mars 1667,

(1) La neuve rivière comprenait un premier canal qui partait de l'Escaut sur la rive droite, en face du confluent du Rieu de Barges, et se jettait dans le fossé au niveau du pont actuel de la Galterie. Un second canal se détachait du fossé derrière la maison de Saint-André au château et allait rejoindre l'Escaut en aval de l'écluse de la *Tenure d'eaue*. De cette neuve rivière et du fossé de la rive droite se constitue la plus grande portion de ce qu'on appelle aujourd'hui la *Petite Rivière*.

(2) Reg. 217, 366 Rº dernier §, 376 Vº et 379 Vo.

(3) Reg. 218, 59 R°. Cela n'eut d'autre résultat que de mécontenter la corporation des pilotes. Le 28 septembre 1666 les piremans se plaignent aux Consaux, que les travaux d'élargissement de la rivière détournent trop d'eaux par cette voie, ce qui cause que l'Escaut s'encombre d'accoulins, notamment au niveau des ponts. Reg. 218, 81 R°.

(4) Reg. 217, 343 Ro et 355 Ro.

(5) Reg. 218. 32 Vo.

(6) Ibid., 53 Ro.

(7) Ibid., 65 Ro. Voir aussi Consaux du ler Juin 1667, ibid., fo 174 à 176.

les Consaux délèguent le mayeur des finances et le conseiller de La Hamaide pour voir quels travaux il y a lieu de faire à la batterie derrière les Croisiers « qui menasche ruine » (1). Puis ce fut le tour de la muraille près de la porte de Lille, qui avait quatre pieds d'épaisseur depuis le sol jusqu'à la hauteur de 10 pieds et trois pieds d'épaisseur plus haut (2). En avril la plus grande partie de la muraille *joindant la tourre de* Marvy s'écroule (3).

C'est assez de ces quelques exemples pour montrer en quel piteux état est l'enceinte de Tournai quelques mois avant la guerre.

On pourrait croire que si les travaux de l'enceinte étaient si caducs et si faibles, du moins le château se comportait autrement. C'est une erreur. Le château de Tournai n'était nullement une citadelle; c'était tout bonnement un réduit pour la garnison. Et si l'on se souvient des circonstances où il fut construit, on le comprendra sans peine.

Ce château fut construit par Henri VIII, en 1518, pour y loger en sécurité la garnison anglaise, aussi bien par crainte d'un retour offensif des Français que par méfiance contre le loyalisme et l'attachement bien connu de la population tournaisienne à la France (4).

Le château de Tournai en 1665 était une enceinte quadrangulaire enfermée d'un côté par l'Escaut, bordé de murailles assez basses, depuis le lieu dit *Becquerelle* jusqu'aux *Arcs* (Pont des Trous); deux côtés du quadrilatère se confondaient avec l'enceinte générale

⁽¹⁾ Ibid., 125 vo.

⁽²⁾ Ibid.,]46 vo.

⁽³⁾ Ibid., 139 vo.

⁽⁴⁾ HOCQUET, Tournai et l'occupation anglaise, pages 29, 128 et 144. — BOZIÈRE, Tournai ancien et moderne, page 55.

depuis les Arcs jusqu'à la grosse tour, dite aujourd'hui tour des Anglais ou tour Henri VIII; le quatrième côté unissait cette tour au Becquerelle, se composant d'une muraille et d'un fossé assez large. Quinze tours appuyaient ces murailles. Si l'on commence par la grosse tour, on avait successivement la tour sous laquelle s'ouvrait la porte de secours du château, puis sept tours semblables à celles de l'enceinte dont la quatrième était dite *Tour du Coin*, à l'angle Nord du château; ensuite venaient la tour du pont des trous, une tour circulaire en face de l'abreuvoir des Salines, les deux tours qui flanquaient l'entrée du pont du château, aujourd'hui le *pont de fer*, la grosse tour de grès à l'angle du Becquerelle et enfin une tour moyenne vers le milieu du côté Sud-Est du quadrilatère.

La défense du château se complétait, en fait d'ouvrages extérieurs, du Pâté, sorte de redoute minuscule qui couvrait la tête du pont du château sur la rive gauche, du *Bol du Château*, ravelin construit sous Charles-Quint pour couvrir l'angle où s'élevait la *Tour du Coin*, et enfin d'une demi-lune couvrant la porte de secours du château vers la campagne, et appelé parfois, comme l'ouvrage de la rive gauche, le *Pâté* (1).

Sous Charles-Quint les principales tours du château étaient munies d'une puissante artillerie; mais petit à petit les canons en avaient été enlevés pour être transportés dans diverses places des Pays-Bas, et l'on peut voir par l'inventaire officiel que l'artillerie de la place de Tournai était réduite à bien peu de chose et devenue digne en tout point de la mauvaise situation de la

⁽¹⁾ Voir Bozière, op. cit., planche VII (d'après Guicciardin), et une photographie du château dans la Collection Desmazières, dossier Cartes et plans, aux Archives de Tournai.

place (1): elle se composait de six pièces de fonte lançant des boulets, trois pièces de fonte et une de fer lançant des balles et quatre pierriers de fer (2). Joignons-y une petite pièce qui creva pendant le siège: cela fait quinze canons!

Un mot encore sur l'état militaire de Tournai au moment de la déclaration de guerre de Louis XIV : quelles étaient les forces en hommes.

Depuis le traité des Pyrénées, Tournai n'avait pas de garnison. A raison de la paix, la plus grande partie des troupes régulières avaient été licenciées; les *terzos* ou régiments qui restaient ne se composaient que d'une compagnie, bien souvent d'un effectif dérisoire. Pendant la bonne saison, ces troupes campaient de droite et de gauche, grugeant la malheureuse contrée qui les hébergeait; en hiver les villes se défendaient de la charge d'une garnison, s'en rachetant à beaux deniers comptants (3); mais comme le rachat de garnison ne s'appliquait pas aux troupes de passage,

(2) Inventaire dressé le 6 mai 1668. ARCH. DE TOURNAI, Reg. 19, 164 V°, et Carton 361 de la Salle de Travail. A comparer avec l'inventaire dressé en 1674; IBID., Reg. 20, 12 R°.

(3) En 1667, Tournai fit de multiples et inutiles démarches pour s'obtenir un moindre rachat de garnison. On voit que les Consaux en eurent beaucoup de déplaisir. Ils durent payer ce rachat 35.000 florins. (*Reg. 218*, 1-127 R°, passim, et surtout 131 V°. Voir aussi dossier 620 de la Salle de Travail).

⁽¹⁾ Le Serment Saint Antoine fit fondre par un fondeur de Valenciennes, en mars 1665, deux pièces de canon. La ville lui donna pour cela 2200 livres de métal provenant d'un vieux canon hors d'usage et des crochets de rempart reposant à l'arsenal, à la condition que les confrères du serment couvriraient tous les autres frais et serviraient les pièces pour la ville en toute nécessité. (*Reg. 217*, 286 v°). Quelques mois plus tard le Gouverneur faisait embarquer pour Gand quelques canons de la place ! (*Ibid.*, 384 vo). L'un des deux canons du Serment éclata, l'autre est aussi décrit dans l'inventaire : « Une pièche d'une livre de boulet et de fonte, de 6 pieds quatre poulces six lignes de longueur, ayant sur son renfort un sainct Anthoine, audessoubs deux tours, et encor plus bas deux bucquières en sautoir; en une carthouse est : 1665, fondue à Vallenciennes par Jacob Perdry; ayante pour ens [anses] deux dauphins, montée sur affus et rouage de service. »

le gouvernement de Bruxelles en profitait pour loger ses soldats en les faisant voyager d'une ville à l'autre, comme on ne le voit que trop par de nombreux passages des Registres des Consaux de cette époque. La crainte des garnisons était si grande que le gouvernement n'hésitait pas à s'en servir pour peser sur les délibérations du Magistrat des villes lors du vote des aides et subsides. C'est ainsi qu'une année il fit avancer des troupes dans la région entre Tournai et Mons, donnant à entendre qu'il hésitait entre ces deux villes pour y envoyer une garnison et que sa décision serait influencée par l'importance des subsides qu'on lui octroierait.

Les bourgeois restaient donc, à leur grande satisfaction, chargés de la tuition de leur ville.

Quel effectif cela représentait-il?

D'une part, nous voyons les quatre serments, quelque chose comme les compagnies d'élite, composant une masse de 420 hommes, sans y comprendre les cadres (1).

A côté des serments, nous avons les compagnies bourgeoises où sont enrôlés tous les bourgeois de la ville non privilégiés, trouvés capables par les Prévôts de faire la garde, et qui n'avaient pas contracté d'engagement dans l'un des quatre serments, où du

(1) En mai 1665, les serments sont de 100 hommes chacun; celui des canonniers est de 120 hommes dont 24 sur les remparts pour le service des canons. Cela fait donc 400 fusilliers. Reg. 217, 319 Ro. Mais cet effectif était extraordinairement gonflé; en effet je vois les Consaux décider en mai 1680 que conformément aux règlements sur ce fait l'effectif des serments doit être :

St Antoine 80 St Georges 80 St Sébastien 70 St Michel 60 290

Reg. 224, 27 Rº dernier §.

reste l'effectif était limité comme je viens de le dire. Un document (1) me permet d'évaluer la force des compagnies à plus de 2.500 hommes.

Je ne parle que pour mémoire de la compagnie de la jeunesse dont il sera question plus loin (dans le récit du siège), de quelques vieux soldats (estropiés, dit Trazegnies) (2), chargés de garder le château et d'escorter le Gouverneur, et d'une cinquantaine d'Irlandais logés aux frais de la ville à l'hôtellerie Saint-Christophe auprès de l'Hôtel de Ville et qu'il fallut mettre hors de leur logis pour les forcer à aller sur le rempart faire le coup de feu quand Louis XIV investit la place (3).

Ш

Ainsi donc, au moment où Louis XIV envahit les Pays-Bas, la situation militaire de Tournai peut se résumer en trois mots : murs croulants, tours indéfendables, fossés inutilisables; artillerie hors de service, arsenal vide, château sans vertu; le tout défendu par 3.000 gardes civiques et par une poignée d'invalides!

Depuis deux semaines cependant on avait commencé à mettre la place en état de défense. Le Magistrat, excité par le conseiller de La Hamaide; le Gouverneur, qui ne voulait pas assumer la responsabilité de défendre contre les Français une place si faible et si dégarnie, travaillaient à la mise en état de la fortification et de l'armement. On n'avait pas attendu l'entrée

- (2) Rapport de Blondel de Blitterswyck.
- (3) Hoverlant, t. 71, p. 355.

⁽¹⁾ Cf. ma communication à la Société Historique de Tournai (1901) sur la Réception du Marquis de Trazegnies en 1649, page 30, note 2 et page 55. (J'y évalue *erronément* l'effectif des Serments à 1050 hommes.)

en campagne, ni même la publication du *Manifeste* (1). " On se trouva dès l'abord perplexe parce qu'il n'y avait dans la place aucun ingénieur militaire ni officier supérieur entendu aux ouvrages de fortification, ce qui a été jugé une grande faute et un oubli regrettable de la part de ceux que cela concernait. On tâcha d'y suppléer par la bonne volonté d'un membre du Magistrat, le conseiller de La Hamaide, qui prit soin de diriger ces travaux et s'en acquitta avec beaucoup de zèle, mais qui, quoique sa conduite fùt à l'abri de tout reproche, s'attira néanmoins des jalousies et des contrariétés qui l'auraient amené à se dégoûter et abandonner son entreprise (2). "

Dès le ler mai, le conseiller de La Hamaide représentait aux Consaux que, selon les bruits qui couraient et les nouvelles que l'on avait de divers côtés, les Français avaient des troupes sur la frontière et qu'on craignait une ouverture de guerre et insulte, de quoi il convenait de se mettre à couvert, du moins de tâcher d'éloigner les maux qui pouvaient en dériver, et cela en renforçant les gardes et en renouvelant les réglements et ordonnances sur cette matière, et en faisant tous autres devoirs nécessaires pour la sécurité de la conservation de la ville, des personnes et des biens. Il proposait donc que les Prévôts et Jurés appelassent les capitaines des compagnies bourgeoises pour les ouïr sur ce sujet et prissent connaissance des ordonnances et réglements anciens édictés là-dessus. Cette proposition fut acceptée (3).

Le cri d'alarme du conseiller ne demeura du reste

- (1) Cf. ci-dessus, page 58.
- (2) Relation, etc.
- (3) Reg. 218, 147 vo.

— 65 —

pas sans effet, car je vois les séances des Consaux se multiplier en mai 1667; au lieu de la réunion ordinaire du mardi, je trouve que les Consaux se rassemblèrent le l^{er}, le 3, le 6, le 9, le 10, le 12; deux fois le 13; le 15, le 16, le 17, le 20, le 23; le 24 et le 25 deux fois; le 27 et le 30.

On acheta au baron de Celles trente-trois mousquets pour armer les bourgeois (1). On établit un guetteur spécial au beffroi (2) et on fit braquer les canons sur les remparts (3).

Le gouverneur était à Bruxelles au commencement de mai. « Touché des apparences belliqueuses de la France, il montra des appréhensions pour Tournai, comme par un pressentiment de ce qui devait arriver, dit un contemporain (4); on ne doute point que, connaissant parfaitement les défauts qui se trouvaient dans la place, il ne les ait représentés où il appartenait et n'ait pressé avec vigueur les remèdes et secours proportionnés, encore bien qu'on n'en ait ressenti aucun effet. Il partit ensuite de Bruxelles, et, ayant passé quelques jours à Trazegnies pour ses affaires particulières, il se rendit à Tournai le 9 mai ».

Sur la proposition du Gouverneur on constitua une Junte de délégués des divers corps pour éviter des pertes de temps et des conflits, et pour former une

(1) Comptes-généraux de 1666-1667, 102 V°.

(2) Reg. 218, 152 Vo.

(3) HOVERLANT, t. 72, p. 143, d'après un prétendu Ms Guelton, IV 210 à 215. Ce mauuscrit Guelton, dont on ne trouva pas de trace dans la bibliothèque d'Hoverlant quand on en fit la vente en août 1841, me paraît avoir consisté uniquement dans des copies de nombreux passages des Registres aux Délibérations des Consaux.

(4) Relation de ce quy s'est passé avant et dirant le siège de la ville de Tournay jusques à la rendition d'icelle. 24 Juin 1667. (ARCH. DE TOURNAI, Reg. 4182 A', 139 Ro à 212 R).

ANNALES. IX.

sorte de conseil civil de guerre. Le Chapitre et les Etats du Tournaisis y eurent leurs députés, et les Consaux s'y firent représenter par le grand prévôt, le mayeur de la Ville et le conseiller de La Hamaide (1). Le Chapitre y désigna les chanoines Grobbendoncq, évêque nommé de Ruremonde, Zuallart et Gennaro, mais avec ordre d'en référer à l'assemblée capitulaire de toute proposition grave (2).

" Cette assemblée particulière ne fut néanmoins jamais accomplie, d'autant qu'on remarqua qu'il y avait du dessein de confondre les droits des uns et des autres, et que par ce moyen, les membres s'y fussent plutôt divisés que joints; le tout demeura sans forme et sans aucune suite. Il est pourtant vrai qu'on s'assembla diverses fois et qu'on y prit quelques résolutions sur aucuns points par ceux qui se retrouvaient en cette assemblée et qui furent avoués par leurs principaux (3). "

A la suite de la conférence tenue avec les capitaines des compagnies bourgeoises, on organisa les patrouilles. Les bourgeois devaient patrouiller en personne, ceux qui en étaient légitimement empêchés devaient se faire inscrire. On fit faire une inspection par quartier des gens en état de porter les armes. Les compagnies bourgeoises montèrent la garde chacune leur tour et furent remplacées pour la date du 18 par les quatre serments montant ensemble. Il fut défendu de laisser des barques la nuit hors de la ville (4).

Les débitants de poudre de la ville n'en détenaient que 70 à 80 livres. Les Consaux décidèrent de tirer

⁽¹⁾ Reg. 218, 157 Vo.

⁽²⁾ ARCH. DU CHAPITRB, Act. Capitul., 15 mai 1667.

⁽³⁾ Relation, etc.

⁽⁴⁾ Reg. 355, 321 V. - Reg. 218, 148 R. 160 V. et 163 V.

de leur arsenal 1800 à 2000 livres pour que les bourgeois pussent être à même de s'en munir. Ces poudres devaient être vendues aux citoyens par les détaillants, qui devaient s'engager par serment à ne pas en fournir à des étrangers. En réalité on n'en distribua que 800 livres, les marchands ayant déclaré qu'on ne leur en achèterait pas et que ces 800 suffiraient. Néanmoins les Consaux en firent manufacturer 2000 livres en prévision des événements et écrivirent au Gouverneur général pour lui expliquer cette distribution des poudres de l'Etat et lui en demander le prompt remplacement. Enfin ils firent acheter des poudres en Zélande (1). Ces poudres ne parvinrent jamais à destination; elles furent arrêtées à Gand à cause des courses des partis français et du siège de Tournai. Plus tard la Ville fit revendre ces munitions devenues inutiles et perdit même $30 \pounds$. sur cette opération (2).

L'achat de poudre fut même rendu obligatoire. On ordonna aussi de faire des provisions (3) de farine pour un mois et on édicta un règlement sur les patrouilles (4).

Les Consaux ayant fait paraître une ordonnance fixant les lieux où devait se rassembler la population en cas d'alarme subite, les chanoines y étaient notés partie au Moncheau et partie devant l'hôtel épiscopal. Ils dirent qu'ils n'obéiraient point et que le Magistrat n'avait aucune autorité sur eux. Invités de même par le

⁽¹⁾ En février 1665, Castel Rodrigo invitait les villes principales des Pays-Bas espagnols à favoriser la création ou le rétablissement dans leur enceinte de manufactures de salpêtres et poudres, produits pour lesquels il avait remarqué que le pays était devenu tributaire de l'étranger (Middelbourg et bourgs de Zélande). Reg. 217, 304 V°.

⁽²⁾ Reg. 218, 151 R°, 162 R°, 188 V° et 255 V°. — Reg. 355, 321 V°. (3)7 mai 1667. Reg. 356, 2 V°.

⁽⁴⁾ Reg. 355, 322 Ro.

Gouverneur à monter des gardes avec leurs suppôts, ils protestèrent qu'ils n'y étaient point astreints et qu'ils ne le feraient qu'à cause de l'absolue nécessité et par égard pour le Gouverneur, dont le fils était chanoine. On voit par là qu'ils payaient volontiers de leur bourse sur demande, mais qu'ils refusaient leur personne et surtout aux Consaux (1).

Le lundi 9 mai, réunion extraordinaire des Consaux. On y rend compte des dispositions prises pour mettre la place en défense. On pensait rétablir les barrières de la place d'armes qui couvrait les portes des Sept-Fontaines, de Saint-Martin et de Valenciennes. Mais comme ces portes étaient découvertes, « et, pour le dire ainsy, sans défense », on décide de remplacer ces bailles (barrières) par des palissades sur les parapets qui se dressent pour la couverture de ces portes, d'où plus grande sécurité pour ceux qui les gardent et ce pour une dépense équivalente (2).

Et comme le parapet qui couvre la porte Saint-Martin a toute sa face qui regarde vers la campagne sur une ligne et sans aucun flanc, et que d'ailleurs la porte, étant entièrement découverte, pourrait fournir à l'ennemi le moyen de prendre ses mesures en conséquence, on décide de faire un éperon dans cette ligne, devant et à l'endroit de la porte, pour la couvrir et la garantir et augmenter par là la place d'armes (3).

Le sieur de la Haurye, maître carrier, reçoit ordre de combler des excavations d'où il a extrait des pierres dans le fossé à droite de la porte de Marvis (4). Une veuve Bommart occupait entre l'Huisset et la porte de

⁽¹⁾ ARCH. DU CHAPITRE, Act. Capitul., 30 mai 1667.

⁽²⁾ Reg. 218, 152 Vo.

⁽³⁾ Ibid.

⁽⁴⁾ Ibid., et 161 Ro.

Marvis un four à chaux, voisin d'un monceau de pierrailles. Comme l'ennemi aurait pu s'en emparer et y établir une batterie, très dangereuse pour le rempart voisin, on demanda au Gouverneur de faire fortifier le four et l'éminence voisine, tout au moins de les faire raser et niveler (1). On fait combler des trous d'où l'on a extrait du sable près du moulin du Louffetout (2) de crainte que l'ennemi n'en profite pour quelque embuscade contre les pointes (3). Les faubourtiers reçoivent l'ordre de combler tous fossés qui ne servent pas à l'écoulement des eaux entre Allain et Warchin (4).

La poterne de l'Huisset est comblée de terre (5).

On établit un corps de garde près de la *porte du* Bruisle (porte du château vers la campagne), et on plante une guérite dans un jardin contigu au rempart pour ne pas laisser sans sentinelle les trois cents pas de rempart qui avoisinent cette porte (6).

Deux jurés, le médecin Seppa et le sieur De Male, boursier, inspectent la contrescarpe avec le conseiller de La Hamaide. Toute la contrescarpe de la rive gauche est en mauvais état, les parapets ruinés ou aplatis, les fossés coupés de sentiers. Il est décidé que tout le peuple, le clergé et la noblesse seront tenus de travailler à la réfection des contrescarpes, sans aucune exception, sauf que celui qui ne voudra pas

(1) Ibid., 174 Ro et 176 Ro.

(3) Consaux du 17 mai.

- (5) Reg. 218, 200 Ro.
- (6) Ibid., 153 Rº.

⁽²⁾ Il occupait le point culminant d'une petite éminence située à droite de la route de Valenciennes actuelle, près du cabaret dit le *dernier patar*. Un chemin qui sortait de la ville et rejoignait en droite ligne le chemin de la Croix Morlighem porte encore dans les parties qui en subsistent le nom de Chemin du Louffetout.

⁽⁴⁾ Ibid.

travailler lui-même pourra faire travailler autrui au salaire de 5 patars la demi-journée (1).

Et comme ces travaux sont considérables et de nature à rendre plus sûr le séjour de la ville où ne manqueront pas de se réfugier, en cas d'hostilités, les habitants des campagnes, La Hamaide fait décider qu'on demandera l'intervention des Etats du Tournaisis, comme on a sollicité le Chapitre, les abbayes et les communautés *rentées* (sic) de la ville de contribuer aux travaux en fournissant ou payant des pionniers, ou terrassiers pour travaux militaires (2).

En réponse, les États firent des offres dérisoires. Le 12, le procureur général de la ville demande au Doyen du Chapitre de solder cinquante pionniers par jour, au prix de 5 patars par demi-journée, soit 25 Florins par jour, ou bien de fournir les cinquante pionniers. Le Chapitre assemblé accorde vingt-cinq pionniers qui, avec plusieurs suppôts du Chapitre travaillant en personne, s'occupent de refaire la pointe de la porte des Sept-Fontaines dès le 13 au matin (3). Les Consaux proposent aux Etats du Tournaisis d'entreprendre au moins la réparation et le rétablissement de deux pointes et des éperons des contrescarpes, en fournissant les ouvriers et les matériaux, gazons, fascines et palissades nécessaires.

Le chanoine Gennaro et le Doyen du Chapitre conviennent avec le marquis de Trazegnies que le Chapitre se chargera de mettre en état la pointe et les deux

(3) ARCH. DU CHAPITRE, Act. Capitul., 12 mai 1667 et 2^{mo} séance du 13 mai.

⁽¹⁾ Ibid.; Reg. 355, 324 R°, Reg. 356; 3 R° et 5 R°. — Je vois (Reg. 218, 164 V°), que ces ouvriers reçoivent 8 patars par jour. Quelquesuns qui trouvent ce salaire insuffisant sont incontinent remplacés.

⁽²⁾ Reg. 218, 154 Vo. Consaux du 16 mai.

éperons de la contrescarpe qui couvre la porte des Sept-Fontaines en gazonnant les parapets et banquettes, fournissant les palissades, et mettant tout l'ouvrage en absolu état de défense. Et même si la nécessité l'exigeait, il entreprendrait postérieurement quelque autre partie de la défense (1). Le Chapitre donna des ordres pour livrer « quinze cens palissades d'environ neuf pieds de haulteur et de la grosseur ordinaire, et conformément à celles de Messieurs de la Ville et autres, et les planter bien et deuement alternées, liées, barrées, clouées et eschevillées par le bas et en hault » (2).

Les Etats du Tournaisis finirent par consentir à se charger de réparer deux pointes de contrescarpe, et firent choix de celles de la porte Cocquerelle et de la Tour Blandinoise. Mais comme il était moins nécessaire de réparer celles-là que d'autres, la contrescarpe de la porte Saint-Martin par exemple, le Gouverneur les exhorta à choisir celles-ci (3).

Les religieux mendiants : capucins, récollets, augustins, carmes et dominicains, travaillaient tous les après-midi jusqu'à sept heures à une pointe à droite de celle qui couvrait la porte de Valenciennes.

Le 16, on fit réparer par le peuple la pointe de la porte Morelle, qui était également en mauvais état, sous la direction du mayeur de Saint-Brixe alternant avec un de ses échevins. Les échevins de la Ville, alternant de même, dirigèrent, chacun une demi-journée, le même travail à la porte de Valenciennes (4).

⁽¹⁾ Reg. 218, 157 Rº. - Actes Capitulaires, 15 mai 1667.

⁽²⁾ Act. Capitul., 16 mai 1667.

⁽³⁾ Reg. 218, 158 Vo. - Reg. 419, 12, 13 et 14 mai.

⁽⁴⁾ Reg. 218, 158 Vo.

Les connétables durent fournir un état des artisans de toute profession de leur quartier pour qu'on sût de quels hommes on disposait (1). En même temps on prenait des dispositions pour la réquisition des chevaux en vue de la réfection des fortifications : on réquisitionnerait pour tel ouvrage et pour tant de temps les chevaux de ceux qui possédaient carrosse, et en outre les connétables des faubourgs eurent à donner une liste des chevaux de leurs quartiers (2).

Les habitants du territoire extra muros de Tournai avaient droit de se retirer et réfugier dans la ville en cas d'hostilités. On invita en conséquence le doyen des Laboureurs, Otte Flamen, censier d'Allain, à faire rapport du nombre de ces citoyens, et on les répartit de façon à ce qu'ils travaillassent un jour sur dix aux fortifications derrière lesquelles ils allaient s'abriter (3).

Dans la crainte des partis, on avait défendu de laisser paître des bestiaux sur les prairies avoisinant la ville, et notamment sur les prés dits *Hauts Follets*, entre la Verte-Feuille et la porte de Marvis. Mais les paysans qui s'étaient réfugiés dans l'enceinte avec leur bétail n'observaient point cette ordonnance, ce qui suscitait la jalousie des bouchers (4).

On logea dans la vieille porte de Sainte-Catherine de grandes quantités de blés que le trésorier-général avait fait assembler à Ath en prévision des hostilités et qu'il avait fait transporter à Tournai pour plus de sûreté (5).

Comme il fallait, pour réparer les pointes devant

(4) Ibid., 170 Ro, Consaux des 17 mai et du 7 juin.

⁽¹⁾ Reg. 355, 324 Rº dernier §. - Reg. 356, 2 Vº et 5 Rº.

⁽²⁾ Reg. 218, 159 Ro.

⁽³⁾ Ibid., 162 vo.

⁽⁵⁾ Ibid., 158 Rº.

les portes Morelle et de Saint-Martin, fermer les chemins qu'on y avait laissé ouvrir, on décide de rétablir les parapets dans leur état primitif. Ceux qui doivent passer, passeront désormais par-dessus le glacis et l'esplanade de la contrescarpe pour aborder aux portes (1).

Castel Rodrigo avait demandé à l'abbaye de Saint-Amand des palissades pour la fortification de Condé et de Valenciennes. Le Gouverneur de Tournai lui écrivit que l'abbaye et ses bois étaient Tournaisis et que c'était Tournai plutôt que d'autres villes qui devait profiter de ces palissades. Le conseiller de Bargibant, qui était alors en mission à la Cour de Bruxelles, reçut des instructions pour insister dans le méme sens en signalant au Gouverneur général le délabrement des fortifications de Tournai et sa pauvreté en munitions de guerre pour défendre un corps de place si spacieux; il fut chargé de solliciter un envoi d'argent et de munitions et d'obtenir qu'il fût ordonné à tous ceux qui avaient intérêt à la sécurité de la place de livrer des palissades pour la défendre, car la ville n'y pourrait jamais suffire, tant à cause de la grandeur de l'entreprise qu'à raison du dénûment intense où l'avaient réduite les guerres dernières (2).

Cette question des palissades occasionna bien des démarches et l'on eut bien de la peine à rassembler tout ce dont on avait besoin pour palissader les contrescarpes comme on l'avait décidé.

La Cour ayant ordonné que les bois de Saint-Amand auraient à fournir 8000 palissades, on dispose que le Magistrat de Saint-Amand devra les faire

⁽¹⁾ Ibid., Consaux du 17 mai 1667.

⁽²⁾ Ibid., 155 Rº.

abattre et trainer aux frais des villages jusqu'aux rivages de l'Escaut et de la Scarpe d'où des barques les convoieront vers Tournai (1).

La ville fournit 6000 palissades qu'elle fit couper dans sa forêt de Breuze. Elle en ajouta 3000 pour constituer une sorte de réserve. Sur la proposition du Gouverneur, les Consaux en fournirent 3000 autres de leurs deniers personnels (2). Le juré Du Breucq et l'échevin Thiéry Rogiers furent désignés pour faire scier à mesure les chênes du bois de Breuze afin de former le barrage de l'Huisset et de la porte Morelle pour la mise en eau des fossés (3). Ils firent couper et débiter pour cela 342 chênes de la taille du *Quesne du Bourdeau* (4).

Les propriétaires de bois croissant dans le Tournaisis furent taxés proportionnellement à l'aire de leurs propriétés boisées pour fournir une somme de 28 à 30 mille palissades (5) et les Consaux chargèrent en outre les Prévôts de s'aboucher avec des personnes aisées pour en obtenir le don de palissades (6).

(2) Reg. 218, 162 v° et 163 R°, dernier §. Les prévôts et le mayeur des finances en fournirent chacun 120, le mayeur de la Ville 80, les jurés chacun 60, le mayeur de St Brixe et les échevins de la Ville chacun 40, les échevins de St Brixe chacun 20, les trois conseillers des Consaux et celui de l'échevinage de la Ville chacun 80, celui de l'échevinage de St Brixe 60, le greffier des Consaux et celui de la Ville 80, celui de St Brixe et le greffier criminel, le grand et le second procureur 60. « Les trois commis aux finances chacun 60, leur greffier aussy 60 dont il rabattera la moitié au propriétaire de son office, le clercq des ouvraiges 20, les capitaines chacun 36, les lieutenans 24 les alphers 16, le massart 80, le premier commis au clapet 60. les deux autres chacun 40, le tout au prix de 5 patars la pièche. « C'était en somme une contribution sur les honoraires et salaires de tous ces personnages.

- (3) Ibid., 160 Vo.
- (4) Ibid., 164 Ro.
- (5) Ibid., 160 R°.
- (6) Ibid., 163 Vo.

⁽¹⁾ Reg. 218, 163 Ro.

Mais les corps privilégiés firent la sourde oreille à tous ces appels. L'abbé de Saint-Martin notamment montra une ténacité remarquable à ne pas s'exécuter. Mettant en avant une question de principe, il prétendait que son monastère ne relevait point du Magistrat de Tournsi en pareille matière mais du Gouverneur seulement; il refusait donc obstinément de fournir les palissades auxquelles il avait été cotisé et de salarier ou entreprendre la mise en état de la courtine contigüe à la pointe dont on lui avait assigné la réfection. Le Gouverneur lui envoya le sieur de la Haurye auquel l'entêté prélat finit par promettre de livrer les palissades demandées, et mille autres par surcroît. Le Gouverneur prit acte de cet engagement, déclarant qu'en cas de non exécution ou même de retard il ferait, sans plus de forme, couper les arbres des bois appartenant à l'abbaye. Malgré cela, le 17 juin, on voit que l'abbé n'a pas encore livré ses 4000 palissades, ni en nature ni en écus, et qu'à son exemple la noblesse, le Chapitre et les abbayes, faisant état de leurs privilèges, s'obstinent à ne pas en fournir davantage (1).

Le 17 mai Castel Rodrigo écrit lui-même au Chapitre de la cathédrale pour lui demander de consentir à ce qu'on coupe dans ses bois 6000 palissades. Le Chapitre se déclara le mieux disposé du monde à intervenir mais fit savoir qu'il ne pouvait que se borner à achever l'ouvrage entrepris aux Sept-Fontaines ou à livrer les 6000 palissades sans plus, l'état de ses finances ne lui permettant pas de faire les deux prestations sans se ruiner (2).

⁽¹⁾ Ibid., 174 Vo et 191 Ro et Consaux des 27 mai et 1er juin.

⁽²⁾ ARCH. DU CHAPITRE, Act. Capitul., 20 mai 1667.

On publia une ordonnance enjoignant à tous charpentiers de surseoir à tout travail pour se livrer exclusivement à la confection et plantation des palissades (1).

Voilà donc ce qu'on fit au point de vue de des engins de défense.

Un autre moyen sur lequel on avait cru pouvoir compter consistait dans la tenue d'eaux établie en 1658. Un essai qu'on avait fait permettait d'en attendre des effets favorables par l'inondation de toute la campagne en amont de la ville. « Mais soit que la sécheresse de la saison n'eût permis d'en assembler en telle quantité qu'on s'était imaginé et qu'on avait besoin, soit que ceux de Condé, Valenciennes et autres villes les retenant elles n'aient pas eu leur écoulement ordinaire, on n'en retira point tout le fruit qu'on s'était promis qui consistait principalement à rendre l'accès de la ville bien difficile par l'inondation des campagnes et empêcher la communication d'un quartier à l'autre. Et bien que le Magistrat ait supplié avec grandes instances le Gouverneur d'obtenir de ces villes d'amont de lâcher quelques eaux et qu'il eût promis de leur en écrire, cela n'aboutit à rien. On en amassa cependant une quantité qui aurait pu produire un bon résultat si l'on s'en était servi plus opportunément, comme on verra plus loin » (2).

L'intention (3) du Magistrat, en cela approuvé par les gens de guerre, était qu'après la palissade achevée on fît diverses coupures dans les chemins couverts et qu'on les fortifiât de barrières pour disputer le terrain pied à pied; mais ce dessein

(1) Reg. 356, 7 R°. (2) Relation, etc.

(3) *Ibid*.



demeura sans exécution parce que toutes les contestations et difficultés relatives à la fourniture des palissades causèrent tant de retard que, ne pouvant achever le travail de palissade avant l'arrivée des Français, il fallut, lors de leur approche, transporter des pieux, déjà plantés, au niveau des gorges et chemins couverts qui en étaient dégarnis.

Dans la seconde séance des Consaux du 24 mai, le Gouverneur annonça qu'un courrier lui avait apporté la nouvelle de la prise d'Armentières par les Français. Justement alarmé, il insista pour qu'on activat les travaux aux remparts afin de mettre Tournai à l'abri d'un coup de main, car il ne pouvait supposer que Turenne se transporterait directement vers Charleroi. comme il fit. Il se rendit de même au Chapitre où il annonça la prise d'Armentières et supplia l'assemblée de déployer le plus grand zèle pour la défense de la place. Le Chapitre, réellement ému, entreprit la fortification d'une nouvelle pointe, enjoignit à tous ses suppôts d'y aller travailler en deux brigades se relayant de six en six heures; les chanoines livrèrent leurs propres chevaux pour le transport des gazons; les régents du collège Saint-Paul travaillèrent aux palissades avec leurs élèves (1). Et dès le lendemain, le Chapitre consentait, à la demande de Trazegnies, à compléter jusqu'à la berge de l'Escaut la pointe palissadée qu'il avait entreprise aux Sept-Fontaines (2). Je dois reconnaître d'ailleurs que le Chapitre se montra fort large pour intervenir dans les frais de l'organisation de la défense; mais ce qu'il accordait, il affectait de ne l'accorder qu'à titre gracieux au Gouverneur ou

⁽¹⁾ ARCH. DU CHAPITRE, Act. Capitul. 24 mai 1667.

⁽²⁾ Ibid., 25 mai 1667 horà consuetà.

à Castel Rodrigo, et non par soumission aux réquisitions des Consaux qui s'en indignaient hautement.

En apprenant la prise d'Armentières, le Magistrat décida d'écrire à la Cour pour en obtenir l'envoi de troupes régulières. Le Gouverneur donna ensuite lecture d'une lettre de Castel Rodrigo qui lui confiait la défense de la place, et d'une autre lettre du même ordonnant de faire dans le pays une levée de cinq à six cents hommes (1).

C'était ce qu'on appelait des *esleus*, c'est-à-dire des élus. Le service militaire, dit Lonchay (2), ne pouvait être requis des populations des Pays-Bas que si le pays était envahi (3). Ces *esleus* constituaient une milice médiocre, véritable ramassis de gens inhabiles, indisciplinés, raisonneurs, rassemblés au petit bonheur, et qui firent dans les circonstances présentes un service pitoyable, comme on le verra plus loin. Il en venait de Vaulx et Calonne, Blandain et Templeuve, raccolés par les sergents bâtonniers de la Ville (4).

On fut d'avis d'en lever 500; la Ville devait prendre leur logement à ses frais, et les Etats du Tournaisis devaient assurer leur subsistance.

Il y eut réunion de la Junte chez le Gouverneur à ce sujet. Les Etats voulaient bien prendre à leur charge la subsistance de 250 esleus, et le Chapitre en acceptait

(1) Reg. 218, 166 Vº et 167 Rº.

(2) La rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas (1635-1700), étude d'histoire diplomatique et militaire, par Henry Lonchay, professeur à l'Athénée Royal et à l'Université de Bruxelles, p. 34. (Mém. couronnés de l'Acad. royale de Belgique, in-8°; tome 54.

(3) Cf. *Placards de Flandre*: 15 juin 1572, 23 février 1573, 20 mai 1638. 26 août 1649, 27 aout 1655, 18 juin 1658, 19 août 1667.

(4) = A Nicolas Dufour, sergeant bastonniers de ectte ville, pour s'estre transporté ès villages de Blandin, Templeuve et autres lieux pour y ramasser des Esleuz, et autres debvoirs pour le service de cette ville.... 24 £. = Comptes génér. 1667-68, 104 R°. 50 pour sa part moyennant que Trazegnies se chargeât de leur armement. Force fut aux Consaux de faire les frais de l'entretien des autres, dont ils limitèrent le nombre à 150 (1).

Ces 450 individus recevaient une solde de 6 patars par jour, leurs capitaines un patacon ou 48 patars, les *Alfères* ou enseignes 24 patars, et les sergents 12 patars. Ils furent répartis en six compagnies de 75 hommes, quatre à la solde des Etats et du Chapitre, deux à la solde de la Ville qui leur désigna pour capitaines le sieur de Marquain, juré (2), et le sieur Dumont. Pour frais de levée, les capitaines reçurent une allocation supplémentaire de cinq patacons par jour. Aucun habitant de la ville ne pouvait être enrôlé. La solde devait courir à partir de l'inspection (3) qui se fit dans la cour de l'évêché le 7 juin (4).

Le nombre de 450 ne fut du reste jamais atteint, à beaucoup près.

Les Consaux avaient stipulé, en suite des lettres de la Cour, qu'aucun citoyen de la ville ne pourrait être admis parmi les esleus, afin d'empêcher que ceux qui devaient être employés dans les gardes bourgeoises, attirés par la solde promise, ne vinssent à déserter cette garde qu'ils étaient tenus de faire gratis. Mais le Gouverneur n'y tint point la main, de sorte que les compagnies bourgeoises en furent grandement diminuées, ce qui souleva les murmures des petites gens qui faisaient leur service et ne recevaient ni solde ni distributions (5).

⁽¹⁾ Reg. 218, 168 V°. — ARCH. DU CHAPITRE, Act. Capitul., 25 mai 1667 post matutinas.

⁽²⁾ On lui prêta un tambour et une enseigne qui se trouvaient à l'Arsenal de la ville. Ibid., 177 Vo.

⁽³⁾ Reg. 218, 172 Vo et 246 Vo.

⁽⁴⁾ Ibid., 181 Rº.

⁽⁵⁾ Relation, etc.

Le 15 mai, on commença à recevoir de la Cour quelques secours en troupes régulières. Deux compagnies de cavalerie entrèrent en ville sous les ordres du baron de Silly (1) et du comte de Vertain. La première était composée d'officiers, d'hommes d'armes et d'archers. Castel Rodrigo, qui ne prévoyait pas les événements qui suivirent, ne l'envoyait que pour 20 jours à prendre cours le 15 juin (2). La compagnie du baron de Silly reçut une solde de la ville : 2 patars par homme, et les officiers en proportion (3).

Le 23, le prince de Ligne écrivit de son camp de Casteau pour annoncer l'arrivée du régiment de cavalerie du prince d'Aremberg commandé par le vicomte d'Armuyde (4), sergent-major de ce régiment. Cet officier entra dans la place le lendemain à la tête de deux compagnies (5) qui quittèrent la ville avant le siège (6).

Le 25, Carolo Campi annonce au marquis de Trazegnies qu'il lui envoie une partie du régiment irlandais de Morphy. Ces troupes logèrent d'abord au faubourg Morelle (7). Morphy arriva le 30 (8), avec 250 hommes d'après Woerden (9).

Deux jours après [c'est-à-dire le 27 mai], on vit arriver une compagnie du régiment de cavalerie du duc de Holstein, sous les ordres du capitaine d'Acosta. Les officiers furent logés dans les auberges, les cavaliers dans l'arsenal communal de la rue des Ingers et

- (2) Reg. 419, 21 Vo.
- (3) Reg. 218, 190 Ro.
- (4) C'était aussi un fils de gouverneur.
- (5) Reg. 218, 163 Vo et 167 Vo.
- (6) Relation, etc.
- (7) Reg. 218, 167 Vo, 168 Vo.
- (8) Ibid., Consaux du 30 mai.
- (9) Mémoires.

⁽¹⁾ C'était le fils ainé du gouverneur.

les chevaux dans les écuries de la ville, rue de Bève (1). Ces reitres, grossiers et pillards, mirent la ville en émoi par leurs dégâts et insolences « jusques là qu'ils s'étaient avancés de dérober en plein jour sur les rues bois, viande et autres denrées, et qu'ils ruinaient la campagne en pillage et avaient menacé d'entrer dans les monastères des Sœurs-Grises et Filles-Dieu, s'étaient emparés de la taverne de la Verte Feuille, y pillant et rançonnant les paysans qui amenaient les denrées en ville, et déclaraient ouvertement qu'ils n'étaient point soldats du roi d'Espagne, mais de l'Empereur, qu'ils voudraient voir la ville en cendres, qu'ils étaient assez forts pour se saisir d'un poste et le rendre aux Francais, voire qu'ils se rendraient eux-mêmes, avec autres propos de cette nature ». Les habitants, scandalisés de ces proposet révoltés de ces pilleries, portèrent plainte. Le Gouverneur promit d'y veiller et établit un corpsde-garde pour la nuit sur la Grand'Place (2).

Les deux compagnies du régiment d'Aremberg ayant évacué la ville avant le siège, il ne resta dans la place que celles du comte de Vertin, du baron de Silly et du capitaine Acosta, avec une partie du régiment irlandais de Morphy qui pouvaient faire 120 chevaux et 230 fantassins. Il faut ajouter que le Gouverneur retira au Château toute une compagnie des Esleus que la Commune soldait pour sa défense et une partie d es Irlandais, ce qui diminua d'autant les troupes de la ville (3)..

A côté de ces troupes régulières et des esleus, il y avait donc les hommes des compagnies bourgeoises.

 ⁽¹⁾ Reg. 218, 170 R°.
 (2) Ibid., 171 V°.
 (3) Relation, etc.

ANNALES. IX.

les quatre Serments et enfin la compagnie de la jeunesse qu'on avait organisée à la fin du mois de mai (1) et chargée de la réparation d'un ouvrage particulier des fortifications (2), ce qui faisait un effectif total de 120 cavaliers et 230 fantassins de troupes régulières, la compagnie de la jeunesse, les compagnies bourgeoises et les Serments, soit 3500 hommes, 450 esleus : moins de 4500 au total.

Réfection des remparts, défense des approches par des palissades, organisation de la milice bourgeoise: voilà ce que la ville avait fait pour sa *tuition* à la date du l^{er} juin.

Le Gouverneur pour sa part avait obtenu l'envoi de troupes et la levée des *esleus*; de plus il avait commencé pour la protection du château quelques travaux pour lesquels la ville lui avait fourni 20 hommes (3).

Tout habitant âgé de plus de 18 ans devait porter l'épée (4), et à la suite de cette disposition, maître Philippe Bonnel, l'unique fourbisseur de la ville, eut tant d'ouvrage à nettoyer, fourbir et mettre en état les armes des citoyens que le 26 mai il dut refuser plus de cent personnes (5).

L'inondation étendait au loin ses ravages protecteurs. Limbourg, bailli de Mortagne, se plaignit que la tenue des eaux vînt dévaster toutes les récoltes à Mortagne (6). Une barque, chargée d'une batterie et



^{(1) =} A Roland du Pret, fils de Jacques, pour avoir faict la recerce des jeusnes hommes capable de porter les armes en la paroisse de Sainct Pierre... 48 sols. = Comptes généraux, 1666-1667, 102 V°. — Cf. aussi Reg. 386, 6 V°.

⁽²⁾ Rcg. 218, 168 Ro. - Reg. 356, 6 Vo.

⁽³⁾ Reg. 218, 169 Rº et 173 Vo.

⁽⁴⁾ Ibid., 169 Ro.

⁽⁵⁾ Ibid., 170 Vo.

⁽⁶⁾ Ibid., 171 Rº.

de munitions à destination de Bouchain, s'échoua dans la vase à Hérinnes, à cause de la retenue des eaux, et il fallut les relâcher pour la renflouer (1). On fit pénétrer des eaux abondantes dans les fossés de l'enceinte, pour que les bateaux pussent s'y mettre en sûreté, ainsi que dans la ville (2).

Les travaux aux contrescarpes se faisaient d'une façon telle quelle. Le conseiller De Bargibant proposa que, pour payer d'exemple, les magistrats allassent travailler sur les remparts, ce qu'ils ne voulurent cependant accepter, à cause, disent-ils, de leurs occupations administratives. Ils y firent travailler la bourgeoisie un jour sur cinq, imposant une taxe de 10 patars à quiconque ne travaillerait pas (3).

On choisit une douzaine de personnes pour relayer les sergents bâtonniers de service au corps-de-garde installé sous le beffroi, (4) mais on dut renoncer à leurs services le 15 juin (5). Les gardiens des portes tenaient note des étrangers qui entraient et sortaient (6). On aurait voulu que les ecclésiastiques et les gentilshommes montassent la garde et l'on envoya demander dans ce but l'appui du Gouverneur. Mais celui-ci, qui comptait ses amis dans la noblesse et ses fils dans le Chapitre, finit par donner un avis défavorable et par maintenir le privilège de la noblesse et du clergé (6).

En juin, la situation continua la même. Les Consaux tinrent des séances très fréquentes : vingt-quatre jusqu'à la date du 21.

- (3) Ibid., 168 Ro.
- (4) Ibid., Consaux du 25 mai.
- (5) Ibid., Consaux du 15 juin.
- (6, Ibid., 170 Ro et 173 Vo.

⁽¹⁾ Ibid., 177 Ro.

⁽²⁾ Ibid , 171 Vo.

Dans une réunion tenue chez le Gouverneur et à laquelle assistaient le conseiller De Bargibant et les députés du Chapitre et des Etats, Trazegnies lut une lettre du marquis de Castel Rodrigo remerciant les Etats de Tournai et Tournaisis de leurs bons offices pour la mise en défense de la ville et leur annonçant un envoi de 40.000 livres de poudres et un autre convoi de 20.000 livres venant de Gand, et disant qu'il fait accélérer les levées et qu'il enverra des troupes à Tournai fil à fil que les compagnies lui arriveront (1). Là dessus Bargibant se plaignit de recevoir si peu d'aide du Chapitre et des Etats. L'intention du Magistrat était de verser dans les compagnies bourgeoises les privilégiés et autres gens affranchis des gardes, qui faisaient un contingent considérable. Dans la pensée du Magistrat, tous ces personnages, étant de condition plus relevée que les autres bourgeois, les auraient par leur supériorité et par leur exemple retenus dans le devoir et la discipline. De plus, les compagnies étant grossies de ce renfort, les simples bourgeois auraient eu quelque répit dans leurs factions (2). Le Gouverneur, on l'a vu, inclinait peu vers cette mesure. Bargibant continuant ses récriminations se plaignit que le Chapitre n'eût pas encore fourni les 6000 palissades auxquelles on l'avait cotisé. Le délégué du Chapitre répondit que ses commettants ne reconnaissaient pas cette cotisation et qu'au surplus ils avaient fait leur part en entreprenant la pointe de Sept-Fontaines qu'ils avaient poussée jusqu'au fleuve (3). Et quant à verser les privilégiés

(1) Lettre du 27 mai 1667.

(2) Relation. etc.

(3) Act. Capitut., 12 juin 1667. Voir aussi les protestations du Magistrat contre le Chapitre, insinuées par notaires, *Ibid.*, 16 et 17 Juin 1667.

dans les compagnies bourgeoises, il répondit que la nécessité n'était pas si grande, que la Ville faisait beaucoup de zèle et que c'était au Gouverneur à juger de l'urgence. Sur l'heure Bargibant pria énergiquement celui-ci de se prononcer sur l'acuité des circonstances et sur l'imminence du péril, lui remontrant qu'il fallait du temps pour tout disposer, pour enrôler et distribuer le contingent dans les compagnies, instruire les nouvelles recrues, etc., et qu'on ne devait pas attendre que l'ennemi fût au pied du rempart. Tous ces discours furent sans effet sur le Gouverneur et l'on n'en put tirer mot (1). Ce qui n'empêcha qu'on demanda plus tard une contribution extraordinaire à cause des nécessités de cette guerre.

Ainsi réduite aux parcimonieux concours du Chapitre et des Etats, la ville continua tant bien que mal ses travaux sous l'impulsion infatigable du conseiller de La Hamaide.

Les bourgeois qui travaillaient aux contrescarpes un jour sur cinq ne faisaient rien de bon. Déjà le Gouverneur avait proposé aux Consaux de les remplacer par des paysans qu'on payerait. Les bourgeois se plaignirent que le travail qu'on leur imposait les empêchait de vaquer à leur commerce et à leurs occupations. Et finalement il fallut bien songer à se passer de leurs services (2). On les remplaça, pour le gazonnement des pointes hors de la porte Cocquerelle, par les esleus de la compagnie du sieur de Marquain auxquels on accorda un salaire de 35 patars par verge courante. Soixante hommes de la compagnie du sieur du Breucq entreprirent de même la réfection des

⁽¹⁾ Reg. 218. 175 Ro et Relation.

⁽²⁾ Ibid., Consaux du 17 mai et du 1er juin.

contrescarpes hors de la porte Morelle. Tous ces terrassiers devinrent turbulents parce qu'ils n'étaient pas payés assez régulièrement à leur gré, et il fallut autoriser le massart à surseoir à tout paiement de façon à trouver chaque samedi les 3000 florins nécessaires au salaire (1).

On fit faire des ouvertures sous le pont levis des portes Cocquerelle, Saint-Martin et de Valenciennes « tant pour donner retraite en cas de disgrâce à ceux estans ès contrescarpes, que pour favoriser les sortyes » et on couvrit ces ouvertures de bois de cœur de chêne à l'épreuve du mousquet. On y ajouta des barrières pour couper le chemin couvert à l'endroit des courtines des contrescarpes et au voisinage des portes (2).

Cette activité du Magistrat contrastant avec l'indolence et l'inaction du Gouverneur et l'apathie des corps privilégiés frappait le peuple, et le bruit courait parmi les citoyens qu'il y avait mésintelligence entre les deux autorités et que la Cour avait été avertie par les Consaux de l'inertie de Trazegnies. Celui-ci s'en plaignit aux Consaux qui se défendirent d'avoir adressé pareille plainte à qui que se soit (3).

Le 8 juin, on publia une proclamation du marquis de Castel Rodrigo dénonçant les agissements de la France et prescrivant la résistance a linvasion (4). C'était un peu tard, puisque ce jour-là Louis XIV, comme nous l'avons vu, était maître d'Armentières, Binche et Charleroi, et préparait à l'abri de cette dernière place son grand mouvement vers l'ouest

(1) Ibid., 176 Vo, 177 Ro et Vo, 189 Vo.

⁽²⁾ Ibid., 174 Ro.

⁽³⁾ Ibid., 179 Vo.

⁽⁴⁾ Reg. 356, 9 Ro (Texte).

qui devait faire tomber entre ses mains la châtellenie d'Ath, le Tournaisis et la Flandre gallicante.

Une autre proclamation du Gouverneur Général promettait titres honorifiques, offices, exemption d'impôts à ceux qui se distingueraient par leur fidélité au service d'Espagne et par leurs entreprises contre les envahisseurs (1).

Une troisième proclamation, sous forme de lettre au gouverneur de Tournai, respirait la fureur et l'indignation. Elle disait les conquêtes des Français dans les Pays-Bas et excitait les populations aux représailles. Cesser le commerce, rompre les liens d'amitié, imposer des contributions de guerre, faire des prisonniers, incendier, traiter les ennemis de Turc à More...., telles étaient les recommandations féroces du Gouverneur Général (2).

Ce fut la dernière proclamation d'Espagne à Tournai. Les Français approchaient. Quittant leurs cantonnements de Charleroi, ils s'avançaient vers l'ouest.

Le 17, on sut à Tournai qu'ils s'étaient portés jusqu'à l'abbay e de Saint-Denis, près de Mons, et on supposait qu'ils allaient assiéger cette ville. Les gardes furent renforcées, on distribua aux compagnies bourgeoises et aux esleus des munitions, des armes et à chacun une demi-livre de poudre, dans le préau de l'abbaye Saint-Martin. On passa toute cette milice en revue (3) sur les remparts, par compagnies, puis en masse sur la Grand'place (4); la jeunesse fut passée en revue à l'abbaye de Saint-Martin (5).

Ibid., 11 Vo (Texte).
 Ibid., 12 Ro.
 Reg. 218, 190 Vo.
 Ibid., 191 Vo.
 Ibid., 194 Ro.

Toute la corporation des charpentiers fut réquisitionnée pour travailler de jour et de nuit sans répit aux palissades (1).

Le 18 on reçut avis que l'armée française devait se jeter sur Tournai, venant du nord, et que pour ce sujet elle allait mettre le siège devant Ath, et que ses coureurs étaient signalés derrière le mont de la Trinité (2). On se flatta quelque temps de l'espoir que Louis XIV se dirigeait sur Audenarde; mais il fallut bien vite en revenir de cette illusion, et dans la nuit du 20 au 21 les avant-gardes françaises parurent sous Tournai (3).

Le dimanche 19, les magistrats avaient pris une décision de grande importance et qu'on reprocha plus tard sévèrement au Gouverneur.

Devant l'irrémédiable irrésolution de Trazegnies et son indolence sénile, ils décidèrent de se rassembler chaque matin sans convocation pour délibérer sur les mesures à prendre, et de prier le Gouverneur d'assister à ces séances (4). C'était, en fait, substituer leur autorité à la sienne, car la défense de la place lui incombait entièrement, et les Consaux n'avaient à s'occuper que de l'administration de la ville. Le Gouverneur ne protesta pas, peut-être parce qu'il comptait sur les cinq voix qu'il cumulait dans l'assemblée en sa qualité de gouverneur et de bailli pour peser sur les décisions; peut-être encore parce que, voyant le navire emporté vers un naufrage certain, il en abandonnait la barre pour dégager sa responsabilité.

Le même jour, vers midi, à la réunion qui se tint



⁽¹⁾ Ibid., 194 Rº et Reg. 356, 14 Vo.

⁽²⁾ BIBL. DE TOURNAI, Ms Givaire.

⁽³⁾ BIBL. MUNICIP. DE DOUAI, MS 686, page 357.

⁽⁴⁾ Reg. 218, 193 Vo.

chez lui, on parla de constituer une caisse pour solder les troupes en cas de siège. Les Consaux présentaient la motion. Les Etats du Tournaisis voulurent bien s'engager pour 6000 florins dont 3200 à verser sur-lechamp. Le député du Chapitre continua à parler comme une ménagère parcimonieuse et dit que ses commettants ne verseraient rien aussi longtemps qu'on n'aurait pas épuisé ce que les citoyens de tout ordre avaient versé jusque là pour cette fin. Les Consaux montrèrent la meilleure volonté, mais durent confesser qu'ils n'avaient pas le sou et que dans ces conditions il leur était difficile de payer leur quote-part (1).

Ainsi parlait-on le 19. La veille, le roi avait réduit à son obéissance la ville d'Ath « chemin faisant vers la ville de Tournay que Sa Majesté avait résolu d'assiéger! » (2) Et Castel Rodrigo écrivait de Bruxelles pour forcer les privilégiés à prendre leur part dans les patrouilles, et blâmait les retards apportés par le Chapitre, les abbayes et l'évéché à fournir leur part de palissades (3). Le 21, le jour même de l'investissement, on publiait encore deux ordonnances, l'une portant que ceux qui avaient des armes en trop devaient les déposer à l'Hôtel-de-Ville pour qu'on pût en donner aux citoyens qui en étaient dépourvus; l'autre enjoignant aux réfugiés d'aller travailler dans les contrescarpes, et aux femmes et filles de les y laisser tranquilles (4).

(1) Reg. 218, 104 Vo, 1er S.

(2) WOERDEN, Journal historique, à cette date.

(3) ARCH. DU CHAPITRE, Act. Capitul., 20 juin 1667 post meridiem.

olices

(4) Reg. 356, 14 Vo et 15 Ro.

CHAPITRE TROISIÈME.

Siège et Capitulation de Tournai.

Etude critique des documents mis en œuvre dans ce chapitre. L'investissement de la place. Organisation de la défense. Journée du 21 juin. Journée du 22. Journée du 23; les sorties; pilleries et désordres dans la ville. Séance mouvementée des corps constitués. La capitulation de la ville est décidée; le Gouverneur se retire au Château. Capitulation de la ville. Siège du Château; piteuse défense de Trazegnies; sa capitulation le 25. Journée du 24 dans la ville. Le roi fait son entrée dans Tournai. Les Espagnols évacuent la place. Jugement sur la responsabilité de cette reddition rapide. Monuments artistiques de la prise de Tournai (1).

L ouis XIV s'empara de la ville de Tournai et de son château avec la plus grande facilité.

Avec une facilité tout aussi grande, Hoverlant, Poutrain et Chotin se sont contentés de raconter brièvement ce fait militaire, jugeant sans doute que pour écrire le récit d'un siège de trois jours il était superflu de rechercher les détails dans les documents contemporains.

⁽¹⁾ Pour la rédaction de ce Chapitre je me suis attaché à fondre autant que possible dans ma narration les récits contemporains, peu corrects dans la forme peut-être, mais d'une naïveté et d'une sincérité singulièrement savoureuses.

On me pardonnera d'être moins bref et de faire part à mes lecteurs des détails que j'ai pu recueillir en compulsant les documents que j'ai rencontrés et qui ne sont pas sans valeur.

Le Registre aux délibérations des Consaux est d'un mutisme absolu sur tout ce qui se passa du 21 au 27 juin. C'est sans doute là qu'il faut chercher l'origine de la brièveté des historiens que je viens de citer.

Une source précieuse de renseignements plus abondants a été l'accusation que Magistrat et Gouverneur se sont mutuellement jetée à la face d'être l'auteur responsable de la reddition peu honorable et trop rapide de la ville. L'un comme l'autre, pour se laver de ce reproche humiliant, a cherché à s'en défendre. C'est ainsi que les Consaux firent paraître leur apologie sous le titre de Responce à la lettre d'un particulier sur le sujet de la réduction de la ville de Tournai à l'obéissance de S. M. T. C. (1). Il convient de dire que cette Lettre d'un particulier n'a jamais paru; elle n'a été que supposée pour donner matière à la Responce.

En même temps que cette réponse, j'ai utilisé un autre document, inédit celui-ci : ce sont les dépositions des bourgeois que les Consaux citèrent pour leur défense et que je reproduis aux Notes, Documents et Pièces justificatives (2).

Le rapport du conseil d'enquête qui examina la

(1) Cf. Reg. 4182 A', 318 Ro. — " A ladite vesve [Quinqué, imprimeresse,] pour cinq cens imprimée d'une lettre par forme de manifeste de ce quy s'est passé pendant le siège de cette ville, à ratte de deux pattars chacun, de huit L. Fl. pour la ligature en papier marbré et autrement ". Comptes gén. de 1667-1668, 102 Vo. Reproduit par HOVERLANT, t. 72, pp. 178 à 246. — Cette brochure n'est pas reprise dans la Bibliographie tournaisienne de Desmasières (Bull. de la Soc. Hist. de Tournai, T. XVIII., pp. 224 et suiv.; éditions de la veuve Quinqué). M. de la Grange (Ibid., T. XXI, page 211) dit, à tort selon moi, que la Response fut publiée à Liège en 1658.

(2) ARCH. DE TOURNAI, Carton nº 924 bis de la Salle du travail.

conduite de Trazegnies a été publié par M. Gachard (3). Il fait naturellement la contre-partie de la *Response*, puisqu'il conclut en faveur du Gouverneur.

Enfin nous trouvons un récit du siège dans les relations françaises de la campagne de 1667 (1), et dans une relation inédite insérée par le greffier des Bannières dans le Registre aux délibérations des Doyens des Métiers de Tournai (2).

Le marquis de Feuquière fit, en qualité d'enseigne, la campagne de 1667 et assista aux sièges de Douai, de Tournai, de Courtrai, d'Audenarde et de Lille; il fut blessé dans ce dernier siège. La brièveté de cette campagne a sans doute été la cause que Feuquière ne nous a presque rien laissé sur cette matière dans ses fameux *Mémoires*.

J'ai dépouillé le volume 209 (année 1667) des Archives historiques du Département de la Guerre à Paris, mais sans y rien trouver. Il en est de même de la fameuse collection d'Aitzema : Zaaken van staat en oorlog, VI deel (f° 256).

Monsieur Amaury de la Grange a publié une pièce manuscrite, faisant partie de sa bibliothèque, intitulée: Relation véritable et sommière de la rendition de la ville & Chasteau de Tournay, laquelle peut servir de charge et de descharge (3). On y trouve quelques détails qui ne se rencontrent pas ailleurs.

(1) La campagne royale, ou le triomphe des armées de S. M. ès années 1667 et 1668 (par P. Dalicourt). Paris, veuve Gervais Alliot, 1668. Un in-12 de LXII-180 pp. — Relation de la guerre de Flandres en l'année 1667, (par de Vandœuvres). Paris, Barbin, 1668. Petit in-12 de 275 pp. Ces deux ouvrages se trouvent à la Bibliothèque communale de Liule.

(2) Bull. de la Comm. Royale d'Hist., 3e série, tome IX, p. 358.

(3) Reg. 4182 A', fo 189 a 212.

(4) Bull. de la Soc. Hist. et Litt. de Tournai, tome 21, p. 209. — Voir aussi : Mémoires de la même société, tome 19, p. 217. Le siège de Tournai en 1667, d'après Antoine Vandermeulen.

.

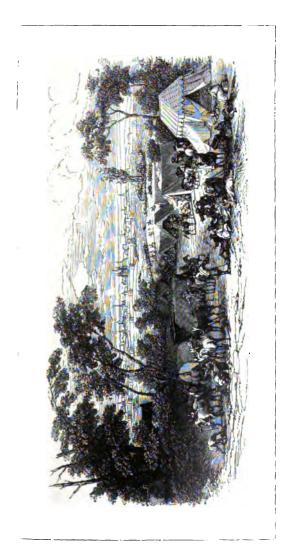
•

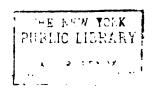
.

: --.

1. . . .

..





.

En comparant tous ces documents et en utilisant ceux de leurs renseignements qui m'ont paru les plus sincères, j'ai rédigé le récit qui va suivre.

Ι

J'ai dépeint au chapitre précédent quel était l'état de la ville, lorsque, après quelques mouvements indécis, l'armée française s'arrêta devant elle et l'investit dans la nuit du 20 au 21.

L'armée royale venait d'Ath, sous les ordres de Louis XIV assisté du maréchal de Turenne. Celui-ci connaissait déjà la contrée : en juin 1656 il avait projeté de faire le siège de Tournai avec le maréchal de la Ferté et n'avait renoncé à cette entreprise qu'à la nouvelle que Don Ferdinand Solis, général de l'artilterie d'Espagne, s'était jeté dans cette place avec un corps d'armée (1).

Louis XIV avait quitté Charleroi le 17 juin. Le 18 il logea près de Braine-le-Comte, et le 20 à la Capelle près de Ligne (2). Le 21, à 7 heures du matin, il était devant Tournai, investi déjà par les Lorrains, par 1200 chevaux détachés du corps d'Aumont et par l'avant-garde de sa propre cavalerie commandée par le marquis de Bellefonds et le comte de Duras (3).

Les Lorrains, commandés par M. de Lillebonne, prince de la Maison de Lorraine, se trouvaient dans le quartier d'Arras; le roi leur manda qu'aussitôt qu'ils auraient été ralliés par la brigade d'Artagnan,

⁽¹⁾ WOERDEN, Journal historique, à la date du 15 Juin 1656.

⁽²⁾ Aujourd'hui les deux communes de Chapelle-à-Oie et Chapelle-à-Wattine, à 18 kil. N.-E. de Tournai.

⁽³⁾ DALICOURT, op. cit.

ils eussent à passer la rivière (la Deûle?) à Pont-à-Vendin (l). Le mouvement fut si heureusement exécuté que Lillebonne, arrivant par Cysoing (2), investit Tournai par l'ouest en même temps que d'Humières et Duras bloquaient la ville du côté du Hainaut (3).

Le roi reconnut la place avec Turenne, puis se rendit au quartier-général du comte de Duras où il apprit la défaite d'un corps d'esleus à Maire par le sieur des Fourneaux, et celle d'un corps de 250 fantassins par le comte de Lorges. Il passa ensuite au quartier de M. de Bellefonds, et fit jeter un pont de bateaux en amont de la ville; cet ouvrage fut terminé en quatre heures et l'on fit franchir l'Escaut aux troupes que le marquis de Péguilain postait au fur et à mesure entre les quartiers de Bellefonds et de Duras pour les relier. Le soir, le roi passa le pont et alla au bivouac (4). Il se posta à Orcq (5), Lui et Monsieur, son frère, étaient jour et nuit sous les armes pour animer les troupes par leur présence (6).

Il y eut quelque *fâcherie* entre Humières et Duras, le premier se plaignant qu'on eût retiré de son quartier une brigade, qui était fort bonne, pour la donner à Duras, lequel garda la brigade de La Valette sans vouloir la céder à d'Humières en échange (7).

Du Mets du Chalet (8) commandait l'artillerie. C'était un maître en la partie. En 1657, au siège de

(1) VANDŒUVRES, op. cit., p. 48.

- (3) VANDŒUVRES, op. cit., p. 48.
- (4) DALICOURT, op. cit.
- (5) Mém. de Woerden. A Froyennes, d'après Vandœuvres.
- (6) POUTRAIN, I, 420.
- (7) Œuvres compl. de Racine (édit. Hachette 1875), t. V, p. 80.
- (8) Glaude Berbier, écuyer, seigneur du Metz.

⁽²⁾ Mém. de Woerden. (Ms de la Bibliothèque de Cambrai). Cf. Mém. de la Soc. d'Emul. de Cambrai, t. XXX. — Response à la lettre, etc.

Saint-Venant, il avait eu un œil et la moitié du visage emportés par un éclat de palissade, et depuis lors portait sans cesse un emplâtre de taffetas noir pour cacher ces hideuses cicatrices. Il dirigea l'artillerie de siège en 1667, dans la guerre de Hollande, en 1684 et 1689, et fut tué à Fleurus le 1^{er} juillet 1690, son emplâtre ayant fait de lui le point de mire des mousquetaires ennemis (1).

• Vous pouvez vous figurer, dit un écrit contemporain, le trouble et la confusion qui se répandit dans toute la bourgeoisie, qui, quoique très bien animée et toute résolue à faire les factions auxquelles elle était obligée, avait pourtant de l'arrière-pensée de ce qu'elle n'était point soutenue d'une garnison qui la pouvait défendre au dehors et la garantir d'une insulte qu'on pouvait craindre dans une place mal assurée et qui ne pouvait être que faiblement défendue par une poignée de gens de guerre » (2).

L'alarme fut immédiatement sonnée par la cloche du beffroi et la trompe des guetteurs; les bourgeois et les jeunes gens couvrirent toute la bordure du rempart avec un entrain et un zèle de bon augure. « Chacun se trémoussa et agit en peu de temps pour le bien commun avec beaucoup de cœur, de joie et d'utilité ». Les portes et les pointes quiles protégaient furent aussi garnies de citoyens renforcés dans quelques postes par des soldats du régiment irlandais de Morphy et par des esleus; ceux-ci, dès ce moment, montrèrent combien peu on pouvait compter sur eux et quel détestable service ils feraient comme factionnaires.

⁽¹⁾ Mem. manuscrits de Woerden (BIBL. COMM. DE LILLE, Ms 512 du catal. Le Glay, page 205).

⁽²⁾ Réponse à la lettre, etc.

Les bourgeois avaient leur point de rassemblement sur des places publiques ou des cimetières; on les mettait en rangs et on les envoyait bien munis de balles, poudres, mèches et autres munitions dans les postes où leur présence semblait le plus nécessaire.

Le Gouverneur affecta deux ou trois gentilshommes à chacune des portes, et les autres se portèrent selon que le zèle au service et l'ardeur de se signaler à la défense de la patrie les faisaient agir. Il en retint d'autres auprès de sa personne (1). Le mestre-de-camp Dumoulin-Berneau, les sieurs du Forest, d'Ahermé, Corcelet et Meunier furent commis à la garde des portes de Valenciennes et de Saint-Martin; le sergentmajor du Ponchel avec les barons de Teintigny et de Loire, aux portes de Lille et des Sept-Fontaines; le sergent-major des Irlandais avec les sieurs de Beaumé et Miromont, à la porte de Marvis; le mestre-de-camp de Morphy avec le comte Albert de Beaufort, baron de Celle (2) et un autre gentilhomme, à la porte Morelle et à l'enceinte du Château (3).

Le magistrat envoya trois estafettes par différents chemins vers le marquis de Castel Rodrigo, avec des lettres pour lui donner avis de l'investissement de la ville; mais ces courriers ne purent franchir les lignes ennemies, encore que l'un deux s'y reprit à trois fois.

Il est établi que le marquis de Trazegnies, tant de son mouvement, comme principal intéressé dans cette affaire, que sur les instantes prières du Magistrat, mit

⁽¹⁾ Réponse à la lettre, etc.

⁽²⁾ Not. Gén. Tourn., tome I, page 129.

⁽³⁾ Rapport du conseiller Blondel et de l'auditeur-général de Blitterswyck. ARCH. DU ROYAUME, fonds dn Conseil d'Etat (in Bull. de la C. R. H., 3° série, t. IX, p. 360.

tout en œuvre pour persuader Castel Rodrigo d'envoyer à Tournai un corps de cavalerie et d'infanterie capable de garantir cette place si peu régulière et si faiblement fortifiée qui ne pouvait être défendue que par une solide et nombreuse armée. Déjà dans la guerre précédente on avait ainsi jugé de la défense de Tournai, et c'est grâce à la présence de forces d'environ six à sept mille hommes sous les ordres d'un général qu'on avait pu garnir les deux lieues (1) de circuit que formaient les remparts et les pointes et contraindre Turenne et le maréchal de la Ferté à se retirer. Cependant malgré toutes ces remontrances tant de fois réitérées, on n'avait pu obtenir autre garnison que 230 Irlandais du régiment de Morphy et 150 cavaliers des compagnies du baron du Silly et du comte de Vertain et du régiment de Holstein commandé par le capitaine d'Acosta : dix fois moins qu'il n'en aurait fallu pour une simple défensive (2).

Les Français ne crurent pas qu'il serait nécessaire d'ouvrir la tranchée pour faire leurs approches. Le jour même du 21, le maréchal de Gramont, colonel du régiment des Gardes, qui avait rejoint le roi, attaqua en plein jour le chemin couvert et s'y logea après s'être emparé des palissades. Et l'on en demeura là de part et d'autre (3).

Gramont rapporte dans ses Mémoires (4) qu'il monta la tranchée, bien que colonel des Gardes, pour obéir à des officiers généraux qu'il avait connus à la bavette. Cette boutade est une allusion satirique aux démélés de Gramont avec Turenne qui, en 1667,

⁽¹⁾ Près de 8 kil. Ce chiffre est donné par la Réponse à la lettre, etc.

⁽²⁾ Réponse à la lettre, etc.

⁽³⁾ POUTRAIN, Hist. de Tournai, I, 420.

⁽⁴⁾ Mém. du mareschal de Gramont (2 vol. in-12, 1716), t. 11, p. 286. ANNALES. IX. 7

décriait jalousement tous les officiers généraux dans l'esprit du roi, réservant toutes ses faveurs à Lauzun. Ainsi, quand on attaqua le château de Tournai, Turenne fit donner le commandement à Lauzun, bien que ce fût le tour de d'Humières. Celui-ci réussit pourtant à se concilier plus tard l'appui de Turenne, et comme le maréchal de Bellefonds n'avait pas voulu accepter le gouvernement de Lille, de peur de n'être plus à la Cour, ce fut d'Humières qui l'obtint (1).

Le même jour, 21 juin, quelques compagnies d'esleus du régiment de Bruxelles levé deux mois auparavant par le duc d'Ursel, furent envoyées d'Audenarde, où elles étaient en garnison, vers Tournai, sous la conduite du sieur du Ponchel, sergent-major du régiment, pour renforcer la garnison, et se laissèrent couper et vaincre par les Français, et ce par défaut de précaution. En effet, le 20 après minuit, arrivés à Maire, succombant à la fatigue, en attendant l'ouverture des portes, les esleus se couchèrent le long du chemin, sans prendre le soin de placer des sentinelles. Les coureurs de Lorraine les aperçurent, les surprirent dans leur sommeil, les réveillèrent à coups de pistolets et d'épées, s'emparèrent des uns, mirent en fuite les autres, si bien que de 400 qu'ils étaient, c'est à peine s'il en pénétra une centaine dans la ville tant fuyards que blessés, avec leur major et quelques capitaines, ce qui mit la panique parmi les habitants. Si ces imprudents se fussent avancés d'un demi-kilomètre, ils auraient été couverts par la palissade. Leur imprévoyance priva la ville du seul secours qu'elle eut du dehors, les autres secours ayant été détournés de leur destination; et encore ces 100 malheureux ne

(1) Œuvres compl. de Racine (édit. Hachette 1865), t. V, p. 79.

furent-ils d'aucune utilité, car de toute la durée du siège ils furent gardés dans l'enceinte du château (1).

L'après-midi du 21, le Gouverneur convoqua au château les députés du Magistrat, des Etats du Tournaisis et du Chapitre et tint une sorte de conseil de guerre avec eux et les mestres-de-camp Morphy et Dumoulin, les capitaines comte de Vertin et d'Acosta, le sieur du Ponchel sergent-major du régiment d'Ursel, et d'autres officiers. On discuta longuement sur les moyens de défense, sur l'état de la place et des contrescarpes, et en particulier sur la question de savoir si on laisserait ouvertes toutes les portes ou si on en condamnerait ou tiendrait fermées quelques-unes. La défense d'une seule des pointes réclamait autant d'hommes que n'en comptait la garnison tout entière (2). Les militaires seuls furent appelés à opiner et le Gouverneur déclara que toutes les portes resteraient ouvertes, et que, les contrescarpes n'étant pas renfermées par des palissades en de certains endroits, on ne les garderait que pendant le jour et qu'on se retirerait la nuit en ville, se contentant de surveiller et de défendre les contrescarpes au niveau des portes. A chaque porte fut commise une autorité constituée d'un magistrat, de deux gentilshommes et de deux notables.

Les Consaux et les Etats, trouvant que les esleus étaient trop peu nombreux et constatant que les bourgeois refusaient, comme c'était leur droit, de servir hors de la ville; considérant d'autre part qu'on ne pouvait fermer les portes et abandonner les dehors, comme les bourgeois l'avaient fait la nuit précédente, décidèrent de commun accord de lever 600 esleus,

⁽¹⁾ D'après la Relation et la Réponse à la lettre.

⁽²⁾ Réponse, etc.

à la solde de 12 patars par jour, somme qu'on donnerait aussi aux esleus précédemment levés (1).

Du moment qu'on abandonnait ainsi les contrescarpes, la prudence commandait d'en détruire les palissades à l'abri desquelles l'assiégeant pouvait se retrancher pendant la nuit puisqu'elles n'étaient couvertes que par la mousqueterie des bourgeois. Et l'on peut dire que si l'ennemi n'en profita point pour se retrancher ainsi et déboucher ensuite dans le fossé pour battre la muraille, c'est qu'il ne fut pas informé de la situation réelle (2).

Il faut rendre au Magistrat cette justice que ses membres se comportèrent en général avec le zèle le plus louable. Les uns étaient chargés de diriger les bourgeois dans la défense, et l'on en vit qui ne rentrèrent point chez eux de toute la durée du siège. D'autres déployèrent semblable vertu dans la surveillance des remparts et des dehors. D'autres encore étaient chargés de représenter les Consaux par-devant le Gouverneur, les Etats ou le Chapitre. Il y en avait enfin — les moins loyalistes peut-être — qui siégèrent en permanence à l'Hôtel de Ville pour expédier les affaires et l'administration. C'est parmi ces derniers surtout qu'on rencontre les magistrats honorés plus tard des faveurs du nouveau maitre : du Quesnoy, de Flines, Bargibant..., et cela rend leur conduite singulièrement suspecte.

Le chanoine de Grobendoncq déclara plus tard qu'à son avis il y avait quelque mécontentement en ville au sujet du retranchement du Magistrat. J'exposerai plus loin cette affaire afin de ne pas alourdir le récit du

(2) Réponse à la lettre, etc.

⁽¹⁾ Reg. 419, 22 Ro.

siège; je me contente de dire ici que pendant le mois de juin on avait réduit de moitié le nombre des magistrats. Ceux qui avaient été rendus aux délices de la vie privée avaient été mécontents de cette mesure parce que, comme on le verra, après avoir acheté à beaux deniers comptants leurs charges, ils appréhendaient de voir leurs intérêts pécuniaires souffrir de cette réduction. Mais, si cela pouvait susciter des mécontentements parmi ces personnages, leurs amis et leurs familles (1), il est certain, quoi qu'en dise le chanoine de Grobendoncq, que le peuple, loin de se plaindre de cette réduction, l'avait saluée de ses applaudissements et n'en pouvait être amené à abandonner la cause d'Espagne. Grobendoncq déclara d'autre part (2) que le peu de résistance que montrèrent les membres des Consaux provenait de ce que le conseiller Errembaut, après avoir réduit de moitié le nombre des magistrats, avait annoncé qu'il confisquerait les sommes versées pour l'achat de leurs charges par les magistrats non réélus. On verra plus loin ce qu'il y avait de véridique dans cette affirmation du chanoine. Mais, en admettant même que le conseiller Errembaut eût ainsi parlé, on n'en peut conclure que cela aurait amené le Magistrat en fonctions à trahir; tout au plus cela pourrait-il faire supposer que les magistrats lésés dans leurs intérêts, ainsi que leurs parents et clients, auraient pu étre, de ce chef, hostiles à l'Espagne. Mais est-il raisonnable de soupconner des citoyens d'élite, gentilshommes pour la plupart, de s'être souillés d'une trattrise pour une somme de quelques milliers de

⁽¹⁾ Rapport de Blondel et de Blitterswyck, loc. cit.

⁽²⁾ Consulte du Conseil d'Etat du 20 mars 1668.

Livres? Et d'autre part le propos d'Errembaut devait plutôt plaire aux magistrats réélus; car, comme on le comprendra mieux plus loin, c'était, en définitive, à leur profit que les sommes auraient été confisquées, puisqu'ils n'auraient pas dû les rembourser aux ayants-droit.

La déposition de Grobendoncq ne me paraît donc pas pertinente.

Ce même jour, 21 juin, les faubourgs furent brûlés (1), ce qui fit croire aux assiégeants qu'on se disposait à bien se défendre. Ils se mirent aussitôt à élever des abris de terre et à creuser des tranchées, mais assez irrégulièrement, étonnés de rencontrer une résistance qu'ils n'attendaient pas; car, comme ils le déclaraient, ils avaient pensé emporter les dehors d'emblée et amener par là la place à composition.

L'endroit où ils travaillèrent était situé vis-à-vis d'une pointe distante également de la porte de Saint-Martin et de la porte de Valenciennes, où le terrain était si haut qu'à une portée de pistolet il est au niveau du parapet de la muraille. C'est en ce même endroit que Henri VIII en 1513, Charles-Quint en 1521 et le duc de Parme en 1581 avaient attaqué la ville (2). Il y avait en cet endroit une butte portant des moulins à vent qui protégea l'ouverture de la tranchée. A droite travaillait le premier bataillon des gardes françaises commandé par le capitaine d'Otrie; à gauche, les régiments de Castelnau et de Picardie (3).

(3) VANDIEUVRES, op. cit., 50-52.

⁽¹⁾ Les propriétaires des immeubles démolis et incendiés au faubourg Saint-Martin pour le siège de 1667 en étaient encore à attendre le dédom magement en mai 1681, *Reg. 224*, 149 R°.

⁽²⁾ HOCQUET, Tournai et l'occupation anglaise. — HOCQUET, Tournai et le Tournaisis au XVI^e siècle (Mém. couronnés in-4°, 1904). — Réponse à la lettre, etc.

Voyant cela, on craignit une insulte générale pour la nuit du 21 au 22, ce qui aurait été bien périlleux. On retint donc tous les bourgeois et la jeunesse sur les remparts et devant les portes, sans se dissimuler cependant que, par la violente chaleur qu'il faisait alors, l'on ne pourrait maintenir les postes jour et nuit sans relâche.

Vers le soir, les Français s'approchèrent pour reconnaître la place. Le peu de cavalerie qu'on avait fit aussi quelques reconnaissances.

La nuit étant survenue, on voulut fermer la porte del Vigne, mais les bourgeois qui étaient à la défense de la demi-lune devant la porte, craignant à juste titre d'être emportés, s'y opposèrent disant que c'était les exposer à la boucherie que les « exclure » des portes qu'ils regardaient comme une retraite (1); les soldats, qui avaient la même appréhension, approuvèrent ce sentiment; et il fallut se résoudre à laisser la porte ouverte toute la nuit « pour ne point cabrer ces gens qui le voulurent ainsi ». Or il est constant, de l'aveu même des généraux français, que, s'ils eussent eu connaissance de l'ouverture des portes et de la constitution de leurs défenses, ils auraient pu tenter l'assaut et entrer dans la ville confondus avec les bourgeois chassés de leurs postes « comme venaient de faire ceux du premier roi de Suède en la ville d'Erfurt en Allemagne ».

La nuit se passa sans insulte, troublée cependant par les grondements des canons et les crépitations de la mousqueterie.

Le 22, au point du jour, on vit que les assiégeants levaient terre et creusaient des boyaux et travers pour

⁽¹⁾ Cf. la déposition de Robert Grau aux Notes, Documents et Pièces Justificatives.

approcher la place; et même, ayant remarqué que les contrescarpes, à cette heure matinale, étaient abandonnées, ils continuèrent leurs tranchées jusqu'aux palissades et les prolongèrent le long des contrescarpes (1).

Le roi, accompagné de Monsieur, visita encore les lignes au quartier des Lorrains, et au retour une volée de canon tomba sur son escorte et y tua un page et quelques chevaux (2). Un soldat interpella alors le roi qui venait de courir un si grand danger, et lui dit avec plus de zèle que de déférence :

- Que faites-vous ici, Sire? est-ce votre place? Si vous ne vous retirez dans le moment, je me retire moi-même!

Le roi, pardonnant à cette hardiesse, se retira et fit la fortune du soldat (3).

Les bourgeois et la jeunesse n'avaient pas cessé d'être en faction depuis que l'alarme avait été donnée, et il convenait de leur donner quelque répit. On s'occupa, l'après-midi, d'élaborer un réglement de façon à ce qu'ils se relayassent.

L'alerte de la nuit avait ouvert les yeux sur le danger qu'il y avait d'être emportés de vive force, ce qui n'aurait pas manqué si l'assiégeant avait su que les portes étaient ouvertes et les contrescarpes abandonnées. Les magistrats craignant cette éventualité qui aurait livré toute la ville à la brutalité et aux licences de la soldatesque, et prenant acte de ce que le mestrede-camp Morphy reconnaissait qu'on l'avait échappé

⁽¹⁾ Trazegnies a déclaré le contraire. Il dit que le 22 les Français se tinrent hors de portée du canon, se contentant de quelque mousqueterie à l'abri des ruines des faubourgs, et qu'ils n'ouvrirent la tranchée à la porte Saint-Martin que vers 10 à 11 heures du soir. (*Rapport de Blondel et Blitterswyck*). Cela est un pur mensonge.

⁽²⁾ DALICOURT - VANDŒUVRES, p. 52.

⁽³⁾ POUTRAIN, II, 427.

Louis XIV dans la tranchée devant Tournai, d'après Charles Lebrun.

•

,

` • .

•

-

1

Ł



PUBLIC L. 14 ASTOR, LEN ST

.

belle, demanda au conseil de guerre tenu chez le Gouverneur qu'on pût fermer quelques portes pendant le jour afin qu'il y en eût moins à défendre, avec moins de chances d'être emportés. Le Gouverneur prit l'avis des officiers présents et confirma tout bonnement la décision prise en conseil la veille de maintenir toutes les portes ouvertes et d'abandonner, sans le laisser voir, toutes les contrescarpes à la nuit tombante, sauf celles qui couvraient les portes, en coupant les chemins couverts à l'endroit de chacune des courtines.

On mena une pièce de canon sur une tour proche de la porte Morelle pour éloigner les assiégeants qui occupaient la Verte-Feuille; mais malgré ses promesses le Gouverneur refusa la seconde pièce du Château.

On fit publier que chacun aurait à apporter sacs, mandelettes (1) et tonneaux pour les emplir de terre et les mettre sur les parapets afin de couvrir les bourgeois, et l'on convoqua tous les paysans réfugiés à se trouver armés de pelles et d'armes en tel lieu désigné pour aller travailler aux ouvrages de contre-tranchées.

Cependant dans les églises on faisait des prières publiques devant le Saint-Sacrement exposé (2).

Comme on l'a vu, il avait été décidé que les dehors seraient abandonnés à cause de leurs faiblesses, sauf ceux qui couvraient les portes. Cette décision avait été prise par le Gouverneur sur l'avis des officiers et contrairement aux instances du Magistrat. Cependant Trazegnies, modifiant sa manière de voir, enjoignit au Magistrat de convoquer les capitaines des compagnies bourgeoises, des Serments et de la jeunesse pour

⁽¹⁾ Petits paniers. Reg. 356, 15 R°.

⁽²⁾ ARCH. DU CHAP., Act. Capit., 22 juin 1667 post matutinas.

leur proposer de garder les dehors pendant la nuit, les portes restant fermées. Le Magistrat objecta vainement la décision prise par le conseil de guerre. Il est bien clair que le Gouverneur et ses officiers escomptaient un refus de la milice bourgeoise pour pouvoir rejeter sur elle l'abandon des dehors que la Cour ne manquerait pas de leur reprocher. Mais ils furent déçus en cela; en effet les capitaines des bourgeois répondirent fièrement qu'ils acceptaient, sans pouvoir cependant répondre d'être accompagnés de leurs hommes, car le devoir militaire des habitants se bornait à la garde et à la défense du rempart, et il était à craindre que l'ennemi ne tirât argument de. cela pour n'accorder aucun quartier aux bourgeois pris sur les dehors les armes à la main.

Cette réponse des capitaines déconcerta le Gouverneur et son entourage, et il fut si éloigné d'accepter la proposition des capitaines bourgeois qu'il n'y donna point de suite et chercha plutôt à les faire revenir sur leur parole en répétant avec insistance que les portes seraient fermées derrière les bourgeois tandis qu'ils veilleraient sur les contrescarpes. Puis, voyant qu'ils persistaient dans leur acceptation, il voulut qu'ils la lui donnassent par écrit avec cette mention bien spécifiée que les portes resteraient fermées durant la nuit pendant qu'ils monteraient la garde sur les contrescarpes.

Comme les capitaines étaient rassemblés, on en profita pour leur présenter le règlement qui avaient été élaboré en vue de ne faire monter la garde que par la moitié des compagnies pendant la nuit pour éviter les fatigues excessives que leur occasionneraient les factions ininterrompues des jours précédents. Mais ils ne parvinrent jamais à s'entendre, chacun prétendant que le repos fût accordé à sa compagnie avant toute autre; et bien qu'il fût très facile de s'en remettre tout simplement au sort pour désigner les compagnies de garde et celles de repos, chaque capitaine maintint ses prétentions; et, faute de s'entendre là-dessus, toutes les compagnies veillèrent cette nuit-là comme les précédentes (1).

La chaleur du jour avait été terrible. Le soir, les bourgeois se plaignaient d'avoir été si longtemps exposés à l'ardeur du soleil et de se voir obligés de demeurer fixement sur le rempart sans avoir rien mangé de tout le jour (2).

Pour encourager les troupes régulières à se bien comporter, la Ville et les Etats du Tournaisis leur accordèrent chacun une somme de 1200 florins: et comme la caisse communale était à sec, ce furent les magistrats qui firent le versement de leurs deniers particuliers, ce qui permit de distribuer sur-le-champ mille patacons aux gens de guerre (3). Le manque de fonds communaux provenait de ce que le Trésorier d'Espagne s'était fait verser 11000 florins à valoir sur l'aide de cette année, dont 3000 furent remis au marquis de Trazegnies pour la solde de la garnison du Château. A cette somme se joignit un second versement de 2100 florins que la Ville fit entre les mains du Gouverneur pour sa quote-part dans la solde de la compagnie du Château. La Narration officielle fait observer que ces 5100 florins ne furent pas remis aux troupes à cause du siège.

A la demande de Trazegnies, le Chapitre fit distribuer (le 23) aux soldats réguliers 12 tonnes de bière et 600 livres de fromage (4).

⁽¹⁾ Relation, etc.

⁽²⁾ Déposition de Jean-Baptiste du Saulchoir. Cf. Notes, Documents et Pièces Justificatives.

⁽³⁾ Relation, etc.

⁽⁴⁾ ARCH. DU CHAP., Act. Capitul., 22 juin 1667 post vesperas.

Toute la nuit, la plupart des magistrats siégèrent à l'Hôtel-de-Ville pour entendre les rapports que venaient leur faire les gens chargés d'inspecter les postes et pour prendre des mesures jugées opportunes.

Ainsi se passa la journée du 22.

Trazegnies déclare que dès ce jour et sans qu'on sût d'où cela provenait, le bruit courait en ville que le roi de France entrerait dans Tournai le jour de la Saint-Jean (le 24) (l).

La nuit du 22 au 23, la tranchée fut continuée par les gardes françaises sous la conduite de M. de Bellefonds. Ils s'emparerent de la contrescarpe et y firent logement, n'ayant perdu que quatre ou cinq soldats (2).

Le 23, à 10 heures, Monsieur visita la tranchée où il fut reçu par le comte de Gramont. Peu après, le roi s'y rendit également malgré le feu des assiégés (2).

Le 23, dès le matin, on eut à pourvoir à de nouveaux objets de sollicitude.

Les esleus se plaignirent, firent entendre des récriminations, menaçant avec insolence de tout abandonner. Il fallut leur distribuer de l'argent et des rafraîchissements, bien qu'ils fussent ivres et que leurs officiers ne pussent parvenir à réfréner leurs désordres, leurs extravagances et leur indiscipline.

Les bourgeois eux-mêmes s'étaient bien relâchés de leur discipline et de leur ardeur premières. Goguenards et insouciants, ils se montraient dignes des esleus. Ils n'avaient d'autre souci que de boire et de manger; quelques-uns feignaient d'abandonner les tonnes pour s'interpeller:

⁽¹⁾ Rapport de Blondel et Blitterswyck.

⁽²⁾ DALICOURT.

- Attends ! ne vois-tu pas tirer un français ?

Alors ils s'approchaient du rempart et tiraient en l'air.

- J'en ai tué un ! criait celui-ci.

- C'est donc une hirondelle! répartait l'autre.

Et de rire (1).

A cette confusion s'en joignit une autre. Profitant de ce que les bourgeois étaient sur les remparts, des femmes et des enfants et la tourbe des paysans réfugiés s'attroupèrent dans les carrefours et parcoururent la ville en bandes débraillées, hurlant des propos séditieux, menaçant de faire le pillage des maisons des notables et des ecclésiastiques. Mettant même leurs menaces à exécution, ils se firent délivrer à l'aide de violences et d'exactions de l'argent, des boissons en quantité et de la viande, à titre de rachat de pillage. Il fallut faire intervenir le Gouverneur et les membres les plus sympathiques des Consaux pour dissiper ces groupes turbulents et leur faire regagner leurs gites.

La confusion cependant ne cessa pas de toute la journée et s'accrut même aux approches de la nuit. Les réfugiés refusèrent de remplir de terre sacs et mandelettes pour les porter sur les parapets, et il fallut qu'on les menaçât de les expulser de la ville pour obtenir qu'ils se remissent au travail. Encore y en eut-il bien peu qui firent de bon ouvrage, et l'on eut un embarras continuel à les maintenir (2).

Les esleus de leur côté ne cessaient de crier A la bière ! et bien qu'ils eussent une solde de 12 patars par jour

(2) Relation, etc. - Reg. 256, 16 Ro.

⁽¹⁾ Déposition de Philippe Mahieu. Cf. Notes, Documents et Pièces Justificatives.

pour demeurer en dehors des portes, ils abandonnèrent leurs postes et se joignirent aux inutiles et aux indociles qui troublaient la ville.

Pour comble de désordre, des querelles violentes éclatèrent à la porte de Marvis entre les bourgeois et les soldats irlandais, et ce ne fut pas sans peine qu'on parvint à les séparer pour éviter un massacre.

Tandis que ces scènes regrettables se passaient, les bourgeois de garde sur les remparts succombaient en grand nombre aux fatigues des factions et aux ardeurs du jour (1). Un « fameux médecin » de la ville déclara gravement à maître Jean-Baptiste du Saulchoit, procureur en la Cour spirituelle et greffier du temporel de l'évêché, qui montait la garde avec lui « que l'ardeur du soleil lui avait brûlé les humeurs de telle facon qu'il en avait gagné un rhume, et que grand nombre de peuple en était affligé pour la même raison ». (2) On vit le moment où, exténués ou dégoûtés, les bourgeois ne seraient plus d'aucune vertu pour résister à une attaque prochaine, d'autant plus qu'ils étaient démoralisés par un feu continuel de mousqueterie qui ne s'arrêtait ni jour ni nuit. On supplia les capitaines de s'entendre pour qu'on pût accorder du repos à une partie des compagnies; on s'adressa au Gouverneur pour obtenir son intervention : ce fut peine perdue. Les capitaines s'entêtèrent, les bourgeois se révoltèrent (3), et l'irrésolu Trazegnies se contenta de dire qu'on devait continuer à se bien défendre. On n'en put tirer autre chose.

Cependant les assiégeants avaient conduit leurs

(1) Relation, etc.

⁽²⁾ Déposition de Jean-Baptiste du Saulchoit. Cf. Notes, Documents et Pièces Justificatives.

⁽³⁾ Déposition de Rentié et de Jean-Baptiste du Saulchoit.

boyaux de tranchée jusqu'à la pointe près de la palissade à l'endroit de la porte del Vigne, et ils auraient pu se jeter dans le fossé qui était à sec et de là saper ou escalader la muraille, faible et basse en cet endroit. Ils élevèrent deux batteries, l'une de quatre et l'autre de six canons, pour battre le rempart. On en avertit le Gouverneur, et, en attendant ses ordres, on renforça le poste de quarante hommes.

Le Gouverneur décida qu'on ferait une sortie pour reconnaître l'état des tranchées, les combler et en déloger l'ennemi si faire se pouvait. Cette sortie devait être faite par toute la cavalerie, soit 120 hommes (1), renforcée par des volontaires et des paysans. On pensait la faire par les portes de Saint-Martin et de Valenciennes. La bourgeoisie fut sollicitée par le marquis et quelques chanoines, officiers et gentilshommes, d'y joindre ses forces. Il se présenta environ 80 bourgeois et paysans armés d'un fusil, d'un stylet pour mettre au bout du fusil après la décharge, et d'un pistolet de ceinture. Avec eux il y avait une soixantaine de cavaliers du comte de Vertin. Comme ils se disposaient à attaquer les Français dans le boyau fait à la pointe vis-à-vis de la porte del Vigne, il survint quelques cavaliers qui dirent que la sortie était impossible à cause que la porte était fermée par des palissades fixes sans barrière mobile, ce qui empêcherait les cavaliers de soutenir la sortie. Les Irlandais étaient déjà à l'attaque. Un officier s'exclama disant que c'était une boucherie inutile et qu'il fallait se retirer, ordre du Gouverneur. Celui-ci ne laissait point sortir la cavalerie parce que, dit-il, l'ennemi étant aussi à cheval aurait pu enfoncer

⁽¹⁾ La cavalerie de Holstein combattit à pied pendant toute la durée du siège.

cette troupe que ne soutenait aucune infanterie, la refouler jusqu'aux portes et pénétrer avec elle jusque dans la ville. Trente à quarante fantassins irlandais suivis de quelques volontaires armés de piques et de hallebardes (1) sortirent néanmoins par la porte Saint-Martin, se coulèrent dans les contrescarpes et se portèrent jusqu'au logement des ennemis dont ils tuèrent plusieurs avec le commandant. Mais comme la sortie par la porte de Valenciennes n'eut pas lieu, ainsi qu'il va être dit, ils reçurent presque aussitôt l'ordre de battre en retraite et ils rentrérent en ville ramenant quelques blessés. De sorte que l'ennemi prit leur entreprise pour une feinte.

Cette sortie se fit vers 5 heures du soir. Les assiégés furent repoussés par les deux bataillons des Gardes Françaises qui étaient dans la tranchée et par la compagnie de Noailles, auxquels se joignirent une troupe de jeunes gentilshommes désireux de se distinguer : le duc d'Enghien, le comte d'Armagnac, le duc de Bouillon, le comte d'Auvergne, le duc de Foix, le duc de Créquy, le marquis de Beuvron et les comtes de Persan, de Gramont et de Roye. Tous ces représentants de la grande noblesse faisaient la guerre en simples soldats et se défiaient comiquement à qui porterait le plus de fascines. Saint-Sandoux, capitaine aux Gardes, fut grièvement blessé (2).

Pendant les escarmouches de cette sortie, le baron de Celles, venant du rempart, courut dire à l'oreille du Gouverneur que le Prévôt et les conseillers pensionnaires Bargibant et La Hamaide contemplaient du haut du rempart l'effet de la sortie et qu'ils étaient

(1) DALICOURT.

(2) DALICOURT. VANDŒUVRES, p. 53.



résolus à faire battre la chamade si la cavalerie était repoussée. Trazegnies affirma plus tard que c'est pour cette raison qu'il retint sa cavalerie près de lui et fit sonner la retraite pour les Irlandais. Seul d'Acosta resta avec ses hommes dans la contrescarpe pour résister à l'attaque (1). Tout le reste de la petite troupe fit une décharge et se précipita à la porte de Valenciennes pour se joindre aux hommes qui devaient faire une sortie de ce côté (2).

Lorsque les bourgeois et la cavalerie y arrivèrent, ils trouvèrent le chanoine vicomte de Bilstein, fils du Gouverneur, qui la surveillait. Le nommé Philippe Mahieu, vieux soldat qui commandait les bourgeois, demanda qu'on ouvrit la porte. Le chanoine refusa.

— Morbleu! jura Mahieu, pourquoi est-ce qu'on ne nous laisse pas sortir? Pour si peu de soldats que nous avons, peut-on leur laisser couper la gorge?

Et il dit qu'il y avait des Irlandais sortis par la porte Saint-Martin, qu'ils se battaient déjà et que sans secours il fallait qu'ils fussent égorgés.

Le chanoine répondit avec un calme stupéfiant :

- Vous êtes un bavard, vous! Vous causez beaucoup!

Un cavalier aborda Bilstein et lui cria en se tirant les cheveux d'indignation.

- Morbleu! Tétebleu! Pourquoi ne nous laisse-t-on pas sortir? Va-t-on laisser crever les autres qui sont sortis par la porte Saint-Martin?

Le chanoine répondit encore qu'on ne sortirait pas(3).

ANNALES. IX.

⁽¹⁾ Rapport de Blondel et Blitterswyck.

⁽²⁾ D'après les dépositions.

⁽³⁾ Tout cela d'après les dépositions de l'enquête. Ces dépositions sont écrasantes pour Bilstein, dont la conduite ne paraît pas avoir été connue des conseillers Blondel et Blitterswyck dans leur enquête à charge de Trazegnies.

Ceux qui devaient sortir par la porte de Valenciennes étaient nombreux (1), et ils auraient pu chasser facilement les assiégeants de leurs tranchées, car on vit qu'ils étaient en petit nombre quand les Irlandais sortis par la porte de Saint-Martin les assaillirent. Mais le fils du Gouverneur empêcha cette sortie en maintenant fermée la porte de Valenciennes. De l'avis du Magistrat, ce fut une lourde faute, car on aurait pu combler les tranchées et retarder de quelques jours la prise de la place, et peut-être même cela aurait-il donné aux secours espagnols le temps d'accourir pour dégager la ville.

Le Magistrat avait suggéré, pour rendre cette sortie plus efficace, de faire lever les planches qui retenaient les eaux afin que leur écoulement violent rompît les ponts de communication que les assiégeants avaient jetés sur l'Escaut et sur lesquels on voyait leurs troupes passer pour se rendre au lieu où se faisait l'attaque : cela aurait contrarié sensiblement les Français en interrompant les communications entre leurs quartiers et en les mettant dans la nécessité de réparer leurs ponts. Mais cette proposition ne fut pas exécutée ni même approuvée, de sorte qu'on ne tira aucun avantage de cette tenue d'eaux qui avait coûté de si gros deniers (2) et dont on escomptait en 1667 les grands avantages qu'on en avait recueillis en 1656 lors du coup de main de Turenne et la Ferté sur Tournai (3).

La sortie fut donc sans effet, et le Gouverneur se rendit à la Maison de Ville où le Magistrat était en séance. Il fit quelques motions concernant la défense.

(3) Réponse à la lettre, etc.

⁽¹⁾ Quatre à cinq cents, d'après l'enquête.

⁽²⁾ Relation, etc.

Mais ce n'étaient que des discours sans fondement et des propositions de choses dont on n'avait jamais oui parler et sur lesquelles il aurait fallu l'avis d'hommes compétents et une mûre délibération.

Quelqu'un proposa de réunir en conseil des députés du Chapitre et des Etats du Tournaisis avec les abbés de Saint-Martin et de Saint-Marc et le grand Doyen des Métiers pour délibérer avec les Consaux et le Gouverneur sur ce qu'il y avait à faire. C'est ce qu'on avait fait autrefois dans des conjonctures semblables, et l'on s'arrêta à cette détermination (1). Le Gouverneur approuva et se retira chez ses fils (2).

Les Consaux continuèrent leur séance. On vint leur dire que les réfugiés et quelques citoyens avaient formé de nouveaux attroupements tumultueux, notamment près du couvent des moines Augustins, et qu'ils avaient extorqué par violence aux religieux Croisiers, à l'abbaye des Prés-Porcins et à un particulier de la rue du Four-Chapitre, des victuailles et des tonneaux de bière. On députa quelques officiers pour mettre un terme à ces pilleries; ces officiers revinrent et rapportèrent que les vols ne s'étaient pas bornés là, mais que des bandes d'ivrognes et de mégères rodaient au Moncheau (3), dans la rue Saint-Brixe, près du collège

(1) Les A cta Capitularia disent que cette réunion se tint à la Halle des Consaux, présents le Gouverneur, les chefs de milice, les Consaux et les députés des Etats, du Bailliage et du Chapitre. L'initiative de la capitulation y est attribuée aux Consaux (23 juin 1667).

(2) Albert-François, prévôt de Nivelles et de Mons, et Ferdinand-Rasse. prévôt de S. Pierre et chancelier de l'Université de Louvain, mort le 2 décembre 1684 et enterré dans la collégiale de Nivelles. Le premier, le vicomte de Bilstein, fut nommé en 1695 à l'évêché de Namur, au décès de Pierre Van den Perre, mais il s'en excusa et mourut en 1699. Cf. ARCH. DE TOUR-NAI, MS. Waucquier, t. XVI bis p. 61. — Dél. des P.-B., II, 181. — SAINT-GENOIR, Monuments anciens, I, clxvj. — Ann. de la nobl. de Belgique, T. 11.

(3) Aujourd'hui place des Acacias.

des Jésuites (1) et ailleurs, hurlant et faisant du désordre, menaçant de piller les maisons des particuliers à commencer par celles des magistrats et des capitaines des Serments et des compagnies bourgeoises.

Cela donna à réfléchir aux magistrats qui crurent voir en cela l'indice d'un courant qui portait la population à se rendre. Le roi (2) avait fait menacer les habitants de son indignation s'ils persistaient à se défendre malgré la faiblesse de la place et de la garnison. Jusqu'ici, ne consultant que le souci de leur honneur et leurs inclinations « qui étoient tout espagnoles », et considérant que l'assiégeant devait encore emporter un ravelin, combler le fossé et franchir la muraille; connaissant en outre la disette qui régnait au camp français où le pain se vendit jusqu'à un écu la livre, les Tournaisiens n'avaient songé qu'à faire une brillante résistance. A présent qu'ils n'espéraient plus un secours et que, placés entre leur loyalisme envers l'Espagne et leurs plus chers intérêts, ils voyaient toute l'inutilité d'une plus longue résistance, n'était-ce point leur secret désir que le Magistrat rendit la ville?

Anxieux et balançant eux-mêmes entre leur devoir de magistrats chargés d'assurer le salut commun et la conservation de la ville, et leur devoir de citoyens liés par un serment solennel à la cause d'Espagne, les Consaux troublés perdaient peu à peu leur belle assurance des six semaines précédentes et fermaient l'oreille aux exhortations chaleureuses du loyal La Hamaide pour écouter avec plus de faveur les insinuations insidieuses de l'opportuniste Bargibant.

⁽¹⁾ Aujourd'hui le Séminaire diocésain.

⁽²⁾ POUTRAIN, I, 420.

En ce qui concerne le soin de la défense, ils prirent encore quelques mesures où percent le découragement et le désir de s'acquitter d'un devoir qui commence à peser.

Ils proposèrent aux bourgeois qui étaient de garde aux lieux les moins exposés de prendre la place des autres pour leur permettre de se reposer. Mais la discipline et l'abnégation manquaient à ces milices, et ceux qui se trouvaient à l'abri du danger refusèrent de changer de poste (1). Les esleus, qui recevaient, comme on l'a vu, une solde spéciale de 12 patars pour garder les dehors, se montrèrent tout aussi mauvais soldats. On les envoya prendre faction au devant de la porte de Lille sous le commandement du sergentmajor du Ponchel. Mais quand les deux membres du Magistrat détachés pour cette portion de l'enceinte vinrent s'assurer de l'exécution de cet ordre, ils ne trouvèrent que quelques hommes; les autres avaient déserté et du Ponchel lui-même se promenait en ville!

Les magistrats finissaient de faire rapport de cette conduite quand se présentèrent aux Consaux quatre chanoines, députés du Chapitre, sept officiers des bailliages de Tournai et Tournaisis, les prélats de Saint-Martin et de Saint-Marc et honorable homme Guillaume Buyet, doyen des brasseurs et grand doyen des Métiers. Ces personnages joints aux magistrats présents formaient une sorte de Sénat improvisé de trente-deux à trente-quatre membres qui délibérèrent sur les moyens à employer pour la défense et pour éviter les calamités dont on se sentait menacés tant au-dehors qu'en dedans. Comme on n'aboutissait qu'à des opinions contradictoires, on fit prier, par un

⁽¹⁾ Cf. déposition de Jean-Baptiste du Saulchoir. Le reste d'après la Relation.

député de chacun des corps présents, le Gouverneur d'assister à l'assemblée.

On se représente aisément la scène quand on se remémore le caractère de ses acteurs.

Le Prévôt est un gros gentilhomme incapable et balourd, maintenu dans la charge qu'il a payée, grâce à l'impossibilité où est le Pouvoir Central de la lui racheter (1); habitué à s'en remettre en tout à l'avis des conseillers pensionnaires pourvu que sa vanité soit ménagée et qu'il avait l'air d'opiner de science certaine et autorité prévotale, il est aussi nul et aussi inerte qu'on peut s'y attendre. La Hamaide, loyal et naïf, trop honnête homme pour être fin, a fait tout son possible avec un zèle digne d'éloge; mais reconnaissant qu'il n'y a plus rien à faire et se considérant avant tout comme tenu à son devoir de bon administrateur, il est prêt à capituler. Bargibant, madré comme un Normand, a tout prévu et, sans jamais se compromettre, a fait sa cour au Gouverneur et ne s'est jamais occupé activement de la défense; il se recueille à présent et s'apprête à récolter les fruits de son habileté. Les Consaux ne considèrent que l'intérêt matériel de la ville et sont habitués, comme leur chef, à se ranger à l'avis des conseillers. Le grand doyen, flatté d'être appelé à siéger, lui homme du peuple, au milieu des magistrats et des gentilshommes, n'est pas

(1) Pierre d'Aubermont seigneur du Quesnoy avança à la couronne en 1648 la somme de 6000 florius pour acheter la charge de Grand Prévôt à charge d'être remboursé par son successeur en cet office. Il offrit ensuite à Philippe IV de faire abandon de sa créance si on le continuait sa vie durante ou du moins pour un bon terme d'années dans sa fonction. Philippe IV le lui accorda pour un terme de 12 ans à compter du premier renouvellement de la loi qui suivrait la date de ses patentes, lesquelles étaient datées de Bruzelles, 20 février 1663. Quatre ans plus tard, Louis XIV prenait la ville 1 ARCH. DE TOURXAI, Reg. aux Tailles ne 19, 226 Vo. Le Prévôt risquait donc de perdre les deux tiers de la créance sur le roi d'Espagne. bien rassuré sur la légitimité de sa présence dans cette assemblée (1). Les abbés de Saint-Martin et de Saint-Marc et les délégués des Etats trouvent que la guerre ruine le plat pays, sans avantage pour la ville et au grand préjudice de leurs bois, de leurs moissons et de leurs immeubles. Et quant au Chapitre, la situation présente l'a divisé en deux partis; les uns, avec les fils du Gouverneur et Grobendoncq, se rangent du côté de Trazegnies et prêchent la résistance à outrance dans les petits conventicules qui se tiennent au château; les autres craignent pour les biens du Chapitre et pour la cathédrale; et c'est deux de ceux-là précisément qui siègent à l'assemblée.

Devant tant d'adversaires, Trazegnies avec ses quelques officiers est seul pour combattre la capitulation.

(1) Reg. 4184. Du v^e de septembre 1667. Sur ce qu'est venu à la cognoissance de Messieurs les Doyens et soubzdoyens qu'hounorable homme Guillaume Buyet leur grand et souverain doyen se scroit trouvé et comparu à la proposition de la capitulation dernière faicte à la réduction de ceste ville soubz l'obéissance de Sa Majesté Très Chrestienne..., sans préallable communication et authorisation de la généralité desdits doyens et soubzdoyens du moins des principaulx at esté résoul de n'agréer icelle comparitions pour n'en avoir faict son rapport et néantmoings d'advouer le contenu de laditte capitulation en tant que de besoing et pour ce que leur touche, de quoy ledit Sr Grand s'est illicò porté pour appellant, protestant ..., etc.

Du xx⁴ de feborier 1668. Sur ce qu'est venu à la cognoissance de Messieurs les doyens et soubdoyens que Monsieur le Grand se seroit trouvé en l'assemblée tenue la veille de Sainct Jean-Baptiste mil six cent soixante sept à la semonche de Messieurs les Prévostz et Jurez pour entendre la proposition qui se faisoit de capituler pour évicter la rigeur des armes du Roy de France sans par ledit sieur Grand en avoir faict part à la Chambre avant de rien résouldre, attendu mesme que sçaceant le subject il at représenté que s'il auroit seu que c'estoit pour traiter de tel affaire il auroit amené le conseil ; de plus qu'à la semonce itérativement faicte afin d'adsister avecq ceux du bailliage, député du Chapitre et des Estats au recoeuil de certain manifeste sans en avoir aussy informé la chambre, contrevenant par ainsy aux droicts et authoritez appartenans à ladite chambre lesdits Doyens et soubdoyens, déclarent n'agréer l'intervention en sa forme pour la conséquence que l'on en pouldroit tirer et droit que les Srs Grands Doyens successeurs poudront s'attribuer, advouans néantmoins le contenu de ladite capitulation. Et comment la défend-il? Comme la bille sonore et monotone d'un grelot, une seule idée s'agite dans sa cervelle sénile, et il ne sait que répéter la même phrase funèbre et lassante : Plutôt mourir que de se rendre!

Cette séance orageuse se passait dans la Belle Salle de la Halle des Consaux, toute décorée de nombreux portraits de princes et de gouverneurs-généraux des Pays-Bas. L'air était chaud et la brise du soir n'en avait pas encore tempéré l'ardeur. Par les fenêtres largement ouvertes arrivaient jusqu'aux oreilles du Gouverneur, des magistrats et des gentilshommes les rumeurs de la foule agitée de sentiments divers, dominées par les chants et les cris des séditieux avinés. Dans le grand parvis qui séparait la Halle des Doyens de la Halle des Consaux, quelques bourgeois attendaient anxieux la décision qu'on allait prendre et qui allait fixer leur destinée. Français ou Espagnols? nouvelles fatigues, surcroît de veilles, assaut général suivi de pillage? capitulation quelconque, maintien des privilèges, paix favorable au négoce? qu'allait-il sortir de la délibération?

Et tandis que de ce côté se faisait entendre le murmure confus des voix du peuple en suspens, du côté du rempart, au-delà des préaux solitaires de l'abbaye Saint-Martin, crépitait la fusillade. Au ciel la corne dorée du croissant prolongeait d'une lueur douce les dernières clartés d'un crépuscule de juin; la sérénité de la nature contrastait avec l'émoi qui régnait dans la ville, avec l'orage qui grondait sourdement dans le cœur des autorités et s'apprêtait à sévir dans l'assemblée.

Le Gouverneur arriva en séance accompagné de ses

fils, des officiers de la garnison, des gentilshommes de la ville et des environs et du chanoine de Grobendoncq, évêque élu, mais non encore préconisé, de Ruremonde.

Le conseiller de La Hamaide, portant la parole au nom de l'assemblée, exposa longuement la situation au marquis de Trazegnies et à sa suite. Il fit remarquer l'état pitoyable où se trouvait la ville, demandant au Gouverneur de signaler quelque expédient pour la garantir contre le péril imminent où elle était réduite. Le Gouverneur répliqua avec embarras que le devoir des citoyens était de se défendre jusqu'à la dernière extrémité et de mourir tous ensemble plutôt que de forfaire à l'honneur et de trabir la cause d'Espagne. L'ennemi, dit-il, n'a pas encore gagné un seul pied de terre ni tiré un seul coup de canon sur la ville; se rendre serait une lâcheté. Et il demanda de surseoir au moins jusqu'au lendemain.

On ne put ainsi en obtenir que des phrases générales, débitées sans chaleur par un vieillard éteint qui savait bien qu'il n'y avait plus à résister à l'ennemi victorieux, mais qui voulait laisser à d'autres la mission désagréable de demander à capituler. Il ajouta qu'à son avis il fallait s'attendre à une attaque générale pour la nuit prochaine, appuyé en cela par Morphy et d'Acosta qui déclarèrent « avec une espèce d'empressement » que le péril était grand et qu'il s'agissait de mourir de compagnie. On demanda au Gouverneur s'il pensait recevoir quelque secours du dehors et si, comme le bruit en avait couru, il avait reçu quelque réponse aux trois lettres qu'il avait écrites au marquis de Castel Rodrigo. Trazegnies se renferma dans ses déclarations belliqueuses, mais ne donna aucune réponse catégorique.

On lui fit alors un tableau désolé de la situation.

La garnison n'était que de 350 soldats tant cavaliers que fantassins, et de quelques esleus dont une partie était au Château. La ligne des remparts attaqués était de plus de 2000 verges, non compris le Château. Paysans, réfugiés, esleus étaient ivres, troublaient la ville et refusaient d'obtempérer aux commandements des magistrats. La tranchée était parvenue jusqu'au chemin couvert et au bord du fossé, à quatorze pieds du rempart que les assiégeants saperaient sans aucun doute la nuit prochaine; le rempart était du reste si bas, à l'endroit de l'attaque, qu'il serait facilement escaladé; l'année précédente des larrons avaient pénétré en ville en cette môme place, et après avoir commis divers vols avaient pris la fuite nuitamment au même lieu, chargés de leur butin. La même muraille, outre qu'elle était si basse, n'avait que peu de fondation, et rien ne serait plus facile que de la saper et de la renverser à l'aide d'un fourneau ou d'une volée de canon, d'autant plus qu'elle faisait ventre vers le fossé sous le poids d'un parapet mal établi à son sommet pendant la guerre précédente. Les clefs de certaines portes de la ville avaient disparu, ce qui enlevait toute sécurité puisque des gens sans aveu qui les détenaient pouvaient à toute heure de nuit tromper la surveillance des gardes et ouvrir les portes à l'ennemi.

On remontra aussi au Gouverneur que les troupes françaises se mettaient toutes en mouvement et qu'on voyait défiler les soldats chargés de fascines par les tranchées, d'où l'on conjecturait une attaque générale et surtout un assaut des portes dont la plupart n'étaient protégées que par des palissades de six à sept pieds que défendaient quelques esleus sans aucune valeur militaire et une poignée de soldats. Ces portes, du reste, se trouvaient sur une ligne avec leurs herses et leurs ponts-levis, de sorte que l'artillerie pouvait les prendre en enfilade, les enfoncer et brûler les maisons de la ville.

Ainsi donc la situation de la ville était pire que jamais, les secours hors de portée, et l'assiégeant à la veille d'emporter la place d'assaut. Il était du devoir de ceux à qui le salut commun était confié d'éviter à la cité unepareille infortune et à Sa Majesté Catholique un désastre aussi inutile et aussi préjudiciable que la destruction d'une de ses bonnes villes. D'autres places, attaquées avec la même vigueur, ne se seraient point laissées réduire, par une résistance prolongée, à une aussi funeste position. Et pourtant ce n'étaient point les assiégeants seuls qui mettaient Tournai au bord de la ruine; les réfugiés et la racaille de la ville n'étaient pas moins à craindre par leurs attroupements qui semaient le désordre et menaçaient de piller les habitations des notables pour satisfaire leur intempérance et leurs instincts les plus vils.

La sagesse humaine imposait donc la solution; il fallait profiter des derniers avantages de la situation et, à défaut de moyen nouveau de salut, chercher à conserver l'honneur de la ville, la vie et les biens des citoyens menacés tant par les séditieux de l'intérieur que par les ennemis.

Pendant que l'on parlait ainsi au Gouverneur effaré, interloqué, arrivaient de toutes parts des avis de difficultés nouvelles.

L'un vint dire que les Irlandais chargés de garder les dehors de la porte de Marvis menaçaient de tirer sur les bourgeois qui tenaient cette porte fermée.

Un autre vint annoncer que la batterie desservie par le Serment Saint-Antoine était découverte, et l'Alphère du Serment déclara qu'aux premiers coups de canon des ennemis cette batterie serait désemparée. Le Serment avait emprunté peu avant le siège une somme de 400 florins pour s'acheter 2 canons. L'une de ces deux pièces était crevée (1).

Un troisième apporta des nouvelles encore plus mauvaises. Des quatre à cinq cents hommes qui devaient se trouver à la porte del Vingne à l'endroit de l'attaque, vingt à peine étaient restés à leur poste; les autres, démoralisés par le feu incessant des Français et exténués par une garde ininterrompue de trois jours et trois nuits, avaient déserté en masse (2).

Le guetteur du beffroi vint déclarer qu'une troupe nombreuse de cavaliers, chargés de fascines et suivis de fantassins, venaient de passer le pont de communication jeté entre les quartiers des deux rives de l'Escaut et se dirigeaient vers l'attaque qui déjà fourmillait de monde.

Malgré ces rapports alarmants, malgré ces sérieuses remontrances qu'on venait de lui faire sur l'état de la place, le Gouverneur persista à dire avec une insistance maladive qu'il fallait se défendre, et à s'opposer à ce qu'on capitulât.

Il lui fut répliqué qu'on lui obéirait bien volontiers et qu'il n'y avait personne dans l'assemblée qui ne fût prêt à sacrifier ses intérêts à cet effet, pourvu que cette résolution qui devenait une vraie témérité, produisit quelque fruit.

A cela il ne répondit encore qu'il fallait mourir à la peine plutôt que de se rendre (3).

Il paraît pourtant démontré que tout en prêchant

⁽¹⁾ R.g. 219, 212 Vo dern. § et 238 V°; Reg. 220, 50 R°. Voir aussi cidevant, page 61, note 1.

⁽²⁾ Relation, etc. - Cf. aussi déposition de Jacques Rentié.

⁽³⁾ Réponse à la lettre, etc.

ainsi une résistance à outrance, il méditait sa retraite. Les Irlandais qui restaient au lieu de l'attaque reçurent l'ordre de l'abandonner pour se retirer au Château, comme ils le déclarèrent à un représentant du Magistrat qui leur faisait des reproches sur cet abandon.

Cependant le Gouverneur se retira avec son cortège dans une autre salle des Halles, attendant la fin de la délibération. Par déférence pour sa dignité et sa qualité d'homme de guerre, trois fois La Hamaide et d'autres vinrent le retrouver et lui exposer leurs arguments et le supplier de nouveau de déclarer au moins combien de temps encore il jugeait qu'il fallait prolonger la résistance et sur quel point. Il dédaigna de répondre davantage et se contenta de hausser les épaules, tandis que Morphy, reprenant le thème de son supérieur, disait qu'il fallait mourir tous ensemble une pique à la main. On proposa au marquis de se rendre au lieu de l'attaque ou de déléguer quelques-uns de ses officiers pour y accompagner quelques magistrats. Il refusa et alla jusqu'à leur dire qu'ils étaient des låches, des traîtres et des gens sans honneur, qu'il ne manquerait pas d'en faire rapport au Roi et au Gouverneur Général. A quoi La Hamaide impatienté répartit qu'ils étaient décidés et qu'ils acceptaient la responsabilité de leur résolution.

Les délégués des magistrats se rendirent seuls à l'attaque et ne trouvèrent plus à la porte del Vingne que deux hommes et le délégué des Consaux chargé de ce poste, les Irlandais avaient évacué le poste sur l'ordre d'un officier (1). Les assiégeants faisaient un feu terrible, et l'on entendait ces bruits sourds et

⁽¹⁾ Réponse à la lettre, etc.

ce piétinement confus des soldats qui se rendent à leur poste d'assaut par les tranchées.

Alors, ayant épuisé toutes les mesures de déférence envers Trazegnies et ne doutant plus de l'assaut prochain, les Consaux à l'unanimité décidèrent de capituler et firent annoncer leur résolution au Gouverneur pour qu'il lui plût de l'approuver et de faire comprendre dans les stipulations sa personne, ses biens et les intérêts de la garnison.

Il s'entêta à répéter une fois de plus qu'on devait se défendre. On lui fit remarquer que c'était exposer la ville à une dévastation et au pillage, et qu'il semblait n'y prendre garde parce qu'il n'avait rien à perdre vu qu'il lui restait le Château pour s'y retirer et où il pourrait capituler plus tard. Il protesta et demanda une déclaration des Consaux actant sa protestation contre la capitulation. Les magistrats refusèrent de lui délivrer cette attestation si l'on n'y insérait en même temps les raisons pour lesquelles ils se croyaient réduits à capituler. Finalement, pressés par l'appréhension de l'assaut, les Consaux cédèrent, et rédigèrent l'acte demandé (1).

Nanti de ce précieux document qui devait l'innocenter, Trazegnies se réfugia au Château.

On ne peut nier que le rôle du marquis de Trazegnies dans tout ceci ait été particulièrement louche.

Dès le début du siège il savait, à n'en pas douter, que Tournai ne pourrait résister aux forces de Louis XIV et que la capitulation était inévitable. Son unique préoccupation fut de maintenir intacts sa réputation militaire et son crédit en Cour, en faisant

⁽¹⁾ Bull. de la C. R. H., loc. cit.

peser sur le Magistrat communal et sur les divers corps constitués de la ville la responsabilité de la reddition.

Les Consaux ne furent pas dupes de cette conduite, non plus du reste que le Conseil d'Etat, comme on le verra plus loin.

« Plusieurs remarquèrent, dit l'auteur anonyme de la *Relation du siège*, qu'il tint extrêmement couvert dès le commencement du siège le jugement qu'il faisait qu'il en faudrait venir à la rendition de la place, mais qu'il voulait ménager l'affaire en telle sorte que pour se conserver entière sa réputation il en ferait tomber le blâme sur les corps et communautés assemblés.

Car il ne faut douter que, soutenu dans ce poste et appuyé de ses amis comme il l'était, il ne sût le secret et n'ait en conséquence prévu que le secours manquerait et que la place était perdue sans remède.

Il avait montré aux communautés son intime sentiment et exagéré d'abord les périls; et même, en leur assemblée, sans qu'il eut encore été fait mention de capituler, il signala qu'on pouvait être emportés cette nuit, et même que si les Français se présentaient aux portes l'épée à la main, ou faisaient une attaque générale ou feignaient de le faire, il n'y aurait aucun moyen de leur résister. Il n'avait non plus mis aucune opposition à la réunion du Sénat, alors qu'il pouvait aisément prévoir qu'on y délibérerait sur la capitulation.

Les choses se passèrent comme il l'avait prévu et l'on ne lui eut pas plus tôt communiqué la résolution qu'on y avait prise qu'il changea d'attitude et de langage, atténuant les périls qu'il venait d'exagérer et vantant le courage et la valeur de la garnison. » Sa conduite dans le semblant de défense du Château fit du reste bien voir le fond de sa pensée.

Il était onze heures du soir quand cette séance mouvementée prit fin. Précédés d'appariteurs porteurs de torches, les magistrats se rendirent sur le rempart, tandis que Trazegnies, comme nous l'avons dit, se retirait, suivi d'environ trois cent cinquante soldats, dans le Château qu'il se déclarait décidé à défendre avec acharnement, menaçant même de battre la ville de ses canons pour châtier les bourgeois de s'être rendus (1). « Je vous brûlerai, dit-il, si je le trouve à propos! » (2)

La Hamaide répliqua sèchement qu'ils l'en empêcheraient bien et qu'ils en avaient les moyens à la main.

Cependant, un autre pensionnaire avait déjà porté les ordres de ne plus tirer, sous peine de mort, parce qu'on allait capituler. Et du Ponchel sorti de l'Hôtelde-Ville rencontra sur le rempart le Prévôt, le conseiller de La Hamaide, quelques chanoines et d'autres personnes qui menaient avec eux le tambour pour battre la chamade. Ils lui demandèrent assez ironiquement où il allait. Il répondit qu'il allait rejoindre ses gens qui escarmouchaient contre l'ennemi.

— Comment! faire la chamade et encore escarmoucher! s'exclamèrent du Quesnoy et La Hamaide; cela ne se peut! Passons outre, ajoutèrent-ils, et s'ils ne cessent de tirer, nous ferons avancer des bourgeois pour les y forcer! -

Ainsi fut fait; les soldats furent expulsés de leurs

(1) Poutrain, I, 422.

(2) Rapport de Blondel et Blitterswyck.

La capitulation de la ville, 24 juin 1667. Fac-simile du dernier folio, avec les signatures Réduction à la moitié.

. . . .

.

.

Ja Voccanin d' Talles ou au bemone pour cause sefon outrough pour a whe assume motor to be on my nich-Ayant carried la leasure mos pour mor debourde contenue and estules of demasie las ay au bun agreables es promiss de las_ garder a fronteno fer genter inviolablemen fait an camp demant Toring le 24 prim 587 · It moyumant a las & deputie ont poomis a sa ma de luy faire remetre les ports dul tomoney le mesme pour reg De Soulingny ET How wort Er Infuelarj. Vargeland hastellon Gri Dollans

•

postes par les bourgeois, et quelques-uns désarmés. Les Irlandais se retirèrent donc au Château; les esleus refusèrent de les y suivre.

Le tambour roula dans la nuit et le feu cessa sur toute la ligne.

Il était temps, du reste, de capituler pour éviter à la ville un assaut désastreux.

Le soir, les gardes suisses avaient remplacé dans la tranchée les gardes françaises, et, de concert avec les troupes de Castelnau et de Picardie, s'étaient, au bout de deux heures, logés sur la contrescarpe. Quand on battit la chamade, le fossé était percé et le mineur attaquait la muraille.

Le Prévôt, un conseiller et deux députés du clergé traversèrent les lignes et se rendirent au bivouac pour offrir de rendre la ville moyennant le maintien des privilèges. Le roi consentit sur-le-champ et on échangea de part et d'autres quatre otages en attendant la rédaction de la capitulation (1).

Trazegnies fait justement remarquer que si l'on considère bien l'étendue de la substance de cette capitulation, contenant quarante-neuf articles, et le peu d'intervalle, environ cinq heures, qu'il y a eu pour l'étudier, la rédiger et la transcrire et pour la faire agréer et signer de part et d'autre, il y a lieu de croire qu'elle n'a pas été minutée sur-le-champ mais bien par avance et de longue main, puisque l'esprit le plus vif, le plus pénétrant et le plus au courant des privilèges et immunités de la Ville, du Chapitre et des Etats aurait bien de la peine à concevoir ainsi le tout en un moment de trouble, d'alarme et de confusion générale.

(1) DALICOURT. ANNALES. 1X. A cinq heures du matin, la capitulation fut signée et les otages rendus, et les Français occupèrent les portes de Saint-Martin et de Lille (1).

Les splendeurs de l'aurore doraient le ciel. Aux ardeurs des journées précédentes et aux durs travaux succédaient le grand repos et la douce fraicheur de la nature qui s'éveille.

Alors la ville, encore agitée des derniers tressaillements de sa lutte contre un ennemi qui ne s'était point fait haïr, s'abandonna palpitante à son vainqueur, et Tournai, le berceau de Clovis, l'objet des sollicitudes des rois de France, la fidèle et loyale cité de Charles VI, fit ainsi retour pour un demi-siècle à la monarchie française.

Π

Nous reviendrons plus loin à la capitulation de la ville; délaissons un moment ce sujet pour en finir avec le récit du siège du Château. Aussi bien, la résistance qu'y fit le marquis de Trazegnies ne fut qu'un simulacre spécieux de défense, destiné à satisfaire l'amour-propre militaire. En tout cas la résistance de Trazegnies dans son Château n'approcha ni en virilité ni en constance celle des Consaux dans leur ville, malgré les protestations belliqueuses et les bâbleries du Gouverneur.

Trazegnies s'était donc retiré au Château en sortant de la réunion des Consaux et des notables où la

⁽¹⁾ Le roi accepta le projet de capitulation, excepté en ce qui concernait le provision au siège épiscopal ARCHIVES DU CHAPITRE, Act. Capitul., 25 juin 1667 post matutinas.

capitulation venait d'étre décidée. Ce Château était, nous l'avons vu, une misérable bicoque incapable de résister à une attaque en règle. Mais si l'on considère d'une part que Louis XIV, par la capitulation, s'était engagé à n'assiéger le Château que par la campagne, et d'autre part que le Gouverneur y commandait 350 militaires qu'il avait retirés de la ville, plus les esleus échappés à la défaite de Maire, plus encore quelques esleus des compagnies levées par la ville, plus enfin la garnison habituelle du Château, on constatera que Trazegnies avait quatre à cinq cents hommes pour défendre une ligne de remparts de 500 mètres, garnie de toute l'artillerie de la place à peu près, comme on l'a vu. Il avait des munitions de guerre en abondance, des vivres et des armes.

Dans son apologie il dit que les troupes dont il disposait se composaient de « deux cent cinquante à soixante Irlandais, quatre-vingts esleus du comte d'Ursel, quelques vieux soldats estropiés formant la garnison ordinaire du Château (1), et trois compagnies de cavalerie (2). La relation anonyme dit 700 hommes (3); Vandœuvres évalue la garnison du Château à trois à quatre cents fantassins fort mal en ordre et trois compagnies de cavalerie d'environ cent maîtres en assez bon état (4).

Quel qu'ait été d'ailleurs, parmi ces évaluations diverses, le véritable effectif de la garnison, Trazegnies avait assez de troupes et de canons pour résister aussi longtemps que les Consaux n'avaient résisté; sa

⁽¹⁾ Ailleurs il dit que cette garnison, sous les ordres du sergent-major Baldous, était d'une compagnie. Ibid.

⁽²⁾ Rapport de Blondel, etc. Ces trois compagnies faisaient 150 hommes d'après la Réponse à la lettre, etc.

⁽³⁾ Relation, etc.

⁽⁴⁾ VANDOEUVRES, op. cit., p. 56.

capitulation excuse la leur et il n'avait nul droit à les accuser puisqu'il n'agit pas mieux qu'eux.

Dès le 24, Louis XIV songeait déjà aux moyens de s'emparer du Château. Il écrivit au marquis d'Humières:

Comme il est inimaginable [sic] de prendre le Château de Tournay et qu'il n'importe pas de l'avoir un jour plus tôt ou un jour plus tard, je désire que vous conserviez le plus qu'il se pourra les troupes qui l'attaqueront; que pour cet effet vous vous contentiez de faire aujourd'hui une batterie de quatre pièces que je mande au sieur de Saint-Hilaire de vous mener incessamment, et que vous teniez votre monde à couvert pour les fascines Il ne faut qu'en demander aux deux régiments que vous avez dans votre quartier, lesquels étant dans les bois en feront avec facilité et n'auront pas loin à les porter.

Louis.

Au camp devant Tournay, le 24 juin 1667, après-midi (1).

La ville avait capitulé presque sans avoir reçu un seul coup de canon, car les assiégeants n'avaient aucune pièce de batterie; ils attendaient d'Arras un grand convoi qui arriva le jour même, escorté par les troupes que d'Aumont avait laissées à Armentières. Ce convoi était de quinze à seize cents chariots chargés de vivres et de munitions et de huit pièces de gros canon qui servirent pour le siège du Château (2).

Dès le 24 au matin, les troupes françaises parurent devant le Château et dressèrent leurs batteries, malgré les canonnades des assiégés (3).

Vers 7 heures du matin arriva à la porte du Château

⁽¹⁾ Lettres de Louis XIV, recueillies par Mr Rose, secrétaire du cabinet, 1755. Tome II, page 203.

⁽²⁾ VANDŒUVRES, op. cit., pp. 55 et 62.

⁽³⁾ Rapport de Blondel et Blitterswyck.

un tambour, les yeux bandés, accompagné d'un major des gardes du Roi.

Du Château sortit un capitaine irlandais qui s'entretint avec ce parlementaire dans la maison de Monsieur Joseph [de Busquiel]. Le major déclara qu'il désirait parler au marquis de Trazegnies de la part du duc d'Enghien. L'irlandais répondit au major qu'il ne pouvait pénétrer dans le Château mais que son message serait transmis. Survint alors un officier de Holstein qui se retira avec le Français dans la maison d'un certain maître Boniface. Le major répéta qu'il venait de la part du duc d'Enghien dire que d'abord le roi ne voulait pas sommer le Gouverneur de se rendre, mais qu'à la prière du duc il avait consenti à le faire et que c'était la mission qu'il venait remplir.

L'officier de Holstein rentra dans la forteresse et revint peu après pour dire au parlementaire « que Monsieur le marquis baisait bien humblement les mains du Roi et au Prince, qu'il était bien marri d'abandonner la gouvernance de Tournai, que les bourgeois en rendant la ville l'avaient forcé à se retirer dans le Château et qu'il priait le Roi de l'attaquer, car son honneur et sa vie étaient en jeu s'il se rendait sans avoir reçu quelques volées de canon ». Le major français se retira après avoir dit à son interlocuteur que le Roi avait été fâché de ce qu'on eût brûlé les faubourgs et qu'il le serait bien plus si le marquis faisait quelque dommage à la ville, et que pour éviter cela le Château ne serait pas attaqué de ce côté (1).

Trazegnies abandonna sans défense les dehors et le

⁽¹⁾ Déposition de Marie Lemaire, femme Boniface. Trazegnies, ses officiers et son ami Grobendoncy ont soigneusement caché cette négociation aux conseillers Blondel et Blutterswyck.

Pâté qui couvrait et flanquait une face de sa forteresse (1).

Le soir du 24, deux bataillons des gardes françaises ouvrirent la tranchée en dehors de la ville. On n'eut pas plus tôt fait feu des quatre pièces mises en batterie que les gardes se logèrent sur la contrescarpe (2).

La nuit du 24 au 25 les Français avaient tellement avancé leurs approches, à la faveur de la muraille et de la contrescarpe, qu'au lever du soleil on les vit logés au pied du fossé, à 20 à 30 pas du pont. Le fossé était à sec, car les retenues d'eaux se trouvant en ville, les assiégeants avaient profité pour laisser couler les eaux du fossé qui n'était plus qu'une mare fangeuse. Ils pouvaient donc quand ils le voudraient faire saper la muraille (3). Une batterie française se dressait à l'abri de la contrescarpe vis-à-vis du premier pont-levis qu'elle pouvait abattre en quelques coups de canon; et de là elle pouvait renverser la porte intérieure qui était en droite ligne et ouvrir à l'assiégeant une brèche facile par où il aurait eu toute facilité de pénétrer l'épée à la main (4).

Si Louis XIV s'était engagé à ne pas attaquer le Château du côté de la ville, il n'avait pas promis de ne pas faire monter ses soldats à l'assaut de ce côté. L'Escaut était convert de bateaux qui s'étaient réfugiés en ville par crainte des hostilités et en raison des inondations en amont et du manque d'eau en aval. L'assaut de ce côté aurait donc été des plus faciles (5).

Trazegnies, moins scrupuleux que Louis XIV ou ne se considérant pas comme engagé par ce même article



⁽¹⁾ Relation, etc.

⁽²⁾ DALICOURT.

⁽³⁾ Rapport de Blondel, etc.

⁽⁴⁾ *Ibid*.

⁽⁵⁾ Ibid.

de la capitulation, fit tirer ses fusiliers sur la ville. Un domestique du chanoine du Chambge, nommé Balthazar Lœller, fut blessé à la jambe. Louvois, irrité du procédé, fit dire à Trazegnies qu'il avait à défendre son Château au dehors, vers la campagne, et à ne plus tirer du côté de la ville (1).

Le marquis tint conseil de guerre et à l'unanimité on décida de se rendre. A 10 heures du matin, il fit battre la chamade pour demander la liberté d'envoyer une estafette à Bruxelles afin d'informer Castel Rodrigo de la situation. Mais le marquis d'Humières, lieutenant-général ce jour-là, après en avoir référé à Turenne et reçu les ordres du Roi, fit répondre au Gouverneur qu'il devait se remettre à discrétion. Les otages furent échangés (2).

Ainsi donc, après une insulte de trois à quatre heures et quelques volées que le Roi avait accordées à sa prière, sans avoir perdu un seul homme ni un pouce de terrain, Trazegnies capitula le 25 (3).

Nous ne possédons pas le texte de cette capitulation (4). Nous savons uniquement qu'elle permettait

(4) Je n'ai pu le retrouver ni aux Archives de Tournai, ni à Lille, ni à Bruxelles. J'ai obtenu de MM. les archivistes de Madrid et de Simancas qu'ils voulussent bien faire dans leurs dépôts des recherches à ce sujet. M. François Puchol m'informe que le dépôt de Madrid ne garde rien qui concerne le siège de 1667. M. Julien Paz me mande que les Archives de Simancas possèdent en tout et pour tout sur ce point une copie de la Consulte du 30 juin 1667 (ce que je mentionne ci-après, page 146), une copie de l'acte des Consaux du 24 juin (mentionné ici page 126), et enfin une dépêche du 6 juillet avec une lettre de Castel Rodrigo du 28 juin 1667. Cette dernière pièce est le seul original; Castel Rodrigo y rend compte à sa Majesté de la perte de Tournai, que ses habitants n'ont point cherché à défendre, et il insiste sur la déplorable situation des Pays-Bas espagnols. Copia del acto gue hicieron los de la villa de Tornay sobre su rendicion, traducida de Balón, que vino con despacho de 6 de julio de 1667 y una carta del

⁽¹⁾ Bull. de la Soc. Hist. de Tournai. t. XXI, p. 219, § 36.

⁽²⁾ DALICOURT, op. cit.

⁽³⁾ Relation, etc.

à toute la garnison du Château de se retirer et qu'elle accordait à Trazegnies « tous les honneurs qu'un gouverneur peut désirer, sauf le canon (2) »

Les Français n'avaient perdu que 7 ou 8 hommes. Le sieur de Tracy, capitaine aux gardes, fut seul blessé d'un coup de mousquet à la joue (3).

Aussitôt après cette capitulation, le chanoine archidiacre de Boulogne, s'étant rendu au Château, y trouva le gouverneur couché dans un lit, abattu et désespéré.

— Ah! Monsieur de Boulogne! répéta-t-il plusieurs fois, on va me couper le cou!

L'archidiacre chercha à le consoler, et le marquis, préoccupé de sa justification, lui demanda une déclaration attestant qu'il n'avait pas mal agi. Le chanoine répondit qu'il la lui donnerait volontiers. Mais comme il rédigeait cette attestation avec quelques restrictions peu favorables, le vicomte de Bilstein, celui que nous avons vu si maladroitement agir le 23 lors de la tentative de sortie par la porte de Valenciennes, se mit en colère et appela son collègue coquin, chicaneur et faussaire. Sur quoi l'autre répondit qu'il était un homme honorable et bien connu pour tel (4).

Cette scène explique pourquoi le Gouverneur ne se soucia pas d'appeler pour sa défense le témoignage de l'archidiacre lorsqu'il eut à se disculper devant le conseil d'enquête. Le chanoine Ignace de Grobendoncq,

Marques de Castelrodrigo à S. M. de Bruselas à 28 de junio de 1667 en que da cuenta de haberse perdido Tournay sin quererse defender los naturales y en que pondera el sumo desconsuelo y desperacion en que se ven aquellas provincias por falta de asistencias de todas partes y cuan proxima està la ultima ruina de aquellos Estados.

(1) DALICOURT, op, cit.

(2) VANDŒUVRES, op. cit., p. 56.

(3) Bull. de la Soc. Hist. de Tournai, t. XXI, p. 220.

qui, par sa déposition, se fit le terre-neuve de l'honneur militaire de Trazegnies accusé de couardise, déclara entre autres choses que, après la reddition du Château, le comte de Colligny (1) lui avait dit que Louis XIV était résolu à ne pas donner quartier aux assiégés s'ils avaient tardé plus longtemps, et que, sans l'intercession du duc d'Enghien, ils auraient été tous prisonniers de guerre (2).

La capitulation de la ville fut signée, comme nous l'avons vu, le 24 au matin (3). J'en reproduis le texte aux Notes, Documents et Pièces Justificatives, avec l'acte d'enregistrement au Conseil Souverain de Tournai.

Le roi l'avait accordée facilement.

En somme il ne s'engageait qu'à maintenir la ville dans ses privilèges et ses droits, ses usages et son administration séculaire. Du reste il convenait qu'il se montrât coulant pour rester dans le personnage de son Manifeste. Ce n'était pas un conquérant qui venait de gagner une place sur son ennemi : c'était un monarque pacifique qui rentrait en possession de son héritage. Il était donc de bonne politique de se faire aimer pour sa bonté et sa condescendance par les nouveaux sujets que la Fortune lui donnait.

(1) Rapport de Blondel, etc.

(2) Jean de Coligny, buron de la Motte Saint-Jean, second fils de Gaspard II, de la branche de Saligny. Cf. Moreri. (*Lettres de Louis XIV*, T. II, p. 9).

(3) Original aux ARCHIVES DE TOURNAI, Chartrier, layette de 1661-1669; c'est un mauvais papier in-4°, avec les signatures autographes. La même layette en contient une copie in-12° où les articles sont numérotés. — Autres copies Reg. 58, f° 72; Reg. 19, 172 V°; Reg. 21, 1 R°; Reg. 4182 A', 165 V°. — Reproduite par HOVERLANT, tome 72, p. 252. — Il existe à la Bibl. municip. de Lille (fonds Godefroi, Histoire, n° 2748) un in-4° de 12 pp. non foliotées intitulé : Articles proposes au Roi par les députes des Trois Estats de la Ville de Tovrnay le 24^e du mois de juin 1667 iour de la rédrction de ladite ville à l'obéissance de sa Maiesté. S. 1. 1667. Et ce n'était pas moins habile au point de vue militaire.

En l'année 1667, dit le marquis de Feuquières (1), le Roi fit plusieurs sièges en Flandre. Les places des Espagnols étaient mal pourvues de troupes et des choses essentielles à leur défense: aussi ne durèrentelles que fort peu de temps. Cependant le Roi en laissait sortir les garnisons avec les marques d'honneur, sans crainte de les retrouver dans une autre place, parce qu'il ne voulait pas que la rapidité de ses conquêtes fût suspendue par l'opiniatreté d'une défense... Nous trouvions partout les garnisons faibles; on savait les places également mal pourvues. Il n'était d'aucune conséquence d'accorder aux gouverneurs, dans la capitulation, les honneurs de la guerre; on voulait prendre plusieurs places. Ainsi il fallait accorder aux garnisons les conditions qu'elles demandaient afin de n'être pas arrêté. On observait seulement de stipuler la conduite de cette garnison qui sortait dans une place que l'on n'avait pas dessein d'attaquer. Par cette conduite le Roi prit dans cette campagne plusieurs places sur les Espagnols sans avoir à craindre de retrouver d'une place à l'autre la garnison qui venait de sortir d'un siège (2).

Ce principe de Louis XIV à l'égard des garnisons eut son application à l'égard des magistrats de Tournai. Le roi voulait aller vite pour étourdir davantage ses pauvres ennemis. De Tournai il guignait Lille et Douai : il ne voulait pas perdre son temps à discuter, et il signa à Tournai cette capitulation dont plus

⁽¹⁾ Mémoires de M. le marquis de Feuquières, lieutenant-général des armées du Roi. Un vol. in-4°. Amsterdam, L'Honoré. 1741.

^{(2) 2}º partie, chapitre C, page 320, col. 1.

tard les Consaux firent état pour leur apologie, disant que leur belle défense leur avait valu de si avantageuses conditions.

Le baron de Woerden à laissé sur la prise de Tourmai deux de ces inscriptions, en style lapidaire, où il se complaisait. Je les reproduis plus loin (1).

Π

La journée du 24 juin se passa en ville sans aucun évènement et sans aucun de ces remue-ménage qu'on aurait pu redouter dans une pareille circonstance. Les bourgeois se livraient au repos, s'occupaient de réparer les désordres matériels de peu d'importance qu'ils avaient eu à souffrir, circulaient hors de l'enceinte en curieux pour aller visiter le camp français et vendre des vivres aux assiégeants qui en étaient dépourvus.

Les Consaux, sur l'avis de Louvois, édictèrent une ordonnance pour faire réduire le prix des denrées alimentaires au taux où elles étaient quinze jours avant le siège (2). Le 25 ils enjoignirent aux marchands d'ouvrir leurs boutiques et aux négociants en grains d'en exposer en vente. Ils établirent une mercuriale des blés, taxèrent le prix du beurre et de toutes les victuailles en général (3).

Je n'ai pas trouvé trace de préparatifs en vue de la cérémonie de l'entrée du Roi, mais on peut supposer que Bargibant employait avantageusement ses loisirs à élaborer sa harangue.

Le soir du 25, sur les quatre heures, le roi fit son

⁽¹⁾ Cf. Bull. de la Soc. hist. de Tournai, t. I, p. 283.

⁽²⁾ Reg. 356, 16 Rº.

⁽³⁾ Reg. 356.

entrée en ville par la porte de Lille (1). Il y trouva le Magistrat en robe. Messire du Quesnoy lui présenta les clefs de la ville dans un bassin d'argent (2), et le conseiller pensionnaire Jean de Bargibant prononça cette harangue qui l'a rendu fameux à l'égal de son irrémédiable astuce : « Sire, cette ville dont vous prenez possession est la fille ainée des rois de France. Elle bénit l'heureux jour où elle se voit rentrer dans le sein paternel après la douleur d'une séparation de cent quarante-six ans; elle embrasse vos genoux dans l'espérance que vous aurez pour elle les tendres égards que méritent son origine et ses malheurs, et qu'elle retrouvera dans le plus grand des Rois le meilleur des Pères ».

L'orateur connaissait l'histoire de sa ville natale et se souvenait très à propos du mandement de Charles VI donné à Paris en mai 1399 : « Receu avons la supplicacion de noz bien amez les Prevosts, Jurez, Eschevins, Esgardeurs et Communauté de nostre bonne ville de Tournay contenant comme passé à mille ans et plus lesdiz supplians aient esté vrais et loyaux subjiez à la Couronne de France soubz le ressort nuement de noz Prédécesseurs et nostre court de Parlement... » (3).

Louis XIV sourit et applaudit ainsi que toute sa Cour.

- Voilà comme j'aime les discours! dit-il.

(1) Sur cette entrée, cf. POUTRAIN, I, 421; HOVERLANT, t. 72, p. 289; BIBL. DE TOURNAY, Ms. Givaire; de LA GRANGE, Mém. de la Soc. hist. de Tournai, t. XIX, p. 215. Il y a quelques discordances entre ces récits, notamment sur la date et sur la présence de la Reine à la cérémonie.

(2) A Anthoine de Berlaimont pour avoir livré et ouvré pour le service de ceste ville, le tout par ordre que dessus, le 25 juing 1667, pour avoir dorré de finne or deux grande clefs de fer pour présenter au Roy le jour de son entrée en la ville.... 10 £. Comptes d'ouvrages rendus le 16 mars 1669, 15 Ro.

(3) ARCH. DE TOURNAI, Chartrier, layette de 1399.

Tous les historiens ont proclamé que cette harangue assura l'avenir du madré conseiller et lui fit obtenir du roi de France un siège au Parlement. Louis de Bargibant, son fils, obtint de même une prébende au Chapitre de Tournai (1).

Que les hommes sont donc volages !

Trois ans auparavant, ce même Bargibant obtenait de Philippe IV concession de noblesse pour ses bons services et sa loyauté. Issu d'une famille anciennement attachée au régime espagnol, et où l'exercice des charges était traditionnel, Bargibant, dans la requête qu'il adressait au roi pour obtenir ses lettres de noblesse, faisait état de ces services et des siens, et disait avoir « tesmoingné dans tous les rencontres le zèle et affection qu'il a hérité de ses ancestres, fidels vassaulx [du Roi], et désirer d'y continuer avec plus de lustre, mesme attirer toute sa postérité par quelque marcque d'honneur ». Philippe IV accorda le 13 juin 1664 les lettres de noblesse à ce *loyal* serviteur qui ne lui conserva sa fidélité pas plus de trois ans (2)!

A trente pas de la porte de Lille se dressait un premier arc de triomphe; un autre se trouvait à l'emplacement de l'ancienne porte des Maux. Sur le premier se lisait le chronogramme suivant, peut-être le fruit des ingénieuses combinaisons de l'apothicaire Demain réputé pour ces sortes de travaux d'esprit.

LVDoVICVS ET MARIA TORNACVM LÆTI ADVENIVNT.

⁽¹⁾ ARCH. DU CHAPITRE, Act. Capitul., 8 janvier 1670.

⁽²⁾ Cf. Arch. DE TOURNAI, Reg. 19, 121 Ro.

Au sommet de l'autre, une Renommée sonnait de la trompette en ces termes.

LVDoVICVM Insono.

Toutes les rues par où passa le cortège pour se rendre de la porte de Lille à la grand'place et de là à l'abbaye Saint-Martin étaient tendues de tapisseries et le pavé jonché de rameaux et de verdure. Les cloches du beffroi et des églises, après un silence de quatre jours, sonnaient à toute volée, et du haut du beffroi les trompettes communales claironnaient, tandis que sur les remparts la mousqueterie tirait des salves auxquelles répondait dans la campagne la grosse voix de l'artillerie française.

Le cortège était ouvert par deux compagnies de mousquetaires en casaques bleues chamarrées d'or et d'argent, ayant au bout de leurs fusils une barduisane [sic]. suivis des chevau-légers de la garde en casaques rouges parées de six rangs de galons d'or et d'argent, couverts de manteaux brodés de même et d'une croix couronnée, coiffés de chapeaux à plumes blanches, six par ligne, tous gens de haute origine, avec des tambours de cuivre.

Le roi s'avançait ensuite avec Monsieur, escorté d'une suite somptueuse de seigneurs et de gardes du corps qui fermaient le cortège, demi-armés à la Hollandaise avec des busses [sic] et des écharpes blanches (1).

Ici se place un petit épisode que les Mémoires de

⁽¹⁾ HOVERLANT, d'après un Ms Delarey [du même acabit que son prétendu Ms Guelton 1] — Description de tout ce qui s'est passé dans les guerres entre le roy d'Angleterre, le roy de France, les Estats des Provinces-Unies des Pays-Bas et l'évêque de Munster (Amsterdam, chez Jacques Benjamin, 1668), page 103. — Mercure de Hollande pour l'année 1667, p. 134.

Madame de Montespan nous ont transmis en ces termes (2).

" En 1667, aussitôt que Tournai fut rendu et les nouveaux postes occupés, le Roi voulut faire son entrée dans cette imposante ville qu'il lui tardait beaucoup de voir. Le peuple et la bourgeoisie, quoique muets et silencieux, regardèrent volontiers défiler l'armée française et la maison du Roi; mais les gens de la haute classe ne parurent presque point à leurs croisées, et le peu qui se montra sur les balcons saillants n'applaudit point Louis.

Quand à lui, richement paré, sur son cheval soupe au lait, le plus beau coursier du monde, il continuait sa marche, entouré de sa jeune noblesse et faisant jeter de l'argent devant lui.

Le cortège s'arrêta devant l'Hôtel de ville où les magistrats le haranguérent après lui avoir livré les clés d'obéissance sur un large bassin de vermeil.

Comme le Roi, d'un visage serein et satisfait, allait répondre à cette harangue, il vit une femme qui s'était glissée entre deux gardes françaises, le regarder très fixement et sembler vouloir avancer jusqu'à lui. Elle avança deux ou trois pas effectivement et la parole que sa bouche proféra parut au conquérant une grossière injure.

- Arrêtez cette femme ! s'écria le Roi.

Et au même instant elle fut saisie et amenée devant lui.

- Pourquoi m'offensez-vous? lui dit-il avec vivacité quoique avec retenue.

- Je ne vous ai point offensé, répondit la dame

(2) Cf. Feuille de Tournai, 19 mars 1851, p. 383, et Les Hommes et les choses, par Aimé Leroy et Arthur Dinaux (Valenciennes, 1829).

flamande. Le mot qui m'est échappé serait plutôt une flatterie et un éloge du moins, si on lui conserve le sens qu'il a dans ces cantons.

- Répétez ce mot, dit le Roi, car je veux légitimer aux yeux de tous la punition qui vous sera infligée.

— Sire, vos soldats ont détruit mes pâturages, mes bois, mes moissons. Le cœur navré, j'étais venue à cette place pour vous maudire; mais votre aspect a subitement changé ma résolution et en vous contemplant de plus près, je me suis écriée, malgré mon courroux et malgré moi : Le voilà donc, ce beau b...., le voilà!

Les grenadiers appelés en témoignage assurèrent que tel avait été son discours.

Alors le roi se mit à sourire et dit :

— Qui êtes-vous? comment vous nommez-70us?

Elle répondit avec un air d'aplomb et de dignité :

- Vous avez devant vous la comtesse de Sainte-Aldegonde.

- Madame, repartit le Roi, s'il vous platt faire votre toilette, je vous invite à dîner aujourd'hui avec moi.

Madame de Sainte-Aldegonde eut l'honneur, en effet, de diner ce jour-là avec le prince. Elle avait beaucoup d'esprit, elle sut être aimable, et le Roi, dont la politique était de gagner les cœurs par toutes les avances permises, l'indemnisa des pertes qu'elle avait faites durant la guerre et favorisa de même tous ses parents.

La famille de Sainte-Aldegonde parut à la Cour et s'y attacha par des bienfaits, elle y est déjà une pépinière d'excellents officiers et de personnes de mérite.

Sans la parole un peu grivoise de madame la comtesse, tous ces gentilshommes seraient restés obscurs dans les environs de Tournay. »

Le cortège triomphal se dirigea vers la cathédrale où il arriva avec quelque retard. Pontoise sonnait à la volée. Tous les chanoines et bénéficiers en habit de chœur, l'archidiacre en chape entouré des chantres, attendaient au grand portail. On présenta l'eau bénite au Roi qui baisa la relique de la sainte croix et se rendit au chœur; il y occupa un trône; Monsieur et le duc d'Enghien prirent place à ses pieds sur des carreaux de tapisserie. On chanta le *Te Deum* et l'oraison *Omnipotens sempiterne Deus qui facis mirabilia magna* solus... (1).

Ensuite le roi se rendit à l'abbaye de Saint-Martin. Certains auteurs disent qu'il y logea. Un mémoire contemporain anonyme, que je crois pouvoir attribuer à maître Charles-Ignace Demain, doyen des épiciers et apothicaires, dit que le Roi regagna son camp sur les dix heures du soir (2).

Il y trouva le comte de Saint-Alban, ambassadeur de Charles II Stuart, qui venait l'entretenir de la paix qu'on cherchait à rétablir entre l'Angleterre et les Provinces-Unies (3)

Le lendemain 26, il revint en ville pour les soumissions (4).

Le Magistrat alla lui prêter serment de fidélité, au nom du peuple de Tournai, dans la grande salle de l'abbaye, en présence d'un grand nombre de seigneurs, d'officiers de la Couronne et d'autres gentilshommes (5). Le roi prêta serment de Souverain. Les

(1) ARCH. DU CHAPITRE, Act, Capitul., 25 juin 1667 post summum sacrum, et 4 juillet 1667.

(?) Cf. Reg. 4182 A', 233 V°. — DALICOURT, op. cit., dit également que le toir Louis XIV regagna son quartier vers dix heures.

(3) Lettres, etc. du Comte d'Estrades, tome V, pp. 322-328.

(4) DALICOURT, op, cit.

(5) ARCH. DE TOURNAI, Reg. 20, 5 R°, 77 V° et 231 Ro et V°. Ce texte officiel, que je reproduis aux N. D. P. J., diffère quelque peu de celui qui a été publié par M. de la Grange, d'après le Ms. Givaire, Mém. de la Soc. hist. de Tournai, XIX, 218.

ANNALES. IX.

doyens et sous-doyens des Métiers avaient été semoncés de se rassembler en leur Chambre pour aller prêter serment. Mais au dernier moment, ils reçurent contreordre, et le Magistrat jura au nom de la Commune entière. On comprendra plus tard pourquoi.

Le Chapitre s'abstint de se rendre à Saint-Martin pour saluer le roi, quia insolitum; mais il alla le lendemain lundi 27 y faire sa cour au duc d'Orléans (1).

Le 26, les Consaux firent publier quelques ordonnances pour protéger les récoltes contre les déprédations des paysans réfugiés et pour permettre aux habitants de débiter de la bière aux troupes françaises (2).

IV

Tandis que les acclamations de la multitude s'élevaient joyeuses dans la ville, le marquis de Trazegnies, désespéré et vaincu sans honneur, sentant sa tête mal assurée sur ses épaules, cheminait avec ses officiers et ses troupes sur le chemin de Bruxelles. Il avait laissé ses bagages à Tournai (3) et il s'en allait dans le modeste équipage qui convenait à sa situation, sous la conduite du sieur Pruines, exempt des gardes du corps, et de 25 à 30 de ses compagnons (4).

Le 30 juin, le Conseil d'Etat s'occupa de son cas (5).

(1) Act. Capitul., 26 et 27 juin 1667.

(2) Reg. 356, 18 Ro et 19 Vo.

(3) Ces bagages furent transportés plus tard de Tournai à Bruxelles. Soixante-six chevaux y employèrent cinq journées entières. Reg. 228, 228 Ro, et Reg. 419, 29 Ro (27 juin 1667); Comptes généraux de 1666-1667, 98 Vo.

(4) VANDŒUVRES, op. cit., p 56.

(5) ARCH. DU ROYUMME, Reg. aux délibérat. du Conseil d'Etat, nº 28. 30 juin 1667: Consulte sur ce que S. E. demande estre informée s'il convient faire quelque démonstration au regard de ceux de Tournay pour avoir rendu la ville sans autre résistance (13 R°). Castel Rodrigo était indigné de la reddition de Tournai et il voulait en prendre vengeance en châtiant, pour l'exemple, ceux qui en étaient responsables.

Le Conseil d'Etat, tout en étant d'avis que ceux qui avaient commandé la ville pendant le siège n'étaient peut-être pas à l'abri de tout reproche, opina que d'une part on ne pourrait de ce chef sévir sur les Tournaisiens dont le roi de France ne manquerait pas d'épouser les intérêts depuis qu'il était devenu leur souverain; la prudence exigeait qu'à leur égard on eût une conduite très circonspecte pour éviter aux sujets d'Espagne les représailles des Français. Et quant au Gouverneur et aux officiers de la garnison, le Conseil d'Etat préconisait une enquête minutieuse en vue de préciser leur part de responsabilité (1).

Conformément à cette consulte, Castel Rodrigo, par acte du 8 juillet, ordonna « qu'information fût prise à charge et descharge du marquis de Trazegnies, gouverneur des ville et Chasteau de Tournay, et autres officiers militaires qui y estoient lors de la rendition d'icelle, et que pareille information fût prise à charge des inhabitans qui s'y estoient mal comportez, entendant ceux qui successivement sortiroient de ladicte ville » (2). Il commit (3) pour y procéder Pierre Blondel, chevalier, seigneur d'Audenhove-Sainte-Marie, etc., conseiller aux Conseils d'Etat et Privé et commis aux causes fiscales de ce dernier Conseil, et Pierre

⁽¹⁾ Tout ceci d'après des documents des ARCH. DU ROYAUME, collection du conseil d'Etat. Ces documents ont été publiés par Gachard dans les Bulletins de la Commission Royale d'Histoire, 3° série, tome IX, p. 358.

⁽²⁾ Cf. aussi déposition de Richard Praie.

 ⁽³⁾ ARCH. DU ROYAUNE, Reg. aux délib. du Cons. d'Etat nº 28, 13 V°.
 "7 juillet. Son Ex. ayant respondu sur la consulte faite au regard de la rendition de la ville de Tournay, résolu au conseil de faire commission. "

Stockmans (1), conseiller au Conseil Privé et commis à la desservitude de la charge de surintendant de la justice militaire, auquel fut substitué ensuite l'auditeur militaire Guillaume de Blitterswyck (2).

Pendant que ces informations se prenaient, Trazegnies, à qui il avait été enjoint de garder les arrêts chez lui, présenta le 17 août une requête au Gouverneur Général pour qu'il lui fût permis, vu son grand âge, de sortir pour prendre l'air et aller par la ville (3). Le marquis de Castel Rodrigo, après avoir entendu le Conseil d'Etat, lui accorda cette faveur par acte du 7 septembre.

Les officiers qui avaient été sous les ordres de Trazegnies pendant le siège furent également mis aux arrêts. C'étaient les mestres-de-camp Morphy et du Moulin-Berneau, le sergent-major et capitaine de cavalerie comte de Vertain, Jacques de la Costa, capitaine aux reîtres de Holstein, et le sergent-major Baldous, lieutenant du Château (4).

Le conseiller Blondel et l'auditeur-général de Blitterswyck déposérent leur rapport le le février 1668.

Ils disaient que le marquis de Trazegnies avait fait tout son possible pour défendre une ville, mal protégée et mal munie, contre un ennemi puissant qui la battait à l'extérieur, et malgré une bourgeoisie infidèle et un Magistrat déloyal qui, oublieux de ses serments envers Charles II et de l'obéissance qu'il devait au Gouver-

⁽¹⁾ Cf. NAMECHE, tome 23, page 202.

⁽²⁾ C'est celui qui est mentionné dans le Tornacum civitas metropolis et cathedra episcopalis Nerviorum du chanoine de Tournai André Catulle, Supplément, p. xxj. — ARCH. DU ROYAUME, fonds du Conseil d'Etat Reg. 12, 49 V.

⁽³⁾ ARCH. DU ROYAUME, fonds du Conseil d'Etat. Reg. 28, 16 V°; Reg. 12, 49 V.

⁽⁴⁾ Rapport de Blondel et de Blitterswyck.

neur, avait fait battre la chamade, sans nécessité et au mépris des protestations de celui-ci.

Le rapport reconnaissait pourtant le point faible de l'enquête, à savoir que seuls les officiers incriminés avaient été entendus et qu'on ne pouvait s'attendre à ce qu'ils se chargeassent eux-mêmes. La déposition du chanoine de Grobendonck avait été d'un grand poids, et l'on peut dire qu'elle avait été le salut pour les accusés.

Pourquoi Grobendoncq agit-il ainsi? Je ne puis me l'expliquer que par l'amitié qui le liait aux fils du Gouverneur, chanoines comme lui, et par l'intérêt très vif qu'il avait à adhérer au régime espagnol. Il venait d'être désigné pour l'évêché de Ruremonde, qu'il n'occupa du reste jamais, et il avait besoin de l'appui de l'Espagne pour cet épiscopat et pour certaines difficultés relatives à sa prébende de Tournai. Par sa famille, il tenait de très près au duc d'Ursel, capitaine des esleus. Il fut cette même année sacré évêque de Namur, passa douze ans après au siège épiscopal de Gand et mourut en 1680 ágé de moins de 50 ans (1).

L'acte que Trazegnies avait réussi à se faire délivrer par l'assemblée du 23 juin, comme nous avons vu, fut également d'un grand effet pour sa justification.

Venant ensuite à la reddition du Château, le rapport excusait le Gouverneur de l'avoir faite si promptement par considération pour l'impossibilité matérielle de défendre cette bicoque plus longtemps. Ici encore Grobendonck était salutairement intervenu, comme je l'ai rapporté.

⁽¹⁾ Cf. ARCH. DE TOURNAI, Reg. 218, 370 Ro et Reg. 219, 11 Vo. — ARCH. DU ROYAUME, fonds du conseil d'Etat, Reg. 28, 8 Vo. — Vos, Le Chapùre de Notre-Dame de Tournai, t. I, p. 339. — Bull. de la C. R. H., ^{3e} série, tome X, pp 354 et 355. — Délices des Pays-Bas, t. II, pp. 180 et 351.

Les rapporteurs concluaient donc « qu'il n'y a matière d'agir ultérieurement contre ledit marquis [de Trazegnies], non plus que contre lesdits officiers militaires, du chef de la défense et reddition de la ville et Château de Tournai, et qu'en suite Son Excellence [le marquis de Castel Rodrigo] ferait bien de les en déclarer libres et entièrement absous » (1).

Castel Rodrigo renvoya ce rapport au Conseil d'Etat qui rendit une consulte à ce sujet le 20 mars 1668, entérinant en tout point les conclusions du rapport (2).

Le 24 mars, le gouverneur-général rendit sur cette consulte un décret déclarant Trazegnies et ses officiers libres et absous.

Trazegnies, quoique absous, ne se releva plus de cette atteinte portée à sa considération. Il se retira en son château de Trazegnies et y termina dans l'obscurité et l'amertume sa longue carrière. Il y mourut le 2 septembre 1669 et fut inhumé aux côtés de la marquise, sa femme, dans l'église de Trazegnies, où l'on voit encore son mausolée, chef-d'œuvre du célèbre sculpteur Duquesnoy (3).

Le décret de Castel Rodrigo qui innocentait Trazegnies chargeait de la responsabilité de la capitulation le sénat et le peuple de Tournai.

(1) ARCH. DU ROYAUME, fonds du Conseil d'Etat, Reg. 12, 48 Vo.

(2) ARCH. DU ROYAUME, fonds du Conseil d'Etat, Reg. 28, 26 Ro.
20 mars 1668. Délibéré sur l'advis rendu en l'affaire du marquis de Trazignies, touchant la perte de la ville de Tournay. - IBID, Reg. 12, 50 Ro.

(3) L'artiste a représenté ces deux personnages couchés sur un lit d'apparat; les statues, plus grandes que nature et d'un travail admirable, sont en marbre de Gênes. Ce monument, d'une austère simplicité. est, sans contredit, le plus beau de ce genre que nous possédions en Belgique, Il existe encore dans la même église un autre mausolée remarquable, c'est celui de Jean de Trazegnies, doyen de la Toison d'Or, mort en ... (CLÉMENT LYON, La Belgique illustrée, 18... II, 129).



Le peuple s'en souciait sans doute fort peu.

Quant au Magistrat, il n'avait pas attendu cette date pour défendre son honorabilité mise en suspicion. J'ai déjà dit cela, et j'ai cité l'apologie qu'il fit publier de sa conduite dans la *Response à la lettre*, etc.

Pour nous qui lisons cette apologie et le rapport de Blondel et Blitterswyck et qui possédons des documents suffisants pour les juger, nous pouvons dire que la ville était indéfendable, que l'assiégeant était puissant et irrésistible. Avant le siège, Trazegnies se comporta sans la moindre vigueur et ne fit jamais voir grand zèle ni grande capacité; pendant le siège, il se montra flottant, irrésolu, découragé, et n'eut d'autre souci que d'endosser au Magistrat la responsabilité d'une capitulation sans remède. Le peuple se conduisit loyalement et fidèlement avant le siège; mais les fatigues des premières gardes, l'abandon où le gouvernement général laissait la ville, les désordres des réfugiés et de la lie de la population euront bien vite démoralisé la bourgeoisie, peut-être travaillée à la sourdine par les agissements despartisans de la France et les manœuvres des inévitables mécontents. Quant au Magistrat, sa tenue fut des plus correctes. Aussi longtemps qu'on put résister, il fit preuve de zèle et de loyalisme, sous l'inspiration du fidèle conseiller La Hamaide; et quand la situation devint insoutenable, il se comporta en bon père de famille qui défend les intérêts dont il a la charge; il oublia volontairement ses serments à l'Espagne, et, soucieux avant tout des avantages de la ville, il accepta généreusement la honte d'une capitulation pour le bien général.

Tel est, je crois, le jugement qu'il convient de porter sur les acteurs de cette scène.

Après la conquête, les anciens soldats, officiers et

fonctionnaires espagnols durent prêter serment le 3 août, en la Maison de Ville, au Gouverneur français Renouard, à peine d'être expulsés. Les réfugiés et les bateliers durent évacuer la ville le 13 août, les soldats le 17 (1). Cela était prévu par la capitulation.

V

Les arts ont célébré de diverses manières le siège et la capitulation de Tournai.

On peut voir dans Van Loon (2) la médaille qui fut frappée à cette occasion. A l'avers, tête du roi à droite, sans aucun ornement.

Légende.

LVDOVICVS XIII REX CHRISTIÀNISSIMVS.

Au revers, un génie à gauche donne deux couronnes murales à Louis XIV en costume d'*imperator*, entre l'Escaut et la Lys appuyés à leurs urnes; en-dessous

MDCLXVII.

Légende

TORNACVM ET CVRTRACVM CAPT.

L'avers, dù à Mauger, a servi à de nombreuses autres médailles (3). La médaille ainsi frappée pour célébrer la prise de Tournai et de Courtrai est reproduite dans les Annales de la Monarchie française de Delimiers, 3^{me} partie (4), cette reproduction, comme

(3) Ibid.

⁽¹⁾ Reg. 356, 22 Ro, 23 Vo, 27 Ro, 28 Ro, 29 Ro, 30 Ro, 38 Vo

⁽²⁾ Hist. metall. des Pays-Bas, t. III, page 7.

⁽⁴⁾ Amsterdam 1724 in-fo.

Médaille frappée à l'occusion de la prise de Tournai et de Courtrai

•

en 1667.

4

•

•

.. ı •



FUBLIC L

celle de Van Loon, n'a que 41 mmt. de diamètre Lors de la vente Ch. Dupriez à Bruxelles, en novembre 1904, le catalogue mentionnait deux exemplaires en bronze de cette médaille, l'un de 41 et l'autre de 89 mmt. (1).

La prise de Tournai fut également représentée dans l'un des médaillons qui ornent le dos de l'armure offerte en 1668 par la ville de Venise à Louis XIV et qui fait actuellement partie du *Musée des Souverains*, à Paris. Elle fut ciselée à Brescia par Garbagnani (2).

On voit au musée de Versailles, dans le salon d'Apollon, peu avant la Galerie des glaces, un tableau peint par P. de Sève d'après Lebrun et Vandermeulen: ce tableau n'est pas daté (3). Il représente le Roi et Monsieur dans les tranchées devant Tournai le 21 juin 1667.

Dans cette toile, on voit la cathédrale dominant la ville; à gauche, l'église de Sainte-Marguerite; à l'extrême droite, la porte Saint-Martin avec ses deux tours coiffées d'un toit conique. La porte de Lille a aussi ses deux tours coiffées de cônes; les autres tours visibles n'ont pas cette couverture. Au quart, voisin de la porte de Lille, de la courtine entre cette porte et la porte Saint-Martin, on voit, en dehors de l'enceinte, une des pointes de la défense extérieure, et en-dedans de la ville une haute butte avec un moulin. Si ce moulin a réellement existé sur une pareille butte, celle-ci devait être située, d'après le dessin, sur le Marché à l'Estrain Je pense donc que c'est plutôt une erreur due au souvenir gardé par Lebrun de la présence des moulins sur divers points des remparts.

⁽¹⁾ Nos 734 et 735 du catalogue.

⁽²⁾ Bull. de la Soc. Hist. de Tournai, t. XXI, page 211, note 1.

⁽³⁾ Consulter E. DE SOULIÉ, Notice sur le Musée du Château de Versailles (Paris 1859-1861, 3 vol. in-12), t. II. p. 150, nº 2076.

Je ne sais sur quoi l'on s'est appuyé pour attribuer le sujet original de cette toile à Lebrun et à Vandermeulen; il semble plus sage de l'attribuer à Charles Lebrun seul, comme l'ont fait les graveurs et autres artistes contemporains qui l'ont reproduit. Antoine Vandermeulen est l'auteur d'une autre œuvre dont je parlerai ci-après.

Louis XIV, ayant résolu de créer un Cabinet des estampes, fit acquérir certaines collections privées destinées à servir de mise de fonds. Vers 1670, il décida, afin d'encourager l'art de la gravure, que les événements militaires de son règne, les fêtes, les vues des palais, châteaux, parcs et fontaines, leurs tableaux, statues, vases et médailles, seraient reproduits sur le cuivre. Ces planches devaient fournir un recueil d'estampes ayant pour titre te Cabinet du Roi. Parmi ces estampes, nous relevons celle du Siège de Tournay par Charles Lebrun, gravée par Sébastien Le Clerc. $0,40 \times 0,56$ (1). Autre gravure du même dessin, par Failly; il y en a un exemplaire dans la Salle de travail aux Archives de Tournai. C'est une œuvre très soignée. La scène y est entourée d'une frise d'encadrement très ornementale où l'on relève d'une part un cartouche avec l'inscription

LVD^{vs} XIIII ANº 1665

(ce qui laisse penser que cette frise a été employée pour d'autres gravures se rapportant à l'année 1665) — et d'autre part cette inscription : Siège de Tournay en l'année MDCLXVII où le roy Louis XIIII estant

۲

⁽¹⁾ Caralogue des planches gravées composant le fonds de la chalcographie du Musée national du Louvre. Paris 1881. — Voyez aussi Mercure galant d'août 1699, page 89.

dans la tranchée se lève au dessus et s'expose au feu des ennemis pour reconnoistre l'estat de la place. Car. Le Brun pinxit. S. le Clerc sculps. 1681.

Reproduite dans PAUL LACROIX : XVII^e siècle; institutions, usages et costumes (Paris, Firmin Didot 1880), page 198, fig. 67, et dans l'Omnibus illustré du 3 août 1890. Autre reproduction, médiocre, dessinée par Girardet, diagraphe et pantographe Gavard (Exemplaire aux ARCHIVES DE TOURNAI, Fonds Desmazières, Carton Vues de Tournai).

La gravure de Sébastien Le Clerc a été faite d'après une tapisserie exécutée aux Gobelins sur les cartons de Charles Lebrun (1).

Il faut encore citer la fameuse gravure de Nicolas Cochin, d'après les dessins d'Antoine Vandermeulen; hauteur 48 ctm. × largeur 1 m. 33. Cette gravure est reproduite ici, réduite au neuvième, en un cliché que nous devons à la bienveillance de M. Auguste Vasseur-Delmée. On s'accorde à lui donner la date de 1667, malgré son inscription (2), et à la considérer comme représentant le siège du Château en juin de cette année. La vue est très exacte; elle a été prise du Moulin de pierre, encore aujourd'hui existant à front du chemin du Crampon au faubourg Morelle. Le

(1) • A Le Clerc graveur pour l'entier payement de la planche qu'il a gravée d'après la tapisserie représentant le siège de Tournay, 900 £ ». GUIFFREY, Comptes des bâtiments du Roi sous Louis XIV (1881), t. II, col. 220. (Bibl. Nat. à Paris).

(2) Veue de Tournay du costé du vieux Chasteau. Désigné sur le Naturel et peinte pour le Roy très Chrestien par F. [sic] Vander Meulen. Se distribue à Paris par l'Auteur en l'Hostel des Manufactures Royales des Gobelins. Et en la rüe St-Iacques. Avec privilège du Roy. — Prospectus Tornaci ad vetus Castellum. Ad verum delineatus et pro Rege Christianissimo pictus per F. Vander Meulen. Prostat Parisiis opud Authorem in Regia Artium officina vulgó dicta des Gobelins. Et in via Iacobet. Cum privilegio Regis 1685. dessinateur a volontairement déplacé la cathédrale pour la rendre entièrement visible. La ville n'occupe qu'une petite partie du tableau dont le premier plan représente un paysage militaire avec des cavaliers ou des fourrageurs, des tentes, etc.

Notre cliché figure dans la *Revue Tournaisienne* du 25 janvier 1905 (Tournai, Casterman, in-4°), et dans *A l'Ombre des Cinq Clochers*, de Delangre (Tournai, Vasseur-Delmée, 2^{de} édition 1905).

Dujardin prétend que Vander Meulen est l'auteur d'un autre dessin, gravé par R. Bonnart et Baudouins, et représentant une Vue de l'armée du Roi campée devant Douai, du côté de la porte Notre-Dame, en 1667. 52×134 centimètres. « C'est, dit-il, Tournai qu'il faut lire. Au premier plan le camp de Louis XIV; plus loin des cavaliers allant au fourrage; au fond reconnaissance de cavalerie et vue de la ville de Tournai dont on apercoit les édifices et particulièrement la cathédrale aux cinq clochers. » Je n'ai pu vérifier cette assertion, mais elle me paraît singulièrement risquée, car il n'est guère admissible que l'artiste, qui suivit le roi dans la campagne de 1667, ait pu commettre l'erreur de confondre Tournai avec Douai et représenter deux fois la première de ces villes sans représenter la seconde dans la série de ses dessins où l'on voit figurer toutes les conquêtes de Louis XIV en Flandre (1). Cependant il existe une gravure de Hébert, dessinée par Hendrickx d'après Vandermeulen (2), qui représente à n'en point douter le siège du Château de Tournai, et j'admettrais volontiers que la peinture de

⁽¹⁾ Voyez Bull. de la Soc. hist. de Tournai. (T. XVIII, pp. 76 à 79).

⁽²⁾ Tête de page au Livre VII Chapitre IV de l'Histoire de Belgique, par Théodore Juste. (Bruxelles, Jamar 1850; 2 vol. in-4°), 3° édit., t. II. p. 175.

Le siège de Tournai en 1667, d'après un dessin attribué à Antoine Vandermeulen.

•

•

•

:

.



¢ . 1 FULIC : ALLON 2010 :

Vandermeulen qu'ont gravée Bonnart et Baudouins est la même que celle qu'a gravée Hébert, mais que les premiers se sont trompés dans la rédaction de l'inscription.

.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Le Retranchement du Magistrat.

Ce qu'on a appelé le Retranchement du Magistrat. Il procède du mauvais état des finances de Tournai et de la vindication des Métiers. Historique du conflit. Mauvais état des finances communales. Les Métiers se mettent en campagne; leur projet de règlement. Mission de Louis Errembaut. Le dégagement des magistratures aux Consaux. Loi du 14 juin 1667. Capitulation de Tournai. Les Métiers refusent de payer l'impôt sur le brai parce que le Magistrat n'accomplit pas les clauses du compromis. Vente des greffes et insermentation du massart. Fin de la lutte. La question des voix attribuées au Gouverneur.

L e lecteur m'absoudra de n'avoir pas respecté l'ordre chronologique pour reporter ici diverses questions qu'il aurait eu quelque ennui à trouver enchevêtrées dans ce qui précède.

Je consacre le Chapitre IV à la principale de ces questions, la réduction du nombre des Magistrats, sur laquelle on n'a pas encore écrit et que je crois pouvoir traiter sur des bases indiscutables (1).

⁽¹⁾ Feu Vandenbroeck, archiviste de l'Etat à Tournai, avait commencé à étudier cette affaire; je possède quelques feuillets disparates de son manuscrit. — Hoverlant a traité légèrement ce sujet au tome 72 de son Histoire, pp. 141, 148 et 344.

Jusqu'en juin 1667 le Magistrat de Tournai était constitué de plusieurs corps qui avaient chacun leur siège et leurs fonctions particulières (1).

Le premier se composait de deux prévôts et douze jurés assistés de trois conseillers, du greffier civil, du grand procureur, du greffier criminel et d'un second procureur.

Le second se composait d'un mayeur, communément appelé Mayeur de la Ville, et de six échevins assistés d'un conseiller pensionnaire et d'un greffier.

Le troisième se composait d'un mayeur, dit Mayeur de Saint-Brixe et du Bruisle, et de six échevins assistés également d'un conseiller et d'un greffier.

Ces deux derniers corps étaient ce qu'on appelait les deux échevinages; unis au premier ils constituaient les Consaux ou Etats de la ville et cité de Tournai.

Un quatrième était un corps complexe où se retrouvaient outre les deux prévôts et les deux Mayeurs, un troisième mayeur appelé *Mayeur des Finances*, les conseillers des prévôts et jurés et de l'échevinage de la Ville, leurs greffiers et le grand procureur : ces personnages se réunissaient une fois chaque semaine et constituaient le collège des Chefs et Conseil (2).

A côté de ce corps en fonctionnait un cinquième composé du mayeur des finances, pris parmi les jurés,

⁽¹⁾ Tout ceci d'après un mémoire manuscrit anonyme enregistré dans le Rey. aux privilèges des Métiers (ARCH. DE TOURNAI, Reg. nº 4182 A', 233 Vo).

^(?) Le texte suivant spécifie leurs attributions : "Aux chefz... pour leur salaire... d'eulx avoir assamblez par chacun jour de vendredy ordinaire et aultres jours extraor Jinaires selon et à l'advenant que les nécessitez et cccasions se sont présentez, lesquelles affaires ne se pouvoient comprendre sommièrement, et le plus souvent convient examiner et visiter plusieurs tiltres et registres affin de mieulx rapporter leur advis ot s'informer lesdits srs Chefz de la vérité et mérite des cas... Comptes généraux pour 1648-1649.

d'un échevin de la Ville et de deux commis pris en dehors du Magistrat et appelés pour ce motif hors Loy, d'un greffier clerc des ouvrages, du rejecteur « commis à la desservitude des ouvraiges » et d'autres personnes : ce dernier corps s'appelait la Chambre des finances.

En juin 1667, à la suite de longues et difficiles négociations, tous ces corps furent réduits, et le nombre de ceux qui composaient les corps maintenus fut en même temps diminué de moitié. C'est ce qu'on appela le *Retranchement du Magistrat*.

On aurait tort de ne voir là qu'une simple modification par mesure administrative; ce fut plutôt la dernière scène d'un long conflit entre le Magistrat et les Bannières, c'est-à-dire entre le pouvoir oligarchique, qui créait les impôts, et l'élément populaire, qui était las de les payer.

C'est pourquoi il m'a paru que cet événement méritait d'être rapporté dans ses détails.

Les Registres aux délibérations des Consaux d'une part, aux délibérations des Bannières d'autre part, et surtout un mémoire anonyme que j'ai rencontré dans un Registre des Archives de Tournai m'ont fourni les éléments de mon récit.

J'ajoute que la question est nouvelle et n'a été traitée jusqu'ici par aucun des historiens de Tournai : cela me permet d'espérer quelque attention.

J'ai raconté ailleurs (1) les origines de ce conflit, et je demande la permission de les résumer ici.

En 1648, le Gouvernement central, pressé par la disette de deniers, eut une funeste inspiration.

(1) Annales de la Soc. Hist. et Archéol. de Tournai, tome VI, pp. 91 et 112.

D'accord avec ce même Bargibant, que nous venons de voir accueillir de son éloquence Louis XIV, il négocia avec les Consaux la continuation du Magistrat en fonctions moyennant un versement de 25.000 florins.

Si ces magistrats avaient payé cette somme de leurs propres deniers, le peuple de Tournai n'aurait vraisemblablement élevé aucune protestation. Il arrivait fréquemment que pour une raison futile, telle que la promotion d'un nouvel évêque, le couronnement d'un souverain ou l'avènement d'un gouverneur, le Magistrat était continué pour un an; cela se fit encore sous la domination de Louis XIV et sans jamais susciter de murmures. La continuation par voie d'achat aurait peut-être étonné le public, mais ne l'aurait ni alarmé ni mécontenté.

Mais en 1648 les magistrats firent tout bonnement payer par le peuple la rançon de leur continuation en office. Naturellement le peuple se rebiffa. Le subside des 25.000 florins que les Consaux proposèrent à l'assentiment des Bannières fut rejeté par elles.

Le Magistrat tourna la difficulté. Inspiré par ce méchant plaideur de Bargibant, il argüa d'un vice de forme et fit casser la décision des Métiers.

Ceux-ci en effet, au lieu de voter par bannières et dans les conditions réglementaires, s'en étaient remis à l'avis de leurs Doyens, et ceux-ci réunis en assemblée plénière, avaient refusé de consentir au subside, (tout en donnant leur assentiment à l'aide ordinaire qu'on leur avait proposée en même temps).

Les Consaux déclarèrent le consentement acquis ; la Chambre des Doyens protesta de l'avoir refusé : d'où conflit qui fut déféré au Conseil Privé. Un délégué du Conseil Privé descendit à Tournai et ouvrit une enquéte. Les Consaux, qui avaient eu le temps de changer

ANNALES. IX.

leurs batteries, déclarèrent que les 25.000 florins litigieux étaient non pas le prix de l'achat de leur continuation en charge, mais un subside extraordinaire qu'ils avaient accordé à l'Archiduc Léopold et qu'ils avaient dû verser dare-dare sans avoir le loisir de demander le consentement préalable des Bannières. Ils sjoutèrent qu'ils regrettaient cette illégalité et qu'ils ne la commettraient plus désormais.

Le Gouvernement était leur complice, ils étaient les plus forts et les plus habiles : l'arbitre du Conseil Privé leur donna raison et le peuple reçut l'ordre de payer.

Les Métiers en gardèrent une invincible rancune, d'abord parce qu'on leur avait donné tort, ensuite parce qu'on avait saigné leur bourse, enfin parce qu'il était avéré et indéniable que ceux qui sortaient vainqueurs de cette lutte empochaient largement les pauvres deniers des contribuables en salaires, honoraires, émoluments et donatifs de toute sorte.

En effet, pendant près de vingt ans, les magistrats, mis en appétit, continuèrent à se tailler des rentes de la même façon (1). C'est ainsi qu'ils constituèrent une sorte de consortium, un trust, pour avancer à frais communs une somme de 24 000 florins à la Couronne, à condition d'être maintenus en charge aussi longtemps que cette somme ne leur serait pas remboursée. L'année suivante, ils doublèrent la somme (2) Naturellement

(1) Voyez par exemple le marché fait par le prévôt Pierre du Quesnoy (*Reg.* 10, 225 T°), rapporté ci-devant, page 118 note 1.

(2) « Ce qui auroit occasionné que passé dix à douze ans l'on auroit si chaudement poursuivy l'estat de magistrature que les uns pour estre préférez aux autres auroyent formé partye et advancé en preste à Sa Majesté la somme de vingt quattre mille florins une fois, l'ayant à ce subject emporté pardessus les autres, à condition de continuer jusques à restitution de icelle somme. Mais comme ils prévoyoient qu'à l'expiration de leur première année ils tenaient par là le Gouvernement sous leur dépendance, et abusaient de la situation pour s'octroyer réciproquement, sans vergogne et assurés de l'impunité, présents de vins et donatifs variés, le tout aux dépens de la caisse municipale alimentée par les impôts dont ils s'étaient eux-mêmes exemptés pour le temps de leur magistrature et les deux années suivantes !

Et comme dans tout calcul de finances il ne faut jamais négliger les intérêts des fonds prêtés, ces messieurs « prennent au boult de chacun an le douzième denier de ce qu'ils ont advancez pour se refurnir de l'interest de leurs deniers » soit 8,33 °/o, ce qui est un fort bon taux, honnêtement rémunérateur! « Tant est vray, conclut le Mémoire, le proverbe commun que ce que l'on achepte en gros on tasche de recouvrir à débict. »

Que dire encore des menus salaires qu'ils s'étaient attribués pour de petites vacations, telles que l'inspection des portes de la ville pour laquelle ils s'étaient fait adjuger jusqu'à 25 livres de gros, soit 150 £. Fl.!

Dieu sait pourtant si leurs salaires et pensions étaient déjà élevés, sans ces émoluments extraordinaires. Rien que pour l'année 1648-1649, j'ai relevé un total d'environ 31.500 £ Fl.!

Le Mémoire anonyme dit qu'en 1667 la Chambre

il y en avoit d'autres quy se présentoyent à leur place soubs offre de leur restituer la somme advancée, ils les ont prévenuz et par l'augmentation de ladite somme au double ils en ont exclud les aultres et procuré leur continuation quy at dure au regard de plusieurs l'espace de sept à huit ans et jusques à ce que l'on auroit, pour succéder en la place des deux Prévosts et trois Mayeurs, formé nouveau party en faisant advance par les cincq encor de vingt quattres milles florins et à la fin treuvé un expédient de peu à peu descharger Sa Majesté de la susditte somme de septante deux milles florins. » Reg. 4182 A', 233 Vo et seq.

des Prévôts et Jurés coûte en gages et salaires « pour le moins à chacun 600 florins par an, par-dessus les pensions des conseillers, grand et second procureurs, greffiers civil et criminel, et la récompense qu'ils tirent de leurs devoirs qu'ils appellent extraordinaires, qui excède bien souvent la portance de leur pension ordinaire, laquelle toutefois leur avait été augmentée à charge de ne prétendre aucune récompense de leurs prétendus devoirs extraordinaires, et outre aussi le double gage des prévôts qui reçoivent encore d'autres reconnaissances comme l'exemption de tous impôts accordée au grand prévôt par le Magistrat de sa propre autorité, et une pièce de vin à chaque prévôt. » L'Echevinage de la Ville, toujours d'après le même Mémoire, coûtait annuellement 3.200 florins de salaires; l'Echevinage de Saint-Brixe et du Bruisle 1.600 florins; le collège des Chefs au moins 2.200 florins; la Chambre des finances environ 4.800 florins, sans y compter les gages du rejecteur. Cela faisait plus de 20.000 florins par an, sans y comprendre le traitement des conseillers, greffiers et procureurs, les salaires extraordinaires et les donatifs.

Si les supputations du Mémoire sont exactes, il faut convenir que depuis 1648, les magistrats prévaricateurs avaient fait du chemin, puisqu'ils étaient passés de 31 500 £. Fl. tout compris à 40.400 £. Fl. non compris tous les salaires et donatifs, comme je viens de le dire.

Voici ce que je relève aux comptes.

Les salaires et honoraires ont porté pour les magistrats

en	1665-66,	à la	somme	de	34.500 £. 6 s. Fl.
en	1666-67,		"		35.479 £. 12 s. Fl.

Comme donatifs et salaires extraordinaires je trouve un total de

en 1665-66 $8.953 \pm 8 \text{ s. 2 d.}$ en 1666-67 $8.432 \pm 4 \text{ s. 6 d.}$ plus des frais de voyages, d'écritures et transcriptions, etc.

Ces frais exorbitants pesaient lourdement sur les finances de la ville et sur la masse laborieuse des contribuables. Aussi comprend-on l'acharnement avec lequel les Métiers poursuivaient la disparition de ces abus.

Le Gouvernement, averti du délabrement des finances communales, se décida enfin à intervenir. Castel Rodrigo n'était pas homme à laisser plus longtemps des magistrats gruger leurs administrés, ni une des principales villes de sa gouvernance se ruiner sans remède.

Il fallait trouver une solution et voici comment cela se passa.

Quel était l'état des finances de la ville à cette époque?

Tournai, au moment de l'entrée des Français en campagne, se trouvait dans une situation matérielle désastreuse, et le tableau flatteur que nous en a laissé Poutrain est surabondamment démenti par les documents officiels.

- Tournai, dit-il, ne dépérit point durant les cent quarante-six ans qu'elle fut sous la domination espagnole; elle s'accrut au contraire considérablement, et un heureux commerce la rendit fort riche. La draperie avait été heureusement remplacée par la manufacture de hautelisse qui n'y devint pas moins florissante que la draperie, par le grand débouché que cette domination en fournissait pour les Indes qu'elle possédait. Tournai fut si plein d'ouvriers de hautelisse, du temps d'Espagne, qu'ils se répandaient en dehors de la ville, et le faubourg du Château, appelé la Petite Hollande et qui semblait un gros bourg, en était presque entièrement habité; la rue des Allemands l'était aussi presque tout entière de marchands en gros de cette fabrique, et on la nommait le quartier des marchands de hautelisse. De sorte que, quoique Tournai fût assez mal bâti et parût une espèce de chaos dans sa structure et sa surface, ce chaos renfermait des trésors que la vanité, le luxe et les délices ne dissipaient point, et que l'économie, le travail et la bonne foi des habitants grossissaient tous les jours v (1).

Woerden, qui fut plus tard chevalier d'honneur au Conseil souverain, se réjouissait à la pensée de venir à Tournai où, comme il l'écrivait au gouverneur des enfants du prince de Solre, « il verrait l'adroit Gouverneur [Trazegnies], le bon évêque [François Villain de Gand] et des femmes raisonnables, chose belle et rare » (2).

Quelle misère cachaient ces pompeux dehors!

Une lettre des Consaux au Gouverneur Général va nous éclairer sur « le penchant et précipice auquel ils se sentent exposés. »

Des comptes des années 1662, 1663 et 1664, il résulte que les dépenses de cette dernière année dépassent les recettes de $186.093 \pm 14 \text{ s. 9 d.}$

Le mali général pour l'année 1664 s'élève à

1.473.000 £. 17 s. 6 d.

⁽¹⁾ Tome I, page 420.

⁽²⁾ Lettre de 1662. (Mém. de la Soc. d'Emul. de Cambrai, tome 30).

Les rentes annuelles et pensions à vie que paie la ville montent à 377.054 £.2 s. représentant une dette active de

4.628.575 £. 12 s. 3 d.

qui jointe au mali de 1664 porte le passif de la ville à 6 101.650 £. 9 s. 10 d.

De sorte, disaient les Consaux, que si l'on considère le corps de la ville, son petit territoire et sa faible population, on peut dire que la valeur de son fonds, de ses bâtiments et de son territoire, jointe à la fortune mobilière de tous les habitants, ne peut égaler ce passif démesuré.

En 1643 on avait établi un compte particulier, dit des Fortifications, pour les dépenses qu'on était convenu de faire pour la fortification du corps de la place par l'établissement de flancs nouveaux, parapets, batteries, corps de garde, portes et barrières, la construction d'une puissante demi-lune avec ses portes, pontslevis et ponts-dormants, la réparation des dehors, l'achat de poudres, salpêtres, balles et armes. En 1664 ce compte était en déficit de 243.822 £. et se trouvait en outre chargé d'une dette de plus de 310.650 £.

A côté de ce compte, on en avait ouvert un autre, dit de la Garnison. Il avait à solder les garnisons et logements de gens de guerre qui avaient coûté jusqu'à $220.000 \text{ }\pounds$ par an, — ou, lorsqu'on réussissait à s'en exonérer, le prix du rachat de ces garnisons.

Ce compte se soldait en 1664 par un mali de plus d'un million et demi de Livres Flandres, et était en outre chargé d'une dette de $1.222\ 000\ \pounds$., exigeant un intérêt annuel de près de 140.000 \pounds .

Et ce n'était pas tout.

Le Gouvernement espagnol avait emprunté à la ville plus de 400.000 £., hypothéqués sur divers biens du Domaine royal, et dont il négligeait de payer les intérêts.

Voici qui donnera une idée du mauvais crédit de la Ville.

Quand elle mit en vente la maison échevinale de Saint-Brixe, il ne se présenta point d'acheteur sérieux. On fit savoir officieusement aux Consaux qu'ils trouveraient plus facilement des acquéreurs s'ils permettaient de payer avec des titres de rente héritière, qui étaient moins rares que l'argent ou que l'on donnait à perte sur le pair. La Ville consentit; et ce qui prouve que son papier ne valait rien parce qu'elle payait mal ses coupons, pour parler l'argot moderne, c'est qu'elle n'accepta ses propres titres de rente au pair des espèces que si on lui donnait quittance de quatre années d'intérêt pour les titres au denier seize (6,25 °/_o), ou cinq années pour ceux qui étaient au denier vingt (5 o/o) (1). Cent Livres en espèces équivalaient donc à 125 £. de titres. Autrement dit. le crédit de la Ville était descendu si bas qu'on ne l'estimait qu'à 80 °/.

Pour alléger leur passif, les Consaux avaient décidé de mettre en vente les prairies appartenant à la ville près du pont d'Amour, et d'en employer exclusivement le produit au rachat des rentes viagères dues par la ville sur la vie de personnes âgées de moins de quarante ans et douées d'une bonne santé (2). Mais cette résolution ne fut pas mise à exécution. Les prairies furent louées au plus cffrant (3).

Plus tard, en octobre 1666, ils songèrent à établir pour 3 ans un droit de 10 patars au sac de brai,

(3) Reg. 218, 10 Ro et 131 Vo 1er §.

⁽¹⁾ Reg. 218, 329 Ro.

⁽²⁾ Reg. 217, 309 Ro.

à titre de loyer des appareils, sur toute bière brassée aux brasseries qui appartiennent à la Ville : Sainte-Catherine, Saint-Piat, Pont-de-bois, etc. Pour créer cette imposition, ils prirent prétexte des grandes dépenses dont ils venaient de se charger pour la construction de la brasserie Sainte-Catherine et la réfection d'autres (1).

Le peuple, naturellement, maugréa. Le peuple ne paie jamais sans rechigner, surtout quand les affaires ne vont pas.

Déjà en 1666, les Bannières avaient refusé de consentir une taxe de 40 patars, proposée cette fois par les Consaux pour constituer l'aide. Le 20 avril [1666] les Consaux le leur proposèrent de nouveau en leur faisant entendre qu'elles seraient en retour déchargées de quelque autre impôt plus désagréable, sans indiquer lequel. Nouveau refus. Le 21, les Consaux décidèrent de proposer cette taxe une troisième fois et, en cas d'un troisième refus, de passer outre et d'employer le revenu de cet impôt à payer le rachat de garnison, fixé, je crois, à trente-cinq à quarante mille florins (2).

Le peuple avait, comme nous l'avons vu, bien d'autres raisons encore pour se regimber.

Les bannières, trouvant cet impôt de 40 patars au sac de brai trop onéreux et vexatoire, refusèrent obstinément leur consentement; et pour empêcher le Magistrat de présenter au Conseil Privé des requêtes à l'effet d'annuler leur refus, elles supplièrent le Roi de ne point prendre d'avis sur cette matière avant qu'elles n'eussent été entendues (3). La Chambre des Métiers, le 17 janvier 1667, donna carte blanche

⁽¹⁾ Ibid., 129 Ro.

⁽²⁾ Ibid., 18 Ro.

⁽³⁾ Reg. 4184, 20 octobre et 20 décembre 1666.

pour défendre ses intérêts à honorable homme Guillaume Buyet, doyen des brasseurs et Grand Doyen, Pierre de Bargibant, doyen des navieurs et grand sous-doyen, Jean-Baptiste Coppin, conseiller pensionnaire des Bannières, Gérard de Layde, greffier, Charles-Ignace Demain, doyen des apothicaires et épiciers et boursier de la Chambre, Léger Taffin, doyen des gressiers, et Nicaise Caniot, doyen des marchands (1). Ces personnages avaient mission de s'opposer à l'octroi de la taxe de 40 patars, de remontrer que le peuple était surchargé d'impôts créés à l'occasion de la dernière guerre et maintenus malgré la paix qu'avaient rétablie les traités de Munster (1648) et des Pyrénées (1659); que le commerce diminuait, et que même plusieurs notables marchands avaient abandonné la ville à cause des impôts qui les y écrasaient.

Ils devaient en outre — et ceci est capital — proposer à S. E. le Gouverneur Général des moyens pour relever les finances de la ville autrement qu'en ruinant celles de la population, à savoir par la vente des greffes et autres offices et par la réduction du nombre des magistrats.

Outre leurs salaires, à la vérité assez peu élevés, les greffiers touchaient de splendides casuels, et il ne manquerait pas d'acquéreurs pour des offices aussi rémunérateurs. Or ces offices étant un élément constitutif du patrimoine communal, les Métiers jugeaient qu'on pouvait les convertir en monnaie en les exposant aux enchères publiques.

Et quant à la réduction du nombre des magistrats, on comprend sans peine pourquoi le peuple le poursuivait si ardemment : j ai suffisamment montré comment

(1) Ibid., 17 janvier 1667.

┫____⊾

ces administrateurs drainaient la fortune publique. Contre pareille armée de rats, le fromage communal ne pouvait résister; il fallait ou limer leurs dents voraces ou supprimer la plupart des rongeurs. Les Métiers, avec cette propension pour les mesures radicales qui caractérise les mouvements de l'opinion populaire, voulaient à la fois les deux mesures : réduction du nombre des magistrats et abaissement de leurs salaires à un taux raisonnable.

Requête en ce sens fut envoyée à Castel Rodrigo, étayée sans doute de calculs pour son édification plénière.

La réponse ne se fit pas attendre. Elle fut lue aux Consaux le 7 décembre 1666 (1).

Très chiers et bien aimez, comme nous sommes deiz loingtemps informé de l'arriérance et charges de vostre ville, lesquelles ne se peuvent acquitter que par moyens extraordinaires, et qu'avec aucunes offices de greffe de considération, desquels sans détriment de la Justice on pouroit bien faire finance, nous avons résoluz d'y donner quelque ordre et réglement convenable. Cependant comme il pourroit arriver quelque vacance desdites greffes, soit par mort, déport ou autrement, nous vous interdisons de la part de Sa Majesté d'en faire aucune provision, ains sur icelle attendre notre ordre; et affin de procéder audit règlement avec plus de fondement, vous nous envoyerez au plus tost ung estat sommier de l'administration de vostre ville, tant en recepte que mises, signé de l'ung des prévosts, pensionnaire et du mayeur et du greffier de vostre chambre des finances, avec advis, et des

(1) Reg. 218. 103 Ro. Hoverlant, t. 72, p. 147, dénature tout cet épisode.

moyens à tenir pour méliorer la recepte et d'en diminuer et retrancher les mises, lequel estat avec vostre advis susdit vous nous ferez tenir au plus tost, et au plus tard endéans quinze jours de la réception. A tant, etc. De Bruxelles, le 27^e de novembre 1666.

Ainsi donc, pour résumer la situation, la ville est endettée et sans crédit; le peuple s'oppose à la création de nouveaux impôts et prend l'initiative de proposer un nouveau genre de « voies et moyens »; le gouverneur-général de son côté suggère la vente des greffes et s'oppose déjà à ce qu'il soit pourvu aux greffes qui deviendraient vacants.

Les Consaux répondirent le 8 février 1667.

lls commençaient par exposer la situation financière de la ville, que j'ai reproduite ci-devant, et concluaient en affirmant que tout le mal provenait du déficit des deux comptes Fortifications et Garnison, et en demandant, comme conséquence, d'être exemptés de garnison en temps de la paix, puisque les choses se guarissent et soulagent par leurs contraires. Ils ajoutaient que la ville ne recevait pas les canons des prêts hypothécaires qu'elle avait faits à Sa Majesté, garantis sur les domaines royaux du Tournaisis et de Cassel et les forêts domaniales de Nieppe (1) et de Mourmal (2), et priaient Son Excellence de vouloir bien peser sur les receveurs du domaine pour les amener à payer les arriérés et les intérêts en cours.

Concernant la vente des greffes, ils estimaient qu'elle rapporterait environ 140.000 \pounds et ils se disaient préts à la faire moyennant l'agrément du Gouvernement.

Ils terminaient en disant qu'ils ne voyaient d'autre

⁽¹⁾ Nieppe, commune du département du Nord, à 4 klm. d'Armentières et 8 klm. 1/2 de Bailleul.

⁽²⁾ La forêt de Mourmal se trouve au sud du Quesnoy (Nord).

moyen d'éteindre les dettes de la ville et d'accroître ses revenus que la vente du bois de Breuze, domaine communal d'une étendue d'environ 300 bonniers. et l'établissement d'impôts nouveaux et spécialement celui de 40 patars au sac de brai que les Bannières venaient de rejeter.

Cependant la Chambre des Métiers de son côté continuait activement sa campagne.

Le 20 janvier 1667 le Scuverain Doyen et le conseiller Coppin s'en furent à Lille demander à la Chambre des comptes une copie des comptes de Tournai pour se documenter sur les dépenses excessives, et la mauvaise administration des Consaux.

Cette copie ne leur suffisant pas, le conseiller et maître Charles-Ignace Demain, boursier de la Chambre des Métiers, s'en firent délivrer d'autres, très suggestives, et dont la comparaison avec les comptes de Tournai devait être absolument concluante en faveur de leur thèse.

On y relevait qu'à Lille les échevins n'avaient aucun gage pour desservir leur charge, sauf une robe d'hiver d'une valeur de six livres de gros, une robe d'été de même prix, et douze patars par an pour un bonnet. Le reste de leur traitement consistait dans les émoluments casuels à la charge des particuliers. Ces magistrats n'étaient exemptés, à leur sortie de charge, que du guet, et pour un an seulement. Les Huit-Hommes de la même ville étaient tenus au guet et à la garde dès leur sortie de magistrature.

Nous voilà loin des salaires exorbitants et des exemptions scandaleuses des magistrats tournaisiens!

Le grand Sous-Doyen, Pierre de Bargibant, se rendit à Valenciennes pour s'informer de la manière dont on s'y comportait en matière de gages et d'exemptions. Il y apprit que le Magistrat se renouvelait chaque année le 15 mai et se composait d'un prévôt, de son lieutenant et de onze échevins, de deux conseillers pensionnaires, d'un greffier criminel et d'un greffier des *werps* ou ventes d'héritages et rentes. Ces magistrats ne touchaient aucun gage, mais jouissaient des droits seigneuriaux et de quelques émoluments sur les ventes; ils n'étaient exempts de logement que pendant l'année de leurs charges, à moins qu'ils ne fissent partie du Conseil particulier ou ne remplissent quelque autre fonction donnant droit à une exemption.

Concurremment à ces démarches, les Doyens adressèrent au Gouverneur Général des contre-requêtes pour combattre les sollicitations des Consaux qui travaillaient à obtenir l'octroi de l'impôt sur le brai malgré l'hostilité des Métiers. Le 11 février ils eurent un commencement de satisfaction : les parties furent renvoyées devant le Conseil de Flandres (1). Le conseiller Coppin se rendit à Gand auprès du procureur général de Flandres de Bocque qui fixa la date de la comparution.

Personne ne se présenta à cette date : les Consaux faisaient le mort; les Doyens préparaient une nouvelle machine de guerre. Sans se contenter d'avoir empêché la levée provisionnelle de l'*impôt des quatre Livres*, comme ils l'appelaient (2), ils rédigèrent, « à

(2) 40 patars valaient 4 £ Fl.

^{(1) =} Soyent touttes les pièces de ce différent envoyées au Conseil de Flandres pour le parinstruire et y faire droit, à charge que pendant le cours d'icelluy ils ne pourront procéder à la levée de l'interdiction cy reprise portée dans la lettre de Son Excellence du 27° de novembre 1666 cy joincte, et aussy qu'ils ne pourront passer à prononciation de sentence, ains en envoyer auparavant le concept d'icelle avec leur advis bien arraisonné pour en attendre ultérieure résolution. Fait à Bruxelles le onzième de febvrier 1667. »

la suggestion d'aulcunes personnes de considération, gens de bien et ayants particulière cognoissance des affaires de la ville », un projet de règlement ou de concordat, pour mettre un terme aux charges que le Magistrat ne cessait d'imposer au peuple et pour retirer la ville de la faillite cù elle allait se trouver.

Ce factum débutait par un tableau des salaires énormes que s'attribuaient les magistrats et du nombre excessif des Corps du Magistrat. Il rappelait brièvement le trafic des charges consistoriales que j'ai signalé et la dilapidation des deniers publics qui en était résultée. Le commerce fuyait la ville et les nouveaux impôts ne feraient qu'aggraver le mal. Il s'agissait donc, puisque l'accroissement des recettes était impossible, d'aviser à restreindre les dépenses. Et pour cela il fallait, non pas opérer des réductions dérisoires, comme l'était le refus de vin aux ordres mendiants et aux Serments, mais attaquer le mal dans sa racine et effectuer une réforme radicale.

Les Doyens proposaient donc les mesures suivantes :

Réduire de moitié le nombre des Prévôts et Jurés et leur allouer un salaire fixe et raisonnable de 400 florins au prévôt et 200 florins à chaque juré, sans aucun casuel. Suppression d'une charge de conseiller, de greffier et de procureur, par extinction au décès.

Fusion des deux échevinages en un seul, composé d'un mayeur au traitement annuel de 300 florins et de six échevins au traitement de 150 florins. Suppression d'un office de greffier scabinal et d'un office de conseiller, comme ci-dessus.

Suppression du collège des Chefs et Conseil.

Réduction du salaire des membres de la Chambre des finances à 200 florins par an.

Toutes ces mesures produiraient une économie annuelle d'au moins vingt mille florins.

A côté de cela, vente ou engagère (1) des greffes des Prévôts et Jurés, de l'Echevinage et des Finances; adjudication au rabais de l'office de receveur général de la ville et autres semblables qui étaient à la collation du Magistrat : soit 100.000 florins de recette.

Vente de la futaie du bois de Breuze qui rapporterait autant que la vente du fonds, proposée par les Consaux, si l'on autorisait les acquéreurs à payer en titres de rente et qui permettrait de ne pas aliéner le fonds du dernier lopin du patrimoine communal.

Et pour éviter les difficultés que pourrait rencontrer la réduction du nombre des magistrats à cause des sommes qu'ils avaient versées pour acheter leurs charges et que le Gouvernement était dans l'impuissance de restituer, les Métiers offraient de consentir à ce qu'il fût emprunté 60.000 florins. qui représentaient la somme à rembourser aux magistrats à supprimer, moyennant que dorénavant le Magistrat ne pût obtenir sa continuation en charge, — que des représentants des Bannières intervinssent dans la création des voies et moyens pour établir les impôts générateurs de ces 60.000 florins, — et enfin que ces deniers ne pussent être employés à autre usage qu'au rachat des offices à supprimer.

Le conseiller Coppin et le grand Sous-Doyen Bargibant furent envoyés à Bruxelles pour y appuyer ce projet d'arrangement, ce *règlement*, comme on l'appelait. De là ils se rendirent à Malines en toute diligence

(1) L'engagère était une hypothèque sur une charge. Le prêteur jouissait de la charge aussi longtemps qu'il n'était pas remboursé, et il ne pouvait l'être qu'après un temps déterminé par le contrat. pour se mettre en rapport avec Messire Louis Errembaut, maître aux requêtes de l'hôtel du Roi.

Errembaut était Tournaisien. A l'âge de 23 ans, il avait fait partie du Magistrat de sa ville natale; puis gravissant successivement tous les degrés de l'échelle judiciaire, il avait été en 1651 conseiller pensionnaire du Bailliage de Tournai-Tournaisis, et en 1657 conseiller au Grand Conseil de Malines. Là ne devaient point s'arrêter les honneurs de sa carrière (1).

D'accord avec Errembaut, dont l'appui en ceci n'était point d'une médiocre influence, Coppin et Bargibant le grand Sous-Doyen adressèrent à Castel Rodrigo une supplique dans laquelle on lui représentait la nécessité et les avantages du règlement, et où on le priait de bien vouloir charger d'une enquête à ce sujet quelque ministre d'Etat, et de préférence le conseiller Errembaut qui, Tournaisien de naissance, ancien magistrat et ancien conseiller de la Ville, semblait tout indiqué pour cette mission. Le Gouverneur-Général désigna Errembaut et lui donna pleins pouvoirs, malgré les plaintes des membres du Grand Conseil (2).

Pendant leur séjour à Bruxelles, les députés des Métiers apprirent que les Consaux pratiquaient la levée de l'impôt de 10 patars au sac de brai dont j'ai parlé et auquel les Bannières n'avaient pas été appelées à donner leur consentement. Coppin protesta sur-lechamp, mais ne put obtenir que le renvoi de cette affaire

ANNALES. IX.

⁽¹⁾ Cf. Ann. de la Nobl. belge, 1891, 1^{re} partie, p. 60 (article du comte P.-A. du Chastel). — Bull. de la Soc. Hist. de Tournai, t. XXII, p. 227. — Not. Gen. Tourn., t. II, pp. 312 et 594.

⁽²⁾ ARCH. DU ROYAUME, Reg. aux délib. du Cons. d'Etat nº 28, 8 Vo. " Du 23 mai 1667. Remonstrance ou plainte de ceux du Grand Conseil touchant la commission donnée au conseiller Errembaut pour proposer de donner une contribution volontaire. Apost. Attendre d'y résoudre jusques à ce que la lettre sur ce escrite à S. E. soit renvoyée. "

devant le Conseil de Flandres, malgré l'appui d'Errembaut qui avait parlé en faveur des Métiers au conseiller Hovine (1).

Le mercredi saint, 6 avril, Coppin et le grand Sous-Doyen quittèrent la capitale après avoir passé trois semaines dans l'intimité du conseiller Errembaut, tant à Malines qu'à Bruxelles où il était venu à propos de la révision d'un grand procès pendant au Conseil de Brabant entre le prince de Ligne et le marquis de Saint-Martin. Ils rendirent compte de leur mission d'abord au Petit-Blanc (2) puis en l'assemblée plénière des Doyens et Sous-Doyens. Coppin fut renvoyé à Gand (3) concernant l'impôt de dix patars; mais en l'absence du procureur-général de Bocque, il ne put obtenir aucune interdiction provisionnelle.

Errembaut rencontra à Bruxelles le pensionnaire des Consaux Bargibant et ils eurent ensemble plusieurs conférences au sujet du projet de règlement proposé par les Métiers. Ces conférences n'ayant abouti à rien, Errembaut se transporta à Tournai, suivi de près par Bargibant. A Tournai les conférences reprirent sans plus de résultat entre eux et les principaux membres du Magistrat.

J'interromps ici mon récit pour dire que jusqu'à présent j'ai dû suivre pour guide la narration du Mémoire anonyme dont j'ai parlé, en la contrôlant par les rares passages des Registres des Consaux où

(3) Reg. 4184, 13 avril 1667.

⁽¹⁾ Sur cet Hovine, Cf. Notices Généal. Tourn., t. II, 320 et 321.

⁽²⁾ Sorte de comité supérieur de la Chambre des Métiers où siégeaient le Grand Doyen, le Grand Sous-Doyen, le produreur calengeant, le greffier et le conseiller pensionnaire, les deux boursiers et les doyens qui avaient exercé la fonction de Souverain.

il est fait allusion à ces faits. Pour ce qui suivra, j'ai sous les yeux la même narration et celle qui se trouve au Registre 218 des Archives de Tournai; en les comparant et en m'aidant de quelques autres documents officiels, je pourrai donner un récit qui présentera toutes garanties de certitude.

Le 6 juin (1667) — et n'oublions pas dans quelle agitation se trouvent déjà les Consaux et la ville entière à cause des préparatifs de défense — Errembaut se présenta aux Consaux et fit donner lecture de ses lettres de créance. Il représenta la triste situation des affaires des Pays-Bas en général et celles de Tournai en particulier et finit par demander de la part du Roi une contribution volontaire extraordinaire, à lever, au gré du Magistrat, soit sur les particuliers, soit sur le corps et communauté de la Ville. Il ne fut pas question du conflit entre le Magistrat et les Bannières.

Les Consaux furent d'avis d'accorder cette contribution aux frais de la ville (1).

Le même jour, à une séance du soir, ils délibérèrent sur les moyens à employer pour payer la contribution accordée et décidèrent de la former au moyen d'un impôt de 3 flo. au sac de brai, d'un redoublement des impôts existant sur le chausséage, et de l'augmentation d'un patar à la livre de gros (2) de l'impôt sur les ventes d'héritages, tant volontaires que nécessaires. Le consentement des Métiers serait demandé sans délai (3). Le lendemain, les Bannières furent convoquées à ce sujet. La convocation était très habilement rédigée et dans des termes qui devaient flatter les

(1) Reg. 218, 177 Vo.
 (2) Soit 8 1/3 °/00.
 (3) Reg. 218., 178 Vo.

Métiers, étant donné les plaintes qu'ils venaient d'élever (1).

Les Bannières se rassemblèrent, et toutes, à l'exception d'une qui refusa tout simplement, s'en remirent à l'avis de leur Doyen. Cela était illégal et directement opposé aux prérogatives des Consaux et à la sentence du Conseil Privé du 6 mars 1649 (2). Les Doyens ne l'ignoraient point, et ils s'étaient fait délivrer en conséquence par leur protecteur Errembaut une autorisation « pour ceste fois tant seullement et sans le tourner en conséquence, mesme sans préjudice aux décrets du Conseil Privé » (3).

Tandis que les Doyens étaient occupés à délibérer sur cette question, Pierre du Pont, grand procureur de la ville, fit son entrée dans leur conclave, escorté de deux notaires. Il demanda en vertu de quelle autorisation de l'un des prévôts ils siégeaient en assemblée extraordinaire pour les affaires de leur Chambre en dehors du jour de leurs plaids. Et comme les Doyens ne purent répondre, il fit acter par les notaires qu'il protestait de la non-validité de leur délibération. On lui dit alors que Messire Errembaut avait donné autorisation et que la résolution était déjà prise comme le demandait l'intérêt du Roi et de la Ville. Il se contenta de répondre : Bien, c'est assez, et il se retira pour se rendre à la séance des Consaux, muni d'un procèsverbal de son intervention signé par le greffier des Métiers. Les Métiers déclaraient accorder l'aide de 50.000 Flo. et consentir à ce qu'il fût levé pour cela un impôt de trois florins au sac de brai, — mais à la condition que le Magistrat serait réduit, que l'office

⁽¹⁾ Reg. 356, 8 Ro.

⁽²⁾ Cf. mon travail déjà cité, pièce justif. nº 6.

⁽³⁾ Mém. anonyme.

de massart et les greffes seraient mis en vente et que l'impôt nouveau frapperait tous les citoyens, privilégiés ou non (1).

Aux Consaux, cet acte fut examiné et jugé illégal, et sur-le-champ le grand Prévôt et le conseiller Bargibant, qui connaissait la manœuvre pour l'avoir pratiquée avec plus d'habileté que de droiture en 1649, se transportèrent chez Errembaut pour savoir de luimême ce qu'il avait mission de demander au peuple. Errembaut se rendit aux Consaux et se tira d'affaire en disant qu'il n'était muni que d'instructions générales qu'il adaptait de son mieux aux diverses châtellenies et communautés qu'il visitait; que par conséquent sa parole pouvait avoir trabi sa pensée, et que, pour ce qui regardait ce nouveau conflit entre le Magistrat et les Bannières, ce n'était pas le moment de s'éterniser sur une semblable vétille de formalité, mais bien plutôt de s'occuper à fournir le plus promptement et le plus sommairement possible le crédit extraordinaire qu'il sollicitait.

Les magistrats, scandalisés d'un pareil mépris des lois sacro-saintes de la hiérarchie et des compétences, n'eurent qu'à s'incliner et à se contenter d'un acte de non-préjudice constatant que leurs prérogatives n'en subsistaient pas moins et que le soi-disant conflit n'était qu'un simple malentendu. Mais ceux qu'ils avaient chargés d'examiner à fond cette affaire, c'està-dire les Chefs et Conseil plus les deux premiers jurés, le premier échevin de chaque échevinage et le conseiller pensionnaire de Saint-Brixe, furent d'avis de ne pas laisser passer la chose aussi facilement et de rédiger au contraire une protestation, ce qui fut

⁽¹⁾ Reg. 19. 154 Rº et Vo.

admis. La protestation, rédigée par les cinq conseillers, fut remise le jour même à Errembaut.

Les Consaux avaient accordé le subside, 50.000 florins, et le peuple en avait voté, d'une façon incorrecte peut-être, les impôts constitutifs. Errembaut, satisfait de ce résultat, refusa de le compromettre en suivant les Consaux dans une voie procédurière et formaliste, et accueillit leur protestation par une fin de non-recevoir. On lui demanda d'obtenir de la Cour, sous forme de patentes, l'acte de ron-préjudice qu'il leur avait donné. Il y consentit, et rédigea la demande à adresser en place de la protestation qu'il trouvait trop roide. Les Chefs et Conseil comparèrent attentivement les deux rédactions, la leur et celle d'Errembaut (1). Le 9 juin on s'arrêta à celle-ci, discrètement retouchée par les conseillers pensionnaires des Consaux.

Le 13 juin arriva une lettre de Castel Rodrigo (2) disant qu'il considérait comme une pure question de formalité ce qui choquait si fortement les Consaux, et que cependant, à la demande du conseiller Errembaut, il envoyait l'acte d'acceptation des 50.000 florins (3) accordés par les Doyens représentant leurs Bannières, dans les termes qui lui avaient été proposés par les Consaux, c'est-à-dire la rédaction Errembaut, retouchée comme je viens de dire.

L'impôt de 3 florins au sac de brai « ès brasseries bourgeoises et autres d'icelle ville,.... à la charge de tous, privilegez et non privilegez, ecclésiasticques et séculiers, de quelle condition qu'ils soient, et entre autres du Chapitre et supposts de la cathédralle dudit

⁽¹⁾ Reg. 218. 186 Ro.

⁽²⁾ Ibid., 187 Ro. — Reg. 4182 A', 233 Vo et seq. La lettre est du 10 juin.

⁽³⁾ Qui ne furent jamais versés en vertu de l'art. 15 de la capitulation.

Tournay » était établi pour constituer les 50.000 florins par octroi de ce jour qui reconnaissait qu'aux Doyens et Sous-Doyens « seroit interdit toute administration et cognoissance en matière de police et administration d'icelle ville, et n'appertiendroit non plus d'accorder et tauxer la somme que d'y apposer des conditions concernant le gouvernement d'icelle ville..... » (1).

Ouvrons ici une parenthèse.

Il est incontestable que les Métiers avaient agi dans la circonstance présente de la même façon qu'en 1648-49, en s'en remettant à l'avis des Doyens sur l'acceptation du subside proposé.

Pourquoi leur donne-t-on raison en 1667 alors qu'on leur a donné tort en 1649? Pourquoi cette modification dans les idées du Gouvernement de Bruxelles?

Le peuple pensa qu'il avait été condamné lorsqu'il avait refusé contre les Consaux une aide de 25.000 florins, mais qu'on lui donnait raison quand il en accordait une de 50.000!

Le peuple en pensant ainsi n'avait pas tort.

Les Bannières avaient donc accordé, à ce qu'il paraît, 50.000 florins, ou du moins les moyens de les fournir. Mais l'acte d'accord était de la compétence des Consaux. Ceux-ci s'occupèrent donc de cet acte, ou plutôt, puisque l'accord avait précédé le vote des Bannières, du *quantum* de l'accord. Le 16 juin ils ne le fixent plus qu'à 36 000 florins, ou à 40.000 si la Cour de Bruxelles refuse les 36.000 comme insuffisants (2).

(1) Reg. 19, 214 R°. (2) Reg. 218, 190 R°. Comment trouvez-vous ce Gouvernement qui sollicite un secours et n'a pas honte de trouver trop modique ce qu'on lui accorde!

C'étaient les mœurs du temps!

De 40.000 on faillit presque monter à 45.000 (1). Errembaut vint même au conclave pour insister sur ce chiffre, mais finalement on resta à 40.000.

Cela fait, Errembaut attaqua une seconde affaire. Il proposa aux magistrats d'entreprendre aux frais de la ville la restitution des deniers fournis pour l'engagère des magistratures (2).

Le Gouvernement, pressé de disette financière, avait en effet emprunté autrefois de fortes sommes à des patriciens tournaisiens en hypothéquant, nous l'avons vu, les magistratures. Tel citoyen avait avancé telle somme d'écus dont il touchait l'intérêt à 5 %, jouissant des honneurs, prérogatives et émoluments attachés à telle magistrature qu'on lui avait allouée en garantie. Ne pouvant, faute d'argent, espérer de pouvoir racheter son gage, voici donc que le Gouvernement proposait à la ville de lui reprendre sa situation de débiteur hypothécaire. La ville aurait remboursé les créanciers et serait devenue propriétaire du gage. Or ce gage allait tomber à néant puisqu'il consistait dans les offices qu'on allait supprimer! Prenez mon ours!

Errembaut eut des conférences à ce propos avec le grand prévôt, le pensionnaire Bargibant, et d'autres, pour parvenir à convenir amiablement d'un règlement de comptes et en même temps d'un accord pour la réduction du Magistrat. Mais devant leur hostilité,

(1) Ibid., 190 Vo. (2) Ibid., 192 Ro[.] surtout celle du grand prévôt, il changea de tactique. Il se rendit à Audenarde, où il rencontra les quatre commissaires royaux à la recréation des Lois de Flandre(1), qui avaient annoncé leur arrivée à Tournai pour le 7 (2), et de là à Bruxelles où il parvint très rapidement malgré les périls du chemin que battaient les partisans français. Le soir même de son arrivée il obtint une audience de Castel Rodrigo et lui fit rapport de ses négociations. Muni de pouvoirs plus amples encore, il regagna Tournai où arrivèrent presque en même temps les commissaires royaux avec lesquels il eut de fréquents entretiens (3).

Et le 14 juin, nonobstant toute sa résistance, le Magistrat fut renouvelé et réduit, sur l'intervention d'Errembaut, à un prévôt et six jurés et à un échevinage unique, celui de Saint-Brixe étant supprimé (4).

En même temps qu'on diminua de moitié le nombre des magistrats, on supprima la Chambre des Finances. Pour remplacer celle-ci, le 30 août 1667, on répartit

- (2) Reg. 218, 172 Ro.
- (3) Mémoire anonyme.

(4) HOVERLANT, t. 72, p. 141, place erronément ce renouvellement et cette réduction de la Loi à la date du 6 juillet 1666, d'après son Ms Guelton, t. IV, p. 209. Gela rend suspects les détails suivants qu'il dit emprunter au même manuscrit : « On donne un banquet de dix-huit couverts aux magistrats sortis par cette diminution de membres, et aux dépens de la Ville qui alloue pour ce une somme de 460 florins, plus 12 florins de surcroit par chaque convive : total 600 florins que le massart est autorisé à lever a deposito pour payer ce festin. « Le banquet traditionnel du renouvellement de la Loi n'eut même pas lieu; les 350 florins alloués pour cela furent remis aux commissaires pour les nécessités de la guerre, ce qui parait avoir contrarié les magistrats privés de banqueter aux frais du bon public (*Reg. 218*, 189 Re).

⁽¹⁾ C'étaient le comte de Solre, chevalier de la Toison d'Or, le comte de Watou, baron de Roosebeke, bailli des ville et châtellenie de Cassel, le chevalier Marc Albert d'Arrazola d'Ognato et messire Philippe de Carpentier, mestre-de-camp d'une terce d'infanterie wallonne. Dans leurs lettres il n'est fait aucune mention du retranchement du Magistrat tournaisien (ARCH. DE TOURNAI, Chartrier, layette de 1667).

sa besogne entre tous les magistrats, deux par deux, chaque paire ayant un ou deux comptes à vérifier et surveiller. Ces paires s'échangeaient entre elles chaque année, et même, en ce qui concernait l'accise sur la bière, chaque trimestre. Les honoraires d'audition de compte furent maintenus et partagés entre les magistrats auditeurs(1).

Les Bannières procédèrent au renouvellement des Doyens sauf en ce qui concerne le Souverain Doyen Guillaume Buyet, le grand Sous-Doyen Pierre Bargibant et les doyens Demain, Taffin et Caniot qui furent continués en vertu d'un ordre exprès de Son Excellence (2).

Les Consaux nouveaux après de longs débats décidèrent le 18 juin d'accepter les propositions de rachat et de consentir au dégagement des magistratures aux frais de la ville (3). Le lendemain, dimanche, à 7 heures 1/2 du matin, le grand prévôt les convoqua pour délibérer sur le projet de contrat concernant ce dégagement rédigé par Errembaut et Bargibant (4). Voici quelles étaient les principales bases de ce projet.

La ville était autorisée à vendre ses greffes et d'autres parties de son patrimoine pour en appliquer les deniers au rachat des pensions et autres charges qu'elle avait. Les impôts nouveaux de 3 florins au sac de brai et d'un patar à la livre de gros sur les ventes d'héritages pourraient être levés aussi longtemps que de besoin pour le même objet. Sur ces sommes on prélèverait avant tout 20.000 florins pour un subside

(4) Reg. 19, 154 Ro et Reg. 218, 192 Ro.

⁽¹⁾ Reg. 218, 232 Vo.

⁽²⁾ Mém. anonyme. - Reg. 356, 12 Ro.

⁽³⁾ Reg. 218, 192 Ro.

extraordinaire accordé au Gouvernement et 9.000 florins pour désintéresser les magistrats supprimés.

Les Consaux approuvèrent le projet et décidèrent de constituer les deniers nécessaires par l'impôt de 3 florins au sac de brai et par le boni à provenir du retranchement du Magistrat. Cette résolution fut communiquée à Errembaut qui l'agréa.

Mais pendant que l'on attendait l'arrivée du procureur général de Flandre mandé par Errembaut pour agir, à charge de certains membres de la Loi dernière et d'autres, touchant les excès commis pendant leur magistrature en matière de salaires et donatifs, on apprit que Louis XIV assiégeait Ath. Errembaut ne se croyant plus en sécurité dans Tournai dont il prévoyait l'investissement prochain, prit la poudre d'escampette le 20 juin et alla se réfugier à Lille (1).

Le 24, le roi de France réduisit la ville de Tournai à sa domination, et l'on peut voir par les articles 9, 10 et 11 de la capitulation la juste crainte que les coupables avaient de la venue du procureur général de Flandre ou de tel autre personnage commis à une enquête similaire par le nouveau Souverain.

D'autres articles avaient été insérés dans la capitulation en raison des événements récents et de la réduction du Magistrat : tels sont le 13^e, le 14^e, le 25^e en partie lorsqu'il prévoit qu'il ne pourra être vendu

(1) Le conseiller Errembaut du Grand Conseil dit avoir la meilleure partie de son bien situé entre Ath, Lille et Tournai, faisant 4000 flo. par an, et rapporte que ces biens ont été confisqués par la France parce qu'il n'habite pas le pays. Il demande qu'on lui alloue en retour le revenu des biens, terres et dimes de l'abbaye de Saint-Nicolas-au-Bois, dont l'évêque de Laon est abbé, et les biens procédant de feu Dame Jeanne fille de feu messire Antoine Daury hérités par messires Charles et Henri Blescourt; il offre d'abandonner 13 du revenu de tous ces biens à Sa Majesté Charles II Lettre sans date, aux ARCH. DU ROYAUME, fonds du Conseil d'Etat, *Reg. 28*, 26 V° (vers fev. 1663). aucun office de justice, le 26^e et le 30^e relatif au nombre de voix du gouverneur dans l'assemblée des Consaux.

Par tout ce qui précède, on voit que les Métiers avaient eu gain de cause et que leur revanche de 1649 était complète quoique non gratuite, car elle coûtait au peuple les impôts nouveaux. C'est l'éternelle histoire du cheval ayant voulu se venger du cerf : le cerf est abattu; le cheval a sa rancune assouvie, mais il paie amplement le secours qu'il a dû emprunter pour satisfaire sa vengeance.

> Lætor tulisse auxilium me precibus tuis, Nam prædam cepi et dedici quam sis utilis. Atque ita coegit frenos invitum pati.

Les Consaux pensèrent toujours que l'affaire du retranchement avait été bâclée, lors du renouvellement de la Loi, entre Errembaut et les Commissaires royaux d'une part et les Bannières d'autre part. En quoi les Consaux n'avaient pas tort, comme nous l'avons vu (1).

Quoiqu'il en soit, nous voyons aux Consaux du 5 juillet les magistrats descendus — laissons-leur cette qualification pittoresque qu'ils prennent — représenter que sur la proposition de Messire Errembaut, parlant au nom de Castel Rodrigo et du consentement des Bannières, il a été convenu de lever un impôt de 3 florins au sac de brai pour rembourser les deniers avancés par eux à S. M. Catholique à leur entrée en magistrature, et que cette disposition a été approuvée

⁽¹⁾ Poutrain attribue l'initiative du retranchement à Bargibant et à son collègue De Flines (t. II, p. 585); mais tout démontre qu'il s'est trompé en cela.

par la capitulation. Ils sollicitent donc qu'on ne tarde pas à collecter cet impôt (1).

Le 12, les Consaux décident de commencer à lever l'impôt de 3 florins à la date du 28 juillet (2). Quant à l'impôt de un patar à la livre de gros sur les ventes d'héritage, on ne le lèvera pas en 1667 (3). Le peuple se récria, ne voulant pas qu'on levât l'impôt si les autres stipulations n'étaient point observées, telles que la vente des greffes par exemple. Les *descendus* réclamèrent une seconde fois leurs fonds. Pour les satisfaire on proposa de collecter l'impôt dès le lundi 8 août (4). Les Doyens, voyant leurs protestations sans effet, résolurent de s'adresser au Roi lui-même.

C'est sans doute par une vengeance de noble à croquant que les Consaux empéchèrent les Doyens de prêter serment à Louis XIV lors de son entrée le 26 juin. Ils les convoquèrent hypocritement pour leur laisser croire qu'ils auraient cet honneur et pour les empêcher de se remuer, et au dernier moment, comme on l'a vu, les pauvres Doyens reçurent contre-ordre. Cela ne les empêcha pas de porter au Roi leurs sollicitations qu'ils lui auraient peut-être présentées le jour même de la cérémonie à Saint-Martin. Ils demandèrent que le Magistrat fût empêché de lever l'impôt de 3 florins sans avoir rempli préalablement les conditions que les Bannières avaient mises à leur consentement

⁽¹⁾ Reg. 218, 199 Vo. Cette requête est signée de Thiery Rogiers, Ant. Sepps, M. de Male, Guillaume Desmartins, J. Moulembay, Ignace Bachan, M. A. Wibaut, De Carpentier sr de Marquain, J. J. Visart, R. Du Gardin, F. L. De Callonne, Charles Cantaloup, M. Roupin, Jean de Berlo, Authoine Trannoy, Thiéry Rogiers fils, Jacques Roty, E. Bonnet et L. F. Jacquerye.

⁽²⁾ Reg. 218, 202 Ro.

⁽³⁾ Ibid , 247 Vo.

⁽⁴⁾ Ibid., 212 Ro,

à cet impôt. Le Roi renvoya la requête à Louvois, mais celui-ci avait bien d'autres chats à fouetter et l'affaire en resta là.

Sur ces entrefaites le Roi alla mettre le siège devant Lille.

Le 18 août, le procureur Jaspar Mallet et l'avocat Wibault, ce dernier remplaçant le conseiller Coppin, malade, se rendirent au camp devant Lille pour obtenir l'interdiction de la collecte de l'impôt (1). Mais le Roi ne put les recevoir. D'ailleurs les *descendus* avaient également leurs agents au camp, comme aussi le Magistrat. En même temps les Doyens envoyaient coup sur coup des protestations aux Consaux (2).

Lille capitula le 27, et une nouvelle députation des Doyens, composée de Jaspar Mallet et du grand Sous-Doyen Pierre Bargibant, se rendit auprès du Roi et du ministre Louvois. Ils obtinrent un ordre au Magistrat d'avoir à répondre endéans les trois jours aux observations des Doyens. Le Magistrat envoya sa réponse à Louvois, mais les Doyens n'en purent obtenir copie malgré diverses démarches qu'ils firent auprès du ministre tant au camp de Jammaraige [sic] qu'à Lille, avant son retour à Paris (3).

Les agissements des Doyens ne furent pourtant point absolument stériles, car le Magistrat se mit à procéder à la vente des greffes.

Le 5 août 1667, on exposa l'engagère au plus offrant de l'office de greffier civil; l'acquéreur ne devait entrer en jouissance de son office qu'à la mort du greffier existant, Jean de Male.

L'office fut adjugé le 17 décembre 1667 à Pierre et

⁽¹⁾ Reg. 4184, du xvij d'aoust 1667.

⁽²⁾ Reg. 218, 217 Vo, 222 Ro, 224 Ro, 225 Vo.

⁽³⁾ Le texte ne s'en trouve pas au Reg. 218.

Louis-François Jacquer ye père et fils pour la somme de 70 180 £ Flandres qu'ils payèrent (1):

en rentes viagères rachetées au

Après la mort de Gilles Errembaut, greffier de l'échevinage de la Ville, survenue le 30 octobre 1667, le greffe échevinal fut mis aux enchères le 8 novembre 1667. En attendant l'adjudication, le sieur Dangresu, greffier de l'échevinage de Saint-Brixe, fut chargé de desservir l'office du défunt et d'encaisser au profit de la ville les émoluments attachés à ce greffe (3).

Le 29 novembre, le greffe fut adjugé à M. de Camphain qui le paya (4) :

en rentes viagères rachetées au

Le même jour fut exposé aux enchères le greffe échevinal de Saint-Brixe desservi à titre viager par maître Antoine Dangreau. Il fut adjugé le 3 février 1668 à Antoine Leblon, greffier criminel, et Jacques de Moulembay, licencié-ès-lois, pour le prix de 20.790 florins qu'ils payèrent (5) :

(2) Reg. 359, 86 Vo. - Cf Not. Gen. Tourn., t. II, p. 366.

⁽¹⁾ Reg. 218, 283 Ro; 284 Vo et 287 Vo.

⁽³⁾ Reg. 218, 260 Vo dern. §.

⁽⁴⁾ Ibid., 271 Rº, 276 R• et 280 Vo.

⁽⁵⁾ Ibid., 307 Ro et 324 Ro.

en rentes viagères rachetées au

profit de la ville. 15.379 flo. 13 pat. quittance d'un deposito qu'ils avaient

avancé à la ville 4.000 flo. soulte en espèces 1.410 flo. 5 pat.

A la suite de la suppression de l'échevinage de Saint-Brixe, voici quelles mesures prirent les Consaux le 2 juillet 1667 (1).

Les séances et plaids de cet échevinage sont supprimés et reportés à la suite de ceux de l'échevinage de la Ville aux jours ordinaires de ceux-ci. Le greffe en est transporté à la première chambre des finances en la Halle des Consaux. Le greffier et les trois (2) sergents de chaque échevinage conservent leurs fonctions et leur compétence antérieures. Les conseillers pensionnaires des deux échevinages continueront à faire rapport par devant l'échevinage unique sur les causes qui leur revenaient à chacun sous le régime aboli. Conseiller, greffier et sergents de Saint-Brixe assisteront aux plaids et assemblées de l'échevinage réduit aux heures réservées aux plaids, ventes et autres vacations de leur compétence respective. Le scel et le contre-scel de l'échevinage de Saint-Brixe et du Bruisle seront abolis et remplacés par ceux de l'échevinage unique.

En même temps qu'ils cherchaient par la vente des greffes à amadouer le peuple irrité, les Consaux, pour donner une sorte de satisfaction aux Doyens et les amener à renoncer à leur dessein de faire exposer au rabais la charge de massart et receveur général de la ville, firent prêter un serment spécial au massart Jean de la Croix et à Marie Hardy sa femme.

(2) Ms 218 bis de la Bibl, de Tournai.

⁽¹⁾ Ibid., 197 Ro et seq.

Cette innovation, pas plus que le retranchement du Magistrat et la vente des greffes, ne suffisait à calmer les Doyens. Ils exigeaient encore la réduction et la fixation du salaire des magistrats et l'exposition au rabais de l'état de massart, aux termes de leur acte de consentement. Ils envoyèrent requêtes dans ce sens au Roi et an Parlement de Paris. « Sur quoy on est attendans responce, dit le *Mémoire anonyme*, pour la fin de ce mois de febvrier 1668 » (1).

La paix vint : Tournai était définitivement attribué à Louis XIV. Sans attendre d'un traité cette attribution, le roi avait établi dès le mois d'avril 1668 le Conseil Souverain de Tournai. Les Doyens présentèrent devant cette nouvelle Cour leur éternelle requête pour que le Magistrat fût contraint d'accomplir toutes les clauses de l'acte d'accord des impôts de 3 florins et autres (2) Le Conseil Souverain fit communiquer cette requête aux Consaux leur demandant leurs moyens de défense, ce qui était assez plaisant puisque parmi les dix magistrats qui composaient la Cour, il y en avait deux qui étaient d'anciens membres des Consaux : Bargibant, qui était second Président, et Robert de Flines, qui était Procureur général.

Le Magistrat usa de finesse. Il affecta de remettre sa réponse, non pas au Conseil Souverain, mais à l'intendant Le Pelletier. Cela fit naître un conflit de compétence. En attendant qu'il fût résolu, les Doyens n'eurent qu'à patienter... et le peuple qu'à payer.

L'intendant ne pouvait manquer d'approuver la levée de l'impôt de 3 flo., car le Magistrat avait eu l'habileté d'en employer le produit à l'érection de la

ANNALES. IX.

⁽¹⁾ Et il ajoute ce chronogramme : HEV! VTINAM REDEAT FELICIOR ANNVS, Ceci nous permet de dater le Mémoire.

⁽²⁾ Reg. 4184, 15 octobre 1668.

nouvelle citadelle qu'on construisait en ce temps-là. L'impôt des trois florins rapporta sur les trois ans que durait son octroi 132.215 flo. 5 pat. 9 d. (1) dont on employa 37.000 £ Fl. au rachat des pensions et dont on consacra le surplus à constituer les 1?0.000 flo. promis pour la construction de la citædelle.

L'affaire traina longtemps, si longtemps même qu'on n'en entendit plus parler. L'impôt continua à se prélever pendant de nombreuses années, et à part la vente d'une partie du bois de Breuze, les Consaux n'accomplirent plus aucune des conditions que les Métiers victorieux avaient imposées par leur acte du 7 juin.

Hoverlant rapporte (2) que « l'entêtement démesuré des 36 bannières menaçant de bouleverser toute la capitulation signée et agréée par Louis XIV, et par suite tout le régime constitutionnel de la ville de Tournai, le Roi, indigné de l'opposition de ces factieux artisans, ordonna aux Consaux de passer outre, ce qu'ils firent *. Il ne faut pas oublier que le bonhomme, pour avoir vu à l'œuvre les révolutionnaires français de la fin du XVIII^e siècle, avait conservé une horreur profonde pour tout ce qui lui paraissait se ressentir d'un esprit d'insubordination populaire contre un régime établi. Ce sentiment lui a dicté les pages les plus grotesques de son *Essai chronologique*.

Tout ce récit d'Hoverlant est faux. Voici comment les documents officiels relatent la chose.

Le 30 août, Louis XIV ordonna (de Lille) aux magistrats de répondre endéans les trois jours aux protestations que les Doyens lui envoyaient sans se

⁽¹⁾ Comptes généraux de 1669-1670, 33 Ro.

⁽²⁾ Tome 72, p. 347 (toujours d'après son manuscrit Guelton, tome IV. pp. 260 à 262).

lasser (1). Là-dessus Bargibant conseilla de proposer au conseiller des Bannières un concordat pour vivre désormais pacifiquement moyennant certaines clauses y énoncées. Les Métiers acceptèrent à condition que les gages des magistrats fussent limités à une certaine somme. Les Consaux rejetèrent la proposition « de ces gens-là » (2), et le Roi leur donna raison.

Or le peuple refusant de payer les trois florins jusqu'à ce que les autres conditions fussent remplies par les Consaux, l'argent ne rentrait pas dans la caisse communale, et les magistrats descendus ne recevaient pas leurs fonds. Cela ne faisait pas leur affaire, et ils ne manquaient pas de réclamer à grands cris. Dès le 15 novembre 1667 les *descendus* envoient aux Consaux une requête pour obtenir les 8.000 florins qui leur sont dûs pour le dégagement de leurs magistratures (3).

Le l^{er} juin 1668, à la recréation de la Loi, les commissaires constatant que l'impôt de 3 florins n'a pas encore produit assez pour rembourser l'engagère due aux magistrats et ne pourra le produire au cours de l'année qui commence, décident de leur défalquer un douzième de la somme, c'est-à-dire que cette engagère est réduite d'un nouveau douzième en capital pour les magistrats maintenus, mais non pour les descendus (4).

Le 13 juin, le Gouverneur rappelle en Consaux qu'il avait été question en 1667, lors du retranchement du Magistrat, de supprimer une ou plusieurs charges de conseiller pensionnaire en cas de vacance, dans un but d'économie. Les Consaux décident que les

(1) Reg. 218, 237 R°.
 (2) Ibid., 237 V°.
 (3) Ibid., fo 265.
 (4) Ibid., 351 V°.

affaires restent aussi nombreuses et que le nombre des magistrats pour s'en occuper ayant été réduit de moitié, il n'y a pas lieu de réduire aussi le nombre des conseillers, d'autant plus que cette réduction ne serait que d'un maigre profit pécuniaire pour la Ville (1).

En 1669, on remboursa 72.000 Flo. prêtés les 31 juillet 1657, 15 et 16 mai 1658, savoir 31.500 par le sieur du Vivier, mayeur, 25.650 par Nicolas Durieu, commis à la recette de l'accise sur la bière, et 6.500 par le conseiller La Hamaide (2).

Il y eut un procès entre les magistrats descendus et le procureur fiscal de la Commune pour un douzième des sommes à restituer aux premiers; Renouard, l'intendant Le Peletier et M. A. de Woerden pris pour arbitres donnèrent raison aux descendus (3).

Pour résumer au point de vue financier tout ce qui précède, quelques chiffres viendront à propos ici.

D'après ce qu'on a vu plus haut, la Ville avait, avant le retranchement du Magistrat,

une dette en pensions de	4.628.575 £ .
un mali de	1.473.000 £.
soit un passif total de	6.101.575 £.

faisant à 5 °/ $_{\rm o}$: 305.078 £.

Le salaire des Prévôts et Jurés et des deux échevinages s'élevait annuellement à 70.000 \pounds . Fl, d'où une charge totale de plus de 375.000 \pounds . Fl. par an.

A la suite de la lutte entre les Consaux et les Bannières, le salaire des magistrats fut réduit de moitié, soit à $22.400 \pm .71$.

⁽¹⁾ Ibid.. 364 Ro,

⁽²⁾ Comptes généraux de 1669-1670, 126 R°.

⁽³⁾ ARCH. DE TOURNAI, Carton 1174 de la Salle de Travail, et Reg. 219, 218 R^o.

(Les salaires extraordinaires des magistrats passèrent de même d'une moyenne de 8692 \pounds . Fl. à environ 6347 \pounds . Fl. par an).

-	En rachat de rentes.	En écus ou rachat de deposito.
La vente du bois / de Breuze rapporta (1) (11.161 £.	
La vente des greffes	. 165.014 £.	
Total	. 176.175 £.	13.397 £.

La dette en rentes fut donc réduite à

2

	4.628.575
	- 176.175
	4.452.400
La dette en	écus fut réduite à
	1.473.000
	— 13.397
	1.459.603

En supposant que le crédit de la ville ait remonté assez pour que son papier fût revenu au pair des espèces (au lieu de n'en représenter que 80 °/ $_{o}$ comme précédemment), le passif total est réduit à 5 912.000 £. Fl. qui exigent à 5 °/ $_{o}$: 259.600 £. Fl.

Si à cette somme nous ajoutons le salaire du Magistrat réduit et l'intérêt à 5 °/ $_{\circ}$ des 8.000 florins dus aux descendus, nous arrivons à 318.000 £. Fl.

Le bénéfice financier de l'opération atteint donc 56.300 £. Fl. par an. C'est cette somme que le peuple gagna annuellement grâce à la persévérance de la Chambre des Métiers (sans compter une réduction de 2.350 £. sur les salaires extraordinaires).

C'était inaugurer sous d'heureux auspices le nouveau

⁽¹⁾ Reg. 219, 159 Vo et 229 Ro. Comptes généraux de 1669-1670, 29 Ro.

régime. Nous verrons par la suite de cette étude combien tout cela changea plus tard et combien la domination française coûta cher au peuple : fortifications, citadelle, casernes, charrois et fournitures aux troupes, création de charges et offices, etc., etc.

Une question connexe au Retranchement du Magistrat et qui a sa place toute marquée ici est celle de la réduction du nombre de voix attribuée au Gouverneur dans l'assemblée des Consaux après le *retranchement*.

*

Lorsque Charles-Quint changea en 1521 la constitution politique de Tournai, il supprima comme corps politiques les Eswardeurs et les Doyens (1) pour ne laisser subsister que les deux Echevinages et le corps des Prévôts et Jurés. Il y annexa pour représenter le pouvoir central deux officiers : l'un, le Gouverneur, magistrat supérieur chargé de la police et des finances, l'autre, le Bailli, juge au nom du Souverain.

Par la charte du 4 août 1551, le même Charles-Quint interprêta la précédente et déclara, notamment, que les décisions aux Consaux seraient prises à la pluralité des voix, et que les Prévôts, Mayeurs, Jurés et Echevins auraient chacun un suffrage, le Gouverneur ou son lieutenant trois suffrages, le Bailli ou son lieutenant deux suffrages (2).

Florent de Montmorency, seigneur de Montigny, cinquième gouverneur de Tournai, fut le premier qui cumula avec cette charge celle de grand bailli. Après lui les deux fonctions furent toujours remplies par la même personne en vertu de provisions séparées. Le

(2) Reg. 17, 41 Ro. - Reg. 38, 25 Ro.

⁽¹⁾ Voir cette charte, dite Caroline, insérée par Poutrain, à la page 41 de son 2° vol.

Gouverneur désignait un lieutenant général pour le remplacer comme grand bailli; tels furent successivement M. de Saint Genois, sieur de Bourquembray (1). M. de la Chapelle, sieur de la Maillerye (2), M. Hattu, sieur de Marsel. En 1696 (3), le Gouverneur, comte de Montbron, ayant besoin d'argent, se déporta de sa charge de grand bailli en faveur du sieur Daman, seigneur d'Hérinnes, pour 6.000 florins, et celui-ci étant venu à mourir en 1706, M. Vandergracht, seigneur de Fretin, qui avait épousé la nièce de Daman, racheta la charge pour 30.000 florins qu'il versa aux héritiers. Ceci nous écarte un peu de notre sujet.

De par la charte de 1551, le gouverneur et le bailli disposaient donc de 5 voix sur 33, soit 15 °/_o. En 1667, le Magistrat étant réduit à 14 membres, les cinq voix sur 19 auraient représenté 26 °/_o des suffrages. La proportion était altérée et les Consaux s'en préoccupèrent bientôt. Ils firent insérer un article spécial à ce sujet dans la capitulation (4).

Le 12 juillet, ils décident que, en conformité au désir du Roi qu'ils trouvent nettement exprimé dans la capitulation, le lieutenant du bailliage n'aura plus qu'une voix aux Consaux à raison de la réduction de moitié du nombre des magistrats (5).

Le 19, le sieur de Maillerye, lieutenant du Bailliage, se présente aux Consaux et déclare qu'ayant étudié la question il trouve qu'il a droit à deux suffrages; il les revendique et proteste de la nullité de toute délibération prise contrairement à son droit prétendu. Il refuse

⁽¹⁾ Réception de Trazegnies, cité plus haut, page 37, note 2.

⁽²⁾ Not. Gén. Tourn., tome I, p. 399.

⁽³⁾ ARCH. DE TOURNAI, Reg. 38, 1, 275.

⁽⁴⁾ Art. 30. Cf. N. D. P. J. nº 21.

⁽⁵⁾ Reg. 218, 201 Ro, dernier §.

même de se retirer. Alors toute l'assemblée se lève et le laisse seul. Voyant cela, il finit par se retirer et aussitôt les magistrats rentrent en leur conclave et la séance continue (1). Le 23 août (2), le 30 août (3), le 6 septembre (4), réédition de cette scène plutôt burlesque. Le lieutenant du Bailliage s'en souvint et pendant plus de deux ans garda une rancune noire contre les Consaux qu'il traita de Turc à More, en échange de quoi il n'en reçut plus le moindre donatif pendant ces deux années (5).

Mais cet escamotage de séances ne pouvait se prolonger, et il fallait en finir. Les Consaux envoyèrent une requête à la Cour disant qu' « immédiatement avant l'arrivée de l'armée française devant cette ville les ministres d'Espagne y avait introduit une notable nouveauté en retranchant la moitié du Magistrat avecq asseurance que les voix du Gouverneur et Bailly quy emportoient cincq suffraiges seroient réduites à la moitié, ce que le Roy avait promis de faire par un article exprès de la capitulation ». M. de Renouard, gouverneur, promit d'appuyer cette requête auprès de Louvois (6). Dès re moment, lors, le Gouverneur-Bailli eut trois sufrages sur dix-neuf (7).

La solution définitive ne se fit cependant qu'en janvier 1671. A la veille de partir pour Paris, Renouard voulut terminer une bonne fois cette question. Après en

- (1) Ibid., 207 Ro.
- (2) Ibid., 230 Rº.
- (3) Ibid., 231 Ro.
- (4) Ibid., 236 Rº.
- (5) Reg. 220, 207 Ro.
- (6) Reg. 218, 301 Vo.

(7) POULLET (Bull. de l'Acad. Royale de Bruxelles, 2° série, XXXV. nº 4, avril 1873) dit erronément que cette modification se passa en 1666. Même erreur dans GACHARD, Collect. de documents inédits concernant l'Hist. de Belgique, tome I. p. 29. avoir conféré avec l'intendant Le Peletier et se basant sur l'art. 30 de la capitulation et l'art. 3 du cahier du 28 août 1668, il proposa aux Consaux d'attribuer deux voix au Gouverneur et une au Bailli de façon à ce que le Lieutenant du Roi et le Lieutenant du Bailliage pussent voter pendant son absence sur le pied d'une convention précise. C'est ce qui fut accepté le 27 janvier, et c'est ainsi que l'incident fut clos (1). De Maillerye se radoucit, les Consaux firent de même, et l'on vécut dès lors en si bons termes qu'en mars suivant le lieutenant reçut enfin la pièce de vin traditionnelle (2).

(1) Reg. 220, 193 Ro. (2) Ibid., 207 Ro.

CHAPITRE CINQUIÈME.

La fin de la guerre et la paix d'Aix-la-Chapelle.

Le roi quitte Tournai et continue la conquête de la Flandre. Transition du régime espagnol au régime français dans Tournai. La reine de France dans les Pays-Bas. Le roi et la reine à Tournai. Fin de la campagne de 1667. Les Hollandais cherchent à établir la paix. Garnison d'hiver à Tournai. Le Gouverneur Michel de Renouard. Etablissement d'une nouvelle juridiction d'appel; le futur Parlement de Tournai. La campagne de 1668; conquête de la Franche-Comté. La Triple-Alliance. Négociations et paix d'Aix-la-Chapelle. Publication de la paix à Tournai (1^{er} juin 1668). Tournai attribué à la France.

I

Le roi séjourna à l'abbaye de Saint-Martin jusqu'au 28, puis il partit rejoindre son armée qui campait à Hellemmes (1); il se rendit à Espierres (2), logea le 28 à Horchies (3) et le 29 à Hellemmes (1).

(3) Reg. 218, 197 R° (Lettre de Louis XIV, de son camp d'Horchies, 28 juin 1667, demandant qu'on mette pain et farines pour ses troupes à la disposition de Colbert). Je ne sais où se trouve Horchies, à moins qu'il ne s'agisse d'Orchies, à 3 lieues au sud de Tournai; Turenne y campait, au camp de Coutiches.

⁽¹⁾ DALICOURT, op. cit.

⁽²⁾ Mém. de Woerden.

Les troupes se dirigeaient sur Helchin (1) qui est sur la route de Courtrai et sur celle d'Audenarde et Gand. On ne savait si le roi allait se jeter sur Audenarde, bicoque qui n'avait d'autre valeur stratégique que son pont sur l'Escaut et dont l'occupation aurait entravé les communications entre Gand et Bruxelles, ou s'il ne préférerait s'emparer de Courtrai que Gassion avait autrefois muni d'une bonne citadelle et qui n'avait que 200 hommes de garnison.

Le roi avait laissé à Tournai une garnison logée au château, des malades à l'hôpital Notre-Dame et au château, et une brigade de pionniers pour réparer les fossés du château (2). La garnison se composait de quatre compagnies du régiment des gardes françaises, trois compagnies des gardes suisses et trois compagnies de cavalerie du régiment de Saint-Sierge (3). Ces troupes étaient en proie à la disette; beaucoup de soldats et d'officiers désertaient l'armée française pour venir se joindre à l'armée espagnole et « recevaient des mulctes des paysans et inhabitans du plat pays, par la haine naturelle qu'ils leur portent et la façon de laquelle ils ont esté et sont encore traitez des François par feu, fer et contributions contre tout ce que leur avoit esté promis de tant de libels divulguez et semez partout », et Castel Rodrigo dut prendre leur défense contre les habitants (4). Les troupes restées sous Tournai pillaient et volaient, ruinaient les maisons dans la campagne (5).

⁽¹⁾ VANDEOVRES. op. cit., p. 65. Je crois que Dalicourt a confondu Hellemmes avec Helchin et que c'est la version de Vandœuvres qui est la bonne; elle est du reste confirmée par le *Registre 419*, fo 20 à 28.

⁽²⁾ Reg. 419, passim fo 20 à 28.

⁽³⁾ VANDOEUVRES, op. cit., p. 65.

⁽⁴⁾ ARCH. DÉPARTEMENTALES DU NORD, Reg. B 1838 (20 juillet 1667).

⁽⁵⁾ ARCH. DE TOURNAI, Reg. 356, 25 Vo.

Louis XIV nomma le marquis de Duras son lieutenant-général de ses conquêtes en Flandre et le sieur de Renouard capitaine et commandant pour le Roi la ville et château de Tournai (1). Michel de Renouard était capitaine d'une compagnie aux gardes françaises quand il fut nommé à cette charge. Dès le 28 juin, le mayeur du Quesnoy et le conseiller de Bargibant sont délégués pour aller saluer le nouveau Gouverneur au château et lui faire présent d'une pièce de vin outre les vins ordinaires. Renouard répondit à ces délégués en faisant offre de ses services avecq promesse que suivant la volonté du roy à lui déclarée il feroit toute sorte de bons Traitemens [aux Tournaisiens] en gardant leurs privilèges et tous les articles de la capitulation et que sur l'occurrence des affaires il agiroit toujours de concert avec Leurs Seigneuries les Consaux. Il fit des façons et ne voulut accepter à aucun prix le vin qui lui était offert, malgré une seconde visite des délégués le lendemain. Il se contentait, et ce sur l'ordre de Mgr le Marquis de Louvois, « derecevoir et proffiter des droicts appertenans à la charge du Gouverneur et bailly de ceste ville » (2).

Tournai reprit promptement son assiette. Les Prévôt et Jurés firent liquider tous les frais du siège et payèrent ce qui avait été fourni tant en travail qu'en marchandises et victuailles depuis le 3 mai (3). Hoverlant rapporte (4) que certaines gens du petit peuple se comportèrent avec un zèle aussi indiscret pour le nouveau souverain qu'indécent pour le souverain déchu; ces excès auraient été portés si loin que

⁽¹⁾ Reg. 19, 155 Ro. - Reg. 218, 288 Ro.

⁽²⁾ Reg. 218, 196 Vo et 197 Ro.

⁽³⁾ Reg. 356, 19 Vo.

⁽⁴⁾ Tome 72, page 305,

le gouvernement espagnol fit saisir les biens que les Tournaisiens possédaient sous sa domination et ce séquestre n'aurait pris fin qu'après le traité d'Aix-la-Chapelle. Mais je n'ai rencontré nulle part mention ni de ces excès gallophiles ni des confiscations qui les punirent. J'ai vu au contraire que le Conseil d'Etat, consulté par Castel Rodrigo, fut d'avis qu'on ne châtiât point les Tournaisiens pour leur trop prompte capitulation (1). Peut-être Hoverlant a-t-il voulu parler des manifestations qui se firent lors de la visite du roi en juillet et dont je parlerai plus loin ? (2)

Pour rendre complète la fusion du peuple tournaisien avec la nation française, Louis XIV avait pris soin de confirmer le peuple dans tous ses privilèges et coutumes et de confier leur gouvernement à des personnages qui tous semblent s'être inspirés des belles paroles de Turenne au baron de Woerden : « Je veux contribuer de tout mon pouvoir à faire aimer et servir le roi en Flandre avec tout l'agrément possible, ce qui ne se peut qu'en soignant les intérêts et en cultivant l'inclination des peuples » (3).

Il n'en fallait pas davantage alors; plus tard il eût fallu, de plus, réformer quelques abus que Vauban dénonçait avec sa franchise habituelle. Observateur expérimenté, l'illustre maréchal avait justement jugé le naturel des populations de la Flandre au milieu desquelles il avait été appelé à résider. Son plus vif

⁽¹⁾ Consulte du 30 juin 1667. — Autre consulte du 30 juillet « touchant le décret d'annoter les biens des Evesché, Abbayes et autres aulicques de Tournay ». ARCH. DU ROYAUME, Reg. aux délibérations du Conseil d'Etat, nº 28, 15 Ro.

^(?) Mais alors pourquoi les raconterait-il encore à cette seconde date? Cf. tome 72, pages 305 et 310.

¹³⁾ Ms de la Bibl. de Cambrai. [Cité par SAUTAI. Le siège de Lille en 1708, p. 14, note 6.]

désir eût été de les voir françaises de cœur, « chose toujours aisée quand on ne donnera pas d'atteinte à leurs privilèges, qu'on ne les exposera pas à la discrétion des fermiers et des traitants, pires que des loups à leur égard, qu'on ne les surchargera point, qu'on leur donnera part aux emplois de police et de finance de leur pays et dans les charges militaires; que les bénéfices de ce même pays, qui sont presque tous bons, ne seront pas toujours donnés à des Francais comme ils sont aujourd'hui (1699), au prejudice des naturels qui en sont privés, dont les ancêtres ont cependant été les fondateurs; que les mariages que les officiers-majors des places pourront contracter avec eux ne leur seront pas un sujet de réprobation; en un mot quand on les traitera en bons sujets comme les Espagnols les ont traités, il ne faut pas douter qu'ils oublient peu à peu leur ancien maître et qu'ils ne deviennent très bons Français, leurs mœurs et leur naturel convenant beaucoup mieux avec les nôtres qu'avec ceux des Espagnols qu'ils haïssent naturellement jusqu'à n'avoir que peu ou point de commerce avec eux = (1)

Le 30 juin, Duras avec 2000 chevaux et Lillebonne avec la cavalerie lorraine investirent Douai, tandis que le roi faisait exécuter une fausse marche sur Courtrai et brùler par d'Aumont les faubourgs de Lille. Le 30 il logea à Esquermes, le l^{er} à Pont-à-Marcq et arriva le 2 devant Douai (2), tandis que l'armée se rabattait vers cette place à grandes étapes. Louis XIV

⁽¹⁾ Extrait d'un mémoire de Vauban intitulé: *Etat des ville et châtellenie de Lille par rapport à l'attaque et à la défense* (1699). (Arch. de la section du Génie au Minist, de la Guerre à Paris).

⁽²⁾ DALICOURT, op. cit ..

avait besoin de s'assurer de Douai, pour couvrir Tournai, ville riche et renommée et munie de ponts sur l'Escaut (1); il l'investit en même temps que le fort de Scarpe le 2 juillet (2). Le 8 juillet (3), Monsieur d'Ostiche, qui commandait à Douai au lieu de M. Vastinseul malade, en sortit avec la garnison vers Valenciennes.

Pendant ce temps le maréchal d'Aumont, renforcé de quelques troupes, investit Courtrai le 14 juillet et y entra le 16; la citadelle se rendit deux jours après (4).

Après la prise de Douai, le roi partit le soir même pour Compiègne où il arriva le 9 et où il resta jusqu'au 18. L'armée resta sur la Scarpe. Le 19, il revint montrer en grande pompe la reine à ses nouveaux sujets. Les souverains arrivèrent le soir à Montdidier, le 20 à Amiens et le 22 à Arras d'où ils gagnèrent Douai (5).

Marie-Thérèse parut en Flandre avec une cour brillante; parmi les dames qui l'accompagnaient, on distinguait Mademoiselle de la Vallière. « Tout ce que vous avez vu de la magnificence de Salomon et de la grandeur du roi de Perse, écrivait un gentilhomme trançais qui servait dans l'armée comme volontaire, n'est pas comparable à la pompe qui accompagne le roi dans son voyage. On ne voit passer par les rues que panaches, qu'habits dorés, que chariots, que mulets splendidement harnachés, que chevaux de parade, que housses brodées de fin or » (6). Jamais pareil luxe n'avait

⁽⁶⁾ Lettres de Coligny à Bussy-Rabutin.

⁽¹⁾ VANDEUVRES. op. cit., p. 65.

⁽²⁾ Mém. de Woerden.

⁽³⁾ Le 16, d'après Woerden.

⁽⁴⁾ Mem. de Woerden.

⁽⁵⁾ DALLCOURT, op. cit. — Mém. de Woerden. — Cf. lettre de Lionne, in Mém. et Lettres du Comte d'Estrades, V 383.

été étalé à la guerre. Il est vrai, ajoute Dareste (1), que jamais guerre n'avait été faite ainsi; on eût dit une parade militaire; la cour campait en plein air, et le roi donnait aux dames le spectacle des sièges comme il leur donnait celui des revues les années précédentes (2).

Ayant expédié les affaires qui regardaient le dedans de l'Etat, dit Louis XIV dans ses *Mémoires*, je voulus même que mon voyage pût servir au dehors à faciliter le succès de mes armes. Et pour cela je menai à mon retour la reine avec moi à dessein de la faire voir aux peuples des villes que je venais d'assujettir. De quoi ils se ressentirent tellement obligés qu'après avoir mis tout en usage pour la bien recevoir ils témoignèrent encore qu'ils étaient fâchés de n'avoir pas eu plus de temps pour s'y préparer. Je la conduisis dans les meilleures villes, et ce fut chose assez singulière de voir des dames faire ce trajet avec autant de tranquillité qu'elles eussent pu faire au centre de mon royaume.

Le roi fit son entrée solennelle avec la reine à Douai le 24 juillet et en partit le 25 pour aller coucher au camp de Turenne entre Coutiches et Flines près d'Orchies (3). Le 26 à 3 heures du matin les carrosses se remirent en chemin, escortés par les troupes du comte de Vivonne, et vers 9 heures du matin le cortège royal arriva à Tournai (4).

Dès le 25 juillet, le prévôt annonçait aux Consaux (5) l'arrivée du roi et de la reine qui venaient de Douai où les habitants avaient fait de grandes démonstrations de



⁽¹⁾ Hist. de France, tome V, page 420.

⁽²⁾ Cf. lettre de Lionne, Mém. du comte d'Estrades, t. V, p. 383.

⁽³⁾ Mém. de Woerden - VANDŒUVRES, op. cit., pp. 95 et 110.

⁽⁴⁾ Reg. 218. - DALICOURT, op. cit.

⁽⁵⁾ Reg. 218, 208 Ro.

réjouissance. Tournai ne pouvait faire moins bien et les Consaux décidèrent de faire dresser un feu de joie sur la grand'place, d'offrir à la reine un service damassé, le plus beau qu'il se pourrait trouver, d'élever une arcade triomphale devant le porche de l'abbaye de Saint-Martin avec les armes du roi. On fera donner un concert musical, et en outre on s'abouchera avec le R. P. Préfet des Ecoles latines pour qu'il veuille bien tenir prêts un bon nombre de jeunes gens qui iront au-devant du roi avec des flambeaux, et aussi pour qu'il compose « quelques anagrammes et chronographes » (1). Le beffroi sera illuminé et le carillon sonnera (2).

Le lendemain 26, jour de l'entrée des Souverains, réunion des Consaux à 6 heures du matin pour les derniers préparatifs. Le Sieur de la Hamaide est envoyé chez le Gouverneur pour le prier de décider leurs Majestés à faire leur entrée par la porte de Lille et non par la porte Saint-Martin (3), d'où part la chaussée de Douai, à cause de l'état de délabrement de cette porte et de ses avenues à la suite du siège.

Pensant que le Roi se rendrait à leurs désirs, les Prévôts et Jurés ordonnèrent aux habitants de la porte Cocquerel, Marché à l'Estrain, rue des Meaux, Marché et rue Saint-Martin d'orner et parer leurs maisons de tapisseries, draps, tableaux et peintures, fleurs et verdures, et d'en joncher les rues de la porte Cocquerel, Marché à l'Estrain, rue des Meaux,

(1) Acrostiches et chronogrammes.

(2) Sur cette entrée des Souverains, cf. Mém. de la Soc. Hist. et Litt. de Tournai, t. 19, p. 219; POUTRAIN, t. II, p. 425; HOVERLANT, t. 72, p. 290; CHOTIN, t. 2. p. 231. J'ai rédigé mon récit exclusivement d'après les documents contemporains dont la plupart avaient été publiés par M. de la Grange, Mém. de la Soc. hist., loc. cit.

(3) Reg. 218, 208 Vo.

ANNALES. IX.

Marché en droict du beffroid et rue Saint-Martin (l). Dans la rue des Meaux ils avaient fait dresser un arc de triomphe peint par maître Grégoire Ladam, de la famille des artistes de ce nom (2). A la porte de l'abbaye Saint-Martin s'élevait un autrearc de triomphe composé de « quatre termes et d'aillieurs ung balustrade avecq une grande armoirye du Roy et de la Reine avecq des enrichissemens à costé et ung trophé d'armes au-dessus, avecq la Renommée et la figure du Roy et de la Reine », le tout peint par le même Ladam (3). Des peintures et des chronogrammes ornaient encore la Halle des Consaux (4).

La façade de la halle des Doyens était ornée de belles pièces de tapisserie d'Audenarde sur lesquelles étaient attachés les chronogrammes suivants dus à l'ingéniosité de Maître Charles Ignace Demain, doyen des épiciers (5).

> LVDoVICVS & MARIA, Vos LVCIDA DVo SIDERA, QVORVM RORE DEPLVENT LILIA, INGRESSVM GRATVLVNTVR DECANI.

Mais l'entrée par la porte Saint-Martin ayant été décidée, les Consaux n'en furent avertis que vers 10 heures du matin; ils se mirent donc en route précipitamment et sans aucun ordre et rencontrèrent le carrosse royal devant la porte de l'abbaye. Le protocole en souffrit un peu, sans doute. Le carrosse s'arrêta et le prévôt harangua successivement le Roi et la Reine.

- (2) DE LA GRANGE, loc. cit., p. 227.
- (3) Ibid., p. 228.
- (4) Ibid., p. 229.
- (5) Mém. anonyme sur le retranchement du Magistrat, in Reg. 4182 A'.

⁽¹⁾ Reg. 556, 27 Vo.

Les Souverains se rendirent sur-le-champ à la cathédrale où ils firent leurs dévotions (1). Le cortège était somptueux. En tête s'avançaient quatre compagnies de fantassins habillés de drap bleu galonné d'or et d'argent; suivaient les chevau-légers en habit rouge orné de six petits galons d'or et portant des plumets blancs au chapeau; ensuite venait la reine dans un carrosse tout brillant d'or, précédée du roi à cheval (2) avec le duc d'Orléans (Monsieur) au milieu d'un grand nombre de princes et de seigneurs superbement équipés (3).

Le Doyen à la tête de son Chapitre les harangua et protesta de l'obéissance et de la fidélité de sa corporation envers Leurs Majestés (4).

De la cathédrale, Leurs Majestés et la plus grande partie de la Cour regagnèrent les appartements qui leur étaient réservés à l'abbaye, disant qu'ils étaient fatigués pour avoir voyagé toute la nuit. Les magistrats ne purent donc aller complimenter les Souverains ce jour-là (5). Ils se réunirent encore vers deux heures. Le juré Du Gardin leur soumit des échantillons de linge damassé qui venaient de Courtrai. On fit un choix et l'ou chargea Du Gardin de faire confectionner douze

(1) Reg. 218, 208 Vo et seq.

(2) POUTRAIN, 11, 425.

(3) POUTRAIN, II, 425.

(4) Louis XIV était - proportionné et fait à peindre et tel que sont les modèles que se proposent les sculpteurs, un visage parfait avec la plus grande mine et le plus grand air qu'homme ait jamais eus. » Ainsi disent Lavisse et Rambaud, tome VI, p. 184, qui ne citent pas le nom du contemporain auquel ils empruntent cette citation.

> Son port majestueux, ses grâces nonpareilles, Son auguste fierté et son aspect charmant Ne font qu'une partie de toutes les merveilles Qui nous font admirer ce fameux conquérant.

dit un poète du temps (BRUN ET BRUN LAVAINE, op. cit., p. 267). (5) Reg. 218. douzaines de serviettes avec douze nappes assorties et douze serviettes de buffet. Mais ce présent ne fut jamais offert. On fit aussi préparer 36 lots d'hypocras et une grande quantité de sucreries et confitures exquises pour la consommation de la reine.

L'entrevue avec le roi fut ainsi remise au 27 et l'on fit offrir au Roi, à la Cour et aux principaux officiers, du vin, des *pains rapés*, de l'hypocras et des confitures (1).

Les officiers du Bailliage prétendaient obtenir audience avant les Consaux; mais sur les observations et remontrances de ceux-ci, l'officieux du Pain, lieutenant des cérémonies, leur assura la préséance (1).

Ils partent donc vers 1 heure, et vraisemblablement avec tout le décorum voulu pour réparer le lamentable désarroi de la veille. « Messieurs se sont acheminez vers l'abbaye de St Martin, et après avoir attendu quelque peu de temps ont esté introduicts en la chambre du Roy, auquel, les genoux en terre, ils ont faict leur compliment. A quoy Sa Majasté at respondu en termes très favorables, leur ayante Sadite Majesté déclaré qu'il continuoit le sieur de Renouard en la fonction de commandant pour avoir esté informé que depuis qu'il estoit estably, il s'en estoit acquité au contentement et satisfaction tant des magistrats que du peuple de ladite ville, suivant son intention. Ce que Messieurs confirmèrent à Sa Majesté la remerciant d'ung si bon choix d'une personne quy avoit agi avecq eux avecq tant de tempérance, droicture et intégrité. Et ensuitte se sont retirez. Et puis ont esté introduictz à la Royne à laquelle ils ont aussi faict compliment les genoux en terre, lequel elle at tesmoigné avoir

(1) Reg. 218, ibid.

aggréable, les ayant traictié avecq toute sorte de tesmoingnage d'aggrément de leur debvoir, ayant le présent de confitures et hypocras esté à l'instant porté en sa chambre. Et ainsy mesdits seigneurs se sont retirez (1) "

Après cette double audience consacrée aux révérences, il y en eut une autre plus importante au point de vue des intérêts de la ville. Les délégués des Consaux se rendirent chez le ministre Colbert et reçurent de lui un accueil très gracieux et ce qu'on appelle l'eau bénite de Cour. - Les députez luy ont recommandé le faict de l'imposition foraine (2). Il leur at déclaré qu'il convenoit présenter une requeste munie de bonnes pièches justificatives et qu'il tiendroit la main pour en avoir une résolution favorable, et que néantmoins cette affaire estoit fort préjudiciable au Roy et qu'on en traicteroit en Conseil (3). "

Le baron de Woerden harangua le roi et la reine au nom des Etats du Tournaisis (4), je ne sais vraiment à quel titre. Ce gentilhomme, qui remplit depuis une carrière si honorable et si fructueuse au service de la France, venait de déserter le parti de l'Espagne (4). La veille il était allé faire sa cour à la Reine qui l'avait connu autrefois à Madrid (4).

Les Doyens et Sous-Doyens se rendirent aussi à l'andience royale à Saint-Martin et présentèrent une requête à l'effet d'obtenir une interdiction provisoire de la levée de l'impôt de 3 florins au sac de brai que le Magistrat pratiquait sans avoir au préalable

⁽¹⁾ Reg. 218, ibid.

⁽²⁾ Sur la traite foraine, voir l'art. 3 de la capitulation.

⁽³⁾ Reg. 218, ibid.

⁽⁴⁾ Mém. de Woerden, in Mém. de la Soc. d'Emul. de Cambrai, t. 30, d'après un Made la Bibl. de Cambrai.

accompli les conditions à l'exécution desquelles les Bannières avaient subordonné leur consentement. Cette requête fut renvoyée à Louvois. J'en ai parlé ci-devant.

Le 28 les souverains dinèrent en public pour donner aux habitants la satisfaction de les voir (1).

Pendant le séjour des Souverains dans la ville, le beffroi fut éclairé de lanternes la nuit; quatre grandes pyramides le flanquaient ornées de lanternes de papier fleuragé. Trompettes et timbales sonnèrent à différentes reprises ainsi que le carillon et la ban-cloche (2). Les canonniers du serment Saint-Antoine tirèrent des salves sur les remparts (3).

Les frais de l'entrée s'élevèrent à 3118 ± 6 s. (4).

La reine employa les quatre journées qu'elle passa à Tournai à visiter les hôpitaux et les églises, édifiant le peuple par sa charité et sa dévotion. Hoverlant rapporte qu'elle alla deux jours de suite faire sa prière dans l'église du Noviciat des Jésuites et que n'y entendant aucun bruit elle pensait que tous les religieux étaient absents; il fallut qu'elle visitât toute la maison avec sa Cour pour s'assurer que le silence qui l'étonnait provenait de ce que les pères étaient occupés à l'étude (5).

(1) DALICOURT, op. cit.

(2) Mém. de la Soc. hist. de Tournai, t. XIX, p. 225-231. (Comptes de l'entrée),

(3) Comptes généraux de 1667-1668, 103 Ro.

(4) Comptes de l'entrée, in Mém. de la Soc. hist. de Tournai, t. XIX, p. 231. — « A Robert Beghin rejecteur et commis à la sollicitude des ouvrages de refections de cette ville pour le rembourser de pareille somme qu'il a payé et soustenue pour l'érection d'un feux de joie faict sur le grand marché de cette ville le xxvj° de jullet 1667 et autres jours à larivé du Roy et de la Reinne et autres fraix desboursé au mesme subject at esté payé apparant par ordonnance et quitance. 3118 £ 6 s. Comptes généraux de 1666-1667, 106 Ro.

(5) Tome 72, p. 366.

Les habitants de Tournai reçurent leurs Souverains avec de si grands honneurs et de si vifs témoignages d'attachement que la Cour de Bruxelles, dit le *Mercure Hollandois* (1), fit saisir les biens et revenus des tournaisiens sis en territoire espagnol (2).

Louis XIV et Marie-Thérèse quittèrent Tournai le 29 à 8 heures du matin. La reine alla à Orchies, protégée par une puissante escorte de cavalerie sous les ordres du marquis de Cœuvres. Le roi l'accompagna jusqu'à Rumes et revint avec la brigade du marquis de Rochefort joindre l'armée qui décampa pour passer l'Escaut au gué de Constantin sur un pont de bateaux que Turenne avait fait établir.

Comme le roi approchait de la ville, il entendit tirer quelques coups de pistolet et vit s'élever de la poussière vers la grand'garde du côté de la route de Lille. Il jugea bien que c'étaient les ennemis et donna ordre aux volontaires qui le suivaient de pousser promptement de ce côté. Il contremanda également la brigade de Rochefort qu'il avait renvoyée en son quartier, et s'avança au petit pas avec le maréchal de Turenne jusqu'au retour de cette brigade. Informé enfin de ce qui se passait, il fit marcher les compagnies de Noailles et de Charrost, puis celles de Villequier et de Flavacourt et les gendarmes du Dauphin pour soutenir la grand'garde, car il y avait lieu de croire que les ennemis formaient un corps important de cavalerie dont la défaite serait importante. C'était en effet un parti de près de 200 maîtres de la garnison de Lille commandé par le colonel Massiete. Cet officier

(2) HOVERLANT, t. 72, p. 310. — CHOTIN, II, 23. — POUTRAIN. II, 426. Il est à observer que cet auteur a confondu les deux entrées du roi en 1667, celle de juin et celle de juillet.

⁽¹⁾ Merc. holl. de 1667, p. 135.

était venu dans un village voisin et avait détaché 80 maîtres pour reconnaître la grand'garde; et comme celle-ci n'était forte que de 16 gendarmes du Roi, les maîtres avaient essayé de les surprendre en répondant au mot d'ordre comme s'ils eussent été d es Lorrains de Lillebonne. Mais le sieur de Saint-Maurice, brigadier des gendarmes, après avoir essuyé le feu des Espagnols, réussit à les repousser et à avertir de la présence de Massiete le duc de Soubise, son lieutenant, et le marquis d'Iliers, son enseigne, qui commandaient la grand'garde. Le renfort envoyé par le roi arriva à point pour soutenir les 80 gendarmes. Les Espagnols furent repoussés et laissèrent 30 morts et 80 prisonniers (1).

Après avoir passé l'Escaut, l'armée alla camper le 28 à Hérinnes et le 29 à Leupeghem, pour assiéger Audenarde (2) qui se rendit le 31 juillet. Deux capitaines et six enseignes espagnols, faits prisonniers après la reddition d'Audenarde et détenus dans Tournai, se virent réduits à mendier pour eux et pour leurs soldats, prisonniers de guerre comme eux (3).

Continuant sa marche vers le Nord, Louis se porta sur Alost où il fut le 5 août, et de là sur Termonde dont il fut obligé de lever le siège à cause des inondations dont se couvrirent les habitants de cette ville (4). Le roi rétrograda. Après avoir laissé reposer son armée deux jours à Espierres, il fit avancer le marquis d'Humières avec sa brigade sur Lille, et le prince de Monaco sur Saint-Amand et Marchiennes (5). Lille fut

⁽¹⁾ Mém. de Woerden. - VANDŒUVRES, p. 111. - DALICOURT.

⁽²⁾ VANDŒUVRES, loc. cit.

⁽³⁾ ARCH. DU CHAPITRE, Act. Capitul., 19 et 22 août 1667.

⁽⁴⁾ POUTRAIN, II, 427.

⁽⁵⁾ Mém. de Woerden.

investie le 10 août et capitula le 27 (1). Après la prise de Lille, Louis XIV regagna Paris après avoir remis le commandement en chef à Turenne qui prit Alost le 12 septembre.

Ainsi finit la campagne de 1667.

t

Le roi, pendant le siège de Lille, envoya d'Aumont camper sous Tournai avec le reste de ses troupes dont il avait retiré 1000 chevaux, commandés par le comte de Lorges, et les régiments d'infanterie du Plessis et d'Hercourt que remplaça le régiment d'Alsace considérablement amoindri par les maladies et les désertions. Il ne restait donc à d'Aumont que quatre à cinq cents chevaux De ses troupes on retira encore de quoi veiller sur Ath et remplacer les compagnies des gardes françaises et des suisses de la garnison de Tournai qu'on fit partir pour Lille ou qu'on dirigea sur Marchiennes, Saint-Amand et Mortagne pour garder les passages de l'Escaut et de la Scarpe (2).

Le gouvernement espagnol ayant confisqué tous les biens des sujets de France, situés dans les Etats d'Espagne, sans autre raison que la déclaration de guerre, Louis XIV par réciprocité confisqua de même tous les biens des sujets d'Espagne situés dans ses Etats, à l'exception des biens des habitants de la Franche-Comté (3).

⁽¹⁾ Voir le très intéressant récit de ce siège dans l'excellent ouvrage de BRUN-LAVAINE : Les sept sièges de Lille (1838), p. 123.

⁽²⁾ VANDOBUVRES, op. cit., p. 353.

⁽³⁾ Cf. les nombre uses ordonnances de décembre 1667 in Reg. 356, 53 R°, 54 V°, 55 V°, 62 R° et 60 R°. — Déclaration des terres qui appartiennent aux sujets du roi d'Espagne dans les paroisses de Arondeau, Dottignies, Esquelmes, Evregnies, Herseau, Péronne, Rosult, Sars et Rosières, Rumegies, Rumes, Saint-Léger, Vaulx, Vezon, Warcoing, Waudripont, Wez-Velvain, Obigies, Pippaiz, Popuelle, Quartes, Velaine, Vezonceaux, Wannehain [en 1667], ARCH. DU NORD, à Lille, Portefeuille B 3206,

Les succès faciles des Français alarmèrent la susceptibilité ombrageuse des Provinces-Unies qui ne se souciaient pas d'avoir pour voisin au sud le trop puissant Louis XIV au lieu du chétif Charles II. Le plan du grand pensionnaire de Hollande Jean de Wit, tel qu'il apparaît d'après les correspondances diplomatiques, paraît avoir été d'abandonner à Louis XIV le midi des Pays-Bas espagnols et de la Franche-Comté, et de contracter avec lui un projet de partage de la monarchie après la mort de Charles II, en laissant à la France telle partie qu'elle pourrait conquérir et en constituant les Pays-Bas espagnols en une sorte de république fédérative « en les cantonnant. » L'agent de De Wit dans cette négociation était maître Jérôme Van Beuningen, échevin d'Amsterdam, que nous voyons déjà à l'œuvre pendant que le roi de France assiégeait Douai.

Du camp devant Douai, Louis XIV écrit, le 4 juillet 1667, que sollicité par Van Beuningen de dire à quelles conditions il consentirait à faire la paix avec l'Espagne et de déclarer qu'il veut non pas conquérir entièrement les Pays-Bas mais n'en annexer à ses Etats qu'une partie comme héritage de la reine Marie-Thérèse, il charge le comte Godefroi d'Estrades, son plénipotentiaire à La Haye, de dire à M. De Wit qu'il se contentera de la Franche-Comté, du Luxembourg, et des lieux, places et châtellenies de Cambrai, Aire, Saint-Omer, Bergues Saint-Winox, Charleroi, TOURNAI et Douai (1).

⁽¹⁾ N. D. P. J. — Sur ces négociations, consulter les très curieux opuscules reliés ensemble à la Bibl. de Lille, Catal. *Histoire* 2510, Litt. A 35, in-16°.

Si j'entre dans quelques détails à propos de ces négociations, c'est que la souveraineté de Tournai y · fut mise en discussion.

Postérieurement à cette déclaration, Van Beuningen, pressé par Lionne de dire ce qu'il estimerait juste que les Espagnols cédassent au Roi, finit par dire « qu'il croyait qu'ils devraient donner à Sa Majesté le duché de Luxembourg, Cambrai et le Cambrésis, Aire et Saint-Omer; " à quoi le Roi n'a ajouté, continue Lionne, que la Franche-Comté, qui est un pays qui ne sert de rien à l'Espagne et qui ne lui est qu'à charge, Charleroi, TOURNAI et Douai qu'elle tient déjà, ou autant vaut (1), et Bergues, à cause de Dunkerke (2). Le 21 juillet De Wit répondit au comte d'Estrades sur les propositions que Louis XIV avait chargé son ambassadeur de transmettre au grand pensionnaire par sa lettre du 4 juillet (3). Il disait en substance que les Espagnols refuseraient d'entendre cette façon de faire la part du feu et préfèreraient continuer la guerre, au risque de perdre le tout. Il proposait à Louis XIV de se contenter de la Franche-Comté, de Cambrai et du Cambrésis et des places de Saint-Omer, Aire, Douai, Bergues et Furnes avec leurs châtellenies; Tournai serait rendu, ainsi que toutes les autres places conquises par le roi, à l'exception de Charleroi qui serait rasé. Moyennant le consentement de la France à ces conditions, les Provinces-Unies promettaient leurs bons offices pour obtenir des cours de Vienne et de Madrid qu'elles y consentissent également, et leur intervention armée pour forcer l'Espagne à accepter la paix à ce prix.

⁽¹⁾ Douai fut pris le 8.

⁽²⁾ Men. du Comte d'Estrades, V. 350: Lettre de M. de Lionne au comte d'Estrades, du camp devant Douai, le 6 juillet 1667.

⁽³⁾ Lettre du comte d'Estrades au Roi, 21 juilet 1667.

Pendant qu'on débattait ainsi le sort des Pays-Bas, la paix fut conclue à Bréda, le 31 juillet 1667 (1), sur la médiation de la Suède, entre la France et l'Angleterre. Le même jour l'Angleterre contractait à Bréda une alliance avec les Pays-Bas (2). Cela changeait profondément les conjonctures. Louis XIV se trouvait désormais seul contre l'Espagne, vis-à-vis de souverains jaloux de sa puissance grandissante et inquiets de ses appétits de conquête.

L'Espagne le sentit, et pour se créer des alliés elle offrit de les acheter, aimant mieux distribuer ellemême ses dépouilles à ses amis que de voir son ennemi se tailler des états aux dépens de son territoire. Castel Rodrigo offrit aux Hollandais les droits qui se levaient sur la Meuse et l'Escaut en garantie d'un emprunt de deux millions qu'il sollicitait(3); il offrit de leur livrer, s'ils voulaient entrer dans une ligue offensive et défensive pour le maintien de l'intégralité territoriale des Pays-Bas, les places de Namur et d'Ostende (4).

Louis X1V répondit le 27 septembre aux propositions du pensionnaire De Wit (5). Il se montrait disposé à se contenter de Cambrai et du Cambrésis et des places de Douai, Aire, Saint-Omer, Bergues et Furnes, avec leurs bailliages et châtellenies, et du Luxembourg ou de la Franche-Comté. Il déclarait renoncer à *Tournai* et Charleroi, à condition que le roi de Portugal son allié fût traité en roi par le roi d'Espagne. C'était payer en conquérant la diversion opérée par le Portugal. Transporté sur une autre scène, voici un procédé équivalent.

⁽¹⁾ Voir le traité dans les Lettres, etc. du Comte d'Estrades, tome 5, p. 395. Louis XIV ratifia le traité à Audenarde le 8 août.

⁽²⁾ Voir ce traité, ibid., p. 407.

⁽³⁾ Lettres du Comte d'Estrades, VI, 8 et 30.

⁽⁴⁾ Ibid., VI, 29.

⁽⁵⁾ N. D. P. J.

— Je consens à vous laisser la paix, dit un rôdeur au malheureux qu'il vient d'assommer à moitié; mais vous me donnerez vos bijoux et votre bourse et vous appellerez désormais *Monsieur Isidore* mon camarade Zidore qui s'est chargé d'occuper ailleurs les sergots pendant ma petite opération.

De Wit trouva les propositions de la France assez acceptables pour qu'elles pussent servir de base à la confection d'un traité. On alla même jusqu'à désigner la ville, Liège ou Cologne, où les négociateurs françsis et hollandais pourraient se rencontrer (1).

Mais l'on apprit que l'Espagne, avec laquelle pourtant il eût fallu compter, refuserait de consentir à tout arrangement. Elle refusait obstinément la saignée (2). Et comme De Wit sentait que le peuple hollandais n'était nullement disposé à entreprendre une guerre contre l'Espagne, il renonça à son projet d'intervention après un dernier simulacre de proposition de conférence (3). Le vent avait tourné. Les Provinces Unies se détachaient de leur affection pour la France qui les avait aidées à triompher de l'Espagne; le danger à présent leur semblait être bien plus l'ambition de Louis XIV que l'intolérance des successeurs de Philippe II.

Les affaires en restèrent donc là, et de part et d'autre les troupes entrèrent dans leurs quartiers d'hiver, vers le 18 octobre (4).

Le roi nomma gouverneurs le marquis d'Humières à Lille, Gadagne à Douai, Rocheperre à Audenarde,

(1) Lettres du comte d'Estrades, t. VI, p. 48.

(2) Lettre de Lionne au Comte d'Estrades, du 30 sept. 1667. Lettres etc., VI. 51.

¹³) Projet d'accommodement. La Haye, 20 octobre 1667. Lettres etc., du Comte d'Estrades, VI, 75.

(4) Mém. de Woerden.

¢

Pertuis à Courtrai, Des Landes à Ath, Montal à Charleroi et Renouard à Tournai (1). Nous avons vu que cet officier avait été nommé commandant de la place lors de la capitulation, le 28 juin. Le 16 décembre 1667 il fut nommé gouverneur, maréchal de camp, et reçut en outre pour un an une provision du grand Bailli de Tournai et Tournaisis (2). Après la paix d'Aix-la-Chapelle, il fut confirmé dans sa charge pour 3 ans (3) par lettres données à Saint-Germain-en-Laye le 5 juin 1668 et par nouvelles lettres données au camp de La Loye le 10 juin 1674 (4).

C'était un magistrat intègre et capable, distingué autant par ses manières que par son affabilité qui contrastait avec la hauteur castillane que ses prédécesseurs affectaient dans l'exercice de leurs hautes fonctions. Son désintéressement et le refus qu'il fit maintes fois d'accepter donatifs et pots-de-vin étonnèrent souvent ses administrés, et autant que sa serviabilité, son dévouement aux intérêts de la ville lui attira une considération et une affection sans bornes. Il faut proclamer du reste que le désintéressement était une vertu que les officiers civils ne pratiquaient point sous le régime déchu.

Le sieur de Saint-Aubain fut lieutenant pour le château. A ce titre il éleva des prétentions qui parurent aux Consaux exhorbitantes; cependant, comme il pouvait à son choix rendre de grands services ou occasionner de grands ennuis à la ville dans l'exercice de sa charge, ils finirent par lui racheter tous ses prétendus droits moyennant un traitement fixe de

(4) Ibid., 273 Vo et 275 Ro.

•



⁽¹⁾ Ibid.

⁽²⁾ Reg. 218, 288 Ro.

⁽³⁾ Reg. 19, 162 Ro.

1200 livres tournois (1). Avant d'être lieutenant, il avait été sergent-major de la place, et il remplaça comme lieutenant le sieur de Mirmont (2).

Tournai eut abondamment sa part de troupes en quartiers d'hiver; mais loin de s'en plaindre, comme du temps des Espagnols dont les soldats étaient pillards et indisciplinés, les habitants s'en réjouirent, car ils en retirèrent sans être troublés beaucoup de profit (3). Dès le 7 septembre 1667. Turenne écrivait de son camp de Deynze que Tournai lui avait été désigné pour garnison du *Régiment Royal* et qu'en conséquence il y envoyait à l'avance les soldats malades de ce régiment pour les mettre en logement ou à l'hôpital (4). Le roi annonça aux Consaux qu'il logerait à Tournai en quartier d'hiver deux compagnies de Gardes suisses, quatre de Gardes du corps et les régiments de Navarre et de Royal Infanterie (5)

Les troupes commencèrent à affluer dans la ville le 18 octobre, et en si grand nombre que le 29 une lettre de Louvois en fit partir douze compagnies qu'on n'aurait su où loger (6); elles étaient du régiment de Champagne et occupaient le château : on les vit revenir en ville le 1^{er} février (7). On logea également une partie

(2) Ibid., 240 Vo.

⁽¹⁾ Reg. 218, 298 Ro, 333 Ro, 336 Vo et 337 Ro et Vo.

^{(3) -} Ce que j'avais plus expressément ordonné à tous les commandants des places et autres officiers généraux était de conserver les hommes que je leur laissais et d'empêcher que l'on ne fit aucun tort aux habitants des villes. Mais pour y contribuer aussi de ma part, en ce que je pouvais, j'eus soin que les troupes reçussent exactement leur solde, et fis même augmenter d'un tiers celle des efficiers subalternes afin qu'ils pussent commodément subsister eans être à charge aux gens du pays... » (Mém. de Louis XIV, II, 47).

⁽⁴⁾ Reg. 218, 244 Ro.

⁽⁵⁾ Saint-Germain-en-Laye, 5 octobre 1667, Reg. 15, 52 Vo.

⁽⁶⁾ Reg. 218, 260 Vo.

⁽i) Ibid., 304 Vo.

du régiment de Navarre (1) commandé par le colonel marquis de Laverdin (2). En janvier, arriva sous les ordres du comte de Clermont une compagnie des chevau-légers du Dauphin pour finir l'hiver (3). Cette compagnie et toutes les autres troupes de cavalerie étaient logées dans des baraquements, ramassés en deux campements (4) et composés de huttes en torchis; il y avait en outre des écuries en torchis disséminées un peu partout sur les places publiques, aux abords des cimetières et sur les terrains vagues entre le Château et Saint-Brixe (Sondehart).

Le comte de Duras était arrivé en ville le 20 novembre (5).

Louis XIV n'attendit pas la paix d'Aix-la-Chapelle pour se considérer comme souverain de Tournai, en ce qui concerne l'administration de la justice.

Le 30 juillet 1667, le conseiller Bargibant avait fait observer aux Consaux que les causes poursuivies par la Ville par devant le Conseil de Flandres devaient lui être retirées parce que c'était aller à l'encontre des droits du nouveau Maître. On en référa aux ministres, et le 2 août le roi écrivit de son camp devant Audenarde qu'on n'eût point à s'inquiéter au sujet des sentences du Conseil de Flandres, lequel n'avait plus juridiction sur la contrée conquise (6). Ce fut du reste la doctrine du Parlement de Tournai qui proclamait le 28 janvier 1696 qu'un juge devient incompétent lorsqu'il devient étranger par le changement de domination,

- (1) Ibid., 247 Vo.
- (2) Ibid., 248 Ro.
- (3) Reg. 218, 293 Vo.
- (4) Ibid.. 354 Ro.
- (5) Mém. de Woerden.
- (6) Ibid., 212 Vo.

et que toutes les procédures ultérieures sont nulles (1).

Peu de temps après, Louvois promit au conseiller de La Hamaide, qui était aller le trouver au nom de la Villeau siège de Lille, de lui faire délivrer par Louis XIV - des lettres de cachet qui authoriseroient les Prévost et Jurez, Mayeur et Eschevins respectivement d'accorder des lettres de grâce, restitution en enthier, purges et reliefs aux parties litigantes par devant eux » (2) (23 août 1667). Ces lettres de cachet furent envoyées du camp devant Lille le 25 (3). Et même, si l'on en croit Givaire (4), le roi fit publier au mois de décembre 1667 une ordonnance portant que les sentences des juges subalternes des places occupées par ses armes dans les pays récemment conquis, dont les appels étaient jusque là relevés au Conseil de Gand et ensuite au Grand Conseil de Malines, seraient exécutées par provision nonobstant appel, et ce en attendant l'établissement d'un Tribunal chargé de juger ces appels souverainement et en dernier ressort. Le Roi, du reste, semble avoir concu dès ce moment le dessein d'établir le Parlement de Flandres. L'art. 49 de la capitulation de Lille dit en effet que les habitants de cette ville ne seront justiciables en première instance que de la Loi et échevinage de ladite ville - et que les sentences s'exécuteront comme d'arrêt, sans en pouvoir appeler tant que S. M. aura été servie d'établir un parlement pour ses pays conquis » (5).

La ville retira les procès qu'elle avait pendants èscours de Malines et de Gand (6), et le Chapitre fit de

⁽¹⁾ PINAULT, Recueil d'arrêts notables du Parlement de Tournay, t. J. 1998 251.

⁽²⁾ Reg. 218. 227 Vo et 238 Ro.

⁽³⁾ Ibid., 248 Vo.

⁽⁴⁾ Ms. 187 de la Bibl. de Tournai, année 1667 (tome II).

⁽⁵⁾ BRUN ET BRUN-LAVAINE, Les sept sièges de Lille, p. 283.

⁽⁶⁾ ARCH. DE TOURNAI, *Reg. 219*, 161 Vo. ANNALES. IX.

même (1). Elle constata que les dossiers en avaient été retirés par le sieur Errembaut (2) grand collectionneur de documents qui rassemblait peut-être déjà les éléments du fameux *Fonds Errembaut* des Archives départementales de Lille.

Ш

L'hiver était encore dansson plein lorsque Louis XIV, décidé à triompher des hésitations de la Hollande par un coup d'audace, envahit la Franche-Comté au nom des droits de la reine Marie-Thérèse.

L'Espagne se trouvait plus incapable que jamais de faire face à de nouvelles dépenses. Malgré la paix avec le Portugal, sa situation financière était déplorable. Le Conseil d'Etat, après une longue délibération, écrivait à la régente pour la prier d'examiner dans sa prudence « s'il ne conviendrait pas d'inviter mille personnes de tous états, ecclésiastiques et laïques, à lui préter chacun mille ducats. Elle confierait à des ministres bien au courant des affaires et désintéressés le soin de dresser les premières listes, et les individus qui se trouveraient sur celles-ci pourraient à leur tour indiquer mille autres personnes capables de payer cinq cents ducats .» Le procédé était sans doute ingénieux et nouveau, tout en restant dans la manière habituelle de l'agonisante Espagne; mais il était plus facile de faire de pareilles propositions que de les mettre à exécution; et cela seul montre bien où en était réduite la monarchie espagnole.

Aussi ne faut-il pas s'étonner si les succès de Louis XIV dans cette campagne de 1668 furent

⁽¹⁾ Ibid., 275 Ro.

⁽²⁾ Ibid., 279 Ro.

foudroyants. En quelques semaines le roi de France fut maître de toute la province envahie (1).

Il semble pourtant qu'il ne comptait pas la conserver, mais qu'il pensait plutôt la rendre aux Espagnols en échange de certaines places des Pays-Bas pour lesquelles, on l'a vu, les Provinces-Unies et lui étaient en marchandage. « Sa Majesté est présentement attachée au siège de Dôle, écrivait Lionne au comte d'Estrades (2). Si cette place se prend, comme je l'espère, et Gray aussi ensuite, le Roi se trouvera en possession de toute la province, que les Espagnols, en ce cas, ne devront plus avoir tant de peine à céder pour le bien de la paix, et alors il ne s'agira plus que de Cambray, d'Aire et Saint-Omer, que le Roi n'aura pas, et il faudra voir si nos ennemis aimeront mieux ces trois places là, qui ne leur sont d'aucune utilité, que de recevoir en échange Charleroy démoly, Tournay, Lille, Courtray, Audenarde, Aath, Binche et le fort de Vandernat qui a été pris depuis peu, c'est-à-dire nous donner seulement de quoi couvrir nos frontières et nous renvoyer en France du cœur de leur païs où nous nous nous trouvons incarnez - (3).

Mais les nations jalouses mirent un terme aux conquêtes de la France. L'amitié qui unissait William Temple, homme d'Etat anglais, et le grand pensionnaire de Witproduisit un rapprochement entre Londres et La

(2) 17 lévrier 1668. Mem. etc. du Comte d'Estrades, tome VI, page 236.

(3) Je repète que je n'insiste sur ces détails que parce que la souveraineté de Tournai y est en cause.

⁽¹⁾ Le 29 tévrier, le marquis de Duras, qui habitait la maison du Rhingrave (aujourd'hui occupée par M, Léopold Piret, rue du Palais Saint-Jacques), fit faire un feu de joie sur la grand'place pour fêter la conquête de la Franche-Comté. Il aurait voulu que tous les bourgeois en fissent brûler aussi; les Consaux n'en étaient pas partisans. par crainte d'incendie; chacun fut donc libre d'en faire à son gré. Le carillon joua. (*Reg. 218, 318* Vo et 319 Ro).

Haye et une alliance entre les deux gouvernements qui s'engagèrent le 23 janvier 1668 (1) à obliger l'Espagne à accepter l'alternative proposée par la France, et celle-ci à ne pas l'outrepasser. La Suède accéda, et ainsi fut conclue la Triple Alliance.

Turenne et Condé auraient voulu qu'on ne tint aucun compte de cette coalition et se faisaient fort d'achever la conquête des Pays-Bas avant la fin de l'année. Les places récemment conquises furent armées (2). Les deux grands capitaines voyaient juste, car aucune des trois puissances alliées n'était prête à la guerre. Mais Louis XIV, qui venait de s'entendre avec l'Empereur Léopold pour le partage éventuel de la monarchie espagnole, pensait qu'il était inutile de conquérir les armes à la main des provinces qui devaient lui échoir paisiblement, avant peu sans doute. En quoi, chacun fut trompé, car Charles II, dont on escomptait ainsi la succession, ne devait mourir que 32 ans après! (3).

Un armistice fut conclu, et les plénipotentiaires s'étant rassemblés à Aix-la-Chapelle, Louis XIV fut mis en demeure de choisir entre ses conquêtes des Pays-Bas et l'une ou l'autre des deux provinces de Franche-Comté ou de Luxembourg avec un accroissement territorial aux dépens des Pays-Bas Espagnols.

Le 15 avril l'Angleterre, la France et les Pays-Pays signèrent à Saint-Germain-en-Laye un traité pour procurer la paix entre la France et l'Espagne. Louis XIV y déclare « qu'il se contentera aux conditions

⁽¹⁾ Cf. Lettres et Mém. du Comte d'Estrades, VI, 203, 206 et 220.

⁽²⁾ En avril 1668, on fit réparer les batteries de la ville et l'on y mit du canon. (*Reg. 218*, 334 R^o).

⁽³⁾ Précis des campagnes de Turenne, p. 265. — Duc D'Aumale, Hist. des princes de Condé, VII, 274 à 276.

des deux alternatives suivantes dont le choix est laissé à l'Espagne, savoir :

la première, de la cession des conquêtes de la campagne de l'été dernier en y ajoutant par l'Espagne la cession de la Franche-Comté et Cambrai et le Cambrésis;

la seconde, de la cession de l'équivalent ci-dessus dit, en y ajoutant par l'Espagne la cession de Luxembourg, ou en sa place celle de Lille ou de *Tournai* (1).

Invitée par ses protectrices, la Suède, l'Angleterre et les Provinces-Unies, à choisir de quel membre elle se laisserait amputer, l'Espagne finit par déclarer qu'elle voulait garder la Franche-Comté. Matériellement parlant, c'était une faute, car c'était la moins profitable des provinces objets de l'alternative. Mais au point de vue diplomatique, c'était sagement agir, et, comme le fait observer le président Nény (2), « le marquis de Castel Rodrigo donna par ce choix une preuve de sagacité et de prévoyance; il savait combien les Hollandais avaient été alarmés du progrès de la France, et il jugea devoir entretenir pour d'autres occasions leur jalousie sur le voisinage de cette couronne; et ce fut pour cette raison qu'il aima mieux abandonner des places qui rapprochaient les frontières de la France de celles des Provinces-Unies que de céder des possessions qui, à cause de leur éloignement, intéressaient peu les Hollandais et laissaient encore une barrière considérable entre la France et la Hollande. »

La paix fut conclue le 2 mai, assurant à la France la possession de Charleroi, Binche, Ath, Tournai,

⁽¹⁾ Mem. etc., du Comte d'Estrades, tome VI.

⁽²⁾ Memoires historiques, chap. I, art. 19.

Douai, Audenarde, Lille, Armentières, Courtrai. Furnes et Bergues Saint-Winox, avec tous les territoires dépendant de ces places (1).

Au cours des transactions, Temple parvint à détacher de l'alliance française le grand pensionnaire de Wit qui jusqu'alors avait vu dans la France une ennemie de l'Espagne et qui désormais la considéra comme une puissance conquérante à ses portes. Ce fut le véritable point de départ des guerres qui éclatèrent ultérieurement entre Louis XIV et les Provinces-Unies.

La paix fut publiée à Tournai le vendredi l^{er} juin 1668 à midi.

Le gouverneur et Monsieur Pradel, lieutenantgénéral des armées du Roi et gouverneur de Bapaume (2), lequel avait commandé en chef toutes les troupes qui avaient passé la fin de l'hiver campées dans Tournai, avaient été conviés à assister à la proclamation de la paix. Les Consaux les allèrent prendre chez le sieur de la Croix, intendant chargé des travaux de la citadelle, qui résidait près de l'église de Saint-Quentin, et tous se tinrent sur une estrade dressée à cette intention près du puits de Saint-Quentin.

La proclamation fut faite par le greffier civil J. De Male en présence d'une grande multitude de peuple qui manifestait bruyamment sa joie par des cris de Vive le Roi!

Les gens du Bailliage avaient fait dresser pareillement une estrade devant leur Hôtel et ils y firent publier la paix en leur présence.

⁽¹⁾ Les grands traités du règne de Louis XIV ont été publiés par H. Vast en fascicules in-80. (Collect. de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire. Paris, Alph. Picard et fils).

⁽²⁾ Reg. 856, 91 Vo.

Après la publication, les Consaux et leurs invités, parmi lesquels figuraient le gouverneur, M. Pradel, l'intendant de la Croix, plusieurs officiers militaires, le sieur de Maillerie, lieutenant du bailliage, et les conseillers Odevaert et Mondez du nouveau Conseil Souverain, se réunirent en un festin à la Belle Salle de l'Hôtel-de-Ville, et le festin terminé. se rendirent à la cathédrale où un Te Deum solennel fut chanté à l'issue des vôpres (4). Le peuple avait été convoqué de à ce Te Deum et aux prières récitées en remerciement de la paix que Dieu venait de faire renaître (2).

Le soir furent brûlés des feux de joie sur la Grand' Place. devant la Bourse et devant le Bailliage (3). On avait fait publier que chaque bourgeois en devait brûler un devant sa demeure selon ses ressources. Bourgeois, marchands et *bouticliers* devaieut tenir maisons et boutiques closes en signe de joie et chômer comme un jour de fête, à l'exception des maçons, charpentiers, boulangers et bouchers, considérés comme stils nécessaires (sic) (4). Les Doyens s'associèrent à la joie des magistrats et la manifestèrent de même. Le lundi 8 juin ils décidèrent de faire un banquet le surlendemain pour se réjouir de la paix deux jours entiers. « faisant marché à la teste » (5).

Tournai cesse ainsi d'étre Espagnol pour devenir Français, et cela sans secousse, sans révolution, presque sans difficulté, sans transition tumultuaire.

⁽¹⁾ ARCH. DU CHAPITRE, Act. Capitul., 1er juin 1668.

⁽²⁾ Reg. 356, 91 Ro.

⁽³⁾ Reg. 218, 351 Ro et 352 Vo. — Comptes généraux de 1667-1668, 106 Ro. — Comptes d'ouvrages rendus le 16 mars 1669, 331 Vo.

⁽⁴⁾ Rey. 356, 90 Vo.

⁽⁵⁾ Reg. 4184, du iiij° de juing 1668.

Le patriotisme à cette époque est uniquement particulariste. On n'est ni français, ni espagnol, ni citoyen de l'Empire; on est citoyen de sa province. La nation, comme dit Lacordaire (1), n'est qu'un assemblage d'hommes voués à des intérêts domestiques sous un maître commun qui gouverne à son gré leur destinée. Ce maître, c'est le Souverain. Depuis qu'en Belgique il n'y a plus de souverain issu du pays même, les provinces ont cessé d'avoir un esprit national, un esprit politique commun. Elles vivent attachées a leurs institutions particulières et à leurs intérêts domestiques, indifférentes à leur Souverain, lui demandant uniquement le respect de leurs privilèges et la modération dans les impôts Qu'un souverain, puissant par son or et ses armées salariées, conquière les domaines d'un autre moins riche et moins fort. les provinces réclament de leur nouveau maître ce qu'elles réclamaient de l'ancien et s'inclinent devant l'événement accompli. Le souverain nouveau remplace le souverain déchu, comme un clou chasse l'autre,... et tout le reste continue.

> In principatu commutando civium Nil præter domini nomen mutant pauperes (2).

(2) Phedri fabulæ, livre I, fab. 15.

⁽¹⁾ Lettres à un jeune homme, Lettre 1^{re}.

Notes, Documents et Pièces justificatives.

I

Traité de Paix, fait en la Ville de Madrid le 14 janvier de l'an 1525 entre Charles V Empereur et François I Roi de France.

ART. IX. Pareillement renonce, quite et transporte ledit Seigneur Roy Très Chrestien, et aussi lesdits Ambassadeurs, en vertu de ce présent Traité, pour luy ses Hoirs, Successeurs quelconques au profit dudit Seigneur Empereur Charles, comme Comte de Flandres et d'Artois, pour luy, ses Hoirs, Successeurs et ayans cause, tout le droit que ledit Roy Très Chrestien a et prétend, ou pourroit avoir et prétendre ès Citez d'Arras, *Tournay & Tournésis*, ès Lieux de Mortaigne & Sainct Amand, avec le droit de rachapt qu'il prétend ès Villes & Chastellenies de Lille, Douay & Orchies, présentement possédées par ledit Seigneur Empereur....

> Corps diplomatigue de Dumont, tome IV, 1^{re} partie, page 402. — Placards de Brabant, tome III, page 639. — BELLEFOREST, Annales de France (Paris 1579), tome II, page 1449.

Voir la protestation de François I, Madrid, 14 janvier 1525. DUMONT, ibid., p. 412, col. 2.

Traité de Paix et d'Amitié entre CHARLES V. Empereur des Romains et Roi Catholique des Espagnes, et FRANÇOIS I., Roi T. C. de France, par lequel le Traité de Madrid du 14 janvier 1525-1526 est confirmé sous certaines limitations notables. A Cambrai, le 5 d'Aoust 1529.

ART. VI. Et pour ce que par ledit Traité de Madrid est dit entre autres choses que ledit Seigneur Roy Tres Chrestien quite et délaisse audit Seigneur Empereur tous & chacun les Droits de Jurisdiction, Ressort et Souveraineté que il et ses Prédécesseurs, Roys de France, pourroient ci après prétendre, demander & quereller ès Comtez de Flandres & Artois; quite et transporte aussi tout le Droit et Action qu'il peut avoir & prétendre ès Citez d'Arras, de *Tournay & Tournésis*, Sainct Amand et Mortaigne : & d'autant que par la généralité de ladite quitance & délaissement se pourroient ci après trouver diverses difficultez & susciter & ensuyvre plusieurs querelles, questions et différents contraires au bien de la Paix, à cette cause, et pour éviter lesdites querelles, et mieux entendre la généralité dudit Article, a esté & est advisé par les dessusdites Dames [Marguerite de Savoie et la Reine-Mère de France] d'en faire spécification et déclaration telle que s'ensuit....

ART. IX. Item, aussi iceluy Seigneur Roy Tres Chrestien, tant pour luy que sesdits Successeurs Roys de France, a renoncé, et par cedit Traitté de Paix ladite Dame Duchesse d'Angoumois sa Mère, en vertu de sondit Pouvoir, derechef renonce, quite et transporte audit Seigneur Empereur, pour luy et ses Successeurs Comtes et Comtesses de Flandres, tout tel Droit, Tiltre, Cause, Raison & Action, que luy et sesdits Successeurs Roys de France ont et pourroient avoir ci après, clamer et prétendre, demander et quereller en la Ville & Cite de Tournay ou Bailliage de Tournesis, ès Villes de Mortaigne & Sainct Amand; consentant & accordant pour ledit Seigneur Roy, & sesdits Successeurs Roys de France, que iceluy Seigneur Empereurs & sesdits Successeurs Comtes & Comtesses de Flandres jouissent & possèdent perpétuellement & à tousjours desdites Cité et Ville de Tournay, Bailliage de Tournesis, Villes de Mortaigne et de Sainct Amand, en toute Prééminences, Prérogatives, Fruicts, Profits, Emoluments, Droicts de Régalie, de nomination aux Evesché de Tournay, Abbaye de Sainct Amand, Sainct Martin audit Tournay, et autres Abbayes audit Tournesis, & quelconques autres Droits, sans aucune réservation. comme unis & incorporez par ledit Seigneur Empereur & ses Lettres Patentes à la Cour de Flandres ; sans jamais pouvoir aller aller au contraire par iceluy Seigneur Roy & ses Successeurs Roys de France...

ART. XVI. Item, a esté convenu, que en ensuyvant le traitté de Madrid, les cessions, quitances, délaissement et transports faits par ledit Seigneur Roy Très Chrestien audit Seigneur Empereur, ses Hoirs, Successeurs & ayans cause, des Jurisdictions, Ressort et Souveraineté, & de tous tels Droits que ledit Seigneur Roy Très Chrestien & ses Prédecesseurs Roys de France avoient & prétendoient ès Comtez de Flandres, Artois, Citez d'Arras, Tournay & Tournesis, & autres quitances faictes par ce présent Traitté, sont ct s'entendent estre faictes avec dérogation expresse de toutes & quelconques unions et incorporations, que par ci devant eussent esté faictes des pièces avantdites à la Couronne de France, & de toutes ordonnances de appennage, & de la Loy Salique, de toutes autres Loix, Constitutions, Statuts, Ordonnances, Coustumes à ce contraires faictes, promulguées & introduites par ledit Seigneur Roy Très Chrestien & ses Prédecesseurs Roys de France : ausquelles toutes soit expressément de la mesme authorité, certaine science & pleine puissance dudit Roy Très Chrestien; en abdicant à luy & à ses Successeurs la puissance de pouvoir jamais faire ou attenter le contraire, par quelconque voye que ce soit, de droit ou de fait, ores que de droit prétendissent d'y pouvoir contrarier, nonobstant clausules dérogatoires, encore que d'icelles se deust faire ici plus ample expression et însertion.

> DUMONT, Corps diplomatique, Tome 1v, 2° partie, page 9. — BELLEFOREST, Tome 11, page 1473.

Chanson pitoyable et complainte que l'on doit faire pour la morte du Roy d'Espagne décédé le xvij septembre à quatre heures du matin xvi C lxv, sur le chant où estes vous, Birenne mon amy, etc.

> Nous faut chanter chacun avec grand dueil D'un cœur contrit que chacun ne s'espargne Grands et petits ayons larmes à l'œil Pour la morte de nostre bon roy d'Espagne.

Pour ce bon roy qui nous a tant aimé qui seroit le cœur qui ne jetteroit larmes sont nom brillant est partout renommé Des Catoliques le grand piliers des armes. Combien de fois pour soutenir la foy a-t-il passé des armées aux allarmes Des renégats pour transgresser la loy Tous contre luy levoient des gensd'armes.

Après avoir endurez si longtemps La guerre contre Hollande & France Il ne tachoit pour vivre plus content que paix avoir et vivre en alliance.

Il fit la paix contre les Hollandois Et consentit à celle d'Allemagne Il vouloit que son pays belgois Fût en repos par toute la campagne.

Il fit aussi par un sacré lien la ferme paix avec la France Prions donc Dieu qui le maintienne Dans ces pays avec sa puissance.

Après avoir fait tout son plein pouvoir Faire s'il eut peut la paix par tout le monde Le Seigneur Dieu veut son âme avoir Pour luy donner le repos sans sœconde.

Puis il a pleut au roy du firmament De mettre fin à ce bon roy catholique que paravant il fit son testament a ses enfans comme un bon père unique.

Il supplia premier Sa Sainteté D'avoir égard à la maison d'Austriche De Rome et toute l'Université vivre en la loy dessous la sainte Eglise.

Fit ses adieux à tous princes et Seigneurs Les suppliant chacun d'une foy bonne De maintenir en paix et honneur Tout pour la foy cette noble couronne.

Adieu, mon fils, adieu pour jamais je vais prier la Court souveraine Que tousjours paix il luy plaise vous donner Pour vivre heureux sous l'Eglise romaine. – 237 –

A la reine il fit ses adieux et mêmement à toutes princesses et dames auparavant de partir de ce bas lieu Un chacun de prier pour son âme.

Adieu mon beau-fils Louys de Bourbon que j'ay donné ma fille en alliance adieu Marie-Thérèse de renom Vivez en paix l'Espagne avec la France.

Je fais aussy mes humbles baisse-mains au noble Empereur d'une voix assez triste et à son espouse que je luy mit en mains pour maintenir tout sa maison d'Austriche.

Avant mourir ayant fais ses adieux recommanda surtout la reine-mère veut qu'il falloit partir de ce lieu qu'à son cher fils luy serviroit de père.

Se retournant il rendit son esprit en disant : Tout adieux princes et dames Priez pour moy le Sauveur Jésus Christ Qu'entre ses mains il veuille prendre mon âme.

Le voilà mort. O Dieu que triste deuil La court est toute de ténèbres couverte Pour ce bon roy, le voyant au cercueil Prions qu'au Ciel son ame puisse estre.

Par les royaume, province et cité vous voirez tous les Eglises couvertes en grand obscuritez prions l'Eternité pour ce bon Roy, nostre bon prince et maître.

Aussi partout des services d'honneur l'on chantera en grande magnificence vestus de noirs seront tous les seigneurs d'un cœur contrit en toute doléance.

Nous autres tous, roturiers et marchands nous faut prier chacun d'une foy bonne et que son fils qui puisse d'oresnavant Nous maintenir tous dessous sa couronne.

BIBLIOTÈQUE MUNICIPALE DE LILLE, manuscrit 426, page 326.

III

Du xxij[•] de febrrier 1666.

On est d'assens de se trouver en cette chambre mercredy prochain jour de St Mathias avecq la robe rouge et bonnet feutré à péril de trois florins d'amende à chacun mancquant, et ce pour aller prester serment pour Sa Majesté selon qu'il se voira ey après escript au présent registre.

Dudit axij^e de febvrier 1666.

On est d'assens de faire un bancquet en cette chambre ledit jour de St Mathias sur chacun ses despens.

Du mesme jour.

On est d'assens de deffendre à tous Doiens de faire venir leurs valets audit bancquet à péril d'amende, mais lesdits valets debvront venir en cette chambre pour conduire Messieurs les Doiens aux théâtres et y estans iceux valets debvront demeurer embas desdits théâtres pour conserver lesdits Doiens.

Recueil de ce quy s'est passé en Tournay au serment presté à nostre Roy Charles 2° le jour de Saint Mathias le 24° de febvrier 1666 et des solemnitez y observées.

Le vendredi dix nœufiesme dudit mois, Gilles Daudenard l'un des deux sergeants à verghes de cette ville, est venu scemoncer honnorables hommes Guillaume Buiet Grand Doien du stil des Brasseurs et Grand et Souvcrain Doien, Pierre Bargibant seul Doien des navieurs, Grand Soubzdoien de cette chambre, Monsieur Jean Baptiste Coppin licencié ès loix, conselier, et honnotable homme Gérard de Laide greffier d'icelle, de la part de Messieurs les prevostz et jurez pour se trouver ledit jour à dix ou onze heures du matin pardevant eux assemblez en la halle de laditte ville en leur chambre ordinaire.

Où estans lesdits Sieurs Grand, second Grand, consilier et greffier comparuz, et après leurs avoir esté donnée la scéance ordinaire sur chacun un chaire de cuire rouge à droit de Messieurs les Prévosts, leurs auroit esté représenté par Monsieur Jean de la Hamaide, second conselier desdits Sieurs Prevostz et Jurez pour l'absence de Monsieur Jean Bargibant premier conselier que comme à la joieuse entrée de feu nostre Roy Philippe 2^e en cetteditte ville et au sermente de fidélité quy luy

* * *

fust lors presté se firent diverses solempnitez et qu'entre aultres fust érigé un théâtre de la part de cette chambre et à ses frais et despens, et qu'ensuitte en cette occurence c'estoit l'intention de la cour de faire aussy des cérémonies et tesmoignages de réjouissances et allégresses, et qu'ainsy c'estoit nostre debvoir de faire dresser encoires un beau théatre aux frais et despens de laditte chambre sur le grand marché de cetteditte ville.

A quoy lesdits Sieurs grands, conselier et greffier auroient responduz qu'il n'y avoit aucune difficulté pour l'érection dudit théâtre, et qu'ils estoient prests à le procurer s'excusans néantmoins desdits frais et despens pour le dressement d'iceluy à cause de la pauvreté du temps et que les stils estoient d'aillieurs fort chargez, prians partout lesdits Sieurs Prevostz et Jurez de les affranchir desdits frais et despens, et les mectre à la charge de laditte ville, et n'aians vouluz à ce condescendre, et insistez qu'iceux despens debvoient venir à la charge de cette chambre, et estre portez en compte, comme mise légitime, lesdits Sieurs Grand, Second grand, Consellier et Greffier après avoir déclarez qu'ils ne pouvoient à ce consentir à deffault d'aucthorisation, et qu'ils en feroient rapport à Messieurs les Doiens et soubzdoiens, se sont retirez à la place où se tiennent les plaids desdits Sieurs Prevostz et Jurez, où après quelque conférence tenue, a esté résould d'appeller honnorable homme Pierre Dupont, procureur général de laditte ville, pour avecq luy pourparler de la haulteur dudit théâtre, et en scavoir l'intention qu'on requist de leurs aller demander, ce qu'il fist au mesme temps, et à son retour dit que lesdits Sieurs n'entendoient que ledit théatre seroit plus hault que trois pieds, de quoy lesdits Grands aultres non contens, firent l'après midy venir à leur chambre Jean Waucquier Grand Doien et Anthoine Dubois second Doien du stil des charpentiers, avecq lesquels ils s'accordèrent pour ledit dressement dudit théatre non pour la haulteur de trois pieds seullement mais à proportion de la haulteur de celuy de Messieurs les Consaux et à l'advenant d'un pied plus bas ou environ et ce pour le prix do treize livres de gros. Au mesme temps on fist aussy appeller en ladite chambre Jean Brunfault marchand et vieuwarier avec lequel on s'accorda pour la garniture et couverture dudit théatre et l'estoffe rouge par luy à livrer et applicquer pour la somme de vingt quattres florins, suivant quoy fust travaillé à la préparation dudit théatre.

Et néantmoins le lendemain matin sabmedy xx² dudit mois, ledit Sieur Conselier et Jaspard Mallet procureur pensionnaire de cetteditte chambre, furent trouver ledit Sieur Grand procureur, avecq lesquels ils confèrent, et luy dirent que l'érection dudit théatre à l'advenant de trois pieds seullement estoit trop basses, et que par ainsy il serviroit plustot de difformité ridicule que d'embelissement aux sérémonies et solemnitez, pourquoy réquéroient que sans difficulté leur fust permis d'ériger ledit théatre jusques à quattre à cincq pieds pour le moins, aultrement ils tascheroient d'eux excuser là et ainsy qu'il appertient, de dressor ledit théatre, ce que le dit Sieur Procureur alla communicquer au mesme temps ausdits Sieurs Prevosta et Jurez, assemblez en corps en leur chambre ordinaire, et à sa sortie fist rapport qu'ils s'arrestoient à leur première résolution, qui estoit de n'ériger ledit théatre plus de trois pieds en haulteur.

Surquoy ledit Sieur Conselier alla treuver lesdits Sieurs Grands Doiens, et après quelque communication furent se plaindre à Son Excellence le Marquis de Traizegnies, quy leurs promis d'en parler audit Sieur Conselier de la Hamaide quy dirigoit cette affaire, et qu'il en feroit scavoir des nouvelles à l'un ou l'aultre desdits Sieurs Grands, quy ne reçurent pourtant aucunes nouvelles dudit Sieur Marquis.

Pendant cest entrefaict, il est arrivé qu'à la suggestion du prédit Brunfault mesdits Sieurs du Magistrat résolurent que lesdits Sieurs Doiens feroient deux théatres l'un à droit, l'aultre à gauche, du leur quy se dressoit devant et tenant à la Halle du grand marché, eslevé de six pieds ou environ, ce qu'aiant esté agréé et epprouvé par lesdits Sieurs Grands et aultres après aulcunes contestations, on donna les ordres conformes ausdits charpentiers, quy de leur mouvement et anltrement en communicquèrent avecq lesdits Sieurs du Magistrat, et ensuitte de ce travaillèrent au dressement desdits théatres aiant chacun trente pieds de longueur, et vingt de largeur, distans de celuy dudit Magistrat à chaque costé douze pieds, ainsy ils estoient plus estroits que celuy des mesmes Sieurs du Magistrat dix pieds, en sorte qu'ils s'extendoient cincq pieds moins sur le marché et aultant par derière vers laditte halle, leur haulteur estoit de chacun quattre pieds, partant deux pieds plus bas que ledit théatre de Messieurs les Consaux, la haulteur des planches servans de bordures devant et aux deux costez d'iceux deux théatres estoit de deux pieds et un quart, et la haulteur des planches servans de dosière estoit de dix pieds.

Et comme on avoit proposé et résould de guarnir et couvrir lesdits théatres d'estoffe rouge, on en fust empesché par lesdits Sieurs du Magistrat, qui permirent de prendre telle estoffe et de quelle couleur que l'on trouvoit convenir, pourveu que ce n'eust esté rouge, d'aultant, disoient-ils, que cette couleur rouge n'appartenoit qu'à ceux qui avoient la haulte justice; suivans ce lesdits Sieurs Doiens ordonnèrent que leursdits deux théatres seroient garnis de tapisseries d'Audenarde et aultres estoffes verdes, selon qu'ils ont esté, et à la dosière d'iceux furent attachez les armes du Roy et les cronographes suivants composez par Charles Ignace Demain, grand Doien du stil des appoticairs et espissiers et second boursier de laditte chambre, quy furent admirez et copiez par ceux quy en ont cognoissance.

AD VIRTUTEM SPECVLARE

VT CONSERVES FIDELE REGNVM.

Au dessus de ces deux cronographes, il y avoit un miroir tenu d'un costé par Mars et d'aultre par Pallas. au milieu dudit miroir il y avoit dépeint un Empereur avecq une couronne de laurier à la teste, que le cronographaire entendoit estre Charles Quint; au dessoubz il se trouvoit nostre Roy Charles deuziesme mis dans une chaire, et la reine régente sa Mère à costé quy luy monstroit ce miroir, et de sa bouche sortaient lesdits cronographes.

DIES MATHIÆ FELICIOR NON FVIT AVSTRIÆ.

D'aultant que ledit Charles Quint at esté née le jour de St Mathias, couronné Empereur, gaigné la bataille de Pavie où le Roy de Franchois premier fust prins prisonnier et celle de Bicoqz.

Et au dessus de ce chronographe il y avoit St Mathias dépeint.

OMNIA FIDELIS ARTIFEX SACRAT J... (1) REGI.

(1) Indéchiffrable.

ANNALES. IX.

Au dessus il y avoit Pallas quy en se courbant présentoit et offroit au roy Charles 2° mis dans une chaire ung trousseau de touttes sortes d'instrumens et ostieux servans aux stils et mestiers et pour l'exercice d'iceux.

CAROLO QVIQVE DEBEMVS.

Au-dessus il y avoit ledit Roy Charles 2³ dépeint et assis dans une chaire.

IN ARTIBVS POPVLI CERTISSIMA FIDES ARTIS NERVIÆ CVRIA IN REJEM FIDELIS.

Au milieu de ces deux chronographes estoient dépeintes les armes de laditte chambre tenuz comme d'ordinaire par un Ange.

ARS ET FIDES SE MVTVO OSCVLATE.

Au dessus il y avoit Pallas et Fides quy s'embrassans s'entrebaissoient.

SAVCTVS MATHIAS FIDBI BLIGITVR TEST'S.

Au dessus il y avoit St Mathias dépeint.

Le lundi xxij^o dudit mois sur la remonstrance faicte par ledit Sieur Conselier Coppin touttes les avantdittes conférences, communications, propositions et résolutions furent agréés, advouées et approuvez par lesdits Sieurs Doiens et soubzdoiens assemblez en leur chambre et halle le jour de leurs plaids, après la scemonce généralle en avoit esté faicte par ordre dudit Sieur Grand Doien.

Au mesme temps sur la proposition de Bauduin Pels Doien des Orphèvres et procureur de laditte chambre, at esté résoult de faire un bancquet général et solemnel le xxiiije jour de St Mathias que l'on prestoit ledit serment au Roy, aians ensuitte Jean Jovenel Grand Doien des tonneliers et grand boursier et ledit Demain second boursier esté aucthorisez d'en faire les debvoirs et préparatifz.

Ledit jour fust aussy résoult de se trouver tous en laditte chambre ledit xxiiij^e feste de St Mathias, à huict heures au matin, avecq robbe et bonnet, et pour ainsy marcher avecq chacun un bleu baston à la main embelly au deboult d'une couronne de laurier, sans se servir de flambeaux ny chirons, non plus que lesdits du Magistrat. Estants assemblez ledit jour au matin, après l'appel faict, on sortit de laditte chambre, et on suyvit lesdits Sieurs du Magistrat dans l'église de nostre Dame, et entrèrent lesdits Sieurs du Magistrat dans le cœur, où ils entendèrent la grande messe solemnelle quy se chanta par ordre de la Cour, et lesdits Sieurs Doiens rompans leur ordre, se mirent dans laditte église en confusion quy ca, quy là, selon qu'à chacun bon lui sembloit.

Avant le commencement de laditte messe, entrèrent Messieurs les Chefs du Magistrat en corps, dans laditte église, et de là audit cœur par le grand portal, et après eux marchoit mondit Sieur Gouverneur suivy de la noblesse tous solemnellement revestus l'aians lesdits Sieurs Chefs esté quérir au chasteau, et estant venu à cheval,

Laditte messe achevée lesdits Sieurs Doiens et Soubzdoiens se remirent en ordre et sortirent par ledit grand portal par la rue de Nostre Dame, et de là au marché suivis desdits Sieurs du Magistrat et de Mondit Sieur le Marquis de Traisegnies, et dont tous les passages et marche estoient bordées des sermens et d'aucuns bourgeois, à l'advenant de quinze prins de chacune compagnie, conduicts par honnorable homme Jean Coppin capitaine d'une compagnie bourgeoises et à ce spéciallement choisy par lesdits Sieurs du Magistrat.

Estans ainsy arrivez audit marché tous les grands Doiens, et avecq eux Monsieur Nicolas Millevoy, chappelain de laditte chambre, et ledit Sieur Conselier, allèrent se mectre et prendre scéance au théatre faict à droit de celuy desdits Sieurs du Magistrats où il y avoit trois beaux chaires de velour rouge devant lesquelles y avoit une table servant de bureau, au chaière du mellieur estoit assis ledit Sieur Grand et Souverain Doien, à celuy à droit ledit Sieur Chappelain, et à gauche ledit Sieur Conselier, et les aultres grands Doiens sur des bancques couverts d'estoffe verde, chacun suivant son ordre.

Au théatre à gauche desdits sieurs du Magistrat s'estoient allez mectre et asseoir ledit Sieur Grand Soubzdoien, greffier, procureurs et seconds Doiens, estans disposez en la mesme forme que lesdits grands Doiens, et ledit Sieur Grand soubzdoien entre ledit sieur greffier et procureur Mallet sur chacun un beau chaire de cuire rouge, et devant eux aussy un bureau.

Ensuitte lesdits Sieurs du Magistrat montérent sur leur théatre aiant quarante pieds de longeur et trente en largeur, et en après lesdits Sieurs Chefs, qu'ils y conduisoient; mondit Sieur Gouverneur suivie tousjours de laditte noblesse et estant monté sur ledit théatre, et après avoir laissez les chevaux en plein marché, (après plusieurs fanfardes tant des trompectes que timballes, pour ce disposez endessus dudit théatre) y presta le serment solemnel audit Roy Charles 2° quy fut leu par Monsieur Paul Anthoine Huberland licencié ès loix Conselier de Sa Majesté, et Lieutenant particulier au siège de son Balliage dudit Tournay et Tournésis; ce fait lesdits Sieurs du Magistrat, Doiens et soubzdoiens, avec le peuple la main droite levée, prestèrent semblable serment entre les mains de mondit Seigneur le Marquis de Traisegnies à ce authorisé par Sa Majesté, dont fut faicte lecture audit théatre des lettres pour ce dépeschées, et fut la forme du serment leu par honnorable homme Jean de Male greffler civil de laditte ville. Iceux sermens prestez chacun cria Vive le Roi et se firent plusieurs saltes d'arquebuzades.

Ce fait mondit Sieur Marquis descendit dudit théatre avecq la noblesse et remonté à cheval s'en alla à la chambre de Messieurs les Estats dudit Tournay & Tournésis y conduicts par lesdits Sieurs Chefs estans sur le carosse de Messire Pierre d'Aubermont chevalier Sieur du Quesnoy et Grand prévost de la commune quy retournèrent aussitost sur leur théatre où il y avoit une chaire fort signalé et couvert avecq un daix pour y asseoir mondit Sieur Gouverneur au dessus duquel estoit attaché le pourtraict au natures dudit Roy Charles deusiesme, et au pied dudit pourctraict se trouvoit escript ce chronographe

CHARLES DEVXIESME.

Ce théatre estoit couvert et garny d'estoffe rouge, et par hault orné de divers balustres et termes y dépeints; on y trouvoit aussy ces cronographes

> CAROLE, TIBI NERVII FIDEM IVRANT. CAROLE, MANE DIV! QVE DOM CHARLES VIVE!

Les dits serment prestez on retira de théaltres et premiers lesdits Sieurs Doyens et soubzdoyens marchèrent droict vers le



belfroy et de là par le marché aux potteries entrèrent à laditte église de Nostre Dame y suivis par lesdits Sieurs du Magistrat qui rentrèrent au cœur où fut chanté le Te Deum et lesdits doyens et soubzdoyens pendant ce demeurèrent en leur ordre endeça dudit cœur au loing de la nève; avant chanter ledit Te Deum etc., entrèrent aussy lesdits Sieurs des Estats par le grand portal de laditte Eglise et après eux Mondict Sieur le Gouverneur qui les avoit prins à serment en leur chambre et ainsy se mirent audit cœur avecq laditte noblesse.

Après que ledit Te Deum fut chanté fort solemnellement ils se retirèrent et sortirent de laditte église par ledit grand portal du costé de l'Evesché et lesdits Sieurs du Magistrat par celluy du costé du marché aux potteryes à la maison de la ville, suivis desdits Doyens et soubzdoyens quy se retirèrent en leur chambre et citò on se mit à table chacun en son quartier et on se récréa fort gaillardement. Mondit Sieur le marcquis se trouva au bancquet desdits Sieurs du Magistrat où il mena plusieurs gentilshommes qui l'avoyent suivis en ceste remarcquable solemnité, et pendant le repas et qu'on avoit beu à la santé de Sa Majesté mondit Sieur Marcquis dit audit Sieur Grand prévost que l'on feroit bien d'envoyer ausdits Sieurs Doyens et Soubzdoyens ung beau ver et remarcquable pour beoir aussy à la santé du Roy, ce que fut treuvé bon, et ensuitte fut apporté de leur parte par le serviteur dudit Sieur grand prévost ausdits Sieurs Doyens et Soubzdoyens estans à table un lot de vin et une belle couppe de ver, et ayant eu accès à leur chambre s'approcha dudit Sieur grand et souverain doyen et luy dit qu'il estoit envoyé pour luy présenter laditte couppe pour boire le premier à la santé dudit Roy et après luy tous lesdits Sieurs Doyens et Soubzdoyens ainsy qu'at esté faict avec des réjouissances et acclamations de vive le Roy. Ceste couppe est demeurée à la Chambre y conservée pour estre employée et s'enservir à chacun bancquet solemnel à boir à la santé du Roy et à conserver et estre instituée par ledit Sieur grand et Souverain doyen.

ARCH. DE TOURNAI, Reg. 4184.

Suivent explicitement reproduites les formules de serments, etc. Voyez Reg. 19 138 R° à 145 R° .

- 246 -

IV

Chanson sur les Pays bas quand le roy de France les a venus conquester par trahison ensuitte de la morte de son beaupère Philippes IV père de Charles II.

> Or escoutez triste complainte De moy Flandres et le Pays bas Par ce grand monarque de France Que nous sommes tous mis à bas. Chrétiens je n'eusse jamais pensez Ce malheur nous eussent arrivez.

Au trépas de nos roy d'Espagne Emporta la paix avec soy Ne se doutant de la feintise De ce grand monarque François En eslevant des grandes armées Avec le cœur animé.

Nous avons un monarque de France C'est un roy sans raison A prins le pays du roy Charles Par une grande trahison Et nous tous fidels bourgeois Soyons toujours fidels au roy.

Et toute la première ville Sont venus à Charles-Roy N'est-ce pas grande félonnie Que vous l'appelez Charles-à-Moy? François vous estiez assurez Que nous n'avismes point d'armée.

Puis d'une façon subtille Sont venus dans les pays-bas En y prenans plusieurs villes Et ruinans les payssans Rendons graces à Dieu désormais Puisqu'il nous a donnez la paix. De là avec puissante armée Ils sont allez assiégez Tournay Ils n'ont pas fait de résistence. Sont en allez droit à Courtray. Ils ont prins Douay d'un abord. Plusieurs rendus au rend des morts.

Faut laisser Tournay en arrière Car ce sont tous coyons bien faits; Ils s'ont rendus au roy de France Avec grande lachetez. Au lieu de tirer leurs canons, Ils leurs ont jettez des jambons.

Le roy et sa puissante armée Il est venus Lille assiéger Ils sont venus voir la pucelle Qu'elle y est partout renommée François, n'avez-vous pas regrets D'une pucelle violée.

Tous les bourgeois de cette ville Se voyant tous environnez Ils se sont résous tous ensemble Disant qu'il falloit résister Et qu'il falloit souffrir la mort Pour ce gaillard petit roy Charlot.

Ont souffert des rudes attaques Avec les bombes & canons Et plusieurs bons bourgeois de Lille Perdans leurs chevances et maisons Personne qui ne s'esbranloit Croiant que le secours viendroit.

Et le gouverneur de la ville Se voyant tout abandonnez Qui falloit quitter la pucelle Avoit un extrême regret. Or, adieu tous, fidels bourgeois, Soyez tousjours fidel au roy. Réjouis toy, peuple de Lille, Flandre, Brabant, Hainaut, Artois, Car au péril de notre vie Faut estre fidel à son roy; Nous faut wider peintes et pots A la santé du Roy Charlot. BIBL. MUNICIP. DE LILLE, Ms. 426, page 244.

V

Articles proposez au Roy par les Depputez des trois Etats de la ville de Tournay le 24^e du mois de Juin 1667 jour de la réduction de ladite ville en l'obéissance de Sa Majesté.

Premièrement que toutes offenses & actes d'hostilité commis devant & durant le siège seront entièrement oubliez et tenus comme non advenus.

2. Sa Majesté Très Chrestienne est très humblement suppliée de commander la relaxation des prisonniers habitans de ladite ville, pouvoir et banlieue d'icelle, ensemble du pays de Tournesis, Mortagne, St-Amand, apendances & dépendances, pris durant la présente guerre, et ce sans rançon à charge néantmoins de payer leurs dépens.

3. Qu'ensuite de ce ladite ville jouira pleinement et entièrement de trois privilèges, coustumes, usages, immunitez, droict, franchises, jurisdictions, justice et administration à eux accordez par les Roys de France jusques l'an 1521 que lors elle passa à la maison d'Austriche, comme aussy ceux accordez par les Roys d'Angleterre durant le temps qu'ils l'ont occupée, notamment de la traicte foraine de six mille pièces de vin pour la provision de ladite ville sans payer issue, du droict de francs fiefz et nouveaux acquetz, et générallement de tous autres à eux générallement et spéciallement accordez du depuis par l'Empereur & Roys catholicques, pourveu qu'ilz en soyent présentement en possession et qu'ilz en jouissent.

4. Comme aussy demeurera estincte l'antienne composition des six mille florins que leurs prédécesseurs par acte du...... ont promis payer durant que les aydes auroyent cours en France comme leur ayant esté assignée en payement de diverses sommes par eux advancées ausdits Empereur et Roys Catholiques. 5. Pareillement ladite ville ayant presté son crédit au Roy Catholicque pour la somme de cent mil florins sur les bois de Nieppes et Domaines de Casselles, quatre vingt mille sur la forest de Mourmal et vingt cinq mil sur le domaine de Tournezis et tabellionage avec affectation des aydes et accords que font annuellement lesdits de Tournay, Sa Majesté est très humblement Suppliée de consentir que lesdits de Tournay seront payez sur lesdites parties assignées avec ordonnance et autres expéditions nécessaires au receveur tant pour les canons escheus qu'à escheoir, demeurant néantmoins le choix auxdits de Tournay d'en faire la desduction sur leursdites aydes et accordz ainsy qu'est expressement conditionné par les lettres de constitution.

6. Que touttes rentes deues par ladite ville et les Estatz de Tournesis seront conservées aux propriétaires comme aussy touttes debtes créés devant et durant la présente guerre pour l'acquict desquelles seront continuez les imposts et autres moyens cy destinez, et comme il y a courteresse pour ledit acquict, Sa Majesté est pareillement suppliée de les autoriser d'en mettre sus des nouveaux pour y survenir et en quoy seront nommémens comprises les levées d'argent faictes par le Massart de ladite ville soubz ses obligations et crédit soit sur son nom particulier ou de la ville sans qu'elles puissent estre debattues ny querellées soubz quelle coulleur que ce soit; et en seront continuez les annuelz suivant qu'a esté faict jusques à présent.

7. Que touttes autres debtes contractées avant & durant le siége seront aussy payées soit qu'elles soyent liquidées ou à licquider, le tout soubz brevet ou billet d'ordonnance à despescher soubz le nom des Magistratz en manière accoustumée et sont tenues pour légalles.

8. Que lesdites debtes et rentes jà contractées deues sur les communautez et particuliers se payeront en monnoye selon qu'elles ont esté contractées, sans qu'icelle soit subjecte à aucune modération ny quitance sur pied de la diversité des Edicts.

9. Que les Receveurs et Massart d'icelle ville et des Estats du Tournesiz ne pouront estre inquitez ny recherchez des deniers de leur entremise pour quelle cause que ce soit ny leurs comptes subjects à aucune reveue par les Officiers de Sa Majesté : mais touttes les mises que luy sont évaluées jusques à présent demeureront pour valablement allouées. 10. Que touttes quitances, modérations, donatifs, récompenses faicts jusques à présent seront aussy tenues pour légitimes et deuement faicts sans estre subjectes à ultérieures recherches & scindication.

11. Que les alliénations faicts jusques au jour de ce traicté pour les nécessitez de ladicte ville tiendront nonobstant que seroit entièrement deffaut d'autorisation ou autres Solemnitez requises.

12. Que les exemptions d'impost sur vin, bierre, et autres denrées qui se consommeront dans le chasteau n'auront lieu pour autres que les sieur Gouverneur et militants et pour leur dépense.

13. Que les Estats de Magistrature se confèreront à chaque terme de rénovation à charge des engagements qui ont esté faiets durant la possession de Sa Majesté Catholicque en les desengageant en mesme forme et manière.

14. En telle sorte que ceux du Magistrat nouvellement retranchez par les Commissaires de Sa Majesté Catholique, ensemble ceux y étans demeurez mais pourveus de places moins engagées, pourront recouvrer l'argent par eux advancé à cause de leurs Estats à Sadite Majesté au mesme cours et valleur du temps de la numération, en partie sur ceux ressentement pourveus en ladite Magistrature et le surplus sur l'impost de trois florins consenty estre levé à chaque sac de bray que Sa Majesté Très Chrestienne est suppliée de voulloir confirmer et autoriser selon qu'a esté projecté et convenu par les Deputez audit retranchement.

15. Que les restans des debtes deues à Sa Majesté Catholicque à cause des accordz à elle faicts et rachapt de garnison demeureront esteintz soit qu'ils soient acceptez ou non.

16. Que tous refugiez et enfermez, de quelle qualité ils soyent. Ecclésiastiques, Lays, militaires ou officiers de Sa Majesté Catholique et leurs femmes et enfans pouront continuer leur demeure l'espace de deux ans, sans estre inquiétez et recherchez pour chose que ce soit, en prestant serment de vivre selon les Edict et ordonnance de Sa Majesté Très Chrestienne et après lesdits deux ans continuer leur demeure ou se retirer, comme bon leur semblera.

17. Et audit cas leur sera remis la jouissance et propriété de leurs biens, pour les vendre et en disposer à leur volonté, les faire administrer par telz qu'ils voudront, et venans à mourir, succèderont aux héritiers ab intestat, au cas qu'ils n'ayent faict testament ou autre disposition.

18. Les absens qui désireront rentrer en icelle ville y seront receus avec leur meubles et autres biens à charges de prester le serment de fidélité et y vivre comme dessus. (1)

(1?). Le mesme s'observera pour les absens résidans sous l'obéisance de Sa Majesté Catolique qui pourront aussy jouir de leurs biens estant en ladite ville, pouvoir & banlieu d'icelle, ensemble sur le Tournesiz, Mortagne et St-Amand, appendances et dépendances l'espace de six mois durant lesquels ilz en pourront disposer par vente et autre aliénation, et en cas de mort lesdits biens succéderont aux héritiers ab intestat, cessant touttes disposition testamentaires et autre.

(20). Que les batteliers estrangers estant présentement en cette ville pourront se retirer avec leurs barques et navires, grains et effect, soit qu'il leur appartienne on non sans aucun empeschement, à la réserve des grains, desquels le Roy en pourra prendre ce qu'il en aura besoin en payant au prix des trois derniers marchez imédiatement précédent l'arivée de l'armée du Roy devant Tournay.

(21). Le même soit accordé aux gentishommes, paysans & touttes autres personnes.

(22). Que les manans et habitans eclésiastiques ou autres quels ilz soyent présent et absent ne pourront estre envoyez en colonie, ains vivront et demeureront subject au Roy très crestien la mesme liberté qu'ils ont faict soubz le Roy catholique, et retiendront ensemble les enfermez et réfugiez ailleurs tous leurs biens meubles, immeubles, actions, vasselles ou argent monnoyé, cuivre, estains, bagues, joyaux et quelconques ustancils trouvez en leurs maisons ou ailleurs, et générallement de quelle condition puisse estre lesdits biens et où ilz soyent scituez et reposans sans en estre tenus à quelque rachapt envers les officiers de l'artillerie ou autre que ce soit, mesme rentreront ez biens confisquez ou anotez si aucuns en y ayt, ores que scituez dans le royaume.

(1) A partir de l'art. 19, les articles ne sont plus numérotés dans l'original; j'y supplée, pour la commodité des renvois, en les numérotant alinéa par alinéa. (23). Que ceux qui ont déposité biens en cette ville les pourront retirer ou vendre et en retirer les deniers, jaçoit qu'ilz soyent subject de Sa Majesté Catholique et en tel lieu qu'ilz soyent placez, quand bon leur semblera.

(24). Que Sa Majesté Très Crestienne, soubz prétexte de quelque nécessité publicque ne pourra lever ny s'apliquer les deniers dépositez en justice, ou y reposant pour cause de litige ou autrement, ains demeureront és mains des dépositaires pour estre distribuez à l'ordonnance des magistrats et autre juge.

(25). Que ne seront crez autres Magistrats ny commis autres officiers de justice en icelle ville et banlieu, non plus qu'au quartier du Tournésiz, que naturelz du pays et ayans les qualitez requises par les coutume et privilège de ladite ville & du Tournesiz, et ne pourront estre vendus aucuns offices de justice, sauf au regard de ce que ladite ville a pratiqué en ce regard par cy devant.

(26). Et néantmoins Sa Majesté est très humblement supliée de leur permettre la vente ou engagement des grefz estant à leur disposition, comme aussy les bois de Breuze et autres biens patrimoniaux pour la descharge de debtes, rentes et pentions de laditte ville.

(27). Que tous les Magistrats, conseilliers pentionnaires, greffiers, les procureurs de laditte ville et toutes autres personnes indifféremment de toute telle qualité et condition ils soyent, Lieutenant, Baillif, Conseillers, advocat et procureur fiscaux, receveur, garde seel, dépositaire, greffier et autres officiers royaux & des Seigneurs particuliers, monnoyeurs ou autres seront conservez en leurs Estatz et offices, avec tous les mesmes droictz, privilleges et emoluments dont ils ont toujours jouy et jouyssent à présent.

(28). Qu'ausdits du Magistrat et autres sera continué le droict de conférer les offices et charges qu'ils ont conféré jusques à présent.

(29). Les corps et communauté des mestiers de laditte ville et cité seront conservez et maintenus en leurs antiens privilleges suivant les modiffications depuis ensuivis.

(30). Sa Majesté est suppliée de déclarer qu'attendu le retranchement faict tout fraichement par le Roy Catholique de la moictié de la Magistrature, le Gouverueur à y establir de sa part reiglera ses voix et suffrages à l'assemblée desdits du Magistrat à proportion du retranchement.

(31). Que tous les Eclésiastiques Cloistrez, prestres. Gentilhommes. Mont de Piété, Hospitaux, Officiers Royaux, ceux des Monnoyes, le Magistrat reignant et issant, pentionnaires, greffiers, Massart, procureurs et générallement tous autres officiers de laditte ville qui ont jusques ores jouy d'exemption de gens de guerre en seront exemptz comme ils ont esté du passé, et pour le regard des autres habitans qui seront logez ne seront obligez que de livrer le couvert & fourniture, et aura ledit Magistrat l'aucthorité de disposer et ordonner des logementz en la manière accoustumée.

(32). Que tous offices tant de laditte ville que Royaux demeureront à ceux à qui ils sont engagez aux charges et conditions apposées ou inféodez par les engagement et inféodations.

(33). Que les chartres, tiltres, comptes, papiers et enseignement concernant la ville, Domaine, Baillage de Tournay et Tournesiz et Estatz dudit Tournesiz demeureront en leurs entiers. Ce qui aura aussy lieu au regard des archives de l'Evesché, des chapistres, abbayes, monastères et autres communautez.

(34). Que les biens des bourgeois qui sortiront de la ville et de ceux qui y demeureront ne pourront estre visitez en aucune façon.

(35). Que la gabelle du sel ne sera pratiquée en ladite ville, pouvoir et banlieu d'icelle, ny au Tournesiz. Mortagne, St Amand, appendences et deppendences.

(36). Que tous canons, munitions de guerre et de bouche estantz dans les magazins et rempartz y demeureront à la disposition desdits du Magistrat comme de tout temps.

(37). Que les aydes, subsides et autres subventions du prince se requérans et accordans, ensemble les moyens pour y fournir, se praticqueront en la mesme forme et manière que du temps de Sa Majesté Catholique sans préjudice des oppositions de ceux dudit Chapitre et procez pendant au grand conseil de Malines, et autres, sans que lesdits de Tournay et Tournesiz seront obligez à autre cotization, capitation, ou autre moyen particulier ou général.

(38). Que la liberté de conscience ne sera permise dans laditte ville, banlieu et pays de Tournesiz, Mortagne, St Amand,

- 254 -

d'autre Religion. (39). Que l'Archevesque de Cambray, l'Evesque et Chapitre de la cathédralle de Tournay, leurs suppotz, domestiques, avec autres eclésiastiques de deca ou pardelà l'Escauld, tant dudit Tournay que du Tournesiz, Mortagne, St Amand, ensemble les abbayes dudit St Amand, St Martin, St Marc, pretz à Nonains, estantz à Tournay, Chasteau l'Abbaye, avec leurs demeures. Relligieux, Religieuses, hospitaux et offices, administrations des biens d'Eglise, orphelins, escolles, pauvres et tous autres fondations pieuses, de quel estat, condition & ordre qu'ilz puissent estre, demeureront en leurs dignitez, bénéfices, privilèges, qualitez, ordres & fonctions, et seront maintenus en la possession de leurs bénéfices et biens, soyent meubles, immeubles ou de quelle autre qualité ou condition qu'ils puissent estre, à eux apartenans ou à leurs Eglises, soyent cloches, ornement, vazes sacrez, joyaux, reliques, bibliotèques, sans pour ce estre tenus de rien donner aux officiers de l'artillerie ny autres, ensemble en touttes leurs franchises, libertez, exemptions, collations de bénéfices et offices, administrations et tous usages, juridictions, droicts et priviléges, tant en la ville que hors icelle sans exception aucune, conformément à la teneur d'iceux priviléges et scelon qu'ils en ont jouy auparavant et cessant empeschement eussent deu jouir, sauf néantmoins les droict des parties, ensuitte des accords qu'elles ont par ensemble, ce qui aura aussy lieu pour les cloches & autres meubles apartenans à ladite ville.

(40). Et sy tant est que sur la nomination du Roy Catolique quelques Ecclésiastiques dudit pays ayent esté pourveus en cour de Rome de l'évesché vaccant dudit Tournay avant l'accomplissement de se traité, icelle provision tiendra et aura son effect entier.

(41). Sera aussy pourveu à l'Evesché, abbaye, cloistre, hospitaux et autres fondations pieuses en la ville et par tout le diocèse dudit Evesché, banlieu de ladite ville & pays de Tournesiz après la mort des possesseurs présent & futures en la mesme forme que durant Sa Majesté Catolique et sans les bailler en commande. (42). Que les religieux, soit qu'ilz soyent naturels des Estat du Roy Catolique ou autre, demeureront librement en icelle ville et banlieu et pays de Tournesiz subject à leur supérieur de la province de Flandres ou de tel autre lieu qu'ils sont présentement soubmis, sans l'authorité desquels ils ne pourront estre tirez de là, ny envoyez en France ou ailleurs, et lesdits religieux ne seront molestez à quelques serment plus avant que les bourgeois et particuliers, ains en la mesme forme & manière.

(43). Que les cappitaines, officiers et soldat des compagnies des jeunesses esleuz nouvellement levées à l'occasion de ce siége seront licentiées et iceux quitte de l'obligation militaire.

(44). Que la monnoye de laditte ville sera continuée au réglement des monnoyes de France, comme elle a esté, en reformant ce qu'a esté réglé au contraire.

(45). Comme nonobstant le présent traité, le sieur marquis de Trassignies, gouverneur de la part de Sa Majesté Catholique de ladite ville et chasteau d'icelle, faict difficulté de traiter pour ledit chasteau auquel il s'est retiré, Sa Majesté est très humblement priée de réduire icelluy chasteau en son obéissance par attaque à faire par dehors la ville affin d'éviter la ruyne de la plus grande partie d'icelle par le feu et autrement, dont ilz sont menascez.

(46). Que les Estat dudit pays de Tournesiz seront maintenus avec leurs deputez, les juges qu'ils commettent de leur impot et officiers, telz que conseillers pentionnaires, greffier, receveur et autres, pour faire leurs fonctions et offices aux mesmes droict, gages, émolument, priviléges, libertez & exemptions dont ilz jouissent présentement sans y rien changer ny altérer.

(47). Qu'il ne sera mises aucune imposition sur ledit pays que par convocasion et consentement desdits Estat en la manière accoustumée et comme on en a usé jusqu'à présent.

(48). Que tous les impot et moyens courans servans à acquitter les charges antiennes et nouvelles de l'estat se leveront pour estre employés aux mesmes fins et ainsy qu'il a esté pratiqué jusques à présent.

(49). Que l'assemblée desdits Deputez et officiers se continura avec le mesme nombre de personnes qu'il s'est faict jusques à présent sans en adjoindre d'autres ny les diminuer, devant iceux estre tous naturels subjects des Pays-Bas et point d'autres. (50). Que le receveur desdits Estat ne sera subject de rendre compte de son entremise si ce n'est par devant lesdits Deputez et que ceux qui ont esté par luy cy devant rendus ne seront subject à aucunes revues, et que les ordonnances et décharges qui Luy ont été faictes jusques à présent demeureront vallables, sans en l'un et en l'autre cas à l'occasion d'icelles ou autrement pour cause de son entremise pouvoir estre aucunement molesté ou inquiété.

Ayant entendu la lecture mot pour mot de tout le contenu aux articles cy-dessus, Je les ay eu bien agreables et promets de les garder et faire tenir et garder inviolablement. Fait au camp devant Tournay, le 24^e Juin 1667.

(Signé) Louis.

Et moyennant ce, lesdits Deputez ont promis à Sa Majesté de luy faire remettre les portes dudit Tournay le mesme jour 24^e juin à sept heures du soir.

(Signé) DE BOULONGNE. P. D'AUBERMONT ST du Quesnoy. DE BARGIBANT. DE CHASTILLON. GU. DEFLINES.

ARC. DE TOURNAI, Chartrier. Original sur papier. (1)

Serment prêlé par Louis XIV en 1667, à la prise de Tournay.

Nous Louis xiiij² Roy de France & de Navarre, jurons et promettons à vous Prévost, Jurez, Mayeur et Eschevins, conseillers, officiers, peuple, manans & habitans de cette ville et cité de Tournay, que nous vous serons bon et fidel seigneur et observerons et vous ferons observer bien & fidellement tous et quelconques voz privilèges, franchises, loix, libertez, coustumes et droits qui vous ont esté délaissez par les roys et princes noz predecesseurs l'Empereur Charles cincq^e et les Roys & princes catholicques soubs la domination desquels vous avez esté et en particulier le traicté et capitulation à vous accordé et par nous signé le vingt quattriesme de ce mois et ferons tout ce que bon Souverain et droiturier seigneur et prince naturel est tenu de faire. Ainsy nous ayde Dieu et ses Saints.

(1) Il n'existe pas, à ma connaissance de transcription fidèle de ce document; c'est pour ce motif que je le reproduis ici, soigneusement collationné sur l'original.

Le présent serment at esté presté par la personne propre de Sa Majesté Très Chrestienne en la grande sale de l'abbave de St Martin, présent grand nombre de seigneurs, officiers de la couronne & autres, le vingt-sixiesme de juin milsix cens soixante sept, tesmoing le soubsigné premier greffier de la ville et cité de Tournay. (signé) J. DE MALE.

Aujourd'hui vingt-sixiesme de juin 1667, le Roy étant en la maison et abbave de St Martin de la ville & cité de Tournav a receu des Prévost, Jurez, Mayeur, Eschevins, Conseillers et officiers de ladite ville et cité le serment de fidélité en la forme qui suit.

Nous prévost, Jurez, Mayeur, Eschevins, Conseillers, Officiers, manans et habitans de la ville & cité de Tournay tant en nostre nom que pour et au nom de la communauté de laditte ville promettons et jurons à très haut, très puissant & très excellent prince Louis xiiij par la grâce de Dieu roy de France & de Navarre que nous luy seront et à ses successeurs légitimes bons & loyaux sujets, qu'éviterons, osterons & éloignerons son dommage et advancerons son proffit et garderons et à garder son héritage et sa seigneurie ès limites de Tournav et Tournesis selon notre puissance et possibilité et feront tout ce que bons sujets sont tenus de faire à leur droiturier et souverain seigneur et prince naturel. Ainsy nous aide Dieu et ses saints.

ARCH. DE TOURNAI, Reg. 20, 5 Rº, 77 Vº, 231 Rº et Vo.

VI

Informations touchant nostre justiffication.

Du 22^e jullet 1667.

Jacques Rentié, sergeant de la compaingnie nostre Dame, at après serment par luy fait et presté, affirmé que le 23^e de juin dernier son poste estoit au corps de garde du marché où il at veu venir monsieur de la Hameide eschevin demander quelque brigade pour adsister aultres bourgeois ayans leur poste du costé de l'atacque ct ce environ les dix heures du soir, lesquels bourgeois firent refus d'y aller et qu'ils ne quicterovent leur poste, menachant de faire feu sy on les vouloit desposéder de leurdit poste, mais par la prière des capitaines et aultres officiers ledit déposant environ un heure après 17 ANNALBS. IX.

Affirme de plus que la nuict qu'a esté touché l'apel il avoit encoire son esquade sur ledit rampart audit lieu de l'atacque mais le Sieur capitaine Du Chambge (1) quy avoit son poste l'auroit abandonné comme aussy la plus sainne partie de ladite compaingnie, mesme les cannonniers auroyent abandonné le canon ayant prié des jeusnes hommes de aller tirer le canon comme ils firent; mais comme ladite brigade voiait ainsy ceux ayans ledit poste se retirer, demanderent au déposant s'il les vouloit laisser crever escarmouchans continuellement, cause que ledit déposant vint advertir messieurs du Magistrat de ce désordre, et quelque temps après on auroit touché la chamade.

Sy affirme par sondit serment qu'il at entendu diverses personnes de menue condition de sa compaingnie quy se disposoient à faire un pilliage et ce par diverses fois, les admonestans de se taire et de ne tenir semblables discours.

Finallement affirme par sondit serment que at ouy en divers endroits faisant la ronde et allant où il estoit commandé diverses personnes menues de ceste ville et paisans murmurer et dire pendant que ces bougres sont sur le rempart allons pilier leurs maisons, et mesme admonester une personne de la compaingnie de la Magdeleine qu'il n'at aultrement recognu pour avoir esté de nuict de se taire menascher de luy donner un coup de fusil. Ce qu'il sçait par les raisons dites estre chose de son fait et cognoissance et l'avoir ainsy ouy, veu et remarqué. affirmant sa déposition à luy releue véritable.

Du 24^e iullet 1667.

Phles Mahieu, âgé de L ans ou environ, laboureur et hosteleut, demeurant sur le pouvoir de ceste ville, at après serment par luy fait et presté [déclaré] que le 23^e de ce mois après midy environ les deux à trois heures il avoit esté adverty auparavant de se treuver à la porte Saint-Martin avecq sa compaingnie de

(1) Le 21 juin Nicolas Caniot est nommé capitaine de la compagnie bourgeoise de Notre-Dame en place de Jean Coppin, malade, et Jean Baudechon alfère de la même compagnie en remplacement de Charles Du Chambge démissionnaire. ARCH. DE TOURNAI, *Reg. 218*, 194 V°. volontaire et qu'on donneroit quelque argent affin d'adsister à la sortie quy se debvoit faire.

Sy affirme par sondit serment qu'ensuite de ce il s'est treuvé à la porte de St Martin avecq pour le moins quattre-vingt hommes bien faicts et bien armés scavoir la pluspart d'un fusil et d'un stilet pour mettre au boud du fusil après avoir laché le coupt et d'un pistolet de ceinture et pensant sortir par ladite porte avecq les Irlandois il fut contremandé par quelques cavailliers qu'il n'at cognu luy disant qu'ils les suyveroyent et qu'ils sortiroient ensemble par la porte valenchenoise où s'estant transporté avecq sadite compaingnie et ladite compaingnie de cavaillerie trouvèrent la porte serrée et monsieur le viscomte de Billestin chanoinne fils de monseigneur le marquis de Trasignie près ladite porte dont ledit déposant l'auroit abordé luy disant en ces termes Mordieu! pourquoy es-ce qu'on ne nous laisse pas sortir? veu-on pour sy peu de soldat que nous avons leur laisser couper la gorge? luy disant qu'il y avoit des soldats irlandois sortis par la porte Saint-Martin et qu'ils se batoyent desjà. A quoy ledit Sr vicomte repartit audit déposant : vous est un causeur, vous ; vous causé beaucoup; où sont-ils vos gens? A quoy ledit déposant repartit : sorté le premier, vous les voirez suvvre. » Et les voilà tous prest à marcher où estoit aussy la cavallerie prest à marcher et sy ledit Sr vicomte eust fait faire l'ouverture de ladite porte ils auroyent tous sortis et se rendus à l'atacque sans qu'ils auroyent voulus que ledit Sr vicomte les auroit surpry et qu'ils n'avoyent besoing de luy. Et que sy ladite sortie auroit esté deuement fait et exécuté on pouvoit asseurément jecter les Franchois hors de leurs boyaux et remplire les ouvraiges puisqu'ils estoyent pour le moins quatre à cincq cens hommes disposez de sortir: et mesme pouvoyent ils garder ladite poincte et aussy que lesdits Franchois auroyent encoirres de l'ouvraige pour deux jours pour la regaingnier. Ainsy à raison qu'it leur manquoit de [lacune] comme at esté recognue après que la ville at esté rendue il pouvoit estre qu'ils auroyent esté obligez de lever le siège.

Sy affirme par sondit serment que depuis que ladite ville at esté investie il at esté continuellement dehors et atacqué les gardes franchois. les fait deposter et aultres, de nuit, se treuvoit sur le rampart d'un costé et d'aultre, ayant remarcqué grande confusion entre les bourgeois n'ayans aultre cure que de manger et boire, et quictans la tonne aulcuns se prenoient à dire : a tant, ne vois tirer un franchois? et alloyent près la muraille et tiroient en hault puis disoyent : J'en ay tué un, et lors ledit déposant repartisoit : c'at doncq esté une irrondèle. Ce qu'il sçait pour estre chose de son fait et cognoissance, ayant esté présent à tout ce que dessus, ainsy le veu et remarcqué, et bien sçavoir ce que c'est de la guerre pour avoir servie le Rov d'Espaingne l'espace de xxj ans tant en ces Pais-Bas qu'en Espaingne et se treuvé ès sièges de Heddin, St Omer, à celuy d'Aire quant elle at esté prinse et puis quant elle at esté reprinse par le Roy d'Espaingne comme aussi au siège de Landrecy, de Guise, à la bataille de Rocroit, à la bataille de Sedan, à la bataille d'Honnecourt et autres rencontres, sans grand nombre de parties et rencontre où il s'est trouvé tousjours au service du Roy d'Espaingne, affirmant sa déposition à luy releve véritable.

Du 4e Aoust 1667.

Marie Lemaire, eaigée de 29 ans ou environ, femme à maistre Jean Boniface, at, après serment par elle fait et presté, affirmé que le xxiiij^e de juin dernier, jour que ceste ville fut rendue au Roy de France, environ les sept heures du matin seroit venu à la porte du Chasteau un tambour avecq les yeux bendez, accompaingnié, sy qu'elle at entendu dire, d'un major des gardes du Roy.

Sy affirme par sondit serment que seroit sorty du chasteau un capitaine irlandois lequel seroit venu parler audit major franchois en la maison de Monsieur Joseph vis-à-vis de la porte dudit chasteau, lequel major dit qu'il désiroit parler à monsieur le marquis de Trasignie de la part de quelque grand prince dont elle n'at retenu le nom, et luy estant déclaré par ledit capitaine irlandois qu'il ne pouvoit entrer au chasteau et que luy feroit sçavoir audit Sr marquis sa venu, comme il fit, seroit venu un aultre officier alleman, sy qu'on luy at déclaré, parler audit major franchois, et se seroyent ensemble retirez dans la maison de ladite déposante.

Sy affirme par sondit serment qu'elle at ouy ledit major franchois dire audit officier alleman qu'il venoit de la part d'un prince franchois dont elle n'at retenu le nom lequel dit que le Roy avoit résolu de ne faire l'honneur audit Sr marquis de le semonser de se rendre, mais qu'en considération dudit Prince

1____

il le venoit semonser de ce faire, et après plusieurs aultres discours ledit Alleman s'en alla au chasteau.

Affirme de plus qu'estant retourné dudit chasteau il dit audit major franchois que Mons. le marquis de Trasignie baisoit bien humblement les mains au Roy et audit Prince et qu'il estoit bien marit de quicter un gouvernement comme celuy de Tournay, que les bourgois avoyent rendue la ville à son desseu et que par ce subject il s'estoit rettiré en son chasteau et qu'il désiroit que le Roy l'enverroit battre et que ce despendoit de son honneur et de sa vie et qu'il ne se pouvoit rendre sans avoir receu quelque volé de canon.

Affirme encoire qu'elle at ouy dire par ledit major franchois que ledit Sr marquis prendroit garde à battre la ville et gardés les maisons à raison que la capitulation estoit fait que le chasteau ne seroit attaché par dedans la ville, ains par le dehors, et que le Roy avoit eu du mescontentement bien grand d'avoir veu les faubourg bruslez, que ce fut qu'il feroit aulcun dommaige à ladite ville. Et ainsi se seroyent retirez.

Ce qu'elle sçait pour l'avoir ainsy veue, ouye et remarcqué, asseurans sadite déposition à elle releue véritable.

Du 5 Aoust 1667.

Jean-Baptiste du Saulchoit, greffier du temporel de l'Evesché de Tournay, eagé de 49 ans, après serment par luy pretté de dire la vérité, a dit et affirmé estre véritable que le mardy 21° du mois de juin dernier il s'est trouvé de grand matin sur le rampart de cette ville au lieu désigné en cas d'allarme avec les autres habitans d'icelle laquelle estoit desjà investie d'aucuns costez par l'armée françoise, et que le mercredy soir il at ouy divers d'iceux dire qu'ils estoient comme bruslez d'avoir esté sy longtemps à l'ardeur du soleil, se plaindans de se voire obliger de demeurer fixement sur ledit rempart sans avoir encor rien mangé durant le jour, et en effect un fameux docteur de cette ville dist au parlant le jeudy après-midy que l'ardeur du soleil luy avoit bruslé les humeurs de telle façon qu'il en avoit gaigné un rume et que grand nombre de peuple en estoit affligé pour la mesme cause; et peu après cela que lors Messieurs du Magistrat avoient estably honnorable homme Philippe Gérard en la place de Bernard Josson porte-enseigne de la compagnie lors malade, et qu'iceluy Gérard par consentement du capitaine pensoit faire changer de poste ceux quy estoient entre la croix

ct la porte de Sept fonteynes, aucuns d'iceux luy respondirent fort effrontément qu'ils n'en feroient rien jurant qu'à présent, mortdieu! les plus forts estoient les maistres, tindrent aussy des discours de telle nature à honnorable homme Piere Lefebre aussy présent, nonobstant le remonstrance que leurs fit le déposant de ce que les susdits Lefebve et Gérard estoient subrogez par mesdits Seigneurs du Magistrat, l'un pour l'absence de Mons. du Gardin, lieutenant, et l'aultre pour la maladie dudit Josson, et n'en voulurent rien faire. Se souvient de plus d'avoir veu ledit jour mercredy soir bon nombre de paysans audit poste, la pluspart de sa cognoissance, et que pensant leur parler le lendemain de bon matin il ne s'y en est pas trouvé un seul. At ouy dire aussy d'aucuns bourgeois qu'ils n'iroient point aux fortifications aux dehors de la ville, et qu'il ne leurs touchoit que de garder le rampart, nonobstant la représentation de Mons. Rogier, capitaine, quy s'offroit d'y marcher le premier. Déclare de plus avoir entendu dire que plusieurs pauvres gens menaçoient le pillage, et qu'aucuns sont allés en l'abbaye des pretz porcins voulans avoir la grande porte de derrière ouverte, disans que Mons, le procureur général de ladite ville leurs avoit commandé d'y amener des munitions de guerre et autrement, ce qu'il scait pour avoir le tout ainsy veu et ouy dire comme dit est, et après lecture at affirmé cette sienne déposition estre veritable. Affirme de plus avoir entendu dire que lesdittes personnes obligèrent lesdites Religieuses à leurs donner de la biere, mesme d'avoir veu sur ledit rampart aucuns du petit peuple assez pris de boisson.

Du 7 Aoust 1667.

Josse Montignie, eaigé de 48 ans ou environ, demeurant au villaige de Vau, de son stil chavatier, at après serment par luy fait et presté affirmé que le 23 de juin dernier il estoit avecq Philippe Mahieu et divers aultres à la porte de Valenchenoise où il y avoit une brigade de cavallerie à dessein de sortir et aller attacquer les franchois au boyau fait à la pointe devant la porte del Vingne, mais ils furent empeschez à raison qu'on n'auroit fait ouverture de ladite porte.

Sy affirme par sondit serment d'avoir veu Philippe Mahieu parler au Sr vicomte Bilstin fils à Mons. le marquis de Trasignie lequel estoit près ladite porte sans avoir ouye les paroles qu'ils eurent ensemble estant tropt eslongnié. Finallement affirme par sondit serment qu'il at veu un cavaillier monté sur un grison aborder ledit Sr vicomte et disant en tirant ses cheveux : Mordieu! Teste Dieu! pourquoy ne nous laisse-on point sortir? veu-on laisser crever les aultres quy sont sortis par la porte St-Martin? A quoy ledit Sr vicomte repartit qu'on ne sortiroit point, ayant remarcqué qu'ils estoyent pour sortir bien quattre à cincq cens hommes. Ce qu'il sçait pour estre chose de son fait et cognoissance, l'ayant ainsy veu et remarcqué, affirmant sa déposition à luy releue véritable.

Du 7 d'Aoust 1667.

Guillaume Lanthoine, eaigé de xlj ans ou environ, natif de Fontenoy, demeurant à Vau, clercq et laboureur audit lieu, at après serment par luy fait et presté affirmé que le 23e de juin 1667 il s'est rendue avecq Philippe Mahieu et quantité d'aultres hommes et joeusnes hommes à la porte St-Martin où il y at veu environ soixante cavaliez tous disposez à faire une sortie sur les franchois au boyau par eux fait à la poincte vis-à-vis de la porte del Vingne, mais tout à coup il at entendu dire qu'ils se falloit transporter à la porte Valenchenoise et que par là ils sortiroyent avecq lesdits cavalliers, où s'estans rendus treuvèrent la porte serrée, et Monsieur le vicomte Bilstin, fils à Mons. le marquis de Trasignie, près ladite porte, sans qu'on en auroit fait ouverture, nonobstant que près ladite porte il y avoit bien quattre à cincq cens hommes pour aller à l'atacque bien armez. Ce qu'il scait pour l'avoir ainsy veu et remarcqué, affirmant sa déposition à luy releue véritable.

Du 7 Aoust 1667.

Michel Dumont, eaigé de 32 ans ou environ, natif de Callonne, demeurant présentement à Vau, de son stil marissal et laboureur, at après sorment par luy fait et presté affirmé que le ^{23°} de juin dernier il estoit à la porte St-Martin en compaingnie de divers aultres personnes muny d'armes à dessein d'accompaingnier les Irlandois à la sortie comme aussy environ soixante cavalliers quy estoyent près ladite porte disposez à sortir, mais seroit arrivé que lesdits cavalliers et eux se rendirent à la porte valenchenoise par où on leur avoit dit qu'ils sortiroyent; mais arrivé qu'ils y furent treuvèrent la porte serrée, et Mons. le vicomte de Bilestin près ladite porte, auquel vicomte il at veu Philippe Mahieu l'aborder et dire : Et bien, mordieu! pourquoy es-ce qu'on ne nous laisse sortir? Lequel vicomt dit : Où sont vos gens? A quoi ledit Mahieu repartit : Les voilà! Et sur ce ledit Sr vicomte luy dit : Vous este un causeux, vous!

Finallement affirme par sondit serment qu'ils estoient à ladite porte bien quattre à cincq cens hommes bien armez disposez à sortir. Ce qu'il sçait pour estre chose de son fait et cognoissance pour l'avoir ainsy veu, ouy et remarcqué, affirmant sa déposition à luy releue véritable.

Du 7º Aoust 1667.

Philippes Gilliet, eaigé de xlvij ans ou environ, natif de Vau, de son stil rocquetier, at après serment par luy fait et presté affirmé que le 23° de juin dernier environ les trois heures après midy il estoit en compaingnio de Philippe Mahieu et quantité d'aultres personnes à la porte de St-Martin à dessein de sortir avecq les Irlandois pour aller attacher les Franchois au boiau au devant de la porte del Vingne, ayant aussy remarcqué qu'il y avoit environ soixante hommes cavaliers à ladite porte St-Martin.

Sy affirme par sondit serment que ledit déposant, Philippe Mahieu et aultres furent solicitez par lesdits cavaliers de venir avecq eux à la porte de Valenchenoise et que par icelle ils sortiroyent ensemble; où s'estans rendus treuvèrent la porte serrée et monsieur le viscomte de Bilestin, chanoine, fils de monsieur le marquis de Trasignie, près ladite porte.

Sy affirme par sondit serment qu'estant arrivé à ladite porte il at veu Philippe Mahieu parler audit Sr vicomte sans sçavoir ce qu'ils disoyent par estre tropt esloingnié.

Affirme de plus d'avoir veu certain cavaillier monté sur un cheval grison joeusne rouselet qu'il croit que c'estoit quelque officier aborder ledit Sr Vicomte disant : Mordieu! pourquoy es-ce qu'on ne nous laisse point sortir? A quoy il respondit qu'on ne sortiroit pas.

Finallement affirme par sondit serment qu'ils estoyent bien quatre à cincq cens hommes pour sortir estants touts munis d'armes à feu et aultres armes. Ce qu'il sçait pour estre chose de son fait et cognoissance, avoir esté présent à ce que dessus et ainsy le veu et remarcqué, affirmant sa déposition à luy releue véritable.

Du 8° d'Aoust 1667.

Richard Praie, caigé de 38 ans ou environ, marchand demeurant en Tourpay, at dit et déclaré que samedy 30 de jullet

dernier estant en la ville de Bruxelles fut mandé par monsieur Blondel et, interrogé sur ce qu'il s'estoit passé au siège fait par les Franchois devant Tournay, auroit déclaré que les bourgeois avoyent bien faits leurs debvoirs et qu'il n'avoit veu qu'une seul fois monsieur le marquis de Trasignie sur le rampart, et ce le premier jour qu'on at esté siégé, quy fut le mardy au soir : avant auss y déclaré de n'avoir veu souvent messieurs du Magistrat sur ledit rempard, ayant aussi déclaré qu'on avoit préparé une sortie à scavoir par les portes de valenchenoise et St Martin laquelle n'at réussie à raison que ceux estans près la porte vallenchenoise n'ont peu sortir, estant mons. le marquis près ladite porte et icelle demeuré serré; at dit aussy que environ les x heures et demy au soir le 23e de juin dernier qu'on auroit ordonné de ne plus tirer estant lors ledit Richart dans l'enclos de la maison de ville, cause qu'il se seroit retiré en sa maison, qu'est ce qu'il at déclaré.

[Déposition sans serment].

۰.

Du 24º jullet 1667.

Honnorable homme Robert Grau, lieutenant de la compaingnie St Nicaise, marchand en Tournay, at après serment par luy fait et presté affirmé que le 22 de juin 1667 jour que ceste ville at esté investie par les Franchois il s'est treuvé avecq la compaingnie à son poste quy estoit depuis le corps de garde de le Vingne jusques au jardin Scorion, ayant ainsy en garde la porte St Martin, et y resté jusques la rendition de ceste ville.

Sy affirme par sondit serment que le 22 dudit mois après midy ledit déposant et le Sr capitaine del Vingne proposèrent à leurs gens s'ils vouloyent entrer à la pointe de St Martin pour la garder et deffendre; et en ayans treuvez divers contents ils donnèrent part à messieurs les Prevostz et Jurez, lesquels envoyèrent un ordre qu'ils pouvoyent bien garder laditte pointe; mais les bourgeois changèrent et pour chose que ce fut n'y voulurent aller.

Sy affirme par sondit serment que le 23 juin 1667 après midy sur les trois heures il at veu ouvrir la porte Saint-Martin et veu sortir environ trente cincq Irlandois pour aller attacquer les Franchois au boyau avecq lesquels se joinnèrent environ 24 volontaires tant peisans que bourgeois comme ils firent; mais un officier irlandois après que les cy-dessus nommez estoient partis vint aborder ledit déposant et dit : Où sont ces gens? Lequel fit réponce qu'ils estoyent jà près du lieu de l'attacque. Lequel officier dit qu'il les falloit rappeller et que c'estoyent tous des enffans perdus et que mons. le marquis l'avoit envoyé pour les rappeller comme il fit. Après avoir fait une descharge et bien fait leur debvoir se retirent en ceste ville où lesdits volontaires estans parvenus à la porte se plaindoyent fort d'avoir esté mal traité des Irlandois, lesquels Irlandois dirent qu'ils avoient esté obligez de les mal traiter affin de les faire retirer, à quoy ils ne vouloient obtempérer ains poursuyvre l'atacque encommenchée.

Finallement affirme par sondit serment qu'il at veu le Sr Comte de Vertin près la porte de St Martin à la teste d'une brigade de cavallerie prest à sortir ladite ville mais se retirer avecq son monde à raison qu'il ne pouvoit passer par ladite porte estant le lieu où devoit y avoir baille palissadé; ayant du depuis aprins que ledit Sr Comte et sa brigade s'estoyent rendus à la porte de Valenchenoise, et qu'on n'auroit fait ouverture de ladite porte. Ce qu'il sçait pour estre chose de son fait & cognoissance et par les raisons dites affirmant sa déposition à luy releue véritable.

ARCH. DE TOURNAI, Dossier 924 bis de la Salle de Travail,

VII

24 juin 1667.

Le Roy commençant en personne son Expédition pour tirer raison des Droits de la Reyne, réduisit à son obeïssance la Ville de Tournay que les Espagnols avoient dénüée de Garnison après quatre jours d'attaque que Sa Majesté fit faire dans l'endroit où est présentement la Citadelle. « Sa Majesté donna ses ordres pour attaquer le Chasteau, dans lequel le Marquis de Trazegnies s'estoit retiré avec 300 hommes seulement qui composoient sa Garnison. Comme la Place n'estoit pas en deffense, & que toutes choses y manquoient pour la faire bien vigoureuse, il fut obligé de la rendre deux jours après, faisant une Composition honorable. »

J'ay marqué par cette Inscription la conqueste que le Roy a faite de la Ville de Tournay la plus ancienne sans contredit de la Domination Françoise en prenant la Monarchie dans sa première origine. Une preuve incontestable de son antiquité & de son mérite vers l'Empire François consiste en ce qu'ayant receu le Roy Clodion, & servy de Places d'Armes à Méroüée, cette mesme Ville a fourny la demeure et la sépulture au Roy Childéric, le tombeau duquel fut trouvé dans les ruines d'un vieux édifice près du cimetière de la paroisse de St-Brixo en creusant la terre pour y jetter les fondemens d'une maison l'an 1653. L'Idole, le Cachet, le Ceinturon garny d'une grande quantité d'abeilles d'or et l'équippage funebre de ce quatrième Roy des François Payen, fut présenté par le Magistrat de Tournay à l'Archiduc Léopold lors Gouverneur des Pays-bas. Jean Philippe de Schonborn, Archevesque Electeur de Mayence, qui estoit redevable de son Elevation à la France, ayant retiré ces illustres dépoüilles après la mort de cet Archiduc, en fit un présent magnifique à Sa Majesté, qui l'a fait mettre dans sa Biblio thèque, où je l'ay veu à Paris.

Urbs Bellicosissimi olim Populi Princeps, TORNACUM Metropolis Nerviorum, Incunabulis CLODOVGEI, Sepulchro CHILDERI I, Nascentis in Gallijs Francorum Imperij Primordijs inclyta et spectanda, Primitiæ Victoriarum Bella capessentis, LUDOVICI MAGNI, Postquam per M. C. annos ab Anglis et Hispanis A Gallico Dominatu fuisset avulsa MARIÆ THERESIÆ Galliarum Reginæ Armis vendicato Dotalitio Jure Nativæ ditioni restituta est. M.DC.LXVII,

Tributaire des lys, je receus autrefois Clovis en son berceau, Childéric en sa tombe; J'étois ville des Francs; je le suis des François.

Un vainqueur sous qui tout succombe Sceut à ce premier joug ranger ma liberté. Ce qu'on crut mon malheur fait ma félicité; Aux efforts de Louis je dus d'abord me rendre; Ce prince sur Clovis l'emporte en piété

En grandeur il passe Alexandre. Journal historique de M. A. de Woerden, avec la Traduction de La Fostaine.

VIII

Documents diplomatiques concernant des tentatives d'accommodement entre la France et l'Espagne en 1667.

А.

Mémoire du Roi pour les Sieurs d'Estrades et Courtin.

Fait au camp devant Douai, le 4 Juillet 1667.

Le Sieur van Beuningen ayant de decà continuellement et pressamment insisté pour obliger Sa Majesté à s'expliquer confidemment aux Etats ou au moins au Sieur de Wit des conditions dont elle voudroit bien se contenter pour faire un accommodement entre elle et les Espagnols snr les droits de la Reine, représentant là-dessus à Sa Majesté qu'il osoit lui répondre qu'il ne tiendroit qu'à elle, en convenant desdites conditions avec ses Maitres, d'attacher pour jamais inséparablement leur Etat aux intérêts de cette Couronne, et que pourvu qu'ils puissent être assurez que Sa Majesté n'a pas intention de faire la conquête entière des Païs-Bas et veut bien se satisfaire de quelques portions desdits Païs qui ne puissent pas donner par le trop grand voisinage un juste sujet de jalousie aux Etats, ils s'employeraient premièrement auprès des Espagnols par tous les moyens les plus efficaces que l'on pourra s'imaginer à les porter à accorder à Sa Majesté les mèmes conditions dont on sera demeuré d'accord ensemble, et en cas de refus de la part des Espagnols les Etats se joindront à Sa Majesté pour les y contraindre par la force faisant valoir alors en toute son étendue l'obligation contractée par les Etats au Traité de 1662 de garantir tous les droits de Sadite Majesté, offrant de plus ledit Van Beuningen d'aller lui-même faire un voyage exprès en l'Iollande pour porter ses Maîtres à ce qui vient d'ètre dit.

Toutes les lettres que ledit Van Beuningen a reçues depuis quelque temps du Sieur de Wit lui confirment les mèmes choses, c'est-à-dire qu'il ne tient qu'au Roi en pratiquant l'expédient qu'on propose d'engager absolument et pour toujours les Etats dans tous ses intérêts; et quoiqu'il y eût beaucoup de puissantes raisons qui puissent dissuader Sa Majesté de ce dont on la presse, tant pour ne voir pas jusques ici que les Espagnols soient disposez de lui rien accorder volontairement pour se tirer d'affaires par la voye d'un bon accommodement, n'ayant point encore voulu envoyer de deça aucun pouvoir en bonne forme pour les traiter, que parce que ledit van Beuningen n'a aucun pouvoir de ses Maîtres de dire & d'offrir ce qu'il dit & qu'il offre et que la déclaration que Sa Majesté fera ne laissera pas de l'obliger et de la lier; néanmoins, après avoir bien examiné la matière, désirant bien de soulager l'esprit des Princes & Potentats auxquels l'augmentation de sa puissance peut donner des ombrages bien ou mal fondez, Elle a enfin pris la résolution de faire déclarer confidemment au Sieur de Wit de quelle condition elle est capable de se satisfaire pour abandonner le reste des prétensions des droits de la Reine.

Sa Majesté désire donc que Monsieur le comte d'Estrades fasse un tour à La Haye et fasse entendre de sa part audit de Wit, dans le dernier secret, qu'elle se contentera pour tous les droits échus à la Reine par la mort du Roi son père, des provinces, païs et places ci-après exprimées, à sçavoir de la Franche Comté, du duché de Luxembourg, Cambrai, Cambrésis, d'Air, Saint-Omer, Bergues, Charleroi, Tournay et Douai, avec les places, païs & lieux qui en dépendent, à condition que ledit de Wit fournira à Sa Majesté dans trois mois prochains une délibération des Etats en bonne forme par laquelle ils s'obligeront de s'employer auprès de la Reine d'Espagne pour lui faire céder lesdits païs, provinces et places en toute propriété pour & au lieu desdits droits échus à la Reine; et qu'en cas que ladite Reine d'Espagne lui refuse cette satisfaction jusques à trois mois après la date de ladite délibération, les Etats joindront leurs armes aux siennes contre les Espagnols pour faire valoir les droits de la Reine en conséquence du traité de 1662. Que s'il arrive que ledit de Wit ne fournisse point à Sa Majesté ladite déclaration des Etats dans lesdits trois mois qui suivront de lui donner satisfaction sur les instances desdits Etats, Sa Majesté en ce cas demeurera quite de son engagement et elle rentrera dans les mêmes prétensions qu'elle avoit auparavant.

Sa Majesté trouve même bon que le Sieur comte d'Estrades s'explique audit Sieur de Wit, que si la Reine d'Espagne donne les mains audit traité, Sadite Majesté lui remettra de bonne foi les autres places qu'elle aura conquises par les armes durant la négociation dudit traité.....

Lettres, mémoires, etc., du comte d'Estrades, tome V, page 342,

B.

Lettre du comte d'Estrades au Roi.

Le 21 Juillet 1667.

Je suis resté à La Haye pour attendre la réponse de Monsieur de Wit sur le mémoire de Votre Majesté du quatrième du courant. Il m'est venu voir ce matin et m'a dit qu'après avoir discouru comme de lui-même sur les matières avec les plus habiles Députez de l'Assemblée de Hollande, ils ont jugé par les entretiens qu'ils ont eu avec les ambassadeurs d'Espagne, Friquet et autres personnes affectionnées à leur parti, qu'il valloit autant que les Espagnols abandonnassent tout le Païs-Bas que de céder les places & païs que Votre Majesté demande, mais que si elle vouloit se restreindre à une prétension modérée, ainsi que Votre Majesté l'a dit au Sieur van Beuningen, que lui Sieur de Wit et les Députez ses amis, avec qui il en a conféré comme de lui-même, estimoit qu'ils pouvoient porter les Espagnols à satisfaire Votre Majesté selon les conditions suivantes.

De céder la Franche-Comté, Cambrai & Cambrésis, Saint-Omer, Aire & Douai, Bergues & Furnes avec leurs châtellenies, qu'on rendra Tournai, que Charleroi sera rasé & démoli, et que toutes les autres places prises seront rendues, que Votre Majesté fera une suspension d'armes pendant trois mois, et que les Etats négocieront en Espagne & à Vienne pour y faire consentir les Espagnols, et qu'au cas qu'ils ne se portent à satisfaire Votre Majesté suivant ce qui est spécifié ci-dessus, les Etats prendront les armes pour les y contraindre par la force dans le moment que les trois mois seront expirez, à quoi les Etats s'engageront par un traité avec Votre Majesté. Ledit Sieur de Wit m'a dit que le duché de Luxembourg étoit trop proche de leurs frontières du Païs d'Outre-Meuse, et qu'il ne pourroit pas réussir à faire agréer un tel partage aux Etats & à les porter à exécuter ce que Votre Majesté désire d'eux....

Ibid, page 384.

C.

Mémoire du Roi au comte d'Estrades, envoyé par M. de Lionne.

Le 27 Septembre 1667.

..... Sa Majesté ayant de nouveau très meurement délibéré après son retour de l'armée et voulant faire connoître à tout le monde par de très sensibles & palpables effets la vérité de tout ce qu'elle a toujours dit et écrit de sa disposition raisonnable et fort modérée vu la qualité et l'importance de ses droits, et combien elle est éloignée des pensées de la monarchie universelle, que ses ennemis lui attribuent malicieusement et fausscment, ou d'avoir formé un dessein immuable de faire la conquête entière du Païs-Bas, comme aussi voulant témoigner aux Etats-Généraux des Provinces-Unies ses Alliez la complaisance qu'elle peut avoir pour leur satisfaction et combien elle défère soit à leurs conseils ou à leurs désirs, Sadite Majesté veut que ledit Sr d'Estrades fasse confidemment entendre audit Sr de Wit :

En premier lieu....

En second lieu que moyennant les conditions réciproques que le Sr de Wit a offertes de la part des Etats touchant l'accommodement des différens présens, S. M. consentira à se contenter pour sa satisfaction du duché de Luxembourg, Cambray et du Cambrésis, de Douay, d'Aire & de St-Omer, Bergues & Furnes avec leurs Bailliages, Châtellenies & dépendances, de raser Charleroy & rendre au Roy d'Espagne toutes les autres places & pals que ses armes ont ou auront conquises depuis leur entrée en Flandre. Et en considération de ce que ledit Roi accordera de traiter avec le Roi de Portugal non plus de Couronne à Couronne, comme il avoit été fait par l'entremise des Anglois, mais fera la paix avec lui de Roi à Roi, Sadite Majesté se départira pour ce simple traité d'honneur de la Franche-Comté, de Charleroi & de Tournay qu'elle avoit demandé par sa première proposition....

oolloo

Ibid., tome VI, page 40.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE.

ARCHIVES.

Sauf indication explicite, toute référence à des pièces d'archives qui figure *in calce* dans le présent ouvrage se rapporte au dépôt des Archives communales de Tournai.

ARCHIVES COMMUNALES DE TOURNAI.

Registre 19 (3^e registre à tailles); Registres 217, 218, 219 et 220 (Délibérations des Consaux); Registre 355 et 356 (Publications); Registre 419 (Communications et affaires entre le Magistrat et divers corps); Registre 2780 (Comptes de funérailles solennelles); Registre 4182 A' (Registre des Privilèges des Bannières); Registre 4184 (Résolutions de la Chambre des Arts et Métiers. 1648-1672).

Comptes généraux de 1665 à 1670. — Comptes d'ouvrages de 1665 à 1668.

Fonds Desmazières.

Cartons dits de la Salle de Travail, nos 361, 620, 924 bis et 1174.

Relation de ce quy s'est passé avant & dirant le siège de la ville de Tournay jusques à la rendition d'icelle, 24 juin 1667 (Registre 4182 A' fo 189 R° à 212 R°).

Retranchement du Magistrat de Tournay faict au mois de juin 1667 (Ibid., 233 V°).

Recueil de ce quy s'est passé en Tournay au serment presté à nostre Roy Charles 2^e le jour de Saint Mathias 24^e de febvrier 1666 et des solempnitez y observées (Registre 4184, à la date du 22 fevrier 1666 et suiv.).

Archives du Chapitre de Tournai.

Registres 185, 186, 187 et 188 (Acta capitularia de 1665 à 1668).

Le Registre 188 est mutilé et ne commence qu'à la fin de mai 1668.

ARCHIVES DU ROYAUME A BRUXELLES. Fonds du Conseil d'Etat, Registres 12 et 28 et Carton 1.

Archives des affaires étrangères a Paris. Correspondance d'Espagne. — Correspondance de Hollande.

Archives historiques du département de la guerre a Paris, volumes 221 et 222.

Archives départementales du Nord & Lille, Registre B 1840.

ARCHIVES GÉNÉRALES DE SIMANCAS. Série A, liasses 5 et 8. — Correspondance des gouverneurs-généraux des Pays-Bas.

MANUSCRITS.

BIBLIOTHÈQUE DE TOURNAI. Ms 186, dit petit Givaire. Annales rédigées par Jean-Louis Joseph Givaire. Un vol.

Ms 187, dit grand Givaire. Autres annales rédigées par le même. Quatre vol.

ANNALES. IX.

18

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE DOUAI. Ms 686, pp. 357 et 358.

Court Journal du siège de Tournay, peu important, dù à Ferdinand-Ignace Malotau de Villerode, né à Tournai le 8 décembre 1682, conseiller au Conseil provincial de Hainaut à Valenciennes en 1708, conseiller honoraire du Parlement de Flandre en 1722.

BIBLIOTHÈQUE DE CAMBRAI. Mss 684 et 686. Mémoires du baron de Woerden.

Publiés en partie dans les Mém. de la Soc. d'Emulat. de Cambrai. 1830.

BIBLIOTHÈQUE DE LILLE. Ms 426. Recueil de plusieurs belles chansons... (17...).

GRAVURES ET MÉDAILLES.

Médaille pour la prise de Tournai et de Courtrai. Ciselures de Garbagnani.

Gravures, tableaux et tapisseries d'après Lebrun et Vander Meulen.

Pour les détails, voyez Chapitre III, § V, de cet ouvrage.

Portrait équestre de Louis XIV donné à la ville de Tournai (musée communal).

Portrait du marquis de Trazegnies, gouverneur de Tournai, par Ladam.

Plans de Tournai cités par Dujardin, in Bulletins de la Société historique de Tournai, t. XVIII.

Plan du château de Tournai, d'après Guichardin, reproduit dans Bozière, Tournai ancien et moderne, planche VII.

IMPRIMÉS.

Mémoires de Jean de Wit, traduits de l'original [hollandais, de Van den Hoef,] en français par M. de ***. [Madame de Zoutelandt]. Ratisbonne, Kinkius, 1709. in-12.

Mémoires du mareschal de Gramont (2 vol. in-12), 1716.

Mémoires de Monsieur de Gourville. Nouvelle édition. 2 vol. in-12. Maestricht, Dufour et Roux, 1782.

Mémoires de Mr le marquis de Feuquières. Amsterdam 1741.

Mémoires de Louis XIV, édition de Dugain-Montagnac. Paris 1806.

Lettres de Louis XIV recueillies par Mr Rose secrétaire du cabinet. Liège 1755. 2 vol. in-12.

Recueil de lettres pour scrvir d'éclaircissement à l'histoire militaire du règne de Louis XIV. La Haye & Paris 1764 8 vol. in-12.

Lettres, mémoires et négociations de M. le Comte d'Estrades, ambassadeur de S. M. T. C. en Italie, en Angleterre et en Hollande. La Haye 1719. 6 vol. in-12.

COLBERT. Lettres, instructions et mémoires, publiés par Pierre Clément. Paris, Imp. nat. 1861-1873.9 vol. in-8°.

Lettres du chevalier Guillaume Temple (1665-1672). La Haye 1771. 2 tomes en un volume.

Journal historique contenant les événemens les plus mémorables de l'histoire sacrée & profane et les faits principaux qui peuvent servir de Mémoires pour l'hisloire de Louis le Grand.., par M.-A. baron de Woerden. Lille, Balthazar Le Francq 1684. 2 in-8°.

Le Mercure Hollandois (1667 à 1668). Amsterdam, Henry & Théodore Boom.

BASNAGE. Annales des Provinces-Unics. A La Haye, chez Charles le Vier. 1726. 2 vol. in-fo.

POUTRAIN. Histoire de la ville et cité de Tournai, capitale des Nerviens et premier siège de la monarchie françoise. La Haye, Moetjens. 1750. Placards de Flandre (1667).

La campagne royale, ou le triomphe des armées de S. M. ès années 1667 et 1668 [par P. Dalicourt]. Paris, Vve Gervais Alliot, 1668. Un in-12 de LXII-180 pp.

Relation de la guerre de Flandres en l'année 1667 [par de Vandœuvres]. Paris, Barbin 1668. Petit in-12 de 275 pp.

Mémoires de M. de Lyonne au Roy, interceptez par ceux de la garnison de Lille, la campagne passée. 1668. — Remarques sur le procédé de la France touchant la négociation de la paix. 1668 [attribué à Lisola]. — Suitte des fausses démarches de la France sur la négociation de la paix [attribué au même]. — Conférence sur les intérests de l'estat présent de l'Angleterre, touchant les desseins de la France. 1668 [attribué au même]. — Lettre touchant l'estat présent de la négociation de la paix entre les couronnes de France & d'Espagne avec les articles de ladite paix conclue le 2 de mai à Aux-la Chapelle 1668 [attribué au même]. - Lettres de M. de Moulière, résident de Sa Majesté Très Chrestienne en Suisse, escrites à Messieurs du canton de Fribourg et aux Estats Généraux des treize cantons, avec les Responses d'un conseiller du magistrat de Fribourg. Genève, Bordeiller, 1670.

Tous ces opuscules reliés en un petit in-12. Bibl. municip. de Lille (Histoire, nº 2510, litt. A. 35).

Description exacte de tout ce quy s'est passé dans les guerres entre le roy d'Angleterre, le roy de France, les Estats des Provinces Unies du Pays-Bas et l'évêque de Munster, de 1664 à 1667. A Amsterdam, chez Jacques Benjamin. 1666. in-16.

La Vérité défendue des sophismes de la France et response à l'autheur des Prétentions du Roy Très Chrestien sur les Estats du Roy Catholique. Traduit de l'italien. MDCLXVIII. 2 Tomes in-16 de 192 et 160-96 pp. [A la sphère].

Bouclier d'Estat et de Justice contre le dessein manifestement découvert de la Monarchie universelle sous le rain prétexte des prétentions de la reyne de France. Nouvelle édition MDCLXVII. In-16 de 252 pp. — Autre édition chez François Foppens, 1668, in-16 de 238 pp.

JACQUES DE CASSAN. La recherche des droicts du Roy & de la couronne de France sur les roïaumes, duchez, comtez, villes et païs occuppez par les princes estrangers appartenant aux roys très chrestiens... Paris, Fr. Pomeray. 1632.

Traité des droicts de la Reyne très chrétienne sur dicers Estats de la Monarchie d'Espagne. Paris 1667. in-4°.

Voyez la liste des ouvrages favorables ou défavorables aux prétentions de Louis XIV sur les Pays-Bas que je cite en note à la page 39-40 de cet ouvrage.

Relation véritable et sommière de la rendition de la ville et Chasteau de Tournay, laquelle peut servir de charge et de descharge. Publiée par de la Grange d'après un manuscrit de sa bibliothèque (Bull. de la Soc. Hist. de Tournai, t. XXI, page 209).

Maladie, Testament & Mort du feu Philippe IV roy d Espagne; et le commencement du Règne de Charles II de Castille, de Léon, d'Arragon, &c. Jouxte la copie imprimée à Bruxelles chez Jean Mommart, 1665, in-4° (Bibl. comm. de Mons, n° 7078). 4 pages, petit in 4°.

Response à la lettre d'un particulier sur le suiet de la réduction de la ville de Tournay à l'obéissance de Sa Maiesté Très Chrestienne. M DC LXVII. in-12 de 20 pp.

Imprimé en 1668 chez la veuve Quinqué. Voir ARCH. DE TOURNAI, Reg. 4182 A', 318 R°. WEISS. L'Espagne depuis Philippe 11 jusqu'à l'avenement des Bourbons. 1845.

Précis des campagnes de Turenne. Bruxelles 1888.

DUC D'AUMALE. Histoire des princes de Condé pendant les XVI^e et XVII^e siècles. 1896.

MIGNET. Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV (in Collection de documents inédits sur l'histoire de France). 1835.

LONCHAY. La rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas (1635-1700). Bruxelles 1894.

L'Omnibus illustré du 3 août 1890.

Articles de VAST et d'ANTONIN DEBIDOUR dans l'Histoire générale de Lavisse et Rambaud, t. VI. Paris 1895.

HOVERLANT. Essai chronologique. Tome 72, pp. 141, 148, 344 (sur le Retranchement du Magistrat), et 156 à 252 (sur la campagne de 1667).

DESMONS. Réception du marquis de Trazegnies comme Gouverneur à Tournai et notice sur un conflit qui éclata entre le Magistrat et les Bannières à cette époque (1649). Tournai 1901.

H. VAST. Les grands traités du règne de Louis XIV, 2^c fascicule (1668-1697). Collect. des textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire. Paris, Alph. Picard et fils.

Bulletins de la Commission royale d'histoire. 2° série, T. I, p. 409; 3° série, T. IX, pp. 355 à 476; T. X, pp. 329 à 360, et T. XI, p. 424.

DOCTEUR DESMONS. La peste de 1668 à Tournai. Tournai, Casterman 1904. in-8° de XII-62 pp. A. DE LA GRANGE. Les entrées de Souverains à Tournai. 1885.

Bozière. Tournai ancien et moderne. 1864.

T

6. ...

HOCQUET. Tournai et l'occupation anglaise. Tournai 1901. in-8°.

ERRATA.

Page 57. L'ouvrage désigné sous le nom de Bastion Saint-Martin, dans le croquis de Guichardin, s'appelait en réalité Bolwerk del Vigne ou des Allemands; il servait à flanquer la porte del Vigne et la courtine vers la porte de Valenciennes. Le plan de Guichardin, fautif en plus d'un point, est corrigé d'après des documents d'archives dans le présent ouvrage.

Page 92. Les renvois aux notes doivent être corrigés comme suit :

Au mot Gachard, la note (1).

"	1667	"	(2).
"	Tournai	"	(3).
••	descharae	"	(4).

(1) Bull. de la Comm. Royale d'Hist...

(2) La campagne royale...

(3) Reg. 4182 A', fo 189 à 212.

(4) Bull. de la Soc. Hist...

Page 156, ligne 1. Ce n'est pas la cathédrale qui a été déplacée sur le plan, c'est le beffroi qui est reporté vers la gauche de façon à être vu à côté des cinq clochers de Notre-Dame.

Institutions Judiciaires de Tournai

AU XIIIº SIÈCLE.

LES REGISTRES DE JUSTICE

DITS

Registres de la Loi

Une des plus précieuses collections de nos archives communales est, incontestablement, celle des *registres de la loi*, dont la série se continue, pour ainsi dire sans interruption, de 1313 à 1570, outre les registres des années politiques 1275-1276, 1279-1280 (1) et 1280-1281. Il m'a paru que ces trois derniers, uniques en leur genre, à ma connaissance, dans les Archives de Belgique, méritaient, en raison de l'époque reculée à laquelle ils appartiennent. d'être publiés intégralement.

L'intérêt des registres de la loi du XIII^e siècle n'échappera à personne. La généalogie, l'histoire politique, l'histoire économique, l'histoire du droit, la philologie, le folklore, etc., y pourront puiser de précieux renseignements.

Nos registres s'ouvrent invariablement par la liste des magistrats. Chaque année — c'était le 13 décembre. jour de Sainte Luce, au XIII^e siècle — on *« recréait la loi*, et cela, par une élection à plusieurs degrés. Trois

(1) Le registre de la loi de 1279-1280 fait partie du manuscrit nº 216 de la bibliothèque de Tournai.

cents électeurs, choisis par tous les « chefs d'ostel » de Tournai, nommaient trente éwardeurs, choisis dans les diverses paroisses de Tournai, en nombre proportionnel à l'importance de chacune; en 1279-1280, les éwardeurs se répartissaient comme suit : paroisse de Notre-Dame, 6; Saint-Piat, 6; Saint-Pierre, 2; Saint-Quentin, 5; Saint-Jacques, 4; Saint Brice, 7. A leur tour les éwardeurs (appelés parfois electores) désignaient trente jurés (auxquels on préposait deux prévôls), les sept échevins de la « Cité » (1) et les sept échevins de « Saint-Brice » (2). (Quant aux trente mayeurs, qui constituaient, ainsi que je l'ai montré ailleurs (3), un quatrième consistoire des Consaux, on ne les voit figurer dans les registres de la loi qu'à partir de 1313).

Dans le Conseil ainsi formé, les éwardeurs semblent avoir eu un rôle prépondérant. Ils dominaient l'ensemble de l'administration, usant d'un droit de réglementation très étendu, investis d'un mandat de surveillance sur toutes les affaires de la Commune; le nom d'*inspectores*, que leur donnent certains documents et notamment les registres de la loi du XIV° siècle, est d'ailleurs bien significatif.

Les prévôts et jurés avaient, comme principale attribution, l'administration de la justice et la police locale. Les échevins exerçaient la juridiction gracieuse et légiféraient sur certaines matières : tout ce qui touchait au commerce et à l'industrie, notamment, était de leur compétence. Il n'est point besoin, d'ailleurs, d'insister plus longuement ici sur ce partage d'attributions.

Outre ces fonctions générales, communes à tous les membres d'un même consistoire, certains conseillers

- (2) Rive droite de l'Escaut.
- (3) Bulletins de la Commission Royale d'histoire, t. 73, p. 157, n. 3.



⁽¹⁾ Rive gauche de l'Escaut.

étaient chargés de divers services, qu'ils se répartissaient vraisemblablement le jour même de la création de la loi : un éwardeur et un juré devenaient officiers de recettes; trois jurés prenaient la garde des clefs de la charte, à la conservation de laquelle on attachait, cela se conçoit, un soin jaloux ; deux autres jurés détenaient les clefs du sceau, dont il importait de ne faire usage qu'à bon escient; quatre jurés et quatre éwardeurs étaient préposés aux « droits de la commune », c'est-àdire au recouvrement des produits de justice; enfin, on désignait parmi les jurés le prévôt de la Charité Saint-Christophe, auquel on adjoignait cinq maires, pris en dehors du Conseil (1). Tout cela, sans qu'on sache quelles règles présidaient à ces nominations, si l'on tirait au sort ou si l'on procédait à une véritable élection. En tout cas, le cumul était, ce semble, interdit.

* *

Les listes des membres du *Magistrat* sont suivies, dans nos registres, des noms des personnes admises dans les rangs de la bourgeoisie. Le registre de 1275-1276 accuse une centaine d'inscriptions, chacun des deux autres, le double. Cet accroissement considérable s'explique aisément, si l'on songe que la Commune allait bientôt atteindre le summum de la prospérité.

La bourgeoisie se recrutait, en assez bonne partie, parmi les gens des campagnes venus s'installer à Tournai pour y exercer une profession quelconque; le privilège s'accordait à toutes les conditions sociales :

⁽¹⁾ Voir à ce sujet : Leo VERRIEST, La Charité Saint-Christophe et ses comptes du XIII^e siècle. Contribution à l'étude des institutions financières de Tournai au moyen-âge. In C. R. H., bull. tome 73.

un simple valet, un maçon, un tailleur de pierres, un fripier, les plus modestes des employés communaux, les petits ouvriers de la draperie, entraient dans la bourgeoisie avec le grand industriel drapier, le courtier ou le fils du magistrat : mais les petits artisans - et ceci est remarquable -- composent la majorité des nouveaux admis. Les femmes aussi, qu'elles fussent célibataires, mariées ou veuves, pouvaient se faire recevoir, mais on en trouve fort peu d'exemples. Il semble --- quoiqu'on ne consigne que rarement dans les registres l'accomplissement de cette formalité --qu'il ait fallu un « parrain » à tout aspirant bourgeois, si je puis ainsi m'exprimer; la personne qui « amenait » le candidat devait - c'est logique - faire elle-même partie de la bourgeoisie; parfois c'était un membre du magistrat, comme en 1281, le sous-maire des éwardeurs, Provos li Goudaliers. De plus, un serment solennel était exigé: on jurait la commune; c'était la formalité la plus importante de l'affaire; elle consommait l'acte.

Les réceptions de bourgeois se faisaient à certains jours déterminés; aussi leurs noms sont-ils inscrits par groupes de quatre, cinq, ou plus. A côté du nom de chaque nouveau bourgeois, on consignait le prix acquitté comme droit d'entrée; le taux de ce droit variait constamment : c'était tantôt 1, 2, 4, 5 ou 10 sous parisis, tantôt 1, 2, 3, 4 ou 8 gros tournois, tantôt 1 baudekin (c'est-à-dire 6 deniers) ou 2, 3 ou 6 fois cette somme, etc. 11 n'est pas possible de déterminer les raisons de ces incessantes variations. Toutefois, il est manifeste que le fait d'être père de famille avait pour conséquenee de modifier le taux du droit d'entrée. Les fils de bourgeois n'étaient tenus à aucune redevance à l'occasion de leur inscription dans le rang des privilégiés; dès leur plus tendre enfance, ils jouissaient de certains avantages (1). Le nombre des fils de bourgeois figurant dans nos listes étant relativement restreint, je suis tenté de croire — quoique ce procédé sût défectueux et dût nécessairement amener, à certains moments, des abus ou des difficultés -- qu'on n'inscrivait que ceux qui demandaient l'accomplissement de cette formalité, à la suite, par exemple, d'une atteinte portée à leurs droits, l'inscription constituant, si l'on veut, une réhabilitation. La preuve de la bourgeoisie se faisait, à défaut de pouvoir la constater dans un registre antérieur (comme c'est le cas en 1280 pour Jehennés Petillons), par le témoignage de trois membres du Conseil; c'est ainsi, du moins, qu'on procéda en 1281; il s'agissait de rechercher les titres d'Olivier le Tondeur : l'assertion d'un échevin, du sous-maire des éwardeurs et d'un éwardeur fit preuve complète.

Quant à la perte da droit de bourgeoisie, qu'on encourait, comme on le verra tantôt, pour certains délits, elle n'était pas irrévocable; après amendement convenable, après paiement d'une assez forte somme, variable du reste, à titre de « rachat » (jusque 5 gros tournois à chacun des trente jurés), on pouvait recouvrer ses privilèges; en cette matière, les droits du Conseil étaient sans doute illimités, et à lui seul, vraisemblablement, il appartenait de juger, selon la nature du délit ayant motivé la peine, s'il y avait opportunité ou non à accorder une faveur à un requérant.

Enfin, le cas de Jakemes de Blandaing (octobre 1281), qui refusa d'être considéré comme bourgeois, quoiqu'il le fût depuis 8 ans, est assez curieux; mal-

⁽¹⁾ Voir par exemple, ms. nº 215 de la Bibliothèque de Tournai, passim.

heureusement, nous ne savons pas à quelle solution aboutit cette affaire.

Nos registres se continuent par la consignation des condamnations encourues pour infractions aux règlements communaux et délits de toutes espèces.

Les peines ordinaires étaient : l'amende de 20, 40, 50, 100 et 200 sous (10 livres) — exceptionnellement, 60 livres ou 100 marcs (soit environ 160 livres) — le bannissement à 1, 3 ou 7 ans et le bannissement perpétuel.

On « criait » les amendes, on les publiait à tous les carrefours, afin que les absents pussent être avertis de la peine qu'on leur avait infligée et se missent en règle dès leur retour à Tournai; car le défaut de s'acquitter dans le délai légal était passible d'une nouvelle amende, outre une peine supplémentaire, comme l'enlèvement d'un orteil ou le fouet.

Nos registres consignent, en outre, les noms des « cachiés à cloke ». On entendait par caches des expéditions armées lancées à la poursuite des malfaiteurs, sous la direction d'un des prévôts de la commune. A l'appel de la cloche, les communiers devaient se rendre, en armes, à un endroit déterminé, afin d'accompagner le prévôt; l'absence était punie d'une amende de 10 livres, outre la perte de la bourgeoisie.

L'amende de 20 sous était nécessairement assez commune. Elle punissait les contraventions aux règlements sur la circulation nocturne ou sur le service des boues, la fréquentation des cabarets ou des étuves à des heures indues, le refus de promettre d'acquitter l'assise dans le délai fixé, ainsi que les outrages de

(1) V. reg. de 1281, 22 et 24 octobre.

peu de gravité, le refus de la monnaie légale, l'usage d'armes prohibées, etc.

Ce dernier délit et l'injure grave étaient plus généralement passibles d'une amende de 40 sous. Le défaut de paiement de celle-ci et des amendes plus élevées vouait au bannissement, jusqu'à résispiscence.

L'amende de 50 sous, assez rare d'ailleurs, punissait les auteurs de violences peu graves. Celle de 100 sous, très fréquente, était comminée pour voies de fait, port ou usage d'armes prohibées, atteintes à certains bans communaux, par exemple à ceux fixant le prix de produits commerciaux, etc. Quant à l'amende de 10 livres, elle était généralement accompagnée de la « perte de la commune ». c'est-à-dire de l'exclusion de la bourgeoisie et parfois de ce qu'on appelait l'amende des jurés, qui atteignait un taux respectable... (40 sous à chacun des trente jurés).

L'amende de 10 livres punissait les violences perpétrées contre les bourgeois ou leurs enfants, même hors de la justice de Tournai; la violation de leur domicile ; la simple fréquentation de ceux qui avaient causé des dommages aux bourgeois; le faux témoignage ou la dénonciation calomnieuse; l'injure proférée contre les membres du Magistrat ou ses agents quelconques: le blâme de décisions prises par le Conseil de ville. Elle atteignait aussi ceux qui aidaient à l'évasion de prisonniers, et condamnait l'abus de confiance, l'absence aux « caches » ou la faute grave commise à l'occasion du service du guet, la fraude en matière industrielle ou commerciale, par exemple la falsification du vin, etc. — L'obligation d'accomplir un pèlerinage à Saint-Gille en Provence accompagne, en 1281, la condamnation à 10 livres, de Gosseaux de Calonne. Enfin, toutes les amendes que je viens de

passer en revue pouvaient être multipliées autant de fois que de besoin. Je ne m'arrêterai pas aux amendes, très rares, de 60 livres et de 100 marcs.

J'arrive aux bannissements.

Le bannissement, dit avec raison M. Bauchond, (1) est la peine qui paraît s'adapter le mieux aux mœurs communales du moyen âge : la communauté des bourgeois chasse de son sein tous les individus qui ne méritent pas de jouir des franchises et privilèges de la cité.

Nos registres de la loi accusent, dès le XIII^o siècle, quatre sortes de bannissements : à un an, à trois ans, à sept ans et « à loujours ».

On expulsait pour un an les fauteurs de désordres, les coupables d'adultère et ceux qui favorisaient la débauche en tenant « mauvais ostel d'hommes et de femmes mariées » ou en « fourconsillant les filles des preudomes ». Le Magistrat faisait une guerre acharnée à l'immoralité et bannissait en masses les personnes de mœurs dissolues, les femmes extraordinairement nombreuses, qui se livraient à la prostitution. Le bannissement à un an punissait également l'abandon d'enfant, l'outrage aux sergents de ville, la médisance grave, l'accusation non justifiée, le blasphème. Tous les gens sans aveu, ceux de « mauvaise renommée » comme on disait alors, étaient bannis temporairement. Parfois, préalablement au bannissement, les coupables étaient mis « en l'eskiele - c'est-à-dire au pilori, ou subissaient l'essorillement (2); ou bien encore, on les condamnait au paiement d'une amende « au kief de l'an », lors de

⁽¹⁾ La justice criminelle du magistrat de Valenciennes au moyen-âge. Paris, Picard, 1904, p. 184.

⁽²⁾ Nos registres offrent aussi l'exemple d'un individu auquel on creva les yeux, avant de le bannir à toujours (1280).

leur retour éventuel à Tournai. Enfin, je dois signaler comme particulièrement remarquable la sentence prononcée la veille de Saint Luc, l'an 1280, bannissant pour un an « tout li telier, tout li bateur à l'arket et » tout li foulon ki avoient estet banit puis le jour Saint » Jehan Baptiste, pour route et pour assanlée et pour » l'occoison de lor mestier, de Valenchienes, de Douai, » de Poperinghes, d'Yppre et de Lille ». C'était le moment où, en Flandre, les luttes sociales engendrées par les revendications des gens de métiers, prenaient un caractère d'acuité exceptionnel. Le mouvement ne pouvait manquer d'avoir sa répercussion à Tournai, où les artisans de la draperie — qui, partout, dirigèrent ces luttes — étaient fort nombreux. (1) (2)

Le Magistrat prononçait le bannissement à 3 ou à 7 ans contre les voleurs de toutes espèces, « larons et combonneurs » et les auteurs de fraudes dans la fabrication du drap, comme par exemple le fait de mouiller le tissus pour qu'il parût avoir le poids réglementaire ou de le munir d'un faux scel pour qu'il échappât à la vérification des « eswars ».

Quant au bannissement perpétuel, il était comminé contre les auteurs de fautes d'une gravité exceptionnelle, contre les meurtriers, les ravisseurs de femmes, les sorciers, les infracteurs de paix ou de quarantaines; il punissait la dénonciation calomnieuse en matière criminelle, parfois le faux témoignage; il atteignait encore ceux qui n'accomplissaient par les pèlerinages auxquels une condamnation les avait astreints ou qui exhibaient de fausses lettres d'accomplissement, et les fils ou filles de bourgeois qui, sans

⁽¹⁾ Cf. Pirenne, Hist. de Belgique, tome I.

⁽²⁾ Voir aussi le bannissement à toujours, en 1281, de Jehan Moreles, de Fives, fauteur de troubles du « commun » à Lille.

ANNALES. IX.

l'assentiment de leurs parents, quittaient le domicile familial pour « aller avoec femmes ou avoec hommes ». De plus — et cette coutume est remarquable — les coupables d'une telle infraction aux principes de la morale, d'une telle insulte à la puissance paternelle, perdaient tout droit à la succession de leurs auteurs. Les ordonnances relatives à cette règle de droit furent d'ailleurs souvent renouvelées.

La résidence à Tournai était refusée à ceux qui avaient méfait dans d'autres villes : en 1280, le bannissement perpétuel fut prononcé contre « tout cil » ki sunt banit pour vilain cas à 20 liues entour » Tornai. ». Enfin, les femmes bannies qui s'avisaient de mettre le pied sur le territoire communal, étaient fouettées publiquement, puis reconduites hors de l'enceinte.

Après les listes de condamnations, nos registres changent de caractère; ils deviennent de véritables recueils d'ordonnances, des codes de commerce et de procédure civile et criminelle. L'existence de ces documents dans les registres de la loi est pourtant bien naturelle; à la fin du XIII^e siècle, en effet, alors que la charte de commune de Philippe-Auguste datait à peine d'un siècle, toute la législation ne pouvait être établie; il fallait que le mauvais esprit des habitants vint avertir les magistrats du besoin de prendre des mesures répressives : le délit appelait la loi.

Certaines ordonnances ne devaient étre appliquées que temporairement; il en est ainsi notamment des bans relatifs à la fixation du salaire de certains ouvriers. D'autres étaient renouvelées chaque année. Les bans émanaient soit d'un seul consistoire, légifé-



rant en matières qui lui étaient réservées, soit de l'ensemble des collèges constituant le Conseil urbain (1). La promulgation d'une ordonnance n'exigeait pas toujours la présence ni l'accord unanime de tous les membres du Consistoire appelé à prendre une décision; c'est ainsi qu'on voit des bans décrétés par 24, 23 ou même 22 jurés; on serait tenté d'en conclure qu'il fallait au moins les suffrages des deux tiers des membres du consistoire. Enfin, toute ordonnance était suivie de l'indication du taux de l'amende qui punirait éventuellement les infracteurs (2).

L'objet même des publications, les matières auxquelles elles se rapportaient, étaient naturellement très différents. Malgré l'intérêt que toutes, sans exception, sont susceptibles de présenter à divers points de vue, je ne puis les examiner ici en détails. Je me contenterai donc de jeter un rapide coup d'œil sur leur ensemble et de souligner les documents les plus remarquables.

C'est d'abord une longue série d'ordonnances de toutes sortes relatives à la réglementation du travail des foulons, téliers (3), teinturiers, etc., et à la préparation de la bière, du cuir; de nombreux actes se rapportant à l'industrie drapière, qui occupait une bonne partie de la population; des bans concernant la vente du vin, de la viande, du poisson, du pain et d'autres produits alimentaires, et de la chaux; aux courtiers de commerce (4); au salaire des ouvriers maçons, charpentiers ou couvreurs et des portefaix.

- (1) Voir sur les différents consistoires du Conseil, mon étude sur la Charité Saint-Christophe », pages 14, n. 1 et 17, n. 4.
- (?) L'interdiction d'exercer son métier pendant un an est une pénalité intéressante (1281).
- (3) Les téliers ne pouvaient prendre de travail que le dimanche aprèsmidi et pour toute la semaine.
 - (4) Interdiction d'être en même temps courtier et marchand.

Ce sont ensuite les proclamations relatives au service des boues, à la défense de la ville (octobre 1281), aux connétablies, aux jeux de hasard, aux cabarets, aux diners de noces, aux monnaies, au paiement de l'impôt indirect (assise) (1), etc.

Puis un ordre aux bourgeois de tenir strictement leur résidence à Tournai, sous peine de ne plus être tenus pour tels (2); défense de s'établir aux portes de Tournai pour y imiter la draperie de la ville (1280 et 1281); défense de se faire passer pour bourgeois de Tournai, dans le but d'être exempt, à ce titre, des wienages d'Audenarde, d'Hauterive, d'Antoing ou de Mortagne; enfin, divers actes en corrélation, sans aucun doute, avec les troubles de Flandre dont j'ai parlé plus haut, par exemple, en 1280 (3), l'interdiction d'avoir aucun rapport commercial avec Valenciennes et l'ordre de faire connaître aux autorités les habitants de cette ville qui se trouveraient à Tournai; ou encore la publication qui condamna, en 1280 et 1281, toute réunion de corps de métiers, de confréries ou de chambre de rhétorique, annihilant ainsi la force qui résidait dans la libre association.

On voit quelle abondance et quelle variété de renseignements fournissent les registres de la loi de Tournai, du XIII^o siècle. Je rendrai, je l'espère, quelque service à l'histoire en les publiant in-extenso.

> Léo VERRIEST. Octobre 1904.

(1) Voir ce que j'ai dit de l'assise dans « La Charité Saint Christophe, » notamment page 28 et note 5.

(2) [15 jours avant Påques 1280-1].

(3) A la suite de la rubrique des bannissements perpétuels.

REGISTRE DE LA LOI DE 1275-1276.

INCIPIT [REGISTRUM SANCT]E LUCIE ANNO DOMINI M°CCLXXV.

Prevos[tz].

Jehans[...]. Jakes [...].

[Jurez].

Gosses de [...]. Jehans de Bou[rghiele]. Gosses de Calnfaing |. Jakemes li [Vakiers]. Nicoles Sarteaus. Jehans li Pesere. Jehans li Parés. Thumas de Morcourt. Ustasses Soimons. Lambiers li Rate. Jehans Pantins. Jakemes Ricouars. Rogiers de Rues. Willaumes li Arbalestriers. Willaumes Wit à Deniers. Gosses Barrés. Jehans Habans. Watiers Rousseaus. Sohiers de Hostés. Henris de Maude. Gilles Carbons.

Gilles Trueve Avoir. Jehans Colemers. Jakemes Robe Henris Catine. Jehans de le Fosse. Jehans de Melle. Baudes Moreaus.

Prévos de le Carité.

Jakemes li Vakiers.

As rechietes.

Gosses de Canfaing. Henris Pourrés, li jovenes.

Les wardes des clés de le carte.

Jehans de Bourghiele. Jehans Pantin. Jakemes Ricouars.

Les wardes des clés dou seel.

Gosses de Maubrai. Jakemes Robe. Juret as drois de le comugne.

Gosses de Maubrai. Jehans de Borghiele. Jehans Colemers. Ustasses Soimons.

Taulieur as drois de le comugne.

Ernouls Catine. Thumas Froimons. Colars li Piniers. Jehans Muelette.

A le Carité.

Jehans li Angelés. Jakemes Babine. Watiers li Cos. Jakemes de Remegics. Jehans de Corde.

Eskievin.

Thumas Moreaus; maires. Wicars de Maubrai. Watiers de Havines. Jehans li Rois. Jehans del Arch. Dierins dou Porc. Daneaus Florins.

Eskievin à Saint-Brisce.

Gilles Cars de Vake. Nicolas li Cokus. Jehans Miache. Lambiers de Biekeriel. Jehans Coppés. Hellins de Bruiele. Jakemes de Bietaincrois.

Ce sunt cil ki ont juret lor comugnes.

Pieres li Muisis, li tainteniers, 12 deniers.

Jehans de Gauraing, 5 s. parisis.

Jehans de Popioele, li fius Jehans, le clerc, 12 d...

(Willaumes Maughiers, come fius de borgois) (1).

Jehans de Boussut, li boulenghiers, 12 d...

Watiers del Donc, 2 baudekins...

Jehans de Macke, li boulenghiers, 12 d...

Jehans li Caudreliers, de Jolaing, l baudekin.

Hues de Potes, 1 baudekin.

Baudesde Fives, 2 baudekins.

Henris de Fives, 1 baudekin.

Jehans de Hergies, 12 d...

Jakemes Vilains, de Brusegnies, 2 baudekins.

Jehans de Froimont, li Tondere, 2 baudekins.

Jehans li Pouletiers, 5 estellins.

- Jehans de Biétune, baron le fille Jehans de Biernes, l baudekin.
- Gillos, ki fu fius Robiert le Bouleur, come fius de borgois.

(1) Barré.

Willaumes de Winghines, 2 baudekins. Antoine de Lis, 4 s... Jehans Garchons, 2 s... Ustasces li Leus, 2 baudekins. Watiers Lukedore, 2 s... Jehans Tallevens, c'on dist d'Ere, 2 s. par... Basins de le Vourc, 1 baudekin. Thumas de le Crois, come fius de borgois. Jehans de Guiegnies, 12 d... Jakemes Cretins, li bouchiers. 1 baudekin. Colars Catine, 2 baudekins. Thumas de Boulenois, 2 baudekins. Monnés Dobiert, 1 baudekin. Colins Dobiert, ses frère, 1 baudekin. Grars de Marke, 12 d... Jehans de Ghes, 2 baudekins. Mikius li Fiévés, 12 d... Gilles de Wassemi, 3 baudekins. Mikius As Kariiols, 12 d .. Brissiés [...], fius de borgois. Ysabeaus [...], fille de borgois. Meno [...]. Gilles de [...]. Hele de Wa [...]. Colars, li fius [...] eure del arc. Jehans M [..] cies, 1 baudekin. Jehans Rouss[iel...] 12 d...

Alars de [...]. Jehans li P[...], li merchiers, 12 d... Jehans Sar [...], li tainteniers, 12 d... Willaumes li C[...]mes, 2 baudekins. Jehans de Brifuel, 1 [baudekin]. Pieres de Lille, 1 baudekin. Jehans li Vrais, li machekeliers, 12 d... Rogiers Bulestiers, 1 baudekin. Sare, li femme Grigore de Maude, 2 s... Bauduins de le Fontaine, 2s... Mestre Robiers d'Arras, 1 baudekin. Thumas de Los le ville, 2 baudekins. Jakemes des Moncheaus, li mierchiers, 12 d... Mestres Pieres li Mies, 12 d.; ce fu fius Gosson Pasteret de Saint-Legier. Biertrans, li vieswarier, 2s... Jakemes de Jenneues, 12 d ... Ricouars, li monniers, 1 baudekin. Jehans de Trehout, li mierchier, 3 baudekins. Mestre Ghibebiers de Herlebieke, 6 baudekins. Gosses Paneaus, 1 baudekin. Mestre Thumas le Mies, 1 baudekin. Ustasses li Poivres, li mierchiers, 12 d... Grars d'Ouloenghien, 12 d...

- 296 -

Willaumes Foubiers. Gilles dou Cast|eler, ... d... Sohiers Beautes, 2 baudekins. Jakemes li Dous, [come fius] Jehans li Cambiers de Helde borgois. chin, 1 baudekin. Jehans de Mortagne, 1 bau-Gossuins li Cardeniers, 12 d... dekin. Colins Castagne, li fius Je-Colars de Mortagne, ses hans d'Orke, le borsier, frère. 1 baudekin. come fius de borgois. Jehans de Gauraing, 1 bau-Gilles li Barbiieres, ki fu fius dekin. Mahiu li Barbieur, 1 bau-Willaumes li Linier, 1 baudekin. dekin. Thumas, le couvrere de tiule, Jakemes de Bovines 1 bau-1 baudekin. dekin. Willaumes de Putehem [...] Jehans li Blers, come fius de baudekins. borgois. Jehans de Dier egn]i, 12 d... Gilles dou Frasne, li pèrc. Gilles Ki [...], le pinier, 10 s. par... Gilles dou Frasne, li jovene. 12 d... Rogiers li [...], 12 d... 5 s. par... Martins de [...], 12 d... Mahius dou Triesc, de Lers, Grars Make[...]ne, 1 bau-12 d... dekin. Jehans dou Four, li cousturiers, 1 baudekin. Jakes de Mons li [...], 2 baudekins.

A 20 sols.

Colins Loisins, de Saint-Venant, 20 s.; Jehennés de Lessines, 20 s.; Amourries li Tenderes, 20 s.; Jehennés Sans pais, 20 s.; Willaumes, fius Renier le pouletier, 20 s.; Colins de Mons li boulenghiers, 20 s.; Jakemes As Tapis, 20 s.; Willars del Ostelerie, 20 s.; Jakemins Vilains, 20 s.; Jakemes li bouchiers, 20 s.; Jehenés de Dotegnies, li carpentiers, 20 s.; Jehenés le Bouchiers, 20 s.; Gosses dou Ruel, 20 s.; Jehenés de Maude. 20 s.; Thumassins de Léaucourt, 20 s.; Jehan de Gant, 20 s.: Pieres de Waudripont, 20 s.; Wicardins le Caucetere, 20 s.

A 40 s. criet.

Li feme Theri de Pouk [es], à 40 s.; Pieres, li fius Bauwe [..., l] e porteur, 40 s.; Emmelos de Dierg [..., 40] s.; Katheline, li femm (e. . .) Mikiel le Machon, 40 s.; Jossette, li fille W [...] skeur 40 s.; Mehaus Billard [e, 40] s.; Sare Billarde, 40 [s.]; Annechons Bi [...] e, 40 s.; Willaumes Gargat [e, 40] s.; (Jehennés dou Fr [...] r, 40 s.) (1); Anniès, li femme Alissandre, 40 s.; Bietrisons Coitegarne, 40 s.; Brune Colepike. 40 s., et Katheline, se fille, 40 s.; Margherite de Landast, 40 s.; Jehan, li fius Watier Roussiel; Pieres li Carpentiers, de Valenchienes et Ysabeaus, se femme, cescuns 40 s.; Anniès de Veson, 40 s.; Willaumes li Vignons, 40 s.; Jehan Dinans, li fèvres, 40 s.; Ustassars li Flamens, 2 fies 40 s.; Emmelos Rouelars, 40 s.; Maroie li Blonde, li caudrelière, 40 s.; Mehaus, mère celi Mariien, 40 s.; Maroie d'Ausnoit, li femme Melion, 2 fies 40 s.; Katheline dou Doit, 40 s.; Jakes Museaus dou Bruille, 40 s.; Maroie de Holaing, femme Jakemon de Cherc, 40 s.; Maroie, feme Robiert le Chevatier, 40 s.; Biertrans li Vieswariers, 40 s.; Pieres Bauwegnies et se mère, cescuns, 40 s.; Colars de Blandaing, 40 s.; Jehan de Blandaing, ses frère, 40 s.; Sokette de le Triperie, 2 fies 40 s.; Gilles, li barons le Roiine de Saint Mart, 40 s.; Jehan, li fillastres Ustassins le Pissenier, 40 s.; Anniès, femme Gillion de Popioele, 40 s.; Jehennés Bouserés, 40 s.; Alis Sarrasine, 40 s.; Ysabeaus de Jenech, 40 s.; Mainsens d'Antoing et Marions d'Antoing se mère, cescune à 40 s ; Therions de Bari, 40 s.; Mestres Bietremius Farins marins, deus fies 40 s.; Emmelos li Rogière, 3 fie 40 s.; Maroie li Vignons, 40 s.; Ysabeaus, li femme Willaumes Judas, 40 s ; Jakemes li Couvrere, 40 s.: Colars Bargagne, li chevatiers et se femme, cescuns, 40 s.; Alis Hondekine. 40 s.; Leurens li Forestier, 40 s.; Jehans Potiers, do Wes, 40 s; Baudes li Barbetere, 40 s; Jakes Museaus, dou Bruille 40 s.; Jehennés Oudes de Saint-Quentin, 40 s.; (Andrius Vakelette, 3 fies 40 s.) (1); Cliemens li Rois et se femme, cescuns 40 s.; Bauegnies, li pères, 40 s.; Maroie dou Toit, 40 s.; Thumas li Deskierkieres, 40 s.; Watiers Stampe, 40 s.; Biele, li fille Jehan Lauier. 40 s.; Fremins de le Haisette, 40 s.; Fremeaus li Mierchiers, 40 s.; Robiers Mifare, 40 s.; Eve li Dorlotière, 40 s.; Jehennés Cokeaus, 40 s ; Jakemes d'Esplechin, li cordewaniers, 40 s.; Ernouls, li fius Monsegneur de Cisoing, 40 s.; Plateaus, li vallés Monsegneur Jehan de Cisoing, 40 s.; Mar-

(1) Barré.

gherite Rutars, 40 s.; Rassens, li feme Ernoul le Pouletier, 40 s ; Alis Rutars dou four, 40 s.; Bietris li Cuvelier, 40 s.; Jakemes de Sour le pont, li jovenes, li laniers, 40 s.; Maroie Raouls, li bagneresse, 40 s.; Willaumes li Heaumiers, 40 s., Jakemes, li fius Josson le Machon, 40 s. —

A 50 s. criet.

Mikelés Haus de Cuer, 50 s; Jehan de Tornai, li chevatiers, 50 s.; Jakemes li Cas, 50 s., pour sacure; Jehan Cars d'auwe, 50 s.; Mesire Jehan de Cisoing, 50 s., pour sacure; Henriés Papins, 50 s.; Jehan Waudripons, li fourniers, 50 s. —

A 100 s. criet.

Colins Murgans, 100 s.; Henris Pinte, 100 s.; Jehenne de Fives, 100 s,; Theris de Poukes, à 100 s.; Bauduins d'Esplechin, à 100 s., Marions, li fille Watier de Gauraing, à 100 s.; Jehennés de Rusegnies, 100 s.; Maroie li Kevaus, 100 s.; Estievenins li Liniers, 100 s.; Gillos, li fius Anniès Alissandre, 100 s.; Jehennés dou Pumier, 100 s.; Watiers Espaulars, 100 s; Jehan Malebranke, 100 s.; Jehans Gigains, 100 s.; Sohiers Ridous, 100 s.; Gilles Castagne, fius Piernain de Rasse, 100 s.; Colars li Vaniieres, frères Brifaut, 100 s.; Jakes, li fius Colart de Wes, 100 s.; Oliviers de Bierquis, 100 s.; Bauduins li Rois, 100 s; Gilles Aletake, 100 s.; Andrius Bierenghiers, 100 s.; Jehan, li fius Huon de Popioele, 100 s.; Therions Brissaude, 100 s.; Monnes li Fienseres, 100 s.; Colars de Douai, li coriiers, 100 s.: Jehans Baras, li enlumineres, 100 s.; Estievenés li Cas, 100 s.; Monnars de Templueve-en-Dossemer, 100 s.; Colars d'Orke, de Saint-Brisce, 100 s.; Rogiers li Carliers, 100 s.; Jehan li Carliers, ses frère, 100 s.; Jehan de Popioele, 100 s.; Jehan li fius Viellart, 100 s.; Estievenés li Cousturiers, 100 s.; Pieres as Vichons, 100 s.

Masses de Gauraing, 100 s., pour le ferure qu'il fist dou pumiel d'une espée Gontier le Vieswarier, le jor de mai, el bos de Breuse, l'an 1276. —

Jehan Quatresaus, 100 s.; Jehan Bierlos, 100 s.; Monnes, li vallés le segneur de Cisoing, 100 s.; Jehans li Flamens, li brouetere, 100 s.; Odile li Hiérenghière, 100 s; Jehans Elevars, li batere, 100 s.; Jehennés d'Arras, 100 s.; Jakemins de Blandaing, 100 s.; Conras li Goudaliers, 100 s.; Alis de Ghant, li femme Leurenc, 100 s.; Boskés, 100 s.; Jakemes dou Porc, 100 s.; Dame Anniès As penas, 100 s.; Pieres, li vallés Fainient, 100 s.; Jehan Potiers, de Wes, 100 s.; Jehan Folie, 100 s.; Watiers li Buriers, 100 s.; Willaumes Escarreaus, 100 s.; Pieres li Mauvés, de Valenchienes, 100 s.; Watelos li Buriers, 100 s.; Jehenés de Fives, 100 s.; Gillos de Saint-Quentin, 100 s.; Hues Danes, d'Arras, 100 s.; Willaumes li Pourpuignieres, 100 s.; Grars Sabine, 100 s.; Gillos li Descaus, 2 fies 100 s.; Mikelés de Mortagne, 100 s.; Felippes, li batere de laine, 100 s.; Gilles de Veson, 100 s; Henris li Grans, 100 s.; Hennins li Grue, li teliers, 100 s.; Gontiers Barberis et se femme, cescuns 100 s.; Simon li Rikes, 100 s.; Jehenne, li femme Thumas Noise, 100 s.; Libins Parens, 100 s.; Jehennés Galie, à 100 s.; Jehan li bouchiers, 100 s. Henriés, li fius Wiart, 100 s.; Margherite, fille Ysabiel d'Esplechin, 100 s.; Jehan Gages, li barbiieres, 100 s.; Sohiers de Buisencourt, 100 s; Jakemes de Blaheries, 100 s.; Willaumes, li vallés Jakemes Cokerie, 100 s.; Mesire Jehan de Cysoing, 100 s.; Jakemes dou Corroit, 100 s.; Gillos dou Ver Bos, 100 s.; Basins de le Vourc, 100 s.; Gillos Hires, de Jenech et Jehans, ses frères, cescuns, 100 s.; Rogiers Pourcheaus, li merchiers, 100 s.; Jehan Gosseau [...]; Jakemes [...]; Jehan li vallé[s...] egies, 100 s.; Jehan Blans [...]; Jehan, li fius S[...]e, 100 s.; Driués li Cor [...] et 50 s.; Jehens li Bouc [...]; Jehan de Fier [...]; Jehan Mosper [...]; Jehenés 1 [...] le, 100 s.; Mainfr [...], 2 fies 100 s.; Jehan Cras [...] tere, 2 fies 100 [s.]; Mik [...]. --

A 10 lb. criet.

Jehans sans Tiere, d'Orke, 10 lb. et perdue se comugne, s'il l'a et à l'amende des jurés; Colins Martins, à 10 lb., pour assaut de maison; Thérions Bouseres, 10 lb.; Henriés Pinte, à 10 lb.; Jehennés Mestreaus, li arbalestriers, 10 lb. —

Basins de le Vourc, Mahius Hourdellons, cescuns 10 lb. et perdue se comugne et à l'amende des jurés, pour chou qu'il convoiièrent l'anemi de le ville et furent en sen aiyue contre le fil dou borgois. —

Jehans li Bairs, Ernoulés Ghillars, Gilles de Poperinghes,

Perrins li Borgnes de Cambron, cescuns de ces 5 à 10 lb.. si sunt bateur à l'arket. —

Jehennés de Templemarc et Gilles, li barons se sereur. cescuns 10 lb., perdue se comugne et à l'amende des jurés, pour chou qu'il furent en l'aiyue de celui ki bati le borgois.

Jehans de le Planke, Jehan d'Ere et Jehan Hakous de Haudion, cescuns à 10 lb., Jehan de le Planke pour chou qu'il viunt en Tornai come anemis de le ville et Jehan d'Ere et Jehan Hakous pour chou qu'il viunrent avoec lui et sen aiyue.

Colins Escarbote, Godescaus de Poperinghes, Clés Clinkemalle, Clés Bariseaus, Jehan ses frère et Willaumes Clinkebiers, cescuns à 10 lb; Amans li Loketere, de Valenchienes et Jakemes ses frère, cescuns 10 lb.; Jehennés, li niés Mestre Mikiel le Ma[ch]on, ki fu fius Pieron de Bari, 10 lb., pour cho [qu'il] asali Wiart le Peskeur, de callaus. [...].

[Jeh]ennés d'Arras, li foulons, 10 lb.; [Jeh]ennes de Bierquis et Martins Da[...]nes, cescuns 2 fies dis lb., pour assaus [de m]aisons.

[..]s de Bobes, li hourdere, 10 lb.; [...]nes de Waverin, 10 lb., pour assaut de maison.; Pieres Mouffelins, Oliviers de Warenghien, Ernoules Caperons et Jakemes de Holaing, cescuns 10 lb., pour assaut de maison; Pieres de Willemiel et Jehan Sains Dieu dou crissant, cescuns 10 lb., pour assaut de maison; Pieres de le Court, 10 lb., pour coutiel portier: Jakemins Lapereaus, 10 lb., pour assaut; Hennesoute de Boussut, 10 lb., pour coutiel; Gilles de Maude, 10 lb., comugne perdue; Jehans, sires d'Ere, 10 lb., comugne perdue, pour ce qu'il furent en le force et en l'aiyue de cheaus ki naverèrent Groul dou Mouliniel. —

Jehan A le Take, Raoules Destentes, Watiers Walebrus, cescuns 10 lb., perdue se comugne, pour chou qu'il convoiièrent l'anemi de le villé. Watiers d'Audenarde, 10 lb., comugne perdue, pour le fausse desresne qu'il fist des nés ki furent Grart le Berestekre.

Watiers li Cornus, 10 lb., pour coutiel; Sohiers Evrars, deviers Aude narde, 10 lb., pour assaut de maison; Henous de Bourghiele et se femme et Alars de Bourghiele, cescuns 10 lb.; Jakemins de le Fontaine, 10 lb.; Grars li Savages, [10 lb.]; Willaumes, li frère celui Grart, cescuns 10 lb.; Estievenes li Cas et Jakemes, ses frère, cescuns 10 lb. —

Grars li Sauvages et Willaumes, ses frères, cescuns 10 lb. et perdue se comugne et 40 s. à cescun juret, pour ce qu'il batirent 1 por tiesmognage qu'il porta. —

Colins d'Anvaing, 10 lb., perdue comug[ne] s'il l'a et 40 s. à cescun juret, pour che qu'il fi[st] laidure à Gosson Barret, ki jurés c[stoit] et l'akierst par le keveche vilaine[ment].

Colins Cabarés, 10 lb., pour wet; Pieres de Blaheries, Jehans ses fius, cescuns 10 lb.; Estievenes Castagne et Jehan ses fius, cescuns 2 fies 10 lb et [ne] pueent le ville ravoir devant le [Sainte] Lusse, s'il ne paient l'amende. Waterons de Duisonpiere, 10 lb.; Godescaus li Lignes, de Lens, 10 lb.; Jehan dou Crissant, 10 lb.; Gillos li Con[...]; Colins de L[..., J]ehan ses frère, cescuns 10 lb., [perdue comu]gne, 40 s. à cescun jur[et].

Gillos de C[...]ket; Waterons ... 10 lb. cescuns et perdue comugne; Godescaus... por che qu'il ba..., prist loi de le ville d'eaus.

Jehan li Provo[st], Briffaus ki..., [c]escuns 10 lb.; Pieres de ...; Willaumes de [...]s, 10 lb.; Gilles de ... Gosses de ...; Watiers ... s. à cescun juret et [...]st à Courtrai pardevant ... tous les jurés d...; Main... [10] lb ; Jake...; Jehan Pel... et Jehennés d...; Jehan Bur...; Biertra[n] ... perdue comugne; Jeh[an] ...; Gil[les] ...; W...; ...; ...; ..., ussielle 10 lb.; ... iretaines, 10 lb.; ... ort, 10 lb.; ... s, 10 lb.; [...]; [...]; [...]is, 10 lb., pour che... sent couvent ... stre li uns à l'au[tre] ... es dou markiet sor ... aine contre le ban.

Willaumes Clopés, 10 lb. et 10 lb. et à l'amende des jurés et perdue comugne, s'il l'a.

Jehennés Boins à femme, 3 fies 10 lb.; Jakemes de Blaheries, 10 lb.; Jehan Wadoudins, 10 lb.; Jehan Cherfilles, 10 lb.

Dame Hele de Lille et ses deux meskines, cescune 10 lb. et perdue se comugne et à l'amende des jurés, pour chou que elles portèrent faus tiesmognages en le halle devant les jurés; si fu fait par assens des jurés c'on presist l'amende toute huers des quarantain s., u elles vuidassent le ville; dame Hele en fina pour li seule, s'en fist se dette Jehan Sarteaus et Jehan Naicure et assenèrent tous trois à aus et au leur et dame Hele les en eut encouvent à aquiter.

Jehan Daride, 10 lb., perdue comugne, 40 s. à cescun juret. Jakemins, cousins germains Huget Mauchiou, Jehan ses frère, Watelés li Musere, et Alars de Fiérières, cescuns 10 lb., perdue commugne s'il l'ont et 40 s. à cescun juret, pour chou qu'il convoiièrent les anemis de le ville qui avoient de ars.

Basins de le Vourc. 10 lb., Jakemes dou Corroit. 10 lb., Gillos dou Ver bos, 10 lb., Jakemins Rutars, 10 lb., Gilles li Bruns, li boursiers, 10 lb., Jakemins Cokeaus, 10 lb., Jehan Sierjans, 10 lb., Doulles, 10 lb., Jehan Rabardeaus, 10 lb., pour wet. —

Jehan A le Take, barons le fille Lauwier, 10 lb., perdue comugne et à l'amende des jurés, por chou qu'il bati le meskine Judas, por occoison de loi

Henriés Papins, 10 lb.; [Je]han, li fius Pieron le [Cu]velier, 10 lb.; . . . li bouchiers, [10 lb.], por assaut.

[Jeh]enés Hake de[...]wele, Jakemins li Mire ... et Biernard[ins] de Courchieles, cescuns 10 lb. perdue [comm]ugne, 40 s. à cescun juret, pour chou qu'il convoiièrent ... Pole qui ochi[st Jeh]an le Petit dehor le porte Bl[a]ndegnoise. —

Marions de Valenchienes, Margos d'Arras, Alisons de Cambr[ai], ..., Billons De le M..., Margos Beg..., Margos li Tron..., Marions se s¦uer]..., Marions de ..., Collette li N . , ces 9 furent ... apriès le Pier... de

A 60 lb.

Onorés li Waules, 60 lb., por coutiel traire; Willemés, li flus Renier le Pouletier, à 60 lb., por l coutiel qu'il trest: Piéros d'Arras. li Parmentiers, 60 lb., por coutiel qu'il trest; Evrars Focheaus, 60 lb., por l coutiel qu'il trest sor Mestriel l'Arbalestrier; Willaumes li Englés, de Valenchienes, 60 lb., por chou qu'il trest d'une seette apriès un home. —

A un an.

(Marions dou Lai,^{*}; Jehennés Aunés; Jehennés Labans; (Mehaus Paris; Nise se fille)^{*}; Jehans Hoinevains; Bietris

d'Ypre; Oliene se mère; Maroie de Douai; Jehenne de Hiestrut; Sebile Daubi; Katheline li Huvetière, femme Gosset le Carpentier ki fu; (Pieres de Lille, li pastisiers)*; Maghe Levauche)', (Sebile se fille)'; Ysabeaus Bellons, Alis Keue rese; (Cliemenche d'Auterive)*; (li fille Cliemenchien d'Auterive)'; (Poulle...)'; (Ysabeaus de Lille, ki maint decha le portiele des frères menus); Maroie Wendouls; (Maroie Hagnekagne)'; (...); Juliane de Valenchienes; Maroie li Mairesse; (Jakemins de Vitri)'; Jakemins Boukeaus et s'amie; Ruiele de Valenchienes, li hokelere; Anseles de Valenchienes, h hokelere; Watelés de Fignies, li hokelere; (Willemés Bastiiens et Emmelos s'amie)"; Mikelés li Agneaus et Marions s'amie; Jakemins Capelains, de Valenchienes et Paskette s'amie; Maroie de Mauni; Jehennette de Saint-Amant; Jehen. nette li Carpentière; Marions se suer; (Maroie li Pionée); Sare Miavyne; Dame Maghe de Lille; Jehennés d'Arras; Hokelés ses frère, Weriés de Valenchienes et Hakegneule ses frère: Maughiers li Babinere, de Valenchienes; Alardins li Bastars; Hanikete li Babinere; Weriés li Wette, de Valenchienes; Stievenins li Dus; (Stievenes de Cambrai)*; Oisons de Cambrai; Fierins d'Espiere; Crassins Daubi; Jehennés li Quintes; Pierés Naiekins; Costés de Douai; Jakemés li Carpentiers et Vinchenés ses frère ; Jehennés de Cisoing ; Jehennés Roiteaus; Willaumes Richars; Watelés li Flamens, li parmentiers; Rikés de Lille et Bousiane; Robiers li Gleteus; Gosselés de Duisompiere; Jehennés Labés; Jehennés Wainmeaus; (Ysabeaus li Fauteriers)'; Escrouette li Ribaus; Jehennés Daireleke; Gillos li Machons; Pierés li Cokus; Jakemés li Plakiere, li teliers; Watelés li Rispeus; Jehennés li Cras; Naine li Teliers; Jakemins Mirours; Willemés Souskanie; (Roullais li Foulons)'; Thumassins d'Arras; Jehennés Tripaite et ses frère; Libins Engherrans; (Jakemins dou Four)*; Willegans li Ribaus; (Sohelés Au dent)*; (Thumassins de Hollande)*; Kabaille; Colins Caperons (et ses frère)'; Jehennés Pinchons; Jehennés Baboette: Jehennés Pipelars; Favereaus; (Jehenés Morille)*; Copins li fouriers : Grardins d'Arras, li tigneus ; Henriés Hagnekagne; Jehennés as Buignes; (Cinaite li Teliers; Boudins li Dus; Jehennés li Machons)^{*}; Tasserons d'Arras; Maughiers li

Babinere, de Tornai; Jehennés li Mireliers; Jehennés li Sos: Bauduins li Ribaus; Fressens s'amie; Renaus de Cassiel; Marions s'amie; Walés de Lille; Crestiiene s'amie; Jakemés de Havine ; Margos s'amie ; Jakemés de Wategnies ; Margos s'amie ; Hanet Papait[e]; Marion Toulette, s'amie; Baudet Papailtel; Emmelot Boudière, s'amie; Simonnet Lagniel; Jehene Lescaudée, s'amie; Baudet dou Mur; Yolent s'amie; Katheline Begh/innailte; Bourgais Bourais; Robin le Pendeur; Ysabelet s'amie; Pieret Catinan; (Baudet dou Poupelier)*; Pilart de Lille; Hellinet Cahée; Jehan de le Cavée; Jehenne, s'amie; Adan dou Fosset; Jehenne, s'amie; Hanebiert le Fèvre; Margos, s'amie; Poret de Valenchienes; Marion, s'amie; Pieret dou Hamiel; Oederon, s'amie; Le leu, de Valenchienes; Margot le Capelière, s'amie; Le gage et s'amie; (Willaumes Flab... et s'amie)'; Pierés de Willemiel; (Ghiselins Li Lignes, teliers)'; (Maroie li Rousse, fille Willaumes le Plakeur; Alis de l'Ostelerie)'; Jehan de le Male Maison; (Tiébaus li Faus et se femme)'; Jehennés de Templemarch, li ainnés; (Paske de Corde et Foukeus, femme Jehan le Pinlielr)*; Renechons Courbes et Jehenne s'amie; Watelés Cape et Beghinette, s'amie; Jakemins dou Postic; Ysabelais, s'amie; Crassins de Valenchienes; Billons Ysenbarde, s'amie; Sandrins Escornuis; Katheline li Armée, s'amie.

Goudin de Valenchienes et le Franchoise, s'amie; Gillos des Marlis et Jehenne, s'amie; Gossés de Hasnon et Maroie li Uiseuse, s'amie; Jakemins Boukeaus et Mehallons, s'amie; Jakemins de Pesc et Marions, s'amie; Jehan Joveneaus et Mehallons, s'amie; Pierés de Wières et Paske, s'amie; Henriés de Landast et Marions, s'amie; (Pierés de Bauwegnies et Jehane, s'amie)^{*}; Biernars Berteaus et Ysabelais, s'amie; Jehan li Bures et Emmelos de Bloki, s'amie; Biertous Jorions et Annechons, s'amie; Adans li Cauderliers et Marions dou Fest, s'amie; Marcadés de Cambrai et Marions de Wasnes, s'amie; (Jehan li Parceminiers)^{*} et Marions, s'amie; Andriués Durlins et Marions, s'amie; [...]; Colins de Hiertaing et Oede, s'amie; Watelés de le Planke et Yolens, s'amie; Pierés Boisteaus et Goyette, s'amie; Gillos li Aiesiés et Marions, s'amie; Biertrans de Haudion et Cokelette, s'amie; Jehan Dodins et Margos,

s'amie; Alardins li Aiesiés; Oederons, s'amie; Mahiués de le Folie et Ysabeles, s'amie; Maroie, li suer Margot le Tromperesse; Jehennés li Ardenois; Amans de Saint-Vast; Emmelos, s'amie; (Marions de le Montagne)" et Jehenne dou Kesne; Ysabeaus de Wes; Jehenne Tibierghe)*; Alisons Aclef; Marions Caudelette; (Maroie Mallars)*; Marions d'Ath; Katheline de Biétune: Marions au Wambes: Annechons Destentes: Mainsens de Cysong, li amie Haut Vallet; (Iderons de Lunas)*; Marions, li amie Jakemin Raoul; Ysabeles de Douai; Alisons, li amie Jehennet des Prés; Marions, ki fu amie Mandrut; Willemés Magille; Marions. s'amie: Hues Carbeneaus; Œde, s'amie; Katheline Kerions; (Katheline, li amie Jehennet Houart)*; (Mehaus A l'Onghieret)*; Jehenette li Quinte; Jehennette de Beaurewart; Mehallons de le Planke; Jehan, li lamiers des tisserans et Hideboures, s'amie ; Pieres li Filiers et Margos, s'amie ; Morengheaus de Douai et Anniès, s'amie; Grars de Watellos et Margot de Landas, s'amie; Jakes Makereaus et Katheline de Gant, s'amie; Alisons de Landast; Jehenette d'Arras; Claiekine de Bruges; Bietris de Saint-Omer; Margos d'Ypre; Mehaus li Tigneuse; Gosses de Saint Piere : Maroie Fiertons, s'amie : Marions des Prés. de Lille; Flokes et Annechons de Valenchienes, s'amie; Aghesine, li amie Jakemin Denise; Alisons de Mons : au quart jor de mars.

Jehan de Bassi, à un an, pour malvaise renomée, au sietisme jour de march. —

(Jehenne de Hellebieke, à l an, le mardi devant le mi-quaresme, por folie de se cors)^{*}. —

Gillios de Cassiel, à 1 an, le demerkes devant le mi-quaresme, pour l'outrage qu'il faisoit en le ville. —

Courtois, ki fu fius Willaumes Lote, à 1 an, le mardi en le peneuse semaine de Paskes. —

Sandrine, li amie Karon d'Escleppes; Sare, li femme Aumant de Saint-Vast; Alisons de Douai; Cliemenchons de Lille; Marions, li amie Wibelet Biet; Billons, li femme Jakemin Blase; Jehennette, femme Therion de Hachin; Jehennette, amie Mikelet de Mortagne; Mainsine de Valenchienes; Alisons, li amie Manderut; Ysabeaus, fille Jehan de Beaumés; Colette de Cambrai; Gheluins d'Ognies; ces 13 furent banies l'an MCCLXXVI, le devenres en Paskes. —

(*) Barré. ANNALES. IX. Maroie de Douai, li amie Jehan le Vake, à un an. au saisime jor d'averil, l'an MCCLXXVI. —

Jehennette de Douai; Jehennette li Cate, de Valenchienes; Marions de Ghellin; Marions Dare; Mehallons de le Vigne; Benoite d'Arras; Ysabeaus de Lille, li femme Henriet de Saint Piat, cescune à l an; ce fu fait l'an MCCLXXVI, el mois d'averil, le nuit Saint Marc. —

Jakemes li Fauteriers, à 1 an, pour ce qu'il tolt Henri de Cortrai se femme. ---

(Jakemins Kukus), * a un an, pour malvaise renomée; ce furent banit le nuit de mai, par un dioes, l'an MCCLXXVI. —

(Maroie de Templueve, li vieswarière, à l an, à l'unsime jor de mai par l deluns, lan MCCLXXVI)^{*}. —

Marions, li amie Raoulet des Tentes; Ysabeaus, amie Henriet A le Take, cescune à 1 an lendemain de l'Ascention. —

Willemés, li fius Renier le Pouletier, à 1 an, por malvaise renomée. —

Anniès de Bruiele, ki fu feme Gillion le Provost, le foulon, 1 an. — (Katheline, ki fu fille Jehan le Cambier, de Saint Martin, 1 an)^{*}. — Robiers li Blons, li chevatiers et Maroie, se femme, cescuns à 1 an, le demerkes apriès le close Pentecouste. l'an 1276. — Grardins de Commines; Jehennés Capelains, de Lille; (Marions de le Vigne)^{*}; Henris Peterons; (Jehennés li Glet[...]s et Marions, s'amie)^{*}; (Jehennés Cras en l'auwe)^{*}; Marions de Saint-Venant; Jehennette li Merchière; (Marions As Cas)^{*}; Jehan de Rosnais, li hokelere; Bietrisons, s'amie; Manessiers de Valenchienes; Hanebiers li Sours; Margos, s'amie; Jehennette dou Casteler; Margos Daisin; toutes ces persones furent banies cescune à 1 an, le premerain demerkes apriès le Trinitet, l'an MCCLXXVI.

(Jehenne li Faveresse, Bietris Triesse, [...]^{*}, Marions li Auweresse, ces 4 furent banies le nuit Saint Barnaban l'apostle, l'an MCCLXXVI.

Anniès de Frasne, à 1 an banie, le devenres apriès le Saint Barnaban, l'an 1276.

Simonés li Hamés, de Douai; Boulés de Douai; Jehennette li Borgne, s'amie; Jehan d'Aigremont; Marions, s'amie; Bietrisons, amie Alardins l'Aieset; Jehennette, amie Jehan dou

Ploiich; Petis Marés; Anniès de Gouegnies, ces 9 persones furent banies à un an le premerain demerkes de fenerech, l'an 1276. —

Ysabeles de Saint Quentin, à un an. — Katheline de Saint Quentin, à un an, el mois de fenerech, 10 jors devant le Maselaine. — Willemés li Borgnes, ki fu garchons Lotin, à 1 an, le jor de le division des aposteles, el mois de fenerec; Ide d'Escannaffe, à un an, le nuit de le Maselaine, l'an 1276.

Anniès Escouvete, à un an; ce fu fait lendemain del jor Saint Leurenc. —

Pieres dou Castiel, à 1 an et à 10 lb. au kief de l'an, pour çou qu'il volt efforchier le prison de le ville, là Jakemes ses frère estoit en prison, el bierfroit. —

Jehan Rousseaus, li laniers, à l an, le devenres devant le Saint Bietremiu. —

Jebenne de Lille et Mabilette, se fille, cescune à un an, le demerkes apriès le Saint Bietremiu. —

(Conras Au cabaret)^{*} et se femme, Gente li Pineresse, et Maroie li Noire de le Bare, cescune à un an, le nuit de le pourcession de Valenchienes. —

(Maroie li Quinte, à un an, au tierc jor)^{*} de le porcession de Tornai par un demerkes, lan MCCLXXVI; et le jor de celle pourcession, par un deluns, devant le jor, eut un morto[ire] à le porte seconde de le Val, si eut mort vij homes et une femme enchainte; se fut ouvierte; si eut li enfés vie et fu baptisiés et XLV ans devant cestui mortoire, eut un autre mortore, le jour de le porcession, à le porte Saint Martin, se n'i avoit que une seule porte et si n'estoit mie pavée; si eut mort aus xxj. —

Pieres Carbeneaus, à un an et (à 100 s.)^{*}; si ne puet revenir s'ilneraporte 100 s. — Jehennés Mielée, li fius Tartoul, à un an; cist doi furent banit le premerain devenres apriès le pourcession de Tornai. —

Mehaus Billarde, à un an; Maroie, se suer, à un an; Katheline, li amie Johennet Houart, à 1 an, le demerkes apriès le jor Saint Mahiu, en sietembre —

Jakemes Espinoke, li coriiers, à un an et à 100 s. au kief de l'an; Emmelos, li feme celui Jakemon, à un an; se furent banit le devenres apriès le Saint Mahiu, en sietembre. —

C'est li grande banissoire ki fu faite an sietisme jor d'octembre, par un demerkes, ki fu l'an 1276 :

Berte de Moussonville; Maroie de Longheval; (Maroie de Ghes)^{*}; Goye de Morcourt; Hersens de Basècles; [...]^{*}; Œde Au quallier; [...]; [...]*; Marghet d'Avelin; Marget le Sage; Mehaut, l'amie Baudet le Capelier; Juliane, l'amie Jehan Lape; Alisons Brokette; Billons, li amie Copin A le Main; Sare, li amie Amandin d'Ere; Marghés de Hierines; [...]*; Jehene, li amie Willaumes Souskanie; Maroie, qui fu amie Jehan de Beaucamp; (Maroie, li feme Pionet)*; Maroie, li amie Jehan le Cras; Katheline, li amie Baudet Biele Bouke: Maroie de Saint-Venant; Maroie, li amie Huet de Lambiertsart; Maroie, li amie Baboette; Ysabeaus, li amie Wicardin de Fierin; Maroie de Vrevin; Jehennette de Lille; Margos li Babineresse, de Valenchienes; Helos, li compagnesse celi Margos; Jehennette de Saint-Amant; (Colins Savaris;)*; Pieres Bions; Jakemes Make; Jehan de Bresi; Boinés de Cambrai et ses frère; (Biertoulet)* et Andriuet sen compagnon; Petis Boins, de Saint-Quentin; Baudés li Capeliers; Anselés de Fierin; Robins de Mouvaus; Rousselés de Binch; Pieres Favereaus; Copins à le Main; Amandins d'Ere; [...]*; Grardins de Condet; Jehennés de l'Aunoit, li petis; Trouvés li Ribaus; (Jehennés de Condet, Wagnemalle)'; Jehan d'Espinoit; Thumas d'Amiiens; Onorés de Beaumés; Jehennés Mirous; [...]'; Baudés Biele Bouke; Hues de Lambiertsart; Wicardins li Minere; Cours Vilains; Fremins; Wicardins de Fierin; Gilles as Fèves; Colins de Rosnais; Colins Hasars; Grars dou Mur, de Lille; Baudés ses frère. ---

Ysabeaus de Trit, à un an, au quinsime jor d'octembre par un demerkes. — Mainsens Garbe, à un an, au dissietisme jor d'octembre par un devenres. —

(Pieres Atache, à un an, le devenres apriès le Saint Luc)^{*}.

Ysabeaus de Trit, flastrie le demars après le Saint Luc, ki fu par un diemenche, et banie à un an.

Jehennés de Torincourt, à un an, pour mauvaise renomée, lendemain dou jor des armes par un demars.

- 309 -

A trois ans.

Emmelos de Bavai, Eve de Hust, à trois ans, le jor des Innocens. —

Jehennés Planchons, à 3 ans, come laron, Tiefane de Haudion, à 3 ans, come comboneresse; ce fu banit le premerain demerkes apriès le Tiefane. —

Annechons de Hiertaing, à 3 ans, le devenres apriès le Tiefane. — Colars de Namaing, à 3 ans, por malvaise renomée; se fut banis en jenvier, le demerkes devant le Saint Vinchan, l'an 1275. — Jehennés li Eskiermissiere, de Saint Brisce, à 3 ans, le devenres devant le Saint Vinchan. — Jehan Luache, 3 ans, le nuit de le Cadeler, por mauvaise renomée. — Thumas Sans lainne et se femme, cescuns à trois ans, comme combonneur. — Jehan Raineware (et Colins li Hardis)(1), cescuns à 3 ans comme lere; cist quatre furent banit el mois de feverier, le demerkes devant le Quaremiel. —

(Usile de Ligni, banie à 1 an, comme cratière, le devenres devant le Quaremiel, el mois de feverier)^{*}. —

Ysabeaus, li fille Jehans de Bassi, à trois ans, pour le faus seel qu'elle mist à 1 drap. —

Willaumes de Saint Nicolai, le tondere, à 3 ans, pour le pièce de plonc qu'il mist en un drap, pour plus peser; ce fu fait au sietisme jor de marc. —

Gilles de le Planke et Jehenne se femme, cescuns à trois ans, comme comboneur, au vint et unisme jor d'averil par un mardi. —

Robiers de Mons et se femme, cescuns à 3 ans, pour le callau qu'il misent en 1 drap et moullièrent le drap pour avoir sen pois; si furent banit al witisme jor de mai, lan 1276. —

Jehan de l'Estrate, qui fu vallés Mestre Nicolon le Mirelier; Ustassons de Ghant, li couletiers; cescuns 3 ans, Jehan, come lere et Ustassius, come combonere. —

Li femme Jehans Fachon, à 3 ans, pour le fauseté qu'elle fist à ses dras, se fu banie en le première semaine de ghieskerec, au quart jour. —

Maroie li Cuvelière, à 3 ans, comme combonneresse, pour

(*) Barré.

(1) En marge on a ajouté : Cis est clers.

chou qu'elle fourcon[se]lla le fille Willaumes Judas, borgois de Tornai; se fu banie le mardi devant le Saint Crestoffe, l'an 1276, en fenerech.

Jakemes de Sirau, à trois ans, por malvaise renomée. 10 jors en aoust. — Gilles Tallevens; Jehenne se femme; Hues, li vallés Watier Bucheau, cescuns à trois ans, por les garbes qu'ils emblèrent; Jehan dou pont de piere, li miessiers, de Saint Brisce, à trois ans, come combonneur; cist 4 furent banit el mois d'aoust, l'an 1276, le demerques apriès le jor Nostre Dame. —

Colins, li fius Jehan Roussiel, le lanier, à trois ans, come lere, le devenres devant le jor Saint Bietremiu en aoust. —

Henriés Cafars, Sandrins Baras, et Wilmés de Biernes, banit à trois ans comme laron, le nuit de le porcession de Valenchienes, par un lundi. —

Gosses Lecke Broke et Hennins, ses frères, cescuns â 3 ans, por malvaise renomée; se furent banit le premerain devenres apriès le porcession de Tornai. —

Ermans de Rumegnies, li teliers, à trois ans, come lere, au sietisme jor d'octembre, par un demerkes.

Jehan d'Orke, li boulenghiers, ki fu borsiers, banis à trois ans come lere, au quinsime jour d'octembre par un demerkes. --

Willaumes li Grans, à 3 ans, por chou qu'il prist une dette 2 fies et pour mauvaise renommée. —

Geraudes de Senlis, à 3 ans, 17 jors en octembre.

A siet ans banit.

Jehan de le Talle; Colins de Massin; Jehan li Pleges; Jehans Malelanche; Jehan Guimars, de Gauraing, Jehan Drabes et Grardins de Rumegnies, cescuns à 7 ans, pour le tolte et l'outrage qu'il fisent en le justice de Tornai, le jor de mai 1276. —

Jakemins Pelins et Jehans, ses frère, à 7 ans, pour reube. -

A tous jours.

Grardins li Bacres, à tous jours, pour chou qu'il ariesta un home comme mordreur, ki se père li ocist nuitantre dedens

trives et il ne le peut tel prover; si en fu banis à tous jors —

· Evrars dou Miroir, fius Segneur Evrart dou Miroir et Evrars dou Miroir, fius Segneur Bauduin dou Miroir, banit à tous jours, comme mauvais, pour chou qu'il arriestèrent 2 homes pour larenchin, si ne le pourent prové; ce fu fait le nuit Saint Vinchan par un mardi, l'an 1275. —

Watiers Faske, Gontiers Meurés, Monnés dou Bruec, Gillos d'Ommeries, cist 4 furent banit à toujours comme mauvais, pour faus tiesmognage, le premier devenres apriès le jor des cendres. —

Jehans de le Fontaine, à tous jors comme mordrere, pour ce qu'il feri Jehans Bastiien d'un coutiel en l'espaule, el moustier Nostre Dame. —

Jehan li Wantiers, de Bierlainmont, à tous jors, por ce qu'il fist un home arriester pour mourdre, se ne peut le mourdre prouver. — Estievenes de Lufeke, banis à tous jors, por ce qu'il fist un home arriester à Tornai come mordreur, si ne le pot prouver. —

Oliviers dou Bruille, li foulons, à tous jors, come mourdrere, pour chou qu'il feri un home deus cos d'un coutiel par desous sen sorcos. —

Estievenes Mauchions, à tous jors come mordrere, pour chou qu'il navera 1 home d'une séete dont il le trest. —

Estievenes dou Triesson, à tous jours come mauvais, pour chou qu'il ariesta un vallet come mourdreur, qu'il ne peut prouver; se fu banis au sisime jor d'octembre l'an 1276, par un mardi. —

Jakemins li Caudreliers, de Valenchienes, à tous jors, pour pais brisié. —

Colins Pole, à tous jours comme mourdrere, pour chou qu'il ocist Adan le Petit sans raison en le justice de Tornai à l'Abliel, debuers la porte blandignoise, en le première semaine d'octembre l'an 1276. —

Raoulés des Tentes, à tous jours pour pais brisié et pour chou ne demeure mie que li pais ne soit boine et ferme à tous ki faite fu. —

Vilains de Graumont, li machekeliers et Pieres Froitcoutiaus, li machekeliers à toujours pour pourie char de mouton et gambons et andoulles pouries et desloials qu'il avoient et vendoient pour loials et si ne pueent jamais en Tornai vendre char, se archeveskes u veskes, u autres segnerages lor rendoit la ville; se furent banit le mardi en Paskes 1276.

Pieres li Enfumés, banis à tous jours le devenres apriès le close Paske, pour che qu'il n'estoit mie mus pour aler à Saint Gille en Provence le jour de closes Paskes. ki li fu assenés par provos et par jurés, pour le bature et le vilenie qu'il fist à Gillion Wetin, entrues qu'il estoit eswardere. —

Ghiselins, c'on dist de Ghant, ki fu Garchons Jehan le Pinier, à un jor ki passés est, banis à tous jours, pour chou qu'il ne fist mie un pèlerinage ki li fu enjoins par le hale, à le pais faire de lui et de Colart Mauroit. —

Gilles li Sauvages, banis à tous jours come mordrere, pour chou qu'il fu en le force et en l'aiyue de Jakemes de Rongi et de Jakemon Wissé, clers, ki navrèrent Mikiel dou Mortier et nus ne se pooit meller de bataille ne de meslée devens 40 jors que li fais, fors que celui ki le fait aroit fait. —

Waterons Wandeliers, à tous jors, pour faus tiesmognage, le nuit de le dédicasse Nostre Dame par un dioes, l'an 1276. —

Jehan Blandains, li tainteniers, à tous jors pour route et pour assanlée. -

Jehan Baiwiers et Colins ses frère, à tous jors pour pais brisié. —

Willaumes Maughiers, à tous jors pour ferure de [coujtiel, come mourdrere. —

Cachiet à cloke.

Fasterés d'Orke; Jehan, ki fu fius Alart de Haudion, chevaier; Jehan de Marke; Jehan Mioles, de Cherc; Tinke li Babinere; Ernoulés Ghillars; Pieres dou Sentiel; Jehennés li Neccres; Jehennés de Lesines, si moru cil cui il navera; Jakemins, li fius Orfenins; Jehennés Chaumette; Jehennés, li fius Ysabiel le Cuvelière; Thumassins li Chevatiers; Henriés Ardenois; Jehennés li Mainnes, fius Colart Ki Vente; Libins Bauwegnies; Watiers As Tors Piés, li puignieres; Pieres d'Arras, li Goudaliers; Jakemes Lapars; Jehenne, li femme Colart dou Puch. —

Willaumes Gargate, cachiés à cloke le dioes apriès le Saint Barnaban l'apostle, pour che qu'il couru ser keval el markiet de se propre volentet et mist l garchon en péril de mort et navera griement et n'avoit el markiet adont nueche, ne aventure, ne fiestes, ne behourt. —

Jehennés, ki fu fus Alart Moulle; Jehans li fus Wattier Roussiel; Mahiués Sires; Jehennés de Leuse; Grardins Goudemede; Jehennés li Batereaus à l'arket; Estievenes Mauchions; Monnés li Carpentiers; Colins Boukine; Baudés de Hainau; Jehan de le Roke; Pieres Kaiere; Colins Pole; Jehan li Bouchiers; Watiers Espaulars, Willaumes [...]; Hues Hughelins; Colins li Borgnes, de Saint Omér. —

Pour carcan.

Jehan [...]elbe, 10 lb., pour carcan. ---

Gilles li Blares, 10 lb., pour carcan. — Li fius Ghiselins de Piesnes, 10 lb., pour carcan. — Henriés li Piniers, 10 lb., pour carcan. — Gillos li Borgnes, 10 lb., pour carcan. — Monnés li Vetis, pour carcan. — Watelés Waskendale, pour carcan. — Jehennés de Liévin, pour carcan. — Jehennés Buignes. — Jehenés Sierjans, le fruitiers. — Henris d'Oste, d'Audenarde. — Hues Mauchions. —

* * *

El mois de mai l'an 1276, fu il criet et assenet par provos, par jurés, par eswardeurs et par maieurs, qu'il ne fust nus carpentiers, ne nus machons, ne nus couvrere de tiule ki presist plus de 18 d. le jour, se ce ne sunt li maistre ki assis i furent de par le ville en l'anée, l'an 1275 et cil aront 2 s. et li autre 18 d. le jour u mains, selonc chou qu'il deserviront el reware del mestre ki les metera en œvre et le couvrere de glui 15 d. Et li plakiere 12 d. et li manouvriers 8 d. — Et si ne soit nus de ces ouvriers ki prime prenge ne ki megnut à le maison là il œvre sour celui à cui il œvre; et que nus de ces ouvriers, tant qu'il ait œvre, ne voist à estaple en l'atre ne alleurs et ki ces bans trespasseroit, tous u en partie, il seroit banis à un an très maintenant en avant et si durent jusques à le Saint Remi et non oultre.

ll fu criet et assenet par prévos et par jurés, le deluns apriès le Sainte Lusse l'an 1275, qu'il ne fust nus, ne haus, ne bas, ne uns, ne autres, ne hom, ne feme, ki voist à nueces megnier, ki ne paie 12 par. avant qu'il s'asieche au mignier et que femme ne hom n'estrine mariée, ne face estriner; et ki ces bans trespasseroit u aucun. il seroit à 10 lb. et si perderoit se comugne. —

Et si fu criet et assenet en ce jor deseure dit qu'il ne fust nus, ne haus, ne bas, ne uns, ne autres, ki de battale ne de meslée ki avenist se meuist devens les 40 jors que li fais aroit esté fais, fors que celui ki le fait aroit fait; et ki ce ban trespasseroit, ses cors et ses avoirs seroit en le mierci de le ville et de tous cheaus ausi qui seroient en le force et en l'aiyue de celui ki le trespasseroit, u on les baniroit à tous jors comme mordreurs, s'on nes tenoit. — Et que on ne jette aiwe ne ordure par feniestre de maison amontée, sour 20 s., ne en fosset de l'eauwe, ne as portes ne jetast-on ne escouville, ne ordure nulle, ne ne fesist et que nus ne jeuast as dés sour piere, ne sour estal, devant le maison de borgois et ki en seroit portrais par tiesmognage, il seroit à 100 s., sans nul relais. —

Et si fu criet et assenet par provos, par jurés, par eskievins, par eswardeurs et par maieurs, que cescuns des viniers mesist ses vins d'Auchoirre en un celier par lui et se vin de Franche en un celier par lui et se ne meslassent point de Franche avoec Auchoirre et si n'en vendissent puint sans pris et si mesissent au vin d'Auchoirre une longhe touaile et au franchois le chercle à buissons; et ki ces bans trespasseroit u aucun, il seroit à 10 lb., sans nul relais. —

Il fut criet et assenet par provos et par jurés, l'an de l'incarnation 1275, que il ne fust nus drapiers, ne nus teliers, ki fesist markiet de dras tistre, fors que le diemenche sans plus et el markiet et là se pourvist li teliers d'œvre à toute le semaine et ki ce trespasseroit, il seroit à 10 lb., sans nul relais; ce fut fait l'an 1275, le diemenche repus. —

Il fut criet et assenet par provos et par jurés, par eswardeurs et par maieurs, qu'il ne fust nus foulons qui en Tournai volsist demorer ne repairier, ki alast à l'estaple ne ki deffendist autre vallet à ouvrer, ains alast cescuns ouvrer paisiulement et ki ce ban trespasseroit, il seroit banis à tous jours, comme tensere; ce fu fait le premerain demerkes de march, l'an 1275.

Et qu'il ne fust nus ki truie ne vier euist pour laissier aler par le ville ne par les fourbours, ains les tenist tous cois devens sen manoir qui les voloit avoir. Et que nus n'ait autres pourcheaus si ne viut tenir en crasse u envoiier as cans et ki ces bans trespasseroit, il seroit à 20 s. et si pierderoit les porcheaus. —

Il fut criet et assenet par provos, par jurés, par eskievins, par eswardeurs et par maieurs, le premerain demerkes apriès closes Pasques l'an 1276, k'il ne fust nus ne haus, ne bas, ne petis, ne grans, ne causforniers, ne autres, qui en le cité soit manans, ne repairans, ne voelle manoir, ne repairier, ki à home estragne ki cauch amaine en Tornai por vendre, face honte ne vilenie, ne face faire, ne en fait, ne en dit et ki le feroit, il seroit banis à tous jors pour route et pour assanlée. —

Il fu criet et assenet, el mois de mai l'an 1276, par 24 jurés, qu'il ne fust nus borgois ne manans en le ville, ki priast ne fesist priier autrui de ki fust courue sour 10 lb.; et que nus qui soit criés à amende de deniers ne laist la ville à racater sor priière de nului, car on ne le rendera nului devant le sainte Lusse ki soit criés à deniers, u à ans, u que on crie u banisse devant le Sainte Lusse. —

Le jour de le division des ap{ostles. fu il] criet et assenet par provos et par ju[rés et] deffendut, k'il ne fust nus, ne uns, [ne autres], ki en le justice de Tornai juast... au parke [...], ne sour les estaus, de tiulettes, ne de pieres, ne de plomes, sour 20 s. Et que nus ne quesist es ruissos des cauchies ne es cauchies, ne ne les gravetast pour descauchier ne pour querre argent ne clau, sor 20 s. —

Et que nus ne soit ausi qui quere devens les murs en l'Escaut à aube ne à roueule, ne en autre manière, sour banir à un an et sor le harnasc pierdre. —

El mois d'aoust l'an 1276, fu deffendu par provos et par jurés que nus ne fust ki jetast as auwes devens le justice de Tornai sor 20 s. et sour les auwes et que nus borgois ne manans en le citet ne voist hors de le justice pour ruer as auwes, sor 100 s. —

Et si fu deffendus li boires en taviernes et li presters pos et hennas, sor 100 s. —

Et que nus tenderes ne vallés de tendeur ne tenge par diemenche, ne par jour de fieste, sour 10 lb.

Le premerain devenres apriès le jor de le porcession de Tornai, l'an 1276, fu il criet et assenet par l'assens de 23 jurés, qu'il ne fust nus ki jeuast as dés, ne à autre jeu, à Jehans Wastelet et qui wagneroit à lui ses deniers ne ses wages, il les renderoit pour nient et si seroit à 100 s. —

Le demerkes après le nuevisme jor de la pourcession de Tornai, fu deffendut par l'assens de 22 jurés que nus ne beuist en taviernes, ne que nus taverne laissast boire en se maison ne pot, ne hennap, sor 100 s., sans nul relais. —

Et si furent deffendut tout li cabaret et que nus n'i presist goudale sour 20 s., ains presist goudale à le maison des drois goudaliers ki avoir en volsist, ensi c'on soloit faire anchiiement. —

[El m]ois de sietembre, l'an 1276, ki ne fust nus osteliers en Tornai ki drapast, ne ki acatast drap pour revendre ^{et} que nus osteliers ausi n'acatast keval à sen oste, pour revendre. —

REGISTRE DE LA LOI DE 1279-1280.

C'EST LI REGISTRES DE LE SAINTE LUSSE, L'AN MCCLXXVIIII.

Li eswardeur à Nostre-Dame.

Jakemes Ricouars. Jakemes Robes. Jakemes de Brunfeit. Reniers li Drapiers. Jehans Coppés. Grars d'Orchies.

A Saint-Piat.

Baudés Moreaus. Jehans de l'Arc. Colars de Corberi. Hues de Hiertaing. Jehans li Rois. Jehans Sarteaus.

A Saint-Piere.

Willaume li Arbalestriers. Thumas Moreaus.

A Saint-Quentin.

Jehan Fouke Watiers li Cos. Sohiers de Hostes. Willaume Makereaus. Willaume Castagne.

A Saint-Jakeme.

Evrars d'Orke. Jakemes de Remegies. Monnars de Bourghiele. Jehans li Vakiers.

A Saint-Brisce,

eswardeur.

Hellins Moulle. Jakemes li Blons. Jakemes Moule. Jehans Blokeaus. Grars de Bari. Hues li Fors. Ustasses Soimons.

Eskievins de Tornai.

Gosses de Maubrai. Theris de Falempin. Jehans d'Orke. Jakemes Babine. Rogiers Warisons. Dierin dou Porc. Monnart de Froimont.

Eskievin à Saint-Brisce.

Gilles Cars de Vake. Nicoles li Cocus. Jehans Miache. Jehans Mineue. Jakemes de Baitaincrois. Gosses dou Mortier. Jehans de Melle.

[Prévôts et jurés.]

Jakemes li Vakiers, provos. Jakemes Moutons, provos. Henris Pourrés, li jovenes. Jehans de Bourghiele. Gosses de Canfaing. Jehans de Corde. Ernouls Catine. Gilles Carbons. Jehans li Angelés. Simons Paiens. Thumas Froimons. Jehans Parens. Johans de Flekières. Willaume 8 à deniers. Jehans de le Fosse. Gilles li Toiliers. Nicholes Vilains au Polc. Gilles Trueveavoir. Jehans Habans. Jehans de Pierewés. Jehans li Plas Jehans Mosperelleus. Willaume Rousseaus. Jakemes li Enfumés. Watiers de sour le Pont. Jehans Castagne. Gosses de Maubrai, li jovenes. Mahius li Neccres. Colars d'Anvaing.

Henris Pourrés, li jovenes.

As rechettes.

Jehans de Borghiele et Jakemes Ricouars.

Les wardes des clés del seel.

Ernols Catine et Jehans de Bourghiele.

Les wardes des clés de le carte.

Gosses de Canfaing. Vilains au Polc. Jehans Castagne.

Juret as drois de le comugne.

Jehans de Flekières. Gilles Carbons. Jehans Castagne et Colars d'Anvaing.

Eswardeur as drois de le comugne.

Jakemes Robe. Jehans de l'Arc. Sohiers de Hostes. Ustassces Soimons.

A le Caritet.

Grars d'Orchies. Jehans li Rois. Willaume Makereaus. Jakemes de Remegies. Jakemes li Blons.

Ce sunt cil ki ont jurées lor kemugnes. Baudon Caude Aiwe, de Hoinevaing, 10 s: Pieres Artus de Valenchienes. 12 d.; Watelés Brouette. comme fius de bourgois.; Thumas de Bari, 2 b.: Jehans Rocours, li tonderes, lb; Gillos, li fillastres Jehans de Flekières, come fius de borgois: Jakemes li Sables, li jovenes. 1 b. : Pieres Eskies, 12 d.; Oliviers dou Gardin, de Castres, 12 d.: Mesire Pieres de Guignies, 12 d.; Jakemes Tahons, li portere au carbon, 1 b.: Jehans Cokeaus, li jovenes, 2 b. : Jehans Raineware, li machekeliers, 1 b.; PieresCrance, li froumagiers, 1 b.; Juliens li Hugiers, 1 gros to; Robiers Rousseaus, li caudreliers, 1 gros t^o; Jehans Paués, 1 b.; Gilles li Piniers, 1 b.; Gilles de Melles, 1 b.; Ernouls de Broussiele, li patrenostriers d'ambre, 1 b.; Grars Kanessons, de Sekelins, li bouchiers, 1 b.;

- Jehans Ballés, li mierchiers, de Templueve, 1 b.;
- Thumas d'Alos, li fourbissiere et Henris, ses fius, cescuns l b.;
- Hellins dou Hestroit, 1 b.;
- Jehans, li fius Boidin des Maus, l b ;
- Jehans Buisnars, li machekeliers, 1 b.;
- Mestre Piere dou Nic, li mies, 2 gros t^o.;
- Jakemes de le Haise, fius de borgois;
- Jehans Cokeaus, li filetiers, l gros t^o.;
- Jehans Walés, d'Are, li merchiers, 1 b.;
- Ernouls de le Planke, 1 b.;
- Jehans Vallans, li tondere, l gros t^o.;
- Henris de Haudion, li cordewaniers, 1 b.;
- Jakeme de Louvin, li cambier, 1 b.;
- Simons dou Rec, 2 b.;
- Pieres Boules, 1 b.;
- Jehans Willegans, li loiiere, 1 d. le roi;
- Andrius Four de Douai, 1 b.;
- Colars dou Mont, li loiiere, l b.;
- Willaumes Willegans, li loiiere, 1 b.;
- Jehennés Bourlés, 1 b.;
- Gillos Brisces, 1 b.;
- Alars Ridous, li boulenghiers, 1 b.;
- Simons de Frasne, 2 b.;
- Henris de Monnes, c'on dist

- 320 -

dou Busc, bateur à l'arket, 12 d.; Colars de Sotenghien, li talliere de dras, 1 gros t^o.; Jehans Farins, 1 b.; Pieres as Penas, 1 b.: Jehans Sages, de Lamaing, 3 b.: Watiers de Ghant, li Crieres de vin, 1 b.; Jehans Sadeloude, 1 b.; Jehans Dierins. 2 b.: Gossuin li Jovene, de Buri, 1 gros torn.; Jakemes Warins, 1 b.; Jehans, li fius Colart le Linier, 2 b.; Evrars de Haudion, 1 b.; Mahius de l'Estocoit, 3 b.; Evrardins Sauchoit, dou 12 d.: Jehans d'Avlenghien, 12 d.; Jehans de Stinwerc, 12 d.; Jakemes li Clauweteres, ki fu flus Monnart, 1 b.; Jakemes Matabrunne, 2 gros torn.; Gillos ses frère, 1 gros torn ; Jehans, ki warde les pourcheaus de le ville, 1 b.; Grars de Buri, 1 b.; Jehans li Clauetere, come fius de [borgois]; Simons de Cisoing, 1 gros to; Jakemes li Bouchiers, 2 gros tº; Denises de Graumont, 2 gros tº: Jehans de S. Omer, li merchiers, 1 b.;

Jehans d'Anvaing, li batere, 1 b.: Gilles de Blaheries, 3 gros tº: Mahius Biesdanette, 1 b., borg.: Evrars Rogaus, de Guiegnies, 1 b.; Hellins de Courchieles, 2 gros tº.; Jehans de Ries, li carpentiers, 1 b.: Amourris li Blans et Jehans, ses fius, cescuns 1 b.; Bauduins Castelains, 1 b., Jakemes de Blaton, li tieretiers, 2 b.; Jehans Longelés, li portere, l gros t^o.; Jehans Blimons, li fruitiers, 1 b.; Johans Halles, li barbiieres, l gros t^o.; Mikelés de Briffuel, 2 b; Maroie li Rousse, ki fu femme Jakemes le Rous: Lambiers Eskaisse, li loiiere, 1 gros torn.; Jehans li Borgnes, li carbeniers, 1 b.; Watiers, li pisseniers de douche aiwe, 1 b.; Jakemes li Eskiermissiere. qui n'a que une main, l gros t^o.; Jehans de Blaheries, li tondere, 1 b.; Gilles de Corberi, c'on dist Blier, 2 s.; Martins li Latere, 1 b.;

- Lionés li Froumegiers, l gros t°.;
- Jakemes Liones, 1 b.;
- Jakemes Makellons, 4 gros t^o.;
- Colars Paiele, dou Markiet, lb.;
- Jehans Amourés, fius de borgois;
- Gilles de Holai, c'on dist de Templemarc, 2 b.;
- Pieres Walerave, 1 b.;
- Baudon, li mareschaus de le Chaingle, 1 b.;
- Jehans li Bouchiers, 2 b.;
- Jehans de Jenech, li hugiers, l b.;
- Dierins de Popioele, fius de borgois. ---
 - En aoust.
- Jehans des Cauffours, fius Watier de Tourp, 1 b ;
- Brisses de Wervi, 1 b.;
- Grars li Vieswariers, ki fu fius Rogier de Cortrai, lb.;
- Jehans li Abbés, pisseniers de douche aiwe, 1 b.;
- Jehennés Petillons, come fius de borgois, si fu Simons ses père trouvés bourgois el registre des bourgois, l'an 1255;
- Olivés de Corberi, 3 b.;
- Jehans Wiés, li machons, 4 gros t°;
- Sobiers, li frères Jehan Wiet, 3 b.;
- Thumas de Poukes, 1 b.;
- Ernouls li Coispeliers, 1 b.; ANNALES. IX.

- Jakemes de Remegies et Jehans de Flékières raquisent lor comugnes le nuit Saint Mahiu l'apostle, par un devenres et si donna cescuns 1 b. à cescun juret;
- Colars Bisse raquist se comugne, si donna 5 gros t^o à cescun juret;
- Ghiselins, li vallés Jehans le Vilain, 1 b.;
- Jakemés, li fius Dame Jehanain Dare, l gros t^o;
- Simons dou Bruille, li pisseniers de douche aiwe et Felippres, ses fius, cescuns 1 b.;
- Gilles li Rois, teliers, si l'amena Jehan de le Fosse, l b.;
- Jehans Bochars, de Duisompiere, l gros t^o;
- Mestre Mikius, li machons et Rogiers Mioles, de Cherc, raquisent lor comugnes au secont jor d'octembre par l mardi, si donna cescuns 4 gros t^o à cescun juret;
- Jakemes, li frères Jehans Baboe, le clerc, 1 b.;
- Aubris li Orfèvres, barons le fille Gossuin de le Cauchie jura se comugue au disime jour d'octembre par l dioes et ce dyoes par nuit, apriès se comugne jurée, li femme celui Aubrit sagut d'un enfant, si dona 2 s.;
- Colars de Markaing, 1 b. (li 21

- 322 —

blans boursiers, n'avoit nul enfant à ce jor); Jehans de le Prée, l b,; Pieres li Tuilliers, 1 b.; Jehans Cols de kièvre, 1 b.; Jehans des Duisettes, 1 b.; Lotins li Descaus, l gros to; Jehans Reniers, de Dotegnies, barons le fille Dame Sarain des Planke, 3 gros tº: Colins au Vit, ki fus fius Robiert au Vit de Marvis, 1 b.: Colars Maurois. 8 gros to, si raquist se comugne lendemain de le Saint Simon et Saint Jude par 1 demars ; Jakemes de le Buirie jura se comugne au sisime jor de novembre par 1 demerkes et adont n'avoit-il nul enfant, si dona 3 gros torn ; Willaumes Soffrois raquist se comugne au sisime jor de novembre, 1 grand to; Jehenés Buridans, come fius de borgois; Gilles li Parés, come fius de borgois; Ernouls de Hauterege, 1 gros to; Watiers de Ronc, come fius de borgois; Gossuins de Bras, 1 b.; Gontiers Plateaus, d'Espiere, 2 gros to: Jehennés li Fieres, 1 b.;

Biertrans d'Orke, si n'avoit nul enfant à cest jor, 2 b.; Grouls Brouette, 1 gros to; Watiers li Cordiers, de Duisompière, 2 b.; Jakemes as Deniers, 1 b.: Colars li Corniers, li manceteres, 1; Jehans Hourdeaus, de Mons li sieliers, 1 b.; Anseaus de Guiegnies, 1 b., si l'amena Bauduins Moreaus: Godescaus de Leuse, 1 b.; Jehan Quarés, li caretons, 1 b.; Baudon de le Porte, d'Oulsene, 1 grant to; Rogiers Boutous, 1 gros to; Jehans li Auwiers, 2 b.: Rogiers de le Brouauderie. 2 gros to; Jehans Vingrelins, 1 b.; Jehans Marins, li Goudaliers, 1 b.; Jehans li Pleges, 1 b.; Jebans d'Ardenbourc, 1 gros tº: Monnars li Vallés, 1 gros t^o; Gossuins de le Fertet, l gros to; Watiers de [...], li blans borsiers, 1 b .; Jehan [...], de Lille, li blans borsiers, 1 b.; Grars, li porkiers de Saint Martin, 1 b.; Jakemes dou Solier, 1 b.; Jehan d'Avine raquist se comugne, si donna 2 gros t^e; Foukes Pietrekins raquist se comugne, si donna2grost°;



323 -

Jehans li Blons, des Caus-Jehans de Tiellaing, li fèvres, fours, 2 gros to: 1 b : Pieres de Trehout. 1 b.: Colars de Saint-Genois, 2 b.; Hennos de Remegies, 1 b.; Mikius li Boskellons, 1 gros Wicars Daride raquist se to: comugne, si dona 2 b.; Alars de Cauvemont, 1 b.; Jehans Hakars, li grumelier, Colars de Cambron, 1 b.; 1 b.; Willaumes de le Porte, li Jehans de Lille, li cuveliers, jovenes, 1 gros to; 1 b.: Jehans Fourniers et si doi fil. Ernous de Quarmont et Gilles et Jehans. 2 b. en-Grardins, ses frère, 1 b.; tr'aus trois; Pieres dou Bos, Gilles Pau-Daneau, li tordere couvés, Jehans Moreaus, 1 b.: cescuns 1 b ; Henris d'Esplechin, 2 gros t°; Gillos li Sos, li barbiiere, Gontelés li Trempere. 1 b.; l gros t"; Jehans li Noiriers, 1 b. —

A 20 sous.

d'ole.

Jehennés Renaus, li sieliers, 20 s.; Jakemins Potins, de Lille, 20 s.; Jehans Houseaus. de Lille, 20 s.; Gillios Kerions et li lorgnes, ses frère, cescuns 20 s., pour chou qu'il ne volrent fianchier lor fois qu'il paieroient toute l'asise qu'il devoient de chou qu'il avoient vendut de char. ---

Ernouls Malafourés, Jehans Marcassins, Jehans li Gleteus et Grardins Loubés, cescuns 20 s.; Aubris li Tainteniers, Jakemins Favereaus, et Jehennés Briffaus, de le rue de Cambron, cescuns 20 s ; Hokeaus li Machekelirs, Thumassins de Cambrai, Leurins de Mons, Colins Pierewés, Lambuns de Gencourt, Watiers de Palluiel, Alars Makeriaus, Warenghiers li Brouetere, Pieres li Iveaus, Jehennés et Jakemins, li vallet Ustasson ^{de le} Chaingle, **Jehe**nnés, li vallés Jehan d'Audenarde, Jehennés, li vallés Jehan de le Chaingle, Evrarsdins li Dus, et Jehennés dou Grousage, 20 s. ---

Willaumes, li vallés le Gage, le barbieur, 20 s. pour chou qu'il rufia le mierde aval se maison viers le maison Maket. ---

Colins de Hainevaing, 20 s. par nuit. Willemés de Hollande, 20 8. ___

Jehans, li flus Hanet l'Escuelier, Gilles Clerchons, Jehan li Flamens, Gilles ki a le fille Templemarc, Jakemes Brilles, Jehan de Templemarc, cescuns de ces 6 est à 20 s., pour le ban de le ville qu'il ont brisiet de lor blet vendre. — Jehan Rousseaus, li cambiers, 20 s. —

Li Auweresse, (le vallet Fouket Pietrekin)^{*} le vallet Sandrart, le vallet Gillion de Blaheries, Jakemes li Manceteres. Mikessins, Sohiers de Buisencourt, Denisés li Mireliers, et Massins et Jakemins si frère, Brissiés li Cuveliers, Mikius Matekins, Campions de le Porte, Grars Goudemede, Jakemins Hadebrans de Lille, Jehennés li flus Biertoul Raineware, Jakemes de Clovaing, Jehan dou Crissant, Jehans li Leus li fèvres, Jehennés Quaremeaus, Basins de le Vourc, li flus Polekin, Claiekins de Bruges li çavetiers, Jakemes de Hauteraige, Bauduins de Falicamp, Jehan de Maubrai, Jakemes li Bagnière des Abeliaus, Jehennés Ballius, Baudés Rikaus, Aimerés li vallés Jakemon Willoke, et Colins de Massin, cescun 20 s., des persones devant dittes, se furent banies le devenres en Pentecouste. —

(Jakemins li vallés Jehan Proufet, 20 s.)^{*}; Galés. 20 s.; Pierés, ses frères. 20 s.; Leurens, 20 s.; Gaveriel, 20 s.; Houpellon, 20 s.; Gevart, 20 s.; Gillion Fremaut, 20 s.; Willaumes li Pissenier, 20 s.; Jehan Wanemoustier, 20 s.; Libiert. 20 s.; Jehan de Niviele, 20 s.; Geulart, 20 s.; Grars Witons, 20 s. —

Li fillastres Lambin de Brughes, 20 s.; Jehan Lenglesc, 20 s.; Jehennet Lenglesc, 20 s.; Lambiert de Brughes, 20 s.; Lambiert Rikesin. 20 s.; Le duc, 20 s.; Lotin de Valenchienes, 20 s.; Sohiers li Machekeliers, 20 s.; Jehan Goubaut, 20 s.; Pronnier le Machekelier, 20 s. —

Li fourniers Jakemes Babine, 20 s., pour le ban de le ville qu'il a brisiet d'une truie que il avoit ki aloit par le ville. —

Mikessins de Saint Marc. 20 s., au dousime jor d'aoust par 1 deluns et en ce jor mismes eut-il l'ortoile coppet. —

Jehennés Ballius, 20 s., le mardi devant le Saint Bietremiu; Maroie Ballette, Maroie Raouls, Margherite li Rousse, Maroie Wasons, Juliane Nokerie, Leurence Ballete, cescune à 20 s., pour chou que elles ont bagniet entre le darrain wigneron et celui de la matinée. —

Jehennés d'Audenarde, Copins de Nueport et Jehennés, ses frère, cescuns 20 s. au tierc jor de sietembre. —

Jehennés li Esculiers, 20 s. -

Rassekins. li vallés Watier A le Take et Katheline, li meskine Dame Katheline Fauke, cescuns 20 s. pour le mierde rufler aval au quart jor d'octembre. —

Jehans li Carpentiers et Jakemes ses frères, cescuns 20 s., au sietisme jor d'octembre. —

Jehennés Leurens, Jehan Amourris, Raouls de le Deaulie, Waghes des Prés, Estievenés des Prés, Mainfrois li loiiere, Jehennés de Helchin li couvrere de tiule, Biernars de Valenchienes ki maint as Ableaus, Grardins de le Val, Colars Natalie li naviiere et si doi fil Jehan et Jakemes et Briffaus li Naviiere. Jakemes de Graumont, Jehennés Parastres, Gillos li Bues, Jehans li Ostes, Jehan Tourbiers, li Rois de Cherc, Antones de Saint Marc, Andriués li fius Gossart de Bruiele, Gosses de Cherc, Bauduins Gratecul, le Lorgne Kerion, Carbenée Mainneaveule, Ernoulés d'Audenarde li bradere, Mahiués Audebiers, Jehennés Wafflars li boursiers, Houves de Duremés, Dierinés de Popioele, Colars li Picars, Jehennés Hespeaus, Antonies li Redois, Jehan Ruselede, Jehan dou Postich, Thumassins li Mireliers, Campions de le Porte, Watelés ses frère, Monnés li Vens, Jehennés de Popioele, Pieres de Courchieles, Amandins fius Denison le Couletier, Pieres de le Court, Jehennés li Sainieres, Englebiers de le Boussière, Hues de Meurhaie, Englebiers de Galais, Rogiers de Caumont, Wicars de Rosnais, Jakemes li fius Foucart le Toilier, Jakemins Badous, Jehan dou Four li bateres. Colins de Moussin. Gilles de Wastecamp, Robins d'Anghi, Gillos d'Ierkisies, et Henriés de Cauch, toutes ces persones furent criées cescune à 20 s. au sisime jor de novembre par 1 demerkes. -

A 40 sous.

Anniès, li femme Alissandre de Marvis, 40 s.; Monnes Davis, 40 s.; Gontiers de Hennin, 40 s.; Mikius Breusars, 40 s., pour trait d'espée; Bauduins li Flamens, de Furnes, 40 s.; Gillos Pivions, 40 s.; Jehan de Rusegnies, li tainteniers, 40 s.; Maroie As penas, Jehennés de Clovaing, Jakemins ses frère, et Jehan de Truant, cescuns 40 s.; Maroie de Douai. li femme Grardin le naviere d'ostre, 40 s. —

Gilles li Mestres de Marvis, 40 s.; Ernouls li Buriers de Rosnais, 40 s.; Ysabeaus Estampe et Marions, se fille, cescune 40 s.; Gillos Grehes et Willemés de Hesdin, li vairiers, cescuns 40 s.; Maroie Pine Pontiel et Maroie de Roie, cescune 40 s ; Gillote de Valenchienes, 40 s.; Jehans Vilains, 40 s.; li femme Mikiel Hanekagne, 40 s.; li femme Farinmarin, qui trait les dens, 40 s.; Jehans Douchés et se femme, cescuns 40 s.; Willaumes li Detiers, 40 s.; Pieres de Bauegnies, li mesurere, 40 s.; Jehenne Desmoncheaus, 40 s.; Alars li Rikes et Maroie, se femme, cescuns 40 s.; Jehan de Mouvaus, 40 s.; Raouls de le Deaulie, 40 s.; Anniès Garbe, 40 s.; Jehenés Garbe, 40 s.; Ysabeaus de l'Escluse 40 s.; Jehennés, ki fu fius Watier de Corde, 40 s.; Jehennés Rousseaus, de Taintegnies, 40 s.; Karons Capons, Willaumes Chokette, cescuns 40 s; Ysabeaus li Faveresse, 40 s.; Jehans Mausdamer, 40 s.; Jakemes Gline, 40 s.; Margherite de Biercamhaie et Marions se fille, cescune 40 s.; Brakars, 40 s.; Maroie de le Capiele, 40 s.; Dame Katheline de Laiwe, 40 s; Gillos Pivions, 40 s.; Jehan dou Casteler, 40 s.; Sohiers Touses et Jehan, ses fius, cescuns 40 8. -

Bourghe, li femme Alart le Colier. 40 s.; Anniès de le Goudale, 40 s.; Colars d'Yppre, li fèvres, 2 fies 40 s.; Monnes de Magnicourt. 40 s.; (Maroie li Castelaine)' et Marions, se fille, cescune 40 s.; Jehennette, li meskine Raoul de Hiertaing, 2 fies 40 s.; Margos li Labans, 40 s.; li femme Colart de Pierewés, 40 s.; Mourmans. 40 s.; (Femiette li Tenderesse. 40 s.)'; Aieline, li femme Amourri de Bourghiele, 40 s.; Jehans de Valenchienes, li chevatiers, frères le femme Colin Sartiel et li femme celui Jehan, cescuns 40 s.; Jakemes li Hoketeres, 40 s ; Margherite Outrezoutre, 40 s.; au quart jor de ghieskerech par 1 demars. —

Watier li Cuveliers de Saint Mart, 40 s., pour let dit. --

Cliemence de Balluel, 40 s.; Oliviers de Robais, 40 s.; Ernoul Vandike, li portere, 40 s.; Pieres Cols d'auwe et Maroie de Faumont, cescuns 40 s.; Karons Capons, 40 s.; Willaumes li Lormiers au cabaret, 40 s.; Maroie Cardenaus, 40 s.; Jehan

(*) Barré,

Clauwe louce, 40 s.; Hele, li femme Josson le Machon, 40 s.; Mehaus, li meskine Thumas de Mons, 40 s.; Pierone de Ries, 40 s; Jehennés de Sor le pont, 40 s.; Pieres dou Solier, Jehan des Ruieles, cescuns 40 s.; li femme Watier le Chevalier, 40 s. —

Jennés Baboette et Willaumes li Hiaumiers, cescuns 40 s., le nuit Nostre Dame emmi aoust. —

Watiers li Cuveliers de Saint Mart, 40 s.; le nuit Nostre Dame emmi aoust et en ce jor mismes eut il l'ortoile coppet, pour ce qu'il fu criés devant à 40 s., si revint en le vile sans finer. —

Gilles Pastres. 40 s.; Bauduin de Biétune, manans en le Roke, 40 s., 27 jors en aoust. —

Monnés dou Castiel, 40 s., le nuit Saint Jehan Decollasse. — Katheline de Hollande. 40 s., lendemain de le Saint Jehan Decollasse. —

Odierne et Anniès de le Porte et Gilles de Salines et Hele se femme, cescuns 40 s., au sisime jor de sietembre par 1 devenres. — Jehennette de Torcoing, 40 s.; Jehan Warenghiens, 40 s.; Colars dou Puch. 40 s.; li femme Jehan Cainghier. 40 s.; Jehan Kibous et Katheline, se femme, cescuns 40 s.; Daneaus Vesse, 40 s., pour Carle Migna cui il dist let. — Jehan li Vrais, li machekeliers, 40 s.; Bauduins de Hiertaing, 40 s., au secont jor d'octembre. —

Thumassins li Mireliers, 40 s.; Rassekins, li vallés Watier Aletake, 40 s.; Colars Maurrois et se femme, cescuns 11 fies 40 s. —

Li femme Gillot le Roi, 6 fies 40 s.; Pieres de le Court et se femme, cescuns 11 fies 40 s., criet au dousime jor d'octembre par l samedi. — Jakemés Martins, li osuriers, 40 s.; Katheline, li meskine Katheline Fauke, 40 s.; Felippres de Caleniele, 40 s. —

Jehans d'Ere, li clopes, 40 s.; Bauduin de le Rivière, 40 s., pour let dit; Jakemes li Rate, 40 s., pour let dit; Watiers li Grans, 40 s., pour tret d'espée. —

Li criet à 40 s. puis le vint et sietisme jour de novembre, par l demerkes, que li autres reurent le ville : Jehan Brisebos, 40 s.; Haniele li Boulenghiers, 40 s.; Jehan de Baisiu, li procurere, 40 s. —

Banit à 50 sols.

Marins, fius Ghilebiert le porteur de chauc, 50 s.; li femme Pilart le Machekelier, 50 s.; Jehans Dierins, 50 s.; Margos, li femme Hennot le Duc, 50 s.; Jakemins de l'Escole, 50 s.; Jakemes li Merchiers, 50 s.; Monnés li Vens, 50 s.; Jehan Sabine, 50 s.; Katheline li Picarde, 50 s; Jehan de Gant, de le rue au viel, li jovenes, 50 s. —

A 100 sols.

Jehenne de Morselede, 100 s.; Mikius Breusars, 100 s.; Jehan de Buillemont, 100 s.; Jehennés Paukes et Jakemes, ses frère, cescuns 100 s.; Colins li Forestiers, 100 s.; Jehennés dou Gavre, 100 s.; Lambins d'Yppre, 100 s ; Grardins de Waudripont, 100 s.; Jehennés de Saint-Ghillain, 100 s.; Grardins Cakedune, 100 s.; Willemés de Saint-Amant, 100 s.; Jakemes Lapars, 100 s.; Jehan Mestreaus, 100 s.; Jakemes de Piérone, 100 s.; Nostregale, 100 s.; Jehan Pennevaire, 100 s.; Jakemins de Vitri, 100 s.; Jehennés Geulars, 100 s.; Colars dou Trau et Anniès, se femme, cescuns 100 s.: Willaumes de Ruem, 100 s.; Baudes Corbeaus, 100 s.; Colins Hatounes, li niuliers, 100 s.; Jakemes, li fius Jehan le Frère, 100 s.; Jehennés de Buri, 100 s.; Monnes de Warchin, 100 s ; Jakemes Pau Sages, li bateres à l'arket, 100 s.; Henris, li fius Ghilebiert le porteur de Cauch, 100 s ; Jakemes, li fius Amouri le Parmentier, 100 s.; Jehennés Bochés, 100 s.; Jehennés li Cokus, 100 s.; Willaumes dou Porc, 2 fies 100 s; Dierins ses frère, 100 s.; Sandrins de Courgies, 100 s.; Jehennés Dens de leu, 100 s.; Sohelés Clike, 100 s.; Jehans de Grantsarc, 100 s.; Monnios Capons, 100 s.; Jakemins Cacheleu, 100 s.; Colins Dommeries, 100 s.; Jehan de Mouskeron, li cordewaniers, 100 s.; Jakemes Sans Soing, 100 s.; Jakemés, li fius Thumas de Morcourt, 2 fies 100 s.; Karons Capons, Jakemes de Maude, Colars Cochés, cescuns 100 s.; Colins Biekes, 100 s.; Mesire Watiers Brouche, de Denaing, 100 s.; Jehan de Tornai, li sures, 100 s.; Jehan dou Maresc, 100 s.; Jakemes Rogons, 100 s.; Jehenés Buignes, li portere, 100 s.; Jakemes Pesiere, 100 s.; Maroie, li femme Brasart, 100 s.; Maroie Bledrie, 100 s.; Jakemes Blankars, 100 s.; Jehan dou Mortier, 100 s.; Baudés li Biele, 100 s.; Jehan li Cardeniers, 100 s.; Maroie Mainnars, 100 s.; Gilles Vairons, 100 s. —

Jehans Hapars, 100 s. pour le ban de le ville qu'il a brisiet de raimme qu'il a entassé u drechié plus d'un cent devens les murs, à mains de 100 piés priés de se maison. —

Jehans Mainnes, Maroie de Hainnau et Maroie Brogne, d'Ath, cescune de ces 3 persones, 100 s.; le demerkes en Pentecouste. —

Cauchette, 100 s.; Jehans li Candelliere, 100 s.; Jakemes dou Four, 100 s.; Jakemes dou Celier, 100 s.; Haus Vallés, 100 s.; Pieres de Willemiel, 100 s.; Bauduin à l'Escache, 100 s.; Moudins li Dus, 100 s.; Watelés, ses frère, 100 s.; Jehennés d'Orke, 100 s.; li fius Paskain; Jehans, li fius Gontier le Menestrel, 100 s.; li Abbés Noises de Valenchienes, 100 s.; Gilles li Aisiés, 100 s.; Jehennés de le Raspalle, 100 s.; Cokeaus li Teliers, 100 s.; Rogelés de Moussin, 100 s.; Colins de Bourion, 100 s.; Therions de Bari, 100 s.; Biertoullés Willeleures, 100 s.; Baudes Meurais, 100 s.; Jehans dou Gardin, 100 s.; Watiers de Marbais, 100 s.; Varlés Roche, 100 s.; Colins li Joutriers, 100 s.; Jehan d'Yppre, li batere, 100 s.; Watelés Boviele, 100 s.; Jehans dou Mortier, 100 s.; Henriés dou Mur, 100 s., Jehennés Vilains. 100 s. : ces 29 persones furent banies le devenres en Pentecouste. —

Jehans de Genec, 100 s.; Gauhiere, 100 s.; Colins dou Crissant, 100 s.; Raouls li Patrenostriers, 100 s.; Jehennés Clerechons, 100 s.; Raingos de le rue Froinoise, Jakemins de Piérone. Jehans de Wervi, li jovenes et Jakemins de le Cambe, de Blandaing, cescuns 100 s., pour ju de billes; criet le secont de fenerec par 1 demars. —

Hele li Cordière et Ysabeaus, li femme Colart Colemer, cescune 100 s.; Gosses de Graumont. 100 s.; Jehennés de Baisiu et Pieres de Douai, cescuns 100 s.; Pieres Rousseaus, 100 s.; Jehennés Morille et Gillos, ses frère, cescuns 100 s., pour bille; Jehan de Hui, 100 s., pour ferure; Pieres Cautecaudière, 100 s., pour espée porter; Pieres Trauwes, 100 s., pour porter espée; Renaudins d'Amiiens, 100 s., pour ferure; Martins, li fillastres Blokiel, 100 s; Alars de Makenbierghe, 100 s.; Jehennés de Sour le pont, Jehans Commins li fèvres, Jakemes ses fius, Rousselés, dont Jehan de Borghiele est oncles, cescuns 100 s., pour ferure, le nuit Saint Piere entrant aoust par 1 demerkes. — Foukes de Gant, Jakemes dou Solier, cescuns 100 s., au secont jor d'aoust par 1 devenres. —

Gosses li Hourdere d'Arras, Thumas dou Riu, Blanke se femme et Jakemins Maugis, cescuns 100 s., pour ferure et Jakemins Maugis pour une espée qu'il porta; criet le jor de le Transfiguration. — Watiers de le Baboe et Jakemes d'Ausdenghien, cescuns 100 s., pour armes deffendues, le nuist Nostre Dame emmi aoust. — Gilles Yngrée et se femme, cescuns 100 s., au disewitisme jor d'aoust par 1 diemenche. — Colins Boine li naviiere, Jakemes li Auwiers, Rogiers de Boussut li wantiers et Gilles de Mauffait, cescuns 100 s., pour tremeriel, le demars devant le Saint Bietremiu. —

Gilles Poulais et Antonies, li fius Mestre Alart le Fossier, cescuns 100 s., lendemain dou jour Saint Bietremiu. — Jehennés de Hui, li coliers, 100 s., pour tremerial, 27 jors en aoust. —

Thumassins de Poukes, 100 s., pour ferure le nuit Saint Jehan décollasse par 1 demerkes. — Jehenne, li fille Jehan Escarbellon, 100 s., lendemain de le Saint Jehan Décollasse par 1 devenres. — Henris de Testrap, 100 s., pour espée; Jehans li Trompere, 100 s., pour espée porter, au tierc jor de sietembre. —

Anniès, li femme Taket, Brissiés li Cuveliers, Colars Ostons, Jehan de Gavre, Andrius Male, cescuns 100 s., au quart jor de sietembre par 1 demerkes. — Florekins Rainghiers, 100 s.; Jehennés Cousins des plankes, 100 s.; Jehan dou Puch, 100 s., Jehan de Ghant, li jovenes, de la rue au viel, 100 s.; Gillos Rainghiers, de Braibant et Jehennés li Englés, li pisseniers, cescuns 100 s., Gillos Rainghiers, le nuit Saint Mahiu et Jehenés li Englés, le deluns apriès le Saint Mahiu. —

Copins de Bruges et Jakemins dou Busket, cescuns 100 s., le demerkes devant le Saint Remi. —

Watiers, li frère Willaume Roussiel, le boulenghier, 2 fies 100 s.; Monnés de Mons, 100 s; Gilles Dagoudins, Jehan d'Escamaing, cescuns 100 s.;

Ricardins Musars, de Douai, 100 s., au disisme jor d'octembre par 1 devenres. —

Gilles de Caleniele et Felippes, ses frère, cescuns 100 s.; Jehennés de Genech, 100 s.; Jehenés de Chieve, ki tret le goudale, 100 s.; Gosselés de Duisonpiere, 100 s.; Jehan li Rate, 100 s.; Rogelés de le Piere, 100 s.; Colins Sarteaus et Pieres de Potes, cescuns 100 s. —

Li criet à 100 s. puis le vint et witisme jour de novembre par l dioes c'on conta le conte des droits des comugnes de le Sainte Lusse :

Colins Sarteaus et Pieres de Potes, cescuns 100 s. —

Li crietà 100s. puis c'on eut contet le conte de le Sainte Lusse, ce fu le jour devant le nuit Saint Andriu, par 1 dioes. — Gilles de Maufait, au tierc jour de décembre, par 1 demars. —

A 10 lb.

Jehennés de Dotegnies, li carpentiers, 10 lb.; Gillos Tutars, 10 lb., pour assaut; Grardins de Waudripont, 10 lb.; Jakemes As penas, Anniès, se mère, cescuns 10 lb.; Jakemes de Samion, 10 lb.; Hellins Coteaus, 10 lb.; Jakemins Foles, li fèvres, 10 lb.; Mikius Geulars. Jehennés, ses fius et Jakemins, ki fu fus Henri Lenglesc, cescuns 10 lb.; Antonies de Ghant, 10 lb., pour assaut; Watenne, li fius Dame Denisain, 10 lb., perdue comugne s'il l'a et à l'amende des jurés, pour le serjant de le ville qu'il feri quant il l'ariesta por le ban de le ville.

Grardins de Broussiele, 10 lb.; Jehennés Allies, de Tierewane, 10 lb.; Watelés de Ghes, 2 fies 10 lb. —

Hues de Popiœle et Jehennés Paneaus, cescuns 10 lb., et à l'amende des jurés pour chou qu'il convoiiêrent l'anemi de le ville quant il eut le borgois naveret. —

Gilles Verdière: Thumas de Moussonville; Jehans ses frère; Jehans li Rois, li teliers; Watiers li Rois; Jehans de Watrelos; Jehans de Duisenpiere; Thumas de Poukes, cescuns 10 lb.; Jehan Fouke, 10 lb. —

Gontiers de le Vele, de Froiane, 2 fies 10 lb. et 2 fies à l'amende des jurés, et 2 fies pierdue se comugne pour chou qu'il laidenga chiaus qui rewardoient les dras à pierce.

Jehennés Crenons, 10 lb., pour un coutiel qu'il portoit par le vile. —

Jehennés Waudripont, 10 lb, pour wet. Jehennés Aleaumes, 10 lb. pour touillure; Hellin de Courcieles, 10 lb.; Bauduins li Tardius, 10 lb. —

Baudés dou Poupelier, de Lille, 10 lb., pour un coutiel qu'il

porta. Gilles de Maufet, 10 lb., pour une miséricorde qu'il porta. Willaumes Ramés, Pieres ses flus et Bauduins barons le fille Ramet, cescuns 10 lb.; Jehans de Hesdin et Gillos ses flus. cescuns 10 lb.; Pieres de Tiulin, 10 lb.; Jehennés d'Escornai, Therions de Marke, Jehennés ses frère, Pieres li Messagiers et Ernoulés d'Audenarde, cescuns 10 lb. —

Thumassius de Morcourt, li boursiers, 10 lb.; mestres Pieres dou Nich, li mies, 10 lb., perdue comugne et à l'amende des jurés; Maroie de l'Ostelerie, 10 lb., perdue comugne et à l'amende des jurés; Raoulés Quatre home, de Paris, 10 lb.; Andriués de le Bare, 10 lb.; Jakemins de Bassi, 10 lb. —

Pieres Pes et Demi, Jehennés de le Maselaine et Jehan de Hauterege li carpentiers, cescuns 10 lb.; Bietremius li Conreere, 10 lb., perdue comugne et à l'amende des jurés, pour le laidure qu'il dist à segneur Willaumes Castagne en plaine hale devant les jurés. — Marion li Hierenghière et Jakemes Rogons, cescuns 10 lb., perdue comugne et à l'amen|de| des jurés. —

Gillos, li fius Jaket de Canfaing. 2 fies 10 lb., l'une pour wet, l'autre pour 1 arc et 1 keuvre qu'il porta. — Grars dou Croc de Lille, 10 lb.; Gillos Glachars, 10 lb.; Jehans Dierins, 10 lb., perdue comugne et à l'amende des jurés. —

Jakemes li Bouchiers, 10 lb., perdue comugne et à l'amende des jurés, si pierdirent cist doi lor comugnes pour chou qu'il disent que male meskeanche avenist le loi de le ville, quant on n'ose batre l vilain pour le loi de le ville.

Gilles Pivions, 10 lb., pour assaut; Baudés li Biele, 10 lb.; Pieres Rogons et Jehennés Mielée, cescuns 10 lb.; Jehans Castagne; Gilles, ses frère, fil Piernain de Rasce, cescuns 10 lb.; Jakemes de Blaton, 10 lb. et 10 lb. et perdue comugne et à l'amende des jurés. —

Alars François, 10 lb., perdue comugne et à l'amende des jurés. —

Jehennes Auvit, li boulenghiers, 10 lb., perdue comugne et à l'amende des jurés pour chou qu'il maidi les preudomes de le loi de le ville ki le forterecce avoient fait comenchier.

Alis de Chirve, li femme Jehennet Boursette, 10 lb., perdue comugne et à l'amende des jurés pour chou qu'elle réprouva Mehaut Billarde qu'elle avoit estet en l'eskiele. — Jehan Bloc, de Trehout, 10 lb.; Tums li Orfèvres, 10 lb., pour assaut et 10 lb., perdue comugne et à l'amende des jurés pour chou qu'il fist Robiert le Detier mettre el carcan par conjurement c'on li fist, car il dist au conjurer que cil Robiers l'avoit naveret et lendemain le noia en le hale et dist par devant provos et jurés k'il ne l'avoit puint encoupet et qu'il ne savoit ki l'avoit quassiet. —

Jehan, ses fillastres, 10 lb. —

Colars de Felines, 10 lb., perdue comugne et à l'amende des jurés pour chou qu'il mena 2 homes boires de se counestablie quant il eurent wettié une nuit le feu, si lor dist lendemain qu'il navoient mie bien wetiet, si lor fist boire 8 s., 2 d. mains, et si fist fianchier 1 home qu'il n'en porroit mot as provos ne as jurés por chou qu'il ne volt aler boire avoec aus.

Willaumes du Tret, 2 fies 10 lb.; Colars de Pierewés, 10 lb.; Jehennés Grandins, 10 lb.; Jakemes de l'Estocoit, 10 lb., perdue comugne et à l'amende des jurés; Pieres li Alemans, Ghierries li Ardenois, Jehans li serourges Gillion Vairon, et Margot de Caut, cescuns 10 lb. —

Raoulins de Paris, Jakemes de Wes, Willaumes li Lormiers au Cabaret et Jakemes de Lilles cescuns de ces 4, 10 lb. — Jehans dou Crissant, li fius Bertran Sans Dieu, 10 lb. —

Mahius de Frasne, 10 lb., au quart jor de sietembre. Colins li frères Dame Mariien Willegan, 10 lb.; Jehenne de Beaufosset, l0 lb., perdue comugne et à l'amende des jurés pour chou qu'elle reprova une femme de son fil ki fu pendus; se fu criet au quart jor de sietembre. —

Basins de le Vourc, 10 lb, perdue comugne et à l'amende des jurés, pour chon qu'il bati 1 vallet ki s'estoit plaint au provost de lui.

Maroie li femme Coppet le Petit, 10 lb., perdue comugne et à l'amende des jurés pour l'outrage et pour le vilenie que elle dist à une femme en le présense des jurés. —

Gillos li Carpentiers, 10 lb., pour 1 coutiel qu'il portoit. ---

Alissandres li Coriiers et Jakemes Makellons, cescuns 10 lb. et à l'amende des jurés et perdue comugne; Jeban de Bourghiele, de derrière le hale, 10 lb., pour tuillure, le nuit Saint Piere. —

Jehan de Lens, 10 lb. perdue comugne et à l'amende des jurés pour chou qu'il convoia l'anemi de le ville parmi le justice de le ville.

Theris Tribous, à 10 lb., perdue comugne et à l'amende

des jurés pour le laidure que il dist en le présense des jurés. Jakemins Orfenins et Jakemes Petillons, ces cuns fies 10 lb.

le jor de le Transfiguration.

Anniès Bliec 10 lb. et à l'amende des jurés et perdue comugne se elle l'a, le jor de le Transfiguration.

Anniés Bliec, 10 lb., perdue comugne et à l'amende des jurés lendemain de le Transfiguration, pour chou qu'elle convoia l'anemi de le ville.

Jakemes Makellons et Jehans li Bouchiers, cescuns 10 lb. et à l'amende des jurés et perdue se comugne s'il l'a, pour chou qu'il laissièrent aler 1 vallet c'on lor kierka ki avoit 1 autre mis en péril de mort, si volrent dire qu'il n'estoient mie tenut dou tenir pour chou qu'il nestoient borgois; et si amenda cescuns au provost pour tous les jurés et assena cescuns à lui et au sien pour s'amende paiier à le volentet dou consel de le ville. Et Anniès Bliec amenda ausi au provost de deus amendes des jurés à rendre à le volentet dou consel de le ville, s'en assena à li et ausi à quan qu'elle a et ara partout. —

Pieres Rogons, al onsime jor d'aoust pour chou qu'il estoit à 10 lb., si revint en le ville. Crauwes li Ribaus dou Rivage et Watiers li vallés Olivier le Boulenghier, cescuns 10 lb., et cil Watiers est à l'amende des jurés et si perdi se comugne s'il l'avoit et Crauwes fu à 10 lb. pour touillure, le nuit Nostre Dame emmi aoust. Mainfrois li Loiieres, 10 lb. —

Jehans Dainne et Colars Bische, cescuns 10 lb. et à l'amende des jurés et perdue comugne pour chou qu'il ne le tuinrent mie bien lor comugnes et si amenda cescuns pour tous les jurés au provost Jakemon Mouton et assena cescuns à lui et au sien partout pour rendre l'amende à le volentet de le ville.

Ernouls li Coispeliers, 10 lb., perdue comugne et à l'amende des jurés pour chou qu'il volt faire mésentendre les jurés et si ne puet jamés estre serjans de le ville. — Jehan de Clovaing, 10 lb., perdue comugne et à l'amende des jurés pour chou qu'il bati le serjant de le ville pour l'occoison de le loi de le ville.

Colars de Froiane, c'on dist d'Outremer et Jehenne Bregons, 10 lb., cis Jehennés pour chou qu'il bati une fit borgoise hors de le justice de Tornai. —

Aieline, li femme Amourri de Bourghiele 10 lb., perdue comugne et à l'amende des jurés au quart de ghieskerech par 1 demars. Jakemes li Merchiers et Jakemes de le Fontaine, li machekeliers, cescuns 10 lb., le demerkes en Pentecouste.

Jehans de Waverin et Jehan ses flus, cescuns 10 lb., le demars en Pentecouste. —

Pieres d'Orke li foulons, 10 lb. -

Pieres Cols d'Auwes et Jehennés de Waverin, cescuns 10 lb. et perdue comugne et à l'amende des jurés, Pieres por chou qu'il dist qu'il volroit qu'il euist tous cheaus pendus ki le tallièrent, se fust quittes de se talle et Jehennés de Waverin pour chou qu'il feri Jehan Pauet le serjant de le ville pour le loi de le ville; et ce jor que cis Jehennés de Waverin fu criés si fali se quinsainne d'un autre crit par coi il ne peut venir amender as jurés, pour le prison la il fu; Willaumes Castelains, 10 lb., pour tuillure, le demerkes apriès le Saint Jehan.

Jehenne Soffrois, 10 lb., perdue comugne et à l'amende des jurés pour faus tiesmognage qu'elle porta pour Jehan de Falempin, d'iretage encontre Lambiert de Bruges. Gilles Mieles, 10 lb.; Alis de Salli, 10 lb, perdue comugne et à l'amende des jurés; Jehans Harneskeaus, 10 lb.; Jehan li fius Bertran Sans Dieu, 10 lb. —

Hellins de Courchieles, 10 lb., perdue comugne et à l'amende des jurés pour chou qu'il reprova Watier de le Porte, de Gillion le Sauvage qu'il avoit esté trainnés et pendus, au sietisme jor de fenerech par 1 diemenche.

Mesire Baudon d'Obrechicourt, Jehan ses frères, Mesire Jehan de Pesc, Jehan de le Moituerie, Theris de Wastines, Gilles del Donc li fius Watiers de Borgies, Theris de Heppignies ki fu fius Jehen de Là Desous, cescuns 10 lb. et perdue comugne s'il l'a et à l'amende des jurés, pour chou qu'il alèrent avoec Théri de Loymont, parmi le justice de Tornai, ki anemis est de Tornai à tous jors sans rapiel. —

Pieres li Jovenes, de Wieres; Willaumes li Chevatiers, d'Audenarde; Antonies, li fius Mestre Alart; Jakemes li Tainteniers. de Sollepmes, cescuns 10 lb., lendemain de le Saint Bietremiu. Jehan Aletake, 2 fies 10 lb.; Willaumes Weris, 10 lb., le jor Saint Bietremiu.

Pieres Craspournient, 10 lb. et si eut coppet l'ortel le nuit Saint Bietremiu par 1 devenres.

Gillos de Buri, 10 lb., pour chou qu'il ne vint mie au mant des provos et des jurés. Thumassin de Poukes, 10 lb., perdue comugne et à l'amende des jurés pour le scrjant de le ville que il feri entrues qu'il enmenoit un prison. Pieres de Donse, 10 lb., pour 1 coutiel.

Jehan de Valenchienes, ki maint dehuers le porte de le Vigne, 10 lb., pour 1 cabaret qu'il tient ki est deffendus, lendemain de le Saint Jehan Decollasse.

Copins de Falempin, 10 lb. perdue comugne s'il l'a et à l'amende des jurés, pour chou qu'il reviunt en le ville si estoit en tel manière criés, se li fu doublée s'amende en toutes coses, si fu recriés le premier jor de sietembre par l diemenche.

Watelés de Sotenghien, le premier jor de sietembre.

Thumas de Poukes, 10 lb., perdue comugne et à l'amende des jurés pour Dame Margritain de Gand cui il fist laidure et vilenie par nuit ni li devoit warder et les boines gens aussi. — Amourries li Tendere, 10 lb., pour tuillure par nuit. —

A cloke.

Jakemins de Holaing, li boucliers; Jakemins Losette; Guillos li Fremalliers; Frougnes de Kalenielle; Raouls des Parkcaus; Lambins de Broussielle; Mikius dou Kesnoit, li hanepiers; Colins Biekes; Pieres Cras pour nient; Colins de Wervi; Colins Bierenghiers; Jehans li Caretons, li sures; Colins de Borion; Jehans as Armes; Jehan Kevales; Henries li Cousturiers; Grardins, li fius Colart le Porteur; Maroie, li meskine Sohier le Wantier, pour le ferure d'un coutelet; Ustasses, li vallés Jehan as Filles; Gilles Cokeaus, de Foriest; Jehennés Boit huers; Jehennés d'Arras; Jehennés de Foriest; Jehennés Juliiens; Watelés li Fourbissiere; Jehennés de Raimes li tigneus; Jehans Pot à feu; Jehennés li Sos; (Jehennés Natalie)'; Watelés li Rispeus; Estievenes de Douchi; Anniés dou Four, de le Bare; Jehennés Bruneaus; Jehennés Frère Mors, de Cysong: Amandin de Saint-Amant: Pierekins de Ghant: Willaumes de Biernes, li enluminere ; Colins de Mouskeron, se moru cil que il navera; Sandrins, li fius Medame de Moussin, se moru cil que il navera; Colins de Bruges; Gilles d'Ausnoit;

(*) Barré.

Hennoke Folie; Willaumes d'Ascons; Jakemes dou Celier; Roulles; Jehans li Miessiers; Jakemes de Bruel; Willemés de Maelines; Katheline Poulés; Flamens li Foulons; Jehennés Lenghelés, li vakiers; Pieres Au blanc Tabart; Jehan Godeware, li naviieres; Dierekins, li flus Polekin, fu ramenés desaagiiés; Sandrars de Douai; Monnés Kiekins; Colars Plakars, li foulons et Colins de le Vigne; Pieres de Boukau; Jehans Flamens, de Froimont; Thumassins de Hollande; Weriés Brisce, de Valenchienes; Marcheaus li Teliers; Jehennés, li fius Alart Yvain; Jehennés d'Aubegni, li moulekiniers; Willemés li Mireliers, Gilles li Brakeniers. —

Pour carchan.

Willemés Busemare; Colins Car de Vake; Focheaus li Chevatiers; Jehennés li Mestres; Jehan dou Castiel, de Fresfontaine; Baudés Randous; Mikelés Elevars; Gillos Moulle; Jehennés Pivions, de Mening; Jehan de Mons, li corceres; Sohiers Blans Estrains; Gilles d'Amiiens; Gosses de Graumont. —

Banit à un an.

Saintine dou Kesnoit, d'Arras, fu flastrie al witisme jour de le Sainte Lusse, par 1 demerkes et rebanie à un an. —

Baudés Conins, de Valenchienes et Cliemenchons d'Ostricourt, s'amie; Sandrine d'Espinoit, (Pieros li Talliere, d'Orchies et Juline dou Kesnoit, s'amie)^{*}; Ghilebins de Watellos et Cliemenchons de Warcoing, s'amie; Jehennette li Carpentière, de le triperie, et Marions, se suer; ces 9 persones furent banies chescune à 1 an, el mois de jenvier, le nuit Saint Pol par 1 demerkes. —

Ysabeaus, li feme Ernoul de Rosnais; Sousfiette, li amie Mikelet le Fruitier, de Cambrai; Jehennette Sonre; Ysabeaus de Treshautcourt; ces 4 furent banies lendemain de le convertion Saint Pol par 1 devenres en jenvier. —

Cliemens de Holaing, li tonderes, à l an, pour chou qu'il noia par devant provos et jurés, l sien enfant dont il avoit fait markiet dou warder à l home et à se feme; et au tierc jor

(*) Barré. ANNALES. IX. recouneut il ke li enfés estoit siens et qu'il avoit fait markiet dou norir et en fist au gret de la norice par devant provos et jurés; se fu banis 29 jors en jenvier, par 1 deluns. —

Sare de Valenchienes et Liegars de Douai, cescune à 1 an, au trentisme jor de jenvier par 1 demars. —

Geraudes de Cierisi et Alisons, s'amie; Estasseron d'Arras, qui fu amie Souskanie; Marion Boukiele, de Saint-Amant; Ysabele de Cierve; Sarechons de Saint-Omer; ces persones furent banies au quatorzime jour de fevrier par un demierkes. —

Ysabeaus Laitrenas, à un an. pour maise renommée, se fu banie au saisime jour de feverier par 1 devenres. — Ysabeaus, li amie Blanc Estrain, fu banie à un an au dissenuevisme jour de feverier par un deluns. —

Sare Miaveline. banie à un an le premier jour de march par un dyoes, lan 1279. —

Pieres de Gondenchourt; Jehennette de Douay; Marions d'Escaudeng, flastrie en ce jour; Marions de Valenchienes; Marions, li fille Ernoul de Ronais; Sarechons li Mauvaise; Willemés Poullette; Curratiers Hakike li fillastres Jehan de Haudion et Annechons Sirette; ces 9 personnes furent banies le jour des cendres, au sietisme jor de march, par un demierkes. —

Sebilette de Menreville et Jehennés Willeghans, li flamens, cescuns à l an et si ne puet Jehennés Willegans revenir au kief de l'an en le ville s'il ne raporte 10 lb.; se furent banit au vint et unisme jour de marc, par l demerkes. —

Billons de Watellos, à 1 an, au vint et troisime jor de march par 1 devenres. — Watiers Poule, de Bruges; Sare as Dens; (Margos li Pouletière, li femme Monnet le Pouletier); Magnette Vit de kien; Ysabeaus li Poteresse, de Lille; ces 5 persones furent banies, cescune par li, au vint et chiunquisme jor de march par 1 demars. —

Gossette de Saint-Aubin; Bietrison de Chausni, ces 2 furent banies le demars apriès le repus diemenche. —

Jehans Kistin, de Rosnais, à 1 an, le mardi en le peneuse semaine de Paskes. — Crestienne, li amie Jehennet d'Orke, le clerc; Annechons, ki fu à Jehennet des Prés, le clerc; Marions, ki est à Gillion le sauvage; Margos, ki est à Gherri; ces 4

(*) Barré.



furent banies cescune à 1 an le devenres en Paskes l'an 1280. -

Katheline des Liches, de Bruges; Margos de Blaton et Marions de Leuse, cescune à 1 an, au quatorsime jor de mai, par l demars. —

Boidins li Estekins, de Bruges, à l an et à 10 lb. au kief de l'an, au quinsime jor de mai par 1 demars. —

Jehennette li Mierceresse; Margos li Flamenghe, se compagnesse; Cliemenche, li amie Jehennet des Prés; Marion Dierkine, li amie Robin Mauresnaule, de Valenchienes; Marions de Lille, li amie Jehennet d'Orke, le clerc; Margherite, li femme Robiert le Fossier; Sare as Dens; ces 7 femmes furent banies cescune à 1 an, le darrain jor de mai par 1 devenres l'an 1280. —

Maroie li Ghilebiers et Maroie de Quarte, cescune à l an, pour le folie de lor cors, qu'eles faisoient deseure lor barons à pluseurs homes; se furent banies au dousime jor de ghieskerec, par l demerkes. —

Hennetins, à 1 an, lendemain de close Pentecouste, pour l'outrage qu'il dist de Medame de Courtrai. — Harous de Canfaing et Maroie Ivette, de Rainval, furent banit à 1 an le premier demierkes apriès les octaves de Pentecouste; se fu Harous de Canfaing banis pour cabaret et Maroie de Rainval, pour maise renommée. — Centes li Pineresse, à 1 an, pour mauvaise renommée; se fu banie le dyoes prochain apriès les octaves de Pentecouste. — Grardins de Brughes et Alisons, s'amie; Alisons d'Amiens, ki fu amie Baudet Carbon; Marions, li amie Colin de Maubrai; Alisons, li amie Baudet d'Aubri; le premerain demerkes apriès le close Pentecouste. —

Willemés, li fius Renier le Pouletier, à 1 an et à 10 lb. au kief de l'an, si fu banis pour le vilain serment qu'il fist de le mère Dieu et les 10 lb., pour tuillure; ce fu fait au vint et sietisme jour de ghieskerec par 1 demerkes. —

Mourmans li Ribaus, à 1 an, le secont jor de fenerec, par l demars. —

Ysabeles de le Fontainne, li amie Jehennet Boussy; Jehennette, l'amie Jehennet des Prés; Alars de Bondues et Aelis, s'amie; Margos de Saint-Denis; Jehanette de Condet; Jakemes de Saint-Omer et Alis li Cousturière, s'amie; Willaumes de Ghant et Hele, s'amie; Ysabeles de Ghant et Jehennette de Bourriane; Jehan dou Mareskiel et s'amie; Griele à l'Orelle, li flamenghe et Bauduins Moule de Gant, ses amis; Mignot de Biétune et Beghinette, s'amie; Mughes de Cambrai et s'amie; ces 20 persones furent banies cescune à 1 an au dousime jor de fenerech, par 1 devenres. —

Grardins de Bruges; Crestienne de Saint-Omer, s'amie; Lambiers Escache; Ghertrus de Graumont, s'amie; Boules de Douai, Marions d'Arras, s'amie; ces 6 persones furent banies cescune à 1 an, au vint et quatrisme jor de fenerec par 1 demerkes. –

Willemés et Henriés, fil Hanin Negheman et Windas, ki maint en le maison em mi Escaut, cescuns à l an, pour mauvaise renommée, au quinsime jor d'aoust par l demerkes. —

Jehan de Valenchienes, li fourniers et Jehenne, se femme, cescuns à l an pour malvais ostel d'ommes et de femmes mariées; se furent banit au tierc jor de sietembre pour l demars. —

Maroie Borgnette, Marie de Senghin et Maroie de Binch, cescune à 1 an, le nuit Saint Mahiu. — Marions de Laon et Marions Paucouvée, cescune à 1 an, le secont jor d'octembre, par 1 demerkes. —

Marion Paucouvée fu flastrie au sietisme jor d'octembre, par l deluns, et banie en ce jor misme à l an, pour chou qu'elle fu reprise en le ville toute banie. —

Le nuit Saint Luc par l dioes, l'an 1280 furent banit an de Tornai tout li telier, tout li bateur à l'arket et tout li foulon ki avoient estet banit puis le jour Saint Jehan Baptiste, pour route et pour assanlée et pour l'occoison de lor mestier, de Valenchienes, de Douai, de Poperinghes, d'Yppre et de Lille et tout cil ausi c'on avoit comandet à vuidier le ville de Lille pour l'occoison des mestiers devant dis. —

Billons de Watellos, au chiunquisme jor de novembre par l demars et en ce jor misme fu elle flastrie, pour chou qu'ele fu reprise en le ville toute banie. —

Jakemins de Piérone et Billons Beghinette, cescuns à 1 an, au disenuevisme jor de novembre par 1 demars; Jakemes, pour le grant outrage qu'il fist qu'il entra en le maison d'un preudome et en se cambre nuitantre, le coutiel tret, pour le femme dou preudome ahonter, et si ne puet ravoir le ville au kief de l'an s'il ne raporte 60 lb. et 2 fies 10 lb.; et Bellons Beghinette fu banie pour le folie de sen cors. —

Jehennette de Lille; Maroie de Paris; Alison li Diervée; Maghe de Douai li amie Mahiuet de le Folie; Mehaus de Bierser; Catheline, ki fu amie Jehennet Houart; Anechon, l'amie Baudet Carbon; Alison Lengleske, l'amie Jehennet d'Orke, au tierc jour de décembre par 1 demars. — Felippos de Ronc, le nuit Saint Nicholai; Margos li Engleske, li amie Nikaise d'Esplechin et Sandrine d'Antoing; Ghelos d'Ognies et Annechons de Valenchienes, le jour Saint Nicolai, par 1 devenres. —

Banit à trois ans.

Juette de Courtrai, à trois ans, pour mauvaise renommée, se fu banie le demierkes ou Noël l'an 1279. —

Pieres de Baluel eut l'orelle copée le demierkes devant Noël l'an 1279 et se fu en ce jour mismes banis à trois [ans]. —

Jehans Brakes, de Valenchienes, eut l'orelle copée au chiunquisme jour de feverier par un deluns, l'an 1279 et se fu en ce jour mismes banis à 3 ans. —

Gillos Sotie, li batere à l'arket, à 3 ans comme laron, pour chou qu'il embla les agnelins et bouta en ses braies là il batoit à l'arket; ce fu fait el mois de feverier le jor Saint Lehire. —

Jakemes de Sainte Crois, de Bruges et Fressens de Mortagne, cescuns à trois ans pour malvaise renommée; se furent banit au chiunquisme jor d'averil par l devenres. =

Colins li Cauwelos, à 3 ans, pour malvaise renomée, se fu banis le premerain demerkes apriès le diemenche repus. — Gosses Pauket à 3 ans comme lere, si fu banis le demerkes en Paskes l'an 1280. —

Marche, li femme Gosson Boteri et Annechon, se warde, cescune à 3 ans, pour mauvaise renomée, lendemain de close Pentecouste. —

Jehennés li Caitis, de Mons, à trois ans, comme lere, au trentisme jour de fenerec par l demars et ce jour ot il l'orelle coppée, pour une bourse qu'il escoust el markiet le femme Castelain de Pont, le bradeur. —

Watiers li Liniers de Douai; Jehennés Cauchette, et Grardins li Flaske, à 3 ans comme laron, au dissietisme jor de sietembre par 1 demars. —

Ysabeaus, femme Thumas dou Riu, à trois ans, pour mauvaise renomée, le jor Saint Luc par 1 devenres. —

Pieres Bauegnies, à trois ans, comme combonnere, le premerain devenres apriès le jor Saint Luch. — Jehans de Hognies, li foulons, à trois ans, por l faus seel k'il metoit à ses dras, au tresime jour de novembre par l demerkes. —

Gontelés Plores, à 3 ans, pour mauvaise renomée, au vintisme jor de novembre, par 1 demerkes. —

A 100 mars.

Baudon de Boussut, à 100 mars, lendemain de le convertion Saint Pol, par 1 devenres. —

A 60 lb.

Jehan Mignote; Jakemes de Vitri; Ghilebiers, li portere de cauch; Pieres d'Orke, li foulons; Crauwes li Ribaus, cescuns 60 lb. pour tret de coutiel u miséricorde. —

Colins d'Arras, li coriiers, 60 lb., pour coutiel traire sor 1 home. —

Jehennés Popioele, li foulons, 60 lb., pour 1 coutiel qu'il trest sor un autre. —

Jakemes de Piérone, 60 lb. -

C'est de Jehan Balliu, le vallet l'arcediakene.

Lan de l'incarnation Nostre Segneur 1280, Colars Natalie. uns des serjans de Saint Piat, prist au sietisme jor d'aoust, par l demerkes, par nuit, pries de matines, à Saint Martin, Balliu A le crespe tieste, serjant l'archediakene de Tornai; si portoit l fauchon à sen col; cil Colars le prist et le mist en le prison de le ville et lendemain uns clers vint en le hale et requist de par l'archediakene ce vallet c'on tenoit et dist qu'il estoit à l'archediakene Rogiers; li serjant le provost de Saint-Quentin, ki adont estoit à Tornai envoiiés pour ajorner le Segneur d'Antoing as asises à Saint-Quentin encontre le ville et pour comander au capitle et au veske que il fesissent le muret de l'atre à creste ensi k'il estoit comandet de le court de France, fu mandés en le hale et li fu moustrée li besogne de ce vallet et coment il fust criés à 10 lb. de lonisiens, s'il ne fust serjans à canoine et si euist perdut sen fauchon et pour chou que li contens est en le main le roi des maisnies des canoines et de le ville, nous vos prions que vous de celui serjant faites ce que devés de par le roi, en

tel manière que vous soiiés bien seurs des 10 lb. pour rendre là on devera, quant la chose sera terminée, u vous l'enmenés à Saint-Quentin. Cil Rogiers ala parler au capitle et fina li capitle enviers Rogier de ces 10 lb. — Et noméement li archediakenes oblega enviers Rogier tous ses biens temporeus, meules et non meules, pour l'amende devant ditte. —

A tous jors banit.

Jakemins Haubiers, à tous jors, pou ce qu'il en ala avoec Watelet Lieput, quant il enmena Jehennette, le fille Jakemon de Blandaing et emporta les coses que celle Jehennette li kierka. —

Jehennette, li fille Jakemon de Blandaing, à tous jors, pour chou qu'elle en ala avoec Watelet Lieput sans le consel de se père et de se mère et si a pierdut toute l'eskeanche ki à li deveroit venir de par père et de par mère; ce fu fait l'an 1279, lendemain de le conversion Saint Pol. —

Willegans li Loiiere; Andrius Fordel, li loiiere; Bourles et Lambins, li loieur, à tous jors banit, pour route et pour assanlée. —

Wicars li Vielere, de Lille, à tous jours, come mauvés; se fu banis au traisime jour de feverier par un demars. —

A tous jours banit tout cil ki sunt banit pour vilain cas à 20 liues entour Tornai. —

Jehans Grenons, teliers, à tous jours, comme mourdrere, pour chou qu'il féri 1 home d'un espoit parmi le brach sour boin respit que li provost et li juret avoient pris sour aus 8 jors. entre Jehennet Grenon et celui cui il feri del espoit et s'est asavoir qu'il le feri el mois de feverier, le jor Saint Lehire, par 1 demars et le jour devant fu li respis pris. —

Pieres Reniaus, à tous jors, pour ce qu'il fist ariester Wicart de Wicartsart comme mourdreur, si ne peut s'intention prouver, si fu banis au nuevisme jor d'averil par l demars l'an 1279. —

Colart de Blandaing, à tous jours, comme mauvais et comme fuitius, pour chou qu'il ne fist mie acrant à ses detteurs devens 21 jor quant il fu criés qui si revenist; se fu banis à sietisme jor de ghieskerec, par 1 devenres, l'an 1280. —

Alouls au Dent, à tous jours, pour pais brisié et pour chou

qu'il ne laissa mie savoir à ses amis le pais qu'il avoit faite à Mainnart; se fu banis le demierkes apriès les octaves de Pentecouste, ce fu le demierke devant le Saint Jehan. —

Jehans Hakins Natalie et Lotins ses frère, à tous jours, comme tenseur, pour l bourgois de Gant qu'il volrent tenser; si furent banit le nuit Nostre Dame em mi aoust. —

Sohiers Blans Estrains, à tous jors banis, comme malvais por chou qu'il encoupa Jakemin Tahon par conjurement, qu'il li avoit le brac brisiet et quant il fu waris, si dist en le présense des jurés sour sen arme que cil Jakemins ne li avoit mie fait ne adeset; si fu banis le nuit Saint Jehan décollasse, par l demerkes. —

Jehans li Borgnes, fius Segneur Watiers de Havines, à tous jors au sisime jor de sietembre par 1 devenres, pour chou qu'il demora pour Jehan Boudin de Nueve Maisons, pour Kanet de Nueves Maisons et pour Huon Pellouvet, de faire 1 voiage à Saint-Gille en Provence, as closes Paskes l'an 1279, si ne le fist nus d'aus quatre; et ce pèlerinage durent-il faire pour Jakemin de Tourp que il batirent vilainement, si come Boudin, Canés, et Pellouvés et Jakemes Coppés, clers; et par assens de jurés et par l'estatut ki enregistrés est, toutes ces persones ki ci apriès seront nomées fourjurèrent Jehan le Borgne devant dit que jamais ne se pueent meller pour le fait devant dit, coi qu'il en aviegne; ce sunt li non de cheaus ki ce fourjur ont fait par foit et par serement : sire Watiers de Havines, pares à Jehan le Borgne; Nicholes Vilain au Polc; Thumas, ses frère. —

Ghiselins, li fius Boidin le Grant, à tous jours, comme mourdrere, pour chou que il et Jehennés, ses frère, naverèrent l home nuitantre devens sen manage, pa[rmi] boine pés qu'il avoient fait à li ... nes et pendus à ... devant le pourcession...—

Gillos noirés . . . vais pour chou qu'il f. . . qu'il fist arriester--

Le devenres d... fu par l delu[ns] ... XIII telier ... à tous jours ... loke dou Br... los, Denise ... verin, le jo[r]...-

Gillos de . . . Favereau . . . li Cuers et . . . furent ba[nis]. . . tenser les . . . et batre et . . . -

Crestiiens . . . fist mie 1 p. . . ensi qu'il li fu . . . qu'il navera là elle en raloit de sen pèlerinage de le pourcession de Tornai. —

Hanés Meurisses; Gilles de Hondescote, li teliers: Jehan de le Faleske, li tondere; Jehan de Bavincourt; Jehan d'Alos; Hanos Peloke; Jehan Warniers, fius Gillion Bardoul; Nicholes li Preudom, li machons; Hanés de Saint-Quentin Truievesi; Simons d'Arras, li tondere; Jakemins de Landas, li teliers; Colins de Landas, li teliers; Jehan Espis de Soile; Thumas de Watellos, vallés Jehan de Courtrai, le telier; Grars Heldins, li teliers; Jakemes Daubi, li foulons; Jehan de Lille, li teliers; Grars de le Cauch; Pieres, fius Jehan. . .(1) d'Eskelmes; Baudés li Vallans; Jehan Maledenrée, li teliers; Crestiiens li Caudreliers; Hellins li Caudreliers ot les yols crevés; Hanekins de Capinghehem, fius Fremaut le Telier; Pieres li Abés, de Douai; Marote, se femme; Gillos de Baufremés; Jehans Heldebrans, fillastres Watier Coselin;. . . . —

... banit à tous jours pour mort d'omme et de femme, sans rapiel, se ce n'est par le commant le roi. —

Jehans Tabureaus, à tous jours, pour une femme qu'il ocist. —

Clais Clinkemalle, de Poperinges, li batere à l'arket; Jehans Dainne, li batere à l'arket, de Poperinges, li donna le coutiel; Lambins Cukus, de Poperinges, batere à l'arket; Jehans Godes caus, de Poperinges, batere à l'arket; Matus li Lièvres, d'Yppre, tout cist 5 sunt banit à tous jors comme mauvez mourdrere nuitantre, pour Lambiert de Suevenziele qu'il mourdrirent debuers le porte Segneur Fierain au quinsime jor de feverier par un dyoes, à mie nuit, l'an 1279. —

Colins de Mouskeron, pour 1 home qu'il ocist. --

Sandrins de Mouschin, li fillastre Huon de Popioele. - Willaumes d'Ascons, de Valenchienes, pour l home qu'il ocist, en le rue des Ableaus d'un fauchon. - Colins de Bruges, pour une femme qu'il ocist en Sannehart. - Katheline Poulés, à tous jors pour une femme qu'elle ocist. --

Willemés de Maelines, à tous jors pour l vallet qu'il ocist. — Jehans Flamens, de Froimont, à tous jors pour l autre vallet de Froimont cui il feri d'une glave en le bouke, as Argilliers, si moru de cel cop. —

ll fu assenet et criet qu'il ne soit nus, ne haus, ne bas, ki sace en ceste ville nului de Valenchienes ne dou leur, qu'il le nonche au provost de le comugne. Et que nus de ceste ville ne marcande à aus, ne voist à Valenchienes pour marcander à

(1) Blanc.

nului de le ville, ne face cose nulle ki pourfitable soit à le ville de Valenchienes ne à cheaus de le ville; et ki i marcanderoit, si fust arriestés, il et li siens il n'en aroit puint d'aiyue de ceste ville; et pour chou ne demorroit mie que cil ki ce ban trespasseroit ne fust à 10 lb., sans nul relais, s'il en estoit convencus par tiesmognage c'on en creist. —

[Bans du Magistrat].

(A le Sainte Lusse l'an 1276, fu il assenet et criet que nus ne tenist cabaret en Tournai sour banir à l an.*) —

Et qu'il ne fust nus goudaliers ki vendist puint de goudale à boute à nullui et que il mecche par mesure en ses brassins se brais de quelconques manière qu'elle soit et paie se droite assise de cescune rasière ensi qu'elle est ordenée à paiier ne n'i mechent ne paielées ne golenées avoecques le rasière; et qui ce ban trespasseroit, il seroit à 10 lb. et 40 s. à cescun juret et pierderoit se kemugne; et se li censisseur requèrent le foit dou segneur u de le dame u dou mestre vallet qu'il paieront bien et loialment chou qu'il deveront de cescun brassin cescuns pour lui et liquels qu'il lor refuseroit il seroit enkeus à l'amende devant ditte. Et tout en tel manière est il commander sour les cambiers de ciervoise. Et ki acateroit goudales as boutes et on le seuist il seroit enkeus en l'amende devant dite, et si est assenet et criet que tout li goudalier et tout li cambier aient paiiet cescuns deluns à midi, à le maison Henri Naicure, lor assise, sour 20 s. cescuns. -

Et que tout li vallet des boulenghiers fianchent as censisseurs cil à qui il le requerront, qu'il diront combien il aront le semaine quit et que li boulengier le fianchent ausi à le requeste des censisseurs qu'il paieront bien et loialment chou qu'il deveront cescuns deluns de cescune rasière 4 d., qu'il quiront, sour 20 s. —

Et que nus ne geue as billes en le justice de Tornai, sour 100 s. —

Et que tout li pissenier de mer et de douce aiwe paient ausi cescun deluns, sour 20 s., chou qu'il deveront de l'assise et que nus hierenghiers ne deskierke hierenc en nul ostel, ne

(*) Barré.



rekierke pour mener huers de le ville, si l'aront veut li censisseur, sour 10 lb. —

El mois de décembre, fu il assenet et criet qu'il ne fust nus, ne haus, ne bas, ne uns, ne autre, ne petis, ne grans, qui colast d'estuet, ne de cavate, ne à croche, sour 100 s. —

Et que nus machekeliers ne bierse vier devens les darains murs de le ville, ains les voisent bierser à chans, sour 100 s. —

Et ke nus ne voist megnier à nueches paie 12 par., si ce ne sunt clerc et priestre et chevalier et demisieles et que hom, ne femme, n'estrinent en nulle manière mariée; et ki ce ban trespasseroit, il seroit à 10 lb. sans nul relais. —

Et qu'il ne soit nus, ne haus, ne bas, ne petis, ne grans, ne uns, ne autres, ki devens les darrains murs ne devens les premiers, jeue à dés en rue, ne en place, ne à huis, ne sour callau, ne sour piere, ne en attre, ne en moustier, sor 20 s.; et s'il ne pooit les 20 s. paier, on le meteroit 3 jors en le fosse. —

Et qu'il ne soit nus ki devens les darrains murs ne devens les premiers tiegne porcheaus se chou n'est en seut, u qu'il voist à camp; ne ke nus ki porchiel sit en sen pourpris ne le lesse hors aler pour pissier, ne pour femer; et se A Tache u ses fius les pueent trouver par le ville, li porcheaus sera à 20 s. —

K'il ne soit nus, ne haus, ne bas, ne uns, ne autres, ki boive en tavierne de vin, ne de goudale, ne de miés, puis le darrain wigneron, sour 20 s. —

Qu'il ne soit nus, ne haus, ne bas, ne petis, ne grans, ne uns, ne autres, qui à traise homme, ne 7 homme, ne à 5 homme, die ne honte, ne vilenie, ne face laidure pour l'occoison des offisses de le ville et qui le feroit, il seroit à 10 lb. —

Qu'il ne soit nus, ne petis, ne grans, ne uns, ne autres, ki doinst contre avant ne prenge, sour le contre avant à pierdre, sour 10 lb.; ce fu fai au vint et sietisme jour de feverier, par un demars. —

Et qu'il ne soit nus ki sake à raimme ne à fasseaus, ne prenge nul quariel de gries sour le rivage, ne en nul liu, là on les assanlera, sor 20 s. —

Et que nus ne tiegne que un seul jeu de taules en sen ostel et ki plus en tenroit, on le tenroit à secke taule et il seroit à 100 s. —

Et k'il ne soit nus boulenghiers ne nus machekeliers, ne sain-

Et qu'il ne soit nus ki entasse ne raimme ne fassiel en fosset de le ville ne à 100 piés priès de nulle maison de le vil e, sour 100 s. fors ke 1 cent au plus. —

Et qu'il ne soit nus fèvres ki giete puint del escume de se fourniese en le rue, sor 100 s, ains le face assanler et mener à camp. —

Et que nus ne tenge en le justice à esprohons ne as coulons, ne à counins. ne à lièvres, à l'escoubic, ne au lach, sour 20 s. et sour les esgiens. —

Et ke nus ne voist en autrui gardin, ne autrui iestre, ne jue ne à plate piere, ne à billoues, ne à nul autre jeu, ne face nul destourbier. sour 20 s. —

Et que nus ne jeue en atre, ne en moustier. ne en le ville, à dés ne à billes, ne plate piere, ne à plommes, ne à nul jeu, sor 20 s.; et se ce sunt enfant dessagiiet, on s'en prendera as pères et as mères; et que nus ne jette à verrières, nulle part, sor 20 s. -

Au disime jour d'averil par 1 demerkes, l'an 1279, fu il assenet et criet par tous les concitores de le hale que se femme de borgois, u fille de borgois, u fius de borgois s'en aloit avoec home, u fius de borgois avoec femme, sans le congiet de se père et se mère u de sen baron, il perderoit toute l'eskeanche ki à li u à lui deveroit venir et si baniroit-on et l'un et l'autre à tousjours, sans rapiel; et que tout cil et toutes celles ki estoient banit pour tel cas au jor que cis cris fu fais ne pueent jamais ravoir le ville; et tout cil et toutes celles ki fourconselleront femme de borgois, u fille, u fil et dereneront et convencus u convencue en soit par tiesmoignage, on le banira à tous jors de le citet sans rapiel. —

Le demerkes en le peneuse semaine de Paskes l'an 1279 fu il assenet et criet par tous les concitoires de le hale, qu'il ne fust nus, ne haus, ne bas, ne petis, ne grans, ne uns, ne autres, ki fesist route, ne aliance contre le loi de le ville et ki le feroit, ses cors et ses avoirs seroit en le mierci de le comugne et si seroit banis à tous jors. —

Et que nus ne jeue devens le justice de Tornai as dés, ne à plate piere, ne à une bille, ne à pluseurs billes, ne à l'estakette, ne au parkiel, ne as deniers de plonc, ne jeue au sel, ne fiere à



l'estuet, ne à billouet, sor 100 s., ne traie d'arc manier, ne d'arc à bourlettes, ne d'arbalestre apriès coulon ne apriès cauwe, ne à esprohon, ne à autre oisiel devens le ville, sor 20 s.

Le mardi en Paskes, l'an 1280, fu il assenet et criet par tous les concitores de le hale qu'il ne fust nus viniers ki euist que une seule tire de vin en 1 ostel, combien qu'il ait de celiers et de votes, ains mechent chescune tire de vin en 1 ostel par lui et si ne soit ne vallés, ne meskine, ne garchons, ne uns, ne autres, ki porche vin ne par nuit, ne par jor, por meller le franchois avoec l'Auchoirre, ne celui de Saint Jehan avoec le franchois u l'Auchoirre u avoec autre, ne le Gascogne avoec Rochiele, ne celui de Rochiele avoec autre et se li serjant les encontroient, quant que ce fust, tele besogne faisant, il poroient prendre le vin comme leur et faire lor volentet et si seroit cescuns banis à trois ans, come lere, de cheaus ki le vin porteroit et li sire u li dame cui li vins seroit, seroit à 10 lb. et à 40 s, à chescun juret et si perderoit se commugne. —

Et se viniers afore un toniel de vin qu'il le venge tout jusques à 1 mui avant qu'il afore puint d'autre ne traie, sor 10 lb. et sor se comugne et sor l'amende des jurés. —

Et si ne soit nus, ne haus, ne bas, ne uns, ne autres, ki devant se maison rue ne tiere, ne mierde, ne escouville, ne ordure k'il ne le face assanler u assanle en 1 mont et l'en face mener as cans devens 8 jors, sor 20 s.; et que nus ne ruffle ne bouche devant autrui maison ne mierde, ne ordure, sor 20 s. Et que li counestables de le rue, sour sen serement, le raporte as provos s'il voit que nus enkiece en ce fourfait. —

Le demars devant l'Ascention, fu il assenet et criet par tous les concitores de le hale et deffendut sour 10 lb. et sour se comugne et sour l'amende des jurés, que tout cil ki estoient aloüet à aliance, ne à confrarie, ne à route, ne à assanlée de pui, neen nulle autre manière de mestier, si come telier, babineur, ourdeur, pareur, foulon, tendeur, tondeur, sarcisseur, taintenier, taneur, coriier, claueteur, boursier blant et noir, braielier, dorlotier, wainnier, mierchier, coutelier, fèvre, lormier, armoiier, cambier, goudalier, bouchier, pissenier de mer et de douche aiwe, navieur, talleur de piere et de dras, hugier, mairenier, drapier, carpentier, machon, cordier, barbieur, sainneur, boulenghier, vinier, loieur de dras, cordewanier, tout autre sure et viés chevatier, escohier de vaire œvre et autre, caufournier, lanier, fèvre, wantier, caudrelier, potier de keuvre et de tiere, cretinier, wanier, detalleur, couletier, toilier, pinior, lautrenier, ligne telier, pineresses, esbourresses, ne d'autre mestier ki ci n'est només, ki aloiiés soit à nulle aloianche, ne de pui, ne d'autre confrarie, ne de route, qu'il ne s'en melle très ore en avant, ne entre en confrarie nulle, sour le painne devant ditte. —

Et que on ne face ne mariée, ne roi, ne roiine, sor 20 s.; et se c'estoient enfant desaagiiet, on s'en prenderoit as pères et as mères. —

Le mardi devant l'Ascention fu il assenet et criet que cescuns tendere euist talle encontre les foulons, sor 10 lb. et sor se comugne. —

Et que tout cil ki taske prendrent à le ville, soit grande, soit petite, le facent sans refaire markiet en taske arrière, sor 10 lb. et sor se comugue et sor l'amende des jurés; ce fu fait par tous les concitores. —

Et ke tout li mairenier ki empeechent le rivage entre l'arc et les pissons de douche aiwe, soit de mairien, soit de raime, soit de fasseaus deskierkiet, l'ait tout adies ostet et descombret le rivage, dedens 2 jours, sor 100 s. —

Et ke nus ne rue en l'Escaut à le porte dou pont dou Castiel, escouville ne ordure nulle, sour 20 s. —

Et que nus ne rue es fossés de le ville escouville, ne escloit, ne autre mierde, ne face courre, sor 100 s. —

Et ke nus ne mecche, ne maine, ne face mener vake, ne kièvre, ne porchiel, ne autre bieste pour pestre devens nul des fossés de le ville, sor 20 s et sor les biestes. —

Et qu'il ne soit nus. ne haus, ne bas, ne uns, ne autres, ne petis, ne grans, ki devens le justice de Tornai, ne dechà l'Escaut, ne delà, lieve pan ne wage, ne prenge bieste en bos, ne en blés, ne en tremois, ne en prés, ne en pastures, ne autres biens ki l'emporce, ne enmaine hors de le justice de Tornai, ains le raporce u ramaine au jugement des eskievins de Tornai; et ki autrement le feroit, s'on le tenoit, on le justiceroit comme reubeur à l'assens des provos et des jurés et s'on ne le tenoit, on le baniroit à tous jours, comme reubeur; ce fu fait par tou les concitores, el mois de ghieskerech, l'an 1.80. —

Ke nus voituriers, ne karons, ne caretons, ne mainne raimme kierkié d'entreviers par le ville, sour 20 s. et sor le raimme; et ke nus ne karie le trot par le ville, sor 20 s. —

Ke tout li drapiers et toutes li drapières facent le diemenche, empriès megnier, markiet de lor dras tistre aoes toute le semainne et li teliers se pourvoie ausi le diemenche, empriès megnier, d'œvre aoes toute le semainne et ce soit fait en plain markiet le diemenche sor 10 lb, jusques à le volenté dou consel de le ville et que nus teliers ne die ne honte, ne vilenie, ne laidure, ne face à drapier, ne à autrui et ki le feroit on le justiceroit à l'assens des jurés. —

Et que teliers ne espoulemans ne tiegne nul estaple longhe le semaine, fors le diemenche, devens le justice de Tornai, ne en atre, ne en moustier, ne el Bruille, ne as Cauffours, sor 10 lb. —

Et que tout li drapier et tout li mestre des foulenies doinsent tel fuer en sés deniers as vallés ki taxsés lor fu par le hale de Tornai et ki ce ban trespasseroit, il seroit à 10 lb. —

Ke tout li cambier, tout li tainienier et tout cil ki font feu en fournaises ne en fourneaus, n'i argent fors que tourbes, sor 10 lb. —

Et que tout li markant ki fasseaus ont, u que ce soit, ki doivent venir à Tornai et ki i siulent venir, les i facent tous venir, sor 10 lb. et sor lor comugne et sour l'amende des jurés; ce fu assenet par tous les concitores, l'an 1280, en ghieskerech. —

Et que tout li machekelier ki char tuent de quel bieste que ce soit, li viesperée, l'ait toute vendue lendemain au viespre, sour 100 s. et sor le char pierdre, sauf chou que s'il lor en demoroit le viesperée, qu'il le doivent avoir vendue, bien le pueent saler et vendre apriès salée. —

Et si fu assenet et criet qu'il ne fust nus ki cabaret tenist de goudale ne vendist en se maison pour porter hors, ne pour boire en se maison, se ce n'est à ostes k'il ait en se maison, sor 10 lb. —

C'est li fourjur frère Jehan de Cambron.

Ce sunt cil ki ont fourjuret par foit fiancié et par sairement et par loi, frère Jehan de Camberon, qu'il ne le puoent jamais aidier ne conforter d'aus ne dou leur, coi qu'il aviegne, pour l'occoison de le mort le fil Henri de Vaus. Si fu cis fourjurs fais en feverier, l'an 1279 et Henris de Vaus en a rechiut le fourjur de toutes les personnes ki ci apriès seront nommées : Jehans li Qualle, de Maude; Colins de Leuse, c'on dist de Camberon; Thumas de Barí; Jakemes, ses frères; Grars dou Kesnoit; Jakemes Canivés, li carpentiers; Gilles de Ges, si a pris Watelet sen fil sour lui; Lotins de Ges; Evrardins de Ges. Jehans de Ges, li frère Gillion; Colins de Ges, li fius Jehan de Ges; Jehennés de Ges, desaagiiés, si l'a pris (si l'a pris) Jehans de Ghes, ses père, sour lui tant qu'il ara sen aage; Reniers Bourse, si a pris Watelet sen fil sour lui, ki desaagiiés est, tant qu'il ara sen aage; Jehennés, li fius Renier Bourse; Pieres Bourse; Jehan Bourse, si a pris ses 2 fius sour lui, Renier et Henri, qui sunt desaagiiet, tant qu'il aront lor aage; Jehennés Bourse, dont Reniers et Jehans sont oncle; Willaumes de Ges, li frère Gillion; Jakemes, li fius Willaume Roussiel, l'enlumineur et si a pris ses 2 frères sour lui, tant qu'il aront lor aage; Jehan de Ges, li fius Gillion; Gilles dou Carnoit; Jakemes Petis; Gilles Horains dou Carnoit; Watiers dou Carnoit; Jehan dou Kesnoit; Matius li Sures, de Maude; Alars de Maude; Biernars de Maude; Watelés de Maude, li fius Dame Ivetain; Jehan Descuri, li teliers; Watelés, ses frère; Mikius li Dieus, de Caumont; Jehan de Puspais, li corvisiers; Jehan Fines, de Caumont; Gontelés Estournus, de Puispais de ...; Estievenins li Qualle; Jehennés li Monniers, d'Escuini; Grars de l'Espiniele; Ernaus, ses frère; Amans de Maude et Gillos, ses fius; Watiers Cokeaus et Jehans ses frère, et Jakemes ses frère; Gilles de le Cambe, Jakemes Mariages. -

Ce sunt cil ki ont fourjuret par foit fianchié Jehan de Buillemont, que jamais ne li aideront de petit ne de grant, en nulle manière, coi qu'il aviegne, pour le mort Jakemon de Maude que il ocist.

Mikius Breusars reciut ce fourjur.

Willaumes dou Moulin a fianchiet et juret en le main Jakemes Mouton, prévost de le comugne, que jamais à nul jor ne se puet meller, coi qu'il aviegne, pour le nort Jakemon de Maude, sen cousin, hue Jehan de Buillemont ochist. —

El mois de fenerce, fu il assent et criet par l'assens de tous les concitores, qu'il ne fust nus, ne haus, ne bas, ne petis, ne grans. ne uns, ne autres, ki portast en se main boise afaitié, ne à afaitier, ne make, ne caullau, ne autre arme dont on puist home adamagier. ne ki voist armés par le ville, sour 100 s. et sor les armes — Le nuist Nostre-Dame emmi aoust, fu il assenet et criet par tous les concitores, qu'il ne fust nus drapiers, ne nus tainteniers, ki alast hors de le ville manoir pour contrefaire le draperie de Tornai; et ki le feroit, ses cors et ses avoirs seroit en le merchi de le ville et si seroit banis à tous jors. —

Et si fu assenet et criet qu'il ne fust nus ki dedens le justice de Tornai ruast as auwes, ne à anettes, ne à coulons, ne à bourse pendue, ne à cose nulle, là on jetast de fauchile, sor 20 s. et sor chou pierdre ki penderoit à l'estake. —

Et que nus fèvres ne sainne nul keval devens les darrains murs, sor 100 s. —

Et si ne soit nus ki fasseaus venge, ki venge le fassiel plus que trois deniers et obole par lui seul et de le loiure c'on le metera huers de le nef u c'on l'amenra, soit à car soit à carette. —

Ke tout li mareschal et tout fêvre, ki travaus ont ki sieent sour le regiet de le ville, devens les murs et dehuers, que cescuns ait ostet chou qu'il en i a, dedens 8 jors, sor 100 s.; ce fu criet le jour devant le nuit Saint Jehan décollasse, par l mardi. —

Et si fu assenet et criet k'il ne fust nus, ne haus, ne bas, ne petis. ne grans, ne uns, ne au[tres], ki en le citet fust manans, ne coukans, ne levans, ki le wienage d'Audenarde, ne d'Auterive, ne d'Antoing, ne de Mortagne, ne d'autre liu escampast sour le fiance de le bourghesie de Tornai, s'il n'estoit borgois et que nus ne face entendre qu'il soit borgois s'il ne l'est et ki le feroit il seroit à 10 lb., sans nul relais (1). —

Et que tout li cuvelier et tout li carlier descombrent le regiet de le ville de lor cars, de carettes, de kuves, de cuviers et de toutes les coses ki apiertienent à lor mestier, sor 100 s., dedens tierc jor; ce fu fait et criet lendemain de le saint Jehan décollasse, par 1 devenres. Et que tout li escohier ne bacent en le rue puint de lor œvre, ne assanlent puint de lor pouferin en le rue, sour 100 s. —

Et si fu assenet et criet, au tierc jor de sietembre par l demars, que tout li vinier de Tornai et les vinières ki vins avoient hors de le justice de Tournai les euissent tous fais amener devens Tournai le jour Saint Remi, cescuns chou qu'il en i a. Et qu'il ne soit nus viniers, ne vinière ki vin venge en gros, ne dehuers le ville, ne devens, et ki ces bans trespasse-

ANNALES. IX.

roit, il seroit à 10 lb. et à cescun juret 40 s. et si perderoit se comugne; ce fu fait par tous les concitores. —

Et si fu assenet et criet le nuit de le porcession, que cescuns viniers et vinière aforast 1 toniel de vin de quel manière qu'il euist de vin. Et que tout li viniers et les vinières ki nouviel vin volroient vendre amenassent boins vins et les vendissent à teus fuers et mesissent, qu'ils volsissent. jusques à le sainte Lusse; et puis qu'il aront 1 touniel aforet, il ne poront autre vendre ne aforer, si aront celui vendut. Et que nus ne vendist vin à talle, sor 100 s. —

Et que nus sainnière, ne fèvres, ne jette ne sanc, ne escume de fier, très le pont dou Castiel jusques à l'Arc encontre le rue de Merdenchon, sor 20 s. —

Le demars apriès le Saint Mahiu, fu il assenet et criet qu'il ne fust nus, ne haus, ne bas, ne petis, ne grans, ne uns, ne autres, ki acatast plus de lagne qu'il l'en couvenroit pour sen ardoir, et s'il en a plus et on en ait besoing, on le fera avoir à cheaus ki besoing en aront pour 3 d. le fassiel. —

Et que li revendeur de fasseaus ne puissent avoir cescuns de cescune navée, que l quartron de fasseaus et ce quartron cescuns le venge l fassiel par lui et nient plus ensanle, et 3 d. et o. le fassiel; et ki autrement le feroit que deseure est dit, il seroit à 100 s., sans nul relais. —

Au secont jor d'octembre, par l demerkes, fu il assenet et criet par tous les concitores de le hale, que cescuns viniers et viniere laisse aler le message au traire se vin quant il vient au vin, sor 10 lb., et que li vallet ki traient le vin traient les mesures plainnes sans foustraire et sans respandre et ki foustrairoit le mesure u respanderoit à essiant et il en fust convencus par tiesmognage, son le tenoit on... kief de ... comme laron... —

Au nuevis [me]... 1280... lier estrag... quelconkes... devant che con... alassent deve... fust nus ne... ne autres ki... ki à ces telier... nier ne a vies... ne autre cose... voist avoec aus...

Et que tout li telie[r...]les 8 jors que cis... paisiulement et faire lor œvre sans route et sanlée, et tout cil d'autres mestiers ausi, sour banir à tous jors de le citet, pour route et pour assanlée.

Il fu assenet et criet le mardi apriès le Saint Luc, qu'il ne fust nus teliers ki tenist nul estaple sor nul jor en le semaine, ne el markiet, ne en atre, ne en moustier, ne en rue, ne en nul liu en le justice de Tornai, sor 10 lb, ains facent tout couvent le diemenche empriès megnier en plain markiet et se porvoie cescuns de compagnon et de garchon à toute le semaine. —

Et si fu assenet et criet ke nus teliers ne portast ne coutiel à puinte, ne espée, ne miséricorde, ne nulle arme autre dont on puist home adamagier ne mettre à mort, devens le justice de Tornai, sor 10 lb. —

Il fu assenet et criet que tout li drapier et li drapières ki font tistre, que cescuns kierke au telier 39 lb. d'estoffe à une fie, boine, secke et loial et li teliers n'en rechoive nient mains, et si renge sen drap pesant 38 lb. u plus; et ki ce ban trespasseroit de l'estoffe kierkier u rechevoir, il seroit à 10 lb., sans nul relais et s'on kierke le telier sen pois, si le die au provost. —

Et que nus pilemans ne naviere ne monte puint d'avoir amont sans le congiet dou provost, sor 10 lb. —

Et que tout cil ki voelent aler pour carbon de harchon hors de le ville i voisent pour amener à Tornai et le vengent ce que il pueent, jusques à le volenté de le ville. —

... Seigneur 1280, el mois de décembre, 3 jors devant le... [Ra]ouls de Gant, canoines et officiaus de Tornai et se plains au pro... eur ki l'avoit vilainement laidengier et apparlet el plaidoir... oyt si tesmognage, tel ke Lotins Gargate, Mestre Theris... de Herlebieke, Gilles Ballius, li goudaliers, Gilles li Pisseniers et. . ages oys de Jehans de Baisiu et de Bauduin d'Esplechin et de Martin... net batirent Jehans de Genech, eskievin d'Orchies, el pledoir; li lois fu mis... ntens en le court le roi, dou liu devant dit, là li fais aviunt et si a... ant dit en ce jor mismes de Jehan de Baisiu ki le laidenga devant le... furent oyt et lois faite de Jehans de Baisiu —

. ulles doivent aler à Rome quant on lor somonra de par le veske, u il ren... se dou consel de le ville pour rendre à cheaus là on les doit rendre et si doivent... Gosses Vallés, Monnars ses fius et Sohiers Boidins sunt compagnon li uns à l'autre des 4 lb. et 10 s. pour Jehan Patet et Jehan Patés les doit aquitter... tous quittes.

Et pour Schier Doullet sunt compagnon li uns à l'autre, des autres 4 lb. et demie, Evrars d'Orke, Jehan de Marege, Gossuins Vallés, Jakemes de l'Abiel, Schiers Boidins, Monnars Glicés, Jakemes li Toiliers et Alars Brasars et Schiers Doulles les en doit aquitter tous quittes. — Lan de l'incarnation Nostre-Segneur 1280, lendemain de le Maselaine par 1 demars, fu il fait et assenet par tous les concitores de le hale que li juret mandassent sor lor seremens devant chou qu'il ississent de le hale, tous les markans de lagne de Tornai et presissent les fois de chescun combien cescuns avoit de fasseaus huers de le ville ki devoient venir à Tornai par usage et par coustume; Watiers de Havines fiancha et jura qu'il en avoit 30 miliers; Makellons, 11 miliers; Moradas, 35 cens; Evrars Aletake, 55 miliers; Colars de Corberi, 5 miliers; Rogiers Warisons, 34 miliers. Apriès comanda li provos à ces markans de bos, par assens de jurés, que chescuns, sor 10 lb. et sour se comugne et sour l'amende des jurés, en fesist venir 2 navées des siens fasseaus cescunne semaine, tant que tout fussent venut, puis celle semaine en avant que cis assens fu fais. —

REGISTRE DE LA LOI DE 1280-1281.

Chi commenche li registres de le Sainte Lusse, l'an 1280, jusques à le Sainte Lusse, l'an 1281. —

Chi après s'ensivent li non des eswardeurs :

Jakemes Ricouars; Jehans li Angelés; Gosses de Maubrai; Colars li Boucliers: Théris de Falempin; Grars d'Orchies; Baudés Moreaus; Jakemes Babine; Colars de Corberi; Gosses de Canfaing; Jehans de l'Arc; Jehans li Plas; Simons Paiens; Watiers de Sour le pont; Jehans Castagne; Sohiers de Hostés; Jehans de Borghiele; Watiers li Cos; Willaumes Makereaus; Jehans d'Estaimbourc; Monnars de Bourghiele; Jakemes de Remegies; Jehans li Vakiers; Colars Colemers; Colars d'Anvaing; Jehans de Melle; Jehans de Pierewés; Jakemes Moule; Jakemes de Bertaincrois; Ustasses Soimons. Et si eut cescuns eswardere 3 gros tornois et li sous maieur le double. Et li provost et Mestre Willaumes et Henris Pourrés, provos de le Caritet, cescuns le double, en tel manière que li sous maieur. Et Jehans Assons 3 gros t^o, ensi que uns eswardere. —

Ci après ensuient li juret :

Willaumes Castagne, provos; Jehans d'Orke, provos.

Jakemes Moutons; Henri Pourrés; Jakemes li Vakiers; Jehans de Cordes; Ernouls Catine; Gilles Carbons; Nicholes Vilains au Polc; Grars de Bari; Thumas Froimons; Jehans Parens; Willaumes 8 à deniers; Jehans de le Fosse; Jehans li Caudreliers; Gilles li Toiliers; Jehans Colemers; Hues de Hiertaing; Gilles Trueve Avoir; Gilles Remis; Jehan Mineue; Hues li Fors; Gossuins de Maubrai, li jovenes; Gilles Grimaus; Jehans Fouke; Jakemes de Brunfeit; Watiers de Bigardes; Crestiiens li Maireniers; Colars Hagnekagne. —

Eskievin de Tornai :

Dierins dou Porc; Watiers de Havines; Jakemes Robe; Jehans Sarteaus; Jehans li Rois; Rogiers Warisons; Jakemes de Brunfeit. —

Eskievin à Saint Brisce :

Jehans Miache; Nicoles li Cocus; Pieres d'Orke; Gossuins dou Mortier; Jakemes li Blons; Hellins Moulle; Mahius li Neccres. —

Provos de le Caritet :

Henris Pourrés. -

As rechetes:

Jakemes li Vakiers et Gosses de Maubrai, li pères. --

Les wardes des clés de le carte :

Jakemes Moutons; Jakemes li Vakiers et Nicholes Vilains au Polc. —

Les wardes des clés dou seel :

Ernouls Catine et Jehans Fouke. ---

Juret as droit de le comugne :

Nicholes Vilains au Polc; Gilles Carbons; Jehans Fouke; Jakemes Moutons. —

Eswardeur as drois de le comugne :

Jakemes Ricouars; Jehans de l'Arc; Sohiers de Hostés. Ustasses Soimons. —

A le Caritet.

Théris de Falempin; Jehans de Bourghiele; Jakemes Babine; Monnars de Bourghiele; Colars d'Anvain. —

Ce sunt cil ki ont juré lor comugnes.

Théris de Gant, li couletiers. -- Jehan Roveneaus. --Simons Faneaus, li machekeliers. -- Jehan, li fius Jehan de Preele, le fèvre de Moreauporte, barons le fille Robiert le Carlier, come fius de borgois. - Willemés Roveneaus - Jakemes dou Croket, li fasseliers. - Ernouls de Bauwegnies, si l'amena Jehan Assons. — Andrus dou Maisnil. — Gossuins, ki fu fius mestre Gosson de sour l'Escaut, le talleur de piere. ---Sandrars Cagnars, de Herignies. - Jehan Kiekins, 1 b. -Colars de Coupegnies. -- Jehan de le Crois, de Monnes. --Sohiers de Quarmont. -- Pieres de Wervi, comme fius de borgois. - Jakemes Gosseaus, comme fius de borgois. - Jehans de Coupegnies. — Jehans Pourrés, li cordewaniers. — Jehan de Monvaus raquist se comugne, 1 b. — Jakes Sages, 1 b. — Jakemes de Bauegnies, 1 b. - Estievenes Bruneaus, 1 b. -Thumas de Canfaing, come fius de borgois. - Jehans Loke, de Havines. - Jehennés li Petis, li pisseniers, ki fu fius Jehan le Petit. — Jehennés li Englés. — Mestre Evrars li Mies. d'Orchies. — Colars Escarbote. — Jehans dou Crissant. — Jehan de Waverin, li pères, raquist se comugne. - Helye, li mesurere de waranche. - Jakemes li Rawardeus. - Andrius Vakelette. - Katheline Fauke. - Dame Maroie Naicure. -Mahiués et Jehennés, frère, fil Jehan le Fèvre, ki fu fius Mahiu le Fèvre, l'amparlier. — Gillos de Jorbise, li machekeliers. — - Willemés Quallos. - Jehan dou Bos. - Colars de le Masure, de Templueve. — Jehan de Harnes. — Anniès Walerie, ki fu femme Balliu le Clerc. - Biernars dou Pret et Jehennés, ses frère. - Colars Maughiers, de Helchin. - Pieros li Tauletere. - Simons de Trehout, li moulekiniers et Pieres, ses frère. --Jakemes dou Carnoit, de Néchin. - Jehan Brisebare, de Fiérières. - Jehennés Gargatte, de Lille. - Willaumes, li barons Katheline Amourette, ki fu vallés l'abet de Saint Nicolai. — (Jehans Brisebare, de Fiérières). — Jehennés li Caretons, come fius de borgois. — Jakemes Morille, fius de borgois, jura se comugne. — Watiers li Diernes. — Colars Mouskés. — Jehan de Saint-Jenois, li fruitiers, 1 b. — Robier d'Orchies, l b. -- Jehan A le Take, barons Bielain l'Auweresse. -- Jehan Cocarde, de Bourghiele. - Jehans Boiseles. - Robiers Boudière. - Jehan Tourbiers. - Jehan, li fius Baudon Moriel. - Colars

de Froimont, li coriiers, come fius de borgois. Jakemes de Graumont, comme fius de borgois. - Martin de Bierclers. -Andrius li Grue. - Mikelés Boins Asses. - Jehennés li Porkiers, de Saint Brisce. -- Jehennés Boudes, li machekeliers. --Leurens de Morcourt, - Gilles dou Frasnoit. - Jehans Ver dière. — Henris dou Casteler. — Jakemes de Marvis, li machons. --- Wilhos ki crie le vin, si l'amena Provos li Goudaliers, ki estoit sous-maires des maieurs. - Brisces Mainneaveule — Jakemes de Froimont. — Jakemes de Saint Piat, come fius de borgois. - Jakemes, li fius Huon de Hiertaing, come fius de borgois. - Jakemes li Vallés, 1 b. - Mestre Robiers d'Arras, li enluminere, raquist se comugne, si donna 2 b. — Gossuins Briffe. — Jehan de Mons, li fius Adan. — Jehans Patroullars. - Jehan de Maubuege. - Willaumes dou Moulin. — Gossuin de Meurhaie. — Robiers de Fretin, li mierchiers. - Robiers Robe. - Gilles de Gauraing, li forniers. — Colars Maurrois raquist se comugne. — Jehans Hierens, li mierchiers. - Ustasses li Mierchiers, de le rue des Aveules. - Adans Taveaus, li mierchiers. - Jakemes Brilles. -Ernouls li Wantiers. - Jehan, li capeliers de feutre, - Jehan de Chinaumont, li fius Henri. - Sohier de Jenec. - Jehans d'Ere raquist se comugne en sietembre. —

Théris de Falempin et Jehans, ses frère, raquisent lor comugne en sietembre, le premerain demerkes apriès le jor Saint Mahiu, ki fu par diemenche et ce demerkes fu Jehans li Vakiers, sous-maires des eswardeurs, mis en tiere. —

Oliviers dou Bruec, d'Avlenghien. -

Jehans de Tressin. — Jehan de Hautege, li carpentiers et Gossuins de le Loucherie, li carpentiers. — Jehans li Redois. — Adriiens Babine, dou flosc. — Colars li Machons, de Wandlaincourt — Jakemes de Salines, comme fius de borgois. — Josses li Magres. — Gilles li Redois. — Jehan d'Espiere, li drapiers. — Jehans Hellins. — Adriiens Ricouars. — Colars de Hostés. — Jehan Vilains, de Saint Piat, li drapiers. — Jehan Briés, li drapiers. — Jehan Hennike. — Maroie Sarteaus. — Colars d'Estainbourc. — Estievenes de Barisuel. — Henris d'Audenarde, vallés Willaumes Castagne. — Jehan dou Ruel. baron le fille Jehan Mineue. — Henris de Banteus, li moulekiniers. — Jehan de Wes, ki maint à Canterainne. — Jehan Amourris. — Jehan Boussés. — Jakemes Vilains, de Saint Piat. — Jehennés d'Orke, fius Jehan d'Orke, provost, come fius de borgeis. — Mahiués Cauwe, comme flus de borgois. Robiers li Rous, de Lamaing. — Gossuins de Crespelainnes. — Evrars Wasons, li machons. — Jehans Haubiers. — Jehan de Templemarc, li jovenes, barons Maroie de Valenchienes. — Jakemes de Tiellaing, li boulengiers. —

Pieres Botereaus, de Tieferies, 5 gros t^o, si jura se comugne au vint et deusime jor d'octembre, par 1 demerkes et le jour devant cacha toute li comugne de Tornai à armes et à banières desploiiés et à couvretures avalées et à cloke et à wigneron sonant, monsegneur Gillion d'Antoing, chevalier, au Frasnoit, à se maison. —

Jehan Cotereaus, de Popioele. — Colars Brouette. — Thumas li Aukerois. — Libiers Vilains. — Gilles Loherens. —

Le nuit Saint Simon et Saint Jude, par 1 deluns, jurent cist 7 ki ci apriès seront nomet lor comugnes : Jehan li Carpentiers, ki fu fius Sohier le Carpentier des Causfours, 1 gros t^o; Jehans de Grantcamp, li tanere, 1 gros t^o; Grars de Hennin, li especiiers, 2 gros t^o; Pieres de Corberi, li tainteniers, 2 gros t^o; Andrius li Grans, 4 gros t^o; Gilles de Jenec, li fius Coline, 3 gros t^o, [...]. —

Le jor Saint Simon et Saint Judde, jurèrent cist 4 ki ci apriès seront nomet lor comugnes : Jakemes de Blandaing ki fu fus Wa[tiers...] gros t^o; Colars Colepike, 1 b.; Jeh|an...] ine, 1 gros t^o; Biernars Desrames, 1 gros t^o. —

Lendemain de le Saint Simon et Salint Juddje, jurèrent cist autre quatre lor comugnes : Jakemes Fortins, l gros t^o; Colars li Linniers, l gros t^o; Daneaus dou Gardin, l gros t^o; Jehan dou Pont, 2 gros tornois. —

Jakemes de Blandaing, barons le fille Henri Fafart, le carbenier, desresna qu'il estoit borgois et avoit estet 8 ans devant chou qu'il le desnast et ses desresnes fu fais en octembre, l'an 1281. —

Mikius de Dikemue, li agneliers, l gros t^o. — Gilles Bliec raquist se comugne en octembre. — Jehennés Bourse fius Renier Bourse, come fius de borgois. —

Oliviers li Tonderes, de Ramegnies, prouva qu'il estoit borgois par Rogier Warison eskievin, par Grart d'Orchies sousmaieur des eswardeurs et par Simon de Borghiele, eswardeur.

Colars li Rois, li babinere. — Jehennés li Candelliers. —

Jehans de le Pasture. - Théris Tricars. - Jehans Louvains. de Herlebieke. — Jakemes Rainewarre. — Jehennés Littins, li baubetere. — Colins, ki fu fius Denison de Salines, come fius de borgois. - (Jehennés d'Orke, fius Jehan d'Orke, provost de le comugne, come fius de borgois.) - Jehan li Mere, de Roubais, li carpentiers. — Watiers dou Pumier, li tainteniers. -Colars [...] (1), li vieswariers. — Gilles Marselle. — Jehans Coppés, li borgnes, - Jehan Haluins, li jovenes. - Jehan Rainnewarre, fius Bertoul Raineware, 2 b. - Jakemes et Jehans, ki enfant furent Jehan Muevin, cescuns gros to. -- Gontiers Flamens, de Tumeddes, 1 b. - Colins Rouelars, fius Lambiert Rouelare, come fius de borgois. Wiés li Pos, 2 gros tº. -- Jakemes li Dans raquist se comugne le mardi devant le Sainte Lusse, si donna à cescun juret 4 gros tº. - Rogelet Lec, li carliers, 1 b. — Sohiers de Hollande, li monniers, 1 gros t^o. — Jakemes de Baufremés, barons le fille Katheline Fauke, 2 gros t^o. — Jakemes, li fius Jakemes Aleaume, seriant de le verghe, come fius de borgois. --

A 20 s. criet.

Pieres G[...], le dioes apriès le Saint Nikaise.

Willaumes d'Auden[arde...] lignes teliers, et Gillos, li vallés Pieron [...]ille, cescuns 20 s. au sisime jor dou Noël par l de[...] s. — Jehan Kevales, Druars Pesteaus, cescuns 20 s., lendemain de le Tiefane.

Jehan li Vieswariers, dou Bruille et Jehan Sauvages, ses fius, cescuns 20 s., lendemain de le Candeler.

Renaus de Saint-Rikier; Willars Caperons; Gillos de Cambrai; Colars de Hesdin; Gillos de Mons. Poncheaus de Niviele; Jehennés li Clers; Grars de Hesdin; Colars li Picars; Colins de Clercamp; Jehennés d'Orke, li lièvres; Jakemes li Noiriers, ces 13 persones furent criés cescune à 20 s., au quart jour de march par 1 demars, pour boire en tavierne puis le darrain wigneron. —

Estievenins de Cambrai, Willemés d'Yppre et Colins Murgaus, cescuns 20 s., pour aler par nuit.

Robins li Flaske, 20 s., pour le mierde rufler.

(1) Blanc.

Rogiers.dou Corriel et Hues dou Corriés, cescuns 20 s., 17 jors en mai par 1 samedi. — Jehennés Brasars, 20 s., puis heure. — Jakemes li Carpentiers, 20 s. — Jehenés Confiesse, 20 s. — Jakemes Boudenne, Jehennés de le Wastine et Gillos Buse, cescuns 20 s., pour autrui gardins et pour autrui courtius fourer et faire outrages, lendemain de le Saint Jehan par 1 demerkes. — Jehans li Clers, Mehaus Au piet, Sohiers li Petis, Colars li Fromegiers, Lambins Eskese, Jehans Willegans, li fille Colart Le Loieur, Gontiers Clauwes, Gillekins, Gillekins li vallés Gauraing, ces 10 persones furent criées cescune à 20 s., pour lor cabarés, au nuevisme jor de fenerec par 1 demerkes.

Anniès de le Baboe, Juliane li Kevaus, li Picars, li Rousse, Colars de Raimmes, Maroie Raouls, li fille Ballet et se mère, cescune de ces persones à 20 s. pour lor bagneries, au nuevisme jor de fenerec par 1 demerkes.

Bietris, li meskine Jehan de Fives, 20 s., pour rufier le boe. — Willaumes, li vallés Pieron le Pastisier, 20 s., pour rufier le boe. — Dame Juliane dou Mouton et li femme Watier Lukedore, cescune 20 s , pour fornois qu'elles refusèrent à prendre là pile u monnoie paroit; se furent criées le devenres apriès le Saint Mahiu.

Gilles Mouskés, 20 s. pour monoie refuser.

A 40 s. criet.

Jehan Gormons, 40 s., le dioes apriès le Saint Nikaise. — Gillos dou Castiel en Cambresis, 40 s. — Maroie d'Arras, li suer Mahiu de Mons, 40 s.; Jehan de Courtrai, li escohiers 40 s.; cist troi furent criet le nuit dou Noël, par 1 demars.

Ide Bauloke, 40 s, le jor des Innocens. — Gilote de Templemarc, 40 s., le nuit Saint Thumas Tamisoire. — Baudés, li vallés monsegneur Jehan de Haudion, 40 s, au disime jor de jenvier par 1 devenres. — Colars Humele, li cuveliers, 40 s., 9 jors en jenvier. — Havis, li femme Libiert de Bauwegnies, 40 s., le mardi apriès les octaves de le Tiéfane. — Watiers dou Pont, de Blandaing, 40 s., au dissietisme jor de jenvier. — — Margherite li Douchette, 40 s. — Jakemes de Gauraing; Ysabeaus, li fille Watier de Gauraing et Colette Couvés, cescune 40 s., le devenres devant le Candeler. — Jakemes Machons, 2 fies 40 s., 14 jors en feverier. — Maroie de Biekeriel, 40 s., le nuit Saint Lehire. —

Gillos Crokés, 40 s., le nuit de le Kaiere Saint Piere. — Maroie li Flamenghe, de Lille, 40 s., le nuit dou Quaremiel. — Sarecons Moniote, 40 s. — Marion, li fille Jakemon Fortin, 40 s. — Maroie Pot à feu, 40 s. — Jakemes d'Orke, li fus Gentain li Pineresse, 40 s., pour tret d'espée, 24 jors en averil par 1 demerkes. —

Jehan Pastour, 40 s., le nuit de mai par 1 demerkes.

Jehennés de Hiertain; Colars Breteaus; et Anniès Vilainne, de Saint Piat, cescuns 40 s., le secont jor de mai. —

Maroie li Barbiercsse, li feme Engherran, 40 s., au tresime jor de mai par 1 mardi. — Jakemes Lapars, 40 s., 16 jors en mai. –

Ysabeaus de Wes, li forestière, 40 s., lendemain de l'Asention. —

Colars de Hesdin, Mikius li Couvrere et Yde li Cordière. cescuns 40 s. — Hiersens de Cambrai, 40 s. — Jehan Dare li mierchiers, 40 s. — Mahius, li vallés Jehan dou Pumier; Pieres Boules: Anniès li Vakeresse; Willaumes Tafurneaus et Mahius Biesdanette, cescune de ces persones 40 s, 18 jors en ghieskerech par 1 demerke. —

Colars Natalie, li naviiere, 40 s., 20 jors en ghieskerech. — Jehennés li Napiers, 40 s., 26 jors en ghieskerech. —

Maroie de Bourghiele, Maroie de Longheville, Marions Buridans, li femme Baudés Gratecul, cescune de ces persones, 40 s.

Pieres Traués, 2 fies 40 s.. — Maroie li Rousse, de dehuers le porte Cokeriel, 40 s.. — Emmeline d'Arras, Gillos Jusdauw, Colins de Douai et Jehennés li Abbés, cescuns 40 s. —

Willemés li Mireliers, 40 s. - Karons Capons, 40 s. -

Bietris Cousine, 40 s. — Gilles li Mierchiers et se femme, cescuns 40 s. — Maroie Buletiele, 40 s. — Gillos A le Take, 40 s. — Mesire Jehan de Haudion, 40 s. —

Jehans Au Toupet; Hokoules li Machekeliers et Makelins. ses frère, cescuns 40 s., au vint et deusime jor d'aoust par l devenres. —

Anniès, ki fu femme Hellin de le Porte, 7 fies 40 s., pour Mikiel d'Antoing qu'elle laidenga par 7 fies en pluseurs lius.

Jehenne li Bouclière, 40 s, 26 jors en aoust. — Jakemes Moradas, 40 s, le nuit Saint Jehan Décollasse. — Hele de Maire; Pasquine, se fille; cescune 40 s. — Colars Blette Poire et Hues Bierenghiers, cescuns 40 s., au chiunquisme jor de sietembre par 1 devenres. — Alars li Deskierkieres, 40 s. — Maroie Paperate, 40 s. — Denises de Salines, 40 s. — Jehan des Prés et Dame Anniès Wissé, se femme, cescuns 2 fies 40 s. lendemain de le pourcession par 1 lundi.

Colars d'Arras, li tendere, 40 s., 16 jors en sietembre. ---

Gossuins de Saint Piere, 40 s. — Margherite Pietre; Margherite, se fille; li femme Colart Maurroit et Ysabeaus li Foulenesse, cescune 40 s. — Ustasses li Fourniers de le Val et Emmelos, li femme Leurenc, cescuns 40 s. —

Jehan de Falempin et Jehennins de Ghisnes, cescuns 40 s., le devenres apriès le Saint Mahiu. — Colars de Wasnes, li fruitiers, 40 s. — Maroie de Hui, 2 fies 40 s. — Maroie Cardons, 40 s. — Jehan Vilains, de Saint Piat. 40 s. — Alis, li femme Piéron de Louvi, 40 s. — Jakemes Natalie, de le rue des Aveules et se femme, cescuns 40 s. le nuit Saint Luc par l devenres. — Maroie d'Audenarde, 40 s. — Jakemins Gossemare, 40 s. — Anniès, li femme Grars A l'Escace, 40 s. =

A 50 s. criet.

Pieres Plas Museaus, de Valenchienes, 50 s. — Maroie, li suer le femme Watier le Petit, 50 [s.], le jor Saint Vinchan par l demerkes. — Jehennés de Ghillenghien, 50 s. — Jehennés Rames, 2 fies 50 s. — Thumas li Moulekiniers, 50 s. — Jehennés li Moniers, de Valenchienes, 2 fies 50 s. — Monnes li Clauetere, 50 s. — Magnette li Boulenghier, 50 s., le jor Sainte Katherine. — Jehan li Noirs, li boulenghiers, 50 s., le jor Sainte Katherine. — Ivette, le fille Jehan Hateriel, 50 s., lendemain de le Sainte Katherine. —

A 100 s. criet.

Watiers Boisteaus, d'Antoing, 100 s., le dioes apriès le Saint Nikaise. — Cliemenche de le Porte, cent [s.]. — Gillos de Hoinevaing et Gillos de Cambrai, cescuns 100 s., le nuit dou Noël par l demars. — Jehan de Hainnau, li chevatiers, 100 s., le deluns apriès le Saint Thumas Tamisoire. — Jakemes li Lombars, li mareschaus, 100 s.; Gontiers de Wasnebieke, 100 s.; Jakemes li Fèvres, de Saint Martin, 100 s.; Maroie li Faveresse, de Saint Martin, 100 s.; Bauduins li Mareschaus, dou Markiet, 100 s.; Bauduins li Mareschaus. de le Chainghe, 100 s.; Sohiers Zeghene, de le porte de le Vigne, 100 s.; cist 7 furent criet le jor des Innocens par 1 devenres, li fèvre pour chou qu'il brisièrent le ban de le ville de kevaus sainnier devens les darrains murs et Sohiers Zeghene, pour tremeriel. —

Jakemes Caceleu, 2 fies 100 s, al witisme jor de jenvier par 1 demerkes — Jakemes Poulés. 100 s, 9 jors en jenvier. — Bietris li Pouletière et Margos li Pouletière, cescune 100 s., as octaves de le Tiefane par 1 deluns. — Thumassins de Dierlecke. 100 s.; Martins li Pourpuigniere, 100 s.; Ricouars li Monniers, 2 fies 100 s.; cist troi furent criet lendemain des octaves de le Tiefane par 1 demars. —

Mikeles de Torcoing, 100 s., le demerkes apriés les octaves de le Tiefane. — Jehan Habans, li flus, 100 s , le nuit Saint Vinchan; Jehans Sains Dieu, 100 s , le nuit de le convertion Saint Pol — Pieres de Bassi et li femme Andriu de Bassi, cescuns 100 s., 26 jors on jenvier. —

Hues Crapaus, 100 s., 27 jors en jenvier par 1 d[....]. -

Gillos li Noiriers; Anniès, li femme Jakemes de Gaura'in]; cescuns 100 s., 2 jors devant le Candeler par 1 devenres. — Dame Joye de sour le Pont, Willemés Caudrons, Colars de Holaing, Matius li Cambiers, Pieres li Toiliers, Colars li Candilliers, Henris de Vaus, Anseaus li Vieswariers, Magherés, Willaumes de Ghelues, Emmelos li Parée, Moreaus dou Tieleli peletiers, Gilles li Parés, Jehans li fius Jakemon le Cordier, Gaurains li Goudaliers, Jehans Briés, Pauwellons li Escrouette, Watiers Faukeneaus, Willaumes Escreetase, Hanoke Bierenghiers, Jehan de Roecourt, Jehan d'Ierkesies, Jehan de Boussut, Jehan Quassefier de Marvis, Jehan de Baalli, Jehan Hagnekagne ki maint (ki maint) deseure le maison Hennin dou Four et Mikius Brokette, tout cist furent criet cescuns à 100 s., 2 jors devant le Candeler, par 1 devenres, pour le ban de le ville qu'il brissièrent des fasseaus qu'il vendirent plus de 3 deniers et obole le fassiel. —

Ysabeaus li Hallée, 100 s., au quart jor de feverier. — Jakemes Moutons, Jehan Mineue, Pieres d'Orke, Jakemes Moule, Willaumes Rousseaus li boulenghiers, cescuns 100 s. pour chou qu'il vendirent lagne plus que li bans de le ville ne porta et Jehan de Melle ausi 100 s., por fasseaus qu'il vendi plus que le fuer de le ville. Pieros d'Eskelmes, li fius Colart, 100 s., pour arme deffendue qu'il porta, au quatorsime jor de feverier par l devenres. — Gossuins de Buri, 100 s., pour les armes deffendues qu'il porta. — Colins David, 100 s , pour tremeriel. — Willars de l'Ostelerie, 100 s., le nuit Saint Lehire. — Li femme Jehan le Monnier, 100 s. — Jakemes Poles, Monnes de Magnicourt et Jakemes Blankars, cescuns 100 s., au quart jor de march par l mardi — Jehennés Templemars, 100 s., au quatorsime jor de marc par l demars. —

Colins Geule, de Douai. 100s., pour ferure. — Jehan de Leuse et Pieres de Bruges, cescuns 100 s., pour espées que il portoient par le ville. — Simon Tibon, de Gant, 100 s., pour 1 hennap de mies qu'il rua le fil Colart le Candelleur parmi le visage; criés 28 jors en march par 1 devenres. —

Hennekins de Cokelare, Henris de Cokelare et Jehennés d'Ere li cloppes, cescuns 100 s., le premerain jour d'averil par l demars. — Maroie, li femme Sohier de Hostés et Théris de Broussiele, cescuns 100 s., au sietisme jor d'averil. — Sohiers de Hostés, 100 s. — Watiers Hasars, 100 s. — Jehan de le Raspalle, 100 s. et 100 s.; et Jehennés de Baisiu, 100 s., le demerkes en Paskes. — Colins, li garchons Théri le Hungherois, 100 s., le dioes en Paskes. — Jehans li Fauteriers, Pieres de Douai, Leurins de Douai, Colars Ostons et Colette li amie Malet de Mons, cescune de ces persones, 100 s., 22 jors en averil, par 1 demars. — Henriés 8 à Deniers, 2 fies 100 s. et 40 s., 22 jors en averil. —

Sohiers, Jehennés Maupetis, Baudés Crochars et Merewaus li Babinere de Valenchienes, cescuns 100 s., pour ferures. — Encore Baudés Crochars, 100 s., pour tremeriel, 23 jors en averil. —

Jehennés Blarios, li foulons, 100 s., le nuit de mai. — Ernoulés Willelevres et Pieres Larghetieste de Bruges, cescuns 100 s. — Colins Sebile et Ysabeaus Paysande, cescuns 100 s., 13 jours en mai. — Jehennés li Ostes et Gillos de Pierewés, cescuns 100 s., au vintisme jor de mai par 1 mardi. — Daneaus de Bruges. li fius Simon et Colars Caoursins, cescuns 100 s. le nuit de l'Asention. — Jehans Batereaus, Theris de Rassewale et Estievenes Biertrans cescuns 100 s., 27 jors en mai. — Jehan de Saintelaire, 100 s., le merkedi en Pentecouste. — Jakemes Beusemare, 100 s., en ce meismes jor. — Maroie Tripe, Mahiués de Saint Martin, Estievenes Brasars et Jehan de Douai, li chevatiers, cescuns 100 s. —

Jakemes Paukes 9 fies 100 s., pour aus 9 qu'il feri, se fu criés au chiunquisme jor de ghieskerec par 1 dioes. — Gosses Paukes, 100 s., pour tremeriel, le jor que ses frère fu criés. Moyses li Espiciers, Jakemes de le Cambe de Saint Marc et Jehennés Quatre sols, cescuns 100 s., le devenres en Pentecouste — Bauduins de le Rivière, 100 s., 13 jors en ghieskerech. — Ernoules Banst, li boulenghiers et Gillos de Lessines, li vallés Bierevliet, cescuns 3 fies 100 s., 18 jors en ghieskerec.

Jehan Boubaus, li atachiers, 100 s., lendemain dou jour Saint Jehan. — Jehan Daubegni, 100 s. — Jakemes Marlars, 100 s. — Raouls de le Deaulie et li femme Crampeloit et Sandrins de Roupin et Robiers d'Anelin et Jehan Jolis li caudreliers, cescuns 100 s. — Pieres Make, 100 s. — Jehennés Bouseres, 100 s., le jor de le division des Apostles. — Jehan Grandous, 100 s. — Jakemes li Sarcissiere, 2 fies 100 s. — Buisnars, Mainfrois et Baudés de Hierseaus, cescuns 100 s. — Margherite li Duisiene, 100 s. — Jakemins Mourmans, Jakemins dou Fontenil li tendere, Anniès Couvette et Jehennés de Maubuege, cescuns à 100 s. —

Jehans Waremous, Paulins de Houtekerke, Baudés Corbeaus, Pieres Weke, Maroie li femme Colin Pont de Piere, et Schelés d'Audenarde, cescuns 100 s. —

Jehan Lapereaus, 100 s., le nuit Saint Piere entrant aoust. — Willaumes li Mareschaus, 100 s. — Jakemins Pasquins, 100 s., pour tremeriel.

Jehennés Chantereaus, 2 fies 100 s. — Grardins li Morlere, 100 s., 13 jors en aoust. — Watelés Riboulle, 100 s. — Alars de le Piere et Willaumes de Courtrai, li couletiers, cescuns 100 s., au vint et deusime jor d'aoust par 1 devenres. —

Bauduins d'Esplechin; Martin de le Mote et Jehan de Helchin, li tainteniers, cescuns 100 s., pour les ferures qu'il fisent el plaidoir le veske; se furent criet 26 jors en aoust par 1 mardi. — Et Gosseaus de Calone fu criés à 100 s., en ce jour mismes et pour ce meismes cas. — Estievos li loiiere de fuere. 100 s., 27 jors en aoust. —

Jehan de le porte dou Bourdiel; Jehan de Léaucourt, li jovenes; cescuns 100 s., 27 jors en aoust. — Gilles de Melle. li monniers et Jakemes de Marvis, li machons, cescuns 100 s., le jor Saint Jehan décollasse par 1 devenres. — Grardins dou Pire, 100 s. — Jakemins de Blandaing, Jehennés Vaiis, cescuns 100 s. — Colars Blette Poire; Alars de Hautereche, li teliers, (Willaumes de le Chaingle) * et Jehans, li fius le cambier de Bourghiele, cescuns 100 s., an chiunquisme jour de sietembre, par 1 devenres. — Estiévenes Biertrans, 100 s., pour chou qu'il estoit à 100 s. criet, si revint en le ville. —

Jehennette li Roiine; Willaumes li Piniers, fius Colart Lambins d'Estrasiele; Jehan Ballius, li teliers; Evrars Musars, de Douai et Evrardins Kerions, cescuns 100 s., 10 jors en sietembre. —

Gillos li oirs de Bourghiele, Jehan li Carliers de Haudion, Gillos de Lille li conreere et Jehenés de Morcourt, li fius Jehan le couvreur, cescuns 100 s., Gillos de Lille et Jehennés de Morcourt pour espées porter et li doi autre pour ferures, lendemain de le porcession de Tornai par 1 lundi. —

Gillos Moreaus, de Venduelle, 100 s. — Therions de Falempin, Jehan Coppés li borgues et Jehennés Boudins, cescuns 100 s., pour chou qu'il alèrent armet par le ville. — Crestiiens li Truie, 100 s., pour espée porter. — Li femme Ustasson le Fornier de le Val; Robiers, li fius celui Ustasson; Escaudains li Tainteniers et Evrars de Jhésupret, cescuns de ces 4, 100 s., le mardi après le Saint Mahiu. — Willaumes de Bauduimont, li foulons, 2 fies 100 s. — Gilles Mouskés, li jovenes; Colars Mouskés et Jehan de le Crois, li talliere de dras, cescuns 100 s., pour les ferures, le demerkes devant le Saint Mahiu. —

Henris de Bruges, li machekeliers, 100 s., le demerkes apriès le Saint Mahiu. — Pieres li Loures, 100 s. — Jehenne Berrade, 100 s. — Campions de le Porte, 100 s. — Gilles Tenneveaus, 100 s. — (Evrars de Jhésupret, 100 s. —) * Olivés de Marke, 100 s. — Sandrins de Saint-Sauve, 100 s. — Waterons de Hoinevaing, 100 s. — Therions Escokepois, 100 s. — Maroie, li fille Jakeman de Bruielle, 100 s. — Li fius Gontiers le Caudreliers, 100 s. — Colins li Wantiers, 100 s., et 40 s. lendemain de le Saint Simon et Saint Judde. —

Hellins Brisebos et Jehans li Biele, cescuns 100 s., Jehan li

(*) Barré. ANNALES. IX. Biele pour ferure et Hellins pour tremeriel, 5 jors en novembre par 1 demerkes.

Jehennés, li garchons Gillion Mousket; Watelés Boviele; Jakemins li Carpentiers de Saint Martin; Lotins li Nauvere et li fius Sohier le Wantier; cescuns de ces 5 à 100 s., le nuit Saint Martin par 1 lundi

Willaumes Rousseaus, li fruitiers, 100 s., le jor des octaves de le Saint Martin par 1 mardi. — Willemette, li femme Willaumes le Manceteur, 100 s. — Jehans Hatereaus et Jehans, ses fius, cescuns 100 s. — Jehan de le Maselaine, li plakieres, 100 s. — Billons, li fille Judas, 100 s., pour chou qu'elle clama les serjans : bedeaus. —

A 10 lb. criet. -

Jehans Michaus, 10 lb., pour coutiel porter, le premerain demars apriès le Saint Nikaise, ki fu par 1 samedi. — Pierechon de Maubiertfontaine, 10 lb., pour tuillure, le nuit Saint Thumas Tamisoire par 1 devenres. —

Jakemes, li fus Viviien le Boulenghier, 10 lb., pour wet: Gillos de Hoinevaing, 10 lb., por 1 coutiel qu'il portoit; cist doi furent criet le nuit dou Noël par 1 demars. —

Clés de Bruges, li wantiers, 10 lb., pour tuillure le jor des Innocens par 1 devenres. —

Elie li Pouletière, 10 lb., perdue comugne et à l'amende des jurés; Jakemes li Boursiers, de Taintegnies; Pieres, ses frères, et Pieres d'Orchies, cescuns 10 lb., pour assaut, au sisime jor dou Noël par 1 deluns. —

Jehans Hennipes et Jehans Rousseaux, de Gruisons, cescuns 10 lb. et à l'amende des jurés et perdue comugne, s'il l'a; criet le nuit de l'an renuef par 1 mardi.

Maroie li Braielière, 10 lb., pour assaut, au quart jor de jenvier.

Jehennés de Fives et Jehennés Martins, de Glategni, cescuns 10 lb., le nuit de le Tiefane par 1 diemenche.

Jehans, li fius Evrart dou Casteler, 10 lb., au nuevisme jour de jenvier par 1 demerkes. --- Gillos dou Gardin, de Valenchienes, 10 lb., pour 1 fauchon qu'il portoit, au disime jor de jenvier par 1 devenres. --- Jehan de Valenchienes, 10 lb.; Jehan Chokars, 10 lb., perdue comugne et à l'amende des jurés; cist doi turent criet le jor des octaves de le Tiefane. — Jakemes de Lenglée, 10 lb., pour assaut le nuit Saint Vinchan.

Gilles Hausvallés, 10 lb., le jor Saint Vinchan par l demerkes. Tumassins Gautelos, 2 fies 10 lb., le nuit de le convertion Saint Pol. — Andrius de Bassi, 10 lb., 26 jors en jenvier. — Jehan de Waverin, li pères, 10 lb., perdue comugne et à l'amende des jurés, pour le laidure qu'il dist en le présence des jurés au vint et sietisme jor de jenvier. — Foukes li Ribaus, ki maint en le rue Coite Garne, 10 lb., 28 jors en jenvier par l demerkes. —

Baudés de le Dardière, 10 lb., au tierc jor de feverier par l mardi, pour l coutiel qu'il portoit. — Maroie de Chirve, li mère, 10 lb., pour tuillure; Maroie de Chirve, li fille, 10 lb., perdue comugne et à l'amende des jurés, l'une pour tuillure et l'autre pour chou qu'elle réprouva l telier de Roussiel le Coc qu'il avoit esté trainnés et pendus; si furent criées le darrain jour de jenvier par l devenres. — Evrardins li Tendere, 10 lb., perdue comugne et à l'amende des jurés, au dousime jour de feverier. — Hues de le Vourc, 10 lb., pour assaut, 14 jors en feverier. — Jakemes li Candelliers, 10 lb., pour coutiel porter au saisime jor de feverier par l diemenche.

(Gillos Bliec, 10 lb., perdue comugne et à l'amende des jurés, pour chou que il fist mésentendre et faus par le ville, d'une cose qu'il mist sur mestre Willaumes de Biétune qu'il avoit doté, dont il fu trouvés en sen tort par recort d'eskievins, et si amenda Gilles Bliec au prévost Willaume Castagne pour tous les jurés; si fu criés le nuit Saint Piere en feverier, si fu tous quites le nuit dou Quaremiel). ' — Jehennés, li fius Gillion de Nueport, 10 lb. — Jehan de Mierlaing, li boulenghiers et se femme, cescuns 10 lb. — Estievenes li Parkeminiers et Jehans, ses frère, cescuns 10 lb., pour wet, au quart jor de marc par 1 mardi. — Alars de Markaing et Bruneaus de Bourghiele, cescuns 10 lb., au quart jor de marc par 1 mardi. — Jehans Hennikars; Crestiiens, ses frère, cescuns 10 lb., au dousime jor de march par 1 demerkes. —

Dame Maroie Naicure, 10 lb., perdue comugne et à l'amende des jurés, pour chou qu'elle fist porter par buiries d'une tire de vin d'un celier en 1 autre et mesler avoec autre. — Jehenne

(*) Barré.

Templemars, 10 lb., au quatorsime jor de marc par l devenres. — Willaumes Mioles, 10 lb., pour tuillure, 10 jors en marc. —

Thumassin Gautelos eut l'ortoile copet, 18 jors en marc, pour chou qu'il ertoit à 2 files 10 lb.; si fu repris en le justice de Tornai et si fu recriés à 2 files 10 lb. — Jehan Harneskiaus, 10 b., pour wet, le premerain jor d'averil par 1 demars. —

Pasquille de Walli et Brisces Mainneaveule, cescuns 10 lb., perdue comugne et à l'amende des jurés, Pasquine pour chou qu'elle laidenga femes qui avoient portet tiesmognage en le hale et Brisses pour chou qu'il faisoit ariester les saumons hors de le justice de Tornai et n'en faisoit que un seul venir el markiet pour vendre tant qu'il voloit et cheaus qu'il avoit hors de le justice envoioit il vir vallés de clercs et d'abies et là lor vendoit-il; si furent criet au secont jor d'averil par 1 demerkes. —

Gosses Tiebaus, de Ramegnies, 10 lb., pour coutiel porter. — Jakemes Martins et se femme et Jehennés lor fius et Marions lor fille, cescuns 10 lb., pour assaut, al witisme jor d'averil. —

Robiers de Wasnes et Willaumes de Biétune, cescuns 10 lb., pour assaut, le demerkes en Paskes.

Meurans de Langlée, 10 lb. perdue comugne et à l'amende des jurés, pour chou qu'il rescoust l home ki pris estoit en caut fait là il avoit l home batut en se maison, se fu criés le demerkes en Paske. —

Thumassins de Hollande, 10 lb., pour coutiel porter. --

Jehans de Rosebieke et Anniès d'Audenarde, se femme, cescuns 10 lb., 28 jors en averil par 1 demars. —

Alains li Fruitiers, Rogelés de Vrevin, Colins de Wasnes, Gillos de Rosnais, li fruitiers, Hues Carihans, Colins de le Cauchie de Valenchienes, Recouvres li Fruitiers et Willemés li Englés, cescuns 10 lb. et perdue comugne et à l'amende des jurés, 28 jors en averil, pour chou qu'il despendirent Jehan Henneboine sans le congiet des provos. —

Jakemes Maufaitieres, Jehennés Cabarés, Thérions de Maire. Jehennés de Rosnais et Gillos de Rosnais, cescuns 10 lb., le secont jor mai par 1 deve[n]res.

Jehan Quarés, de Lille; Capiele li Foulons; et Pieres Marchans, de Lille, cescuns 10 lb. au nuevisme jor de mai. Pieres, li fius Gontier de Mouschin; Jehennés, li fius Milon, et Colins, ki maint à le maison Rogier de Mouschin; et Jehennés Capiers, li monniers, cescuns 10 lb., pour a(u)ssaus et pour tuillures; criet au sietisme jor de mai. —

Jehennés li Barbiieres, 10 lb., perdue comugne et à l'amende des jurés pour le laidure et l'outrace qu'il dist au provost, criés au tresime jor de mai. —

Gontelés Rouelars, 10 lb., 13 jors en mai. — Jakemes li Boulenghiers, 10 lb., au quatorsime jor de mai. — Biertrans li Potiers; Jehans, ses frère et Gilles, ses frère, cescuns 10 lb., pour chou qu'il assalirent Evrart le Grangier, ne borgois, à Frasne encosté Condet, en une maison là nos borgois mignoit; se furent criet au vintisme jor de mai par 1 demars.

Gillos de Pierewés. Jehennés li Ostes, cescuns 10 lb.; Pieres de Putehem, 2 fies 10 lb.; si furent cist troi criet au vintisme jour de mai par 1 demars. —

Sozizette li Ribaus eut l'ortoile coppet au vintisme jor de mai par l demars et si fu recriés à 10 lb. tantos. —

Jehennés de Baallart, 10 lb., le nuit de l'Asention. — Watelés li Monniers, 10 lb., lendemain de l'Ascention. — Estievenes Biertrans et Gilles Bouserés, cescuns 10 lb. et perdue comugne, pour le ferure qu'il fisent à Jehan de Frasne, le porkier et counestable, pour chou qu'il lor blasma le ferure qu'il fisent à 1 autre home; se furent criet 27 jors en mai. —

Hele li Duisiene; Marions de Warchin; Jehan, ses barons; Estievenes Godelins; Pieres li Escohiers; Jehans li Grumeliers; Anniès de Lille et Colars Gherris; cescuns 10 lb. et à l'amende des jurés et perdue comugne, pour chou qu'il aidièrent à rescourre l'anemi de le ville ki estoit pris; Grars de Hesdin, 10 lb., pour assaut; ces persones furent criées le mardi en Pentecouste. — Jehan Milés, 10 lb., pour chou qu'il estoit à 10 lb., si reviunt en le ville.

Jehan de Maire, li teliers, 10 lb., perdue comugne et à l'amende des jurés, pour chou qu'il aloit avec Jehan Milet en le justice de Tornai, ki estoit à 10 lb., se furent criet le mardi en Pentecouste. —

(Henriés li Flamens), * Robins Turelure, Jehennés d'Amiiens,

(*) Barré,

Leurens d'Antoing et Jehans, ses frère, cescuns de ces 3 (sic) 10 lb., perdue comugne et à l'amende des jurés, le demerkes en Pentecouste, li doi premier pour chou qu'il volrent rescourre les serjans de le ville 1 home qu'il avoient pris, et Leurens et sen frère pour chou qu'il fisent mésentendre les jurés. —

Moyses li Especiiers, 10 lb., le devenres en Pentecouste. — Jakemes Boules, 10 lb. — Hues Hourdennes, deviers At, 2 fies 10 lb., pour assaus de maison, 18 jors en ghieskerech. —

Lorgnes li Foulons; Jehennés d'Arras, li teliers; Pieres de Veson; Jehennés Flamens, fius Boursain de Veson; et Briscies li Cuveliers, cescuns 2 fies 10 lb., pour tuillures et pour ferures d'armes esmoulues; criet au vintisme jor de ghieskerech. —

Jehans Baveaus, li tainteniers, 10 lb., perdue comugne et à l'amende des jurés, pour chou qu'il dist as taulieurs de Saint Jakemes qu'il penderoient au gibet d'infier, le deveres devant le Saint Jehan.

Jakemes de Bauegnies, 10 lb., pour chou qu'il reviunt en le ville, ki estoit caciés à cloke, criés le devenres devant le Saint Jehan.

Gilles de Merli, li tresfiliers, 10 lb., lendemain de le Saint Jehan par 1 demerkes.

Jakemes, li fius Jehan Vilain de Saint Piat, 10 lb., 26 jors en ghieskerech, pour chou qu'il kierka pau d'estofe à 1 telier à une fie pour 1 drap tistre, se fu criés 26 jors en ghieskerec. —

Gilles de Merli, li tresfiliers, 10 lb., lendemain dou jor Saint Jehan par 1 demerkes. —

Mestre Robiers d'Arras, 10 lb., perdue comugne et à l'amende des jurés, pour chou que il dist vilenie et laidure à sen counestable pour le loi de le ville; se fu criés au tierc jour de fenerec. — Juline Escorcekeval, 10 lb., au tierc jor de fenerec. —

Robiers li Marcans d'Engletiere; Jakemes Cokeaus; Martins, li fillastres Blokiel; et Pieres Make, li batere à l'arket, cescuns 10 lb. — Lambekins li Patrenostriers, 10 lb. —

Jehan li Blans, li fius Amourri, 10 lb. --

Mesire Jehan d'Ere, chevaliers et Henris dou Casteler,

cescuns 10 lb., perdue comugne et à l'amende des jurés, pour chou qu'il férirent apriès Monseigneur Amourri Blauwet el moustier Nostre-Dame par deseure le provost, là il voloit faire asseurer Monsegneur Amourri dou Seigneur d'Ere; Henris amenda dedens le tierc jor et si fu quites de l'amende et des 10 lb. par l'assens de tous les concitores et li sires d'Ere n'amenda mie; criet 16 jors en fenerec par l demerkes. —

Colins de Veson, 10 lb. — Jehan Miessiers, 10 lb. —

(Jehenne, li fille le Dame de Fontenoit, 10 lb., perdue comugne et à l'amende des jurés, pour che que elle porta sen frère une corde, dont il s'adevala el fosset à le port Segneur Fierain quant il eut se prison brisié; se fu criée le jour de le Maselainne par l demars).

Mahius de l'Estocoit et Jakemins dou Fontenil, li tendere, cescuns 10 lb. — Lotins de Valenchienes, 10 lb. —

Jehennés de le Roke, c'on dist Canteriel, 10 lb., perdue commugne et à l'amende des jurés, pour chou qu'il clama Laperiel traiiteur en plainne hale, pardevant provos et jurés. —

Jehennés de le Roke, c'on dist Chanteriel, 10 lb. --

Jakemes de Bruiele, li nouviaus mestres, 10 lb., perdue comugne et à l'amende des jurés, pour le laidure qu'il dist à l home en le hale devant les jurés. —

Jakemes Coppés, 10 lb., perdue comugne et à l'amende des jurés, pour le cacogne et pour le boisdie qu'il faisoit qu'il prendoit une counissance de 40 lb. pour 40 s. et de 20 lb. pour 20 s., et si ne puet jamais estre couletiers et si ne puet nus voirs jurés ne nus eskievins estre devens cest an à counissance c'on li face.

Jehans de Maubrai, 10 lb., pour assaut, 20 jors en aoust. — Mikelés de Biétune, 10 lb., pour 1 coutiel et 10 lb. et perdue comugne et à l'amende des jurés pour Gillion Barbette, li sierjant de le ville, qu'il feri nuitantre d'une fourke, pour le loi de le ville, 19 jors en aoust. —

Gilles dou Gavre et si doi frère Henris et Liepins, et Lambins Escap cescuns 10 lb., pour tuillure. —

Jehans Au Toupet. 10 lb., perdue comugne et à l'amende des jurés pour chou qu'il réprouva Hokoulet qui l'avoit fait banir à 1 an par le tiesmognage qu'il avoit oyt dire;

(1) Barré.

se furent cist 5 criet au vint et dousime jor d'aoust par l devenres. —

Jehans de Pesc, 10 lb. et 100 s. le jor Saint Bietremiu. -

Callaus d'Orke, li drapiers, 10 lb., pour chou qu'il kerka pau d'estoffe à une fie à 1 teliers; se fu criés 26 jors en aoust. —

Henriés li Cousturiers dou rivage, 2 fies 10 lb., pour Hapart et se femme qu'il bati en lor ostel, si fu criés 26 jors en aoust.

Willaumes, ki fu vallés Watier de Saint Quentin, et Henris de Bourion li machons, cescuns 10 lb., perdue comugne et à l'amende des jurés, Willaumes pour chou que il maudist tous cheaus ki avoient le vin Risnois prisiet qu'il avoit aidiet à vendre, et Henris de Bourion pour chou qu'il feri Conrat le Machon en le présense des eskievins quant Conras l'eut ajornet, 26 jors en aoust.

Bauduins de Boussut, 3 fies 10 lb., pour assaut de maison. le jor Saint Jehan Décolasse par 1 devenres.

Jakemes de Saint-Quentin, 10 lb., pour 1 fauchon qu'il porta. — Jehennés Bierenghiers et Thumas de Lille, li couvrere de tiule, cescuns 10 lb., au chiunquisme jor de sietembre par l devenres. — Willaumes de le Chaingle, 10 lb., pour l'estaple. — Colars Mauros et Thérions Bouserés, cescuns 10 lb., perdue comugne et à l'amende des jurés, Maurrois pour le laidure qu'il dist as taulieurs de Saint Piere et Thérions pour chou qu'il ala contre l'assens des jurés, se furent criet le darrain jor d'aoust par 1 diemenche. — Jehennés li Cocus, 10 lb., pour assaut. -Estievenes Biertrans, 10 lb., pour chou qu'il revint en le ville. si estoit criés à 10 lb. —

Jehennés li Cardeniers, Jehennés Haisette et Denises de Salines, cescuns 10 lb. —

Jehans d'Ere, 2 fies 10 lb. et 2 fies à l'amende des jurés et 2 fies perdue comugne, l'une fie pour chou qu'il dist au provost en plaine hale : sire ne me grevis mie et l'autre pour chou qu'il ne laissa mie le serjant de le ville aler querre 1 wage à se maison, ki avoit estet emblés, ains dist au serjant qu'il n'iroit mie se li provos n'i venoit mismes et si rendi le mage por nient, u le valeur. —

Thérions de Vaus, Colars Carbeneaus, et Gilles li Juxtres de Gant, cescuns 10 lb., Gilles pour 1 fauchon et li autre pour assaut, lendemain de le pourcession de Tornai par 1 deluns. — Gilles Wetins et Gillos li fius Jehan de Gauraing, cescuns 10 lb., 16 jors en sietembre par 1 demars, Gilles Wetins pour assaut et li autres pour 1 aumanier qu'il portoit. — Hagnons li Teliers, 10 lb., pour coutiel porter. —

Maroie li Cuvelière, 10 lb., pour tuillure, le mardi apriès le Saint Mahiu. — Gilles Aletake, Gilles Moutons, Jakemes li frères Henri Grosse, Jakemes li fius Segneur Evrart Aletake, Jehan Aletake li barons Bielain, Campions de le Porte et li niés monsegneur Karon d'Englermaresc, cescuns de ces 7 à 10 lb., pour chou qu'il alèrent brisier le maison Théri de Falempin à Chin quant il alèrent querre Copin de Falempin et il li tuèrent sen chcval; si furent criet le premerain mardi apriès le jor Saint Mahiu. — Théris de Falempin, et Jehans ses frères, cescuns 10 lb. et à l'amende des jurés et perdue comugne, pour chou qu'il s'alèrent plaindre au conte c'on li avoit se maison brisié à Chin, sour le boine pais ki avoit esté faite par devant sen balliu et ses homes à Lille; se furent criet le mardi apriès le Saint Mahiu. —

Colins Mouskés et Jehennés Cokereaus, cescuns 10 lb. et à l'amende des jurés, pour chou qu'il batirent et laidengièrent par nuit l vallet qui estoit au wet et el service de le ville. —

Jakemes de Bruiele, li pareres, et Robins d'Ausnoit, 10 lb., perdue comugne et à l'amende des jurés, Jakemes pour le vilenie qu'il dist à sen counestable et Robins pour chou qu'il retoli au serjant les armes qu'il avoit prises.

Gillos de Gemblos, 10 lb., por tuillure. — Ernoulés de Marke, 10 lb., pour coutiel. — Jakemes de le Muele, 10 lb., pour coutiel. —

Pieres d'Arras, 10 lb., perdue comugne et à l'amende des jurés pour che qu'il convoia l'anemi de le ville. —

Jehans dou Mont, Jehan Paisans de Condet, Evrars ses frère et Jehennés de Noiiers. cescuns 10 lb., pour chou qu'il menèrent une navée de sel contremont pour mener viers Valenchienes, sans le congiet dou prévost. —

Soufflés et Clerchons li Porteur, cescuns 10 lb., por chou qu'il alèrent à Valenchienes acater blet qu'il fisent venir à Tornai sans le congiet des provos, sor le deffense de le ville; se furent criet 10 jors en octobre. —

Lotins Gargate, Jehan de Douai, goudaliers et Jehan Dodins, 10 lb. —

Campions de le Porte, Kamars Aletake et Gilles Aletake,

cescuns de ces 3, 10 lb., perdue comugne et à l'amende des jurés, Campions pour che qu'il ne paia mie se part de 19 lb. de parisis c'on despendi pour querre lor besogne de l'ajornement dont on les ajornoit à Lille pour Copin de Falempin, qu'il alèrent querre el manage Théri de Falempin, à Chin, sor boine pais fait à Copin de le mort Jakemon Aletake, lequele pais Willaumes Castagne provos, Vilains Au Polc, Grars d'Orchies et Willaumes Makereaus raportèrent boine et bien faite dou balliu de Vermendois; et que il rendissent à Théri de Falempin le value dou cheval Copin qu'il tuèrent el manage Théri et li rendissent aussi ses domages qu'il li avoit fait en sen manoir et fesissent refaire ce que brisiet i avoient. —

Gosseaus de Calonne, 10 lb., pour no borgois qu'il tuilla à Sin, là il aloit à le fieste à Miessi et si est assenet par assens de jurés qu'il envoist, en non d'amende, à Saint Gille en Prouvence. Mesire Hellins, sires de Cysoing; Raouls dou Maresc; Jehans Wibiers, de le porte; et Jehans de le Cambe, de le porte segneur Fierain, cescuns 10 lb., perdue comugne et à l'amende des jurés; li sires de Cisoing, pour le laidure et le vilenie qu'il dist as borgois de Tornai et fist à Sin, là il aloieut en lor marcandise à le fieste à Miessines; et Raouls dou Marés pour l'outrage et les vilenies qu'il dist et fist à le comugne de Tornai quant on cacha monsegneur Gille d'Antoing; Et Jehans Wibiers et Jehans de le Cambe pour chou qu'il n'alèrent mie à celle cace ensi qu'il durent; se furent criet au vint et deusime jor d'octembre par 1 demerkes. —

Jehans Chaurres, Colars Bukes, Jakemes Vilains de Brusegnies, Jehans de Tiérasse, Hues li Cambiers, Colars Museaus, Jakemes li Grans, Bauduins li Flamens et Théris Ghillars. cescuns de ces 9, 10 lb., perdue comugne, et à l'amende des jurés, pour chou qu'il n'alèrent mie ensi qu'il durent, apriès le provost, à le cace là li comugne ala apriès monsegneur Gille d'Antoing; si furent cist 9 criet au vint et quatrisme jor d'octobre, par l devenres. —

Alars Ridous, li boulenghiers, 10 lb. -

Jehennés Fourseaus, de Sekelin; Gillos de Fretin; Biertrans li Corcere et Jakemins Gossemare, cescuns 10 lb., pour wés et pour tuillures, le jour Saint Martin par 1 demars. —

Jakemins, li vallés Mahiu Lautel, 10 lb., pour chou qu'il ne laissa mie 1 message aler au traire se vin; se fu criés le jour des octaves de le Saint Martin par 1 mardi. — Jakemes li Dans, 10 lb., perdue comugne et à l'amende des jurés, lendemain des octaves de le Saint Martin par 1 demerkes. —

Henriés de Borion eut l'ortoile coppet, lendemain des octaves de le Saint Martin par 1 demerkes, pour chou qu'il estoit criés à 10 lb., si fu repris en le ville et puis fu il recriés à 10 lb. —

Monnars de Treskières et Jakemes de Salli, cescuns 10 lb., perdue comugne s'il l'ont et à l'amende des jurés, pour chou qu'il fisent voie Jehennet de le Fosse de Rosnais, clerc, quant il eut naveret le monnier de le val par nui à le maison Monnart de Treskières. —

Jehennés li fius Huon d'Isendike, Ostes li Fouere et cil en cui maison il estoit avoec Ysabiel le Loudière quant elle fu prise, cescuns 10 lb., perdue comugne et à l'amende des jurés. — Jakemes de Cambrai li boulenghiers et Jakemes de Cambrai li fruitiers, cescuns 10 lb. — Henris de Borion eut l'ortoile copet le deluns devant le Sainte Lusse, pour chou qu'il reviunt en le ville, ki estoit à 10 lb. et si fu recriés à 10 lb. —

Josses Balons, Alars Balins et Jehans Cupelés, par oyt dire sunt diffamet de fausse monoie, se fu tiesmognages oys le jour des octaves de le Saint Martin par 1 mardi; l'an 1281 en novembre. —

L'an 1281, el mois de novembre, le jor des octaves de le Saint Martin par 1 mardi, Jehans Ghievars fiancha et jura en plaine hale pardevant provos et juré, qu'il fu en une pièce de tière là Josses Balons couneut qu'il avoit donnet Grart dou Carnoit 39 t^o le roi et 14 d. de Valenchienes et qu'il avoit Grart dou Carnoit cangiet 8 des tornois le roi; ce mismes dist Grars Florins et doi autre eskievin d'Anseruet. —

A 60 lb. criet.

Ricardins Musars, de Douai, à 60 lb., pour une miséricorde qu'il trest sor 1 vallet. —

Jehennés de Marel, 60 lb., pour 1 coutiel qu'il trest sour Jakemes le Taintenier de Sollemmes, que Colins de Biermeraing li batere à l'arket ocist en l'atre Nostre-Dame lendemain de Paskes flories. —

Jehans Boine Amours, 60 lb., pour 1 fauchon qu'il trest. — Jehennés de Lies, 60 lb., pour un coutiel qu'il trest. Colars Bisse, 60 lb., pour 1 coutiel qu'il trest. Jehennés de Dous[i], li goudaliers, 60 lb, pour 1 coutiel qu'il traist sour 1 home. -

A cent mars criet.

Jehan Orfenins, 100 mars, 26 jors en ghieskerech. —

Cachiet à cloke.

Billons, li fille Rogier le Porteur. — Pieres Trois deniers, de Lille. — Gilles li Mestres. — Grouls li Fourniers. — Colins Corages. — Jehans Buris, de Bari. — Mahius de Bras. — Pierekins et Sohekins Flamenc. — Jehans de Helchin, li couvrere. — Estievenes d'Auchi. — Estievenes Murgans. — Saintine Tabars. — Jakemes de Bauwegnies. — Vilains Dare. — Renaus li Conviers. — Jehennés li Moulekiniers. — Jehans li Diaules. — Hokette, li vallés Rukessin. — Rogiers dou Frasnoit. — Robiers Vieruele. — Jehan Godée, li monniers — Amourries li Tendere et Colins Bochés. — Jehans Ostekins. — Gillos, li oirs de Bourghiele et Evrars, ses frère, furent cachiet à Borghiele; et se traisent Sohier de Jenech, no borgois, cescuns d'une saiette el cors, hors de le justice de Tornai. —

Ernouls Esquanerap, à cloke, si feri de coutiel. --

Pour carcan.

Pieres de Watellos. — Hues Lukesus. — Jakemins Boukeaus. — Jehennés Damiette. — Jehans li Vrais. — Gilles de Maufait. — Libins de Bauegnies. — Sohelés de Donse. — Jakemes Erchars, de Lille. — Sorizette li Ribaus — Jehans Bousses. —

Li banit à 1 an.

Renierses Nainne, Willaumes de Saint Martin et Margos li Carlière, de Lille, cescune de ces persones à 1 an, le nuit dou Noël par 1 mardi. —

Robins de Lille, c'on dist d'Artois; Colars Rousseaus, de Valenchienes, dou cabaret, et Maroie, se femme, cescuns à l an. Robiers pour chou qu'il fourconsilloit les filles des preudomes, et Colars et se femme pour malvais ostel qu'il tenoient; si furent cist troi banit le jor des Innocens par 1 devenres. —

Margos de Compiègne; Jehan d'Arras, li lisiere de romans,

ses amis; Marions Lambesoute; Colins Cols de Kièvre; Annechons de Launoit; se furent banit le jor Saint Thumas de Cantorbie el Noël par l diemenche —

Cliemenche d'Auterive, li meskine Jehan d'Armentières; Katherine de le Vigne; [....]; Sainte de Douai, à le Ture; [....]; Mainsens li amie Haut Vallet; [....]; Margos de Condet; Alis Beresteke; Jehans des Saus et se femme; Margherite de Douai; Maroie li Fournière; ces 14 persones furent banies cescune à l an, au disime jour de jenvier par 1 diemenche. —

Willemés li fius Renier le Pouletier à 1 an et perdue se comugne s'il l'a et à l'amende des jurés et si ne puet revenir en le ville au kief de l'an s'il ne raporte 10 lb., les 10 lb. et le comugne et l'amende pour l'outrage qu'il fist as serjans quant il le volrent mettre en le prison de le ville et li ans est pour les vilains seremens qu'il fist de le mère Dieu, dont il est coustumiers. —

Havis, li femme Libin de Bauwegnies, à 1 an et à 40 s. au kief de l'an, se fu banie au dissietisme jor de jenvier par l devenres, si fu banie pour le très grant vilenie qu'elle dist d'une femme.

Mahiués de le Folie, Jehennette de Mons, Margos de Lille et Colette de Valenchienes, se furent banit en jenvier le nuit Saint Vincent par 1 demars. —

Li fille Climenchien d'Auterive et Marions Horions, cescune à l an pour mauvaise renomée et pour le folie de lor cors, lendemain de le Candeler par 1 deluns.

Pieres li Carpentiers, de Cambrai; Pieres de Waiane; Blondeaus de Hangre; Maupetis d'Arras; Jehans Ruiele; Hues de Seneffle; Pieres Louchars; Colins Biercus; Simons de Kieri; Miles Kakagne, de Rains; Estievenes de Kikeri; Drués de Cartegni; Thumas de Bassuel; Oudins de Noirecourt; Engherrans li Merchiers; Escuiers de Sainne; Jehennés Antemins; Thumassins li Barbiieres; tout cist furent banit cescuns à l an, come hokelere, le darrain jour de jenvier par l devenres. —

Thumas, li barbiiere de le rue des Aveules, et Colins de Dikemue, cescuns à 1 an, pour malvaise renomée, au dousime jor de feverier par 1 demerkes. —

Alisons, ki fu amie Grardins de Cherisi; Marions Toulette; Yolens, li amie Watrike de le Planke; Oedine, li amie Colin de Hiertaing; Orable; Colette, l'amie Willart sen frère; Marion, le femme Baudet Couvin; Yolent, l'amie Estiévenet Plouvier; Margot, l'amie Biertoulet le Sure; Grande Sare, l'amie Amandin d'Ere; Marions de Wasmes; Cliemenche, li amie Ghilebins de Watellos; Katheline, li amie Hennikart dou Mesnil; ces 14 persones furent banies cescune à 1 an au vint et chiunquisme jor de feverier par 1 demars, ce fu le nuit dou Quaremiel. —

Marions, li amie Jehennet Papette, de Lille, le jor des cendres. —

Gillos de Diergnau, de Lille; Ricardins Musars, de Douai; Jehennés Mirous; Jakemins, ses frère; Maroie, li femme Jakemes Callau dou Mont; ces 5 persones furent banies cescune à 1 an, au dousime jor de march par 1 demerkes. —

Willaumes de Dourlens; Jehennette de Sekelin. s'amie; Reniers Courbais; Marions de Rains, s'amie; Colins de Niviele; Marions de Mons; s'amie; Jehennette Sonre et Crassins de Valenchienes; ces 8 persones furent banies cescune à an, au 21^{me} jor de March. —

[...] 1 an pour mauvaise renomée et pour malvais ostel, se furent banies au vint et sisime jour de march par l demerkes. —

Mehaus Billarde à 1 an, pour les vilenies qu'elle dist et les ordes paroles de le mère Diu et si fu mise en l'eskiele et si ne puet revenir au kief de l'an s'elle ne raporte 100 s. et 40 s.; si fu banie et mise en l'eskiele, le l^{er} avril par 1 demars. —

Biernardins Dastines, li tondere, à 1 an, pour malvaise renomée, le premier jor d'averil par 1 mardi.

Watelés, li fius Watier de le Porte; Willemés Gauhière: Baudés à l'Escache; Thumassins de Hollande; Jehanés d'Orke: Kabelle li Cordewaniers; Jehans Tallereaus; Moudins li Dus: Watiers, ses frère; et Jehennés Cousines; cist 10 furent banit cescuns à 1 an, au saisime jor d'averil, ce fu le demerkes en Paskes. —

Jehennette de Cambron-Saint-Vinchan et Henris de Sainteron, ses amis; Helos li Champenoise; Marote de Maubuege et Ghilebars de Kiéveraing, ses amis; Maroie de Tourges et Perchevaus, ses amis; Marions dou Kesne et Jakemins li Coriiers, ses amis; Annechons Crassine; Marions de Riencourt; Helos de le Capiele en Tiérasse; Katheline de Hersin et Ysabeles de Tierewane; ces persones furent banies cescune à l an au disewitisme jour d'averil par l dioes en Paskes. — Sarrasins li Camus; Vilains de le Cambe; Jehenés de le Maselainne; et Mikius Matekins, cescuns à l an pour le pisson qu'il prendoient el markiet as estaus, outre le volentet des pisseniers; se furent banit le jor Saint Marc Evangéliste par l devenres, ce fu 25 jors en averil. —

Aieline, li femme Amourri de Bourghiele, à 1 an, au vint et nuevisme jor d'averil par 1 demars. —

Jakemins Boisteaus, li naviieres. à 1 an, pour chou qu'il dist à home en une nef là il livrait fasseaus : vous avez ore tant dit, par le sanc Dieu, qu'il ne venra mais fasseaus devant Pentecouste en Tornai ; et si fu criés à 10 lb. et à 40 s. à cescun juret et si pierdi se comugne, s'il l'avoit, et si ne puet jamais iestre en siervice de borgois ki fasseaus venge en Tornai, pour l'outrage et le vilenie qu'il dist as preudomes ki estoient el service de le ville serementet ; se fu banis et criés au quart jour de mai par 1 diemenche. —

(Marion li Trouvée, femme Colin de Saint Piat, et) * Colette de Rains, cescune à 1 an, au sietisme jour de mai par l demerkes. —

Marions de Sebourc, à 1 an, 13 jors en mai par 1 mardi. — Marions de Velaine, Margos d'Arras et Margos de Condet, cescune à 1 an, au nuevisme jor de mai par 1 devenres. — Margos de Tierewane, Marions Juliane, Ysabeaus de Rains et Maroie li Boulenghière de Saint Jakeme, ces 4 furent banies cescune à 1 an au vintisme jor de mai par 1 mardi. —

Willaumes Hestre et se femme, cescuns à l an, pour malvais ostel; se furent banit le nuit de l'Asention. —

Margherite li Biele Dame, de Pierewés et se suer et Maroie de Pierewés li vielle, cescune à 1 an pour le mauvés ostel qu'elles tenoient et pour le folie de lor cors; se furent banies au vint et sietisme jor de mai par 1 demars. —

Alisons li Parmentière d'Arras et Oedine de Cambrai, cescune à l an, pour le folie de lor cors, au disime jor de ghieskerech par l demars. —

Eve de Mons, Bellons de Watellos, ces 2 furent banies cescune à 1 an au tresime jour de ghieskerec, par 1 devenres et si fu celle Billons reflastrie encore une fie en ce mismes jour. —

(*) Barré.

Juliane de Potes, à 1 an et à 40 s. au kief de l'an, au vintisme jor de ghieskerec par 1 devenres. — Marghes de le porte de Lille, Mehaus d'Arras (et Willemés Poullette), * cescune de ces 3 persones à 1 an, 26 jors en ghieskerech par 1 demerkes. —

Grars Sarrasins de Lille et se femme, Sable li Escliere et se meskine, cescune à 1 an, peur mauvais ostel tenir, au tierc jor de fenerech par 1 dioes, ce fu le nuit Saint Martin l'esboullit. — Anniès Jorions et Pieronette Dare, cescune à 1 an 13 jors en fenerech par 1 diemenche.

Jehans de Cambrai, li tallieres de dras et Maroie d'Asnières, cescuns à l an pour lor ribauderie, ll jors en fenerech. —

Jehennés Hotins, Yderons de Soriel, Bietrisons d'Ausmes et Marions Maupetite, cescune à 1 an, 8 jors en fenerech. —

Marote li Burière de Cambrai, Marions de le Vigne de Lille et Cliemenche de le Mote, cescune à 1 an, 15 jors en fenerech. —

Colette li feme Warenghien à 1 an pour se ribauderie, 18 jors en fencrech par 1 devenres. — Monnés Griseaus dou Casteler à 1 an, le jor Saint Jakeme et Saint Crestoffe par 1 devenres, pour chou qu'il parla désordenéement à une femme. —

C'est li banissure ki fu faite l'an de l'incarnation Nostre Segneur l'an 1281, le jour Saint Pierre entrant aoust par 1 devenres : Colins Faskeneaus de Valenchienes; Colins Hasars; Hughes de Lille; Turpins de Lille; Ghilebins li traiiere de goudale: Blondeaus dou Kesnoit: Jakemins ses frère : Raues li Wagnemalle de Cambrai ; Boulenghais de Cambrai: Manessiers de Valenchienes: Wibelais Rousseaus de Cambrai; Jehennés d'Arras; Hokelais ses frère; Martins de Hanin: Jehans Caoursins de Douai; Jehans Mareskeaus, Jehans li Rois de Herchies; Willaumes Gherris de Lille: Pieros ses frère; Casselais li Boulenghiers; li Camus de Cambrai; Jehans Tripette; Pierniele li Braielière; Jakemins li Plakiere, li teliers; Gosselais de Duisompiere, li teliers; Maroie Sanse; Watelés Martins; Pieres de Flers, de Lille; Jehenne Buskette; Jehenne Cauwelette de Lille; Libins Engherrans; Jakemius li Mies; Guillos de Houssoit li atachiere : Mahiués Aubiers ; Jakemins de Vitri ; Jehans Moreaus

(*) Barré.



et Anniès s'amie; Colins de Bourion; Henriés des Hales de Broussiele; Ernoulais d'Aisin; Tartiers de Valenchiennes; Waterons Cape; Sandrins ses frère; Males de Condet; Godefrins Minaue; Kakineuse de Valenchienes; (Guiotins li Machekeliers); * Œde au Quallier; Maroie li Rousse; Marions de Rume; Fierins d'Espiere; Flamenghe, s'amie; Vilains de Cambrai; Ysabeaus, s'amie; Jehennette li Barbeteresse; Beghinette de Lille; Malcs de Mons; Rainmeries de Douai; Baudés Pastour; Hennicars dou Maisnil; Blondiel ki trait le goudale; l'ainnet fil Ballette le Bagneresse: Mahiuet d'Ere et Billons s'amie; Flamenghiel le fil Flamenc de Lille; Jehennette de le Wele; Lambin Lasnier et Yderon de Lunas, s'amie; Hokelés de Valenchienes; Gilos de Helgies et Marions s'amie; Monnés li Liniers; Jehan d'Arras de Valenchienes; Causins de Douai; Watelais de Moulli: Biertous li Sures et Marions s'amie; Flamenghiaus de Lille; Margos li Miercière de Douai, Vilains d'Arras; Jehennés Buignes; Marions s'amie; Jakemins dou Mouliniel; Kabarés de Lille; Lucassins de Cambrai; Tartis de Valenchienes; Colins li fius Herbin le Boulenghier de Valenchienes ; Amandins de Saint-Amant ; Jakemes Boutengourt de Valenchienes; Sohelés au Dent; Herewars de Valenchienes; Billons s'amie; Piersés de Lille; Jakemes Salembien de Lille: Goudalette de Lille: Gilos Catimaus: Pieres ses frère et Jehenne s'amie; Jehennés Papette; Marions s'amie; Jakemes dou Castiel li hokelere; Thérions Potau dou Castiel li hokelere et Marions s'amie; Hennés li Blaiiers de Lille; Willaumes Marcans et Jakette s'amie : Ernoulés d'Aisin ; Marions s'amie ; Mahius Folais de Chirve: Estievenes ses frère: Li Abbés de Cambrai, li machekeliers; Boulenghais de Cambrai; Jakemes Picavais de Cambrai; Thumassins de Hurs; Baudés dou Poupelier; Jakemes Boit Vin de Saint-Quentin; Grardins Pincebribe; Gillos d'Erkesies et s'aquinte; Crestiiens li Foulons de Bruges et s'aquinte: Mabilette dou Masich et Jehan li Chevatiers ses barons ; Baudelore li Portere ; Marchette Botheris et se suer ki fu en le fosse quant Planterose ses aquintes i morut; Maroie, li fillastre Thumas Escarran; Mehaus à l'Ortghieret et Sare Meavine. —

Gillos dou Gardin, à 1 an, al witisme jor d'aoust par 1

(*) Barré. ANNALES. IX.

devenres. — Margherite de Biétune, à 1 an, pour malvaise renomée, au chiunquisme jor d'aoust par 1 demars. - Marions li Cocue, à 1 an, por le folie de sen cors; se fu banie 26 jors en aoust par 1 mardi. --- Odilette de Hui et Yderons de Hotaing, cescune à l an le premier jor de sietembre par l lundi. --Jehans Boine Amours, à 1 an, pour mauvaise renomée le secont jor de sietembre par 1 mardi. - Henriés li Couturiers dou rivage, à 1 an, le darrain jor d'aoust par 1 diemenche. -Maroie de le Montagne et Colins Verghiue, cescuns à 1 an, pour mauvaise renomée. -- Jehans Rikaus et Maroie li Auweresse se femme, cescuns à 1 an au nuevisme jor de sietembre par 1 mardi. -- Ysabeaus li Loudière à 1 an au sietisme jor d'octembre par 1 demars, c'est aquinte Oston le Foueur. - Jehans Dodins de Valenchienes, à 1 an, pour malvaise renomée le jor Saint Calixt par 1 mardi en octembre. ---

Gillot de le Haie, à 1 an, por chou qu'il fist 2 homes ariester comme larons, se ne lor seut que demander, se fu banit le jor Saint Calyxt. — Watelés et Gillos, fil Ogivain dou Transloit, cescuns à 1 an, pour mauvaise renomée, 25 jors en octembre. — Margherite Piet à 1 an et à 40 s. au kief de l'an, le jor des octaves de le Saint Martin par 1 mardi. — Ysabiaus li Loudière, de Ledenghien, à 1 an, lendemain dou jor Saint Andriu par 1 deluns, et en ce jor mismes fu elle flastrie pour chou qu'elle fu reprise en le ville, ki banie estoit.

A 3 ans.

Jehan Platous, li pisseniers de doulche aiwe, à trois ans, come lere, pour les pissons qu'il embla; si fu banis au vint et sietisme jor de jenvier par 1 deluns. — Gilles li Pourpuignieres et Hues, li fius Dame Oedain, à 3 ans, come comboneur, le devenres devant le Candeler et li Candelers fu par diemenche. — Anseauaus d'Onnaing, à trois ans, pour mauvaise renomée al unsime jour de feverier par 1 mardi. — Gillos de Castres, à 3 ans, pour malvaise renomée, au quart jor de marc par 1 mardi. —

Piercs de Wattelos, li teliers, à 3 ans, come lere, por chou qu'il mist en 1 drap qu'il avoit tissut lignes dras moulliés pour plus peser à le balanche; banis au disewitisme jor de march par 1 demars. — Willemés Moustardiers à trois ans, pour malvaise renomée le devenres en Paskes, ce fu 18 jors en averil. --

Lozette, li femme Roussiel de Saint Marc le foulon, à 3 ans, pour mauvaise renomée, le nuit de mai par 1 demerkes. — Jakemins li fius Vilain de le Cambe à 3 ans, pour malvaise renomée, au vintisme jor de mai par 1 mardi. —

Alardins Moulle et Jehans Moreaus dou Mortier, cescuns à 3 ans, Alardins comme combonere et Jehan Moreaus pour malvaise renomée, se furent banit au vint et sietisme jor de mai par 1 mardi — Pieres li Caudreliers, de Hoinevaing, à 3 ans comme lere au vint et nuevisme jor de mai par 1 demerkes. —

Amourris de le Doue, ki fu fius monsegneur Jakemes de Cisoing, à trois ans, comme laron pour les gherlandes qu'il coppa et embla, le secont jor de fenerec, par 1 mardi, el markiet à Tournai, as demisiaus ki là joustèrent as aventures ki i furent adont. —

Mainsine li Pissenière de douche aiwe, li suer Platoul, à 3 ans, pour malvaise renomée, 23 jors en fenerech par l mardi. —

Jakemes d'Englermasure et se femme, Sandrars de Planart, et Jakemins Vairons li fius Gillion le nieur des basses cambres cescuns à 3 ans pour malvaise renomée, 8 jors en aoust par 1 devenres. — Ysabeaus de Foissi, à 3 ans pour malvaise renomée, 29 jors en fenerech par 1 mardi. —

Simons Glichés, Willaumes Hukins et Willaumes de Hulst, fus segneur Sounant, cescuns à 3 ans, comme lere, Simons por chou qu'il recopa d'un drap 2 ausnes et dont i fist-il resarcir les orriers, si le vendi pour drap entir; Willaumes Hukins pour 4 dras ki furent coppet, ses fist resarcir les pièces et les vendi pour dras de Tornai, sans seel; et Willaumes de Hulst pour 1 drap ki fu copés. se fist les pièces resarcir et le vendi pour de Tornai sans seel; se furent banit au tierc jor de sietembre par 1 devenres.

Jehennette d'Uedenghien, à trois ans, au sietisme jor d'octembre par 1 mardi. — Helinés de Paris, à trois ans, pour malvaise renomée, al witisme jor d'octembre par 1 merkedi. — Jehennés li Cocus, de Raimes, à trois ans, pour mauvaise renomée, le nuit Saint Simon et Saint Jude par 1 deluns. — Grardins de l'Arbrissiel, à 3 ans, comme lere, au chiunquisme jor de novembre par 1 demerkes. —

- 388 -

A siet ans banit.

Pieres de Douai, li coriiers, à 7 ans, au trentisme jor de mai par 1 devenres, se fu banis come reubere.

Mesire Fasterés de Ligne, à 7 ans, come reubere, pour chou qu'il vot enmener à force l home hors de no justice et li mist l loiien de keval et col et l'en euist menet s'on ne li euist rescous à force; ce fu le secont jour de fenerech, l'an 1281, quant ronde taule fu à Tornai. —

A tous jours banit.

Gillos li Brakeniers à tous jours banis, le nuit Saint Thumas Tamisoire par 1 devenres, come mauvais, pour chou qu'il viunt par nuit sour ces prés porcins à une maison là il avoit 1 cors; si saca li clenke et on dist : ki c'est là; et il respondi : Je sui. Ke volés vous? Je voel dire pater noster à ce cors et on li ouvri l'uis; si entre en le maison, si feeri tantost 1 valeton que il ne counissoit, d'une make, 2 cos en le tieste, si celà le fait jusques à tant c'on cria en plain markiet ki ce valeton avoit ensi naveret qu'il le fesist savoir au provost dedens tierc jor u on le baniroit à tous jors come mourdreur; cil Gillos le Brakeniers manda le fait et manda qu'il cuida 1 autre avoir ferut et pour ce fait fu il banis à tous jors comme mauvais. —

Jehans de Viler, à tous jors, comme mauvais, pour chou qu'il fist arriester Watier de le Haie et sen frère comme mourdreurs, se ne peut s'intention prover; se fu banis au quinsime jor de jenvier par l demerkes. —

Willemés, li fius Elye le Pouletière de Saint Piere, à tous jours, comme mourdrere, pour seurtet brisié qu'il brisa à Pierot le Tauleteur, cui il avoit asseuret en pleine hale pour le loi de le ville. —

Gosses de Liotes, de Louvaing et Jehennés Escap, de Tiellemont, cescuns à tous jors, pour mauvaise renomée; banit au vint et unisme jor de march par l devenres. —

Mikius Geulars, à tous jours, comme mauvais, pour chou c'on li avoit enjoint par pés faisant, qu'il alast à Saint-Nicolai-à Warnieville, en non d'amende et il meut pour faire le voiage et entre voies il retourna, si empétra unes fausses lettres qu'il raporta à le hale de Tornai qu'il avoit fait sen pèlerinage. — Raoules de Warenghien, à tousjours, pour faus tiesmognage qu'il porta en le hale, 23 jors en averil, par 1 demerkes. —

Jakemes li Forestiers, de Wes, à tous jors, comme mourdrere, pour chou qu'il trest Jehan Grandin, no borgois, hors de le justice de Tornai; se fu banis le nuit de l'Asention. —

Simon Tibon, de Gant, à tousjours, pour chou qu'il ne fist mie l pèlerinage à Saint-Thumas-en-Cantorbie ki li fu enjoins par le hale à une pés faire. —

Thérion de Kain, à tous jors, comme malvais, pour une feme qu'il bati bien sour le pont dou Castiel et puis le jetta en l'Escaut.

Jehans Morelés, de Niviele, à tous jours, pour route et pour assanlée qu'il fist à Lille, car ce fu uns de cheaus ki esmeut à Lille le meskiés ki i dut estre avenus le comun de les autres, ensique li eskievin nos tesmognièrent par lor lettres. —

Emmelos Hennebote, à tous jours, pour pais brisié ke elle avoit faite à Anniés le Villière, se ne le noncha mie celle Emmelos à ses amis, ki batirent celi Anniès sor celle pés; se fu banie au vintisme jor d'aoust par 1 demerkes. —

Robekins Blomme de Ghant à tous jors pour chou qu'il fist arriester Copin Renare de Gant de trives brisiés se ne le peut prover; se fu banis le jor Saint Bietremiu par 1 diemenche. —

Maroie Muert de Soit, Maroie de Rainval, Maroie se fille et Bietris As Crapaus, cescune à tous jors pour malvaise renomée qu'elles ont de sorceries et crarateries; se furent banies le jor Saint Bietremiu par 1 diemenche. —

Jehans li Grans, de Valenchienes, à tous jors, come malvais, pour chou qu'il fist arriester Henri dou Gardin, de Valenchienes, pour mourdre, se ne le peut prouver. —

Jehan Grossetieste, de Bruges, à tous jours, comme mourdrere, pour chou qu'il amena une meskinete de Bruges en ceste ville, si le feri d'un coutiel parmi le mamiele et se li toli che qu'elle aporta. —

Henris dou Gardin de Valenchienes à tous jors pour mauvaise renomée 16 jors de sietembre par 1 mardi.

Jehans Hennicars, dou Maisnil; Robins, li fius Grart d'Angi; et Mahiués de Melle, li vallés Maisnil, cescuns à tous jors por le fille Willaumcs Noceriel qu'il ravirent et enmèrent à force et le prirent là elle aloit entour le Bourc; se furent banit comme reubeur — Jakemes Rumaus, à tous jors come mourdrere, pour chou qu'il lancha un vallet d'un espoit el cors de l'huis dou moustier Saint Quentin là il estoit repus et ta[n]tos referi el moustier et li vallés cui il feri estoit tout nus, si avoit 1 corbison de paste sour ses épaules et ne vit nient celui ki le feri. — Gilles li oirs de Bourghiele, Colars li oirs de Bourghiele et Robiers li fius le Mie de Hostés, cescuns à tous jours comme mourdrere pour Sohier de Jenech, no borgois, que il traisent de séettes et misent en péril de mort. —

Colins de Felines, à tous jours comme mauvais, pour deniers qu'il prist d'un tiesmognage porter malvaisement. —

A tous jours pour mort d'omme.

Colins de Biermeraing, li batere à l'arket, banis à tous jors come mourdrere, sans rapiel, pour Jakemin le Taintenier de Sollesmes, cui il ocist d'un coutiel en l'atre Nostre Dame, lendemain de Paskes flories.

Colins Murgaus, à tous jors. ---

[Ordonnances].

Le premerain deluns apriès le Sainte Lusse l'an 1280, fu il assenet et criet qu'il ne fust nus goudaliers ki vendist puint de goudale à boutes à nului et ke il mecche par mesure en ses brassins se brés de quelconkes manière qu'elle soit et paie se droite asise de cescune rasière, ensi qu'elle est ordenée à paiier, ne n'i meccent ne pallées ne gollenées avoeques le rasière et ki ce ban trespasseroit il seroit à 10 lb. et à 40 s. à cescun juret et perderoit se comugne. Et se li censisseur requèrent le foit dou segneur u de le dame u dou mestre vallet qu'il paieront bien et loiaument chou qu'il deveront de cescun brassin cescuns par lui et li quels ki lor refuseroit, il seroit enkeus en l'amende devant dite. Et tout en tel manière est-il commandet sour les cambiers de chervoise. Et ki acateroit goudale à boutes et on le seuist, il seroit enkeus en l'amende devant ditte. Et si est assenet et criet que tout li goudalier et tout li cambier aient paiiet cescuns deluns à miedi as censisseurs lor asise, sor 20 s. -

Et que tout li vallet des boulenghiers fiancent as censisseurs cil à qui il le requerront qu'il diront combien il aront le semainne quit et que li boulenghiers le fiancent ausi à le



requeste des censisseurs qu'il paieront bien loiaument chou qu'il deveront cescuns deluns à le maison Dame Piernain le Pouletière de cescune rasière 4 d. qu'il curont, sor 20 s. —

Et que nus ne jeue as billes en le justice de Tournai sour 100 s. —

Et que tout li pissenier de mer et de douche aiwe paient ausi cescun deluns, sor 20 s., chou qu'il deveront de l'asise; et que nus hierenghiers ne dieskierke hierenc en nul ostel ne rekierke pour mener hors de le ville, si l'aront veut li censisseur, sor 10 lb. —

Et qu'il ne fust nus, ne haus, ne bas, ne uns, ne autres, ne petis, ne grans, ki cholast d'estuet ne de chevate ne à croche, sour 100 s., devens le justice de Tornai. —

Et que nus machekeliers ne bierse vier devens les darrains murs, sour 100 s., ains les voisent bierser as cans. —

Et que nus ne voist megnier à nueces ki ne paie 12 par., se ce ne sunt clerc et priestre et chevaliers et demisieles et que hom ne femme n'estrinent en nulle manière mariée et ki ce ban trespasseroit, il seroit à 10 lb. —

Et qu'il ne soit nus, ne haus, ne bas, ne petis, ne grans, ne uns, ne autres. ki devens les darrains murs, ne devens les premiers, jeue à dés en rue, ne en plache, ne à huis, ne sour piere, ne sor callau, ne en atre, ne en moustier, sor 20 s.; et s'il ne pooit 20 s. paiier, on le meteroit 3 jors en le fosse. —

Et qu'il ne soit nus ki devens les darrains murs, ne devens les premiers, tiegne pourcheaus, si ce n'est en seut, u ki voisent en camp, ne que nus ki pourchiel ait en se pourpris ne le lesse hors aler pour pissier, ne pour femer, ne ne jette l'ordure, ne le fiente de ses pourcheaus en le rue, ne el markiet; et ki cest ban trespasseroit, il seroit à 20 s., sans nul relais. —

Et qu'il ne soit nus, ne haus, ne bas, ne uns, ne autres, ki boive en tavierne de vin, ne de goudale, ne de mies, puis le darrain wigneron, sour 20 s. —

Et qu'il ne soit nus, ne haus, ne bas, ne petis, ne grans, ne uns, ne autres, ki à 13 home, ne à 7 home, ne à 5 home, die ne honte, ne vilenie, ne face laidure pour l'occoison des offisses de le ville; et ki le feroit, il seroit à 10 lb., sans nul relais. —

Et qu'il ne soit nus, ne petis, ne grans, ne uns, ne autres, ki doinst contre avant ne ki le prenge, sour le contre avant à pierdre et sor 10 lb. — Et qu'il ne soit nus ki sake à raimme, ne à fasseans, ne prenge nul quariel de gries sour le rivage, en nul liu là on les assanlera, sor 20 s. —

Et que nus ne tiegne que un seul ju de taules en sen ostel et qui plus en tenroit, on le tenroit à secke taule et si seroit à 100 s. —

Et qu'il ne soit nus boulenghiers, ne nus machekeliers, ne sainiere, ne barbiiere, ki tiegne nul pourciel devens le ville, ne devens les darrains murs, sour 100 s. —

Et qu'il ne soit nus ki entasse ne raimme, ne fasseaus. es fossés de le ville, ne à 100 piés priès de nulle maison de le ville. sor 100 s., fors que cent au plus. —

Et qu'il ne soit nus fèvres ki jette puint de l'escume de se fournese en le rue, sor 100 s, ains le face assanler et mener à camp. —

Et que nus ne tenge en le justice de Tornai à esprohons, ne as coulons, ne as counins, ne as lièvres, à l'escoubic, ne au lac, sour 20 s. et sour les enghiens. —

Et que nus ne voist en autrui gardin, ne en autrui iestre, ne jeue à plate piere, ne as billoues, ne à nul autre jeu, ne face destorbier, sor 20 s. —

Et ke nus ne jeue en atre, ne en moustier, ne en le ville, as dés, ne as billes, ne à plate piere, ne as plommes, ne à nul jeu autre, sor 20 s.; et se ce sunt enfant desaagiiet, on s'en prendera as pères et as mères. —

Et que nus ne jette as verrières nulle part en Tornai, sor 20 s. —

Et qu'il ne fust nus, ne haus, ne bas, ne petis, ne grans, ne uns, ne autres, ki fesist route, ne alianche contre le loi de le ville et ki le feroit, ses cors et ses avoirs seroit en le mierchi de le comugne et si le baniroit-on à tous jors. —

Et que nus ne jeue devens le justice de Tornai as dés, ne à plate piere, ne à une bille, ne à pluseurs billes, ne à l'estakette, ne au parkiel, ne as deniers de plonc, ne jeue au sel, ne fiere à l'estuet, ne au billouet, sour 100 s. —

Ne si ne traie nus d'arc manier, ne d'arc as boullettes, ne d'arbalestre, apriès cauwe, ne apriès coulon, ne apriès nul autre oisiel, ne à moustier, ne au bierfroit, ne devens le ville, nulle part, sour 100 s. —

Et qu'il ne soit nus viniers ki ait que une seule tire de vin en

l ostel combien que il i ait de celiers et de votes, ains meccent cescune tire de vin en 1 ostel par lui et si ne soit ne vallés ne meskine ne garchons, ne uns, ne autres, ki porce vin ne par nuit ne par jour pour meller le franchois avec l'Auchoirre, ne celui de Saint Jehan avoec le franchois u l'Auchoirre avoec autre, ne le Gascogne avoec le Rochiele, ne celui de Rochiele avoec autre. Et se li serjant les encontroient quan que ce fust tele besogne faisant, il poroient prendre le vin comme leur et faire lor volentet et si seroit cescuns banis à trois ans comme lere de cheaus ki le vin porteroit et li sire u li dame cui li vins seroit, seroit à 10 lb. et à 40 s. à cescun juret, et si perderoit se comugne. —

Et se viniers afore 1 touniel de vin qu'il le venge tout jusques à 1 mui avant qu'il afore puint d'autre ne trai, sour 10 lb. et sor se comugne et sour l'amende des jurés. —

Et si ne soit nus, ne haus, ne bas, ne uns, ne autres, ki devant se maison rue ne tierre ne mierde ne escouville ne ordure, qu'il ne le face assanler u assanle en 1 mont et l'en face mener à camp devens 8 jors, sor 20 s. —

Et que nus ne bouche ne rufle devant autrui maison, sor 20 s., mierde ne ordure, et que li counestaules de le rue, sour sen serment, le raporce as provos s'il voit que nus enkiere en ce fourfait.

Et que tout cil ki sunt aloiiet à aliance, ne à confrarie, ne à route, ne à assanlée de pui, ne en nulle autre manière de mestier, si come telier, babineur, ordeur, pareur, foulon, tendeur, tondeur, sarcisseur, taintenier, taneur, coriier, claueteur, blanc boursier et noir, braieleur, dorlotier, wainnier, mierchier, coutelier, fèvre, armoiier, cambier, goudalier, pissenier de mer et de douche aiwe, navieur, talleur de piere et de dras, hugier, mairenier, drapier, carpentier, machon, cordier, barbieur, sainneur, boulenghier, vinier, loieur de dras, cordewanier, tout autre sure et viés chevatier, escohier de vaire œvre et autre, caufournier, lanier, wantier, caudrelier, potier de tiere et de keuvre, cretinier, détalleur, couletier, toilier, pinier, ligne telier, pineresses, esbourresses, ne d'autre mestier ki ci n'est només, ki aloiiés soit à nulle alianche ne de pui ne d'autre confrarie ne de route, qu'il ne s'en melle très ore en avant ne entre en confrarie nulle et ki cost ban trespasseroit, il seroit à 10 lb. et à 40 s à cescun juret et si perderoit se comugne.

Et que cescuns tendere ait talle encontre ses foulons, sour 10 lb. et sour se comugne.

Et que tout cil ki taske prendent à le ville, soit grande soit petite, le facent sans refaire markiet arrière en taske, sor 10 lb. et sor se comugne et sor l'amende des jurés.

Et que tout li mairenier ki empeechent le rivage entre l'arc et les pissons de douche aiwe, soit de mairrien, soit de raimme, soit de fasseaus deskierkier, ait tous adies ostet et descombret le rivage dedens 2 jours, sour 100 s. —

Et que nus ne rue en l'Escaut à le porte dou bourdiel, escouville ne ordure, sor 20 s. —

Et que nus ne rue es fossés de le ville escouville, ne escloit, ne autre mierde, ne fasse courre, sor 100 s. —

Et que nus ne meche ne mainne ne face mener vake ne kièvre ne pourchiel ne autre bieste pour pestre devens nul des fossés de le ville sor 20 s. et sor les biestes.

Et qu'il ne soit nus, ne haus, ne bas, ne uns, ne autres, ne petis, ne grans, qui devens le justice de Tornai ne dechà l'Escaut ne delà, lieve pan ne wage ne prenge bieste en bos, ne en blés, ne en tremois, ne en prés, ne en pasture, ne en autres biens, ki l'emporce ne enmaint hors de le justice de Tornai, ains le reporte u ramaint au jugement des eskievins de Tornai et ki autrement le feroit, s'on le tenoit, on le justiceroit come reubeur à l'assens des provos et des jurés et s'on ne le tenoit, on le baniroit à tous jors come reubeur; ce fu fait par tous les concitores.

Et que nus voituriers, ne carons, ne caretons, ne mainne raimme kierkié d'entreviers par le ville, sor 20 s. et sour le raimme et que nus ne carie le trot par le ville, sor 20 s. —

Et que tout li drapier et toutes les drapières ki tistre font, facent le diemenche empriès megnier, markiet de lor dras tistre aoes toute le semaine et li teliers se pourvoie ausi le diemenche empriès megnier d'oevre aoes toute la semainne, et ce soit fait en plain markiet le diemenche empriès megnier, sor 10 lb., jusques à le volenté dou consel de le ville. Et que nus teliers ne die ne honte, ne vilenie, ne laidure, ne face à drapier ne à autrui et ki le feroit, on le justiceroit à l'assens des jurés. —

Et que teliers ne espoulemans ne tiegne nul estaple longhe le semainne en atre ne en moustier ne el markiet ne en rue, ne en nul liu autre en le justice de Tornai, sor 10 lb., ains facent tout couvent le diemenche empriès megnier en plein markiet et se pourvoie cescuns de compagnon et de garchon à toute le semainne. —

Et que tout li drapier et toutes li drapières ki font tistre, que cescuns kierke au telier 39 lb. d'estoffe à une fie, boine et serce et loial et li teliers n'en rechoivent nient mains, et si renge sen drap pesant 38 lb. u plus et ki ce ban trespasseroit de l'estoffe kierkier u rechevoir, il seroit à 10 lb. sans nul relais et s'on kierke le teliers mains ke sen pois, il le die au provost. —

Et que nus teliers ne porce ne coutiel à puinte ne espée ne miséricorde ne nulle arme autre dont on puist home adamagier ne mettre à mort devens le justice de Tornai, sor 10 lb. —

Et que nus pilemans ne monte ne navie puint d'avoir amont sans le congiet del provost, sor 10 lb. —

Et que tout cil ki voelent aler por carbon de harchon hors de le ville i voisent pour amener à Tornai et le vengent tant que il pueent jusques à le volenté de le ville. —

Et que tout li drapier et tout li mestre des foulenies doinsent tel fuer en sés deniers as vallés ki tassés lor fu par le halle de Tornai et ki ce ban trespasseroit il seroit à 10 lb. —

Et que tout li cambier et tout li taintenier et tout cil qui font feu en fournaises ne en fourneaus, n'i argent fors que tourbes, sor 10 lb. —

Et que tout li marcant de fassiaus ki fasseaus ont u que ce soit ki doivent venir à Tornai et ki i suelent venir, les i facent tous venir sour 10 lb. et sour lor comugne et sour l'amende des jurés; ce fu assenet par tous les concitores. —

Et que tout li machekelier ki char tuent de quel bieste que ce soit le viesperée, l'aient toute vendue lendemain au viespre sor 100 s., et sor le char pierdre, sauf chou que s'il lor en demoroit le viesperée qu'il le doivent avoir vendue, bien le pueent saler et vendre apriès salée.

Et qu'il ne soit nus ki cabaret tiegne là on venge goudale, sor 20 s.

Et si fu assenet et criet par tous les concitores qu'il ne fust nus, ne haus, ne bas, ne uns, ne autres, ki portast en se main boise afaitié, ne à afaitier, ne make, ne callau, ne autre arme donton puist home adamagier, ne ki voist armés par le ville, sor 100 s. et sor les armes. Et si ne soit nus drapiers ne nus tainteniers ki voist hors de le ville manoir pour contrefaire le draperie de Tornai et ki le feroit, ses cors et ses avoirs seroit en le merchi de le ville et si seroit banis à tous jors.

Et que nus fèvres ne sainne nul keval devens les darrains murs, sor 20 s., se ce n'est chevaus ki soit anieus k'il conviegne sainier en traval. —

Et si ne soit nus ki fasseaus venge, ki venge le fassiel plus de 3 d. et o. par lui seul et de le loiure c'on le metera hors de le nef u c'on l'amenra, soit à car u à carette. —

Et que tout li mareschal et tout fèvre ki travaus out ki sieent sour le reget de le ville devens les murs et dehuers, que cescuns ait ostet chou qu'il en i a dedens 8 jors, sor 100 s. —

Et qu'il ne soit ne haus, ne bas, ne petis, ne grans, ne uns, ne autres, ki le wienage d'Audenarde ne d'Auterive ne d'Antoing ne de Mortagne ne d'autre liu escampe sor le fianche de le bourghesie de Tornai, car s'il faisoit entendre qu'il fust borgois et ses avoirs passoit sour chou sans wienage paiier et on trouvast qu'il ne fust borgois, il seroit à 10 lb. sans nul relais. —

Et que tout li cuvelier et tout li carlier descombrent le reget de le ville de cars, de carettes de kuves, de cuviers et de toutes les coses ki apiertiennent à lor mestier, sor 109 s., dedens tierc jor. —

Et que tout li escohier ne bacent puint de lor œvre en le rue ne assanlent puint de lor pouferin, sor 100 s. —

Et que nus sainnieres ne fèvres ne jette ne sanc, ne escouville, ne escume de fier très le pont dou Castiel jusques à l'arc encontre le rue de Mierdenchon, sor 20 s. —

Et si fu assenet et criet qu'il ne fust nus, ne haus, ne bas, ne petis, ne grans, ne uns, ne autres, ki acatast plus de lagne qu'il l'en couvenroit pour sen ardoir et s'il en a plus et on en ait besoing, on le fera avoir à cheaus ki besong en aront pour 3 d. le fassiel. Et ke li revendeur de fasseaus ne puissent avoir cescuns de cescune navée que l quartron de fasseaus et ce quartron cescuns le venge l fassiel pour lui et nient plus ensanle et 3 d. et o. le fassiel et ki autrement le feroit que deseure est dit, il seroit à 100 s., sans nul relais. -

Et que tout li vinier et toutes les vinières lessent cescuns

aler le message au traire se vin quand il vient au vin, sor 10 lb. ---

Et que li vallet ki traient le vin, traient les mesures plainnes sans foustraire et sans respandre et ki foustrairoit u respanderoit le mesure à essiant et il en fut convencus par tiesmognage, s'on le tenoit on le meteroit 8 jors el cep et au kief des 8 jors, on le baniroit à trois ans comme laron; ce fu fait par tous les concitores. — Que li viés vin de Saint Jehan soient vendus dedens ticrc. —

Le deluns apriès le Sainte Lusse fu il assenet et criet que nus goudaliers ne vendist ne traisist puint de goudale devant le wigneron dou jour, sor 100 s. —

Et qu'il ne soit ne femme, ne meskine, ki mecche enfant pissier en le rue, ne par jour, ne par nuit, pruec qu'il ait basse cambre u regiet à le maison dont li enfés isteroit et sor 20 s. —

Et qu'il ne soit nus, ne uns, ne autres, ki haion laisse el markiet par nuit, ne par rues devens le ville, sor 20 s, et sor les haions pierdre.

Et qu'il ne soit ne foulons ne batere à l'arket ne nus d'autre mestier, ki à vallés estragne ki viegne en ceste ville pour ouvre de senmes tier prenge bienvenue, ne entrée, ne le hanse de nient, ains le lessent ouvrer bien et paisiulement sans nient prendre dou sien, sor 10 lb. —

Et si fu fait et assenet et criet par tous les concitores lendemain dou jour des cendres qu'il ne fust nus tanere ki en Tornai tanast cuir là il euist puint de cauch ne au peler, ne au taner et que nus n'en aportast puint de tel de dehuers le ville devens Tornai et ne mesist en oevre, car on eswardera ausi bien celui c'on aportera de huers ville que celui c'on tenera en ceste ville et ki ce ban trespassera, il sera à 10 lb. sans nul relais et si pierdera se mestier 1 an san nul rapiel.

Et si fu ausi criet et fait par tous les concitores eu ce jour devant dit que tout li cordewanier ki en le justice de Tornai sunt manant et résident oevrent lor ouvrages le moitiet de cordewan de Prouvence et l'autre moitiet de boin cordewan et loial et que tout lor ouvrage ki sera de Prouvence meccent à l'un lés et l'autre à l'autre lés et vengent cescun pour tel qu'il est et ki ce ban trespasseroit, il seroit à 10 lb. sans nul relais et si perderoit se mestier 1 an.

:

Et si fu assenet par tous les concitores et criet au quart jour de marc par l demars, qu'il ne fust nus drapiers ne drapières de devens le ville ne de dehucrs ki en Tornai acace drap sor jour de markiet fors que en le hale, mais li borgois pueent bien acater sor semainne li uns à l'autre se besong en ont. Et qu'il ne soit nus osteliers ne couletiers ne loiieres ki en se maison ne dehuers loie ne face loiier drap, si l'aient veut li 13 home et cil ki ce ban trespasseroit, il seroit à 10 lb. et se perderoit se comugne et si seroit à 40 s. à cescun juret.

Il fu assenet et criet par l'assens de tous les concitores de le hale lendemain dou jour Nostre Dame en marc par 1 demerkes, k'il ne fust nus tanere ki mosist que 1 seul fais de cauch à 18 cuirs de tous les melleurs et as 40 autres cuirs 1 fés de cauch et c'on ni mecce puint de vive cauch ne de caude aiwe.

Et que nus cuirs ne puist estre en plain que 1 mois, très le mi marc jusques à le Saint Remi et de le Saint Remi 6 semaines jusques au mi march; et c'on n'en puist nul mettre en plain ne roster dou plain, sans 2 wardes et c'on n'en puist puint roster dou plain por mettre au soloile et si aront les wardes de cescun cuir 1 d, qu'il rewarderont. Et que tous les cuirs ki ont esté 6 semainnes en plain, c'on les ait tous ostés dedens ces 8 jors prochains et ki cest ban trespasseroit, il seroit à 10 lb. sans nul relais et si perderoit se mestier 1 an sans rapiel. Et si pueent li cordewanier et tout autre ki cauchiers font, aler acater dou cuir hors de le ville là il lor plaira pour lor ouvrage faire, jusques à tant qu'il i ara de ces nouviaus cuirs tanés, sauf chou c'on les rewardera ensi que les cuirs de ceste ville.

Et si fu assenet et criet au disenuevisme jor de march par l demerkes qu'il ne fust nus pilemans ne nus naviieres ki montast puint d'avoir amont l'Escaut sans le congiet dou provost, sor banir à l an.

Il fu criet et assenet par provos et par jurés et par eswardeurs que tout li borgois de le ville ki ne manoient devens le ville i fussent tout venut manoir et tenissent lor manage et lor maisnie dedens les closes Paskes l'an 1281, u on nes tenroit mie à borgois; ce fu criet l5 jors devant Pasques.

Et qu'il ne soit nus ki jeue à une bille, ne à pluseurs billes, pe as dés, ne à plate piere, devens les darrains murs de le ville, pe en atre, ne en moustier, ne el markiet, ne en rue, ne nul autre sor 20 s. —

Et k'il ne soit nus ki face crence à nul des malades de le Val et ki crence i feroit on ne li feroit nient à le loi mundainne ne à crestientet.

Il fu criet par provos et par jurés et par eswardeurs le jor Saint Marc Evangéliste k'il ne fust nus cauffourniers ki vendist puint de cauc à nului fors que le fortereche de le ville et que nus portere n'en porce puint, se ce n'est à la forterecce de le ville et ki ce ban trespasseroit, il seroit à 10 lb., sans nul relais.

Et tout li fienseur ki fiens carient, l'aient cescuns cariiet devens le jour qu'il aront l'estaule vuidié et si l'enmainent si nettement de le rue que puint n'en i demeure et s'on aporte escouville u estramier sour le fiens u ramounure de maison, que li fienseur l'enporcent; sor 20 s. est cis bans fais et sor le fiens.

Et que nus ki cauc vendist ki venist de dehuers le ville ne vendist le fais que 18 d., sor 100 s. —

Et que tout li pissenier de mer rechoivent toute le merde et le bouelée de lor pisson en paniers u en autres vasseaus et le porcent u facent porter à Escaut et qu'il ostent cescune nuit lor haions dou markiet cil ki les i mettent et ki ce ban trespasseroit, il seroit à 20 s., et si perderoit sen haion et li pisseniers sen estal.

Au sisime jor de mai fu il assenet et criet par provos, par jurés, par eswardeurs et par maieur qu'il ne fust nus, ne haus, ne bas, ne petis, ne grans, ki en le citet mansist ne repairast, ki marchans de bos fust et fasseaus euist hors de le ville u ke ce fust ki doivent venir à Tornai par coustume et ki i suelent venir, que tous les facent venir au rivage à Tornai et que là les vengent par le prisie des preudomes ki mis i sunt et que nus de le ville ne voist acater hors de le ville de ces fasseaus devant dis, ne nus marcans de le vile n'en i venge nul ausi et ki ce ban trespasseroit, il seroit à 10 lb. et à 40 s. à cescun juret et si perderoit se comugne.

Et se li marcant de bos laissoient lor fasseaus à amener par coi il empirassent es bos quant il venroient au rivage, li priseur ki mis i sunt le priseroient selonc chou qu'il seroient empiriet. — Et que nus ne sake à fuere, ne à raime, ne à fassiel, sor 20 s. et s'il sunt desaagiiet, on s'en prendera as pères et as mères.

Au sisime jor de mai par l devenres, fu il assenet et criet par tous les concitores que nus couletiers ne fust marcans avoec se coulcterie, ains se tenist auquel qu'il volsist et s'il trespassoit cest ban, il seroit à 10 lb. et si perderoit se mestier l an sans rendre en tout l'an.

Le nuit de l'Asention, fu il assenet et criet par tous les concitores que nus ne vendist que 6 d le lot de vin de Saint Jehan et ki plus le venderoit, il seroit à 10 lb. sans nul relais.

Et se hom u femme estoit naverés u naveré et li provost à tout jurés le conjurast, s'il ne nomoit celui ki l'aroit naveré pruec qu'il le seuist et on le seuist apriès par tiesmognage suffissant, on baniroit à tous jors comme malvais u comme malvaise celui u celi ki aroit celet à se conjurement le nom de celui u de celi ki le mal li aroit fait. —

Et si furent deffendut li roi et li roiines et les mariées, sor 10 lb. —

Et ke nus ne quere en l'Escaut ne à aube ne à roueule ne à havene à autre ostil, sor 20 s. et sor 20 s. et sor les ostius. --

El mois de ghieskerec, fu il assenet et criet par l'assens de tous les concitores qu'il ne fust nus ki acatast plus de carbon de harchon que pour sen ardoir et que tout l'acatassent en plain markiet devant Saint Quentin et que nus ne voist encontre ue devens le ville ne dehuers et ki ce ban trespa[sse]roit, il seroit à 100 s. sans nul relais.

Et que trestout li drapiers doinsent as foulons en sés deniers sans nulle derée vendre, tel fuer ki lor est tassés par le hale. Et li mestre des foulenies en tel manière as vallés et ki ce ban trespasseroit, il seroit à 10 lb. et cil ausi ki mains en prenderoit. —

Et que nus viniers ne laist boire nul clerc, hourier ne tavernerer en se tavierne, ne preste pot ne hennap. ne kierke talle, car on ne li feroit nient avoir. —

Et qu'il ne soit nus ki cabaret tiegne sor 100 s., se ce ne sunt li 4 pour l'ouvrage de le ville.

Et que tout li telier tissent paisiulement as us et as

coustumes qu'ils ont tissut anchiennement, sauf chou qu'il ne tissent mie par nuit et ki ce ban trespasseroit, il seroit à 10 lb.—

Et que cescuns goudaliers ait l vassiel là si buveur pissent et que nus n'en pisse encontre autrui maisons et que cescuns goudaliers descombre le regiet de le ville de ses carettes, de ses cuves et de ses tonneaus et ki ce ban trespasseroit il seroit à 20 s. —

Ke nus portere ki blet venge pour autrui ne prenge que 4 d. dou mui vendre et mesurer et s'il le vent sans mesurer 1 d. dou mui et plus n'en puet on prendre ne ne doit, ne lot de vin ne autre cose et si n'en doit nus acater puint pour revendre avant et ki cest ban trespasseroit, il seroit banis à 1 an. —

Ke nus tordere de verjus n'acache, ne autres pour lui, puint de vertjus à Tournai ne à 4 liues priès pour revendre sor 100 s. —

Et que nus ne jette as auwe, ne à anette, ne à coulon, ne à bourse pendue à estake, devens le justice de Tornai, sor 100 s., ne nus manans en Tornai ne voist jetter hors de le justice de Tornai, sor 100 s. —

Et que nus ne mainne ne mierde, ne tiere, ne groise, ne faisil de fèvre, ne escouville, ne ordure es prés porchins et ki les menroit, il seroit à 100 s. et cil ausi cui le harnas seroit, à 100 s. —

Et que tout cil ki ont le reget empeechiet devens les murs de le ville soit viés et noveaus, soit de cars u de carettes u de ruees u de mairien, u de raime, u de haions, u d'estaus de pissenier u de machekelier, u de toneaus, u d'autre empeechement, soit de tiere, soit de mierde, l'aient tout despeechiet dedens diemenche ki vient prochain; ce fu fait le jor Saint Gille par 1 deluns.

Et que tout li deskieskeur de vin si tost qu'il ont les vins avelés en un celier que tantos il ostent l'estake et restoupent le trau de l'estake, sor 20 s. —

Et que nus malades ne siece devens les darraines portes ne devens les premières, sor ses dras.

Et que li estragnes couletiers ne prenge que 8 d. dou et cil ki mainnent en ceste ville 6 d. et ki viut avoir clerc pour escrire, si le quere à sen frait et ki plus prenderoit de ce fuer devant dit u donroit, il seroit à 100 s. — Et qu'il ne soit

ANNALES. IX.

26

nus ki acace blet, ne avaine, ne nul autre grain, pour estragne home, sour 10 lb. —

Et que de cescune maison ne puist acater fors une seule persone grain, sor 10 lb. Et que nus ne le mesure fors cil ki le vent, sor 10 lb. —

Et qu'il ne soit nus porte[r]e ki grain porte, ki puint en rechoive ne porce, se li persone ne li livre cui li grains sera et ki ce ban trespasseroit, on le baniroit à 1 an.

Et kiconkes a cliier ne fourniel en solier, k'il l'ait ostet dedens 8 jors sor 10 lb. et ke aus n'en i face nul trèsorenavant, sor 10 lb. —

Et qu'il ne soit nus mesurere de waranch ki acache ne venge warance ne pour lui ne pour autrui, se ce n'est li siue propre de sen hiretage u ki li soit venue sour tiere qu'il ait louée et ki ce ban trespasseroit, il seroit à 10 lb.

Et que nus couletiers de warance n'acace warace ne cardon por estragne home, sor 10 lb., ains laissent venir les marcans en le ville et faire lor marcandise.

Et qu'il ne soit ne machons, ne carpentiers, ne couvrere de tiule, ne de glui, ne de nul autre mestier ki oevre ait, ki voist à l'estaple le matinée en l'atre ne en autre liu ne facent assanlée, ains voisent à lor oevre le matinée, et ki ce ban trespasseroit, il seroit à 10 lb. —

Et si ne soit ne carpentiers, ne machons, ne couvrere de tiule, ne de glui, ne de nul autre mestier, ki ait fait markiet en taske de sen mestier à cui que ce soit, u sans taske et il soit entrés en sen oevre de quel mestier que ce soit, ki voist alleurs ouvrer, si ara sen oevre faite, sor 10 lb., se ce n'est par le gret de celui cui li oevre seroit.

Et qu'il ne soit nus, ne haus, ne bas, ne uns, ne autres, ne petis, ne grans, ki parisis noir ne tornois escu ne compeles que il soit refuse à prendre, s'on i voit u crois u pile, s'il n'est brisié, dont li piece soit jus et ki le refuseroit, il seroit à 20 s. —

Il fu assenet et criet le nuit Saint Remi par 1 demars que li miusdre carpentier, li miusdre machon et li miusdre couvreur de le ville ne presissent que 18 d. le jor, jusques au jour dou Behourdic et li autre desous selonc chou qu'il seroient ouvrier et ki pour mains les poroit avoir, bien li loist prendre et ki ce ban trespasseroit, il seroit à 100 s., sans nul relais.

Et que cescuns corriers, cescuns boursiers et tout ouvrier

d'autre mestier vengent lor denrées en lor maisons et en hale et là il pueent sans route et sans asanlée faire ki soit contre le loi de le ville, sour banir à tous jors. —

Et qu'il ne soit nus coriiers ki oevre par nuit de cisoires, ne de claueterie, ne d'oevre massiche, ne de ferue, ne de cousture, sour 10 lb. —

Et si fu assenet et criet par tous les concitores que tout cil et toutes celles ki ont 1000 lb. vallant que cescuns ait 1 keval entre ci et le jor de le Candeler ki vient prochainement et armes souffisans teles qu'il affiert à home et à cheval, sor 20 lb.; ce fu fait en octembre.

Et que tout li juret ki seront fait à ceste Sainte Lusse, que cescuns ait sen keval tout l'an et si l'ait quis dedens le Candeler et se aucuns de ces jurés u des autres devant dis ki keval doit tenir que dedens le mois qu'il l'aroit vendut en rait l autre acatet et ki ces bans trespasseroit, il seroit à 10 lb.; ce fu fait en octembre.

Et tout li autres ki ont vallant desous 1000 lb. soient armet et aient lor propres armes souffisans, sor 10 lb. —

Et que tout cil ki sevent traire de l'arbalestre en le veue des arbalestriers de le ville, que cescuns ait sen arbalestre et voist apriès le provost quant il va cachier hors de le ville, si ara cescuns 12 t°; ce fu fait en octembre.

Et que nulle esbourresse, ne nulle pineresse, ne nulle d'autre mestier, ne se leue en l'atre Nostre Dame, ne tiegne estaple, sour 20 s. —

Et qu'il ne soit nus ki parmi le moustier Nostre Dame porce ne chauch, ne fuere, ne estrain, ne cuirs, ne char, ne pisson de mer ne ioutres, ne cose nulle ki deshonneste soit en veue des jurés, sor 20 s. —

Ke tout li cochon ki grain vendent n'en acacent puint ne facent acater, se ce n'est en solier u en escuiele et ke nus ne voist encontre nul grain à 2 liues priès de Tornai pour acater. Et que nus portere n'acace nul grain pour autrui pour revendre. Et ke nus ne face blet acater pour mettre en solier, se ce n'est pour sen vivre et ke cil ki vendent par hoteaus et par havos siecent tout viers le puch encontre le maison Jehan Kierfil et ki cis bans trespasseroit u aucun, il seroit à 10 lb., sans nul relais.

Et qu'il ne soit nus ki blet ne autre grain amainne en le

Et qu'il ne soit ne borgois, ne borgoise, ne coucans, ne levans, en le justice de Tornai ki moulle blet pour braisier en Tornai ne dehuers, sor 10 lb. —

مما

ÉTUDES D'ARCHÉOLOGIE GÉNÉALOGIQUE

La Famille TIÉBEGOT

(1200-1516)

Cette famille d'origine germanique posséda quelques fiefs dans le nord-ouest du Hainaut, entre autres celui de Chinaumont à Ellezelles, et celui de la Cucquière à Celles-Molembaix. Elle fit partie de la haute bourgeoisie tournaisienne durant trois siècles et l'un de ses membres prit part au Tournoi des XXXI rois qui fut donné à Tournai les 3 et 4 juin 1331. Sa filiation a nécessité de nombreuses recherches que témoigneront les notes où nos preuves sont étalées. Nous espérons avoir réussi à reconstituer une famille dont jusqu'à ce jour les généalogistes ne connaissaient que des individualités isolées, et nous avons profité de ce travail pour rectifier les erreurs que contiennent les articles consacrés aux alliances des Tiébegot dans certaines généalogies.

ARMOIRIES : d'or à trois pals aiguisés de gueules, à la fasce d'argent brochant sur le tout, chargée de trois coquilles d'azur (1).

(1) Coquilles, roses ou besants. Voyez G. DEMAY, les Sceaux de la Flandre, t. I, p. 286, N° 2523; t. II, pp. 29 et 56, N° 5107 et 5357. — Les héraldistes maintiennent les coquilles.

Heaume couronné.

CIMIER, selon les manuscrits héraldiques, un coq accroupi d'argent, becqué, crêté et barbé de gueules, entre un vol d'or et de gueules.

CIMIER, selon le scel de Jehan Tiébegot, deux bras (1), et, selon le scel de Pierre Tiébegot, une tête de griffon (2).

SUPPORTS, selon le scel de Pierre Tiébegot, deux griffons (3).

N..... Tixbergor vivait à Tournai dans les premières années du XIII^e siècle. Une charte de l'année 1242, nous fait connaître sa veuve, Dame Sarain Tiébegode (4) dont le nom patronymique personnel nous est inconnu. — Ces époux ont dù donner naissance au premier degré de la filiation qui suit.

I. Jehan TIÉBEGOT, bourgeois de Tournai, fut membre de la Magistrature de cette ville comme échevin de la Cité en 1239, 42, 43, 51, 52 et 56; comme échevin de Saint-Brice en 1247, 50, 51 et 52, et comme maire de Saint-Brice en 1248. Il fut surnommé *l'aîné* et eut pour femme Jehane GRAINDA-VAINE 5), qui lui donna, au moins, un fils qui suit, Il.

II. Jehan Tiébegot, li Jovene ou le Jeune, ainsi surnommé en 1259 (6), épousa Jehane de Maude ou de Maulde (7), fille de Seigneur Rogier de Maude et

(1) G. DEMAY. Les Sceaux de la Flandre, t. II, Nº 5357.

(2) Idem, tome I, Nº 2523.

(3) Idem, ibid., id.

4) ARCHIVES DE LA VILLE DE TOURNAI. Chirographes de la Cité, Layette de l'année 1242. — Nous avons écrit de la manière la plus simple le nom *Tiébegoi* que nous avons trouvé orthographié Thiébegod, Thiébegot, Tibegot et Thiébeghot.

(5) ARCH. DE TOURNAI. Chir. de Saint-Brice, Layette de 1303.

(6) Idem. Chir. de la Cité, Layette de 1259.

(7) DE MAULDE: d'or à la bande de sable, chargée de trois flanchie d'argent. d'Isabiel A le Take (1). — De cette union naquirent cinq enfants (2), savoir :

lº JAKEMES TIÉBEGOT, qui suivra, III.

2° JEHAN TIÉBEGOT, surnommé Maugier ou Maughier, auteur de la branche qui porta ce surnom. Il suivra, Ill^{bin}.

3º Anniès.

4° KATELINE (3).

5° ISABIEL, mariée à N.... N.

III. Sire Jakemes TIÉBEGOT, bourgeois de Tournai, fut surnommé le père à cause de ce que son fils ainé portait aussi le prénom Jakemes. Comme seigneur de Cynaumont ou de Chinaumont, à Ellezelles, fief tenu du château de Leuze, il fut homme féodal de cette châtellenie. Il perdit son droit de bourgeoisie de Tournai à deux reprises, car il dut le racheter le 6 février 1319 et le 9 mai 1320 (4). En 1299, il acheta de Gilles A le Take, de Dierin dou Porc et de Jehan de Baelli, des terres sises à Rumegnies (Rumillies) qu'avait eues jadis feu Jakemes A le Take, frère dudit Gilles (5). En 1301, Jakemes Tiébegot était l'un des héritiers du feu seigneur Piérart A le Take (6).

Voici les magistratures auxquelles il fut élu selon les listes de magistrats. Il fut l'un des trente maïeurs en 1313-14, 18-19, 20 à 23 et 25 à 28; échevin de Saint-

(1) ARCH. DE TOURNAI. Chirographes de la Cité et de Saint-Brice, Layettes de 1279 et de 1287.

(2) Idem, ibidem. Layettes de 1288 et 1289.

(3) Anniès ou Kateline dut épouser N..... GRAINDAVAINE, car dans son testament passé à Tournai en juillet 1331, leur frère, Sire Jakemes Tiébegot fait des legs aux filles de sa sœur Ysabiel et aussi à une autre de ses nièces qu'il nomme Jehenne Graindavaine, laquelle était mariée à Jehan de Vaus.

(4) ARCH. DE TOURNAI. 1er Registre de la loi, Nº 130 de l'Inventaire manuscrit, folios 105 et 121.

(5) Idem. Chirographes de la Cité, Layette de 1299.

(6) Idem. Chirographes de Saint-Brice, Layette de 1301.

Brice de 1323 à 1325 et de 1328 à 1331; sous-maire de Saint-Brice en 1331-32 (1). Nous présumons qu'il dut être prévôt car nous l'avons trouvé qualifié Sire dans quelques actes (2).

Jakemes Tiébegot, le père, testa à Tournai le lendemain du jour de Saint-Pierre en la première semaine de fenerech (juillet) 1331, et retesta le 10 juiltet 1342 (3), puis dans un codicille fait le 15 novembre 1344 pardevant les échevins de Saint-Brice, il donna à son fils Jehan tous ses biens gisants de là l'Escaut, hors de la justice de Tournai.

Voici les parents nommés dans le second testament :

Jakemes Tiébegot, fils aîné. Il reçut la terre de Cynaumont, comme hoir féodal (4);

Feu Henri Tiébegot, second fils. Il fut remplacé comme héritier par ses trois fils : Jakemin, Henri et Jehan;

Jehan Tiébegot, troisième fils. Il reçut un manoir et des terres sises à Rumegnies (Rumillies). Il était père de Vadin Tiébegot;

Magnain, femme de Jakemes Tiébegot, le fils;

Jakemes et Jehan, enfants de Maughier Tiébegot; Les enfants de Jehannain Maugier;

Jehenne Graindavainne, nièce du testateur.

Jakemes *Tiébegot* le père vivait encore en 1347 (5). Sa femme fut *Jehane* DE BLANDAING (6), fille de Jehan

(1) Idem. Registres de la loi, Liste de magistrats.

(2) Idem. Chirographes de Saint-Brice, Layette de 1341.

(3) Idem. Testaments, Paquets des années 1341 et 1342.

(4) Dans le second testament, on lit que la terre de Cynaumont compresait manoir, terres, prés, pâtures, bois et aulnois.

(5) ARCH. DE TOURNAI. Chir. de Saint-Brice, Layette de 1347.

(6) Idem. Chir. de la Cité, Layette de 1299; Chir. de Saint-Bricc. Layette de 1303; Donations, parmi les testaments, Paquet de 1332. — DE BLANDAING: d'asur au cerf passant d'or. de Blandaing, le père, et de Maroie N..... (1). Nous avons relevé les noms de cinq de leurs enfants. Ils suivent :

l° JAKEMES, clerc, surnommé le jeune et le fils, et, dans un acte passé à l'échevinage de Saint-Brice en 1332, Jakemes de Chinaumont, avait reçu de son père avant juin 1333, un fief avec terres et motte sis à Rumegnies (Rumillies), qu'avait possédé, jadis, Evrard A le Take, fils de feu Jaques (2). Il acheta trois fois son droit de bourgeoisie à Tournai. D'abord le 21 avril 1316, puis le 6 février 1319 et le 9 mai 1320 (3). Il était homme de fief de la Cour féodale de Leuze en 1345 (4).

Voici ses magistratures :

L'un des 30 maïeurs en 1316, 17, 18, 28, 29, 30, 31, 32; eswardeur en 1318, 19, 20, 22, 23, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 48, 49, 50, 51, 53, 54; échevin de Saint-Brice en 1320 à 22, 25 à 27, 45, 46, 51, 52, 54, 55; Juré de la Ville de 1323 à 1325, puis en 1327, 28, 47 et 48; délégué à la laine en 1341-42; délégué aux droits des communes en 1343-44. De même que son père, on le trouve qualifié Sire.

Jakemes Tiébegot le fils mourut avant 1369.

Sa femme, qu'il épousa avant 1316, fut *Maigne* (Magdelaine) DE CLERMÈS (5), fille de Willaumes de Clermés, bourgeois et échevin de Tournai, et de Katerine de Rués, sa première épouse (6). — Lors du

(1) Id. Chir. de la Cité, Layette de 1315.

(2) Id. Chir. de Saint-Brice, Layette de 1331 (pour la qualité de clerc), et Layettes de 1332 et 33.

(3) Id. fer Registre de la loi, olios 28, verso, 105 et 121.

(4) Id. Chir. de la Cité, Layette de 1345.

(5) DE CLERMÈS : d'argent à cinq fusées (fuseaux) de gueules, aboutées en bande.

(6) ARCH. DE TOUBNAI. Chir. de Saint-Brice, Layette de 1364. Echevins à cette date : Jak de Piéronne, maire ; Thiéri Mouton, Jak Piétart, Jak de Raincourt, Colart Belin, Jehan Boinsenfant et Thumas du Four. plaid du bourg de Saint-Brice, tenu en 1333, après Pâques, *Jakemes Tiebegos li Jovenes* et *Maigne de Clermés* se ravestirent, ce qui prouve qu'ils n'avaient pas d'enfants (1).

Par acte passé à l'échevinage de Saint-Brice, le 5 juillet 1364, Jaquemes Tiébegos et sa femme font donation d'une maison (2) à D^{elle} Jehenne Tiébegotte, fille de Jehan, demeurant à Mortaigne. Maigne *de Clermès* fit un testament le dernier lundi de mai 1317, puis retesta le 22 mai 1379, ayant plus de 80 ans. Elle mourut avant le 3 juillet de ladite année, jour ou son dernier testament fut approuvé par les maïeur et échevins de Saint-Brice (3). Selon ses vœux, elle fut inhumée dans la chapelle de Sainte-Marie-Magdelaine en l'église du même nom à Tournai.

Voici les parents et alliés désignés dans le second testament :

Neveu du mari : Jehan Tiébegot, demeurant à Mortaigne, père de Jaques, de Jehanne et de Hanekin Tiébegot;

Cousin du mari : Jaques Tiébegot;

Neveu de la testatrice : Feu Jehan Wettin, père de Jehan, de Watier, de Margherite et de Crestyenne Wettin;

Nièce de la testatrice : Katerine Wettine, femme de Jaquemart du Mortier.

Petits-neveux de la testatrice : Hanekin et Rogelet de Clermés, fils de feu Rogier de Clermés;

Parent de la testatrice : Colin de Pesck (Nicolas de Pecq), moine à Clerefontaine.

(3) ARCH. DE TOURNAI. Testaments, Paquets de 1317 et de 1379.

⁽¹⁾ Idem. Chir. de Saint-Brice, Layette de 1333.

⁽²⁾ Idem. Chir. de Saint-Brice. Layette de 1364. Maison sise en - le Tanerie, » aujourd'hui quai Vifquin. Elle était voisine de l'héritage de Jehan Graindavaine.

Jakemes Tiébegot le fils ne laissa pas postérité. 2º HENRI TIÉBEGOT, qui suivra, IV.

3° Sire JEHAN, clerc, bourgeois de Tournai par serments faits le 9 mai 1320 et le 22 février 1332 v. st. (1), fit le second serment à la volonté du gouverneur de la ville (2), Il reçut de son père, un manoir avec beaucoup de terres, le tout situé à Rumegnies (Rumillies). Des actes datés de 1345 et 1346, nous le montrent propriétaire de terres à Chercq et à Bruïelles, aux environs de Warnave (3). Il posséda une maison dans la rue de la Tannerie (4) et la vendit à Messire Enguerrand *d'Eudin*, chevalier, gouverneur de Tournai, qui la revendit à Messire Willes *de Sars*, " con dist Barat ", par qui elle fut encore vendue à Honorable Rogier de Buillemont, écuyer, le 25 août 1362 (5).

Voici les magistratures de Sire Jehan Tiébegot :

Voir Juré à Saint-Brice en 1332, 34 et 38; échevin dudit lieu en 1333; juré de Tournai en 1334.35, 36-37 et 37-38; premier prévôt et chef des jurés en 1340-41; 42-43; 45-46 et 48-49; Massart ou trésoriergénéral de la ville en 1341-42 (6).

Jehan TIÉBEGOT fut le Roi Carodo Bribas ou Caradoc Brinbas du Tournoi des XXXI rois donné à Tournai, les lundi et mardi après le jour du Saint-

(1) ARCE. DE TOURNAI. 1er Registre de la loi, fol. 12). — 3e Reg. de la loi (Nº 132), fol. 10, verso.

(2) Noble homme Jehan DU CASTELER (à la croix endentée et au canton d'hermine), chevalier.

(3) ARCH. DE TOURNAI, Chir. de la Cité, Layettes de 1345 et 1356. En cette dernière année, Jehan Tiébegot possédait à Bruïelles, sept bonniers et un quartier.

(4) Id. Chir. de Saint-Brice, Layette de 1362. La rue de la Tannerie est le quai Vifquin.

(5) Id. ibidem.

(6) Id., 5e Registre de la loi (Nº 134), fol. 27, verso.

Sacrement en juin 1331. Il figure dans la liste des joûteurs tournaisiens, sous le N° XVIII, et ses armoiries sont décrites par les hérauts d'armes, d'or à trois pieus de gueules, à une fasce d'argent à trois coquilles d'azur. Mais ce n'est pas ainsi qu'il les porta sur son sceau car elles s'y trouvent brisées d'une bordure engrêlée (1) que l'écusson émaillé à ces dites armes sur la Torche des Damoiseaux conservée à la Trésorerie de la Cathédrale de Tournai, nous révèle être de sable.

Ce fut à la prière de Jehan Tiébegot et de quelques autres notables bourgeois qui, après la paix d'Esplechin, se rendirent à Paris près du Roi de France, que celui-ci rendit aux Tournaisiens leurs anciennes lois. les dispensa du gouverneur qu'il leur avait imposé, et leur donna la propriété du Bois de Breuze (2).

Sire Jehan Tiébegot eut pour femme Maigne (Magdelaine) GARGATE (3), fille de Sire Jehan Gargate ou Gargatte, plusieurs fois prévôt de Tournai, et de N.... le Muisie, sa première épouse (4).

Ayant perdu leur unique enfant, ces époux se ravestirent au plaid du bourg de Saint-Brice en octobre 1344 (5).

Le testament de Maigne Gargate fut approuvé à Tournai, le 5 décembre 1397 (6). Il eut pour exécu-

(1) G. DEMAY. Les Sceaux de la Flandre, t. II, p. 56, No 5357. On voit dans le scel décrit que Jehan Tiébegot portait : d. à trois pals....., é la fasce chargée de trois coquilles d.... et à la bordure engrétée d...... Écu penché, timbré d'un heaume garni de deux bras, sur champ de fleurs. ARCHIVES COMMUNALES DE DOUAI. Sentence au sujet d'une collision entre Douaisiens et Tournaisiens revenant de l'ost (armée), datée du 9 mai 1341.

(2) Chronique de Berne. — Voyez Chroniques de Froissart, Edition Kervyn de Lettenhove, t. III, p. 508.

(3) GARGATE OU GARGATTE : de gueules semé de fleurs de lis d'or.

(4) ARCH. DE TOURNAI, Chir. de la Cité, Layettes de 1308 et 1336.

(5) Id., Chir. de Saint-Brice, Layette de 1344.

(6) Id., Testaments, Paquets de 1397.

teurs, Rogier de Clermés, Quentin Gargatte, Pierre le Pot et Catherine Gargatte, femme de Jacques de Raincourt.

Du mariage de Sire Jehan Tiébegot et de Maigne Gargate, vint un seul enfant, savoir :

A. Vadin (1), cité comme vivant le 10 juillet 1342, dans le testament de son aïeul Jakemes Tiébegot le père, mourut avant le plaid du bourg de Saint-Brice tenu en octobre 1344.

4° MAIGNE, née en 1303, avant Pâques, c'est-à-dire en 1304 n. st. (2).

5º Isabiaus ou Isabelle.

IV. Henri Tiébegot, bourgeois de Tournai par achat fait le 12 ghieskerec (juin) 1314, fut obligé de racheter sa bourgeoisie dans le même temps que son frère Jakemes Tiébegot le jeune, le 21 avril 1316, et avec son père et ses deux frères, le 9 mai 1320 (3).

Il mourut avant 1329, après avoir épousé à la fin du XIII^e siècle, *Katerine* DE CLERMÈS (4), sœur germaine de la femme de son frère ainé qu'on a vue, ci-devant, p. 409, ligne 23.

Un acte passé par devant les maïeur et échevins de Saint-Brice en l'année 1308, fait connaître qu'à cette époque, Henri Tiébegot s'était expatrié, abandonnant ses enfants aux soins de leur aïeul, Jakemes Tiébegot, le père. Un autre acte, émanant du même échevinage et daté du 15 mai 1334, fait savoir que feu Henri Tié-

⁽¹⁾ Le prénom Vadin, qu'on peut prononcer Badin et Ouadin, est une forme familière de Bauduin, nom dont on a fait Badinet, Bauduinet, Baudet, Baudart, Bodart, Baudechon, etc., le bisaïeul de Vadin Tiébegot du côté maternel était Bauduin LE MUISI.

⁽²⁾ ARCE. DE TOURNAI. Chir. de Saint-Brice, Layette de 1303.

⁽³⁾ ARCH. DE TOURNAI. 4er Reg. de la loi, folios 2 verso; 28 verso et 121.
(4) Idem. Chir. de la Cité, Layette de 1303; Chir. de Saint-Brice, layette de 1308.

begot laissait cinq enfants, Jakemin, Henriet, Hanekin, Rogelet et Magnon. Enfin, par devant la même magistrature, le 18 mai 1366, les héritiers de feu Henri Tiébegot le père, au nombre de quatre (Rogelet étant mort), vendirent à Jehan Cauchevaque, leur manoir de Rumegnies (Rumillies) comprenant environ sept bonniers et un quartier. A cette époque, Magnon Tiébegotte est dite veuve de Jaquemes Gargatte (1).

Voici la descendance de Henri Tiébegot :

l° JAKEMES, dit l'aîné, marié et ayant des enfants mineurs avant septembre 1365. Il demeurait à Tournai, dans la paroisse de Sainte-Catherine avant 1380 (2). Dans le cas où sa descendance se serait continuée, elle formerait la branche aînée de la famille. Mais nous croyons qu'elle a dû s'éteindre de bonne heure, à la campagne ou à l'étranger.

2° HENRI. Il épousa Jehanne DE MORIMÈS (3) et laissa, entre autres enfants, un fils qui suit :

A. Jehan, marié en premières noces, avant le 6 octobre 1374, à Jehenne DE RONK ou de Ronc, fille de feu Jaques de Ronk (4), et en secondes noces à N..... N..... Il mourut avant 1389, laissant trois enfants

(1) ARCH. DE TOURNAI. Chir. de Saint-Brice, Layette de 1308, 1334 et 1366.

(2) Idem, ibid. Layette de 1365; Chir. de la Cité, Layette de 1379.

(3) ARCH. DE TOURNAI. Chir. de la Cité, Layette de 1374. — Avant le 15 février 1438, Delle Agnès de Moremees était veuve de N.... de Ghuyencourt, écuyer, et remariée à Hue de Sinoble, écuyer. Elle était mère de Delle Catherine de Ghuyencourt, femme de Jaquemars Robillars dit du Fermont (ARCHIVES DE SAINT-AMAND-LEZ-EAUX, Chirographes, FF. 57). — Cette famille DE MORIMEZ OU DE MOREMEEZ pourrait bien être celle qui porte pour armoiries, d'or à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'argent.

(4) ARCH. DE TOURNAI. Chir. de la Cité, Layette, de 1374; ARCH. DE SAINT-AMAND, Chirographes, Layette de FF. 54, acte du 16 janvier 1410 (1411 n. st.). dont l'un des tuteurs fut Alard Tiébegot (1). Ses enfants suivent :

a. JRHAN, mort en 1402 (2).

b. PIERRE. Il fut procureur pour Hault et noble seigneur Robert de Mortaigne dit d'Espiere, chevalier, seigneur de Cavrines, le 22 novembre 1409 (3). On le trouve échevin de Saint-Amand en Pèvele dans les années 1412, 1415, 1417 et 1420. Il épousa avant le l6 janvier 1410 (1411 n. st.), Jehanne DE LARK, fille d'Antoine de Lark ou de Larcq, bourgeois de Tournai, et de Katherine de Lattre (4). Il mourut avant le 12 mars 1427 (1428 n. st.), époque où sa veuve était déjà remariée à Jaquemart Plumekocq (5).

Pierre laissa trois enfants mineurs sous la tutelle de Rasse de Lark, leur oncle. Ces enfants suivent :

aa Grégoire.

bb. Mahieuwet.

cc. Katherine. Elle épousa Jehan DU BRUECQ OU DU BROECQ, avec qui elle demeurait à Tournai, le 14 septembre 1472 (6). Ils étaient morts avant le 15 janvier 1481, laissant deux filles, D^{elles} Katherine et Ourse du Broecq (7).

c. MARIE, née vers 1383-84, morte le 4 mai 1436 (8), après avoir épousé, en 1403, Simon DE SAINT-GENOIS, dit depuis l'aîné et l'oncle, né vers 1374, mort à Tournai, dans la paroisse de Saint-

(1) ARCH. DE TOURNAI, Chir. de la Cité, Layette de 1389.

(2) ARCH. DE SAINT-AMAND, Chirographes, FF. 54.

(3) Idem, ibidem, idem.

(4) Idem, ibid, FF. 56, acte du 12 mars 1427.

(5) Idem, ibid., id.

(6) ARCHIVES DE RONGY (canton d'Antoing), chez Melle la comtesse Marie de Romrée.

(7) ARCHIVES DE SAINT-AMAND, Chirographes, FF. 62.

(8) ARCH. DE TOURNAI. Cartulaire des rentes de 1429 à 1434, fol. 5, recto, et les comptes généraux, Registre des années 1431 à 1437.

Brice, le 16 janvier 1454 (1455 n. st.), après avoir été grand prévôt de ladite ville en 1449 et 1451, fils de Jehan de Saint-Genois, bourgeois et échevin de Tournai, et de Katherine Moriël (1). Les enfants issus de ce mariage s'allièrent aux familles Fremault, de Clermès, Bernard et Gargatte.

3° JEHAN TIÉBEGOT, qui suivra, V.

4º ROGELET OU ROGIER, mort avant mai 1366 (2).

5° MAGNON. MAIGNE OU MAGDELAINE. Elle fut mariée deux fois. D'abord, avant 1341, avec Gontier DU CASTELER, fils de Jehan du Casteler, et, en secondes noces, vers 1349, avec Jaquemes GARGATTE, veuf de Marie le Descauche, et fils de Sire Jehan Gargatte, qui fut prévot de Tournai, et de N.... le Muisie, sa première femme (3). — Maigne Tiébegotte est parfois nommée Maigne dou Casteler, vefve Jaquemon Gargatte (4), à cause du nom de son premier époux.

Nous avons trouvé qu'elle fut mère de Hanekin, de Jehanne et de Catherine Gargatte. Cette dernière mariée avant 1379, à Jaques de Raincourt, de famille échevinale (5).

V. Jehan TIÉBEGOT, fils cadet du premier Henri, alla se domicilier à Mortaigne-sur-lEscaut (6). Il épousa avant le 10 décembre 1359, Caisine ou Nicaise

(1) Notices généalogiques tournaisiennes, t. III, p. 421. — Dans son testament fait à Tournai, le 18 février 1450 (1451 n. st.), Sire Simon de Saint-Genois, l'aisné, fait des legs à Margot et à Simonnet pu BROQUET. enfants de Jehan du Brocquet et de Delle Cécile Thiébegot. — Nous n'avors pu trouver les père et mère de la dite Cécile.

(2) ARCH. DE TOURNAI. Chirographes de Saint Brice, Layette de 1366.

(3) Id. Chir. de la Cité, 1348; Chir. de Saint-Brice, 1341, 1359. – Jaques Gargatte, qui fut le XXXI^e roi du Tournoi de 1331, porta de gueules semé de fleurs de lis d'or, à une bordure componée d'argent et de sable.

(4) ARCH. DE TOURNAI. Chir. de Saint-Brice, 1359; Chir. de la Cité, 1371.

(5) Id. Chir. de Saint-Brice, 1359; Chir. de la Cité, 1379.

(6) Id. Testament de Maigne de Clermès. Paquet des testaments de 1379.

ARGENT. Pour aider à cette alliance, Jaquemes Tiébegot, dit le fils, et Maigne de Clermés, son épouse, donnèrent quinze livres tournois de rente à leur neveu Jehan (1).

Nous connaissons les noms de cinq des enfants de Jehan Tiébegot-Argent; ce sont :

lo JEHANNE. Elle fut mariée avant 1378, avec Jehan As GAMBES, mort avant 1407. Elle fut mère d'Oulfart (Olivier) As Gambes, d'Alart dit Daret ou Desret (Désiré) As Gambes, de Robierde As Gambes et de Katherine As Gambes, femme de Jacquemart le Mierchier (2).

2º JAQUEMES OU JAQUES TIÉBEGOT, qui suivra, VI.

3º ALART OU ALARD TIÉBEGOT, qui suivra, VI1.

4° JEHAN, mort ainsi que sa femme avant 1409, avait épousé Angniès DOU BUSCQ, veuve de Jehan Cambier, laquelle lui donna quatre enfants dont les trois plus jeunes avaient pour tuteur en 1409, Jehan Oudry (3). Ces enfants suivent :

A. Piéronne. Elle épousa, en premières noces, Willemme LE VROULT OU LE VROUD (4), mort le 28 septembre 1415, après avoir testé le 20 dudit mois. C'était le fils de Willem le Vroud et de Catherine de le Becque (5).

(1) Id. Chir. de Saint-Brice, 1359.

(2) Id. Chir. de la Cité, 1379, 1407, 1412. — En 1412, Jehan Tiébegot reçut une procuration de la veuve As Gambes, née Tiébegot.

(3) ARCH. DE TOURNAI. Comptes de tutelle, 1409. — Parmi les locataires de maisons appartenant aux mineurs Tiébegot, nous remarquons Biétremieu le Cappelier; Jaquemart de Hostels, coutelier; D^{ollo} Maigne de Helchuès, veuve de feu Olivier Le Maire, dit d'Anthoing, et mère de Jehenne le Maire, dite d'Anthoing.

(4) Le Vroud, en flamand de Vroed, c'est-à-dire le sage, le prudent, l'avisé.

(5) ARCH. DE TOURNAI. Testaments. Paquet de 1415. Cet acte prouve que W. Le Vroult avait pour frère, Gillart le Vroult; pour cousin, Jehan du Mont le fils, et pour beaux-frères, Caisin et Guérardin Tiébegot. — Comptes d'execution testamentaire. Compte du testament susdit, rendu en 1417.

ANNALES. IX.

Son second mari fut *Thomas* DU Bos, avec lequel elle vivait en 1433 (1).

B. Caisin ou Nicaise.

C. Grardin ou Gérard. Un acte passé par devant les échevins de Tournai, le 3 février 1420 (1421 n. st.), nous apprend que parmi les parents de Gérard Tiébegot figuraient Sire Jehan Calouwart, prêtre; Jehan Tiébegot, Pierre de Blandaing et Jehan de Clermés (2).

D. Mariette ou Marie (3).

5° PIÉRONNE, femme de Jehan D'OGY, dit de Saint-Amand, dont elle fut veuve avant 1408. Elle n'eut pas d'enfants et son mari eut pour héritière, sa sœur utérine, Margherite Sevalière (Chevalier), femme de Bauduin Maquelin (4).

VI. Jaquemes ou Jaques Tiébegot, mort avant septembre 1384, avait épousé avant 1368, Maigne (Magdelaine) COLEMER, morte vers le 8 septembre 1384, inhumée dans l'église de l'abbaye du Château, lez-Mortagne-sur-Escaut. Elle était fille de Jehan Colemer ou Collemer (5), bourgeois de Tournai, et de Katheline Davelin, et avait pour sœur, Angniès Colemer, femme de Jehan de Blandaing (6).

(1) ARCH. DE TOURNAI. Chir. de la Cité, Layette de 1433.

(2) Id., ibid. Layette de 1420.

(3) Une demoiselle Marie *Tiebegot* est dite veuve de Jehan DU VIVIER dans un acte passé pardevant les échevins de Tournai, le ler mars 1461 (1462 n. st.), Son testament fut approuvé à Tournai. le 17 mars 1482 (1483 n. st.) ARCH. DE TOURNAI, *Testaments*.

(4) ARCH. DE TOURNAI, Chirographes de la Cité, Layette de 1408.

(5) COLEMER OU COLLEMER : d'or billeté de gueules, à trois croissants du même, ou d'or (ALLAS d'argent) semé de billettes de gueules à trois croissants du même. Cimier : un griffon issant.

(6) ARCH. DK TOURNAI. Chir. de la Cité, Layettes des années 1388, 89 et 1406; — Chir. de Saint-Brice, Layette de 1383. — Pour l'alliance Colk-MER-DAVELIN, voyez Chir. de la Cité, Layettes de 1324 et 1325; Testaments, Paquet de 1323. Le testament de Maigne Colemer fait le 5 septembre 1384, fut approuvé à Tournai, le 10 du même mois. Les exécuteurs y désignés étaient Jacques et Pierre Crissembien, frères; Alard Tiébegot, beau-frère de la testatrice, et le cousin d'icelle, Rogier Colemer (1).

Jacques TIÉBEGOT fut père de quatre enfants, qui suivent :

1º NICAISE. Ce prénom amphibologique que nous avons déjà rencontré plus haut, désigne ici une fille qui mourut veuve avant 1411 (2). Elle épousa avant décembre 1385, Jehan LE FLAMENG (3), marchand détailleur de drap, bourgeois de Tournai par relief fait endéans l'année de son mariage, le 10 janvier 1385 (1386 n. st), fils de Willaumes le Flameng (4). — Avant son mariage, Jehan le Flameng avait acheté de Watier de le Warde, un manoir qui avait appartenu jadis à Jaquemes de Blandaing et qui était situé à Tournai au Rodewit, derrière la Halle aux draps (5). Jehan le Flameng mourut le 6 novembre 1400, après avoir figuré dans la magistrature tournaisienne comme l'un des XIII hommes délégués à la draperie en 1388-89 (6).

La fille ainée de Jehan le Flameng et de Nicaise Tiébegotte, nommée Hanette ou Jehanne le Flameng, naquit en 1386. Elle est citée dans un acte de l'année

(1) ARCH. DE TOURNAI. Testaments, Layette de 1384.

(2) Id. Chir. de la Cité, Layette de 1411.

(3) LE FLAMENG : de sable à trois écussons d'argent, chargés chacun d'une croix de gueules. Cimier : tête et col d'un chien d'argent, entre un vol de gueules.

(4) ARCH. DE TOURNAI. 7e Registre de la loi (Nº 137), fol. 13, verso.

(5) Idem, Chir. de la Cité. Layette de l'année de 1382.

(6) Idem. COMPTES OÉNERAUX, 1er Registre. — 7e Registre de la loi. Magistrats élus en 1388. 1387 (1). La cadette, Maignon ou Magdelaine, naquit en 1387 (2).

2º JAQUEMART OU JAQUES, mineur d'ans en 1389, vivait encore en 1428 (3).

3° ANGNIÈS, mineure en 1389, fut mariée deux fois. Elle épousa, en premières noces, en 1395, Willaumes DENNETIÈRES (4), bourgeois de Tournai par relief fait la nuit de l'Ascension qui fut le 10 mai 1396 (5). C'était le fils cadet de feu Jacques Dennetières, en son vivant changeur, et de Jehenne Cauwelier, dite Caulier, hôtesse du Saumon en la rue de Pont à Tournai (6). Willaumes Dennetières mourut en 1400, étant échevin de Saint-Brice, magistrature dans laquelle le remplaça Colart Au Touppet (7).

Devenue veuve, Angniès convola avant 1408, avec Colart (Nicolas) DE MORIAUMEZ (8), écuyer, que nous croyons fils ou petit-fils du chevalier Willaumes de Moriaumez, bâtard de Condet-Bailleul-Moriaumez (9).

(1) ARCH. DE TOURNAI. Chir. de la Cité, Layette de 1387.

(2) Idem, ibidem, Layette de 1398.

(3) Idem *Chir. de la Cité*, Layettes de 1389 et de 1428. — Vers cette époque, on trouve un Jaques *Tiébegot*, époux de Jehenne *de Rosières*, daus un obituaire de la fin du XV^e siècle conservé aux Archives de Tournai.

(4) DENNETIÈRES : d'argent à trois écussons d'asur, chargés chacun d'une étoile à six rais d'or. — Les d'ENNETIÈRES anoblis, qui vont s'éteindre dans la personne du neuvième marquis sont issus du frère ainé de WILLAUMES.

(5) ARCH. DE TOURNAI. 8^c Registre de la loi (No 138), folio 10, verso. — Ce registre prouve que jamais Willaumes Dennetières ne fut prévôt.

(6) ARCH. DB TOURNAI. Compte de la tutelle des enfants de Willaumes DANETIÈRES et d'Angnies Thiébegotte, rendu en 1418.

(7) Idem. 8e Registre de la loi, Magistrats de 1399-1400.

(8) DE MORIAUMEZ : chevronné renversé de vair à deux chevrons de gueules brochant, celui en chef, écimé.

(9) Il y avait alors un autre Willaume de Moriaumez, proche parent de Colart, peut-être son frère. Il était l'un des échansons du roi de Franc Charles VI et avait épousé vers 1416, Dello Cécile des Wastines, veuve de Jehan de Lalaing, écuyer, seigneur de Lesdain, de Lannon (à Rumes), de Dolaut-pont (à Jollain), tué à la bataille d'Azincourt, le 25 octobre 1415. Voyez : Annales de la Societé historique et archéologique de Tournai. t. I, p. 314. — ARCH. DE SAINT-AMAND-LES-EAUX. Chirographes, FF. 55. Angniès n'eut d'enfants que du premier lit. En l'année 1410, ses deux filles avaient pour tuteur, Jaques Vinchant (1). Elles suivent :

A. Annette ou Anne DENNETIÈRES, mariée vers 1423, à Colart Normant, clerc, fils de feu Jehan, lequel Colart acheta le droit de bourgeoisie à Tournai pour 20 sols tournois, le 20 décembre de la dite année (2). On la trouve mentionnée avec son mari dans des actes de la cité de Tournai datés du 10 mai 1447 et du 30 septembre 1456 (3), mais à cette dernière date, elle était veuve et mère de deux filles, savoir :

a. Marguerite Normande, femme de Denis Chevalier, et mère de trois enfants vivants en 1494. Ces enfants suivent :

aa. Pierre Chevalier, clerc, notaire du Roi au Châtelet de Paris.

bb. Colle Chevalier, femme de Wallerand Tricot.

cc. Flore Chevalier, femme d'Arnould Stennin.

b. Marie Normande, femme de Piérart Dauffayt, dit parfois du Fayt, marchand à Tournai (4).

B. Catron ou Catherine DENNETIÈRES, mariée en 1423, à Jehan *Dorque*, bourgeois de Tournai par relief fait en déans l'année de son mariage, le 23 janvier de la dite année, 1424 n. st., fils de feu Jehan Dorque et de Jehanne Campion, remariée à Jaques le Louchier, seigneur de la Hugerie. Devenu veuf, Jehan Dorque convola avant 1438 (1439 n. st.) avec Isabelle Wettin. — Catherine Dennetières laissa deux enfants :

- Catherine Dennetieres faissa deux emants :

a. Haquinet Dorque, prénommé plus tard Jehan.

⁽¹⁾ C'était un parent des Dennetières et des de Calonne. — ARCH. DE Tournai. Chirographes de Saint-Brice, Layette de 1410.

⁽²⁾ ARCH. DE TOUBNAI. 10º Registre de la loi (Nº 140), folio 25, verso.

⁽³⁾ Idem. Chir. de la Cité, Layettes de 1447 et 1456.

⁽⁴⁾ ARCH. DE SAINT-AMAND-LES-EAUX. Chirographes, Layette FF. 58. acte du 11 octobre 1443; layette FF. 63, acte du ler juillet 1494.

b. Catron Dorque, prénommée plus'tard Catherine(l) 4º JEHAN TIÉBEGOT, qui suit, VII.

VII. Jehan TIÉBEGOT, menredans ou mineur d'ans en 1389, était changeur à Tournai en 1400 (2). Il possédait le fief du Cambge ou du Change, fief en l'air consistant en un droit de franchise et de cambage se percevant sur les boutiques qui s'étalaient dans les places et marchés et sur les bierres qui se brassaient dans les cambes ou brasseries dépendantes de seigneuries étrangères, et qui se vendaient en ville.

Il acheta le droit de bourgeoisie à Tournai, le l^{er} juin 1403, en payant 50 sols parisis (3). Bien que nous ne l'ayons pas rencontré comme prévôt dans les listes de magistrats, nous l'avons vu qualifié sire dans quelques actes.

Voici ses magistratures :

Ewardeur dans la paroisse de Notre-Dame en 1404, 7 et 9; éwardeur au bourg de Saint-Brice en 1410-11,13, 15,17, 19,21 et 23; échevin de Saint-Brice en 1412, 16 et 24; juré de Tournai en 1418, 20, 22 et 26. Il mourut en 1426 et fut remplacé comme juré par Pierre de Wames (4).

Jehan Tiébegot, le changeur, avait épousé Maigne (Magdelaine) DES HUVETZ, dite d'Orchies (5), fille de Jehan, marchand cirier, et d'Agniès de Hanin (6).

Le testament de Maigne des Huvetz fut approuvé

(1) ARCH. DE TOURNAI. 10e Registre de la loi, folio 28, recto; — Testaments, Testament de Jebanne Campion approuvé le 24 février 1433, dans le paquet de la dite année; — Chirographes, Layette de 1438.

(2) Idem. Chirographes de la Cité, Layettes de 1389 et de 1400.

(3) ARCH. DE TOURNAI. 9ª Registre de la loi (Nº 139), folio 10, recto.

(4) Idem. 11e Registre de la loi, liste des magistrats de 1426.

(5) DES HUVETZ, DE HUVETZ, DES HUVESC OU DE HUVES: d.... à une tête et col d'homme barbu, posée de profil et adextrée.

(6) ARCH. DE TOURNAI. Chirographes de la Cité, Layettes de 1363 et de 1415.

à Tournai le 15 janvier 1459 (1460 n. st). On y voit qu'elle avait pour bru Agniès de Bary, veuve de Jehan Tiébegot et remariée à Gilles de Loyaucourt, écuyer, et pour neveu, Martin de Bary (1).

Jehan TIÉBEGOT fut père de quatre enfants, savoir :

l° MARCQUET OU MARC. Un acte passé par devant les échevins de Tournai en 1428, nous montre Jehan Henneron tuteur subrogé de Marcquet, Annechon, Haquinet et Gosset Tiébegot, enfants de feu Jehan et de D^{elle} Maigne de Huvès, achetant en leur nom, un bien que vendait Jaquemart Tiébegor, leur oncle (2). — Nous ignorons la destinée de Marc Tiébegor.

2° ANNECHON OU Agnès, dite Dame Anne. Elle est dite âgée de 24 ansen 1428, alors qu'elle était religieuse à Flines (3) où elle mourut le 15 avril 1478 (4).

3º HAQUINET OU JEHAN TIÉBEGOT, qui suivra, VIII.

4° Gosser ou Gossuin. Sa destinée ne nous est pas connue.

VIII. Haquinet ou Jehan TIÉBEGOT, seigneur du Cambge de Tournai, vendit ce fief à son cousin germain maternel, Jehan Bonenffant, par acte du 26 août 1429 (5). Il acquit le droit de bourgeoisie à Tournai, étant arbalétrier du Grand Serment, pour le prix de 20 sols tournois qu'il paya le l^{er} février 1433 ou 1434 n. st. (6).

(1) Idem. Testaments, Paquet de 1459. — Martin de Bary était en réalité le petit-neveu de la testatrice, étant fils de Catherine Boinenffant, fille d'Oudart Boinenffant et de Marguerite des Huvetz, dite d'Orchies.

(2) ARCH. DE TOURNAI. Chir. de la Cité, Layette de 1428.

(3) Idem. Cartulaire des rentes de 1428, 2º Registre, fol. 20, verso.

(4) Idem. Cartulaire des rentes, renouvelé en 1468, folio 171, recto.

(5) BIBLIOTHÉQUE NATIONALE DE FRANCE, Collection Moreau, Registre 249, folio 21. — Extraits des papiers de famille du vicomte de Bossuyt, né Luytens.

(6) ARCH. DE TOURNAI. 11^e Registre de la loi (Nº 141). folio 28, recto.

Voici ses magistratures : Juré de Tournai en 1434-35, 38-39, 44-45, 46, 47, 48, 49, 50 et 51; échevin de Saint-Brice en 1435-36, 48-49; éwardeur à Saint-Brice et à Saint-Jean-Baptiste en 1441-42, 43-44 et 45-46; enfin Maïeur de Saint-Brice en 1451-52 (1).

Il mourut le 13 octobre 1452 et son testament fait le 5 dudit mois, fut approuvé le 16, trois jours après le décès, par le nouveau maïeur de Saint-Brice, Jehan *Pryer*, et par les échevins, Jehan de Harlebecque, Jehan le Roy, Jehan Josept, Colart de Hurtebise, Piérart Hierencq et Noël du Sart (2). Par cet acte que présentèrent aux magistrats, Martin de Bary, Jaquemart Rouppin et Gillet de Touart, Jehan Tiébegot déclare vouloir être enterré dans l'église de Saint-Brice, sa paroisse, le plus près possible « de le lame Jaquemart Tiébegot et dalès le lame Madame Danechin » (3).

Sa pierre tombale se voyait autrefois sous le banc de communion de l'église de Saint-Brice. Il y était représenté ainsi que sa femme, avec inscription et armoiries en incrustations de cuivre. C'est par erreur que les épitaphiers donnent le 8 octobre comme jour de décès de Jehan Tiébegot (4). Sur la pierre fruste de sa tombe, on aura lu VIII là cù se trouvait XIII. On ne peut s'arrêter à la date 1400 que le Comte de Saint-Genois-Grandbreucq donne à la page M (1,000) du tome I de ses *Monuments anciens*, comme étant celle du décès d'Agnès DE BARY (5), femme de Jehan Tiébegot.

(1) Idem. 12 Registre de la loi (Nº 142), iol, 5, verso.

(2) Idem. Testaments. Paquet de 1452.

(3) Philippotte du Quesnoi, de la Maison DE PÉRUWELZ, dame de Néchin.

(4) BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE DE TOURNAI. MADUSCRIT Nº CCXXIV. folio 305.

(5) DE BARY: de gueules à trois hurcs de barbeau d'argent. Cimier: un griffon issant d'or. Supports : deux dragons d'or, affrontés.

C'est après 1429 et avant 1433 que Jehan Tiébegot épousa Agnès DE BARY, fille de Martin de Bary, qui fut maïeur de Saint-Brice, etc., et de Maigne de Braibant, sa première femme (1). Agnès de Bary convola avant janvier 1458 (1459 n. st), avec Gilles de Loyaucourt. écuyer, seigneur des Grand et Petit Carnois (à Anserœul), de Mauroi à Saint-Léger en Tournaisis, etc., qui fut maïeur de Saint-Brice et grand prévôt de Tournai, et qui avait eu pour première femme, Jehanne des Wastines, de la maison de Landas. --Agnès de Bary mourut avant 1486, car en ladite année, son second mari avait pour troisième femme, Catherine de Semerpont, la cadette, sœur de Catherine de Semerpont l'aînée, femme de Sire Arnould de Hornut (2). Jehan Tiébegot et Agnès de Bary ne laissèrent pas d'enfants. En 1443, Jehan Tiébegot et Martin de Bary étaient tuteurs de Jehan et de Jacques de Harchies, enfants de feu Jaspar de Harchies, écuyer, seigneur de la Motte (à Forest-en-Hainaut), etc., et d'Agnès Descaussines; petits-enfants d'Arnoul de Harchies, chevalier, seigneur de la Motte. etc., et de Katherine le Dam, parente des de Bary (3).

(1) Selon les généalogies de la famille de Bary, AGNÈS eut été fille de Catherine Boinenffant, seconde femme de Martin de Bary, mais un chirographe de l'échevinage de Saint-Brice daté du 20 novembre 1433 (ARCH. DE TOURNAI, chir. de Saint-Brice, Layette de 1433), nous apprend que les enfants nès de Catherine Boinenffant se nommaient Martinet, Margot et Mariette, et un chirographe de la Cité de Tournai, daté du 7 février 1442 (1443 n. st.), indique Agnès nE BARY, comme sœur de Jehan DE BARY, et celui-ci est identique à Haquinet DE BARY dont les généalogistes avaient fait le Jacques de Bary donné comme unique enfant de Maigne de Braibant (ARCH. DE TOURNAI, chir. de la Cité, Layette de 1442).

(?) ARCH. DE TOURNAI. Chir. de la Cité, Layette de 1442. — Testaments. Paquet de 1459, testament de Maigne de Huvès ; — Comptes d'exécution tesamentaire de 1486, comptes du test. de Jehan de Lens.

(3) ARCH. DE TOURNAI. Chir. de la Cité, Layette de 1443.

Première branche cadette.

VI bis. Alart ou Alard TIÉBEGOT, troisième enfant et second fils de Jehan Tiébegot, du degré V, et de Nicaise Argent, faisait partie du Grand serment des Arbalétriers de Tournai, lersqu'il se fit recevoir bourgeois de cette ville, en payant 20 sols tournois, le ler avril 1386 (avant Paques 1387 n. st.) comme on le peut voir au folio 14, verso, du 7° registre de la loi (1). En 1395, il était receveur des domaines du Tournaisis pour le roi de France (2), puis, peu après, lieutenant du bailli de cette province. Nous le trouvons occupant cet emploi dans l'année qui suivit le décès du lieutenant-bailli, Jehan Boutillier, le célèbre auteur de la Somme rurale. Celui-ci étant mort avant le 24 janvier 1395 (1396 n. st.), eut pour successeur éphémère, Jehan de Canfin ou de Camphaing (3) que remplaçat dès 1396, honorable et sage Alard Tiébegot alors que le bailli était Monseigneur Henri le Masier, chevalier, seigneur de Biaussart, maître d'hôtel du Roi. Alart Tiébegot cessa d'exercer la fonction du lieutenantbailli, vers 1398 (4) pour la reprendre quelques années plus tard. En 1404, il était lieutenant du bailli, Monseigneur Mahieu de Launais, chevalier, seigneur

(1) ARCHIVES DE TOURNAI. Registre 137 de l'Inventaire manuscrit.

(2) Le 11 septembre 1396, Alard *Tiébegot*, receveur du Roi en Tournésis, reçoit 60 sols lonisiens pour le relief d'un flef appelé le fief de Sailly, venant de Madame Agnès de Hem. — ARCHIVES DE TOURNAI. *Rouleaux*. Inventaire des titres de la succession de feu D¹¹® Jehenne de Hem, morte veuve d'Olivier de Quinghien, écuyer, seigneur de Bachy, et étant la femme de Jehan des Aveules, dit de Florench, écuyer. — Inventaire dressé à la requête de Ricouwars de Quinghien, écuyer.

(3) Jehan de Canfin, seigneur de Coisnes ou Quoisnes, conseiller du roi.

(4) Ledit Jehan de Canfin redevint lieutenant-bailli en 1399.

d'Arondiel (1), chambellan du Roi (2). En 1423, Alart Tiébegot demeurait à Mortagne (3). Nous avons vu, ci-devant qu'en 1389, Alart Tiébegot était tuteur des enfants de feu Jehan Tiébegot et de Jehenne de Ronc et des enfants de feu Jaques Tiébegot et de défunte Maigne Colemer (4).

On peut lire dans *les Sceaux de la Flandre* publiés par Germain DEMAY, sous le nº 5107, la description du sceau d'Alart Tiébegot dont l'état fruste des armoiries a fait considérer comme besants, les coquilles qui en chargent la fasse. Ce scel prouve qu'Alart portait les armes de sa famille, sans brisure.

Alart Tiébegot mourut avant janvier 1431 (1432 n. st.), ce que prouve le relief du droit de bourgeoisie de Tournai opéré par son fils J_{AQUES} . Il eut pour femme Jehenne AUBRON, fille de Thomas, avec laquelle il vivait en 1420 (5). De cette union, contractée vers 1386, vint au moins un fils qui suit, VII.

VII. Jaques TIÉBEGOT, bourgeois de Tournai par relief fait le 23 janvier 1431 (6), fit partie de la Megistrature tournaisienne comme éwardeur dans les

(2) ARCHIVES DE TOURNAI. Chirographes de la cité, 1395, 96, 97, 98 et 1404.

(3) ARCHIVES MUNICIPALES DE SAINT-AMAND-LES EAUX. Chirographes, Layette F F. 57. mais l'acte devrait être en la layette F F. 56 (actes de 1420 à 1430).

(4) Voir, cl-devant, pages 414 et 419.

(5) ARCHIVFS DE TOURNAI. Comptes généraux, Registre 4, 1415 à 1422.

(6) Idem Onsieme registre de la loi (Nº 141), folio 26 recto.

¹ Mahieu de Launais, seigneur d'Arondiel ou d'Arondeau (à Roucourt, lez-Péruwels), du Leslieu (à Saméon), etc., était le fils naturel de Jehan de Launais, chevalier, seigneur de Launais ou de Lannais (à Nomaing), de Thieusies, lez-Mons (qui fut prévôt de Mons et bailli du Hainaut), mort laissant deux fils légitimes, l'un nommé Olifart, né de Marie d'Enghien, dame de Thieusies, l'autre nomme Mahieu (comme son frère bâtard), né de Catherine d'Ailly de Rume (Rumes, lez-Tournai). Cela va jeter quelque clarté sur la filiation des de Launais, de Lannais ou de Lausnais.

paroisses de Saint-Piat et de Sainte-Catherine en 1431-32. Il épousa en 1431, Jehenne DIMENCHE dite le Lombart (1), veuve en premières noces de Jaques Aloux et mère de Jehan et de Pierre Aloux. Devenue veuve pour la seconde fois, avant août 1442, Jehenne Dimenche reconvola avec Piettre Thurin (2) avant octobre 1444. Elle était fille de Nicolas Dimenche dit le Lombart, marchand, et d'Angniès le Muisi, petite-fille de Nicolas Dimenche, lombard, natif de Pistoie (Italie centrale) et d'Angniès de Cordes. Jaques Tiébegot laissa deux fils :

l° JAQUEMART OU JAQUES TIÉBEGOT, qui suivra, VIII.

2° PIERRE. Il demeurait à Mortagne-sur-l'Escaut et eut pour tuteurs, Nicolas Dimenche dit le Lombart, seigneur de Froyennes et de Manaing (au Saulchoirlez-Tournai), son oncle, et Desret As Gambes, cousin germain de son père. Il vivait encore en 1470, le 31 décembre (3).

G. DEMAY, dans les Sceaux de la Flandre, décrit sous le n° 2523, celui de Pierre Tiébegot, homme de fief à Forest-sur-l'Escaut, ou lez Mortagne.

VIII. Jaquemart ou Jaques TIÉBEGOT, seigneur de la Cucquière (à Celles-Molembaix) eut son testament approuvé à Tournai, le 18 septembre 1497, deux jours après son décès arrivé dans cette ville en la paroisse de Saint-Quentin (4). Il avait épousé, avant mai

(1) DIMENCHE : d'azur à l'épée d'argent, garnie d'or, posée en pal, la pointe basse, accostée de deux dragons affrontés d'or, posés en pal, debout sur l'extrémité de leur queue enroulée.

(2) ARCHIVES DE TCURNAI. Chirographes de Saint-Brice, layettes de 1431, 1437; — Chirog. de la Cité, layettes de 1442, 1444.

(3) Idem. Chir. de la Cité, layette de 1444; Chir. de St-Brice, lagette de 1470.

(4) ARCHIVES DE TOURNAI. Testaments, Paquet de 1497.

1466 (1), Jehenne Prévost, fille de Jaquemart Prévost (2), dit aussi Prouvost. Le testament de cette demoiselle fut approuvé à Tournai le 4 juin 1515.

Ils eurent quatre enfants :

lº Godefrin ou Godefroid TIÉBEGOT, qui suivra, IX.

2º JACQUES, nommé avec son frère, dans le testament paternel.

3° N....., femme de Jehan DE LE Rocque.

4° BARBE, nommée avec l'épouse de le Rocque, dans le testament de leur mère, épousa Jehan GRARD. — Le 6 février 1509 (1510 n. st.), Barbe Tiébegot, au nom de son époux défunt, rendit compte de la tutelle de Pierrechon et de Jennet Grard, enfants de feu Mahieu Grard, dont son mari avait été tuteur avec feu Jehan Quatquin. Les nouveaux tuteurs qui reçurent ce compte étaient Caron Cocquiel, fils feu Mahieu; Jaquemart Quiebe et Pronne le Fèvre, veuve de feu Jacques du Vivier (3).

IX. Godefrin ou Godefroid TIÉBEGOT, seigneur de la Cucquière, bonnetier en 1508 (4), vendit son fief de la Cucquière par acte du 12 février 1509 (1510 n. st.), à Sire Jacques le Quint, curé de Celles en Hainaut (5). Il était marchand en 1512 (6); acheta le droit de bourgeoisie à Tournai, comme arbalétrier du Grand Serment, en payant 20 sols tournois, le 3 juillet 1513; testa le 1^{er} mai 1515, et mourut à Tournai, dans la

(1) ARCHIVES DE SAINT-AMAND-LES-EAUX. Chirographes, layette FF. 60. Acte du 20 mai 1466.

(2) Idem, ibid. FF. 62. Acte du 12 avril 1489. — Arch. DE TOURN. Testaments, paquet de 1415.

(3) ARCHIVES DE TOURNAI. Comptes de tutelle, etc., paquet de 1509.

(4) Idem. Chirog. de la Cité, layette de 1508.

(5) Idem. Inventaire des papiers trouvés à la mortuaire de Dame Robertine d'Aubermont, baronne de Roisin-Rongi.

(6) Idem. Chir. de la Cité. Layette de 1512.

paroisse de Saint-Piat avant le 4 dudit mois, jour de l'approbation de son testament (1).

Godefroid Tiébegot désigna pour exécuteurs de son testament, soit Pierre Prouvost et Caron Cocquiel dit le Merchier, soit à leur refus, Denis de Rocques et Olivier Dommessent. Caron Cocquiel ayant refusé fut remplacé par Denis de Rocques. Les échevins de Tournai étaient alors, Jehan de Touroult, Guillaume de Clermès, Jehan du Casteler l'ainé, Monfrancq Tinnehaus dit Senoucq, Pierre de Tournay, Michel Cocquiel dit le Merchier le jeune et Bertran le Wistre. D'une épouse dont il parle en son testament sans préciser ses nom et prénom, il laissa un fils légitime qui suit, X.

X. Jenet ou Jehan Tiébroot, nommé dans le testament de son aïeule paternelle, Jehanne Prouvost ou Prévost. Nous ignorons sa destinée.

Seconde branche cadette.

III ^{bis}. Jehan TIÉBEGOT, fils cadet de Jehan Tiébegot, du degré II, et de Jehanne de Maude, est nommé dans des actes des années 1288 et 1308 (2). Il fut père par sa femme N... MAUGHIÈRE, fille de N..... Maughier (3), de quatre enfants qui suivent :

1° JEHAN TIÉBEGOT dit Maughier, qui suivra, IV.

(1) Idem. Testaments, paquet de 1515.

(2) ARCHIVES DE TOURNAI. Chirographes de St-Brice. Layette de 1285: Chir. de la Cité, layette de 1308.

(3) Il y avait à Tournai à la fin du XIV^o siécle, deux familles MAUGHIER ayant des armoiries différentes. Jehan MAUGHIER, homme de fief de la seigneurie de Koqueriaumont en 1403 portait : d...., à l'étoile à 6 rais d..... accompagnée en chef de 2 merlettes d....., et Jehan Maugier ou Maughier vivant en 1466, portait : d...., à la rose d..... (Archives de Toursai. Quittances scellees). 2° MAHIUS OU MATHIEU, clerc, vivant en 1324 (1). 3° JAQUEMART OU JAQUES, échevin du Bruillez-lez-Tournai, en 1363 (2), laissa un fils légitime, savoir ;

A. Jaquemart, bourgeois de Tournai, épousa Jehenne le Lombarde (3), fille de Jehan le Lombart. Il en laissa un fils :

a) JEHAN, caucheteur ou fabricant et marchand de chausses, releva son droit de bourgeoisie à Tournai, le 30 mai 1396 (4) en qualité de fils de feu Jaques Maughier dit Thiébegot. Nous ignorons son alliance.

4° JEHANNE, mariée avant 1324, à Gilles LE TAULE-TERES, c'est-à-dire le Tablelier, eut des enfants qui vivaient en 1342 (5).

IV. Jehan TIÉBEGOT, dit Maughier le père, clerc en 1324, selon un acte où il est nommée avec son frère Mahius et son beau-frère (6), devint bourgeois de Tournai par relief fait endéans l'année de son mariage, le 3 avril 1329 ou 1330 n. st. (7). En 1334, il était forestier du Bois de Breuse. Nous le croyons mort avant 1347, année où le forestier de Breuse était Jakemes de Lille (8). Son fils légitime suit, V.

V. Jehan TIÉBEGOT, « condist Maughier le fils » (9), fut forestier de Breuse et mourut le 22 juillet 1398(10). Il épousa avant 1375, *Catherine* GONTIÈRE (Gontier)

(1) ARCHIVES DE TOURNAI, Chir. de la Cité. Layette de 1324.

(2) Idem. Chirog. de St-Brice et du Bruille. Layette de 1363.

(3) Idem. Chir. de St-Brice. Layette de 1371.

(4) Idem. 8e Registre de la loi (Nº 138), fol. 10, verso.

(5) ARCHIVES DE TOURNAI. Chir. de la Cité et de St-Brice. Layette de 1324. — Testaments. Testament de Jakemes Tiébegot, le père, dans le paquet de 1342.

(6) Idem, ibidem.

(7) Idem, 2. Registre de la loi (Nº 131), fol. 81, verso.

(8) Idem. Chir. de la Cité et de St-Brice. Layettes de 1334 et 1347.

(9) Idem, Chir. de St-Brice, Layette de 1367.

(10) Idem. Comptes généraux. 1er Registre, 1396 à 1401.

dite de HORNUT, fille de Jehan Gontier dite de Hornut (1) et de Maigne Loyse (Loys), tous deux morts avant 1387 (2). Le testament de Catherine de Hornut fut approuvé à Tournai, le 9 novembre 1419 (3). Elle y nomme ses deux enfants qui suivent :

lo JAQUEMART OU JAQUES TIÉBEGOT, dit Maughier, qui suivra VI.

2° MAIGNE OU MAGDELEINE, femme de Robiert DE LE BARE (4).

VI. Jaquemart ou Jaques TIÉBEGOT, dit Maughier, dans le compte de tutelle de ses beaux-frères Lambert en 1418 (5), releva sa bourgeoisie de Tournai le 30 juin 1401 (6). Il épousa, en premières noces, en 1400, Jaqueline DE MOUSSIN ou de Mouchin (7). fille de Jehan de Moussin. Devenu veuf avant 1416, Jaquemart Tiébegot dit Maughier convola avec N..... LAMBERT, sœur de Gervais, de Hennequin, de Franchequin et de Deniset Lambert et fille de feu Jehan Lambert, le fils, et de Marguerite Le Brune ou Le Brun (8).

(1) DE HORNUT : d'or au chevron de sable, accompagné de trois bannières du même ; deux en chef, les fanons affrontés, et une en pointe, le fanon adextré. — Parlois les bannières sont remplacées par des croisettes ancres.

(2) ARCH. DE TOURNAI. Chir. de Saint-Brice. Layette de 1387.

(3) Idem. Testaments, paquet de 1419.

(4) Idem, ibid. id. — Chirographes de St-Brice. Layettes de 1427 et de 1430.

(5) Idem. Comptes de tutelle, paquet de 1418.

(6) Idem. 8, Registre de la loi (Nº 138), folio 16, recto.

(7) Idem. Chir. de la Cité. Layette de l'année 1427. D'après l'acte, Jaqueline avait trois sœurs : lo Jehanne de Moussin, femme de Jaquemart Gosse, drapier; 2º Marguerite de Moussin, veuve de Jehan de le Plancque; 3º Marie de Moussin, femme divorcée (par la Cour spirituelle du Révérend Père en Dieu Monseigneur l'Evêque de Toursai) de Quentin Mahieu, fils de feu Piérart.

(8) ARCHIVES DE TOURNAI. Comptes de tutelle. Le compte de tutelle des enfants Lambert-Lebrun fut rendu en 1416, d'abord, puis le 18 juillet 1418, par Jehan de Brye et Jehan Oudry qui avaient assumé la tutelle le 29 novembre 1413.

En 1401, Jaquemart 'ItéBEGOT vendit à Anthonne de Bary, une mottelette, bois, fossés, eaux et arbres, gisant à Ligny (1). De sa première union, il laissa deux enfants :

l' JAQUEMART OU JAQUES Tiébegot dit Maughier, le fils, cuvelier. Il se maria en 1430 et releva sa bourgeoisie de Tournai, le 23 avril 1431 (2). Nous ignorons sa destinée ultérieure.

2º JEHENNE, femme de Jehan WASTEBLED, cuvelier, mort avant 1435 (3), fut mère de sept enfants, savoir :

A. Marie *Wastebled*, dont le testament fut approuvé à Tournai, le 27 septembre 1434 (4);

B. Jaspard Wastebled;

C. Mariette Wastebled;

D. Hanette ou Jehanne Wastebled;

E. Haquinet ou Jehan Wastebled;

F. Catheron ou Catherine Wastebled;

G. Lucas Wastebled (5).

Membres de la famille que nous n'avons pu rattacher à la filiation :

1350, 1352, 1364. Evrard Thiébegot (6).

(1) ARCHIVES DE TOURNAI. Chir. de St-Brice. Layette de 1401. — LIGNY fut un fief de la famille havinnoise de Miraumont. Il est situé entre Warchin et Béthomez. — Le 26 février 1478 (1479 n. st.), Colart ou Nicolas de Bary, demeurant à Buissenal, vendit à Colart ou Nicolas du Casteler, la terre de la Motte-Maughier, sise à Ligny. ARCHIVES DE TOURNI. Chirog. de Saint-Brice. Layette de 1478.

(2) Idem. Onzième registre de la loi (No 141), fol. 25, recto.

(3) Idem. Chirographes de la Cité. Layette de 1435.

(4) Idem. Testaments, paquet de 1434.

(5) Idem. Chir. de la Cité, layette de 1435. Les enfants Wasteblet eurent pour tuteurs, Jaquemart Thiébegot dit Maughier et Piérart Dally (d'Ailly), sergent de l'échevinage.

(6) Idem. Chir. de la Cité, layette de 1350; Chir. de St. Brice, layettes de 1352, 1364.

ANNALES. IX.

Jehanne TIÉBEGOT, veuve de Jehan Desfontaires, eut son testament approuvé à Tournai le 18 août 1544. Elle avait une fille religieuse à Flines-lez-Raches (l).

> Le Comte Paul-Armand du CHASTEL de la HOWARDERIE.

(1) Idem. Testament, paquet de 1544.

Société historique et archéologique de Tournai.



Thery de Gricourt, Melchior. (grave par Thery).

PUBLIC LIBRARY ASTUR, LEMOX TILDEN FOUNDATION

.

QUELQUES

Ex-libris Tournaisiens

Les Ex-libris de bibliophiles tournaisiens sont relativement peu nombreux. Les Ex-libris belges en général, d'ailleurs, sont rares. Sauf à Gand, et surtout a Malines où le talent des graveurs Heylbroeck et Fruytiers stimula sans doute les amateurs, les Exlibris artistiques sont même presque nuls dans notre pays, et les Ex-libris utilitaires eux mêmes y sont relativement peu nombreux.

Le fait pourrait à la rigueur s'expliquer pour les provinces belges en général où la vie littéraire ne paraît pas avoir été très intense : il ne s'explique pas pour Tournai, ville riche, ville de parlement, ville de société noble, ville artistique dans ses monuments, ses industries, ses habitations.

Alors qu'en France (1) les coins les plus reculés des provinces possédaient des bibliothèques bien fournies et des Ex-libris parfois exquis de finesse artistique; en Belgique les bibliophiles peuvent certainement affirmer que les bibliothèques y étaient peu nombreuses et que le culte du livre n'y existait guère.

⁽¹⁾ Il existe déjà une bibliographie très complète pour l'Ex-libris Allemand, Anglais, Italien, Français, Jusqu'ici nous ne possédons rien de semblable pour l'Ex-libris Belge.

M. le comte de Ghellinck a montré (1) les splendeurs de l'ancienne reliure flamande dans les ateliers de Rouge-Cloître, Gand, Namur, Louvain, et Notre-Dame des Prés à Tournai. Mais la décadence vint rapide et complète. A la fin du XVII^e siècle et au XVIII^e siècle la reliure artistique belge avait disparu. En France elle est encore dans tout son éclat avec les Deronne, Le Monnier, Padeloup, etc. En Belgique quels sont les noms qu'on peut encore citer! (2)

De même pour l'Ex-libris. On sait que c'est en Allemagne, vers 1450, que l'Ex-libris gravé prit naissance. En France le premier Ex-libris connu date de 1529. C'est un Ex-libris périgourdin. Il fut découvert par M. Caillac, bibliothécaire de la ville de Périgueux, sous une bande de papier qui recouvrait le revers, sur lequel il était collé, de la reliure de l'ouvrage de Nicolas Pérotti, prélat et philologue italien : cornu copiæ seu latinæ linguæ commentarii. Paris 1529. C'est l'Ex-libris de Jean Bertaud, seigneur de Latourblanche (3). La vogue de ces intéressantes marques de propriété eut son plein épanouissement au XVIII^e siècle.

On peut dire qu'à cette époque les plus riches comme les plus humbles possesseurs de bibliothèques avaient leur Ex-libris. C'est par centaines qu'on les compte : magistrats, prêtres, évêques, médecins, avocats, érudits, rois, grands seigneurs, grandes dames et petits bourgeois se préoccupaient de leur Ex-libris; et les artistes les plus en vogue comme Gravelot, Boucher, Choffart, Lemire, Mariller, mettaient leur crayon et

(3) Archives, page 53, année 7me.

.

⁽¹⁾ Discours prononcé à l'installation du président annuel de l'Académie royale de Belgique. — 1901.

⁽²⁾ Prévost à Tournai fait exception, mais ses œuvres sont rarissimes.

leur burin au service des amateurs et des savants. L'Allemagne n'a-t-elle pas ses incomparables pièces dues aux Holbein et aux Durer? Comme pour toutes choses dans ces grands siècles artistiques, l'objet d'usage devenait œuvre d'art; et l'Ex-libris — simple attestation de propriété — prenait ainsi souvent les allures de la grande gravure.

Parfois le souvenir des chers livres laissés dans les rayons de la bibliothèque familiale hantait le voyageur ou le guerrier dans ses lointaines chevauchées. Tournai n'a-t-il pas toujours inspiré à ses fils le culte de l'inoubliable souvenir? Et n'est-il pas touchant de voir les Le Louchier, par exemple, dans leurs lointaines garnisons confier à des artistes du lieu comme Birckhart de Prague — le soin de graver l'Ex-libris destiné à aller orner leur bibliothèque tournaisienne?

Dans ce mouvement si général l'abstention du Tournaisis est d'autant moins explicable que, si d'autres villes voisines ont eu leurs artistes graveurs, Tournai n'en a pas été dépourvu non plus. Gand a certainement eu son Heylbroeck, Anvers son Fruytiers, Lille son Merché, mais Tournai a eu ses Delcourt père et fils. Et si les premiers sont peut-être supérieurs à nos Delcourt sous le rapport du dessin, (je dis *peut-être*, car il n'est pas prouvé que ceux-ci n'étaient pas en même temps bons dessinateurs) il leur sont certainement inférieurs sous le rapport de la gravure.

Il est impossible en effet d'avoir un talent plus fin que celui dont ils ont fait preuve, par exemple dans les Ex-libris du prince de Béthune, des de Flines et du comte de Limminghe. Au reste on connaît jusqu'ici peu de choses sur les Delcourt. M. Desmazière parle d'un Delcourt... élève de l'académie sous Gillis père, dessinateur, graveur sur métaux, graveur de sceaux, décédé à Tournai (hospice de Montifaut). On a d'un Delcourt (signé Delecourt) le cuivre de l'image qu'on faisait toucher aux reliques de Saint-Hermès dans l'église de Saint-Nicolas (1). Poulet-Malassis (2) cite parmi les dessinateurs et graveurs du XVIII^o siècle, Delcourt fils, de Tournai. Il existe aussi une gravure aux armes de l'évêque Guillaume de Salm-Salm, sur un document imprimé en 1780 (3).

Enfin un Delcourt travaillait pour le comte de Saint-Genois, et grava vers la même époque le dessin de l'épitaphe de mon ancêtre Joseph-Marie du Sart, reproduite dans ses *Monuments anciens* (4).

La Révolution française vint arrêter brusquement partout l'efflorescence de cette branche artistique, et la décadence dès lors fut complète jusqu'au milieu du XIX^e siècle.

En France, Poulet-Malassis, Aglaüs Bouvenne, etc., vers 1885; et en Belgique, M. Hippert et le comte de Stirum vers 1880, lui rendirent vie.

Il est vrai que la tradition n'avait jamais été complètement interrompue chez nous grâce au bibliophile gantois Van Hulthem, qui au commencement du XIX^e siècle encore, faisait faire pour lui et pour ses amis ces quelques beaux Ex-libris que tous admirent et que les amateurs s'arrachent à prix d'or. Il est vrai aussi de dire que le temps perdu a été bien regagné, et qu'autant la défaveur a été grande, autant la faveur est aujourd'hui générale et fiévreuse! On ne peut

(1) Etudes sur l'art à Tournai, tome II, p. 389, par Cloquet.

(2) Les Ex-libris français.

(3) Renseignements de M. Soil de Moriamé, président de la Société Archéologique de Tournai.

(4) Monuments ancieus, 2^{me} vol. p. 82.

d'ailleurs que féliciter notre époque d'avoir de nouveau compris la valeur de ces emblèmes intéressants pour la science héraldique, pour l'art de la gravure, et pour les recherches bibligroaphiques.

J'ai donné comme limite à cette étude la circonscription du Tournaisis tel qu'il était sous le régime hollandais. Il correspond à peu de choses près à l'arrondissement judiciaire actuel de Tournai.

Je l'ai étendue aussi aux familles citées dans l'Armorial de Tournai et du Tournaisis, de Bozière.

J'ai cru devoir ne pas y comprendre les personnes encore en vie.

Alegambe.

La famille Alegambe est originaire de Tournai et y a eu de nombreux représentants aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècle (1).

l) L'écu ovale dans un fort beau cartouche Louis XV. Couronne de vicomte. Hauteur, 100 millim. Largeur, 75 millim. Au bas à gauche, la signature du graveur. E. Pilsen F^{t} .

2) L'écu ovale dans un cartouche du même style supporté par deux sauvages armés de massue : l'un assis, l'autre debout. Couronne de marquis.

L'écu porte en abîme l'écusson d'or à l'aigle éployée à deux têtes de sables; distinction accordée à la famille d'Alegambe par diplôme du 26 juillet 1755. Hauteur, 100 millim. Largeur, 80 millim.

3) Le même que le précédent sauf la couronne qui est celle de baron.

Ce sont les Ex-libris successifs de Charles-Guillaume

(1) Comte du Chastel. Notices généalogiques.

né en 1710, décédé en 1771. Reconnu baron d'Auweghem, vicomte de Beaumont, comte de son nom par lettres de 1755 et 1764.

Gaston, Marquis d'Auxy, bourgmestre de Frasneslez-Buissenal, décédé à Frasnes le 5 juillet 1867. Il épousa Félicité Paul.

Ecu échiqueté de gueules et d'or à la bordure d'argent, casque couronné, cimier, buste de More, supports, deux lions d'or, posé sur une tablette ornementée.

Encadrement rectangulaire de 55millim. de largeur sur 70 millim. de hauteur.

Tirage sur papiers teintés : l'un blanc, l'autre jaune.

Baudequin de Peuthy (B^{on} Théodore de) marié à Philippine de Haultepenne.

L'écu dans un cartouche très simple surmonté de la couronne de vicomte, supporté par deux sauvages de carnation armés de massue. Le tout reposant sur un socle qui retient une banderolle avec la devise : Nobilitatis virtus non stemma character. Hauteur et largeur, 45 millim.

Les Bandequin ont été alliés aux d'Ennetières. Ils ont été barons de la Berlière (à Houtaing) et seigneur de Laplaigne-lez-Mortagne.

P. Bauwens (prêtre).

Etiquette en maroquin rouge imprimée en caractères gothiques dorés. Hauteur, 10 millim. Largeur, 22 millim.

C'est l'ex-libris de M. Bauwens, vicaire de Moustier, né à Ghoy le 24 juillet 1825, décédé à Buissenal le 29 octobre 1856.



Society blatorique et archiolographe de Tournal.

de Bay.

L'écu tenu par un ange debout sur une motte de terre. Au bas une large banderolle avec l'inscription Bon trot du Bay, 1615. Hauteur, 133 millim. Largeur, 110 millim.

Gravure sur cuivre provenant de la collection de M. A. Le Tellier, de Mons.

Cet Ex-libris a été reproduit par la Revue de la Société des Collectionneurs d'Ex-libris à qui je l'avais confié (1). Le comte de Burey et le vicomte de Ghellinck lui ont consacré une notice. La famille de Bay est originaire d'Ath. L'Ex-libris doit être celui de Gilles de Bay, docteur en théologie ou de son frère Jacques, professeur de droit à l'Université de Louvain.

de Béthune (Eugène-François, marquis de Béthune-Hesdigneul) élevé à la dignité de prince par lettres patentes du 6 septembre 1781 de l'empereur Joseph II. 1760-1820.

Ecu des Béthune dans un cartouche style Louis XVI, entouré du manteau de gueules fourré d'hermine, blasonné sur les courtines aux émaux de l'écu et sommé de la couronne ducale. Au bas : « *Delcourt*, fils, fecit à Tournay ». Le tout encadré dans 70 millim. de hauteur sur 55 millim. de largeur.

Gravure très fine.

Tirage sur papier blanc et sur papier bleuté.

de Béthune

L'écu ovale dans un cartouche assez simple. Deux sauvages armés de massue reposant sur un petit socle orné soutiennent la couronne de marquis. Au dessus du tout une banderole avec l'inscription *Ex libris*

(1) Archives, p. 55, année neuvième.

Béthune. Ni filet ni encadrement. Hauteur, 47 millim. Largeur, 44 millim.

Ce doit être l'Ex-libris du marquis Joseph-Maximilien de Béthune, capitaine de cavalerie né en 1705 mort en 1789.

Boisacq, Philippe.

Etiquette imprimée sans encadrements ni ornements : Ex-libris Ph. Boisacq, Tornacensi.

Caractères courants d'imprimerie : le nom de famille seul en majuscules.

Boisacq, Hortense.

Dans un joli encadrement ovale de perles et festons l'inscription : *Hortense Boisacq*. Hauteur, 15 millim. Largeur, 32 millim.

Boisacq Philippe et Boisacq Hortense appartiennent tous deux à la famille des grands étainiers de Tournai. Ces Ex-libris proviennent de la bibliothèque de M. Léon Dolez, ancien président du tribunal de Mons, héritier direct des Boisacq.

L. Bonnet, ancien sénateur de Tournai.

Etiquette imprimée 10 cent. sur 8. Ex bibliotheca L Bonnet, en lettres majuscules, le nom en majuscules penchées.

de Boulongne.

L'écu ovale dans un cartouche très simple soutenu par deux lions et surmonté de la couronne de marquis, reposant sur un socle de style Louis XVI : sur la face les seuls mots : Ex-libris. Le tout dans un filet de 77 millim. de hauteur sur 55 de largeur.

Aucun nom de graveur.

de Boulongne.

D'argent à la bande de sable accompagnée de 3 lions de sinople couronnés d'or. Hauteur, 56 millim. Largeur, 52 millim. Double filet, écu ovale avec ornements soutenu par deux lions et surmonté d'un casque avec lambrequins. Au-dessous, banderole avec ce nom.

de Boulongne.

Cet Ex-libris est celui d'Antoine-Joseph de Boulongne, écuyer seigneur de Beaurepaire, 1717-1788. Gravé par le célèbre Nonot.

de le Bury (Angélique-Françoise) née à Tournai en 1762, épouse Emmanuel-François Cuvelier, président de l'administration municipale de Tournai, procureur civil, etc.

Dans un encadrement à torsade l'inscription imprimée : *Cuvelier née de le Bury*. Hauteur, 5 millim. Largeur, 47 millim.

Les de le Bury de la Crulerie portent : de simple vue hibou d'argent (1).

Bruyant, chanoine.

Dans un encadrement d'ornements typographiques de 8 cent. sur 5, l'inscription en caractères d'imprimerie Ex-libris Bruyant can., ecc., cathé., Tornac., Tab... Num...

de Carondelet (D. D.)

L'écu dans un cartouche de style Louis XVI. Cimier : un lion hissant entre un vol aux armes. Deux

(1) Notices généalogiques tournaisiennes, par le Comte du Chastel.

banderolles sortent du médaillon : un en haut portant : A moi Chaudey; un en bas portant : Aquila et Leo. Au-dessous : Ex-libris D. D. de Carondelet. Le tout dans un double filet, Hauteur, 55 millim. Largeur, 40 millim.

Les Carondelet ont eu un châtelain d'Ath et ont été seigneurs de la terre de Maulde.

Casterman J.

Filet épais de 53 millim. de hauteur, sur 75 de largeur, contenant l'inscription suivante : « Ce livre appartient au Cabinet de Lecture de J. Casterman, fils aîné, libraire-relieur, Rue aux Rats, nº 7, à Tournay. — On trouve chez lui un assortiment de Livres en tous genres, papiers, plumes, encre, crayons, etc. »

de Cazier (René-François).

L'écu ovale avec heaume couronné : cimier, un aigle, les lambrequins se mélant à un très joli cartouche de style dans lequel est enroulé une banderolle avec la devise *Deo et Cezari*. Le tout dans un filet ovale. Hauteur, 68 millim. Largeur, 50 millim.

C'est probablement l'Ex-libris de René-François Cazier, seigneur du Breucq, né à Tournai en 1709 y décédé en 1786, plusieurs fois membre de la magistrature de cette ville, et chevalier hérédit. du Saint-Empire Romain.

du Chambge (Baron Eléonore-Paul-Constant).

Cette famille originaire de Lille a eu plusieurs de ses membres échevin, chanoine et conseillers à Tournai. La terre de Liessart est située à Thimougies.

Le baron Paul fut créé commandeur de l'Ordre de Saint Grégoire-le-Grand par bref pontifical du 14 novembre 1848. Il a publié des livres historiques.

L'écu supporté par deux lions portant chacun la bannière de l'écu. Couronne de baron. Cimier, un lion hissant. Le tout reposant sur une banderolle avec la devise : Pour un mieux du Chambge, et portant la décoration de Commandeur de Saint-Grégoire. Un large cadre carré à coins coupés de 49 millim. de hauteur sur 40 de largeur entoure le tout. Dans les filets mêmes du cadre l'inscription Bibliothèque du Baron E. P. C. du Chambge de Liessart.

du Chambge d'Elbhecq (B^{on}),

L'écu surmonté de haume couronné : cimier une merlette, reposant sur un cartouche très riche et supporté par un Mercure tenant en main le caducée et lisant. Comme fond à cette ravissante composition une bibliothèque toute chargée de livres. Au-dessus de l'ensemble une banderolle avec les mots : Du Chambge B^{en} D'Elbhecq. Au-dessous, aucune signature, mais une date : 1757. Le tout dans un filet de 75 millim. de hauteur, sur 59 millim. de largeur.

Il s'agit probablement de Pierre-Joseph du Chambge, député de la Flandre à l'Assemblée nationale de 1789. Il entretint une longue et intéressante correspondance au sujet des premiers événements de la Révolution, avec mon arrière-grand'père François-Joseph du Sart, lieutenant-général civil et criminel de la gouvernance de Lille.

du Chastel de la Howarderie (comte Ferdinand).

Conservateur divisionnaire des plantations de l'Etat, marié en 1814 à Antoinette Sébille.

Etiquette en forme de carte de visite en caractères gothiques sur un fond ligné horizontalement avec bords blancs de 5 millim. : Le C^{te} Ferdinand du Chastel. Largear, 75 millim. Hauteur, 40 millim.

du Chasteler (marquis Jean-François) président de la cour souveraine à Mons, épousa Marie-Claire du Sart, mort à Mons le 24 août 1764.

L'écu ovale dans un joli cartouche supporté par deux anges, couronne de marquis, le tout reposant sur socle très orné et très fin de gravure, Hauteur, 73 millim. : Largeur, 60 millim. sans filet ni encadrement.

du Chasteler (marquis Albert-François) grand écuyer et aide de camp du Roi des Belges, etc. Mort le 16 août 1836.

L'écu ovale, dans un cartouche de style, placé sur un manteau de gueules herminé, blasonné sur les courtines aux émaux de l'écu, et sommé du bonnet ducal.

Au bas le nom du graveur : H. Simon fec. Hauteur, 35 millim. Largeur, 35 millim.

de Clippele (Jean-Baptiste-François) seigneur d'Hem, né à Tournai en 1744, épousa à Tournai, paroisse de Saint-Piat, le 4 avril 1780, Marie-Sophie-Josèphe de Flines. Il fut conseiller dépositaire du Conseil de Tournai et Tournaisis.

Sur un très beau socle monumental de style Louis XVI, les deux écus accolés des de Clippele et de Flines entourés d'une guirlande de fleurs et surmontés du heaume couronné avec lambrequins. Cimier, une étoile de l'écu. Ni filet, ni encadrement. En dessous l'inscription Delcourt fils à Tournay. Très jolie composition et bonne gravure quoique pas aussi artistique que celles de Delcourt père.

Collège de la Société de Jésus.

7 étiquettes différentes imprimées en trois caractères différents sur papiers de trois couleurs : rose, violet et rouge pâle, dans un filet de 35 millim. de largeur sur 18 de hauteur, avec les inscriptions 1) Bibl. Coll. Torn. S. J. 2) Bibl. Mag. Coll. Torn. S. J. 3) Bibl. Magist. Coll. Torn. S. J. Ad usum. mag. 4) Bibl. Magist. Coll. Torn. S. J. Ad usum Mag. Rhet.

Coqu P.

Dans un double filet de 48 millim. de largeur sur 28 de hauteur, papier bleuté l'inscription *Ex-libris*. *P. Coqu. Tornacensis*.

de la Croix d'Ogimont.

Ecartelé aux l et 4 de sable au chef d'or chargé de sept croisettes pattées de gueules, aux 2 et 3, d'or à deux lions adossés de gueules, armés d'azur, les queues entrelacées.

L'écu ovale posé sur un cartouche orné Louis XV, surmonté d'un casque avec lambrequins. Deux sauvages armés de massus comme supports. Hauteur, 83 millim.; Largeur, 90 millim.

Belle gravure sur cuivre.

Le cuivre appartient à M. Aug. de la Croix d'Ogimont. Cet Ex-libris est celui d'Alexandre François-Joseph de la Croix d'Ogimont, né à Tournai le 10 octobre 1736, mort en 1808.

Sa mère était Marie-Eugénie-Catherine de Cordes.

M^{me} De la Croix-Vertegans.

Amélie de Vertegans née le 8 mai 1779, décédée le 22 mars 1838, épousa Alexandre de la Croix. Elle mourut en réputation de sainteté. Son hôtel situé quai des Salines à Tournai est aujourd'hui la propriété de son arrière-petit-fils, le baron Armand d'Espierres.

Simple étiquette imprimée dans un filet. M^{mc} De Lacroix-Vertegans, quai des Salines.

Largeur, 60 millim : Hauteur, 12 millim.

 ∇^{ie} de Dam (Charles-Constant) né à Bruges en 1764. d'abord page du prince de Lorraine, puis chanoine du chapitre de la cathédrale de Tournay, y décédé le 10 avril 1853.

Encadrement carré de 55 millim., orné de quatre figures, contenant l'inscription : *Ex-libris*.

Domini vice comitis Canonici DE DAM. Papier bleuté.

De Gaye (Léonard).

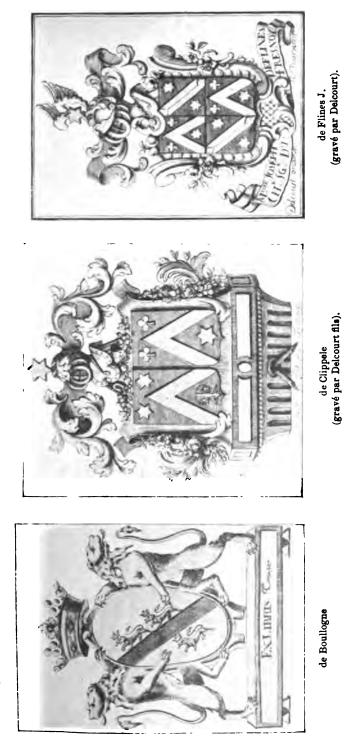
Etiquette imprimée; le nom propre en majuscules : Ex-libris Leonardi De Gaye. Ex Peruvelz 1755.

Descamps (Gédéon) prêtre. (Tournaisis). Impression dans un cadre fleuronné. Ex-libris Gedeonis Descamps, Presbyleri.

Desmazières (Emile) né à Tournai le 12 août 1825, y décédé le 28 avril 1896.

Receveur-général des biens du Bureau de Bienfaisance de Tournai, collectionneur érudit, auteur de nombreuses publications historiques. Un arbre à trois tiges supporte trois écussons : les armoiries de Tournai,





Societe historique et archéologique de Tournal.

THE N.W. ASIOR, LENCE TILDEN FOUNDATION

la tour et la cathédrale de Tournai. Une banderole régulière sépare les trois écussons et porte les mots : *Collection E. Desmazières.* Le tout dans un filet rond de 35 millim. de diamètre.

Dupiereux J. J. chanoine.

Dans un encadrement orné l'inscription suivante imprimée sous une petite croix grecque.

J. M. J. Ex-libris J. J. Dupiereux Ecc. cath. Torn. canonici.

Hauteur, 40 millim. Largeur, 61 millim.

Eglise cathédrale de Tournay.

Simple étiquette imprimée en grands caractères majuscules : Bibliothecæ ecclesiæ cathed. Torn.

Largeur, 11 cent. 7 millim.

Evêchè de Tournay.

Etiquette imprimée Biblioth. Episcop. Tournay. Hauteur, 18 millim. Largeur, 37 millim.

d'Ennetières, (marquis Englebert-Maximilien d'Ennetières et des Mottes), comte de Mouscron, marié à Tournai le 8 avril 1739 à Jeanne de Sainte-Aldegonde-Noircarmes.

Un des plus grands Ex-libris connus. 22 cent. de hauteur sur 17 de largeur. Armoiries des d'Ennetières avec couronne de marquis supportés par 2 léopards dans un cartouche de l'époque; le tout reposant sur un encadrement de style avec l'inscription. Ex libris D^{**} Marchionis Des Mottes, etc.

Gravure sans grand relief.

Le cuivre fait partie de ma collection.

ANNALBS. IX.

29

de l'Escluse. D. Nicolas, seigneur de Rebaix, licencié en droit, avocat au Conseil du Hainaut, châtelain bailli de Leuze, échevin de la ville d'Ath, etc., décédé à Ath, le 15 août 1800.

Armes : d'azur à la fasce d'or accompagnée en chef de trois étoiles à six rais mal ordonnées d'argent, et en pointe, d'un quintefeuille du même. Heaume avec lambrequins. Cimier : une étoile de l'écu. L'écu ovale dans un décor de style très orné. En dessous une banderolle avec les mots : *Ex bibliotheca D. Nicolai Delescluse, Athensis.*

Fine gravure sur cuivre.

Hauteur, 120 millim. Largeur, 88 millim.

Errembault du Maisnil et du Coutre.

L'écu surmonté d'une couronne de marquis : cimier, une fleur de lis de l'écu, supporté à dextre par un cerf d'or ; à senestre d'une panthère la tête posée de face. Le tout reposant sur une banderole avec la devise : juste si candide.

Largeur, 68 millim. Hauteur, 66 millim. au bas: lith. de F. Simonot.

Féron H. J.

Simple étiquette imprimée Ex-libris H. J. Féron, sacerdolis, dans un filet de 60 millim. de largeur, sur 15 de hauteur, tirage en deux teintes : gris et rose. M. Féron fut curé du Mont Saint-Aubert.

Flament, P. A.

Dans un encadrement orné, l'inscription imprimée : P. A. Flament, ex Péruwelz. Hauteur, 33 millim. Largeur, 46 millim. l) de Flines du Fresnoy (Joseph-Aimé) né à Tournai en 1749, épousa Henriette-Robertine de Gaest. L'écu écartelé, au l^{er} et au 4^{me} de Flines, au 2^{me} et au 3^{me} des Martins, dans un joli cartouche de rocailles et de fleurs, surmonté du heaume avec lambrequins; cimier : une étoile de l'écu entre un vol.

Au dessous, une banderolle tenant un cartouche, avec l'inscription Messire Joseph de Flines, chevalier seigneur Du Fresnoy. Au dessous le nom du graveur, Delcourt, graveur à Tournay.

Le tout dans un filet double de 73 millim. de hauteur sur 55 de largeur.

2) de Flines.

L'écu ovale dans un cartouche de style supporté par deux griffons reposant sur un socle très orné. Couronne à neuf perles; Heaume couronné; Cimier, l'étoile de l'écu dans un vol. A droite et à gauche du heaume une banderole avec la devise Ad Sidera de Flines. Au bas à droite : A. Lang inv. et fec. Le tout dans un large cadre carré à coins coupés, de 98 millim. de haut. sur 78 de largeur.

Gravure sur cuivre d'un dessin parfait et d'une finesse de trait remarquable

Le cuivre appartient à M. A. Stiénon du Pré. Il a cette particularité qu'il est gravé à la fois au recto et au verso. L'un est l'Ex-libris que je viens de décrire $(n^{\circ} 2)$, l'autre est le $(n^{\circ} 3)$. Il est donc à supposer qu'il s'agit de deux frères, et que les deux pièces ont été gravées par le même artiste. Il semble en effet qu'il s'agit pour ces deux Ex-libris de Gilles-Procope de Flines, seigneur des Tombes, échevin de Tournai (1732–1817) et d'un de ses frères, soit Louis-Joseph, soit Pierre-Antoine-Joseph, greffier héréditaire du baillage de Tournai (1723-1761). 3) de Flines.

L'écu légèrement incliné dans un cartouche de style très orné, supporté à senestre par un griffon de grande dimension, le tout reposant sur un socle largement traité aussi. Pas de couronne: un heaume couronné, et comme cimier l'étoile de l'écu dans un vol. A droite, en haut, une petite banderole avec les mots: DE FLINES.

Le tout dans un large cadre carré à coins coupés, mêmes dimensions que le précédent.

Il y a lieu de décrire en détails l'écu qu'a pris ici ce de Flines. L'écusson des de Flines est placé en abime sur un écusson vairé d'or et d'azur à quatre fasces de gueules; à la bordure d'azur, et à la bande d'or brochant sur le tout, chargée en chef d'une étoile à six rais de sable.

Or en consultant les alliances des de Flines on ne rencontre aucune famille ayant ces armoiries. M. le comte A. du Chastel a bien voulu me donner l'explication suivante.

Il y eut une famille de Flines, différente de celle-ci qui fut en possession d'un fief de Flines, à Obigies (aujourd'hui château de M. de la Hamaide) dans les temps les plus anciens du moyen-âge. Cette famille qui était représentée à Tournai, en 1405, par Thomas de Flines, homme de fief du Hainaut, portait ces armoiries. Serait-ce cela qui aurait suggéré à notre de Flines du XVIII^e siècle l'idée de prendre les armoiries du de Flines du XV^e siècle ?

La chose est au moins possible.

Frères-Mineurs Récollets.

Etiquette imprimée :

De munificia voluntate R. D. Thomas Can Insul.

applicatur Biblioth. FF. Min. Recol. Tornacen et extraneis commodari prohibetur, 1769.

Trad : « Par libéralité du R. D. Thomas, chanoine à Lille, (ce livre) est donné à la bibliothèque des Frères-Mineurs Récollets de Tournai, et il est défendu de le prêter aux étrangers. »

Frères Prêcheurs (Bibliothèque du Couvent des).

Simple étiquette sans filet ni encadrement : Iste libert est couvent. Tornac. FF. Præd. Caractères d'imprimerie et papier très anciens paraissant dater de 1650 à 1670.

Frison, J.-B. J.

Dans un très joli encadrement de style Empire, de 80 millim. de largeur sur 52 de hauteur, l'inscription Ex libris Joannis-Baptistæ-Joseph Frison, Tornacensis.

Dans les quatre coins du cadre un caducée, un scalpel, un bouquet de plantes, et une lampe romaine.

de Génimy de Molé (baron Claude) † 1790. Gouverneur de la ville d'Ath. Famille d'origine italienne (Rietstap) alliée aux du Roy de Blicquy.

l° L'écu dans un cartouche de style Louis XV supporté par deux licornes : une debout, l'autre couchée; couronne à neuf perles. Le tout reposant sur une large banderolle à laquelle sont attachées les croix de l'ordre de Marie-Thérèse, et de l'Epée Royale de Suéde, et sur laquelle est inscrite la devise : *Honor speculum meum*. Gravure sur cuivre et dessin très peu soignés. Hauteur, 80 millim. Largeur, 75 millim.

2º L'écu dans un cartouche de style Louis XV surmonté de la couronne de comte des Pays-Bas; support un aigle. L'écu se distingue du précédent par les trois modifications suivantes. a) La tête de bélier en abîme est supprimée, b) les quartiers sont intervertis, c) aux quartiers d'azur un chevron d'argnte accompagné de trois étoiles d'or, est ajouté en gravure sur cuivre médiocre, mais dessin plus soigné que le précédent.

Hauteur, 63 millim. Largeur, 60 millim.

3° Pièce du même genre que les précédentes, mais beaucoup plus soignée de dessin et de gravure. L'écu est celui du l°. La devise *Honor speculum meum* est inscrite sur une banderolle au-dessus de l'écu. En dessous, l'inscription *Vive Marie-Thérèse*. Le général de Génimy avait la confiance de Marie-Thérèse qui fut marraine d'une de ses filles. De là cette inscription.

La pièce est signée J.-J. Martin. Hauteur, 94 millim. Largeur, 75 millim.

Il est vraisemblable que ces trois pièces sont les ex-libris successifs du Baron Claude.

Gillès (de Pélichy) baron.

Cette famille compte plusieurs représentants à Tournai aux XV^e et XVI^e siècle.

L'écu dans un joli cartouche. Heaume couronné. Cimier, un lion hissant. Le tout supporté par deux griffons et reposant sur une banderolle avec la devise. In æternum non commovebitur.

Le tout dans un cadre orné de feuillages. Epoque 1830.

Hauteur, 85 millim. Largeur, 100 millim.

Labis Gaspard-Joseph, évêque de Tournai. + 1872.

Armoiries de l'évêque entourées des mots : Gaspar-Josephus Labis, épiscopus tornacensis. Le tout dans un filet de 35 millim. de largeur sur 48 millim. de hauteur. Timbre sec avec creux et reliefs. Labis F. I. J. chanoine titulaire de Tournai.

Dans un losange de 37 millim. à double filet, l'inscription imprimée. J. M. J. Ex bibliotheca F. I. J. Labis S. T. D. et in Seminario Tornacen. prof.

de Lannoy (Emmanuel Joseph), prévot de Saint-Géry et chanoine de Cambray, fils de Charles et d'Alix de Saint Vaast.

Ecu ovale des Lannoy dans un très joli cartouche de style, surmonté de la couronne de marquis, reposant sur un socle avec l'inscription. Le comte de Lannoy, chanoine de Cambray.

Le tout dans un encadrement à double filet. Hauteur, 80 millim. Largeur, 52 millim. gravure sur cuivre.

de Lannoy.

Ecu ovale des Lannoy dans un petit cartouche Louis XV. Couronne de marquis. Supports deux licornes. Hauteur, 38 millim. Largeur, 40 millim. Bois assez grossier. Appartient à M. le comte Philippe de Lannoy.

de Lannoy.

Ecu des Lannoy, rond dans un cartouche très ornementé formant en même temps socle. Couronne de comte. Supports, deux lions.

Le tout dans un simple filet de 95 millim. de hauteur sur 80 millim. de largeur.

En dessous l'inscription *De Lannoy de Merchin* séparée elle-même du cartouche par un filet.

de Lannoy.

L'écu avec heaume et lambrequins formant décor. Le tout dans un filet carré de 35 millim. Le plus petit des Ex-libris des Lannoy. Il paraît dater de la dernière moitié du XVIII^e siècle.

de Lannoy (comte Gustave) 1800-1892, grandmaître de la maison de la Reine des Belges.

L'écu des Lannoy, supporté par deux licornes adossé au manteau ducal avec la couronne ducale. Hauteur, 60 millim. Largeur, 55 millim.

de Lannoy (comte Charles) + 1889.

Même pièce que la précédente, l'écu unique des Lannoy remplacé par l'écu double des Lannoy et du Parc, la comtesse de Lannoy étant née comtesse du Parc.

de Lannoy de Clervaux (comte) (1).

L'écu supporté par deux griffons et surmonté de la couronne de marquis, le tout reposant sur un socle de style au milieu duquel est intercallée l'inscription: Le comte Launoy de Clerveaux.

Hauteur 75 millim. Largeur, 54 millim.

de Ligne (prince Eugène) président du Sénat de Belgique, etc., 1804-1881.

Ecu ovale des Ligne entouré du collier de la Toison d'or supporté par un lion à droite et un griffon à gauche surmonté de la couronne ducale du Saint-Empire placé sur un manteau de gueules fourré d'hermine. Le tout reposant sur un socle assez simple. Hauteur, 42 millim. Largeur, 54 millim.

Gravure sur cuivre assez ordinaire.

⁽I) En réalité cette branche des Lannoy n'a jamais été tournaisienne. Je joins seulement cet Ex-libris pour compléter la série des Lannoy.

— 457 —

de Limminghe.

L'écu supporté par deux lions tenant chacun d'eux la bannière : couronne de marquis : le tout posé sous un pavillon des dites armes.

Dans un filet de 59 millim. de hauteur sur 54 de largeur.

Au bas à l'intérieur du filet le nom du graveur : Delecourt à Tournay. Malgré l'orthographe différente Delecourt et Delcourt doivent être le même personnage, car l'écriture est absolument la même et la très fine gravure de la pièce est bien la même que pour les Ex-libris de Flines, etc.

Ce doit être l'Ex-libris de Henri van den Berghe de Limminghe.

Le Louchier (Philippe-Eustache), capitaine au régiment de Royal-Bavière. Il naquit à Tournai le 7 février 1708 et fut baptisé le même jour à Saint-Brice.

Ecu des Le Louchier, dans un cartouche du XVIII^e siècle, couronne de comte. Comme support un griffon. Dans le cartouche une banderolle enlacée avec la devise : *Per Cruces ad astra*. En dessous l'inscription. *Philippe-Eustache Lelouchiers de Popuelle*, capitaine au régiment de Royal Bavière. Le tout dans un encadrement à double filet de 59 millim. de hauteur sur 48 de largeur.

Gravé par Birckhart, de Prague.

Le cuivre fait partie de ma collection. Je l'ai fait reproduire déjà dans les Annales de la Société historique de Tournai. Année 1896, p. 11.

Le Louchier.

L'écu supporté par deux griffons et surmonté de la couronne à neuf perles, reposant sur un socle très

riche en forme de table avec la devise : Per cruces ad astra. En dessous l'inscription. J. Striedbeck fecit Argent.

Le tout dans un filet double. Hauteur, 60 millim. Largeur, 49 millim. Cet Ex-libris comme tous ceux de Striedbeck est d'une finesse remarquable. Cet artiste né à Francfort-sur-le-Mein le 30 juin 1707, passa toute sa vie à Strasbourg et mourut le 6 février 1772. Il a produit un grand nombre d'œuvres en taille douce, armoiries, portraits, titres de livres, etc., mais les Ex-libris gravés par lui sont en très petit nombre. M. Stiebel dans une notice parue en 1897 dans l'Exlibris Zeitschrift en cite environ vingt-cinq.

Lemaître B. J. 1788-1865, né à Moustier, vicaire à Saint-Jacques, de Tournai, curé à Charleroi et chanoine de la Cathédrale de Tournai.

Dans un joli encadrement festonné, l'inscription : Ex-libris Benedicti Jos. Lemaître, ex-Moustier.

Hauteur, 43 millim., largeur, 32 millim.

de Nédonchel, (marquis Charles-Alexandre), né en 1815, épousa au château de Duras, Marie-Emilie d'Oultremont de Duras, décédé à Paris en 1878.

L'écu supporté par deux lions tenant chacun la bannière aux armes de l'écu; couronne de marquis; cimier, un lion naissant, le tout reposant sur une banderole avec la devise : Antiquitas et nobilitas.

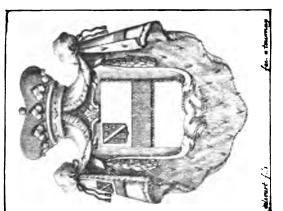
Hauteur, 60 millim. Largeur, 60 millim.

de Nédonchel (comte Georges), né à Tournai le 10 avril 1813, marié à Paris le 26 septembre 1839. à Antoinette, comtesse de Choiseul-Praslin, décédé à Tournai le 8 décembre 1901.





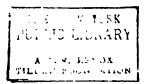
Limminghe (comte Vanden Berghe de) (gravé par Delcourt).



Bethune (prince de) (gravé par Delcourt, fils).



Le Louchier. (gravé par Striedbeck.)



•

Armoiries des Nédonchel, avec la couronne de marquis dans un joli cartouche de style Louis XV très ornementé, supporté par deux lions l'un debout l'autre couché; le tout reposant sur un encadrement du même style avec l'inscription : *Bib. du ch. de Boussu* à *M. le comte de Nédonchel.* Hauteur, 70 millim. Largeur, 50 millim.

de Nédonchel (comte Eugène), officier de cavalerie), (père du précédent), né à Douai le 4 septembre 1777, marié à Tournai le 10 mai 1809, à Henriette, baronne du Sart de Bouland, décédé à Tournai le 11 juin 1860.

Armoiries des Nédonchel, couronne de marquis, deux lions comme supports, avec la banderolle, *le comte de Nédonchel*. Hauteur, 55 millim. Largeur, 35 millim.

de Pollinchove (Charles Joseph), premier président du Parlement de Flandre 1675-1756.

L'écu rond supporté par deux griffons surmonté de la couronne de marquis, le tout reposant sur un petit socle de style, et encadré dans un filet simple de 67 millim. de hauteur sur 49 de largeur.

Gravure sur cuivre.

de Potter de Zinzerling.

Etiquette imprimée : EX-LIBRIS de Potter de Zinzerling... Série du Catalogue. Dans un filet aux coins légèrement ornés. Hauteur, 35 millim. Largeur, 55 millim.

Etiquette imprimée : EX-LIBRIS de Potter, d. z. Dans un filet plus orné que le précédent. Hauteur, 38 millim. Largeur, 55 millim.

Prevost, J. F. J.

Dans un encadrement à nœuds, l'inscription en caractères d'imprimerie J. F. J. Prevost, notaire à Estaimbourg. Hauteur, 28 millim. Largeur, 61 millim.

de Rasse (baron René-Ghislain Joseph) né à Tournai le 20 avril 1796, y décédé le 28 août 1866. Il fut juge au tribunal de première instance de Tournai. Il épousa Marie-Mathilde de Villers du Fourneau.

Dans un encadrement orné de style Empire l'inscription : *Ex-libris Renati de Rasse*. Le tout dans un double filet de 50 millim. de largeur sur 35 millim. de hauteur.

de Rasse (Jacques-Henri).

Dans un encadrement orné, l'inscription suivante imprimée : Ce livre appartient à M. J. H. Derasse, près les Capucins, à Tournay.

C'est l'Ex-libris de Jacques-Henri de Rasse, échevin de Tournai, né en 1721 à Tournai, y décédé en 1786 (1).

de Roore, abbé de Saint-Martin à Tournai, 1646.

Ecu à trois roses en forme d'un cœur surmonté de la mître et de la crosse dans un cartouche assez simple auquel est jointe une bande avec la devise Omnia vanitas.

Rare et curieuse pièce, difficile à analyser étant trop mutilée pour pouvoir en définir l'époque sur les détails du cartouche. La nature du papier et les traits de la gravure semblent bien cependant dénoter le XVII^e siècle. Elle provient de la collection de

(1) Comte du Chastel. Notices généalogiques.

M. Decamps, curé d'Harmignies, vendue à Mons il y a une vingtaine d'années.

de Sainte Aldegonde de Noircarmes (comte).

L'écu dans un cartouche de style supporté par deux griffons couronnés, et surmonté de la couronne de marquis, le tout reposant sur un terrain au naturel, dans un double filet de 68 millim. de hauteur sur 54 de largeur. Dans le filet : Le Comte de Sainte Aldegonde. En dehors du filet le nom du graveur : Helman 1771.

J'ai trouvé cette pièce, sur un livre provenant de la bibliothèque des d'Esclaibes. J'ai donc lieu de croire qu'il s'agit de l'Ex-libris d'un fils de Philippe-Albert, époux de Claire-Dorothée d'Esclaibes. La date de 1771 correspondant d'ailleurs avec cette génération.

Saint-André (couvent des dames de).

Etiquette imprimée de 55 millim. de largeur sur 20 millim. de haut, dans un double filet : *Bibliothèque Saint-André. Tournai.* Tirages en deux teintes : l'un bleu, l'autre jaune.

du Sart de Bouland (baron Idesbalde) né à Tournai le 23 avril 1822, décédé à Moustier le 26 mars 1902.

L'écu supporté par deux lions reposant sur un lambrequin dans lequel est enroulée la devise, Fide ac virtute. En haut le cri de guerre Diex lo volt surmontant le tout. En suscription : Ex-libris du Sart de Bouland. Lithographie de 13 centimètres 1/2 de hauteur sur 10 1/2 de largeur, tirée sur la pierre de Poplimont : La noblesse belge. Tirage en deux couleurs, bleu et bistre.

Sauvage J. P.

Etiquette imprimée en caractères paraissant dater de la fin du XVII^e siècle, avec l'inscription *Ex-libris* J. P. Sauvage J. U. L.

Détaché de l'histoire de Tournai par Cousin. Il s'agit peut-être d'un membre de la famille des peintres tournaisiens.

de Seclin.

Cette famille, d'origine tournaisienne, y a eu des représentants aux XIV^e et XV^e siècles (1).

L'écu ovale au l^{er} et au 4^{me} d'azur à trois croissants d'or 2, et 1, qui est *Seclin*; au 2^{me} et au 3^{me} de simple à trois roses d'argent, 2 et 1, un lion rampant d'or en abîme qui est *Hembièse* (?), supporté par deux lions dans un socle orné de feuillages reposant sur une nuée : couronne de marquis.

Cette famille s'éteignit en la personne de Antoine de Seclin mort sans alliance le 16 octobre 1717. C'est vraisemblablement l'Ex-libris de ce dernier.

Séminaire épiscopal.

Dans un filet de perles formant encadrement : Ex bibliotheca Seminarii épiscopalis tornacensis. Hauteur, 38 millim. Largeur, 66 millim. Caractères d'imprimerie de 1860 environ.

Théry de Gricourt (François-Charles-Adrien) né en 1730, religieux de l'abbaye de Cysoing, puis carme déchaussé. Il avait un joli talent de dessinateur et de graveur (v. souvenirs de la Flandre wallonne), et c'est lui qui l'a gravé lui-même son Ex-libris ainsi que le suivant.

(1) V. Bozière; et Cte du Chastel. Notices, tome III, p. 708.

L'écu dans un cartouche de style surmonté de la couronne à sept perles supporté par trois anges. Sur le côté droit un groupe de deux anges, l'un s'appuyant sur une sphère, l'autre ouvrant un livre. Le tout dans une large nuée. Au bas une banderolle avec les mots : L'abbé de Gricourt. 1750. Dans la nuée la signature minuscule A. T. Cijs. Ravissante composition gravée sur cuivre.

Théry de Gricourt (Melchior) 1721-1785, frère ainé du précédent, fut châtelain héréditaire des deux châtellenies d'Arras et capitaine dans le régiment de Royal-wallon.

L'écu ovale dans un joli cartouche surmonté de la couronne de comte et supporté par deux lions, le tout reposant sur un socle avec l'inscription Théry de Gricourt. Une grande guirlande de fleurs de forme ovale entoure le tout. Au bas tout un paysage formé d'anges jouant. Un double filet entoure le tout. Sous le filet, en caractères minuscules, l'inscription : A Théry fecit et sculpsit. Gisoing. 1754. Hauteur, 112 millim. Largeur, 77 millim.

Tribou, F.

Dans un très joli encadrement formé d'un plat et d'une branche de feuillage, l'inscription : F. TRIBOU, avocat au conseil de Tournai. Largeur, 70 millim. Hauteur, 32 millim.

Cest l'Ex-libris de Félix-François-Joseph Tribou, seigneur de Béthomé (Gauraiu-Ramecroix). 1751-1790. Il fut aussi lieutenant-colonel des volontaires nerviens. Il épousa Alexandrine Locquerelle, de Moriempret.

Le Comte du Chastel, dans ses Notices généalogiques

— 464 —

tournaisiennes, tome III, décrit les armoiries de la famille Tribou.

Ursulines de Tournai.

Dans un encadrement à double filet de 28 millim. de hauteur sur 50 millim. de largeur l'inscription suivante en caractères d'imprimerie du XIX[•] siècle : Ursulines de Tournai. A la bibliothèque des pensionnaires. L'inscription est sur deux lignes séparées par un double trait.

Wattecamps, Constant, naturaliste, à Leuze, † 1851. Simple étiquette imprimée en beaux caractères gothiques. Largeur, 45 millim.

de Wavrans(1) (Félix) né à Tournai le 10 août 1715, chanoine de Tournai, évêque d'Ypres en 1762, fils de Jacques-Joseph, conseiller au baillage de Tournai et de Marie-Caroline Hudsebaut, de Tournai.

L'écu dans un cartouche de style, avec les attributs épiscopaux reposant sur une nuée. Au-dessous, dans une banderolle, l'inscription Félix de Wavrans, épisc. Yprensis. 1762. Le tout dans un joli filet à torsade et à nœuds. Sous le filet le nom du graveur : Merché à Lille. Hauteur, 88 millim. Largeur, 64 millim. Tirage en deux teintes : noir et bleu.

de Wavrans. L'écu dans un cartouche de style avec le chapeau épiscopal seulement, le tout supporté par deux anges. Au-dessous, la même inscription que pour le précédent. Le nom du graveur également. Ni filet ni encadrement. Hauteur, 62 millim. Largeur, 69 millim.

⁽¹⁾ La famille de Wavrans est originaire de l'Artois, mais elle habita longtemps Tournai. (V. Bulletins de la Société historique de Tournai, t. 20, p. 76.

de Wavrans (Louis-François, né en 1715, conseiller d'état, président de la Chambre des Comptes, frère jumeau du précédent.

Etiquette imprimée : « Ex bibliotheca Domini Præsidis, De Wavrans » dans un petit encadrement orné. Hauteur, 20 millim. Largeur, 40 millim.

d'Yves (Anne-Thérèse).

Ecu ovale des d'Yves de Bavay dans un charmant encadrement de style surmonté de la couronne de marquis. Sur la face inférieure du cadre l'inscription Anne-Thérèse Ph. d'YVE. Gravure sur cuivre très soignée. Hauteur, 53 millim. Largeur, 46 millim.

Anne-Thérèse d'Yves née à Bruxelles le 28 juillet 1738, morte sans alliance le 25 mars 1814, possédait une des plus riches bibliothèques de l'Europe. Il existe d'elle des livres aux armes décrits dans Guiguard.

Bon RAOUL DU SART DE BOULAND,

•

Table des Matières.

Tou	nai durant le règne de Louis XIV, par M. Fernand	
		1
Les	Registres de Justice dits Registres de la Loi, par	
	A. Léo Verriest	1
Gén	logie de la famille Tiébegot, par le C ^{ue} P. du Chastel	
_	e la Howarderie	5
Que	ues Ex-libris tournaisiens, par le B ^{on} du Sart de	
4.401	ouland	5

Tournai, typ. Casterman. 1130



ANNALES

- .

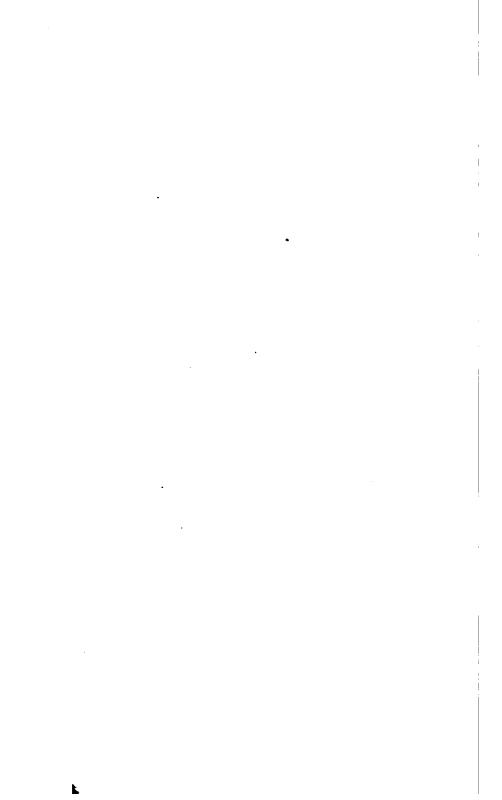
• • - -

•

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE TOURNAI





and A the cit of the set of the

DB LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DB

TOURNAI

NOUVELLE SÉRIE, TOME 10.



1905 H. & L. CASTERMAN

LIBRAIRES-ÉDITEURS

TOURNAI



ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE TOURNAI

Procès-Verbaux des Séances

Séance du 8 janvier 1903.

M. EUGÈNE SOIL DE MORIAMÉ, Président.

M. A. HOCQUET, Bibliothécaire, ff. de Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance de décembre est lu et adopté.

M. le Président dépose les ouvrages qu'il a reçus pour la Société depuis la dernière réunion.

Biographie nationale, t. 17. 1er fasc. lettre P. (suite).

Annales de la Société d'émulation. Bruges, année 1901 et 1902.

Leodium. Chronique mensuelle de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège, 1^{re} année, 1902.

Société d'études de la province de Cambrai, 3^e année n^{os} 8 à 12, 4^e année l à 12, 1902

Union faulconnier de Dunkerque, t. 5, 1902.

Algemeen Nederlandsch Familie Blad. par Vorsterman van Oyen, année 1902.

Neue Heidelberger Jahrbucher, 10² année, 2^e liv., 13^e année, 1^e et 2^o liv.

Ons Hemecht. Luxembourg, année 1902.

Bibliographie Luxembourgeoise, par Martin Blum, 1^{re} partie, 1^{er} et 2^e liv.

MM. le Comte du Chastel et R. Desclée s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

On décide de donner chaque hiver, à l'instar de ce qui se fait dans les principales sociétés savantes, une série de conférences auxquelles seraient invitées les familles de tous les membres titulaires, honoraires et correspondants de la Société.

Le bureau est chargé de l'organisation de ces conférences, dont la première aura lieu à la fin de ce mois ou au commencement de février, si possible.

M. le Président communique une lettre de M. James Weale, relative à un manuscrit du XV^{*} siècle, orné de miniatures et intitulé : *Breviarum secundum consuetudinem romanæ curiæ*, ayant appartenu autrefois à un membre de la famille Carondelet, fixé à Tournai.

On décide son insertion au procès-verbal.

BREVIARIUM CARONDELET.

Breviarium secundum consuetudinem Romane curie. Vélin H. 0^m385 L. 0^m32. 692 ff.; 2 col. de 32 lignes à la page. XV^e siècle.

Reliure. Veau; chaque plat est orné de deux impressions d'un timbre rectangulaire (80×53 millimètres) divisé verticalement en trois : le compartiment du milieu porte : *ihesus nasarenus rex iudeor* \hat{u} ; les deux autres sont ornés chacun de trois oiseaux, d'un monstre ailé et d'une mélusine entouré par un rinceau de feuillages; le tout encadré par un rinceau de vigne. Les deux impressions sont séparées l'une de l'autre par trois timbres rectangulaires chargés d'un monstre aîlé, d'une figure de Sainte-Marguerite issant d'un dragon, d'un autre monstre ailé, et deux petits timbres chargés d'un chien courant. Le tout entouré de nombreuses impressions d'un petit timbre chargé d'une mouche.

Kalendrier. Feb. 20. " Eleutherii epi et conf. IX. fest. sol. Maii 9. Dedicatio B. Marie virg. IX. minus dup. Oct. 1. Piati mar. et Remigii epi. conf. fest sol. "

Ces fetes étant inscrites en rouge démontrent que le volume était destiné à l'usage d'un tournaisien.

A la fin du mois d'Août on lit aussi en rouge : « Dominica proxima post festum Decollationis B. Johannis Baptiste Dedicatio ecclesie fratrum minorum in Tornaco IX lec. maius duplex. «

Possesseurs primitifs. Les armoiries de la famille Carondelet d'azur à la bande d'or accompagnée de six besants, se rencontrent 22 fois soit dans les bordures des miniatures, soit dans les grandes initiales.

Le volume est orné de 13 grandes miniatures et de dix de moindres dimensions, 15 initiales historiées et plusieurs milliers d'initiales ornées.

Les pages sur lesquelles se trouvent les grandes miniatures sont entourées de larges bordures composées de rinceaux de feuillages et de fleurs avec figures humaines, animaux, monstres; outre celles-ci il y a 22 bordures de feuillages et de fleurs moins larges qui n'entourent que la moitié de la page. Les grandes initiales sont blanches sur des panneaux noir et or; les petites jaunes sur panneaux bleus.

Les miniatures dont plusieurs représentent des sujets qui ne se rencontrent que rarement, sont comme dessin et coloris, de mérite secondaire; les initiales sont de bon goût et fort jolies.

F. 1. Avent. Un empereur endormi sur un lit de parade; autour se trouvent un conseiller, un Franciscain, un Frère Prècheur, et deux autres, tous endormis; Saint Paul debout tenant une banderole où l'on lit *Surgite hora est*, touche l'empereur avec une longue verge; tandis qu'un ange frappe le timbre d'une horloge avec un marteau. Par la fenêtre on aperçoit l'Etoile de Bethléem.

F. 25 y. Noël. Le Sauveur nouveau né adoré par sa mère,

saint Joseph et deux anges; à gauche, la Sibylle montre la vision d'Aracœli à l'empereur Octavien.

F. 160 \Rightarrow . La Résurrection ; à gauche, les 3 Marie venant au sépulcre.

F. 109 y. L'Ascension.

F. 200. La descente du Saint-Esprit à la Pentecôte.

F. 214. Le baudet adorant le Saint-Sacrement que Saint Antoine de Padoue porte.

F. 1 \rightarrow . David jouant de la harpe devant Saül qui tient une lance.

F. 9 \Rightarrow . Deux anges, l'un apparaît à Sainte Anne dans son oratoire; l'autre à Saint Joachim.

F. 35. La Circoncision.

F, 47 y. L'Annonciation.

F. 158. Les funérailles de la Sainte Vierge, l'Assomption et Saint Thomas tenant la ceinture

F. 179. La naissance de la Sainte Vierge.

F. 202. Saint François reçoit du Pape l'approbation de la règle des Frères mineurs.

Séance du 12 février 1903.

M. Eugène Soil de Moriamé, Président. M. A. Hoquet, Bibliothécaire, ff. de Secrétaire.

Le procès-verbal de janvier est lu et adopté.

M. le Président dépose les publications reçues pour la Société depuis la dernière réunion.

Cercle archéologique du canton de Soignies, annales t. l. 1^{er} et 2^s liv., t. 2.

Bulletin périodique de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire, t. 3.

Inventaire archéologique de Gand, fasc. 24, 25, 26.

Bulletin de la Société archéologique du midi de la France, série in-8° n° 28, 1901.

Bulletin historique du diocèse de Lyon, 3^e année, 1902. Annales du comité flamand de France, t. 16, 1901-1902.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'ouest, 2³ série, t. 9, 3^e trim., 1902.

Kongl. Vitterhets historie och antiquitets akademiens monadsblad, 1897, Stockholm.

Antiquarisk Tidskrift for Suerige, t. 17, 1, 2. Stockholm.

Il est ensuite donné lecture de la correspondance.

M. R. Desclée excuse son absence à la réunion.

MM. Hymans et Hulin qui avaient été priés de donner une conférence, s'excusent de ne pouvoir le faire en ce moment.

On décide, vu l'époque avancée, de remettre à l'hiver prochain l'inauguration de la série de conférences que la Société se propose de faire entendre.

M. Houtart communique à l'assemblée un chapitre intitulé : Armagnacs et Bourguignons, du travail qu'il prépare sur l'histoire de Tournai au commencement du XV^e siècle (1415 à 1430). Il est vivement félicité.

Séance du 12 mars 1903.

M. Eugène Soil de Moriamé, Président.

M. René Desclée, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance de février est adopté après lecture. M. le Président dépose les ouvrages reçus pour la Société depuis la dernière réunion.

Société des Antiquaires de l'ouest, t, 26, 1902.

Société des Antiquaires de la Morinie (Saint-Omer). Mémoires, t. 27, 1902.

Id. Bulletin historique, 1902.

Id. Registres des Evéques de Thérouane, par l'abbé O. Bled, in-4°, t. 1, 1^{er} et 2^e fasc.

Comité archéologique de Senlis. Comptes rendus et mémoires. 4° série, t. 4, 1900 1904, t. 5, 1902.

M. le Président mentionne le rapport annuel sur les travaux de la Société qu'il a adressé à M. le Gouverneur de la province.

Le même membre cite deux articles de la Gazette Numismatique (n° du 1^{er} janvier 1903, p. 51) intéressant Tournai et ayant rapport à des jetons banaux du XV^e siècle, de fabrication française ou tournaisienne signés du nom de leur graveur, par M. A. de Witte.

On décide d'insérer dans le volume d'Annales à publier cette année, un plan et une vue à vol d'oiseau, du projet de dégagement de la Cathédrale, récemment adopté par le Conseil communal.

M. Hocquet donne quelques détails sur la vente des livres de la bibliothèque du Comte de Nédonchel et les achats qui y ont été faits pour le compte de la ville de Tournai.

M. Soil signale une miniature de la collection Poncelet, de Douai, représentant les Magistrats de Tournai remettant les clefs de la ville au roi de France après le siège de 1668 ou 1745. M. Houtart cite un tableau de Roger de la Pasture, dit Van der Weyden, représentant l'Annonciation de la sainte Vierge, renseigné par M. Weale et exécuté pour Ferry de Cluny ou son frère, chanoine de Tournai. Ce tableau fait aujourd'hui partie de la collection R. Kahn à Paris.

Séance du 16 avril 1903.

M. M. HOUTART, Vice-Président, occupe le fauteuil. M. René Desclée, Secrétaire.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté.

M. Soil de Moriamé s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

Le Comte du Chastel fait hommage d'une livraison de la revue - Jadis - (avril 1903) contenant la liste des seigneurs de Chin, qu'il a publiée.

M. le Trésorier remet le compte de sa gestion pendant l'année 1902. Ce compte est approuvé.

M. Houtart donne lecture d'un second chapitre de son travail sur l'histoire de Tournai, au commencement du XV^e siècle.

Séance du 14 mai 1903.

M. EUGÈNE SOIL DE MORIAMÉ, Président.

M. RENÉ DESCLÉE, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance de mai est lu et adopté.

M. le Président dépose les ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

Commission royale d'Histoire. Chartes de l'Abbaye de Saint-Hubert en Ardenne, par M. E. Kurth, t. 1, 1903.

Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie. 40° année, 1901.

Bulletin de l'Académie royale de médecine, année 1902. t. 16, 4^e série.

Académie royale de Belgique, annuaire 1903.

Id. Bulletin de la classe des lettres, 1902, nº 3 à 12.

Revue bénédictine, t. 20, 1903, fasc. 1 et 2.

Bulletin de la commission historique du département du Nord, t. 25.

Il comprend la statistique féodale du département du Nord. châtellenie de Lille, par M. Th. Leuridan, dans laquelle sont citées beaucoup de localités du Tournaisis.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2^e série, t. 9, 4^e trim. de 1902, 1^{er} et 2^e trim. de 1903.

Société archéologique de Charleroi, table des matières des 25 premiers volumes, 1902.

MM. d'Espierres et Sonneville s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion. M. Bergmans, secrétaire adjoint de la Biographie nationale, à Gand, soumet un manuscrit inédit de la fin du XVI^e siècle et différentes pièces relatives à la mort de l'évèque Gilbert d'Oignies († 1574). On en vote l'impression. (Voir Annales, tome VII, p. 266).

M. Soil signale un article de M. Cloquet, intitulé le dégagement des anciens édifices, dans la *Revue de l'Art* chrétien, année 1903, p. 231, à l'occasion du dégagement de la cathédrale; et une brochure de M. Louis Serbat intitulée l'architecture gothique des Jésuites au XVII^e siècle, où il est parlé des chapelles du Séminaire et de l'Athénée de Tournai.

La Fédération archéologique de Belgique annonce que le congrès de cette année se tiendra à Dinant et coIncidera avec l'exposition de dinanderies organisée en cette ville.

La Société française d'archéologie nous informe que son congrès se réunira cette année du 16 au 24 juin à Poitiers, Vienne et dans les environs.

M. Leuridan, au nom de la Société d'Etudes de la province de Cambrai, demande les volumes de nos publications dont l'échange doit se faire contre celles de cette société. Il sera satisfait à sa demande.

Il est donné communication d'une circulaire annoncant la création d'une Société d'Histoire et d'Archéologie de la Campine nommée *Taxandria*, ayant son siège à Turnhout.

Une liste de souscription pour l'érection d'un monu-

ment à Antoine Clesse, chansonnier montois, est mise à la disposition des membres de notre Société.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. d'Herbomez signalant une charte d'un châtelain de Tournai, Evrard Radou, en 1182. L'impression en est votée.

M. Hocquet donne lecture du dernier chapitre du travail qu'il prépare sur la situation économique et sociale de Tournai à la fin du XVI^e siècle.

Paris, le 17 mars 1903.

Mon cher Président,

Malgré l'étendue de mes recherches sur l'histoire des châtelains de Tournai, je n'ai jamais eu la prétention de connaître toutes les chartes de ces châtelains. En voici une qui m'a jadis échappé. Je vous prie de la communiquer à nos confrères.

• Cum priorum memoria solet oblivione deleri, necessario scripto commendatur quod in posterum memoriter retinendum est. Eapropter ego Evrardus Radous.. princeps Tornacensis, notum fieri volo tam presentibus quam futuris quod, assensu filii mei Balduini, ad instar et exemplum patris mei, concessi in elemosinam in perpetuum, ob remedium anime mee et predecessorum meorum, per totam terram meam, tam in terris quam in aquis, ecclesie Premonstratensi passagium liberum a wionagis et omni consuetudine, quantum spectat ad jus et dominium meum. Volo itaque ut omnes pratres ad ecclesiam Premonstratensem pertinentes per totam terram meam liberam facultatem habeant eundi et redeundi, vendendi et emendi, sine omni vexatione, sicut prelibatum est. Ut autem firmiter et inconvulse in posterum teneatur presens scriptum, sigilli nostri appositione et testium annotatione munire curavimus.

Testes itaque sunt dominus Yvo, abbas Sancti Martini Tornacensis, Symon, supprior, Oretus, prepositus, Walterus de Orca, Ascricus de Sancto Piato, Deiamicus, Roscellus, Balduinus, cantor, Johannes de Orca, miles.

Actum anno Incarnationis Dominice $M^{\circ} C^{\circ} lxxx^{\circ} ij^{\circ}$ in claustro Sancti Martini Tornacensis, presentibus abbate Premonstratensi, abbate Sancti Foillani, abbate de Alnvic (*Alnwick*, *comté de Northumberland*, *diocése de Durham*), et multis aliis, tam clericis quam aliis (*sic* pour laicis). "

Cette charte m'a été fort obligeamment signalée par mon confrère et ami Joseph Tardif. Elle a été copiée, au courant du XIII^e siècle, dans un cartulaire de la grande abbaye chef d'ordre de Prémontré. J'ai profité d'un voyage que vient de faire à Paris ce cartulaire, qui porte aujourd'hui à la Bibliothèque communale de Soissons le nº 7, pour copier la charte. Elle est à cheval sur les folios 1^b et 2^a et elle émane de ce personnage à tendances orgueilleuses qui s'appelait Evrard Radou. C'est la troisième où ce châtelain de Tournai s'intitule Princeps Tornacensis. La charte n'est pas seulement intéressante à cause de cela. Donnée à Tournai, dans le cloitre de l'abbaye de Saint-Martin, elle l'est encore par les noms des témoins de sa confection, dont la plupart étaient des officiers ou des moines de Saint-Martin. Quant au fond, c'est une exemption pour Prémontré de péage dans les domaines de notre châtelain; c'est dire que l'intérèt qu'elle offre n'est pas précisément palpitant.

Veuillez agréer, mon cher Président, la nouvelle assurance de mes meilleurs sentiments.

ARMAND D'HERBOMEZ.

Séance du 11 juin 1903.

M. Eugène Soil de Moriamé, Président.

M. RENÉ DESCLÉE, Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. le Président dépose les publications reçues pour la Société depuis la dernière séance.

Recueil des anciennes coutumes de Belgique. Coutume du Vieux Bourg de Gand, par D. Berten.

Wallonia, 10° année, 1902.

Exposé de la situation administrative de la Province de Hainaut. Session de 1903.

Bulletin de l'Institut archéologique Liégeois, t. 30, 2^e fasc., t. 32.

Bulletin du Cercle archéologique de Malines, t. 12, 1902.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. 14, 1^{er} liv. 2° section, 6 fasc.

La Verveine, journal littéraire 1903, 1^{er} semestre.

Union Faulconnier. Bulletin, 5^e année, t. 5, 6^e année, t. 6. 1^{er} et 2^e fasc.

M. le chanoine Scheys s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion.

Il est donné lecture de la correspondance.

Une circulaire de la Fédération Archéologique de Belgique demande l'adhésion de notre Société au Congrès de Dinant et la désignation de deux membres comme délégué et délégué suppléant. MM. Soil et Houtart sont nommés en cette qualité.

M. le Comte du Chastel offre de la part de M. P. J. d'Aumeries, un volume intitulé : Etudes d'archéologie historique et généalogique : les pierres sépulcrales de l'Abbaye de Ghislenghien, par P. J. d'Aumeries. Celles, 1901, in-8°.

M. Desmons signale la découverte sur le clocher de la paroisse Notre-Dame, dont on démonte le toit en ce

moment, d'une lame de plomb portant des inscriptions qui pourraient remonter au XV^e siècle.

Le mème membre montre à l'assemblée un silex taillé en camée portant une inscription.

M. Soil présente un travail de M. l'architecte Dufour sur l'église de Cordes, et montre son analogie avec celle d'Esquelmes. On en vote l'impression avec une planche représentant l'église de Cordes. Ce travail paraitra dans le volume d'Annales de 1902 (tome VII, p. 284).

M. Houtart donne lecture d'un passage de son ouvrage sur l'histoire de Tournai au XV^e siècle relatif à l'attitude des tournaisiens lors du traité de Troyes.

Séance du 9 juillet 1903.

M. Eugène Soil de Moriamé, *Président*. M. René Desclée, *Secrétaire*.

Le procès-verbal de la séance de juin est lu et approuvé.

MM. Houtart et d'Espierres s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Il sera satisfait dans la mesure du possible, aux demandes présentées par le Cercle Archéologique de Mons et la Société des Sciences des Arts et des Lettres du Hainaut, qui désirent obtenir les volumes ANNALES. X. 2^{*} de nos publications manquant dans leurs collections, en échange de ceux qui pourraient complèter les nôtres.

M. Soil fait hommage à la Société, de l'ouvrage relatant son récent voyage en Russie, paru dans les Annales de la Société de Géographie de Lille. Il dépose de la part de l'auteur, le R. P. Camille de la Croix, résidant à Poitiers, une étude sommaire sur le baptistère Saint-Jean de Poitiers. Poitiers 1903. Des remerciments lui sont votés.

Le même membre signale un petit travail intitulé : *Piat Sauvage*, par M. Philippe Rinchon, où l'auteur indique quelques œuvres du peintre, mais en passe sous silence beaucoup d'autres.

Plusieurs membres donnent des renseignements sur les ouvertures pratiquées dans le sol de toutes les rues de la ville, pour les travaux de la distribution d'eau. Ces fouilles n'ont jusqu'ici, mis au jour aucun débris intéressant, mais elles ont permis de constater les traces de plusieurs anciennes chaussées dont l'une, rue Saint-Martin, est en contrebas de 75 centimètres environ du niveau actuel de la rue.

M. Desmons annonce que son travail relatif à l'histoire de Tournai sous Louis XIV est en bonne voie d'achèvement et qu'il espère pouvoir le présenter à la Société en 1905.

M. Soil, de son côté, informe l'assemblée, que son étude sur les maisons anciennes de Tournai pourra bientôt être mise à l'impression; il prie la Société de lui ouvrir un crédit de deux cents francs pour les clichés des gravures destinées à illustrer ce travail, gravures qui nécessairement doivent être nombreuses dans une publication de ce genre. — Un membre fait observer qu'un crédit de trois cents francs a déjà été voté à cette fin; M. Soil répond que ce crédit a été employé, du moins en partie, non pour faire des clichés, mais pour payer les dessins de façades anciennes relevées par M. Joseph Simon en vue de ces clichés. Il ajoute que ces dessins, après avoir été utilisés pour la publication des *Annales*, pourraient être cédés à la commission du musée qui, sur sa proposition, a décidé de faire relever toutes les anciennes façades de la ville présentant quelque intérêt. Il s'engage à négocier avec elle, la reprise des dessins Simon, et, sous le bénéfice de ces observations, le nouveau crédit est voté.

Séance du 8 octobre 1903.

M. Eugène Soil de Moriamé. Président.

M. RENÉ DESCLÉE. Secrétaire.

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance de juillet qui est approuvé.

M. le Président dépose les ouvrages reçus pour la Société depuis la dernière réunion.

Académie royale de Belgique. Bulletin de la classe des lettres, 1903, nº l à 8.

Bulletin de l'Académie royale de médecine, 4^e série, t. 17, ¹⁰⁶ l à 8. Mémoires couronnés (id.), t. 15, 9^e fasc. et t. 16, 1^e et 2^e fasc.

Congrès historique et archéologique de Bruges, 1902. Compte rendu par Louis de Foere. Bruges 1903.

Revue bénédictine, 1903, nº 3 et 4.

Wallonnia. 11 année, 1903, nºs 1 à 9.

Leodium. Chronique mensuelle, 1903, nºs 1 à 9.

Société d'agriculture de Valenciennes, revue, année 1901.

Société des Antiquaires de Picardie. Mémoires, 4^e série, t. 4. Id. Bulletin, 1901-1902, 1903, 1^{er} trimestre.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1901-1902 et 1902-1903. Id. Table alphabétique des publications, 1750-1900.

Annuaire. Bulletin de la Société de l'histoire de France, année 1902.

M. le chanoine Scheys s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion.

Il sera procédé, à la séance de novembre, au vote sur l'admission comme membres titulaires, de MM. Winckelmans, substitut du procureur du Roi et Paul Clerbaux, architecte, présentés par MM. Soil, Houtart et Desclée.

M. le Président annonce à l'assemblée que la collection de dessins de maisons anciennes exécutés à la demande de la société par MM. Simon et Leconte a été rachetée par la commission du musée pour la somme de 200 francs.

M. Houtart propose qu'une nouvelle démarche soit faite auprès du conseil communal, pour obtenir qu'à l'exemple de plusieurs villes du pays, un subside soit alloué pour la restauration des façades anciennes.

M. Desmons dépose de la part de M. Hubert, un

ouvrage intitulé : Histoire du protestantisme à Tournai pendant le XVII^e siècle (1903). Remerciments.

M. d'Espierres communique de la part du Baron Raoul du Sart de Bouland, le texte d'une lettre autographe de Saint-François de Sales à Mgr Michel d'Esne, évêque de Tournai. Des remerciments lui sont votés et on décide l'impression de ce curieux document.

Enfin M. Soil donne lecture d'une intéressante notice sur les fondeurs de laiton à Tournai. On en vote l'impression.

Lettre de Saint François de Sales a l'évêque de Tournai.

Monseigneur,

Je cheriray desormais le pauvre petit livret de l'Introduction à la vie dévote plus tendrement que je n'ai fait, puisqu'il m'a acquis l'honneur de votre sainte bienveillance, et me sentiray de plus fort obligé au P. Irénée qui le premier, m'a donné la consolation de me le faire sçavoir. Mays c'est enfin à vostre bonté à laquelle j'en dois le très humble remerciment qui s'est rendue si favorable, et à l'œuvre pour l'approuver et à l'autheur pour l'aymer. Je vous en fay donq très humblement action de graces, et aussi des bons souhaits que vous faites, pour mon restablissement dedans ma misérable ville de Genève, pour laquelle je fay cette courte orayson : « Domine aut convertatur aut evertatur, sed pro tua pietate potius convertatur qnam evertatur, et quod nostra peccata prepediunt indulgentia tuæ propitionis acceleret. •

Je garderay pretieusement les traductions qu'il vous a plu m'envoyer, non seulement par ce que ce genre d'escrits m'est fort aggréable, mais par ce que ce me sera un tiltre (?) du bien que j'ay de participer à vos bonnes grâces. lesquelles je vous supplie, Monseigneur, me conserver comme à un homme qui les estime et les révère autant que nul autre, et lequel confessant qu'il ne les a jamais méritées, espère néanmoins qu'il ne méritera jamais de les perdre, puisque libéralement elles lui ont estées concédées.

Dieu multipliera vos ans, si mes vœux sont exaucées, et en vos ans ses célestes bénédictions; et toujours vous m'aymerez affectionnèment comme celuy qui est et sera invariablement.

Monseigneur,

Votre très-humble, très obéissant et indigne confrère, et trèsfidèle Serviteur en Notre-Seigneur.

FRANÇOIS, E. de Genève.

Jour de la feste Dieu, 1612. Aneci.

Séance du 12 novembre 1903.

M. EUGÈNE SOIL DE MORIAMÉ. Président.

M. RENÉ DESCLÉE. Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance d'octobre est lu et adopté.

M. le Président dépose les publications reçues pour la Société depuis la dernière réunion.

Académie royale de Belgique. Compte rendu des séances de la commission royale de l'histoire, t. 70, 4^e bulletin, t. 71, t. 72, 1^{er} et 2^e bulletin.

Société d'archéologie de Bruxelles, annuaire 1903.

Id. Annales, t. 16, 1902, liv. 3 et 4.

Id. t. 17, 1903.

Académie royale d'archéologie, annales, t. 4, 3^e et 4^e liv. t. 5, 1^{er} et 2^e liv. Bulletin 1902-1903, 1 à 4.

Analecta Bollandiana, t. 22, 1903.

Annales de la Société archéologique de Namur, t. 23, 4^e liv., t. 24, 4^e liv.

Cercle hutois des sciences et beaux arts, annales, t. 14, l^{er} liv.

Bulletin historique du diocèse de Lyon, 1903, nºs 19 à 23.

Mémoires de l'Académie d'Arras, 2^e série, t. 34.

Société historique du midi de la France. Bulletin, nouvelle série, nºs 29 et 30.

Bulletin d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, etc., 21^e année.

Il est donné lecture de la correspondance.

M. le conservateur des Archives de Mons nous adresse par l'intermédiaire du Ministère de l'Intérieur, la demande de recevoir les publications de la Société pour son dépôt d'archives. Il y sera satisfait.

Il est procédé au vote sur l'admission de MM. C. Winckelmans et Paul Clerbaux, comme membres titulaires; ils sont admis en cette qualité.

M. le chanoine Scheys annonce qu'une vente de médailles, parmi lesquelles figurent plusieurs pièces tournaisiennes, aura lieu à Francfort, le 10 décembre prochain.

Le même membre cite un article des Analecta Bollandiana reproduisant le texte d'un manuscrit du Séminaire de Tournai relatif à la translation de Sainte-Renelde au monastère de Lobbes.

M. Desmons signale un article sur la sculpture tournaisienne en pierre de Tournai et une notice sur la bataille de Fontenoy, par M. Auguste Butin, parus M. Houtart rend compte d'un manuscrit de la Bibliothèque de la Comtesse de Limminghe, à Gesves, intitulé : *« Registre et cartulaire des ordonnances des doyens et sous-doyens de la ville et cité de Tournui*, dans lequel on rencontre de nombreuses ordonnances sur les métiers de Tournai au XV^c siècle et spécialement en 1423. — On en vote l'impression.

Séance du 10 décembre 1903.

M. EUGÈNE SOIL DE MORIAMÉ. Président.

Le procès-verbal de la séance de novembre est lu et adopté.

M. le Président dépose les ouvrages reçus pour la Société depuis la dernière réunion.

Commission royale d'histoire. Chartes du chapitre de Sainte-Waudru de Mons, par Léopold Devillers, t. 2.

Société royale belge de géographie. Bulletin, année 1903.

Revue belge de numismatique, année 1902, 3^e et 4^e liv., année 1903.

Société d'histoire et d'archéologie de Gand. Bulletin. l^{0e} année, n^{os} 4 et 9, 11 année, n^{os} 1 à 11.

Annales, t. 5, 1re et 2e partie.

Inventaire archéologique, fasc. 27 à 30.

M. RENÉ DESCLÉE. Secrétaire.

Société d'émulation d'Abbeville. Bulletin, années 1899, 1900, 1901, 1902.

Id. Mémoires, t. 20, 2^e série 4, 2^e partie.

Id. Mémoires, in-4°, géographie historique du département de la Somme, t. 1.

Mémoires de la Société académique du département de l'oise, t. 18, 2° partie.

Mémoires de l'Académie d'Arras, 2^e série, t. 33.

Ons Hémecht, année 1903, Luxembourg.

Société Verviétoire d'archéologie et d'histoire. Bulletin, vol. 4, 2 fasc.

ONT ENCORE ÉTÉ REÇUS, A TITRE D'HOMMAGES D'AUTEURS :

E. Hublard. la roche du Pré Delpierre à Douvrain.

Est-ce Marquillies ou Maclines — une preuve pour l'origine de la famille de Beaulaincourt — par le comte de Chastel un relief du fief de Breuze, à Baisieux en Ferain, fait le 8 janvier 1419, par le même.

Les tournaisiens notables sous Louis XIV, par F. du Rietz. Quel est l'architecte qui a conçu le projet de l'église de Sainte-Waudru, à Mons, par M. Joseph Hubert.

MM. Houtart et d'Espierres s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion.

Correspondance. La Fédération Archéologique et Historique de Belgique informe la Société que sa session de 1904 se tiendra à Mons.

Une circulaire du Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique demande l'envoi du dernier volume publié par la Société, ainsi que de la médaille qu'elle distribuée à ses membres. Ces objets étant destinés à figurer à l'exposition de Saint-Louis, en 1904. — Pour satisfaire à cette demande, le tome VII des Annales sera relié et envoyé à M. le Ministre. M. Hocquet cite un album de 30 planches représentant les œuvres de Roger van der Weyden renseigné dans le catalogue de livres d'art de Rapilly. (N° 2569. Catal. 58, du 1 décembre 1903).

M. Soil entretient la compagnie des découvertes archéologiques faites sur différents points de la ville au cours des travaux exécutés pour la distribution d'eau en 1904. Il résumera sa communication dans un mémoire dont la Société vote l'impression.

M. Desmons demande des renseignements sur les toiles connues du peintre Stallaert, qui professa de 1853 à 1865 à Tournai. Les membres présents lui en signalent quelques-unes.

Séance du 14 janvier 1904.

M. EUGÈNE SOIL DE MORIAMÉ. Président.

M. le Comte du Chastel de la Howarderie, ff. de Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance de décembre est lu et approuvé.

M. le Président dépose les ouvrages reçus pour la Société depuis la dernière réunion.

4

Société archéologique de Charleroi, documents et rapports, t. 26.

Société d'archéologie de Bruxelles. Annuaire 1904.

Cercle archéologique de Malines. Bulletin, t. 13. T. 8, 5^e liv. Société archéologique de Nivelles. Annales, t. 7.

Cercle historique et archéologique de Courtrai, l^{re} année, l^{er} liv. 1904.

Algemeen nederlandsch Familieblad, 17e année.

Il est donné lecture de la correspondance.

M. Armand d'Espierres prie la compagnie d'accepter sa démission de membre titulaire, et de l'admettre au nombre de ses membres honoraires.

M. le Gouverneur du Hainaut informe la Société que le subside ordinaire lui est alloué pour l'année 1903.

M. le Ministre de la Justice envoie pour le médaillier de la Société, une médaille commémorative de la construction de la prison de Nivelles.

L'Académie d'Arras nous informe qu'elle organise pour le 7 juillet un congrès archéologique des sociétés du Nord de la France et de la Belgique et nous invite à y participer.

Il est procédé au vote sous la présentation de M. Léo Verriest, candidat archiviste, comme membre titulaire; il est élu en cette qualité.

M. Desmons annonce une prochaine communication sur les cloches de Tournai.

Le Baron Maurice Houtart donne lecture d'un

chapitre de son étude sur l'histoire de Tournai au XV^e siècle. Ce chapitre est intitulé : *Les tournaisiens et le roi de Bourges*. Il est écouté avec le plus vif intérêt.

Séance du 11 février 1904.

M. EUGÈNE SOIL DE MORIAMÉ. Président.

M. RENÉ DESCLÉE. Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance de janvier est lu et adopté.

M. le Président dépose les publications reçues pour la Société depuis la dernière réunion.

Société verviétoise d'archéologie. Bulletin t. 4, l^{er} fasc. La Verveine, journal littéraire, 2^e sem. 1903.

Société historique de Compiègne, Procès Verbaux, XI, 1902. Id. Description des fouilles archéologiques exécutées dans la forêt de Compiègne, par V. Cauchemé, 2^e partie, 1902.

M. le Trésorier dépose le compte de sa gestion pour l'année 1903. Ce compte est approuvé.

La compagnie discute différentes questions d'architecture, relatives aux maisons tournaisiennes les plus intéressantes, dont les dessins figureront dans le volume d'Annales que prépare en ce moment M. Soil.

M. Houtart fait remarquer à ce sujet le grand nombre d'hôtels importants ayant existé dans notre ville vers le début du XV^e siècle, et dont il a trouvé mention, au cours de ses recherches sur l'histoire de Tournai à cette époque.

Séance du 17 mars 1904.

M. Eugène Soil de Moriamé. Président.

M. le chanoine Scheys, ff. de Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance de février est lu et adopté.

M. le Président dépose les ouvrages reçus depuis cette séance pour la Société.

Biographie nationale, t. 17, 2^e fasc.

Commission royale d'histoire — Matricule de l'Université de Louvain, par le chanoine Reusens. I. 1426-1453.

Id. actes ou procès-verbaux des séances (enues par le conseil de l'Université de Louvain, par le mème. I. 1432-1443.

Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie. Bruxelles 41^e année, 1902.

Annales de la société d'archéologie de Bruxelles, t. 18 (1904) fasc. 1 et 2.

Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, t. 20 et 21.

Société d'Emulation de Bruges, t. 53, 1^{re} liv.

MM. Houtart, Hocquet, Desmons et Desclée s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion.

Aucun objet ne figurant à l'ordre du jour, et aucune communication n'étant faite, la séance est levée.

Séance du 14 avril 1904.

M. EUGÈNE SOIL DE MORIAMÉ. Président.

M. RENÉ DESCLÉE. Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

M. le Président dépose les publications reçues pour la Société depuis cette réunion.

Cercle archéologique de Mons. Annales t. 32.

Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. VI^e série, t. 5 (55^e).

Institut archéologique du Luxembourg. Annales t. 38. Gazette numismatique, 6^e année (1901-2) et 7^e année (1902-3). Neue heidelberger Iahrbucher... 12^e année, n^{os} 1 et 2.

MM. Sonneville et Winckelmans s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion.

La société Historique et Archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo propose d'échanger ses publications avec les nôtres; il sera satisfait à cette demande.

M. Du Riez fait hommage à la Société d'un travail intitulé : « Un souvenir chevaleresque des sires de Mortagne. » Cette pièce sera classée dans les archives de la société.

La société des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut

nous communique le programme de ses concours pour l'année 1904.

M. Houtart croit devoir rectifier un article de M. Maeterlinck, analysé dans le tome VI des Annales, p. 252 et relatif au monument funéraire de Jean du Sart, conservé au musée de Gand. D'après le testament publié tome II des Annales, p. 274, la mort de Jean du Sart a dú être postérieure à l'année 1456.

Le même membre cite un article de M. James Weale paru dans la revue : Burlington Magazine, dont un chapitre est relatif à nos peintres tournaisiens, et un article du journal *le Gaulois* sur le « maître de Flémalle » que l'auteur croit pouvoir ranger parmi les primitifs français. (Catalogue Bouchart).

M. Soil signale l'Adoration des bergers du musée de Dijon, article de M. Helbig, dans la revue de l'Art Chrétien, n° de mars 1904, p. 93. — Sous ce titre M. Helbig décrit un tableau intéressant attribué au « maître de Flémalle » que de fortes présomptions permettent aujourd'hui d'identifier avec le peintre tournaisien Jacques Daret, élève de Robert Campin, comme cet autre grand peintre tournaisien Roger de la Pasture, son émule. Il donne ensuite l'œuvre du maître dont les tableaux aujourd'hui connus se trouvent à Francfort, Madrid, Londres, Berlin, Saint-Pétersbourg, Louvain, Bruxelles, ainsi que dans des collections particulières, et décrit le caractère de ses peintures.

M. Desmons lit quelques pages d'un travail intéressant qu'il prépare, sur les cloches de Tournai.

M. Verriest donne lecture de quelques documents

relatifs à la cathédrale de Tournai pendant la révolution française. On décide leur impression.

LES PEINTRES TOURNAISIENS DU XV^e SIÈCLE.

M. James Weale, publie dans le Burlington Magazine, de Londres (1), des observations très intéressantes qui lui ont été suggérées, tant par l'exposition de Bruges en 1902 que par l'étude d'un grand nombre de tableaux de l'école flamande disséminés dans tous les musées d'Europe. Un chapitre important traite des peintres tournaisiens. Adoptant l'hypothèse naguère avancée dans nos Bulletins par le regretté A. de la Grange (2), le savant critique suppose que Robert Campin - le chef de l'atelier la plus importante que mentionnent les documents tournaisiens de la première moitié du XVe siècle sortit de l'école mosane. Il y a lieu toutefois à notre avis, de distinguer les deux arguments apportés à l'appui de cette théorie par celui qui l'intitulait lui-même assez timidement « hypothèse fantaisiste : » l'un, tiré du nom de la femme du peintre, Elisabeth de Stockem, fait présumer que celui-ci passa une partie de sa jeunesse et se maria dans le pays des Van Eyck; mais quant au nom de Campin lui-même, loin d'indiquer l'origine campinoise, comme avait cru M. de la Grange, il prouve la race tournaisienne ou wallonne, et l'on soutiendrait à tort que Robert porta le premier ce nom à Tournai (3) :

Jusqu'à présent, coutinue M. Weale, aucune œuvre ne peut être attribuée avec certitude à Robert Campin; mais un certain nombre de peintures qui passèrent d'abord pour appartenir à Roger de la Pasture, ensuite au - maître de Flémalle - que l'on identifie aujourd'hui avec Jaques Daret, sont certainement antérieures à 1432, c'est-à-dire à la date de la réception comme maîtres, des deux principaux élèves de Campin. Tel, notamment. un tableau du Musée du Prado à Madrid (1817 A). qui repré-

(1) Londres. The Savile publishing C^s, 14, New Burlington Street W. Les articles de M. Weale ont été publiés sous le titre - Early painters of the Wetherlands - à partir de mars 1903.

(2) XXII 340.

(3) J'ai trouvé par hasard le nom d'un certain Jehan Campin, qui sur condamné à un ban de 40 st. avant 1400. (Archives de Tournai. Comptes d'entremise, 1399 (v. s.) 1400, so 7 vo). sente deux épisodes du nouveau testament : le bourgeonnement de la baguette de Saint Joseph et le mariage de la Sainte Vierge. Cette œuvre est du commencement du XV^e siècle et ne peut dater de plus tard que de 1425. On y remarque, comme signe distinctif, des inscriptions en caractères hébreux sur des étoffes rayées.

Le savant auteur a acquis la conviction que les œuvres attribuées autrefois toutes à Roger, et actuellement sans distinction, au « maître de Flémalle » proviennent de trois peintres : Celles du plus ancien sont caractérisées par des vétements rayés et des inscriptions en caractères hébreux ou arabes; le second groupe, par l'importance donné au mobilier et aux boiseries (1); le troisième, par une prédilection marquée pour les plis et les entrelacs.

Dans le premier article de cette série (2). M. Weale s'occupe d'un panneau remarquable relégué naguère, d'une chapelle, dans la sacristie de la cathédrale de Bruges. La collection Traumann, de Madrid, possède une peinture presque identique : mèmes textes sur les banderolles, coloris à peine différent ; l'expression des figures du Christ et de sa mère est très douce, et les portraits des donateurs pleins de vie. Ces deux tableaux peuvent être attribués à l'école de Tournai; mais ni à Roger ni au « maître de Flémalle. »

Signalons encore un fait qui offre un certain intérêt pour l'histoire de notre école de peinture. M. Durrieu a reproduit dans la Gazette des Beaux-Arts, des miniatures d'un manuscrit exécuté pour Guillaume IV de Bavière ou sa fille Jacqueline, au plus tard en 1421. Le fond d'une de ces miniatures, laquelle représente le baiser de Judas, est presque identique à celui du tableau des saintes femmes au tombeau du Christ, appartenant

(1) Les ancêtres de Jacques Daret travaillaient la pierre et le bois. En effet, un chirographe de Saint-Brice, date de 1418, établit que Jacquelotte Daret — c'est ainsi que l'on nomme le peintre au début de sa carrière eacore mineur à cette époque, était né de Jehan Daret le fils et de - défonte demoiselle » Jehanne Lescarlatière. Il y avait donc alors un Jehan Daret le père, aïeul de Jacques. C-s deux Jehan ne seraient-ils pas l'escrinier cité en 1397 et en 1413 et le tailleur d'images connu par divers comptes de 1412 à 1423 ? Quant à Danelet Daret, frère et élève de Jacques, il ne fut que consanguin.

(2) Fascicule de mars 1903.

ANNALES. X.

à Sir Frédéric Cook et exposé à Bruges en 1902. Or on sait que, contrairement à la majorité des critiques, qui attribuent cette dernière œuvre à Hubert Van Eyck, M. Henri Hymans y voit la main du « maître de Flémalle (1). « De cette opinion et de ce fait cité, rapprochons deux circonstances : des rapports très suivis existaient entre Tournai et la maison de Hainaut, et Campin travailla pour Jacqueline au plus tard en 1432.

> MAURICE HOUTART. Avril 1904.

LA CATHÉDRALE DE TOURNAI

PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Les historiens de la Cathédrale n'ont pas insisté suffisamment, à mon avis, sur la ruine dont elle fut menacée à la fin du XVIII^e sièle, par la rigueur des révolutionnaires français. En vue de combler en partie cette lacune, j'analyse ci-dessous quelques documents qui m'ont paru dignes d'intérêt.

Le gouvernement républicain avait promulgué, sous la date du 7 vendémaire an IV (29 septembre 1795) une loi sévère relative à l'exercice et à la police extérieure des cultes. Entre autres articles, figurait notamment celui-ci :

Aucun signe particulier à un culte ne peut être
élevé, fixé et attaché en quelque lieu que ce soit, de
manière à être exposé aux yeux des citoyens... Ces
signes seront enlevés de l'autorité municipale ou de
l'adjoint municipal, et, à leur défaut, du commis-

(1) H. Hymans. L'exposition des Primitifs flamands à Bruges, p. 14.

- saire du Directoire exécutif près du département. » Le commissaire du Directoire exécutif à Tournai était alors le citoyen Auverlot, qui reçut l'ordre de mettre la loi de l'an IV en application. Mais il négligea de s'exécuter en temps voulu et s'attira, à l'occasion de cette négligence, une lettre sévère de l'administration centrale du département de Jemappes. Cette lettre était conçue en ces termes :

> « Mons, 26 vendémiaire 6° année républicaine (17 octobre 1797).

- L'administration centrale du département de Jemappes, au commissaire du Directoire exécutif, près l'administration municipale de Tournay.

» Nous ne pouvons que vous marquer notre extrême mécontentement, citoien, de la molesse que vous apportés à l'exécution de la loi du 7 vendémiaire [an IV] sur la police extérieure du culte; nous apprenons avec le plus grand étonnement que malgré notre lettre du 16 courant vous continuez à souffrir que des planches masquent des figures qui se trouvent au portail de la ci-devant Cathédrale; nous vous prévenons que si vous n'apportez à l'exécution de cette loi la plus scrupuleuse surveillance, vous nous forcerez de vous dénoncer au ministre de la police; vousvoudrez bien nous instruire sous trois jours de ce que vous aurez fait à cet égard, etc. »

Auverlot ne pouvait tergiverser : l'administration municipale s'adressa au chapitre et en reçut réponse le l^{er} brumaire an VI (21 octobre 1797;) la réception de cette réponse fut actée aux procès-verbaux du corps municipal, en ces termes : " De la lettre du 1^{er} de ce mois [brumaire] des doyens et chanoines du chapitre de Tournay, en réponse à la nôtre du 30 vendémiaire dernier, nous informans qu'ils font travailler avec activité à faire disparaître autour de l'église Cathédrale et des chapelles indépendantes (sic), toutes les marques extérieures du culte, en conformité de la loi, ce qui demandera beaucoup de temps et de préparatifs; en conséquence ils se flatent d'avoir prouvé leur soumission aux lois et de n'avoir rien négligé pour qu'on n'ait aucun reproche à leur faire à cet égard. "

Qu'advint-il des signes extérieurs du culte? Les croix peut-être furent enlevées des clochers, mais, heureusement, les belles sculptures du portail purent être conservées; la statuaire du XIII^e siècle aurait perdu là, sans la sollicitude du chapitre, de ses spécimens les plus purs et les plus ravissants.

* *

Mais ce n'est pas cette querelle relative à l'application de la loi de l'an IV qu'il est particulièrement intéressant de relever : c'est la *destruction complète* dont fut menacée la Cathédrale.

Le Maistre d'Anstaing a signalé dans ses Recherches sur la Cathédrale (tome II, page 263), deux extraits des délibérations du corps communal relatifs aux premières démarches faites pour la conservation de la basilique (1); mais les documents les plus remar-

 (1) Ces démarches semblent avoir provoqué une décision favorable, à laquelle pourtant, il ne fut pas donné suite. Cette décision est formulée dans le document suivant, que j'extrais du registre des délibérations du conseil municipal : 14 juillet 1799 : « De la lettre du 17 messidor, (5 juillet), » présent mois, de l'administration centrale du département de Jemappes, quables lui ont échappé. Ces documents sont : d'abord, une délibération du 16 novembre 1799 (25 brumaire an VIII), à la suite de laquelle l'administration communale nomma une commission chargée de décider s'il y avait lieu de conserver la Cathédrale ou de la démolir. Le procès-verbal de cette délibération est ainsi conçu :

" L'administration municipale de la commune de - Tournay, vu la lettre de l'administration centrale en - date du.... par laquelle elle nous demande des ren-- seignements sur la ci-devant Cathédrale de cette - ville, considérant que c'est à des artistes seuls qu'il - appartient de décider sur la valeur et la perfection - de ce bâtiment, considérant que si ce monnument - étoit vendu, il seroit intéressant pour cette commune - d'y percer différentes rues,

- Arrête,

- Le commissaire du Directoire exécutif entendu :

» Les citoyens Louis Haghe, fils, architecque;
• Verdure-Maisonfort; Payen, charpentier; Lefebvre,
• boucher et Allard Vinchent, officier municipal, sont
• nommés pour présenter un projet de réponse à la
» lettre ci-dessus mentionnée.

Article 2:

Dans le cas qu'ils jugeroient que ce monument ne
mérite pas d'être conservé, ils donneront le plan des
rues qu'on pourroit y projetter.

La Commission ne tarda pas à soumettre au corps

[•] qui mande, d'après les lettres des ministres des finances et de l'intérieur,

l'édifice de la ci-devant cathédrale de Tournay doit être réservé comme un
 objet d'art, moyennant de l'isoler de toutes parts. « J'appuie sur cette dernière stipulation, qui est particulièrement intéressante actuellement.

communal les résultats de son enquête; nous les trouvons consignés dans la lettre que le conseil adressa le 18 décembre 1799 (27 frimaire an VIII) à l'administration du département de Jemappes. Voici la teneur de cette lettre :

" L'administration municipale de la commune de "Tournay,

» A l'administration centrale du département de » Jemappes;

» Citoiens administrateurs,

» Par votre lettre en date du..., vous nous demandez
» des renseignemens sur l'édifice de la ci-devant Cathé-

drale de cette commune ; nous allons y répondre avec
impartialité.

» Ce monument, érigé dans le courant du douzième
» siècle, est traité dans le genre gothique. Son ensemble
» colossal, sans être monstrueux, forme à l'extérieur
» l'aspect le plus imposant; quatre (sic) tours très
» hautes dominent ce vaste édifice et son entrée prin» cipale est de la plus grande légèreté.

» Son étendue est de cent toises, sur cinquante de
» largeur au milieu de la croisure et sa hauteur est
» proportionné à sa longueur.

» Les marbres qui décoroient l'intérieur de cet
» édifice ont été vendus, mais le reste [est] encore
- dans son état primitif et peu d'entretien suffira pour
- le transmettre à la postérité la plus reculée. La
- pierre qui a été employée à la construction conserve
- encore sa première force.

Nous croions, citoiens administrateurs, que ce
 monument doit être conservé pour les conside rations suivantes :

n 1°) Tous les artistes s'accordent à dire qu'ils
» verroient avec regret sa destruction.

- 2°) Que sa scituation au centre de notre commune
- le rend le bâtiment le plus propre pour un temple
- décadaire.

- 3°) Le peu d'entretien que demandera le monu- ment seront supporté par les citoïens qui en
- jouiroient à titre de culte.

- 4°) Sa démolition, dans le cas où il seroit vendu,
- nous exposeroit à avoir au milieu de la commune
- une masse de décombres pendant plus de cinquante
- ans; car il est prouvé que le produit à en retirer de
- cet édifice ne peut compenser la dépense du trans- port des gravois (1).

Nous vous invitons donc, citoiens administrateurs,
à emploier vos bons offices pour la conservation du
monument que tant de siècles ont respecté et dont
la destruction, loin d'embellir notre commune, en
encombrerait le principal quartier.

- Salut et respect. » —

Le gouvernement républicain s'en serait tenu, sans doute, aux conclusions du rapport adressé à la ville et il y a lieu de croire que la Cathédrale aurait été épargnée, même si les négociations que je viens de rapporter n'avaient été suivies de près de la loi du 7 nivose an VIII (28 décembre 1799), qui décidait :

- Les citoyens des communes qui étaient en pos-- session, au premier jour de l'an II, d'édifices - originairement destinés à l'exercice d'un culte, con-- tinueront à en user librement, sous la surveillance - des autorités, * etc...

Les habitants de Tournai, se prévalant de cette loi, adressèrent au préfet du département, le 5 juillet 1800, une lettre par laquelle ils demandaient « la paisible

(1) Voilà, au moins, une considération peu banale.

jouissance de l'édifice ci-devant église Cathédrale, en faisant remarquer « que depuis lors les pétitionnaires y (avaient) fait à leurs frais de nombreuses
réparations. »

Le sous-préfet de l'arrondissement abandonna la Cathédrale aux Tournaisiens (lettre du 9 mars 1801), moyennant qu'ils en prissent l'entretien à leur charge. Il va sans dire que cette condition fut acceptée sans hésitation. —

> Léo VERRIEST. Tournai, 5 avril 1904.

Séance du 19 mai 1904.

M. EUGÈNE SOIL DE MORIAMÉ. Président. M. A. HOCQUET, ff. de Secrétaire.

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance d'avril qui est approuvé.

M. le Président dépose les ouvrages reçus pour la Société depuis la dernière réunion.

Recueil des anciennes coutumes de Belgique, — coutume du vieux bourg de Gand, introduction par D. Berten.

Institut archéologique liégeois. Annales t. 33, 1^{er} et 2^e fasc. Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France.

année 1903.

Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, 1904, 39 vol.



Mémoires de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes, t. 6, 1904.

Bulletin de la Société archéologique du midi de la France Nouvelle série, n^{os} 31 et 32.

Publications de la Section historique de l'Institut grand ducal du Luxembourg. Vol. 51 et vol. 52, 1^{er} fasc.

Epigraphie du département du Pas-de-Calais, t. 4, 4^e et 5^o fasc.

Bulletin de la commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais, t. 3, 2^e liv.

Mémoires id., t. 2, 5^e liv.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'ouest, t. 27 de la 2^e série, 1903.

Mémoires de la Société académique du département de l'Oise, t. 17, 3^e partie.

M. René Desclée excuse son absence à la réunion.

M. le Président félicite M. Hocquet à qui l'Académie Royale a décerné un prix de médaille d'or, pour son mémoire sur la situation économique de Tournai au XVI^e siècle.

MM. Soil, président, et Houtart, vice-président, sont désignés pour représenter la Société, au Congrès Archéologique de Mons, en qualité de délégué et de délégué suppléant.

M. le chanoine Leclercq signale quelques documents relatifs à la sonnerie des cloches à la cathédrale. Il les communiquera à M. Desmons.

Celui-ci entretient l'assemblée d'un ornement complet donné par Louis XIV à l'abbaye de Saint-Martin.

M. Hocquet propose que, par interprétation de l'article 14 du règlement, tout travail qui n'aura pas été lu en séance, soit, avant l'impression, communiqué à des commissaires qui feront rapport à la séance suivante.

Le même membre ayant conservé la parole, demande qu'à la prochaine réunion on mette à l'ordre du jour, la question de la restauration du Pont des Trous. Adhésion.

Séance du 14 juillet 1904.

M. Eugène Soil de Moriamé, Président. M. René Desclée, Secrétaire.

Le procès verbal de la séance de mai est lu et adopté.

M. le Président dépose les publications reçues pour la Société depuis la dernière réunion.

Académie royale de Belgique. Annuaire 1904.

Id. classe des lettres. Bulletin 1903, nºs 9-12.

Id. Bulletin de l'académie de médecine 1903, nºs 9-12.

Id. Commission royale d'histoire. Bulletin t. 72, nºs 3 et 4.

Id. id. Recueil des instructions générales aux nonces de Flandre, par MM. Cauchie et Maere. On y voit à la table, v° *Tournai* : exemptions des chapitres — d'Esne et Vilain de Gand, évêques — nomination à l'évèché — official.

Id. id. Actes et documents anciens concernant la Belgique, par C. Duvivier. On y voit à la table, v^o, *Tournai*: Evrard, châtelain — les châtelains — Gontier, châtelain — Arnould, doyen du chapitre — abbaye Saint-Martin; abbaye Saint-Nicolas.

Id. id. la chronique de Gislebert de Mons, par M. Léon

Vanderkindere — 1904, voir à la table : Tornacum, châtelains, avoués.

Académie royale d'archéologie. Annales 5^e série, t. 5, 3^e et 4^e série.

Société d'histoire et d'archéologie de Gand. Bulletin, 12^e année nos 1 à 5.

Id. Inventaire archéologique de Gand, fasc. 31-34.

Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin, 52^e année, liv. 205-208.

Société des antiquaires de la Picardie. Bulletin, 1903, 2^e et 3^e trim.

Société des Antiquaires de l'ouest. Bulletin, 2^e série, t. 9, 3^e et 4^e liv. t. 10.

Société d'émulation de Roubaix. Mémoires, 4° série, t. 1 et 2. Union Faulconnier, t. 6, fasc. 3 et 4.

Université de Toulouse. Annuaire 1903-1904.

Id. rapport annuel du conseil de l'Université.

Id. des actions qui peuvent être intentées contre un partage d'ascendant. Thèse par Pierre Castets.

Id. les idées politiques des girondins. Thèse par Marc Fraissinet.

Ons Hemecht, Luxembourg, 10^e année, nos 1-6.

Sur la proposition de M. le Président, on décide de commencer désormais les séances à 4 h. 3/4, au lieu de 4 h. 1/2.

Le tome VIII des Annales, daté de 1903, comprendra, outre la 1^{re} partie de l'ouvrage de M. Soil sur l'habitation de Tournai, le complément de la table des testaments par M. Hocquet, ainsi que le travail de M. Desmons sur les cloches de Tournai.

On y ajoutera les procès-verbaux de l'année 1903, ainsi que les notices lues aux séances de l'année.

Comme suite à la proposition formulée par M. Hocquet à la séance précédente, on décide de ne publier que les travaux entièrement lus en séances, à moins qu'ils aient été soumis à des commissaires qui accepteraient de les examiner.

En exécution de cette décision, M. Soil présente son travail sur l'habitation à Tournai et fait circuler les clichés qui doivent l'illustrer.

M. le Comte du Chastel dépose la généalogie de la famille tournaisienne Tiebegot. L'impression en est votée. (Voir Annales, tome IX, p. 405).

M. Desmons présente deux nouveaux membres honoraires, MM. Achille Cambier et le D^r Delangre.

Le même membre annonce que la l^{re} partie de son travail sur la conquète de Tournai par Louis XIV, 1665 à 1668, est prête pour l'impression.

Séance du 13 octobre 1904

M. Eugène Soil de Moriamé, Président.

M. RENÉ DESCLÉE, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance de juillet est lu et adopté.

M. le Président dépose les ouvrages reçus depuis la séance dernière, pour la Société.

Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège, tome 14. Cercle archéologique du canton de Soignies. Annales t. 2 : Les obituaires de la collégiale de Saint-Vincent à Soignies, par A. Demeuldre.

Institut archéologique du Luxembourg, t. 34. Cercle archéologique de Malines. Bulletin t. 14. Société verviétoise d'archéologie et d'histoire. Bulletin, 5^e vol. Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. 34. Annales du cercle archéologique de Mons, t. 33.

Il est donné lecture de la correspondance.

L'Institut historique belge récemment créé à Rome, propose d'échanger ses publications contre les nôtres, et désirerait obtenir les volumes encore disponibles de notre collection. L'échange, pour l'avenir, est adopté et la Société offrira en outre à l'institut, un exemplaire de la table des bulletins et mémoires.

La commission des Musées royaux des arts décoratifs demande à être renseignée sur la composition des différentes séries de volumes publiés par la Société. Il sera répondu à sa demande.

M. Soil présente comme membre honoraire M. Camille Wibo, peintre verrier à Tournai.

Le même membre propose de ne faire entrer dans la composition du tome VIII des Annales, que son travail sur l'habitation tournaisienne, ainsi que la table des testaments conservés aux archives de la ville, par M. Hocquet, tandis que le tome IX, dont l'impression commencerait de suite, comprendrait le travail de M. Desmons sur l'époque de Louis XIV. Adopté.

M. Houtart transmet de la part de M. Bossut, agent consulaire de France à Tournai, une demande du Baron Lahure, attaché à la légation de France à Bruxelles, tendant à obtenir des renseignements sur un de ses ancetres ayant habité Tournai.

M. Desmons dépose la première partie de son ouvrage sur l'histoire de Tournai au XVII^e siècle. — MM. Houtart et Hocquet rempliront les fonctions de commissaires pour l'examiner.

M. Hocquet donne lecture du procès-verbal de la nomination d'un coadjuteur à l'abbé de Roore, de l'abbaye Saint-Martin, à Tournai. L'impression en est votée.

M. Desmons mentionne un dessin à la plume fait par un témoin de la bataille de Fontenoy et publié dans le travail du commandant Collin sur cette bataille. — Ce document est conservé aux archives historiques du département de la guerre à Paris.

M. Soil cite un article du dernier n° de la *Revue de l'Art chrétien* sur Rogier de Tournai et Zanetto Bugatto, article signé Salomon Reinach, signalant deux pièces inconnues jusqu'ici relatives à Roger de la Pasture. — Cet article sera reproduit dans nos *Annales*.

M. Houtart mentionne un article paru dans un volume de l'*Histoire des Papes* de Pastor, et relatif au voyage de Roger de la Pasture en Italie.

M. Verriest lit une note sur le même peintre parue dans l'étude de M. Desmarez sur l'organisation du travail à Bruxelles au XV^e siècle.

Le même membre donne lecture de l'introduction de

son travail sur les registres de la loi, années 1275-6, 1279-80, 1280-81; et expose l'intérêt qu'il y aurait à reproduire intégralement ces documents. Cette publication est votée .(*Annales* tome IX, p. 281).

Enfin M. Houtart lit un chapitre de son travail sur l'histoire de Tournai au XV^e siècle.

ROGIER DE TOURNAY ET ZANETTO BUGATTO.

Les historiens de la peinture flamande au XV^e siècle, ne paraissent pas avoir fait attention à deux textes très importants relatifs à Roger Van der Weyden (dit de la Pasture) qui ont été publiés en 1902, par M. Valaguzzi Valeri (*Pittori lombar di del quattrocento*, p. 125 et suiv.). Je les ai signalés brièvement dans le Journal des Savants (1903, p. 181).

Le 26 décembre 1460 le peintre Zanetto Bugatto protégé de Francesco Sforza et de sa femme Blanca Maria, est recommandé par le duc de Milan au duc de Bourgogne; il se rend dans les états de ce dernier prince pour profiter des leçons du célèbre maître Guillaume « adeo eidem arti deditus est, ut audità formâ magistri Gulielmi apud prefatam vestram dominationem seu in portibus illis remorantis, qui artis illius pre ceteris optimam cognitionem habere predicatur, obtenta a nobis licentia instituerit illum adire dediscendi aliquid ab eo gratia. Ipsum itaque zanettum quem sua pro virtute non mediocriter carum habemus, jam dicte dominationi vestre commendamus « qu'est-ce que le célèbre maître Guillaume ? il semble qu'il y ait là une erreur de nom et que la scribe ait écrit *Gulielmi* pour *Rugeri*.

En effet au mois de mai 1463, Zanetto Bugatto était de retour de son voyage d'instruction, et la duchesse Blanca Sforza écrivait à Rogier une lettre de remerciments qu'a publiée M. Valeri; l'intitulé de cette lettre est en latin. Nobili viro dilecto magistro Rugiero de Tornay pitori in Burseles (Bruxelles). La lettre elle-même est en italien, je la traduis librement : « la duchesse... connaissant votre réputation et votre habileté, nous avons autrefois décidé de vous envoyer notre peintre Zanetto, afin qu'il apprit de vous quelque chose dans l'art de peindre, à son retour il a rapporté avec quelle bienveillance et quelle affection vous l'avez reçu et avec quel zèle vous avez tenu compte de notre recommandation, avec

quelle libéralité vous lui avez enseigné votre art. En ayant eu également connaissance, nous vous adressons nos remerciments et tant à cause du service rendu que de vos singuliers mérites nous nous mettons à votre disposition pour tout ce qui pourrait vous être agréable. Donné à Milan le 7 mai 1463.

Zanetto est souvent mentionné dans les archives des Sforza, il paraît être mort au commencement de 1475...

Tout récemment M. C. Hesse reprenant une ancienne hypothèse abandonnée, a prétendu distinguer deux peintres du nom de Rogier et a formulé comme il suit ses conclusions (*Rogier* van Brügge, der meister von Flémalle, Strasbourg 1904, p. 51) « en même temps que le peintre de la ville de Bruxelles Roger Van der Weyden, vivait à Bruges entre 1400 et 1480 Roger de Bruges élève de Jan Van Eyck, maître de Memling et de Friedrick Herlin Ce grand maître naquit probablement à Bruges et visita l'Italie en 1450. Il est identique au peintre du tableau d'autel autrefois dans l'abbaye de Flémalle. »

M. Hesse ne connaissait pas la lettre de la duchesse de Milan. Le fait que cette princesse s'adressa à Roger de Tournai, peintre à Bruxelles, comme au plus cèlèbre des peintres flamands, suffit à rendre très vraisemblable qu'il s'agit du peintre qui visita l'Italie de 1449 à 1451 et ne semble pas favorable à l'hypothèse qu'il existait à la même époque, deux peintres renommés du même nom. J'ajoute que les relations de Roger avec les Sforza avaient déjà été soupconnées par Crowe et Cavalcaselle qui se demandent (p. 251 de l'édition allemande), si Rogier avait passé par Milan pour se rendre à Ferrare, ou si Sforza avait eu connaissance de ses mérites par les éloges du duc de Ferrare. La collection Zembeccari à Bologne, possédait une crucifixion, où sur le premier plan figuront deux personnages agenouillés, que leurs armoiries permettent d'identifier à Francisco-Maria Sforza et à Blanche Visconti, (ce tableau est aujourd'hui au musée royal de Bruxelles). Le page à gauche de cette dernière serait son fils le duc Galeas Maria. Crowe et Cavalasrelle attribuairent la conception et l'exécution de cette peinture à Rogier...

SALOMON RAINACH.

(Revue de l'art chrétien 1904, p. 430, d'après le Courrier de l'art).

ROGER DE LA PASTURE.

(En 1436, le magistrat) « prit une série de mesures pour remédier à la lamentable situation dans laquelle se trouvait » le trésor de la ville. Il commença par diminuer le budget des » frais d'administration, supprima de nombreux emplois et » réduisit les traitements des fonctionnaires. » 5)

- 5) Roedstatuetboech mette taetsen, fol. 135, man. nº 304.
- Archives de la ville. Dans l'énumération des emplois publics,
- on supprime pour l'avenir la place de *peintre de la ville*occupée par Roger Van der Weyden. »

(Desmarez : l'organisation du travail à Bruxelles, page 472). Note par M. Léo Verriest.

Séance du 10 novembre 1904.

- M. Eugène Soil de Moriamé, Président.
- M. RENÉ DESCLÉE, Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. le Président dépose les publications reçues depuis un mois pour la Société.

Société royale belge de géographie. Bulletin 1904. Analecta bollandiana, t. 23.

Revue bénédictine, 21° année 1904 — on y lit page 265, une étude intitulée : Les évêques auxiliaires de Tournai, par D. Ursmar Berlière.

ANNALES. X.

Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles, t. 18, liv. 3 et 4.

Annales de la Société d'émulation (Bruges) 1903, 2°, 3° et 4° liv.

Société d'histoire et d'archéologie de Gand. Bulletin, ll^e année (n° 6), 13^e année (n^{os} 7 à 9). Annales t. 5, 3^e fasc.

Inventaire archéologique de Gand, fasc. 35, 36, 37.

Annales du comité flamand de France, t. 27, 1903-1904.

Mémoires de l'académie de Stanislas, 6^e série, t. 1.

Neue heidelberger Jahrbücher, 13^e année, nº 1.

Kongl. Vitterhets historie och antiquiteits akademiens manadsblad, 1898 och 1899, 1901 och 1902. Stockholm 1904.

ENVOI DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE :

Recherche sur les langues celtiques. par W. P. Edwards, 1844.

Congrès archéologique de France, 51° série (Pamiers, Foix et Saint-Girons, 1884).

L'assistance publique à Toulouse au XVIII siècle, par Buchalet, 1904.

International congres of prehistoric archeologie, 1868. London 1869.

Université de Toulouse, année scolaire 1902-1903.

M. Hocquet s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. Desmons dépose de la part de l'auteur, M. Léon du Bus de Warnaffe, un mémoire intitulé « Le Congrès National d'après la correspondance de François-Louis du Bus » extrait de la Revue Générale de 1904. Des remerciments sont votés à l'auteur.

M. Houtart continue la lecture d'un chapitre de son histoire de Tournai au commencement du XV^e siècle.

M. Verriest communique deux contrats d'ouvrages, du XIV^e siècle. M. Scheys signale que la Société Gorrésienne va faire paraître l'histoire du Concile de Trente, par Laurent del Pré, tournaisien, en 1547.

DEUX CONTRATS DU XIV[®] SIÈCLE pour l'exécution de travaux publics.

Dans le volumineux mémoire qu'il vient de consacrer à l'étude de l'habitation tournaisienne, M. Soil a rapporté (1) le texte d'un contrat de 1329, relatif à la construction de la porte des Frères Mineurs. J'ai découvert récemment aux archives de l'Etat, à Mons, dans les archives tournaisiennes provenant de Cheltenham (2), outre un second exemplaire original de l'acte publié par M. Soil, deux documents analogues, non datés, mais visiblement tout à fait contemporains, dont l'un concerne la construction d'un pont de pierre, sur l'Escaut, à la porte de Canteraine, dite des Frères Mineurs, et l'autre est relatif aux travaux de charpentage à exécuter à une porte, non désignée, mais qui est, très vraisemblablement, la même porte des Frères Mineurs.

Voici le texte de ces contrats :

[1329]

Ch'est li markandisse de quoy Willaumes de Waudripont et Libiers Vilains voellent marcander, de faire 1 pont de pierre à la porte de Canterainne liquels pons ara 38 piés de lonch et volons avoir 2 ars de celle longhaiche de doubliaus de 24 pos en tieste et de 2 piés en cruppe, et de 6 piés de montée u plus et remplies les tremuies de ces 2 ars de boinne macenerie et au deseure faire 1 avant pis de 5 piés de haut et de 45 piés de lonch et de piet et demi d'espais. Et si le volons entauler d'en-

⁽¹⁾ Pages 95-96.

⁽²⁾ Vente des collections de Sir Thomas Philipps.

taulement de 6 pos d'espais. Et si volons faire entre ces 2 ars une vossure de boinne voite et de tel montée que li arch aront et de 13 piés de let l'un par l'autre, pau plus pau mains. Et sy volons que on nous livreche kauch et savelon et à chescun baniel de savelon 5 fais de kauch. Et s'il font plus il n'en aront nient, se ce n'est par le gret dou mestier, et s'il font mains il l'amenderont et volons avoir faite ceste oevre devens le pourcession de Tournay et doivent avoir cil ki l'oevre feront l papeleu pour l parisis u une blanke obole pour 4 deniers u monnoie au vallant; s'en a marcandet Vinçans de Cherk, Biernars ses frères et Vinçans Tassars et Jehan de Carnières, s'en doivent avoir 60 lb. de le monnoie dessus ditte.

$(Au \ dos)$:

Li ouvrier doivent avoir d'amendement pour leur aleron dou pont des Frères Meneurs 4 lb. et 10 s.: s'en doivent rendre 5 los de vin à 9 d. le lot. Et li ville en paie 4 los à che fuer. Et s'en doit li ville pour le mur Pieron de Waudripont 40 s. —

[1329]

Ch'est li grosseurs dou comble de chelle porte. Premierement les platas aront 6 pos de let et 5 pos d'espais et li grans baus d'en mi le moiiene ara 43 piés de lonc et 15 pos de grosseur, et li 6 bauc ki seront en anstet ou grant bauc aront 13 pos de gros et tout li autre entrebauc de 10 pos de gros et li kievirons de cheli comble aront 8 pos de gros desous et 5 pos deseure. et li montans ara 10 pos de gros et les wimes ki seront en aywillies en montant de 10 pos de gros et les potars de 10 pos de gros. Et toutes les autres wimes de le grossaiche des kievirons et s'ara chis combles autant de montans que de bauc et li kaucons desous ossi gros ke li kieverons en l sens. Et si volons avoir 2 capitiaus en cheli comble, s'en sera li uns des capitiaus à salie au lés deviers les kans. Et si ara en celi kapitiel 3 kievirons copés; et l simple capitiel au lés deviers le ville et l kieviron kopet et ou comble deseure 1 pumiel et une banière et 1 pumiel à chescun des capitiaus et les poiies des capitiaus couviertes de plonc et les fiestures ossi. Et si volons che comble couvrir d'eskalle et volons faire une montée brissié u entire, s'il afiert. Et volons avoir en l'estage de le macenerie, deseure, feniestres

tout en tour et frumaus à l vairiel et toutes les feniestres de boinnes ais de le marche et celle oevre faire par le consel des mestres de le ville tout sus si k'il apertient. Et se liveront tout chil ki celle oevre feront, bos, claus, plonc et fier souffissant, selonc che que li oevre le demande, et vorront li mestre paiier au jour dou paiement tel monnoie ki courra à Tournay, et si ne prestera li ville point d'argent à cheli ki celle oevre fera, devant che k'il ara faite toute le pourveanche dou bos u em partie et s'a li combles parmi le porte de let 45 piés de bauc. —

> (Archives de l'état à Mons, liasse de comptes et d'actes divers provenant de Cheltenham).

> > Léo VERRIEST.

Séance du 8 décembre 1904.

M. EUGÈNE SOIL DE MORIAMÉ, Président.

M. RENÉ DESCLÉE, Secrétaire.

Le procès-verbal de la réunion de novembre est lu et adopté.

M. le Président dépose les publications reçues pour la Société depuis la dernière séance.

Académie royale de Belgique, commission royale d'histoire. Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique, par A. Wauters, t. 10, 1904.

Id. Biographie nationale, t. 18, 1^{er} fasc.

Id. Coutumes du pays et du comté de Flandre, quartier de Gand, t. 9, par D. Berten.

Académie royale, Bulletin de la classe des lettres, 1904.

Annuaire pour 1905.

Académie royale de médecine, 4^e série, t. 18.

ld. Mémoires couronnés, t. 16, 17, 18.

Académie royale d'archéologie. Annales 5° série. t. 6 – Bulletin 1904.

Bulletin de la commission royale d'histoire, t. 73.

Exposé de la situation administrative de la province de Hainaut, session de 1904.

Leodium, Chronique mensuelle, 3º année, 1904.

Wallonia, 11^e année, nºs 10, 11 et 12, 12^e année 1904.

Union Faulconnier, Dunkerque. Bulletin 7^e année.

Ons Hemecht, 10^e année, juillet à décembre 1904.

Bibliographie luxembourgeoise, par Martin Blum, 5^e partie, 3^e livr.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2^e série, t. 10, 1^{er}, 2^e et 3^o trim. 1904.

Bulletin historique du diocèse de Lyon, 5^e année, n^{cs} 27 à 30. Antikvarisk tidskrift for Sverige, 17^e, 3.

HOMMAGES D'AUTEURS :

Botek et Kleiber. Facta loquuntur, ou dix années d'activité épiscopale. Olmutz.

A. Demeuldre. Les obituaires de la collégiale de Saint-Vincent à Soignies (1904).

Comte P. du Chastel. Note sur les ornements héraldiques de la torche des damoiseaux (dans *Jadis* 1902.

M. Desmons fait hommage à la Société de son travail sur la peste de Tournai, paru dans le Périodique du Dispensaire Saint-Georges, à Tournai.

M. Soil dépose le tome VIII des Annales de la Société, qui vient de paraître.

Le tome IX, pour l'année 1904, sera imprimé de suite et comprendra d'abord le travail de M. Desmons sur le siège de Tournai en 1667, ainsi que les communications lues en séances, et aussitôt après, sera commencée l'impression du tome X, pour 1905. M. Houtart donne lecture d'un chapitre de son histoire de Tournai au XV^e siècle.

Séance du 12 janvier 1905.

M. Eugène Soil de Moriamé, Président. M. René Desclée, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance de décembre 1904 est adopté.

M. le Président dépose les ouvrages reçus pour la société, depuis la dernière réunion.

Annales de la Société Archéologique de Namur, t. 25, 1^{er} liv. Rapport sur l'année 1903.

Revue belge de Numismatique, année 1904.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, 2° série, t. 14, 2° 3° et 4° liv., 3° série, t. 1, 1° liv.

En l'absence de M. le Trésorier, l'examen du compte de l'année 1904, est renvoyé à la prochaine réunion.

Il est procédé à la révision de la liste des membres de la société. Des démarches seront faites pour obtenir l'adhésion de nouveaux membres honoraires.

M. Desmons demande qu'il soit fait quatre clichés pour illustrer son travail sur le siège de 1667; Ce qui est accordé.

Séance du 9 mars 1905.

M. EUGÈNE SOIL DE MORIAMÉ, Président.

M. RENÉ DESCLÉE, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance de janvier est lu et adopté.

M. le Président dépose les publications reçues pour la société, depuis la dernière réunion.

Mémoires de la Société Académique de Saint-Quentin, 4^e série, t. 14 (1904).

Université de Toulouse. Annuaire 1904-5.

Id. Etude de droit internationel sur la règlementation de la pêche fluviale, par E. Delpéré de Cardaillac de saint Paul.

Id. Le vote plural, son application dans les élections belges, par Max Mauranges.

Société des Antiquaires de la Morinie. Regestes des évèques de Thérouanne, par l'abbé O. Bled. t. 1, 3^e fasc.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, de Douai, 3^e série, t. 8.

Id. On y remarque, p. 479, un travail du baron E. Boissonnet : Etudes sur le Parlement de Flandres. Chap. I. Les premiers présidents de Pollinchove.

Plusieurs membres rendent compte des démarches faites pour obtenir l'adhésion des membres honoraires nouveaux.

Le baron Raoul du Sart de Bouland annonce l'envoi à la société, d'un travail qu'il prépare sur les ex-libris tournaisiens. M. Destrée adressera également des notes sur la sculpture tournaisienne.

Une dépense de 97 francs est votée pour solder les frais d'illustration du dernier volume d'Annales publié.

Une lettre de M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique informe la Société historique et archéologique de Tournai, qu'elle obtient, à l'exposition de Saint-Louis, la médaille d'or, en collectivité avec les autres sociétés savantes de Belgique.

M. le Trésorier dépose le compte de sa gestion pour l'année 1904. Ce compte est approuvé.

M. Houtart entretient l'assemblée des faits militaires qui ont marqué les années 1423 à 1425, dans l'histoire de Tournai.

Séance du 13 avril 1905.

- M. Eugène Soil de Moriamé, Président.
- M. René Desclée, Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et approuvé.

M. le Président dépose les publications qu'il a reçues depuis le mois de mars, pour la société.

M. le Directeur de la Société française d'archéologie invite notre Société, à participer aux travaux du Congrès qui se tiendra cette année à Beauvais, le 20 juin.

Une lettre du Comité directeur de l'exposition de Liège, demande une notice sur l'organisation de la Société historique et archéologique de Tournai, et sollicite l'envoi du dernier volume de nos publications; il sera satisfait à cette demande.

M. Cloquet, membre effectif, donne, dans la Revue de l'Art chrétien, un compte-rendu très détaillé et fort élogieux de l'ouvrage de M. Soil, sur les anciennes maisons tournaisiennes.

M. Houtart donne lecture d'un chapitre de son travail sur l'histoire de Tournai au commencement du XV^e siècle.

Séance du 11 mai 1905.

M. EUGÈNE SOIL DE MORIAMÉ, Président.

M. le comte P. du Chastel de la Howarderie, ff. de Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance d'avril est lu et approuvé.

M. le Président dépose les publications reçues pour la Société, depuis la dernière réunion.

Documents et rapports de la Société paléontologique et Archéologique de Charleroi, t. 27. Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des lettres du Hainaut, 5^e série, t. 6.

Revue Bénédictine, 21^e année, fasc. 1 et 2, 1905. Analecta Bollandiana, t. 24, fasc. 1 et 2, 1905. Revue belge de Numismatique, 1905, 1^{er} et 2^e liv.

MM. le Baron M. Houtart et René Desclée ont fait excuser leur absence à la réunion.

M. le Président fait part de la mort de M. le Chanoine Vos, membre titulaire, décédé le 26 avril 1905,

La Société n'ayant pas été informée de ce décès, il n'a pu être adressé de convocations aux membres, pour assister aux funérailles.

M. Desmons donne lecture d'une notice biographique de notre confrère. On en vote l'impression.

M. Soil communique, de la part du baron R. du Sart de Bouland, gouverneur du Hainaut, membre titulaire, une étude sur les *Ex-libris tournaisiens*, et donne lecture d'une partie de ce travail. On en vote l'impression avec deux planches, dans le volume en cours de publication. (Voir *Annales*, tome IX, p. 435).

LE CHANOINE J.J. VOS

NOTICE NÉCROLOGIQUE.

Le 26 avril 1905 est décédé à Tournai M. Joachim-Joseph Vos, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, archiviste bibliothécaire du Chapitre et de l'Evèché, membre titulaire de la Société Historique et Archéologique de Tournai depuis 1868, du Cercle Archéologique de Mons, correspondant de la Société royale des Lettres, des Sciences et des Arts d'Arras (11 décembre 1874) et de l'Académie héraldique et généalogique italienne (août 1878), membre associé de la Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc.

Le défunt, né à Sirault le 29 mars 1832, avait été ordonné prêtre le 6 juin 1857; il fut successivement vicaire de Saint-Quentin à Tournai (1857) et de Lobbes (1858), curé d'Ere (1867) et de Bruyelle (1871). Mgr Du Roussaux le nomma archiviste diocésain en 1880 et chanoine honoraire en 1882.

M. Vos laisse une œuvre considérable qui témoigne d'un labeur constant et d'un culte sincère pour les sciences historiques. Ses études sur l'ancienne abbaye de Lobbes orientèrent sa vie vers les recherches historiques; il entra dans le *Cercle archéologique de Mons* dans les publications duquel il fit paraître quelques notices sur Lobbes et le pays de Thuin. Il s'occupa ensuite de l'abbaye de Villers-en-Brabant et en écrivit l'histoire. Ces travaux le mirent en relations avec Mgr Voisin, vicaire-général de Tournai et archéologue distingué; ce fut ce prélat qui lui remit les premiers documents des archives capitulaires, vers 1867.

En 1880, M. Vos, nommé par son évèque secrétaire du Comité diocésain des écoles catholiques, s'absorba pendant cinq ans dans ces fonctions nouvelles et ne publia plus rien. Il s'occupait dès lors d'examiner tous les cartulaires, les registres et les nombreux dossiers de tout genre qui encombraient, dans le plus grand désordre, les archives du Chapitre. Il les inventoria, en opéra un premier classement assez rudimentaire, et en dressa même une sorte de catalogue-répertoire, qui rendra bien des services au futur archiviste.

Les dernières publications de M. Vos sont consacrées au diocèse actuel de Tournai et à son histoire. Ce sont des écrits consciencieux et modestes où l'auteur a consigné avec une patience de bénédictin tout ce qu'il a rencontré dans sa longue carrière concernant le clergé paroissial du Hainaut. M. Vos comparaît volontiers cette partie de son œuvre à un grenier d'abondance où, grain par grain, il amassait en fourmi laborieuse toute une provision où irait puiser la postérité curieuse.

M. Vos était doux et humble de cœur, d'une modestie exquise, d'une bonhomie charmante; il avait le jugement droit et invariablement charitable; sa parole était toujours pondérée, et il avait la riposte facile, spirituelle et fine.

Ses funérailles ont été célébrées le 29 avril en l'église cathédrale, suivies de l'inhumation à Sirault.

ECRITS DE M. LE CHANOINE VOS.

l. Le château de Guigniart. Mons, Masquelier et Dequenne. 1862.

2. Les principaux épisodes de l'histoire de la ville de Thuin. Ibid. 1862.

3. L'église abbatiale de Lobbes. Ibid. 1863.

4. La crypte de l'église de Saint-Ursmer à Lobbes. Ibid. 1865.

Ces études ont paru dans les publications du Cercle archéologique de Mons. Celles qui sont ci-après reprises sous les n°s 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 ont paru dans les publications de la Société Historique de Tournai. Celle qui porte le n° 16 a paru dans les publications du Cercle archéologique de Soignies.

5. Lobbes, son abbaye et son Chapitre. 2 vol. in-8°. Louvain, Ch. Peeters. 1865.

6. Notice historique et descriptive sur l'abbaye de Villers en Brabant. In-12 de 250 pages. Ibid. 1867.

7. Quelques détails sur l'église paroissiale de Chièvres. Rapport sur une notice de M. le Docteur Père. 1869. 8. Notice sur la vie et les écrits de Léonard De Coninck, ancien official du diocèse de Tournai. 1871.

Ecrite sous l'inspiration de Mgr Voisin.

9. Galerie historique roubaisienne : Thècle. Rapport sur un travail de M. Bonnier, président de la Société d'Emulation de Roubaix. 1871.

10. Vie de l'abbé Louis-Ignace Charles, ancien curé de Bruyelle. 1872.

11. Histoire de l'abbaye de Saint-Médard ou de Saint-Nicolas des Prés, près Tournai. 3 vol. 1872-1879.

12. Notice sur la vie et les œuvres de M. A-G. Chotin, historien tournaisien. 1881.

13. Notice sur l'église paroissiale de Sainte Marguerite à Tournay. 1881.

14. Journal d'une excursion en Allemagne et en Suisse. Tournai, V^{**} Casterman. 1882. In-8° de 128 p. avec portraits.

Opuscule rarissime dont l'auteur recueillait, dans la mortuaire de ses amis, les derniers exemplaires.

15. Le clergé du diocèse de Tournai depuis le concordat de 1801 jusqu'à nos jours. 5 vol. in-8°. Brainele-Comte, Zech et fils. 1887-1893.

16. Les chanoines de l'ancienne collégiale de Saint-Vincent à Soignies. Ibid. 1891.

17. Quelques pages du martyrologe de la Révolution française. Ath, Coppin-Goisse. 1893. In-8°.

18. Les fêtes, offices, cérémonies et usages de l'ancienne église cathédrale de Tournai. In-8°. Ibid. 1894.

19. Les dignités et les fonctions de l'ancien Chapitre de Notre-Dame de Tournai. 2 vol. In-8°. Desclée-De Brouwer. 1898.

20. Les paroisses et les curés du diocèse actuel de Tournai. Ibid. 1899. En cours de publication; le t. IX est sous presse. 21. Inrentaire [manuscrit] des Archives du Chapitre de Tournai.

22. Histoire [manuscrite] de Mère Julie Vandersteen et de ses fondations.

Séance du 8 juin 1905.

- M. EUGÈNE SOIL DE MORIAMÉ, Président.
- M. RENÉ DESCLÉE, Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. Houtart donne lecture à la compagnie, d'un chapitre rappelant un épisode révolutionnaire de l'histoire de Tournai au XV^e siècle, qu'il prépare.

Séance du 13 juillet 1905.

M. Eugène Soil de Moriamé, Président.

M. RENÈ DESCLÉE, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance de juin est adopté après lecture.

M. le Président dépose les publications reçues pour la société, depuis la dernière réunion. Recueil des ordonnances du Pays-Bays autrichiens, 3^e série. t. 11, par M. Jules de le Court.

Coutumes des pays et comté de Flandre, quartier de Gand, ville de Courtrai, — par le comte de Limbourg-Stirum.

Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France, année 1904.

Société des Antiquaires de Picardie. Bulletin, année 1904.

Comité Archéologique de Senlis. Comptes rendus et mémoires, 4° série, t. 6, année 1903.

Mémoires de la Société académique de l'Oise Beauvais) t. 19, 1^{re} partie, 1904.

Mémoires de la Société nationale académique de Cherbourg, 1904-1905.

Université de Toulouse, rapport annuel, 1904.

Les chroniques de la faculté de médecine de Toulouse. du XIII^e au XX^e siècle, par J. Barbot, 2 volumes 1905.

Revue des Pyrénées. Toulouse ler et 2^e trim., 1905.

Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin historique. Livraisons 209, et 211 à 214.

Id. Cartulaire de la Chartreuse du Val de Sainte-Aldegonde près Saint-Omer, par Justin de Pas, 1905.

M. Soil de Moriamé, Président, donne un compterendu de la visite à Tournai, de l'Irish Literary Society de Londres, venue en Belgique pour visiter le Champ de bataille de Fontenoy, du 9 au 12 juin, et que notre Société a reçue le 9 juin dernier. On en voie l'impression.

M. Paul Deramaix, membre correspondant, envoie le croquis d'une des deux anciennes clefs dorées de la ville de Chièvres.

M. le Président mentionne la relation d'un concours de tir à l'arc à Tournai en 1510, extraite d'un manuscrit contemporain, par M. G. Caullet, et que celui-ci a fait paraître dans les publications du Cercle historique et archéologique de Courtrai.

M. Scheys cite un article paru dans les annales de la Société d'Emulation de Bruges, par M. Callewaert, de Bruges, sur l'origine du Cycle pascal en Flandre, et une étude sur les évêques de Tournai au XI^e siècle.

M. le Président fait connaître qu'il a reçu de MM. Desclée, Sonneville et Desmons la présentation de M. Octave Leduc, avocat à Tournai en qualité de membre titulaire. En vertu de l'art. 20 du règlement, il sera statué sur cette présentation, à la prochaine séance.

M. Desmons dépose son manuscrit sur l'épiscopat de l'évêque Choiseul; MM. Scheys et Hocquet sont désignés en qualité de commissaires, pour l'examiner.

M. Hocquet annonce l'intention de faire une étude sur l'art de la miniature à Tournai, d'après les initiales des manuscrits conservés en cette ville.

M. le Président le félicite de l'heureux succès de son examen de première candidature en art et archéologie, qu'il vient de subir.

Séance du 12 octobre 1905.

M. EUGÈNE SOIL DE MORIAMÉ, Président. M. RENÉ DESCLÉE, Secrétaire. ANNALES. X. Le procès-verbal de la séance de juillet est lu et adopté.

M. Houtart s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Président communique de la part de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, une invitation à assister au congrès qui se tiendra à Dunkerque en juillet 1907.

M. le Président dépose le tome IX des Annales de notre société, qui vient de paraître.

Il est procédé au vote sur la présentation de M. Octave Leduc, comme membre titulaire de la Société; il est élu en cette qualité.

M. Desmons cite la publication par M. Verriest, dans les Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique, de la liste des professions à l'Abbaye de Saint-Martin de la fin du XVI^e siècle, jusqu'à la révolution française.

Il est fait hommage à la société d'une notice sur un statère découvert dans une sépulture du cimetière franc de Bury (Oise) par M. A. Houlé.

M. Soil entretient la compagnie des travaux de dégagement de la Cathédrale, et émet quelques considérations sur les contreforts et les arcs boutants du chevet du chœur, qui paraissent, à beaucoup de personnes, être postérieurs à la construction de l'édifice. On décide de continuer l'examen de cette intéressante question dans une prochaine séance.

Séance du 9 novembre 1905.

M. Eugène Soil de Moriamé, Président. M. René Desclée, Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

MM. Soil et Sonneville entretiennent l'assemblée de différents détails de construction des contreforts et arcs boutants du chœur de la Cathédrale. Des croquis et mesurages seront exécutés pour la séance prochaine, et la discussion est remise à cette date.

M. Houtart présente la photographie d'un tableau peint par Roger de la Pasture, pour l'évêque Ferry de Cluny, ou son frère, représentant l'Annonciation, et faisant partie de la collection Rodolphe Kann, dont il a fait mention à une séance précédente.

M. le chanoine Scheys fait rapport sur le travail de M. Desmons, déposé à la séance de juillet, relatif à l'épiscopat de Gilbert de Choiseul, il conclut à son impression. M. Hocquet se rallie à ses conclusions.

On vote l'impression de ce travail qui formera la matière d'un volume, après la publication des travaux déjà déposés, et qui, en cours d'impression, composeront le tome X.

M. Hocquet dépose, de la part de M. Verriest, la table des testaments et donations des greffes scabinaux

de Tournai, conservés aux archives de l'Etat à Mons, années 1218 au XVIII^e siècle.

MM. Soil, Scheys et Croquet, présentent comme membre titulaire de la Société, M. l'abbé René Lazoore, curé de Melles. Il sera procédé au vote sur cette présentation, à la séance de décembre.

M. Soil, à propos de l'article de M. Hocquet sur le drapeau tournaisien paru dans le n° d'octobre dernier de la *Revue Tournaisienne*, fait circuler des jetons de Tournai des XVI° et XVII° siècles, où figure la tour comme sujet principal, ou comme marque monétaire. Une discussion s'engage sur la forme que devrait avoir cette tour, dans le drapeau tournaisien. Divers membres rassembleront pour une prochaine séance des documents permettant d'élucider cette question.

Séance du 14 décembre 1905.

M. EUGÈNE SOIL DE MORIAMÉ, Président.

M. RENÉ DESCLÉE, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance de novembre est adopté après lecture.

M. le Président dépose les ouvrages reçus pour la société depuis la dernière réunion.

Bulletin de la Société royale belge de géographie, 29^e année, nºs 5 et 6.

1

Société Verviétoise d'archéologie et d'histoire, 6° vol., 1^{cr} fasc. Id. Chronique nº 1.

Wallonia, 13 année, nº3 10 à 12.

Leodium, 4° année, n^{cs} 8 à 12.

Exposé de la situation administrative de la province de Hainaut. Session de 1905.

Exposition des œuvres inspirées, encouragées ou réalisées par la province du Hainaut. — Instruction, hygiène, prévoyance, 1905.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, 3° série. t. 1, 4° liv.

Annales de la Société d'émulation de Bruges, t. 55, 3^e et 4^e fasc.

Annales de la Société archéologique de Namur, t. 26, l¹⁷ liv. — Rapport sur la situation de la Société en 1904.

Union Faulconnier, Dunkerque. Bulletin, 8 année, fasc. 1, 2, 3.

Bulletin historique du diocèse de Lyon, 6² année.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'ouest, 2^c série, t. 10, 4^o trimestre.

Ons hemecht, Luxembourg, 11^e année, nºs 7 à 12,

M. Sonneville s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion.

La discussion sur la construction des contreforts du chevet de la Cathédrale est renvoyée à la prochaine réunion.

La Société est informée de la tenue d'un congrès d'anthropologie et d'archéologie à Monaco en 1906.

Il est procédé au vote sur la présentation de M. Lazoore comme membre titulaire de la Société; il est élu en cette qualité.

Les élections pour le renouvellement du bureau de

la Société, qui devraient avoir lieu à la séance de ce jour, sont remises à la séance de janvier prochain.

MM. Soil, Houtart et Desclée présentent comme membre titulaire M. l'abbé Warichez, archiviste de l'Evêché. Il sera procédé au vote sur cette présentation à la prochaine séance.

M. Desclée entretient l'assemblée de quelques détails intéressants figurés sur les vitraux anciens du transept de la Cathédrale.

On y voit en particulier une reproduction fort fidèle d'une partie de la façade romane de l'évêché, récemment restaurée. Ce sujet n'avait pas été interprété exactement par M. le Maistre d'Anstaing dans son histoire de la Cathédrale et dans le commentaire de MM. Descamps et le Maistre d'Anstaing, accompagnant la publication des dessins de ces vitraux, faits par Capronnier, lors de leur restauration vers 1847.

L'assemblée émet le vœu de voir faire une étude approfondie des détails archéologiques représentés sur ces vitraux. M. Desclée s'en chargera.

M. Hocquet propose que des démarches soient faites pour obtenir la cession, à la ville de Tournai du planrelief de 1701, conservé à l'hôtel des Invalides à Paris. — On décide d'adresser une requête au Collège échevinal en le priant de vouloir bien faire les démarches nécessaires, dans ce but.

UN

RECUEIL D'ORDONNANCES

des Stils et Métiers de Tournai

La bibliothèque de feu le Comte de Limminghe, au château de Gesves (province de Namur), possède un manuscrit des plus précieux pour l'histoire des métiers tournaisiens. Sous une reliure moderne, qui couvre deux cent quinze feuillets de parchemin de $0,83 \times 0,25$, ce manuscrit offre une collection de règlements corporatifs que l'on peut dire unique. « Sont au présent livre enregistré plusieurs ordonnances des stils et mestiers de la ville et citté de Tournai, » lit-on sur le feuillet de garde, et ce titre modeste, écrit en 1650 par un certain M. Martin, fait penser à quelques documents groupés au hasard. On croirait n'avoir pas affaire à autre chose en lisant sur les premiers feuillets les intitulés suivants:

" Des foullons de bonnetz » (ordonnance du 22 novembre 1473).

« Lettres touchant les brasseurs et peneurs » (ordondance du 8 février 1484).

« Ordonnances renouvelées pour les craissiers » (19 décembre 1485).

" Annexe pour les rapareilleurs de draps » (ordonnance du 18 juillet 1456).

Mais ces premiers feuillets, de même que le folio 8,

qui contient une table, ont été intervertis en dépit d'une ancienne cote qui avertit le lecteur quelque peu attentif: et le véritable titre de notre volume, duquel ressort sa valeur, le voici tel qu'on le lit au neuvième feuillet, anciennement coté l : « Registre et cartulaire(l) fait et ordonné du commandement et par l'ordonnance de honnourables et saiges messeigneurs les doiens et soubz-doyens des mestiers de la ville et cité de Tournay, ouquel les ordonnances des mestiers et par bannières sont escriptes et registrées en ordre; et duquel sont extraittes icelles ordonnances à la requeste desdiz doyens et soubz-doyens particulièrement et leur en sont faittes lettres scellées du scel aux causes d'icelle ville et baillées à chacun desdiz doyens ou soubz-doyens pour le fait des mestiers de leurs banières, pour eux rieuler et ordonner sur icelles. » Suivent, écrites de la même main et non datées, des ordonnances dont nous transcrivons les titres ci-après.

" Des bouchiers (2) et des tripiers.

Des piremans, des navieurs, des cordiers et des jetteurs au blé.

Des armoyeurs, des selliers, lormiers, polisseurs, gorliers et fourbisseurs.

Des fèrres, des maréchaux, couteliers, ouvriers de taillant, fondeurs de laiton, caudreliers, serruriers, clauteurs, boucleteurs et wanniers.

Des parmentiers et brodeurs.

Des brasseurs.

Des appareilleurs de draps, tondeurs et métier d'appareiller et tendre draps.

Des orfèvres, orfèvrerie, joaillerie et potiers d'étain,

(1) Le titre de ce registre a été mal reproduit, dans la mention qui es est faite à la page 24 du volume.

(2) Les italiques indiquent les métiers chefs de bannière.

orbaterie. bateurs de feuilles d'étain, plommiers, peintres, verriers et maitres tenant écoles.

Des viéswariers, revendeurs de biens meubles, de quieutes de vièse pelleterie et foureurs.

Des escringniers, futailleurs, artilleurs, bougonniers, corbilleurs, patiniers.

Des pissonniers.

Des maçons, imagineurs, tailleurs de pierre, graveurs de lames, cauchieurs, briqueteurs et cauffourniers.

Des foulons.

Des tapisseurs et sargerie.

Des hautelisseurs.

Des détailleurs de draps et caucheteurs.

Des cuveliers.

Des espenniers, espennerie, de gettoirs et de dés à coudre, d'anneaux, boutons et sonnettes de laiton.

Des coriers.

Des tisserands de toiles, de tisser toiles, quieuttis, moullequineries et curer toiles.

Des sauniers, marchands de blé et autres grains, sauniers et mesureurs desdits grains sous la banière / des escrigniers.

Des craissiers.

Des boulangers.

Des saqueurs de vin sous la banière des cuveliers. Des tisserands de draps.

Des vairiers.

Des laboureurs.

Des estuettiers sous la banière des merciers.

Des conreurs de blanc cuir, wantiers, boursiers, parcheminiers et faiseurs de banières.

Des porteurs au sac, cartons et brouweteurs.

Des barbieurs.

Des couvreurs de tieulle, d'escaille, de ros de ghuy,

placqueurs, faiseurs de tieulle, pottiers de terre et baneleurs.

Des tanneurs, caissetrie, conreurs de cuir.

Des cordewaniers.

Des broqueteurs de hautelisse.

Des charpentiers.

Des savetiers et baseniers. »

La liste n'est pas tout à fait complète : si l'on fait le compte des métiers auxquels est attribuée la qualité de *chef de banière*, on n'obtient que le chiffre de trentedeux, c'est-à-dire qu'il manque les règlements relatifs à quatre banières par suite d'une mutilation du recueil primitif. Aussi bien, dans une énumération des banières que fournit le registre aux délibérations à la date du 10 juillet 1429, nous remarquons :

« Les pigniers, gardeurs, capeliers et drapiers, Les aumucheurs, Les merchiers.

Les tainteniers, »

qui, avec les trente-deux métiers dont notre manuscrit a conservé les ordonnances, forment le total de trentesix banières.

Mais d'abord, à quelle époque fut confectionné notre « registre et cartulaire? » Sans aucun doute en 1423, c'est-à-dire quand les métiers tournaisiens acquirent à la fois l'existence politique et l'autonomie corporative. Si l'on en veut des preuves, voici celles que fait ressortir un examen superficiel du document : l° l'écriture qui marque le premier quart du XV° siècle; 2° le fait que, dans la longue série d'ordonnances sur la même matière qui fait suite au cartulaire primitif, on n'en découvre aucune antérieure à 1423; au contraire, à partir de cette année, elles se succèdent sans interruption; 3° des textes comme celui-ci, pris au hasard: « Que tous les maistres barbieurs tenant ouvroir en la » ville au jour de la création des banièrez et qui s'en-» tremettent de sanner et sacquier dens demeurent en - leur maîtrise; et pareillement tous aultrez barbieurs » non entremettans de ladite saniée et de dens sacquier » demeurent aussi frans dudit mestier. Et. s'il advenait » que, depuis maintenant en avant ils se volsissent » entremettre de sanner et sacquier dens, ils soyent » esprouvés en le vue des maistres ordonnés ad ce » dudit mestier et des chirurgiens sermentés de la » dite ville. » Ou comme cet autre, extrait du règlement des fondeurs de laiton : « Que tous varlés servans » qui furent quant lesdites banières furent créées et » ordonnées au mois de juing darrain passé l'an "mil IIII" et XXIII porront faire et eslever ledit » mestier parmy paiant xx s. t., dont les xv s. appar-» tendront au droit de ladite banière et les aultres » cinq solz aux compaignons dudit mestier pour boire » ensemble. »

On sait que, le 8 juin 1423, après une nuit d'émeute, le peuple de Tournai se fit remettre les bannières des métiers qui reposaient depuis soixante ans « en la grande halle avec l'artillerie de la ville. » Jadis on en avait compté quarante-trois, mais certains métiers avaient déchu, dans l'intervalle, notamment ceux de la draperie : des onze qu'ils alignaient en 1364 (détailleurs, drapiers, tisserands, foulons, tondeurs de grandes forces, tenteurs, teinturiers de pastel, teinturiers de bouillon, lainiers, bateurs à l'arquet), il n'en restait en 1423 que cinq : appareilleurs, foulons, détailleurs, peigneurs, cardeurs et drapiers. De même les métiers qui exploitaient le sol et les produits de la culture, de cinq bannières qu'ils occupaient au XIV^e siècle (blayers, meuniers, scieurs de long, fruitiers, courti-

liers), n'en conservèrent qu'une, celle des laboureurs. Par contre, les banières des armuriers, des escriniers, des espenniers, des aumucheurs et des crassiers, que l'époque antérieure n'avait pas connues et l'importance acquise par celle des tapissiers, indiquent dans quelles branches se développa notre industrie au XV^e siècle. Quoiqu'il en soit, sous ces trente-six bannières, devenues des unités politiques et administratives, il convenait de grouper les métiers, beaucoup plus nombreux, qui se partageaient le travail. C'est l'objet propre des ordonnances contenues dans notre « registre et cartulaire, » ainsi que de fixer les conditions d'admission dans les métiers; en d'autres termes, elles organisent les collèges des XXXVI bannières, en tant que corps politiques et administratifs, bien plus qu'elles ne règlementent le travail. A ceux qui voudraient y découvrir la technique de certaines industries, cette première partie de notre recueil réserve, croyons-nous, une déception.

Il en est autrement de la seconde partie, qui offre une collection précieuse d'ordonnances édictées au cours d'une période de soixante années sur les métiers pratiqués à Tournai. En voici les titres :

Lettre touchant les eswars du métier des fondeurs de laiton, boucleteurs et coryers. 15 novembre 1425.

Id. Les bouteliers. 15 novembre 1425.

Id. Les ouvriers de fers d'aloyers. 7 décembre 1472. Ordonnances des potiers d'étain. 15 février 1478 (v. s.).

Lettres touchant les cuveliers. 18 juin 1470.

Annexe pour les boulangers. 17 mars 1473 (v. s.).

Lettres touchant les gardeurs et cappeliers. 10 janvier 1443 et 4 avril 1429. Id. Les tondeurs de drap. 12 février 1454 (v. s.).

Id. Les aumucheurs. 31 janvier 1445 (v. s.).

Id. Les gardeurs. 13 octobre 1447.

Id. La marcheterie sarasinoise. 15 janvier 1447 (v. s.).

Id. La machonnerie. 3 décembre 1448.

Id. Les craissiers. 15 janvier 1448.

Id. Les caucheteurs et détailleurs de draps. 30 janvier 1449.

Id. Les teinturiers et retordeurs de filet de lin. 21 avril 1455.

Id. Les tisserands de draps. 25 octobre 1457 et 23 janvier 1440.

Id. La haulteliche de draps d'or et draps velus. 27 octobre 1455.

Lettres touchant les francs varlets des tainteniers de wedde. 11 aoùt 1434, 4 mars 1453 (v. s.), 5 juin 1480, 11 aoùt 1444.

Id. L'espinglerie. 17 février 1454 (v. s.).

Id. Les bibeloteurs et mireliers. 9 février 1455, 23 mars 1455.

· Id. Les craissiers. 15 février 1448 (v. s.), 8 avril 1442.

Id. Le métier de faire esteus (les estortiers). 12 octobre 1456.

Id. La cappelerie. 20 juillet 1454.

Id. Les broudeurs. 20 mars 1425 (v. s.).

Id. Les monniers. 13 novembre 1423.

Id. Les barbiers. 26 septembre 1475.

Id. Les monniers. 27 mars 1479.

Id. Les orfèvres. 15 février 1433, 24 janvier 1449 (v. s.).

Id. Les esguilleteurs. 29 juin 1469.

Id. Les boursiers et wantiers. 24 janvier 1462 (v.s.).

Id. Les carliers. 13 novembre 1423 (sous la bannière des carpentiers).

Id. Les soyeurs d'ais. 3 novembre 1423.

Id. Les espissiers. 17 décembre 1477.

Id. La cornetrie (métier de faire cornes, sous la bannière des merciers). 6 mars 1459 (v. s.).

Id. Les piremans. 17 janvier 1474 (v. s.)

Id. Les fèvres. 10 novembre 1460.

Id. Les ouvriers de taillant. 30 juillet 1480.

Id. Les serruriers. 21 novembre 1473.

Id. Les poissonniers de mer (écriture du XVI^esiècle).

Id. Les parmentiers. 29 janvier 1436 (v. s.), 13 mai 1476.

Id. Les escrigniers. 6 mai 1438.

Id. Les mesreniers et escrigniers. 2 janvier 1463 (v. s.).

Lettres touchant les escrigniers. 23 janvier 1476, 5 juin 1458, 5 février 1480.

Id. Les boulangers. 20 décembre 1445, 17 mai 1473.

Id. Les maçons. 3 décembre 1448, 12 février 1452, 3 décembre 1464.

Id. Les revendeurs de biens meubles et sargeurs. 20 janvier 1429.

Id. Les vieswariers, foureurs et viez peletiers. 10 mars 1448, 16 décembre 1468 et 20 septembre 1476.

Id. Les escrigniers. 27 janvier 1437 et 6 mai 1439.

Id. Les orfèvres. 15 septembre 1433 et 24 janvier 1449.

Id. Les savetiers. 18 août 1447.

Id. La haulteliche sur le fait des draps royez. 15 septembre 1470.

Id. Les haultelicheurs. 16 novembre 1479, 5 janvier 1479 (v. s.) et 18 avril 1480.

Id. Les tisserands de draps. 23 janvier 1440 (v. s.),

24 octobre 1457, 9 septembre 1476, 11 décembre 1480, 13 février 1480 (v. s.).

Id. Les potiers de terre. 22 avril 1482.

Id. Les ouvriers de tissus au pied. 9 septembre 1482.

Id. Les peintres et voiriers. 27 novembre 1480.

Annexe pour les peintres. 21 août 1436.

Lettres touchant les vieswariers, viez pletiers, revendeurs de biens meubles et foureurs. 13 novembre 1480.

Id. Les espissiers. 27 mars 1479.

Id. Les annucheurs et bouchiers. 17 janvier 1455, 23 mars 1455 (v. s.), octobre 1456 et 26 novembre 1473.

Lettres touchant les caudreliers. 4 août 1483.

Id. Les tisserands de toiles. 3 juillet 1480 et 3 août 1482.

Id. Les bateurs de feuilles d'étain. 10 novembre 1483.

Id. Les waynniers, coffiniers et caulteurs. 24 novembre 1483.

Id. Les haultelisseurs. 3 octobre 1480.

Id. Les maçons, tailleurs d'images et graveurs de lames. 9 février 1483 (v. s.).

Id. Les carpentiers. 8 mars 1483 (v. s.).

Id. Les tainteniers de wedde, de boullon. 12 septembre 1426.

Id. Les boulangers. 24 mai 1484.

Id. Les patiniers. 21 mars 1456.

Id. Les tailleurs d'images. 9 août 1484.

Id. Les vieswariers et revendeurs de biens meubles. 17 janvier 1484 (v. s.).

Id. Les langereurs et esguilleteurs. 15 février 1445 (v. s.).

Id. Les sayeteurs. 9 janvier 1484 (v. s.).

Id. Les couvreurs de tieulles. 7 novembre 1485.

Cela fait cent et sept ordonnances pour une période

qui s'étend depuis le 3 novembre 1423 jusqu'au 19 novembre 1485. Quelques autres documents — tel un extrait de la charte de Charles-Quint du 14 février 1521, une copie de la charte de commune de 1424, le serment des doyens et sous-doyens depuis la reddition à l'Empereur, enfin une liste de doyens et sous-doyens en fonctions lors de la suppression des métiers — occupent les derniers feuillets de cet important manuscrit.

MAURICE HOUTART.

ÉTUDES D'ARCHÉOLOGIE GÉNÉALOGIQUE

Les d'ENNETIÈRES après leur anoblissement

Nous avons publié, en 1892, dans le tome XXIV des Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai, la FILIATION DES DENNETIÈRES AVANT LEUR ANOBLISSEMENT, ouvrage ayant demandé de longues recherches, et aujourd'hui nous complétons la généalogie de cette famille marquante du Tournaisis.

Nous avons eu la bonne fortune d'obtenir de M. le Secrétaire de notre Société archéologique, communication d'un superbe et vaste tableau généalogique, orné de miniatures et d'écussons coloriés, fait par Pierre-Albert de Launay et signé de lui sous la date du 25 juillet 1663. On sait que ce héraut d'armes est l'un des deux faussaires de son nom qui composèrent un grand nombre de généalogies erronées pour d'orgueilleux anoblis qui voulaient remonter leur origine jusqu'aux Croisades et même un peu plus anciennement.

Ce tableau fut abandonné dans le grenier de l'hôtel de Joigny, rue Saint-Jacques à Tournai, lorsque les héritiers de M^{11e} Pauline de Joigny de Pamele vendirent cet immeuble. Il se trouvait là par la raison ANNALES. X. 6^{*} Dans ce splendide manuscrit, de Launay a placé à côté des d'Ennetières, les *de Boubers* et les *de Fontaine* (aux trois écussons de vair en champ d'or). Il parait avoir ignoré les armoiries réelles des *de Rayneval de Bernâtre* qu'il peint *parti d'or et d'azur*, alors que cette maison porta *d'or à la croix de sable chargée de cinq coquilles d'argent*, armoiries qu'adopta la branche des *de Boubers* qui hérita des Rayneval, la vicomté de Bernâtre, et qui est encore existante à Huy (Liége) en 1906 (2).

Avant de rédiger la suite des degrés commençant avec le XVI^e siècle, nous donnons la ligne directe de la filiation bourgeoise telle que nous avons pu l'établir sur titres authentiques.

I. Jakemes DANETIÈRES ou Dennetières, goudalier, c'est-à-dire brasseur d'ale, mort avant le 30 janvier 1306 n. st., avait épousé *Margherite* N..., dont:

II. Grart ou Gérard DANETIÈRES, mort avant 1326. bourgeois de Tournai, avait épousé Mariien LE KIEN, dite DOU KIEN, qui lui donna pour fils :

III. Jehan DANETIÈRES, goudalier, marié avant 1326 à Margherile de GAURAING, dite de Gruisons, dont vint :

(1) Nous avons trouvé, dans ce tableau, les armoiries jusqu'ici inédites de la famille d'OBIGIES. Elles se blasonnent : de sable au chef d'or, charge d'un lion passant de gneules. — Ce document îut visé en la Chambre héraldique à Bruxelles par BEYDAELS DE ZITTAERT qui attesta, par sa signature, celle qui avait mise de Launay. Le visa est daté du 20 mars 1786.

(2) Elle est représentée à Huy par M. de Boubers Jopken, gendre d'us ancien préfet de l'Athénée royal de Tournai. IV. Jaquemart ou Jaques DANETIÈRES, changeur, hôtelier du Saumon en la rue de Pont, paroisse de Saint-Brice à Tournai, marié en 1352 avec Jehenne CAUWELIER ou Caulier, fut père de :

V. Jaques DANETIÈRES, changeur, marié en 1386 à Margherite Plétart, qui lui donna, entre autres enfants :

VI. Jaques DANETIÈRES, dit le Liégeois, domicilié à Liége avant 1428, seigneur de le Val en Mouscron, fut marié quatre fois et mourut en 1463. De sa deuxième femme, Jehanne DE TOUWART, vint son fils qui suit :

VII. Jaques DENNETIÈRES, mort à Tournai dans la paroisse de Saint-Brice le 24 juillet 1493, âgé de 56 ans, avait épousé en 1458, Quinte PIPART, qui mourut le 28 juillet 1488. Leur second fils, seul demeuré, suit :

VIII. Jérosme DENNETIÈRES. C'est par lui que la noblesse héraldique entra dans la famille. Les Dennetières du XVII^e siècle s'efforcèrent de dissimuler l'anoblissement qu'avait obtenu pour leur ancêtre, son ami Philippe de Harchies, chevalier, seigneur de Forest en Hainaut, officier dans les archers de corps, c'est-à-dire dans la garde de l'empereur Charles V, roi des Espagnes et souverain des Pays-Bas. Voici comment le lieutenant roi d'armes, Guillaume Créteau, relate cet événement.

20 janvier 1523, 1524 n. st. Par lettres données
à Valladolid, à la sollicitation de Messire Philippe
de Harchies, chevalier, seigneur de Forest en Hainaut, anoblissement de Jérosme Dennetières, cheva-

» lier du Saint-Sépulchre de Jérusalem, ancien prévot

" de Tournay " (1).

Comme on le voit ici, la qualité de bourgeois de Tournai et celle de chevalier du Saint-Sépulchre ne donnaient pas la noblesse, bien que certaines gens, dans leur ignorance invétérée, vont criant partout que les bourgeois tournaisiens étaient nobles de naissance (2).

Nous venons de dire que Jérosme fut chevalier du Saint-Sépulchre; voici comment cela se fit. C'est dans le Manuscrit 453 de la Bibliothèque de Valenciennes qu'on trouve l'explication. On y lit:

" Sensiuvent les gistes et repaistres et séjours que " moy George Lengherant (3) ay faict en allant à " Rome, en Jhérusalem et Sainte-Catherine au Mont " de Sinay, avec et en la compagnie de Sire Nicolas " de Saint-Genois, s^r de Clérieu et de Noel (4), son " frère, et leur serviteur, et Jhérome Dentiers, fils " Diacques, et se joindit avecq nous Arnoul Crocque " Villain et son serviteur jusques à Milain (5) ainsy et " par le manière quy senssuit. " " Ce voyage commencé " le jeudi, second jour de quaresme, IX[®] de feburier " anno M.CCCC.iiij^{**} et V, et se termina le vendredy " XVI[®] de feburier anno M.CCCC.iiij^{**} et VI " (6).

C'est donc dans les années 1486 à 1487 n. st., que ce pèlerinage eut lieu et que Jérôme Dennetières visita le Saint-Sépulchre. Avant son anoblissement, Jérôme

(1) BIBLIOTHÈQUE DE TOURNAI. Manuscrit CCXXIII (223), t. I, à la fin. liste d'anoblis, et t. II, folio 140.

(2) Voyez la Revue « JADIS », neuvième année, articles de M. Ch. J. Comhaire relatifs à la famille Harou, pp. 86, 137, etc.

(3) L'Enguerrand se dit comme on dit le Henry, le Martin. On en a fait Langrand.

(4) Noel, lisez : Noul pour Arnoul.

(5) Milain, lisez : Milan.

(6) BIBLIOTHÈQUE DE VALENCIENNES, Catalogue Mangeart.

n'a d'autre qualification que celle de Honorable homme Sire. En sa qualité de riche bourgeois, il est Honorable homme, et comme ancien prévôt, il est Sire. Mais après la délivrance de ses lettres-patentes de noblesse, nous le trouvons qualifié Noble homme Sire Jérosme Dennetières, écuyer (1).

Né dans la paroisse de Saint-Brice en 1462, il releva sa bourgeoisie de Tournai le 17 août 1491, endéans l'année de son mariage, et mourut dans ladite paroisse le 25 octobre 1535. Il était alors seigneur de Wastinnes (à Lers), du Doncq (à Estaimbourg), de Sainghin (au Rosut), etc. (2).

Sa première femme, épousée en 1490-91, fut Marie Villain (3), née en novembre 1471, morte dans la paroisse de Saint-Brice, le 21 octobre 1508, fille de Sire Jehan Villain, écuyer, seigneur des deux Boucharderies (4), second prévôt de Tournai en 1496, et d'Agnès Bracque. Elle avait pour quartiers :

Villain, de Clermès; Bracque, de Brabant.

C'était une arrière petite-fille de Jehanne de Lausnais, fille d'Olifart (Olivier) de Lausnais, chevalier, sire de Lausnais (5), Thieusies, etc., et de Jehanne de Lalaing-Lesdain.

Jérôme Dennetières convola vers 1525 avec Jehenne

(1) ARCHIVES DE TOURNAI. Chirographes, layette de 1532, acte du 26 juin.

(2) Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai, t. XXIV, p. 378.

(3) VILLAIN DE LA BOUCHARDERIE : écartelé : aux] et 4, d'argent fretté de gueules, au chef d'asur chargé de trois étoiles à six rais d'or, rangées, qui est VILLAIN ; aux 2 et 3, émanché en pal d'argent et de sable de dix pièces, qui est DE LAUBNAIB, dit de Launais et de Lannais.

(4) La Boucharderie à Violaines en Artois; la Boucharderie à Camphin en Pévele.

⁽⁵⁾ Lausnais, ferme et jadis seigneurie à Nomaing en Pévele. Nous avons ^{rendu} à son nom, sa première forme. C'est ainsi que l'écrit la famille des ^{anciens} seigneurs établie au pays de Waes où elle existe en 1900. CRASSIN, veuve de Jehan Gobert de Corbion, dit de le Rue. Il testa à Tournai le 27 octobre 1535 par devant son frère naturel, M^{tre} Raphaël Dennetières, notaire apostolique et impérial, et désigna son dit frère pour exécuteur testamentaire en lui adjoignant Jacques Moreau et Jehan de Touwarts. Il voulut être inhumé dans l'église de Saint-Brice, en la chapelle de Saint-Marcoul, au devant du tableau de Saint-François. Dans son testament, il ne parle que de six enfants, bien qu'il ait été père par sa première femme des treize qui suivent :

1º JACQUES DENNETIÈRES, qui suivra, IX, comme auteur de la branche aînée;

2º GERTRUDE, morte au berceau;

3° JEHAN, né vers 1494, fut religieux au Gardinetlez-Walcourt (1);

4° MARIE, née vers 1495, fut religieuse (2). Elle quitta son couvent pour épouser un prètre défroqué nommé N... ROBERT, avec qui elle se fit protestante. Devenue veuve, elle convola avec *Anthoine* FROMMENT, prédicant calviniste, épicier, marchand de vin, procureur et historiographe (3). Elle écrivit des ouvrages de controverses religieuses et mourut en 1561, ayant eu des enfants (4);

5° CATHERINE, née vers 1496, fut religieuse (5). Elle mourut avant 1535;

(1) ARCHIVES DE TOURNAI. Cartulaire des rentes de 1493, t. I, p. 280; t. II, folio 87.

(2) Idem, ibidem. Tome I, p. 165.

(3) Les actes et gestes merveilleux de la Cité de Genève, nouvellement convertie à l'Evangile, faicts du temps de leur reformation, etc., mis en lumière par Gustave Revilliod. Genève, Fick, 1854, in-8°. C'est un ouvrage de FROMMENT.

(4) Bulletins de l'Académie royale de Belgique, 3° série, t. VI, N° 12. décembre 1883.

(5) ARCH. DE TOURNAI. Cart. des rentes de 1493, t. I, p. 165.

6° Agnès, morte au berceau;

7° SIMON, mort au berceau;

8° DENIS, mort jeune;

9° JÉRÔME, écuyer, religieux au couvent de Sainte-Croix, dit des Croisiers à Tournai, y devint prieur. Il naquit vers 1501 et vivait encore en 1557 (1);

10° ARNOULD DENNETIÈRES, qui suivra, IX *bis*, comme auteur de la deuxième branche dont un rameau existe encore en 1906;

ll^o PIERRE DENNETIÈRES, qui suivra, IX ter, comme auteur de la troisième branche;

12° FRANCHOIS DENNETIÈRES, qui suivra, IX quater, comme auteur de la quatrième branche;

13° GABRIËL, mort jeune.

IX. Jacques DENNETIÈRES, écuyer, seigneur de Lassus (à Ramegnies-Chin), de Sainghin (au Rosut), né vers 1491, demeurait à Chin-lez-Tournai avec son fils Jacques en 1554. Il est dit âgè de 2 ans, le 3 octobre 1493 (2). Il releva sa bourgeoisie de Tournai le 22 février 1515 (1516 n. st.), lors de son mariage avec Magdeleine DE LANDAS-CHIN, qui fut sa première femme. C'était une fille de Honorable homme Guillaume de Landas (3), changeur à Tournai, et de Jehanne Dimenche dit le Lombard.

Jacques fit partie de la Magistrature tournaisienne comme juré en 1515, 16, 22 et 23, et comme échevin de Saint-Brice en 1521, 22.

Devenu veuf après deux ans de mariage, il convola par contrat du 17 novembre 1520, avec *Catherine* DU

⁽¹⁾ ARCH. DE TOURNAI. Cartulaire des rentes de 1508, p. 229.

⁽²⁾ Idem. Cart. des rentes de 1493, t. I, pp. 34 et 165.

⁽³⁾ DE LANDAS : émanché de gueules et d'argent de dix pièces.

CHASTILLON (1), fille ainée de Jehan *du Chastillon*, seigneur de le Gheule (à Petit-Kain), de Malesse (à Rumes), etc., et de Anne *Hulland*. Cette seconde femme avait pour quartiers :

DU CHASTILLON, Cottrel; HULLAND, Maurre.

Jacques mourut avant le 25 octobre 1558, époque où son fief de Sainghin était en la possession de son fils Nicolas (2).

Il fut père de neuf enfants, savoir :

Du premier lit :

l° ANTOINETTE. Elle est nommée dans le testament de son aïeul maternel, Guillaume de Landas, fait à Tournai le 10 juin 1531 (3).

Du second lit :

2° ANNE, femme d'Arnould DE LANDAS, écuyer. seigneur de Péronmez (à Templeuve-Dossemer), etc., fils d'Arnould de Landas, seigneur de Chin, etc., et de Jacqueline Henneron. Devenu veuf et ayant cinq enfants, Arnould de Landas-Péronmez convola par contrat du 25 mars 1559 (1560 n. st.) avec Jossine Carpentier, fille de Gossuin Carpentier, chevalier, seigneur de Wasnes-sur-Deusle, de Fléchinel, etc., et de Marguerite de Haudion-Ghiberchies. Il était alors membre de la Magistrature tournaisienne;

3° FRANCHOIS, écuyer, mort jeune;

4° JÉRÔME, écuyer, homme d'armes, mort àgé de

(1) Annuaire de la Noblesse de Belgique, t. 29, 1875, p. 111. — DU CHASTILLON : d'argent au chef de gueules. Cette famille est une branche de la Maison chevaleresque de Bourghelles, dite de Resves. Elle doit son nom au fief du Chastillon sis sur Hertain-les-Tournai et sur Camphinen-Pévele.

(2) Le fief de Sainghin se composait de 4 bonniers tenus de l'abbaye de Saint-Amand et sis au Rosut, entre le fief de Lespault et Brillon. — Archives de Saint-Amand-les-Eaux, série FF, Registre 141. folio 15.

(3) ARCH. DE TOURNAI. Testaments, paquet de 1531.

19 ans au cours d'une expédition contre Saint-Dizier;

5° JEHAN DENNETIÈRES, qui suivra, X;

6° PIERRE, écuyer, mort à la guerre;

7° JACQUES, écuyer, combattit devant Péronne en Vermandois contre les Français, puis fit le pèlerinage de Jérusalem.

Il demeurait à Chin avec son père en 1554, 10 mars 1555 n. st. (1). Echevin de Tournai en 1560, il acheta sa bourgeoisie de cette ville, le 29 mai de ladite année pour le prix de 8 livres flandres;

8° CATHERINE, femme de *Hermès* DE LANDAS, écuyer, seigneur d'Estreu (à Rumillies-lez-Tournai), frère du seigneur de Péronmez cité plus haut. Elle demeurait à Duysbourg au pays de Clèves en 1579 (2).

9° NICOLAS, écuyer, seigneur de Sainghin au Rosut par relief du 25 octobre 1558, fut homme d'armes et combattit à la journée du 12 août 1557 devant Saint-Quentin en Vermandois. Il épousa *Marie* LE CLERCQ(3), fille de Nicolas, bourgeois de Tournai, juré et échevin de cette ville, mort à Cambrai, inhumé en l'église de Saint-Géry, et de Catherine *de Godebry*. Cette demoiselle avait pour quartiers :

LE CLERCQ, Faulconnier; DE GODEBRY, Doiseaurieu.

Elle est mentionnée dans le testament de son oncle, Guillaume de Godebry, daté du 20 novembre 1543 (4). Nicolas laissa trois enfants qui ne prirent pas d'alliances et qui, étant protestants, demeuraient le 22 août 1622,

⁽¹⁾ ARCE. DE TOURNAI. Echevinage de St-Brice, Chirographes, layette de 1554.

⁽²⁾ ARCH. DE TOURNAI. Chirographes de la Cité, layette de 1579.

⁽³⁾ LE CLEBCQ DE LA GRURIE ET PASQUENDALE : d'asur à la bande d'or, chargée de trois quintefeuilles de gueules percées du second, et accompagnée de deux étoiles à six rais, aussi d'or.

⁽⁴⁾ ARCH. DE TOURNAI. Testaments, paquet de 1543.

à Duysbourg, au pays de Clèves. C'est là qu'ils firent le 13 mai 1626, une donation à D^{elle} Jeanne de Herzele, veuve de leur oncle Nicolas le Clercq et femme de maistre Laurent Hovine, conseiller pensionnaire de

Tournai (1). Cet acte nous donne leurs prénoms, qui sont : Jonas, Suzanne et Judith (2).

X. Jehan DENNETIÈRES, écuyer, seigneur de Lassus et y domicilié en Chin dans l'année 1582 (3), fut l'un des exécuteurs du testament de son oncle, Pierre Dennetières, seigneur du Doncq en la susdite année. Il fut reçu bourgeois de Tournai en payant douze livres flandres en 1581, et mourut dans cette ville où il fut inhumé dans l'église de Saint-Jacques, le 24 juillet 1630. Il avait épousé Jehenne LE CLERCO, sœur afnée de l'épouse de son frère Nicolas.

Ils eurent au moins cinq enfants; savoir :

l° JEAN, écuyer, seigneur de Lassus, mort sans alliance. Il avait perdu la vue par une blessure reçue à la guerre en l'an 1600.

2° CATHERINE, héritière de Lassus, épousa à Saint-Jacques de Tournai, le 7 février 1590, Anthoine LE Bouco, dit de Carnin (4), écuyer, seigneur de Herbulin, de Topenser ou Topensin, Antour, de le Haye (à Maulde, en Hainaut), veuf de Mahieuette du Gardin, et fils d'Anthoine le Boucq, dit de Carnin, écuyer, seigneur de Lassus (à Blandain), etc., et de Marie des Farvacques, damoiselle de le Haye de Maulde, sa seconde femme. Les quartiers de ce gentilhomme étaient :

(1) Idem, ibidem. Paquet de 1626.

(2) Idem. Chirographes, layette de 1622.

(3) ARCH DE TOURNAI. Testaments, paquet de 1582.

(4) LE BOUCQ DE CARNIN : de gueules au santoir d'or, chargé d'un écusson de gueules au lion d'argent. posé en abime. DE BOURECQ DIT LE BOUCQ, de Carnin; DES FAR-VACQUES, de le Haye de Maulde.

· Catherine Dennetières était veuve avant le 6 octobre 1629 (1). Toute la famille actuelle de Formanoir de la Cazerie appartient à sa descendance;

3° MAGDELAINE, mariée (bans à Saint-Piat de Tournai, le 7 janvier 1600) à Jean de FLANDRES (2), qui, en 1606 demeurait à Wambrechies-lez-Lille (3);

4° ALIÉNORE OU ELÉONORE (4);

5° JEANNE, mariée à Saint-Jacques de Tournai, le 6 février 1607, avec *Pierre* CAZIER (5), seigneur de Haultinghem (à Celles-Molembais), de la Tourbaudry (au dit Celles), de Camphain (à Mourcourt), etc., natif de Fleurbaix, pays de l'Alleud, greffier de l'échevinage de Tournai, veuf de Françoise *Robert*, mort à Tournai, Saint-Brice, avant le 24 janvier 1635, date de l'approbation de son testament (6). — Jeanne Dennetières fut enterré à Saint-Brice de Tournai. Son mari prit pour troisième femme, Marguerite le Nuiet ou l'Hennuyer qu'il nomme dans son ordonnance de dernière volonté.

Pierre Cazier était fils de François. Sa mère nous est inconnue, mais nous savons que son père eut pour seconde femme Jeanne le Boidin (7). Nous avons

(1) ARCH. DE TOURNAI. Chirographes de la Cité, layette de 1629. Le fiel de sa belle-mère est nommé le Haye de Maulde, dans l'acte cité.

(2) DE FLANDRES: d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules, à la cotice de gueules, en bande.

(3) ARCH. DE TOURNAI. Echevinage de Saint-Brice. Chirographes, layette de 1606.

(4) Idem. Registres des Consaulx. Reg. 201, année 1615, folio 139, recto.

(5) CAZIER : écartelé : aux 1 et 4, d'argent à la rose de gueules ; aux 2 et 3, d'asur à trois étoiles à six rais d'or. Sur le tout : d'argent à l'aigle de sable. — Armoiries antérieures à l'anoblissement.

(6) ARCH. DE TOURNAI. Testaments, paquet de 1635.

(7) Un François Cazier, vivant en 1564, était seigneur de Bealencourt (canton du Parcq, arrondissement de Saint-Pol-sur-Ternoise, Pas-de-Calais), publié la généalogie de la famille CAZIER, dont sont issus des *Leman*, à l'article de ce dernier nom dans le tome II des *Notices généalogiques tournaisiennes*. L'époux de Jeanne Dennetières est le fondateur du Récran Cazier, maison où sont hospitalisés des bourgeois pauvres. Elle est située rue Barre Saint-Brice.

Deuxième branche.

Seigneurs des Wastines, de Laplaigne, de Leslieu.

IX bis. Arnould DENNETIÈRES, écuyer, dixième enfant de Jérôme, du degré VIII, et de Marie Villain de la Boucharderie, brisa ses armoiries d'une bordure engrêlée de gueules. Il fut seigneur des Wastines (à Leers), et acquit de la Maison de Ligne, les fiefs de Laplaigne, de l'Advouerie de Sin et de Lhommoy, tenus jadis de la seigneurie de Mortaigne-sur-Escaut et depuis de l'abbaye de Saint-Amand. Voici ce que nous avons trouvé dans l'Essai chronologique pour servir à l'Histoire de Tournai de HovERLANT DE BAUwelaere, t. 62, pp. 26, 27, 28:

" En 1554, Laplaigne appartenait à Arnoul Dennetières qui avait le fief de l'Avouerie de Sin, Laplaigne et L'hommoy-lez-Mortagne, avec justice vicomtière et foncière. Il y eut contestation sur la nature de ce fief et l'hommage et relief à en faire. Le cardinal de Granvelle, abbé commandataire de l'abbaye de Saint-Amand, le grand prieur et les religieux de ce monastère d'une part et Arnould Dennetières de l'autre part, convinrent par transaction du 22 novembre 1554, que tous les jugements qui

Il en servit le dénombrement le 5 août 1566 à Philippe-Guillaume de Nassau, comte de Bueren, seigneur de Rollencourt, son suzerain. Dictionnaire historique du Pas-de-Calais, arrondissement de Saint-Pol, t. II, p. 293. » se prononceraient par les bailli et gens de loi dudit
» Laplaigne, Sin et L'hommoy dont il serait interjeté
» appel, ils devraient se relever par devant le bailli
» général et les hommes de fief de la Cour féodale de
» Saint-Amand;

» Et pour droit de relief à la mort de l'héritier, il
» offrira une médaille pesant une once d'argent fin,
» marquée de l'un des côtés de la représentation de
» Saint-Amand, et de l'autre côté d'une inscription :
» FIDELITAS ADVOCATI ET MAJORIS DE SIN;

» Que tous les ans au 6 février, il devra présenter
» en personne, une autre médaille de fin argent du
» poids d'une demi once; qu'il devra faire le relief en
» personne nonobstant toute coutume à ce contraire. »

La dernière clause ne fut pas toujours exécutée, car le relief fait le 2 novembre 1751, fut l'œuvre du procureur d'Arnould-Joseph d'Ennetières, héritier de Gaspard-Marie-Joseph, son père.

Arnould fut membre de la Magistrature tournaisienne de 1527 à 1542, mais ne fut jamais grand prévôt, comme Goethals l'a écrit (1). Il était licencié ès-lois et fut conseiller de l'Empereur au Grand Conseil de Flandres. Après son mariage, il fit bàtir le château de Laplaigne. On verra plus loin, à l'article concernant son fils Louis, que le seigneur de Mortagne avait encore des droits de suzerain sur les terres de Laplaigne, Sin et Lhomoy.

Arnould épousa, le 13 février 1530, Catherine DE CORDES (2), fille de Noble homme Arnould de Cordes, marchand mercier, et de Anne Moreels. Cette demoi-

⁽¹⁾ Miroir des notabilités nobiliaires, in 4°, t. I, p. 951.

⁽²⁾ DE CORDES : d'or à deux lions de gueules, armés et lampassés d'asur, adossés, les queues fourchées et passées en double sautoir.

selle avait pour quartiers : DE Cordes, Tiestelin; Moreels, Hertsvelt (1).

Elle gît dans l'église de Laplaigne, près de son époux, à qui elle donna les treize enfants qui suivent :

l° ARNOULD, écuyer, seigneur de Laplaigne, secrétaire au Conseil d'Etat et privé par commission du l^{er} janvier 1576, mort en Espagne en 1592, obtint du roi Philippe II, souverain du Tournaisis, des lettres de confirmation de noblesse données à Madrid, le l^{er} avril 1588. On y trouve relatées les lettres d'anoblissement de Jérôme Dennetières du 20 janvier 1523, et des lettres données à Lisbonne, le 6 août 1546, permettant à François Dennetières, chevalier, seigneur de Beaumez, de pouvoir porter robes de velours et de soie, nonobstant édits somptuaires à ce contraire (2). Lors de son décès, Arnould était chevalier, conseiller et secrétaire d'Etat;

2° JÉRÔME, écuyer, seigneur de Harlebois, mourut sans alliance. Il écartelait les armoiries d'Ennetières de celles des Villain de la Boucharderie;

3º Louis DENNETIÈRES, qui suivra, X;

4° FRANÇOIS, écuyer, prêtre, chanoine de la Cathédrale de Tournai, licencié en théologie. Il donna à son église une table d'autel sculptée qui ornait une chapelle des carolles à droite du chœur (3);

5° MARGUERITE;

(1) TIESTELIN : d'argent à trois têtes de more, tortillées du chemp, les deux du chef affrontées. — MORBELS : écartelé : BUX 1 et 4, d'argent au cherron de sable accompagné de trois têtes de more tortillées du champ: BUX 2 et 3, de sable au sautoir d'argent. — HERSTVELT : d'asur au sautoir engrélé d'or, cantonné de quatre corfs du même.

(2) ARCHIVES DE TOURNAI. Compte de curation des biens de feu Louis-Arnould Bernard, écuyer, seigneur du Moulin, de Taintegnies, etc., rendu en 1724. On y trouve au foito 329, la mention des lettres patentes de noblesse accordées en 1523, à Jérôme DENNETIÈRES et à ses enfants.

(3) BIBLIOTHÈQUE DE TOURNAI. Manuscrit CCXXVII (227)

6° Adrienne;

7° ANTOINETTE;

8° QUINTE, morte sans alliance;

9° CHARLES, écuyer, mort jeune;

10° JEAN DENNETIÈRES, qui suivra, X bis, comme auteur du rameau des Marquis du nom;

11° YOLANDE, mariée le 8 janvier 1569 à Louis DE PRAET, écuyer, fils bâtard duseigneur de Moerkercke(1). Ses descendants habitaient la Hollande en 1663 (2);

12° CATHERINE, femme de Jean DE LE HAMAIDE (3), écuyer, seigneur de Lussegnies (à Frasnes-lez-Buissenal), de Soubrechies, de Gamerage, etc., veuf de Magdeleine de le Motte (aux hamaides), et fils de Jehan de le Hamaide, écuyer, seigneur de Lussegnies, etc., et de Barbe *au Poch*, dame des Parqueaux (à Templeuve-Dossemer);

13° CLAUDE, écuyer, membre de la Compagnie de Jésus (4).

X. Louis DENNETIÈRES, écuyer, seigneur des Wastines, etc., devint seigneur de Laplaigne, Sin et Lhommoy, lors du décès de son frère ainé, Arnould, mort

(1) DE PRAET-MOERKERCKE : d'or au sautoir de gueules, chargé de cinq coquilles d'argent.

(2) Selon Pierre DE LAUNAY, tableau généalogique cité plus haut.

(3) DE LA HAMAIDE : d'or à trois hamaides de gueules, ou d'or à la hamaide de trois pièces de gueules. — L'origine de la branche des seigneurs de Lussegnies est demeurée jusqu'à ce jour très obscure pour les généalogistes. L'ayant découverte nous pouvons affirmer qu'elle est issue de Jehan. Surnommé l'Ainé, écuyer, mayeur de Leuze, mort après le 23 mars 1463, (1464 n. st.) et avant 1473. Il avait épousé Jehanne de Buillemont, damoiselle de Lussegnies. C'était un fils naturel d'Arnould IV, chevalier, sire de la Hamaide. Il fut témoin au contrat du mariage d'Arnould V, son second frère légitime, avec Isabelle de Bousies-Vertaing, acte passé à Feluy, le 12 janvier 1454 (1455 n. st.). Voyez F. V. GORTHALS. Archéologie des familles, p. 18.

(4) Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai, t. 17, page 347. On y trouve la biographie de ce religieux. chevalier, conseiller et secrétaire d'Etat en 1592. Il releva ces trois fiefs en 1594 (1). Il servit sous la bannière du prince de Chimay (alors Philippe III de Croy), et paraît avoir été cause, en grande partie, de la prise de Bruges par le prince de Parme, ainsi qu'il est rapporté dans les lettres de reconnaissance de noblesse accordées à son frère aîné en 1588, que nous avons mentionnées ci-devant.

Voici ce que nous lisons dans la Déclaration des fiefs dépendants de la baronnie de Mortagne, qui se trouve à la Bibliothèque de Tournai :

" Loys Dennetières, escuyer, tient en fief la terre et " seigneurie de la Plaigne, Schin et Lhomoy, leurs " appertenances et appendances à cause duquel fief " appertient audit S^r de la Plaigne toutte haulte jus-" tice, moyenne et basse, saulf en tout et partout les " foy et homaige, ligne et ressorts et supériorité dudit " S^r de Mortaigne, comme aussi plusieurs terres labou-" rables, pretz et pastures, rentes fonsières, tant en " avoine, chapons, que argent deuz sur plusieurs héri-" taiges scituez sur le dit fief, à la charge de soixante " solz parisis de relief, xx sols parisis de cambre-" laige, dixième denier à la vente et service de plaidz, " selon le rapport qu'il en a faict le iiij^e d'aoust " xv^clvij " (2).

Il paraît d'après cela que la partie de Laplaigne tenue de Mortagne aurait été l'héritage de Louis et non de son frère aîné, celui-ci étant vassal de l'abbaye de Saint-Amand.

Louis, qui fut gouverneur de Chimay, mourut le 5 février 1596, et fut enterré dans l'église de la Plai-

⁽¹⁾ F. V. GOETHALS. Miroir des not. nob., t. I, p. 954.

⁽²⁾ BIBLIOTHÈQUE DE TOURNAI. Manuscrit LX (60), folio 2, recto.

gne. Il avait épousé *Prudence* DE FORVYE (1), fille de Guillaume *de Forvye*, écuyer, seigneur de Montrecourt, aussi gouverneur de Chimay, et d'Antoinette *de Haynin*.

Cette dame avait pour quartiers :

FORVYE (ou Fourvy), Streel; HAYNIN, Ansel.

Louis Dennetières, qui brisait ses armoiries d'un croissant d'azur mis en cœur, fut père de sept enfants, savoir :

l° JEANNE, l'ainée;

2º AGNÈS-ANNE, mariée en 1602 à N... DE MASIN (2). — Nous avons trouvé dans les archives de l'Etat-Civil de Tournai, cette mention : « Le mercredi après le jour - de Quasimodo 1616, fut inhumée à Saint-Piat, Anne - d'Ennetières, femme veuve de M^r Martin, conseiller - du prince de Ligne ». — Agnès-Anne mourut donc vers le 11 avril 1616;

3° Louis DENNETIÈRES, qui suivra, XI;

4° JEANNE, la seconde. Elle fut inhumée dans le chœur des Prêtres en l'église de Bethléem, dite de Bélian, à Mesvin-lez-Mons (3);

5° Charles, écuyer, mort jeune ;

6° ROBERT, écuyer, chanoine du chapitre exemt de Saint-Bavon, à Gand, mort le 18 avril 1649, après avoir testé la veille (4);

7º ANNE, mariée en premières noces à Charles DE

(1) DE FORVYE : d'asur à dix losanges d'or, accolés en fasce et aboutés en pal, 3, 3, 3, et 1. — On trouve ce nom écrit Forvies et Fourvies.

(2) DE MASIN OU DE MAZIN : d'argent au lion de gueules. Selon Pierre DE LAUNAY, Tableau généalogique cité.

(3) Annales du Cercle archéologique de Mons, t. XXXII, 1903, p. 97.

(4) Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai, t. 17,
p. 347, où se voit la biographie de ce chanoine, qu'on lit aussi à la page 261
de l'Histoire chronologique des évêques et du chapitre exemt de Saint-Bason par le chanoine HELLIN.

ANNALES. X.

FRENELZ (1), écuyer, seigneur de Loupy, et en secondes noces à *Charles* DE HARAUCOURT (2), baron d'Ormes, tous deux lorrains. Elle était veuve et qualifiée baronne d'Ormes en 1615 (3). Elle fut inhumée près de sa sœur Jeanne, la cadette, en l'abbaye de Bethléem (4).

XI. Louis DENNETIÈRES, écuyer, seigneur des Wastines, de Laplaigne, Sin et Lhomoy, dont il fit faire le relief par son procureur, Jean de Flines, le 18 avril 1597 (5), mourut en 1624, après avoir épousé Yolande d'ENGHIEN-KESTERGAT (6), morte en septembre 1616, fille de Jacques d'Enghien, écuyer, seigneur de Kestergat, Wambrock, etc.. et de Jeanne de le Motte (aux hamaides), dame de Bruyelles-lez-Antoing, de Neufville (à Guignies-Velvain), etc. Cette dame avait pour quartiers :

D'ENGHIEN, van Oss; VANDER MOTEN, d'Aubermont.

Louis fut père de deux fils selon de Launay, et de trois selon Goethals, qui prénomme Robert, le troisième. Les deux premiers suivent :

1º JACQUES, écuyer, mort sans alliance;

2º GASPAR D'ENNETIÈRES, qui suit, XII.

(1) DE FRENKLZ : d'argent au sautoir de gueules, cantonné de quatre merlettes de sable (P. de Launay).

(2) DE HARAUCOURT : d'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueules (P. de Launay). — Rietstap dit cette famille picarde alors qu'elle est lorraine. Il n'y a que trois Haraucourt, dont deux en Lorraine et un dans les Ardences françaises.

(3) ARCH. DE TOURNAI. Consaulx, Registre 201 (année 1615), folio 95, recto.

(4) Ann. du Cercle arch. de Mons, t. 32, p. 97.

(5) GOETHALS. Miroir des not. nob., t. I. p. 955.

(6) ENGHIEN-KESTERGAT : d'argent à trois fleurs de lis au pied nourride sable; au franc-canton d'ENGHIEN, qui est gironné d'argent et de sable de dix pièces, chaque giron de sable chargé de trois croisettes recroisettés au pied fiché d'or, posées 2 et 1; les pieds dirigés vers le centre de l'écu. XII. Gaspar DENNETIÈRES, écuyer, puis chevalier (1), seigneur de Laplaigne, Sin et Lhomoy, des Wastines, du Lèslieu (à Saméon), etc., mort en 1679, épousa Catherine DE LA HAYE (2), damoiselle de Beaurepaire (à Wez-Velvain), etc., fille d'Arnoul de la Haye, chevalier, seigneur de la Haye (à Flers-lez-Lille), de Landas (à Loos), du Rosel, de Caples, etc., et de Marie Bernard d'Esquelmes, dame d'Aire (à Baisieux-lez-Lille), de Beaurepaire, etc. Cette dame avait pour quartiers :

DE LA HAYE, de le Cambe dit Ganthois; BERNARD D'Esquelmes, Bernard de Luchin.

Ils eurent au moins cinq enfants, savoir :

l°ARNOULD-JEAN D'ENNETIÈRES, qui suivra, XIII;

2° ROBERT-FRANÇOIS D'ENNETIÈRES. qui suivra, XIII *bis*, comme auteur du rameau des seigneurs du Leslieu;

3° LOUIS-IGNACE, écuyer, seigneur de Beaurepaire, mort sans alliance;

4° MARIE-MAGDELEINE, morte avant septembre 1675, épousa *Ferdinand* DE BAUDEQUIN (3), chevalier, seigneur du Biez (à Pecq-sur-Escaut), capitaine de cuirassiers au service de S. M. Catholique le roi d'Espagne, souverain du Tournaisis, mort avant le 12 septembre 1675, fils de Philippe de Baudequin, chevalier, seigneur d'Alincourt (à Pecq-sur-Escaut), de Peuthy (lez-Bruxelles), etc., et de Claudine d'Ennetières de Harlebois. — Ils eurent une fille unique : Marie-Catherine-Thérèse de Baudequin (4).

⁽¹⁾ ARCH. DE TOUBNAI. Chirographes de Saint-Brice, layette de 1675.

^(?) DE LA HAYE : de sable à trois étrilles d'or, 2 et 1, accompagnées de trois molettes d'éperon mal ordonnées du même.

⁽³⁾ DE BAUDEQUIN : d'argent à la hure de sanglier de sable, défendue du champ.

⁽⁴⁾ ARCH. DE TOURNAI. Chir. de Saint-Brice. Acte du 12 septembre 1675.

5° ANNE-MARIE, religieuse à Ghislenghien, prieure de cette abbaye, en fut élue abbesse le 13 mars 1685, reçut ses lettres patentes le 17 novembre de la dite année, et mourut le 9 juin 1707 (1).

XIII. Arnould-Jean D'ENNETIÈRES, écuyer, puis chevalier par lettres du roi Louis XIV données à Versailles en août 1676, était qualifié seigneur des Wastines en 1675, puis de la Plaingne en 1676. Il fut aussi seigneur de Sin et Lhomoy. Il était capitaine en 1660, mayeur de Tournai en 1675, grand prévôt la même année, second prévôt de 1676 à 1679, et resta du Magistrat jusqu'en 1682. Il mourut en 1684, après avoir testé à Tournai par devant M^{tre} Gaillié, notaire, le 15 février de la dite année (2). - Il épousa par contrat du 30 novembre 1663, Antoinette-Jacqueline D'ENGHIEN-KESTERGAT (3), dame d'Eecke, sa cousine issue de germain. Cette dame, qui était fille de Jacques d'Enghien, écuver, seigneur de Bruyelles, Wambroeck, Neufville, Bettelerie, Galov, Hoogherbawede, etc., et d'Antoinette de Coorenhuuse, dame d'Eecke, etc., avait pour quartiers :

D'ENGHIEN-KESTERGAT, de Failly-Bernissart; de Coo-RENHUUSE-RAM, d'Averoult-Helfaut.

Elle mourut à Tournai, dans la paroisse de Saint-Brice, le 8 avril 1717, après y avoir testé le 20 avril 1712, pardevant M^{tre} Jean Vinchent, tabellion. Elle

⁻ C'est par erreur que, dans le t. II des Not. gén. tourn., p. 226, ligne 38, il est dit que Marie-Catherine-Thérèse de Baudequin était nièce à la mode de Bretagne de Lamorald-Claude de la Haye dont elle était cousine germaine.

⁽¹⁾ Monasticon belge, t. I, p. 323.

⁽²⁾ ARCH. DE TOURNAI. Testaments, paquet de 1684. — ARCHIVES DÉPAR-TEMENTALES DU NORD. Chambre des comptes de Lille, LXXVIII[®] Registre des Chartes, folio 50.

⁽³⁾ D'ENGHIEN-KESTERGAT. Voyez plus haut.

déclara dans son testament, vouloir être enterrée à Laplaigne près de son mari, à qui elle avait donné les douze enfants qui suivent :

l° GASPARD-MARIE-JOSEPH D'ENNETIÈRES, qui suivra, XIV;

2° JACQUES-ANTOINE-BENOÎT, écuyer, seigneur du Fay à Béclers, avait reçu de son aïeul, Jacques d'Enghien, dix-huit bonniers de terre situés dans la mème paroisse (1);

3° PHILIPPE-FLORENT, écuyer, seigneur des Wastines, etc., fut prêtre et chanoine de la métropole de Cambrai, où il fit plusieurs fondations charitables. Baptisé à Saint-Brice de Tournai le 17 août 1667, tenu sur les fonts par Philippe de Baudequin, chevalier, seigneur d'Alincourt, et par Florence de Catris, douairière d'Ennetières-Beaumez, il mourut à Paris, dans la Maison conventuelle de Saint-Lazare, le 2 juin 1737 (2);

4° ARNOULD-ROBERT, écuyer, seigneur de Popart à Cuerne-lez-Courtrai, eut de nombreuses terres près de Chimay, venant de la famille de Fourvies;

5° JEAN-FRANÇOIS, écuyer, reçut de ses père et mère un fief de quatorze bonniers sis à Esplechin, selon leur testament conjonctif du 15 février 1684;

6° FRANÇOIS-PROCOPE, écuyer, baptisé à Saint-Brice de Tournai le 9 juillet 1671, fut tenu sur les fonts par Messire Michel de Renouard, gouverneur des ville et cité de Tournai, grand bailli de Tournaisis, et par Madame Robertine-Françoise Rym, femme de Messire

⁽¹⁾ ARCH. DE TOURNAI. Inventaire des titres trouvés en la maison mortuaire de Robertine Françoise d'Aubermont, baronne douairière de Roisin, en 1769, folios 93, verso, et 94.

⁽²⁾ A. LE GLAY. Recherches sur l'église métropolitaine de Cambrai, petit in-4º. Paris, Firmin Didot, 1825, p. 96.

Pierre d'Aubermont, chevalier, aussi chevalier d'honneur au Conseil souverain de Tournai et grand prévôt de cette ville. Il fut seigneur de Beaurepaire à Wezlez-Velvain, et devint moine à l'abbaye de Saint-Bertin, à Saint-Omer, sous le nom de *Dom Procope* (1);

7° CATHERINE-LOUISE, baptisée à Saint-Brice le 27 octobre 1673, fut tenue sur les fonts par Gaspar d'Ennetières, seigneur de la Plaigne, son aïeul, et par Catherine-Louise de Landas, dame de Wannehain et du Marez. Elle vivait encore en 1749, étant religieuse en l'abbaye de Ghillenghien;

8° LOUIS-CHARLES, écuyer, baptisé à Saint-Brice, le 7 janvier 1675, tenu sur les fonts par Gaspard-Marian-Joseph Dennetières, son frère aîné, et par Catherine-Louise de Spiennes, mourut à Tournai, Saint-Piat, le 19 mars 1692;

9° MARIE-ANTOINETTE, née le ler août 1676, baptisée à Saint-Brice de Tournai le 19 mai 1677, fut tenue sur les fonts par Antoine de Rybert, seigneur de Saint-Sandoux, gouverneur de la citadelle de Tournai, et par Catherine de Croix. Elle vivait encore en 1749;

10° MARIE-ANNE, baptisée à Saint-Brice le 28 novembre 1677, fut tenue sur les fonts par son oncle, Robert d'Ennetières, écuyer, seigneur de Lèslieu, et par Marie-Anne de Baudequin, dame du Biez;

11° LOUIS-ANTOINE-JOSEPH, écuyer, baptisé à Saint-Brice le 24 août 1679, fut tenue sur les fonts par ses frère et sœur, Jacques-Antoine et Catherine-Louise;

12° FRANÇOIS-XAVIER, écuyer, baptisé à Saint-Brice le 24 mai 1682, fut tenu sur les fonts par son frère

(1) François-Procope est dit dans son acte de baptême septieme fils : Il 5 eut donc un enfant, né peut-être à Laplaigne, qui ne dut pas vivre longtemps, et qui doit s'intercaler entre deux des cinq ainés, s'il ne fut jumeau de l'un d'eux. Philippe-Florent Dennetières et par Marie-Florence Dennetières de Beaumez.

XIV. Gaspard-Marie-Joseph ou Gaspard-Marian-Joseph d'Ennetières, écuyer, puis chevalier, seigneur de Laplaigne, Sin et Lhomoy, puis des Wastines, etc., fut membre de la Magistrature tournaisienne de 1697 à 1700, y étant mayeur en 1697, 1700, 1703, et grand prévôt en 1703 et 1709. Il fut aussi chevalier d'honneur au Parlement de Tournai, par réception faite le 23 juin 1701. Il remplaçait son beau-père. Il mourut à Douai le 17 mai 1751, après avoir épousé à Saint-Brice de Tournai, le 30 avril 1691, Marie-Pétronille-Thérèse van Spiere (1), baronne héritière de Mooreghem, décédée le 17 mars 1743, fille d'Adrien-Joseph ran Spiere, baron de Mooreghem, chevalier d'honneur et conseiller de robe courte au Parlement de Tournai. etc., et de Marie-Agnès Adorno, dite Adorne. Ses quartiers étaient : VAN SPIERE, Delvael ; ADORNE, de Beer.

Ils eurent treize enfants, savoir :

l'ARNOULD-JOSEPH, écuyer, baron de Mooreghem, baptisé à Tournai, Saint-Brice (comme le furent tous ses frères et sœurs), le 17 juillet 1692, fut tenu sur les fonts par son aïeul maternel et par son aïeule paternelle, devint seigneur de Laplaigne, Sin et Lhomoy, lors de la mort de son père, le 17 mai 1751, et fit relever ces fiefs le 2 novembre 1751 (2). Par arrêt du

⁽¹⁾ VAN SPIERE: d'argent à une croix d'azur, chargée en cœur d'un écusson d'argent à trois roses de gueules. — d'Hozier, Armorial général de France, Registre coté Flaudre, Bureau de Tournui, N° 9. — Armorial de Flandre, du Hainaut et de Cambrésis, Paris, Dentu, 1856, in-8°, p. 22, N° 77 bis.

⁽²⁾ HOVERLANT. Essai chronologique, t. 62, p. 28.

7 octobre 1711, il obtint le droit à la survivance de son père dans la charge de chevalier d'honneur et conseiller de robe courte au Parlement de Tournai, dit depuis Parlement de Flandres. Nous le trouvons aussi commissaire au renouvellement des Magistrats de Lille et auditeur de la dite ville. Il mourut sans alliance à Douai en 1756;

2° MARIE-PHILIPPINE-FLORENCE, dite Mademoiselle de la Plaigne, baptisée le 18 juillet 1693, fut tenue sur les fonts par son oncle, Philippe-Florent, chanoine de Cambrai, et par son aïeule maternelle. Elle fut abbesse du Grand-Bigard, près de Bruxelles, où elle mourut le 1^{er} avril 1761;

3° MARIE-ANNE-ANTOINETTE, baptisée le 20 septembre 1694, eut pour parrain son aïeul maternel, au nom d'Ignace-Anselme Adorne, seigneur de Poulvoorde, et pour marraine, sa tante, Marie-Antoinette d'Ennetières, au nom de Marie-Anne (Anne-Marie) d'Ennetières, abbesse de Ghislenghien, sa grand'tante;

4° ADRIEN-HONORÉ, écuyer, baptisé le 31 octobre 1695, fut tenu sur les fonts par Adrien-Honoré Villain de Gand, baron de Saint-Jean-Steen, chanoine et chancelier de la Cathédrale de Tournai, et par Jeanne-Adrienne-Thérèse van Spiere, fille de Charles;

5° PHILIPPE-FRANÇOIS-AUGUSTE, écuyer, baptisé le 22 juin 1698, eut pour parrain son oncle paternel, le chanoine de Cambrai, et pour marraine Marie-Françoise d'Ennetières de Harlebois, comtesse douairière de Bergeyck. — Cet enfant était né le 20 juin;

6° ALEXANDRINE-HENRIETTE, baptisée le 15 septembre 1699, eut pour parrain son oncle, le chanoine de Cambrai, au nom de Lamorald-Claude de la Haye, seigneur de la Cessoie, commissaire au renouvellement des Magistrats de Lille, et pour marraine Marie-Henriette Simon, pour Marie-Alexandrine de Basta, comtesse d'Hust et de Mouscron;

7° CHARLES-FRANÇOIS, né le 29 septembre 1700, baptisé le ler octobre, eut pour parrain Emmanuel-Claude Ballet, seigneur de Leenbosch, et pour marraine Robertine-Françoise Ballet, dame de Castro. Il se nommait d'abord le chevalier de la Plaigne, puis après la mort de son frère aîné, il se qualifia Baron de la Plaigne et de Mooreghem. Dès la mort de la dernière héritière des Dennetières du Lèslieu. la douairière des Wasières, qui testa à Valenciennes le 4 avril 1749, il devint seigneur du Lèslieu et de Gœulzin à Denain (1). Il fut exempt des gardes du corps du roi d'Espagne, maréchal des camps et armées du même souverain, et on le trouve parfois qualifié brigadier des armées de S. M. Catholique. Il mourut à Valence (Espagne), le 31 mai 1767 et y fut inhumé dans l'église des Capucins. Il n'avait pas pris d'alliance;

8° CAROLINE-LOUISE ou Charlotte-Louise, baptisée le 6 novembre 1701, fut tenue sur les fonts par ses frère et sœur, Arnould-Joseph et Marie-Florence. — Dans l'acte de son baptême, sa mère est nommée van Spiere de Mooreghem et Worteghem;

9° ADRIENNE-ANTOINETTE, baptisée le 25 février 1703, fut tenue sur les fonts par son aïeul maternel le baron de Mooreghem, et par sa sœur, Marie-Anne-Antoinette d'Ennetières;

(1) ARCHIVIS DÉPARTEMENTALES DU NORD. Bureau des Finances de Lille, port-feuille C. 144. — Le fief de Gœulzin ou Guelzain fut relevé le 6 avril 1769, par Messire Claude-Joseph-François de Moyssard, chevalier, seigneur de la Jaquelière, Montportail, etc., demeurant à St-Amour en Franche-Comté, qui le vendit par acte passé à Valenciennes, le 28 avril 1769, à Jacques-Ombert-Joseph Moreau, avocat au Parlement de Flandre, ancien juré et échevin de Valenciennes (Bur. des Fin. de Lille, portefeuille C. 147). Les de Moyssard étaient cousins de nos d'Ennetières, en qualité de descendants des d'Enghien. 10° CATHERINE-JOSÈPHE, dite aussi Catherine-Thérèse, baptisée le 20 avril 1704, eut pour parrain son aïeul maternel, le baron de Mooreghem, et pour marraine, sa sœur, Marie-Philippine-Florence Dennetières. Elle était religieuse à Marquette-lez-Lille en 1749;

11° PROCOPE-ANTOINE, écuyer, baptisé le 19 novembre 1705, eut pour parrain son frère Arnould-Joseph au nom de son oncle Dom Procope Dennetières. religieux de l'abbaye de Saint-Bertin, et pour marraine, sa sœur, Marie-Philippine-Florence;

12° ALEXANDRINE-VICTOIRE, baptisée le 28 avril 1708, fut tenue sur les fonts par Arnould-Joseph d'Ennetières, baron de Mooreghem, son frère, et par Marie-Anne d'Ennetières, sa sœur. Elle mourut à Douai le 5 octobre 1765;

13° PHILIPPE-AUGUSTE, écuyer, baptisé le 4 décembre 1709, eut pour parrain, son oncle, le chanoine de Cambrai, et pour marraine, sa parente, Jeanne-Adrienne-Thérèse-Sabine van Spiere de Mooreghem. Il paraît avoir été capitaine au service du roi de France.

Rameau du Lèslieu (1).

XIII bis. Robert-François DENNETIÈRES, écuyer, seigneur du Lèslieu (à Saméon-lez-Orchies), fief tenu de l'abbaye de Saint-Amand, était le deuxième fils de Gaspard Dennetières, chevalier, seigneur de la Plaigne, et de Catherine de la Haye, dame de Beaurepaire (à Wez-Velvain), qu'on a vus ci-devant au degré XII. Il mourut avant le 1^{er} décembre 1697, après avoir

(1) Léslieu, latus-locus. Ce fief appartenait déjà en 1662, à Gaspard Dennetières de Laplaigne. épousé Marie-Hyacinthe-Thérèse de Spiennes (1), dite d'Espiennes, fille d'Aimery de Spiennes, écuyer, seigneur de le Terre ou de le Tenre, etc., et de Marie-Hyacinthe Desmaisières. Voici les seize quartiers de cette damoiselle :

DE SPIENNES, de Faulx, Grebert d'Aubry, Blondel;

DE LA BARRE-MAISNIL, Dumont, Franchois de Sémeries, Brougnart de la Vallée.

DESMAISIÈRES, le Flameng de Houtain, Werin, Desgrebert;

DESMAISIÈRES, Frappet, le Mesureur, de Boullois.

Nous devons noter ici que DE VEGIANO, dans son Nobiliaire des Pays-Bas rapporte qu'un Robert Dennetières obtint du roi Philippe IV, des lettres datées de 1663, lui concédant des supports pour l'ornement de ses armoiries.

Robert-François fut père de six enfants, au moins; ce sont :

l' JASPARD, écuyer, seigneur du Lèslieu, fut lieutenant au service de S. M. Très Chrétienne et servait en 1705 dans le régiment de Picardie;

2° LAMORALD-JOSEPH, écuyer, vivait en 1705. A cette époque, étant héritier avec son frère ainé, de feu Charles-Ignace Desmaisières, seigneur du fief des Grebert, ils vendirent cette terre à Jean-François le Cocq, capitaine au régiment du Pontois au service de France, par acte passé avant août du dit an (2);

3º François, écuyer;

4° MARIE-FRANÇOISE ;

(1) DE SPIKNNES : d'argent au chevron de sable, accompagné de trois srêfes du même.

12) ARCH. DÉPARTEMENTALES DU NORD. Bureau des finances de Lille. Porteseuille C. 143 bis. — Le fief des Grebert était situé à Denain. 5° PHILIPPE-CHARLES, baptisé à Tournai, dans l'église de Saint-Brice, le 4 mars 1683, fut tenu sur les fonts par son oncle maternel, Philippe-Dominique Despiennes, écuyer, seigneur de le Terre, et par sa parente, Cécile Dennetières (*du Doncq*), épouse du seigneur du Vivier (Charles de Spiennes);

6° MARIE-MAGDELEINE-HYACINTHE, dame du Lèslieu, de Gœulzain (à Denain), etc., après la mort de ses frères, naquit à Valenciennes et elle y mourut en la paroisse de Saint-Nicolas, le 7 septembre 1749. Elle n'eut pas de postérité de son mariage contracté à Antoing, le 17 mai 1719, avec Michel-Albert-Joseph DE FOURMES-TRAUX (1), écuyer, seigneur des Wasières (à Wambrechies), colonel d'infanterie, au service de France, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, fils de Jean-André-François de Fourmestraulx, écuver, seigneur des Wasières, Beaupret, etc., et de Jeanne-Henriette de Vicq, dame de Tilloi. Par son testament fait à Valenciennes, le 4 avril 1749, elle désigna pour principal héritier, son neveu à la mode de Bretagne, Charles-François Dennetières, dit le chevalier de la Plaigne, maréchal des camps et armées du Roi d'Espagne, qu'on a vu ci-devant sous le Nº 7 du degré XIV de la ligne ainée dans la deuxième branche (2). Elle fut enterrée le 9 septembre 1749, dans l'église de la dite paroisse de Saint-Nicolas (3).

(1) DE FOURMESTRAULX OU DE FOURMESTRAUX : écartelé : aux 1 et 4, d'or à une aigle éployée (c'est-à-dire à deux têtes) de gueules; aux 2 et 3, d'or à un ours rampant au naturel, tenant entre ses pattes une branche d'arbre courbée et émondée de gueules. — Cette famille prend son nom du fief de Fourmestraulx, sis à Lesquin.

(2) Idem, ibidem. Portefeuille C. 144.

(3) ARCHIVES DE LA VILLE DE VALENCIENNE⁸. Registres de Catholicité, Paroisse St-Nicolas, décès de l'année 1749.

Rameau de Harlebois et des Mottes, marquis d'Ennetières, comtes de Mouscron, d'Hust, etc.

X bis. Jean DENNETIÈRES, écuyer, l'un des plus jeunes enfants d'Arnould Dennetières, écuyer, seigneur des Wastines, de la Plaigne, etc., et de Catherine de Cordes, fut seigneur de la Motte-Grangère, dite la Motte-Châtelaine (à Warchin-lez-Tournai), de Reynaertsvliet, etc., et devint seigneur de Harlebois à la mort de son frère Jérôme. On le trouve d'abord clerc du receveur-général des Finances et domaines du Roi Catholique aux Pays-Bas, puis auditeur à la Chambre des comptes de Lille, dès le 15 décembre 1574. Il y devint conseiller et maître extraordinaire par lettres de Philippe II, données le 4 décembre 1593 et par serment prêté le 17 du dit mois (1). Il obtint des lettres de chevalerie de l'archiduc Albert, souverain des Pays-Bas. Elles furent données à Bruxelles, le 10 mars 1620, et il v est qualifié conseiller et commis ordinaire des domaines et finances (2). Il testa le 20 juin 1620 et fidéicommissa en faveur de ses fils et de tous les mâles de la famille d'Ennetières, issus de Jérôme d'Ennetières et de Marie Villain, sa grande maison séant à Tournai en la rue Saint-Piat et tenue en deux fiefs de la Prévôté de cette ville (3). - Jean mourut à Tournai, le 12 novembre 1620, et fut inhumé dans l'église de Saint-Piat. Il avait épousé à Thieulain, le 16 fé-

⁽¹⁾ Jean DE SEUR. La Flandre illustrée, Lille, 1713, petit in-8°, p. 99.

^(?) Idem, p. 103. — Chambre des comptes de Lille, LIX^e Registre des Chartes, fol. 105.

⁽³⁾ ARCHIVES DE TOURNAI. Registre 3294 B de l'Inventaire manuscrit, Fiels tenus de Tournai, fol. 190. On y trouve la copie du testament de Jean Dennetières dont l'hôtel est en 1906, occupé par l'Institut dit de Monnel et Mauarre. Ce fut au XIX^e siècle, l'hôtel Crombez.

vrier 1586, Françoise VANDEN BERGHE (1), dame des Mottes et del Plancq (à Dottignies), de Croix-au-Mont à Leuze (Hainaut), de Langhemeersch, de la Louvrie, etc., née à Dargy sous Thieulain, le 27 février 1566, fille de Jan vanden Berghe, écuyer, seigneur de Croixau-Mont, etc., et de Philippine vande Woestyne ran Grandmetz. Les huit quartiers de cette dame étaient : VANDEN BERGHE, Noppe, DE CALONNE, A le Couppe (2): VAN DE WOESTYNE, du Mont, DE PEISSANT, Lestoré.

Elle testa à Tournai, en l'hôtel d'Ennetières, rue Saint-Piat, et y mourut le 3 avril 1630. Son ordonnance de dernière volonté fut approuvée le lendemain (3). On voit par ce testament qu'elle possédait la cense des Mottes (à Dottignies), qui devint depuis le Marquisat des Mottes. Elle avait donné à son époux les neuf enfants qui suivent :

1º JACQUES DENNETIÈRES, qui suivra, XI;

2° CHARLES-PHILIPPE DENNETIÈRES, qui suivra, XI *bis*, comme auteur du rameau des seigneurs de Croix-au-Mont;

3º BARBE, religieuse au cloître de Sion, en Audenarde;

4° FRANCHOISE, religieuse au dit cloître ;

5° CLAUDE, Claudie ou Claudine, mariée à Saint-Piat de Tournai, le 14 janvier 1625, à *Philippe* DE BAUDE-QUIN, écuyer, seigneur d'Alincourt, Helfaut, etc., mort le 1^{er} janvier 1686, fils de Claude *de Baudequin* (4),

(1) VANDEN BERGHE : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois coquilles d'argent.

(2) D'après un ancien vitrail de l'église de Saint-Piat à Tournai, cette famille, nommée aussi COUPENS et COPPENS portait : de sable à la bande d'or, chargée d'une croix florencée de gueules et coloyée de chaque côté de meuf triangles penchés d'asur.

(3) ARCHIVES DE TOURNAI. Testaments, paquet de 1630.

(4) Voir plus haut.

écuyer, seigneur de la Haye, etc., et de Marie de la Rivière (aux roses);

6° JEANNE, première femme de *Henri* VAN CROONEN-DAEL (1), écuyer, seigneur de Vlieringhe, greffier du Conseil des finances, mort le 27 décembre 1665, après avoir convolé avec Adrienne Immeloot. C'était le fils de Paul van Croonendael, écuyer, seigneur de Vlieringhe, trésorier garde-chartes, greffier puis conseiller au Conseil des finances, etc., et de Catherine Gilles;

7° MARIE;

8° ANNE-LOUISE, religieuse au cloître de Sion, en Audenarde;

9° MARGUERITE, religieuse annonciade au couvent de cet Ordre à Bruxelles.

XI. Jacques DENNETIÈRES, écuyer, seigneur de la Motte-Grangère (à Warchin), puis seigneur de Harlebois et des Mottes par relief fait le 8 juin 1621 (2), fut reçu commis à la Chambre des comptes de Lille par lettres du 13 décembre 1617 et serment du 23 février 1618. Par lettres du 26 octobre 1619, il fut nommé Auditeur ordinaire en la dite Chambre et prêta le serment requis le 4 novembre. Enfin par lettres du l^{er} août 1620 et serment fait le 8 du dit mois, il y devint Maitre extraordinaire. Ayant été créé chevalier par lettres-patentes du 29 décembre 1625, il devint par commission du l^{er} mars 1633 et serment du

(1) VAN CROONENDAEL : écartelé : aux 1 et 4, de vair ; aux 2 et 3, de gueules à une couronne à trois fleurons apparents d'or. Sur le tout : d'or au créquier de gueules. — Le mariage van Croonendael-Dennetières se fit en juillet 1609, après le 10 du mois ; il existe une note y relative et à cette date, dans les Registres aux délibérations des Consaulx de Tournai.

(2) C'est GORTHALS, qui dit cela, mais nous trouvons la seigneurie des Mottes, sise à Dottignies, parmi les biens dont disposait sa mère par son testament de 1630. 3 octobre suivant, président de la Chambre des comptes de Lille en l'absence de Messire Jacques Bruneau, auquel il succéda définitivement par commission du 18 janvier 1636 (1).

Il était conseiller d'Etat et trésorier-général des domaines et finances aux Pays-Bas lorsqu'il reçut des lettres-patentes du roi Philippe IV, données à Madrid le 4 juillet 1659, par lesquelles il fut autorisé à porter des armoiries distinguées de celles des autres membres de sa famille, savoir :

d'argent à trois écussons d'azur chargés d'une étoile à six rais d'or; à la bordure engrèlée de gueules. Casque couronné d'or. Lambrequins d'argent et d'azur. Cimier : un léopard naissant au naturel, accolé d'azur, aux bords, clous, anneau et chaîne d'or. Supports : deux léopards au naturel, tenant d'une patte l'écu et de l'autre une bannière au blason de l'écu sans bordure, la lance et franges d'or (2).

Dans ce blason est omis le mot *chacun*, car les écussons doivent être dits *chargés chacun d'une étoile*, pour les profanes arriver à mieux comprendre la forme à donner au dessin. La *bordure engrêlée* est la preuve de l'existence d'une branche aînée qui était celle des seigneurs de Laplaigne.

Jacques d'Ennetières avait acheté la terre de la Berlière à Houtaing-lez-Ath, dont le seigneur en 1643 était encore François de Saint-Genois, chevalier, qui

(1) J. DE SEUR. La Flandre illustrée, pages 106, 107, 112 et 113. – Chambre des comptes de Lille, LIX^o registre des Chartes. Lettres de chevalerie enregistrées le 26 mai 1626.

(2) ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU NORD. Chambre des comptes de Lille. LXXV^o Registre des Chartes, folio 98. — LE ROUX, Recueil de la Noblesse. etc. Edition du chevalier de Ternas, Douai, Dechristé, 1884, in-4^o, p. 31³. paraît n'avoir eu qu'une fille, Marie-Hyacinthe ou Marie-Joachine *de Sainl-Genois*, laquel lefit le 14 décembre 1699, une donation d'entre-vifs à son cousin don Francisco-Antonio Osorio y Borgia (1). François de Saint-Genois et sa fille doivent être les vendeurs de ce domaine, lequel fut érigé en baronnie par lettrespatentes du roi Philippe IV données à Madrid le 23 mai 1664 (2).

C'est dans ces lettres que se trouve pour la première fois relatée officiellement l'extraction des Dennetières comme issus des châtelains d'Abbeville. C'était la conséquence de la fausse généalogie dressée par Pierre de Launay, et datée du 25 juillet 1663, laquelle se trouvait désormais royalement consacrée, bien que ne valant rien dans ses origines.

Une médaille concernant Jacques d'Ennetières a été publiée par M. Jan-Willem VAN DER NOORDAA, dans le tome II de la 5^e Série de la Revue belge de Numismatique, à la page 321. On y voit que Jacques avait pour devise : STELLA DUCE, l'Étoile me guide.

Jacques disposa de sa terre de la Berlière en faveur de son fils Philippe-François, par actes du 26 juillet et du 8 août 1667, qui prouvent que cette baronnie était tenue en fief de l'abbaye de Saint-Amand en Pèvele (3). Il mourut âgé de 81 ans, le 9 octobre 1677, et fut inhumé dans l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles.

Il avait épousé à Saint-Etienne de Lille, le l^{er} septembre 1625, *Marie* DE BAUDEQUIN, sœur de son beau-

⁽¹⁾ Inventaire des titres trouvés à la mortuaire de feu Jérôme-Albert, comte de Saint-Genois de Grandbreucq, 1759. — Ce document me fut communiqué par feu P.-J. d'Aumerie, brasseur à Anserœul.

⁽²⁾ ARCH. DÉP. DU NORD. Chambre des comptes de Lille, LXXVI^o Registre des Chartes, folio 191 — LE ROUX. Recueil de la Noblesse, p. 327.

⁽³⁾ F.-V. GOBTHALS. Miroir des notabilités nobiliaires, t. I, p. 962. ANNALES. X. 8'

frère, le seigneur d'Alincourt, qu'on a vu plus haut au 5° du degré X *bis*. Cette dame avait pour huit quartiers :

BAUDEQUIN, de Machecot, DE ZOMBERGHE, de Bousies; DE LA RIVIÈRE, de Waes, D'ABLAING, de Fourmestraulx.

Elle mourut à Tournai dans la paroisse de Saint-Piat, le 11 septembre 1663 et y fut inhumée dans l'église le jour suivant. Jacques d'Ennetières fut père de quatre enfants connus, dont trois légitimes et un adultérin, ce sont :

Enfants légitimes :

1º PHILIPPE-FRANÇOIS DENNETIÈRES, qui suivra, XII.

2º MARIE-FRANCOISE, morte à Tournai, dans la paroisse de Saint-Piat, le 2 mai 1700, fut aussi enregistrée parmi les décès de la paroisse de Saint-Jacques et fut inhumée dans l'église de Saint-Nicolas, dite du Château, de la même ville. Elle épousa, en premières noces, en octobre 1651, Henri van Croonendael, chevalier, seigneur de Vlieringhe, etc., etc., conseiller des domaines et finances des Pays-Bas catholiques, mort le 29 décembre 1665, fils de Henri van Croonendael, qu'on a vu ci-devant, au 6° du degré X bis, et d'Adrienne Immeloot, sa seconde femme. Elle convola, le 10 avril 1674, avec Jean-Baptiste VAN BROUCHOVEN. comte de Bergeyck, mort le 13 novembre 1682. veuf de Hélène Fourment, et fils de Gérard van Brouchoren, écuyer, et de Céline Maes. Elle fit enregistrer ses armoiries à l'Armorial général de France (1).

3º JEAN-FRANÇOIS, écuyer, seigneur de Harlebois,

(1) D'HOZIER. Armoriul général de France, Registre coté Flandre publie par Borel d'Hauterive, Paris, Dentu, 1856, in-8°, page 180, N° 290 On J voit que Marie-Françoise brisait ses armoiries d'une bordure dentelée de gueules. — DE BROUCHOVEN-BERGEYCK : d'asur à trois fers de munlin d'or. del Plancq ou des Planques (à Dottignies), mestre de camp d'un terce de cavalerie, puis colonel, devint châtelain et grand bailli de Courtrai. Il mourut le 13 septembre 1674, âgé de 44 ans, et fut enterré à Sainte-Gudule de Bruxelles. Il n'eut point postérité de son mariage contracté le 12 mai 1669, avec *Catherine-Elisabeth* MORRHE (1). Cette dame, d'origine hollandaise, mourut en 1701, après avoir convolé avec Gaspar-Ignace de Beer, baron de Meulebeke.

Fils illégitime, née de Catherine Rosière, dite d'Anvers :

4° FRANÇOIS-JACQUES Dennetières, baptisé à Saint-Piat de Tournai, le 13 septembre 1637.

XII. Philippe-François DENNETIÈRES ou d'Ennetières, écuyer, seigneur des Mottes (à Dottignies), fut nommé auditeur ordinaire en la Chambre des comptes de Lille, le 13 décembre 1643. Ayant été créé chevalier par lettres du 16 novembre 1644 (2), il devint, le 20 mars 1646, maître ordinaire en la dite Chambre des comptes, et fut enfin nommé commis des finances et trésorier-général des domaines et finances aux Pays-Bas, le 23 avril 1650 (3). Il fut membre de l'Etat noble du Hainaut dès qu'il eut succédé le 9 octobre 1677 à son père défunt, dans la baronnie de la Berlière, qu'il releva par procureur le 25 mai 1679, étant alors qualifié chevalier, baron de la Berlière, seigneur des Mottes, Harlebois, Baulers et Vellenstraeten, con-

⁽¹⁾ MORREE : d'argent à trois coussins de gueules posés sur l'un de leurs angles et enclos dans un double trescheur fleuronné et contrefleuronné du même. — Selon la généalogie des de Beer, Catherine-Elisabeth avait pour père, Englebert Morrhe.

⁽²⁾ ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU NORD. Chambre des comptes, LXX^o registre des Chartes, fol. 16.

⁽³⁾ J. DE SEUR. La Flandre illustrée, etc., pp. 114 et 115.

seiller du roi et trésorier-général de ses domaines et finances (1).

Par lettres données à Madrid le 16 septembre 1680, il reçut le titre de *marquis des Mottes* (2). D'après Goethals, la ferme des Mottes aurait été un arrière-fief de la baronnie de Leuze (3). Nous croyons que cet auteur s'est trompé et a pris la cense de la Motte-Grangère, sise à Warchin, pour la terre marquiésale qui doit être en réalité la ferme et seigneurie des Mottes à Dottignies, provenant de la famille courtraisienne vanden Berghe.

Né à Lille, Philippe-François y fut baptisé à Saint-Etienne, le 8 juillet 1626, et tenu sur les fonts par son oncle maternel, Philippe de Baudequin, chevalier, seigneur d'Alincourt, et par son aïeule paternelle, Françoise vanden Berghe. Il mourut à Bruxelles le 10 avril 1697, étant religieux de l'Ordre du Carmel. Il avait embrassé l'état ecclésiastique peu après son veuvage, car il eut pour femme *Marie-Alexandrine* OBERT (4), dame héritière de Mazinghem, Fontes, Burbure, le Laye, etc., morte le 9 février 1688, dont les quartiers étaient :

OBERT, le François; DE LANDAS, de Cambry.

C'était la fille d'Alexandre Obert, écuyer, seigneur de Mazinghem, etc., et de Marie de Landas, dame de le Laye (à Escanaffles), etc. Le testament conjonctif du premier marquis et de la première marquise d'Ennetières et des Mottes est daté du 22 avril 1686 (5).

(1) F.-V. GOETHALS. Miroir des notabilités, t. I, p. 964.

(2) Ces lettres patentes furent enregistrées à la Chambre des comptes de Bruxelles.

(3) F.-V. GOBTHALS. Miroir, t. I, pp. 964, 965.

(4) OBERT : d'asur au chevron d'or, accompagné de trois chandeliers du même.

(5) F.-V. GOBTHALS. Miroir, t. I, p. 966.

On voit par cet acte qu'ils laissèrent deux enfants, savoir :

l° Jacques-François-Hippolyte d'ENNETIÈRES, qui suit, XIII;

2° MARIE-ALEXANDRINE, morte avant 1692, épousa en 1681, *Michel-Luc-Camille* DE RODOAN (1), chevalier, baron de Fontaine-l'Évêque, seigneur d'Anderlues, etc., capitaine au régiment du marquis de Lede au service d'Espagne, fils de Philippe-Albert *de Rodoan*, chevalier, baron de Fontaine-l'Évêque, seigneur de Berleghem, Amerval, Berchem-Saint-Laurent, Doncourt, Biese, Bottele, etc., et de Anne *Franeau d'Hyon*. Elle n'eut pas de postérité et son époux convola par contrat du 17 mai 1692, avec Marie-Magdeleine de la Rivière de Romblay, qui lui donna trois enfants (2).

XIII. Jacques-François-Hippolyte D'ENNETIÈRES, deuxième marquis des Mottes, troisième baron de la Berlière, seigneur des dits lieux, de le Laye, etc., fit relever son fief de le Laye, tenu du roi à cause de la Salle de Lille, le 2 mai 1698. Il fut colonel d'infanterie, et paraît avoir succédé à son oncle, Jean-François, dans la charge de grand bailli de Courtrai (3). Ce fut le 3 juin 1682, qu'à titre de la Baronnie de la Berlière, que son père lui avait cédée, il fut reçu membre de l'Etat noble du Hainaut.

Partout Goethals donne à la terre de le Laye qui provenait des *de Landas*, le nom de la Haye. Ce fief se composait d'une ferme qui fut aux Gobert de Corbion, aux de Mortagne d'Espierres, puis passa aux des Far-

⁽¹⁾ DE RODOAN : de gueules; le chef chapé ployé d'or à deux quintefeuilles de sable. — Dans l'Armorial général de RIETSTAP, le mot chef est remplacé par le mot champ.

⁽²⁾ Annuaire de la Noblesse de Belgique, t. X, 1856, p. 170.

⁽³⁾ SANDERUS, Flandria illustrata.

vacques, qui la transmirent aux de Cambry, d'où par mariage, elle fut acquise aux de Landas-Wannehain. Le 20 novembre 1615, c'est comme tuteur de sa fille que Louis de Landas fait rapport et dénombrement de cette seigneurie. Mademoiselle de Landas-Wannehain, héritière de le Laye, devint Madame Obert de Mazinghem, et c'est aux mains du fils de sa fille que se

trouvait le fief en 1698.

Jacques-François-Hippolyte mourut le 14 juillet 1714. Il avait épousé par contrat passé à Mouscron par devant Jean du Sollier, notaire royal, le 1^{er} juillet 1681, *Alexandrine-Françoise* BASTA (1), comtesse Basta, d'Hust et du Saint-Empire romain germanique, comtesse de Mouscron, dame des dits lieux d'Hust et Mouscron, de Heule, de Zulte, etc., qui, devenue veuve, convola avec Albert-Michel-Joseph Franeau, comte Franeau et baron de Gommegnies, veuf d'Isabelle-Maximilienne d'Yve. Cette dame avait pour ses huit quartiers :

BASTA, van Liedekerke, VAN DER GRACHT, van Vlierden;

DE JAUCHE-MASTAING, de Sainte-Aldegonde, BOGAERT, de Crassey.

C'était la fille aînée de Nicolas-Ferdinand, comte Basta, d'Hust et du Saint-Empire, comte de Mouscron. baron du Saint-Empire, de Heule, Moorsele et Gracht, seigneur de la terre et ville de Wervicq et Oosthove, et des villages de Zulte, Luingne, Aelbeke, Ledeghem, Gulleghem, Bisseghem, écoutète héréditaire de la ville

(1) La famille épirote ou albanaise BASTA portait : écartelé : aux l et 4, de gueules au cavalier habillé d'asur, monté sur un cheval galopant d'argent, brandissant une épéc du même ; aux 2 et 3, d'argent à une barre hérissée de flammes de gueules. Sur le tout d'or à l'aigle éployée de sable.



et métier d'Hulst, seigneur de Ten Aerden, Nieuwenhove, etc., et de Marie-Magdeleine *de Jauche*, dite *de Mastaing*. Elle mourut le 30 septembre 1735, ayant donné à son premier époux, douze enfants, qui suivent :

l° Joseph-MAXIMILIEN-EMMANUËL, quatrième baron de la Berlière, mort avant son père et sans alliance;

2° MARIE-ALEXANDRINE-FRANÇOISE, née à Bruxelles le 2 mai 1684, y fut baptisée le lendemain à Saint-Jacques-sur-Caudenberg. Elle fut dame de Fontes (à Norrent-Fontes, Artois) et fut mariée à Houtaing-lez-Ath, le 27 juillet 1711, avec *François-Edouard* de Fléchin, marquis et seigneur de Wamin, seigneur d'Arquinghem, etc. — GOETHALS l'a dit dame de Fontaine-l'Evêque, ce qui est erroné, et dame de Mazinghem, ce qui est probable (1);

3° FLORENCE-CHARLOTTE-THÉRÈSE, née et baptisée en la mème paroisse, le 27 juillet 1685, fut religieuse à Saint-Pierre en la ville de Reims;

4° REINE-FRANÇOISE, née et baptisée en la même paroisse, le 1^{er} décembre 1686, fut religieuse à Ghillenghien;

5° CAMILLE-MICHELLE-FRANÇOISE, née à Courtrai le 29 janvier 1689, mourut le 9 mars 1745, après avoir épousé à Saint-Jacques de Tournai, le 21 décembre 1706, Robert-François DE BEER (2), baron de Meulebeke, capitaine de cavalerie au régiment de Druot (de Drouhot), né à Gand le 28 octobre 1681, mort à Meulebeke, le 8 mai 1763, fils de Gaspard-Ignace de Beer, baron de Meulebeke, etc., et de Catherine-Elisabeth Morrhe;

6° MARIE-FRANÇOISE-JOSÈPHE, née à Gand le 28 avril

(1) Miroir des Notabilités nobiliaires, t. I, p. 968. — Le contrat de ce mariage fut passé le 17 juillet 1711 — DE FLÉCHIN : fascé d'or et de sable.

(2) DE BEER : d'or à l'ours passant de sable, emmuselé et lié de gueules.

1691, y mourut à la fin de juillet dans la paroisse de Saint-Pierre où elle gît dans l'église;

7° MARIE-FRANÇOISE, née à Bruxelles le 20 octobre 1693, mourut le même jour et fut inhumée en l'église de Sainte-Gudule;

8° JACQUES-FRANÇOIS-JOSEPH-MAXIMILIEN D'ENNE-TIÈRES, qui suivra, XIV;

9° CHARLOTTE-ELÉONORE, née à Bruxelles le 10 mai 1697, fut mariée par contrat du 3 septembre 1714, et religieusement à Houtaing-lez-Ath, le lendemain, à *Charles-Joseph*, baron D'OVERSCHIE (1), seigneur de Bierghes, de Wisbecq, sire et vicomte de Heule, fils de Michel-Godefroid van Overschie, et de Marie de Landas, héritière de Bierghes, de Wisbecq et de la la Vicomté de Heule. -- Le baron d'Overschie convola avec Marie-Barbe-Lucie-Amélie Bauwens van der Boyen, baronne de Neeryssche;

10° MARIE-JACQUELINE, baptisée à Saint-Julien d'Ath, le 23 août 1699, fut tenue sur les fonts par Jacques d'Ennetières, seigneur de Warenghien et par D^{elle} Régine (Reine) d'Ennetières, sans doute ses frère et sœur. Elle épousa à Houtaing-lès-Ath, le 6 juillet 1729, Jean-Ernest DE KESSEL (2), écuyer, fils de Philippe de Kessel, chevalier, seigneur de Milleville, Lambersart, Joncquoy, etc., et de Magdeleine van Appelleren, héritière de Wattignies en Mélantois, du Becquerel, etc. — Marie-Jacqueline d'Ennetières est inconnue des généalogistes de sa famille;

11º MARIE-JACQUELINE-ALEXANDRINE, née à Tournai

⁽¹⁾ VAN OVERSCHIE : d'or à une gerbe de joncs de sinople, liée du même, entremêlée de trois roseaux de sable.

⁽²⁾ DE KESSEL : d'or au sautoir bretessé et contre-bretessé de sable. – ROREL D'HAUTERIVE. Annuaire de la Noblesse de France pour 1857, pp. 176-177.

le 10 septembre 1701, fut baptisée le lendemain à Saint-Jacques de la dite ville, Elle épousa, en premières noces, Melchior-Balthasar D'OSTREL DE FLERS(1), écuyer, fils de Robert-Lamorald d'Ostrel, baron de Flers-lez-Flammermont, seigneur de Cambligneul, etc., et de Marguerite Boucquel de Beauval. Melchior d'Ostrel qui était capitaine au régiment d'Orléans, mourut àgé de 22 ans, et sa veuve convola en 1730 avec Balthasar-Alexandre DE SAINTE-ALDEGONDE-NOIRcarmes (2), comte de Genech, baron de Rosimbos, etc., né à Lille, y baptisé en l'église de Saint-Etienne, le 23 janvier 1703, fils de Balthasar de Sainte-Aldegonde-Noircarmes, écuyer, et de Marie-Françoise de Lannoy des Prés, sa seconde femme. Devenu veuf, à son tour, Balthasar-Alexandre de Sainte-Aldegonde convola avec Marie-Françoise-Michelle Libert, dame de Quartes (3), veuve de Charles-Julien Bidé de la Grandville. --- Marie-Jacqueline-Alexandrine d'Ennetières est une ancêtre de toute la famille de Sainte-Aldegonde-Noircarmes existante au XX^e siècle. Elle avait eu pour parrain son frère ainé. Maximilien d'Ennetières, baron de la Berlière, inconnu des généalogistes de sa famille, et sa marraine avait été sa sœur ainée. Marie-Alexandrine-Francoise d'Ennetières:

12° JULIENNE-EMMANUËLLE-CAMILLE, baptisée à Saint-Jacques de Tournai, le 17 février 1703, fut tenue sur les fonts par son frère ainé, Joseph-Emmanuël-Maxi-

(1) D'OSTREL : d'asur à trois dragons ailés d'or, couronnés du même, lampassés de gueules, vomissant des flammes du même. — RIETSTAP a confondu les comtes de Saint-Venant, vicomtes de Lières (d'argent à deux bandes d'asur) avec les barons de Flers, leurs parents, qui portaient des armoiries différentes; celles des premiers étant les armes de Lières.

(2) DE SAINTE-ALDEGONDE : d'hermine à la croix de gueules, chargée de cinq roses d'or.

(3) Quartes est nommé Quates par GOETHALS dans le Miroir des Notabilitts nobiliaires, t. 2, page 617. milien, baron de la Berlière, et par sa sœur, Marie-Michelle-Camille d'Ennetières. Elle mourut àgée d'un mois, le 18 mars 1703, en la paroisse de Saint-Piat de la même ville, où elle fut inhumée dans l'église, en la chapelle de Sainte-Barbe.

XIV. Jacques-François-Joseph-Maximilien E'ENNE-TIÈRES, troisième marquis d'Ennetières et des Mottes, comte de Mouscron, cinquième baron de la Berlière, baron de Heule, seigneur d'Aelbeke, Bisseghem, Luingne, Rolleghem, Delval (en Mouscron), les Mottes, la Motte-Grangère, etc., naquit à Bruxelles, le 12 octobre 1694. Comme fils de la dernière héritière aînée de la Maison comtale Basta, dont les lettrespatentes renferment des expressions ambiguës, il se qualifia comte d'Hust et du Saint-Empire, ce qu'ont aussi fait depuis les descendants de ses sœurs. Cela parut à Goethals une usurpation de titre (1); mais comme nous avons lu quelques lettres-patentes délivrées par les empereurs allemands en qualité de roi du monde entier et anoblissant certains personnages en même temps que leurs enfants, héritiers, successeurs et descendants légitimes des deux sexes a l'infini, nous restons très perplexe.

Le comté d'Hust est le pays de Hulst, ou l'Hulstambacht, dans le pays de Waes, en pleine Flandre *impériale*, car il ne faut pas oublier que l'empire allemand n'avait jamais renoncé à ses vassalités de la Basse-Allemagne, c'est-à-dire des Pays-Bas.

Les comtes d'Hust ou d'Hulst avaient aussi le titre judiciaire et administratif d'écoutète (schout, maire) héréditaire de leur comté qualifié métier (AMBACHT) d'Hulst.

4

⁽¹⁾ Miroir des Notabilités nobiliaires, t. I. p. 969.

Le troisième marquis d'Ennetières relevasa baronnie de la Berlière; le 19 janvier 1715 et mourut en 1720 à Mouscron où il fut inhumé le 5 octobre dans l'église de la paroisse.

Il avait épousé à Saint-Michel de Gand, le 10 janvier 1717, lendemain de la passation du contrat de mariage, *Isabelle-Marguerite-Ernestine* DE LA FAILLE, dite *della Failte* (1), née à Gand le 19 février 1698, morte en suite de couches, le 10 avril 1718, fille d'Engelbert-Martin *de la Faille*, baron de Nevele, et de Françoise-Cornélie Schoyte.

Leur unique enfant, ENGELBERT-FRÉDÉRIC-MAXIMI-LIEN-JOSEPH D'ENNETIÈRES, suit, XV.

XV. Engelbert-Frédéric-Maximilien-Joseph, quatrième marquis d'ENNETIÈRES et des Mottes, comte de Mouscron. comte d'Hust et du Saint-Empire romain, sixième baron de la Berlière (relief fait le 5 septembre 1721), baron de Heule, seigneur de Mouscron, Luingne, Delval, Heule, Bisseghem, Aelbeke, Rolleghem des Mottes (à Dottignies), de la Motte-Grangère (à Warchin), etc., premier hoogpointer de la châtellenie du Courtrai, membre de l'Etat-noble du Hainaut, etc., naquit à Gand et y fut baptisé en l'église de Saint-Michel le 1^{er} avril 1718. Il fut tenu sur les fonts par Philippe-Ferdinand de la Tour, au nom de Frédéric-Engelbert della Faille, baron d'Estaimpuis, son arrière

(1) DE LA FAILLE, dit DELLA FAILLE : de sable au chevron d'or, chargé de trois fleurs de lis d'asur, et accompagné en chef de deux têtes de lion affrontées du second, et en pointe d'une tête de léopard d'or, bouclée d'asur. — Cette famille fut anoblie le 3 juin 1642 par lettres du roi d'Espagne, Philippe IV, souverain des Pays-Bas catholiques, mais cet anoblissement s'applique à la branche dite de Leverghem; les autres branches ayant profité de l'édit du roi Philippe II donné en 1595, édit qui anoblissait toutes les familles bonnes catholiques et vivant de leurs biens, sans exercer commerce ou métier. grand-oncle maternel, et par sa bisaïeule maternelle, Jeanne-Marie-Catherine della Faille d'Estaimpuis.

Ses huit quartiers de noblesse sont :

D'ENNETIÈRES, Baudequin, BASTA, Jauche-Mastaing; DELLA FAILLE-NEVELE, della Faille-Estaimpuis, Schoyte, Bauwens van der Boyen.

Il mourut à Tournai, dans le magnifique hôtel qu'il possédait en la rue de Saint-Martin (1), paroisse de Notre-Dame, le 3 avril 1758, et fut inhumé dans l'église de Mouscron.

Il avait épousé à Notre-Dame de Tournai, le 8 avril 1739 (2), Jeanne-Ernestine-Albertine DE SAINTE-ALDE-GONDE-NOIRCARMES, née à Tournai, en l'hôtel de Sainte-Aldegonde, sis en la rue Roc Saint-Nicaise, le 15 novembre 1719, morte dans la dite paroisse de Notre-Dame, le 15 février 1788, fille de Philippe-Albert, dit le Comte de Sainte-Aldegonde, baron de Bours, seigneur de la Gruerie (à Templeuvo-en-Pèvele), etc., et d'Augustine-Robertine de Landas-Ivergnies.

Les huit quartiers de cette dame sont :

DE SAINTE-ALDEGONDE, d'Ongnies-Rosimbos, MONNEL, le Cappellier;

DE LANDAS-IVERGNIES, Cuvelier, DE MORTAGNE-LANDAS, de Coudenhove dit du Quesnoi.

C'est à cette alliance qu'est due la double parenté unissant l'auteur de ces lignes à la famille d'Ennetières. En effet, s'il descend comme elle de la Maison de Sainte-Aldegonde par les de Croix-Heuchin, elle est issue comme lui par les de Coudenhove dits du Ques-

(1) Cet hôtel appartint au XIX^o siècle à M. Louis Crombez, écuyer, bourgmestre de Tournai, membre de la Chambre des Représentants, et il est au XX^o, la propriété de M. Louis *Duquesne*, écuyer, commissaire de l'arrondissement de Tournai.

(2) Le contrat de ce mariage fut passé à Tournai, le 7 avril 1739, par devant Maitre Antoine-François-Joseph Lelong.

noi, de la famille des Mamuchet, bourgeois tournaisiens, dont la filiation a été publiée il y a peu de temps (1).

Engelbert d'Ennetières porta pour armoiries, les armes des Basta dont il remplaça l'écusson à l'aigle éployée mis en abime par l'écusson de sa famille.

Ses enfants furent au nombre de sept; ils suivent :

l° ALBERT-MARIE-MAXIMILIEN-JOSEPH, cinquième marquis d'Ennetières et des Mottes, septième baron de la Berlière, etc., baptisé à Notre-Dame de Tournai, comme le furent tous ses frères et sœurs, naquit en cette paroisse le 24 mars 1740, et ne reçut le baptême que le 22 mai. Inconnu des généalogistes, il mourut à Tournai, dans sa paroisse natale, le 29 janvier 1759. Son parrain était Philippe-Albert, comte de Sainte-Aldegonde-Noircarmes, baron de Bours, son oncle maternel, et sa marraine était la marquise de Wamin, née d'Ennetières, représentée par sa sœur, Marie-Françoise d'Ennetières, comtesse de Genech et baronne de Rosimbos;

2°JOSEPH-MARIE-EDOUARD-Baudri, nommé dans beaucoup d'actes Baudri-Marie-Joseph-Edouard, sixième marquis d'Ennetières et des Mottes, huitième baron de la Berlière, etc., né à Tournai, le 8 avril 1742, y baptisé à Notre-Dame le 2 mai suivant, fut tenu sur les fonts par Baudri-François-Nicolas de Roisin, sire et baron de Selles-lez-Desvres, seigneur de Rongy (2), au nom de son grand oncle François-Edouard de Fléchin, marquis de Wamin, et par Claire-Rose-Dorothée

^{(1) =} JADIS = revue questionnaire, Soignies, Delattre, 1903, in-8°, t. JX, pp. 158, 160 et 173.

⁽²⁾ Dans l'acte de baptême, les prénoms du parrain ont été rangés dans l'ordre inverse; on l'y désigne comme Nicolas-François-Baudri, baron DE ROISIN. Nous les avons remis dans leur ordre réel.

d'Esclaibes, comtesse de Sainte-Aldegonde, baronne de Bours, sa tante d'alliance du côté maternel.

Il fit présenter à l'empereur Joseph II, souverain du Tournaisis, comte de Flandre et de Hainaut, une requête pour demander le droit de pouvoir placer derrière l'écusson de ses armes, un manteau de gueules fourré d'hermines et sonimé d'une couronne ducale. Sa demande reçut réponse favorable par lettres-patentes données le 3 novembre 1786, environ quinze jours après son trépas, car il fut inhumé à Houtaing-lez-Ath, le 20 octobre de la dite année.

Il n'avait pas pris d'alliance.

C'est lui qui, le 8 août 1776, acheta une grande maison sise à Tournai, rue de Saint-Martin, tenant par haut à l'héritage de la comtesse de Mouscron (hôtel Duquesne actuel et auparavant hôtel Crombez) et par bas à l'héritage du procureur de la Bassée. Cette maison qu'avait occupée le S^r de Wolf de Clairbois, et qui est en 1906, la maison de M. Monnier-Pilot, entrepreneur, fut payée 7.026 florins, deux patars. Les vendeurs étaient D^{elle} Jeanne-Thérèse du Gardin, veuve du S^r Guillaume de Grave, Julie-Hubertine, Louise-Augustine et Hyacinthe de Grave, toutes domiciliées à Mons (1).

Le 27 mai 1779, il fit l'acquisition de la petite maison de Pierre-Cornil-Joseph de la Bassée, syndic des Etats de Tournai-Tournaisis. Il l'a paya 4.000 florins. Elle tenait par haut à l'héritage de l'acheteur (l'achat de 1776) et par bas à la chapelle de Saint-Eloi (aujourd'hui unie à la propriété de M^{me} Duquesne-Watelet, ancien hôtel de Rasse);

(1) Le prénom Hyacinthe étant amphibologique, nous avons cru dans le cas présent, qu'il s'agissait d'une fille.

3° JOSEPH-MARIE-Balthasar-ALEXANDRE D'ENNE-TIÈRES, qui suivra, XVI;

4° Rose-MARIE-AUGUSTINE-JOSÈPHE, dame de la Croix étoilée, née le 6 juillet 1744 à Tournai, Notre-Dame, fut tenue sur les fonts par amplissime seigneur, Félix-Joseph-Hubert de Wavrans, chanoine de la Cathédrale de Tournai, et par Rose-Claire-Dorothée de Sainte-Aldegonde-Noircarmes, au nom de M^{me} de Custine, comtesse de Wiltz et de Loupy, née de Sainte-Aldegonde-Noircarmes.

Elle épousa dans la dite église, le 30 avril 1783, Charles-Augustin-Jacob LE PREUD'HOMME D'HAILLIES DE NIEUPORT (1), dit le vicomte d'Oomberghe, capitaine d'infanterie au régiment de Ligne, né à Gand, en la paroisse de Saint-Bavon, le 25 juillet 1744, fils de Charles-Florent-Idesbald le Preud'homme d'Haillies, vicomte de Nieuport, baron de Poucques, etc., et de Marie-Anne-Charlotte A le Gambe. Parmi les témoins de ce mariage, figure Joseph-Ignace-Jean-Népomucène, baron de Dobbelstein d'Eynenbourg, prêtre, chanoine de Tournai. — Elle mourut sans postérità à Vienne (Autriche) en septembre 1697.

Son mari qui avait été enseigne aux gardes wallonnes en Espagne, puis sous-lieutenant au même régiment et ensuite premier capitaine dans la garde des gouverneurs-généraux des Pays-Bas autrichiens, convola à Tournai le 29 germinal an X (19 avril 1802), avec Anne-Marie-Ernestine-Françoise van der Gracht de Fretin, et devenu veuf, reconvola avec Ferdinande-Marie-Flore de Colins de Tarcienne, dont il fut encore veuf, et mourut à Tournai le 24 juillet 1832;

(1) LE PREUD'HOMME D'HAILLIES : de sinople à l'aigle d'or, becquée et membrée de gueules.

5° MARIE-Frédéric-JOSEPH, écuyer, dit comte d'Hust, né à Tournai, Notre-Dame, le 28 janvier 1747, y baptisé le dit jour, eut pour parrain son frère ainé, Albert-Marie-Maximilien, et pour marraine, Demoiselle Marie-Pélagie de Landas de Thun.

Il fut cornette de cavalerie au régiment de la Reine au service de France. Son décès arriva le 21 mars 1811 à Tournai, où il avait épousé le 2 vendémiaire, an VI (23 septembre 1797), *Marie-Josèphe-Julie-Féliciane* DU CHASTELER (1), baptisée à Saint-Germain de Mons, le 2 mai 1765, morte à Tournai, le 16 juillet 1809, fille de François-Gabriël-Joseph, marquis *du Chasteler* et de Courcelles, conseiller d'Etat, membre de la Chambre de la Noblesse aux Etats de Hainaut, etc., et de Josèphe-Dorothée-Albertine, comtesse de Thürheim. Il ne laissa pas postérité;

6° MARIE-VICTOIRE-*Félicité*-Josèphe, née à Tournai, y baptisée à Notre-Dame, le 2 janvier 1752, fut tenue sur les fonts par son frère, Joseph-Marie-Edouard-Baudri, qualifié baron de la Berlière, et par sa sœur, Rose-Marie-Augustine-Josèphe.

Elle épousa dans la dite paroisse, en la chapelle de l'Évèché, le 15 avril 1771, Antoine-Bruno-François, baron DE STEENHUYS D'HERNES (2), seigneur d'Élverdinghe, de Hernen (Hernes), Schrevelduyn-Capelle, Knopper-Ambacht, Montigny, Noortburg, Pongerville, Riencourt, etc., né à Ypres, y baptisé à Saint-Pierre, le 27 novembre 1743, mort à Tournai, le 2 juillet 1815, fils de Jacques-Ferdinand-Antoine, baron de Steenhuys d'Hernes, et de Marie-Catherine de Schym-

⁽¹⁾ DU CHABTELER : d'argent à la bande de gueules, accompagnés en chef. d'un lion de sable, armé, lampassé et couronné d'or.

⁽²⁾ DE STEENBUYSE : d'argent au chevron de gueules, accompagné en pointe d'un annelet du même.

ckele. Leur postérité est représentée au XX^e siècle, par une branche des *de Béthune*, de la famille dite jadis *des Plancques*;

7° MARIE-Victor-EMMANUËL-JOSEPH D'ENNETIE-RES, qui suivra, XVI bis.

XVI. Joseph-Marie-Balthasar-Alexandre, septième marquis d'Ennerières et des Mottes, comte d'Hust, de Mouscron et du Saint-Empire romain, neuvième baron de la Berlière, baron de Heule, seigneur de Luingne, Rolleghem, Aelbeke, Bisseghem, Houtaing, etc., naquit à Tournai le 11 avril 1743 et y fut baptisé en la paroisse de Notre-Dame, le 15 mai suivant. Il eut pour parrain Balthasar-Alexandre, comte de Sainte-Aldegonde, et pour marraine, Marie-Thérèse Basta, comtesse d'Hust, de Mouscron et du Saint-Empire. Nous le trouvons chevalier de Malte par brevet de minorité en date du 17 avril 1752, grand prévôt de Tournai en 1790, député aux Etats-généraux de la République belgique en la même année, puis, sous le régime républicain français, président du collège électoral du département de Jemmapes, et sous l'Empire, membre de la Légion d'honneur. Il se qualifiait alors Monsieur J.-M.-B.-A. D'Ennetières, de la Maison d'Abbeville, président, etc. (1). Il mourut à Tournai le 27 janvier 1817, et fut inhumé à Mouscron.

Il avait épousé à Colemberg, près de Boulogne-sur-Mer, le 15 octobre 1787, Rose-Charlotte-Anne-Gabrielle DE SAINTE-ALDEGONDE DE NOIRCARMES, née le 21 décembre 1764, morte à Tournai le 14 mars 1818, inhuméeà Mouscron, fille de Charles-Philippe-Albert-Joseph,

ANNALES. X.

•9

⁽¹⁾ Acte du mariage de sa fille ainée, M^{me} de Joigny fait à Tournai, le 10 juin 1807.

comte de Sainte-Aldegonde de Noircarmes, baron de Bours, etc., et de Louise-Marie-Madeleine-Gabrielle d'Isque, marquise de Colemberg et d'Alembon.

Les huit quartiers de cette dame étaient :

DE SAINTE-ALDEGONDE, Monnel, D'ESCLAIBES, de la Haye; D'ISQUE, de Maulde-Colemberg, DE ROUSSÉ D'ALEMBON, N.

Ils eurent trois enfants baptisés à Notre-Dame de Tournai, savoir :

1° Rose-Joséphine-Marie, baptisée le 15 juillet 1788, fut tenue sur les fonts par son aïeul maternel, Charles-Philippe-Albert-Joseph, comte de Sainte-Aldegonde-Noircarmes, maréchal de camp au service de France, et par sa tante, la vicomtesse de Nieuport, née Rose d'Ennetières, comtesse d'Hust et du S. E. R.

Elle mourut à Tournai, le 15 novembre 1854, après y avoir épousé, le 10 juin 1807, *Théodore-Ferdinand-François*, baron DE JOIGNY DE PAMELE (1), né à Ypres, y baptisé à Saint-Jacques, le 30 janvier 1778, mort à Esquelmes-sur-Escaut, le 6 mai 1831, fils de Jean-Charles, baron *de Joigny de Pamele*, décédé à Bruges, Saint-Gilles, le 19 mars 1794, et de Marie-Ferdinande-Pélagie *de Steenhuys*, morte à Ypres, Saint-Jacques, le 26 août 1783. Elle a laissé postérité;

2º FRÉDÉRIC-JOSEPH D'ENNETIÈRES, qui suivra, XVII;

3° JOSÉPHINE-VICTOIRE, baptisée à Notre-Dame de Tournai, le 23 février 1791, sous les prénoms erronés de Joseph-Victor, fut tenue sur les fonts par son oncle, Victor-Emmanuël d'Ennetières; et par Marie-Josèphe

⁽¹⁾ DE JOIGNY-PAMELE : écartelé aux 1 et 4, de gueules à l'aigle d'argent, becqu'e et membrée d'or (BLONDEL-JOIGNY); aux 2 et 3, fascé de gueules et d'or (PAMELE).

de Steelant, dite de Marselaer, baronne de Parcq et d'Elewyt, marquise de Preud'homme d'Hailly, dame de Mérode, Bergh, Ruttert, etc., représentée par la comtesse de Sainte-Aldegonde-Noircarmes, née de Sourches.

Elle mourut à Paris, le 4 juin 1819, après avoir épousé à Tournai, le 15 mars 1809, Ferdinand-Joseph DE LANNOY DE LA CHAUSSÉE (1), comte de Lannoy et du S. E. R. G., né dans la dite ville en la paroisse de Saint-Nicolas du Château, le 1^{er} juin 1772, mort en son château de la Chaussée à Velaines-lez-Tournai, le 7 octobre 1823, fils d'Augustin-François-Joseph, comte de Lannoy de la Chaussée et du S. E. R. G., ancien capitaine au régiment Royal, infanterie, au service de. France, etc., et de la comtesse Ferdinande-Dorothée-Josèphe, née Franeau d'Hyon. Ils eurent une fille et unique enfant qui épousa son cousin, le comte Adrien de Lannoy, et mourut sans postérité.

XVII. Frédéric-Joseph, huitième marquis D'ENNE-TIÈRES et des Mottes, comte de Mouscron, d'Hust, et du Saint-Empire romain, dixième baron de la Berlière, baron de Heule, etc., baptisé à Notre-Dame de Tournai, le 5 septembre 1789, eut pour parrain, Frédéric-Joseph, comte d'Hust et du Saint-Empire, son oncle paternel, et pour marraine, Marie-Magdeleine-Joséphine de Sourches, comtesse de Sainte-Aldegonde-Noircarmes, représentée par Philippine du Chasteler, femme de Victor-Emmanuël d'Ennetières d'Hust.

Il reçut reconnaissance de noblesse et de titres le 5 mars 1816, ce que le roi des Pays-Bas, Guillaume I,

⁽¹⁾ DE LANNOY DE LA CHAUSSEE : d'argent à trois lions de sinople, armés el lampassés de gueules, couronnés d'or.

confirma par arrêté royal du 1^{er} octobre 1822. Par le nouveau diplôme, il fut maintenu dans ses droits nobiliaires au port des armoiries telles que les avait demandées son oncle, le marquis Baudri, c'est-à-dire avec manteau ducal et bannières aux armes de la famille. Sa descendance reçut le droit de porter les titres de marquis et de marquise.

Il fit partie de l'ordre équestre du Hainaut de 1817 à 1830, puis fut élu membre du Sénat du nouveau royaume de Belgique et bourgmestre de Houtaing. Plus tard, nous le trouvons chevalier de l'Ordre de Léopold de Belgique.

Il mourut au château de Duras, près de Liége, le •23 juillet 1875 (1). Il avait épousé à Gand, le 22 septembre 1817, Félicité-Anne-Jeanne-Ghislaine DE DRAECK (2), née dans la dite ville, le 9 février 1798, assassinée à Somerghem, par sa femme de chambre, le 21 octobre 1855, unique enfant de Louis-Frédéric-Ghislain de Draeck, écuyer, et de Colette-Barbe-Charlotte-Ghislaine de Lauretan. Ils eurent une fille qui suit, XVIII.

XVIII. Marie-Rose-Louise-Ghislaine, marquise D'EN-NETIÈRES et des Mottes, comtesse de Mouscron, d'Hust et du Saint-Empire, baronne de la Berlière, de Heule, etc., née à Tournai, le 28 mars 1823, morte à Bruxelles, le 16 mars 1876, épousa à Paris, le 23 juin 1842(3), Octave-Charles-Louis-Guillaume comte D'OULTREMONT DE DURAS, né à Bruxelles, le 24 septembre 1815, mort à Duras, le 18 septembre 1898, fils du comte Charles-Fer-

(1) Son obiit armorié étnit pendu sous le porche de l'eglise de Mouscren en 1903.

(3) Publications de ce mariage faites à Houtaing-lez-Ath, le 5 juin 1842.

⁽²⁾ DE DRAECK : écartelé : aux 1 et 4, d'asur à un dragon oilé et écaille d'or (DE DRAECK); aux 2 et 3, d'argent à trois cheerons de gurules DE WESKLE dit Sompecqui).

dinand-Joseph d'Oultremont (1) et de Louise-Joséphine vander Noot, comtesse de Duras, princesse douairière de Ligne, d'Amblise et d'Epinoy. — Leur fils, Adhémar, comte d'Oultremont de Duras, est veuf, avec enfants, d'une princesse de Croï-Dülmen. Il fut sénateur pour l'arrondissement d'Ath et habite le château de la Berlière à Houtaing.

Rameau dit des comtes d'Hust, et du dernier marquis.

XVI bis. Marie-Victor-Emmanuël-Joseph D'ENNE-TIERES, dit comte d'Hust et du S. E. R. G., capitaine au régiment de Clerfayt, naquit à Tournai dans la paroisse de Notre-Dame, le 7 avril 1753, et fut tenu sur les fonts par ses frère et sœur, Marie-Frédéric-Joseph et Rose-Marie-Augustine-Josephe.

Il mourut à Tournai, le 27 messidor an XIII (16 juillet 1805), après avoir épousé à Bruxelles, le 9 octobre 1785, *Philippine-Françoise-Josèphe-Dorothée* DU CHAS-TELER, née à Mons, en la paroisse de Saint-Germain, le 10 avril 1764, morte à Tournai, le 13 septembre 1817, dame de la Croix étoilée, et sœur de la femme de son frère Frédéric, qu'on a vue, ci-devant, à l'article quinto du degré XV.

Ils eurent quatre enfants, baptisés à Notre-Dame de Tournai; ce sont :

l° ERNESTINE-PHILIPPINE-JOSÉPHINE, baptisée le 12 juin 1786, fut tenue sur les fonts par le marquis du Chasteler, son aïeul maternel, représenté par Philippe-Charles-Alexandre, comte de Sainte-Aldegonde-Noir-

⁽¹⁾ D'OULTREMONT : coupé de gucules sur sable ; au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or, brochant sur le coupé.

carmes, et par son aïeule paternelle, que représentait sa fille, Madame de Nieuport. Elle mourut en la dite paroisse de Notre-Dame, le 22 octobre 1789, et fut inhumée le lendemain;

2° LOUISE-ALEXANDRINE, baptisée le 18 avril 1789, fut tenue sur les fonts par son oncle paternel, Baltasar, marquis d'Ennetières et des Mottes, et par Catherine-Françoise du Sart, comtesse du Bus, sa grand'tante maternelle, qui représentait M^{me} Frédéric d'Ennetières, née du Chasteler. Elle mourut en la dite paroisse, le 13 novembre de la même année, et fut enterrée le lendemain;

3° BIBIANE-ADÉLAÏDE, baptisée le 4 septembre 1792, eut pour parrain son oncle paternel, Marie-Frédéric-Joseph d'Ennetières, comte d'Hust et du Saint-Empire, et pour marraine, Madame de Nieuport, née d'Ennetières;

4° CAMILLE-FRÉDÉRIC D'ENNETIÈRES, qui suit, XVII.

XVII. Camille-Frédéric d'ENNETIÈRES, dit le comte d'Hust, née à Tournai, paroisse de Notre-Dame, le 3 floréal an V (22 avril 1797), eut pour témoins de sa naissance, ses oncles, les citoyens Joseph-Marie-Baltasar-Alexandre d'Ennetières et Antoine-Bruno-François de Steenhuys.

Il obtint reconnaissance de noblesse en même temps que son cousin germain, le huitième marquis, par arrêté daté du 1^{er} octobre 1822. Il reçut le titre de comte d'Ennetières d'Hust qui devait être appliqué à toute sa descendance. Nous le trouvons bourgmestre d'Elverdinghe, et membre du Conseil provincial de la Flandre occidentale, puis chevalier de l'Ordre de Léopold de Belgique. Il mourut à Elverdinghe, le 25 janvier 1867, après avoir épousé à Tournai, le 15 avril 1822, Joséphine-Georgine-Antoinette DE BÉTHUNE-HESDIGNEUL (1), née à Tournai, le 11 germinal an VIII (1^{er} avril 1800), morte à Ypres, le 17 février 1874, fille du comte Bernard de Béthune-Hesdigneul, qui fut bourgmestre de Tournai, chambellan du Roi des Pays-Bas, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et du Lion belgique, etc., et de la comtesse Marie-Joséphine, née baronne de Neenhuys.

Ils eurent quatre enfants nés à Tournai; savoir :

l° Octavie-Joséphine-Gabrielle, comtesse d'Hust, née le 21 janvier 1823, morte à Tournai le 3 novembre 1835;

2° FÉLICITÉ-BERNARDINE-CAMILLE, comtesse d'Hust, née le 28 mars 1825, morte sans alliance à Erps-Querbs, le 22 août 1876;

3° VICTOR-THÉODORE-JOSEPH D'ENNETIÈRES, qui suivra, XVIII;

4° MARIE-ALBERTINE-FANNY, comtesse d'Hust, née le 2 janvier 1829, morte au château d'Elverdinghe, le 24 septembre 1848.

XVIII. Victor-Théodore-Joseph D'ENNETIÈRES, d'abord comte D'ENNETIÈRES D'HUST, est devenu le neuvième marquis d'Ennetières et des Mottes, lors du décès de son cousin germain, le huitième marquis, arrivé le 23 juillet 1875. Il est reconnu comme tel par le gouvernement belge.

⁽¹⁾ DE BETEUNE HESDIGNEUL: d'argent à la fasce de gueules, accompagnée au canton dextre du chef d'un écusson aux armes DE SAVEUSE, qui sont: de gueules à la bande d'or accompagnée de six billettes du même rangées en orle.

En 1891, il était bourgmestre d'Elverdinghe et chevalier de l'Ordre de Léopold de Belgique.

Né à Tournai le 23 décembre 1826, il épousa à La Hulpe-lez-Bruxelles, le 20 novembre 1848, sa cousine germaine maternelle, *Euphémie-Joséphine-Ghislaine-Maximilienne* DE BÉTHUNE-HESDIGNEUL, née à Bruxelles le 24 mai 1826, fille de Maximilien-Guillaume-Auguste-Albert, marquis *de Béthune*, et de la marquise Victorine-Charlotte-Ghislaine, née baronne *de Steenhuys*. De cette union, vint une fille et unique enfant, qui suit, XIX.

XIX. Marie-Victoire-Camille-Ghislaine, contesse D'ENNETIÈRES D'HUST, née à La Hulpe le 2 septembre 1849, épousa à Bruxelles, le 9 février 1872, Marie-Joseph-Alfred Moucher Battefort (1), comte de Laubespin, né à Paris le 21 décembre 1844, fils de Camille Mouchet Battefort, comte de Laubespin, et de la comtesse Marie-Herménégilde, née comtesse de Beaufort-Spontin.

Voici les seize quartiers de noblesse de cette dame :

D'ENNETIÈRES, della Faille, DE SAINTE-ALDEGONDE-Noircarmes, Lombart dit de Landas de Thun;

DU CHASTELER, du Sart de Bouland, DE TÜRHEIM, de Sprinzenstein.

DE BÉTHUNE-HESDIGNEUL, le Vaillant de Bousbecque, DE STEENHUYS, d'Ennetières;

DE STEENHUYS, d'Ennetières, DE VICQ DE CUMPTICH, le Clercy d'Olmen.

(1) MOUCHET BATTEFORT : écartelé : aux 1 et 4, de gueules à la face d'argent accompagnée de trois émouchets (éperviers) d'or (MOUCHET); aux 2 et 3, de gueules à une épée d'or en pal, accostée de deux roses du même (BATTEFORT). Nous y avons mis les huit quartiers en petites capitales.

De ce mariage, il y a postérité.

Rameau dit de Croisaumont (Croix au-Mont).

XI bis. Charles-Philippe DENNETIÈRES, dont les prénoms se voient parfois intervertis, est le fils cadet de Jean Dennetières, chevalier, seigneur de Harlebois, qu'on a rencontré, ci-devant, au degré X bis, et de Françoise vanden Berghe. Il fut bailli de Flobecq et de Lessines de 1637 à 1647, ayant succédé à M^r Adrien van Rode, seigneur de Hoursin et de la Potterie, et il eut pour successeur, Jacques Ruzette. Lors de son mariage, en 1638, il lui fut présenté par les Magistrats de Lessines, au nom de la ville, « un éghier - (aiguière) et plat valant six livres, pour congratulation (1). Il fut créé chevalier par lettres du roi Philippe IV, d'Espagne, comte de Hainaut, données à Madrid, le 15 mai 1641, enregistrées en la Chambre des comptes de Lille, le 8 novembre de la même année (2).

Charles-Philippe avait pour quartiers :

DENNETIÈRES, Pipart, VILLAIN, Braque; DE CORDES, Tiestelin, MOREL, Hertsvelt. VANDEN BERGHE, NOPPE, DE CALONNE, A le Couppe; VANDE WOESTYNE, du Mont, DE PEYSSANT, Lestoret.

Gràce à l'obligeance de Monsieur le Président Soil de Moriamé, qui nous a communiqué un dessin très

⁽¹⁾ ARCHIVES DE LESSINKS. Comptes du Massard (trésorier ou receveur général) de l'an 1640.

⁽²⁾ ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU NORD. Chambre des Comptes de Lille. LXXVII⁶. Registre des Chartes, folio 205.

exact du vitrail de l'église de Saint-Piat, où étaient représentés les père et mère de Charles-Philippe, nous savons désormais quelles sont les armoiries des quartiers maternels. Nous avons blasonné ci-devant celles des vanden Berghe; celles des de Calonne figurent comme celles des de Peyssant (qui ont dix-neuf losanges, 6, 6, 3, 3 et 1), dans tous les armoriaux généraux ou belges, mais nous devons décrire celles qui sont peu ou point connues. Telles sont les armes des NOPPE : d'argent au sautoir de sable, cantonné de quatre quintefeuilles de gueules boutonnées et diaprées d'or; celles des A LE COUPPE qui sont : de queules à la fasce d'argent, accompagnée de dix-sept mâcles du même, dir rangées en chef, 5 et 5, et sept posées en pointe, 3, 3 et 1; celles des vande Woestyne de Grandmetz, dont la brisure était un écu d'Elderen (d'argent à cinq fusées de gueules rangées en fasce), posé sur la pointe du chevron de leurs armes bien connues; celles des DU MONT D'ARGY, de Thieulain, qui sont de sable à la bande d'argent, accompagnée en chef de trois étoiles du même formant orle, et en pointe d'une coquille de Saint-Jacques aussi d'argent. (La branche alliée aux vande Woestyne écartelait avec de Cordes, au lambel à trois pendants de gueules); enfin celles des l'Estoret, d'azur au cherron d'or, accompagné de trois quinte feuilles du même percées du champ. Les armoiries décrites dans la note 2 de la page 110 (trente-quatrième des tirés à part), comme étant celles des A LE COUPPE, sont celles des Vasquez, nom par lequel les de Calonne ont remplacé dans leur filiation celui des A le Couppe, dits Coupens, et qui figurait aussi sur le dessin de vitrail que nous avions vu d'abord.

Charles-Philippe fut seigneur de Croix-au-Mont, Staceghem, la Louvrie, etc., et mourut à Lessines, le 28 décembre 1662. Il fut enterré à Wannehain, non loin de Cysoing, car il avait épousé en 1638, *Catherine-Louise* DE LANDAS, dame de Wannehain, du Maretz (à Blandain), etc., morte le 6 février 1689, inhumée à Wannehain, fille d'Alexandre *de Landas* (1), écuyer, licencié ès-lois, seigneur de Wannehain, du Maretz, etc., et d'Isabelle *Baudequin*.

Les huit quartiers de cette dame sont :

DE LANDAS, des Espringalles, DE CAMBRY, des Farracques;

BAUDEQUIN, Zomberghe, DE LA RIVIÈRE-ROMBLAY, d'Ablain.

Ils eurent six enfants :

l° ISABELLE-PHILIPPE, religieuse à l'abbaye noble de Ghislenghien, y mourut le 2 février 1681, professe de 15 ans;

2° MARIE-FRANÇOISE, née à Lessines le ler septembre 1642, épousa le 11 décembre 1669, *Charles* L'AR-CHIER (2), comte de Thildonck (en 1699), né le 11 décembre 1646, fils de Jean-Baptiste *l'Archier*, chevalier, seigneur de Thildonck, échevin de Bruxelles, et de Catherine vanden Campe. La descendance issue de ce mariage est représentée principalement au XX^e siècle par les comtes de Lalaing, qui possèdent encore la ferme seigneuriale de Wannehain et la ferme du Maretz;

(?) L'ARCHIER : d'or au chevron d'asur, accompagné de trois trèfles du même; au chef de sable chargé d'un lion léopardé d'or, armé et lampassé de gueules.

⁽¹⁾ DE LANDAS : émanché d'argent et de gueules de dix pièces, qui est LE LONBART DE WARLAING, dit depuis de Landas et de Mortagne-Landas. — Les vrais LANDAS portaient émanché de gueules et d'argent de dix pièces. — DE LANDAS-WANNEBAIN porta émanché d'argent et de gueules de dix pièces, à la bordure componée d'or et d'asur.

3° ANTOINETTE-THÉRÈSE, née à Lessines le 8 novembre 1645;

4° HÉLÈNE-THÉRÈSE, née à Lessines le 14 avril 1648, morte veuve à Bruxelles, en la paroisse de Notre-Dame de Finis-Terræ, le 29 juin 1716, fut inhumée à Sainte-Gudule. Elle avait épousé en cette dernière église, le 15 août 1681, *Pierre-François* Simon (1), écuyer, seigneur de Clairpuis, Zuydheerschaft, etc., greffier et conseiller des finances, veuf de Hélène-Pétronille de Moniot d'Hestroy, et fils de Remacle *Simon*, chevalier, seigneur de Clairpuis, greffier des domaines et finances, conseiller au Conseil des finances aux Pays-Bas, et de Jacqueline *Elias*, dame de Zuydheerschaft;

5° JFAN-FRANÇOIS-ALEXANDRE, écuyer, seigneur de Croix-au-Mont, de Wannehain, etc., né à Lessines le 14 février 1652, mort le 28 août 1712, inhumé à Wannehain, près de ses parents, fut aussi bailli de Lessines. Il fit enregistrer ses armoiries à l'Armorial général de France en 1697 (2), et ne prit pas d'alliance;

6° MARIE-THÉRÈSE, née à Lessines, le 12 décembre 1653.

Branche des Seigneurs du Doncq et de Baufremez.

IX ter. Pierre DENNETIÈRES, écuyer, licencié és-lois, seigneur du Doncq (à Estaimbourg), qu'il releva en 1539, fut aussi seigneur de Loge ou des Loges (à Callenelle). C'était l'onzième enfant et le septième fils de Jérôme Dennetières, qu'on a vu au degré VIII, et de

i

⁽¹⁾ SIMON DE CLAIRPUIS : d'or a la fasce de sinople, occompagnée de trois épis de blé du même — Cette famille posait souvent son écu en abime d'un écartelé de Roberti et de Basseliers.

⁽²⁾ D'HOZIER, Armorial de Flandre, etc. Paris, Dentu, 1856, in-8°, p. 1¹⁰, nº 284.

Marie Villain de la Boucharderie. Il brisa ses armoiries d'un croissant de gueules mis en abime. Il était bourgeois de Tournai, car il fut du magistrat de cette ville de 1561 à 1564. Nous le trouvons qualifié Monsieur Maistre en 1539, alors qu'il était déjà conseiller de l'Empereur aux bailliages de Tournai, Tournésis, Mortagne et Saint-Amand.

1550. Noble homme Monsieur Maistre Pierre Dennetières, conseiller criminel et civil de l'Empereur aux bailliages, etc.

1551, janvier 1552 n. st. Honorable homme Pierre Dennetières, lieutenant particulier des bailliages, etc., et conseiller criminel de S. M. l'Empereur;

1556. Monseigneur Maistre Pierre Dennetières, licencié ès-lois, lieutenant-général de Monseigneur le Bailli de Tournai et Tournaisis;

En 1560 et 1567, il a les mêmes qualifications (1).

Il mourut le 5 mars 1576 et fut inhumé au chœur de l'église de Saint-Jacques, à Tournai.

Il épousa avant 1539, Agnès DE LE SAULCH (2), de le Saulx ou del Saulx, morte à Tournai, dans la paroisse de Saint-Jacques, le 3 février 1581, inhumée près de son mari. C'était une fille de Jehan de le Saulch, licencié ès-lois, conseiller de l'Empereur èsbailliages de Tournai-Tournaisis, et de Jehanne Josept dite Joseph. Les de le Saulch étaient valenciennois, et les Josept, originaires de Saint-Amand-les-Eaux.

Une épitaphe, rappelant les dates de son décès et de celui de sa femme, fut mise dans l'église de Saint-Jacques, par ordre de leur fils Jérôme, seigneur des Loges, le 1^{er} septembre 1610.

⁽¹⁾ ARCH. DE TOURNAI. Chirographes. Layettes de 1550, 51, 56, 60 et 67.

⁽²⁾ DE LE SAULCE : d'or à une aigle d'asur, sans dec, membrée de gueules, selon Pierre de LAUNAY, tableau généalogique cité.

Le testament conjonctif des époux Dennetières de le Saulch, fait à Tournai le 26 novembre 1575, y fut approuvé par les maïeur et échevins le 28 janvier 1582 (1).

On apprend par cet acte qu'ils laissaient huit enfants, lesquels suivent :

l° PIERRE. Les biographes l'ont confondu avec son père. Ce que nous savons, c'est qu'il fut déshérité par celui-ci, pour avoir adopté la religion réformée. Il était à Londres le 6 mai 1567, date à laquelle il adressa un sonnet au poëte Jean vander Noot (2). Nous ignorons absolument ce qu'il devint par la suite;

2º CHARLES DENNETIÈRES, qui suivra, X;

3° JHÉROSMR OU JÉRÔME, ÉCUYER, SEIGNEUR des Loges, mort à Tournai, en la paroisse de Sainte-Marie-Magdeleine, le 4 septembre 1610, après avoir épousé à Saint-Jacques de la dite ville, le 20 avril 1584, Antoinette DE CROIX (3), fille de Wallerand de Croix, écuyer, seigneur de Waïembourg (ou Oijembourg), etc., et de Catherine van Waes, dame héritière de Triestres et des Ferans (4). Le testament de Jérôme fut approuvé à Tournai, le 16 septembre 1610, et le compte de son exécution fut rendu le 27 mars 1613 (5). On voit par cet acte que le testateur était sans postérité. Celui-ci fut inhumé dans l'église de la Magdeleine;

4º GÉRARD, écuyer. Il reçut en partage, outre d'au-

(1) ARCH. DE TOURNAI, Testaments. Paquet de 1582.

(2) Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai, 4. 17, pp. 345-46.

(3) DE CROIX : d'argent à la croix d'azur.

(4) Le tief de Wayembourg se trouve à Bas-Warneton et le fief de Tricstres, à Wasquchal. Le nom de la seigneurie des Ferans est souvent écrit Defferans.

(5) ARCH. DE TOURNAI. Testaments. Paquet de 1610; Comptes d'exécution test., paquet de 1613.

tres biens, une ferme sise à Braffe, en Hainaut. Le 19 juin 1588, il demeurait à Lille lorsqu'il vendit une rente de 27 sols 9 deniers flandres à Maistre Gilles Hughues, procureur de Noble homme Nicolas du Chastel, seigneur de la Houardrye, mais le 12 octobre 1602, il habitait à Tournai, en la paroisse de Saint-Piat (1). Il testa en 1624, et mourut sans laisser d'enfants de son mariage avec Agnès DE CORDES (2), qu'il avait épousé à Saint-Piat de Tournai, le 8 janvier 1600. C'était la fille aînée de Charles de Cordes, écuyer, seigneur de Ghisegnies (à Pipaix), Fremeville, (à Chéreng), etc., conseiller civil de Leurs Altesses les archiducs, garde du scel ordonné à Tournai, etc., et de Barbe de le Cambe, dit Ganthois, damoiselle de la Barre (à Frelinghien), des Prets (à Fournes), etc., sa première femme;

5° GUILLAUME, membre de la Compagnie de Jésus au couvent de Limoges, en France, sous le nom de Père Quentin;

6° MARGUERITE. Elle vivait en 1591, le 20 janvier (3). Son testament fut approuvé à Tournai, le 13 décembre 1625 (4);

7° ANNE, religieuse de Saint-François, autrement dite sœur grise, au couvent de Tournai;

8° HÉLAYNE OU HÉLÈNE. Elle épousa à Saint-Jacques de Tournai, le 30 août 1580, Jehan de Préys (5),

(3) ARCH. DE TOURNAI. Chirographes. Layette de 1591.

(4) Idem. Testaments. Paquet de 1625.

(5) DE PREYS : d'asur à trois trêfles d'or. — D'après les lettres d'anoblissement du Sgr des Cleppes, datées de 1551, celui-ci brisait d'une croix pattée d'argent posé sur le chef de l'écu.

⁽¹⁾ Idem. Chirographes. Layettes de 1588 et 1602.

⁽²⁾ Idem. Inventaire des titres trouvés en la maison mortuaire de la baronne de Roisin, née d'Aubermont en 1769. — DE CORDES : d'or à deux lions adossés de gueules, armés et lampassés d'azur, les queues passées en sautoir. — La branche de Ghisegnies brisait d'une bordure engrétée d'asur.

écuyer, seigneur de Regnault-Quesnoi (à Popuelles), etc., fils cadet de Denis *de Préys*, écuyer, seigneur des Cleppes (à Rumes), etc., et de Jehane Sarary de Warcoing.

X. Charles DENNETIÈRES, écuyer, seigneur du Doncq, par relief fait le 8 juin 1576 (1), puis de la Grusonnerie (à Fromelles), etc., brisa ses armoiries d'un tourteau de gueules mis en abîme. Il avait pour fermier de la Grusonnerie en 1610, le C^r Anthoine Charlet.

Il épousa à Lille (bans à Saint-Jacques de Tournai. le 4 septembre 1575), *Guillemette* DU BOIS (2), fille d'Antoine *du Bois*, écuyer, seigneur de Geersfontaine, ou Geffontaine, etc., et de Philippote *de Landas*.

Ils eurent six enfaats :

1º ANTOINE DENNETIÈRES, qui suivra, XI;

2° PIERRE DENNETIÈRES, qui suivra, XI bis, comme auteur du rameau dit de la Grusonnerie et de Montpinchon;

З° Риплере, écuyer, membre de la Compagnie de Jésus;

4° WALLERAND, écuyer, prètre, prieur de l'abbaye de Phalempin;

5° MARGUERITE. Elle épousa en 1606, Hubert Gom-MER (3), écuyer, seigneur de Thibauville, etc. Leur fils, Hilaire de Gaumès (SIC), est nommé dans le testament de sa grand'tante, Marguerite Dennetières, approuvé à Tournai, le 13 décembre 1625;

6º Agnès. Elle épousa, en premières noces, Alexan-

(1) GOETHALS, Miroir des Not. nob., t. 1, p. 984.

(2) DU BOIS DE FIENNES : d'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueules; à la bordure du même autour de l'écu.

(3) GOMMER : de sable à la fasce d'or, chargée de trois aigles de gueules et accompagnée de treize billettes couchées d'or ; en ohef 4 et 3, et en pointe 3, 2 et 1. dre LE CLERCQ (1), écuyer, seigneur de Pasquendale (à Dottignies), du Chastelet (à Pottes), membre du Magistrat de Tournai de 1618 à 1622, mort à Tournai, le 4 décembre 1624, inhumé dans l'église de Saint-Brice, fils de Nicolas *le Clercq*, écuyer, seigneur de Pasquendale, licencié ès-lois, avocat-fiscal du Roi aux bailliages de Tournai et Tournaisis, et de Hélène *Bernard* (à l'épée); et, en secondes noces, par contrat du 12 juillet 1627 (2), *Jacques* L'HERMITTE (3), écuyer, seigneur de Bétissart (à Ormeignies-lez-Ath), etc., mort à Ormeignies, le 31 mars 1652, veuf en premières noces de Marie Morel de Tangry, et fils de Martin *l'Hermitte*, écuyer, seigneur de Bétissart, etc., et de Marie *de la Motte de Papignies*.

XI. Antoine DENNETIÈRES, écuyer, seigneur du Doncq, etc., bourgeois de Tournai par achat fait pour 12 livres flandres en 1625, fut du magistrat de cette ville de 1634 à 1640, étant maïeur en 1634, et second prévôt en remplacement de feu son frère Pierre, en août 1639. On le trouve qualifié chevalier à partir de l'année 1627. Il brisa ses armoiries d'un écusson de DU BOIS DE FIENNES posé en abîme. Le 8 juillet 1639, il acheta le fief de Baufremez, dit d'Isenghien, situé à Cysoing et provenant de sa tante d'alliance, Jacqueline de Wasquehal, veuve de Wallerand du Bois, écuyer, seigneur de Geffontaine (4). Il avait épousé Françoise

(4) ARCHIVES DU CHATEAU DU FAY, à Cobrie 1x (Nord). Carton XXXV. ANNALES. X. '10

⁽¹⁾ LE CL RCQ : d'asur à la bande d'or, chargée de trois quintefeuilles de gueules percées d'or, et accompagnée de deux étoiles à six rais d'or.

⁽²⁾ ARCH. DE TOURNAI. Chartrier. Minutes du notaire Michel PRESIN.

⁽³⁾ L'HERMITTE : de sinople au dixain de chapelet en chevron, fini d'un anneau en chef et de deux houppes par bas, le tout d'or, accompagné de trois quinte feuilles du même.

DE BACQUEHEM (1), fille d'Olivier de Bacquehem, écuyer, seigneur du Liez (à Raimbaucourt), etc., et de Catherine de Baufremez.

Ils eurent trois enfants :

l° FRANÇOIS-ANTOINE, écuyer, prêtre, protonotaire apostolique, chanoine de Condé-sur-l'Escaut, seigneur de Baudimont (à Templeuve-lez-Dossemer), etc., baptisé à Tournai, en l'église de Sainte-Marie-Magdeleine, le 28 février 1628, fut tenu sur les fonts par François de Gand, dit Villain, baron de Rassenghien (Rasseghem-lez-Alost), et par Demoiselle Jacqueline de Préys de Regnault-Quesnoi;

2° NICOLAS-ANTOINE, écuyer, seigneur du Doncq, de Baufremez, etc., baptisé à Tournai, Sainte-Marie-Magdeleine, le 29 avril 1629, fut tenu sur les fonts par M^{ure} Nicolas du Fief, chanoine de l'église de Notre-Dame de Tournai, et par D^{elle} Marguerite Dennetières, sa tante.

Il mourut en la dite paroisse le 30 novembre 1697, et y fut inhumé dans l'église;

3° MARIE-JEANNE-FRANÇOISE, baptisée dans la même paroisse, le 16 octobre 1633, fut tenue sur les fonts par Messire Philippe de Bacquehem, et par « la Dame du Lieu, sa compaigne » (2), ses oncle et tante maternels. Elle épousa, en premières noces, à Sainte-Marie-Magdeleine de Tournai, le 22 février 1653, son cousin germain, Antoine L'HERMITTE, écuyer, seigneur de Bétissart, etc., capitaine d'une compagnie de deux cents hommes au service de S. M. Catholique, tué par un

(1) DE BACQUEREM : d'or fretté de gueules (Neufville-Witasse); au canton de sinople, chargé d'une fasce d'argent, surchargée de trois merlettes de sable (Bolbeek ou Boubaix).

(2) Lisez : La Dame du Liez, sa belle-sœur. C'était Marie le Vasseur d'Eskelbeke, femme de Jean de Bacquehem, écuyer, seigneur des Haut et Bas Liez, de Pont-à-Beuvry, etc. soldat le 9 septembre 1661; et, en secondes noces, le 3 aoùt 1668, *Ferdinand* D'ASSIGNIES (1), écuyer, seigneur de Bétissart par achat fait le 15 juillet 1682, mort à Tournai, le 28 octobre 1692, selon Goethals (2), inhumé à Ormeignies. Ce peut être un fils de Pierre d'Assignies, écuyer, et de Jeanne Cocquelet, qu'il épousa à Gand, le 18 février 1638 (3).

Rameau des Seigneurs de la Grusonnerie et de Montpinchon.

XI bis. Pierre DENNETIÈRES, écuyer, seigneur de la Grusonnerie, dite Gruzonnerie (à Fromelles), d'Aubremez (à Blicquy, Hainaut), des Loges (à Callenelle), de Montpinchon (à Sailly-lez-Lannoy), par achat fait le 19 avril 1633 (4), etc., brisa ses armoiries d'un croissant de gueules mis en abîme. Il fut du Magistrat de Tournai de 1634 à 1639, année de sa mort, arrivée le 30 août, alors qu'il était second prévôt et demeurait dans la paroisse de Saint-Piat. Le dernier codicille de son testament porte la date du 24 août 1639. Il avait été créé chevalier par lettres du roi Philippe IV d'Espagne, souverain du Tournaisis, données en 1634 (5). D'après le compte de l'exécution de son testament rendu le 22 mai 1641, on voit que cet acte

(1) D'Assigniss : fascé de gueules et de vair de huit pièces.

(2) Miroir des Notabilités nobiliaires, t. 1, p. 985.

(3) ARCHIVES DE L'ÉFAT-CIVIL D'ATH, paroisse Saint-Julien, enfants nés de 1639 à 1645.

(4) Le fief de Montpinchon que vendit à Pierre Dennetières, Messire Jean de la Rivière, chevalier, avait été relevé le 10 novembre 1562 par Guillaume de Nassau, prince d'Orange (dit depuis le Taciturne), qui tenait ce fief par héritage de sa belle-mère, Françoise de Lannoy, comtesse d'Egmont-Bueren. Inventaire des titres de la baronne de Roisin, née d'Aubermont, fol. 41.

(5) Inventaire des titres de la baronne DE ROISIN, née d'Aubermont, déposé aux Archives de Touroai, folio 91, verso. avait été approuvé le 7 septembre 1639 par les maïeur et échevins de Tournai. On y trouve que la seigneurie
de Montpinchon comprenait vingt bonniers, et avait pour censier Michel Marlier; que la terre de la Grusonnerie, grande de dix-huit bonniers, était occupée par Robert le Cherf; que le fief d'Aubermez, ayant vingt bonniers situés à Blicquy-lez-Leuze, avait pour fermière, la veuve de Gilles Doutreman, et que la seigneurie des Loges, d'une étendue de vingt-huit à trente bonniers, était affermée à Pierre Froidmont et à Laurent Descault (1).

Pierre Dennetières épousa à Saint-Jacques de Tournai, le 16 mai 1623, après contrat passé le 13 du dit mois, *Marie* DE LA FOSSE, *dit* PITHEM (2), morte en la dite ville, en la paroisse de Saint-Piat, le 13 avril 1639, fille de Jean *de la Fosse*, dit *Pithem*, écuyer, seigneur de Robersart (à Douchy), de Haultayt, etc., et de Jeanne *Bernard* (à l'épée).

Un obit fut fondé, en 1643, pour les époux Dennetières-de la Fosse, en l'église de Saint-Piat.

Ils eurent sept enfants; savoir :

l° ANTOINE-FRANÇOIS, écuyer, baptisé à Saint-Jacques de Tournai, le 24 août 1624, fut tenu sur les fonts par Alexandre le Clercq, seigneur de Pasquendale, au nom d'Anthoine Dennethières, écuyer, seigneur du Doncq, et par D^{elle} Jeanne Bernard. Il mourut jeune;

2º JACQUES-FRANÇOIS DENNETIÈRES, qui suivra. XII;

3º CÉCILE-FRANÇOISE, dont Goethals a fait la fille

(1) ARCHIVES DE TOURNAI. Comptes d'exécution testamentaire. Paquet de 1641.

(2) DE LA FOSSE, dit PITHEM : d'argent à trois roses de gueules, boutonnées d'or.

4

de son aïeul, Charles Dennetières du Doncq (1), fut baptisée à Saint-Jacques de Tournai, le 23 mai 1628, et tenue sur les fonts par M^{re} Jean Rasoir, chanoine de Notre-Dame de Tournai, et par son aïeule, Dame Jeanne Bernard, veuve de Jean de la Fosse. Elle épousa à Saint-Brice, de la même ville, le 22 septembre 1653, Charles DE SPIENNES (2), écuyer, depuis chevalier, seigneur du Vivier (à Escanaffles), etc., mort à Tournai, dans la paroisse de Sainte-Marie-Magdeleine, le 10 mars 1694, àgé de 73 ans, après avoir été second prévôt de la ville. C'était le fils de Philippe de Spiennes, écuyer, seigneur du Vivier, et d'Anne le Cappellier, damoiselle du Bailly (à Celleslez-Molembaix, Hainaut). Elle mourut à Tournai, en la dite paroisse de la Magdeleine, le 24 janvier 1699, après avoir fait enregistrer ses armoiries avec celles de son mari dans l'Armorial général de France (3). Elle git à Sainte-Marie-Magdeleine de Tournai, près de son mari :

4° MAXIMILIEN-JOSEPH DENNETIÈRES, qui suivra, XII *bis*, comme auteur du rameau des seigneurs d'Aubremez;

5° MARGUERITE-FRANÇOISE, baptisée à Saint-Jacques de Tournai, le 14 janvier 1631, eut pour parrain, Philippe de Baudequin, et pour marraine, Marguerite Dennetières, sa tante;

6° PHILIPPE-LÉON, écuyer, seigneur de la Grusonnerie. C'est ainsi qu'il figure dans le tableau généalogique fait par Pierre de Launay;

7º JEAN-PAUL-LÉON, baptisé à Saint-Jacques de

⁽¹⁾ Miroir des Notabilités nobiliaires, t. 1, p, 984.

⁽²⁾ DE SPIENNES. Voyez, ci-devant, au rameau des Seigneurs du Leslieu.

⁽³⁾ D'HOZIER. Armorial de Flandre, etc., Paris, Dentu, 1856, p. 104, Nº 153 bis.

Tournai, le 22 novembre 1634, fut tenu sur les fonts par Jean Dennetières, chevalier, seigneur de Beaumez, et par Dame Jeanne Bernard. On trouve sa courte biographie dans le tome 17 des Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai, à la page 348. Il était seigneur des Loges. Le prénom Léon ne figure pas dans l'acte de son baptême. Il le doit, sans doute, à la « Confirmation. » C'est ainsi que de Launay le prénomme. Il ne prit pas d'alliance.

En 1683, un Léon Dennetières était chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin en l'abbaye de Saint-Nicolas des Prés, dite de Saint-Médard, à Tournai.

XII. Jacques-François DENNETIÈRES, écuyer, seigneur de Montpinchon (1), baptisé à Saint-Jacques de Tournai, le 24 avril 1626, fut tenu sur les fonts par Messire Jacques Dennethière, chevalier, seigneur de Herlebois, et par sa tante, D^{elle} Agnès Dennethière. Il brisa ses armoiries d'un annelet de gueules mis en abîme. C'est ainsi qu'il les fit enregistrer dans l'Armorial général de France en 1697 (2). Il fut du Magistrat de Tournai de 1665 à 1668, étant maïeur des échevins dès le 22 mai 1665. Il fut marié deux fois. Sa première femme, épousée à Saint-Jacques de Tournai, le 27 mars 1659, fut Marie-Thérèse Hac-CART (3), dame de Hédino (à Bailleul en Tournaisis), etc., baptisée en la dite église, le 25 mai 1624,

⁽¹⁾ ARCH. DE TOURNAI. Inventaire des titres de la baronne DE ROISIN, née d'Aubermont, fol. 41, verso. On y voit que Jacques-François releva son fief de Montpinchon, le 15 octobre 1639.

⁽²⁾ D'HOZIER. Armorial de Flandre, etc., p. 101, Nº 125. — Dans un acte de 1674, Jacques-François est prénommé, erronément, Nicolas-Franchois.

⁽³⁾ LE VARLET dit HACCART : d'azur à la croix ancrée d'argent, contonnée de quatre coquilles d'or.

morte en la même paroisse, le 11 août 1668, fille de Jean Haccart, écuyer, seigneur du Ponthois (à Baisieux-lez-Lille), etc., et de Marie Gommer. Devenu veuf avec six enfants, Jacques-François convola à Saint-Jacques, le 11 octobre 1670, avec Bernardine DE SPIENNES, morte en la dite paroisse, le 6 avril 1690, veuve en premières noces, de Luc-Frédéric de Spiennes, écuyer, seigneur de Beughem, châtelain de Leuze, et fille de Philippe de Spiennes, écuyer, seigneur du Vivier, et d'Anne le Cappellier, damoiselle héritière du Bailly.

Jacques-François Dennetières mourut dans la paroisse de Saint-Jacques en Tournai, le 10 février 1702. Les six enfants nés de sa première union suivent; savoir :

l' MARIE-THÉRÈSE, baptisée à Sainte Marie-Magdeleine de Tournai, le 9 mars 1660, fut tenue sur les fonts par Jean Haccart, son aïeul maternel, et par Marie-Thérèse Dennetières (1). Elle mourut dans la paroisse de Saint-Jacques, le 15 septembre 1691, après y avoir épousé, le 10 août 1683, *Jacques* D'Au-BERMONT (2), écuyer, seigneur du Quesnoi (à Pottes), etc., baptisé au château du Quesnoi, le l4 août 1643, y décédé le 31 octobre 1721, après avoir été mayeur des échevins de Tournai et membre du Magistrat de cette ville de 1687 à 1689, fils de Pierre d'Aubermont, écuyer, seigneur du Quesnoi, etc., grand prévôt de Tournai, chevalier d'honneur et conseiller de courte robe au Conseil souverain de cette

⁽¹⁾ La marraine pourrait être Marie-Thérèse Dennetières, du rameau de Croix-au-Mont.

^(?) D'AUBERMONT : de sable à une fleur de lis épanouie d'argent, les boutons entre les feuilles d'or. — D'HOZIER. Armorial de Flandre, etc., p. 26, Nº 111 bis.

ville, etc., et de Robertine-Françoise Rym de Bellem. Elle fut dame de Montpinchon, etc.;

2° MAXIMILIEN-BERNARDIN-JOSEPH, écuyer, baptisé à Saint-Jacques de Tournai, le 8 septembre 1661, fut tenu sur les fonts par M. Maximilien d'Ennetières, seigneur d'Obermez, et par D^{elle} Catherine Haccart, femme de M. de Lannoy (1). En 1682, au moment de se faire chanoine régulier de Saint-Nicolas des Prés, dit Saint-Médard, il fit son testament, et en 1705, il était devenu trappiste (2). En religion, il porta le nom de *Frère Joseph*;

3°ANTOINETTE-CATHERINE, baptisée à Saint-Jacques de Tournai, le 21 janvier 1663, eut pour parrain, Charles de Spiennes, seigneur du Vivier, et pour marraine, sa tante, Anthoinette-Catherine Haccart, dame du Ponthois, femme de Simon des Enffans, écuyer, seigneur de Lannoy (à Hollain). Elle testa le 14 mai 1681 étant religieuse de l'ordre de Saint-Augustin au couvent de Saint-André en Tournai (3);

4° ANNE-FRANÇOISE, baptisée en la dite église, le 7 octobre 1664, fut tenue sur les fonts par son beloncle maternel, Simon des Enffans, écuyer, seigneur de Lannoy, et par Madame de Monget, née Anne Grenu;

5° NICOLAS-BERNARD, écuyer, baptisé aussi à Saint-Jacques, en Tournai, le 20 janvier 1666, eut pour parrain, Nicolas Preud'homme, chevalier, seigneur du Pleumont, et pour marraine, Bernardine de la Fosse, dite Pithem, femme de Maximilien d'Ennetières, seigneur d'Aubermez;

(3) ARCHIVES DE TOURNAI. Testaments. Paquet de 1681.

⁽¹⁾ Lisez : M. des Enffans, seigneur de Lannoy à Hollain-lez-Tournai.

⁽²⁾ ARCHIVES DE TOURNAI. Inventaire des titres de la baronne DE Roisin, etc., fol. 94, verso. — Consaulx. Registre 231, folio 108, verso.

6° Philippe-Jacques, écuyer, testa en 1701 (1).

Rameau des Seigneurs d'Aubermez.

XII bis. Maximilien-Joseph DENNETIÈRES, écuyer, seigneur d'Aubermez (à Blicquy-lez-Leuze), de la Grusonnerie (à Fromelles), etc., baptisé à Saint-Jacques de Tournai, le 18 octobre 1629, fut tenu sur les fonts par Maximilien Bernard, seigneur d'Esquelmes et par Jacqueline de Préys de Regnault-Quesnoi. Il mourut à Tournai, dans la paroisse de la Magdeleine, le 30 janvier 1688, après y avoir épousé à Saint-Jacques, le 22 mars 1664, Bernardine DE LA Fosse, dit PITHEM, baptisée en la dite église, le 27 août 1633, morte en la paroisse de la Magdeleine, le 3 octobre 1686, fille de Philippe de la Fosse, écuver. seigneur de Robersart (à Douchy-lez-Denain), etc., et d'Agnès Bernard (à l'épée). - C'est par la mort de son frère Philippe-Léon que Maximilien-Joseph hérita de la Grusonnerie. Il fut père de sept enfants qui suivent :

l' JEAN-FRANÇOIS, écuyer, baptisé à Saint-Brice de Tournai, le 16 décembre 1664, fut tenu sur les fonts par Jean-François le Louchier, seigneur de Popuelles, et par Dame Agnès Bernard, veuve de M. de la Fosse, seigneur de Robersart;

2º ANNE-FRANÇOISE, baptisée aussi à Saint-Brice, le 22 décembre 1665, eut pour parrain, Jacques-Francois d'Ennetières, seigneur de Montpinchon, et pour marraine, Anne Wouters, douairière de Popuelles. Elle testa à Tournai, le 9 août 1718, retesta le

(1) Inventaire des titres de la baronne DE ROISIN, née d'Aubermont, folio 95, recto.

9 août 1721, et mourut dans la paroisse de Saint-Piat, avant le 17 octobre 1725 (1);

3° PHILIPPE-FRANÇOIS-GHISLAIN, écuyer, baptisé à Saint-Brice, le 3 février 1667, fut tenu sur les fonts par Philippe-François le Vaillant, écuyer, seigneur de Wagh....., chanoine de Tournai, et par Marie-Françoise (lisez: Cécile-Françoise) Dennetières, épouse de Charles Despiennes, chevalier, seigneur du Vivier. Il mourut en bas âge;

4°CHARLES-JOSEPH DENNETIÈRES, qui suit, XIII;

5° MAXIMILIEN-FRANÇOIS, écuyer, baptisé à Sainte-Marie-Magdeleine de Tournai, le 10 octobre 1669, fut tenu sur les fonts par Maximilien d'Ennetières, son cousin germain, et par Anthoinette-Catherine Haccart;

6° BERNARDINE-FRANÇOISE, baptisée en la dite église, le 19 février 1672, eut pour parrain, Jean-François-Alexandre Dennetières, seigneur de Wannehain, et pour marraine, Bernardine Despiennes, dame de Montpinchon. Elle testa à Tournai le 19 octobre 1733, en faveur de son frère Charles-Joseph (2);

7° MARIE-AGNÈS, baptisée en la dite église, le 6 janvier 1674, eut pour parrain et marraine, ses frère et sœur, Charles-Joseph et Anne-Françoise Dennetières.

XIII. Charles-Joseph Dennetières ou d'Ennetières,

(1) ARCHIVES DE TOURNAI. Testaments. Paquet de 1725.

(2) Idem, ibidem. Paquet de 1733. — Parmi les légataires de Bernardine-Françoise figurent ses cousines, les D^{elle} du Quesnoy (d'Aubermont); sœur Angélique-Thérèse de Saint-Joseph (d'Aubermont), carmélite à Douai; Cécile-Françoise-Josèphe de Pappe (SIC), religieuse au couvent des Dames de Terbanes, près Louvain; Anne-Josèphe d'Albast (de Pape), religieuse au couvent des Dames de Bertaimont; sœur Marie-Thérèse-Magdeleine Despiennes, annonciade à Tournai; D^{elle} Marie Françoise Bet et Gabrid-Joseph de Josse, neveu de la dite D^{elle} Bet.



écuver, seigneur d'Aubermez, de la Grusonnerie, etc., baptisé à Sainte-Marie-Magdeleine de Tournai, le 16 janvier 1668, fut tenu sur les fonts par Charles Despiennes, seigneur du Vivier, et par Marie-Thérèse Haccart, épouse du seigneur de Montpinchon. Il fut du magistrat de Tournai en 1709, et fut reçu chevalier d'honneur et conseiller de robe courte au Parlement de Flandre à Douai, le 21 mars 1716, en remplacement du chevalier de Hangouart d'Avelin. Il avait eu par héritage maternel, la terre de Robersart à Douchy-sur-Selle, lez-Denain, qui consistait en toute justice, hommages, rentes et environ 80 mencaudées de terres labourables, prés, pâtures et warechaix (1). Il épousa à Bruxelles, en l'église de Notre-Dame de la Chapelle, le 14 avril 1703, Marie-Alexandrine Simon de Clairpuis, baptisée à Bruxelles, à Notre-Dame de Finisterræ, le 27 novembre 1670, fille de Pierre-François Simon, écuyer, seigneur de Clairpuis (qu'on a vu ci-devant au 4° du degré XI bis du rameau de Croix-au-Mont), etc., greffier du Conseil des Finances aux Pays-Bas, et de Hélène Pétronille Moniot, dite de Moniot, sa première femme.

Charles-Joseph mourut à Douai, dans la paroisse de Saint-Pierre, le 3 septembre 1736, et sa veuve convola dans la dite paroisse, le 7 février 1755, étant àgée de 85 ans, avec Messire Paul de Castillion de Bayne, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis. Marie-Alexandrine Simon de Clairpuis

(1) La terre de Robersart fut léguée à Ange-Joseph d'Aubermont qui s'en deshérita le 12 mai 1738, en faveur de sa sœur Robertine-Françoise depuis baronne de Roisin par mariage. Celle-ci vendit Robersart par acte passé à Valenciennes, le 29 octobre 1738, à Charles-Gabriël Grumelier, chevalier, seigneur de Baillon, prévôt de Valenciennes (ARCHIVES DÉPAR-TEMENTALES DU NORD. Bureau des Finances de Lille. Portefeuille C. 140 et 141. survécut un peu plus de deux ans à ses secondes noces, car elle décéda à Douai, Saint-Pierre, le 10 mars 1757. Elle avait donné à son premier mari, une fille qui suit :

MARIE-FRANÇOISE *d'Ennetières*, baptisée à Sainte-Marie-Magdeleine de Tournai, le 13 avril 1704, fut tenue sur les fonts par le sieur de la Fosse de Robersart (1) et par sa tante maternelle, Marie-Françoise-Simon de Clairpuis. Elle mourut avant son père.

Branche des Seigneurs de Beaumez et du Maisnil en Barœul.

IX quater. François DENNETIÈRES, écuyer, seigneur de Beaumez (à Saméon-lez-Orchies), de Landemont (à Havinnes-lez-Tournai), etc., était le douzième enfant et le huitième fils de Jéròme Dennetières, anobli en 1523, qu'on a vu, ci-devant au degré vui, et de Marie Villain de la Boucharderie. Il fit partie de la Magistrature tournaisienne de 1534 à 1538. Bien que les lettres patentes de noblesse accordées à son père par le souverain absolu des Pays-Bas n'aient pas été enregistrées dans cette contrée, il obtint le 6 août 1546, une sentence lui permettant de porter robes de velours et de soie, ce qui n'appartenait qu'aux nobles de faire (2). Il prit part, comme homme d'armes aux guerres de l'empereur Charles V contre la France et mourut en 1570 (3).

Il épousa Barbe LE BOULANGER, ou simplement

 (1) Pierre-Antoine de la Fosse, écuyer, seigneur de Robersart, de Laulnoy ou Launois (à Lamain), etc., mort à Tournai, Notre-Dame, le 26 février 1708.
 (2) Miroir des not. nob., t. I, pp. 951 et 986.

(3) ARCH. DE TOURNAI. Chirographes, acte du 18 avril 1573, prouvant le décès de François Dennetières. — BIBLIOTHÈQUE DE TOURNAI. Manuscrit CCXXVII, fol. 64.

BOULLENGIER (1), qui mourut le 11 juillet 1597. Elle était dame du Maisnil en Barœul, à Fives-lez-Lille, et fille de Christophe *Boullengier*, écuyer, seigneur du Maisnil, etc., et de Jeanne *de Lignières*. François fut enterré à Saint-Brice de Tournai, et son épouse à Notre-Dame de la même ville. Ils eurent deux enfants; ce sont :

1º JASPAR DENNETIÈRES, qui suivra, X;

2º Hélène, morte le 17 octobre 1583 et inhumée le surlendemain à Saint-Jacques de Tournai, fut mariée deux fois. Elle épousa, en premières noces, par contrat passé à Tournai, le 20 avril 1563, après Pâques, Pierre de Prévs (2), écuyer, seigneur de le Dale (à Reckhem-lez-Audenarde), lequel en 1568, le ler septembre, était prisonnier comme perturbateur de l'ordre et suspect d'hérésie (3). C'était le fils de Pierre de Préys, qualifié noble homme Maistre dès 1550 (4), conseiller dépositaire de l'Empereur au bailliage de Tournai-Tournaisis, seigneur de Prévs (à Herquegies), de Prévs (à Pétrieu-sous-Béclers), de le Vingne (à Tournai), de le Dale, etc., et de Magdeleine Villain de la Boucharderie. Devenue veuve en 1573. Hélène convola à Saint-Jacques de Tournai, le 6 avril 1575, avec Paul CARONDELET (5), écuyer, seigneur de Mousty-sur-Thy, depuis chevalier, seigneur de Mauldelez-Barry en Hainaut, gouverneur de Bouchain, etc., fils de Paul Carondelet, capitaine au service d'Espagne, et

(1) BOULLENGIER : d'azur à trois pains (dit Besants) d'or; au chef du même chargé d'une aigle de sable.

(?) DE PRÉYS OU DE PRÉYLZ : d'asur à trois trèfles d'or. La branche de le Dalle brisait d'une bordure d'or.

(3) ARCH. DE TOURNAI. Registre journal des prévôts et jurés (N° 3331 de l'Inventaire manuscrit), f. 76.

(4) Idem Chirographes de Saint-Brice. Layette de 1550.

(5) CARONDELET: d'asur à la bande d'or, accompagnée de six besants du même, rangés en orle. d'Anne d'Ailly, sa première femme. — Paul Carondelet convola avec Florence de Breucaudin, puis avec Anne de Montigny-Saint-Christophe, et mourut à Bouchain, âgé de 74 ans, le 1^{er} mai 1625 (1). Hélène Dennetières n'eut d'enfants que de ses premières noces. Sa postérité s'allia aux de Voorde, de Loyaucourt, de Croix-Malannoy, etc.

X. Jaspan Dennetières, écuyer, seigneur de Beaumez, de Landemont, du Maisnil, etc., bourgeois de Tournai par achat fait pour douze livres flandres en 1589, avait été créé chevalier par lettres du 15 septembre 1584 (2). Il fut du Magistrat de Tournai de 1589 à 1608, comme juré dès 1589, maïeur des échevins en 1592-93, second prévôt en 1590-95-96-98 et 99, et grand prévôt en 1602-3-7 et 8. En 1594, il était capitaine d'une compagnie bourgeoise (3), et devint depuis conseiller commis des domaines et finances des archiducs Albert et Isabelle, Ajoutons que ce fut un poète. Selon sa biographie, il serait mort le 20 avril 1622 (4), mais nous l'avons trouvé parrain de sa petite-fille Françoise, le 3 février 1623. Il épousa Anne de la Rivière (5), morte le 20 août 1605, inhumée à Saint-Piat de Tournai, fille de Philippe de la Rivière, écuyer, seigneur de Warnes, Wackene, Wevelsberghe, etc., et d'Isabelle d'Ablaing, demoiselle héritière de Romblay (à Vendin-lez-Béthune), de

(1) COMTE DE SAINT-GENOIS DE GRANDBREUCQ. Mémoires généalogiques. Amsterdam, 1780, in 8°, t. I, p. 266.

(2) PAQUOT. Mémoires littéraires, t 3, p. 607.

(3) ARCH. DE TOURNAI, Consaula. Registre 196 de l'Inventaire manuscrit, fol 82.

(4) Bulletins de la Société hist. et litt. de Tournai, t. 17, p. 348.

(5) DE LA RIVIÈRE : d'or à six roses de gueules, sans tige, boutonnées du champ, feuillées de sinople, posées 3, 2 et 1.

Burgaut (à Seclin), de Hingettes, de Boisincourt, etc. De cette union, vinrent cinq enfants qui suivent :

l° BARBE, religieuse carmélite déchaussée sous le nom de Barbe de Jésus, mourut à Louvain (1);

2º JEAN DENNETIERES, qui suivra, XI;

3° ARNOULD, écuyer, membre de la compagnie de Jésus;

4° PHILIPPE, écuyer, mort sans alliance, le 18 avril 1599, inhumé au milieu du chœur de l'église de Saint-Piat à Tournai (2);

5° ISABEAU (Isabelle ou Elisabeth), épousa le l^{er} mai 1612, à Saint-Piat de Tournai, *Claude* DE HAYNIN (3), écuyer, seigneur de Warlaing, de Querenaing, etc., fils de Claude *de Haynin*, dit de Hennin, écuyer, seigneur des dits Warlaing et Querenaing, etc., prévôt de Valenciennes, et de Jeanne Godin, sa première femme. La postérité d'Isabeau Dennetières s'est alliée aux *du Bosch*, dit *de Grontfelt*, aux de *Belleforière*, aux *de Lens de Blendecque*, aux *d'Esclaibes*, aux Damman d'Hérinnes et aux *de Nédonchel de Bouvignies*.

XI. Jean DENNETIÈRES, écuyer, seigneur de Beaumez, du Maisnil-en-Barœul, de Lallemont ou Landemont, etc., bourgeois de Tournai par achat fait pour le prix de 12 livres flandres en 1621, fut du magistrat de cette ville de 1621 à 1637, comme juré en 1621, maïeur en 1625-26, second prévôt en 1629-30, et grand prévôt en 1633-36 et 37. Il fut créé

⁽¹⁾ Bulletins de la Société hist, et litt, de Tournai, t. 17, p. 358.

⁽²⁾ BIBLIOTHEQUE DE TOURNAI. Manuscrit CCXXVII, fol. 37.

⁽³⁾ DE HAVNIN : d'or à la croix engrêlée de gueules, accompagnée au premier canton d'une hure de sanglier au naturel, ou de sable, défendue d'argent.

chevalier, et le 1^{er} septembre 1626, il fit savoir aux Consaulx de Tournai qu'il venait d'être élevé à cette dignité (1). Comme son père, il fut poète et sa biographie se trouve dans les *Mémoires littéraires* de PAQUOT et dans les *Bulletins de la Société historique et littéraire* de Tournai (2). Né vers 1585, il épousa en 1616 (bans à Saint-Piat de Tournai en septembre de la dite année), *Florence* DE CATRIS (3), fille de Nicolas de *Catris*, chevalier, officier supérieur dans l'armée espagnole, seigneur de Hurauville, etc., et de Marie de Zomberghe.

Ils eurent onze enfants :

l° Anne, religieuse annonciade à Tournai, mourut le 27 juin 1652 (4);

2° FLORENT-ANTOINE, religieux et chanoine de Cysoing, abbé de Phalempin en 1660 (5);

3° ALBERTINE, religieuse annonciade à Tournai, mourut le 4 octobre 1649;

4° ISABELLE;

5° FRANÇOISE-GUILLEMETTE, baptisée à Saint-Piat de Tournai, le 3 février 1623, eut pour parrain, son aïeul, Gaspar Dennetières, seigneur de Beaumez, et pour marraine, Noble Dame Françoise vanden Berghe, veuve de M. Dennetières, écuyer, commis aux finances des Etats. Elle épousa à Saint-Brice de

(1) ARCHIVES DE TOURNAI. Registres aux délibérations des Consaulx, à la date indiquée. — Inventaire des titres de la baronne de Roisin, née d'Aubermont, folio 91, verso.

(2) Mém. litt., t. 3, p. 607; Bulletins, etc., t. 17, p. 350. — Jean Dennetières mourut sans doute le 9 août 1661, car son testament fait le 24 octobre 1659, fut approuvé à Tournai, en l'échevinage de Saint-Brice, le 11 août 1661.

(3) DE CATRIS: d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois chats de sable, les deux du chef affrontés.

(4) Pierre DE LAUNAY. Tableau généalogique.

(5) Idem, ibidem.

la dite ville, le 26 novembre 1650, *Philippe* DE Boussu (1), écuyer, seigneur de Mecquignies, échevin de Mons en 1641-42-44 et 45, maître de l'artillerie de cette ville, né audit lieu le 23 juillet 1611, y décédé le 27 novembre 1676, fils d'Adrien *de Boussu*, licencié-ès-lois, conseiller pensionnaire de Mons, puis conseiller au Conseil souverain de Hainaut, etc., et de Georgette-Catherine Bocquet. — Françoise Dennetières testa à Mons, le 14 octobre 1698 (2);

6° JEAN-FRANÇOIS, écuyer, seigneur de Beaumez, du Maisnil, du Petit-Toillon, de Calonne sur la Lys, de la cense d'Oberge, etc., baptisé à Tournai, dans l'église de Saint-Piat, le3février 1625, mort sans alliance, le21 avril 1679, inhumé à Saint-Brice de la dite ville, avait eu pour parrain, Pierre de la Rivière, écuyer, seigneur de Boisincourt, et pour marraine, Marie Bernard (à l'épée). Il donna au grand autel de Saint-Brice, un ornement complet, chasuble, tunique, chappe, etc., aux armes de ses père et mère. Il avait choisi pour exécuteurs testamentaires, Philippe de Baudequin, écuyer, seigneur d'Allincourt, et Jacques-Nazart Desmarets (3);

7° JACQUES-IGNACE, ÉCUYER, baptisé à Saint-Piat de Tournai, le 16 décembre 1627, fut tenu sur les fonts par Messire Jacques Dennetières, chevalier, seigneur Darlebois, et par D^{elle} Françoise de Bacquehem, femme du seigneur du Don (du Doncq). Il testa à Tournai, pardevant Maitre Toussaint Pouille, notaire royal, le 11 septembre 1674 et mourut avant le...... 1677, sans avoir pris d'alliance (4);

ANNALES. X.

⁽¹⁾ DE BOUSSU : d'argent à trois feuilles de buis (BUXUS) de sinople, les liges en haut.

^(?) Annales du Cercle archéologique de Mons, t. XXII, p. 454.

⁽³⁾ ARCH. DE TOURNAI. Comples d'exécution testamentaire. Paquet de 1681. (4) Idem, ibidem.

8° FRANÇOIS-JOSEPH-GHISLAIN DENNETIÈRES, qui suivra XII;

9° CATHERINE-THÉRÈSE, baptisée à Saint-Piat de Tournai, le 17 février 1632, eut pour parrain Messire Pierre Dennetières, chevalier, seigneur de la Grugonnerie (sic), et pour marraine, Damoiselle Catherine de la Haye (voyez : branche de Laplaigne). Elle mourut avant le 7 décembre 1675, car un acte de ce jour fait connaître que ses frères, Jean-François, seigneur de Beaumez, et François-Joseph, seigneur de Lallemont, étaient ses héritiers (1);

10° LOUISE, baptisée à Saint-Piat de Tournai, le 21 août 1634, fut tenue sur les fonts par Madame la Princesse de Ligne, d'Amblise et du Saint-Empire (Louise *de Lorraine-Moï*), et par M. Dalincourt (de Baudequin);

11° MARIE-MAGDELEINE-FLORENCE, baptisée à Saint-Brice de Tournai, le 20 octobre 1640, fut tenue sur les fonts par M. de Boisencourt (*de la Rivière*), et par sa sœur, Albertine Dennetiéres, au nom de Madame d'Ennetières-Herlebois, demeurant à Lille. Elle fut religieuse célestine au château de Tournai.

XII. François-Joseph-Ghislain D'ENNETIÈRES, écuyer, seigneur de Lallemont (jadis Landemont), puis de Beaumez, du Maisnil, etc., fut baptisé à Saint-Piat de Tournai, le l^{er} décembre 1629, et tenu sur les fonts par Franchois de Hennin (Haynin), écuyer, seigneur de Warlin (Warlaing), remplacé par Florent-Anthoine Dennetières, et par D^{elle} Charlotte Daubermont. Il mourut le 4 août 1681, et fut inhumé dans l'église de Saint-Brice. Sa femme, épousée dans la dite église, le

(1) Idem. Chirographes de Saint-Brice. Layette de 1675.

3 juin 1668, et morte dans la même paroisse, le 5 novembre 1699, fut Jeanne-Agnès-Françoise LE Lou-CHIER (1), plus ordinairement prénommée Agnès-Françoise. Née à Tournai, y baptisée à Saint-Brice, le 4 mars 1643, elle était fille de Jacques *le Louchier*, écuyer, seigneur de Popuelles, de Rosne, de Hautteval, etc., et d'Anne *Wouters de Vinderhoute*.

Ils eurent huit enfants baptisés à Saint-Brice; ce sont :

l^o MARIE-FRANÇOISE-FLORENCE. baptisée le 22 juillet 1669, fut tenu sur les fonts par son oncle maternel, Jean-François le Louchier, seigneur de Popuelles, et par son aieule paternelle, Florence de Catrice, veuve de Jean d'Ennetières, chevalier, seigneur de Beaumez. Elle fut religieuse annonciade à Tournai;

2° MARIE-ANNE-FRANÇOISE, baptisée le 20 août 1670, eut pour parrain son oncle paternel, Jean-François Dennetières, seigneur de Beaumez, et pour marraine, sa tante, Marie-Anne le Louchier, dite Mademoiselle de Popuelles. Elle brisa ses armoiries d'un croissant de gueules mis en abîme (2);

3° PIERRE-FRANÇOIS-GUILLAUME D'ENNETIÈRES, qui suivra, XIII;

4° PHILIPPE-FRANÇOIS-LOUIS, écuyer, né le 8 juin 1673, baptisé le 25 du dit mois, fut tenu sur les fonts par Philippe-François de la Rivière, seigneur de Wevelberghe, et par Catherine-Louise de Landas, femme du s^{gr} de Croisomon (*Dennetières*).

5° MARIE-CAROLINE-FRANÇOISE, baptisée le 17 mars

(1) LE LOUCHIER : de sable semé de croisettes recroisettées au pied fiché d'or, à trois louches du même posées en pal, les manches en bas, 2 et 1, brochant sur le tout. — RIETSTAP dit, par errour, deux louches, et ajoute accostées.

(2) D'HOZIER. Armorial de Flandre, p. 107, Nº 190.

1675, fut tenue sur les fonts par Arnould-Jean Dennetières des Wastines et par Marie d'Aubermont. Le 19 novembre 1696, elle demanda son émancipation et la jouissance de ses biens. Les témoins de cet acte furent son cousin, Jean-François Dennetières, écuyer, seigneur de Wannehain, et sa tante, Marie-Anne le Louchier, dame de Wevelsberghe. Elle épousa à Saint-Nicolas de Tournai, le 7 mai 1714, Antoine-François DE BAUFREMEZ (1), écuyer, seigneur du Roseau (à Avelin), etc., fils d'Alphonse de Baufremez, écuyer, seigneur du Roseau, et d'Antoinette-Ernestine-Dorothée de Nédonchel-Bouvignies; petit-fils de Jacques de Baufremez, écuyer, seigneur du Roseau, et de Anne de Poucques, sa seconde femme (2). Les huit quartiers d'Antoine-François étaient :

de Baufremez, le Poyvre, de Poucques, des Plancques; de Nédonchel, de Massiet, de Lannoy, du Chastel de la Howarderie;

6° FRANÇOIS-JOSEPH, écuyer, baptisé le 12 février 1678, fut tenu sur les fonts par son frère, Pierre-François-Guillaume, au nom de Guillaume de Grouff, et par Françoise-Cécile Dennetières (lisez: *Cécile-Françoise*), épouse du seigneur du Vivier (de Spiennes):

7° WOLFGANG-FRANÇOIS-MARIE, écuyer, baptisé le 30 avril 1680, eut pour parrain, Wolfgang-Guillaume de Grouff d'Erkelens, seigneur de Mecquegnies, et pour marraine, Marie-Florence de Boussu. Il fut capi-

(1) DE BAUFREMFZ: d'azur à un écusson d'argent en abime, accompagné en chef, de trois merlettes d'or, rangées.

(2) La première femme de Jacques de Baufremez, inconnue des généalogistes, aussi bien que la seconde, fut Françoise Jeanne Dodrímont, fille de Jean Dodrimont et de Marie de Sars. (ARCHIVES DE TOURNAI, acte du 4 janvier 1641 passé pardevant les échevins de la franche ville d'Aymon Quesnoi, qui est le Quesnoi en Hainaut. Layettes des chirographes du greffe de la cité, Année 1641). taine au service impérial allemand et testa le 28 janvier 1724, étant en garnison à Nieuport, et attaché au régiment du comte de Gand. Il légua cent florins de rente à Jean de Wilde, son serviteur. Les exécuteurs de cet acte furent Charles Delis, bailli de Braffe, et Jean Morelle, receveur du testateur (1).

8° PAUL-FRANÇOIS, écuyer, baptisé le 29 juin 1681, fut tenu sur les fonts par ses frère et sœur, Philippe-François-Louis et Marie-Françoise-Florence.

XIII. Pierre-François-Guillaume D'ENNETIÈRES, écuyer, seigneur de Beaumez, de Lallemont, etc., (2), baptisé à Saint-Brice de Tournai, le 24 novembre 1671, eut pour parrain, Pierre de la Rivière, seigneur de Bosincourt, son parent, et pour marraine, Françoise-Guillemette Dennetières (Mademoiselle de Boussu); sa tante. Il mourut dans la même paroisse le 25 mai 1730, après avoir fait enregistrer ses armoiries dans l'Armorial général de France en 1697 (3). Il les brisait d'un croissant de queules posé sur le canton dextre du chef.

Sa femme, épousée à Saint-Jacques de Tournai, le 17 janvier 1711, fut *Marie-Magdeleine* DE SCHYNC-KELE (4), baptisée à Saint-Nicaise de la mème ville, le 2 juin 1685, décédée dans la paroisse de Saint-Nicolas, aussi à Tournai, le 14 avril 1735, et inhumée à Saint-Brice, près de son mari. C'était une fille de

(1) ARCEIVES DE TOURNAI. Comptes d'exécution testamentaire. Paquet de 1725.

(2) Il n'eut pas le fief du Maisnil en Barœul que lui-même et les autres héritiers de son père vendirent à Charles *le Preud'homme d'Haillies* (ARCH DE TOURNAI. Comptes d'exécution testamentaire. Compte de tutelle des enfants de feu François-Joseph Dennetières, rendu le 23 août 1684).

(3) D'HOZIER. Armorial de Flandre, p. 102, Nº 128.

(4) DE SCHYNCKELK: d'argent à deux coquilles de sable, en chef. et une étoile d'azur, en points. Charles-Dominique *de Schynckele*, écuyer, seigneur d'Audenaerchen, etc., et d'Anne-Marie-Catherine *Hannaert*, damoiselle héritière de Bisselinghe ou Bieselingen, de Westbrouck, du Corroir, etc.

Ils eurent onze enfants; savoir :

l° CHARLES-JOSEPH-FRANÇOIS, écuyer, seigneur de Beaumez, de Lallemont, etc., enseigne au régiment des gardes wallonnes au service d'Espagne, baptisé à Saint-Brice de Tournai, le 7 mars 1712, fut tenu sur les fonts par son oncle maternel, Charles-Joseph Schynckele, écuyer, et par sa tante paternelle, Marie-Caroline-Françoise Dennetières. Il mourut à Tournai, dans la paroisse de Saint-Nicolas, le 25 janvier 1734, et fut inhumé le lendemain dans l'église de Saint-Brice. Il avait testé le 20 novembre 1733 (1);

2° PIERRE-ALBERT-JOSEPH, écuyer, baptisé à Saint-Brice, le l^{er} juillet 1713, eut pour parrain, Pierre-Albert Schynckele, écuyer, seigneur de Bisselinghe, et pour marraine, Marie-Josèphe Hannart. Il mourut jeune;

3° MARIE-GERTRUDE-FRANÇOISE, baptisée à Saint-Brice, le 26 mai 1714, tenue sur les fonts par Jean-François IIannart du Payage et par Gertrude-Françoise Schynckele, mourut dans la même paroisse, le 27 septembre 1726.

4° LOUIS-SÉRAPHIN-GHISLAIN, écuyer, baptisé dans la même paroisse, le 25 avril 1715, tenu sur les fonts par Pierre-Alexis Cocqueau, écuyer, et par Marie-Thérèse Cocquiel, mourut à Tournai, dans la paroisse de Saint-Nicolas, le 5 juillet 1733;

5° FRANÇOIS-JOSEPH-GHISLAIN, écuyer, baptisé à Saint-Brice, le 24 mars 1716, eut pour parrain son

(1) ARCH. DE TOURNAI. Testaments. Paquet de 1734.

frère ainé, et pour marraine, Marie-Josèphe Cocqueau, fille de Pierre-Alexis. Il mourut en la dite paroisse, le 25 décembre 1727;

6° PHILIPPE-JOSEPH, écuyer, seigneur de Deldast (à Béclers), puis de Beaumez et de Lallemont, après la mort de son frère aîné, avait été baptisé à Saint-Brice, le 16 avril 1717, étant tenu sur les fonts par son frère ainé et par D^{elle} Marie-Robertine Rasson. Il mourut à Tournai, dans la paroisse de Saint-Nicaise, le 23 novembre 1736, et fut inhumé à Saint-Brice;

7° MARIE-AGNÈS-FRANÇOISE, baptisée à Saint-Brice, le 20 avril 1718, eut pour parrain et marraine ses frère et sœur, Charles-Joseph-François et Marie-Gertrude-Françoise. Elle mourut au berceau;

8° DOMINIQUE-JOSEPH, écuyer, baptisé dans la même paroisse, le 27 janvier 1721, eut les mêmes parrain et marraine que la précédente et mourut dans la dite paroisse, le 5 février 1723;

9° MARIE-CATHERINE-FRANÇOISE, baptisée à Saint-Brice, le 27 mars 1722, ayant les mêmes parrain et marraine que les précédents, vivait en 1733, selon le testament de son frère aîné. Elle est parfois prénommée Marie-Catherine-Victoire;

10° IGNACE-JOSEPH, écuyer, baptisé dans la même église, le 3 mai 1723, eut les mêmes parrain et marraine que les précédents, et mourut en la dite paroisse de Saint-Brice, le 23 avril 1726;

11° MARIE-MADELEINE-JOSÈPHE, baptisée dans la même église avec les mèmes parrain et marraine, le 9 mai 1724, devint dame de Beaumez, de Lallemont, de Deldast, etc., en novembre 1736 par le décès de son frère, Philippe-Joseph. Elle épousa à....., le 6 juillet 1739, son cousin germain, *Louis-Joseph-Alexandre* DE BAUFREMEZ, écuyer, seigneur du Roseau, etc. Ils eurent pour unique enfant :

ANTOINE-FRANÇOIS-JOSEPH de Baufremez, écuyer, seigneur du Roseau, de Cauchiette, de Beaumez, de Lallemont, etc., baptisé à Havinnes-lez-Tournai, le 8 avril 1741, lequel épousa à Sainte-Catherine de Lille, le 25 novembre 1759, Marie-Josèphe-Alexandrine du Chastel de la Howarderie, baptisée à Saint-Maurice de Lille, le 21 août 1732, morte à Tournai, le 19 fructidor, an X (6 septembre 1802), fille d'Alexandre-Robert-Auguste-François, comte du Chastel, vicomte de la Howarderie, etc., et de la comtesse Marie-Ernestine, née Corbis de Bléquy.

ESSAI

d'une Épigraphie des Dennetières

l° Voyez degrés VI, VII et VIII.

Autrefois se trouvait près de l'escalier menant dans les cloîtres de l'église Notre-Dame de Tournai, une peinture représentant une lame de pierre bleue, ou peut-être une lame de pierre peinte où se voyaient en tête, les écussons des familles DENNETIÈRES, PIPART écartelé de *de Callenelle*, VILLAIN écartelé de *de Launais* et BRACQUE, avec cette inscription :

Soubs ceste lame — repose le corps de — noble homme Jacques — Dennetières lequel — a donné et adhérité — les pouriseurs des poures de — ceste paroisse de dix livres tournois — de rente héritable par an : parmy tant que des biens des dits poures soient chacun an faicts trois obits pour les âmes du dit Jacques, demiselle Jehenne de Thouart, et — demiselle Jehenne du Bos qui furent femmes du dit feu. Et aussy de païer soixante sols tournois de rente par an aux frères mineurs pour auoir de le laigne pour — escauffer les dicts frères après matines, Et pour dire un de — profundis après chascun sermon quils font à Saint-Piat — lequel Jacques trespassa lan 1463 le vingt-septiesme de janvier. Priès pour leurs âmes.

(BIBL. DE T. — Ms. CCXXVII, pages 508-509).

On voit par les quartiers armoriés que cette inscription est due à l'un des fils de Jérôme Dennetières, du degré VIII.

2° V. degré VII.

On trouvait dans la chapelle de Saint-Marcoul, en l'église de Saint-Brice à Tournai, ce qui suit :

 1	7	0	

Ecusson des Denne-	Losange parti	Ecusson des Pi-
TIÈRBS	de Dennetières	PART
	et de Pipart.	

Cy gist demoiselle Quinte, fille de Sire Gérard Pipart, iadis femme de Jacques Dennetières, laquelle trespassa lan 1488, le 28 de jullet. Priès Dieu pour son âme.

(Ms. CCXXVII, page 275).

3º V. degré VIII.

Dans la dite chapelle de Saint-Marcoul était une lame de cuivre portant ce qui suit :

Dennetières

TOUWART

Ecusson des	Une	Ecusson en losange	
Dennetières.	palme.	parti Dennetières	
Casque, lambrequi	et de Villain		
Cimier : une tête et col		écartelé de	
de tigre. Supports	:	de Launais.	
deux tigres.			

Pipart

DAUBERMONT

Chy gist noble homme Messire Jhérosme Dennetières en son temps seigneur des Watines, paroisse de Leers, qui trespassa le 25 doctobre 1535.

Cy gist Marie Villain, son espeuse, laquelle trespassa le 21 octobre 1508. (Ms. CCXXVII, page 240).

4° V. degré X, nº 1.

On trouvait dans l'église de Saint-Jacques, sur une pierre bleue placée dans le pavement du palier des escaliers de la porte méridionale, l'inscription suivante:

> Sovbz ceste lame est posé, avecq ses père et mère, le corps de JEAN DENNETIERES, filz des fevz JEAN et de Damoiselle JENNETTE LE CLERCQ vivans conjoincts, ambedevx escvier, chef svccessivement des armes des DENNETIE: ES, qve en favevr de NICOLAS CAZIER, PIERRE CAZIER, s^r de Hautighem, etc., à son père, beav-frère,

- 171 —

prénommés JEAN, a faict mettre. aïant, le dit JEAN DENNETIÉRES, hantant la gverre, esté avevglé dès lan 1600, est mort le de 16... Priez Diev povr levrs âmes (1). (Imprimé dans *Epitaphes et Blasons*, p. 133).

5° V. degré X, nº quinto.

Au fond des carolles de l'église de Saint-Brice, à main droite, se voyait une lame de pierre encastrée dans le pavement. Elle portait deux écussons armoriés et cette inscription :

CAZIER DENNETIÈRES Sovbs ceste lame e t posé le corps de fev Demoiselle Jenne Dennetières, fille de fev Jehan, en son vivant escvier,... (*Ms. CCXXVII.* page 230).

6° V. BRANCHE DE LAPLAIGNE, degré IX bis.

Nous lisons dans l'article consacré à la commune de Laplaigne par F.-J. BOZIÈRE, en ses *Sourenirs et légendes de l'ancien Tournaisis*, ce qui suit, à propos de ce qui se trouvait dans l'église :

L'objet le plus curieux est une pierre tumulaire
placée verticalement contre la muraille dans une
chapelle à droite du chœur, où, sans aucun doute,
elle aura été déposée après son déplacement de
dessus la sépulture qu'elle recouvrait. Cette pierre,
très épaisse, de deux mètres de longueur sur un
mètre et vingt-cinq centimètres de largeur, représente
en haut relief, mais d'un dessin barbare, un homme
de guerre couché, les mains jointes, la tête nue, la
barbe entière, portant une armure recouverte d'un
surcot. Son casque et ses gantelets reposent à ses
pieds. Sa noble dame est vêtue d'une longue robe et

» d'un mantelet. La tête de cette figure est brisée » ainsi que le blason, supporté par des génies, qui la » surmontait. Les armes du guerrier sont assez bien » conservées pour que l'on discerne trois écussons » chargés chacun d'une étoile à six rais. Quand même » cet intéressant monument ne contiendrait pas l'ins-» cription que nous donnons plus loin, ces armes » diraient assez que nous sommes en présence de per-» sonnages appartenant à la famille d'Ennetières. En » effet, cette tombe est celle d'Arnould d'Ennetières, » écuyer, seigneur de Laplaigne, mort en 1556, et de » sa femme, Catherine de Cordes. Or, l'écu brisé devait » porter deux lions adossés qui rappellent un fait » d'armes glorieux pour la maison de Cordes. - Les » bords de cette lourde pierre tombale taillés en chan-» frein, contiennent huit quartiers placés symétrique-» ment de chaque côté, et au dessus des figures se lit » cette inscription bien conservée : CHI GIST MONSIEVR » ARNOVLD DENNETIÈRES, ESCUIER, SEIGNEVR DE LA-• PLAIGNE, QVI TREPASSA LAN XV°LVI. -

7 V. Branche de Laplaigne, degré IX bis, nº quarto.

A Notre-Dame de Tournai, dans les carolles à main gauche, est une chapelle, où, au-dessous de la table de l'autel, on lit :

Ce dehors a donné feu Mons^r M^{tre} Franchois Dennetières. chanoine de ceste, licencié en théologie. Priès Dieu pour son âme. (*Ms CCXXVII*, page 339).

8° V. BRANCHE DE HARLEBOIS, degré X bis.

Dans l'église de Saint-Piat, dans la chapelle au côté gauche du chœur, se trouvait dans le pavement une lame de pierres à deux personnages avec leurs quartiers relevés en demi-bosse, et avec une inscription, le tout tel que suit :

4

.

ł

.

.



VERRIÈRE, don des époux d'Ennetières-vandenBerghe, qui se voyant jadis en l'église de St Piat de Tournai.

Dennetheres	DE CORDES	vanden Berghe	WOBSTINE	
Dennet iè res		losange		
avec casque		parti		
	et lambrequins	Dennetières		
(Cimier : une	et de		
tète et col de		van d en Ber ghe		
1	ligre entre	dans		
un vol		une couronne.		

VILLAIN

Morel

Calonne

PEYSSANT

SÉPULTURE

de Messire Jean Dennetières, chevalier, seigneur de Herlebois, Reynaertsvliet, la Motte, et conseiller de Son Altesse Sérénissime l'Archiduc Albert et premier commis de ses domaines et finances qui trespassa le 12^e de novembre 1620.

Et dame Françoise vanden Bergue, sa compaigne, Dame de Croixaumont, Eke. Louverie, etc., laquelle trespassa le 3º d'apvril 1630. Priès Dieu pour leurs âmes

(Ms. CCXXVII, page 171).

Les mêmes époux avaient donné à l'église de Saint-Piat, un vitrail représentant ce qui suit :

Dans la partie supérieure, la Vierge assise dans une niche, tenant l'enfant Jésus, offre un chapelet à un seigneur armé, agenouillé sous elle, et vêtu d'une cotte armoriée, tandis que l'enfant divin tend un chapelet à une dame couverte d'un manteau armorié et doublé d'hermine. Seize quartiers coloriés de leurs émaux ajoutaient à la beauté de ce vitrail. C'étaient :

Dennetières, Pipart, Villain, Bracque; de Cordes, Tiestelin, Moreels, Hertsvelt, pour le mari, et

vanden Berghe, Noppe, Calonne, A le Couppe; vande Woestyne du Mont, Peissant et Lestoret, pour la dame.

9° V. Branche de Harlebois, degré XI.

Dans l'église de Saint-Piat, contre le mur de la nef à gauche en entrant, près de l'autel de Saint-Nicolas, on trouve un monument orné des grandes armoiries des Dennetières et de huit quartiers portant cette inscription :

Grand écusson.

D. O. M.

D e n n et ières		Genere et virtyte conspicye Maria de Baydegyin	BANDEQVIN
VANDER	BERGHE	qvod mori potvit hic jacet cvm marito Jacobo Dennetišnes	LA RIVIÈRE
VANDA	DBROHR	barone de la Berlière, etc	
I	egis catl	hol. consiliario statvs et thesavrario	genlis
de Cor	DES	ad vsqve XI sept. MDCLXIII,	ZOMBERGHE
		vixit	
		belli calamitas	
VANDE	WOBS-	ivnctvs animo tvmvlo separavit	LANNOY-
	TYNB	illa hic patrio	ABLAIN
		ipse Brvxellæ tegitvr peregrino	
		vtrosqve	
		itervm vt beata ivngat æternitas	

10° V. Branche de Harlebois, degré XI.

Dans l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles, on voyait cette épitaphe :

D. O. M.

Jacobus Dennetières, baro de la Berliere, etc., præses camera rationum Thesaurarius Generalis, consiliarius status

H. S. E.

Dennetières	Suam in Rationibus justitiam,	VANDEN
	in Thesauri cura fidem, in	BERGHE
	statu rectitudinem, vigilan-	
VILLAIN-JOLLAIN	-tiam et prudentiam per annos	CALLONNE
	LX. Regi probavit; ut Deo	
	probet precare.	
CORDES, DIT	Mariam de Baudequin DE LA	WOESTINE
WATRIPONT	conjugem unicam, Tornaci	
	dum Regi pareret in majorum	
	Monumento deposuit, ipse	

- 175 -

Morel

Ao. M.DC LXXVII. ap q. Ætatis LXXXI. Defunctus hic condi voluit, malens ab uxore, et suis quam à Rege, vel Corpore se jungi. Philip--pus Franc^{us} Dennetières, Marchio de Mottes, etc. Pa--renti opt^o filius jam unicus D.D.

Dennetières

DE BAUDEQUIN (Théâtre sacré de Brabant, t. I, p. 206).

PESCHANT

11° V. Branche de Harlebois, degré XII. Près du monument précédent, à Sainte-Gudule, entre deux colonnes de marbre :

Denne	tières Ob	ERT
Dennetières	D. O. M.	OBERT
	PHILIPPUS FRANC ^{US} DEN-	
	NETIÈRES, marchio de Mot-	
DE COBDES-	tes, baro de la Berlière, Pa-	le Prévost
WATRIPONT	tris in suprema Belgii Æra-	
	rii quæstura et in Consilii sta	-
VANDEN BERGHE	tus dignitate Successor, hic	LE FRANCHOIS
	jacet cum Maria Obert	•
DE LA WOESTINE	dilec ^{ma} , conjuge sua, Do-	de le Flie
	mina de Massinghien, Fonte-	
de Baudequin	nes, etc , quam cum mors	
	marito rapuisset die IX Feb.	d e Landas
de Zomberghe	Ao. M.DC.LXXXVIII.	
	Hoc solutus vinculo Sacer-	des Esprin-
	dotali se adstrinxit in Claus-	GALLES
de la Rivière	tris Brux. PP. Carmelitarum	
	Discalcea ^{rum} ut solitudinis la-	
d'Ablin	tibulo tenacius Christo spons	
	suo intimè agglutinaretur, 1	BS FARVACQUES
	quo Deo salutis Hostia re-	
	pentinè vita defunctus est di	9
,	X ⁴ aprilis anno M.DC.	
	LXXXXVII, ut commortuus	l

Christo eidem et convivat cum chari^{mo} Patre dilec^{ma} uxore, et fratre suo Trib. Equit. mortuo in hoc tu--multo conjacentibus, tu lec--tor apprecare. R. I. P. (*Théâtre sacré de Brabant*, t. I, p. 206).

12° V. Rameau de Croix-au-Mont, degré XI bis.

En 1877, on lisait dans l'église de Wannehain, l'épitaphe suivante :

4	Armoiries des Dennetieres	
Dennetières	et des LANDAS dans deux	LANDAS
	écussons conjugués, le second	ovale.
	Icy gisent Messire PHILIPPES	
VILLAIN DE	CHARLES DENNETIERES, vivant	
LA BOUCHARDERIE	chevalier, seignevr de	ESPRINGALLES
	Croisavmont, Staseghem	
DE CORDES	LOVVRIE, etc., et Dame	CAMBRY
	CATHERINE LOVISE DE	
Moreel	LANDAS, dame de Wannehain,	
	dv Maretz, etc., sa compagne.	FARVACQUES
vanden Berghe	qvi ont fondé vne messe	
	et obit à perpétvité	
CALONNE	en ce liev. Décédé ledit	BAUDEQUIN
	seignevr le 28 décembre	ZOMBERGHE
VANDE WOESTYNE	1662, et ladite dame le	
	6 feurier 1689. et Jean-Franç	ois, la Ri-
PEISSANT	levr fils, décédé le 28 aovt 17	12. VIÈRE
	Priez Diev povr levrs armes.	ABLAIN

Dans cette inscription que nous avons publiée dans le tome I des Notices généalogiques tournaisiennes, page 64, le quartier dénommé THOUARS est en réalité DE CALONNE, dit van Caloen, et le quartier demeuré anonyme est formé par les armoiries de Peissant; qu'un copiste amateur nous avait mal décrites.



13° V. BRANCHE DU DONCQ, degré IX ter.

Au chœur de l'église de Saint-Jacques à Tournai, pendait un tableau attaché à la clôture qui sépare le chœur de la chapelle voisine. Sur ce tableau était ce qui suit :

-	Armoiries des <i>Dennet</i> cimées d'un vol.	tieres,
Dennetières		de Brabant
	Losange	
	parti	
Touwart	Dennetières	BRACQUE
	et	•
	de le Saulx	
Pipart	(à l'aigle)	CLERMES
(écartelé <i>de</i>		
Callenelle)		
DAUBERMONT		VILLAIN
		(écartelé <i>de</i>
		Launais)
	Jhérosme Dennetières,	escuïer,
8	r des Loges, en mémoire	
	e, Mons. Pierre Dennetiè	
•	s' du Donc, lieutenant gé	
	Bailliage de Tournay et I	ournesie,
	qui trespassa le 5 ^e de ma	•
4	1 D	

et de Demoiselle Agnès de le Saulx, sa

femme, qui mourut le 3^e de febvrier 1581, inhumée au chœur de ceste Eglise, a fait poser cest épitaphe le 4^e septembre 1610. Priès Dieu pour leurs

âmes.

(Ms. CCXXVII, page 397; GOETHALS, Miroir des notabilités, t. I, p. 984).

On remarquera que les quartiers de la mère de Pierre Dennetières, Marie *Villain*, doivent être lus en remontant.

14° V. Branche du Doncq, degré IX ter, n° tertio. Dans l'église de la Magdeleine à Tournai, on trou-ANNALES. x. *12 vait dans le pavement de la nef, vers le côté gauche, une lame de pierre ornée de cinq écussons, et portant cette inscription :

	Armoiries des Dennetières.	
Dennetières	avec casque, lambrequins	de le Saul i
	Cimier : téte et col de	(à l'aigle)
	tigre entre un vol.	•
VILLAIN	Supports : deux tigres.	Joseph

Chy gist JHÉROSME DENNETIÈRES, escuïer, s^r des Loges, lequel aïant faict plusieurs fondations pieuses avec Damoiselle ANTHONETTE DE CROIX, son espeuse, termina de vie à trespas, le 4^o du mois de septembre 1610. Priès Dieu pour son âme.

(Ms. CCXXVII, page 211).

15° V. Branche du Doncq, degré XI, n° tertio.

Dans l'église de la Magdeleine à Tournai, en descendant la nef, à gauche, entre les troisième et quatrième colonnes, on voyait dans le pavement cette épitaphe, ornée d'armoiries et de seize quartiers de noblesse :

Armoiries des de Spiennes et des d'Ennerieres accolées sous un casque orné de lambrequins et cimé d'un *lion issant*.

D. O. M.

DESPIENNES Icy repose le noble homme Messire DENNETIÈRES CHARLES DESPIENNES, chevalier, seig^r du Vivier,

DE FAULX dv Prets, dv Bailly, etc., qvi s'acquitta DE LE sy dignement des premières charges dans la SAULX DE PAPE Magistratvre qve le pevple le DU BOIS regarda comme son père et la dit DE FIENNES

 GHEYS
 Noblesse comme un homme dhonnevr.

 Lestime et laffection qvils
 Landas

 LE CAPPELIER
 Evrent povr lvy fvt si grande qvon

dovta sy sa mort en la 72^e année de son âge,

- MOREL le jo de mars 1694, fvt plvs regrettée DE LE FOSSE qve sa vie fvt honorée, Et la DARRE
- BERNARD Noble Dame CÉCILE DENNETIÈRES, son épovse, fille de Messire Pierre, BERNARD chev., seignevr de la Grysonnerie, etc.,

— 179 —

DARRE décédée le 24^{me} de janvier 1699, WYTS âgée de 71 ans. Reqviescant in pace. (Publiée dans *Epitaphes et blasons*, p. 172).

16° V. RAMEAU D'AUBERMEZ, degré XII.

Dans l'église de la Magdeleine, à Tournai, en descendant la nef, à gauche, entre les première et deuxième colonnes, on trouvait cette épitaphe :

Armoiries des *d* Ennetières et des *de la Fosse*. dits *Pitthem*, timbrées d'une couronne à neuf perles apparentes.

> Sépulture de Messire MAXIMILIEN DENNETIÈRES chevalier, seigneur d'Aubermez, de la Grusonnerie, etc., décédé le XXX de janvier mil six cens quatre vingt huit, et de Dame BERNARDINE DE LE FOSSE, ditte PITTHEM, son épouse, dame de Robersart, décédée le III doctobre mil six cens quatre vingt six. Requiescant in pace. (Publiée dans *Epitaphes et blasons*, p. 170).

17° V. BRANCHE DE BEAUMEZ, degré IX quater.

A Saint-Brice de Tournai, en la chapelle de Saint-Marcoul, contre la muraille, se voyait une inscription ornée d'armoiries timbrées et de huit quartiers :

DENNETIÈRE	s Armoiries	Losange	BOULANGER
	des	parti	
Pipart	Dennetie res	Dennetières	DE MARCHIENNES
(écartelé <i>de</i>		et	
Callenelle)		Boulanger.	
Villain	Dans ce tombeav j	ovdreux gist Fra	anchois inhumé de

(écartelé de Escvier générevx et seignevr de Beavmé LIGNIÈRES Launais) Qvi sviuit et la guerre et les trasches enthières

BRACQUE De ses aïevx Pipars : Diev le ueville loger BERGHES En son repos auec sa Barbe Bovlenger (op zoom) Il movrvt lan 1570.

(Ms. CCXXVII page 242).

18° V. Branche de Beaumez, degré IX quater.

A la Cathédrale de Tournai, près de l'escalier menant aux cloistres, se lisait une inscription ornée des armoiries des *Dennetières* et des *Boulanger*, et de quatre quartiers; la voici :

Cy devant gist demiselle BARBE BOVLENGER, damme dv Maisnil, iadis femme de noble Franchois DENNETIÈRES, escvier, s^r de Beaumès : laqvelle trespassa le onziesme de jvillet 1597.

Priès Diev pour son âme. Losange parti DENNETIÈRES et de BOULANGER BOULANGER, MARCHIENNES, LIGNIÈRES, BERGHES. (Ms. CCXXVII, pages 508-509).

19º V. Branche de Beaumez, degré IX, nº secundo.

Dans la chapelle de Saint-Marcoul, à Saint-Brice de Tournai, était entée dans la muraille une épitaphe représentant un homme armé et agenouillé, sculpté en pleine bosse, avec les quartiers et l'inscription qui suit :

	Armoiries des		
Preys	DE PRÉYS,	Dennetières	
	brisécs d'une		
	bordure, ornées		
VILLAIN	de casque et lambrequins	BOULANGER	
(écartelé	et cimées d'une tête et col		
de Launais)	d aigl e entre un vol.		
Jaspar de	e Preys, vivant escvier, s ^r de le	e Dalle,	
capitaine	d'vne compagnie de cvirassiers	à cheual	
av seruice	e dv Roy Catholique, après auo	ir été av	
rauitail	lement de Roven, prinse de Car	nb ray ,	
Ardres, Calais, Amiens, Ostende, Uesel et			
avtres places, termina le 21º jovr de may			
lan 1613 : gist son corps en l'église de la citadelle de Cambray			
-	(Ms. CCXXVI	//. nage 233).	

20° V. Branche de Beaumez, degré X.

Dans l'église de Saint-Piat à Tournai, en la chapelle de Saint-Nicolas, au dessous de la table d'autel, on trouvait une inscription ornée de grandes armoiries et de huit quartiers, comme suit :

Dennetières	Ecusson ovale , parti d'Ennetières	la Rivière
VILLAIN iécartelé	et de la Rivière.	WAES
de Launais)		
BOULANGER		DABLAING
de Lignières		FOURMESTRAULX
A l'honr	neur de Dieu et de la Vierge	e Marie
et orneme	nt de ceste chapelle de Sain	n t-N icolas
et de Saint	e-Anne, Messire Jaspar De	NNETIÈRES
chevalier, s ^r de Beaumé, aagé de 73 ans. m'a donné		
en mémoire de soy et de Damme Anne		
de la Rivière, sa femme, ce 21 de mars 1622.		
Elle trespassa le 20 daoust 1605. Et luy		
Priès Dieu pour leurs âmes.		
	-	VII, page 147).

21º V. Branche de Beaumez, degré X, nº quarto.

Au milieu du chœur de l'église de Saint-Piat, à Tournai, était une lame de pierre, encastrée dans le pavement, et portant grandes armoiries, quartiers et inscription comme suit :

Dennetières	Armoiries complètes des	LA RIVI S RE
(à la bordure	Denneeières, <i>brisées</i>	
engrèlée)	d'une bordure engrêlée.	
	Casque, lambrequins, cimier et	
BOULANGER	supports.	DABLAIN
Ci gist Phili	ppe Dennetières, escvïer, qvi tr	espassa le 18°
dapuril de lan 1		
	Priès pour son âme.	
	(Ms. CCXXVII	7, page 139).

22° V. Branche de Laplaigne, degré X, n° sexto.

Dans l'église de Saint-Bavon, à Gand, devant l'autel de la Sainte-Croix, fut inhumé le chanoine Robert d'Ennetières, propriétaire de la septième prébende royale, par nomination des archiducs Albert et Isabelle, faite en 1606, et par prise de possession du 9 février 1607. Son épitaphe, ornée de ses armoiries, cimées d'un tigre issant au naturel, accolé d'azur, était accompagnée de huit quartiers, et ainsi conçue :

D. O. M.

Nobili ac venerabili viro D. Roberto d'Ennetières, Cathed. hujus ecclesiæ presbytero, et per annos 42. canonico. pietate in Deum, charitate in proximum, munificentià in Eccle--siam, insigni concordia, doctrinà ac morum comitate, omnibus percaro, vivere desiit æternum victurus 18 aprilis 1649, æt. 71. Nepotes mœsti posuerunt : viator bene precare, et te morituri cogita. Quartiers : D'ENNETIERES, Villain, CORDES, Morel; FOURVY, Baillette, HENNIN, Hauselle. (Chanoine HELLIN. Histoire chronologique des évéques et du Chopitre exemt de Saint-Bavon, à Gand, t. I, p. 262).

UNE AUTRE FAMILLE d'Ennelières Réputée Noble.

Le nom de *Dentier* ou *Dentiers*, que des personnes prononcent Dennetières, fut assez répandu dans le Hainaut et le Tournaisis. Il y avait des Dentier à Houtaing, avant que les d'Ennetières n'y aient acquis le fief de la Berlière. On trouve encore, au XX^c siècle, de nombreux *Dennetières* domiciliés dans le département du Nord et à la frontière de la Flandre Occidentale. Cela prouve que les *villici*, c'est-à-dire les maires héréditaires, d'Ennetières-en-Weppes, et que les *fieffés*, d'Ennetières-en-Avelin, ont eu des cadets qui ont fait souche.

Dans l'ouvrage intitulé Recueil des familles originaires des Pays-Bas ou y établies (Rotterdam, 1778, in-8°), tome second, page 308, on trouve une famille d'Entieres ou Dentieres, que le Roi d'armes van BERKEL déclare issue de Roland DENTIERES, fils de Jacques Dennetières, seigneur de le Val à Mouscron, et de Sandrine des Ablens, sa quatrième femme. Or le testament de Roland Dennetières, approuvé à Tournai le 13 janvier 1500 (1), prouve clairement que cet oncle du premier Jérôme ne prit pas d'alliance, et mourut sans postérité, même illégitime. D'un autre côté, GOETHALS, dans son Miroir des notabilités nobiliaires, t. 1, p. 988, laisse passer une erreur typographique qui fait de Jean Dennetières, seigneur de Beaumez et homme de lettres, le petit-neveu de Marc Dentieres, le prétendu petit-fils de notre Roland, alors que PAQUOT, en ses Mémoires littéraires, t. 111, p. 607, a écrit petit-neveu de Marie. De tout cela, il résulte que des erreurs nouvelles, faites par des plagiaires non avertis, sont à craindre. Quel était le second Roland Dentieres ou d'Entieres qu'on marie à Marguerite d'Allennes (aux losanges), pour en faire le père de Marc d'Entieres, conseiller et maitre ordinaire en la Chambre des Comptes à Luxembourg? Nous n'en savons rien, mais nous constatons que sa postérité, qui donna un chanoine à Notre-Dame de Cambrai (Philippe D'ENTIERES); un conseiller et maître de la Chambre des Comptes en Brabant (Charles D'En-TIERES), un seigneur de Meerbeek (entre Louvain et Bruxelles), secrétaire du Conseil privé de S. M. Catho-

(1) ARCHIVES DE TOURNAI Testaments. Paquet de l'année 1500.

lique aux Pays-Bas, et contrôleur des sceaux des privé et grand Conseils, époux d'Isabelle-Marie Gheys, dame de Bavinchove (Robert D'ENTIERES), s'est éteinte dans la ligne directe dans la personne de Jeanne D'ENTIERES, dame hérîtière de Meerbeek et de Bavinchove, mariée en 1670, à Julien-Joseph-François, comte de la Tour-Saint-Quintin et de Seninghem (Seninghen), seigneur de Colomby, la Motte, Blecquin, Lumbres, Luisegnies, etc., capitaine de cavalerie au service de S. M. Catholique, mort le 20 juin 1708.

Voici les seize quartiers de cette dame :

Paternels :

D'ENTIERES, d'Alennes, BENTINCK, Opberghe; BAUWENS, Audenhage, MARCHANT, Opberghe.

Maternels :

GHEYS, Velaere, VAN HECK, Gramez;

BERNARD (à l'épée), Haudion, VANDER RYNE, Nieuwenhore.

Nous y avons fait mettre les huit quartiers en petites capitales.

Dans cette généalogie de cinq degrés, nous ne trouvons, outre les deux dates citées plus haut, qu'une troisième qui est celle du mariage d'Entieres-Gheys, contracté le 27 septembre 1649, et en note les dates des décès de Marc et de sa femme (1).

Les vrais alliances sont celles de BENTINCK (d'a:w

(1) Il existait dans l'église paroissiale de la Chapelle (2), au chœur de Notre-Dame, l'épitaphe suivante :

> D. O. M. Monumentum Familiæ Marci Dentieres et Catharinæ de Benteinc conjugum Hic fato cessit 24 juin 1600 Illa 20 Martii 1607

(2) Sans doute Notre-Dame de la Chapelle, à Bruxelles?

à la croix ancrée d'argent), de RUIJT (d'azur à la rose d'argent), de BAUWENS (de gueules à deux quintefeuilles d'argent; au franc-quartier émanché d'argent et de gueules de dix pièces, qui est SWERTS); de RULANT, dit ZEELANDRE (d'or à l'aigle de sable, à la fasce ondée d'argent et d'azur de sept ondes, brochant sur le tout); de GHEYS OU GHYS (de sable au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même), et enfin DE LA TOUR-SAINT-QUINTIN (d'or à la bande de gueules; au canton d'azur).

> Le Comte Paul-Armand du CHASTEL de la HOWARDERIE.

LE MÉTIER

des fondeurs de laiton et des batteurs de cuivre, ou caudreliers

à Tournai

L'Histoire des Métiers, à Tournai, est encore à faire, bien que cependant quelques chapitres en aient déjà été écrits; et parmi ceux-ci, les plus intéressants peut-être, ceux qui traitent des produits fabriqués par ces métiers, peuvent se lire dans l'ouvrage si rempli de documents, de MM. Cloquet et de la Grange : Etudes sur l'art à Tournai et les anciens artistes de cette ville, où tour à tour, ils parlent des architectes, maçons, tailleurs de pierres, sculpteurs, escriniers, fondeurs de laiton, batteurs de cuivre, ferronniers, enlumineurs, relieurs, peintres, verriers et orfèvres.

M. Desmazières a traité des imprimeurs, et Mgr Voisin a écrit sur les hautelisseurs; enfin nous-même avons complété ces recherches, par l'histoire des tapissiers et hautelisseurs, et nous avons fait aussi celle des potiers, faïenciers et porcelainiers.

La matière toutefois est loin d'être épuisée, même sur les métiers indiqués ci-dessus, car si MM. Cloquet et de la Grange ont publié quelques règlements les concernant, ils ne se sont nullement proposé d'écrire leur histoire. Parmi les métiers tournaisiens qui présentent le plus d'intérêt, figurent ceux des fondeurs de laiton, batteurs de cuivre et chaudronniers.

L'exposition de Dinanderies de 1903, à Dinant, a montré la valeur artistique des produits de cette industrie, dans diverses localités belges; leur diversité et leur importance. On a pu alors répartir, en quatre ou cinq groupes principaux, ces produits de notre industrie nationale, et parmi eux l'on a particulièrement admiré ceux de l'école de Dinant, la plus ancienne en date, et ceux de l'école de Tournai, qui égala, si elle ne la surpassa point, sa rivale des bords de la Meuse.

On a vu à cette exposition, en originaux ou en facsimile, les produits les plus remarquables (parmi ceux que le temps et les hommes ont épargnées) de la fabrication tournaisienne, et dans une communication faite à la troisième section (1) du Congrès archéologique qui eut lieu en même temps, nous avons signalé à grands traits les œuvres les plus magnifiques de nos artisans, et cité les noms des maîtres tournaisiens qui se sont signalés dans le travail du cuivre, et auxquels nous devons tant d'œuvres d'art véritable : fonts baptismaux, lutrins, chandeliers, statues, grillages, croix, couronnes de lumière, autels; des cloches de toutes dimensions; des pièces d'artillerie de toutes formes et de tous calibres, œuvres des maitres qui ont nom Guillaume le Febvre, Alard Genois, Gérard de Rosteleu, Lotart Hainette, les Van Horque, Michel le Maire ou de Gand, les Maumuchet, et tant d'autres, qui vivaient au XV^e siècle, l'époque la plus brillante de l'industrie du cuivre dans nos murs.

⁽¹⁾ L'art du bronze et du cuivre à Tournai. Fondeurs et batteurs de laiton. In-8°, Namur, 1904, 2 planches.

Nous ne nous proposons pas, au cours de cette étude, de revenir sur ce qui a déjà été dit par nos prédécesseurs, ni par nous, à Dinant.

Son objet est beaucoup plus modeste : relater et coordonner les documents relatifs au métier proprement dit, documents conservés aux archives communales de Tournai, où ils sont peu nombreux, dans le fonds général, mais plus abondants dans le *fonds Desmaziêres*, où on trouve une farde de pièces provenant vraisemblablement du dernier détenteur des archives du métier (1); enfin dans divers fonds où certains de ces documents semblent s'être trouvés par hasard.

On conserve au musée communal de Tournai, le coffre ou *ferme*, en chêne sculpté, à fenestrages gothiques, orné des armes de France, et du briquet de Bourgogne, qui renfermait les archives des chaudronniers, l'une des branches du métier des fondeurs de cuivre.

Nous nous sommes efforcé d'y réunir quelques objets de fabrication tournaisienne, chandeliers, mortiers, etc.; nous avons pu y faire figurer aussi deux superbes fac-simile de nos plus belles pièces en laiton, les fonts baptismaux de Hal, et le lutrin-aigle de cette église, œuvre de Guillaume Le Febvre.

Mais en ce qui concerne cette industrie, Tournai, riche encore de ses produits, peut les montrer dans les milieux même pour lesquels ils ont été fabriqués : l'aigle lutrin de l'église Saint-Nicolas (2) 1393; celui de l'église Saint-Jacques (1411), ceux de l'église Saint-

⁽¹⁾ Ces dernières pièces n'ont pas été connues de MM. Cloquet et de la Grange quand ils ont écrit leurs *Etudes sur l'art à Tournai*.

⁽²⁾ Ce n'est plus qu'un fac-simile, l'original ayant été vendu au Musée de Cluny à Paris, où il figure aujourdjhui.

Piat (1403), de la paroisse Notre-Dame (XVI^e siècle), de l'église Saint-Jean (XVI^e siècle), de l'église Saint-Quentin (1638); le chandelier pascal de Saint-Brice, XV^e siècle, les grands chandeliers d'élévation, hauts de près de deux mètres, appelés *bourdons*, à la Cathédrale et dans les églises Saint-Piat, Saint-Nicolas, Saint-Quentin.

Deux grands chandeliers de 1642, par Chabouteau, à l'église Saint-Brice; une magnifique série de chandeliers d'autel de formes et de dimensions variées, conservés dans cette même église; deux chandeliers d'autel du XV^c siècle à l'église de la Madeleine et deux autres à l'église Saint-Jean.

Des plaques commémoratives ou funéraires à l'église Saint-Brice et à l'église Saint-Quentin; un ex-voto judiciaire au musée, etc.

Les cloches du Beffroi (1392 et 1416), de la Cathédrale, de Saint-Brice, Saint-Piat, la Madeleine, Saint-Jean, etc.

I.

Le document le plus ancien où se trouvent mentionnés les CAUDRELIERS, est un des registres de la loi de 1276 à 1280, mais sans aucun détail intéressant le métier (1); on rencontre encore cités dans divers documents, mais individuelment, et sans aucuns détails, divers suppots du métier, fondeurs de laiton, caudreliers, tailleurs ou batteurs de laiton, boutonniers de laiton, fondeurs de cuivre, anneliers de laiton, etc.

MM. Cloquet et de la Grange (2) ont publié l'ordon-

⁽¹⁾ Voir Léo VERRIEST : Les registres de justice, dits registres de la loi. Tournai, 1905.

⁽²⁾ Etudes sur l'art à Tournai, tome I, p. 291.

- 190 ---

nance de 1371, relative à la fabrication des aniaux de laiton,

Son intérêt et sa dimension modeste nous engagent à la reproduire ici, plutôt que de renvoyer le lecteur à l'ouvrage de ces savants auteurs.

Ordenanche des aniaux de laiton.

Premiers que il ne soit nuls qui se melesce dou mestier de faire aniaux de laiton qui dore en avant œuvre d'iceli mestier de nuit, sour le maistre, vallet on apprentich estre criet à xx sous et lequel ban paiera le maistre pour ses aprentis.

Item que nuls doudit mestier ne puist ouvrer d'iceli mestier les jours de flèste commandées à garder, les samedis, les nuits nostre Dame, les nuits d'apostle, ne les végilles commandées puis le premier coup de vièspres sonet, sour xx sous, et paiera li maistres pour ses aprentis.

Item que chascun dudit mestier ne puist avoir que un aprentis ou mains se il lui plaist, liquel aprentich serviront un ans continuels anseois qu'ils puissent ouvrer devant aultrui sour la dite paine.

Item que nuls maistres doudit mestier ne puissent soustraire les vallés l'un de l'autre tant que li vallés ait parfait le service de sen maistre et acompli ses convenances, sour la paine devant dite.

Item que nuls desdits mai tres ne puist maittre nul vallet en œvre se il n'est de boin nom, de boine grace et renommée, ne aussi qui ait convenance de service à autre maistre tant devant comme dehors sur ledit ban.

Item que adfin que on fache ledit ouvrage bon et loyal, chertaines wardes y soient ordenées par eskevins, che entendu que des aniaux dont li douzaine ne voulra que xn den. tourn et en dessous, nulle cognissonce n'en apartenra ausdits wardes.

Fait et passé par les consauls, le mardi xxr^e jour de décembre l'an 1371.

La première ordonnance concernant le groupe des fondeurs, batteurs, graveurs et chaudronniers est relative au métier des CHAUDRONNIERS, elle date de 1414, et a trait à la discipline intérieure du métier. Elle défend aux *caudreliers* fabriquant des objets neufs, d'avoir à leur étalage plus de trois pièces de vieille chaudronnerie, et d'autre part, un marchand de vieux chaudrons ne peut avoir à son étalage plus de trois pièces neuves. Les uns et les autres ne peuvent vendre qu'au marché (1).

Une ordonnance du 3 novembre 1423 rendue par les doyens et sous-doyens de la chambre des arts et métiers au profit des FONDEURS DE LAITON, est rappelée dans l'ordonnance de 1543, mais le texte n'en est pas conservé dans nos archives locales. On le trouve cependant repris dans un volume manuscrit, propriété de Madame la comtesse de Limminghe, de Gesves, où sont aussi transcrites toutes les ordonnances portées en cette année 1423, sur les métiers de Tournai et leur organisation en 36 bannières, et dont nous devons la communication à l'obligeance du baron Maurice Houtart.

L'ordonnance stipule que l'apprentissage sera de quatre ans, et le droit d'entrée dans le métier de xx s. t. dont xv au profit de la bannière et v « aux maistres fondeurs pour boire ensemble. »

Le nombre d'apprentis que peut employer un maître n'est pas limité.

L'apprenti qui veut devenir maître doit payer IIII lb. t. dont III au profit de la bannière et une « aux maistres et ouvriers pour boire ensemble. »

Les fils de maître et les ouvriers du métier qui épousent une fille de maître, paient seulement vs. pour boire.

(1) ARCH. DE TOURNAI. Registre des Consaux, 1414. Cette ordonnance est citée dans les Etudes sur l'art à Tournai. Il est défendu de travailler après 3 heures de l'aprèsmidi les samedis, les veilles de fète de Vierge, les vigiles des fêtes, etc., et tout autre jour avant la sonnerie des matines et après le dernier wigneron (la cloche du soir).

Enfin il est encore défendu d'employer un ouvrier qui n'a pas rempli ses obligations envers le patron qu'il quitte.

Ordonnance des fondeurs de laiton, sous la banière des Fèvres, 1423.

« Item desdiz fondeurs de laitton. Chi après sensievent les ordonnances, franchises et libertez faites passées et accordées sur le fait, labeur et mestier des fondeurs de laitton, sortissans et suppos soubz la banière des fèvres.

Et premiers, que tout ceulx qui dores en avant vouldront apprendre ledit mestier seront tenus de y estre et servir, en le apprenant, le terme et espace de quatre ans, et payer chacun xx s.t. d'entrée, dont les xv s. appartendront au droit de ladite banière et les aultres v s. aux maistres fondeurs de ladite ville pour boire ensemble.

Item que lesdiz fondeurs porront avoir tant d'apprentifs que bon leur semblera.

Item que tous fondeurs qui doresenavant vouldront eslever et estre frans et maistres dudit mestier seront tenus de paier chacun IIII lbz t., dont les trois quars appartendront au droit de ladite baniére et l'autre quart aux maistres et ouvriers pour boire ensemble.

Item que tous filz de maistre dudit mestier porront faire icelluy et eslever quant bon leur semblera, parmy paiant v s. au boire aux maistres et ouvriers dudit mestier.

Item et s'aucun ouvrier dudit mestier prend à femme et espeuse la fille d'un maistre d'icellui maistier, il sera frans et poura eslever icelluy mestier, parmy paiant v s.t. au boire comme ung filz de maistre.

Item qu'il ne soit personne dudit mestier qui face quelque ouvrage d'icelluy par jour de Sabmedy nuyt de notre Dame, festes ayans vigilles ne aultres jours solempnels demandez en



sainte église, depuis trois hœures après disner sur 11 s. v1 d. t. d'amende pour chacune deffaulte au droit de ladite banière.

Item qu'il ne soit personne dudit mestier qui, paravant le commencement du son de matines de Notre-Dame, ne depuis le derrain wigneron de la nuyt, (la cloche du soir) face quelque ouvrage dudit mestier sur ladite peine et amende.

Item qu'il ne soit maistre dudit mestier ne aultre ouvrier d'icelluy qui mette en œuvre varlet ne serviteur des maistres ouvriers des nuef mestiers suppos de la banière tenant d'aultruy ouvroir en ladite ville, s'il n'a parfait son service au maistre dont il sera party et s'il n'en appert deuement à celluy qui le volra mettre en œuvre à peine de x s.t. au prouffit de ladite banière.

ltem que tous varlés servans qui furent quant lesdites bannières furent créés et ordonnées au mois de Juing darrain passé l'an mil mu⁻ et xxm porront faire et eslever ledit mestier parmy paiant xx s.t., dont les xv s. appartendront au droit de ladite banière et les aultres cinq solz aux compaignons dudit mestier pour boire ensemble. »

(Les articles suivants s'appliquent indistinctement aux divers métiers réunis sous la bannière des Fèvres)

Une seconde ordonnance du même recueil, est relative aux *eswars* des fondeurs, mais elle s'applique aussi à d'autres corps de métiers et n'a par conséquent pas d'importance au point de vue de celui qui nous occupe. Elle porte la date du 15 novembre 1425.

L'ordonnance du 4 août 1483, rendue par le même collège des doyens et sous-doyens des métiers est la première, parmi celles dont le texte nous a été conservé, qui règlemente, d'une manière générale, la branche des CHAUDRONNIERS; à ce titre nous croyons devoir la donner presque intégralement (1).

ANNALES. X.

⁽¹⁾ ARCH. DE TOURNAI. Fonds des métiers. Farde intitulée Etainiers, caudreliers, ferronniers et plommiers. Copie sur papier, sans sceau ni signature; écriture du 15° siècle.

On y voit d'abord que le métier des chaudronniers était compris dans la bannière des febvres ou serruriers, que la chapelle ou l'autel de leur corporation était dans l'église Saint-Nicolas (le lieu de leurs réunions étant à l'abbave Saint-Martin). L'ordonnance stipule que ceux qui voudront être admis dans le métier devront d'abord faire quatre ans d'apprentissage sous un franc maître, et payer vingt-cinq sols tournois: les fils de maître, s'ils veulent être admis à la maîtrise, doivent faire chef-d'œuvre, sous le contrôle de deux maîtres, auxquels ils paieront dix sols tournois pour leur peine; ils doivent encore paver une livre de cire au profit de l'autel du métier. L'objet fabriqué comme chef-d'œuvre reste leur propriété. Les apprentis qui après quatre ans d'apprentissage, veulent devenir maîtres, sont soumis aux mêmes conditions mais doivent payer des droits plus élevés : 100 sols tournois répartis comme suit : 10 sols aux maîtres en présence de qui le chef-d'œuvre a été exécuté, 60 sols au profit de la bannière (c'est-à-dire de l'ensemble des métiers composant la bannière des febvres) 15 sols au profit du métier des chaudronniers et 15 sols au profit de la chapelle.

Les étrangers qui justifient d'avoir fait leur apprentissage dans une franche ville, peuvent de même, devenir maîtres moyennant de faire chef-d'œuvre, et payer six livres tournois, ou 120 sols, savoir, 10 aux deux maitres, 70 à la bannière, 20 au profit de la chapelle. et 20 au profit des caudreliers pour eulx récréer ensemble.

Il est défendu de colporter dans les rues de la ville caudrons à col, payelles, pos de keurre ou aultre chose dépendant du mestier, à quiconque n'a pas été reçu maître. Chaque maître ne peut avoir qu'un seul varlet de franque appresure souffisant ouvrier pour aller chercher l'ouvrage à faire ou refaire; défense à toutes personnes autres que les maîtres chaudronniers, de vendre ou acheter en détail pour les revendre, aucun caudrelach noef, mais les marchands peuvent les vendre en gros; défense à qui n'est pas maître, de faire un ouvrage quelconque du dit métier, si ce n'est pour son maisnage et pour servir en sa maison; défense enfin aux revendeurs ou revenderesses de biens meubles de réparer ou modifier les vieux chaudrons qu'ils vendent.

Ordonnance des Doyens et Sous-Doyens des Métiers.

Les bonnes gens du mestier des caudreliers, subpos sous la banuière des fèvres... remontrant (qu'il) est de nécessité (de) renouveler les ordonnances... à cause du petis drois et sommes que on a acoustumé de payer pour les drois et entrées du mestier comme a cause que plusieurs estrangiers venoient chacun jour en la ville, ouvroient et rappointoient les caudrelas de bonnes gens, et aussi pour faire faire et continuer le service divin et la chandeille qu'ils font faire chacun an en lesglise mons^r saint Nicolas ou bruille... (1)

Premiers que cellui ou ceus qui doresenavant vouldront apprendre ledit mestier en Tournay seront tenus de servir et demourer en apprenant icellui mestier avec un francq maistre l'espace de quatre ans continuels comme les anchiennes ordonnances le contiennent, paier pour ladite entrée cincq sols tournoy comme on a paié par cy devant. -- Item que tous fils de maistres soient tenus, s'ilz veullent eslever ledit mestier de faire un chief d'œuvre a leurs despens en la veue de deux maistres dudit mestier qu'il soit bien faict et parfaict passable et recevable, duquel chief d'œuvre celui qui l'ara fait fera son prouffit et sera tenu de paier dix sols tournois ausd. deux maistres qui a ce faire auront esté ordonnés... et une livre de chire à l'advanchement de ladite chandeille. — Item pareillement se ung apprentis qui ara bien et deuement fait son appresure en ladite ville telle

(1) Le métier y avait sans doute sa chapelle.

que dessus voelt eslever et estre maistre dudit mestier il sera tenu de faire ung chief d'œuvre... sera tenu d'ouvrer sur son chief d'œuvre quinze jours ou tant qu'il soit bien et souffisamment fait et comme tel recevable... et sera chacun apprentis tenu de paier au lieu de mi livres tournois que on paie par ci devant, cent sols tournois est assavoir dix sols ausd. maistres pour leur sallaire d'avoir visité ledit chief d'œuvre, soixante sols au prouffis de la bannière quinze sols au prouffit de ladite chandeille et serviche divin et les autres quinze au prouffis dudit mestier des caudreliers pour euls recréer ensemble. - Item que tous estrangiers qui viendront de dehors et voldront eslever ledit mestier en ladite ville et qu'ils feront apparoir qu'ils seront d'appresure de ville franche pareillement ung chief d'œuvre à leurs depens bon et bien fait en la maison de l'un des deux maistres dudit mestier a ces ordonnés et députés de ouvrer sur icellui chief d'œuvre lespace de quinze jours ou tant qu'il sera bien fait et deuement fait duquel chief d'œuvre il volra en après faire son prouffit pourveu que icellui chief d'œuvre soit en la valeur de quarante sols tournois en moins. Et pour le maistrise eslever et faire ledit mestier en ladite ville ou povoir et banlieue d'icelle il sera tenu de paier six livres tournois (10 sols pour les deux maistres, 70 sols à la bannière, 20 sols au profit de la chandelle, 20 sols au profit des caudreliers pour eux récréer ensemble). — Item que nulz ouvriers dudit mestier, apprentis pe aultre personne quelconque demorant en ladite ville ou hors, ne puist aller de rue en rue parmi la ville ne sur le pooir d'icelle portant caudrons a col, ne paielles, pos de keuvre, ou aultre chose dépendant dudit mestier s'il n'est de franc appresure et qu'il ait fait chief d'œuvre tel que dessus,... sur trente sols d'amende. — Item que nulz maistres dudit mestier de puist doresenavant avoir que ung varlet de francque appresure et souffisant ouvrier pour aller parmi la ville ne sur le pooir quercant ouvraige a faire et refaire a chambgier on a vendre s'il n'est au service et aux despens de son maistre demourans en sa maison a leuwier et a terme gaignant argent et sallaire sur dix sols tournois d'amende a chacun et pour chacune fois que on feroit le contraire les cincq sols au prouffit de la bannière et les aultres cincq sols au prouffit du mestier des caudreliers. -- Item que personne de quelque mestier qu'il soit ou marchandise, aultres que les caudreliers ne puist doresenavant entre mettre a vendre à



détail caudrelas noef ni en acheter en quelque lieu pour le revendre en ladite ville une pièce au cop s'il n'est france maistre dudit mestier ayant fait chief d'œuvre et qu'il soit de ladite bannière des caudreliers sur quarante solz tournois d'amende... saulf et réservé que Iceulz marchans porront iceulx noef caudrelas vendre en ladite ville par reupiaux et fourrures (1) et non aultrement sur ladite amende. - Item que nuls ne puist faire ouvrer dudit mestier des caudreliers ouvraige nul se ce n'est pour son maisnage et servir en sa maison s'il n'est france maistre dudit mestier ayant fait chief d'œuvre comme dit est sur dix sols tournois d'amende... - Item que nulz revendeurs ou revenderesse de biens meubles en ladite ville ne puist doresenavant les caudrons, pots de keuvre, feriolez (2) et aultres denrées servant audit mestier enmitaillier (couper, débiter) l'un a ung lez et l'aultre à l'aultre, c'est asscavoir copper ou faire copper les pièces des caudrelas ou de keuvre qu'ils achètent en plusieurs pièches en hoster ou en vendre et que bon leur semblera a corriers (3) de tiers ne a aultres personnes quelconques, aussi les loyer ou desloyer (4) come s'ils estoient du mestier des caudreliers, sur dix solz tournois...

Lesquels poins et articles, ordonnances déclarations et ampliations nous avons volu et ordonné... demourans au surplus les aultres poins et articles de leurs anchiennes ordonnances à leur force et vertu. En tesmoins de ce, nous avons fait mettre à ces présentes lettres annexées parmy le plon des aultres ordonnances dudit mestier, le scel Doyens et soubz Doyens, qui furent faites et données le lundy quatriesme jour d'aoust l'an mil cocc quatre-vingt et trois.

Copie sur papier, sans signature ni sceau. — Écriture du lemps.

Archives de Tournai, fonds des métiers; farde intitulée : Etainiers, caudreliers, ferronniers et plommiers.

(1) Nous n'avons pu trouver la signification de ces mots; cependant, on trouve une expression en partie analogue, dans une ordonnance du 19 août 1710 : vendre *en gros et en fourrure ou pille* où cette expression est expliquée, et qui veut dire en somme, vendre en gros (voir plus loin, à cette date).

(2) Feriolez, ferioels, pot de cuivre en forme de séau.

(3) Peut-être courtiers.

(4) Assembler ou diviser.

A cette époque, c'est-à-dire au 15^e siècle, nos illustres fondeurs de laiton produisaient les œuvres superbes décrites dans les *Etudes sur l'art à Tournai*, et dont quelques spécimens remarquables ont figuré a l'exposition de Dinant, ou sont conservées dans notre ville. Les peuples heureux n'ont pas d'histoire, dit-on; il en est de même de l'industrie, dans les temps de prospérité. Il y a place alors pour tous au soleil, et l'on ne voit point naître les querelles et les tracasseries, si nombreuses dans les périodes de crise ou de décadence, quand la lutte pour la vie met aux prises les intérêts opposés de plusieurs catégories de fabricants ou de commerçants.

L'histoire du métier des *fondeurs de laiton* en est une preuve nouvelle, car pendant la période brillante que traversa leur industrie au 15^e siècle, on ne rencontre ni ordonnances réglementant le métier, ni sentences statuant sur des difficultés entre gens de même métier ou entre suppots de métiers concurrents.

Π

L'ordonnance de 1423 avait réglé quelques points de l'organisation du métier des FONDEURS DE LAITON, et c'est en 1543, c'est-à-dire cent vingt ans après, seulement, qu'une nouvelle ordonnance dispose d'une manière générale sur la réglementation de ce métier.

Elle est extrêmement intéressante, comme on le verra par le texte ci-après, dont nous allons indiquer les dispositions principales :

Quiconque veut devenir maître, doit justifier d'avoir

appris le métier, à Tournai ou dans une autre ville franche. Il doit ensuite faire chef-d'œuvre sans l'assistance de personne. Ce chef-d'œuvre consistait en une image d'un pied de haut, de Notre-Dame tenant son enfant sur ses bras — un petit candelabre à trois branches d'un pied et demi de haut et de large une coullombe (colonne) de deux pieds de haut entremeslée d'anticque moderne ou machonnerie, selon que on besongneroit au temps que le dit chief-d'œuvre se passera, valissant chascun des dits chief-d'œuvre pour le moins une livre de gros. Le récipiendaire paie 24 gros pour la visitation du dit chief-d'œuvre et 4 livres pour la maîtrise.

Les fils de maitres sont tenus comme tous autres, de faire chef-d'œuvre. Chaque maître ne peut avoir qu'un apprenti, qui demeurera chez lui quatre ans; mais le nombre d'apprentis n'est pas limité quand ils sont fils de maîtres. Le maître qui a tenu un apprenti trois ans, peut pendant la quatrième année, en prendre un second. Il en aura donc deux pendant cette dernière année. Les contraventions à cette ordonnance sont passibles d'une peine de 3 carolus d'or au profit de la ville et d'un demi carolus au profit du métier.

L'ordonnance dispense des mesures relatives à l'apprentissage et à la maîtrise, ceux qui veulent fondre ou sont requis de composer et fondre artillerie et cloches, et les soustrait aux réclamations possibles des fondeurs. L'intérêt public primait en pareil cas l'intérêt privé, et cette disposition est une des plus anciennes qui visent la grande industrie, qui, de même que les industries nouvelles, telle la fabrication des faïences et porcelaines, était soustraite à la réglementation des métiers.

Ordonnance des Doyens et Sous-Doyens des Métiers du 22 juillet 1543.

..... Les doyens maistres et suppots du mestier des fondeurs de layton rappellent l'ordonnance de 1423 sur leur métier, l'obligation d'être apprenti et de faire chef d'œuvre, et requièrent des Doyens ordonnance nouvelle portant sur les points suivants :

• Quiconque voudra eslever ledit mestier... sera tenu de faire » apparoir d'avoir ledit mestier apprins deuement en cette ville » ou aultre ville franche. Et après sans ce composer (?) de ses » mains en son chief d'œuvre sans ayde de personne... une des » pièches d'œuvre a son choix dont la déclaration s'ensuit, est » assavoir une ymaige de Nostre Dame d'un pied de hault • tenant son enffant sur ses bras item ung petit candelabre à » trois bases de ung pied et demy de hault et de large comme » l'œuvre le requiert, item, une coullombe de deux pieds de » hault, entremeslée de anticque moderne ou machonnerie » selon que on besogneroit au temps que le dit chef d'œuvre » se passera, vallissant chascun... des dits chief d'œuvres pour le » moins une livre de gros - item ledit chief d'œuvre ainsy fait » et recheu s'il est trouvé par la visitation qui se fera, bon » deuement et souffisamment fait, celluy qui le aura fait et com-- posé sera tenu payer pour la visitation dudit chief d'œuvre la - somme de vingt quatre gros et pour sa maistrice la somme de - quatre livres tournois comme est contenu auxdites ordon-» nances, bien entendu que les fils de maistres pour parvenir à » ladite maistrice seront tenus faire et composer ledit chief » d'œuvre sans en estre exempté

» Item que les maistres dudit mestier ne polront tenir et avoir
» soubz eulx plus de chacun un apprenty ouvrant le terme de
» quatre ans saulf que les fils des francqs maistres dudit mestier
» polront tenir lieu d'aprenty avecq ung aultre non fils de
» maistre. — Item ce faisant ledit maistre polra tenir ensemble
» deux apprentis pourveu que l'un deulx soit fils de maistre sy
» que de cil bien entendu que lesdits francqs maistres après
» avoir heu son aprenty sous lui trois ans polra en la quatriesme
» année reprendre et avoir un apprenty et par ce moyen tenir
» et avoir durant ladite quatriesme année deux apprentis

- ensemble. -- Item qu'il ne soit personne aucune de quelque » estat ou condition qu'il soit qui de ce jour en avant en quelque - manière que ce soit faire ni exercer ledit métier de fondeur » (de laiton) en ceste ville ni fondre aucuns ouvrages dudit mes-- tier en icelle s'il n'a fait les apprentissages et chief d'œuvre » dessus déclaré et payer les droits de appresure et maistrice - comme dit est dessus, et comme est contenu par les » anchiennes ordonnances sur encoure en trois carolus d'or » d'amende à chacune fois au prouffit de ladite ville et demy caro-» lus d'or au prouffit dudit mestier, en exceptant touttefois » desdites ordonnances ceulx quy en ladite ville se vouldront - entremectre ou seront mandés ou requis de composer et fon-- dre artillerie et cloches en ladite ville lesquels sans payer nulz » droits polront en manière accoustumée fondre lesdites cloches • et artillerie, en ceste dicte ville sans que lesdits fondeurs les » puissent en ce empeschier.

Lesquels points et articles nous avons voulu et ordonné
voullons et ordonnons estre entretenus gardés pour les délinquans et contrevenans pugnys comme ci-dessus... le jeudi

• xxır^c jour de juillet mil v^e quarante trois. •

(Archives de Tournai fonds des métiers. Ordonnances et sentences. Vol. 4232. f° 331. V°).

Les chaudronniers, moins favorisés que les fondeurs prennent au contraire des mesures pour empêcher la concurrence. Témoin l'ordonnance des doyens et sousdoyens des métiers, en date du 10 mai 1540.

Plusieurs caudreliers ayant exposé qu'ils allaient vendre caudrons, paielles, pièches de caudrelats hors de cette ville par les villages et villes voisines, le métier des caudreliers veut les en empêcher. Ils prient les Doyens de les autoriser. Ceux-ci rejettent leur requête. 10 mai 1540.

(Archives de Tournai, ordonnances de la Chambre des métiers vol. 4232, f° 284).

Une autre ordonnance, dont le texte n'est pas conservé, portait la date du 19 avril 1551. L'Edit de l'empereur Charles-Quint (2 janvier 1531), portant des dispositions générales sur les métiers, nous croyons pouvoir le passer sous silence.

Une ordonnance des doyens, pour les chaudronniers, datée du 19 avril 1555 est citée dans l'ordonnance des doyens du 1^{er} mars 1599. Le texte n'en a pas été conservé.

L'ordonnance des doyens et sous-doyens des métiers du l^{er} mars 1599 est la principale qui concerne le *métier des* CHAUDRONNIERS; elle avait une portée générale et servit de règlement du métier dans la suite, et jusqu'à l'abolition des corporations.

Cette ordonnance est intéressante à plus d'un titre : outre les dispositions d'usage concernant l'apprentissage, la réception à la maîtrise, les rapports entre les apprentis et les maîtres, ainsi qu'entre les maîtres eux-même, le colportage, la vente, la défense de travailler à certains jours et à certaines heures, nous en relevons d'autres moins connues, concernant l'exercice du métier, et d'autres encore qui sont très curieuses comme traits de mœurs.

Après avoir stipulé que chaque maître ne peut avoir qu'une boutique, et qu'il ne peut faire d'étalage chez lui, s'il en a un au marché, le règlement lui impose des cadeaux aux autres maîtres vendant au marché, savoir un lot de vin à chacun des dits maîtres le jour où il vend sa première pièce, deux lots de vin le jour de la procession, et même une tarte et deux lots de vin à leurs femmes. Ce n'est pas tout. Le jour de l'Ascension il devra encore offrir deux lots de vin et une paire de gants à chaque maître, et à chaque femme de maître

Ľ,

une couronne de roses rouges ou de giroflées violettes, sans oublier les deux lots de vin. C'est, on le voit, du dernier galant.

Vient ensuite, par contre, une disposition sévère, inspirée par la morale : si un homme marié prend auprès de lui une autre femme que la sienne, les doyens lui interdisent l'exercice du métier, et il ne pourra travailler aussi longtemps qu'il conservera cette femme. La même pénalité frappait le célibataire qui vivait avec la femme d'autrui.

Cette disposition, une des dernières de son genre que nos règlements concernant les métiers mentionnent, fut abolie le 7 février 1640 par décision du collège des doyens qui, en autorisant une nouvelle publication du règlement de 1599, ordonne que l'article 23 sera biffé, et sa publication fut faite aux deux bretesques de la ville, le 28 mars 1640, conformément à ce prescrit (1).

Ordonnance des Doyens et Sous-Doyens des stils et métiers de Tournai, rendue le 1^{er} mars 1599.

...Sur le fait et police du stil et mestier des caudreliers scavoir faisons que veu par nous ladite requeste... veu pareillement les anchiennes ordonnances de nos prédécesseurs sur le faict dudit mestier, l'une en date du 3^c de novembre 1423 et aultre en date du 4^e d'aoust 1483... et certaine sentenco rendue par nosd. prédécesseurs... en date du 19^e d'apvril 1551... o. donnons et statuons les points qui s'ensuyvent :

l°La durée de l'apprentissage est de quatre ans, droit d'entrée 48 sols flandre. 2° Le maître qui reçoit les apprentis doit les déclarer au métier dans les 15 jours de leur réception. 3° l'apprenti ne peut quitter le maître, ni celui-ci le renvoyer sans cause raisonable — 4° Les maîtres ne peuvent avoir que deux apprentis. — 5° L'apprenti après ses quatre ans paie un

(1) ARCH. DE TOURNAI. Fonds Desmazières, dossier des Chaudronniers.

droit d'issue de 34 sols flandre. -- 6º Pour être reçu maître, l'apprenti doit faire chef d'œuvre en présence de deux maitres et payer : le fils d'un francq maître 16 livres flandre au profit du métier et une livre de cire; les autres, natifs de Tournay 30 livres au métier et 2 livres de cire; les étrangers avant fait leur apprentissage à Tournay, 36 livres et 3 livres de cire sans qu'aucun des suppots soit tenu à faire quelque banquet, s'il ne lui plaît. --- 7º Celui qui marie une fille de maitre est dispensé d'apprentissage mais il doit faire chef d'œuvre et paver les mêmes droits qu'un fils de maître. - 8° Les étrangers ne seront reçus à la maîtrise que s'ils justifient avoir appris le métier dans une ville franche. - 9° Ils devront faire chef d'œuvre et payer 48 livres au métier et 3 livres de cire. -10° Le maître qui voudra employer un ouvrier venant d'un autre maître devra s'assurer d'abord qu'il a satisfait son premier maitre. - 11º Tout maître ne peut avoir qu'un ouvrier ou varlet, « iceluy francq dudit stil » et demeurant chez lui. -12º Chaque maître ne peut avoir qu'une boutique et quand il aura son étal au marché, il n'en pourra conserver un chez lui. - 13º Ceux qui voudront colporter les articles du métier, paieront 60 sols. - 14º Personne ne peut faire les ouvrages propres au métier si ce n'est pour soi-même et pour s'en servir en sa maison s'il n'est francq maître — sous peine d'amende.

15° Les revendeurs ne peuvent arranger ou modifier les articles du métier qu'ils vendent. - 16º Chaque maître ne pourra parcourir la ville pour vendre ses marchandises et chercher de l'ouvrage qu'un jour par semaine (lui ou son serviteur) ce jour sera tiró au sort entre les intéressés quatre fois l'an. - 17º Les étrangers pourront vendre pendant la franche foire. - 18° Personne ne peut vendre les pièces dépendant du métier que par repeau ou fourure (?) 19° Défense de vendre (excepté en temps de foire) cherrens (peigne à peigner le lin, et peut-ètre par extension, tout peigne) sauf les maîtres, qui en pourront vendre, pourvu que lesdits cherrens soient faits de cuivre battu ou de bien bonne et loyale marchandise. - 20° Les maîtres qui voudront étaler leurs marchandises au marché devront payer : aux maistres tenant étal au marché, pour la vente de la première pièce d'œuvre qu'ils vendront audit marché, un lot de vin marchant, item à la procession de ladite ville un aultre avecq le gobbelet et deux lots de vin marchant et aux

-

femmes d'iceux marchands une tarte et deux lots de vin pareillement, item à l'ascension auxdits maistres à chacun une paire de gants et deux lots de vin, comme dessus, et à chascune femme desdits maistres tenantes étal, ung chappeau de roses si on les peut recouvrer ou de violettes geroufles et deux lots de vin marchant.

21° Défense de faire quelqu'ouvrage du métier « les samedy nuits de notre Dame fèstes ayant vigilles ne aultre jour solennel commandés par sainte église depuis les trois heures après disner... — 22° Défense de travailler avant la sonnerie des matines de notre Dame ni depuis le dernier vigneron de la nuit. — 23° (Cet article a été biffé en 1640) « item qu'il ne soit homme marié qui tienne a mesnaige aultre femme que son espouse a peine d'estre à lui interdit et deffendu sondit mestier par lesdits Doyens et soubz Doyens, et qu'il ne puist ouvrer tant qu'ils seront réunis ensemble au cas qu'elle soit preudc femme de son corps et de bonne renommée, et aussi se ung non marié tenait la femme d'aultruy. » — 24° Ordre à tous les suppots de la bannière de comparaître sur tout avis qui leur en sera donné par leur Doyen.

Archives de Tournai. Ordonnances et sentences des arts et métiers. Vol. 4232, f. 346.

...*...

Au cours du XVII^e siècle, nombreuses sont les ordonnances qui statuent sur des différends entre gens de métiers : chaudronniers contre serruriers, serruriers contre fondeurs, chaudronniers contre quincailleurs, merciers, revendeurs, lormiers.

Le 5 avril 1621 une décision est rendu en faveur des quincailleurs, contre divers autres métiers et on y trouve l'énumération des objets en *cuivre*, en fer et en fer blanc qu'ils étaient autorisés à exécuter.

...Déclarons être et appartenir au stil du Kainkailleurs de faire, composer et refaire les ouvrages de blanc fer suivans si comme lanternes, palettes de crassez, entonnoirs, tire-vin, éventels (?) séaulx, bacq, arousoirs, rafreschissoirs, reveilloirs, (peut-être horloges réveil-matin), buses de nogles (nochères) et autres, couvroirs de plats, esteindoirs de chandeilles, frotoires d'amoucades, (rapes à muscades), boittes, charges de mousquettes ou harquebuses, chandelliers, platines, rampereaulx, (chandelier de fer tourné en spirale à jour), mesures. - de mesme, les ouvrages de cuivre suivans scavoir trompettes, sacqueboutes, (trompettes de forme spéciale), crassez, serpentins a distiller, escriptolles, (nécessaires à écrire?) coffins (boites ou étuis d'esquilles, escritreules ou seringes, (?) plumes a escrire, lardoirs, charges de mousquettes ou arquebuses, frasoirs (fers à friser ?) épinches, trompes de chasse, — comme pareillement les autres ouvrages de fer si comme fer a fraser, chaussepieds epinches a becq et plattes, (pinces ou tenailles), fouaines à poisson, fourches en fer servant à prendre le poisson de rivière), fusils (briquets?), hocquets de bergers (houlettes), martiaux de gorliers, porte pièces de cordonniers, marques à moucheter, fers de vibrequin, éguilles a lacher, patins de cheval, bors de cuve, éspinches de frases... (fer à tuyauter les collerettes).

Les marchans merciers demeureront comme du passé de pouvoir vendre et débiter lesdites pièches comme aussi composer porte frazes... 5 avril .521.

Record des kinkailleurs et marchantz merchiers (Fonds Desmazières, v° quincailleurs).

Le 20 octobre 1621, autre ordonnance statuant sur un conflit entre les serruriers et les caudreliers, (par rapport au droit, par ces derniers, de faire des manches de chaudrons, en fer) et donnant gain de cause aux caudreliers (1).

Le 13 décembre de la même année, autre ordonnance du même collège, relative aux payelles à composer sel (2).

Le l^{er} février 1640, les doyens statuent en faveur des chaudronniers sur un différend entre eux et les lormiers (ferblantiers) unis aux quincailleurs, qui préten-

⁽¹⁾ ARCH DE TOURNAI. Fonds Desmazières, dossier des Chaudronniers. (2) Ibid.

daient pouvoir travailler aux chaudières employées par les brasseurs et les teinturiers. La sentence accorde aux chaudronniers le serment purgatif, c'est-à-dire le droit d'exiger de ceux qu'ils soupçonnaient d'avoir enfreint les privilèges de leur corporation, qu'ils se justifient par serment.

Ordonnance pour les chaudronniers.

.... Comme ceulx du stil et mestier des chaudronniers de ladite ville nous auroient présenté requeste par escript disant que par les ordonnances émanées de nos prédécesseurs le ler mars 1599 entr'aultres points et notamment article quatorzième estoit dit et ordonné que personne aulcune ne polroit faire ouvraige dud, mestier sy ce n'estoit pour soy et pour son service en sa maison, s'il n'estoit francq maistre dud. mestier sur peine et amende portée audit article et combien que led. article faisoit à maintenir et observer comme toutes aultres ordonnances, ce neantmoings plusieurs non francqs ne se soucians de lad. defense et peine y portée allaient travailler dudit stil tant en maisons de brasseurs et teinturiers et aultres es chaudières bouleaux et aultres ustensils au grand intérest des remonstrans et ne scachant vceulx descouvrir telles contraventions ne fust par le moyen du serment purgatif d'aultant qu'iceulx mesus se faisoient en cachette et lieux secrets, lesdits remonstrants s'estoient retirés vers nous, suplians très instamment que vouldrions accorder le serment purgatif....

Scavoir faisons que veu la requeste présentée par les requérans, l'opposition interjetée à icelle par l'office des lormiers et quincailleurs apposans, le déport d'iceux, notre sentence du 24° de janvier 1639, l'avis des suppots dudit stil des requérans, l'advis et résolution de M. le procureur fiscal de cette ville conformément au concordat d'entre Messieurs les consaux et nous, avons accordé et accordons le serment purgatif requis par les requerans, en telle sorte que ceux n'estans francqs dud. stil des requerans qui seroient suspectez d'avoir contrevenu au contenu du 14° article de leurs ordonnances, seront tenus de eulx purger par serment des mesus qui leur seront imposez...

En tesmoing de quoy nous avons à cesdittes présentes faict

mettre et appendre le scel de nous Doyens et Sous-Doyens, qui furent faictes, données et prononchiez le lundy vingt-septiesme jour de febvrier mil six cent quarante.

Archives de Tournai. Ordonnances et sentences de la Chambre des arts et métiers. Volume 1612-1644, f. 291.

Ordonnance de la chambre des doyens des métiers, du 24 mars 1640 autorisant une nouvelle publication de l'ordonnance du 1^{er} mars 1599 en 25 articles, excepté l'article 23, qui sera biffé. (Cet article visait, comme on l'a vu plus haut, certains faits d'inconduite.) Elle fut publiée aux deux breteques de la ville le 28 mars 1640. (Archives de Tournai, fonds Desmazières).

Les quincailleurs déniaient aux chaudronniers le droit de vendre certains articles, tandis qu'eux-mèmes prétendaient fabriquer et vendre d'autres articles que les chaudronniers soutenaient appartenir à leur métier.

Jugée en première instance par les mayeurs et échevins, le 14 juillet 1648, la cause fut soumise en appel aux prévost et jurés (1).

Le 14 juillet 1648 les consaux autorisent les chaudronniers « à faire et vendre trompettes, sacquebuttes, cherines (seringues)? cofins et généralement toutes autres pièces de cuivre battu au marteau, sans néanmoins les pouvoir faire venir du dehors ou en acheter d'autres pour les revendre, laissant les quinchailleurs es droits et possessions esquels ils sont, de vendre et fabriquer semblables pièches, comme aussi les marchands merchiers...

Archives de Tournai, fonds Desmazières.

Une autre ordonnance des prévost, jurés, mayeurs

(1) ARCH. DE TOURNAI. Fonds Desmazières, Vº Chaudronniers.

et échevins de la ville et cité de Tournai, du 14 juillet 1648, statue sur une difficulté entre quincailleurs et chaudronniers - les maistres et suppots du stil des chaudronniers, contre les quincailleurs... Ceux-ci ont fait actionner François Missart l'un des chaudronniers pour avoir composé, trompettes, sacquebouttes, escriptoirs, crassez, coffins d'esguilles, escritereulles de médècins ou cherines, plumes à escrire, lardoirs, cherges de mousquets ou harquebuses, espinces et trompettes de chasse, le tout de cuivre. "

La suite du texte manque, les pages du regitre destinées à recevoir l'ordonnance, étant restées en blanc. (Archives de Tournai, fonds Desmazières).

Un peu plus tard, le 18 septembre 1664, sur une requête des chaudronniers, pour qu'il soit défendu aux chaudronniers étrangers de venir travailler en ville, défense est faite aux chaudronniers étrangers de travailler de leur stil en cette ville, sauf la permission, pendant le temps de foire, d'étaler leurs pièces d'ouvrages déjà faites et parfaites sur le marché.

(Fonds Desmazières.)

* *

Une grosse difficulté fut suscitée aux chaudronniers par les serruriers qui leur déniaient le droit de fabriquer certaines ferrailles faisant partie des objets en cuivre de leur stil, tels que supports en fer de chenets de cheminée, anses de chaudrons, manches de païelles.

Une première sentence en cause des serruriers contre les chaudronniers *pour cheminons à boule de cuivre battu* donna gain de cause aux premiers. Le stil des serruriers a fait, y est-il dit, le 10 octobre 1672, ajourner aux plaids Jean de Lattre, et le stil des chau-

ANNALES. X.

dronniers, emprenant pour lui, pour avoir été trouvé, le dit de Lattre, en possession de quatre pièces de fer pour faire cheminons. Il soutient que seuls, les serruriers peuvent les composer.

Après une longue procédure relatée dans vingt grandes pages du registre, les doyens statuent, le 24 octobre 1674, et condamnent l'ajourné à l'amende prévue par les ordonnances. Sur appel la sentence fut confirmée par les prévost et jurés (1).

Deux nouvelles sentences sont rendues contre le même de Lattre (mais sans l'appui du métier des chaudronniers, cette fois), à la requête des mêmes serruriers, le 6 juillet 1676 (2).

Une autre sentence, au profit des serruriers demandeurs, contre Vas Franchois, de Lannoy, chaudronnier défendeur — condamné à l'amende, « pour avoir vendu et débité des cheminons de fer à boulle de cuivre » avait été rendue le 20 d'apvril 1676 (3).

Les chaudronniers de leur côté, par esprit de représailles, s'étant « collégialement assemblés au cloître de » l'abbaye de Saint-Martin, à une chambre d'en hault, » ordinaire lieu de leur collège » le l^{er} février 1682, résolurent de poursuivre Jean Chasse pour infraction aux ordonnances du métier (4).

Le sergent des doyens et sous doyens, accompagné d'un sergent bastonnier de la ville, *fit course*, c'est-àdire fit une perquisition, chez ledit Jean Chasse, le

(1) ARCH. DE TOURNAI. Ordonnances et sentences de la Chambre des métiers, volume 1674, fº 12 vº.

(2) Ibid., fo 177 et 181.

(3) ARCH. DE TOURNAI. Ordonnances et sentences de la Chambre des arts et métiers, volume 1674, fo 188.

(4) ARCH. DE TOURNAI. Fonds Desmasières, dossier des Chaudronniers.

28 avril 1683, et il y saisit un pot de cuivre à porter de l'eau chaude. Il y avait été autorisé par une ordonnance des doyens en date du 30 août 1682.

Toute une longue procédure s'ensuivit, mais sans résultat, parait-il; si ce n'est que les chaudronniers payèrent les frais de l'instance, savoir ceux de Jean Chasse, s'élevant à 28 livres 19 sous flandres; puis un autre état, payé par eux qui s'élevait à 48 livres 16 sous; et il en est signalé un troisième, s'élevant à 48 livres l sou, avec la mention : Déclaration des despens engendrés à l'occasion de ces poursuites (1).

Ordonnance des doyens et sous-doyens du 8 janvier 1683, renouvelant la défense aux *chaudronniers* étrangers de travailler de leur stil en cette ville sauf le droit de vendre en temps de foire.

(Archives de Tournai, fonds Desmazières).

En 1665 on trouve les *fondeurs de laiton* aux prises avec les *chaudronniers*, puis avec les *quincailleurs* d'une part, et avec les *marchands* d'autre part, et entamant contre ces divers métiers, des procès dont ils ne devaient pas tirer grand profit. Ces procès dont les pièces ont été en partie conservées, fournissent des détails intéressants sur la corporation. On y voit d'abord dans quelle décadence était tombé le métier, si brillant au XV^e et même au XVI^e siècle et qui ne comptait plus que quelques maîtres, quatre, dit une requète, deux même, peut-être, s'il faut en croire un acte de 1666 qui donne leurs noms : Pierre Remy et François Collin ; on voit encore que les marchands, et

(1) Ibidem.

en particulier les quincailleurs se fournissaient de certains articles en cuivre fondu, à l'étranger; on y sent l'excessive concurrence que se faisaient les divers corps de métier, malgré les règlements qui devaient les protéger, et l'apreté de la lutte pour la vie, qu'ils livraient à ces divers concurrents. Enfin certaines requêtes énumèrent les divers articles que les fondeurs fabriquaient couramment et qui étaient l'objet de revendications de la part des autres métiers, prétendant les fabriquer aussi ou du moins les vendre.

Une pièce incomplète, d'un cahier de procédure, allant de janvier, au 3 novembre 1666, les mentionne ainsi : « Ceux de l'office des fondeurs prétendent leur appartenir à l'exclusion des non-francqs, hors du temps de franche foire, la vente des pièches suivantes, comme dépendantes et appartenantes à leur stil :

Premièrement, chandeliers d'autel de toutes sorte de fachon, branches et brancages, croix, images, encensoirs, bénitoirs, marteaux servans aux cloches, pilliers ou coulombes, épitaphes ou escriteaux, lampes, aigles, pulpits, candélabres, portals, festons, glands ou poirettes à orner leurs ouvrages; les banieres et clervoies qui sont toutes pièces servantes à orner les églises et aux galeries et fouyères. (foyers?)

Item et au regard d'aultres pièches servantes aux particuliers, prétendant pareillement leur appartenir la vente comme dessus des pièches suivantes :

Cheminons, boules de cheminons crouppe en cendres (tour de feu pour retenir les cendres), chandeliers, candelabres, branches, brancages, lampes et lamperiaux, porte feu, estenailles, bénitoirs, esmouchettes, anneaux de buffetz et dresses, polissoirs, hocquetz de bergers, estuvettes, poids à peser, figures de testes



servantes aux pompes avec les buses, glands et poirettes y servans, robinets ou champeleurs (chantepleure), secrets de pompe ou fontaine, moulettes et dez de moulettes, de moulins, polyes, portes et calandres avec la demy-livre y servante, le flot du moulin, morsiers et estaimpoirs (mortier et pilon), plombs de machons, trompes servantes à fusils... "

Si parmi ces objets nous ne voyons pas figurer les cloches et les canons, c'est que leur fabrication n'était pas sujette à la même réglementation que celles des articles courants que nous venons d'énumérer; et si les grandes pièces de laiton comme les fonts baptismaux par exemple, n'y figurent pas davantage, c'est que les compétiteurs des fondeurs ne pouvaient songer, vu leur importance, à les fabriquer.

Le procès dont on connaît le mieux les détails, est celui qui fut mû par les fondeurs contre les quincailleurs en 1665, et qui fut terminé par l'ordonnance des doyens des métiers, le 25 avril 1667. Les fondeurs prétendaient faire interdire à quiconque n'était point maitre de leur métier, de vendre aucun ouvrage de cuivre fondu; exception était faite pour le temps de la franche foire, et les marchands pouvaient vendre les mèmes objets en gros, c'est-à-dire par douzaine. Ils demandaient des mesures contre ceux qui amenaient de l'étranger des ouvrages frauduleux c'est-à-dire remplis de plomb, terre ou fer, au lieu d'être de cuivre massif; enfin ils voulaient faire défendre aux étrangers au métier, de raccommoder les pièces brisées ou détériorées. Les quincailleurs s'opposèrent à leur demande; une procédure longue et compliquée s'ensuivit et finalement, le 25 avril 1667, la cour statua

en entérinant purement et simplement une convention avenue pardevant notaire, au cours même du procès, le 23 février 1666, entre les parties litigantes, aux termes de laquelle les quincailleurs pourront vendre, étaler et tenir en magasin, toutes sortes de menues pièces de cuivre fondu qu'ils feront venir du dehors, pourvu qu'elles ne dépassent pas en poids un demi quartron, et encore les robinets de toutes sortes, les moulettes servant à pendre les cages aux oiseaux, bénitiers, certains chandeliers et mouchettes; et ils pourront, en outre, réparer ou faire réparer les mêmes pièces.

Voici l'ordonnance dans ses parties principales.

Ordonnances au prouffict des fondeurs requérans contre les quincailleurs opposans.

A tous ceulx qui ces presentes lettres voirront ou oirront, doyens et soubs doyens des stils et mestiers de la ville et cité de Tournay salut; comme les jurés, maîtres et suppots des fondeurs de laiton sortissans sous la bannière des febvres et serruriers de ceste ville nous remonstrants par icelle qu'il a pleu à nos prédecesseurs en office à édicter divers poincts d'ordonnances pour la conservation de leur dit stil, en datte du vingttroisième de juillet mil cinq cent quarante trois, allantes joinctement, par lesquelles est deffendu et prohibé.... Nous suppliant très instamment leur vouloir accorder les poincts et articles suivants qu'ils ont jugé estre nécessaires et utils au prouffit et rétablissement de leur stil :

Premiers qui dors en avant aucun non francq dudit stil ne pourra vendre ni exposer en vente hors du temps de franche foire aucune pièche d'ouvrage de cuivre ou laiton fondis et ce sur encoure en amende de xxuu lb. flandres.... excepté cependant les marchands de ceste ditte ville lesquels faisans venir dc dehors iceulx ouvrages les debvront vendre en gros et que le gros sera limité une douzaine à la fois de chaque sorte et espèce.

Item de deffendre tant ausdits francqs maistres que non

frances d'amener ou faire amener ou composer des ouvraiges de fondis frauduleux sy comme remplis de plomb, terre, ferre ou autrement, de quelques matériaux insuffisants à péril d'encourir à chaque pièce en l'amende avant dite et à répartir comme dessus.

Item de defendre à tous nos frances dudit stil d'emprendre aucun ouvrage dépendant d'yceluy, le faire ni faire faire, vendre ni faire vendre ou aultrement livrer, au même péril que dessus.

Item comme ils remarquent que plusieurs acheptent et recueillent tout le cuivre ou laiton fondis dans cette ville pour envoyer hors, et par ce moyen privent les ouvriers de ceste ditte ville des matereaus à eux nécessaires, pour en accomoder les estrangers, ils supplient très instamment de deffendre à tous non francqs de leur stil d'achepter ny recepvoir par levrison ledit cuivre et laiton fondis moings de cent livres à chaque fois sur la même amende que dessus.

Item de deffendre auxdits non francqs ayant achepté lesdits vieux ouvraiges de racommoder ou faire racommoder aucune pieches d'iceulx pour revendre au mesme péril que dessus.

Item de pareillement deffendre ausdits non francqs de faire ny composer ny refaire et raccommoder tous ouvraiges de cuivre ou laiton fondis au péril à chaque contravention d'encourir l'amende avant dite.

Leur accordant sur tout ce que dessus le serment purgatif à exiger trois mois auparavant le premier ajournement, à péril en cas de refus ou délay d'estre tenu pour convaincu et condamnés es amendes prinses et conclutes.

Laissant le surplus de leurs dites ordonnances qui par ceste ne seront chambgées en leur force et vigueur. Quoy faisans ferions bien.

Laquelle requeste estant leue en jugement à huis ouvert et présent grand... de gens, avons ordonné pour apostille qu'icelle seroit advouée par le stil des remonstrans et puis communicquée à Monsieur le procureur fiscal de ceste ville pour son advis veu, estre ordonné comme de raison. Fait en conseil le vingt deuxiesme de juin mil six cens soixante-cinq. Signé. G. de Laide. Et ledit jour ledit juré des remonstrans a eu satisfaction de laditte apostille exhibé et mis à cour copie authentique de leur acte d'adveu signé G. de Laide en date du dix-septième de ce Suivant quoy Jean Chasse doyen des quinquailleurs comparant en jugement le 23° de décembre 1665, s'est apposé à l'interinnement de la presente requeste, protestant de dire ses causes d'opposition endéans la huictiesme. Suivant quoi après plusieurs remonstrances faictes par Spriet, procureur desdits requérans et plusieurs ordonnances par nous, faict signification et relation du sergent, lesdits opposans auroient soubs la datte du 11° de janvier 1666 soustenu que Spriet procureur desdits requerans debvoit déclarer et spécifier les pièces qu'ils vouloient prétendre la deffense auxdits quincailleurs.

A quoy satisfaisant ledit Spriet soubs la date du 18º de janvier 1666 il auroit emploié l'escript par luy servy en la cause des marchans soubs la datte du quatriesme de janvier du présent an par lequel appert des pièces, que les demandeurs prétendent défendre aux non francqs de leur stil par lequel il disoit que ceux de l'office des fondeurs de laiton de ceste ville requérans, contre ceulx de le branche des marchands, satisfaisans à l'interlocutoire de cette cour en date du 23° de décembre dernier, disant qu'ils prétendent leur appartenir à l'exclusion des non francqs de leur stil hors du temps des franches foires, la vente des pièces suivantes comme dépendantes et appertenantes à leur dit stil : premièrement chandeliers d'autel de toutes sortes de fachon, branches et brancages, croix, images, encensoirs, benitoirs, marteaux servans aux cloches, pilliers ou coulombes, (colonnettes) épitaphes ou escriteaux, lampes, aigles, pulpits, candelabres, portals, festons, glands ou poirettes à orner leurs ouvrages, les bannières et clervoix (?) qui sont toutes pièces servantes à orner les églises et aux galeries et fouvères.

Item et au regard d'aultres pièches servantes aux particuliers, prétendant pareillement leur appartenir la vente comme dessus des pièches suivantes : cheminons, boules de cheminons, crouppe en cendres, chandeliers, candelabres, branches, brancages, lampes et lamperiaux, porte feu, estenailles, benitoirs, esmouchettes, anneaux de buffets et dresses, polissoirs, hocquets de bergers, estuvettes, poids à peser, figures de testes servantes aux pompes avec leurs buses, glands et poirettes y servans, robinets ou champeleures, secretz de pompe ou fontaine moulettes et dez de moulettes de moulins, polyes, portes et calendres avec la demy livre y servant, le flot du moulin, morsiers et estampoirs, plombs de machons, trompes servantes â fusils et mousquetz, fourchettes, pos et mesures au vin et à la bière, reigle et escritereulle? marteaux servans aux pont levis et porte platines de presses, lampes à crameliers, rouloirs à presser rubans et aultres, poussoirs servans aux chapeliers, rechauffoirs et buses d'entonnoir, lesquelles pièces estantes de cuivre ou laiton fondis appartiennent comme dit est à leur stil, et dont par conséquent la vente en doit estre defendu à tous non frances d'icellui hors du temps de franches foires....

A quoy ils concluent soutenant avoir satisfait à lad. interlocutoire, demandant droit et despens signé Gosset....

Ceulx du stil des quinquailleurs ayant veu la requeste présentée par ceux du stil des fondeurs le 22^e de juin 1665 disent pour opposition qu'ils sont en possession, de temps immémorial de faire venir du dehors ou autrement achepter en cette ville et y vendre ou en dehors d'icelle toutes pièces d'ouvrage de cuivre ou laiton fondis et que les quincailleurs des villes voisines sont en pareille possession ains qu'en icelle y ait des frances fondeurs de cuivre ou laiton....

Les requérans ne sont que deux ou trois sans avoir les forces de composer les pièces nécessaires pour l'usage de cette ville. (Ils ont pour procureur P. de Pollinchove).

A quoi ledit Spriet respondant par écrit signé Gosset sous la date du 22^e de février 1666, disent que ceulx de l'office des fondeurs de cuivre ou laiton fondis de cette ville requérans ayant veu les prétendues causes d'opposition servies de la parte de ceulx de l'office des kinkailleurs....

ll rappelle l'importance du « stil des fondeurs que l'on voit » tomber en ruine et se perdre entièrement quoy qu'il est cy » devant esté l'un des plus forts de la ville. »

Ils auroient (les opposans) soubs la datte du 23^e de mars 1666 dit que les parties estoient d'accord dont Toussaint Pouille en qualité de notaire et présents tesmoings auroit passé et stipulé l'acte du 23^e de febrrier 1666 et que suivant les conditions y contenues, les parties se règleront d'ores en avant et Spriet auroit, le 5^e d'april 1666 confessé ledit accord, mais Jean Chasse a soubs la datte du 12^e d'april dudit an dit et déclaré qu'il auroit esté admis que les parties estoient d'accord et qu'il auroit esté expressément proposé et accordé avant que ledit acte auroit esté rédigé que cas arrivant que les requérans n'obtiendroient es fins de leurs requeste les parties demeureroient libres comme ils estoient avant la présentation d'icelle....

Ladite cause mise de rechef à nostre advis, laquelle widant le 14^e de febvrier 1667, nous avons admis et receu admettons et recepvons les opposans à prouver les faits alléguez par leur escript le 12^e d'april 1666, les requérans entiers de faire preuve contraire si bon leur semble par devant monsieur le grand commissaire ou députez avecq pouvoir pertinent, despens réservez en definitif par notre sentence interlocutoire et pour droit ayant Louis Desprets relaté avoir signifié le Doyen des quincailleurs parlant à sa femme pour ouyr droict...

Savoir faisons que veu la requeste des requerans les causes d'opposition des opposans et aultres contestations des parties, l'accord entr'elles depuis faict et passé le 23° de febvrier 1666 par devant le notaire Pouille et tesmoings, notre interlocutaire du 14° de febvrier dernier, le débouttement procuré à la charge desdits opposans soubs l'estat du 14° de mars 1667 avec tout ce qu'est ensuyvy et le tout considéré, nous, a meurs advis et délibération de conseil en décrétant ledit accord avons ordonné et ordonnons auxdites parties de s'y conformer et se régler selon le contenu en icelluy, compensons despens entre parties....

En conformité de l'accord en question fait en conseil ce 11^c de may 1667. Duquel accord mot après aultre la teneur s'ensuit: le 23^e de febvrier 1666 pardevant moi Toussaint Pouille notaire royal de la résidence de Tournay soussigné et en présence des témoings ci-après nomméz comparurent personuellement Pierre Remy et François Collin de leur stil maitres fondeurs de laiton et cuivre en cette ville pour autant que toucher leur peult d'une parte, Jean Chasse doyen des quinquailleurs, Jacques Noé l'aisné, Pierre Renard, Jehan le francq, Adrien Allis et Jacques Noé le jeusne fils dudit Jacques pour autant que toucher aussi leur peult, tous maîstres quinquailleurs de laditte ville d'aultre part, lesquels comparans de leur bonne volonté sans aucune contrainte ont dist et déclaré qu'ils estoient en difficulté pardevant Messieurs les Doyens et soubsdoyens des stilz et mestiers de cette ville touchant la requeste présentée par lesdits fondeurs, où y auroit opposition de la part desdits quincailleurs, pourquoi assouppir et mettre à néant de la part des parties comparantes pour ce qui leur touche et pour nourir paix et amitié entr'eux, ils se sont accordez et appointez en la forme suivante : assevoir que lesdits quinquailleurs pourront vendre estapler et avoir en leurs bouticles, toutes menues pièces et ouvrages de cuivre fondu qu'ils feront venir du dehors pourveu et moiennant qu'ils ne surpassent demi-quartron en poix, après lequel demy quartron ne les pourront vendre ni estapler à moindre d'encourir les amendes cy après déclarées, mais au regard d'icelles menues pièches et ouvraige dudit cuivre fondis en desoubs et au poix d'un demy quartron, lesdits quincailleurs les pourront vendre et débiter comme ils ont toujours faict sans aucun empeschement, podront lesdits quinquailleurs faire venir et vendre tous robins servans aux tonneaux tant à la bière qu'au vin, moulettes d'allemaigne, à pendre geolles aux oiseaux de semblable usance d'une livre seullement, bénitoirs de couche de trois guartrons de pesant et pilles (mesure pour les grains)? venant d'allemaigne pesant une livre, ensemble des esmouchettes, le tout de cuivre ; pareillement lesdits quinquailleurs pourront racommoder telles vièces douvraige aiantes cuivre fondis en tout ce qui dépend de l'ouvraige de quinquaillerie et si avant que leur dit ouvraige s'extend et au cas que iceux guinguailleurs contreviendront à ce que dessus laissent lesdits fondeurs comparans et autres dudit stil d'agir contr'eux comme ils trouveront convenir, à quel effect, en cas de contravention ils debvront paver le prix des amendes qu'ils seront condamnez ensuitte de leurs ordonnances.... au moyen duquel accord le procès sur ce engendré demeurera assouppy et les despens engendrez de la part des dits fondeurs se doivent payer par lesdits quincailleurs à l'amiable, sans pour ce entre. tenir aucune sentence. Ainsi fait et passé en présence de Jean Mahau, concierge du jardin de Saint-Sébastien en cette ville et de Pierre le Moisne, cordier....

En tesmoing de ce nous avons à ces présentes fait mettre et appendre notre scel aux causes ordinaires, qui furent faictes, données et prononchées en jugement le 26^o d'apvril 1667.

(Archives de Tournai. Ordonnances et sentences des Doyens et Sous-Doyens des métiers. Inventaire nº 4240, fº 349-360). Les fondeurs revendiquaient les mêmes droits contre les chaudronniers (1); ils obtinrent des doyens des métiers une sentence favorable dont les chaudronniers appelèrent par devant les Prévôst et Jurés. Après une longue procédure conduite jusqu'au 7 février 1670, on lit à cette date « Jean Delattre, juré du stil des caudronniers, se déporte de la présente cause, avec compensation despens » et le VII du même mois, on trouve cette mention « attendu l'accord des parties, cause cessera. » (2).

Une autre cause « ceulx de l'office des *fondeurs de layton*, demandeurs, contre Jacques Delattre (chaudronnier) » paraît avoir suivi son cours régulièrement et parallèlement à la première. Entamée par requète en date du 3 août 1665, elle se poursuivit jusqu'au 3 février 1670, jour où une sentence des Doyens et Sous-Doyens débouta les fondeurs. La cause avait été appelée, au cours de ces cinq années, à 143 audiences, et elle avait donné lieu à des enquêtes à Tournai, à Anvers et à Malines, en 1666, en vertu d'un jugement interlocutoire du 23 décembre 1665, qui avait admis les fondeurs à prouver par témoins certains faits qu'ils articulaient.

L'objet du procès était assez mince : les fondeurs soutenaient que Delattre, qui n'était pas du métier, mais chaudronnier, avait raccommodé des poids, des chandeliers et autres pièces de cuivre fondu, au mépris de l'ordonnance du 23 juillet 1543, qui défend en général de faire acte de fondeur à quiconque n'a pas été reçu régulièrement maître de ce métier. Delattre

(2) Ibidem.

⁽¹⁾ Voir fonds Desmazières, pièce incomplète, janvier 1668.

répondait que si les fondeurs ont seuls le droit de *fondre* les objets en laiton, il avait le droit, lui, chaudronnier, de raccommoder ces objets *au marteau*. Non, ripostaient les fondeurs; seuls nous avons le droit de mettre la main aux pièces en fonte de cuivre, que ce soit pour les faire ou *pour les raccommoder et les adjuster*. Les enquêtes leur ayant été défavorables, ils furent déboutés (1).

Dans une autre affaire encore, contre *les marchands*, les *fondeurs* furent plus heureux et obtinrent, en partie du moins, gain de cause.

L'ordonnance du 25 avril 1667 relate la requête des fondeurs et l'opposition des marchands. Dans cette pièce il est dit que le métier des fondeurs ne se compose que de quatre maîtres — ils discutent de point en point les demandes des fondeurs.

Sous la date du 11 janvier 1666, les fondeurs indiquent toutes les pièces qu'ils prétendent pouvoir seuls fabriquer et vendre. Nous avons donné plus haut cette nomenclature.

La décision des Doyens rejette les articles 2 et 5 de la requête :

Et disposans sur la troisième, défendons et prohibons à tous tant francqs que non francqs maistres du dit stil de fondeurs, d'amener ou faire amener ou composer des ouvrages de fondis frauduleux ou de quelques matériaux insuffisans.

Faisant droit sur les articles 4, 6 et 7, prohibons et deffendons à tous les d. non francqs du dit stil des fondeurs de faire et composer, de faire ni raccommoder de fondis, aucuns ouvrages de cuivre ou laiton fondis pour les vendre sur le péril

(1) Ibidem. En même temps que des enquêtes se faisaient à Tournai (en novembre 1666), d'autres avaient été prescrites à l'étranger, et les magistrats d'Anvers, Malines et Bruxelles, furent priés d'y procéder. On n'en connait pas le résultat. et amende que dessus, accordons aux d. requérans le serment purgatif sur les 2^e et 3^e articles — le 25 avril 1667.

(Archives de Tournai, ordonnances de la chambre des doyens et sous-doyens, volume 1667, f° 1.

En 1688, le parlement de Tournai rend un arrêt en cause des chaudronniers de Lille. Nous regrettons de n'en avoir pas trouvé le texte.

A son tour, le métier des *chaudronniers* fut réglementé à nouveau par l'ordonnance de la Chambre des Doyens des métiers, en date du 6 août 1691.

Comme les maistres et suppots du stil des chaudronniers nous avoient présenté requeste disant par icelle qu'ils apperchevoyent depuis plusieurs annés que leur dit stil venoit tous les jours à diminuer et en telle décadence qu'il leur estoit presqu'impossible, en exercant le dit mestier, de subsister aux frais qu'il leur convenoit exposer pour le maintien de leurs ordonnances et vivre du dit mestier eulx et leur famille avec honnêteté, ils avoyent remarqué que c'estoit à cause que dans toutes les provinces et bonnes villes voisines les maistres chaudronniers avoient des privilèges et ordonnances émanez tant des souverains que des magistrats, défendant l'exercice de travailler et vendre marchandises dépendant du dit mestier des chaudronniers à tous non frances de leur stil, au moyen de quoi grand nombre de chaudronniers estrangers, non francos du dit mestier soy trouvant obligez de sortir de touttes les villes, mesmes des plats pays dont il avoit deffense de ne pouvoir vendre aucunes pièces ni travailler du dit mestier s'ils n'estoient frances maistres, il en venoit un tel nombre en cette ville et sur le Tournesis, trompant tous les jours ceux qui leur donnoient à travailler ou achetoyent des marchandises d'iceux non francqs du dit mestier par leur incapacité qu'ils avoient au travail sy avant même qu'on en auroit veu assé d'expérience et qu'il estoist assé cogneu à nous pour ce qu'on les voyoit tous les jours travaillans et vendans parmi les rues de cette ville, trempant tous les jours le publicque pour les raisons cy dessus, ce

pourquoy ils avoient recours à nous nous suppliants de leur vouloir accorder par forme d'ordonnance, les points et articles suivans (1).

Scevoir faisons que veu la requeste des demandeurs. l'ordonnance de l'empereur Charles le Quint du 2^e de janvier 1531 l'arrest de la cour du parlement de cette du 23^e de décembre 1688, letout donné et rendu en faveur des chaudronniers de la ville de Lille, autres ordonnances données par Charles Roy catholicque le 16 octobre 1679, au profit du stil des chaudronniers des villes de Gand, Bruges et Courtrai, aultre règlement des mayeurs et échevins de la ville d'Arras du 17^e février 1661 et 3^e d'avril 1682, donné en faveur des chaudronniers de la dite ville d'Arras, le certificat de Noël Tricquet, les ordonnances de leur stil émanées par nos prédécesseurs en office le ler de mars 1599 et 27° de février 1640, aultres ordonnances émanés de Messieurs les consaux de cette ville, le 14^e de juillet 1648, avecq la sentence joincte du 24 de mars 1679, la requeste présentée auxdits sieurs consaulx le 30^e de janvier 1674, l'acte d'adveu de la générallté de leur stil, et le tout considéré nous a meur advis et délibération de conseil, après avoir pris advis de M. le Procureur fiscal de cette ville, en satisfaction du concordat d'entre Messieurs les consaux et nous, avons ordonné et statué, ordonnons et statuons les points et articles qui s'ensuivent :

1. Premiers deffendons à tous non francq dudit mestier de faire ou vendre aucunes pièces neuves de cuivre battu au marteau telle qu'on la puisse nommer garnie de ferrailles ou autrement, en cette ville et povoir d'icelle, ni en repiécher, resauder ou raccommoder et restainner aucune si ce n'est pour soy et pour s'en servir en se maison sur peine et amende de six florins pour chacune pièce et pour chaque contravention qu'encourera le contrevenant, un tiers applicable à cette ville, un tiers pour le proffit du dit stil et l'aultre tiers au proffit du même stil.

2. Sy leur deffendons pareillement d'aller parmy les rues de cette ville et pouvoir d'icelle et aux maisons des bourgeois et manans d'icelle chercher ni demander à travailler du dit stil, de porter sur eux ou par leurs valets directement ou indirec-

(1) Suivent 22 pages d'observations, que nous omettons.

tement aucunes des dites pièces pour vendre, de docqueter ou frapper avec le marteau, ou aultres instruments, sur les dites pièces, à effet d'avoir de la besogne du dit stil, le tout à peine de six florins d'amende...

3. Pour recouvrement desquelles amendes leur permettons de faire saisir et arrester les outils et ouvrages des contrevenants par officiers de justice.

4. Et affin que le dit stil se puisse descharger des debtes dont il est chargé, nous avons, à l'exemple de ce qu'a esté accordé par Messieurs les consaux de cette ville à ceux du stil des febvres et serruriers, ordonné et ordonnons que ceux qui doresnavant s'affranchiront du dit stil et qui après estre affranchis vouldront passer chef-d'œuvre, debvront payer, savoir : les estrangers et non natifves de cette ville, au prouffit du dit stil la somme de quarante florins, les originaires de cette ville la somme de trente florins, et les fils de maistres la somme de dix-sept florins, et c'est par-dessus les droits réglés par les ordonnances du l^{er} de mars 1599.

5. Que par-dessus ils seront tenus de payer aux deux commis qui seront dénommez pour estre présents audit chefd'œuvre, à chacun 20 patars pour chacune journée qu'ils emploieront le dit chef-d'œuvre durant, iceluy accepté ou non.

6. Ordonnons que les dits droits seront employés à l'acquit des debtes de leur stil...

7. Moyennant quoi leur interdisons d'exhiger aucune boiterie. ny bancquet, a péril de cinquante florins d'amende, ny mèsme d'en recepvoir aucunes pendant le dit chef-d'œuvre quand il leur serait offert volontairement.

8. Et affin que la présente ordonnance ne soit rendu illusoire, nous leur avons accordé et accordons le serment purgatif, que tous ceux et celles qui seront légitimement suspectez seront tenus prester sur trois mois avant le premier adjournement. a péril d'estre tenus pour convaincus et comme tels condamnez es amendes cy dessus portées.

..... Prononcées à notre court halle et auditoire, le six d'août 1691.

(Archives de Tournai, ordonnances et sentences de la chambre des arts et métiers, volume 1686-1698, f³ 424-436.

L'ordonnance du 6 août 1691 fut complétée par une

autre ordonnance, au profit des *chaudronniers*, contre les *serruriers*, rendue par le même collège, le 19 novembre de la même année.

Les serruriers ayant exposé que leurs ordonnances présentaient des lacunes, demandaient qu'il en soit fait une nouvelle, codifiant toutes les anciennes. Ils donnaient la liste de tous les ouvrages qu'ils prétendaient avoir le droit de faire et de vendre, à l'exclusion de tous autres gens de métier. Les chaudronniers s'opposèrent à une partie de leur demande, prétendant que certains articles, cités par les serruriers, étaient de leur fabrication propre.

Un accord intervint au cours des débats, et en vertu cet accord, les Doyens réglèrent, aux articles 35, 36, 37, 38, 39, 40 et 41, les droits des chaudronniers comme suit :

35. Bien entendu que par le présent règlement n'est deffendu ni interdit à ceux du stil des chaudronniers, la liberté et possessession de faire venir de dehors de cette ville, et forger toutes pièces de ferraille servans à tous ouvrages de cuivre battu, les vendre conjointement avec leurs ouvrages de cuivre battu, ou séparés, ainsi qu'ils ont faict de tout temps et que par ces mots de ferrailles servant à ouvrage de cuivre, ne sont compris les pièces de ferrailles que les demandeurs ont par leurs ordonnances.

36. Mais que la fabrique et travaux de païelles à rafiner sel, des chaudières au savon, des teinturiers et aultres de semblable nature, demeureront à la liberté des deux stils des serruriers et chaudronniers, comme aussy pour les manches de pots de fer.

37. Ne pourront néantmoins les dits chaudronniers faire pour les dits huisines, ni faire venir de dehors autres pièces de fer servant aux dits huisinnes, aultres que celles cy dessus spécifiées.

38. Pourront pourtant faire venir des réchaux de fer de fondis et les vendre.

39. Sy pourront encore mettre à monstre et vendre des réchaux de fer fondis tout montés de leurs ferrailles, pourveu

ANNALES. X.

que les dites ferrailles de fer battu soyent faictes et livrez par francq maistre serrurier et qu'ils soient montez et rivez par icculx.

40. Pourront de même mettre à monstre et établir à leur bouticle et vendre des boules de cuivre de chemineaux montés de leurs ferrailles, pourveu qu'icelles ferrailles soyent faictes et fabricquées par francq maistre serrurier de cette ville et qu'ils n'en pourront avoir d'autre chez eux, d'aultres que des dits maistres serrurier, et que sur ce iccux chaudronniers dedvront s'expurger par serment de trois mois en trois sur la peire édictée par les ordonnances des dits serruriers.

Le tout ensuitte de l'accord fait entr'eux par leurs écrits servy le 2 de juin 1637... Données et prononchées le 19^o jour de novembre 1691.

(Archives de Tournai, ordonnances et sentences de la chambre des arts et métiers, vol. 1689-1698, f° 469.

Enfin une ordonnance commune aux six branches de la bannière des febvres et serruriers, en date du 21 avril 1692, régla les droits à payer pour devenir maître ou apprenti :

Comme les doyens de la branche des febvres et serruriers,
composées de six mestiers, savoir : les serruriers, chaudronniers, tallandiers, clouteurs, fondeurs et cousteliers,
nous auroient présenté requête par laquelle ils disoient
avoir par ordonnance en particulier pour la réception des
nouveaux maistres et apprentifs dont les droicts se devront
payer à la bannière pour soullagement des frais quy sy
engendroient, savoir pour les tauxes de la chambre pour les
messes de Saint-Eloy, chires et aultres despens... Avons
statué et ordonné ce qui s'ensuit :

(Suivent les droits à payer pour devenir maître ou apprenti, etc).

(Archives de Tournai, ordonnance des doyens et sous doyens de la chambre des arts et métiers, volume 1686-1698).

Les ordonnances et sentences qui suivent, n'ont

plus, comme les précédentes, une portée générale :

Le 14 février 1696, les *chaudronniers* sont autorisés à poursuivre certaines infractions aux règlements du métier (1).

Le 6 avril 1699, Etienne Fuiger est condamné à l'amende pour avoir, n'étant pas du métier, vendu deux chaudrons (2).

Le 13 octobre 1698, François Dubois, chaudronnier, est puni d'amende, comme aussi Samuel Laigne, maître chaudronnier, pour avoir exposé en vente des réchaux, ouvrage réservé aux serruriers (8 août 1701) (3).

Le 15 mars 1700, Luc Quevauvillers est condamné à l'amende pour avoir fait virœulles de canne, de caudrelas et cuivre faites au marteau (4).

Jean de Kain se soumet à l'amende pour avoir vendu des pipes de cuivre (3 janvier 1701) (5).

Le 3 février 1716, Michel Ducoulombier, maître orphèvre, a été trouvé en possession de trois fers à coiffer, battus au marteau, que les chaudronniers prétendent avoir seuls le droit de fabriquer, en vertu de l'ordonnance du 6 août 1691. Il est condamné à l'amende (6).

Une ordonnance des consaux du 19 août 1710, vise le commerce du cuivre :

A tous ceux qui ces présentes lettres verront ou oiront prévost et jurés, mayeurs et eschevins, formant les consaux et Etats de la ville et cité de Tournai, salut. Sur ce que les doyens

(4) Fonds Desmazières.

(6) Ibid.

⁽¹⁾ ARCH. DE TOURNAI, Fouds Desmazières.

⁽²⁾ Ibid. Ordonnances des Doyens, 1698-1718.

⁽³⁾ Ibid.

⁽⁵⁾ Ibid.

office et aucuns maistres chaudronniers de cette ville nous auroient le 29 juillet 1710, présenté requeste, disans par icelle que le cuivre dont ils se servoient pour l'exercice et art de leur mestier venoit de Namur, Aix-la-Chapelle et d'Allemagne, qui passoit plus régulièrement par cette ville pour aller à Lille, en suite que quand les suppots de leur stil en avaient besoin, ils estoient obligez d'en tirer de Lille... En cette ville (Tournai), il n'y avoit aucun marchand de cuivre... Le défaut de marchand en cette ville dérivoit des ordonnances de leur styl qui deffendoient à tous marchans et autres que maistres chaudronniers, de vendre de cuivre autrement qu'en gros et en fourrure, ou pille, c'estoit à dire des chaudrons, projettez et craionnez, entassez et entés les uns dans les autres, le premier d'un plus grand poids, le second d'un moindre, ainsi consécutivement des autres jusques à l'entier fournissement, sans les pouvoir diviser à l'exemple d'un pille qui estoit de 64 onces dont la première estoit de 32 onces, la seconde de 16 et les autres à proportion jusques à un demi et quart de once, en sorte que quand un suppot de leur stil avoit besoin d'un, deux ou trois chaudrons, il fallait de nécessité qu'il le tiroit de Lille dont les marchans vendoient par fourrure séparément et divisément selon le désir de l'achetant; d'où venoit qu'il n'y avait point de commerce de cuivre en cette ville quoi qu'il y avoit plus de facilité de l'avoir à meilleur marché qu'en celle de Lille; en effet, Hughes Chasse. marchand en cette ville, se présentoit volontairement d'en faire venir des lieux ou on le fabriquait, pourvu qu'on lui donneroit le pouvoir et faculté de diviser la fourure ou pile, c'est-à-dire, une, deux, ou trois pièces au désir de l'acheteur, savoir des maîtres chaudronniers et non d'autres...

Avon accordé et accordons aux supplians leur requeste... le 19 août 1710.

(Signé et scellé du sceau aux causes).

Quelques années plus tard, 1727, on rencontre la dernière ordonnance, visant le métier des *fondeurs* de cuivre, alors réduits au nombre de cinq :

Sur requête des maîtres fondeurs disant qu'ils ne seroient
qu'au nombre de cinq qui composoient la généralité de leur
métier dont deux seroient passés maîtres depuis peu, et

» qu'à raison des charges du métier, charges causées en partie

- par des procès, ils souhaiteroient d'être autorisés à exiger un

droit d'entrée de ccux qui veulent se faire recevoir dans le
métier. »

- Après une longue procédure et l'inévitable opposition des serruriers et même d'un chaudronnier, nommé Le Roy, les doyens les autorisent à percevoir les droits suivants :

1. De ceux qui entreront en apprentissage, 4 patars et demi au profit de celui qui tient la registre, et 18 patars au métier et de ceux qui ont fini leur apprentissage encore 18 patars.

2. Des fils de maîtres reçus à la maîtrise, 12 florins.

3. Des autres apprentis natifs de Tournai, 24 florins.

4. Des étrangers à la ville, 48 florins.

5. Celui qui passe chef-d'œuvre paiera à celui chez qui il est passé, 30 florins.

6. Et à l'office, pour visite du chef-d'œuvre, 6 florins.

7. Et au maître qui sera présent à la confection du chefd'œuvre, 48 patars.

Du 5 mai 1727.

(Archives de Tournai, ordonnances et sentences de la chambre des arts et métiers, vol. 1719 à 1745? f³ 111.

*

Signalons encore quelques menus détails, relatifs au métier et recueillis dans divers fonds :

En 1769, 1798, les chaudronniers faisaient, comme ci-devant, partie de la bannière des febvres.

Le 12 septembre 1787, levée au dit Lechevin, deux portes d'eule de beuf, pour sa levée et saisie. 9 deniers.

— Pour avoir conduit la dite levée à la chambre.
9 deniers.

(Etat des salaires de Joseph Vandamme, sergent des doyens et sous-doyens de la chambre des Arts et métiers.)

Convention faite et homologuée le 16 aoust 1773, entre les étainiers et Gillain Fourniel, maître fondeur, au sujet de la fabrique et vente des boucles et boutons de chemise d'étain. — Il y est autorise, moyennant de payer annuellement aux étainiers, pour indemnité et reconnaissance de leurs droits, la somme de 5 Livres 12 sols flandre.

Du 16 août 1773. (Archives de Tournai, ordonnance de la chambre des arts et métiers, volume 1767-1774).

Même convention avec le sieur Bochart, le 11 avril 1774, moyennant 5 liv. 4 sols.

C'est par un acte politique, que donne, pour la dernière fois, signe de vie, la corporation des chaudronniers :

Quittance de la somme de 57 florins de Brabant,
payée par le receveur du corps des chaudronniers,
qu'il a voté pour le rétablissement des fortifications
de cette ville. Tournai, 2 février 794 (sic).
(S.) Illisible.

Commissaire de guerre.

Le corps des chaudronniers tenait, alors encore, (1794), ses réunions à l'abbaye de Saint-Martin.

Au moment où les corporations perdaient chaque jour de leur importance, par la création d'industries nouvelles, non soumises à la réglementation des métiers, Tournai vit naître dans ses murs, trois industries artistiques, qui devaient porter au loin la réputation de ses artisans : les porcelaines de Péterinck, les tapis de pied de Piat Lefebvre et les bronzes dorés de Lefebvre-Caters.

Ce dernier, digne continuateur des célèbres fondeurs du 15^e siècle, créa une industrie capable de rivaliser



avec les grands ateliers de Paris, si réputés au commencement du 19^e siècle, pour la fabrication des bronzes dorés de style empire.

Charles Lecocq, dans son intéressant mémoire sur les industries et les branches du commerce tournaisien, publiée en 1817 (1), consacre à la fabrique de Lefebvre-Caters une notice, qui dépeint bien l'impor tance, au point de vue artistique, de cette belle manufacture.

Au recensement de 1786, Lefebvre-Caters est renseigné ainsi : Rue de la Madeleine, M. Lefebvre, sa femme, M. Caters, fabrique de bronze et orfèvrerie. 2 enfants, 2 servantes et un domestique.

La fabrique fut favorisée d'importantes commandes sous le premier empire, mais lors de la cession des provinces belges à la couronne des Pays-Bas, les ouvrages en bronze et cuivre furent prohibés à l'importation en France.

Par contre, le nouveau gouvernement lui fit de grandes commandes. « Tous les meubles, bronzes dorés, pendules, destinés pour l'ameublement du palais du roi et du prince héréditaire, sortiront de nos fabriques, afin d'encourager ainsi l'industrie nationale. MM. Lefebvre, de Tournai, fourniront les tapis, les pendules, les bronzes, ainsi que tous les ornements de ce genre. Déjà plusieurs de ces objets ont été livrés, et on y a trouvé cette élégance de formes, cette pureté de goût qui caractérisent tout ce qui sort de cette fabrique. » (Feuille de Tournai, 27 septembre 1816).

L'exposition d'art ancien du mois de septembre 1898, à Tournai, où se trouvaient réunis un grand

⁽¹⁾ Coup d'œil sur la statistique commerciale de la ville de Tournai, et de son arrondissement. Avec cinq planches gravées au trait par B. Renard (et ezécutées par Dorez). Imprimerie de D. Casterman, 1817.

nombre d'objets sortis de la fabrique de Lefebvre-Caters : Pendules, flambeaux, bustes en bronze noir ou vert de personnages célèbres, montés sur socle en marbre, surtouts de tables, bronzes décoratifs, etc., a permis d'apprécier leur importance et leur haute valeur artistique.

On trouve dans la *Feuille de Tournai* du novembre 1827, l'annonce de la vente des objets fabriqués, délaissés par le décès de Lefebvre-Caters.

-0;9(04

• E.-J. SOIL de MORIAMÉ.

IRISH VISIT TO FONTENOY

La Société littéraire irlandaise de Londres

A TOURNAI

Les membres de la Société littéraire irlandaise de Londres, — Irish literary Society — au nombre de deux cents environ, ayant annoncé leur venue à Tournai, pour le 9 juin 1905, en vue de visiter le champ de bataille de Fontenoy, où leurs ancêtres, qui combattaient dans les rangs de l'armée française, sous les ordres du maréchal de Saxe, se distinguèrent particulièrement, il fut décidé, à la séance du 8 juin de notre Société historique et archéologique, qu'une réception — toute improvisée — leur serait faite.

Le 9 juin, à 3 heures de l'après-midi, le train de Calais amène les excursionnistes en notre ville. On compte parmi eux MM. Hutchinson, lord-maire de Dublin, Barry O'Brien, président de la Société, Francis J. Sullivan, de San Francisco, délégué de la Section américaine de la Société, Gregory Phelan, vice-consul d'Amérique à Bruxelles, Mac Innery, curé de Dublin, des ecclésiastiques et un certain nombre de Dames, parmi lesquelles M^{me}J. Green, femme de lettres, auteur d'ouvrages historiques très appréciés. Le Bourgmestre de Tournai, le Président de la Société historique, et M. Hocquet, archiviste de la ville, attendaient à la gare les membres de la Société; après les présentations réciproques, par l'intermédiaire du R. P. Baumert, qui voulut bien servir d'interprète, ils furent conduits dans les hôtels où des chambres leur avaient été retenues, et à 5 heures du soir, se trouvèrent réunis au musée de la Halle aux Draps, où, en présence de M. le Bourgmestre Carbonnelle, M. Soil de Moriamé, président, et les membres de la Société historique et archéologique, reçurent les confrères irlandais. M. le Président leur souhaite la bienvenue, et le lord-maire de Dublin lui répond en anglais; puis, sous la conduite des membres de la Société, les Irlandais visitent le musée.

Le même jour, à 8 heures 1/2 du soir, M. le Bourgmestre Carbonnelle, réunissait dans ses salons, en un thé intime, en même temps que somptueux, les membres de la Société irlandaise et ceux de notre Société; le Lord-Maire Hutchinson lui exprima toute sa gratitude, et celle de ses concitoyens, profondément touchés de l'accueil cordial qu'ils recevaient chez nous. M. le Bourgmestre lui redit, à son tour, en quelques mots, combien les tournaisiens étaient flattés de leur visite, et la réunion se prolongea, fort agréablement, jusqu'à une heure avancée.

Le lendemain 10 juin, au matin, plusieurs membres de notre Société, et en particulier MM. le baron Houtart, vice-président, Desmons et Sonneville, se mirent à la disposition des étrangers, pour leur faire visiter la Cathédrale, la paroisse du Château, ancienne citadelle des Anglais, le pont des trous, l'église Saint-Nicolas, la tour Henri VIII. L'après-midi, sous la conduite du Docteur Desmons, l'Irish literary Society se rendit à Fontenoy, où, sur place, leur fut fait un récit détaillé de la bataille de 1745.

Le Président de la Société irlandaise adresse ensuite un souvenir ému aux Irlandais morts sur le champ de bataille, et annonce qu'une souscription est ouverte pour leur ériger un monument, plus important que la modeste plaque commémorative qu'un des membres de la Société a fait appliquer, il y a quelques années, au mur du cimetière de Fontenoy.

Le dimanche 11 juin, à 10 heures du matin, une messe spéciale fut dite à l'église Saint-Quentin, pour les excursionnistes; accompagnée de chants irlandais, et suivie d'un sermon en vieux langage celtique, par le révérend Mac Innery, curé de Dublin; ce fut une cérémonie très originale.

L'après-midi, les excursionnistes se rendent de nouveau à Fontenoy, par Antoing, pour visiter les environs du champ de bataille.

Le soir, ils se réunissent en un banquet, donné à 7 heures, au Café des Brasseurs. Diverses notabilités tournaisiennes y assistent : MM. Stiénon du Pré, sénateur, Coppin, curé-doyen de Notre-Dame, Soil de Moriamé, président de la Société historique, le R. P. Beaumert, Baron Houtart, Desmons, Sonneville, membres de la Société. M. le Bourgmestre, empêché, s'était fait excuser.

Le banquet se prolonge très tard, et il se termine par une série de toast ou plutôt de longs discours, selon l'usage irlandais, sur la délivrance de l'Irlande, par le Lord-Maire Hutchinson, et par M. O'Leary, vénérable octogénaire, et vétéran des luttes soutenues, les armes à la main, pour la délivrance de sa patrie; par M. O'Brien, par M. Mac Innery, sur le souvenir de la brigade irlandaise, et par M. Francis Sullivan. Tous sont naturellement prononcés en anglais.

Il est plus de minuit, quand le Président de la Société historique peut, à son tour, porter un toast à la Société irlandaise. Il la félicite du grand exemple de patriotisme que donnent ses membres, en venant si nombreux, de si loin, et pour un temps relativement long, à Tournai et à Fontenoy, pour contempler et fouler un coin de terre célèbre; pour lire, sur place, une page glorieuse de l'histoire militaire de l'Irlande.

Profondément dévoués à notre patrie, fiers des grandes libertés dont nous jouissons, et dont nous célébrons, cette année mème, le jubilé, nous apportons à votre race vaillante, l'assurance de nos plus vives sympathies, des vœux ardents pour le bien-ètre de l'Irlande.

De retour dans vos foyers, vous vous rappellerez la Belgique grande et prospère, sous le gouvernement d'un Roi, notre honneur et notre gloire; la ville de Tournai, où l'accueil de la population a été pour vous si cordial, si spontané. Les points de contact entre votre pays et notre ville ne sont pas bien nombreux. Il en est un qui mérite cependant de vous être signalé, c'est l'existence à Tournai du *collège des Hibernois*, ou des Irlandais, existant déjà au 16^e siècle, très prospère au 17^e, où des jeunes gens de votre race vinrent étudier la théologie et la philosophie.

Des pierres tombales, dans l'église Saint-Quentin. rappellent la mémoire de quelques-uns d'entre eux. Chaque année, le jour de la fête de sainte Brigide de Kildare, seconde patronne de l'Irlande (1), ces jeunes gens allaient vénérer une relique insigne de la Sainte, conservée au couvent de Saint-André.

En vertu de fondations anciennes, le Séminaire de Tournai a longtemps compté parmi ses élèves deux Irlandais. Les derniers de vos compatriotes qui nous ont été envoyés, ont quitté le Séminaire il y a quelque vingt ans.

M. Soil termine, en offrant au lord-maire de Dublin, de la part de M. le Bourgmestre de Tournai, un fragment d'épée, minuscule relique de la bataille de Fontenoy, et il y ajoute un boulet de canon, recueilli par lui, sur le champ de bataille. Nous garderons aussi, ajoute-t-il, un souvenir matériel de votre visite, ce bijou irlandais, de forme si caractéristique, que l'une de vous, Mesdames, illustre dans les lettres, a bien voulu déposer dans une vitrine de notre musée.

Vous l'y reverrez, conclut-il, lorsque dans quelques années vous viendrez inaugurer le monument de Fontenoy, que vous méditez d'élever à la gloire des Irlandais, et ce jour-là, ce ne sont pas seulement les membres

(1) Noël de Mérande, directeur du couvent de Saint-André à Tournai, a publié en 1632 « La vie admirable de Sainte Brigitte, vierge thaumaturge, etc. - Dans son avis au lecteur, il rapporte que des reliques de la Sainte « sont conservées en toutes sortes de respects en l'église des vertueuses religieuses sœurs du monastère de Saint-André de Tournay, ce qui fait, ajoute-t-il, que le ler février, fête de Sainte Brigitte, cette église est fréquentée d'un grand concours de peuples de divers endroits, mais particulièrement des écoliers du collège irlandais existant à Tournay. Ils s'y transportent en corps, y font leur bonjour, y entendent la messe solennelle, la bénédiction du pain et la prédication avec un zèle, modestie et piété si exemplaires envers leur sainte patronne et compatriote, que si les autres veulent imiter cet exemple, ils ont de quoy se promettre un favorable entérinement de toutes les pieuses requêtes, qu'ils présenteront à la même Sainte ». En Belgique, Sainte Brigitte est specialement honorée par les fermières à Braine-le-Comte (diocèse de Tournai) et à Fosses (diocèse de Namur).

de la Société historique et archéologique qui vous recevront, mais autour de vous, les tournaisiens seront légion! Vive l'Irlande!

Le Lord-Maire remercie en anglais, et associe le souvenir de Tournai à celui qu'il gardera de Fontenov.

M. Sullivan jeune, porte, en français, un toast à l'armée française, et M. O'Mulrenan porte un toast à la Belgique.

M. Soil de Moriamé lui répond brièvement, et fait acclamer en même temps l'Irlande et la Belgique.

Des chants irlandais, tantôt mélancoliques, tantôt belliqueux, alternent avec les discours, et se prolongent fort avant dans la nuit, sans que la réunion perde un instant le caractère de calme et même de froideur qui la caractérise.

Le lendemain 12, un groupe important de membres de la Société irlandaise, reprit le chemin de Londres, tandis qu'un second groupe, qui devait passer cinq jours encore en Belgique, visitait Namur, Louvain et Bruxelles. S.

TABLE DES TESTAMENTS ET DONATIONS

DES GREFFES SCABINAUX DE TOURNAI

conservés aux Archives de l'Etat, à Mons. (1218-1698).

A

Alowe Hele	1287
Amans Colars	1380
Amonne Margherite	1342
As Filles (Hele, ép. de	
Jehan)	1291
As Patroullez Grart	1380
Au Mouton Jehans	1296
Au Poch Jakemes	1340

B

Balans Margherite	1359
Ballius Lotins	1295
Basins Mikious	1308
Binette Jehans	1321
Blarielle Jehane	1360
Blauetins, Willaumes	
(donation)	1253
Bougarée Maroie	1342
Boughière Jehane,	
(épouse de Jehan de	
Hautraiche)	1339
Boulés Jehans	1291
Bourbotte Ysabiaus	1347
Bourghois Robiers	1352
-	

Bouserés Colars, dit	
li Barbiieres	1353
Brande Jakemes	1266
Brande Katerine	1295
Brouette Anniès	1294
Buchaus Mahius	1358
Buchaus Marguerite	1339

C

Cachoire (Magdelaine	
Le Brie, épouse de	
Pierre)	1640
Camins Willaumes	1341
CampionsSare(épouse	
de Jakemon Cas-	
tengne)	1323
Capars Willaumes	1323
Capiel Maigne	1366
Castagne Jehans	1304
Castagne Wuillaumes	
XIII ^e sièc	le (1)
Castaingne (Jehane,	• •
épouse de Jehan)	1283
Castengne (Sare Cam-	
pions, épouse de	
Jakemon)	1323
/	

(1) Sans date.

- 240 -

	-	
Cateus Maroie (dona-		De Barry Pierre et
tion)	1341	Gillette Varlo 1634
Catine (Jehane, épouse		De Biétune (Sa dre,
de Jehan)	1296	épouse de Jehan) 1297
Catine Margherite	1311	DeBourghiele(Agniès,
Caudrons Wuillaumes	1317	veuve de Willaume) 1342
Cholemer Margrite,		De Bourghiele Jehans 1286
(épouse de Gillion		De Bourghiele Jehans 1290
Grimaut)	1295	De Bourghiele Jehans 1298
Clairembaus Mounars	1287	De Boussut Marghe-
Cocquiel, dit le Mer-		rite 1321
chier, Caron	1592	De BraibantYsabiaux,
Cokette Colars	1310	(épouse de Jaque de
Copinge Jehane	1295	le Planque) 1372
Coppés Jakemes	1317	De Camfaing Kathe-
Cousart Nicolas	1656	line 1289
Crampelois Sare	1295	De Chiele Pieres 1304
Crestiien de Pistoie,		De Chierench Jakemes
dit li Lombars,	• •	(donation) 1342
Thumas	1340	De Cisoing Ysabiaux,
Cretins Jehans	1295	(épouse de Monsei-
Crueus Grous	1307	gneur Nicolon de
Crueus Rogiers	1295	Seclin). 1334
0.0000 2008		De Corbri (Ysabiaus,
		épouse de Piéron) 1314
D		De Corde Jakemes 1340
		De Corde Jakemes 1347
Dagheniaus Jakemes	1341	De Crespin Jehan 1381
D'Alemaigne(Mehaux,		De Donze Wuillaumes 1322
veuve de Jehan)	1377	De Douay Jehans 1290
D'Anvang Rogiers	1342	De Douci Jakemes 1340
D'Artois Nicaises	1311	De Falempin (Sare de
D'Aubegni Jehans	1334	Rongi, épouse de
D'Audenarde Anniès	1297	Théri) XIII ^e siècle (1)
D'Audenarde (Catheri-		De Fenaing (Maroie,
ne, veuve de Copart)	1 3 61	épouse de Colart) 1291
David (Margherite,		De Gand Jaquemes 1360
épouse de Jehan)	1286	De Gand (Maroie de
De Bari Maroie (ép ^{se}		De Gana (marche ac
de Piéron Paue)	1286	(1) Non daté
· - · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		

_

_	241	
---	-----	--

Salisnes, veuve de	
Jehan)	1353
De Gant Henris	1275
De Gaurain (Agnès,	
épouse de Jehan)	1286
De Gavre Biétris (veu-	
ve de Jakemon le	
Sens)	1342
De Ghuignies Maroie	
(épouse de Jehan	
le Mie)	1330
De Guignies Jehans	1340
De Hailecin Bietris	
(épouse de Gillion	
le Borgne)	1290
De Hainne Nichaises	1314
De Haudion (Maroie,	
veuve de Jakemon)	
(donation)	1264
De Haudion Jehans	1331
De Hautraiche (Jehane	
Boughière, épouse	
de Jehan)	1339
De Havraich Thumas	1338
De Havraincourt Je-	
hans	1366
De Haydinoe Anniès	1332
De Helames Robiers	1305
De Helchin Jehans	1305
De Herlebieke Ghil-	
lebiers	1296
De Hiersials Marghe-	
rite et Estievenes	
Ferris (donation)	1233
De Holaing Gossuin	1339
De Hostés Elysens	1295
De Hurtebize Jeanne	1623
De Jhesupret Ysa-	1000
biaus Do Iolai - Iol	1360
De Jolaing Jehans	1304
ANNALES. X.	

De Joleng Lote De Kesnoit-sor-Deule	1359
Wantes	1299
De l'Ausnoit Ydde	1320
Del Casteler Jakemes	1020
et Dame Maroue, sa	
femme (donation)	1252
De le Cambe Michiols	1.002
(donation)	1218
De le Cambe (Magne,	1210
veuve de Piéron)	1357
De le Capiele Anniès	1291
De le Cauchie Maroie	1201
(épouse de Maistre	
Nicholon des En-	
giens)	1335
De le Caucie Maroie	1331
De le Caucie Mehaus	1312
De le Fosse Maigne	1359
De le Hestre Gilles	1310
De le Masure (Mehaus,	1010
veuve de Jehan)	1340
De le Monghoie Mar-	1010
gherite (veuve de	
Jehan Hakart,	
épouse de Bau-	
duin Halet)	1352
De Lens Hues	1298
De le Nuve (?) Je-	
hane	1331
De le Piere Jehans	1296
De le Planque (Ysa-	
biaux de Braibant.	
épouse de Jaque)	1372
De le Porte Jehans	1296
De le Raspalle (Ma-	
roie, veuve de	
Simon)	1341
De le Roke Jehans	1299
De Lers Margrite	1291
.1	6

		-
[De le rue des Aveu-	1	De Pesc Rogiers et
les], Estasses	1322	Jehane, sa femme
De l'Escolle Béatris	1369	(donation) 1264
De Leuwe (Maroie,		De Pistoe Estancole
épouse de Monsei-		(sic) 1342
gneur Jakemon)	1304	De Plouviers Jehans
De le Vexte Ysabiaus	1297	(donation) 1346
De le Vingne (Maroie,		DePotes(Aélis, épouse
épouse de Jehan		de Gillion) 1341
L'Espessiier)	1295	De Poucres Jehans 1343
De le Wasne Maroie	1295	De Poucres (Jehane
De le Wastine Evrars,		Naicure, veuve de
dit Le Heux	1398	Piéron) 1346
Del Four Iermengars		De Quinchi(Yde, veuve
(donation)	1277	deJehan)(<i>donation</i>) 1353
De Lierbe Jakemes	1309	De Raike Jehans 1289
De Lobes (Jehane,		De Raincourt Pieres 1339
veuve de Piéron)	1342	De Ramegnies (Dame
De l'Ostelerie Jehans	1299	Oede, veuve de
De Louvi Pieres (do-		Andriu) (donation) 1249
nation)	1304	De Ronc (Agniès,
De Made Jehanne	1253	veuve de Gillion) 1342
De Maire Mahieus	1371	De Rongi Sare(épouse
De Maraiges Yssa-		de Théri de Falem-
biaus	1311	pin) XIII ^e siècle (l)
De Maubray Agniès	1340	De Rués Rogiers 1299
De Maude Robiers	1296	De Saint Amant Je-
De Maufait Gilles	1341	hans 1362
De Mierleng Thiéris	1340	De Saint Genois Je-
De Mies Symon	1347	hans 1314
De Mons (Anniès,		De Saint Martin Bier-
épouse de Jehan		tris 1303
le Messagier)	1283	De Saint Piat Wil-
De Mortagne Eve	1282	laumes 1353
De Mortagne (Kateri-		De Saint Quentin (Aélis,
ne, épouse de Colart)	1309	épouse de Jehan) 1307
De Namaing Maroie		De Saint Quentin Co-
(épouse de Lotard		lars 135 3
de Biaumont)	1334	
De Néchin Yssabiaus	1291	(1) Non daté.

243 —

De Salisnes Maroie (veuve de Jehan de 1353 Gand) D'Escanaffle (Jehane, veuve de Jehan) 1360 Des Carnières Maroie (épouse de Jehan Eskiet, dit Gamait) 1352 De Seclin (Ysabiaus de Cisoing, épouse de Monseigneur 1334 Nicolon) Des Engiens (Maroie de le Cauchie, épouse de Maistre Nicholon) 1335 Des Fontaines Jehans. dit Grumiel 1331 DesFourdines(Jehane, veuve de Bauduin) 1340 Des Mottes Andrieus 1360 D'Espinoit Raouls 1342 Des Plankes (Sare, épouse de Nicolon) 1289 Des Planques Maroie (épouse de Robiert 1340 d'Orque) D'Estaimbourch Je-1305 hans (donation) D'Estaimbourch Jehans 1319 D'Estainbourc Gilles 1343 D'Estaires Jehan 1340 D'Estampes Maroie (épouse de Willau-1323 me Pipenie) 1322De Taintegnies Pieres 1309 De Tournay Jehans De Tourp Jakemes 1288 De Vaus Jakemes 1353 De Velaine Jehane 1339

De Walkembourc	
Aude et Jehans Ga-	
bais	1360
De Waneheng Sandre	1341
De Warengien Ghé-	
rars	1291
De Warlaing Jehan et	
Jehane li Creti-	
nière	1337
De Wasesmes Jake-	
mes	1298
De Waskekal (Ysa-	
biaus, épouse de	
Jehan)	1342
De Watrelos Biertris	1296
De Waudripont Je-	
hane	1305
De Waudripont (Ma-	
roie Li Magrette,	
épouse de Piéron)	1305
De Waudripont Wil-	
laumes	1331
De Waudripont Wil-	
laumes	1340
De Wavrecin Ysa-	
biaus	1352
De Wieles Jakemes	1298
De Zomerghem Josse	1359
D'Ierkisies Margrite	1303
D'Ogimont Robiers	1339
D'Orchies Anniès	1296
Dou Bos (Maigne, épouse de Jehan)	_
épouse de Jehan)	1347
Dou Brueck Jehans	1338
Dou Kaisne Margrite	1360
Dou Kesnoit Mikius	1340
Dou Lokin Pieres	1339
Dou Luppart Colars	1341
Dou Mes Jakemars	1360
Dou Mesnil Ysabiaus	1366

Dou Mortier Mabile	
(épouse de Cola r t	
de Hem)	1316
Dou Peule Colars	1341
Dou Porc Diérins	1289
Dou Tielt Jehane	
(épouse de Jehan	
de Fretin)	1376
Dou Wes Jehans	1303
D'Ysenghien (Maroie,	
épouse de Jehan)	1299

E

Eskiet(MaroiedesCar-	
nières, épouse de	
Jehan), dit Gamait	1352
Espinaitte (Ghérart	
Pinchart, dit)	1360
Estievenes (1)	1290

F

Ferris Estievenes et	
Margherite de Hier-	
sials (donation)	1233
Folie Jakemes	1341
Folie Jehans	1305
Folie Maroie (épouse	
de Jehan Passet)	1341
Folmusars Colars	1287
Fouke Alars	1307
Froumage (Ysabiaus,	
épouse de Gillion)	1299

G

Gabais, Jehans et Aude	
de Walkembourc	1360

(1) « Malades et confrères en le maison de le Val ».

L,

Gaillet Marie-Fran-	
çoise (veuve de	
Jean Poullereau)	1698
Galette Jehane	1326
Gamait (Maroie des	
Carnières, épouse	
de Jehan Eskiet,	
dit)	1352
Gambais Jehans	1340
Gardebierde Agniès ·	1380
Gargate Watiers	1334
Ghienne Katerine	1353
Gofesse Piérars	1340
Gossés Maroie (épouse	
de Jakemon de	
Brunfait)	1289
Gradielle Jehanne	
(veuve de Piérart le	
Roy)	1393
Greusinne Anniès	
(épouse de Jehan	
de Gauraing)	1280
Grimaut (Margrite	
Cholemer, épouse	
de Gillion)	1295
Grotehiere Denisse	1290
Grumiel (Jehans des	1000
	1231
Fontaines, dit)	1001

H

Habans Jehans	1299
Hakars (Margherite	
de le Monghoie,	
veuve de Jehan)	1352
Halet (Margherite de	
le Monghoie, ép ^{se}	
de Bauduin)	1352
Haniele (Sare, femme)	
(donation)	1254

•

Haubierc Aélis (épsede Grart)1289Houdiarde Angniès1339Hurande Jehane1342

ĸ

Katine	(Magne	li	
Crasse	, veuve	de	
Willau	ime)		1358
Kaukain	Jacque		1380
Kioce (J	ehane, ve	uve	
de Pié	ron)		1366

L

Le Borgne (Biétris de	
Hailecin, épouse de	
Gillion)	1290
Le Brie Magdelaine	
(épouse de Pierre	
Cachoire)	1640
Le Dan Kateline (do-	
nation)	1291
Le Detier Robiert	1311
Le Drappier (Anniès,	
épouse de Haddon)	1284
Le Heux (Evrars de le	
Wastine, dit)	1398
Le Lormier(Piéronne,	
épouse de Jake-	
mon)	1289
Le Marissal Jehan	1301
Le Messagier (Anniès	
de Mons, épouse de	
de Jehan)	1283
Le Mie (Maroie de	
Ghuignies, épouse	
de Jehan)	1330
•	

Le Mie de le Vin-	
gne, Jakemes (do-	
nation)	1227
Le Mierchier (Mar-	
grite, épouse de Es-	
tasson)	1298
Le Sens (Biétris de	
Gavre, veuve de	
Jakemon)	1342
L'Espessiier (Maroie	
DeleVingne,épouse	
de Jehan)	1295
	1200
Le Tahon Iulain	1240
Le Viesferon (Mar-	
grite, épouse de	
Henri)	1299
Li Aiwilliers Tiébaus	1284
Li Andriue Maroie	1295
Li Barbieres Gontiers	
(donation)	1334
Li Barbiieres (Colars	
Bouserés, dit)	1353
Li Bassenyers Je-	
hans	1352
Li Berkiers Piérars	1357
Li Blere Juliane	1309
Li Borgnes Coppés,	
Jehans	1309
Li Brasseres Jehans	1352
Li Brune Kateline	1002
(épouse de Jehan	
Mainfroit)	1299
	1299
Li Capuisieres Jake	10/1
mes	1341
Li Cordière Biétris	1290
Li Couteliers Bier-	
trans (donation)	1352
Li Crasse Magne	
(veuve de Wil-	
laume Katine)	1358

•

246 ---____

T: 0 / · · · · · · ·	
Li Cretinière Jehane	
et Jehan de War-	1007
laing Li Cretinière Mar-	1337
	1296
grite Li Escos Thumas	1290
Li Espaumiere Pieres	1299
et Hele, sa femme	
(donation)	1241
Li Faukieres Simons	1298
Li Fèvres Aubretins	1290
(donation)	1338
Li Foulons Meurans	1357
Li Fruitiers Saiwars	1299
Li Gages Jakemes	1334
Li Grans Thiéris	1340
Li Hourderesse Je-	1010
hane	1358
Li Kauceteres Alars	1325
Li Keus Anniès	1294
Li Lombarde Gertrus	1277
Li Lombars (Thumas	
Crestiien de Pis-	
toie, dit)	1340
Li Loutres Gilles	1283
Li Luiseliers Ernous	
(donation)	1305
Li Maçons Jakemes	1317
Li Magrette Maroie	•
(épouse de Piéron	
de Wandripont)	1305
Li Marchiele Maroie	1305
Li Mies Jehans	1304
Li Pages Henris	1285
Li Piniers Gilles	1282
Li Poivres Jehans	1342
Li Potiers de tiere,	
Willaumes	1309
Li Rendele Ricou-	
wars	1342

Li Roine Hele (donation) 1227 Li Rois Watiers 1262 Li Royne Piéronne 1338 Li Sage Maroie 1308 Li Sielière Ogine (donation) 1252 Li Toiliers Pieres 1299 Li Vilainne Mabille 1340 Li Visonne Aélis 1341 Longhés Nikaises 1381 L'Orfèvre (Biétris, épse de Tuin) 1308 Lotine Maroie 1295

M

Mainfroit (Kateline Li	
Brune, épouse de	
Jehan)	1299
Makeriel (Maroie, épse	
de Hellin)	1297
Makés Jakemes	1310
Makillonne Ysabiaus	1346
Martins Lotars	1338
Mengna (Jehans Pole-	
kins, dit)	1331
Mineue Jehan	129 9
Molette Piéronne (do-	
nation)	1331
Monnars Jehans	1295
Moradas (Katerine,	
épouse de Jehan)	1310
Morille Katerine	1335
Mouskés Gilles	1296
Mouskés Jakemes	1322
Moutons Brises et	-
Julienne, sa femme	
(donation)	1243

Muevine Sare (épouse	
de Ernoul Musiel)	1290
Mulette Ruesse (sic)	1359
Musars Grous	1310
Musiaus Maroie	1291
Musiel (Sare Muevine,	
épouse de Ernoul)	1290
Mulette Ruesse (sic) Musars Grous Musiaus Maroie Musiel (Sare Muevine,	1359 1310 1 2 91

N

Naicure Jehane (veuve	
de Piéron de Pou-	
cres)	1346
Naicure Maroie	1322

0

Odolf Hector	1602
Oede (veuve Andriu de	
Ramegnies) (dona-	
tion)	1249

P

Paien Maroie	1275
Paiielle Maroie	1341
Paiienne Marotte	1327
Pantin (Hele, épouse	
de Jehan)	1299
Paue (Maroie de Bari,	
épouse de Piéron)	1286
Paukes (mesire Je-	
hans) (donation)	1264
Pevelois Mikius	1329
Pinchart Ghérart, dit	
Espinaitte	1360
Pippars Gilles	1338
Plateaus Gontiers	1289
Polekins Jehans, dit	
Mengna	1331

Poullereau (Marie-	
Françoise Gaillet,	
veuve de Jean)	1698
Pourrés Diérins	1340
Poutremere Ysabiaus	1360

Q

Quartouls Jehans 1341

R

Ricouars Jakemes	1296
Robierde Maroie	1309
Robiers Piérars	1358
Rogons Jehans	1295
Rosteleu Katherine	1359

S

Sare, femme Haniele	
(donation)	1254
Sarrasin (Aélis, épouse	
de Watier)	1271
Sauvage (Ysabiaux,	
épouse de Jehan)	1317

т

Tatemuse (Maroie,	
épouse de Gillion)	1309
Titauwe Agniès	1283
Tourette Willaumes	1299

V

Van Dale Nicolas	1631	
Varlo Gillette et Pierre		
De Barry	1634	
Vas Estievenes	1338	

•

	- 2	48 —	
Vas Katerine Vielette Henris	1340 1 2 99	Wasteblet (Mehaut, épouse de Gillion) Wit A Denier Wil-	1323
w		laumes	1289
Waloppins Jehans Warisons Juliane	1 323 1307	¥	
Warisons Mikious Wasteblet (Gilles Yu-	1307 1 295	Yuwains Gilles, dit	
wains, dit)	1352	Wasteblet	1352

~~~

# **OBJETS GALLO-ROMAINS**

TROUVÉS DANS LE SOL

lors des fouilles pour la distribution d'eau

A TOURNAI, 1908 et 1904

Bien que rien de très intéressant n'ait été mis au jour, lors des fouilles effectuées dans toutes les rues de Tournai, en 1903 et 1904, pour la canalisation des eaux, nous croyons utile de relever les quelques découvertes faites à cette occasion, et nous les indiquons ci-après, dans l'unique but de fournir des éléments pour la topographie ancienne de la ville, et l'étude de la période gallo-romaine.

A ce point de vue, c'est sur la Grand'Place, comme chaque fois que des fouilles y ont été pratiquées, que les trouvailles ont été les plus nombreuses.

Puis à la rue de Cologne, et, d'autre part, au vieux Marché au beurre et à la rue de la Ture.

A un autre point de vue, on a pu faire quelques constatations intéressantes, en ce qui concerne l'exhaussement du sol, et sa contamination, sur certains points de la ville.

Sur trente kilomètres environ de tranchées, qui ont été faites dans les diverses rues de la ville, pour la canalisation des eaux, vingt kilomètres ont été creusés dans la terre vierge, en dehors de l'ancienne enceinte (la deuxième) de la ville. A l'intérieur de celle-ci, au contraire, on rencontre, partout, à la surface, des terres de remblai, et naturellement le sol y est beaucoup plus contaminé qu'ailleurs.

On trouve fréquemment, dans le sous-sol des rues, des restes de murs, des caves abandonnées ou encore occupées, des puits, qui témoignent que l'assiette de ces rues a été déplacée en bien des endroits, et que la topographie actuelle ne répond pas toujours à la topographie ancienne.

L'exhaussement du sol est très irrégulier. Tandis que le long des quais, notamment quai de l'Arsenal, et quai des Salines, il est considérable; il y a des endroits où il est nul ou peu sensible; c'est ainsi qu'il n'a pas varié à la place de l'Evêché, ni à la rue roc Saint-Nicaise, et qu'il a été relevé de quatre-vingts centimètres environ à la rue Saint-Martin.

Dans cette dernière rue, et à la rue Saint-Jacques, en face du chœur de l'église, on a retrouvé des restes d'anciens pavages.

Grand'Place, côté de l'église Saint-Quentin.

En face de l'église Saint-Quentin, et parallèlement aux maisons, à quarante centimètres sous le sol actuel, on retrouve le pavement ancien de la place, en petits pavés irréguliers.

Sur le parcours de la tranchée, et sans qu'il ait été possible, malheureusement, de poursuivre les investigations, à droite et à gauche de celle-ci, on a mis au jour les objets gallo-romains ci-après, repris sous les n<sup>os</sup> 1 à 33.

1. Plateau en fausse poterie samienne, terre rosée, enduit rouge.

2 et 3. Divers vases noirs en fragments.

4. Des vases en terre rosée, assez fine, à couverte grise.

5. Pot à anse et goulot, en terre rouge pàle. Hauteur : 23 centimètres environ.

Tous ces objets sont brisés en menus morceaux, qui semblent indiquer que le sol a déjà été fouillé.

Longs clous (de cercueil?) en fer, très oxydés.

6. Coupe en terre grise, avec couverte noire, de forme conique, à bord relevé, avec une ouverture pour l'épanchement des liquides. Un clou en fer adhère à la base.

7. Soucoupe en terre grise commune (débris).

8. Vase en terre grise fine (débris).

9, Urne, terre grise fine, beau lustre noir, décoré sur la panse d'un dessin régulier et fin à la roulette (débris).

10. Urnule en terre rose, lustre rouge, fausse poterie samienne, décor gravé (fragment).

Du même côté, en face du Café de l'Europe (nº 35).

11 à 14. Quatre vases en terre noire et en terre grise fine, brisés; et des ossements : un cràne et deux humerus.

Du côté de la porte de cette maison.

15. Urne cinéraire en terre rosée avec couverte grise, très fine, de forme très élégante, renflée vers le haut, col arrondi au dehors (hauteur, 8 centimètres, diamètre, 15 centimètres), contenant des ossements brùlés. (Voir la planche page 253).

16. Urne en terre grise, très poreuse. Hauteur, 8 centimètres 1/2.

17. Coupe en terre noire, à base étroite, s'évasant vers le haut, bord droit et très haut. Au fond du vase, un sigle ressemblant, à première vue, à un hiéroglyphe.
— On peut aussi y voir une colombe? Hauteur, 6 centimètres, diamètre, 14 centimètres. (Voir page 253).

18. Débris de vases en terre noire, lourde et grossière.

19. Fragments de cruche en terre rouge.

20. Deux petites fibules en cuivre, de forme très simple, décorées de petites lignes horizontales. Longueur, 54 millimètres.

Vers l'autre côté de cette maison, dans la direction de la rue de Cologne, à un mètre environ de profondeur, restes d'une tombe, dont les ossements n'ent pas été retrouvés.

21. Collier formé d'anneaux de verre jaunatre (une quarantaine, de différents tons), de 8 à 12 millimètres de diamètre environ.

22. Soucoupe en terre noire brisée, et quelques fragments de verre.

La dalle en pierre, de forme irrégulière, éclatée et non taillée, qui recouvrait cette tombe, est irisée à sa surface intérieure.

Plusieurs vases intacts, cruches à anse en terre rouge, urnules en terre noire ou grise, ont été trouvés en cet endroit, mais détournés par les ouvriers, avant que nous ayons pu les voir.

En face du nº 34 (Café de Paris).

23. Plateau en terre samienne, à bord évasé, avec



Vases gallo-romains, trouvés en 1903 et 1904 à Tournai.

sigle dans le fond (OF.ROMA). Hauteur, 4 centimètres, diamètre, 18 centimètres (1).

24. Vase conique en terre samienne, pas de sigle. Diamètre, 135 millimètres, hauteur, 8 centimètres. (Voir page 253).

25. Vase terre rosée, couverte noire, fine. Hauteur, 8 centimètres. (Voir page 253).

26. Fragments d'un vase en terre blanche.

Entre les n°<sup>s</sup> 36 et 37 (Café du Commerce et hôtel du Comte du Mortier).

27 et 28. Deux cruches à anses, en terre rouge. Hauteur, 18 centimètres. (Voir page 253).

29. Fragment d'une urne en fausse poterie samienne.30. Grosse fibule en cuivre.

A l'angle de la Grand'Place, dans l'axe de la rue de Cologne.

31. Urne de forme très élégante, renflée au sommet, au col droit et arrondi au dehors; terre grise très fine, lustre brunâtre, autrefois doré. Sigle à l'extérieur : V.ANAI (2). Hauteur, 10 centim. (Voir page 253).

32. Fragment d'un vase en terre grise commune.

33. Fragment d'une grande cruche en terre rouge.

La tranchée partant de là, et suivant le côté nord de la Place (côté de la rue des Orfèvres), ne donne plus rien.

(1) Voir Schuermans, Sigles figulias, nº 4716 OF.ROM. Nimègue Fr. 1188. Nicolaus OF.ROM. 288. — N<sup>1</sup> 4717 OF.ROMAN. Vechten OF ROMIIN Fr. 1791.

(2) On trouve ce même sigle dans : Schuermans. Sigles figulias, nº 299 OF AN. N° 300 ANAII. F. et au musée de Namur, fouilles de Ciaey ANAII.F. (Communication, comme la précédente, de M. A. Oger). Ces sigles permettent de dater les inhumations, aux II° et III° siècles après Jésus-Christ. Grand'Place, côté nord,

Dans l'axe de la rue des Orfèvres, maçonnerie d'un mur épais en pierres. En face des deux maisons faisant les angles de la rue des Orfèvres, vers la Place, on trouve des caves, sous le sol de celle-ci.

Le fond est une terre jaune, plus ou moins remuée. Au dessus, terre de remblai, d'une profondeur de 60 à 90 centimètres.

Plus loin, et en remontant vers le beffroi, cette terre devient noiràtre et humide, remplie de débris de tous genres.

En face du n° 7, à 90 centimètres sous le niveau du sol, pierrailles de remblai — peut-être l'ancienne chaussée.

Grand'Place, côté sud, ou des musées. La tranchée ne donne que des ossements, en grande quantité, spécialement en face de la Société littéraire et de l'estaminet : Au Roi d'Espagne. Ce sont les sépultures sous dalles, dont nous reparlerons plus loin, à propos d'une tombe trouvée sous la fausse-porte.

Un squelette complet, normalement couché, à l mètre 75 de profondeur, sous le niveau actuel du sol, est trouvé, dans la terre jaune.

Les corps sont recouverts par des dalles plates, de petites dimensions, en pierres brutes. Aucun accessoire : poteries, clous de cercueil, ne fut trouvé dans ces sépultures.

Presque partout le sol avait été remué; il est plein de décombres.

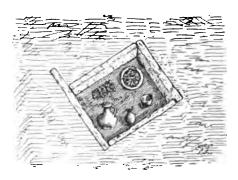
C'est à cet endroit, un peu plus vers le musée, que fut trouvée, en 1821, la seule pierre funéraire romaine, avec inscription, découverte dans le sol de Tournai.

Continuant plus loin, vers le beffroi, on ne rencontre

plus que des terres rapportées. En face de la pharmacie Delobe, grande cave.

En somme, on trouve des terres rapportées sur presque tout le parcours, depuis le beffroi jusqu'au bout de la Place et même de la rue des Meaux. -- En quelques rares endroits, un peu de terre jaune, c'est-à-dire du sol primitif, depuis la maison du concierge du musée, jusque vis-à-vis du *Roi d'Espagne* et du *Grand Café*. C'est là qu'on a trouvé des sépultures sous dalles.

On a recueilli un sou romain, fruste, et un jeton du XVI<sup>e</sup> siècle, dans cette tranchée.



A la *rue de Cologne*, en face du n° 27, a été trouvée la seule sépulture romaine, intacte et complète, que les fouilles aient mise au jour.

A 55 centime-

tres, sous le niveau actuel du pavement, on rencontre la terre vierge, sable jaune, et dans celle-ci, à une profondeur de 37 ou 38 centimètres, on trouve une sorte de coffre formé de quatre dalles, en terre cuite, de 60 centimètres environ de côté, et de 6 à 7 centimètres d'épaisseur, qu'on reconnaît, à première vue, pour romaines, (très belle terre rouge.)

C'est une tombe qui se présente de coin, par rapport à l'alignement actuel des maisons, encore parfaitement en place, fermée de toutes parts par les dalles qui sont disposées de manière à lui donner 60 centimètres de long sur cinquante centimètres de large environ, et dont le mobilier n'a pas été violé. Mais la terre ayant, par infiltration, rempli l'intérieur de la sépulture, a écrasé les objets qui s'y trouvent.

Nous constatons cependant la présence des ossements incinérés (mal brûlés), et des poteries et objets avant composé le mobilier funéraire :

35. Grand vase en terre fine, rosée, lustre brunàtre, complètement doré, forme sphérique, col court et fortement évasé vers le haut; anse courte, plate et large, ornée de dessins à la pointe. (Voir page 253).

36. Fragments d'un second vase de même nature.

37. Cruche en terre rouge à anse.

38. Vase en terre blanche très fine, lustre rouge, doré.

39. Récipient de cuivre, en forme de gobelet, de 8 ou 9 centimètees de diamètre. Il est tombé en poussière, au toucher.

40. Plateau en terre rouge commune, contenant les ossements incinérés.

41. Plaque de ceinturon? de forme carrée, de 8 centimètres  $1/2 \times 6$  centimètres 1/2, avec quatre rivets en cuivre, entièrement oxydée.

Même rue de Cologne, en bas, vis-à-vis du n° 3, dans l'axe de l'entrée de la rue de la Tête d'Argent, traces d'un mur ancien en pierres. Le sol est tout remblai.

Vis-à-vis du nº 5, un banc de pierre.

Du nº 17 au nº 29, en remontant la rue, à 75 centimètres, sous le niveau actuel du pavement, on rencontre la terre vierge (jaune, forrugineuse); la couche supérieure est du remblai.

En face du n° 31, occupant à peu près toute la largeur de la rue, une cave, à large voûte cintrée.

ANNALES. X.

'17

Au-delà, en remontant vers la Grand'Place, la terre vierge se trouve à 60 centimètres, et même moins, sous le niveau actuel du pavement.

Il n'y a pas été relevé de traces de sépultures romaines, sauf celle qui est décrite ci-dessus (en face du n° 27).

Vers le haut de la rue, entre deux débris de murs, il a été trouvé un vase en majolique italienne, dit *fuite*, décor bleu, du XVI<sup>e</sup> ou du XVII<sup>e</sup> siècle.

Derrière certaines maisons, du côté pair de cette rue, longeant les jardins des maisons de la rue des Choraux (notamment n° 34), on trouve le fossé qui baignait le premier mur d'enceinte.

Au n° 12 (cadastre n° 42), dans le fond de la cour, sur une hauteur à laquelle on arrive par 14 marches, tour de cette même enceinte.

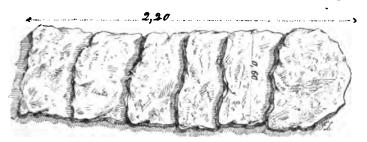
## II.

Entre la place de l'Evêché et le vieux Marché aux Poteries, sous la fausse-porte, contre le mur de l'évèché, la tranchée ayant atteint la profondeur de 1 m. 10 à 1 m. 20, sous le niveau actuel du sol, qui paraît le niveau primitif, on trouve une sépulture complète et intacte, dans une terre de remblai, plus profonde mème que cette sépulture.

La tombe est couverte de dalles plates, irrégulières, non taillées, posées en recouvrement les unes sur les autres. Le squelette occupe une position couchée normale, dans la direction sud-nord, la tête au nord; les ossements sont complets, ou peu s'en faut, et en place.

4

La longueur extérieure de la tombe est de 2 m. 20, sa largeur moyenne 60 centimètres, et la taille présumée du cadavre, qui est celui d'une femme, est de l mètre 90 centimètres, si on tient compte de la dimension des os, dont les principaux ont été mesurés par



Monsieur le docteur Desmons : fémur gauche, 47 centimètres, tibia et talon, 43 centimètres; du sommet de la hanche au bas du talon, 1 mètre 5 millimètres, clavicule, 125 millimètres; bras, de la tête humérale à l'apophyse steloyde du radius, 558 millimètres : cràne dolichocéphale (front étroit de notre race). Un autre cràne (d'adolescent?) se trouvait sous cette tombe (àge 16 à 18 ans).

Aucun mobilier funéraire, aucun objet quelconque, n'accompagnait les ossements.

Il semble qu'il s'agisse d'une sépulture chrétienne du VIII<sup>e</sup> ou du IX<sup>e</sup> siècle, comme l'étaient celles de Tardinghen, dont nous allons parler.

Des tombes du même genre ont, en effet, été découvertes, en 1893, à Tardinghen, petite localité du Pasde-Calais, en France, sur le bord de la mer, près du cap Gris-Nez (1). Comme chez nous, les corps étaient

(1) Tardinghen et les sépultures sous dalles, par l'abbé H. Debout. Arras, 1894. inhumés sous quatre ou cinq dalles de pierres plates, grossièrement taillées. Le mobilier funéraire de ces tombes est des plus rudimentaire : débris de grossières poteries en terre noire, clous et rivets en fer, coquillages divers. Les ossements, soumis à l'examen de M. Hamy, de l'Institut, paraissent avoir appartenu à des *Francs* ou *Saxons*; l'auteur résume sa trouvaille en ces termes : « Les sépultures sous dalles de Tardinghen, nous semblent remonter au IX<sup>e</sup> siècle, peut-ètre à la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, et elles ont dù continuer à être établies durant une partie du moyen-àge. C'est bien l'époque, on l'a vu, que semble indiquer l'examen attentif des squelettes, celui des tombes et de leur mobilier. -

## Place de l'Evêché.

Le niveau du sol, à la place de l'Evêché, de même qu'au haut de la rue du Four Chapitre, paraît primitif. Dans le bas de cette rue, il y a un léger relèvement.

En face de la maison, n° (l'hôtel du Commerce), à fleur du sol, banc de pierre traversant la rue, allant de l'ouest à l'est, et continuant sous le bâtiment des anciens prêtres. Cette pierre est du marbre noir, veiné de blanc.

On a fait, de semblable marbre, trouvé dans le sol, à l'époque des fouilles pour l'érection de l'hôtel des anciens prêtres, une cheminée, qui a été placée dans une des salles de cet établissement, lors de sa construction, au XVIII<sup>e</sup> siècle, et porte une inscription commémorative.

### III.

Tout en haut de la *rue de la Tête d'Or*, et en face de la maison n° 3 du vieux Marché au beurre, on rencontre une quantité considérable de poteries romaines, de tous genres, dans un sol déjà bouleversé précédemment. Nous en signalons quelques-unes :

42. Débris informes de plusieurs vases en terre samienne, avec ornements en relief.

43. Autres débris de vases samiens, sans décor.

44. Fragment de vase, terre rosée, très fine, lustre brun foncé, très beau.

45. Débris de vases en fine terre, noire ou grise.

46. Couvercle de vase en terre noire, à dessins ondulés, très fins.

47. Vases divers, en terre commune (en morceaux).

48. Débris de poteries en terre très grossière et très lourde; rouge.

49. D'autres en terre noire.

50. Et d'autres encore en terre blanche.

51. Fragments de vases et plateaux en fausse poterie samienne.

52. Vase très grossier en terre rouge, enduit noir (morceaux).

53. Vase en terre rosée très grossière, avec ornements à la pointe (morceaux).

54. Fragments de tuiles.

55. Clous.

Pas une seule tombe, pas un vase n'est trouvé intact, et tous les débris rencontrés, pourraient bien provenir de terres de remblai. Il a existé cependant, à cet endroit, des tombes romaines, car on en a relevé, en 1889, dans le sol d'une des maisons, à l'angle de la rue de la Tête d'Or, et de la rue de Paris (1).

En montant le vieux Marché au beurre, on continue

(1) Rue de la Tête d'Or, à la hauteur de la porte de la boucherie, le sol primitif est à 1 mètre 50 environ, en dessous du niveau actuel de la rue. à trouver de nombreux débris de poteries romaines, dans un sol entièrement bouleversé. Au-dessous de cette terre de remblai, on rencontre la terre vierge, mais la tranchée ne descendant pas plus bas, il est impossible d'y faire des recherches.

A l'angle du *Marché au beurre* et de la *rue de la Loucherie* (n° 13), plusieurs grandes dalles en terre cuite, surmontées d'une cendrée, forment pavement, et recouvrent une rigole de 23 centimètres de largeur, entre deux murs maçonnés en moellons, larges de 40 à 45 centimètres, et profonds de 40 centimètres environ. La rigole s'élargit dans la direction de la rue de la Loucherie. Son fond n'est ni dallé ni maçonné.

En face du n° 15 du Marché au beurre, la tranchée met au jour deux restes de mur, formant un angle droit, dirigé vers la maison n° 15, mais dont l'angle a disparu; il est construit en pierre et béton romain, et mesure 85 centimètres d'épaisseur.

Les assises de ces murs sont en retrait, les unes sur les autres (ce sont donc des fondations), Les parements des murs sont à l'intérieur de la construction. Celle-ci descend à 70 centimètres sous le niveau actuel du sol. Il a du exister, en cet endroit, une construction romaine importante; peut-être une tour de défense, particulièrement bien située sur cette petite élévation naturelle. Cela nous ramènerait peut-être, à l'étymologie proposée par Bozière, qui, dans le nom rue *de la Twe*, voit une allusion à une tour, qui se serait trouvée en cet endroit, à l'époque romaine, et sans doute aussi, dans le haut moyen-âge.

On rencontre encore, épars dans le sol :

58. Fragments de pierre avec traces de béton romain et blocs de béton.

59. Tuiles romaines en morceaux (nombreuses).

## Rue de la Loucherie.

Débris de toute nature, de poteries romaines et franques, dans un sol bouleversé antérieurement. On peut y reconnaitre :

60. Grande urne, terre grise commune.

61. Poteries terre rouge commune, avec et sans couverte blanche.

62. Poteries terre noire fine.

63. Poteries terre noire.

64. Urne en terre noire, décoré à la pointe, époque franque.

65. Autre urne, de même genre, en morceaux.

Rue de la Ture.

En face du n° 1, tombe à incinération, de forme carrée, comme celle de la rue de Cologne, entourée de dalles de terre cuite, mais ne contenant aucun mobilier funéraire.

56. Fortes dalles en terre cuite, de 59 ou 60 centimètres de côté, et de 7 centimètres d'épaisseur.

57. Débris nombreux de dalles semblables.

En face du n° 34, on constate qu'il y a de la terre de remblai jusque 40 centimètres de profondeur, audessous du niveau actuel du pavement. Dans le sol vierge, on trouve des ossements (cràne).

67. Pointe de lance en fer, en très mauvais état; elle paraît cependant bien franque.

68. Couvercle de vase, à bouton, en terre rouge dorée (romain). (Voir la planche, page 253).

69. Vase en terre samienne, en morceaux.

Plus loin, parmi des débris variés, où dominent les

fragments de tuiles romaines, on trouve un chapiteau incomplet de colonne dorique, en pierre blanche.

## Rue de Bève.

Terres de remblai; à 1 mètre 20 environ, la terre vierge (jaune).

En face des nºs 55-27, débris de poteries, peu caractérisés.

### Rue des Puits-l'Eau.

Terres de remblai; sortes de cailloux roulés, débris de tuiles romaines, le tout mélangé.

Tout en haut de la rue, un mur important, partant du coin de la rue Gallait (n° 35), et se dirigeant en diagonale vers le n° 36; le parement du mur étant du côté du bas de la rue.

Longeant ce mur, et peut-ètre ne faisant qu'un avec lui, une galerie, très solidement et très soigneusement construite, de 2 mètres de haut, sur 70 à 80 centimètres de large, relie la pompe située actuellement à l'angle des rues des Puits-l'Eau et Gallait, au puits alimentant cette pompe, et qui se trouve en face de la porte de la maison n° 36.

Les fouilles n'ont rien produit dans les autres parties de la ville, notamment dans le quartier Saint-Brice, où des trouvailles d'antiquités romaines avaient été faites à d'autres époques.

71. Une tuile romaine intacte, sans indication de provenance, a été offerte au musée par M. Carette-Dutoit.

72. A la rue de Courtrai, en face du nº 4, on a trouve

une dalle de foyer ou de calorifère, en terre cuite, percée de trous, où la fumée a marqué son passage. Elle mesure  $42 \times 28$  centimètres, et porte sur un des cotés quelques traces de vernis plombifère.

73. A la rue de Pont, on a trouvé un triens mérovingien, au temple, que nous n'avons pu obtenir pour le musée.

Il est regrettable qu'à l'occasion des travaux pour la distribution d'eau, des investigations suivies n'aient pu être faites sur tous les points de la ville; en dehors des trouvailles à faire, quantité de détails intéressants eussent pu être relevés.

Le sol de la Grand'Place, tant de fois déjà bouleversé le long des habitations, par suite de travaux pour la canalisation des eaux, du gaz, des aqueducs, le long des maisons, devrait bien être un jour exploré méthodiquement, au moins du côté *sud* et du côté *ouest*. On y relèverait certainement encore un bon nombre de tombes romaines, ou franques, et les trouvailles faites autrefois à cet endroit, permettent d'affirmer que leur mobilier serait important.

## E.-J. SOIL DE MORIAMÉ.

# Addenda.

Les publications ci-après doivent être ajoutées à celles qui sont reprises dans les séances de 1905.

# Juin 1905.

Académie royale de Belgique. Bulletin de la commission royale d'histoire, tome 74, l<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bulletins.

Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie. 42<sup>e</sup> année, et 43<sup>e</sup> année n<sup>os</sup> l à 8.

Annales de la Société d'Emulation de Bruges, année 1905. 1<sup>cr</sup> et 2<sup>e</sup> fasc.

On signale dans les publications du Cercle historique et archéologique de Courtrai, 2<sup>me</sup> année, 4<sup>me</sup> livraison, page 168 : « Un concours de tir à l'arc, à Tournai, en - 1510, relation extraite d'un manuscrit contemporain, - par M. E. Caullet. »

# Juillet 1905.

Académie royale de Belgique. Bulletin de la classe des lettres et beaux-arts, 1905, nºs l à 8.

Bulletin de l'académie royale de médecine, IV<sup>e</sup> Série, tome 19, n°<sup>s</sup> 1 à 7.

Dans les Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre, à Bruges, on trouve, année 1905, page 13, un article de M. Callewaert, sur les origines du cycle pascal en Flandre (c'est-à-dire du cycle de Tournai) et page 182 de la même année, un compte-rendu très détaillé de l'important ouvrage de M. Warichez, archiviste de l'évèché de Tournai, sur les Origines de l'église de Tournai.

Cercle hutois des sciences et des beaux-arts, tome 19, 2°, 3° et 4° liv.

Algemeen nederlandsche Familie blad, 16° année, n° 9 à 12. 17° année, n° 1 à 8.

Ons Hemecht, Luxembourg. Janvier à juillet 1905.

Neucheidelberger Jachbucher, 13° année, 2° liv. 14° année, 1<sup>re</sup> liv.

## Octobre 1905.

Revue belge de Numismatique, 1905, 3° et 4° liv.

Académie royale d'archéologie de Belgique. Bulletin, 1905, n° 1 à 4.

On y trouve, page 86, le discours inaugural du président annuel, M. Soil de Moriamé, intitulé : Une note d'art dans la vie.

Id. Annales, tome 7. livr. 1 à 3.

On y trouve, pp. 21-177, Les Cloches de Tournai, notes d'histoire et d'archéologie, par le D<sup>r</sup> F. Desmons.

Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles, tome 19, liv. 1 et 2.

Annuaire pour 1906 de la même Société.

Bulletin de la Société royale belge de géographie, 1905, nº 1 à 4.

# Novembre 1905.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. 3<sup>e</sup> série, t. 1. 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

On y trouve : les bénéficiaires des diocèses d'Arras, Cambrai, Thérouane et Tournai, pendant le pontificat de Martin V, par M. Dubrulle — et : Professions des moines de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, de 1568 à 1791, par M. Léo Verriest.

- 268 --

Id. 2<sup>e</sup> section, 7<sup>e</sup> fasc. (cartulaires).

Revue bénédictine, 22<sup>e</sup> année, nºs 3 et 4.

Analecta bollandiana, t. 14, fasc. 3 et 4.

Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, t. 0, 5° fasc.

Id. Bulletin, 13' année, nºs 6 à 8.

Inventaire archéologique de Gand, fasc. 38.

Société verviétoise d'archéologie et d'histoire. Essai de bibliographie verviétoise sur Armand Weber, 3° vol.

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. 25, l<sup>er</sup> fasc. Institut archéologique du Luxembourg. Annales, t. 11 (1905). Leodium, chronique mensuelle, 1905, n<sup>os</sup> 1 à 6. Wallonia, année 1905, n<sup>os</sup> 1 à 9.

# Décembre 1905.

Annales du cercle archéologique de Mons, t. 34.

On y trouve, page 112, sous ce titre : Sceaux <sup>et</sup> armoiries des villes communes et juridictions du Hainaut, ancien et moderne, par M. E. Poncelet, la description, et souvent la reproduction, d'une grande quantité de sceaux, intéressant des communes de l'arrondissement de Tournai.

- 269 -

# Liste des Membres

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

# DE TOURNAI.

**COMITÉ PERMANENT** (1).

-----

Officiers.

Messieurs

E.-J. SOIL DE MORIAMÉ. Président, Baron M. HOUTART. Vice-Président. RENÉ DESCLÉE, Secrétaire. Chanoine Scheys, Trésorier. Adolphe Hocquet, Bibliothécaire.

#### MEMBRES TITULAIRES,

#### par ordre d'ancienneté.

Messieurs

du Mortier (le comte), 5, propriétaire (1861).

- Soil de Moriamé, E.-J., 🔅 🏶 🗘 C. 👼, président du tribunal civil, conservateur des Musées d'antiquités et de tableaux, membre de la Commission royale des monuments (mai 1876).
- Cloquet Louis, \* . professeur à l'Université de Gand, membre de la Commission royale des monu-

(1) Décembre 1905.

ments, secrétaire de la Revue de l'art chrétien. (novembre 1876).

Piret Adolphe, géologue (novembre 1877).

d'Herbomez Armand, ancien élève de l'Ecole des Chartes (février 1879).

- Peeters Jules, docteur en droit, industriel (juin 1880).
- du Chastel de la Howarderie (le comte) P., propriétaire, à Kain-lez-Tournai (novembre 1887).
- Houtart (le baron) Maurice, avocat, conseiller communal (février 1890).
- du Sart de Bouland (le baron) Raoul <sub>\* ★</sub> G. O. \* C. docteur en droit, gouverneur du Hainaut, viceprésident de la Société d'économie sociale belge, etc. (mars 1892).

Allard Albert, avocat, membre des Commissions des Archives et de la Bibliothèque (janvier 1894).

Blondel Alfred, ingénieur (novembre 1894).

- Croquet (l'abbé) J.-B. J., curé de Maulde (novembre 1894).
- Desclée René, avocat, conseiller communal (décembre 1894).

Hocquet Adolphe, archiviste et bibliothécaire de la ville (mars 1896).

Sonneville Constant, \* •, architecte, membre de la Commission royale des monuments (juin 1898).

Desmons Fernand, docteur en médecine (juin 1900).

de Croy (S. A. le prince) Charles, (mars 1901) à Rumillies.

Scheys (le chanoine) professeur au séminaire épiscopal (mars 1901).

Semet Julien, avocat, secrétaire du Cercle artistique (mars 1901).

Wattecamps Louis, propriétaire (mars 1901).

Leclercq (le chanoine) (mai 1901).

Winckelmans Charles, substitut du Procureur du Roi (novembre 1903).

Clerbaux Paul, architecte-ingénieur (novembre 1903). Verriest Léo, archiviste (juin 1904).

Leduc Octave, avocat (octobre 1905).

Lazoore R., curé d'Estaimpuis (décembre 1905).

Warichez (l'abbé) archiviste de l'Evêché et du Chapitre de la Cathédrale.

### MEMBRES HONORAIRES.

#### I. - A Tournai.

Messieurs

Allard E., président honoraire du tribunal civil.

Asou A., avocat, représentant, et échevin de la ville de Tournai.

Balthasar A., conservateur honoraire des hypothèques. Baumert (le R. P.), de l'Ordre de Saint-Vincent de Paul.

Beaumont (l'abbé) A., professeur de religion à l'école normale de l'Etat.

Bertouille C., juge d'instruction.

Bossut Jules, industriel, agent consulaire de France.

Boucher Jules, industr., échevin de la ville de Tournai.

Bourgois Valêre, brasseur.

Broquet L., avocat.

Bureau N., pharmacien, conseiller communal.

Cambier Achille, conducteur des ponts et chaussées. Carbonnelle J.-B., propriétaire.

Carbonnelle-Théry G., brasseur.

Carton L., industriel, conseiller communal. Carton H., avocat. Castaigne O., avocat. Casterman H., éditeur. Casterman L., éditeur. Castreman Hipp., marbrier. Cercle artistique (le Président du). Cherequefosse Paul, banquier. Choisez ()., marchand tailleur. Coppin (le chanoine), curé-doyen de Notre-Dame. Cordonnier A., architecte. Courouble A., industriel. Crombé Léon, ancien notaire. Defontaine Idès, avocat. de Formanoir de la Cazerie O., avocat, échevin de la ville de Tournai. Degreppe J.-B., entrepreneur. Delangre A, docteur en médecine. de le Vingne (Mademoiselle), A. Delépine II., directeur de la banque centrale. Delmeule F., négociant. Delmotte H., agent de la banque nationale. Delobe A., pharmacien. Delobel (Madame), propriétaire. Delrue Emile, négociant. Delrue II., négociant. Delval O., juge au tribunal civil. Delville O., chimiste. Delwart L., industriel. Demiddeleer (l'abbé), aumôn. des Sœurs de la Charité. d'Espierres (le baron del Fosse et) A., propriétaire. de Porre, architecte. de Rasse (le baron) L., propriétaire.

١

De Rick A., avocat, conseiller communal. Deroux-Lebain, ébéniste. Desclée H., industriel. Desclée B., avocat. Desclée (Madame) Ed., propriétaire. Desclée-Dumon P., propriétaire. De Smeth L., ancien notaire. D'Hoore, docteur en médecine. Directeur de l'Ecole Saint-Luc. Douterlungne (le chanoine) A. du Bus de Warnaffe, avocat. du Bus de Warnaffe Pierre. du Bus de Warnaffe F., juge au tribunal civil. Ducolombier F., peintre, Dujardin (le chanoine) C. Dumon E., vice-président honoraire du tribunal civil. Dumortier Alexis, fils. Dumortier Fr., brasseur. Dupré de Courtray, avocat. Duquesne H., représentant et bourgmestre de Vaulx. Duquesne L., commissaire d'arrondissement. Duquesne Pierre, propriétaire. Du Vivier E., architecte.

Errembault du Maisnil, Adolphe, propriétaire.

Fontaine G., industriel. Fournier Laurent, avocat. Fournier Charles, avocat. Frison M., avocat, conseiller provincial.

Gilmet O., avocat. Glorieux E., notaire, conseiller communal. Goblet Edmond, avocat.

ANNALES. X.

١

Hainaut E., ingén. principal des ponts et chaussées. Hoyois J., avocat, représentant.

Huet E., notaire, conseiller communal et sénateur.

Isbecque Edmond, agent de change.

Joveneau A., industriel.

Labis A., juge d'instruction. Lambert L., notaire. Lebrun C., avocat. Le Hon P., notaire. Leman Henri, banquier. Leschevin O., avocat. Liagre (le chan.) J., professeur au Séminaire épiscopal. Liénart Paul, industriel.

Marbaix N., docteur en médecine. Mayer H., avocat. Mombel, pharmacien.

Philippart A., industriel. Pion L., directeur de l'Académie de peinture. Pivet (le chanoine) secrétaire de l'évêché. Pollet-Liagre J., peintre. Pruvost-Michel, négociant.

Renard L., conseiller provincial. Roger Charles, notaire. Rysman H., avocat.

Soil Amédée, ancien Consul de Belgique à Moscou. Spreux P., brasseur. Spreux (Mademoiselle) C., propriétaire. Stenier (le chanoine), président du Séminaire. Stiénon du Pré (le comte), conseiller communal et sénateur.

Stimart (l'abbé), professeur au Séminaire épiscopal.

Théry L., notaire, conseiller communal. Tonnelier Lucien, propriétaire. T'Sas F., peintre.

Vandeghen, entrepreneur. van de Kerchove F., avocat. Van Nieuwenhuyse C., brasseur. Vasseur-Delmée, éditeur. Vasseur Charles, dessinateur. Vienne G., juge de paix.

Wacquez P., notaire. Wauthier (le chanoine), professeur au Séminaire. Wybo Camille, peintre verrier.

#### II. – A l'étranger.

Messieurs

| Antoing.     | S. A. le Prince C. de Ligne.         |
|--------------|--------------------------------------|
| <del>,</del> | Blesin, régisseur particulier.       |
| Anvers.      | Kintschots L., propriétaire.         |
| Belæil.      | Van Loo, architecte.                 |
| Bossuyt.     | Le comte de Beaufort.                |
| Bourghelles. | Gustave de la Grange.                |
| Braffe.      | Le Maistre d'Anstaing, propriétaire. |

| Bruxelles.<br>"     | Canler Paul, avocat.<br>de Koninck, bibliothécaire-adjoint de<br>la Chambre des représentants. |
|---------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Bruxelles.          | Descamps E., ancien substitut du procureur du Roi.                                             |
| <del>7</del> 9      | Devaux Eugène, artiste peintre.                                                                |
| <del>,</del>        | Duvivier, avocat.                                                                              |
| "                   | Falk, éditeur.                                                                                 |
| *                   | Paillot René, avocat.                                                                          |
| <del>7</del> 7      | Van den Bulcke, commissaire d'ar-                                                              |
|                     | rondissement honoraire.                                                                        |
| 77                  | Van der Straten-Ponthoz (le comte).                                                            |
| Celles.             | Moyart, docteur en médecine.                                                                   |
| Chercq.             | Thorn, bourgmestre.                                                                            |
| Chièvres.           | Deramaix Paul, clerc de notaire.                                                               |
| Cobrieux.           | Le baron de la Grange.                                                                         |
| Courtrai.           | Directeur de la Bibliothèque publique.                                                         |
| "                   | de Béthune (le baron), Joseph.                                                                 |
| Ellezelles.         | De Gand, secrétaire communal.                                                                  |
| Frasnes.            | Gracia Ed., notaire, représentant.                                                             |
| "                   | Bòval E., bourgmestre.                                                                         |
| Froyennes.          | Bonnet (madame), L.                                                                            |
| Gand.               | Diegerick, archiviste.                                                                         |
| "                   | Dumortier H., conseiller à la Cour<br>d'appel.                                                 |
| Gesres.             | La comtesse de Limminghe.                                                                      |
| Grandmetz.          | Rotsart de Hertaing, bourgmestre.                                                              |
| Guignies.           | Dufour-Desespringalle, propriétaire.                                                           |
| Huy.                | Jopken E., ancien préfet des études<br>à l'athénée royal.                                      |
| Lessincs.<br>Leuze. | Lesneucq, secrétaire communal.<br>Delmée JB., juge de paix.                                    |

- 277 -

| Liège.                                                        | de Rasse Charles, inspecteur de l'en-<br>registrement.                                    |  |
|---------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| Lille.                                                        | Mourcour Stanislas.                                                                       |  |
| Londres.                                                      | Dulau, libraire.                                                                          |  |
| Merxplas.                                                     | Stroobants L., directeur de la colonie agricole.                                          |  |
| Molembaix.                                                    | Delmée, bourgmestre.                                                                      |  |
| Mons.                                                         | Puissant (l'abbé) E., professeur de religion.                                             |  |
| Mouscron.                                                     | Desprets, négociant.                                                                      |  |
| Orcq.                                                         | Crombez A., propriétaire.                                                                 |  |
| Paris.                                                        | Noté J., de l'Opéra.                                                                      |  |
| Péruvelz.                                                     | Desmons E., notaire.                                                                      |  |
| <del>7</del>                                                  | Quinet L., juge de paix.                                                                  |  |
|                                                               | Frison A., juge de paix honoraire.                                                        |  |
| Potles.                                                       | Pecquereau, notaire, cons. provincial.                                                    |  |
| Ramegnies-Chin. de Villers Grand'Champs (la douai-<br>rière). |                                                                                           |  |
| Renaix.                                                       | Joly V., avocat.                                                                          |  |
| Ryswyck.                                                      | Vosterman van Oyen, généalogiste.                                                         |  |
| Stuttgard.                                                    | Le comte d'Hédicourt.                                                                     |  |
| Taintegnies.                                                  | Du Cellier, notaire, cons. provincial.                                                    |  |
| Templeuve.                                                    | Pillons A., notaire.                                                                      |  |
| 7                                                             | Coppez Georges, juge de paix.                                                             |  |
| *                                                             | Agache Arthur, négociant.                                                                 |  |
| Vitry-en-Artois. Du Riez Félix, archéologue.                  |                                                                                           |  |
| Wez.                                                          | Le comte A. du Chastel de la Howar-<br>derie, ministre résident, bourg-<br>mestre de Wez. |  |
| Ypres.                                                        | Merghelynck de Beauvoorde A.                                                              |  |

\_\_\_\_\_

---

\_ \_

.

#### **MEMBRES CORRESPONDANTS** (1).

#### I. -- En Belgique.

Messieurs

Le Roy Alphonse, professeur à l'Université de Liège. Devillers Léopold, conservateur honoraire des Archives

de l'Etat et de la ville, à Mons.

\*Matthieu E., avocat à Enghien.

- Van Bastelaer D., président de la Société archéolgique de Charleroi à Bruxelles.
- Dufief Jean, secrétaire de la Société belge de géographie à Bruxelles.
- \*Van den Gheyn (le chanoine) Gabriel, directeur de l'Institut Saint-Liévin à Gand.
- Beernaert A., ministre d'Etat, ancien président de la Chambre des représentants à Bruxelles.
- \*Smekens Th., président honoraire du tribunal de première instance à Anvers.
- Hymans Henri, conservateur en chef de la bibliothèque royale à Bruxelles.
- \*Hubert Joseph, architecte, membre de la Commission royale des monuments à Mons.
- \*Saintenoy Paul, architecte à Bruxelles.
- de Jonghe (le vicomte) B., président de la Société royale belge de numismatique à Bruxelles.
- \*Delvigne (le chanoine) A., curé de Saint-Josse-ten-Noode, vice-président de la Gilde Saint-Luc.
- Houzeau de le Haye A., président de la Société des arts et des lettres du Hainaut à Mons.

(1) Les membres correspondants ne sont pas astreints au paiement de la cotisation annuelle de 5 francs, mais les publications de la Société ne sont envoyées qu'à ceux d'entre eux qui acquittent cette cotisation.

Leurs noms sont marqués d'une astérisque,

- Jacques V., docteur en médecine, secrétaire de la Société d'anthropologie de Bruxelles.
- de Béthune (le baron), président de la Gilde Saint-Thomas et Saint-Luc, gouverneur de la Flandre occidentale, à Bruges.
- Bequet A., président de la Société archéologique de Namur.
- Lagasse de Locht, président de la Commission royale des monuments à Bruxelles.
- de Limbourg Stirum (le comte), sénateur à Bruxelles.
- Hublard Em., secrétaire de la Société des sciences, des arts et des lettres à Mons.
- \*Houtart (le baron) E., archéologue à Monceau-sur-Sambre.
- Niffle-Anciaux, archéologue à Namur.
- Poncelet E., conservateur des archives de l'Etatà Mons.
- \*de Ghellinck-Vaernewyck (le vicomte), archéologue à Bruxelles.
- Demeuldre A., président de la Société archéologique de Soignies.
- de Vinck de Winnezeele (le baron) A., sénateur à Anvers.
- Donnet Fernand, administrateur de l'Académie royale des beaux-arts à Anvers.

de Henricourt de Grunne (le comte), à Russen (Tongres).

#### II. – A l'étranger.

Messieurs

- Lecesne P., ancien vice-président du Conseil de préfecture à Arras.
- Loriquet, conservateur de la Bibliothèque de la ville de Rouen.
- Finot, archiviste du département du Nord à Lille.

Le R. P. Camille de la Croix, à Poitiers.

- Cons II,, recteur de l'Académie de Poitiers.
- Lair (le comte) Charles, archéologue, château de Blou, (Maine-et-Loire).
- Germain de Maidy L., archéologue à Nancy.

Bled (le chanoine) O., président de la Société des Antiquaires de la Morinie à Saint-Omer.

de Hautecloque (le comte) G., à Arras.

\*Brassart Félix, archiviste de la ville de Douai.

Favier Alex., archéologue à Douai.

Le Sueur de Moriamé B., château d'Etrun (Arras).

Quarré-Reybourbon, archéologue à Lille.

- Boissonnet (le baron) E., ancien magistrat à Douai.
- de l'Estourbeillon de la Garnache (le marquis) R., secrétaire de la Chambre des députés, Paris.
- \*Leuridan (l'abbé), président de la Société d'études du diocèse de Cambrai (à Lille).

## AUTORITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

### auxquels la Société adresse ses publications.

- Sa Majesté le Roi.
- M. le Ministre de la Justice.
- M. le Gouverneur du Hainaut.
- M. le Greffier provincial.
- M. le Bourgmestre de Tournai.
- Mgr l'Evêque de Tournai.

La Bibliothèque royale de Bruxelles.

- centrale du ministère de l'Intérieur à Bruxelles.
  - de l'Université de Liège.
  - de l'Université de Gand.

- 281 -

La Bibliothèque de la Chambre des représentants, à Bruxelles.

- » de la direction des lettres et des sciences.
- publique de la ville de Tournai.
  - publique de la ville d'Ath.

Le dépôt d'Archives de la ville de Touruai.

" " de l'Etat à Mons.

Le ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique (dix exemplaires).

SOCIÉTÉS BELGES

#### avec lesquelles il y a échange de publications.

| Anvers.      | Académie royale d'archéologie de Bel-<br>gique.                                      |
|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| Arlon.       | Institut archéologique de Luxembourg.                                                |
| Bruges.      | Société d'émulation pour l'étude de l'his-<br>toire et des antiquités de la Flandre. |
| 77           | Société archéologique.                                                               |
| Bruxelles.   | Commission royale d'histoire (rue de la Paille).                                     |
| "            | Commissions royales d'art et d'archéologie<br>(rue Montoyer, 22).                    |
| *            | Académie royale de Belgique.                                                         |
| <del>7</del> | Académie royale de médecine.                                                         |
| "            | Société royale belge de numismatique.                                                |
| 77           | Société royale belge de géographie.                                                  |
| <del>"</del> | Commission royale pour la publication                                                |
|              | des anciennes lois et ordonnances (rue                                               |
|              | Ducale, 2).                                                                          |
| <del>7</del> | Analecta Bollandiana.                                                                |

.

| Bruxelles.        | Société archéologique de Bruxelles (rue       |
|-------------------|-----------------------------------------------|
|                   | Ravenstein, 11).                              |
| Charleroi.        | Société paléontologique et archéologique.     |
| Enghien.          | Cercle archéologique.                         |
| Gand.             | Cercle historique et archéologique.           |
| Huy.              | Cercle hutois des sciences et des arts.       |
| Liège.            | Institut archéologique.                       |
| "                 | Société libre d'émulation.                    |
| <b>77</b>         | Société liégeoise de littérature wallonne.    |
| <del>"</del>      | Société d'art et d'histoire du diocèse de     |
| ·                 | Liège.                                        |
| "                 | Wallonia, revue mensuelle.                    |
| Louva <b>in.</b>  | Analectes pour servir à l'histoire ecclésias- |
|                   | tique de la Belgique.                         |
| Malines.          | Société archéologique.                        |
| Maredsous.        | Revue bénédictine.                            |
| Mons.             | Société des sciences, des lettres et des arts |
|                   | du Hainaut.                                   |
| 'n                | Cercle archéologique.                         |
| "                 | La Verveine, journal littéraire.              |
| Namur.            | Société archéologique.                        |
| Nivelles.         | Société archéologique.                        |
| Soignies.         | Cercle archéologique.                         |
| Termonde.         | CerclearchéologiquedelavilledeTermonde.       |
| Tongres.          | Société scientifique et littéraire.           |
| Tournai.          | Cercle artistique.                            |
| Vervi <b>ers.</b> | Société verviétoise d'archéologie et d'his-   |
|                   | toire.                                        |

## SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

| Abbeville (Somme). | Société d'émulation.       |  |
|--------------------|----------------------------|--|
| Amiens »           | Société des Antiquaires de |  |
|                    | la Picardie.               |  |

Académie des sciences, bel-Arras (Pas-de-Calais.) Boulogne-sur-Mer Caen (Calvados). logie. Compiègne (Oise). Douai (Nord). Dunkerque (Nord). Heildelberg (Allemagne). La Haye. Lille (Nord). -Luxembourg. Lyon. Nancy (Meurthe-et-Moselle). Académie de Stanislas. Paris. Poitiers. Reims (Marne). Rome. Roubaix (Nord).

lettres et arts. Commission des monuments du Pas-de-Calais. Société française d'archéo-Société historique, Société d'agriculture, des sciences et des arts. Comité flamand de France. Union Faulconnier. Neuenheidelberger Jahrbucher. De Nederlandsche Leuw. Archives du département du Nord. Commission historique du département du Nord. Société des sciences, de l'agriculture et des arts. Société d'études de la province de Cambrai. Cercle historique, littéraire et artistique. Bulletin historique du diocèse de Lyon. Société de l'histoire de France. Société des antiquaires de l'Ouest. Académie nationale. Institut historique belge. Société d'émulation.

| Ryswyck.                 | Algemeen nederlandsche         |
|--------------------------|--------------------------------|
| •                        | familie Blad.                  |
| Saint-Malo.              | Société historique et ar-      |
|                          | chéologique.                   |
| Saint-Omer (Pas-de-Calai | s). Société des Antiquaires de |
| ,                        | la Morinie.                    |
| Saint-Quentin (Aisne).   | Société académique des         |
|                          | sciences, des arts et des      |
| •                        | belles-lettres.                |
| Senlis (Oise).           | Société archéologique.         |
| Stockholm (Suède).       | Académie royale des belles-    |
|                          | lettres d'histoire et des      |
|                          | antiquités.                    |
| Toulouse.                | Université.                    |
| 7                        | Société archéologique du       |
|                          | Midi de la France.             |
| Valence.                 | Société d'histoire ecclésias-  |
|                          | tique et d'archéologie.        |
| Valenciennes.            | Société d'agriculture, des     |
| , маннатико.             | sciences et des arts.          |
|                          | sciences et des aris.          |

-06860

.

- 284 -

# Table méthodique.

## I<sup>re</sup> PARTIE.

| <b>5</b> |
|----------|
|          |
| 71       |
|          |
|          |
| 81       |
|          |
| 186      |
| 233      |
|          |
|          |
| 239      |
|          |
|          |
| 249      |
| 266      |
|          |
| 269      |
| 285      |
|          |

## II<sup>me</sup> PARTIE.

0000

Table des testaments et comptes d'exécution testamentaire, conservés aux archives de Tournai, XV<sup>e</sup> siècle, par M. Ad. Hocquer.

## Table alphabétique des Matières.

A

Abbaye Saint-Martin à Tournai, 46, 66. Voir Addenda. Académie d'Arras, 27. Addenda, 266. Annales, tome VIII, 43, 45, 54. Annales, tome IX, 54. Arras (Congrès), 27. Athénée, chapelle, 13.

## В

Beauvais (congrès), 59. Bergmans P. de Gand, communication, 6. Breviarium Carondelet, 6. Butin A., publication, 23.

## C

Cathédrale de Tonrnai, 16, 66, 67. Cathédrale dégagement, 10, 13, 66. Cathédrale pendant la révolution française, 34. Châtelains de Tournai. Evrard Radou, 14. Chin (Seigneurs de), 11. Voir Addenda. Clerbaux Paul, architecte, m. tit., 23. Clesse (monument), 14. Cloches de Tournai, 27. Cloquet L., m. tit., communication, 13. Commissaires pour l'examen des travaux présentés, 41-43. Conférences, 6. Congrès, 13, 16, 24, 27, 41, 58, 66. Congrès national de 1830 d'après la correspondance de F. du Bus, 50. Contrats du 14<sup>e</sup> siècle pour l'exécution de travaux publics, <sup>51</sup>.



Cordes, église, 17. Cycle pascal en Flandre, 65.

#### D

D'Aumeries P.-J., publication, 16. Daret Jacques, peintre tournaisien, 31.

de la Croix Camille (le R. P.), publication, 18.

de le Pasture : voir Roger.

d'Ennetières (les), après leur anoblissement, 81.

Deramaix Paul, de Chièvres, communication, 61.

d'Espierres (baron Armand del Fosse et), démission, 27.

Desclée René, secrétaire, communication. 70.

Desmons F., m. tit., communications, 16, 18, 27, 46, 54, 59, 65. Voir Addenda.

Destrée Joseph, de Bruxelles, communication, 57.

d'Herbomez A., m. tit., communication, 14.

Dinant (Congrès), 13, 16.

Drapeau tournaisien, 68.

- du Bus de Warnaffe Léon, publication, 50.
- du Chastel de la Howarderie (le comte P.), m tit., communications, 11, 44, 81.
- Dufour A., architecte, communication, 17.

Dunkerque (Congrès), 66.

- Du Riez F., communication, 30.
- du Sart Jean, son monument funéraire, 31.

du Sart de Bouland (le baron R.), m. tit, communications, 21, 59.

#### $\mathbf{E}$

Evèques de Tournai au XV<sup>e</sup> siècle, 65.

Ex-libris tournaisiens, 59.

Exposition de Saint-Louis (Amérique), 24, 57.

Exposition de Liège, 58.

## F

Façades anciennes, voir : maisons. Fédération archéologique de Belgique, 13, 16, 24. Flémalle (le maître de), peintre tournaisien, 31. Fondeurs de laiton et batteurs de cuivre, 21, 186. Fontenoy (la bataille), 23, Fontenoy, visite de la société littéraire irlandaise ,233.

Fouilles dans le sol de Tournai à l'occasion de la distribution d'eau, 18.

François de Sales (saint), lettre, 21.

#### G

Gilbert de Choiseul, évêque de Tournai, 65, 67. Gilbert d'Oignies, évêque de Tournai, 13. Ghislenghien, les pierres sépulcrales de l'abbaye, 16.

## H

Habitation tournaisienne (l'), 18, 58.

Histoire de Tournai au XV<sup>e</sup> siècle, 9, 11, 17, 27, 50, 55, <sup>57,</sup> 58, 63.

Histoire de Tournai au XVI<sup>e</sup> siècle, 41.

Histoire de Tournai au XVII<sup>e</sup> siècle, 46.

Hocquet Ad., m. tit., communications, 10, 14, 41, 46, 65, 70 et  $2^{\circ}$  partie du volume.

Houtart (le baron M.). m. tit., communications, 9, 11, 17, 20, 24, 27, 31, 50, 55, 57, 58, 63, 71.

Hubert E., de Liège, publication, 21.

## I

Institut historique belge à Rome, 45. Irish visit to Fontenoy, 233.

#### J

Jésuites, leurs monuments d'architecture gothique, 13.

## L

Lahure (le baron), 46. Lazoore R., curé d'Estaimpuis, m. tit., 69. Leduc O., avocat, m. tit., 66. Liste des membres et des sociétés, 269.

#### M

Maisons anciennes à Tournai, 10, 20, 28, 58. Manuscrit conservé au château de Gesves, 24. Metiers de Tournai au XV<sup>c</sup> siècle (manuscrit de Gesve<sup>s</sup>), <sup>24.</sup> Métier des fondeurs et batteurs de cuivre, 186. - 289 -

Miniature tournaisienne à Douai, 10.

Mons. Cercle archéologique, 17.

Mons. Société des Sciences, 17.

Mons. Archives de l'Etat, 23.

Mons. (Congrès), 24, 41.

#### 0

Objets gallo-romains trouvés lors des fouilles pour la distribution d'eau à Tournai, 249.

#### P

Peintres tournaisiens du XV<sup>e</sup> siècle, 31, 32.

Peste de Tournai, 54.

Plan de Tournai en 1701, à Paris 70.

Poitiers, le Baptistère Saint-Jean de Poitiers, publication, 18.

Poitiers, Congrès archéologique, 13.

Porte des frères-mineurs, 51.

Protestantisme, son histoire à Tournai pendant le XVII<sup>e</sup> siècle, 21.

Publications reçues, 5, 8, 10, 12, 15, 19, 22, 24, 28, 29, 30, 40, 42, 44, 49, 53, 55, 56, 50, 64, 66. Voir aussi Addenda.

## R

Rapport sur les travaux de la société, 10.

Recueil d'ordonnance des stils et métiers de Tournai, 71.

Registres de la loi, à Tournai, 1276 à 1281, 47.

Rinchon P., publication, 18.

Roger de la Pasture. peintre tournaisien, 11, 46, 47, 67.

Russie, les grandes villes de la Russie d'Europe, publication, 18.

#### S

Saint-Malo, société historique et archéologique, 30. Sauvage Piat, peintre, 18. Sceaux de villes et communes du Hainaut. Voir Addenda Scheys (le chanoine), m. tit., 67. Sculptures tournaisiennes, 23, 57.

|           |                | - 2   | 90 —        |
|-----------|----------------|-------|-------------|
| Séance du | 8 janvier      | 1903, | 5.          |
| , y       | 12 février     | , ,   | 8.          |
| ,         | 12 mars        | -     | 9.          |
|           | 16 avril       | ,,    | 11.         |
| 7         | 14 mai         | ,     | 12.         |
| "         | 11 juin        | -     | 15.         |
| •         | 9 juillet      | ,     | 17.         |
|           | 8 octobre      | ,,    | 19.         |
| ,         | 12 novembre    | **    | 22.         |
| ,,        | 10 décembre    | -     | 24.         |
|           | 14 janvier     | 1904, | 26.         |
| •         | 11 février     | ,     | 28.         |
| • "       | 17 mars        | ,,    | 29.         |
| ,         | 14 avril       |       | 30.         |
| •         | 19 mai         | -     | 40.         |
| ,         | 14 juillet     |       | 42.         |
| ,         | 13 octobre     | "     | 44.         |
| -         | 10 novembre    | -     | 49.         |
|           | 8 décembre     | -     | 53.         |
| **        | 12 janvier     | 1905, | 55.         |
|           | 9 mars         |       | <b>5</b> 6. |
| ,         | 13 avril       | •     | 57.         |
| "         | 11 mai         | ,,    | 58.         |
| "         | 8 juin         | "     | 63.         |
| *         | 13 juillet     | "     | 63.         |
| ,,        | 12 octobre     |       | 65.         |
| *         | 9 novembre     | "     | 67.         |
| -         | 14 décembre    | "     | 6 <b>8.</b> |
| Séances.  | Heure où elles | auron | t lieu, 43. |

Seances. Heure ou elles auront heu, 43.
Séminaire de Tournai, église, 13.
Serbat Louis, publication, 13.
Siège de Tournai en 1667, 54, 55.
Société française d'archéologie, 13. 58.
Société d'études de la province de Cambrai, 13.
Société littéraire irlandaise à Tournai, 64, 233.
Société historique et archéologique de Saint-Malo, 30.
Soil de Moriamé E.-J., Président, communications, 10, 18, 61, 186, 233. Voir Addenda.

900

- 291 -

#### Т

- Table des testaments et compte d'exécution testamentaire con
  - servés aux archives de Tournai, XVe siècle, 2e partie.
- Taxandria, société d'histoire et d'archéologie de la Campine, 13.
- Testaments tournaisiens aux archives de Mons, 67, 239.

Tiébegot (généalogie de la famille), 40.

Tir à l'arc à Tournai en 1510, 65.

Trésorier, son compte, 11, 57.

## V

Van der Weyden, voir Roger de la Pasture.

Verriest L., m. tit., communications, 27, 31, 34, 46, 50 66, 67, 239.

Vitraux de la cathédrale de Tournai, 70.

Vos J., m. tit., notice nécrologique, 59.

## W

Warichez (l'abbé), archiviste de l'Evêché, m. tit., 70. Weale J., membre corresp., communication, 6, 31.

Winckelmans C., substitut, m. tit., 23.

Tournai, typ. Casterman. 1186

• . • .

## ANNALES

.

۰.

DE LA

## SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE TOURNAI

.

l I

.

· · ·

# **ANNALES**

Col .

14 P

#### DB LA

## SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

# TOURNAI

## NOUVELLE SÉRIE, TOME 10.

DEUXIÈME PARTIE.



## 1906

## H. & L. CASTERMAN

LIBRAIRES-ÉDITEURS

TOURNAI

·

.

. .

ARCHIVES DE TOURNAI

# Table Alphabétique

#### DES

# TESTAMENTS

BT DES

## **COMPTES DE TUTELLE & D'EXÉCUTION TESTAMENTAIRE**

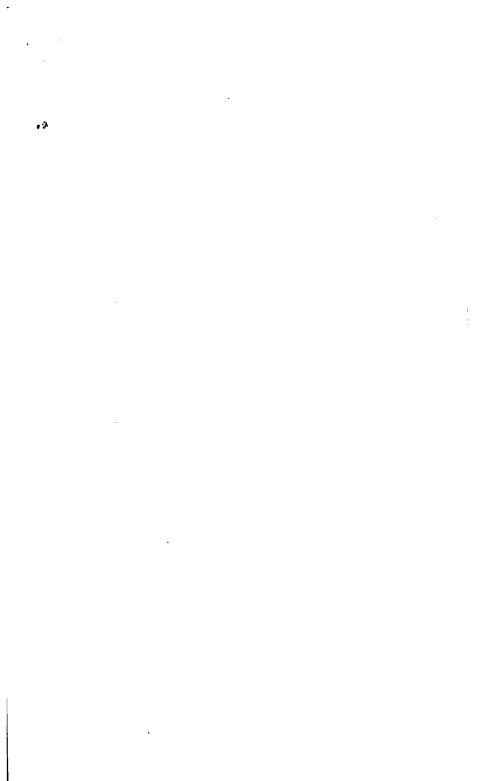
PAR

## Adolphe HOCQUET

Archiviste de la ville de Tournai.

XVº SIÈCLE.

## 1906 H. & L. CASTERMAN libraires-éditeurs TOURNAI



# Table des Testaments

## COMPTES DE TUTELLE & D'EXÉCUTION TESTAMENTAIRE

reposant aux Archives de Tournai (1)

## XV. SIÈCLE

#### TESTAMENTS (2)

#### A

| A                                |      | Aigret Oste<br>Aigret Oste (la v <sup>e</sup> ) | 1426<br>1434 |
|----------------------------------|------|-------------------------------------------------|--------------|
| Abrahande Marie (ép.             |      | Alain Robert                                    | 1484         |
| Piérart Pollet)                  | 1413 | Alard Béatrix (ép.                              |              |
| Adam Jaquemart                   | 1408 | Rasse Carlier)                                  | 1467         |
| Adam Jehan (ép. née              |      | Alard Jacques                                   | 1439         |
| du Broecq)                       | 1415 | Alard Henry (ép. Aelix                          |              |
| Adam Robinette                   | 1460 | de Brune)                                       | 1409         |
| Adin Jaques                      | 1499 | Alarde Jehenne (v <sup>e</sup>                  |              |
| Advaine Conrart                  | 1446 | Jehan le Roy)                                   | 1426         |
| Agache Lyon (la v <sup>e</sup> ) | 1450 | Alart Katherine (v <sup>e</sup>                 |              |
| Agnelet Nicolle                  | 1413 | Engueran Mauldois)                              | 1458         |
| Aignelette Jehenne               |      | Alardin Jehan                                   | 1476         |
| (ép.JehanleCoultier)             | 1438 | Alavaine Jehenne (ép.                           |              |
| Aigniel Jehan                    | 1426 | Le Soyeur Nicaise)                              | 1418         |

(1) Cette suite de la table des testaments tournaisiens est l'œuvre de MM, le comte P. A. du Chastel de la Howarderie, Léo Verriest et Justin Marissal, qui se sont chargés de la confection des fiches. Mon intervention s'est bornée à une besogne de vérification. - A noter cependant, une modification que j'ai apportée à cette table relativement au classement des roms de famille semblables; ceux-ci ont été rangés suivant l'ordre alphabétique donné par les prénoms et non plus chronologiquement comme dans les deux tables antérieurement parues.

(2) Voir pour les testaments et comptes des XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, Annales de la Société historique de Tournai, t. 6, p. 281 et T. 7, p. 81.

ANNALES. X.

1

۰.

| Alauwe Jaquemart (la               |              |
|------------------------------------|--------------|
| ve née Frigane)                    | 1467         |
| Alecas Marie (v <sup>•</sup> Jehan |              |
| Lombart)                           | 1492         |
| Alemand Jehenne (ve                |              |
| Willaume Carlier)                  | 1488         |
| A le Pliche, Ysabel                |              |
| (v <sup>e</sup> Andrieu Boute-     |              |
| poix)                              | 1446         |
| Alepliche Isabiel (v <sup>e</sup>  |              |
| Andrieu Boutepoix)                 | 1438         |
| Alierbe, dit le Tieulier           |              |
| Piérart                            | 1426         |
| Alixandre Jehenne                  | 1418         |
| Alleghot Huchon (2ex).             | 1435         |
| Alout Jaques                       | 1466         |
| Aloux Maigne                       | 1457         |
| Altenée Baudart                    | 1472         |
| Altenée Baudart (l'ép.             |              |
| née Boulenghier)                   | 1472         |
| Amand Haquinet                     | 1466         |
| Amand Pierart                      | 1429         |
| Amand Piérart                      | 1432         |
| Amand Willeme                      | 1421         |
| Amand Willemine                    | 1420         |
| Amarion Angniès                    | 1420         |
| Amendeville Gillart                | 1452         |
|                                    | 1447         |
| Amendame Béatrix (ve               | 1410         |
| Bernard de Lattre)                 | 1416<br>1420 |
| Amirande Mengne                    |              |
| Amourie Jehenne                    | 1433         |
| Amours Miquiel                     | 1445         |
| Andrieu Jehan (ép.                 |              |
| Lardenoize Mar-                    |              |
| guerite)                           | 1411         |
| Andrieu Marguerite                 |              |
| (v <sup>e</sup> Jehan Oston)       | 1474         |
| Anselle Colle                      | 1433         |
| Anthonne Jehan                     | 1430         |
| Anthonne Wattier                   | 1425         |
|                                    |              |

- 2 -

| Anxielle Katherine                                | 1429         |
|---------------------------------------------------|--------------|
| Argent Loys                                       | 1483         |
| Argente Margrite (v <sup>e</sup>                  |              |
| Jehan de Morsuel)                                 | 1446         |
| Arnoul Baudart                                    | 1469         |
| Aronde, dit de Hain-                              |              |
| nau, Jehan                                        | 1480         |
| Aronde Thomas                                     | 1468         |
| Artisienne Marie                                  | 1463         |
| Artus Jehane                                      | 1480         |
| Artuse Catterine (ve                              |              |
| Piérart le Clercq)                                | 1438         |
| As Buefs Marie                                    | 1407         |
| Ascarieux Alart (la                               |              |
| v <sup>e</sup> née le Vent)                       | 1457         |
| Ascarieux Jehan                                   | 1437         |
| Ascarieux Jehan                                   | 1458         |
| Ascarieulx Publion                                | 1468         |
| Aschevaulx Catherine                              |              |
| (ép. Jehan le Pureur)                             | 1437         |
| Asquevauls Jehan                                  | 1408         |
| Asse Maingne                                      | 1433         |
| Assen Adrien                                      | 1455         |
| Aubled Jehan                                      | 1426         |
| Aubiert Piérart (la v <sup>e</sup> )              | 1420         |
| Aubry Jaquemin                                    | 1438         |
| Aubry Jaquemin<br>Aubry Jehan                     | 1430         |
|                                                   | 1420         |
| Aubry Jehan                                       | 1410         |
| Auderne Marie (ép.<br>Piérart du Bos)             | 1438         |
|                                                   | 1400         |
| Auffarde Maigne (v <sup>e</sup><br>Jehan Bonniel) | 1402         |
| Jenan Bonniei)                                    | 1402         |
| Augiers Willeme                                   | 1410         |
| Augniels Legonde (ép.                             | 1/19         |
| Gilliart de Lattre)                               | 1413         |
| Aulet Jehane (ép. Gil-                            | 1 406        |
| liart de Ligny)                                   | 1426<br>1481 |
| Aullet Jehan                                      | 1481         |
| Aumer Jehane (ép.                                 | 1 470        |
| Robert de le Barre)                               | 1470         |

| Auquier Jehan                      | 1454 |
|------------------------------------|------|
| Auquier Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1474 |
| Ausquier Jehan                     | 1486 |
| Au Touppet Jehan                   | 1442 |
| Au Touppet Jehenne                 |      |
| (v <sup>e</sup> Sohier Groul)      | 1438 |
| Autouppet Nicolles                 | 1431 |
| Autouppet Simonne                  |      |
| (ve Jehan de Thouart)              | 1463 |
| Aux enffans, Ysabel                | 1425 |
| Auxiel Haquinet                    | 1452 |
| Avelin Jehane (v <sup>e</sup>      |      |
| Jehan Le Fevre)                    | 1473 |
|                                    |      |

- 3 --

## B

| <b>Bacault Hector</b>           | 1452  |
|---------------------------------|-------|
| Baceler Caterine (ve            |       |
| Rumot de Beringhes)             | 1421  |
| Baceler Grard (la ve            |       |
| née Roussiel)                   | 1452  |
| Baceler, dit Coultier           |       |
| Jehan (la v <sup>e</sup> née    |       |
| Compaigne)                      | 1482  |
| Baceler Maigne (ve              |       |
| Théry Daubermont)               | 1418  |
| Baceler Marie (vº Jac-          |       |
| quemart du Marès)               | 1475  |
| Bacheler Béatrix                | 1477  |
| Bacheler Catherine              |       |
| (ve Rumot de Berin-             |       |
| ghes)                           | ] 432 |
| Bacheler Catherine              |       |
| (v <sup>e</sup> Rumot de Berin- |       |
| ghes)                           | 1438  |
| Bacheler Catherine              |       |
| (ép. Anthonne de le             |       |
| Becque)                         | 1495  |
| Bacheler Jehan (l'ép.           |       |
| née Cocquiel)                   | 1490  |
| - /                             |       |

| Bacheler Marie (ép.                |              |
|------------------------------------|--------------|
| Jehan de Laleu)                    | 1442         |
| Bacheler, dit Rose-                |              |
| moelle, Rolant                     | 1467         |
| Bacon Marguerite                   | 1467         |
| Bacquet Willeme                    | 1442         |
| Baffois Jaque                      | 1426         |
| Balan Mahieu                       | 1494         |
| Balcart Jehan (la v <sup>•</sup> ) | 1414         |
| Balcart Jehan                      | 1414         |
| Bailette Ysabel (v <sup>e</sup>    |              |
| de Jehan Engheran)                 | 1425         |
| Baillequin Mahieu                  | 1409         |
| Baillet Marguerite (v°             |              |
| Jehan du Mortier)                  | 1458         |
| Baillet Miquiel                    | 1426         |
| Baillet Thumas                     | 1423         |
| Baillette Isabiel (v°              |              |
| de Jehan Enguerant)                | 142 <b>2</b> |
| Bais Pierart                       | 1422         |
| Ballot Piérart (la v <sup>e</sup>  |              |
| née Seellier)                      | 1482         |
| Ballot Piérart (la v°              |              |
| née le Sellier)                    | 1484         |
| Bande Adam                         | 1495         |
| BansseAngniez (ép. Ma-             |              |
| hieu de Taintegnies)               | 1442         |
| Bar Jehan                          | 1434         |
| Barat Jehan                        | 1461         |
| Barat Nicaise (la v <sup>e</sup>   |              |
| née Escamelot)                     | 1452         |
| Barat Nicaise                      | 1452         |
| Barat Simon                        | 1441         |
| Barat Tassart                      | 1478         |
| Barart Jehan                       | 1426         |
| Barbieur Jacquemart                | 1484         |
| Barbieur Jehenne (ép.              |              |
| Pierart de Lattre)                 | 1450         |
| Barbieur Maigne (l'ép.             |              |
| née Yvier)                         | 1498         |

| Barbiresse Marie                   | 1496 |
|------------------------------------|------|
| Barbiresse Ysabel (ve              |      |
| Jaquemart de Jau-                  |      |
| mont)                              | 1441 |
| Baret Jehan                        | 1426 |
| Baret Jehan (la v <sup>e</sup> née |      |
| Wicarde)                           | 1426 |
| Baroult Baudart                    | 1426 |
| Barud Simon                        | 1452 |
| BasCatherine veThié-               |      |
| ry de Tournay)                     | 1498 |
| Bastienne Agniès                   | 1405 |
| Bastyen Piérart                    | 1437 |
| Bataille Alard                     | 1411 |
| Bataille Bettremieu                | 1477 |
| Bataille Jehenne                   | 1484 |
| Bataille Oste                      | 1472 |
| Bataille Pasque (ép.               |      |
| Bertrand Hustin)                   | 1453 |
| Bataille Piérart (l'ép.            |      |
| née de Lespierre)                  | 1457 |
| Baubreel Jehan                     | 1436 |
| Bauchart Hayne                     | 1469 |
| Bauchette Leurenche                | 1442 |
| Baudard Piérart                    | 1435 |
| Baudarde Jehenne                   | 1416 |
| Baudart Jehenne                    | 1496 |
| Baudart Willemme                   |      |
| (la v <sup>e</sup> )               | 1452 |
| Baude Jehan (la ve                 |      |
| née Grubendon)                     | 1461 |
| Baude Piéronne                     | 1418 |
| Baudequins Jehans                  | 1409 |
| Baudoule Margueritte               | 1405 |
| Bauduin Barbe                      | 1490 |
| Bauduin Katherine (ve              |      |
| Willemme Malaisiet)                | 1483 |
| Bauduin Robert                     | 1425 |
| Bauduyn Jaques                     | 1418 |
| Bauduyne Marguerite                | 1442 |
|                                    |      |

4 –

| Baulduin Piérart (l'ép.          |      |
|----------------------------------|------|
| née Ladre)                       | 1453 |
| Baussart Jehan                   | 1453 |
| Bazenne Jehenne (v°              |      |
| Willemme Baudart)                | 1452 |
| Bazin Jehan                      | 1415 |
| BéardeAgnès(v <sup>e</sup> Jehan |      |
| de Willeries)                    | 1432 |
| Béarde Angnies (ve               |      |
| Jehan de Willeries)              | 1440 |
| Beauvarlet Regnault              |      |
| (la v <sup>e</sup> née du Triez) | 1494 |
| Bec Jehan                        | 1470 |
| Bech Zegre                       | 1484 |
| Becquet Alizon                   | 1468 |
| Becquet Mellin                   | 1473 |
| <b>Becquet</b> Oudart            | 1489 |
| Besquette Jehanne                | 1468 |
| Béghin Arnoulet                  | 1452 |
| Beghin Jehan                     | 1438 |
| Beghin Jehan (l'ép.              |      |
| née Hanocque)                    | 1438 |
| Beghin Jehan                     | 1473 |
| Beghin Gillet                    | 1458 |
| Beghin Gilliart                  | 1453 |
| Beghin Nicaise                   | 1433 |
| Beghine Willemine                |      |
| (ép. Willemme Liep)              | 1456 |
| Belaporta Jehan (l'ép.           |      |
| née Belaporta)                   | 1465 |
| Belapporta Jehenne               |      |
| (ve Jehan de Campes)             | 1451 |
| Belin Andrieu (l'ép.)            | 1438 |
| Belin Catherine                  | 1494 |
| Belin Colart                     | 1422 |
| Belin Jaquemart (la              |      |
| ve née Deswattines)              | 1461 |
| Belin Jaques                     | 1499 |
| Belin Jean                       | 1426 |
| Belin Jeban                      | 1426 |
|                                  |      |

| Belin Jehan                      | 1451 |
|----------------------------------|------|
| Belin Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1463 |
| Belin Maigne (ve Loys            |      |
| Leleu)                           | 1452 |
| Belin Nicolle                    | 1449 |
| Belin Quenot                     | 1470 |
| Belinne Jehanne (ép.             |      |
| Denis du Bus)                    | 1468 |
| Belinne Willemine (v*            |      |
| Jehan de le Marre)               | 1475 |
| Bellaporta Jehan                 | 1468 |
| Belle Marie                      | 1484 |
| Belle Piettre                    | 1484 |
| Belledame Caterine               |      |
| (ėp. Jehan Plit)                 | 1409 |
| Belledame Maigne (ve             |      |
| Théry Platoul)                   | 1411 |
| Belledame Marguerite             | •    |
| (vº Gilles Passen-               |      |
| tarte)                           | 1413 |
| Belot Jehan                      | 1450 |
| Belthezonne Ysabel               |      |
| (v <sup>e</sup> Jehan du Gardin) | 1489 |
| Belzart Jehan (la ve             |      |
| née le Werke)                    | 1417 |
| Bemont Jaquemart                 | 1448 |
| Beuch Agniès                     | 1469 |
| Beuch Guerard                    | 1469 |
| Beuch Jehan                      | 1469 |
| Benoît Anthoine (ép.             |      |
| Jehane Braqueniere)              | 1472 |
| Benoit Baudechon                 |      |
| (l'ép.)                          | 1464 |
| Benoit Bauduin                   | 1464 |
| Benoit Jaquemart                 | 1448 |
| Benoit Jaquemart(l'ép.)          | 1466 |
| Benoit Jaquemart                 | 1493 |
| Benoit Jehan (l'ép.)             | 1429 |
| Benoit Jehan (l'ép.              |      |
| née des Sartiaux)                | 1422 |
|                                  |      |

| chielle, Jehenne1452Benoit Jehenne (v°<br>Nicaise le Clerc)1484Berlan Marguerite (v°<br>Jaquemart de le<br>Mote)1476Berland Marguerite (v°<br>Jacquemart Cour-<br>tois)1416Berlande Aelis1416Berlande Marie (v°<br>Jacquemart Cour-<br>tois)1424Bérenghier Jaques<br>(l'ép.)1424Bérenghier Jaques1441Bérengier Colart (la<br>v°)1478Berengier Jaques1429Berengier Jaques1429Berengier Jaques1429Berengier Jaques1439Berenguier Nicolles1455Bernard Agnies (v°<br>Jehan Dare)1478Bernard Gullard1421Bernard Guérard1474Bernard Guérard1474Bernard Jaques (la v°)1438Bernard Jaques (la v°)1435Bernard Jaques (la v°)1451Bernard Jaques1437Bernard Jaques1437Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1443Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Katherine (v°<br>Jehan du Bos)1463Bernard Katherine (v°<br>Jaquemart Carnoye)1486 | Benoite, dite le Pu-            |      |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|------|
| BenoitJehenne(veNicaise le Clerc)1484Berlan Marguerite (veJaquemart de leMote)1476Berlande Aelis1416Berlande Aelis1416Berlande Marie (veJacquemart Cour-<br>tois)tois)1448Berenghier Jaques(l'ép.)(l'ép.)1424Bérenghier Jaques1441Bérenghier Jaques1441Bérenghier Jaques1442Bérengier Colart (la<br>ve)1478Berengier Jaques1429Berengier Jaques1439Berenguier Nicolles1455Bernard Agnies (ve<br>Jehan Dare)1478Bernard Güllard1421Bernard Guérard1474Bernard Guérard1474Bernard Jaques (la ve)1434Bernard Jaques (la ve)1451Bernard Jaques (la ve)1451Bernard Jaques1437Bernard Jehan1445Bernard Katherine (ve<br>Jehan du Bos)1463Bernard Katherine (ve1463Bernard Katherine (ve1463Bernard Katherine (ve1463<                                      |                                 | 1452 |
| Nicaise le Clerc)1484Berlan Marguerite (v°<br>Jaquemart de le<br>Mote)1476Berlande Aelis1416Berlande Aelis1416Berlande Marie (v°<br>Jacquemart Cour-<br>tois)1448Berenghier Jaques<br>(l'ép.)1424Bérenghier Jaques1441Bérenghier Jaques1441Bérenghier Jaques1441Bérengier Colart (la<br>v°)1478Berengier Jaques1429Berengier Jaques1429Berengier Jaques1439Berenguier Nicolles1455Bernard Agnies (v°<br>Jehan Dare)1478Bernard Gullard1421Bernard Gullard1421Bernard Guérard1474Bernard Jaques (la v°)1434Bernard Jaques (la v°)1435Bernard Jaques (la v°)1455Bernard Jaques1472Bernard Jaques1437Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Katherine (v°<br>Jehan du Bos)1463Bernard Katherine (v°1463Bernard Katherine (v°1463                                                                                                          | Benoit Jehenne (ve              |      |
| Berlan Marguerite (v°<br>Jaquemart de le<br>Mote)1476Berlande Aelis1416Berlande Aelis1416Berlande Marie (v°<br>Jacquemart Cour-<br>tois)1448Berenghier Jaques<br>(l'ép.)1424Bérenghier Jaques1441Bérenghier Jaques1441Bérenghier Jaques1441Bérengier Colart (la<br>v°)1478Berengier Jaques1429Berengier Jaques1429Berengier Jaques1439Berenguier Nicolles1455Bernard Agnies (v°<br>Jehan Dare)1478Bernard Gulard1421Bernard Gulard1421Bernard Guérard1474Bernard Jaques (la v°)1434Bernard Jaques (la v°)1435Bernard Jaques1437Bernard Jaques1437Bernard Jehan1445Bernard Jehan1446Bernard Katherine (v°<br>Jehan du Bos)1463Bernard Katherine (v°1463Bernard Katherine (v°1463                                                                                                        |                                 | 1484 |
| Jaquemart de le<br>Mote)1476Berlande Aelis1416Berlande Marie (v°<br>Jacquemart Cour-<br>tois)1448Berenghier Jaques<br>(l'ép.)1424Bérenghier Jaques1441Bérenghier Jaques1441Bérengier Colart (la<br>v°)1478Berengier Jaques1429Berengier Jaques1429Berengier Jaques1429Berengier Jaques1439Berenguier Nicolles1455Bernard Agnies (v°<br>Jehan Dare)1478Bernard Gullard1421Bernard Guérard1474Bernard Jaques (la v°)1434Bernard Jaques (la v°)1435Bernard Jaques1437Bernard Jehan1437Bernard Jehan1445Bernard Katherine (v°<br>Jehan du Bos)1463Bernard Katherine (v°1463Bernard Katherine (v°1463Bernard Katherine (v°1463Bernard Katherine (v°1463                                                                                                                    |                                 |      |
| Mote)1476Berlande Aelis1416Berlande Marie (v°<br>Jacquemart Cour-<br>tois)1448Berenghier Jaques<br>(l'ép.)1424Bérenghier Jaques1441Bérenghier Jaques1441Bérengier Colart (la<br>v°)1478Berengier Jaques1429Berengier Jaques1429Berengier Jaques1429Berengier Jaques1439Berenguier Nicolles1455Bernard Agnies (v°<br>Jehan Dare)1478Bernard Florette1499Bernard Gullard1421Bernard Guérard1474Bernard Jaques (la v°)1434Bernard Jaques1437Bernard Jaques1437Bernard Jehan1437Bernard Jehan1437Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1494Bernard Katherine (v°<br>Jehan du Bos)1463Bernard Katherine (v°1463                                                                                                                                                                                                                                        |                                 |      |
| Berlande Marie (v°<br>Jacquemart Cour-<br>tois)1448Berenghier Jaques<br>(l'ép.)1424Bérenghier Jaques1441Bérenghier Jaques1441Bérenghier Jaques1441Bérenghier Jaques1441Bérengier Colart (la<br>v°)1478Berengier Jaques1429Berengier Jaques1429Berengier Jehenne<br>(v° Gilles de Haar-<br>lebecque)1439Berenguier Nicolles1455Bernard Agnies (v°<br>Jehan Dare)1478Bernard Florette1499Bernard Guérard1474Bernard Guérard1474Bernard Jaques (la v°)1434Bernard Jaques (la v°)1435Bernard Jaques (la v°)1451Bernard Jehan1437Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1494Bernard Katherine (v°<br>Jehan du Bos)1463Bernard Katherine (v°1463Bernard Katherine (v°1463                                                                                                                                                                                                                  | -                               | 1476 |
| Jacquemart Cour-<br>tois) 1448<br>Berenghier Jaques<br>(l'ép.) 1424<br>Bérenghier Jaques 1441<br>Bérenghier Jaques 1441<br>Bérengier Colart (la<br>v <sup>e</sup> ) 1478<br>Berengier Jaques 1429<br>Berengiere Jehenne<br>(v <sup>e</sup> Gilles de Haar-<br>lebecque) 1439<br>Berenguier Nicolles 1455<br>Bernard Agnies (v <sup>e</sup><br>Jehan Dare) 1478<br>Bernard Florette 1499<br>Bernard Gillard 1421<br>Bernard Guérard 1474<br>Bernard Jaques (la v <sup>e</sup> ) 1434<br>Bernard Jaques (la v <sup>e</sup> ) 1438<br>Bernard Jaques (la v <sup>e</sup> ) 1438<br>Bernard Jaques (la v <sup>e</sup> ) 1451<br>Bernard Jaques 1455<br>Bernard Jaques 1455<br>Bernard Jehan 1451<br>Bernard Jehan 1445<br>Bernard Jehan 1445<br>Bernard Jehan 1445<br>Bernard Jehan 1445<br>Bernard Jehan 1445<br>Bernard Jehan 1445<br>Bernard Katherine (v <sup>e</sup><br>Jehan du Bos) 1463<br>Bernard Katherine (v <sup>e</sup>                                  | Berlande Aelis                  | 1416 |
| Jacquemart Cour-<br>tois) 1448<br>Berenghier Jaques<br>(l'ép.) 1424<br>Bérenghier Jaques 1441<br>Bérenghier Jaques 1441<br>Bérengier Colart (la<br>v <sup>e</sup> ) 1478<br>Berengier Jaques 1429<br>Berengiere Jehenne<br>(v <sup>e</sup> Gilles de Haar-<br>lebecque) 1439<br>Berenguier Nicolles 1455<br>Bernard Agnies (v <sup>e</sup><br>Jehan Dare) 1478<br>Bernard Florette 1499<br>Bernard Gillard 1421<br>Bernard Guérard 1474<br>Bernard Jaques (la v <sup>e</sup> ) 1434<br>Bernard Jaques (la v <sup>e</sup> ) 1438<br>Bernard Jaques (la v <sup>e</sup> ) 1438<br>Bernard Jaques (la v <sup>e</sup> ) 1451<br>Bernard Jaques 1455<br>Bernard Jaques 1455<br>Bernard Jehan 1451<br>Bernard Jehan 1445<br>Bernard Jehan 1445<br>Bernard Jehan 1445<br>Bernard Jehan 1445<br>Bernard Jehan 1445<br>Bernard Jehan 1445<br>Bernard Katherine (v <sup>e</sup><br>Jehan du Bos) 1463<br>Bernard Katherine (v <sup>e</sup>                                  | Berlande Marie (v°              |      |
| tois)1448BerenghierJaques(l'ép.)1424BérenghierJaques1441BérenghierJaques1442BérengierColart(lav°)1478BerengierJaques1429BerengierJehenne(v°(v° Gilles de Haar-1439BerenguierNicolles1455BernardAgnies(v°Jehan Dare)1478Bernard Florette1499Bernard Guilard1421Bernard Guérard1474Bernard Jaques1438Bernard Jaques1438Bernard Jaques1437Bernard Jaques1451Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1494Bernard Katherine (v°Jehan du Bos)Jehan du Bos)1463Bernard Katherine (v°                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                 |      |
| (l'ép.)1424Bérenghier Jaques1441Bérenghier Colart (la1478ve)1478Berengier Jaques1429Berengier Jaques1429Berengiere Jehenne(ve Gilles de Haar-lebecque)1439Berenguier Nicolles1455Bernard Agnies (ve1455Bernard Gillard1421Bernard Guérard1474Bernard Guérard1474Bernard Jaques (la ve)1438Bernard Jaques (la ve)1431Bernard Jaques1451Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Katherine (ve1463Bernard Katherine (ve1463Bernard Katherine (ve1463                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                 | 1448 |
| (l'ép.)1424Bérenghier Jaques1441Bérenghier Colart (la1478ve)1478Berengier Jaques1429Berengier Jaques1429Berengiere Jehenne(ve Gilles de Haar-lebecque)1439Berenguier Nicolles1455Bernard Agnies (ve1455Bernard Gillard1421Bernard Guérard1474Bernard Guérard1474Bernard Jaques (la ve)1438Bernard Jaques (la ve)1431Bernard Jaques1451Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Katherine (ve1463Bernard Katherine (ve1463Bernard Katherine (ve1463                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Berenghier Jaques               |      |
| Bérenghier Jaques1441Bérengier Colart (lave)1478Berengier Colart (la1478Berengier Jaques1429Berengier Jaques1429Berengiere Jehenne(ve Gilles de Haar-lebecque)1439Berenguier Nicolles1455Bernard Agnies (ve1439Bernard Agnies (ve1478Bernard Gillard1421Bernard Guérard1474Bernard Guérard1474Bernard Jaques (la ve)1434Bernard Jaques (la ve)1451Bernard Jaques1472Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Katherine (ve1463Bernard Katherine (ve1463Bernard Katherine (ve1463Bernard Katherine (ve1463                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                 | 1424 |
| ve)1478Berengier Jaques1429Berengiere Jehenne(ve Gilles de Haar-lebecque)1439Berenguier Nicolles1455Bernard Agnies (ve1455Bernard Agnies (ve1478Bernard Florette1499Bernard Gillard1421Bernard Guérard1474Bernard Jaques (la ve)1434Bernard Jaques (la ve)1438Bernard Jaques (la ve)1451Bernard Jaques1472Bernard Jehan1437Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Katherine (ve1463Bernard Katherine (ve1463Bernard Katherine (ve1463                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Bérenghier Jaques               | 1441 |
| Berengier Jaques1429Berengiere Jehenne(v° Gilles de Haar-lebecque)1439Berenguier Nicolles1455Bernard Agnies (v°1455Jehan Dare)1478Bernard Florette1499Bernard Gillard1421Bernard Guérard1474Bernard Jaques (la v°)1434Bernard Jaques (la v°)1435Bernard Jaques (la v°)1451Bernard Jehan1437Bernard Jehan1437Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Katherine (v°Jehan du Bos)Jehan du Bos)1463Bernard Katherine (v°                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Bérengier Colart (la            |      |
| Berengiere Jehenne<br>(v <sup>e</sup> Gilles de Haar-<br>lebecque) 1439<br>Berenguier Nicolles 1455<br>Bernard Agnies (v <sup>e</sup><br>Jehan Dare) 1478<br>Bernard Florette 1499<br>Bernard Gillard 1421<br>Bernard Guérard 1474<br>Bernard Jaques (la v <sup>e</sup> ) 1434<br>Bernard Jaques (la v <sup>e</sup> ) 1438<br>Bernard Jaques (la v <sup>e</sup> ) 1438<br>Bernard Jaques (la v <sup>e</sup> ) 1431<br>Bernard Jaques 1472<br>Bernard Jehan 1437<br>Bernard Jehan 1445<br>Bernard Jehan 1445<br>Bernard Jehenne (v <sup>e</sup><br>Jehan de Baudren-<br>ghien) 1494<br>Bernard Katherine (v <sup>e</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                 | 1478 |
| BerengiereJehenne<br>(ve Gilles de Haar-<br>lebecque)1439Berenguier Nicolles1455Bernard Agnies (ve<br>Jehan Dare)1478Bernard Florette1499Bernard Gillard1421Bernard Guérard1474Bernard Jaques (la ve)1434Bernard Jaques (la ve)1438Bernard Jaques (la ve)1451Bernard Jaques1472Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Katherine (ve<br>Jehan du Bos)1463Bernard Katherine (ve1463                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Berengier Jaques                | 1429 |
| (v° Gilles de Haar-<br>lebecque)1439Berenguier Nicolles1455Bernard Agnies (v°<br>Jehan Dare)1478Bernard Florette1499Bernard Gillard1421Bernard Guérard1474Bernard Guérard1474Bernard Jaques (la v°)1434Bernard Jaques (la v°)1438Bernard Jaques (la v°)1451Bernard Jaques1451Bernard Jehan1437Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Katherine (v°<br>Jehan du Bos)1463Bernard Katherine (v°1463                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                 |      |
| Berenguier Nicolles1455Bernard Agnies (v°Jehan Dare)1478Bernard Florette1499Bernard Gillard1421Bernard Guérard1474Bernard Guérard1474Bernard Jaques (la v°)1434Bernard Jaques (la v°)1438Bernard Jaques (la v°)1431Bernard Jaques (la v°)1451Bernard Jaques1472Bernard Jehan1437Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1494Bernard Katherine (v°<br>Jehan du Bos)1463Bernard Katherine (v°1463                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | (v <sup>e</sup> Gilles de Haar- |      |
| Bernard Agnies (v°<br>Jehan Dare)1478Bernard Florette1499Bernard Gillard1421Bernard Guérard1474Bernard Jaques (la v°)1434Bernard Jaques (la v°)1438Bernard Jaques (la v°)1451Bernard Jaques1472Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan de Baudrenghien)1494Bernard Katherine (v°<br>1463Bernard Katherine (v°1463                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | lebecque)                       | 1439 |
| Bernard Agnies (v°<br>Jehan Dare)1478Bernard Florette1499Bernard Gillard1421Bernard Guérard1474Bernard Jaques (la v°)1434Bernard Jaques (la v°)1438Bernard Jaques (la v°)1451Bernard Jaques1472Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan de Baudrenghien)1494Bernard Katherine (v°<br>1463Bernard Katherine (v°1463                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Berenguier Nicolles             | 1455 |
| Bernard Florette1499Bernard Gillard1421Bernard Guérard1474Bernard Jaques (la v°)1434Bernard Jaques (la v°)1438Bernard Jaques (la v°)1451Bernard Jaques1472Bernard Jehan1437Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan de Baudrenghien)1494Bernard Katherine (v°1463Bernard Katherine (v°1463                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                 |      |
| Bernard Gillard1421Bernard Guérard1474Bernard Jaques (la v°)1434Bernard Jaques (la v°)1438Bernard Jaques (la v°)1451Bernard Jaques1472Bernard Jehan1437Bernard Jehan1445Bernard Jehenne (v°1445Jehan de Baudrenghien)1494Bernard Katherine (v°1463Bernard Katherine (v°1463                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                 | 1478 |
| Bernard Guérard1474Bernard Jaques (la v°)1434Bernard Jaques (la v°)1438Bernard Jaques (la v°)1431Bernard Jaques1472Bernard Jehan1437Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan de Baudrenghien)1494Bernard Katherine (v°1463Bernard Katherine (v°1463                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Bernard Florette                | 1499 |
| Bernard Jaques (la v°)1434Bernard Jaques1438Bernard Jaques (la v°1451Bernard Jaques1451Bernard Jehan1437Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan1494Bernard Katherine (v°<br>Jehan du Bos)1463Bernard Katherine (v°1463                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Bernard Gillard                 | 1421 |
| Bernard Jaques1438Bernard Jaques (la ve<br>née Drienoise)1451Bernard Jaques1472Bernard Jehan1437Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan de Baudren-<br>ghien)1494Bernard Katherine (ve<br>Jehan du Bos)1463Bernard Katherine (ve1463                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Bernard Guérard                 | 1474 |
| Bernard Jaques1438Bernard Jaques (la ve<br>née Drienoise)1451Bernard Jaques1472Bernard Jehan1437Bernard Jehan1445Bernard Jehan1445Bernard Jehan de Baudren-<br>ghien)1494Bernard Katherine (ve<br>Jehan du Bos)1463Bernard Katherine (ve1463                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Bernard Jaques (la v°)          | 1434 |
| née Drienoise) 1451<br>Bernard Jaques 1472<br>Bernard Jehan 1437<br>Bernard Jehan 1445<br>Bernard Jehenne (v <sup>e</sup><br>Jehan de Baudren-<br>ghien) 1494<br>Bernard Katherine (v <sup>e</sup><br>Jehan du Bos) 1463<br>Bernard Katherine (v <sup>e</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                 | 1438 |
| Bernard Jaques1472Bernard Jehan1437Bernard Jehan1445Bernard Jehan de Baudren-<br>ghien)1494Bernard Katherine (ve<br>Jehan du Bos)1463Bernard Katherine (ve1463                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Bernard Jaques (la ve           |      |
| Bernard Jehan1437Bernard Jehan1445Bernard Jehenne (ve1445Jehan de Baudren-<br>ghien)1494Bernard Katherine (ve1494Bernard Katherine (ve1463Bernard Katherine (ve1463                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | née Drienoise)                  | 1451 |
| Bernard Jehan1445Bernard Jehenne (veJehan de Baudren-<br>ghien)1494Bernard Katherine (veJehan du Bos)1463Bernard Katherine (ve1463                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Bernard Jaques                  | 1472 |
| Bernard Jehenne (v <sup>e</sup><br>Jehan de Baudren-<br>ghien) 1494<br>Bernard Katherine (v <sup>e</sup><br>Jehan du Bos) 1463<br>Bernard Katherine (v <sup>e</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Bernard Jehan                   | 1437 |
| Jehan de Baudren-<br>ghien) 1494<br>Bernard Katherine (v <sup>e</sup><br>Jehan du Bos) 1463<br>Bernard Katherine (v <sup>e</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Bernard Jehan                   | 1445 |
| ghien) 1494<br>Bernard Katherine (v <sup>e</sup><br>Jehan du Bos) 1463<br>Bernard Katherine (v <sup>e</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                 |      |
| Bernard Katherine (v <sup>e</sup><br>Jehan du Bos) 1463<br>Bernard Katherine (v <sup>e</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Jehan de Baudren-               |      |
| Jehan du Bos) 1463<br>Bernard Katherine (v <sup>e</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | ghien)                          | 1494 |
| Bernard Katherine (ve                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Bernard Katherine (ve           |      |
| •                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                 | 1463 |
| JaquemartCarnoye) 1486                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | •                               |      |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Jaquemart Carnoye)              | 1486 |

| Dernard Marie14.04Dertout Martiel (avenation of the second of the | Bernard Marcq                         | 1454  | Bertoul Miquiel (la v <sup>e</sup> |       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|-------|------------------------------------|-------|
| Jehan Fortin1484Bertoul Thomas1484Bernard Marie (v°<br>Pierre Cottrel)1500Jehan Hanouse)1415Bernard Miquiel1475Bertoul Thomas1415Bernard Miquiel (la<br>v° née Brassarde)1417Bertoul Thomas1415Bernard Miquiel1417Bertoul Thomas1415Bernard Miquiel1417Bertoul Thomas1415Bernard Miquiel1417Bertoul Thomas1415Bernard Miquiel1417Bertoul Thomas1451Bernard Miquiel1461Alexandre Carpen-Bernard Valérien1428tier)1461Bernard Valérien (la<br>v°)1474Besteman Jehan1426Bernarde Aelis (v°<br>ye'1478Henry Carpentier)1487Bernarde Jehanne (v°<br>Sandrard de Saint-<br>Amand)1434Beurelins Marguerite1437Bernarde Jehenne (v°<br>Bernarde Jehenne (v°Thilleman de Prad-<br>des)1452Bernard Marie1433Bidane Jaque (ép.Bernard Marie1433Bidane Jaque (ép.Bernart Jehan (l'ép.<br>neé du Torgoir)1448Biecquet PierartBernier, dit de Hem,<br>Jehan1426Biduwe Jaque1423Bernière Angniès1404Bigonte Catherine1411Bernière Angniès1404Bigonte Catherine1490Berte Madelaine (v°<br>Piere de le Ghuste)1428Biscop MargueritteBertoul Jaquemart1426Billot Jehan1490Berte Madelaine (v°<br>Piere de le Ghuste)1428Bi                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | -                                     | 1404  |                                    | 1482  |
| Bernard Marie (v°<br>Pierre Cottrel)Bertoulle Maigne (ép.<br>Jehan Hanouse)1415Bernard Michiel1475Bertrande Marie (v°<br>Gilles Woltre)1455Bernard Miquiel (la<br>v° née Brassarde)1417Bertrande Marie (v°<br>Gilles Woltre)1455Bernard Miquiel1461Alexandre Carpen-<br>tier)1461Bernard Olivier1438tier)1461Bernard Valérien (la<br>v°)1474Beescenian Jehan1426Bernard Wattier (la<br>v°)1478Beescenian Jehan1426Bernarde Aelis (v°<br>Jehan le Prinche)1427Bets Elizabeth (v°<br>Henry Carpentier)1487Bernarde Jehanne (v°<br>Sandrard de Saint-<br>Amand)1434Beurelins Marguerite1437Bernarde Magne1437Bezelare Marie (v° Ar-<br>Pierre Lenglez)1437Bezelare Marie (v° Ar-<br>Dialauwe Jaque1464Bernarde Magne1423Bidane Jaque (ép.1464Bernarde Marie1438Collart Le Cornut)1403Bernart Jehan (l'ép.<br>née du Torgoir)1448Biecquet Pierart1414Bernier, dit de Hem,<br>Jehan1426Biétrix Jaquemart1454Bernière Angniès1404Bigonte Catherine1414Bernière Angniès1404Bigonte Catherine1490Bernière Colle1426Billart Colart1488Bernuit Jaquemart1426Billart Calart1488Bernuit Jaquemart1426Billart Martin1426Birart Martin1426Billart Colart1488Ber                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | · · ·                                 | 1484  | -                                  |       |
| Pierre Cottrel)1500Jehan Hanouse)1415Bernard Michiel1475Bertrande Marie (v°Bernard Miquiel (la<br>v° née Brassarde)1417Bertrande Marie (v°Bernard Miquiel1461Alexandre Carpen-Bernard Olivier1438tier)1461Bernard Valérien (la.<br>v°)1474Bescohier Salmon1431ve')1474Bescohier Salmon1431Bernard Wattier (la<br>v°)1478Bets Elizabeth (v°ve')1478Bets Catherine1426Bernarde Aelis (v°<br>Sandrard de Saint-<br>Amand)1434Beurelins MargueriteJehan le Prinche)1427Beurelins Marguerite1437Bernarde Jehenne (v°<br>Pierre Lenglez)1437Bodane Jaque (ép.Bernarde Magne1423Bidane Jaque (ép.Bernart Jehan (l'ép.<br>née du Torgoir)1448Biecquet PierartBernier, dit de Hem,<br>Jehan1426Bielledame JehenneJehan1426Biellemarie Jehenne1412Bernière Angniès1404Bigonte Catherine1414Bernière Angniès1404Bigonte Catherine1414Bernière Colle1456Billart Colart1488Bernuit Jaquemart1426Billot Jehan1426Birart Martin1426Billot Jehan1490Berte Madelaine (v°<br>Piere de le Ghuste)1428Biscop MargueritteGenière Nargue-<br>rite (v° Miquiel de<br>Lille)1436Bisse Marie (v° HenryBertoul Jaquemart1436Bistran                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                       | 1404  |                                    | 1401  |
| Bernard Michiel1475Bertrande Marie (v°Bernard Miquiel (la<br>v° née Brassarde)1417Bertrande Marie (v°Bernard Miquiel1461Alexandre Carpen-<br>tier)1438Bernard Olivier1438tier)1461Bernard Valérien (la .<br>v°)1474Bescohier Salmon1431ve')1474Besteman Jehan1426Bernard Wattier (la<br>v°)1478Beths Elizabeth (v°1487Bernarde Aelis (v°<br>Jehan le Prinche)1427Betts Catherine1426Jehan le Prinche)1427Beudine Jehenne (v°<br>Thilleman de Prad-<br>des)1452Sandrard de Saint-<br>Namad)1434Beurelins Marguerite1437Bernarde Jehenne (v°<br>Pierre Lenglez)1437Bidane Jaque (ép.Bernarde Marie1438Collart Le Cornut)1403Bernart Jehan (l'ép.<br>née du Torgoir)1448Bicequet Pierart1414Bernier, dit de Hem,<br>Jehan1426Bidalme Jehenne1412Bernière Angniès1404Bigonte Catherine1414Bernière Angniès1404Bigonte Catherine1414Bernière Colle1456Billart Colart1488Bernière Margue1426Billart Colart1488Bernière Angniès1404Bigoote Catherine1490Berte Madelaine (v°<br>Piere de le Ghuste)1428Biscop Margueritte<br>(ép. Jehan de Lan-<br>noit)1497Bisse Marie (v° Miquiel de<br>Lille)1436Bisse Marie (v° Henry1497Bertoul Jaquemart <td>•</td> <td>1500</td> <td></td> <td>1415</td>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | •                                     | 1500  |                                    | 1415  |
| Bernard Miquiel (la<br>ve née Brassarde)Gilles Woltre)1455ve née Brassarde)1417Beruyer Jehane (ép.<br>Alexandre Carpen-<br>tier)1461Bernard Olivier1438tier)1461Bernard Valérien (la<br>ve')1474Bescohier Salmon1431ve')1474Besteman Jehan1426Bernard Wattier (la<br>ve')1478Beths Elizabeth (ve'<br>Henry Carpentier)1487Bernarde Aelis (ve'<br>Jehan le Prinche)1427Beta Catherine1426Bernarde Jehanne (ve'<br>Sandrard de Saint-<br>Amand)1434Beuelins Marguerite1437Bernarde Jehenne (ve'<br>Pierre Lenglez)1437Beidane Jaque (ép.1464Bernarde Magne1423Bidane Jaque (ép.1463Bernarde Marie1438Collart Le Cornut)1403Bernart Jehan (l'ép.<br>née du Torgoir)1448Biecquet Pierart1414Bernier, dit de Hem,<br>Jehan1426Bidalme Jehenne1412Bernière Angniès1404Bigonte Catherine1414Bernière Angniès1404Bigonte Catherine1426Bernière Colle1450Billart Colart1488Bernière Madelaine (ve'<br>Piere de le Ghuste)1428Biscop MargueritteGillot Jehan1426Biscop Margueritte1490Berte Madelaine (ve'<br>Piere de le Ghuste)1428Biscop MargueritteGille Margue-<br>rite (ve' Miquel de<br>Lille)1436Bisse Marie (ve' HenryBertoul Jaquemart1460Olpent)1421                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | ,                                     |       |                                    | 1410  |
| v° née Brassarde)1417Beruyer Jehane (ép.Bernard Miquiel1461Alexandre Carpen-Bernard Olivier1438tier)1461Bernard Valérien (la.Bescohier Salmon1431v°)1474Bescohier Salmon1431bernard Wattier (laBeths Elizabeth (v°v°)1478Henry Carpentier)1487Bernarde Aelis (v°Beths Elizabeth (v°Jehan le Prinche)1427Beudine Jehenne (v°Bernarde Jehanne (v°Thilleman de Prad-Sandrard de Saint-des)1452Amand)1434Beurelins MargueriteBernarde Jehenne (v°Bezelare Marie (v° Ar-Pierre Lenglez)1437noul de Helscamp)Bernarde Magne1423Bidane Jaque (ép.Bernart Jehan (l'ép.Bidauwe Jaque1423née du Torgoir)1448Biecquet PierartBernart Lotart1465Bielledame JehenneJehan1426Biólner JaquemartJehan1426Biólner JaqueBernière Angniès1404Bernière Colle1450Bernière Colle1450Bernière Madelaine (v°Birart MartinPiere de le Ghuste)1428Bertencroix Margue-rite (v° Miquiel derite (v° Miquiel denoit)1436Bisse Marie (v° HenryBertoul Jaquemart1436Bisse Marie (v° HenryBertoul Jehan (la v°)1438Bitranne Maigne1404                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                       | 1470  | •                                  | 1455  |
| Bernard Miquiel1461Alexandre Carpen-<br>tier)Bernard Olivier1438tier)1461Bernard Valérien (laBescohier Salmon1431v°)1474Besteman Jehan1426Bernard Wattier (laBeths Elizabeth (v°Henry Carpentier)1487Bernarde Aelis (v°Henry Carpentier)1487Jehan le Prinche)1427Bets Catherine1426Bernarde Jehanne (v°Beudine Jehenne (v°Thilleman de Prad-<br>des)1452Amand)1434Beurelins Marguerite1437Bernarde Jehenne (v°Beidane Jaque (v° Ar-<br>noul de Helscamp)1464Bernarde Marie1438Collart Le Cornut)1403Bernart Jehan (l'ép.<br>née du Torgoir)1448Biequet Pierart1414Bernier, dit de Hem,<br>Jehan1426Bidauwe Jaque1423Bernière Angniès1404Biequet Pierart1414Bernière Colle1450Bielledame Jehenne1412Bernière Colle1450Billot Jehan1490Berte Madelaine (v°<br>Piere de le Ghuste)1428Biscop Margueritte<br>(ép. Jehan de Lan-<br>noit)1497Bille)1436Bisse Marie (v° Henry<br>Olpent)1421Bertoul Jaquemart1460Dipent)1421Bertoul Jaquemart1460Dipent)1421Bertoul Jaquemart1460Dipent)1421Bertoul Jaquemart1460Dipent)1421                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                       | 1417  | -                                  | 1400  |
| Bernard Olivier1438tier)1461Bernard Valérien (laBescohier Salmon1431v°)1474Bescohier Salmon1431Bernard Wattier (laBeths Elizabeth (v°1478v°)1478Besteman Jehan1426Bernarde Aelis (v°Beths Elizabeth (v°1487Jehan le Prinche)1427Beudine Jehenne (v°Bernarde Jehanne (v°Thilleman de Prad-Sandrard de Saint-des)1452Amand)1434Beurelins MargueriteBernarde Jehenne (v°Beidane Jaque (ép.Bernarde Magne1423Bernarde Marie1438Bernard Marie1438Bernart Jehan (l'ép.noul de Helscamp)née du Torgoir)1448Bernart Lotart1465Bernière Angniès1404Bernière Colle1450Bernière Colle1450Bernière Colle1450Billart Colart1488Bernuit Jaquemart1426Billot Jehan1426Billot Jehan1490Berte Madelaine (v°Billart ColartPiere de le Ghuste)1428Bertencroix Margue-(ép. Jehan de Lan-rite (v° Miquiel de1436Bisse Marie (v° HenryDiertoul Jaquemart1460Bisse Marie (v° HenryOlpent)1421Bitranne Maigne1404                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | •                                     | _     |                                    |       |
| Bernard Valérien (la.<br>$v^e$ )Bescohier Salmon1431 $v^e$ )1474Bescohier Salmon1431Bernard Wattier (la<br>$v^e$ )1478Besteman Jehan1426Bernarde Aelis ( $v^e$<br>Jehan le Prinche)1427Beths Elizabeth ( $v^e$<br>Henry Carpentier)1487Bernarde Jehanne ( $v^e$<br>Sandrard de Saint-<br>Amand)1434Beudine Jehenne ( $v^e$<br>Thilleman de Prad-<br>des)1452Bernarde Jehenne ( $v^e$<br>Pierre Lenglez)1437Beurelins Marguerite1437Bernarde Magne1423Bidane Jaque ( $e^e$ ).1464Bernarde Magne1423Bidane Jaque ( $e^e$ ).1463Bernarde Magne1423Bidauwe Jaque1423née du Torgoir)1448Biecquet Pierart1414Bernart Lotart1465Bielledame Jehenne1412Bernière Angniès1404Bigonte Catherine1490Bernière Colle1450Billart Colart1488Bernuit Jaquemart1426Billot Jehan1490Berte Madelaine ( $v^e$<br>Piere de le Ghuste)1428Biscop Margueritte<br>( $e^e$ , Jehan de Lan-<br>noit)1497Bisse Marie ( $v^e$ Henry<br>Olpent)1421Bistranne Maigne1404                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | -                                     |       |                                    | 1461  |
| $v^{e}$ )1474Besteman Jehan1426Bernard Wattier (la<br>$v^{e}$ )1478Beths Elizabeth ( $v^{e}$<br>Henry Carpentier)1487Bernarde Aelis ( $v^{e}$<br>Jehan le Prinche)1427Bets Catherine1426Bernarde Jehanne ( $v^{e}$<br>Sandrard de Saint-<br>Amand)1434Beudine Jehenne ( $v^{e}$<br>Thilleman de Prad-<br>des)1452Bernarde Jehenne ( $v^{e}$<br>Pierre Lenglez)1437Beurelins Marguerite1437<br>Bezelare Marie ( $v^{e}$ Ar-<br>noul de Helscamp)1464Bernarde Magne1423BidaneJaque (ép.<br>Collart Le Cornut)1403Bernart Jehan (l'ép.<br>née du Torgoir)1448Biecquet Pierart1414Bernart Vallerien1442Bielledame Jehenne1412Bernart Vallerien1426Biétrix Jaquemart1454Bernière Angniès1404Bigonte Catherine1490Bernière Colle1450Billart Colart1488Bernuit Jaquemart1426Billart Colart1488Bernuit Jaquemart1426Billart Colart1488Bernuit Jaquemart1426Billart Colart1488Bernuit Jaquemart1426Billot Jehan1490Berte Madelaine ( $v^{e}$<br>Piere de le Ghuste)1428Biscop Margueritte<br>(ép. Jehan de Lan-<br>noit)1497Bertoul Jaquemart1460Olpent)1421Bertoul Jaquemart1460Bistranne Maigne1404                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                       |       |                                    |       |
| Bernard Wattier (la<br>$v^{\circ}$ )Beths Elizabeth ( $v^{\circ}$<br>Henry Carpentier)H487<br>Henry Carpentier)Bernarde Aelis ( $v^{\circ}$<br>Jehan le Prinche)1427Bets Catherine1426Bernarde Jehanne ( $v^{\circ}$<br>Sandrard de Saint-<br>Amand)1434Beudine Jehenne ( $v^{\circ}$<br>Thilleman de Prad-<br>des)1452Amand)1434Beurelins Marguerite1437Bernarde Jehenne ( $v^{\circ}$<br>Pierre Lenglez)1437Beurelins Marguerite1437Bernarde Magne1423Bidane Jaque ( $v^{\circ}$ Ar-<br>noul de Helscamp)1464Bernarde Marie1438Collart Le Cornut)1403Bernart Jehan (l' $\phi$ p.<br>Sernart Jehan (l' $\phi$ p.Bidauwe Jaque1423née du Torgoir)1448Biecquet Pierart1414Bernier, dit de Hem,<br>Jehan1426Biélledame Jehenne1412Bernière Angniès1404Bigonte Catherine1490Bernière Colle1450Billart Colart1488Bernuit Jaquemart1426Billart Colart1488Bernuit Jaquemart1426Billart Colart1488Bernerier Colle1426Billart Colart1487Bernère Angniès1404Bigonte Catherine1490Berte Madelaine ( $v^{\circ}$<br>Piere de le Ghuste)1428Biscop Margueritte<br>( $\phi$ p. Jehan de Lan-<br>noit)1497Bistranne Maigne1404Bistranne Maigne1404                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | •                                     |       |                                    |       |
| v°)1478Henry Carpentier)1487Bernarde Aelis (v°Bets Catherine1426Jehan le Prinche)1427Bets Catherine1426Bernarde Jehanne (v°Thilleman de Prad-des)1452Amand)1434Beurelins Marguerite1437Bernarde Jehenne (v°Bezelare Marie (v° Ar-noul de Helscamp)1464Bernarde Magne1423BidaneJaque1423Bernarde Magne1438Collart Le Cornut)1403Bernart Jehan (l'ép.Bidauwe Jaque1423née du Torgoir)1448Biecquet Pierart1414Bernart Lotart1465Bielledame Jehenne1412Bernier, dit de Hem,Bierins Bernard1461Jehan1426Biétrix Jaquemart1454Bernière Angniès1404Bigonte Catherine1490Berte Madelaine (v°Billart Colart1488Berte Madelaine (v°Biscop Margueritte(ép. Jehan de Lan-<br>noit)1497Lille)1436Bisse Marie (v° Henry1497Bertoul Jaquemart1460Olpent)1421Bertoul Jehan (la v°)1438Bitranne Maigne1404                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | •                                     | 14/4  |                                    | 1420  |
| BernardeAelis(v°Bets Catherine1426Jehan le Prinche)1427Beudine Jehenne (v°Thilleman de Prad-Bernarde Jehanne (v°Thilleman de Prad-des)1452Amand)1434Beurelins Marguerite1437Bernarde Jehenne (v°Bezelare Marie (v° Ar-noul de Helscamp)1464Bernarde Magne1423BidaneJaque (ép.Bernarde Magne1438Collart Le Cornut)1403Bernarde Marie1438Collart Le Cornut)1403Bernart Jehan (l'ép.Bidauwe Jaque1423née du Torgoir)1448Biecquet Pierart1414Bernart Lotart1465Bielledame Jehenne1412Bernier, dit de Hem,Bierins Bernard1461Jehan1426Biétrix Jaquemart1454Bernière Angniès1404Bigonte Catherine1490Berte Madelaine (v°Billart Colart1488Piere de le Ghuste)1428Biscop MarguerittePiere de le Ghuste)1426Biscop MarguerittePiere de le Ghuste)1426Bisse Marie (v° HenryDiertoul Jaquemart1460Bisse Marie (v° HenryBertoul Jaquemart1460Bistart MartinBertoul Jehan (la v°)1438Bitranne Maigne                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | •                                     | 1.000 | •                                  | 1 407 |
| Jehan le Prinche)1427Beudine Jehenne (v°<br>Thilleman de Prad-<br>des)Sandrard de Saint-<br>Amand)1434Beudine Jehenne (v°<br>Thilleman de Prad-<br>des)1452Amand)1434Beurelins Marguerite1437Bernarde Jehenne (v°<br>Pierre Lenglez)1437Beurelins Marguerite1437Bernarde Magne1423BidaneJaque (ép.Bernarde Marie1438Collart Le Cornut)1403Bernart Jehan (l'ép.<br>née du Torgoir)1448Biecquet Pierart1414Bernart Lotart1465Bielledame Jehenne1412Bernart Vallerien1442Biellemarie Jehenne1412Bernière Angniès1404Bigonte Catherine1490Bernière Colle1456Billart Colart1488Bernuit Jaquemart1426Billot Jehan1490Berte Madelaine (v°<br>Piere de le Ghuste)1428Biscop Margueritte<br>(ép. Jehan de Lan-<br>noit)1497Bertoul Jaquemart1460Dipent)1421Bertoul Jaquemart1460Bisse Marie (v° Henry<br>Olpent)1421Bertoul Jehan (la v°)1438Bitranne Maigne1404                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | ,                                     | 1478  |                                    |       |
| Bernarde Jehanne (v°<br>Sandrard de Saint-<br>Amand)Thilleman de Prad-<br>des)Amand)1434Beurelins MargueriteBernarde Jehenne (v°<br>Pierre Lenglez)1437Bernarde Magne1423Bezelare Marie (v° Ar-<br>noul de Helscamp)Bernarde Magne1423Bernarde Marie1438Bernarde Marie1438Bernarde Marie1438Bernarde Marie1438Bernarde Marie1438Bernarde Marie1443Bernarde Marie1448Bernart Jehan (l'ép.<br>née du Torgoir)1448Bernart Lotart1465Bernart Vallerien1442Bernier, dit de Hem,<br>JehanBielledame JehenneJehan1426Bernière Angniès1404Bernière Colle1450Billart Colart1488Bernuit Jaquemart1426Billot Jehan1426Billot Jehan1490Berte Madelaine (v°<br>Piere de le Ghuste)1428Biscop Margueritte<br>rite (v° Miquiel de<br>Lille)1436Bisse Marie (v° Henry<br>Olpent)1497Bertoul Jaquemart1460Bisse Marie (v° Henry<br>Olpent)1421Bertoul Jehan (la v°)1438Bitranne Maigne1404                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | · · · · · · · · · · · · · · · · · · · | 1407  |                                    | 1420  |
| Sandrard de Saint-<br>Amand)des)1452Amand)1434Beurelins Marguerite1437Bernarde Jehenne (v°<br>Pierre Lenglez)1437Beurelins Marguerite1437Bernarde Magne1423BidaneJaque(ép.Bernarde Marie1438Collart Le Cornut)1403Bernarde Marie1438Collart Le Cornut)1403Bernart Jehan (l'ép.<br>née du Torgoir)1448Biecquet Pierart1414Bernart Lotart1465Bielledame Jehenne1412Bernart Vallerien1442Biellemarie Jehenne1414Berniër, dit de Hem,<br>Jehan1426Biétrix Jaquemart1454Bernière Angniès1404Bigonte Catherine1490Bernière Colle1456Billart Colart1488Bernuit Jaquemart1426Billot Jehan1490Berte Madelaine (v°<br>Piere de le Ghuste)1428Biscop Margueritte<br>(ép. Jehan de Lan-<br>noit)1497Bertoul Jaquemart1436Bisse Marie (v° Henry<br>Olpent)1421Bertoul Jaquemart1460Bisse Marie (v° HenryBertoul Jehan (la v°)1438Bitranne Maigne1404                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | ,                                     | 1427  |                                    |       |
| Amand)1434Beurelins Marguerite1437Bernarde Jehenne (v°Bezelare Marie (v° Ar-<br>noul de Helscamp)1464Bernarde Magne1423BidaneJaque (ép.Bernarde Marie1438Collart Le Cornut)1403Bernarde Marie1438Collart Le Cornut)1403Bernarde Marie1438Collart Le Cornut)1403Bernarde Marie1448Biecquet Pierart1414Bernart Jehan (l'ép.Bialedame Jehenne1412née du Torgoir)1448Biecquet Pierart1414Bernart Lotart1465Bielledame Jehenne1412Bernart Vallerien1442Biellemarie Jehenne1414Bernier, dit de Hem,<br>Jehan1426Biétrix Jaquemart1454Bernière Angniès1404Bigonte Catherine1490Bernière Colle1456Billart Colart1488Bernuit Jaquemart1426Billot Jehan1490Berte Madelaine (v°<br>Piere de le Ghuste)1428Biscop Margueritte<br>(ép. Jehan de Lan-<br>noit)1497Bille)1436Bisse Marie (v° Henry1497Bertoul Jaquemart1460Olpent)1421Bertoul Jaquemart1460Bistranne Maigne1404                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                       |       |                                    |       |
| Bernarde Jehenne (v°Bezelare Marie (v° Ar-<br>noul de Helscamp)Pierre Lenglez)1437noul de Helscamp)Bernarde Magne1423BidaneJaque (ép.Bernarde Marie1438Collart Le Cornut)1403Bernarde Marie1438Collart Le Cornut)1403Bernart Jehan (l'ép.Bidauwe Jaque1423née du Torgoir)1448Biecquet Pierart1414Bernart Lotart1465Bielledame Jehenne1412Bernart Vallerien1442Biellemarie Jehenne1414Bernier, dit de Hem,<br>Jehan1426Biétrix Jaquemart1454Bernière Angniès1404Bigonte Catherine1490Bernière Colle1456Billart Colart1488Bernuit Jaquemart1426Billot Jehan1490Berte Madelaine (v°<br>Piere de le Ghuste)1428Biscop Margueritte<br>(ép. Jehan de Lan-<br>noit)1497Lille)1436Bisse Marie (v° Henry1497Bertoul Jaquemart1460Olpent)1421Bertoul Jehan (la v°)1438Bitranne Maigne1404                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                       |       | /                                  |       |
| Pierre Lenglez)1437noul de Helscamp)1464Bernarde Magne1423BidaneJaque (ép.Bernarde Marie1438Collart Le Cornut)1403Bernarde Marie1438Collart Le Cornut)1403Bernart Jehan (l'ép.Bidauwe Jaque1423née du Torgoir)1448Biecquet Pierart1414Bernart Lotart1465Bielledame Jehenne1412Bernart Vallerien1442Biellemarie Jehenne1412Bernièr, dit de Hem,Jehan1426Biétrix Jaquemart1454Jehan1426Biétrix Jaquemart1454Bernière Angniès1404Bigonte Catherine1490Bernière Colle1450Billart Colart1488Bernuit Jaquemart1426Billot Jehan1490Berte Madelaine (veEiscop Margueritte(ép. Jehan de Lan-<br>noit)1497Lille)1436Bisse Marie (ve Henry1497Bertoul Jaquemart1460Olpent)1421Bertoul Jehan (la ve)1438Bitranne Maigne1404                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                       | 1434  |                                    | 1437  |
| Bernarde Magne1423BidaneJaque (ép.Bernarde Marie1438Collart Le Cornut)1403Bernart Jehan (l'ép.Bidauwe Jaque1423née du Torgoir)1448Biecquet Pierart1414Bernart Lotart1465Bielledame Jehenne1412Bernart Vallerien1442Biellemarie Jehenne1414Bernier, dit de Hem,Bierins Bernard1461Jehan1426Biétrix Jaquemart1454Bernière Angniès1404Bigonte Catherine1490Bernière Colle1456Billart Colart1488Bernuit Jaquemart1426Billot Jehan1490Berte Madelaine (veBirart Martin1425Piere de le Ghuste)1428Biscop Margueritterite (ve Miquiel denoit)1497Lille)1436Bisse Marie (ve HenryBertoul Jaquemart1460Olpent)1421Bertoul Jehan (la ve)1438Bitranne Maigne1404                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                       |       | •                                  |       |
| Bernarde Marie1438Collart Le Cornut)1403Bernart Jehan (l'ép.Bidauwe Jaque1423née du Torgoir)1448Biecquet Pierart1414Bernart Lotart1465Bielledame Jehenne1412Bernart Vallerien1442Biellemarie Jehenne1414Bernier, dit de Hem,Bierins Bernard1461Jehan1426Biétrix Jaquemart1454Bernière Angniès1404Bigonte Catherine1490Bernière Colle1456Billart Colart1488Bernuit Jaquemart1426Billot Jehan1490Berte Madelaine (veBirart Martin1425Piere de le Ghuste)1428Biscop Margueritterite (ve Miquiel denoit)1497Lille)1436Bisse Marie (ve HenryBertoul Jaquemart1460Olpent)1421Bertoul Jehan (la ve)1438Bitranne Maigne1404                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                       |       | = /                                | 1464  |
| Bernart Jehan (l'ép.<br>née du Torgoir)Bidauwe Jaque1423née du Torgoir)1448Biecquet Pierart1414Bernart Lotart1465Bielledame Jehenne1412Bernart Vallerien1442Biellemarie Jehenne1414Bernier, dit de Hem,<br>Jehan1426Biellemarie Jehenne1414Bernière Angniès1404Bigonte Catherine1450Bernière Colle1456Billart Colart1488Bernuit Jaquemart1426Billot Jehan1490Berte Madelaine (ve<br>Piere de le Ghuste)1428Biscop Margueritte<br>(ép. Jehan de Lan-<br>noit)1497Lille)1436Bisse Marie (ve Henry<br>Olpent)1421Bertoul Jaquemart1438Bitranne Maigne1404                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | •                                     |       |                                    |       |
| née du Torgoir)1448Biecquet Pierart1414Bernart Lotart1465Bielledame Jehenne1412Bernart Vallerien1442Biellemarie Jehenne1414Bernier, dit de Hem,Bierins Bernard1461Jehan1426Biétrix Jaquemart1454Bernière Angniès1404Bigonte Catherine1490Bernière Colle1450Billart Colart1488Bernuit Jaquemart1426Billot Jehan1490Berte Madelaine (veBirart Martin1426Piere de le Ghuste)1428Biscop Margueritterite (ve Miquiel de<br>Lille)1436Bisse Marie (ve HenryBertoul Jaquemart1460Olpent)1421Bertoul Jehan (la ve)1438Bitranne Maigne1404                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                       | 1438  |                                    |       |
| Bernart Lotart1465Bielledame Jehenne1412Bernart Vallerien1442Bielledame Jehenne1412Bernier, dit de Hem,1442Biellemarie Jehenne1414Bernier, dit de Hem,1426Biellemarie Jehenne1414Jehan1426Bielrins Bernard1461Bernière Angniès1404Bigonte Catherine1490Bernière Colle1450Billart Colart1488Bernuit Jaquemart1426Billot Jehan1490Berte Madelaine (veBirart Martin1426Piere de le Ghuste)1428Biscop Margueritterite (ve Miquiel de<br>Lille)1436Bisse Marie (ve HenryBertoul Jaquemart1460Olpent)1421Bertoul Jehan (la ve)1438Bitranne Maigne1404                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                       | •     | -                                  |       |
| Bernart Vallerien1442Biellemarie Jehenne1414Bernier, dit de Hem,Image: Bierins Bernard1461Jehan1426Biétrix Jaquemart1454Bernière Angniès1404Bigonte Catherine1490Bernière Colle1456Billart Colart1488Bernuit Jaquemart1426Billot Jehan1490Berte Madelaine (veBirart Martin1426Piere de le Ghuste)1428Biscop Margueritterite (ve Miquiel denoit)1497Lille)1436Bisse Marie (ve HenryBertoul Jaquemart1460Olpent)1421Bertoul Jehan (la ve)1438Bitranne Maigne1404                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                       | 1448  | Biecquet Pierart                   | 1414  |
| Bernier, dit de Hem,<br>JehanBierins Bernard1461Jehan1426Biétrix Jaquemart1454Bernière Angniès1404Bigonte Catherine1490Bernière Colle1456Billart Colart1488Bernuit Jaquemart1426Billot Jehan1490Berte Madelaine (ve<br>Piere de le Ghuste)Biscop Margueritte1426Bertencroix Margue-<br>rite (ve Miquiel de<br>Lille)1436Bisse Marie (ve HenryBertoul Jaquemart1460Olpent)1421Bertoul Jaquemart1438Bitranne Maigne1404                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Bernart Lotart                        | 1465  | Bielledame Jehenne                 | 1412  |
| Jehan1426Biétrix Jaquemart1454Bernière Angniès1404Bigonte Catherine1490Bernière Colle1456Billart Colart1488Bernuit Jaquemart1426Billot Jehan1490Berte Madelaine (v°Birart Martin1426Piere de le Ghuste)1428Biscop MargueritteBertencroix Margue-(ép. Jehan de Lan-rite (v° Miquiel denoit)1497Lille)1436Bisse Marie (v° HenryBertoul Jaquemart1460Olpent)1421Bertoul Jehan (la v°)1438Bitranne Maigne1404                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                       | 1442  | Biellemarie Jehenne                | 1414  |
| Bernière Angniès1404Bigonte Catherine1490Bernière Colle1450Billart Colart1488Bernuit Jaquemart1426Billart Colart1488Bernuit Jaquemart1426Billot Jehan1490Berte Madelaine (v°Birart Martin1426Piere de le Ghuste)1428Biscop MargueritteBertencroix Margue-<br>rite (v° Miquiel de<br>Lille)1436Bisse Marie (v° HenryBertoul Jaquemart1460Olpent)1421Bertoul Jehan (la v°)1438Bitranne Maigne1404                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Bernier, dit de Hem,                  |       | Bierins Bernard                    | 1461  |
| Bernière Colle1450Billart Colart1488Bernuit Jaquemart1426Billot Jehan1490Berte Madelaine (v°Birart Martin1426Piere de le Ghuste)1428Biscop MargueritteBertencroix Margue-<br>rite (v° Miquiel de<br>Lille)1436Bisse Marie (v° HenryBertoul Jaquemart1460Olpent)1421Bertoul Jehan (la v°)1438Bitranne Maigne1404                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                       | 1426  | Biétrix Jaquemart                  | 1454  |
| Bernuit Jaquemart1426Billot Jehan1490Berte Madelaine (v°Birart Martin1426Piere de le Ghuste)1428Biscop MargueritteBertencroix Margue-<br>rite (v° Miquiel de<br>Lille)1436Bisse Marie (v° HenryBertoul Jaquemart1460Olpent)1421Bertoul Jehan (la v°)1438Bitranne Maigne1404                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Bernière Angniès                      | 1404  | Bigonte Catherine                  | 1490  |
| Berte Madelaine (veBirart Martin1426Piere de le Ghuste)1428Biscop MargueritteBertencroix Margue-<br>rite (ve Miquiel de<br>Lille)1436Bisse Marie (ve HenryBertoul Jaquemart1460Olpent)1421Bertoul Jehan (la ve)1438Bitranne Maigne1404                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Bernière Colle                        | 1456  | Billart Colart                     | 1488  |
| Piere de le Ghuste)1428BiscopMargueritteBertencroixMargue-<br>rite (v° Miquiel de<br>Lille)(ép. Jehan de Lan-<br>noit)1497Bertoul Jaquemart1436Bisse Marie (v° Henry<br>Olpent)1421Bertoul Jehan (la v°)1438Bitranne Maigne1404                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Bernuit Jaquemart                     | 1426  | Billot Jehan                       | 1490  |
| Bertencroix Margue-<br>rite (v° Miquiel de(ép. Jehan de Lan-<br>noit)Lille)1436Bertoul Jaquemart1460Bertoul Jehan (la v°)1438Bitranne Maigne1404                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Berte Madelaine (ve                   | 1     | Birart Martin                      | 1426  |
| rite (v° Miquiel de<br>Lille)noit)1497Bertoul Jaquemart1436Bisse Marie (v° Henry<br>Olpent)1421Bertoul Jehan (la v°)1438Bitranne Maigne1404                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Piere de le Ghuste)                   | 1428  | Biscop Margueritte                 |       |
| Lille)1436Bisse Marie (ve HenryBertoul Jaquemart1460Olpent)1421Bertoul Jehan (la ve)1438Bitranne Maigne1404                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Bertencroix Margue-                   |       | (ép. Jehan de Lan-                 |       |
| Bertoul Jaquemart1460Olpent)1421Bertoul Jehan (la v <sup>e</sup> )1438Bitranne Maigne1404                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | rite (v <sup>e</sup> Miquiel de       |       | noit)                              | 1497  |
| Bertoul Jaquemart1460Olpent)1421Bertoul Jehan (la v <sup>e</sup> )1438Bitranne Maigne1404                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Lille                                 | 1436  | Bisse Marie (ve Henry              |       |
| Bertoul Jehan (la v <sup>e</sup> ) 1438 Bitranne Maigne 1404                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | •                                     | 1460  |                                    | 1421  |
| · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | -                                     | 1438  |                                    | 1404  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | · · ·                                 | 1418  | •                                  | 1409  |

•

- 6 -

| Blancarde Jehane                    | 1474    |
|-------------------------------------|---------|
| <b>Blancart</b> Gilliart            | 1452    |
| Blancart Théry                      | 1438    |
| Blancart Thiéry (la ve              |         |
| née Lourde)                         | 1470    |
| Blanche Estienne (la                |         |
| v <sup>e</sup> née Caron)           | 1475    |
| Blancpain Jaques                    | 1424    |
| Blancpain Jehan (l'ép.)             | 1497    |
| Blandurel Jehan                     | 1431    |
| Blanque Aloe Jehan                  | 1410    |
| Blarielle Jehenne (v°               |         |
| Jehan Lauphane)                     | 1403    |
| Blauet Jehenne                      | 1485    |
| Blauwart Maignon                    | 1452    |
| Blauwart Sandrin                    | 1426    |
| Blauwet Gilles (l'ép.               |         |
| née Rollande)                       | 1430    |
| Blendewisch Wernart                 | 1410    |
| Bleuet Andrieu                      | 1478    |
| Bliecq Ysabiel (ép.                 |         |
| Piere Scap)                         | 1441    |
| Blondel Jehan                       | 1438    |
| Blondel de Lonvillers               |         |
| Jehan (la v <sup>e</sup> née de     |         |
| Saint-Sevrin)                       | 1437    |
| Blondiel Adryen                     | 1462    |
| Blondiel Eloy (l'ép.)               | 1426    |
| Blondiel Jehan (ép.                 |         |
| Ysabiel de Hostels)                 | 1406    |
| Blondiel Jehan                      | 1412    |
| Blondiel Jehan (l'ép.               |         |
| née de Quinghien)                   | 1426    |
| Blondiel Martine (ve                | 1 1/2 0 |
| Guérard Platoul)                    | 1483    |
| Bloquiaux Jaquemart                 | 1426    |
| Bloquiel Jaquemart                  |         |
| (la v <sup>e</sup> )                | 1407    |
| Bloquiel Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1412    |
| Bocarde Catherine                   | 1437    |
|                                     |         |

| Bochette Ysabiel                           | 1426    |
|--------------------------------------------|---------|
| Bocq Pierre (la v <sup>e</sup> )           | 1479    |
| Bogart, dit Canonne,                       | 1       |
| Colart (la v <sup>e</sup> née              |         |
| le Maire)                                  | 1442    |
| Bogart Jehan                               | 1439    |
| Bogarde Marguerite                         | 1479    |
| Bogarde Pasque (ép.                        | 1110    |
| Franchois de Hon-                          |         |
| gy)                                        | 1426    |
| Bogarde Ysabiel (v <sup>e</sup>            |         |
| Willeme de le Val)                         | 1454    |
| Bogharde Catine                            | 1426    |
| Boghart Jehan                              | 1404    |
| Boidin Quentin (la v <sup>e</sup>          |         |
| née Gasquegnolle)                          | 1448    |
| Boidin Quentin                             | 1448    |
| Boidin Roland                              | 1430    |
| Boidin Roland (la v <sup>e</sup>           |         |
| née Davredoing)                            | 1432    |
| Boie Philippart                            | 1426    |
| Boinenffant Margue-                        |         |
| rite (v <sup>e</sup> Mahieu le             |         |
| Wantier)                                   | 1412    |
| Bointemps Pierart<br>(l'ép. née Plicharde) |         |
| (l'ép. née Plicharde)                      | 1417    |
| Boinvarlet Mengne                          | 1422    |
| Boistielle Willemine                       |         |
| (ép. Jehan de Pie-                         |         |
| renez)                                     | 1420    |
| Bolle Gilles                               | 1462    |
| Bolmaquere Giliart                         |         |
| (l'ép. née du Molin)                       | 1426    |
| BommareAelix(ép.Ja-                        |         |
| quemart Taintenier)                        | 1455    |
| Bondifflart Colart                         | 1438    |
| Bondifflart Maigne (ve                     |         |
| Godefroy Marchant)                         | 1475    |
| Bonhomme Grart (la                         | • • • • |
| v <sup>e</sup> née Despars)                | 1441    |

| Bonhomme Marie (v <sup>e</sup>      |              |
|-------------------------------------|--------------|
| Thiery Le Brun)                     | 1478         |
| Bonin Marie (ve Ro-                 |              |
| gier de Clermès)                    | 1426         |
| Bonmare Biétris                     | 1426         |
| Bonnart Daniel                      | 1455         |
| Bonneayve Jehenne                   | 1451         |
| Bonnehenne Pasque                   | 1490         |
| Bonnemocque Jehenne                 |              |
| (v° Pierre Mondidier)               | 1444         |
| Bonnenffant Marie (ve               |              |
| Nicaise de Semeries                 | 1429         |
| Bonnet Pierart (la v <sup>e</sup> ) | 1406         |
| Bonnet Richart (la v <sup>e</sup> ) | 1486         |
| Bonnette Jehenne (ve                |              |
| Willemme Woye)                      | 1434         |
| Bonniel Jehan (la v <sup>e</sup> )  | 1402         |
| Bonnier Jehan                       | 1432         |
| Bonnier Jehane (v <sup>e</sup>      | 1102         |
| Pierart Gillon)                     | 1477         |
| Bonnière Jehanne                    | 1426         |
| Bonniere Jehenne (v <sup>e</sup>    | 1420         |
| Jehan Caudetarte)                   | 1430         |
| Bonose Jehan                        | 1454         |
| Bon Varlet Jehan                    | 1452         |
| Bonvarlet Jehan                     | 1470         |
| Bonvarlet Pasque                    | 1471         |
| Bonveers Coline                     | 1411         |
| Boongarde Jaquemart                 | 1411         |
| Boscaulde Katherine                 |              |
| Bosquart Jaquemart                  | 1483<br>1437 |
| Bosquelle Marguerite                |              |
|                                     | 1426         |
| Bosquet Colart (l'ép.)              | 1418         |
| Bosquet Colart (la v <sup>c</sup> ) | 1448         |
| Bosquet Colart (l'ép.               | 1451         |
| née Marissiel)                      | 1451         |
| BosquetJaquemart(lav <sup>e</sup> ) |              |
| Bosquet Jehan                       | 1438         |
| Bosquet Jehenne (ve                 | 1 49.0       |
| Loys Hele)                          | 1482         |

| Bosquet Laurence                     | 1484 |
|--------------------------------------|------|
| Bosquet Piéronne                     | 1471 |
| Bosquette Jehenne (ve                |      |
| Jehan Ribelart                       | 1421 |
| Botine Jaque (v <sup>e</sup> Co-     |      |
| lart Bosquet)                        | 1448 |
| Botoul Henri (la ve                  |      |
| née Dimence dit le                   |      |
| Lombart)                             | 1491 |
| Botoul Henry                         | 1476 |
| Botoul Pierart (la v <sup>e</sup> )  | 1451 |
| <b>Boucault Gontier</b>              | 1430 |
| Boucher Englebert                    | 1458 |
| Bouchier Adrien (la v <sup>e</sup> ) | 1493 |
| Bouchier Englebiert                  |      |
| (ép.)                                | 1452 |
| <b>Bouchier Piettre</b>              | 1498 |
| BouchièreMartine(ép.                 |      |
| Jehan de Denain                      |      |
| dit Trigault)                        | 1442 |
| Boudière Jehanne (ép.                |      |
| Rasse du Bos)                        | 1426 |
| Boudière Jehenne (v <sup>e</sup>     |      |
| Jehan du Frasne)                     | 1437 |
| Boudière Marie (ép.                  |      |
| Mahieu Potrie)                       | 1449 |
| Boudry Baudart (la v <sup>e</sup>    |      |
| née le Wantier)                      | 1454 |
| Bougeniere Colle (ép.                |      |
| Pierre de Folles)                    | 1462 |
| Bougherielle Marghe-                 |      |
| rite (v <sup>e</sup> Pierart         |      |
| Bonnet)                              | 1406 |
| Bougran Ysabiel                      | 1415 |
| Boule Gilles (l'ép. née              |      |
| de le Folie)                         | 1453 |
| BoulenghierEstevenart                |      |
| Boulenghier Ysabel                   | 1500 |
| Boulenghier, dit Boul-               |      |
| let Miquiel                          | 1452 |

ľ

| Boulenghiere Aelis               |       |
|----------------------------------|-------|
| (ép. Leurench de                 |       |
| Banstoel)                        | 1421  |
| Boulenghiere Marie               |       |
| (ép. Baudart Altenée)            | 1472  |
| Boulengue Witasse                |       |
| (ép. Jehan de Vau-               |       |
| dubos)                           | 1435  |
| Boulet Jehan                     | 1478  |
| Boulet Jehenne (ép.              | 1.1.0 |
| Martin Lewette                   | 1463  |
| Boullette Margueritte            | 1400  |
| (v'GuillaumeHame-                |       |
| lin)                             | 1479  |
| Boulette Nicaise (ve             | 1479  |
|                                  | 1457  |
| Colart le Boursier)              | 1457  |
| Boulfier Gontier                 | 1431  |
| Boulfriel Jehan                  | 1430  |
| Boullet Jacques (l'ép.           |       |
| née de Nouveau-                  |       |
| ville)                           | 1426  |
| Boullet Jehenne (v°              |       |
| Jehan le Saige)                  | 1488  |
| Boullet Simon                    | 1479  |
| Boullin Polle                    | 1421  |
| Boulon Catherine (ép.            |       |
| Henri Rohart)                    | 1453  |
| Bouquiel Colart (l'ép.)          | 1450  |
| Bouquiel Colart                  | 1459  |
| Bourdeau Jehan                   | 1487  |
| Bourdiauduis Pierart             | 1469  |
| Bourdiel Pierre (la ve           |       |
| née de Rosut)                    | 1456  |
| Bourgois Catherine               |       |
| (ép. div. Jaquemart              |       |
| du Bar)                          | 1464  |
| Bourgois Collart                 | 1402  |
| Bourgois Gilles                  | 1497  |
| Bourgois Jehenne (v <sup>e</sup> |       |
| Jehan de Buissy)                 | 1492  |
|                                  |       |

| Bourgois Katherine (ve                |      |
|---------------------------------------|------|
| Rogier de Clermés)                    | 1462 |
| Bourgois Liénard                      | 1427 |
| Bourgois Micquiel                     | 1418 |
| Bourgois Nicolle (la v <sup>e</sup> ) | 1473 |
| Bourgois Nicolles                     | 1452 |
| Bourgois Roland                       | 1492 |
| Bourgois Ysabiel (ép.                 |      |
| de Mahieu Destra-                     |      |
| yell <b>es</b> ,                      | 1423 |
| Bourgoise Catherine                   | 1453 |
| Bourgoise Jehenne (ve                 |      |
| de Jehan de Cordes)                   | 1437 |
| Bourgoise Marguerite                  |      |
| (v <sup>e</sup> Jehan Jutain)         | 1469 |
| Bourgoise Jehenne (ve                 |      |
| Jehan de Cordes)                      | 1427 |
| Bourghette Jaquemart                  | 1483 |
| Bourlet Haignon                       | 1484 |
| Bourlue Jehenne (v <sup>e</sup>       |      |
| Olivier de Froit-                     |      |
| mont)                                 | 1452 |
| Bourquenonne Mag-                     |      |
| delaine (v <sup>e</sup> Colart        |      |
| Chuquart)                             | 1478 |
| Boursier, dit Carbon,                 |      |
| Jehan                                 | 1490 |
| Bourrette Adam                        | 1455 |
| Boury Colart (l'ép.)                  | 1485 |
| Boussart Anthonne                     |      |
| (ép. Jaquemart Be-                    |      |
| noit)                                 | 1466 |
| Boussart Béatrix                      | 1486 |
| Boussart Colart                       | 1419 |
| Boussard Jehan (la v°)                | 1421 |
| Boussarde Catherine                   |      |
| (ép. Coppart du                       |      |
| Vivier)                               | 1418 |
| Boussarde Jehenne                     |      |
| (v• Jehan Brasse)                     | 1418 |
|                                       |      |

\_ 10 \_

| Bousiarde Jehenne                   | 1471 |
|-------------------------------------|------|
| Bousiarde Marie (v•                 |      |
| Jehan Phelippart)                   | 1459 |
| Bousin Jehan (l'ép. née             |      |
| du Moulin)                          | 1418 |
| Boutegalle Colart                   | 1472 |
| Boutegalle Jaquemart                | 1433 |
| Boutegalle Jehan (la ve             |      |
| née Escoquefeue)                    | 1445 |
| Boutegalle Martin                   | 1437 |
| Boutegalle Piérart                  | 1438 |
| Boutelier Jaques (la ve)            | 1473 |
| Boutellière Maigne                  |      |
| (v° Jehan Herbert)                  | 1419 |
| Boutepoix Adam                      | 1449 |
| Boutepoix Andrien (la               |      |
| v <sup>e</sup> )                    | 1431 |
| Boutepoix Andrien (la               |      |
| v <sup>e</sup> )                    | 1438 |
| Boutepoix Andrien (la               |      |
| ve née A le Pliche)                 | 1446 |
| Boutillier Jehan (la v <sup>e</sup> |      |
| née Gave)                           | 1442 |
| Boutillier Thiebault                | 1440 |
| Boutine Trude                       | 1479 |
| Bouton Jehan                        | 1445 |
| Bouton Jehan et sa fe               |      |
| née de le Plancque                  | 1465 |
| Boutonne Catherine                  | 1438 |
| Boutry Chrestienne                  | 1467 |
| Boutry Henri (la v°                 |      |
| née Franchequine)                   | 1432 |
| Boutry Jehan                        | 1442 |
| Boutry, dit Laillier,               |      |
| Jehan                               | 1491 |
| Bouvelin Thomas(lave                |      |
| née de St-Leische)                  | 1448 |
| Boye Lievin                         | 1452 |
| Boye Maigne (ve de                  |      |
| Vinchant Weble)                     | 1447 |
|                                     |      |

| Boye Maigne (ve Vin-                |      |
|-------------------------------------|------|
| chent Weble)                        | 1475 |
| Braquart Jehan                      | 1486 |
| Braque Angniès (ép.                 |      |
| Jehan Tolleman)                     | 1444 |
| Braque Marie                        | 1427 |
| Braquelaire Colart (la              |      |
| v <sup>e</sup> )                    | 1483 |
| Braquemer Hicquet                   | 1499 |
| Braquenière Agnès                   |      |
| (ve Jaquemart Les-                  |      |
| came)                               | 1471 |
| Braquenière Jehane                  |      |
| (ép. Jehan de le                    |      |
| Bieque)                             | 1425 |
| Braquenière Jehane                  |      |
| (ép. Anthoine Benoit)               | 1472 |
| Brassard Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1406 |
| Brassarde Angniès                   |      |
| (v <sup>e</sup> Miquiel Ber-        |      |
| nard)                               | 1417 |
| Brassarde Jehenne(ép.               |      |
| Gossart Doussart)                   | 1438 |
| Brassard Haquinet                   | 1460 |
| Brassart Jaques                     | 1420 |
| Brauwe Guerard                      | 1499 |
| Bregier Jehan (l'ép.)               | 1444 |
| Bregier Piettre                     | 1472 |
| Bregier Piettre (l'ép.              |      |
| née Des Escroyelles)                | 1472 |
| Brelle Jaque                        | 1431 |
| Bresou Jehan                        | 1480 |
| Bresoul Baltazart                   | 1438 |
| BresoulBaltazart(l'ép.              |      |
| née de Blarie)                      | 1438 |
| Bresoul Jehan (la v <sup>e</sup>    |      |
| née de Bouvegnies)                  | 1498 |
| Brestiau Jehan                      | 1473 |
| Breteau Jehan (la v°)               | 1497 |
| Bretiel Jehan •                     | 1412 |

| Bretielle Jehan (v <sup>e</sup>      |      |
|--------------------------------------|------|
| Jehan Breteau)                       | 1497 |
| Bretoulle Béatrix                    | 1446 |
| Briarde Chrestienne                  | 1453 |
| Briarde Jehenne (ve                  |      |
| Pietre de le Rue)                    | 1494 |
| Briarde Mahieue (ve                  |      |
| Jaquemart Gonda-                     |      |
| lier)                                | 1459 |
| Bricot Janin                         | 1413 |
| Bridmelle Pieronne                   | 1493 |
| Briduel Aélis                        | 1492 |
| Briet Jaquemart (la v <sup>e</sup> ) | 1460 |
| Briette Jehenne (v°)                 |      |
| Jehan Gaskenolle)                    | 1435 |
| Brinbette Pieronne (ép.              |      |
| Ernoul Doubtet)                      | 1426 |
| Briquet Jaquemart                    | 1412 |
| Brisebos Catherine                   | 1456 |
| Brisebos Jehan                       | 1426 |
| Brisse Jaque (l'ép.)                 | 1487 |
| Brixe Jehan                          | 1418 |
| Brocart Liénart                      | 1483 |
| Brocarde Marie (vº Ai-               |      |
| gret Oste)                           | 1434 |
| Broedere Jehan (l'ép.)               | 1468 |
| Broullon Jaquemart                   | 1410 |
| Brougnarde Jehenne                   | 1422 |
| Brougnart Katerine (v <sup>e</sup>   |      |
| Martin Danquart)                     | 1463 |
| Broustin Martine (ve                 |      |
| Jehan Descharies)                    | 1490 |
| Broyarde Catherine                   | 1438 |
| Broyelle Jehan                       | 1431 |
| Broyon Gilliart (l'ép.               |      |
| née Carlière)                        | 1455 |
| Bruière Jehan                        | 1438 |
| Brulant Grard                        | 1449 |
| Brunan Margritte (ép.                |      |
| de Sohier Garin)                     | 1418 |
|                                      |      |

| Brunelle Piéronne                 | 1432         |
|-----------------------------------|--------------|
| Bruniel Agnies (ve                |              |
| Pierart le Saige)                 | 1483         |
| Bruniel Jaquemart                 | 1426         |
| Bruniel Jehan (l'ép.              |              |
| née Hamielle)                     | 1426         |
| Bruniel Jehan (l'ép.              |              |
| née Florie)                       | 1430         |
| Bruniel Jehan                     | 1441         |
| Bruniel Jehan                     | . 1467       |
| Bruniel Jaque (ve                 |              |
| Olivier de Bliesne)               |              |
| Bruniel Jaquemart                 | 1483         |
| Bruniel Miquiel                   | 1452         |
| Bruniel Philippart                | 14 <b>38</b> |
| Bruniel Piérart                   | 1438         |
| Bruniel Pierre (l'ép.             |              |
| née Picquarde)                    | 1438         |
| Brunielle Catherine               |              |
| (ép. Jehan de Co-                 |              |
| hem)                              | 1423         |
| Bruyant Willaume                  |              |
| (la v <sup>e</sup> née Manche)    | 1470         |
| Bryart Jehan (la v <sup>e</sup>   |              |
| née Dattre)                       | 1452         |
| Bryart Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1495         |
| Bryemant Gillart                  | 1486         |
| Bryot Jehan                       | 1444         |
| Buce Marguerite et son            |              |
| mari né de le Fosse               | 1417         |
| Buche Angniès (v <sup>e</sup>     |              |
| Jaques de Vivés)                  | 1425         |
| Buche Katherine (ve               |              |
| Rogier de Blan-                   |              |
| daing)                            | 1407         |
| Buée Jehan (la v <sup>e</sup> )   | 1427         |
| Buée Nicaise (ve Je-              |              |
| han Cramerie)                     | 1437         |
| Buffet Pieronne (ve               |              |
| Jaquemart Derre)                  | 1447         |
|                                   |              |

| Buffette Marguerite                | 1438    |
|------------------------------------|---------|
| Buffetier Pierart                  | 1478    |
| Buirette Jehenne                   | 1435    |
| Buisine Catherine (ve              |         |
| Colart Descornais)                 | 1470    |
| Buison, dit de Froya-              |         |
| ne Lotart                          | 1426    |
| Buissonne Pasque                   | 1438    |
| Bulestier Jaquemart                | • • • • |
| (la v <sup>e</sup> née Taquoise)   | 1430    |
| Buletet Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1412    |
| Bulletiel Ernoul                   | 1404    |
| Bulletiel Ernoul                   | 1415    |
| Bultet Colart                      | 1452    |
| Bultincq Jaque                     | 1495    |
| Buridan Angniès (ve                | 1100    |
| Mahieu de Werqui-                  |         |
| gneul                              | 1448    |
| Buridan Angniès (v <sup>e</sup>    | 1110    |
| Mahieu de Wer-                     |         |
| quegneul)                          | 1460    |
| Buridan Angniès (v <sup>e</sup>    | 1100    |
| Mahieu de Werqui-                  |         |
| gneul)                             | 1472    |
| Buridan Jehan                      | 1415    |
| Buridan Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1431    |
| Buridan Jehan                      | 1468    |
| Buridan Jehannin                   | 1484    |
| Buriel Willemme                    | 1468    |
| Buselare Péronne (ve               | 1400    |
| Wattier Hermant)                   | 1478    |
| Buskin Willaume                    | 1478    |
| Busquet Piérart (l'ép.             | 1404    |
| née du Castiel)                    | 1465    |
| Bustine Maingne (ép.               | 1400    |
| Jehan du Moret                     | 1435    |
| Busting Ysabiel (v° de             | 1400    |
| Jehan Michault)                    | 1498    |
| Butor Jehan (la v <sup>e</sup> née | 1400    |
| de Morcourt)                       | 1432    |
| as moreoury                        | 1402    |

| <b>Butore Anthoine</b> | 1426 |
|------------------------|------|
| Bye Nicole             | 1469 |

## C

| Cable Jehenne (ép.                 |      |
|------------------------------------|------|
| Thieri du Marquet)                 | 1452 |
| Cabitte Martine                    | 1441 |
| Cabry Jehan                        | 1487 |
| Cacheleu Jaquemart                 | 1496 |
| Cachette Christophe                | 1437 |
| Cacheul Castelain                  | 1459 |
| Cadarde Jehenne                    | 1435 |
| Cadot Jehan (l'ép.)                | 1408 |
| Cagnette Maigne                    | 1416 |
| Caignet Henry (la v <sup>e</sup> ) | 1473 |
| Caignette Ysabiel (ép.             |      |
| Pierart Plumecocq                  | 1435 |
| Cailleau Colin                     | 1484 |
| Cailleau Gossart                   | 1484 |
| Cailliau Pietre                    | 1455 |
| Cailliel Catherine (ve             |      |
| Jehan Dupret)                      | 1454 |
| Cailliel Estevene (l'ép.           |      |
| née Marissal)                      | 1435 |
| Caillel Willamme (la               |      |
| <b>v</b> <sup>e</sup> )            | 1483 |
| Caillielle Pasque (ép.             |      |
| Martin de Villers)                 | 1418 |
| Cailluyère Noël (la v <sup>e</sup> |      |
| née du Castel)                     | 1418 |
| Cailluyère Angniès                 | 1426 |
| Caingniet Jehan (l'ép.             |      |
| née Planquielle)                   | 1453 |
| Caiwel Katherine (v <sup>e</sup>   |      |
| Jehan du Pret)                     | 1459 |
| Calaret Pierart                    | 1428 |
| Calewarde Willemme                 |      |
| (v <sup>e</sup> Jehan de Car-      | _    |
| nins)                              | 1467 |
|                                    |      |

| Cambe, dit de Braine,              |              |
|------------------------------------|--------------|
| Marguerite                         | 1408         |
| Cambette Catherine(v <sup>e</sup>  |              |
| Jehan le Marissiel)                | 1418         |
| Cambier Maigne (v <sup>e</sup>     |              |
| d'Arnoul de le Noef-               |              |
| vecourt)                           | 1446         |
| Cambier, dit Moriel,               |              |
| Jehan (la v <sup>e</sup> née du    |              |
| Quesne)                            | 1445         |
| Cambier Olivier                    | 1447         |
| Cambier Pierre                     | 1483         |
| Cambry Jehan (la v <sup>e</sup> )  | 1452         |
| Camien Pierre                      | 1434         |
| Campion Jaques (la                 |              |
| <b>v</b> <sup>e</sup> )            | 1419         |
| Campion Jehan                      | 1422         |
| Campion Jehenne (ve                |              |
| Jaques le Louchier)                | 1433         |
| Campionne Angniès                  | 1420         |
| Campyon Jaque                      | 1416         |
| Candeille Willeme                  | 1455         |
| Canesière Collart                  | 1439         |
| Canevach Jehan                     | 1467         |
| Canin Katherine (v <sup>e</sup>    |              |
| Colart Dere)                       | 1478         |
| Canivette Jehenne ( $\mathbf{v}^e$ |              |
| Jehan do Havrain-                  |              |
| court)                             | 1436         |
| Canonne Goberde (ve                | 1400         |
| Estienne Evrard)                   | 1485         |
| Canonne Jehan                      | 1432         |
| Canonne Marie (v <sup>e</sup>      | 1402         |
| Josse de Lattre)                   | 1479         |
| Canonne Marie (v <sup>e</sup>      | 14/9         |
| - ·                                | 1401         |
| Michiel de Merle)                  | 1481         |
| Canonne Thomas                     | 1484<br>1418 |
| Canthonne Jehenne                  | 1410         |
| Cantielle Catherine (ép.           | 1400         |
| Jehan Macheclier)                  | 1426         |
|                                    |              |

| 1401 |
|------|
| 1467 |
| 1437 |
| 1434 |
| 1421 |
|      |
| 1451 |
|      |
| 1479 |
| 1421 |
|      |
|      |
| 1409 |
| 1409 |
| 1407 |
|      |
|      |
| 1437 |
|      |
| 1480 |
| 1409 |
| 1428 |
| 1404 |
| 1492 |
|      |
| 1418 |
| 1420 |
|      |
| 1475 |
| 1454 |
|      |
|      |
| 1452 |
| 1432 |
| 1449 |
|      |
| 1452 |
| 1473 |
|      |
| 1476 |
|      |

| Carlier Jehan                    | 1484   |
|----------------------------------|--------|
| Carlier Jehan                    | 1488   |
| Carlier Loy                      | 1499   |
| Carlier Loys                     | 1483   |
| Carlier Marguerite               |        |
| (ép. Jaquemart de le             |        |
| Have de Maulde)                  | 1475   |
| Carlier Willaume (la             |        |
| v° née Alemand)                  | 1488   |
| Carlière Colle (v° Co-           |        |
| lart Rambault)                   | 1438   |
| Carlière Jehanne (v°             |        |
| Pierre du Bos)                   | 1476   |
| Carlière Maigne (ve              |        |
| de Mahieu Massich)               | 1423   |
| Carlière Maigne (ép.             |        |
| Gillart Broyon)                  | 1455   |
| Carlière Sainte                  | 1408   |
| Caron Catherine                  | 1405   |
| Carnois Lottart (l'ép.)          | 1416   |
| Carnoise Jehenne (ép.            |        |
| Lottart Carnois)                 | 1416   |
| Carnoye Jaquemart (la            |        |
| Ac)                              | 1486   |
| Caron Colart                     | 1468   |
| Caron Jehan                      | 1438   |
| Caron Jehanne                    | 1482   |
| Caron Marguerite (v <sup>e</sup> | 1405   |
| Estienne Blanche)                | 1475   |
| Caron Marion                     | 1475   |
|                                  | 1404   |
| Caronne Pieronne (ép.            | 1439   |
| Olivier du Bos)                  | 1459   |
| Caroye Lotart                    | 1409   |
| Carpentier Alard (la             | 1409   |
| v <sup>e</sup> née de le Dalle)  | 1498   |
| Carpentier Alart                 | 1487   |
| Carpentier Alexandre             | 1 (0)  |
| (l'ép. née Beruyer)              | 1461   |
| Carpentier Collin, dit           | 1 4 40 |
| Du Bos)                          | 1449   |

| Carpentier Dierin (la                                 | 1449 |
|-------------------------------------------------------|------|
| v <sup>e</sup> )                                      | 1449 |
| Carpentier Gilles                                     | 1404 |
| Carpentier Henry (la v <sup>e</sup> )                 | 1487 |
| Componition Inquement                                 | 1437 |
| Carpentier Jaquemart<br>Carpentier Jehan (ép.         | 1401 |
| née de le Vallée)                                     | 1438 |
| Carpentier Jehan                                      | 1439 |
| Carpentier Jehan (la                                  | 1100 |
| v° née Meurant)                                       | 1441 |
| Carpentier Jehan                                      | 1459 |
| Carpentier Jehan (la                                  | 1400 |
| v <sup>e</sup> née Polet)                             | 1465 |
|                                                       | 1405 |
| Carpentier Jehan                                      | 1414 |
| Carpentier, dit du Bos,                               |      |
| Jehenne (ve Caron                                     |      |
| Coquiel, dit le Mer-<br>chier)                        | 1484 |
| Carpentier Jehenne                                    | 1404 |
| (v <sup>e</sup> Willemme De-                          |      |
| liot)                                                 | 1452 |
| Carpentier Marie                                      | 1413 |
| Carpentier Maigne                                     | 1484 |
| Carpentier Maigne<br>Carpentier Martine (fe           |      |
| Jehan Philippart)                                     | 1490 |
| Carpentier Simonne                                    | 1489 |
| Carpentier Watier                                     | 1431 |
| Carpentier Willeme                                    |      |
| Carpentier Willeme<br>(la v <sup>e</sup> née Dierine) | 1430 |
| Carpentière Caterine                                  |      |
| (ép. Lottart Leleu)                                   | 1418 |
| Carpentière Maigne                                    |      |
| (ve Pierart le Noble)                                 | 1426 |
| Carprel Jehan                                         | 1441 |
| Carprielle Jehane                                     | 1456 |
| Carprielle Jehenne (f <sup>2</sup>                    |      |
| Grard de Villers)                                     | 1498 |
| Cart Simon                                            | 1449 |
| Casier Mahieu                                         | 1465 |
|                                                       |      |

| Cassielle Jehenne (ép.               |        |
|--------------------------------------|--------|
| Pietre Selossej                      | 1450   |
| Castaigne Jaques                     | 1409   |
| Castaigne Daniel                     | 1451   |
| Castegnière, dite Var-               |        |
| lette, Catterine (ve                 |        |
| Colart Fromage)                      | 1432   |
| Castelain Jehan (la ve               |        |
| née de Soubz Rue                     | 1425   |
| Castelain Jehan                      | 1426   |
| Castelain Jehan                      | 1427   |
| Castelain Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1428   |
| Castelain Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1449   |
| Castelain Marie (v°                  |        |
| Willemme de Meu-                     |        |
| les)                                 | 1492   |
| Castelain Willemme                   | 1438   |
| Castelaine Jehenne                   |        |
| (ép. Jehan de le                     |        |
| Fontaine)                            | 1426   |
| Castelaine Marie (ép.                |        |
| Bernard Coutelier)                   | 1450   |
| Castelaine Maigne (v°                |        |
| Jaquemart Jonque-                    |        |
| re)                                  | 1453   |
| Castellain Ghillebert                | 1433   |
| Cathau Jehan                         | 1421   |
| Cathau Katherine (ép.                |        |
| Thomas Dessus le                     |        |
| Noe)                                 | 1472   |
| Catherine (ép. divorcée              |        |
| de Jehan Cauche)                     | 1440   |
| Cathine Marie (v <sup>e</sup> Je-    |        |
| han Le Paret)                        | 1427   |
| Cathine Marie (ve Je-                |        |
| han le Paret)                        | 1431   |
| Catine Marie (v <sup>e</sup> Jehan   | 1.40.4 |
| le Paret)                            | 1424   |
| Catine Willemme (la                  | 1440   |
| v <sup>e</sup> )                     | 1449   |
|                                      |        |

| Cauche Jehan (l'ép.)                | 1440 |
|-------------------------------------|------|
| Cauchevaque Lottart                 |      |
| (la v <sup>o</sup> née Martine)     | 1451 |
| Cauchie Jehane                      | 1426 |
| Caudeauwe Piérart                   |      |
| (l'ép. née de Beyart)               | 1461 |
| Caudecolle Ector (l'ép.             |      |
| née Ghenoye)                        | 1438 |
| Caudetarte Jehan (la                | 1100 |
| v <sup>e</sup> née Bonnière)        | 1430 |
| Caudiauwe Grarde                    | 1422 |
| Caudielle Jehenne (ép.              |      |
| Jaquemart du Burcq)                 | 1442 |
| Caudielle Maigne                    | 1448 |
| Caudree Betremieu                   | 1452 |
| Caudrelier Jaquemart                | 1468 |
| Caudrelier Jaquemart                |      |
| (la v° née Jaudin)                  | 1498 |
| Caudrelier Jehan                    | 1494 |
| Caudrelière Adrienne                | 1412 |
| Caudrelière Catherine               | 1426 |
| Caudrelière Jehane                  | 1470 |
| Caudron Alart                       | 1434 |
| Caudron Marie                       | 1476 |
| Caudron Valentin                    | 1466 |
| Caudron Valentin (la                |      |
| <b>∇</b> <sup>0</sup> )             | 1483 |
| Caulet Catherine (v <sup>e</sup> de |      |
| Gilles Piedavaine)                  | 1437 |
| Caulier Guillaume et                |      |
| sa f <sup>e</sup> née Lespes-       |      |
| sière                               | 1420 |
| Caulier Jaques                      | 1426 |
| Caulier Jaques (la ve               |      |
| née Davesnes)                       | 1426 |
| Caulier Jehan                       | 1488 |
| Caulier Lotart                      | 1441 |
| Caulier Thumas                      | 1412 |
| Caulière Katherine                  |      |
| (ép. Jehan Fuyant)                  | 1455 |
|                                     |      |

| Caulière, dite de<br>Quienville Marion | 1468 |
|----------------------------------------|------|
| Caulière Piéronne (v <sup>e</sup>      | 1100 |
| Conrard de Courte-                     |      |
| son)                                   | 1452 |
| Caullet Jehan                          | 1468 |
| Caupiet Gillart                        | 1438 |
| Cauquin Martin                         | 1417 |
| Cavenaire Jehan                        | 1492 |
| Caze Jehenne (ép. Ja-                  |      |
| quemart Ployart)                       | 1489 |
| Cembeque Jehan (la v <sup>e</sup> )    | 1466 |
| Centmars Pierre (la v <sup>e</sup> )   | 1410 |
| Centmars Gillart                       | 1452 |
| Chable Marie (ép. Pié-                 |      |
| rart de le Galerie)                    | 1468 |
| Chamart Jehan                          | 1484 |
| Chammart Jehan                         | 1424 |
| Chammart Jehenne                       |      |
| (ép. Arnoul de Van-                    |      |
| germez)                                | 1486 |
| Chantecler Anthomme                    | 1500 |
| Charles Gilles                         | 1418 |
| Charles Jehan (l'ép.)                  | 1451 |
| Charlet Jehan                          | 1454 |
| Charlet Quentin                        | 1428 |
| Charlette Marie                        | 1469 |
| Charlier Jehan (la ve                  |      |
| née Raimbaulde)                        | 1438 |
| Chauwet Jehan                          | 1416 |
| Chauwet Angniez (ép.                   |      |
| Jehan Garsette)                        | 1448 |
| Chauwette Jehenne                      | 1417 |
| Chembaude Jehenne                      |      |
| (ép. Jehan Maton)                      | 1450 |
| Chembault Guérart                      | 1460 |
| Chevalier Jehan                        | 1483 |
| Choquet Jehenne (ép.                   | 1.00 |
| Jehan le Brun)                         | 1494 |
| Christian Jehan (la v <sup>e</sup> )   | 1443 |

| Christiane Yde (v <sup>e</sup> de    |       |
|--------------------------------------|-------|
| Jehan Christian)                     | 1443  |
| Chucart Jehenne                      | 1485  |
| Chucquart, dit Grau                  |       |
| win Miquiel                          | 1465  |
| Chucquart, dit Grau-                 |       |
| win Miquiel                          | 1467  |
| Chuquart Colart (la v <sup>e</sup> ) | 1478  |
| Chuffart Jaques                      | 1436  |
| Chuffart Gilles                      | 1438  |
| Chuffart Jaques (la v <sup>e</sup>   |       |
| née Raulin)                          | 1465  |
| Chuffart Jaquemart (la               |       |
| <b>V</b> <sup>e</sup> )              | 1493  |
| Chuquant Olivier                     | 1476  |
| Cisaire Yde                          | 1455  |
| Claix Adrien                         | 1413  |
| Claix Agnechon                       | 1482  |
| Clapette Martine                     | 1432  |
| Clare Jehan                          | 1449  |
| Clarembaut Wattier                   | 1426  |
| Clau Jehan                           | 1423  |
| Clément Haquinet                     | 1497  |
| Clenquet Gossart                     | 1450  |
| Clenquet Gossart (la v <sup>e</sup>  |       |
| née de Raisse)                       | 1456  |
| Clenquet Catherine                   | 1484  |
| Clers, dite Barnous,                 |       |
| Bethe                                | 1408  |
| Climenc Thomas                       | 1459  |
| Climenche Marie (ép.                 |       |
| Willemme du                          |       |
| Bruille)                             | 1437  |
| ClimencheYsabiel(ép.                 |       |
| Bernard le Créteur)                  | 1473  |
| Clobarde Marie                       | 1419  |
| Clobart Jehan                        | ] 425 |
| Clobourse Maigne                     | 1451  |
| Clobourse Peronne(v <sup>e</sup>     |       |
| Jehan Matelin)                       | 1499  |

| Cloquier Marcq (l'ép.)             | 1464  |
|------------------------------------|-------|
| Cloquier Marc (la v <sup>e</sup> ) | 1478  |
| Clou Jehan                         | 1425  |
| Cochefer Quinte (ép.               |       |
| Jaquemart Grard)                   | 1484  |
| Cochefer Jehan (l'ép.              |       |
| née Prevost)                       | 1484  |
| Cocquerie Jaques (la ve            |       |
| née Vendielle)                     | 1426  |
| Cocquerie Jehan                    | 1432  |
| Cocquide Jehan (la                 |       |
| v <sup>e</sup> née de Rique-       |       |
| bourg)                             | 1453  |
| Cocquiel, dit le Mer-              | 1 100 |
| chier, Caron (v <sup>e</sup> née   |       |
| Carpentier dit du                  |       |
| Bos)                               | 1484  |
| Cocquiel, dit le Mer-              | 1404  |
| chier, Catherine(ép.               |       |
| Jehan Bacheler)                    | 1490  |
| Cocquiel, dit le Mer-              | 1450  |
| chier, Jehan                       | 1452  |
| Cocquiel, dit le Mer-              | 1402  |
| chier, Jehan                       | 1482  |
|                                    | 1462  |
| Cocquiel Lyon<br>Cocquiel Lyon     | 1440  |
|                                    | 1475  |
| Cocqut Leurens                     | 1400  |
| Cocre Catherine (ve                | 1451  |
| de Rogier Gresy)<br>Cocte Roland   | 1451  |
|                                    | 1484  |
| Codercio Guillemme                 | 1448  |
| Colart Jaquelotte                  | 1446  |
| Colart Sandrart                    | 1424  |
| Colart Ysabeau (ép.                |       |
| Oste de Clèves)                    | 1484  |
| Colchon Ysabiel                    | 1438  |
| Colebrant Calotte                  | 1484  |
| Colechon Aleaume                   | 1477  |
| Colette Guillaume                  | 1463  |
| Colin Ostelart                     | 1429  |
| ANNALES, X.                        |       |
|                                    |       |

1

| Colin Hacquinet                   | 1438 |
|-----------------------------------|------|
| Colin Katherine (ve               |      |
| Wattier de le                     |      |
| Forge)                            | 1478 |
| Colin Catherine (ép.              |      |
| Engueran Lansel)                  | 1484 |
| Coline Catine (ép.                |      |
| Franchois Prévost)                | 1438 |
| Colinet Jehan (l'ép.)             | 1452 |
| Colinx Pierre (la ve              |      |
| née Robine)                       | 1471 |
| Colle Jehan                       | 1483 |
| Collebrande Maigne                | 1418 |
| Collechon Ysabel                  | 1430 |
| Collechon Jaques (la ve           |      |
| née Dumont)                       | 1432 |
| Collechon Jaques (la ve           |      |
| née Dumont)                       | 1432 |
| Collechon Jaquemart               |      |
| (la v <sup>e</sup> née de le Haye |      |
| de Malines)                       | 1455 |
| Collemart Jehenne                 |      |
| (v <sup>e</sup> de Jehan de       |      |
| Malines)                          | 1467 |
| Collemer Angnies (ve              |      |
| de Jehan de Blan-                 |      |
| daing)                            | 1412 |
| Collequins Jaques                 | 1421 |
| Collet Jaquelotte                 | 1467 |
| Collet Wille                      | 1467 |
| Collet Wille et sa fe             |      |
| née du Crocquet                   | 1467 |
| Collin Rogier                     | 1413 |
| Colpart Gillart                   | 1431 |
| Comere Jehan (l'ép.               |      |
| née Goudisne)                     | 1425 |
| Commère Jehan                     | 1439 |
| Compaigne Jehane (ve              |      |
| Jehan Baceler dit                 |      |
| Coultier)                         | 1482 |
|                                   | 2    |

| - | ] | 8 |
|---|---|---|
|   |   |   |

| Compain Gillart1479Coppine Martine (ép.Compain Rasse1472Gillard du Ponchiel) 1438Conart Hue1443Coppinghe Colle (ép. |   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| -                                                                                                                   |   |
|                                                                                                                     |   |
|                                                                                                                     |   |
|                                                                                                                     |   |
| Confesse Thery (ép. Coquelet Gillette 1452                                                                          |   |
| Jehenne de le Ma-<br>Coquerie Jaquemart 1426                                                                        |   |
| sure) 1437 Coquet Jehan (ép.) 1408                                                                                  |   |
| Confesse Rogier 1457 Coquiel Caron 1474                                                                             | - |
| Conrart Jaquemart 1461 Corbel Symon 1444                                                                            |   |
| Constant Toussains 1484 Corbel Warin (la v <sup>e</sup> ) 1468                                                      | 5 |
| Contesse Jehenne (v <sup>e</sup> Corbielle Alips (v <sup>e</sup> de                                                 |   |
| Jehan Petit) 1431 Henri Rebert) 1413                                                                                |   |
| Contesse Gobert 1466 Corbin Jehan (la v <sup>e</sup> ) 149                                                          | - |
| Contesse Marguerite 1470 Corbisier Jehan 1473                                                                       |   |
| Copechot Pierart 1434 Corbisier Jaquemart 149                                                                       | - |
| Coppars Jehans 1407 Corbisier Piérart 143                                                                           | 5 |
| Coppenolle Jehan 1452 Corbison Jehane (v <sup>e</sup>                                                               |   |
| Coppenolle Jehenne 1452 Colart de Henau) 146                                                                        | 9 |
| Coppenolle Miquiel 1469 Cordewanier Jaspart                                                                         |   |
| Coppenolle Noel 1449 (l'ép.) 148                                                                                    | 3 |
| Coppenolle Thomas 1451 Cordielle Jaquemart 140                                                                      | 4 |
| Coppet Haquinet 1412 Cordielle Angniès 145                                                                          | 6 |
| Coppet Jehan 1433 Cordier Anne 146                                                                                  | 7 |
| Coppet Jehan (la v <sup>e</sup> née Cordier Piérart 148                                                             | 8 |
| de Hellemmes) 1490 Cordier Pierre 1473                                                                              | 3 |
| Coppet Marie 1426 Cordrielle Marie (ép.                                                                             |   |
| Coppin Andrieu 1449 Anxiel Maingart) 146                                                                            | 2 |
| Coppin Colart 1474 Cornare Pilippot 148                                                                             | 4 |
| Coppin Gillart (la v <sup>e</sup> Cornet Jaquemart (la                                                              |   |
| née du Bos) 1484 v <sup>e</sup> ) 140                                                                               | 5 |
| Coppin Haquinet 1454 Cornillote Jehan 142                                                                           | 6 |
| Coppin Jehan (l'ép. née Cornue Jehenne 143                                                                          | 2 |
| Quienttillière) 1422 Cornut Colart 140                                                                              | 9 |
| Coppin Jehan 1437 Cornut, dit du Bos,                                                                               |   |
| Coppin Jehenne (v <sup>e</sup> Jehan 145                                                                            | 2 |
| Yvon le Douch) 1484 Cornut Jehan 148                                                                                | 8 |
| Coppin Piérart 1468 Cornut Marie (vº Je-                                                                            |   |
| Coppin Rogier (l'ép. han Carlier 1449                                                                               | 9 |
| née du Rieu) 1438 Coron Arnoul (ép.) 1498                                                                           | 5 |
| Coppin Thurien 1468 Coron Boussart 1486                                                                             | 6 |

| Coron Gherart                   | 1458 |
|---------------------------------|------|
| Coronde Phelippe                | 1442 |
| Coryer Margueritte              | 1497 |
| Cotekier Cornille               | 1433 |
| Cottielle Colle                 | 1471 |
| Cotman Katerine (ép.            |      |
| Jehan Gruart)                   | 1490 |
| Cotra Maignon                   | 1484 |
| Cotrel Colart (l'ép.)           | 1493 |
| Cotriel Jehane (ve              |      |
| Pierre le Muisy)                | 1460 |
| Cotriel Katherine (ve           |      |
| Jaques Hoghenen-                |      |
| se)                             | 1462 |
| Cottrel Jaques et sa            |      |
| f née de Hotelz                 | 1490 |
| Cottrel Jaques (l'ép.           |      |
| née de Hottelz)                 | 1494 |
| Cottrel Pierre                  | 1416 |
| Cottrel Pierre                  | 1490 |
| Cottrel Pierre (la ve           |      |
| née Bernard)                    | 1500 |
| Cottriel Estiévenart            | 1452 |
| Cottrielle Margrite             |      |
| (v <sup>e</sup> Jehan de Saint- |      |
| Genois)                         | 1418 |
| Couart Thomas                   | 1491 |
| Coulette Jehenne                |      |
| dite Platte                     | 1444 |
| <b>Coulonne Margritte</b>       | 1418 |
| Coulonne Ysabiel (v°            |      |
| Pierre du Puch)                 | 1434 |
| Coupée Catherine (ve            |      |
| Jehan Repus)                    | 1438 |
| Coupet Piérart                  | 1459 |
| Couppet Anthonne                |      |
| (l'ép.)                         | 1458 |
| Courbault Willemme              |      |
| (l'ép. née du Puch)             | 1455 |
| Courbos Jehan                   | 1437 |
|                                 |      |

| Courbos Margueritte                | 1474 |
|------------------------------------|------|
| Courtin Jehan                      | 14`5 |
| Courtisienne, dit de               |      |
| Hazebaing Angniès                  |      |
| (v <sup>e</sup> de Jehan Lohier,   |      |
| dit Malet)                         | 1455 |
| Courtois Jaquemart                 |      |
| (la v <sup>e</sup> née Berlande)   | 1448 |
| Courtoise Margherite               | 1419 |
| Cousart Jehan (l'ép.)              | 1468 |
| Cousart Jehenne (ép.               |      |
| Jehan Guerard)                     | 1486 |
| Cousin Adam (la v <sup>e</sup> née |      |
| de Crespelaines)                   | 1423 |
| Cousin Piérart                     | 1480 |
| Cousine Jehenne                    | 1404 |
| Cousine Jehenne                    | 1438 |
| Cousine Jehenne                    | 1458 |
| Coustant Jehan                     | 1430 |
| Coustiet Colard                    | 1413 |
| <b>Coustre Katherine</b>           | 1448 |
| Cousturier, dit Moyen-             |      |
| nant, Baudard                      | 1437 |
| Cousturier Catherine               |      |
| (ép. Gillart Martin)               | 1484 |
| Coutelier Bernard (l'ép.)          | 1450 |
| Coutelier Bernard (la              |      |
| v°)                                | 1479 |
| Couteliere Willemine               | 1446 |
| Couture Jehanne (ép.               |      |
| Jehan de Wasnes)                   | 1472 |
| Couture Loyse (ép. Je-             |      |
| han de Coullembier)                | 1492 |
| Couveresse Leurenche               |      |
| (v <sup>e</sup> Pierre Le Cocq)    | 1439 |
| Cramart Jehan dit                  |      |
| Barbet                             | 1407 |
| Cramerie Jehan (la ve              |      |
| née Buée)                          | 1437 |
| Cramin Guillebert                  | 1484 |

| 20 | _ |
|----|---|
|----|---|

| Craqueline Ysabiel (ve             |       | Crissembien Pierre (la           |      |
|------------------------------------|-------|----------------------------------|------|
| Colart Le Saint                    |       | ve née de Crespe-                | _    |
| homme)                             | 1401  | laines)                          | 1417 |
| Craqueline Maigne                  | 1428  | Cristienne Blancpain             |      |
| Crauwe Margueritte                 | ] 468 | (v <sup>e</sup> Jehan Moturier)  | 1469 |
| CrauweMarguerite(v <sup>e</sup>    |       | Crocque Jehan                    | 1438 |
| de Jehan Hacart)                   | 1461  | Crocquevillain Jaques            | 1403 |
| Crauwes Nicaise                    | 1417  | Crocquevillain Wil-              |      |
| Crauwin Catherine                  | 1488  | lemme                            | 1403 |
| Craye Jozine (ép. de               |       | Croisembien Marie                | 1470 |
| Ghillain du Quesne)                | 1494  | Crombin Grard                    | 1426 |
| Cremy Jaquemin                     | 1467  | Crombine Hennette                | 1438 |
| Crenier Marie (ve Gil-             |       | Crombine Jehane (ve              |      |
| liart Stevenin)                    | 1456  | Jaquemart du Molin)              | 1472 |
| Crespiel Catherine (ve             |       | Crombine Jehenne                 | 1439 |
| Piere Estainpie)                   | 1452  | Crombion Rogier                  | 1438 |
| Crespiel Jehan                     | 1424  | Croquevilain Jaques              |      |
| Creste Catherine (ép.              |       | (et son ép. née de               |      |
| Jaquemart du Bruil-                |       | Saint-Moriel)                    | 1426 |
| le)                                | 1452  | Croquevilain Jehan (la           |      |
| <b>Crestelot Haquinet</b>          | 1449  | v <sup>e</sup> née de Waudri-    |      |
| Crestelot Simon                    | 1434  | pont)                            | 1426 |
| Crestienne Jehenne                 | 1418  | Croquevillain Angniès            |      |
| Crestut Jehan                      | 1421  | (v <sup>e</sup> Jehan des Was-   |      |
| Crestyen Pierre (la ve             |       | tines)                           | 1421 |
| née du Quesnoit)                   | 1418  | Croquevillain Cathe-             |      |
| Crétinier Jehane (ép.              |       | rine (v <sup>e</sup> de Bousies) | 1451 |
| Franchois Roide-                   |       | Croquevillain Jaques             | 1413 |
| rocq)                              | 1468  | Croquevillain Jaques             |      |
| Crette Jehenne (v <sup>e</sup> Ja- |       | (et son ép. née de               |      |
| ques Daubermont)                   | 1430  | de Saint-Moriel)                 | 1445 |
| Cretut Jehan                       | 1444  | Croquevillain Jehan              | 1417 |
| Crissembien Caterine               |       | Croquevillain Jehan              |      |
| (v° Quentin du Mor-                |       | (la ve née Pourette)             | 1452 |
| trier)                             | 1452  | Croquevillain Jehenne            | 1452 |
| Crissembien Margue-                |       | Croquevillain Kathe-             |      |
| ritte (ép. Pierre de               |       | rine (v <sup>e</sup> Loys de     |      |
| Vanduille)                         | 1440  | Bousies)                         | 1459 |
| Crissembien Pierre (la             |       | CroquevillainKaterine            |      |
| v°)                                | 1410  | (v <sup>e</sup> Loys de Bouzies) | 1445 |
| • /                                |       | (* 20) - 20 20 20 anos           | -    |

| Crousette Piéronne<br>(ép. Colart de Sa- |             |
|------------------------------------------|-------------|
| lengroit)                                | 1444        |
| Croyn Jaquemart                          | 1465        |
| Cruparde Polle                           | 1435        |
| Cuignet Piéronne                         | 1486        |
| Cuisenotte Angniès (v°                   |             |
| Pierre Hault de cœr)                     | 1457        |
| Cupfay Henri                             | 1426        |
| Cuppre Caterine (ép.                     |             |
| Guérard du Behof)                        | 1418        |
| Cuqueline Marguerite                     | <b>1408</b> |
| Curard Wattier (la v <sup>o</sup> )      |             |
| 2 ex.                                    | 1479        |
| Cuvelier Mahieu                          | 1468        |
|                                          |             |

## D

| Dabelevre Katherine                 | 1459          |
|-------------------------------------|---------------|
| Dabeville Tassart                   | 1458          |
| Dachies Cole (ép. Si-               |               |
| mon Robert)                         | 1438          |
| Dacles Wery                         | 14 <b>2</b> 5 |
| Dacre Marguerite (ép.               |               |
| Jehan Vreveure)                     | 1484          |
| Dadeci Jehenne (ép.                 |               |
| Jehan Manduyère)                    | 1426          |
| Daigremont Bertran                  | 1479          |
| Daigremont Florench                 |               |
| (l'ép.)                             | 1416          |
| Daigremont Pierre (la               |               |
| v <sup>e</sup> née de le Porte)     | 1425          |
| Dailly, dite de Rumes,              |               |
| Englente (ve Jehan                  |               |
| du Bos)                             | 1423          |
| Dais Alis                           | 1489          |
| Daix Marie (v <sup>e</sup> Gilliart |               |
| Roiderocque)                        | 1457          |
| Damand Yde                          | 1495          |
| Damand Yde                          | 1498          |
|                                     |               |

| Dameries, dit Houart,               |         |
|-------------------------------------|---------|
| Martin                              | 1462    |
| Damilescamps Jehenne                |         |
| (v <sup>e</sup> Jehan de Mom-       |         |
| pichon)                             | 1407    |
| Damileville, dit Plon-              |         |
| nier, Jaquemart                     | 1436    |
| Damien Agniez (v <sup>e</sup>       |         |
| Thumas Dufrasne)                    | 1484    |
| Damour Ghilain (l'ép.)              | 1469    |
| Danclare Angniès (ve                |         |
| Jehan le Quien)                     | 1430    |
| Danclare Gilles                     | 1441    |
| Danclare Henry                      | 1422    |
| Danclare Jaque                      | 1420    |
| Danclare Jaquemart                  | 1483    |
| Dancoine Marie                      | 1453    |
| Danebier Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1474    |
| Danetières Jehan                    | 1470    |
| Danctières Jehenne                  | 1413    |
| Dangelicamp Henri                   | 1420    |
| Dangy Caterine (ve Ja-              |         |
| quemart le Latteur)                 | 1452    |
| Danich Ysabeau (v <sup>e</sup> de   |         |
| Jehan Libert)                       | 1490    |
| Daniel Adrien                       | 1494    |
| Daniel Caterine (ép.                |         |
| Oste Villain)                       | 1431    |
| Daniel Mabille                      | 1474    |
| Dannis Angniès (ép.                 |         |
| Jehan Maroie)                       | 1437    |
| Danquasnes Jehenne                  | 1 4 4 9 |
| (v <sup>e</sup> Matieu Doret)       | 1442    |
| Danquasne Lion (l'ép.               | 1 400   |
| née du Havron)                      | 1423    |
| Danstaing Jehan (l'ép.              | 1400    |
| née de Jeumont)                     | 1496    |
| Danstaing Jehan                     | 1498    |
| Danstaing Isabiel (ép.              | 1417    |
| Hakart Jehan)                       | 1417    |

| ດດ                                      |  |
|-----------------------------------------|--|
| ~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~ |  |

|                                   | 1.05 |                                  |
|-----------------------------------|------|----------------------------------|
| Danstrain Jehenne                 | 1427 | Daspremont Jehenne               |
| Danvain Jaquemart                 | 1460 | (ép. Jehan du Flocq) 1492        |
| Danvain Philippe                  | 1493 | Dassonleville Piérart 1435       |
| Danvain Rasse                     | 1468 | Dassonneville Colarts 1463       |
| d'Anvaing Arnoul                  | 1472 | Dassonneville Huard 1423         |
| Danvaing Catherine                |      | Dassonneville Marie 1425         |
| (v <sup>e</sup> Colart Plumet)    | 1416 | Dassonneville Pierart 1472       |
| Danvaing Maigne                   | 1420 | Dassonneville Pierre 1480        |
| Danvaing Pierre                   | 1439 | Dassonneville Simon 1445         |
| Danvaing Rasse (l'ép.             |      | Dattre Catherine (v <sup>e</sup> |
| née de Dinant)                    | 1417 | Jehan Pryez) 1466                |
| Danvaing Rasse                    | 1422 | Dattre Jehenne (v <sup>e</sup>   |
| Danvin Jehan (l'ép.               |      | Jehan Bryart) 1452               |
| née du Fay)                       | 1484 | Dathis Jehane (ve Je-            |
| Dappegny Colle                    | 1485 | han Quaret) 1464                 |
| Daras Jehan                       | 1450 | Daubegny Mengne (ve              |
| Daras Maigne (v <sup>e</sup> Tho- |      | Delplanque Jaques) 1420          |
| mas de Turby)                     | 1449 | Daubermont Jaque                 |
| Daras Marie (v <sup>e</sup> Henry |      | (ép. Gérard Pipart) 1480         |
| Leblancq)                         | 1411 | Daubermont Jaque (v <sup>e</sup> |
| Dardelive Jehenne (ép.            |      | Grard Pippart) 1485              |
| Jaquemart Moriel)                 | 1423 | Daubermont Jaques 1417           |
| Dardembourcq Chris-               |      | Daubermont Jaques                |
| tophle                            | 1467 | (la v° née Crette) 1430          |
| Dardenbourcq Jour-                |      | Daubermont Jaques 1449           |
| dain                              | 1457 | d'Aubermont Jaques               |
| Dare Angniès (ép.                 |      | (la vº née de Wasmes) 1482       |
| Willame Doisiau-                  |      | Daubermont Michiel 1493          |
| rieu                              | 1467 | Daubermont Pierre 1442           |
| Dare Jaques                       | 1484 | Daubermont Théry 1413            |
| Dare Jehan (la v <sup>e</sup> )   | 1478 | Daubermont Théry (la             |
| Dare Quentin                      | 1469 | v <sup>•</sup> née Baceler) 1418 |
| Dare Quentin (la v <sup>e</sup>   |      | Daubin Perrin 1448               |
| née de Quarmont)                  | 1489 | Daubrechicourt Mar-              |
| Darras Jehan                      | 1410 | guerite (v <sup>e</sup> Jehandes |
| Darras Jehenne                    | 1452 | Wastines) 1458                   |
| Darras Katherine (v <sup>e</sup>  |      | Dauby Catherine (v <sup>e</sup>  |
| Simon du Bos)                     | 1411 | Gille Hergot) 1414               |
| Dartois Jehenne                   | 1420 | Dauby Jehan (l'ép.) 1467         |
| Dascop Ernoul                     | 1417 | Dauby Jehan 1476                 |
| Duscop Billoui                    | 1111 | Fauly Conair 2000                |

|                                      | 1 400 |
|--------------------------------------|-------|
| Dauchi Jehan                         | 1408  |
| Dauchies Colle                       | 1467  |
| Dauchy Gabriel                       | 1431  |
| Dauchy Jehan                         | 1439  |
| Daudemeriel Lotart                   | 1419  |
| Daudenarde Denise                    | 1469  |
| Daudenarde Gher-                     |       |
| trude (ép. Wil-                      |       |
| lemme Le Telier)                     | 1466  |
|                                      | 1438  |
| Daudommeriel Jehan                   | 1431  |
| Dauette Jehanne (ép.                 |       |
| Jehan Motturier)                     | 1455  |
| Dauffay Jehan                        | 1412  |
| Dauffayt Jehane (v°                  |       |
| Colart de Warlain)                   | 1452  |
| Daugimont Mengne                     | 1419  |
| Daugimont Maigne                     |       |
| (ép. Danstaing Pierre)               | 1419  |
| Dauterive Jehan (la                  |       |
| veuve)                               | 1449  |
| Dausin Alart                         | 1452  |
| Dauventon Jehenne                    |       |
| (v <sup>e</sup> Jehan de le Haye)    | 1479  |
| Dauvine Jehane                       | 1470  |
| Davel Jehan (la v <sup>e</sup> )     | 1468  |
| Daveront Chrestienne                 |       |
| (ép. Jehan du Cauf-                  |       |
| four)                                | 1446  |
| Davesnes Caterine                    | 1492  |
| Davesnes Colart                      | 1402  |
| Davesnes Jaques                      | 1411  |
| Davesnes Jaques (la v <sup>e</sup> ) |       |
| Davesnes Jehane (ép.                 |       |
| Jehan Willeman)                      | 1458  |
| Davesnes Maigne (ve                  | 1.00  |
| Jaques Caulier)                      | 1426  |
| Davesnes Maigne                      | 1428  |
| Davesnes Margherite                  | 1.100 |
| (ve Nicolles de Hornut               | 1418  |
| (* 14100105001101110                 | ,     |

| DavredoingJehenne(v° de Roland Boidin)1432Days Pierre1438de Archimont Marie1468de Arseatis Jehan1452de Badoul, Catherine(v° de Jehan le Roy)1471de Banst Jacques (lav° née Chagnus)1500de Baffes Angniès (ép.Jehan de Senghin)1408de Bailli Estievene1403de Baillorye Angniès(v° de Nicaise de<br>Haudion et épouse<br>de Colart le Fla-<br>meng)1408de Bailluel Jehan1408de Bailluel Jehan1408de Baissi Jehan1416de Baissy Jehan1417de Baissy Jehan1438de Baissy Jehan1438de Bailly Jehenne (v°<br>de Jehan Brassart)1408de Banstoel Jaques<br>(la v°)1410de Banstoel Jehanne1438de Banstoel Jehanne1421de Banstoel Jehanne1426de Banstoel Olivier<br>(l'ép. née dou Cour-<br>bos)1426de Bargibant Guillaume1498de Bargibant Olivier1426                                              | Davredoing Jehenne<br>(v <sup>e</sup> de Roland Boidin) 1-<br>Days Pierre 1-<br>de Archimont Marie 1- | 432<br>438<br>468<br>452<br>471 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| $(v^e$ de Roland Boidin)1432Days Pierre1438de Archimont Marie1468de Archimont Marie1468de Archimont Marie1468de Archimont Marie1452de Badoul, Catherine $(v^e$ de Jehan le Roy)1471de Banst Jacques (la<br>$v^e$ née Chagnus)1500de Baffes Angniès (ép.<br>Jehan de Senghin)1408de Bailli Estievene1403de Baillorye Angniès<br>(ve de Nicaise de<br>Haudion et épouse<br>de Colart le Fla-<br>meng)1408de Bailluel Jehan (la<br>veuve)1408de Baissi Jehan1416de Baissy Jehan1417de Baissy Jehan (la<br>ve née des Enwis)1438de Baissy Jehan (la ve)1449de Banstoel Jaques<br>(la ve)1410de Banstoel Jehanne1438de Banstoel Jehanne1438de Banstoel Jehanne1438de Banstoel Jehanne1438de Banstoel Jehanne1421de Banstoel Jehanne1422de Banstoel Jehanne1421de Banstoel Olivier<br>(l'ép. née dou Courbos)1426de Bargibant Guillaume1498de Bargibant Olivier1426                                                                    | (v <sup>e</sup> de Roland Boidin) 14<br>Days Pierre 14<br>de Archimont Marie 14                       | 438<br>468<br>452<br>471        |
| Days Pierre1438de Archimont Marie1468de Arseatis Jehan1452de Badoul, Catherine(v° de Jehan le Roy)1471de Banst Jacques (la<br>v° née Chagnus)1500de Baffes Angniès (ép.<br>Jehan de Senghin)1408de Bailli Estievene1403de Baillorye Angniès<br>(v° de Nicaise de<br>Haudion et épouse<br>de Colart le Fla-<br>meng)1408de Bailluel Jehan1408de Bailluel Jehan1408de Baissi Jehan1416de Baissy Jehan1417de Baissy Jehan1417de Baissy Jehan1438de Baissy Jehan (la<br>v° née des Enwis)1438de Banstoel Jaques<br>(la v°)1410de Banstoel Jehanne1438de Banstoel Jehanne1438de Banstoel Jehanne1421de Banstoel Jehanne1421de Banstoel Olivier<br>(l'ép. née dou Courbos)1426de Bargibant Guillaume1498de Bargibant Olivier1426                                                                                                                                                                                                       | Days Pierre1de Archimont Marie1                                                                       | 438<br>468<br>452<br>471        |
| de Archimont Marie 1468<br>de Arseatis Jehan 1452<br>de Badoul, Catherine<br>(ve de Jehan le Roy) 1471<br>de Banst Jacques (la<br>ve née Chagnus) 1500<br>de Baffes Angniès (ép.<br>Jehan de Senghin) 1408<br>de Bailli Estievene 1403<br>de Baillorye Angniès<br>(ve de Nicaise de<br>Haudion et épouse<br>de Colart le Fla-<br>meng) 1408<br>de Bailluel Jehan (la<br>veuve) 1408<br>de Baissi Jehan 1416<br>de Baissy Jehan 1417<br>de Baissy Jehan (la<br>v <sup>e</sup> née des Enwis) 1438<br>de Baissy Jehan (la<br>v <sup>e</sup> née des Enwis) 1438<br>de Baissy Jehan (la v <sup>e</sup> ) 1449<br>de Bally Jehenne (v <sup>e</sup><br>de Jehan Brassart) 1406<br>de Banstoel Jaques<br>(la v <sup>e</sup> ) 1410<br>de Banstoel Jehanne 1438<br>de Banstoel Leurench<br>(la v <sup>e</sup> ) 1421<br>de Banstoel Olivier<br>(l'ép. née dou Cour-<br>bos) 1426<br>de Bargibant Guillaume 1498<br>de Bargibant Olivier | de Archimont Marie 14                                                                                 | 468<br>452<br>471               |
| de Arseatis Jehan1452de Badoul, Catherine(v° de Jehan le Roy)1471de Banst Jacques (lav° née Chagnus)1500de Baffes Angniès (ép.Jehan de Senghin)1408de Bailli Estievene1403de Bailli Estievene1403de Baillorye Angniès(v° de Nicaise deHaudion et épousede Colart le Fla-meng)1408de Bailluel Jehan (laveuve)veuve)1408de Baissi Jehan1416de Baissy Jehan1417de Baissy Jehan (lav° née des Enwis)ve née des Enwis)1438de Baissy Jehan (la v°1449de Banstoel Jaques(la v°)(la v°)1421de Banstoel Leurench(la v°)(la v°)1421de Banstoel Olivier1426de Bargibant Guillaume1498de Bargibant Olivier1426                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                       | 452<br>471                      |
| de Badoul, Catherine<br>(v° de Jehan le Roy) 1471<br>de Banst Jacques (la<br>v° née Chagnus) 1500<br>de Baffes Angniès (ép.<br>Jehan de Senghin) 1408<br>de Bailli Estievene 1403<br>de Bailli Estievene 1403<br>de Baillorye Angniès<br>(v° de Nicaise de<br>Haudion et épouse<br>de Colart le Fla-<br>meng) 1408<br>de Bailluel Jehan (la<br>veuve) 1408<br>de Baissi Jehan 1416<br>de Baissy Jehan (la<br>v° née des Enwis) 1438<br>de Baissy Jehan (la<br>v° née des Enwis) 1438<br>de Baissy Jehan (la<br>v° née des Enwis) 1438<br>de Banstoel Jaques<br>(la v°) 1420<br>de Banstoel Jehanne 1438<br>de Banstoel Jehanne 1438<br>de Banstoel Olivier<br>(l'ép. née dou Cour-<br>bos) 1426<br>de Bargibant Guillaume 1498<br>de Bargibant Olivier                                                                                                                                                                           | de Arseatis Jehan 1                                                                                   | 471                             |
| $(v^e de Jehan le Roy)$ 1471de Banst Jacques (la $v^e$ née Chagnus)1500de Baffes Angniès (ép.Jehan de Senghin)1408de Bailli Estievene1403de Bailli Estievene1403de Baillorye Angniès $(v^e de Nicaise de Haudion et épouse de Colart le Flameng)$ 1408de Bailluel Jehan (laveuve)1408de Bailluel Jehan (laveuve)1408de Baissi Jehan1416de Baissy Jehan (la $v^e$ née des Enwis)ve née des Enwis)1438de Bally Jehenne ( $v^e$ 1449de Banstoel Jaques(la $v^e$ ) $(la v^e)$ 1421de Banstoel Olivier1426de Banstoel Olivier1426de Bargibant Guillaume 14981498de Bargibant Olivier1426                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                       |                                 |
| $(v^e de Jehan le Roy)$ 1471de Banst Jacques (la $v^e$ née Chagnus)1500de Baffes Angniès (ép.Jehan de Senghin)1408de Bailli Estievene1403de Bailli Estievene1403de Baillorye Angniès $(v^e de Nicaise de Haudion et épouse de Colart le Flameng)$ 1408de Bailluel Jehan (laveuve)1408de Bailluel Jehan (laveuve)1408de Baissi Jehan1416de Baissy Jehan (la $v^e$ née des Enwis)ve née des Enwis)1438de Bally Jehenne ( $v^e$ 1449de Banstoel Jaques(la $v^e$ ) $(la v^e)$ 1421de Banstoel Olivier1426de Banstoel Olivier1426de Bargibant Guillaume 14981498de Bargibant Olivier1426                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | de Badoul, Catherine                                                                                  |                                 |
| v° née Chagnus) 1500<br>de Baffes Angniès (ép.<br>Jehan de Senghin) 1408<br>de Bailli Estievene 1403<br>de Bailli Estievene 1403<br>de Baillorye Angniès<br>(v° de Nicaise de<br>Haudion et épouse<br>de Colart le Fla-<br>meng) 1408<br>de Bailluel Jehan (la<br>veuve) 1408<br>de Bais Jehan 1416<br>de Baissy Jehan 1417<br>de Baissy Jehan (la<br>v° née des Enwis) 1438<br>de Baisy Jehan (la v°) 1449<br>de Bally Jehenne (v°<br>de Jehan Brassart) 1406<br>de Banstoel Jaques<br>(la v°) 1410<br>de Banstoel Jehanne 1438<br>de Banstoel Jehanne 1438<br>de Banstoel Olivier<br>(l'ép. née dou Cour-<br>bos) 1426<br>de Bargibant Guillaume 1498<br>de Bargibant Olivier                                                                                                                                                                                                                                                  | (ve de Jehan le Roy) 1                                                                                | 500                             |
| de Baffes Angniès (ép.<br>Jehan de Senghin) 1408<br>de Bailli Estievene 1403<br>de Baillorye Angniès<br>(v <sup>e</sup> de Nicaise de<br>Haudion et épouse<br>de Colart le Fla-<br>meng) 1408<br>de Bailluel Jehan (la<br>veuve) 1408<br>de Baissi Jehan 1416<br>de Baissy Jehan (la<br>v <sup>e</sup> née des Enwis) 1438<br>de Baissy Jehan (la<br>v <sup>e</sup> née des Enwis) 1438<br>de Bally Jehenne (v <sup>e</sup><br>de Jehan Brassart) 1406<br>de Banstoel Jaques<br>(la v <sup>e</sup> ) 1410<br>de Banstoel Jehanne 1438<br>de Banstoel Olivier<br>(l'ép. née dou Cour-<br>bos) 1426<br>de Bargibant Guillaume 1498<br>de Bargibant Olivier                                                                                                                                                                                                                                                                         | de Banst Jacques (la                                                                                  | 500                             |
| Jehan de Senghin) 1408<br>de Bailli Estievene 1403<br>de Baillorye Angniès<br>(ve de Nicaise de<br>Haudion et épouse<br>de Colart le Fla-<br>meng) 1408<br>de Bailluel Jehan (la<br>veuve) 1408<br>de Baissi Jehan 1416<br>de Baissy Jehan (la<br>v <sup>e</sup> née des Enwis) 1438<br>de Baissy Jehan (la<br>v <sup>e</sup> née des Enwis) 1438<br>de Baissy Jehan (la ve) 1449<br>de Bally Jehenne (ve<br>de Jehan Brassart) 1406<br>de Banstoel Jaques<br>(la v <sup>e</sup> ) 1410<br>de Banstoel Jehanne 1438<br>de Banstoel Jehanne 1438<br>de Banstoel Olivier<br>(l'ép. née dou Cour-<br>bos) 1426<br>de Bargibant Guillaume 1498<br>de Bargibant Olivier                                                                                                                                                                                                                                                               | ve née Chagnus) 1                                                                                     |                                 |
| de Bailli Estievene 1403<br>de Baillorye Angniès<br>(v° de Nicaise de<br>Haudion et épouse<br>de Colart le Fla-<br>meng) 1408<br>de Bailluel Jehan (la<br>veuve) 1408<br>de Baissi Jehan 1416<br>de Baissy Jehan (la<br>v° née des Enwis) 1438<br>de Baissy Jehan (la<br>v° née des Enwis) 1438<br>de Bally Jehenne (v°<br>de Jehan Brassart) 1406<br>de Banstoel Jaques<br>(la v°) 1410<br>de Banstoel Jehanne 1438<br>de Banstoel Leurench<br>(la v°) 1421<br>de Banstoel Olivier<br>(l'ép. née dou Cour-<br>bos) 1426<br>de Bargibant Guillaume 1498<br>de Bargibant Olivier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | de Baffes Angniès (ép.                                                                                |                                 |
| de Baillorye Angniès<br>(v° de Nicaise de<br>Haudion et épouse<br>de Colart le Fla-<br>meng) 1408<br>de Bailluel Jehan (la<br>veuve) 1408<br>de Baissi Jehan 1416<br>de Baissy Jehan (la<br>v° née des Enwis) 1438<br>de Baissy Jehan (la<br>v° née des Enwis) 1438<br>de Bally Jehenne (v°<br>de Jehan Brassart) 1406<br>de Banstoel Jaques<br>(la v°) 1410<br>de Banstoel Jehanne 1438<br>de Banstoel Leurench<br>(la v°) 1421<br>de Banstoel Olivier<br>(l'ép. née dou Cour-<br>bos) 1426<br>de Bargibant Guillaume 1498<br>de Bargibant Olivier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Jehan de Senghin) 1                                                                                   | 408                             |
| $(v^e$ de Nicaise de<br>Haudion et épouse<br>de Colart le Fla-<br>meng)1408de Bailuel Jehan (la<br>veuve)1408de Bain Jehan1480de Baissi Jehan1416de Baissy Jehan1417de Baissy Jehan (la<br>v <sup>e</sup> née des Enwis)1438de Baissy Jehan (la<br>v <sup>e</sup> née des Enwis)1438de Baissy Jehan (la v <sup>e</sup> )1449de Baissy Jehan (la v <sup>e</sup> )1449de Banstoel Jaques<br>(la v <sup>e</sup> )1410de Banstoel Jehanne1438de Banstoel Jehanne1438de Banstoel Olivier<br>(l'ép. née dou Cour-<br>bos)1426de Bargibant Guillaume1498de Bargibant Olivier1426                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                       | 403                             |
| $(v^e$ de Nicaise de<br>Haudion et épouse<br>de Colart le Fla-<br>meng)1408de Bailuel Jehan (la<br>veuve)1408de Bain Jehan1480de Baissi Jehan1416de Baissy Jehan1417de Baissy Jehan (la<br>v <sup>e</sup> née des Enwis)1438de Baissy Jehan (la<br>v <sup>e</sup> née des Enwis)1438de Baissy Jehan (la v <sup>e</sup> )1449de Baissy Jehan (la v <sup>e</sup> )1449de Banstoel Jaques<br>(la v <sup>e</sup> )1410de Banstoel Jehanne1438de Banstoel Jehanne1438de Banstoel Olivier<br>(l'ép. née dou Cour-<br>bos)1426de Bargibant Guillaume1498de Bargibant Olivier1426                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | de Baillorye Angniès                                                                                  |                                 |
| de Colart le Fla-<br>meng) 1408<br>de Bailuel Jehan (la<br>veuve) 1408<br>de Bain Jehan 1480<br>de Baissi Jehan 1416<br>de Baissy Jehan 1417<br>de Baissy Jehan (la<br>v <sup>e</sup> née des Enwis) 1438<br>de Baissy Jehan (la v <sup>e</sup> ) 1449<br>de Bally Jehenne (v <sup>e</sup><br>de Jehan Brassart) 1406<br>de Banstoel Jaques<br>(la v <sup>e</sup> ) 1410<br>de Banstoel Jehanne 1438<br>de Banstoel Leurench<br>(la v <sup>e</sup> ) 1421<br>de Banstoel Olivier<br>(l'ép. née dou Cour-<br>bos) 1426<br>de Bargibant Guillaume 1498<br>de Bargibant Olivier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | (ve de Nicaise de                                                                                     |                                 |
| meng)1408de Bailluel Jehan (laveuve)1408de Bain Jehan1408de Baissi Jehan1416de Baissy Jehan1417de Baissy Jehan (lav° née des Enwis)1438de Baissy Jehan (la v°)1449de Baissy Jehan (la v°)1449de Bally Jehenne (v°1449de Banstoel Jaques1406de Banstoel Jehanne1438de Banstoel Jehanne1438de Banstoel Jehanne1421de Banstoel Olivier1421de Banstoel Olivier1426de Bargibant Guillaume1498de Bargibant Olivier1498                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Haudion et épouse                                                                                     |                                 |
| de Bailluel Jehan (la<br>veuve) 1408<br>de Bain Jehan 1480<br>de Baissi Jehan 1416<br>de Baissy Jehan 1417<br>de Baissy Jehan (la<br>v <sup>e</sup> née des Enwis) 1438<br>de Baissy Jehan (la v <sup>e</sup> ) 1449<br>de Bally Jehenne (v <sup>e</sup><br>de Jehan Brassart) 1406<br>de Banstoel Jaques<br>(la v <sup>e</sup> ) 1410<br>de Banstoel Jehanne 1438<br>de Banstoel Leurench<br>(la v <sup>e</sup> ) 1421<br>de Banstoel Olivier<br>(l'ép. née dou Cour-<br>bos) 1426<br>de Bargibant Guillaume 1498<br>de Bargibant Olivier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | de Colart le Fla-                                                                                     |                                 |
| veuve)1408de Bain Jehan1480de Baissi Jehan1416de Baissy Jehan1417de Baissy Jehan1417de Baissy Jehan1417de Baissy Jehan1438de Baissy Jehan1438de Baissy Jehan1429de Bally Jehenne(v°de Jehan Brassart)1406de Banstoel Jaques1410de Banstoel Jehanne1438de Banstoel Jehanne1438de Banstoel Jehanne1421de Banstoel Olivier1421de Banstoel Olivier1426de Bargibant Guillaume1498de Bargibant Olivier1498                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | meng) l                                                                                               | 408                             |
| de Bain Jehan 1480<br>de Baissi Jehan 1416<br>de Baissy Jehan 1417<br>de Baissy Jehan (la<br>$v^{e}$ née des Enwis) 1438<br>de Baissy Jehan (la $v^{e}$ ) 1449<br>de Bally Jehenne ( $v^{e}$<br>de Jehan Brassart) 1406<br>de Banstoel Jaques<br>(la $v^{e}$ ) 1410<br>de Banstoel Jehanne 1438<br>de Banstoel Jehanne 1438<br>de Banstoel Leurench<br>(la $v^{e}$ ) 1421<br>de Banstoel Olivier<br>(l'ép. née dou Cour-<br>bos) 1426<br>de Bargibant Guillaume 1498<br>de Bargibant Olivier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | de Bailluel Jehan (la                                                                                 |                                 |
| de Baissi Jehan1416de Baissy Jehan1417de Baissy Jehan (lav° née des Enwis)1438de Baissy Jehan (la v°)1438de Baissy Jehan (la v°)1449de Bally Jehenne (v°1449de Banstoel Jaques1406de Banstoel Jehanne1438de Banstoel Jehanne1438de Banstoel Leurench1421de Banstoel Olivier1421de Banstoel Olivier1426de Bargibant Guillaume1498                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | veuve) 1                                                                                              | 408                             |
| de Baissy Jehan1417de Baissy Jehan (lav° née des Enwis)1438de Baissy Jehan (la v°)1438de Baissy Jehan (la v°)1449de Bally Jehenne (v°1449de Banstoel Jaques1406de Banstoel Jehanne1438de Banstoel Jehanne1438de Banstoel Jehanne1438de Banstoel Leurench1421de Banstoel Olivier1421de Banstoel Olivier1426de Bargibant Guillaume1498de Bargibant Olivier1498                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | de Bain Jehan 1                                                                                       | 480                             |
| de Baissy Jehan (la<br>ve née des Enwis)1438de Baissy Jehan (la ve)1449de Bally Jehenne (ve<br>de Jehan Brassart)1406de Banstoel Jaques<br>(la ve)1410de Banstoel Jehanne1438de Banstoel Jehanne1438de Banstoel Leurench<br>(la ve)1421de Banstoel Olivier<br>(l'ép. née dou Courbos)1426de Bargibant Guillaume1498de Bargibant Olivier1498                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | de Baissi Jehan 1                                                                                     | 416                             |
| ve née des Enwis) 1438<br>de Baissy Jehan (la ve) 1449<br>de Bally Jehenne (ve<br>de Jehan Brassart) 1406<br>de Banstoel Jaques<br>(la ve) 1410<br>de Banstoel Jehanne 1438<br>de Banstoel Leurench<br>(la ve) 1421<br>de Banstoel Olivier<br>(l'ép. née dou Cour-<br>bos) 1426<br>de Bargibant Guillaume 1498<br>de Bargibant Olivier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | de Baissy Jehan 1                                                                                     | 417                             |
| de Baissy Jehan (la ve)1449de Bally Jehenne (ve1406de Jehan Brassart)1406de Banstoel Jaques1410(la ve)1410de Banstoel Jehanne1438de Banstoel Leurench1421de Banstoel Olivier1421(la ve)1421de Banstoel Olivier1426de Bargibant Guillaume1498de Bargibant Olivier1498                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | de Baissy Jehan (la                                                                                   |                                 |
| de Bally Jehenne (v°<br>de Jehan Brassart)1406de Banstoel Jaques<br>(la v°)1410de Banstoel Jehanne1438de Banstoel Jehanne1438de Banstoel Leurench<br>(la v°)1421de Banstoel Olivier<br>(l'ép. née dou Cour-<br>bos)1426de Bargibant Guillaume1498de Bargibant Olivier1498                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | v <sup>e</sup> née des Enwis) l                                                                       | 438                             |
| de Jehan Brassart) 1406<br>de Banstoel Jaques<br>(la v <sup>e</sup> ) 1410<br>de Banstoel Jehanne 1438<br>de Banstoel Leurench<br>(la v <sup>e</sup> ) 1421<br>de Banstoel Olivier<br>(l'ép. née dou Cour-<br>bos) 1426<br>de Bargibant Guillaume 1498<br>de Bargibant Olivier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                       | 449                             |
| de Jehan Brassart) 1406<br>de Banstoel Jaques<br>(la v <sup>e</sup> ) 1410<br>de Banstoel Jehanne 1438<br>de Banstoel Leurench<br>(la v <sup>e</sup> ) 1421<br>de Banstoel Olivier<br>(l'ép. née dou Cour-<br>bos) 1426<br>de Bargibant Guillaume 1498<br>de Bargibant Olivier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | de Bally Jehenne (ve                                                                                  |                                 |
| (la ve)1410de Banstoel Jehanne1438de Banstoel Leurench1421de Banstoel Olivier1421de Banstoel Olivier1426de Bargibant Guillaume 1498de Bargibant Olivier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | de Jehan Brassart) 1                                                                                  | 406                             |
| de Banstoel Jehanne 1438<br>de Banstoel Leurench<br>(la v <sup>e</sup> ) 1421<br>de Banstoel Olivier<br>(l'ép. née dou Cour-<br>bos) 1426<br>de Bargibant Guillaume 1498<br>de Bargibant Olivier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | de Banstoel Jaques                                                                                    |                                 |
| de Banstoel Leurench<br>(la v <sup>*</sup> ) 1421<br>de Banstoel Olivier<br>(l'ép. née dou Cour-<br>bos) 1426<br>de Bargibant Guillaume 1498<br>de Bargibant Olivier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | (la v <sup>e</sup> )                                                                                  | 410                             |
| (la v <sup>e</sup> ) 1421<br>de Banstoel Olivier<br>(l'ép. née dou Cour-<br>bos) 1426<br>de Bargibant Guillaume 1498<br>de Bargibant Olivier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                       | 438                             |
| de Banstoel Olivier<br>(l'ép. née dou Cour-<br>bos) 1426<br>de Bargibant Guillaume 1498<br>de Bargibant Olivier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | de Banstoel Leurench                                                                                  |                                 |
| (l'ép. née dou Cour-<br>bos) l426<br>de Bargibant Guillaume 1498<br>de Bargibant Olivier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | ( )                                                                                                   | 421                             |
| bos) 1426<br>de Bargibant Guillaume 1498<br>de Bargibant Olivier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | de Banstoel Olivier                                                                                   |                                 |
| bos) 1426<br>de Bargibant Guillaume 1498<br>de Bargibant Olivier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | (l'ép. née dou Cour-                                                                                  |                                 |
| de Bargibant Olivier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                       | 426                             |
| de Bargibant Olivier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | de Bargibant Guillaume 1                                                                              | 1498                            |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | de Bargibant Olivier                                                                                  |                                 |
| (la v <sup>e</sup> née du Bus) 1471                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                       | 1471                            |

- 24 -

| de Baribant Margue-                |       |
|------------------------------------|-------|
| rito (v <sup>e</sup> Jaquemart     | 3454  |
| Radou)                             | 1454  |
| de Bary Anthonne                   | 1415  |
| de Bary Jehenne                    | 1434  |
| de Bary Jehenne (ép.               | 1 400 |
| Thumas Pitet)                      | 1438  |
| de Bary Jennette                   | 1494  |
| de Basaicles Jehan                 | 1410  |
| (la v° née de la Mar)              | 1418  |
| de Basècles Maingne                |       |
| (ép. Sandrard Coc-                 |       |
| quart)                             | 1431  |
| de Baucre Ysabel (ép.              |       |
| Josse Pollet)                      | 1489  |
| de Baudimont Guérard               |       |
| (l'ép.)                            | 1486  |
| de Baudimont Jehan                 |       |
| (la v <sup>e</sup> )               | 1444  |
| de Baudimont Jehan                 |       |
| (la v <sup>e</sup> née Try)        | 1456  |
| de Baudimont Jehenne               |       |
| (v <sup>e</sup> Mahieu Cailluyere) |       |
| de Baudoul Gille                   | 1467  |
| de Baudoul Piérart                 | 1426  |
| de Baudrenghien Bie-               |       |
| tris (v° Willaume                  |       |
| de Clermès)                        | 1420  |
| de Baudrenghien Ca-                |       |
| therine                            | 1426  |
| de Baudrenghien Gué-               |       |
| rard                               | 1449  |
| de Baudrenghien Gué-               |       |
| rard                               | 1452  |
| de Baudrenghien Guil-              |       |
| laume                              | 1432  |
| de Baudrenghien Hen-               |       |
| ry (la v <sup>e</sup> )            | 1449  |
| de Baudrenghien Jehan              |       |
| (la v <sup>e</sup> née Bernard)    | 1494  |
| ,                                  |       |

| de Baudrengnien Je-                |        |
|------------------------------------|--------|
| henne (v <sup>e</sup> Jehan de     |        |
| Marque)                            | 1438   |
| de Baudrenghien Marie              |        |
| (v <sup>c</sup> Oste de le Courbe) |        |
| de Bauduwin Marie                  | 1444   |
| de Bauwignies Je-                  |        |
| henne (v <sup>e</sup> Denis de     |        |
| Saint-Marchel)                     | 1414   |
| de Bauffremez Jehan                |        |
| (la <b>v</b> <sup>e</sup> )        | 1479   |
| de Bauffrumés Robert               |        |
| (la v <sup>e</sup> )               | 1416   |
| de Bavais Jehans et                |        |
| son épouse née de                  |        |
| Milleville                         | 1418   |
| de Baynast Jehan                   | 1438   |
| de Bazaicles Jehan                 | 1415   |
| de Beaugrand Caterine              | 1497   |
| de Beaumez Catherine               |        |
| (ép. Anthonne le                   |        |
| Josne)                             | 1484   |
| de Beaumez Jehane                  |        |
| (ép. Jaspart du Bos)               | 1484   |
| de Beaumont Jehan                  | 1413   |
| de Beaurepair Jehan                | 1484   |
| de Beauvoir Huart                  |        |
| (la v <sup>e</sup> )               | 1452   |
| de Beauvoir Wistasse               | 1451   |
| de Belle Biétris                   | 1408   |
| de Belle Jaquemart                 |        |
| (la v <sup>c</sup> )               | 1486   |
| de Bellestre Jehan                 |        |
| (la v <sup>e</sup> née Martine)    | 1446   |
| de Belleval Piérart                | 1465   |
| de Beringles Leurence              |        |
| (v <sup>e</sup> Guillaume Des-     | 1 40 4 |
| tables)                            | 1484   |
| de Beringhes Rumot                 | 1432   |
| (la v <sup>e</sup> née Bacheler)   | 1402   |

| de Beringhes Rumot               |      |
|----------------------------------|------|
| (la v <sup>e</sup> née Bacheler) | 1438 |
| de Berlaimont Antho-             |      |
| nine                             | 1452 |
| de Berlaimont Marie              |      |
| (ép. Piérart de la               |      |
| Fosse)                           | 1456 |
| de Berlemont Jehenne             | 1485 |
| de Berlemmont Jehenne            | 1492 |
| de Bermerain Ysabiel             |      |
| ( <b>v</b> e Guillaume de        |      |
| Lymage)                          | 1435 |
| de Bermerain Ysabiel             |      |
| (v° de Willeaume de              |      |
| Limage)                          | 1439 |
| de Bermerain Ysabiel             |      |
| (v <sup>e</sup> de Willaume de   |      |
| Lymage)                          | 1453 |
| de Bernes Jehenne (ve            |      |
| Jehan Ridoul)                    | 1439 |
| de Betegnies Mahieu              |      |
| (l'ép.).                         | 1499 |
| de Beures Marguerite             |      |
| (ép. Jehan Martin)               | 1448 |
| de Beures Marguerite             |      |
| (ép. Jehan Martin)               | 1455 |
| de Beures Marguerite             |      |
| (ép. Jehan Martin)               | 1466 |
| de Bèvre Jehan                   | 1413 |
| de Beyart Katherine              |      |
| (ép. Piérart Cau-                |      |
| deauwe)                          | 1461 |
| de Bezelare Jaque (ép.           |      |
| de Jaques Quaret)                | 1426 |
| de Biaumez Jaquemart             | 1437 |
| de Biaurepaire Thery             | 1434 |
| de Biauvais Helle (ép.           |      |
| Moustarde Jaque-                 |      |
| mart)                            | 1404 |
| De Biauvoir Jehan                | 1452 |
|                                  |      |

| de Biauwez Bertrand                                       |       |
|-----------------------------------------------------------|-------|
| (la v <sup>e</sup> née Thibert)                           | 1448  |
| de Biauwez Grigoire                                       | 1450  |
| de Biauwez Grégoire                                       |       |
| (la v <sup>e</sup> née Ernault)                           | 1461  |
| de Biauwez Grigore                                        |       |
| (la v <sup>e</sup> )                                      | 1452  |
| de Biauwez Jehane                                         |       |
| ép. Willemme Millot                                       | 1448  |
| Debie Margot                                              | 1468  |
| de Bierlaimont Jaque-                                     |       |
| mart                                                      | 1452  |
| de Biéqueriel Angniès                                     |       |
| (v <sup>e</sup> de Jehan de Beau-                         |       |
| wegnies)                                                  | 1418  |
| de Biloue Jehan (l'ép.)                                   | 1483  |
| de Bindre Jaquemart                                       | 1437  |
| de Binsencourt Jehans                                     | 1411  |
| de Blaharies Catherine                                    |       |
| (ép. Piérars Licuers)                                     | 1406  |
| de Blaharies Catherine                                    |       |
| (ép. Pierre Le Cuer                                       | 1449  |
| de Blaharies Catherine                                    |       |
| (ve Piere le Coer)                                        | 1452  |
| de Blarie Jehenne (ép.                                    |       |
| de Baltazart Bre-                                         | 1 (00 |
| soul)                                                     | 1438  |
| de Blaries Jehan                                          | 1418  |
| de Blaton Jaquemart                                       | 1474  |
| de Blaton Jehan (la ve)                                   | 1450  |
| de Blandain Nicholle<br>de Blandain Marie (v <sup>e</sup> | 1475  |
| Jehan Rollin)                                             | 1400  |
| de Blandaing Cathe-                                       | 1483  |
| rine (ép. Jehan Ha-                                       |       |
| cart)                                                     | 1463  |
| de Blandaing Jehan                                        | 1400  |
| (la v <sup>e</sup> )                                      | 1412  |
| de Blandaing Rogier                                       |       |
| (la v <sup>e</sup> )                                      | 1407  |
| <b>v</b> · · /                                            |       |

- 26 -

| de Bleharies Brixe                   |      |
|--------------------------------------|------|
| et sa femme née                      |      |
| Passaiotte                           | 1442 |
| de Bliesne Olivier (la               |      |
| v <sup>e</sup> née Bruniel)          | 1488 |
| de Boes Mahieu                       | 1499 |
| de Boingnies Jehenne                 | 1495 |
| De Bondues Margue-                   |      |
| rite (v <sup>e</sup> Jehan Godard)   | 1414 |
| de Bonés Maigne (ép.                 |      |
| Gontier de Mor-                      |      |
| court)                               | 1424 |
| De Borgies Jehan                     | 1450 |
| De Bornons Catherine                 | 1412 |
| de Bos Marie                         | 1474 |
| de Bosfles Jehenne                   | 1467 |
| de Boues Bauduyn                     | 1440 |
| de Boulongne Catherine               |      |
| de Boulongne Katherine               |      |
| de Boulongne Sandrart                |      |
| de Bouques Marguerite                |      |
| de Bourdeauduis Ha-                  | 1407 |
| quinet                               | 1486 |
| De Bourdeauduis Je-                  | 1400 |
|                                      | 1440 |
| henno                                | 1449 |
| de Bourdiauduis Pié-                 | 1450 |
| rart                                 | 1452 |
| De Bourgon Katherine                 |      |
| (v <sup>e</sup> de Jehan Lefèvre     | 1444 |
| de Bourgon Ysabel                    |      |
| (v <sup>e</sup> de Jehan Les-        |      |
| pessier)                             | 1420 |
| de Bousies Loys (la                  |      |
| v <sup>e</sup> née Croquevil-        |      |
| lain)                                | 1451 |
| de Bousies Loys (la v <sup>e</sup> ) | 1459 |
| de Bouvegnies Ysabel                 | •    |
| (v <sup>e</sup> de Jehan Bresoul)    | 1498 |
| de Bouvinnes Jude (ve                |      |
| Pierre de Voisin)                    | 1426 |
|                                      |      |

| de Bouzier Loys (la                  |      |
|--------------------------------------|------|
| (ve née Croquevillain)               | 1445 |
| de Brabant Caterine                  |      |
| (ve Pierre Hacart)                   | 1479 |
| de Brabant Jehan (l'ép.              |      |
| née Sauris)                          | 1438 |
| de Braffe Henri (la v <sup>e</sup> ) | 1403 |
| de Braffe Henry                      | 1423 |
| de Braffe Marie (ve                  |      |
| Henri du Moustier)                   | 1403 |
| de Braibant Eustasse                 |      |
| (ép.Jaquemart Mar-                   |      |
| tin)                                 | 1467 |
| de Braibant Guillaume                |      |
| (l'ép )                              | 1432 |
| de Braibant Jehenne                  |      |
| (ép Jaquemart le                     |      |
| Vairier)                             | 1426 |
| de Braibant Jehan                    | 1438 |
| de Braquele Zègre                    | 1454 |
| de Brecht Arnoul                     | 1466 |
| de Bredais Maigne                    |      |
| (ép. Josse Ebride)                   | 1424 |
| de Brenbant Margue-                  |      |
| rite (v <sup>e</sup> de Hermand      |      |
| le Cocq)                             | 1435 |
| de Brenbant Marguerite               | 1481 |
| de Breveliet Catherine               | 1408 |
| De Brie Jehan (la v <sup>e</sup> )   | 1444 |
| de Brie Marie (ve Sal-               |      |
| mon Vredière)                        | 1483 |
| de Brievelet Catherine               | 1411 |
| de Briffæil Jehenne                  |      |
| (ve Richart van In)                  | 1441 |
| de Briffœul, dite Rous-              |      |
| selle Jehenne                        | 1438 |
| De Brouxelles Gillart                |      |
| (la v <sup>e</sup> )                 | 1451 |
| De Brouxielle Jehan (ép.             |      |
| de Maigne Lemie)                     | 1406 |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 1 400                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| de Brouxielles Johan                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 1408                                                 |
| de Brouxelles Margue-                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                      |
| guerite (ép. de Je-                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                      |
| han le Grant)                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 1462                                                 |
| de Bruges Cale                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 1410                                                 |
| De Brugelettes Jehan                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 1443                                                 |
| de Brugelettes Ysabiel                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 1418                                                 |
| de Bruïelle Anxiel (la                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                      |
| v° née le Roy)                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 1417                                                 |
| de Brune Aélix (ép.                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                      |
| Henry Alard)                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 1409                                                 |
| de Bruyelle Jeromme                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 1408                                                 |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 1 400                                                |
| (la v <sup>e</sup> )                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 1499                                                 |
| de Bruyere Jehenne                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                      |
| (ép. de Jehan Wilocq)                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 1408                                                 |
| de Bruyelle Marie (v <sup>e</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                      |
| Jehan de Labbeye)                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 1438                                                 |
| de Buillemont Cathe-                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                      |
| rine                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 1455                                                 |
| de Buillemont Cathe-                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                      |
| rine (ép. Loy de                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                      |
| Taintegnies)                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 1490                                                 |
| de Buillemont Gabrielle                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                      |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 1490                                                 |
| de Buillemont Gerarde                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 1490                                                 |
| de Buillemont Gerarde                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                      |
| (ép. Jehan Sandrart)                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 1495                                                 |
| (ép. Jehan Sandrart)<br>de Buillemont Guérard                                                                                                                                                                                                                                                               | 1495<br>1484                                         |
| (ép. Jehan Sandrart)<br>de Buillemont Guérard<br>de Buillemont Huart                                                                                                                                                                                                                                        | 1495                                                 |
| (ép. Jehan Sandrart)<br>de Buillemont Guérard<br>de Buillemont Huart<br>De Buillemont Mar-                                                                                                                                                                                                                  | 1495<br>1484<br>1438                                 |
| (ép. Jehan Sandrart)<br>de Buillemont Guérard<br>de Buillemont Huart<br>De Buillemont Mar-<br>guerite                                                                                                                                                                                                       | 1495<br>1484                                         |
| (ép. Jehan Sandrart)<br>de Buillemont Guérard<br>de Buillemont Huart<br>De Buillemont Mar-<br>guerite<br>de Buillemont Marie                                                                                                                                                                                | 1495<br>1484<br>1438                                 |
| (ép. Jehan Sandrart)<br>de Buillemont Guérard<br>de Buillemont Huart<br>De Buillemont Mar-<br>guerite<br>de Buillemont Marie<br>(v° de Charles de le                                                                                                                                                        | 1495<br>1484<br>1438                                 |
| (ép. Jehan Sandrart)<br>de Buillemont Guérard<br>de Buillemont Huart<br>De Buillemont Mar-<br>guerite<br>de Buillemont Marie                                                                                                                                                                                | 1495<br>1484<br>1438                                 |
| (ép. Jehan Sandrart)<br>de Buillemont Guérard<br>de Buillemont Huart<br>De Buillemont Mar-<br>guerite<br>de Buillemont Marie<br>(v° de Charles de le                                                                                                                                                        | 1495<br>1484<br>1438<br>1452                         |
| (ép. Jehan Sandrart)<br>de Buillemont Guérard<br>de Buillemont Huart<br>De Buillemont Mar-<br>guerite<br>de Buillemont Marie<br>(v° de Charles de le<br>Val)<br>de Buillemont Mar-                                                                                                                          | 1495<br>1484<br>1438<br>1452                         |
| (ép. Jehan Sandrart)<br>de Buillemont Guérard<br>de Buillemont Huart<br>De Buillemont Mar-<br>guerite<br>de Buillemont Marie<br>(v° de Charles de le<br>Val)<br>de Buillemont Mar-<br>tine (ép. Willemme                                                                                                    | 1495<br>1484<br>1438<br>1452                         |
| (ép. Jehan Sandrart)<br>de Buillemont Guérard<br>de Buillemont Huart<br>De Buillemont Mar-<br>guerite<br>de Buillemont Marie<br>(v° de Charles de le<br>Val)<br>de Buillemont Mar-<br>tine (ép. Willemme<br>de Wasmes)                                                                                      | 1495<br>1484<br>1438<br>1452<br>1426                 |
| (ép. Jehan Sandrart)<br>de Buillemont Guérard<br>de Buillemont Huart<br>De Buillemont Mar-<br>guerite<br>de Buillemont Marie<br>(v° de Charles de le<br>Val)<br>de Buillemont Mar-<br>tine (ép. Willemme<br>de Wasmes)<br>de Buillon Jehan (la                                                              | 1495<br>1484<br>1438<br>1452<br>1426                 |
| <ul> <li>(ép. Jehan Sandrart)</li> <li>de Buillemont Guérard</li> <li>de Buillemont Huart</li> <li>De Buillemont Marguerite</li> <li>de Buillemont Marie (v° de Charles de le Val)</li> <li>de Buillemont Martine (ép. Willemme de Wasmes)</li> <li>de Buillon Jehan (la v° née de Cliquem-</li> </ul>      | 1495<br>1484<br>1438<br>1452<br>1426<br>1467         |
| <ul> <li>(ép. Jehan Sandrart)</li> <li>de Buillemont Guérard</li> <li>de Buillemont Huart</li> <li>De Buillemont Marguerite</li> <li>de Buillemont Marie (v° de Charles de le Val)</li> <li>de Buillemont Martine (ép. Willemme de Wasmes)</li> <li>de Buillon Jehan (la v° née de Cliquembourg)</li> </ul> | 1495<br>1484<br>1438<br>1452<br>1426<br>1467<br>1426 |
| <ul> <li>(ép. Jehan Sandrart)</li> <li>de Buillemont Guérard</li> <li>de Buillemont Huart</li> <li>De Buillemont Marguerite</li> <li>de Buillemont Marie (v° de Charles de le Val)</li> <li>de Buillemont Martine (ép. Willemme de Wasmes)</li> <li>de Buillon Jehan (la v° née de Cliquem-</li> </ul>      | 1495<br>1484<br>1438<br>1452<br>1426<br>1467         |

| de Bury Jehan                          | 1482 |
|----------------------------------------|------|
| de Bury Jehenne                        | 1465 |
| de Bury Maigne (ve                     |      |
| Mathieu de Lille)                      | 1409 |
| de Bury Maigne                         | 1434 |
| de Chaalons Jehenne                    | 1420 |
| de Chartres Bérault                    |      |
| (l'ép. née Tiretière)                  | 1441 |
| de Chartres Bérault                    | 1487 |
| de Chastillon Phelippe                 | 1458 |
| De Chiercq Margue-                     |      |
| rite, dite Dauchi                      | 1414 |
| de Chierench Jehenne                   | 1418 |
| de Chierench Margrite                  | 1419 |
| Dechin Jaques                          | 1486 |
| de Chin, dit Gallet Jehan              | 1438 |
| de Chin Mengne                         | 1422 |
| de Calenielle Jaque-                   |      |
| mart (l'épouse née                     |      |
| Doroize)                               | 1422 |
| de Callenielle Jaque-                  |      |
| mart                                   | 1438 |
| de Callenielle Jehenne                 | 1425 |
| de Calonne Eustasse                    |      |
| (v• Denis le Feure)                    | 1480 |
| de Calonne Denis                       | 1438 |
| de Calonne Jaques                      | 1434 |
| de Calonne Jaques                      | 1438 |
| de Calonne Jehan                       | 1483 |
| de Calonne Jehenne                     |      |
| (ép. Mahieu de Tain-                   |      |
| tegnies, dit Pran-                     |      |
| gière)                                 | 1452 |
| de Calonne Loyse (ép.                  |      |
| Jaques le Louchier)                    | 1422 |
| de Calonne Maigne                      |      |
| de Calonne Maigne<br>(ép. Jehan Lomme) | 1423 |
| de Calossy Oudart                      | 1448 |
| de Cambray Maigne                      | 1402 |
| de Cambray Raymont                     | 1418 |
|                                        |      |

- 28 -

| de Camier Gille (ép.            |      |
|---------------------------------|------|
| Olivier Prier)                  | 1457 |
| de Camiers Henri                | 1441 |
| de Camphaing Jehane             |      |
| (ép. Piérart du Car-            |      |
| tiel)                           | 1426 |
| de Camphaing Jehenne            | 1418 |
| de Campes Bauduin               | 1479 |
| de Campes Jehan (la             |      |
| v° née Belapporta)              | 1452 |
| de Camphaing Maigne             | 1410 |
| de Cannes Gilles (v°            |      |
| Olivier Prier)                  | 1477 |
| de Canteleu Jehan               | 1415 |
| de Canteleu Sainte              | 1467 |
| de Cansteleu Jehenne            |      |
| v° Jehan de Hostels)            | 1468 |
| de Carnins Jehan (la            |      |
| v <sup>e</sup> )                | 1467 |
| de Cassel Willaume              |      |
| (la v <sup>e</sup> née Carlier) | 1475 |
| De Cassiel Maigne (ve           |      |
| Dierin Carpentier)              | 1449 |
| de Cassiel Willemme             | 1475 |
| de Castre Henri                 | 1488 |
| de Cattre Jehan                 | 1472 |
| de Cattere Jaqueline            |      |
| (ép. Jaque Brisse)              | 1487 |
| de Cauderue Jehenne             |      |
| (ép.Jehan Lespringhe)           | 1438 |
| de Caultre Waultre              |      |
| (l'ép. née du Bos)              | 1481 |
| de Caumont Jehane               | 1461 |
| de Cavrine (la dame             |      |
| née Le Louchier)                | 1441 |
| de Cavrines Jehane              | 1448 |
| de Cavrines Ysabiel             | 1443 |
| Deeq Saincte                    | 1492 |
| de Cimay Blande (ve             |      |
| Anthonne Loduicq)               | 1440 |
| 1                               |      |

| de Clercamp Gillart                     |           |
|-----------------------------------------|-----------|
| (la v <sup>e</sup> )                    | 1483      |
| de Clercamp Gillart                     |           |
| (la v <sup>e</sup> )                    | 1495      |
| de Clermès Jehan                        | 1473      |
| de Clermès Jehenne                      | 1418      |
| de Clermès Marie (v•                    |           |
| Jehan Villain)                          | 1468      |
| de Clermès Pasque                       |           |
| (ép. Anthoine le Fu-                    |           |
| selier)                                 | 1472      |
| de Clermès Rogier (la                   |           |
| v <sup>e</sup> née Bonin)               | 1426      |
| de Clermès Rogier (la                   |           |
| v <sup>e</sup> née Bourgois)            | 1462      |
| de Clermès Willaume                     |           |
| (la v <sup>e</sup> née de Bau-          |           |
| drenghien)                              | 1420      |
| de Clermont Agnès                       |           |
| (ép. Arnoul le Cocq)                    | 1445      |
| de Clermont Pasque                      | 1 480     |
| v <sup>e</sup> Jehan Plansquielle       | )1409     |
| de Clermont Piérart                     | 1 450     |
| (l'ép. née Ghillebiert                  |           |
| de Clèves Jehan                         | 1488      |
| de Clèves Oste (l'ép.                   | 1 4 9 4   |
| née Colart)                             | 1484      |
| de Cliquembourg                         |           |
| Maigne (ve Jehan                        | 1496      |
| de Buillon)                             | 1426      |
| De Cocqueriaulmont                      | 1452      |
| Jehenne                                 | 1400      |
| de Cocqriaulmont Je-                    | 1432      |
| henne                                   |           |
| de Cocriaumont Jehenne                  | 3 1 4 4 0 |
| De Cohem Jaque (ép.                     | 1449      |
| Pietre Gloria)<br>de Cohem Jehan (l'ép. | 1447      |
| née Brunielle)                          | 1423      |
| de Cohem Jehan                          | 1420      |
| de Couem Jeuan                          | 1441      |

| de Cohem Oste                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 1470                                                                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| De Coiseaucourt Jo-                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                      |
| hannes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 1449                                                                 |
| de Commines Ector                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 1467                                                                 |
| de Compostelle Ysa-                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                      |
| biel (v <sup>e</sup> Coppart du                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                      |
| Vivier)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 1446                                                                 |
| de Condé, dit du Mou-                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                      |
| ton, Jehan                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 1461                                                                 |
| de Condet Jehan (la v <sup>e</sup> )                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 1473                                                                 |
| de Condet Maigne                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 1419                                                                 |
| de Corbie Gille                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 1421                                                                 |
| de Corbie Jaquemart                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 1494                                                                 |
| de Corbinangle Marie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                      |
| (ve Jehan de la Deuse)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 1426                                                                 |
| de Corbion Michiel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 1479                                                                 |
| de Corbry Colart                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 1486                                                                 |
| de Corbry, ditle Fevre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                      |
| Colart                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 1490                                                                 |
| de Corbry, dite le                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                      |
| Fevre Marie (ép.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                      |
| Jehan le Maistre,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                      |
| dit de Haluin)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 1438                                                                 |
| De Corbry Marie (ve                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                      |
| Absalon Oskin)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 1449                                                                 |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                      |
| de Cordes Andrien                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 1459                                                                 |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 1459<br>1494                                                         |
| de Cordes Andrien                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                      |
| de Cordes Andrien<br>de Cordes Artus                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                      |
| de Cordes Andricn<br>de Cordes Artus<br>de Cordes, dit de Mau-                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 1494                                                                 |
| de Cordes Andricn<br>de Cordes Artus<br>de Cordes, dit de Mau-<br>bray Hoste                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 1494<br>1471                                                         |
| de Cordes Andrien<br>de Cordes Artus<br>de Cordes, dit de Mau-<br>bray Hoste<br>de Cordes Jehan (la v <sup>e</sup> )                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 1494<br>1471                                                         |
| de Cordes Andrien<br>de Cordes Artus<br>de Cordes, dit de Mau-<br>bray Hoste<br>de Cordes Jehan (la v <sup>e</sup> )<br>de Cordes Jehan (la                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 1494<br>1471<br>1427                                                 |
| de Cordes Andrien<br>de Cordes Artus<br>de Cordes, dit de Mau-<br>bray Hoste<br>de Cordes Jehan (la v <sup>e</sup> )<br>de Cordes Jehan (la<br>v <sup>e</sup> née Bourgeoise)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 1494<br>1471<br>1427<br>1437                                         |
| de Cordes Andrien<br>de Cordes Artus<br>de Cordes, dit de Mau-<br>bray Hoste<br>de Cordes Jehan (la v <sup>e</sup> )<br>de Cordes Jehan (la<br>v <sup>e</sup> née Bourgeoise)<br>de Cordes Jehan                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 1494<br>1471<br>1427<br>1437<br>1438                                 |
| de Cordes Andrien<br>de Cordes Artus<br>de Cordes, dit de Mau-<br>bray Hoste<br>de Cordes Jehan (la v <sup>e</sup> )<br>de Cordes Jehan (la<br>v <sup>e</sup> née Bourgeoise)<br>de Cordes Jehan<br>de Cordes Jehan<br>de Cordes Jehan<br>de Cordes Jehan                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 1494<br>1471<br>1427<br>1437<br>1438<br>1438<br>1498                 |
| de Cordes Andrien<br>de Cordes Artus<br>de Cordes, dit de Mau-<br>bray Hoste<br>de Cordes Jehan (la v <sup>e</sup> )<br>de Cordes Jehan (la v <sup>e</sup> )<br>de Cordes Jehan<br>de Cordes Jehan<br>de Cordes Jehan<br>de Cordes Jehan<br>de Cordes Jehan<br>de Cordes Jehan                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 1494<br>1471<br>1427<br>1437<br>1438<br>1438<br>1498                 |
| de Cordes Andrien<br>de Cordes Artus<br>de Cordes, dit de Mau-<br>bray Hoste<br>de Cordes Jehan (la v <sup>e</sup> )<br>de Cordes Jehan (la<br>v <sup>e</sup> née Bourgeoise)<br>de Cordes Jehan<br>de Cordes Jehan<br>de Cordes Jehan<br>de Cordes Jehan<br>de Cordes Jehan<br>de Cordes Jehan<br>de Cordes Jehan                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 1494<br>1471<br>1427<br>1437<br>1438<br>1438<br>1498                 |
| de Cordes Andrien<br>de Cordes Artus<br>de Cordes, dit de Mau-<br>bray Hoste<br>de Cordes Jehan (la v <sup>e</sup> )<br>de Cordes Jehan (la<br>v <sup>e</sup> née Bourgeoise)<br>de Cordes Jehan<br>de Lawe | 1494<br>1471<br>1427<br>1437<br>1438<br>1438<br>1438<br>1498<br>1432 |
| de Cordes Andrien<br>de Cordes Artus<br>de Cordes, dit de Mau-<br>bray Hoste<br>de Cordes Jehan (la v <sup>e</sup> )<br>de Cordes Jehan (la<br>v <sup>e</sup> née Bourgeoise)<br>de Cordes Jehan<br>de Cordes Jehan<br>de Cordes Jehan<br>de Cordes Jehan<br>de Cordes Jehan<br>de Cordes Jehan<br>de Cordes Jehan                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 1494<br>1471<br>1427<br>1437<br>1438<br>1438<br>1498                 |

| de Cordes Rasse                  | 1454 |
|----------------------------------|------|
| de Cordes Simon                  | 1426 |
| de Cottegnies Josse              | 1500 |
| de Cottignies Mar-               |      |
| gherite                          | 1438 |
| de Coullongne Gode-              |      |
| froy                             | 1420 |
| de Couchielles Marie             | 1418 |
| de Coudeborch Marie              |      |
| (v <sup>e</sup> Arnould des      |      |
| Aveules, dit de Flo-             |      |
| rens)                            | 1461 |
| Decourbet Roberde                | 1478 |
| de Courcelles Pierre             | 1476 |
| de Courchelles Gilles            | 1478 |
| de Courchelles Jehan             | 1470 |
| de Courchielles Je-              |      |
| henne (v <sup>e</sup> Jehan      |      |
| Fourment)                        | 1409 |
| de Courchielles Pié-             |      |
| rart (la v <sup>e</sup> née Gon- |      |
| tière)                           | 1426 |
| de Courchielles Pierre           | 1419 |
| de Courchielles Waut-            |      |
| tier                             | 1418 |
| de Courchielles Ysa-             |      |
| biel (ép. Piérart de             |      |
| Fretin)                          | 1426 |
| de Courcielles Agniez            |      |
| (v <sup>e</sup> Mietto Jehan)    | 1453 |
| de Courcielles Baudart           |      |
| (l'ép. née Joveniel)             | 1437 |
| de Courcielles Baudart           | 1451 |
| de Courcielles Jehan             |      |
| (la v <sup>e</sup> née Hespiel)  | 1468 |
| de Courouble Alotart             |      |
| (ép. Yde Dullo)                  | 1409 |
| De Courouble Henrye              |      |
| (ép. Jehan Piedanas)             | 1449 |
| de Courouble Josse               | 1494 |

| de Cours Jehenne                  | 1436  | des Croissans Roberde                                |           |
|-----------------------------------|-------|------------------------------------------------------|-----------|
| de Courteson Conrard              |       | (ép. Antoine Du-                                     |           |
| (la v <sup>e</sup> née Caulière)  | 1452  | pret)                                                | 1488      |
| de Crespelaines Agnès             |       | de Crombrughe Ysa-                                   |           |
| (v <sup>e</sup> de Jehan Thomas)  | 1453  | biel (v <sup>e</sup> Wuilleaume                      |           |
| De Crespelaines Cate-             | 1.00  | le Vaillin)                                          | 1459      |
| rine                              | 1411  | de Crudenaire Josse                                  | 1495      |
| De Crespelaines Cate-             |       | de Cuinghien, dit le                                 |           |
| rine (v° Jaques Da-               |       | Ducre, Arnoul                                        | 1435      |
| vesnes)                           | 1414  | de Cuinghien Arnoul                                  | • • • • • |
| de Crespelaines Je-               | 1414  | (l'ép.)                                              | 1449      |
| henne (v° Adam                    |       | de Cuinghien Jehenne                                 |           |
| Cousin)                           | 1423  | (ép.Colart Bouquiel)                                 | 1450      |
| de Crespelaines Mai-              | 1440  | de Cuubeque Magne                                    | 1404      |
|                                   |       | de Dècre Marie                                       | 1438      |
| gne (v <sup>e</sup> Jehan Bu-     | 1431  | Deduit Jehane (v <sup>e</sup> de                     | 1100      |
| ridan)<br>de Orespelsines Mai     | 1431  | Jehan Prevost)                                       | 1475      |
| de Crespelaines Mai-              |       | de Deilbrocq Guérar-                                 | 1110      |
| gne (v <sup>e</sup> Jeban Bu-     | 1433  | din                                                  | 1426      |
| ridan)                            | 1433  | de Denain, dit Trigault                              | 1442      |
| de Crespelaines Mar-              |       | Dere Jehan                                           | 1426      |
| guerite (v <sup>e</sup> de Pierre | 1417  | de Dinant Jehenne (ép.                               | 1120      |
| Crissembien)                      | 1417  | Rasse Danvaing)                                      | 1417      |
| de Crespelaines Mi-               | 1449  | de Dinchy Jaques et                                  | 141.      |
| quiel                             | 1448  | Marguerite Morielle                                  |           |
| de Crespelaines Pié-              | 1450  | U U                                                  | 1412      |
| rart                              | 1452  | son ép.<br>de Dormens Simon                          | 1455      |
| de Crespelaines Wil-              | 1440  | de Dours Jehan                                       | 1434      |
| lemme (l'ép.)                     | 1449  | de Douchy Robert (la                                 | 1404      |
| de Crespin Angniès                | 1400  | v°)                                                  | 1415      |
| (ép. Ghallet Jehan)               | 1402  | de Durmés Jehenne                                    | 1443      |
| de Crespin Caterine               | 1448  | de Durmés Piérart                                    | 1418      |
| de Crespin Catherine              | 1 400 |                                                      | 1442      |
| (ve Lotart Rasoir)                | 1438  | de Durmez Jaquemart<br>de Durmez Jehenne             | 147~      |
| de Crespin Jehan                  | 1420  |                                                      | 1434      |
| de Crespin Jehan                  | 1431  | (v <sup>e</sup> Jehan Patineur)<br>de Eversbecke Je- | 1404      |
| de Crespin Marguerite             | 1.000 |                                                      | 1418      |
| (v• Jehan le Vairier)             | 1433  | henne)                                               | 1410      |
| de Criquenbourg Je-               |       | de Faitement Marie                                   |           |
| henne (ve Oste Ho-                |       | (v <sup>e</sup> Enguerans de le                      | 1460      |
| vine)                             | 1441  | Planque)                                             | 1400      |

| de Fanuelz Jehan (l'ép).       | ]410 |
|--------------------------------|------|
| de Fastrisart Nicaise          | 1426 |
| de Fastrissart Agnès           | 1482 |
| Defer Guillebert               | 1450 |
| de Fero Marie (ép.             |      |
| Jehan Descamaing)              | 1462 |
| de Ferron Jehan                | 1494 |
| de Ferron Thomas               | 1486 |
| Deffarvaques Jaques            | 1433 |
| de Fierières Jehan             | 1434 |
| de Fiernet Gilliart            | 1422 |
| de Filières Raoulin (la        |      |
| v• née Lamberde)               | 1430 |
| de Five Jehenne (ép.           |      |
| Piere de Semere-               |      |
| pont)                          | 1449 |
| de Fives Jehan                 | 1429 |
| de Flamecour George            | 1457 |
| de Flamecourt Jaques           |      |
| (la v <sup>e</sup> )           | 1410 |
| de Flamencourt Ector           | 1458 |
| de Flandres Jehan              | 1489 |
| de Flines Jehenne (ve          |      |
| Gilart Delelis)                | 1451 |
| de Flines Piérart              | 1452 |
| de Flines Quentin              | 1452 |
| de Flines Ysabel               | 1468 |
| de Flormes Colard              | 1426 |
| de Folles Pierre (l'ép.        |      |
| née Bourgenière)               | 1462 |
| de Fontaines Jaques,           |      |
| (la ve)                        | 1443 |
| de Fontenich Marie             | 1435 |
| de Forest Robin                | 1486 |
| de Formanoir, dite             |      |
| Follette Thumasse              |      |
| (ép. Jehan Noblet)             | 1432 |
| de Franche Jehenne             |      |
| (v <sup>e</sup> Jehan Van Hus, |      |
| en l <sup>res</sup> noces de   |      |
|                                |      |

| Pierre de le Hous-              |      |
|---------------------------------|------|
| sière)                          | 1492 |
| de Fratribus Enrichis           |      |
| Aubert                          | 1448 |
| de Fratribus Enrichis           |      |
| Aubert                          | 1449 |
| de Fratribus Enrichis           |      |
| Aubert                          | 1452 |
| Defrenais Meuran                | 1471 |
| De Fretin Béatris               | 1426 |
| de Fretin Piérart               |      |
| (l'ép. née de Cour-             |      |
| chielles)                       | 1426 |
| de Fretin Piérart               |      |
| (2 ex.)                         | 1463 |
| de Froimont Jehan               |      |
| (la v <sup>e</sup> née de le    |      |
| Bruyère)                        | 1451 |
| de Froimont Maigne              |      |
| (ép. Jehan Housiel)             | 1455 |
| de Froismont Angniès            | 1457 |
| de Froitmont Jaque-             |      |
| mart                            | 1484 |
| de Froitmont Jehenne            | 1421 |
| de Froitmont Olivier            |      |
| (la v <sup>e</sup> née Bourlue) | 1452 |
| de Frosières Jehan              | 1458 |
| de Froydeval Gilles             | 1435 |
| de Froy Jehan                   | 1416 |
| de Froymont Jehan               | 1437 |
| de Gaiges Climenche             | 1412 |
| de Galais Marie (ép.            |      |
| de Jaques de Saint-             |      |
| Pol)                            | 1443 |
| de Galardon Gérarde             |      |
| (v <sup>e</sup> Adam Pasquier)  | 1466 |
| de Gallais Jaquemart            | 1445 |
| de Gamans Katerine              | 1425 |
| de Gand Bernard (2ex).          | 1451 |
| de Gand Jaquemart               | 1484 |

- 32 -

| de Gand Jaquemart                    |      |
|--------------------------------------|------|
| l'ép. née de Lau-                    |      |
| dron)                                | 1484 |
| de Gand Jehan                        | 1454 |
| de Gand Jehans                       | 1416 |
| De Gand Jehane (v <sup>e</sup>       | 1410 |
| de Jehan Dugardin                    | 1443 |
| de Gand Jehane                       | 1462 |
| de Gand Jehenne (ép.                 |      |
| Jaquemart le Sur,                    |      |
| dit Goudallier)                      | 1432 |
| de Gant Josinne (ép.                 |      |
| Jehan Lepers)                        | 1468 |
| de Gant Robert, dit                  |      |
| Cousturier                           | 1443 |
| de Gaucourt Jehenne                  |      |
| (ép. Waurin de Vil-                  |      |
| lers)                                | 1421 |
| de Gauraing Chres-                   |      |
| tienne                               | 1442 |
| de Gaures Sainte                     | 1431 |
| de Gascongne Polle                   | 1416 |
| de Gavres Marguerite                 |      |
| (ép. Lotard Hachart)                 | 1442 |
| de Genech Catherine                  |      |
| (v <sup>e</sup> Gillart le Ricque)   | 1496 |
| de Genech Flore                      | 1485 |
| de Genech Jehan                      | 1476 |
| de Genech Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1497 |
| Deggremont Willemi-                  |      |
| ne (ép. Jehan de                     |      |
| Mouscron)                            | 1483 |
| de Ghand Catherine                   |      |
| (ve de Polle Parent)                 | 1410 |
| de Gueldres Arnoul                   | 1497 |
| de Gheldres Jehan                    | 1488 |
| de Gherles Colart                    | 1438 |
| de Gherles Jaquemart                 | 1438 |
| de Gherles Jehan (la                 |      |
| v <sup>e</sup> née du Bus)           | 1468 |
|                                      |      |

|                                  | 1476         |
|----------------------------------|--------------|
|                                  | 1416         |
| de Gherles Pierre (la            |              |
| v <sup>e</sup> née Walleaume)    | 1442         |
| de Ghermanpret Pié-              |              |
| ronne                            | 1476         |
| de Ghermegnies Angniès           | 1433         |
| de Ghermegnies Jehan             |              |
| la ve née Flandrine)             | 1436         |
| de Ghermegnies Mar-              |              |
| guerite (ép. Jehan               |              |
| Hazart)                          | 1440         |
| de Ghevele Ysabel                | 1467         |
| de Ghistielle Gilles             | 1405         |
| de Ghistelle Thiéry (la          |              |
| v <sup>e</sup> née Roulle)       | 1472         |
| de Ghilenghien Mar-              |              |
| guerite (ép. de Pier-            |              |
| re Vilain)                       | 1412         |
| de Gondry Jehane (v <sup>e</sup> |              |
| Leurens Lansiel)                 | 1478         |
| de Goudoeure Jehanne             |              |
| lép. Miquiel le Ves-             |              |
| que)                             | 1426         |
| de Goy Pasque (ép.               |              |
| Colart Hellin)                   | 1438         |
| de Gramcourt Olivier             | 1431         |
| de Grammes Guérart               | 1413         |
| de Grammont Jehan                |              |
| (l'ép. née Soris)                | 1476         |
| de Grandmés Robert               | 1409         |
| de Graneuville Mahieu            | 1.07         |
| (la v <sup>e</sup> )             | 1497         |
| De Granraing Thomas              | 1450         |
| (la v <sup>e</sup> )             | 1453         |
| De Grainraing Jehan              | 1452         |
| de Grantbroecq Haqui-            | 1474         |
| net                              |              |
| De Grantbruecq Jaspart           | 1449<br>1452 |
| De Grantmez Gilles               | 1402         |

.

| de Grantmez Guil-                  |        |
|------------------------------------|--------|
| laume (la v <sup>e</sup> )         | 1440   |
| de Grantmez Jaques                 | 1468   |
| de Grantmez Jaque-                 |        |
| mart (l'ép.)                       | 1458   |
| de Grantmez Jaque-                 | 1100   |
| mart (la v <sup>e</sup> )          | 1483   |
| de Grantmez Margue-                | 100    |
| rite                               | 1452   |
| de Grandmez Miquiel                | 1448   |
| de Grantmez Paulin                 | 1436   |
| de Grantmez Ysabiel                | 1409   |
| de Grantmont Jehan                 | 1425   |
| de Grantrain Thomas                | 1452   |
| de Grigny Gille                    | 1425   |
| de Grimaumont Gilles               | 1480   |
| de Grimaupont Jehane               | 1476   |
| de Grimaupont, dit                 |        |
| Meurant Jaques                     | 1417   |
| de Gris Jehan (la v <sup>e</sup>   |        |
| née de Pois)                       | 1445   |
| de Guinghien Béatris               |        |
| (v <sup>e</sup> Jehan de Quar-     |        |
| tes)                               | 1459   |
| de Guise Jaque (vº Ma-             |        |
| hieu Saison)                       | 1484   |
| de Guise Robert                    | 1436   |
| de Gyacque Marguerite              | 1438   |
| de Hacquegnies Jehane              |        |
| (v <sup>e</sup> Bogier du Bout)    | 1454   |
| de Haers Jehan                     | 1404   |
| de Haermakes Jehan                 | 1409   |
| de Hainecourt Sandre               | 1438   |
| de Hainne Colart                   | 1407   |
| de Halluin Marie                   | 1460   |
| de Halluin Willemme                | 1495   |
| de Haluin Hues                     | 1462   |
| de Haluin Marie (v <sup>e</sup>    |        |
| Jehan de Moriaumez                 | 1423 ( |
| de Haluin Piéronne (v <sup>e</sup> |        |
| ANNALES. X.                        |        |
|                                    |        |

| Gilles du Clermor-               |      |
|----------------------------------|------|
| tier)                            | 1457 |
| de Haluyn Jehan                  | 1438 |
| de Haluyn Marie (ép.             |      |
| Jehan Le Guis)                   | 1474 |
| de Han Jehan (l'ép.)             | 1467 |
| De Hanin Jehan                   | 1401 |
| de Hanin Jehan                   | 1436 |
| de Hanin Jehenne                 | 1441 |
| de Hannin Jaquemart              |      |
| (la v <sup>e</sup> née Hillette) | 1438 |
| de Hanon Jehenne (ve             |      |
| de Bernard le Siellier)          | 1418 |
| de Hanon Quinte (v <sup>e</sup>  |      |
| Jehan du Vivier)                 | 1489 |
| de Haquegnies Je-                | •    |
| henne (ép. Piérart               |      |
| Preudhomme)                      | 1490 |
| de Harchies Jehan                | 1426 |
| de Hardines Jaque-               |      |
| mart                             | 1438 |
| de Harduit Jehan                 | 1418 |
| de Hargnies Agniès               |      |
| (ve Arnoul Hauroit)              | 1492 |
| de Harlebecque Ca-               |      |
| therine et Jehan du              |      |
| Mesnaige                         | 1450 |
| de Harlebecque Gilles            |      |
| (la v <sup>e</sup> )             | 1439 |
| de Harque Adam                   | 1411 |
| de Haspre Jaquemart              | 1494 |
| de Haucron Oudart                | 1463 |
| deHaudionNicaise(lave)           | 1408 |
| De Haudyon Jehenne               |      |
| (ve Pierre Gabet)                | 1444 |
| de Haultbois Jehenne             |      |
| (v <sup>e</sup> Willamme Cail-   |      |
| lel)                             | 1483 |
| de Haultbos, dit de              |      |
| Flandres Colart (l'ép.           | •    |
| :                                | 3    |

| de Haultbos Colart<br>dit de Flandresde Hellemmes Jaques<br>(la v <sup>e</sup> )1413de Haultbos Piérart1426<br>de Haulteville, dit du<br>Mont Jehan1428<br>1438de Hellemmes Jaques<br>(v <sup>e</sup> de Henri Prévost) 1425De Hault Hayne (l'ép.)1444<br>de Haupreng Jehan<br>(la v <sup>e</sup> née Lamour)1417<br>1417de Hellemmes Jaques<br>(v <sup>e</sup> Jehan de Lupart)de Hauteville Jacque-<br>line (ép. Guérart de<br>Quinghien)1445<br>1445de Hellemmes Jehan<br>(la v <sup>e</sup> )1460<br>1460de Hauterive Biertran1404de Hellemmes Marc1479<br>1490 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| de Haultbos Piérart1426de Hellemmes Jaquesde Haulteville, dit du<br>Mont Jehan1438de Hellemmes JaquesMont Jehan1438de Hellemmes JaquesDe Haulx Hayne (l'ép.)1444de Hellemmes Jaquesde Haupreng Jehan<br>(la v° née Lamour)1417de Hellemmes Jaques(la v° née Lamour)1417de Hellemmes Jaquesline (ép. Guérart de<br>Quinghien)1445de Hellemmes Jehan<br>(la v <sup>e</sup> )de Hauteville Pierre1418(v° de Jehan Coppet)de Hauterive Biertran1404de Hellemmes Marc                                                                                                    |
| de Haulteville, dit du<br>Mont Jehan(ve de Henri Prévost) 1425<br>de Hellemmes JaquesDe Haulx Hayne (l'ép.)1448<br>de Hellemmes Jaquesde Haupreng Jehan<br>(la ve née Lamour)(ve Jehan de Lupart)(la ve née Lamour)1417<br>de Hauteville Jacque-<br>line (ép. Guérart de<br>Quinghien)1445<br>1445de Hauteville Pierre1418<br>(la ve)(ve de Henri Prévost)de Hauteville Pierre1418<br>(la ve)1460<br>1460de Hauterive Biertran1404de Hellemmes Marc14101418<br>(ve de Jehan Coppet)1490<br>1490                                                                     |
| Mont Jehan1438de Hellemmes Jaques1451De Haulx Hayne (l'ép.)1444de Hellemmes Jaques1451de Haupreng Jehan(v* Jehan de Lupart)1463(la v* née Lamour)1417de Hellemmes Jaques1497de Hauteville Jacque-(la ve)1460line (ép. Guérart de(la ve)1460Quinghien)1445de Hellemmes Jehande Hauteville Pierre1418(ve de Jehan Coppet)de Hauterive Biertran1404de Hellemmes Marc                                                                                                                                                                                                   |
| De Haulx Hayne (l'ép.)1444de Hellemmes Jaquesde Haupreng Jehan<br>(la v° née Lamour)(v° Jehan de Lupart)1463(la v° née Lamour)1417de Hellemmes Jaques1497de Hauteville Jacque-<br>line (ép. Guérart de<br>Quinghien)1445de Hellemmes Jehan<br>(la v°)1460de Hauteville Pierre1418(v° de Jehan Coppet)1490de Hauterive Biertran1404de Hellemmes Marc1479                                                                                                                                                                                                             |
| de Haupreng Jehan(v° Jehan de Lupart)1463(la v° née Lamour)1417de Hellemmes Jaques1497de Hauteville Jacque-de Hellemmes Jehan(la v°)1460line (ép. Guérart de(la v°)1460de Hellemmes JehanQuinghien)1445de Hellemmes Jehan(la v°)de Hauteville Pierre1418(v° de Jehan Coppet)1490de Hauterive Biertran1404de Hellemmes Marc1479                                                                                                                                                                                                                                      |
| (la v° née Lamour)1417de Hellemmes Jaques1497de Hauteville Jacque-de Hellemmes Jehan(la v°)1460line (ép. Guérart de(la v°)1460Quinghien)1445de Hellemmes Jehennede Hauteville Pierre1418(v° de Jehan Coppet)de Hauterive Biertran1404de Hellemmes Marc                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| de Hauteville Jacque-<br>line (ép. Guérart de<br>Quinghien)de Hellemmes Jehan<br>(la v <sup>e</sup> )1460de Hauteville Pierre1445<br>de Hauterive Biertrande Hellemmes Jehenne<br>(v <sup>e</sup> de Jehan Coppet)1460                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| line (ép. Guérart de<br>Quinghien)(la ve)1460de Hauteville Pierre1445de Hellemmes Jehennede Hauterive Biertran1404de Hellemmes Marc1479                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Quinghien)1445de Hellemmes Jehennede Hauteville Pierre1418(ve de Jehan Coppet)1490de Hauterive Biertran1404de Hellemmes Marc1479                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| de Hauteville Pierre 1418 (v <sup>e</sup> de Jehan Coppet) 1490<br>de Hauterive Biertran 1404 de Hellemmes Marc 1479                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| de Hauterive Biertran 1404 de Hellemmes Marc 1479                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| de Hauterive Ysabiel 1404   De Hellin Jehenne 1449                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| de Hautraiche Maigne de Helscamp Arnoul                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| $(v^c$ Henry de Braffe) 1403 $(la v^c)$ 1464                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| De Havraincourt Jehan 1401 de Helstenierse Chres-                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| de Havraincourt Jehan tien 1453                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| (la v <sup>e</sup> née Canivette) 1436 de Henau Colart (la v <sup>e</sup> ) 1469                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| de Havraincourt Ju- de Henau Jehan 1426                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| lienne 1431 de Henau Jehan (l'ép.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| de Haynau Jehan (v <sup>•</sup> née de Witres) 1426                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| de Lannoit Maigne) 1409 de Henau Jehanne 1467                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| de Hazelebecque Lie- de Henau Marguerite 1438                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| vins 1406 de Henau Piérart (la                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| de Hebbes Jehan 1419 v <sup>e</sup> née Descanaffle) 1438                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| de Helchewez Thomas 1492 de Henin Angniès (ép.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| de Helchin Maigne 1407 Jehan de Rinval) 1423                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| de Helchouwez Jaque- de Hennin Bauduin 1420                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| mart 1426 de Herchuez Jeanne                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| de Helcouwez Jehanne 1476 (ép. de Lottart ou                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| de Helchouwez Jehan 1483 Gilles de Willeries) 1438                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| de Helgniez Jehenne 1437 De Hergnies Sainte 1452                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| de Helgniez Lottart 1426 de Hertain Marie (v <sup>e</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| de Hellemes Jaques 1406 Jacques Boutelier) 1473                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| de Hellemmes Belette 1467 de Herseneghe Marie 1439                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| de Hellemmes Butor 1420   de Hérult Katherine 1485                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| de Hellemmes Henry de Heuchien Pierre (la                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| (la v <sup>e</sup> ) 1409 v <sup>e</sup> née de Velle Je-                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| de Hellemmes Jaques 1411 henne) (2 ex.) 1434                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

•

| de Hollaing Angniès                         |           |
|---------------------------------------------|-----------|
| (v• de Régnault                             |           |
| Macquet)                                    | 1404      |
| de Hollaing Marie                           | 1423      |
| de Hollay Jehenne                           | 1438      |
| de Hongy Franchois                          |           |
| (l'ép. de Pasque Bo-                        |           |
| garde)                                      | 1426      |
| De Hongy Franchois                          | 1449      |
| De Hongy Jehan (l'ép.)                      | 1428      |
| de Hongherie Colart                         |           |
| (la v <sup>e</sup> née le Maris-            |           |
| sielle)                                     | 1442      |
| de Honguerie Colart                         | 1426      |
| de Hornut Caterine (ve                      |           |
| Thiebegot Jehan)                            | 1419      |
| de Hornut Catherine                         |           |
| (v <sup>e</sup> de Jehan Thi <del>ó</del> - |           |
| begot, dit Mangier)                         | 1432      |
| de Hornut Eustasse                          | 1462      |
| de Hornut Franchoise                        | 1492      |
| de Hornut Jehan                             | 1418      |
| de Hornut Miquiel                           | 1438      |
| de Hornut Miquiel                           | 1452      |
| de Hornut Nicolle                           | 1421      |
| de Hornut Nicolles (la                      |           |
| v <sup>e</sup> née Davesnes)                | 1418      |
| de Hosté Ernoul                             | 1419      |
| de Hostels Jehan (la v <sup>e</sup> )       | 1468      |
| de Hostels Piérart                          | 1435      |
| de Hostels Ysabiel (ép                      |           |
| Blondiel Jehan)                             | 1406      |
| de Hostelz Engueran                         | 1482      |
| de Hostelz Jehan                            | 1439      |
| de Hostelz Marie (ép.                       |           |
| Bertran Lampot)                             | 1438      |
| de Hotelz Jehenne (ép                       | • • • • • |
| Jaques Cottrel)                             | 1490      |
| de Hottelz Jehenne                          | 1404      |
| (ép. Jaques Cottrel                         | 1494      |
|                                             |           |

| <b>D T T</b> 11                    | 1450         |
|------------------------------------|--------------|
| De Horrue Julienne                 | 1450         |
| de Hoult Piettre                   | 1438         |
| de Housem Henry, dit               |              |
| de Brousielles                     | 1405         |
| de Hout Angniès (ép.               |              |
| Robert du Molin)                   | 1421         |
| de Houtaing Jaques                 | 1404         |
| de Houtaing Jehane                 | 1448         |
| de Hubermont Jehan                 | 1456         |
| De Hucqueliers Guil-               |              |
| lemme                              | 1452         |
| de Hugny Jehan                     | 1425         |
| de Hugny Jehan (l'ép.              |              |
| née Monette)                       | 1442         |
| de Hulant Olivier (l'ép.           | -            |
| née Osquine)                       | 1438         |
| de Huppeaumont Jehan               | 1476         |
| de Hurtebise Grard                 | 1492         |
| de Hurtebise Jaque-                |              |
| mart                               | 1417         |
| de Hurtebise Jehan                 | 1492         |
| de Hurtebise Pierars               | 1418         |
| de Huves Angniès (ve               | 1410         |
| Andrien Henneron)                  | 1448         |
| de Huves Jehan                     | 1446<br>1413 |
|                                    | 1413         |
| de Huvesq, dit Dor-                |              |
| chies, Jehan                       | 1410         |
| de Inde, dit de Gran-              |              |
| mont, Innocent                     | 1418         |
| de Jaumont Jaquemart               |              |
| (la v <sup>e</sup> née Barbiresse) |              |
| de Jenech Willemes                 | 1408         |
| de Jeumont Béatrix                 |              |
| (ép. de Jehan Dans-                |              |
| taing)                             | 1496         |
| de Jeumont Jehan                   | 1426         |
| de Jenniez Lievine                 | 1438         |
| de Kaisere Waultre                 |              |
| (la v <sup>e</sup> née Partie)     | 1484         |
| De Kercove Ernoul                  | 1449         |
|                                    |              |

| de Labbeye Jehan (la             |      |
|----------------------------------|------|
| v <sup>e</sup> née de Bruyelle)  | 1438 |
| de Labbie Jehan                  | 1452 |
| de Labbye Jehan (l'ép.           |      |
| née Potrie)                      | 1452 |
| de Labeye Marie                  | 1455 |
| de Labliel Catherine             |      |
| (ép. Colart de Hault-            |      |
| bos, dit de Flandres)            | 1412 |
| De Labliel Gossars               | 1416 |
| de Labliel Lotart (l'ép.)        | 1412 |
| de La Broye Henry                | 1449 |
| de La Broye Jehenne              |      |
| (v <sup>e</sup> Willaume de le   |      |
| Houssière)                       | 1490 |
| de Laderrière Pie-               |      |
| ronne (v <sup>e</sup> Gillart le |      |
| Senescal)                        | 1488 |
| de la Derrière Watier            |      |
| (la v <sup>e</sup> née Piet de   |      |
| vacque)                          | 1452 |
| Deladesous Alart (l'ép.          |      |
| née Deladeuze Marie)             | 1416 |
| de la Dessubz Tasses             | 1427 |
| de Ladeuse Berte                 | 1426 |
| de la Deuse Jehan                | 1426 |
| de la Deuse Jehan (la            |      |
| ve née de Corbinan-              |      |
| gle)                             | 1426 |
| de Ladeuze Jaspar                | 1426 |
| Deladeuze Marie (ép.             |      |
| Alart de Deladesous)             | 1416 |
| de Laffoy Henry                  | 1456 |
| De la Folye Pierre               | 1495 |
| Delaforest Rogier                | 1413 |
| de la Hors Adrienne              | 1425 |
| de la Hors Gillart               | 1455 |
| Delahors Jaquemart               | 1486 |
| Delahors Jaquemart               |      |
| (la v <sup>e</sup> )             | 1486 |
|                                  |      |

- 36 ---

\_

| de la Hors Jehenne (v <sup>e</sup>           |       |
|----------------------------------------------|-------|
| de le Court Jehan                            | 1432  |
| de la Hors Katherine                         |       |
| (v <sup>e</sup> Pierre du Jon-               |       |
| quoit)                                       | 1474  |
| De la Hors Ysabiel                           | 1 466 |
| de Laigle Agniès (v <sup>e</sup>             |       |
| Simon Minart).                               | 1486  |
| de Laigle Clais                              | 1408  |
| De Lainsselle Jehan                          | 1449  |
| de Lalain Arnoul                             | 1486  |
| de Lalaing Jehenne                           |       |
| (ép. Jehan du Bus)                           | 1454  |
| de Lalaing, dit de Se-                       |       |
| meries, Nicaise)                             | 1423  |
| de Laleu Jehan et                            | 1100  |
| Marie Bacheler, sa                           |       |
| femme                                        | 1442  |
| Delaloé Bietris                              | 1414  |
| de Landas Fouque                             | 1475  |
| de Landas Jehan                              | 1449  |
| de Landas Jehan                              | 1445  |
|                                              | 1405  |
| de Landas Jehan (l'ép.)<br>de Landas Jehenne | 1449  |
| de Landas Jenenne<br>de Landas Piérart       |       |
|                                              | 1438  |
| de Langhelée Jehenne                         |       |
| (ép. Estienne Lau-                           | 1.004 |
| rens)                                        | 1484  |
| de Langle Mahieu (l'ép.                      |       |
| née Malscat)                                 | 1470  |
| de Langlée Marguerite                        | 1429  |
| De Languelée Jehenne                         |       |
| (v <sup>e</sup> Jehan Castelain)             | 1449  |
| de Lannais Mahieu                            | 1417  |
| de Lannois Mikiel (la                        |       |
| v <sup>e</sup> )                             | 1497  |
| de Lannois Nicaise (ve                       |       |
| Sandrard de le Val)                          | 1445  |
| de Lannoit Angniès                           |       |
| (v• Jehan Miquet)                            | 1460  |
|                                              |       |

| de Lannoit Estienne                |      |
|------------------------------------|------|
| (l'ép. née de le Ca-               | 1450 |
| thoire)                            | 1452 |
| de Lannoit Jaques                  | 1409 |
| de Lannoit Jaques (la              |      |
| <b>v</b> <sup>e</sup> )            | 1434 |
| de Lannoit Jehan                   | 1439 |
| de Lannoit Jehan                   | 1449 |
| de Lannoit Jehan                   | 1464 |
| de Lannoit Jehan                   | 1466 |
| de Lannoit Jehan (l'ép.            |      |
| née Dupuis)                        | 1457 |
| de Lannoit Jehan (l'ép.)           | 1497 |
| de Lannoit Jehan (la               |      |
| v <sup>e</sup> )                   | 1443 |
| de Lannoit Jehenne                 | 1419 |
| de Lannoit Jehenne                 | 1434 |
| de Lannoit Jehenne (v <sup>e</sup> |      |
| Jehan de le Merre)                 | 1446 |
| de Lannoit Maigne                  | 1438 |
| de Lannoit Maigne (v <sup>e</sup>  |      |
| Jehan de Haynau)                   | 1409 |
| de Lannoit Miquiel                 | 1490 |
| de Lannoit Piere                   | 1421 |
| de Lannoit Ysabiel                 | 1418 |
| de Lannoit Ysabiel (ve             |      |
| d'Estienne Moriel)                 | 1457 |
| de Lannoy Aélis                    | 1468 |
| de Lannoy Guillemme                | 1100 |
| (la v <sup>e</sup> née de Rain-    |      |
| freville)                          | 1452 |
| de Lannoy Hue                      | 1410 |
| de Lannoy Hue                      | 1418 |
| de Lannoy Miquiel                  | 1489 |
| de Lanson Jehan                    | 1452 |
| de Lansson Jehan                   | 1412 |
| de Laon Ameline (v <sup>e</sup>    | 1412 |
| Oudart Lestourniau)                | 1473 |
| de Laoust Aelix                    | 1473 |
| de la Porte Jehan                  | 1492 |
| uo la l'orte Jellall               | 1411 |

| de Larcq Gontier                       | 1416 |
|----------------------------------------|------|
| de Lark Antoine (l'ép.                 |      |
| née de Lattre)                         | 1423 |
| de Larondrie Margue-                   |      |
| rite (v <sup>e</sup> Pietre Ha-        |      |
| roult)                                 | 1461 |
| de Larondrie Oste                      | 1483 |
| de Larq Ysabiel                        | 1405 |
| de Larsin Jehenne (v <sup>e</sup>      |      |
| Olivier de le Tombe)                   | 1438 |
| de la Tainture Anne                    | 1469 |
| de la Trambleroye Je-                  |      |
| henne (v <sup>e</sup> Jehan            |      |
| Dosfeu)                                | 1419 |
| de Latre Jehan                         | 1426 |
| de Latremoulle Jehan                   | 1466 |
| de Lattre Alard                        | 1472 |
| de Lattre Angniès (ép.                 |      |
| Ernoul Doucet)                         | 1428 |
| de Lattre Bernard (la v <sup>e</sup> ) | 1416 |
| de Lattre Catherine                    |      |
| (ép. d'Antoine de                      |      |
| Lark)                                  | 1423 |
| de Lattre Caterine (ép.                |      |
| Jehan Lefevre)                         | 1467 |
| de Lattre Catherine                    |      |
| (ép. Gillart Hustin)                   | 1440 |
| de Lattre Chrestienne                  | 1484 |
| de Lattre Gilliart (l'ép.)             | 1413 |
| de Lattre Haquinet                     | 1452 |
| de Lattre Jaquemart                    | 1484 |
| de Lattre Jehan                        | 1413 |
| de Lattre Jehan                        | 1434 |
| de Lattre Jehan                        | 1465 |
| de Lattre Jehan (l'ép.)                | 1418 |
| de Lattre Jehan (la v <sup>e</sup> )   | 1440 |
| de Lattre Jehan (la v <sup>e</sup>     |      |
| née Lenfant)                           | 1476 |
| de Lattre Jehenne (v <sup>e</sup>      |      |
| Jehan Laisne)                          | 1492 |

| de Lattre Josse (la v <sup>e</sup> )      | 1479 |
|-------------------------------------------|------|
| de Lattre Maigne                          | 1431 |
| de Lattre Maigne                          | 1469 |
| de Lattre Péronne (ve                     |      |
| Olivier du Casteler)                      | 1477 |
| de Lattre Piérart (l'ép.)                 | 1450 |
| de Lattre Pierre                          | 1465 |
| de Laubiel Jaquemars                      | 1419 |
| de Laubiel Jaquemart                      |      |
| (son ép. née de le                        |      |
| Cauchie)                                  | 1420 |
| de Laudron Jehenne                        |      |
| (ép. Jaquemart de                         |      |
| Gand)                                     | 1484 |
| de Launoit Jehan                          | 1417 |
| de Lausnoit Jehenne                       | 1434 |
| de Lautel Pierart                         | 1438 |
| de Leauwe Haignon                         | 1470 |
| de Leauwe Jehan                           | 1411 |
| de le Barre, dit le Sa-                   |      |
| voyart, Jehan                             | 1432 |
| de le Barre Jehan                         | 1438 |
| de le Barre Jehenne (v*                   | 1400 |
| Jehan Cambry)                             | 1452 |
| de le Barre Marie (v <sup>e</sup>         | 1402 |
| Guillebert de Roque)                      | 1440 |
|                                           | 1440 |
| de le Barre Pierre<br>(l'ép. née Lefevre) | 1484 |
| de le Barre Robert                        | 1404 |
| (l'ép. née Aumer)                         | 1470 |
|                                           | 1470 |
| de le Barze Jehenne                       | 1405 |
| (ép. Jehan Belaporta)                     | 1465 |
| de le Bassée Catherine                    | 1422 |
| de le Bassée Piérart                      | 1402 |
| de le Becque Aelis                        | 1468 |
| de le Becque Agniès                       | 1472 |
| de le Becque Anthon-                      | 1405 |
| ne (l'ép.)                                | 1495 |
| de le Becque Arnoul                       | 1400 |
| (la v <sup>e</sup> )                      | 1493 |
|                                           |      |

| 38 |  |
|----|--|
|    |  |

| de le Becque Catherine              |      |
|-------------------------------------|------|
| (ép. Jehan du Frasne)               | 1438 |
| de le Becque Haignon                | 1484 |
| de le Becque Jehan                  | 1497 |
| de le Becque Jehan                  |      |
| (l'ép.)                             | 1460 |
| de le Becque Lusse                  | 1467 |
| de le Becque Pietre                 | 1469 |
| de le Becque Jaques                 | 1453 |
| de le Bieque Jehan                  |      |
| (l'ép. née Braque-                  |      |
| nière)                              | 1425 |
| de le Bisdomme Jehan                | 1480 |
| de le Blancqueru Mar-               |      |
| guerite                             | 1433 |
| de le Bonne Jehenne                 | 1452 |
| de le Borguerie Gilles              | 1465 |
| de le Borne Jehane                  |      |
| (v <sup>e</sup> Colart Delgnies)    | 1484 |
| de le Bosquelle Grard               | 1484 |
| de le Bosquelle Tous-               |      |
| saint (l'ép. née de                 |      |
| le Bosquelle)                       | 1472 |
| de le Bosquielle Ber-               |      |
| nard                                | 1467 |
| de le Bosquielle Ber-               | _    |
| nard (la v <sup>e</sup> )           | 1486 |
| de le Bosquielle G <del>rar</del> d |      |
| (l'ép. née le Rat)                  | 1476 |
| de le Bouverie Gillart              | 1467 |
| de le Bouverie Jehan,               |      |
| dit du Bos                          | 1411 |
| de le Bouverie Jehan                | 1454 |
| de le Bouverie Mar-                 |      |
| guerite (v <sup>e</sup> Gillart     | 1.00 |
| de Clercamp)                        | 1483 |
| de le Bouverie Mar-                 |      |
| guerite (v <sup>e</sup> Gillart     | 1/05 |
| de Clercamp)                        | 1495 |
| de le Brandrie Jehenne              | 1426 |

| de le Bricque Maigne                |               |
|-------------------------------------|---------------|
| (v° Jehan des Was-                  |               |
| tines)                              | 1429          |
| de la Broye Gillart                 | 1471          |
| de le Brughe Bertre-                |               |
| mieu                                | 1436          |
| de la Bruyère Jehan                 |               |
| (la v <sup>e</sup> née de Lortioir) | 1422          |
| de le Bruyère Mahieu                | 1482          |
| de le Bruyère Pasque                |               |
| (v <sup>e</sup> Jehan de Froi-      |               |
| mont)                               | 1451          |
| de le Bruyère, dit                  |               |
| Bointemps, Piérart                  | 1423          |
| de le Burghe Climen-                |               |
| che (ve de Nicaise                  |               |
| le Grant(                           | 14 <b>2</b> 2 |
| de le Cambe Jehan                   | 1417          |
| de le Cambe Marie (v <sup>e</sup>   |               |
| Jehan Florin)                       | 1415          |
| de le Cambe Pierre                  | 1412          |
| de le Cambre Caterine               |               |
| (v <sup>e</sup> Jehan Bryart)       | 1497          |
| de le Canessière Elayne             | 1107          |
| (ép. Jaquemart De-                  |               |
| senwis)                             | 1468          |
| de le Cappelle Bauduin              | 1454          |
| de le Cappelle Bauduin              | 1467          |
| de le Cappelle Bauduin              | 1492          |
| de le Cappelle Eloy                 | 1452          |
| de le Cappelle Gilles               | 1477          |
| de le Cappelle Gode-                | 1400          |
| froy (la v <sup>e</sup> née de      |               |
| Roquenghien)                        | 1484          |
| de le Cappelle Jehan                | 1404          |
| (la v <sup>e</sup> née du Bos)      | 1490          |
|                                     | 1490          |
| de le Cappelle Jehan                | 1409          |
| (la v <sup>e</sup> )                | 1493          |
| de le Cappelle Jehenne              | 1500          |
| de le Cappelle Liévin               | 1492          |

| de le Cappielle Cathe-          |      |
|---------------------------------|------|
| rine (ép. Rasse Gosse)          | 1452 |
| de la Cappielle Ysabiel         |      |
| (ép. Jehan Planchon)            | 1417 |
| de le Carnoye Bauduin           | 1402 |
| de le Cathoire Jehenne          |      |
| (ép. Estienne de Lan-           |      |
| noit)                           | 1452 |
| de le Cathoire Jehenne          |      |
| (ve Vinchant Desca-             |      |
| ris)                            | 1472 |
| de le Cathoire Sainte           |      |
| (ép. Jehan de le                |      |
| Prée)                           | 1492 |
| de le Cathoire Wil-             |      |
| lemme (la v <sup>e</sup> née de |      |
| Tournay)                        | 1457 |
| de le Cathoire Wil-             |      |
| lemme                           | 1469 |
| de le Catoire Henri             | 1470 |
| de le Catoire Jehan (la         |      |
| v <sup>e</sup> née Oreille)     | 1442 |
| de le Catoire Jehan             |      |
| (l'ép. née du Pret)             | 1462 |
| de le Catoire Wille             | 1438 |
| de le Catoire Wil-              |      |
| lemme                           | 1471 |
| de le Cauchie Agnies            |      |
| (v° Regnault de                 |      |
| Viesvaing)                      | 1438 |
| de le Cauchie Jehane            | 1401 |
| de le Cauchie Jehenne           | 1438 |
| de le Cauchie Margrite          |      |
| (ép. Jaquemart de               |      |
| Laubiel)                        | 1420 |
| de le Cazerie Engue-            |      |
| rant                            | 1410 |
| de le Chielle Collart           |      |
| (l'ép. née Masenghe)            | 1422 |
| de le Chielle Jaque             | 1458 |
|                                 |      |

- 40 -

| de la Canacima Jahan                       |      | de le Oneirr Tehen (le                                |       |
|--------------------------------------------|------|-------------------------------------------------------|-------|
| de le Cessoye Jehan<br>(l'ép. née le Cocq) | 1437 | de le Croix Jehan (la<br>v <sup>e</sup> née Meurisse) | 1494  |
| de le Courbe Jehan                         | 1437 | de le Croix Jehenne                                   | 1494  |
|                                            | 1474 | de le Croix Jehenne                                   | 1416  |
| de le Courbe Marie (ve                     | 1449 |                                                       |       |
| Jaquemart Vivelois)                        | 1443 | de le Croix Jehenne                                   | 1450  |
| de le Courbe Oste et                       |      | de le Croix Jehenne                                   | 1450  |
| son épouse née de                          |      | de le Croix Jehenne                                   | 1.000 |
| Baudrenghien                               | 1475 | (ve Jehan Dubroecq)                                   | 1492  |
| de le Courbe Ostelart                      | 1489 | de le Croix Jehenne                                   |       |
| de le Court Aélix                          | 1493 | (ép. Simon Gontier)                                   | 1495  |
| de le Court Jehan (la                      |      | de le Croix Maigne                                    | 1438  |
| v <sup>e</sup> née le Machonne)            | 1432 | de le Croix Margue-                                   |       |
| de le Court Jehan (la                      |      | ritte (ép: Colart de                                  |       |
| v <sup>e</sup> née de la Hors)             | 1432 | Mondidier)                                            | 1472  |
| de le Court Maigne                         | 1451 | de le Croix Marghe-                                   |       |
| de le Court Marie (v <sup>e</sup>          |      | rite (v <sup>e</sup> de Thomas                        |       |
| Jehan Lefevre)                             | 1458 | Destables)                                            | 1494  |
| de le Court Ysabiel                        | 1433 | de le Croix Mathieu                                   |       |
| de le Crois Marie                          | 1484 | (la v <sup>e</sup> née Dorée)                         | 1445  |
| de le Croix Angniès                        | 1458 | de le Croix Oste (l'ép.                               |       |
| de le Croix Baudart                        | 1451 | née Descamps)                                         | 1452  |
| de le Croix Baudart                        | 1455 | de le Croix Rogier                                    | 1496  |
| de le Croix Gillart                        | 1458 | de le Croix Thomas                                    | 1467  |
| de le Croix Gillart (la                    |      | de le Cuvelerie Arnoul                                | 1459  |
| v <sup>e</sup> )                           | 1459 | de le Cuvelerie Jehan                                 |       |
| de le Croix Gille (la                      |      | (la v <sup>e</sup> )                                  | 1479  |
| <b>v</b> <sup>e</sup> )                    | 1409 | de le Dalle Jehan (l'ép.                              |       |
| de le Croix Gilles (la                     |      | née Desmortiers)                                      | 1452  |
| ve née Mambours)                           | 1461 | de le Dalle Jehenne (ve                               |       |
| de le Croix Gillet                         | 1494 | Alard Carpentier)                                     | 1498  |
| de le Croix Grard                          | 1426 | de le Dalle Magdelaine                                |       |
| de le Croix Haquinet                       | 1500 | (v <sup>e</sup> Gillart du Ter-                       |       |
| de le Croix Jehan (2ex.)                   | 1413 | tre)                                                  | 1475  |
| de le Croix Jehan                          | 1451 | de le Derrière Gillart                                | 1438  |
| de le Croix Jehan                          | 1468 | de le Doncque Jehenne                                 |       |
| de le Croix Jehan                          | 1488 | (v° Jehan Du Gar-                                     |       |
| de le Croix Jehan (l'ép.                   | 1400 | din)                                                  | 1438  |
| née de Noefville)                          | 1426 | de le Doncque Marie                                   | 1468  |
| de le Croix Jehan (la                      | 1460 | de le Donque Jehenne                                  |       |
| v <sup>e</sup> née le Mesre)               | 1490 | (v <sup>e</sup> Jehan Davel)                          | 1468  |
| A. Hee te Miestel                          | 1430 | ( v Jenan Daver)                                      |       |

\_

!

•

| de le Durme Jaque-                            |        |
|-----------------------------------------------|--------|
| mart (l'ép. née de                            |        |
| Winglés)                                      | 1448   |
| de le Durme Jaque-                            |        |
| mart                                          | 1461   |
| de le Durme Jaque-                            |        |
| mart (la v¢)                                  | 1466   |
| de le Durme Thiéry                            | 1456   |
| de le Faille Nicolle                          | 1484   |
| de le Falesque Cathe-                         |        |
| rine                                          | 1438   |
| de le Favarques Ysa-                          |        |
| biel                                          | 1443   |
| de le Feullie Jaque-                          |        |
| mart                                          | 1434   |
| de le Fleur Catine                            | 1421   |
| de le Fleur Henry                             | 1453   |
| de le Foeillie Colart                         |        |
| (l'ép.).                                      | 1448   |
| de le Folie Jehenne                           |        |
| (ép. Gilles Boule)                            | 1453   |
| de le Folye, dit Cou-                         |        |
| sin, Jaquemart                                | 1491   |
| de le Follie Bernard                          | 1472   |
| de le Follie Jehan                            | 1452   |
| de le Folle Pierre                            | 1402   |
| de le Fontaine Guil-                          | 1402   |
| laume                                         | 1441   |
| de le Fontaine Jehan                          | 1441   |
| (l'ép. née Castelaine)                        | 1426   |
| de le Fontaine Jehan                          | 1432   |
| de le Fontaine Jehan                          | 1432   |
| de le Fontaine Marie                          | 1436   |
| de le Fontanie Marie<br>de le Fontenelle Per- | 1440   |
|                                               | 1 40 7 |
| cheval                                        | 1467   |
| de le Fosse Allard                            | 1420   |
| de le Fosse Angniès                           | 1431   |
| de le Fosse Daniel (la                        |        |
| v <sup>e</sup> née Renard)                    | 1462   |
| de le Fosse Gilles                            | 1432   |
|                                               |        |

| de le Fosse Jehan et               |      |
|------------------------------------|------|
| son ép. née Buce                   | 1417 |
| de le Fosse Jehan (l ép.           |      |
| née Fiévée)                        | 1432 |
| de le Fosse Jehan                  | 1435 |
| de le Fosse Mehault                |      |
| (v <sup>e</sup> Jehan de le        |      |
| Planque)                           | 1451 |
| de le Fosse Piérart                |      |
| (l'ép. née de Berlai-              |      |
| mont)                              | 1456 |
| de le Fosse Piérart                |      |
| (l'ép.).                           | 1467 |
| de le Fosse Piérart                | 1477 |
| de le Fosse Willemme               | 1491 |
| de le Forge Jehan (la              |      |
| v <sup>e</sup> née du Joncquoit)   | 1484 |
| de le Forge Willaume               |      |
| (la v <sup>e</sup> )               | 1418 |
| de le Forge Willemme               | 1418 |
| de le Frasnoie Aélix               | 1452 |
| de le Frelie Jehan                 | 1486 |
| de le Frelie Willemme              | 1460 |
| de le Froidecourt Gille            | 1426 |
| de le Fueillie Angniès             |      |
| (v <sup>e</sup> Rollandle Dieule)  | 1426 |
| de le Fuellye Cathe-               |      |
| rine (ép. Jehan Du-                |      |
| mont)                              | 1426 |
| de le Galerie Marsiel              | 1464 |
| de le Galerio Piérart              |      |
| (l'ép. née Choble)                 | 1468 |
| de le Grange Jehenne               | 1414 |
| de le Grange Leurens               | 1500 |
| de le Grange Marie                 | 1460 |
| de le Ghuste Pierre                | 1415 |
| de le Ghuste Pierre                |      |
| (la v <sup>e</sup> )               | 1428 |
| Delgnies Colart (la v <sup>e</sup> |      |
| née de le Borne)                   | 1481 |
|                                    |      |

| de le Grande Espiere Je-         |      |
|----------------------------------|------|
| han (la ve née Descans)          | 1415 |
| de le Haize Catherine            | 1494 |
| de le Hamaide Gillart            | 1474 |
| de le Hamaide Henry              | 1470 |
| de le Hamaide Michiel            | 1486 |
| de le Hamaide Thiéry             | 1100 |
| (la v <sup>e</sup> née Hennette) | 1461 |
| de le Hamedde Pié-               | 1401 |
| ronne                            | 1448 |
| de le Hanerie Guille-            | 1440 |
| bert                             | 1438 |
| de le Haye Catherine             | 1468 |
| de le Haye Charles               | 1400 |
|                                  | 1491 |
| (l'ép. née Goudax)               | 1491 |
| de le Haye Guérard               | 1413 |
| de le Haye Haquinet              |      |
| de le Haye Jaquemart             | 1473 |
| de le Haye Jehan                 | 1431 |
| de le Haye Jehan                 | 1467 |
| de le Haye Jehan                 | 1467 |
| de le Haye Jehan                 | 1482 |
| de le Haye Jehan (la             |      |
| v°)                              | 1440 |
| de le Haye Jehan (la             |      |
| v <sup>e</sup> )                 | 1479 |
| de le Haye Jehan (la             |      |
| v <sup>e</sup> née de Cordes)    | 1432 |
| de le Haye Jehan (la             |      |
| v <sup>e</sup> née le Siellière) | 1442 |
| de le Haye Jehenne               | 1412 |
| de le Haye Jehenne               | 1478 |
| de le Haye Magdelaine            | 1450 |
| de le Haye Mailly                | 1456 |
| de le Haye Marguerite            | 1415 |
| de le Haye Marguerite            |      |
| (vo Jaque Ricouwart)             | 1427 |
| de le Haye Miquiel               | 1438 |
| de le Haye Miquiel               |      |
| (l'ép.)                          | 1431 |
| ··· •                            |      |

| de le Haye Piérart             | 1426  |
|--------------------------------|-------|
| de le Haye Piérart             | 1449  |
| de le Haye Pole (v° de         |       |
| Grart de Sartel, dit           |       |
| de Buisencourt)                | 1467  |
| de le Haye Thiéry              | 1467  |
| de le Haye de Maulde           |       |
| Jaquemart (l'ép. née           |       |
| Carlier)                       | 1475  |
| de le Haye de Maulde           |       |
| Jehan                          | 1470  |
| de le Haye de Maulde           |       |
| Jehane                         | 1482  |
| de le Haye de Maulde           |       |
| Marguerite                     | 1457  |
| de le Haye de Maulde           |       |
| Marguerite (v <sup>e</sup> Ja- |       |
| quemart Collechon)             | 1455  |
| de le Haye de Maulde           |       |
| Margot                         | 1484  |
| de le Hecke Ysabiel            | 1461  |
| de le Hecq Jehenne             |       |
| (ép. Piérart Lam-              |       |
| bie <b>r</b> t)                | 1468  |
| de le Herde Gilliart           | 1443  |
| de le Hiecque Calotte          | 1485  |
| de le Hiecque Jehenne          | 1485  |
| de le Hiede Jehane (ve         |       |
| Piettre de Biernes)            | 1465  |
| de le Houcque Andrieu          | 1471  |
| de le Houe Maigne (ve          |       |
| de Jehan de le Tray-           |       |
| son et ép. de Jaque-           |       |
| mart de Thuns)                 | 1406  |
| de le Houe Marguerite          |       |
| (v <sup>e</sup> Guillaume du   | 1 400 |
| Bos)                           | 1438  |
| de le Houque Guérart           | 1483  |
| de le Houssière Alarts         |       |
| (la v <sup>e</sup> )           | 1440  |

| de le Houssière Jehane<br>(v <sup>e</sup> Colart Braque- | 1400 |
|----------------------------------------------------------|------|
| laire)                                                   | 1483 |
| de le Houssière, dit                                     |      |
| de Rosne, Lottart                                        |      |
| (l'ép. née de Wielle)                                    | 1423 |
| de le Houssière Mar-                                     |      |
| guerite                                                  | 1434 |
| de le Houssière Pierre                                   |      |
| (la v <sup>e</sup> )                                     | 1492 |
| de le Houssière Robert                                   |      |
| (l'ép.)                                                  | 1413 |
| de le Houssière Wil-                                     |      |
| laume (la v° née de                                      |      |
| la Broye)                                                | 1490 |
| de le Houssière Wil-                                     |      |
| lemme                                                    | 1476 |
| de le Houssière Ysabel                                   |      |
| (v <sup>e</sup> Jaquemart du                             |      |
| Mont)                                                    | 1448 |
| de le Jonquière Sainte                                   |      |
| (ép. Jehan Le Roy)                                       | 1438 |
| de le Lacquemaye Ca-                                     |      |
| therine (ép. Jehan                                       |      |
| Desnoettes)                                              | 1441 |
| de le Ligne Thomas                                       |      |
| (la v <sup>e</sup> )                                     | 1485 |
| de le Lis Gilliart                                       | 1428 |
| de le Lis Gilart (la v <sup>e</sup> )                    | 1451 |
| de le Lis Ysabiel                                        | 1447 |
| de le Liene Pierre                                       | 1419 |
| Delelofevre Lotart                                       | 1406 |
| de le Longue Mahieu                                      |      |
| (l'ép. née Padonne)                                      | 1452 |
| De le Louvière Théry                                     | 1450 |
| de le Lungne Cate-                                       |      |
| rine                                                     | 1452 |
| de le Lungne Cathe-                                      |      |
| rine (ép. Goussoul                                       |      |
| Jehan, dit Pottier)                                      | 1404 |
|                                                          |      |

| de le Mar Marie(v <sup>e</sup> de                      |      |
|--------------------------------------------------------|------|
| Jehan de Basaicles)                                    | 1418 |
| de le Marre Jehan (la                                  |      |
| v <sup>e</sup> née Belin)                              | 1475 |
| de le Marre Simon-                                     |      |
| nette (v <sup>e</sup> Jansson                          |      |
| Lefevre)                                               | 1459 |
| de le Marselle Denis                                   | 1438 |
| de le Masure Jaque-                                    |      |
| mart                                                   | 1446 |
| de le Masure Jehenne                                   | 1409 |
| de le Masure Jehenne                                   | 1.00 |
| (ép. Théry Confesse)                                   | 1437 |
| de le Masure Jehenne                                   |      |
| (ép. Jehan de Hongy)                                   | 1428 |
| de le Masure Margue-                                   | 1100 |
| rite (v <sup>e</sup> de Sandrart                       |      |
| du Pret)                                               | ]445 |
| de le Masure Pierrart                                  | 1434 |
| de le Masure Robert                                    | 1435 |
| de le Masure Sandre                                    | 1465 |
| de le Mer Kathine                                      | 1426 |
| de le Mer Jehan (la v <sup>e</sup> )                   | 1452 |
| de le Merre Jehan (la                                  |      |
| v <sup>e</sup> née de Lannoit)                         | 1446 |
| de le Mesre Jehan                                      | 1426 |
| de le Mote Jaquemart                                   |      |
| (la ve née Berlan)                                     | 1476 |
| (la v <sup>e</sup> née Berlan)<br>de le Mote Jehan (la |      |
| v <sup>e</sup> née d'Inchy)                            | 1484 |
| de le Mote Marie (v°                                   |      |
| Adam Hanse)                                            | 1419 |
| de le Mote Marie                                       | 1426 |
| de le Mote Pasque                                      | 1467 |
| de le Motte Angniès                                    |      |
| (v <sup>e</sup> de Gossuin de                          |      |
| Saint-Aubin)                                           | 1417 |
| de le Motte Angniès                                    |      |
| (ép. de Rasso le Ca-                                   |      |
| pelier)                                                | 1422 |
| • /                                                    | -    |

- 44 -

| de le Motte Caterine              | 1434 | de le Motte Maigne                 | 1418 |
|-----------------------------------|------|------------------------------------|------|
| de le Motte, dite Main-           |      | de le Motte Maigne                 | 1448 |
| narrée, Catherine                 | 1402 | de le Motte Maigne                 |      |
| de le Motte Chres-                |      | (v <sup>e</sup> Arnoul Jourde-     |      |
| tienne                            | 1438 | vant)                              | 1471 |
| de le Motte Colart                | 1483 | de le Motte Piat                   | 1418 |
| de le Motte Guérarde              |      | de le Motte Piérart                | 1452 |
| (v <sup>e</sup> Loysde le Motte)  | 1500 | de le Motte Piérart                |      |
| de le Motte Fremme                |      | (l'ép.)                            | 1485 |
| (v <sup>e</sup> Arnoul le Vrient) | 1484 | de le Motte Pierre                 |      |
| de le Motte Gossart               | 1444 | (l'ép. née Fiévée)                 | 1415 |
| de le Motte, dit de               |      | Delemotte Willeme                  | 1426 |
| Loutre, Jaquemart                 | 1402 | de le Motte Willemme               | 1460 |
| de le Motte Jehan                 |      | de le Motte Willemme               |      |
| (l'ép.)                           | 1431 | (la v° née Hanocque)               | 1462 |
| de le Motte Jehan                 | 1439 | de le Noefvecourt Ar-              |      |
| de le Motte Jehan (la             |      | noul (la v <sup>e</sup> née Cam-   |      |
| vº née du Pret)                   | 1441 | bier)                              | 1446 |
| de le Motte Jehan (la ve)         | 1450 | de le Noeuvecourt                  |      |
| de le Motte Jehan                 | 1462 | Gilles                             | 1432 |
| de le Motte Jehan                 | 1467 | de le Noghe Thomas                 |      |
| de le Motte Jehane (v°            |      | (la v <sup>e</sup> née Monnoc-     |      |
| Mahieu Destaim-                   |      | que)                               | 1476 |
| bourg)                            | 1470 | de Lens Jehan                      | 1449 |
| de le Motte Jehane                |      | de Lens Jehan et son               |      |
| (v <sup>e</sup> de Laurent le     |      | ép. née Doret                      | 1475 |
| Dangereulx)                       | 1481 | de Lens Jehenne                    | 1419 |
| de le Motte Jehane                |      | de Lens Marie (v <sup>e</sup> Jac- |      |
| (ép. Jaquemart de le              |      | quemart)                           | 1416 |
| Quennessière)                     | 1482 | de Lens Maigne (ve                 |      |
| de le Motte Jehenne               | 1438 | Jehan du Mortier)                  | 1404 |
| de le Motte Jehenne               | İ    | de Lens Piérart (l'ép.             |      |
| (ép. Jaques Plouvier)             | 1438 | née Escaillet)                     | 1476 |
| de le Motte Jehenne               | 1449 | de Lens Pierart                    | 1477 |
| de le Motte Jehenne               |      | de le Nuefvecourt Er               |      |
| (ép. Anthonne Coup-               | į.   | noul                               | 1409 |
| pet)                              | 1458 | de le Pasture Angniès              | 1466 |
| de le Motte Loys                  | 1500 | de le Pasture Jehan                |      |
| de le Motte Loys (la              |      | (la v <sup>e</sup> née Gigart)     | 1484 |
| v <sup>e</sup> née de le Motte)   | 1500 | de le Phalesque Je-                |      |
|                                   | 1    |                                    |      |

| henne (v <sup>e</sup> Jehan         |      |
|-------------------------------------|------|
| Bertoul)                            | 1438 |
| Deleplache Jaquemart                | 1449 |
| de le Piere Jaque (ve               |      |
| Jehan Maquet)                       | 1467 |
| de le Piere Jehenne                 |      |
| ( <b>v</b> <sup>e</sup> Jehan Buée) | 1427 |
| de le Piere Josse (la               |      |
| <b>v</b> e)                         | 1460 |
| de le Pierre Caterine               |      |
| (ép. Phelippart du                  |      |
| Gardin)                             | 1414 |
| de le Pierre Jaques                 | 1413 |
| de le Pierre Jaque (la              |      |
| <b>v</b> <sup>e</sup> )             | 1421 |
| de le Pierre Jaque (v°              |      |
| Guillaume Vergelois)                | 1487 |
| de le Pierre Jehan                  | 1403 |
| de le Pierre Jehane                 |      |
| (ép. Jehan de Han)                  | 1467 |
| de le Pierre Josse                  | 1444 |
| Delepierre Katherine                |      |
| (ép. Estevenart de                  |      |
| Noyelle)                            | 1444 |
| de le Pierre Margue-                |      |
| rite (v° Jehan Ras-                 |      |
| seneur)                             | 1432 |
| de le Pierre Pierres                | 1444 |
| de le Pierre Ysabiel                | 1459 |
| de le Plancque, dit                 |      |
| Quevallet, Adrien                   |      |
| l'ép. née Faucon-                   |      |
| nier, dit le Brun)                  | 1494 |
| de le Plancque Cate-                |      |
| rine                                | 1433 |
| de le Plancque Gille                | 1438 |
| de le Plancque Jehan                | 1482 |
| de le Plancque Jehen-               |      |
| ne (ép. Estievenart                 |      |
| Polet)                              | 1456 |
|                                     |      |

| de le Plancque Jehen-                          |              |
|------------------------------------------------|--------------|
| ne (ép. Jehan Loise-                           |              |
| leur)                                          | 1484         |
| de le Plancque Péron-                          |              |
| ne (ép. Loys Souhet)                           | 1482         |
| de le Planque Alard                            | 1491         |
| de le Planque Bertre-                          |              |
| mieu                                           | 1460         |
| de le Planque Engue-                           |              |
| rant (la v <sup>e</sup> )                      | 1466         |
| de le Planque Ghuis                            | 1419         |
| de le Planque Gille                            |              |
| (ve Hector le Van)                             | 1460         |
| de le Planque Jaques                           | 1.00         |
| (la ve née de le Vexte)                        | 1490         |
| de le Planque Jehan                            |              |
| (la v <sup>e</sup> )                           | 1451         |
| de le Planque Jehan                            | 1901         |
| (la v <sup>e</sup> née de Moussin)             | 1461         |
| de le Planque Jehan                            | 1476         |
| de le Planque Jehan                            | 1484         |
| de le Planque Jehane                           | 1404         |
| (v <sup>e</sup> Thomas le Coul-                |              |
| tre)                                           | 1472         |
| de le Planque Jehan                            | 1487         |
| de le Planque Marie                            | 1.401        |
| (v <sup>e</sup> Jehan Belin)                   | 1462         |
| de le Planque Mar-                             | 1402         |
| guerite (ép. Jehan                             |              |
| <b>e</b> , <u>-</u>                            | 1465         |
| Bouton)<br>de la Diangua Mastin                | 1465<br>1461 |
| de le Planque Martin                           |              |
| de le Planque Thiery<br>de le Porte Arnoul (la | 1474         |
|                                                | 1498         |
| v <sup>e</sup> née Wantour)                    | 1436         |
| de le Porte Arnoul (la                         | 1440         |
| v <sup>e</sup> née de Wantour)                 | 1446         |
| de le Porte Grardin                            | 1484         |
| de le Porte Jaquemart                          | 1417         |
| de le Porte, dit Rifflart,                     | 1.000        |
| Jaquemart                                      | 1438         |

\_\_\_

| - 46 | • |
|------|---|
|------|---|

| 1 1 D. J. T.L.                      |      | le le Distine Dissue                       | 1405  |
|-------------------------------------|------|--------------------------------------------|-------|
| de le Porte Jehane                  | 1479 | de le Rivière Pierre<br>de le Rocamgne Ha- | 1495  |
| (v <sup>e</sup> Pierre Bocq)        | 1479 | •                                          | 1458  |
| de le Porte Jehanne                 |      | quinet                                     |       |
| (v <sup>e</sup> Bertran Henne-      | 1407 | de le Royère Gillart                       | 1485  |
| bert)                               | 1467 | de le Royère Guilbert                      | 1472  |
| de le Porte Katherine               |      | de le Rue Agnès (v•                        | 1 (00 |
| (v <sup>e</sup> Willemme le         | 1.00 | de Gillart le Fevre)                       | 1490  |
| Rust)                               | 1463 | de le Rue Caterine                         |       |
| de le Porte Mahieu                  | 1461 | (ép. Colart Ogive)                         | 1425  |
| de le Porte Maie                    | 1437 | de le Rue Caterine                         |       |
| de le Porte Marie (v <sup>e</sup>   |      | (v <sup>e</sup> Jehan de Lattre)           | 1440  |
| Pierre Daigremont)                  | 1425 | de le Rue Gillart                          | 1479  |
| de le Porte Marie (v <sup>e</sup>   |      | de le Rue Haquinet                         | 1473  |
| Jehan Carlier)                      | 1473 | de le Rue Jehenne                          | 1421  |
| de le Porte Martin                  | 1483 | de le Rue Jehenne                          | 1468  |
| de le Porte Porrus                  | 1465 | de le Rue Lucq                             | 1447  |
| de le Porte Ysabiel (v <sup>e</sup> |      | de le Rue Margueritte                      | 1412  |
| de Piettre le Cocq)                 | 1417 | de le Rue Maigne (v <sup>e</sup>           |       |
| de le Poucque Johan                 | 1423 | Gille Gontier)                             | 1418  |
| de le Prée Caterine                 |      | de le Rue Maigne                           | 1426  |
| (v <sup>e</sup> Ernoult Truble)     | 1417 | de le Rue Maigne                           | 1427  |
| de le Prée Jaquemart                | 1441 | de le Rue Marie (v° Je-                    |       |
| de le Prée Jaques                   | 1441 | han Delemer)                               | 1452  |
| de le Prée Jehan (la                |      | de le Rue Oste                             | 1490  |
| ve née Magnet)                      | 1490 | de le Rue Piettre                          | 1471  |
| de le Prée Johan (l'ép.)            | 1472 | de le Rue Piettre (la                      |       |
| de le Prée Jehanne                  | 1427 | v <sup>e</sup> née Briarde)                | 1494  |
| de le Prée Jehenne                  | 1430 | de le Ruelle Jehanne                       | 1468  |
| de le Prée Maigne                   | 1422 | de le Ruielle Jehenne                      |       |
| de le Prée Piérart                  | 1444 | (ép. de Jaques Mau-                        |       |
| de le Prée Pierre                   | 1426 | dois)                                      | 1418  |
| de le Prée Rogier                   | 1427 | de le Ruielle Mahieu                       | 1452  |
| de le Quennessière Ja-              |      | de le Ruyelle Jehan                        | 1441  |
| quemart (la ve née                  |      | de le Ruyelle Jehane                       |       |
| de le Motte)                        | 1482 | (ép. Jak Maudois)                          | 1426  |
| de le Renardrie Leu-                |      | de le Sauch Coppart                        | 1444  |
| rence (v <sup>e</sup> Nicaise de    |      | de le Sauch Jehan                          | 1415  |
| Lombray)                            | 1483 | de lo Sauch Jehan                          | 1430  |
| de le Rivière, dit Flo-             |      | de le Sauch Jehan (la                      |       |
| quet, Jehan                         | 1472 | ve née le Conreur)                         | 1482  |
| Jacob & crime                       | ~    | v nee to content                           |       |

| de le Sauch Thomas<br>(la v <sup>e</sup> )<br>de le Saulch Florence          | 1443  |
|------------------------------------------------------------------------------|-------|
| (v <sup>e</sup> Rogier le Lou-<br>che)<br>de le Saulch Jaque (v <sup>e</sup> | 1493  |
| Bernard Coutelier)                                                           | 1479  |
| de Lescluse Adrien                                                           | 1427  |
| de Lescluse Jehane                                                           | 1426  |
| de le Signe Nicaise                                                          |       |
| (l'ép.)                                                                      | 1497  |
| de le Signes Mahieu                                                          |       |
| (la v° née Henrie)                                                           | 1445  |
| Delesniez Aelis                                                              | 1415  |
| de le Sente Vas (la v <sup>e</sup> )                                         | 1452  |
| de Lespée Angniès                                                            | 1439  |
| de Lespiere Jaques                                                           |       |
| (la v <sup>e</sup> )                                                         | 1401  |
| de Lespierre Jehane                                                          |       |
| (ép. Piérart Bataille)                                                       | 1457  |
| de Lespiere Ysabiel                                                          |       |
| (ép. Jehan Vanin)                                                            | 1452  |
| de Lespine Jehan                                                             | 1449  |
| de Lespine Jehan                                                             | 1462  |
| de Lespine Jehan                                                             | 1474  |
| de Lespine Johan (la                                                         |       |
| v <sup>e</sup> née Halrée)                                                   | 1476  |
| de Lespine Jehanne                                                           | 1438  |
| de Lespine Josne                                                             | 1486  |
| de Lespine Maigne                                                            | 1,00  |
| (v <sup>e</sup> de Jehan Martin)                                             | 1405  |
| deLespine Pieronne (ép.                                                      | 1400  |
| Jehan le Monnier)                                                            | 1460  |
| de Lessines Jehan                                                            | 1463  |
| Delestockoit, dite Bour-                                                     | 1400  |
| ghette, Catherine                                                            | 1412  |
| de Lestocq Catherine                                                         | 1426  |
| de Lestocquoit Jehen-                                                        | 1720  |
| ne (ve de Jehan                                                              |       |
| Hacquet)                                                                     | 1412  |
| macquoy                                                                      | 1-116 |

| de Lestocquoit Jehen-               |      |
|-------------------------------------|------|
| ne                                  | 1432 |
| Delestrée Maigne                    | 1413 |
| de Lestrique Jossequin              | 1490 |
| de le Tanerie Guyotte               |      |
| (ve Daniel Desfar-                  |      |
| vanques)                            | 1442 |
| de le Tenre Henri                   | 1422 |
| de le Tombe Olivier                 | 1425 |
| de le Tombe Olivier                 |      |
| (la v <sup>e</sup> née Delarsin)    | 1438 |
| de le Tombe Piérart                 | 1462 |
| de le Tour, dit Hac-                |      |
| quet. Jehan                         | 1438 |
| de le Trayson Jehan                 |      |
| (la v <sup>e</sup> )                | 1406 |
| de Leuse Guérart (la                |      |
| V <sup>e</sup> )                    | 1434 |
| de Leuse Jehan                      | 1471 |
| de Leuse Pierre                     | 1428 |
| de Leuse Mahieu (2 ex )             | 1418 |
| de Leuse Margherite                 |      |
| (v <sup>e</sup> Pierart Le Roy)     | 1429 |
| de Leuse Roland                     | 1484 |
| de Leuze Jaquemart                  |      |
| (la v <sup>e</sup> née Pottiere)    | 1453 |
| de Leuze Jehenne                    | 1460 |
| de le ValCatherine (v°              |      |
| Jaque Croquevilain)                 | 1409 |
| de le Val Charles (la               |      |
| ve née de Buille-                   |      |
| mont)                               | 1426 |
| de le Val Colart (la                |      |
| v <sup>e</sup> née Sadoine)         | 1498 |
| de le Val Jehenne (ve               |      |
| Guérard Lebarbieur)                 | 1426 |
| de le Val Jehenne                   | 1434 |
| de le Val Libert                    | 1449 |
| de le Val Maigne (v <sup>e</sup> de |      |
| Jehan le Clercq)                    | 1415 |
|                                     |      |

- 48 -

| Deleval Pieronne (ép.                    | 1    | de le Vingne Gossart             | 1434  |
|------------------------------------------|------|----------------------------------|-------|
| d'Olivier Lefort)                        | 1443 | de le Vingne Jehan               | 1406  |
| de le Val Péronne (v <sup>e</sup>        |      | de le Vingne Marie               |       |
| Olivier le Fort)                         | 1468 | (ép. Watier du Car-              |       |
| de le Val Piéronne (v <sup>3</sup>       |      | noit)                            | 1499  |
| Olivier le Fort)                         | 1451 | de le Vinquière Michiel          | 1484  |
| de le Val Sandrart                       | 1405 | de le Vorde Maigne               | 1426  |
| de le Val Sandrart (la                   |      | de le Voye Martine               | 1 100 |
| v <sup>e</sup> née de Lannois)           | 1445 | (ép. Galyen le Ren-              |       |
| de le Val Willemme                       |      | teur)                            | 1473  |
| (l'ép. née Grimaulde)                    | 1432 | de le Vremont Jaque-             |       |
| de le Val Willemme                       | 1402 | mart (la venée Meu-              |       |
| (la v <sup>e</sup> née Bogarde)          | 1454 | risse)                           | 1462  |
| de le Vallée Catherine                   | 1438 | de le Walle Kathe-               | 1100  |
| de le Vallée Catherine                   |      | rine (ve Tassart Sau-            |       |
| (ép. Jehan Carpen-                       |      | ris)                             | 1441  |
| tier)                                    | 1438 | de le Wastine Biétrix            | 11.1  |
| de le Vallée Marie                       | 1446 | (v <sup>e</sup> Jehan Vergelois) | 1452  |
| de le Vée Mahieu                         | 1492 | de le Wastine Kathe-             |       |
| de le Venne Catherine                    |      | rine (ve Colart Bé-              |       |
| (ép. Jehan le Bar-                       |      | rengier)                         | 1478  |
| bieur)                                   | 1468 | de le Wastine Loys               |       |
| de le Venne Olivier                      | 1485 | (la v <sup>e</sup> )             | 1452  |
| de le Venque Gillart                     | 1439 | de le Wastine, dit Was-          | -     |
| de le Venquière Maigne                   | 1426 | tinoize Maigne (v°               |       |
| de le Versée Jaqueline                   | 1483 | de Pierre Garche-                |       |
| de le Vexte Jehenne                      | 1419 | nier)                            | 1417  |
| de le Vexte Jehenne                      |      | de le Wastine, dit Was-          |       |
| (ép. Jaques Vinchant)                    | 1419 | tinoize Maigne (ve               |       |
| de le Vexte Jehenne                      |      | de Pierre Garche-                |       |
| (v <sup>e</sup> de Jaques de le          | i    | nier)                            | 1426  |
| Planque)                                 | 1490 | de le Wastine Mar-               |       |
| de le Vigne, dit de                      |      | guerite (v <sup>e</sup> Gilles   |       |
| Haynau, Jehan                            | 1404 | Wauquier)                        | 1449  |
| de le Vigne Piérart                      | 1426 | Delewielle Téry                  | 1416  |
| Deleville Piéronne                       | 1407 | de le Worde Arnoul               | 1486  |
| de le Vincourt Jehan                     |      | de Lezanes Katherine             |       |
| (l'ép.)                                  | 1433 | (ép. Piérart Hibon)              | 1446  |
| de le Vincourt Jehan                     |      | de Liauwe Diérin                 | 1413  |
| (la v <sup>e</sup> née d <b>es</b> Pars) | 1476 | de Liauwe Haquinet               | 1448  |
|                                          |      | -                                |       |

L

-

| de Liauwe Hue (la v <sup>e</sup> )    | 1440  |
|---------------------------------------|-------|
| de Liauwe Jehan                       | 1415  |
| de Liecout Piéronne (v <sup>e</sup>   | 1     |
| Leurench Dufrasne)                    | 1414  |
| de Liekerke Ricouart                  | 1452  |
| Deliere Jehenne                       | 1426  |
| de Lieveques Marie                    | 1498  |
| de Ligne Jehan                        | 1413  |
| de Ligny Gilliart                     | 1426  |
| de Ligny Gilliart (l'ép.              |       |
| née Aulet)                            | 1426  |
| de Ligny Jehenne (ve                  |       |
| Gillart Dacre)                        | 1473  |
| de Lille Jehenne                      | 1454  |
| de Lille Katherine                    | 1486  |
| de Lille Mathieu (la v <sup>e</sup> ) | 1409  |
| de Lille Miquiel                      | 1433  |
| de Lille Miquiel (la ve               |       |
| née Bertencroix)                      | 1436  |
| Delimons Jehan                        | 1438  |
| Deliot Willemme (l'ép.                |       |
| née Carpentier)                       | 1452  |
| de Liquenescht Jehenne                |       |
| (v <sup>e</sup> Josse de le Piere)    | 1460  |
| de Lisemot Willemme                   |       |
| (la v <sup>e</sup> )                  | 1473  |
| de Lissy Jehenne                      | 1439  |
| de Loeze Marie                        | 1433  |
| de Loiaucourt Gilles                  | 1491  |
| de Lombray Agnès (v <sup>e</sup>      |       |
| Jehan du Molin)                       | 1145  |
| de Lombray Jehenne                    | 1484  |
| de Lompret Watier                     | 1454  |
| Delongcourt Maigne                    |       |
| (ve Jehan Balcart)                    | 1414  |
| de Longhalines Gillart                | 1437  |
| de Longhebrune Marie                  | 1426  |
| de Lonnaing Henry                     | 1419  |
| de Lortie Jehenne                     | l 452 |
| de Lortie Rogier                      | 1467  |
| ANNALES. X.                           |       |

| de Lortioir Mengne                   |      |
|--------------------------------------|------|
| (v <sup>e</sup> Jehan de la          |      |
| Bruyère)                             | 1422 |
| de Los Agnès                         | 1484 |
| de Los Angniès (v <sup>e</sup> Je-   |      |
| han Doffu)                           | 1437 |
| de Los Jehan                         | 1480 |
| de Los Jehenne                       | 1434 |
| de Los Richardin                     | 1473 |
| de Lourgon Colart                    | 1427 |
| de Louvaing Baudart                  | 1462 |
| de Louvain Simon                     | 1488 |
| de Loy Aymon                         | 1489 |
| de Loyaucourt Jehan                  | 1487 |
| Delplanque Jaques (la                |      |
| v <sup>e</sup> née Daubegny)         | 1420 |
| de Lupart Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1463 |
| de Luxembourg Thiel-                 |      |
| leman (l'ép.)                        | 1418 |
| de Lymage Guillaume                  |      |
| (la v <sup>e</sup> née de Ber-       |      |
| merain)                              | 1435 |
| de Lymage Guillaume                  |      |
| (la v° née de Ber-                   |      |
| merain)                              | 1453 |
| de Maffles, dit Briet                |      |
| Jaquemart                            | 1451 |
| de Mahoie Catherine                  | 1452 |
| de Mainwault Maigne                  | 1441 |
| de Mainwaut Catherine                | 1413 |
| de Malines Jehan (la                 |      |
| v <sup>e</sup> née Collemart)        | 1467 |
| de Maloi Maigne (v <sup>e</sup>      |      |
| Mahieu Godescault)                   | 1418 |
| de Mambours Yde (v <sup>e</sup>      |      |
| Gillart de le Croix)                 | 1459 |
| de Manchion Agnès (ve                | •    |
| Jehan Laderière)                     | 1432 |
| de Manuy Jehan (l'ép.                | 1440 |
| née de Mousqueron)                   | 1442 |
|                                      | 4    |

| de Maquembeque Chris-             |      | de Maubray Jaques               | 1436 |
|-----------------------------------|------|---------------------------------|------|
| toph <b>e</b>                     | 1461 | de Maubray Jaques               | 1453 |
| de Maraiges Catherine             | 1426 | de Maubray Jaques               |      |
| de Marchelle, dite                |      | (la v <sup>e</sup> )            | 1457 |
| Dourdonne, Marie                  | 1425 | de Maubray Jehan                | 1466 |
| de Marcoing Cathe-                |      | de Maubray Jehan                | 1475 |
| rine                              | 1480 | de Maubray Jehan (la            |      |
| des Mares Anthonne                | 1483 | v <sup>e</sup> née de Sus le    |      |
| des Mares Jehenne (v <sup>e</sup> |      | dicque)                         | 1496 |
| Bauduin de Campes)                | 1479 | de Maubray Jehenne              |      |
| de Margais Miquiel                | 1439 | (ép. Colart Boury)              | 1485 |
| de Margais Robin                  | 1444 | de Maubray Martin               | 1404 |
| de Marghais Jehan                 | 1449 | de Maude Angniès                | 1418 |
| de Marque Jaquemart               | 1417 | de Mauffait Bernard             |      |
| de Marque Jacques (ép.            |      | et son ép. née Ha-              |      |
| Fournière Cathe-                  |      | nicaigne)                       | 1408 |
| rine)                             | 1411 | de Mauffait Caterine            |      |
| de Marque Jehan                   | 1416 | (v <sup>e</sup> Jehan Lotriel)  | 1421 |
| de Marque, dit Cam-               |      | de Maulde Caterine              |      |
| brelent, Jehan (la                |      | (v <sup>e</sup> Jaquemart le    |      |
| v° née de Baudren-                |      | Coryer)                         | 1420 |
| ghien)                            | 1438 | de Maulde Lotart                |      |
| de Marques Collette               | 1486 | (l'ép.)                         | 1463 |
| de Marquelies Jehan               | 1438 | de Maulde Marie (ve             |      |
| de Marquette Jehan                | 1419 | Piérart Botoul)                 | 1451 |
| de Marselaire David               |      | de Maulde Miquiel               | 1413 |
| (l'ép.)                           | 1464 | de Maulde Phelippot             | 1467 |
| de Marsselare David               | 1470 | de Maulde Ramaige               |      |
| de Martigny Jehan                 |      | (la v <sup>e</sup> née Dimenche |      |
| (la v <sup>e</sup> )              | 1492 | dit le Lombart,                 | 1467 |
| de Martimont Philip-              |      | de Maulde Willaume              | 1417 |
| part (l'ép. née Car-              |      | de Maulx Leurens                | 1485 |
| lier)                             | 1453 | de Masnuy Marie (ép.            |      |
| de Martimon Philippe              | 1476 | Jehan de Roque-                 |      |
| de Martimont Philippe             | 1467 | gnies)                          | 1470 |
| de Martre Maigne (ve              |      | de Mazengarbe Mahieu            | 1485 |
| de Jehan Thibert)                 | 1444 | de Melan Haignon                | 1489 |
| de Marvis Jehan (l'ép.            |      | de Melan Jaquemart              | 1484 |
| née Doremus)                      | 1475 | de Melan Jehenne (ve            |      |
| de Maubray Jaques                 | 1421 | Alart Ferment)                  | 1452 |
|                                   |      | •                               |      |

- 50 -

| de Melembourcq Ca-                     |      |
|----------------------------------------|------|
| therine (v <sup>2</sup> Jehan          |      |
| Tuscap)                                | 1438 |
| de Mélis Ysabiel                       | 1418 |
| de Melle Baudart                       | 1467 |
| de Melun Guillaume                     | 1466 |
| Demes Jaques                           | 1409 |
| de Menin Colart                        | 1452 |
| Demsrode Margue-                       |      |
| ritte                                  | 1401 |
| de Merlan, dit Marc                    |      |
| de Merlan, dit Marc<br>d'Argent, Marie | 1480 |
| de Merlain Jehane                      | 1462 |
| de Merle Climenche                     |      |
| (ve Valentin Cau-                      |      |
| dron)                                  | 1483 |
| de Merle Michel (la                    |      |
| v <sup>e</sup> née du Pret)            | 1438 |
| de Merle Michiel (la                   |      |
| v <sup>e</sup> née Canonne)            | 1481 |
| de Merle Pierre                        | 1483 |
| de Merre Gilles                        | 1468 |
| de Mers, dit de Mar-                   |      |
| celle Thiéry                           | 1461 |
| De Messines Alart et                   |      |
| Jehenne Potiere                        | 1451 |
| de Messines Alart (l'ép.               |      |
| née Potier)                            | 1452 |
| de Meules Willemme                     | 0.2  |
| (la v <sup>e</sup> )                   | 1492 |
| de Milan Jehan                         | 1484 |
| de Milan Pietre                        | 1450 |
| Demileville Jehan                      | 1464 |
| Demilleville Biétrix                   |      |
| (ép. Jehan de Ba-                      |      |
| vais)                                  | 1418 |
| de Mommalle Jehanne                    |      |
| (ve Hellin Wique-                      |      |
| mie)                                   | 1467 |
| de Monchy Jehan                        | 1426 |
|                                        |      |

| de Mondidier Alde-               |      |
|----------------------------------|------|
| gonde (ép. Alexis                |      |
| Escaillet)                       | 1492 |
| de Mondidier Cathe-              |      |
| rine                             | 1499 |
| de Mondidier Colart              |      |
| (l'ép. née de le                 |      |
| Croix)                           | 1472 |
| De Mondidier Kathe-              |      |
| rine (ép. de Oulfart             |      |
| le Maire)                        | 1449 |
| de Mondidier Mathieu             |      |
| $(la v^{\epsilon})$              | 1473 |
| de Mondidier Piérart             | 1441 |
| de Monfort Helle                 | 1421 |
| de Mongnies Jaque-               |      |
| mart                             | 1448 |
| de Monpichon Jehan               |      |
| (la v <sup>e</sup> )             | 1407 |
| de Montasie Marie                | 1441 |
| de Montdor Bastien               | 1484 |
| de Monnaulx Jehan                |      |
| (l'ép.)                          | 1450 |
| de Monstroel Kathe-              | 100  |
| rine (v <sup>e</sup> Jehan de    |      |
| Rassoncamp)                      | 1458 |
| de Monstrœul Marie               | 100  |
| (ép. Jehan Petit)                | 1438 |
| de Montegny Margue-              | 1400 |
| rite (v <sup>e</sup> Ghillain de |      |
| Reutre)                          | 1493 |
| de Montlandry Jehan              | 1438 |
| de Montosiel Raoul               | 1439 |
| de Montretout Pié-               | 1400 |
| rart (l'ép.)                     | 1466 |
| de Montvaulx Pie-                | 1400 |
| ronne (v <sup>e</sup> Mikiel     |      |
| de Lannois)                      | 1497 |
| de Morcourt Gontier              | 1491 |
| (l'ép.)                          | 1424 |
| /r eh.)                          | 1424 |

- 52 -

| de Morcourt Jaque-                |      |  |
|-----------------------------------|------|--|
| mart (la v <sup>e</sup> née Pré-  |      |  |
| voste)                            | 1415 |  |
| de Morcourt Jehan                 | 1404 |  |
| de Morcourt Jehan                 | 1443 |  |
| de Morcourt Jehan                 | 1449 |  |
| de Morcourt Jehan                 | 1452 |  |
| de Morcourt Jehan                 | 1455 |  |
| de Morcourt Jehane                |      |  |
| (v <sup>e</sup> de Simon du       |      |  |
| Gardin)                           | 1456 |  |
| de Morcourt Marie                 |      |  |
| (v <sup>e</sup> Jehan Butor)      | 1432 |  |
| de Morcourt Piere                 | 1416 |  |
| de Morcourt Piérart               |      |  |
| (l'ép.)                           | 1401 |  |
| de Moriaumez Jaque-               |      |  |
| line (v <sup>e</sup> Jehan Dys)   | 1492 |  |
| de Moriaumez Jehan                |      |  |
| (la v <sup>e</sup> née de Haluin) | 1423 |  |
| de Moriaumez Marie                | 1426 |  |
| de Moriaumez Mi-                  |      |  |
| quiel (la v <sup>e</sup> )        | 1474 |  |
| de Moriane Jehan                  | 1438 |  |
| de Moriliés Jenine                | 1484 |  |
| de Morroit Jehane (ve             |      |  |
| Guerart de Gram-                  |      |  |
| més)                              | 1413 |  |
| de Morsuel Jehan (la              |      |  |
| v <sup>e</sup> née Argente)       | 1446 |  |
| de Mortaigne Jehane               |      |  |
| (ép. Mahieu Moriel)               | 1448 |  |
| de Mortaigne Jehenne              |      |  |
| (ép. Jehan Petit)                 | 1468 |  |
| de Mortaigne Pietre               |      |  |
| (la v <sup>e</sup> )              | 1487 |  |
| de Mortaingne Gé-                 | 1.00 |  |
| rard (la v <sup>e</sup> )         | 1408 |  |
| de Morvillers Jehan               | 1448 |  |
| De Mouchin Caterine               | 1    |  |
|                                   |      |  |

| (v <sup>e</sup> Thomas de Gran-  |       |
|----------------------------------|-------|
| rain)                            | 1452  |
| de Moulembaix dit                |       |
| Buridan Jaquemart                | 1442  |
| de Moulleurs Maigne              | 1417  |
| de Mourebais Cathe-              |       |
| rine                             | 1471  |
| de Moury Jehan (l'ép.            |       |
| née le Baillu)                   | 1471  |
| de Mouscron Jaques               | 1427  |
| de Mouscron Jaques               |       |
| (la v <sup>e</sup> née Mar-      |       |
| gritte de Mouscron)              | 1423  |
| de Mouscron Jaques               |       |
| (la v <sup>e</sup> )             | 1429  |
| de Mouscron Jehan                |       |
| (l'ép.)                          | 1483  |
| de Mouscron Jehane               |       |
| (ép. Jehan de le                 |       |
| Becque)                          | 1460  |
| de Mouscron Maingne              |       |
| (ép. Gossart Pain-               | 1 400 |
| levé)                            | 1462  |
| de Mouscron Mar-                 |       |
| gritte (v <sup>e</sup> de Jaques | 1 409 |
| de Mouscron)                     | 1423  |
| de Mousqueron Ja-                | 1413  |
| ques (l'ép.)                     | 1410  |
| de Mousqueron Jehan              | 1411  |
| dit Bronkart                     | 1411  |
| de Mousqueron Ysa-               |       |
| bel (ép. Jehan de                | 1442  |
| Manuy)<br>de Moussin Margue-     | 1470  |
| rite (v <sup>e</sup> Jehan de le |       |
| Planque)                         | 1461  |
| de Moustiers Agnès               | 1401  |
| (ve Jehan Tuepain                |       |
| dit Petit)                       | 1470  |
| de Moustiers Sandrard            | 1472  |
| ue mulismers Galluraiu           |       |

| de Mouvaulx Jehan                | 1453  |
|----------------------------------|-------|
| de Mouvaulx Jehan                |       |
| (la v <sup>e</sup> née Mortier)  | 1488  |
| de Muclembroucke Je.             |       |
| hanne                            | 1482  |
| de Mylescamps Jehan              |       |
| (la v° née Gaske-                |       |
| nolle)                           | 1437  |
| de Nelle Eloy                    | 1426  |
| d'Enghien Andrien                | 1491  |
| Denier Jehan                     | 1420  |
| Denier Jehan                     | 1422  |
| de Nieubourg Jaque-              | 11~~  |
| mart (l'ép. née le               |       |
| Fevre)                           | 1500  |
| de Nieules Jaquemart             | 1426  |
| de Nieules Jaquemart             | 1420  |
| Denis Gilliart                   | 1457  |
|                                  | 1400  |
| Denis Jehan (l'ép.               | 1 400 |
| née du Parcq)                    | 1423  |
| Denise Colart                    | 1452  |
| Denise Jehanne                   | 1418  |
| Denise Jehenne                   | 1482  |
| Dennequin Jehan                  | 1484  |
| Dennetières Amoury               |       |
| (la v <sup>e</sup> née le Cocq)  | 1457  |
| Dennetières Jaques               |       |
| (l'ép.)                          | 1451  |
| Dennetières Jaques               | 1493  |
| Dennetières Jehan                | 1404  |
| Dennetières Roland               | 1500  |
| de Noefbourg Jehan               |       |
| (la v <sup>e</sup> née le Saige) | 1467  |
| de Noefville Angniès             |       |
| (ép. Jehan de le                 |       |
| Croix)                           | 1426  |
| De Noefville Guilem-             |       |
| me (la <b>v</b> <sup>e</sup> )   | 1450  |
| de Noefville Jehan               | 1470  |
| de Noefville Wileme              | 1437  |
|                                  |       |

| de Nouveauville Er-            |      |
|--------------------------------|------|
| noul                           | 1438 |
| de Nouvauville Jehan           |      |
| (l'ép.)                        | 1439 |
| de Nouveauvillo Mai-           |      |
| gne (ép. de Jacques            |      |
| Boullet)                       | 1426 |
| de Nouveauville Ro-            |      |
| bert (la v <sup>e</sup> née du |      |
| Jaurieu)                       | 1491 |
| de Nouviauville Jehan          | 1441 |
| de Nouvielles Ysabiel          | 1418 |
| de Noyelle Colart              | 1453 |
| de Noyelle Esteve-             |      |
| nart (l'ép.)                   | 1444 |
| de Noyelle Jaquemart           | 1439 |
| de Noyelle Maigne              | 1439 |
| de Noyelle Pierart             | 1438 |
| de Nuefville Robert            | 1437 |
| Denys Jehan                    | 1429 |
| de Pailly Jaquemart            |      |
| (la v <sup>e</sup> )           | 1452 |
| De Pailly Michielle            |      |
| (v <sup>e</sup> Jaquemart de   |      |
| Pailly)                        | 1452 |
| de Paistre Daniel              |      |
| (l'ép. née Truc-               |      |
| quette)                        | 1425 |
| de Paistre Jehan               | 1425 |
| de Paris Colart (l'ép.)        | 1450 |
| de Paris Colart                | 1452 |
| de Paris Marguerite            | 1426 |
| De Paris Simon                 | 1452 |
| de Perfontaine Jehan           | 1495 |
| de Pescq Willemme              |      |
| (ve Pieron Dorcque)            | 1402 |
| Depestre Marq (ép.             |      |
| Suynarde Maigne)               | 1409 |
| de Petault Estienne            | 1441 |
| de Pierewez Jehan              |      |

.

- 54 ---

| (l'ép. née Bois-                        |       |
|-----------------------------------------|-------|
| tielle)                                 | 1420  |
| de Pieronne Angnies                     |       |
| (v <sup>e</sup> Jaques de Lan-          |       |
| noit)                                   | 1434  |
| de Piéronne Cathe-                      |       |
| rine (v. Gilles Flo-                    |       |
| ridas)                                  | 1423  |
| de Pieronne Jehenne                     | 1434  |
| de Piéronne Jehenne                     |       |
| (v <sup>e</sup> de Pierre Tue-          |       |
| pain, dit Petit)                        | 1435  |
| de Pingle Caterine (ve                  |       |
| Jehan de le Croix)                      | 1468  |
| de Pois Catherine (ve                   |       |
| de Jehan de Gris)                       | 1445  |
| de Pois Jehan (la v <sup>e</sup>        |       |
| née Doichy, dite du                     |       |
| Quesne)                                 | 1445  |
| de Pondepierre Pie-                     |       |
| ronne                                   | 1431  |
| de Pont Wayer Pie-                      |       |
| rart                                    | 1434  |
| De Potes Jehan (la v <sup>e</sup> )     | 1443  |
| de Poucques Wille-                      |       |
| mine                                    | 1442  |
| de Praddes Thille-                      |       |
| man (la ve née Beu-                     |       |
| dine)                                   | 1452  |
| de Prayaulx Adam                        | 1457  |
| de Prayaulx Jehenne                     | 1499  |
| de Priches Jehan (l'ép.                 |       |
| née Jacotte)                            | 1426  |
| de Pryenne Ysabel<br>(v° Nicaise du Vi- |       |
|                                         |       |
| vier)                                   | 1448  |
| de Quarmont Cathe-                      |       |
| rine (v <sup>e</sup> Quentin            | 1 400 |
| Dore)                                   | 1489  |
| De Quarmont Gossuyn                     | 1447  |

| de Quarmont Jaque-                  |      |
|-------------------------------------|------|
| mart                                | 1466 |
| de Quarmont Jehan                   |      |
| (l'ép. née Estalu-                  |      |
| frielle)                            |      |
| de Quarmont Jehan                   | 1454 |
| de Quarmont Jehan                   | 1468 |
| de Quarmont Jehan                   | 1472 |
| de Quarmont Jehan                   |      |
| (la v <sup>e</sup> )                | 1473 |
| de Quarmont Jehan                   | 1480 |
| de Quarmont Jehan                   |      |
| (la v <sup>e</sup> née Repus)       | 1491 |
| de Quarmont Pierart                 | 1432 |
| de Quarmont Piat                    | 1463 |
| De Quarmont Pyat                    | 1448 |
| de Quartes Anthonne                 | 1475 |
| de Quartes Jehan(lav <sup>•</sup> ) | 1459 |
| de Quartes Jehanne                  |      |
| (ép. Jehan Mauvi-                   |      |
| sin)                                | 1467 |
| de Quartes Marie (ép.               |      |
| Jehan Martin)                       | 1445 |
| de Quartes Marie (v                 |      |
| Arnoul de le Bec-                   |      |
| que)                                | 1493 |
| de Quartes, dit du                  |      |
| Saulchoy, Miquiel                   | 1488 |
| de Quartes Roland                   | 1475 |
| de Quartes Ysabel (ép.              |      |
| Toussaint Nicole)                   | 1437 |
| de Quasines Jehenne                 |      |
| (v° Jehan Buée)                     | 1413 |
| de Quiévy Gille (ép.                |      |
| Martin Fouret)                      | 1433 |
| de Quinghien Angnies                |      |
| (ép. Jehan Blondiel)                | 1426 |
| de Quinghien Gué-                   |      |
| rard (v <sup>e</sup> née Ri-        |      |
| couward)                            | 1417 |

4

.

| de Quinghien Gué-              |      |
|--------------------------------|------|
| rart                           | 1408 |
| de Quinghien Gué-              |      |
| rart et son ép. née            |      |
| de Hauteville                  | 1445 |
| de Quinghien Hue               | 1417 |
| de Quinghien Maigne            | 1426 |
| de Rahier Jehane (ve           |      |
| Valérien Bernard)              | 1474 |
| de Rahier Willemme             |      |
| (ép. Jehenne Var-              |      |
| let)                           | 1438 |
| de Raincourt Jehenne           | 1418 |
| de Rainfreville Me-            |      |
| hault (v <sup>e</sup> Guillem- |      |
| me de Lannoy)                  | 1452 |
| de Rainval Jehan               | 1438 |
| de Raisse Marguerite           |      |
| (ve Gossart Clen-              |      |
| quet)                          | 1456 |
| de Rasse Jaquette              | 1493 |
| de Rassoncamp                  | 1414 |
| de Rassoncamp Butor            | 1418 |
| de Rassoncamp Gil-             |      |
| lart (ép. née le Pis-          |      |
| senière)                       | 1432 |
| de Rassoncamp Jehan            |      |
| (la v <sup>e</sup> )           | 1458 |
| de Rassoncamp Je-              |      |
| henne (ép. Piérart             |      |
| du Mont)                       | 1419 |
| de Rassoncamp Pierart          | 1451 |
| de Rassoncamp Simon            | 1426 |
| de Ravelenghien Mar-           |      |
| guerite                        | 1407 |
| de Ravesnes Baltazar           |      |
| (la v <sup>e</sup> )           | 1483 |
| Derbaudrenghien, dit           |      |
| du Marquais, Ga-               |      |
| briël                          | 1468 |
|                                |      |

| Derbaudenghien Jehan              | 1449 |
|-----------------------------------|------|
| Derbaudenghien, dit               |      |
| du Markais, Thiéry                | 1457 |
| Derbaudrenghien Ma-               |      |
| rie (ép. de Collart               |      |
| Haccart)                          | 1426 |
| de Recquem Zegre                  |      |
| (2 ex.)                           | 1433 |
| d'Ere Colart (la v <sup>e</sup> ) | 1478 |
| de Remau Maigne (ve               |      |
| Willemme de Lise-                 |      |
| mot)                              | 1473 |
| de Rengies Maigne                 |      |
| (ve de Jehan Bloc-                |      |
| quiel)                            | 1412 |
| de Reniel Marie                   | 1478 |
| de Reumont Jehan (la              |      |
| v <sup>e</sup> née Yolent)        | 1480 |
| de Reutre Ghillain                |      |
| (la v <sup>e</sup> )              | 1493 |
| de Revel Catherine                |      |
| (ép. Jehan Carlier)               | 1476 |
| Derquisies Alixandre              | 1456 |
| Derquisies Maigne                 | 1439 |
| Derre Jaquemart (la               |      |
| v <sup>e</sup> née Buffet)        | 1467 |
| Derre Jehenne (v <sup>e</sup>     |      |
| Guillaume deGrant-                |      |
| metz)                             | 1440 |
| Derviler Jehan                    | 1472 |
| Déry Marguerite                   | 1468 |
| de Ribauval Adryen                |      |
| (la v <sup>e</sup> )              | 1406 |
| de Rieniel Julien                 | ]483 |
| de Riquebourg Je-                 |      |
| henne (v <sup>e</sup> Jehan       |      |
| Cocquide)                         | 1453 |
| de Rinval Jehan (l'ép.            |      |
| née de Henin)                     | 1423 |
| de Robertmasure Co-               |      |

| _ | 56 |  |
|---|----|--|
| - | 00 |  |

| lart (la v <sup>e</sup> née des   | 1    | de Rongy Jaquemart 1434                |
|-----------------------------------|------|----------------------------------------|
| Monchiaux)                        | 1427 | de Roque Guillebert                    |
| de Robiertmasure Jac-             |      | (la v <sup>e</sup> ) 1440              |
| quemart                           | 1438 | de Roque Jehenne 1452                  |
| de Robertmasure Je-               |      | de Roque Katherine                     |
| henne (v <sup>e</sup> de Jehan    |      | (ve Jaques Desquiens) 1462             |
| Didier)                           | 1490 | de Roquegnies Jehan                    |
| de Robiertmasure                  |      | (l'ép. née de Masnuy) 1470             |
| Pierre (la v <sup>e</sup> née de  |      | de Roquegnies Jehan 1474               |
| Wault)                            | 1461 | de Roquenghien Ja-                     |
| de Rocque Pierre                  | 1452 | quette 1468                            |
| de Rocquegnies Marie              | 1468 | de Roquenghien Pé-                     |
| de Roddés Jaquemart               |      | ronne (v <sup>e</sup> Godefroy         |
| (la v <sup>e</sup> née le Forte)  | 1426 | de le Capelle) 1484                    |
| de Roisimbos Jehan                |      | de Roquignies Jehan 1486               |
| (l'ép. née du Duret)              | 1484 | de Roques Jehan 1458                   |
| de Roisin Jehenne                 |      | de Rosne Elizabeth 1452                |
| (ép. Wattier Des-                 |      | de Rosne, dite de                      |
| wattines)                         | 1429 | Troyes Jehane 1461                     |
| de Roisin Jehenne (v <sup>e</sup> |      | de Rostelen Jehan 1474                 |
| Arnoul Roland)                    | 1493 | de Rosteleu Loys (la                   |
| de Romaen Ghodefroy               |      | v <sup>e</sup> née Yolent) 1480        |
| (ép. née de Semer-                |      | de Rosseut Maigne (v <sup>e</sup>      |
| pont)                             | 1422 | de Pierre Bourdiel) 1456               |
| de Romain Godefroit               |      | de Roteleu Jehan 1475                  |
| (l'ép.)                           | 1424 | de Rotemont Gode-                      |
| de Romain Godefroy                | 1445 | froy (l'ép. née Van                    |
| de Romain Godefroy                | 1457 | den Haine) 1465                        |
| de Romain Pierart                 | 1460 | de Rotteleu Baudart 1417               |
| de Romont Ingle                   | 1449 | de Rotteleu Pieret 1464                |
| de Ronais Jehenne                 |      | de Roubais Pasque                      |
| (ép. Coppart Tas-                 |      | (ép. Jehan Lestri-                     |
| sart)                             | 1429 | vent) 1446                             |
| de Roncamp Jehan                  | 1420 | de Roubaix Haignon 1486                |
| de Roncamps Willeme               | 1431 | de Roubaix Piérart 1476                |
| de Ronc Jehenne (v <sup>e</sup>   |      | de Roulers Angniès 1404                |
| de Mathieu Fauriel)               | 1435 | de Roullon Piérart                     |
| De Roncq Isabiel                  | 1401 | (la v <sup>e</sup> née le Longue) 1461 |
| de Ronick Jehan (la               |      | de Rouvroy, dit de                     |
| v <sup>e</sup> née Espinocque)    | 1436 | Saint-Simon Marie 1467                 |

-

| De Rumes Katerine                      | 1402 |
|----------------------------------------|------|
| de Ruyelles Jacques                    | 1418 |
| de Ruyere Jehan                        | 1488 |
| de Ruymont Jehan                       | 1463 |
| des Ablens Jehan                       | 1445 |
| des Ablens Jehan                       | 1463 |
| de Sailli Alis                         | 1413 |
| de Sailly Margritte                    | 1410 |
| (ép. de Ghuy Toriel)                   | 1422 |
| de Saint-Aubin Gos-                    | 1422 |
| suin (la ve née de le                  |      |
|                                        | 1417 |
| Motte)                                 | 1417 |
| de Saint-Aubin Jehan                   |      |
| (la v <sup>e</sup> née Hergotte)       | 1438 |
| de Saint-Amand Mai-                    |      |
| gne (ép. Jehan de                      |      |
| Nouveauville)                          | 1428 |
| de Saint-Amand San-                    |      |
| driard (la v <sup>e</sup> )            | 1434 |
| de <b>Sa</b> int-Genoi <b>s Je</b> han |      |
| (la v <sup>e</sup> )                   | 1418 |
| de Saint-Genois Je-                    |      |
| henne (ve Pieres                       |      |
| Desplanques)                           | 1483 |
| de Saint-Genois Simon                  | 1454 |
| de Saint-Ghillain Ma-                  |      |
| gne (v <sup>e</sup> Jehan Dou          |      |
| Pret dit le Mous-                      |      |
| nier)                                  | 1404 |
| de Saint-Jenois Jehan                  | 1453 |
| De Saint-Jenois Simon                  | 1450 |
| De Saint-Josse Tho-                    | 1400 |
| mas                                    | 1450 |
|                                        | 1452 |
| de Saint Leiche Je-                    |      |
| henne (ve de Tho-                      |      |
| mas Bouvelin)                          | 1448 |
| de Saint-Marcel Ca-                    |      |
| therine (ép. Jaques                    |      |
| Croquevilain)                          | 1426 |
| de Saint-Marcel Ca-                    |      |
|                                        |      |

| therine (ép. Jaques              |      |
|----------------------------------|------|
| Croquevillain)                   | 1445 |
| de Saint-Marchel De-             |      |
| nis (la v <sup>e</sup> )         | 1414 |
| de Saint-Pol Jacques             |      |
| (l'ép.)                          | 1443 |
| de Saint-Pol Jaques              | 1444 |
| de Saint-Pol Jaques              | 1449 |
| de Saint-Pol Jaques              | 1452 |
| de Saint-Pol Jaques              | 1456 |
| de Saint-Pol Jaques              | 1462 |
| de Saint-Omer Jehan              |      |
| (la v <sup>e</sup> née Payenne)  | 1441 |
| de Saint-Sevrin Ca-              |      |
| therine (v <sup>e</sup> Jehan    |      |
| Blondel de Lon-                  |      |
| villers)                         | 1437 |
| de Sainte-Boeve An-              |      |
| gniès                            | 1435 |
| de Sainte-Croix Guy              |      |
| (2 ex.)                          | 1443 |
| de Saleinghes Wil-               |      |
| lemine                           | 1475 |
| de Salemont Margue-              |      |
| rite (v <sup>e</sup> Jehan de le |      |
| Cuvelerie)                       | 1479 |
| de Salengroit Thumas             | 1443 |
| de Salinghehem Aelix             | 1453 |
| de Salinghem Ghuy                |      |
| (l'ép.)                          | 1441 |
| de Sallès Marie                  | 1451 |
| des Aloux, dite des              |      |
| Remaux Béatrix                   | 1426 |
| de Sartel, dit de Bui-           |      |
| sencourt Grard (la               |      |
| v <sup>e</sup> née de le Haye)   | 1467 |
| de Sartines Pierre (l'ép.        |      |
| née Gadebierde)                  | 1432 |
| des Aubris Ghiselin              | 1495 |
| des Aubris Jehan                 | 1471 |
|                                  | -    |

— 58 —

| des Aubry Jehan (la              |      |
|----------------------------------|------|
| v• née Hellin)                   | 1471 |
| des Aveules, dit de Flo-         |      |
| rens Arnoul (la v <sup>e</sup>   |      |
| née de Coudeborch)               | 1461 |
| des Bailles Robert               | 1490 |
| Des Blés Jehan                   | 1401 |
| Descaharies Jehenne              | 1412 |
| Descamain Jehane (v <sup>e</sup> |      |
| Jaques du Marès)                 | 1481 |
| Descamaing Béatrix               | 1441 |
| Descamaing Bétrix (v°            |      |
| Jehan Boussard)                  | 1421 |
| Descamaing Catherine             |      |
| (v <sup>e</sup> Jehan Pouret)    | 1419 |
| Descamaing Jehan                 |      |
| (l'ép. née de Fero)              | 1462 |
| Descamaing Philippe              |      |
| (ép. Roland de le                |      |
| Croix)                           | 1455 |
| Descamaing Olivier               | 1.00 |
| (la v <sup>e</sup> née des Far-  |      |
| vacques)                         | 1426 |
| Descamaing Robert                | 1466 |
| Descames Willemme                | 1448 |
| des Campiaux Maigne              | 1431 |
| des Campiaux Pierre              | 1413 |
| des Campiaux Piere               | 1416 |
| Des Campiaulx Pierre             | 1422 |
| Descams Béatrix (v <sup>e</sup>  |      |
| Jehan de la Grande               |      |
| Espiere)                         | 1415 |
| Descamps Adam                    | 1419 |
| Descamps Anne (ép.               |      |
| Osse de le Croix)                | 1452 |
| Descamps Caterine                |      |
| (ép. Jehan Falois)               | 1467 |
| Descamps Gillette                | 1500 |
| Descamps Herman                  | 1000 |
| (l'ép. née Rachine)              | 1448 |
| It op. nee maonino)              | 1440 |

| Descamps Jaquemart                   | 1408 |
|--------------------------------------|------|
| Descamps, dit de Fre-                |      |
| tin Jaquemart                        | 1445 |
| Descamps Jehan (l'ép.)               | 1452 |
| Descamps Jehan                       | 1499 |
| Descamps Jenninne                    | 1452 |
| Descamps Martin (la v <sup>e</sup> ) | 1474 |
| Descamps Péronne                     | 1444 |
| Descamps Philippe                    | 1452 |
| d'Escanafle Gilles                   | 1467 |
| d'Escanafie Jehenne                  | 1421 |
| d'Escanaffle Jehenne                 |      |
| (ve Piérert de Henan)                | 1438 |
| Descaries Angniès                    |      |
| (ép. Jaquemart Mile)                 |      |
| <b>Descaries</b> Jacques             | ]448 |
| <b>Descaries</b> Pierart             | 1460 |
| Descaries Vinchant                   | 1448 |
| Descaries Ysabel (ép.                |      |
| Jehan Mille)                         | 1480 |
| Descaris Vinchant (la                |      |
| v <sup>e</sup> née de le Catoire)    | 1472 |
| Descarnes Jehan                      | 1482 |
| Descarp Gillart                      | 1448 |
| Descarp, dite Cres-                  |      |
| pielle (Maigne)                      | 1441 |
| Descatoires Pierre (la               |      |
| v°)                                  | 1402 |
| Descauffours Jehenne                 |      |
| (ép. de Jehan Dou-                   | 1406 |
| ponchiel)                            | 1406 |
| Descauffours Jehenne                 |      |
| (v <sup>e</sup> Jehan Dupon-         | 1411 |
| chiel)                               | 1411 |
| des Cauffours Jehenne                |      |
| (v <sup>e</sup> Jehan Dupon-         | 1414 |
| chiel)                               | 1414 |
| des Cauffours Jehenne                |      |
| (v <sup>e</sup> Jehan du Pon-        | 1429 |
| chiel)                               | 14%9 |

| Descauffours Maigne                 |      |
|-------------------------------------|------|
| (ép. Jehan Leman)                   | 1477 |
| Descauffours Ondine                 |      |
| (v <sup>e</sup> Jaquemart Jo-       |      |
| seph)                               | 1453 |
| Descauld Jeban (la ve               |      |
| née Goudelin)                       | 1482 |
| Descauld Jehenne (ve                |      |
| Jehan Procureur)                    | 1465 |
| Descauld Maigne                     | 1467 |
| Descauld Simon                      | 1426 |
| Descauld Thiéry                     | 1488 |
| Descault Gille (ép.                 |      |
| Gillart Martin)                     | 1484 |
| Descault Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1410 |
| Descaut Sohier (la v <sup>e</sup> ) | 1412 |
| Deschariée Jehan (la                |      |
| ve née Broustin)                    | 1490 |
| Descerpes Jehan                     | 1419 |
| Descleppes Ysabiel                  | 1438 |
| Descoche Jehan                      | 1409 |
| Descornais Colart (la               |      |
| ve née Buisine)                     | 1470 |
| Descornais Wattier                  | 1468 |
| Descornés Colart                    | 1484 |
| de Scot Watier                      | 1453 |
| Descotte Colard                     | 1426 |
| Descours Marguerite                 |      |
| (v <sup>e</sup> Jehan Gonthier)     | 1407 |
| de Screp, dit Cordier               |      |
| Thiéry                              | 1438 |
| Descroyelles Jehane                 | 1472 |
| Descurieux Jaques                   | 1418 |
| Descurieux, dit Pier-               |      |
| redo Pierre                         | 1481 |
| Desebourg Jehan                     | 1473 |
| de Seclin Coulombe                  | 1437 |
| de Seclin Elaine                    | 1454 |
| de Seclin Nicolle                   | 1401 |
| de Secome Gosset                    | 1449 |
|                                     |      |

| De Semerepont Piere            | 1449 |
|--------------------------------|------|
| de Semerpont Cathe-            |      |
| rine                           | 1410 |
| de Semerpont Jehan             | 1478 |
| de Semerpont Jehenne           |      |
| (ép. de Ghodefroy              |      |
| de Romaen)                     | 1422 |
| des Emvis Jaquemart            |      |
| (l'ép.)                        | 1468 |
| des Emvis Jaquemart            | 1492 |
| de Senghin Jehan (l'ép.)       | 1408 |
| des Enwis Maigne (ve           |      |
| Jehan de Baissy)               | 1449 |
| des Enwis Maigne (ve           |      |
| Jehan de Baissy)               | 1438 |
| des Escrepons Jehan            | 1442 |
| des Escroyelles Mai-           |      |
| gne (ép. Piettre               |      |
| Bregier)                       | 1472 |
| des Escarpiaux Je-             |      |
| henne (v <sup>e</sup> Jaque-   |      |
| mart du Marès)                 | 1437 |
| des Escarpriaux Je-            |      |
| henne                          | 1438 |
| Desfarvacques Arnoul           |      |
| (l'ép. née Fayant)             | 1438 |
| des Farvacques, dit            |      |
| Rouppin Christophe             |      |
| (la venée Seneviestre)         | 1489 |
| Des Farvacques Da-             |      |
| niel (la v <sup>e</sup> née de |      |
| le Tanerie)                    | 1442 |
| Des Farvaques Ernouls          |      |
| Desfarvaques Jacques           | 1419 |
| des Farvacques Je-             |      |
| hanne (ve Jehan de             |      |
| Thumeddes)                     | 1475 |
| des Farvacques Je-             |      |
| henne (ve Desca-               |      |
| maing                          | 1426 |
|                                |      |

| _ | 60 |
|---|----|
|   |    |

|                                  | 3 400 1 |                                 |
|----------------------------------|---------|---------------------------------|
| des Farvacques Marie             | 1482    | Desmaresquiaux Ca-              |
| Desfarvacques Thiéry             | 1434    | therine (ép. Wil-               |
| Desfontaines Jaques              | 1453    | lemme du Bos) 1442              |
| Desfontaines Jehan               | 1478    | Desmasières Pasquier 1437       |
| Desfontaines Jehane              |         | Desmasures Gosset 1438          |
| (ép. Jehan de Turby)             | 1       | Desmasures Jehane               |
| Desfontaines Jehenne             | 1413    | (v <sup>e</sup> Jaquemart du    |
| <b>Desfontaines Martinet</b>     | 1462    | Bos) 1478                       |
| Desfontaines Nicolle             | 1426    | Desmasures Olivier              |
| Desfontaines Thomas              | 1492    | (l'ép. née Parsiz) 1438         |
| des Fossés Jehenne               |         | des Monchiaux Cate-             |
| (ép. Collart Viet)               | 1440    | rine (v <sup>e</sup> Colart de  |
| des Fossez Jehan                 | 1484    | Robertmasure) 1427              |
| des Frasnes Jehan                | 1484    | des Monchiaux Je-               |
| Desgranges Gillart               | 1426    | henne) 1425                     |
| Desgranges Loys                  | 1436    | des Monchiaux Ysabiel 1419      |
| des Huves Agniès (v <sup>e</sup> |         | Desmonciaux Mar-                |
| Martin du Torgoir)               | 1478    | guerite 1442                    |
| des Huves Maigne (ve             |         | Desmortiers Jehenne             |
| Jehan Thiebegot)                 | 1458    | (ép. Jehan de le                |
| Deskerpe Guérard (la             |         | Dalle) 1452                     |
| v <sup>e</sup> )                 | 1474    | Desmoustiers Arnoul 1452        |
| de Silly Jehenne (ve             |         | Desmoutiers Miquiel 1421        |
| Jehan du Bos)                    | 1486    | des Moutons Kathe-              |
| de Silly Jehane (v <sup>e</sup>  |         | rine 1462                       |
| Jehan du Bos)                    | 1494    | Desnoettes Jehan(l'ép.          |
| de Sirault Jehan                 | 1455    | née de le Lacque-               |
| des Laniers Catherine            |         | maye) 1441                      |
| (ve d'Arnould Hon-               |         | Desnoettes Jehan 1443           |
| varlet)                          | 1498    | de Soriel Percheval 1481        |
| des Laniers Jaquemart            | 1466    | de Sotenghien Engue-            |
| Deslimons Jehan                  | 1453    | ran (la v <sup>e</sup> née Mou- |
| Desmaistrel Jehan                | 1458    | ton) 1454                       |
| Des Maistres Jehenne             | 1449    | de Soteulx Marguerite 1488      |
| Desmarés Jehan                   | 1449    | de Soubzrue Jehenne             |
| Desmarés Jehenne (ép.            |         | (ve Jehan Castelain) 1425       |
| Sandrard Queval)                 | 1484    | d'Espaing Ghiertrud             |
| Desmarés Isabeau (ép.            |         | dit Shertoghe 1447              |
| Toussaint de le Bos-             |         | Despars Jehane (v <sup>e</sup>  |
| quelle)                          | 1472    | Thomas Greaulme) 1458           |
| 1)                               | ****    | inclusion of our during in the  |

| /                                 |      |
|-----------------------------------|------|
| Despars Marie (ve                 |      |
| Grart Bonhomme)                   | 1441 |
| Despars Marie (ve Je-             |      |
| han de le Bincourt)               | 1476 |
| Despatures Grard                  | 1468 |
| Desperchin Maigne                 | 1468 |
| Desperfin Jehenne                 | 1468 |
| Despiere Guérart                  | 1408 |
| Despierre Enrard                  | 1421 |
| des Plancques Jaque               | 1448 |
| Desplanques Marghe-               |      |
| rite (v <sup>•</sup> Jehan Biela- |      |
| porta)                            | 1419 |
| Desplanques Pieres                |      |
| (la v <sup>e</sup> )              | 1483 |
| d'Esplechin Alart                 | 1426 |
| d'Esplechin Angniès               | 1410 |
| d'Esplechin Caterine              |      |
| (v <sup>•</sup> Jaques Campion)   | 1419 |
| d'Esplechin Jehane (ve            |      |
| Grand Driet)                      | 1455 |
| d'Esplechin Tassart               | 1434 |
| d'Esplechin Watier                |      |
| (l'ép.)                           | 1452 |
| Després Jehan                     | 1467 |
| Després Jehanne                   | 1468 |
| Després Ysabel                    | 1426 |
| Desprez Jaquemart (la             | -    |
| v° née du Ponchel)                | 1475 |
| Desprez Jehane (v <sup>e</sup>    |      |
| de Zègre le Leu)                  | 1484 |
| Desprez Katherine                 | 1463 |
| Desprez Thiery                    | 1400 |
| Desprez Willeme                   | 1402 |
| Despy Jehan                       | 1401 |
| De Squellenghem Lié-              | 1401 |
| vin                               | 1481 |
| d'Esquelmes Jehenne               | 1401 |
| (ve Jehan de Marti-               |      |
| (v° Jenan de Marti-<br>gny)       | 1492 |
| 8.3)                              | 1976 |
|                                   |      |

| Desquesnes Jehan                 |      |
|----------------------------------|------|
| (l'ép.)                          | 1450 |
| Desquennes Jehane                |      |
| v <sup>e</sup> Jehan Hauwiel)    | 1455 |
| d'Esquermes Clare (ve            |      |
| Jeban Lyon)                      | 1460 |
| Desquiens Jaques (la             |      |
| v <sup>e</sup> née de Royne)     | 1462 |
| des Remaulx Janine               | 1448 |
| Des Reniaux Jehan                | 1444 |
| Desroex Rogier                   | 1457 |
| Desrosières Jehan                | 1434 |
| Desrosières Jehan                | 1441 |
| Desrosières Jehan                | 1449 |
| Desrosières Simon (la            |      |
| ve née de Wes)                   | 1422 |
| Desruelles Katherine             |      |
| (v <sup>e</sup> Jehan Lestoc-    |      |
| quiet)                           | 1469 |
| Desruïelles Jaques (la           |      |
| V <sup>e</sup> )                 | 1408 |
| Desruielles Jaquemart            |      |
| (la v <sup>e</sup> )             | 1468 |
| Desruyelles Alardin              | 1439 |
| Desrruyelles Jaque-              |      |
| mart                             | 1455 |
| Desruyelles Margue-              |      |
| rite                             | 1459 |
| des Sartiaux Maigne              |      |
| (ép. Jehan Benoit)               | 1422 |
| Dessaulx Jehan (la               |      |
| v <sup>e</sup> née Haccart)      | 1470 |
| Dessuslencé Thomas               |      |
| (l'ép née Cathau)                | 1472 |
| Destables Guillaume              |      |
| (la v <sup>e</sup> née de Bérin- |      |
| gles)                            | 1484 |
| Destables Thomas                 | 1462 |
| Destables Thomas (la             |      |
| (ve née de le Croix)             | 1494 |
| <b>,</b>                         |      |

.

- 62 —

| d'Estaimbourg Mabieu                               |      |
|----------------------------------------------------|------|
| (la v <sup>e</sup> née de le                       |      |
| Motte)                                             | 1470 |
| de Stainkerque Wil-                                |      |
| laume                                              | 1441 |
| de Stainquerque Jehan                              |      |
| (l'ép.)                                            | 1452 |
| de Stainquerque Jeha-                              |      |
| ne (ép. Grégoire                                   |      |
| Leurent)                                           | 1442 |
| de Stainquerque Jeha-                              |      |
| ne (v <sup>e</sup> Grigoire                        |      |
| ne (v <sup>e</sup> Grigoire<br>Leurens, dit Petit) | 1461 |
| de Steelant Marie (ép.                             |      |
| Olivier Husonne)                                   | 1461 |
| Destilloés Guérard                                 | 1448 |
| De Straethem Ghisel-                               |      |
| biert                                              | 1452 |
| Destrayelles Caron                                 | 1450 |
| Destrayelles Jaques                                |      |
| (l'ép. née Grebert)                                | 1488 |
| Destrayelles Hector                                | 1457 |
| Destrayelles Leurens                               | 1484 |
| Destrayelles Mahieu                                |      |
| (la v <sup>e</sup> )                               | 1409 |
| Destrayelles Mahieu                                |      |
| (l'ép. née Bourgois)                               | 1423 |
| Destrayelles Raphaël                               | 1449 |
| Destrées Jehan                                     | 1459 |
| Destriers Ysabiel (ve                              |      |
| Robert de Bauffru-                                 |      |
| més)                                               | 1416 |
| Destriez Anne (ép.                                 |      |
| Estienne Gaviel)                                   | 1468 |
| des Trouvez Jehane                                 | 1467 |
| de Sulemont Pierre                                 | 1490 |
| de Susledicque Agniez                              |      |
| (v <sup>e</sup> de Jehan de                        |      |
| Maubray)                                           | 1496 |
| des Vallées Laurens                                | 1473 |
|                                                    |      |

| des Wastines Haqui-                        |      |
|--------------------------------------------|------|
| net                                        | 1490 |
| des Wastines Jaspar                        | 1438 |
| des Wastines Jehan                         |      |
| (la v <sup>e</sup> )                       | 1421 |
| des Wastines Jehan                         |      |
| (la v <sup>e</sup> )                       | 1429 |
| des Wastines Jehan                         |      |
| (la v <sup>e</sup> )                       | 1458 |
| des Wastincs Jehane                        |      |
| (v <sup>e</sup> JaquemartBelin)            | 1461 |
| des Wastines Oste (la                      |      |
| v <sup>e</sup> née le Galois)              | 1490 |
| des Wastines Watier                        | 1438 |
| des Wattines Wattier                       |      |
| (l'ép.)                                    | 1429 |
| des Wez Raoul (l'ép.                       |      |
| née Ernousine)                             | 1418 |
| des Wez Angniès                            | 1425 |
| de Tainmont Jaspart                        | 1462 |
| de Taintegnies Jaque-                      |      |
| mart                                       | 1487 |
| de Taintegnies Loy                         |      |
| (l'ép. née de Buille-                      |      |
| mont)                                      | 1490 |
| de Taintegnies, dit                        |      |
| Brangière Mahieu                           |      |
| (l'ép. née Bansse)                         | 1442 |
| de Taintegnies, dit                        |      |
| Brangière Mahieu                           |      |
| (l'ép. née de Ca-                          | 1452 |
| lonne)                                     | 1404 |
| de Taintegnies, dit                        | 1457 |
| Brangiere Mahieu<br>de Taintegnies, dit de | 1401 |
| Vezon Simon                                | 1446 |
| de Tainteignies Leu-                       | 1440 |
| rens                                       | 1464 |
| de Temploeve Cathe-                        |      |
| rine                                       | 1496 |
|                                            |      |

| de Temploeve Jehan              | 486   |
|---------------------------------|-------|
|                                 | 1499  |
|                                 | 1426  |
| de Tenemont Jehenne             |       |
|                                 | 1450  |
| de Thiennes Marie (ve           |       |
|                                 | 1493  |
|                                 | 1456  |
| de Thouart Jehan                |       |
|                                 | 1463  |
| de Thouwart Alart (la           |       |
|                                 | 1441  |
| de Thumaides Colart             |       |
| (la v° née le Barbi-            |       |
| •                               | 1417  |
| de Thumeddes Jehan              | 1411  |
| (la v <sup>e</sup> née des Far- |       |
|                                 | 1475  |
| de Thumesnil Cate-              | 1.110 |
| rine (v <sup>e</sup> Colart le  |       |
| Queux)                          | 1455  |
| de Thumesnil Jehane             | 1400  |
| (ép. Simon Lesel)               | 1459  |
| de Thumesnil Maigne             | 1400  |
| (v° Daniel Noël)                | 1461  |
| de Thumesnil Willeme            | 1427  |
| de Thumettes, dit du            | 1401  |
| Mortier Alard                   | 1417  |
| de Thuns Jaquemart              | 1411  |
| (ép. de Maigne De-              |       |
| lehove)                         | 1406  |
| de Thuns Jaques                 | 1419  |
| de Thuns Pierre                 | 1434  |
| de Thuns Pierre (la v°          | 1404  |
| née Cardevacque)                | 1437  |
| de Thuns Pierre (la             | 1401  |
| v <sup>e</sup> née Gobierd)     | 1448  |
| de Thurby Thomas                | 1449  |
| de Tierch Jehane                | 1435  |
| de Torcoing Jaquemart           |       |
| de rorcome saquemare            | 1420  |

| de Torcoing Péronne            | 1489 |
|--------------------------------|------|
| de Torquoing Cathe-            |      |
| rine                           | 1452 |
| de Tournay Margue-             |      |
| rite (v <sup>e</sup> Willemme  |      |
| de le Cathoire)                | 1457 |
| de Tournay Thiéri (la          |      |
| v° née Bas)                    | 1498 |
| de Touroay Thiéry              | 1496 |
| de Touwart Jehane              |      |
| (v <sup>e</sup> Guillaume Fer- |      |
| nesty)                         | 1474 |
| de Tréhoult Colart             | 1468 |
| de Tressin Jaquemart           | 1404 |
| Detrippret Jehan               | 1431 |
| Detrit Jehan                   | 1410 |
| de Tumesnil Jehan              | 1415 |
| de Turby Jehan (l'ép.          |      |
| née Desfontaines)              | 1462 |
| de Vaissy Margueritte          |      |
| (ép. Willemme du               |      |
| Quesne)                        | 1479 |
| de Vangermez Arnoul            |      |
| (l'ép.)                        | 1486 |
| de Vangermez Cathe-            |      |
| rine                           | 1483 |
| de Vasseur Jehan               | 1494 |
| de Vaucelle Nicolle            | 1475 |
| de Vaudubos Jehan              |      |
| et son épouse née              |      |
| Boulengue                      | 1435 |
| de Vaulx Pierre (la            |      |
| v <sup>e</sup> née Donette)    | 1438 |
| de Vecheux Jehan               | 1438 |
| de Vedegries Jehan             | 1428 |
| de Velaine Jaques              | 1431 |
| de Velaine Jaques              | 1436 |
| de Velaine Jehenne             |      |
| (ép. Willemme de               |      |
| Wiry)                          | 1442 |

- 64 -

| de Velaine Maigne               |      |
|---------------------------------|------|
| (v <sup>e</sup> de feu Maistre  |      |
| Jaques Desruïelles)             | 1408 |
| de Velaine Marie (ve            |      |
| Jehan Auquier)                  | 1474 |
| de Velle Jehenne (ve            |      |
| Pierre de Henchin)              |      |
| (2 ex.)                         | 1434 |
| de Vendegnies Jehan             | 1431 |
| de Vendelle Jehane              | 1448 |
| de Venduille Jaquemart          | 1492 |
| de Venduille Jehan              | 1478 |
| de Venduille Pierre             |      |
| (l'ép.)                         | 1440 |
| de Venise Maigne                | 1459 |
| de Ventremont Pierart           | 1406 |
| de Veringhes Rumet              |      |
| (la v <sup>e</sup> )            | 1421 |
| de Verquigneul Mahieu           | 1436 |
| de Veson Jehan                  | 1409 |
| de Veures Robert                | 1438 |
| de Vieraing Jaques              | 1411 |
| de Viesvaing Re-                |      |
| gnault (la v <sup>e</sup> )     | 1438 |
| de Viestain Regnault            | 1438 |
| de Vilers Colart                | 1455 |
| de Villers Catherine            | 1437 |
| de Villers Grard (l'ép.         |      |
| née Carprielle)                 | 1498 |
| de Villers Jehan                | 1425 |
| de Villers Jehan                | 1431 |
| de Villers Jehan                | 1454 |
| de Villers Jehan                | 1474 |
| de Villers Martin               |      |
| (l'ép. née Cailli <b>e</b> tte) | 1418 |
| de Villers Waurin (l'ép.)       | 1421 |
| de Vivés Jaques (la             |      |
| v <sup>e</sup> née Buche)       | 1423 |
|                                 | 1449 |
| de Vlenke Jaques                | 1439 |
|                                 |      |

| de Vliedobecque Ro-                  |      |
|--------------------------------------|------|
| gier                                 | 1419 |
| de Voisin Marie                      | 1426 |
| de Voisin Pierre (ve                 |      |
| née de Bouvinnes)                    | 1426 |
| de Volloy Loys                       | 1497 |
| Devoz Jaquemart                      | 1487 |
| Devos Jehenne (ép.                   |      |
| Willemme de le Ca-                   |      |
| thoire)                              | 1469 |
| Devree Jehanne                       | 1408 |
| de Vrelin Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1440 |
| de Vremont Ingle                     | 1475 |
| de Vrenay Marguerite                 | 1449 |
| de Vroe Jehenne (ép.                 |      |
| Vinchent le Neccre)                  | 1490 |
| de Vuillemont Jehenne                | 1419 |
| Dewales Baudard                      | 1416 |
| de Wandomelle (l'ép.                 |      |
| née Estombelare)                     | 1438 |
| de Wanemakre Ysa-                    |      |
| biel (ép. Jehan du                   |      |
| Broecq)                              | 1467 |
| de Wanes Maigne                      | 1426 |
| de Wangermez Ca-                     |      |
| therine                              | 1467 |
| de Waregny Jaques                    |      |
| (l'ép.)                              | 1410 |
| de Wargny Jaques (la                 |      |
| v <sup>e</sup> née Dorée)            | 1445 |
| de Waricelle Bernard                 | 1472 |
| de Warenghien Mai-                   |      |
| gne (v <sup>e</sup> Adryen de        |      |
| Ribauval)                            | 1406 |
| de Warlain Colard                    | 1452 |
| de Wascal Gilles                     | 1436 |
| de Wasines Pierre                    | 1440 |
| de Wasmes Jehane                     |      |
| (ve Jaques d'Auber-                  |      |
| mont)                                | 1482 |

\_

| de Wasnes Baudard                                    | 1452 |
|------------------------------------------------------|------|
| de Wasnes Jehan (l'ép.                               |      |
| née Macheclier)                                      | 1467 |
| de Wasnes Jehan                                      | 1467 |
| de Wasnes Jehan                                      |      |
| (l'ép. née Couture)                                  | 1472 |
| de Wasnes Jehan                                      | 1473 |
| de Wasnes Jehan                                      | 1474 |
| de Wasnes Margueritte                                | 1459 |
| de Wasnes Marie                                      | 1468 |
| de Wasquehal Jehenne                                 | 1421 |
| de Wastebled Marie                                   | 1434 |
| de Watines Piat (l'ép.)                              | 1497 |
| de Watrelos Annes-                                   |      |
| taize (v <sup>e</sup> Jehan Tar-                     |      |
| bue)                                                 | 1473 |
| de Wattrelos Jehan                                   | 1436 |
| de Wattreloz Simon                                   | 1404 |
| de Waudregnies                                       |      |
| Adryenne (ép. Wil-                                   |      |
| laume Hochet)                                        | 1485 |
| de Waudripont Cate-<br>rine (v <sup>e</sup> de Jehan |      |
| rine (v <sup>e</sup> de Jehan                        |      |
| Croquevilain)                                        | 1426 |
| de Waudripont Ernoul                                 | 1436 |
| de Waudripont Jehan                                  |      |
| (l'ép.)                                              | 1474 |
| de Waudripont Jehan                                  | 1476 |
| de Waudripont Pieron                                 |      |
| (la v <sup>e</sup> )                                 | 1403 |
| de Waudripont Ysa-                                   |      |
| biel (v <sup>e</sup> Rolane du                       |      |
| Gardin)                                              | 1463 |
| de Wault Aelix                                       | 1435 |
| de Wault Gilles                                      | 1415 |
| de Wault Jehan                                       | 1438 |
| de Waulx Lotart                                      | 1412 |
| de Wault Maigne (v <sup>e</sup>                      |      |
| Pierre de Robiert                                    |      |
| Masure)                                              | 1461 |
| ANNALES. X.                                          |      |
|                                                      |      |

| De Wault Marie (ve                                    |           |
|-------------------------------------------------------|-----------|
| Jehan de Blaton)                                      | 1450      |
| de Wault Ysabiel                                      | 1468      |
| de Wautour Margue-                                    |           |
| rite (v <sup>e</sup> Arnoul de le                     |           |
| Porte)                                                | 1446      |
| de Welle Wane (v <sup>e</sup>                         |           |
| Hues du Vivier)                                       | 1464      |
| de Werf Rogier (la                                    |           |
| v <sup>e</sup> nce Trudde)                            | 1461      |
| de Werquegneul Ma-                                    |           |
| hieu                                                  | 1460      |
| de Werquigneul Ma-                                    |           |
| hieu (la v <sup>e</sup> née Bu-                       |           |
| ridan)                                                | 1448      |
| de Werquigneul Ma-                                    |           |
| hieu (la v <sup>e</sup> née Bu-                       |           |
| ridan)                                                | 1472      |
| de Werquignoel Jehan<br>de Wès Maigne (v <sup>e</sup> | 1473      |
|                                                       |           |
| Simon des Rosières)                                   | 1422      |
| de Wès Maigne (v <sup>e</sup>                         |           |
| Jaques de Mouscron)                                   | 1429      |
| de Weules Ysabiel (ép.                                |           |
| Bauderchon Benoit)                                    | 1464      |
| de Wevres Marie                                       | 1484      |
| de Wez Aélix                                          | 1434      |
| de Wielle Jehenne                                     |           |
| (ép. Lottart de le                                    |           |
| Houssière, dit de                                     |           |
| Rosne)                                                | 1423      |
| de Wille Simon                                        | 1430      |
| de Willem Jaquemart                                   |           |
| (la v <sup>e</sup> )                                  | 1474      |
| de Willeries Estienne                                 | 1440      |
| de Willeries Gilles                                   |           |
| (l'ép. née de Her-                                    |           |
| chuez)                                                | 1438      |
| de Willeries Jehan (la                                | • • • • • |
| v° née Béarde)                                        | 1432      |
| 5                                                     | 1         |

| de Willeries Jehan (la            |       |
|-----------------------------------|-------|
| v°)                               | 1440  |
| de Willis Maigne                  | 1470  |
| de Willy Pierart                  | 1464  |
| de Wingles Angniès                |       |
| (ép. Jaquemart de                 |       |
| le Durme)                         | 1448  |
| de Wingles Jaques                 | 1431  |
| de Wingles Lottart                | 1418  |
| de Wintre Bette                   | 1444  |
| de Wiry Willemme                  |       |
| (l'ép. née de Velaine)            | 1442  |
| de Witres Catherine               |       |
| rine (ép. Jehan de                |       |
| Henau)                            | 1426  |
| de Woelre Jaquemart               | 1464  |
| de Wysmes Jehan                   | 1498  |
| de Zagres Catherine               | 1489  |
| de Zagres Jehenne                 | 1490  |
| de Zélande Jehan                  | 1441  |
| de Zélandes Jaquemart             | 1479  |
| de Zimberghe Hansse               | 1415  |
| de Zomerghem, dit du              |       |
| Loquin Jehenne                    | 1404  |
| Didier Haquinet                   | 1467  |
| Didier Jehan (la v <sup>e</sup>   | 1101  |
| née de Robert Ma-                 |       |
| sure)                             | 1490  |
| Diebart Jehane (ép.               | 1400  |
| Willemme Froyère)                 | 1476  |
| Dierine Malgne (v <sup>e</sup> de | 1410  |
| Willeme Carpentier)               | 1430  |
| Diestre Jehan                     | 1430  |
|                                   |       |
| Dieu Haignon                      | 1472  |
| Dimence, dit le Lom-              |       |
| bart Catherine (v°                | 1401  |
| de Henry Botoul)                  | 1491  |
| Dimence, dit le Lom-              |       |
| bart Ysabiel (v <sup>e</sup>      | 1 10- |
| Ramanage de Maulde)               | 1407  |
|                                   |       |

| Dimenche, dit le Lom-                    |              |
|------------------------------------------|--------------|
|                                          | 1410         |
| Dimenche, dit le Lom-                    |              |
| bart Jaques                              | 1423         |
| Dimenche, dit le Lom-                    |              |
| bart Jehan                               | 1453         |
| Dimenche, dit le Lom-                    |              |
| bart Jehan (la v°                        |              |
| Wettin)                                  | 1465         |
| Dimenche Jehenne (v <sup>e</sup>         |              |
| Guerard de Leuse)                        | 1434         |
| Dimenche. dit le Lom-                    |              |
| bart Nicoles                             | 1462         |
| d'Inchy Marguerite                       |              |
| (ve Jehan de le Mote)                    |              |
| Dindreman Jehan                          | 1489         |
| Diteon Estienne                          | 1459         |
| Dobis Jehanne                            | 1448         |
| Doffu Jehan (la v <sup>e</sup>           |              |
| née de Los)                              | 1437         |
| Doichy Jehenne (v°                       |              |
| Jehan de Pois)                           | 1445         |
| Doilague Marguerite                      |              |
| (v° Guérard Des-                         | 1 477 4      |
| kerpe)                                   | 1474<br>1452 |
| Doisiaurieu Jehan                        | 1492         |
| Doisiaurieu Willame                      | 1467         |
| (l ép. née Dare)<br>Doisiaurieu Willaume | 1407         |
| Doisy Gillart                            | 1404         |
| Dolin Jehan                              | 1455         |
| Dolin Tristran                           | 1429         |
| Doloye Aelis                             | 1458         |
| Dommeries Maigne (ve                     | 1400         |
| Mahieu Destrayelles)                     | ]409         |
| Domin Jehan                              | 1438         |
| Donet Jehane                             | 1478         |
| Donette Jehenne (ve                      |              |
| de feu Pierre de                         |              |
| Vaulx)                                   | 1438         |

| Donnée Katherine (ve                |              |
|-------------------------------------|--------------|
| Pierre Vonsin)                      | 1404         |
| Donnemus Jehan                      | 1470         |
| Dorcque Pieron (la v <sup>e</sup> ) | 1402         |
| Doré Guillemme (son                 |              |
| ép. née du Gardin)                  | 1465         |
| Doré Robert                         | 1461         |
| Dorée Colle (v° Ma-                 |              |
| thieu de le Croix)                  | 1445         |
| Dorée Jehenne (ép.                  | 1410         |
| Jacques Hachuart)                   | 1438         |
| Dorée Jehenne (v <sup>e</sup> Ja-   | 1400         |
| ques de Wargny)                     | 1445         |
| Dorée Maigne (v <sup>e</sup> Ja-    | 1440         |
|                                     | 1439         |
| ques Fournier)                      | 1409         |
| Doremus Catherine(ép.               | 1 477        |
| Jehan de Marois)                    | 1475<br>1403 |
| Doremus Jehan                       |              |
| Doremus Jehan (la v <sup>e</sup> )  | 1403         |
| Doremus Margueritte                 |              |
| (ve Jehan Panchon)                  | 1483         |
| Doremus Phelipet                    | 1421         |
| Dorenge Jehenne                     | 1492         |
| Doret Jehan                         | 1439         |
| Doret Jehane (ép. Je-               |              |
| han de Lens)                        | 1475         |
| Doret Lion (la ve née               |              |
| Souhet)                             | 1498         |
| Doret Matieu (la ve                 |              |
| née Danquasnes)                     | 1442         |
| Doret Willaume (l'ép.               |              |
| née Trauwée)                        | 1422         |
| Doret Wille                         | 1426         |
| Dormeresse Jehanne                  |              |
| (v <sup>e</sup> Henry Baignet)      | 1473         |
| Doroize Ysabiel (ép.                |              |
| Jaquemart de Cale-                  |              |
| nielle)                             | 1422         |
| Dorque Angniès (ve                  |              |
| Jehan du Mez)                       | 1458         |
| -                                   |              |

| Dorque Angniès (v <sup>e</sup>    |      |
|-----------------------------------|------|
| Jehan du Mez)                     | 1461 |
| Dorque Jehan                      | 1457 |
| Dosfeu Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1419 |
| Dostenges Mahieu (ép.             |      |
| Marie Lepoix)                     | 1438 |
| d'Ostricourt Jaquemart            | 1450 |
| dou Bos Gilliart                  | 1426 |
| dou Buillon Jehan                 | 1418 |
| Doubté Arnoul                     | 1453 |
| Doubtet Ernoul (l'ép.             |      |
| née Brinbette)                    | 1426 |
| l)oubtet Robert                   | 1426 |
| Doubtée Gille (ve Wil-            |      |
| lemme Rabe)                       | 1452 |
| Doubx amis Luppart                | 1417 |
| dou Camp Margritte                |      |
| (ép. Jehan du Vi-                 |      |
| vier)                             | 1426 |
| dou Cas, dite de le               |      |
| Cambre Marguerite)                | 1432 |
| Doucet Ernoul (l'ép.)             | 1428 |
| dou Courbos Jehanne               |      |
| ép. Olivier de Bans-              |      |
| toel)                             | 1426 |
| Doudam Jehanne                    | 1429 |
| Doudin Willaume                   | 1426 |
| Doudine Jaque (ép.                |      |
| Jehan Roussiel)                   | 1452 |
| dou Foursay Jehan                 | 1411 |
| Dou Marés Margue-                 |      |
| rite (ép. Florench                |      |
| Daiguemont)                       | 1416 |
| Doumoliniel Henris                | 1409 |
| Doumolliniel Henry                | 1401 |
| dou Moulin Mahieu                 | 1415 |
| dou Pret, dit le Mous-            |      |
| nier, Jehan (la v <sup>e</sup> )  | 1404 |
| dou Pret Jehans, dit              |      |
| le mousvier                       | 1405 |
|                                   |      |

| dou Pret Jehenne1404du Blekydou Ponchiel Jehandu Bos A(ép. de Descauffoursdu Bos AJehenne)1406Henrydu Bos A | lizon                    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Jehenne) 1406 Henry                                                                                         |                          |
| Jehenne) 1406 Henry                                                                                         | Ameline (ép.             |
|                                                                                                             | du Puigne)               |
| UUU FUSHCII MAAKING 1406   UU DOS AI                                                                        |                          |
| dou Puch Ysabiel (v <sup>e</sup> du Bos Bi                                                                  | etrix                    |
| Pierre Le petit du Bos Ca                                                                                   | restven                  |
| maistre) 1404 du Bos D                                                                                      | •                        |
|                                                                                                             | Gille (v <sup>e</sup> de |
|                                                                                                             | Sauvaige)                |
| dou Reulx Jehenne (ve du Bos                                                                                |                          |
| Thiéry le Saige) 1457 (la v <sup>e</sup> )                                                                  |                          |
| Dourielle Haignon 1462 du Bos G                                                                             | uillame                  |
|                                                                                                             | Guillemotte              |
|                                                                                                             | art Coppin)              |
| dou Sonneville Pie- du Bos H                                                                                | /                        |
| ronne) 1436 du Bos He                                                                                       | enry                     |
| Doutrebais Jehan 1451 du Bos Ja                                                                             | quemart                  |
| Douwave Jehenne (ép. du Bos Ja                                                                              | quemart                  |
| dou Quesne Jehan) 1416 du Bos Ja                                                                            | ques                     |
| Douwe Coppin 1479 du Bos Ja                                                                                 | spart                    |
| dou Wez Maigne 1456 du Bos Ja                                                                               | spart                    |
| Dovegnies Gilles 1444 du Bos J                                                                              | aspart (l'ép.            |
| Doyen Katherine 1490 née de 1                                                                               | Beaumez)                 |
| Dragon Jehan 1467 du Bos Je                                                                                 | han                      |
| Drienoise Jaque (v <sup>e</sup> du Bos Je                                                                   | han                      |
| Jaques Bernard) 1451 du Bos J                                                                               | ehan (la v°              |
| Driet Grard (la v <sup>e</sup> née Da                                                                       | illy, dit de             |
| Desplechin) 1455 Rume)                                                                                      |                          |
| Druart Gilliart 1414 du Bos,                                                                                | dit Rifflard,            |
| du Bar Gossart 1448 Jehan                                                                                   |                          |
| du Bar Jaquemart du Bos Jo                                                                                  | ehan (et son             |
| (l'ép. div.) 1464 ép. né                                                                                    |                          |
| du Bar, dit Sande- Renière                                                                                  | )                        |
| ghoudale, Jehan 1410 du Bos Je                                                                              | han                      |
| du Bausoit Agniès 1426 du Bos Je                                                                            | han                      |
| du Behof Guérard du Bos Je                                                                                  | han                      |
| (l'ép. née Cuppre) 1418 du Bos Jel                                                                          | han (la v <sup>e</sup> ) |
| du Beloste Miquiel 1468 du Bos Je                                                                           | han (l'ép.)              |
| du Blaire Biétrix 1435 du Bos Jel                                                                           | han                      |

١.

- 68 -

| du Bos Jehan (la v <sup>e</sup>                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                              |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| née Sauris)                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 1470                                                                         |
| du Bos Jehan                                                                                                                                                                                                                                                                                | 1474                                                                         |
| du Bos Jehan                                                                                                                                                                                                                                                                                | 1484                                                                         |
| du Bos Jehan (la v <sup>e</sup> )                                                                                                                                                                                                                                                           | 1486                                                                         |
| du Bos Jehan                                                                                                                                                                                                                                                                                | 1490                                                                         |
| du Bos Jehan (la ve                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                              |
| née de Silly)                                                                                                                                                                                                                                                                               | 1494                                                                         |
| du Bos Jehane (ép.                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                              |
| Alart du Ploich, dit                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                              |
| de Ponthieu)                                                                                                                                                                                                                                                                                | 1457                                                                         |
| du Bos Jehane (ép.                                                                                                                                                                                                                                                                          | _                                                                            |
| Waultre de Caul-                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                              |
| tro)                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 1481                                                                         |
| du Bos Jehenne (ép.                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                              |
| Piérart Plumekocq)                                                                                                                                                                                                                                                                          | 1415                                                                         |
| du Bos Jehenne                                                                                                                                                                                                                                                                              | 1419                                                                         |
| du Bos Jehenne (ép.                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                              |
| Jaques Demetières)                                                                                                                                                                                                                                                                          | 1451                                                                         |
| du Bos Jehenne (ve Ja-                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                              |
| quemart Desruielles)                                                                                                                                                                                                                                                                        | 1468                                                                         |
| du Bos Jehenne (ve de                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                              |
| Jehan de le Cap-                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                              |
| pelle)                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 1490                                                                         |
| du Bos Katerine (ve                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                              |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                              |
| Henry Restiel)                                                                                                                                                                                                                                                                              | 1473                                                                         |
| Henry Restiel)<br>du Bos Katherine (v <sup>e</sup>                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                              |
| du Bos Katherine (v <sup>e</sup><br>Henry Restel)                                                                                                                                                                                                                                           | 1486                                                                         |
| du Bos Katherine (v <sup>e</sup>                                                                                                                                                                                                                                                            | 1486<br>1438                                                                 |
| du Bos Katherine (v <sup>e</sup><br>Henry Restel)<br>du Bos Leurens<br>du Bos Maigne                                                                                                                                                                                                        | 1486                                                                         |
| du Bos Katherine (v <sup>e</sup><br>Henry Restel)<br>du Bos Leurens<br>du Bos Maigne<br>du Bos Maigne (v <sup>e</sup>                                                                                                                                                                       | 1486<br>1438<br>1418                                                         |
| du Bos Katherine (v <sup>e</sup><br>Henry Restel)<br>du Bos Leurens<br>du Bos Maigne<br>du Bos Maigne (v <sup>e</sup><br>Pietre Hame)                                                                                                                                                       | 1486<br>1438                                                                 |
| du Bos Katherine (v <sup>e</sup><br>Henry Restel)<br>du Bos Leurens<br>du Bos Maigne<br>du Bos Maigne (v <sup>e</sup><br>Pietre Hame)<br>du Bos Maingne (v <sup>e</sup>                                                                                                                     | 1486<br>1438<br>1418<br>1421                                                 |
| du Bos Katherine (v <sup>e</sup><br>Henry Restel)<br>du Bos Leurens<br>du Bos Maigne<br>du Bos Maigne (v <sup>e</sup><br>Pietre Hame)<br>du Bos Maingne (v <sup>e</sup><br>de Jehan Machon)                                                                                                 | 1486<br>1438<br>1418<br>1421<br>1430                                         |
| du Bos Katherine (v <sup>e</sup><br>Henry Restel)<br>du Bos Leurens<br>du Bos Maigne<br>du Bos Maigne (v <sup>e</sup><br>Pietre Hame)<br>du Bos Maingne (v <sup>e</sup><br>de Jehan Machon)<br>du Bos Maingne                                                                               | 1486<br>1438<br>1418<br>1421<br>1421<br>1430<br>1435                         |
| du Bos Katherine (v <sup>e</sup><br>Henry Restel)<br>du Bos Leurens<br>du Bos Maigne<br>du Bos Maigne (v <sup>e</sup><br>Pietre Hame)<br>du Bos Maingne (v <sup>e</sup><br>de Jehan Machon)<br>du Bos Maingne<br>du Bos Maingne                                                             | 1486<br>1438<br>1418<br>1421<br>1421<br>1430<br>1435<br>1438                 |
| du Bos Katherine (v <sup>e</sup><br>Henry Restel)<br>du Bos Leurens<br>du Bos Maigne<br>du Bos Maigne (v <sup>e</sup><br>Pietre Hame)<br>du Bos Maingne (v <sup>e</sup><br>de Jehan Machon)<br>du Bos Maingne<br>du Bos Maingne<br>du Bos Maingne                                           | 1486<br>1438<br>1418<br>1421<br>1430<br>1435<br>1438<br>1473                 |
| du Bos Katherine (v <sup>e</sup><br>Henry Restel)<br>du Bos Leurens<br>du Bos Maigne<br>du Bos Maigne (v <sup>e</sup><br>Pietre Hame)<br>du Bos Maingne (v <sup>e</sup><br>de Jehan Machon)<br>du Bos Maingne<br>du Bos Maingne<br>du Bos Marc<br>du Bos Olivier (l'ép.)                    | 1486<br>1438<br>1418<br>1421<br>1430<br>1435<br>1438<br>1473<br>1439         |
| du Bos Katherine (v <sup>e</sup><br>Henry Restel)<br>du Bos Leurens<br>du Bos Maigne<br>du Bos Maigne (v <sup>e</sup><br>Pietre Hame)<br>du Bos Maingne (v <sup>e</sup><br>de Jehan Machon)<br>du Bos Maingne<br>du Bos Maingne<br>du Bos Marc<br>du Bos Olivier (l'ép.)<br>du Bos Philippe | 1486<br>1438<br>1418<br>1421<br>1430<br>1435<br>1438<br>1473<br>1439<br>1468 |
| du Bos Katherine (v <sup>e</sup><br>Henry Restel)<br>du Bos Leurens<br>du Bos Maigne<br>du Bos Maigne (v <sup>e</sup><br>Pietre Hame)<br>du Bos Maingne (v <sup>e</sup><br>de Jehan Machon)<br>du Bos Maingne<br>du Bos Maingne<br>du Bos Marc<br>du Bos Olivier (l'ép.)                    | 1486<br>1438<br>1418<br>1421<br>1430<br>1435<br>1438<br>1473<br>1439         |

| du Bos Piérart (l'ép.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| née Buderne)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 1438                                                                                 |
| du Bos Piérart                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 1448                                                                                 |
| du Bos Piérart (l'ép.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                      |
| née Tiestelin)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 1448                                                                                 |
| du Bos Pierre (la ve                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                      |
| née Carlier)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 1476                                                                                 |
| du Bos Raisse (l'ép.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                      |
| née Boudière)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 1426                                                                                 |
| du Bos Raoul                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 1403                                                                                 |
| du Bos Renaut                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 1418                                                                                 |
| du Bos Robert                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 1484                                                                                 |
| du Bos Robin                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 1453                                                                                 |
| du Bos Simon (la v <sup>e</sup> )                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 1411                                                                                 |
| du Bos Simon                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 1438                                                                                 |
| du Bos Toussains                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 1467                                                                                 |
| du Bos Vinchent                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 1476                                                                                 |
| du Bos Willemme (l'ép.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                      |
| née Desmaresquiaux)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 1442                                                                                 |
| du Bos Willemmine                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                      |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                      |
| (v <sup>e</sup> Jehan de le Cap-                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                      |
| (v <sup>e</sup> Jehan de le Cap-<br>pelle)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 1493                                                                                 |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 1493                                                                                 |
| pelle)<br>du Bosquiel Marie (ép.<br>Jaques Haccart)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 1480                                                                                 |
| pelle)<br>du Bosquiel Marie (ép.<br>Jaques Haccart)<br>du Boureq Colart                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 1480<br>1426                                                                         |
| pelle)<br>du Bosquiel Marie (ép.<br>Jaques Haccart)<br>du Boureq Colart<br>du Bourg Colart (la v <sup>e</sup> )                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 1480                                                                                 |
| pelle)<br>du Bosquiel Marie (ép.<br>Jaques Haccart)<br>du Boureq Colart<br>du Bourg Colart (la v <sup>e</sup> )<br>du Bout Rogier (la v <sup>e</sup> )                                                                                                                                                                                                                                                                               | 1480<br>1426                                                                         |
| pelle)<br>du Bosquiel Marie (ép.<br>Jaques Haccart)<br>du Boureq Colart<br>du Bourg Colart (la v <sup>e</sup> )<br>du Bout Rogier (la v <sup>e</sup><br>née de Hacquegnies)                                                                                                                                                                                                                                                          | 1480<br>1426<br>1447<br>1454                                                         |
| pelle)<br>du Bosquiel Marie (ép.<br>Jaques Haccart)<br>du Boureq Colart<br>du Bourg Colart (la v <sup>e</sup> )<br>du Bout Rogier (la v <sup>e</sup><br>née de Hacquegnies)<br>du Breucq Jehan                                                                                                                                                                                                                                       | 1480<br>1426<br>1447<br>1454<br>1433                                                 |
| pelle)<br>du Bosquiel Marie (ép.<br>Jaques Haccart)<br>du Boureq Colart<br>du Bourg Colart (la v <sup>e</sup> )<br>du Bout Rogier (la v <sup>e</sup><br>née de Hacquegnies)<br>du Breucq Jehan<br>du Briquemer Gille                                                                                                                                                                                                                 | 1480<br>1426<br>1447<br>1454                                                         |
| pelle)<br>du Bosquiel Marie (ép.<br>Jaques Haccart)<br>du Boureq Colart<br>du Bourg Colart (la v <sup>e</sup> )<br>du Bout Rogier (la v <sup>e</sup><br>née de Hacquegnies)<br>du Breucq Jehan<br>du Briquemer Gille<br>du Broecq Jehan (l'ép.                                                                                                                                                                                       | 1480<br>1426<br>1447<br>1454<br>1433                                                 |
| pelle)<br>du Bosquiel Marie (ép.<br>Jaques Haccart)<br>du Boureq Colart<br>du Bourg Colart (la v <sup>e</sup> )<br>du Bout Rogier (la v <sup>e</sup><br>née de Hacquegnies)<br>du Breucq Jehan<br>du Briquemer Gille<br>du Broecq Jehan (l'ép.<br>née de Wanemekée)                                                                                                                                                                  | 1480<br>1426<br>1447<br>1454<br>1433<br>1468<br>1467                                 |
| pelle)<br>du Bosquiel Marie (ép.<br>Jaques Haccart)<br>du Boureq Colart<br>du Bourg Colart (la v <sup>e</sup> )<br>du Bout Rogier (la v <sup>e</sup><br>née de Hacquegnies)<br>du Breucq Jehan<br>du Briquemer Gille<br>du Broecq Jehan (l'ép.<br>née de Wanemekée)<br>du Broecq Jehan                                                                                                                                               | 1480<br>1426<br>1447<br>1454<br>1433<br>1468<br>1467<br>1485                         |
| pelle)<br>du Bosquiel Marie (ép.<br>Jaques Haccart)<br>du Boureq Colart<br>du Bourg Colart (la v <sup>e</sup> )<br>du Bout Rogier (la v <sup>e</sup> )<br>du Bout Rogier (la v <sup>e</sup><br>née de Hacquegnies)<br>du Breucq Jehan<br>du Briquemer Gille<br>du Broecq Jehan (l'ép.<br>née de Wanemekée)<br>du Broecq Jehan<br>du Broecq Jehan (la v <sup>e</sup> )                                                                | 1480<br>1426<br>1447<br>1454<br>1433<br>1468<br>1467<br>1485<br>1492                 |
| pelle)<br>du Bosquiel Marie (ép.<br>Jaques Haccart)<br>du Boureq Colart<br>du Bourg Colart (la v <sup>e</sup> )<br>du Bout Rogier (la v <sup>e</sup> )<br>du Bout Rogier (la v <sup>e</sup> )<br>du Breucq Jehan<br>du Briquemer Gille<br>du Broecq Jehan (l'ép.<br>née de Wanemekée)<br>du Broecq Jehan<br>du Broecq Jehan (la v <sup>e</sup> )                                                                                     | 1480<br>1426<br>1447<br>1454<br>1433<br>1468<br>1467<br>1485                         |
| pelle)<br>du Bosquiel Marie (ép.<br>Jaques Haccart)<br>du Boureq Colart<br>du Bourg Colart (la v <sup>e</sup> )<br>du Bout Rogier (la v <sup>e</sup> )<br>du Bout Rogier (la v <sup>e</sup> )<br>née de Hacquegnies)<br>du Breucq Jehan<br>du Briquemer Gille<br>du Broecq Jehan (l'ép.<br>née de Wanemekée)<br>du Broecq Jehan (la v <sup>e</sup> )<br>du Broecq Jehan (la v <sup>e</sup> )<br>du Broecq Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1480<br>1426<br>1447<br>1454<br>1433<br>1468<br>1468<br>1467<br>1485<br>1492<br>1492 |
| pelle)<br>du Bosquiel Marie (ép.<br>Jaques Haccart)<br>du Boureq Colart<br>du Bourg Colart (la v <sup>e</sup> )<br>du Bout Rogier (la v <sup>e</sup><br>née de Hacquegnies)<br>du Breucq Jehan<br>du Briquemer Gille<br>du Broecq Jehan (l'ép.<br>née de Wanemekée)<br>du Broecq Jehan (la v <sup>e</sup> )<br>du Broecq Jehan (la v <sup>e</sup> )<br>du Broecq Jehan (la v <sup>e</sup> )<br>du Broecq Jehan (la v <sup>e</sup> )  | 1480<br>1426<br>1447<br>1454<br>1433<br>1468<br>1467<br>1485<br>1492<br>1492<br>1464 |
| pelle)<br>du Bosquiel Marie (ép.<br>Jaques Haccart)<br>du Boureq Colart<br>du Bourg Colart (la v <sup>e</sup> )<br>du Bout Rogier (la v <sup>e</sup><br>née de Hacquegnies)<br>du Breucq Jehan<br>du Briquemer Gille<br>du Broecq Jehan (l'ép.<br>née de Wanemekée)<br>du Broecq Jehan (la v <sup>e</sup> )<br>du Broecq Jehan (la v <sup>e</sup> )<br>du Broecq Jehane (v <sup>o</sup><br>Wattier Hellin)<br>du Broecq Jehenne      | 1480<br>1426<br>1447<br>1454<br>1433<br>1468<br>1468<br>1467<br>1485<br>1492<br>1492 |
| pelle)<br>du Bosquiel Marie (ép.<br>Jaques Haccart)<br>du Boureq Colart<br>du Bourg Colart (la v <sup>e</sup> )<br>du Bout Rogier (la v <sup>e</sup><br>née de Hacquegnies)<br>du Breucq Jehan<br>du Briquemer Gille<br>du Broecq Jehan (l'ép.<br>née de Wanemekée)<br>du Broecq Jehan (la v <sup>e</sup> )<br>du Broecq Jehan (la v <sup>e</sup> )<br>du Broecq Jehan (la v <sup>e</sup> )<br>du Broecq Jehan (la v <sup>e</sup> )  | 1480<br>1426<br>1447<br>1454<br>1433<br>1468<br>1467<br>1485<br>1492<br>1492<br>1464 |

| du Broecq Jehenne                                | 1490 | du Bus Jehenn                      |
|--------------------------------------------------|------|------------------------------------|
| du Broecq Marguerite                             |      | Jehan de Gl                        |
| (ép. Jehan Adam)                                 | 1415 | du Bus Jehen                       |
| du Broecq Thumas                                 | 1425 | Olivier de                         |
| du Broecq Pierart (la                            |      | bant)                              |
| ∇ <sup>e</sup> )                                 | 1464 | du Bus Mar                         |
| du Broecquet Jehane                              |      | Jehan Way                          |
| (v <sup>e</sup> Pierre Vraniel)                  | 1430 | du Bus Watti                       |
| du Broeq Caterine (ve                            |      | Margueritte                        |
| Jehan Descault)                                  | 1410 | vene)                              |
| du Brueil Jaquemart                              | 1434 | du Cambge Hu                       |
| du Bruielle Jaque                                | 1467 | du Cambge                          |
| du Bruille Innocent                              | 1462 | (v <sup>e</sup> Jehan Ce           |
| du Bruille Jaquemart                             | 1452 | du Cardenoit                       |
| du Bruille Jehane (v <sup>•</sup>                | 1102 | (v <sup>e</sup> de Lotar           |
| Colart du Bourg)                                 | 1447 | tesolz)                            |
| du Bruille Marie (ve                             | 1111 | du Carlin Jeha                     |
| Evrart Vincent)                                  | 1482 | du Carnoit Sin                     |
| du Bruille, dit Bruyant                          | 1402 | du Carnoit                         |
| Willemme (l'ép. née                              |      | (l'ép.)                            |
| Climenche)                                       | 1437 | du Carnoy Mai                      |
| du Brunfait Ostelart                             | 1412 | du Castel Cola                     |
| du Buisson Jehan                                 | 1452 | née Pol)                           |
| du Buisson Mahieu                                | 1464 | du Castel Grar                     |
| du Buisson Maigne,                               | 1101 | du Castel Jeha                     |
| dite de Froyane, ép.                             |      | du Casteillon P                    |
| Sanison Gbiton)                                  | 1449 | ép. Jehan G                        |
| du Buisson Piérart                               | 1445 | du Castel Ma                       |
| du Burcq Jaquemart                               | 1472 | Noël Cailluy                       |
| (l'ép. née Caudielle)                            | 1442 | du Casteler Ja                     |
| Duburet Jehenne (ép.                             | 1442 | du Casteler Ja                     |
| Jaquemart le Jolit)                              | 1447 | du Casteler Ja                     |
| du Bus Denis (l'ép.                              | 1447 | du Casteler Jel                    |
| née Belinne)                                     | 1468 |                                    |
| •                                                | 1400 | du Casteler Jel<br>du Casteler Jel |
| du Bus Guillebert (la                            | 1401 | du Casteler Je                     |
| v <sup>e</sup> née du Pruk)<br>du Bus Guillebert | 1481 |                                    |
| du Bus Guillebert<br>du Bus Haine                | 1468 | (ve Jaquem<br>Belle)               |
|                                                  | 1484 | Belle)<br>du Castalan Ma           |
| du Bus Jehan (l'ép.                              | 1454 | du Casteler Ma                     |
| née de Lalaing)                                  | 1454 | du Casteler Ni                     |
|                                                  |      |                                    |

| du Bus Jehenne (ve de                     |                       |
|-------------------------------------------|-----------------------|
| Jehan de Gherles)                         | 1468                  |
| du Bus Jehenne (v <sup>e</sup>            |                       |
| Olivier de Bargi-                         |                       |
| bant)                                     | 1471                  |
| du Bus Marie (ép.                         |                       |
| Jehan Waye)                               | 1448                  |
| du Bus Wattier (épr                       |                       |
| Margueritte le Jo-                        |                       |
| vene)                                     | 1437                  |
| du Cambge Hughes                          | 1446                  |
| du Cambge Maigne                          |                       |
| (v <sup>e</sup> Jehan Cembeque)           | 1466                  |
| du Cardenoit Maigne                       |                       |
| (v <sup>e</sup> de Lotart Tren-           |                       |
| tesolz)                                   | 1443                  |
| du Carlin Jehan (l'ép.)                   | 1458                  |
| du Carnoit Simonnet                       | 1481                  |
| du Carnoit Watier                         | •                     |
| (l'ép.)                                   | 1499                  |
| du Carnoy Marguerite                      | 1453                  |
| du Castel Colart (l'ép.                   |                       |
| · née Pol)                                | 1467                  |
| du Castel Grard<br>du Castel Jehan        | 1493                  |
|                                           | 1437                  |
| du Casteillon Pieronne                    |                       |
| ép. Jehan Ghedin)                         | 1452                  |
| du Castel Marie (ve                       |                       |
| Noël Cailluyère)                          | 1418                  |
| du Casteler Jaques                        | 1454                  |
| du Casteler Jaques                        | 1455                  |
| du Casteler Jehan                         | 1438                  |
| du Casteler Jehan                         | 1484                  |
| du Casteler Jehane                        | 1498                  |
| du Casteler Jehenne                       | 1455                  |
| du Casteler Jehenne                       |                       |
| (v <sup>e</sup> Jaquemart de              | 1 40E                 |
| Belle)                                    | 1486<br>1486          |
| du Casteler Marie<br>du Casteler Nicolles | 14 <i>8</i> 0<br>1495 |
| uu Casterer micones                       | 1490                  |

ś

| du Casteler Olivier                        |         |
|--------------------------------------------|---------|
| (la v°)                                    | 1477    |
| du Castiel Jehenne                         |         |
| (ép. Piérart Bus-                          |         |
| quet)                                      | 1465    |
| du Castiel Piérart (l'ép.                  |         |
| née de Camphaing)                          | 1426    |
| du Cauffour Jehan                          |         |
| (l'ép. née Daveront)                       | 1446    |
| du Chastillon Loys                         | 1452    |
| du Chastillon Pierre                       | 1491    |
| du Chine Mahieu                            | ] 426   |
| du Clermortier Gilles                      |         |
| (la v <sup>e</sup> née de Ha-              | 1 45 17 |
| luin)                                      | 1457    |
| du Coullembier Cate-<br>rine (ép. Jehan du |         |
| Holchoel, dit Ghe-                         |         |
| -                                          | 1405    |
| noie)<br>du Coullembier Jehan              | 1400    |
| (l'ép.)                                    | 1492    |
| du Coulembier Huart                        | 1492    |
| du Coulombier Hagne                        | 1435    |
| du Crin Jehane (v <sup>e</sup>             | 1400    |
| de Jehan Ricouwart)                        | 1467    |
| du Crocq Christophle                       | 1448    |
| du Crocq Maigne                            | 1401    |
| du Crocq Sandrard (la                      |         |
| v <sup>e</sup> née Thibert)                | 1436    |
| du Crocquet Jaque                          | 1100    |
| (ép. Wille Collet)                         | 1467    |
| du Crocquot Ysabiel                        | 1419    |
| Dudam Maigne, dite                         |         |
| Gallante (v° Jehan                         |         |
| Hayron)                                    | 1421    |
| du Debout Gilliart (la                     |         |
| ve née Grollon)                            | 1455    |
| du Duret Jehenne (ép.                      |         |
| Jehan Lebrun)                              | 1442    |
| du Duret Gillart                           | 1486    |
|                                            |         |

| du Duret Jehenne (ép.              |      |
|------------------------------------|------|
| Jehan de Roisimbos)                | 1484 |
| du Fayt Catherine                  |      |
| (ép. Jehan Danvin)                 | 1484 |
| du Fayt Haquinet                   | 1426 |
| du Fayt Mahieu                     | 1405 |
| du Flocq Catherine                 | 1496 |
| du Flocq Jehan (l'ép.)             | 1492 |
| du Flocq Jehenne (ép.              |      |
| de Marcq Jovenel)                  | 1498 |
| du Floscq Jehan                    | 1495 |
| du Fosset Hennequin                | 1462 |
| du Four Jehan (l'ép.)              | 1460 |
| du Four Jehan                      | 1464 |
| du Four Jehane                     | 1465 |
| du Four Jehenne                    | 1428 |
| du Four Jehenne                    | 1438 |
| du Four Mahieu                     | 1419 |
| du Four Maigne (ép.                |      |
| Mahieu Galand)                     | 1424 |
| du Four Marguerite (v°             |      |
| Gillart de Brouxelles)             | 1451 |
| du Four Piere                      | 1552 |
| du Four Pierre (l'ép.              |      |
| née Tubize)                        | 1430 |
| du Four Pierre (l'ép.)             | 1443 |
| du Frasne Henri                    | 1498 |
| du Frasne Jehan (la v <sup>e</sup> |      |
| née Boudière)                      | 1437 |
| du Frasne Jehan (l'ép.             |      |
| née de le Becque)                  | 1438 |
| du Frasne, dit Fusiel,             |      |
| Jehan (la v <sup>e</sup> née       |      |
| Lebrun)                            | 1448 |
| du Frasne Jehan                    | 1462 |
| du Frasne Jehan (ép.               |      |
| d'Engueran Mas-                    |      |
| sich)                              | 1482 |
| du Frasne Leurence (la             |      |
| <b>v</b> °)                        | 1414 |

- 72 --

| du Frasne Salhadin                   | I    | du Gardin Roland                    |         |
|--------------------------------------|------|-------------------------------------|---------|
| (l'ép. néo du Reulx)                 | 1468 | (la v <sup>e</sup> )                | 1463    |
| du Frasne Thomas                     | 1454 | du Gardin Sandre (ve                |         |
| du Fresne Colle                      | 1486 | de Jehan Gogo)                      | 1455    |
| du Fresne Jehan (la v <sup>e</sup> ) |      | du Gardin (la v <sup>e</sup> née de |         |
| du Fresne Jehan                      | 1491 | Morcourt)                           | 1456    |
| du Fresne Thomas (la                 |      | du Goulach Piérart                  | 1438    |
| v <sup>e</sup> née Damiens)          | 1484 | du Hamiel Jaques                    | 1405    |
| du Gardin Aelix (ép.                 |      | du Harbil Jehan                     | 1418    |
| Christophle Dupret)                  | 1454 | du Harbit Agniès (ép.               |         |
| du Gardin Angniès                    |      | Jehan Colinet)                      | 1452    |
| (ép. Jehan de Nou-                   | 4    | du Harby Jehan                      | 1489    |
| vauvillo)                            | 1439 | du Haultbos Jehan                   | 1426    |
| du Gardin Betrix (v <sup>e</sup>     |      | du Havron Catherine                 |         |
| Loys Hazart)                         | 1433 | (ép. Lion Danquas-                  |         |
| du Gardin Catherine                  | 1426 | ne)                                 | 1423    |
| du Gardin Daniel                     | 1448 | du Havron Colard                    | 1499    |
| du Gardin Estievene                  | 1418 | du Havron Pierre                    |         |
| du Gardin Gillart                    | 1418 | (l'ép. née du Ha-                   |         |
| du Gardin Gillart                    | 1451 | vron)                               | 1425    |
| du Gardin Gillart                    | 1464 | du Holchoel, dit Ghen-              |         |
| du Gardin Hermès                     | 1432 | vie, Jehan (l'ép.)                  | 1404    |
| du Gardin Jaque (ép.                 |      | du Housoit Jehan                    | 1 4 3 2 |
| Guillemme Doré)                      | 1475 | Duicg Jehenne (ép.                  |         |
| du Gardin Jehan, 2 ex.               | 1433 | Jehan Broedere)                     | 1468    |
| du Gardin Jehan (la                  |      | du Jaurieu Catherine                |         |
| v <sup>e</sup> née de le Donc-       |      | (v <sup>e</sup> Robert de Nou-      |         |
| que)                                 | 1438 | veauville)                          | 1491    |
| du Gardin Jehan (la v <sup>c</sup> ) | 1443 | du Jaurieu Willemme                 |         |
| du Gardin Jehan, dit                 |      | (l'ép. née Gadebert)                | 1489    |
| Moriel                               | 1443 | du Joncquoit Cathe-                 |         |
| du Gardin Jehan (la v <sup>e</sup>   |      | rine (v <sup>e</sup> Jehan de le    |         |
| née Belthezonne)                     | 1489 | Forge)                              | 1484    |
| du Gardin Jehan                      | 1490 | du Joncquoit Vaudard                | 1438    |
| du Gardin Lottard la                 |      | du Joncquoit Ysabiau                |         |
| ve                                   | 1458 | (v <sup>e</sup> Alart le Rutre)     | 1447    |
| du Gardin Marie v <sup>e</sup>       |      | du Jonquoit Pierre (la              |         |
| Jaques de Maubray                    | 1458 | v <sup>e</sup> )                    | 1474    |
| du Gardin Phelippart                 |      | du Kaine Maigne                     | 1414    |
| (l'ép.)                              | 1414 | du Larcq Hues                       | 1426    |

|                                      | 11   |
|--------------------------------------|------|
| du Lay Jaque                         | 1401 |
| du Lay Jehanne (ve                   |      |
| de Haigne du Mo-                     |      |
| lin)                                 | 1491 |
| du Lieu Piérot                       | 1449 |
| du Maisnil Thiery                    | 1493 |
| du Marés Ausdegone                   |      |
| (v <sup>e</sup> Mathieu de Mon-      |      |
| didier)                              | 1473 |
| du Marés Catherine                   |      |
| (v <sup>e</sup> Jehan le Gouda-      |      |
| lier)                                | 1487 |
| du Marés Grard                       |      |
|                                      | 1453 |
| du Marés Jaque                       | 1443 |
| du Marés Jaquemart                   | 1413 |
| du Marés Jaquemart                   |      |
| (la v <sup>e</sup> née Baceler)      | 1475 |
| du Marés, dit Maloste,               |      |
| Jaquemart (la v <sup>e</sup>         |      |
| née Desescarpiaux)                   | 1437 |
| du Marés Jaquemart                   | 1484 |
| du Marés Jaques                      | 1463 |
| du Marés Jaques (la                  |      |
| v <sup>e</sup> née Descamain)        | 1481 |
| du Marés Jehan                       | 1416 |
| du Marés Jehan (la v <sup>e</sup>    |      |
| née Wafflart)                        | 1452 |
| du Marés Jehan                       | 1473 |
| du Marés Jehan (la ve                | 1410 |
|                                      | 1404 |
| née Mouton)                          | 1484 |
| du Marés Rogier                      | 1472 |
| du Maret Guérart (l'ép.              |      |
| née Wettin)                          | 1452 |
| du Maret Quinte                      | 1461 |
| du Marlis Piérart(l'ép.              |      |
| née le Hardie)                       | 1430 |
| du Marquet Thiéry                    |      |
| (l'ép.)                              | 1452 |
| du Marquiet Jehenne                  | 1498 |
| du Masich Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1459 |
| ,                                    | -    |

| du Masich Jehan                       | 1463 |
|---------------------------------------|------|
| du Melz Ysabel (ép.                   |      |
| Jehan Vervin)                         | 1491 |
| du Mesnaige Jehan et                  |      |
| Catherine de Harle-                   |      |
| becque                                | 1450 |
| du Mesnil Vassine                     | 1484 |
| du Messent Georges                    |      |
| (l'ép. née Hurée)                     | 1436 |
| du Mez Gilles                         | 1446 |
| du Mez Jehan                          | 1458 |
| du Mez Jehan (la v <sup>e</sup> )     | 1458 |
| du Mez Jehan (la ve                   |      |
| née Dorque)                           | 1461 |
| du Molin Arnoul                       | 1457 |
| du Molin Baulduin                     | 1438 |
| du Molin Catherine                    |      |
| (ép. Mahieu Sohier)                   | 1448 |
| du Molin Daniel (ép.                  |      |
| de Margueritte du                     |      |
| Vorgoir)                              | 1423 |
| du Molin Desre                        | 1464 |
| du Molin Fiérin                       | 1413 |
| du Molin Francequin                   | 1452 |
| du Molin Hagne                        | 1486 |
| du Molin Hagne (la ve                 |      |
| née du Loy                            | 1491 |
| du Molin Jaquelotte                   | 1439 |
| du Molin Jaquemart                    | 1455 |
| du Molin Jaquemart                    |      |
| (la v <sup>e</sup> née Crombine)      | 1472 |
| du Molin Jaques                       | 1495 |
| du Molin Jehan (la                    | •    |
| v° née de Lombray)                    | 1445 |
| du Molin Jehan                        | 1457 |
| du Molin Maigne (ép.                  |      |
| Gili <b>art</b> Balmaquere)           | 1426 |
| du Molin Miquiel                      | 1468 |
| du Molin Nicaise (la v <sup>e</sup> ) | 1463 |
| du Molin Robert (l'ép.)               | 1421 |

| dn Molin Robert                           | 1468  | du Mortier Jehenne               | 1420    |
|-------------------------------------------|-------|----------------------------------|---------|
| du Molin Sandrart (la                     | 1400  | du Mortier Jérome                | 1438    |
| v <sup>e</sup> née Moriel)                | 1437  | du Mortier Loys                  | 1497    |
| du Mont Charles                           | 1487  | du Mortier Lucq                  | 1450    |
| du Mont Chrestienne                       | 1407  | du Mortier Marie (v <sup>e</sup> | 1400    |
| (v° de Jehan de                           |       | Henry de Baudren-                |         |
| Potes)                                    | 1443  | ghien)                           | 1449    |
| du Mont Jaque (v <sup>e</sup> Ja-         | 1410  | du Mortier Mahieu                | 1404    |
| que Collechan)                            | 1432  | du Mortier Perchenal             | 1421    |
| du Mont Jaque ( <b>v<sup>e</sup> Ja</b> - | 1402  | du Mortier, dit de               | 1 1 4 4 |
| que Collechon)                            | 1432  | Thumedes, Pierre                 | 1404    |
| du Mont Jaquemart                         | 1402  | du Mortier Quentin (la           | 1101    |
| (la v <sup>e</sup> née de le              |       | v° née Crissembien)              | 1452    |
| Houssiere)                                | 1448  | du Moulin Estievene              | 1418    |
| du Mont, dit de le                        | 1110  | du Moulin Jehan                  | 1415    |
| Motte, Jaquemart                          | 1426  | du Moulin Jehan                  | 1440    |
| du Mont Jehan (l'ép.                      | 1420  | du Moulin Jehan                  | 1468    |
| née de le Fuellye)                        | 1426  | du Moulin Marghot                | 1468    |
| du Mont Jehan (l'ép.                      | 1 120 | du Moulin Marie (v <sup>e</sup>  |         |
| née Sauvage)                              | 1438  | de Jehan Bousin)                 | 1418    |
| du Mont Jehan                             | 1449  | du Mouret Jehan (la              |         |
| du Mont Jehan                             | 1499  | v <sup>e</sup> née Poullerielle) | 1456    |
| du Mont Marie                             | 1426  | du Moustier Henri (la            |         |
| du Mont Pierart (l'ép.)                   | 1419  | V <sup>e</sup> )                 | 1403    |
| dn Mont Piérart                           | 1482  | du Muret Jehenne                 | 1425    |
| du Moret Jehan (l'ép.                     |       | Dunebier Jehan                   | 1448    |
| née Bustine)                              | 1435  | du Planoit Jehane (v•            |         |
| du Moret Jehan                            | 1452  | Jehan de Boudet)                 | 1473    |
| du Mortier Anssian                        | 1438  | du Parcq Jaque (la               |         |
| du Mortier Jaque (v°                      |       | v <sup>e</sup> née Fourmente)    | 1422    |
| Jehan Houslau)                            | 1482  | du Parcq Piéronue                |         |
| du Mortier Jaques                         | 1412  | (ép. Jehan Denis)                | 1423    |
| du Mortier Jacques                        | 1435  | du Peulle Jehan (la              |         |
| du Mortier Jaques (la                     |       | v <sup>e</sup> née Marchoise)    | 1457    |
| v°)                                       | 1438  | du Pierre Piéronne               | 1444    |
| du Mortier Jaquemes                       |       | du Pir Piérart                   | 1454    |
| (la v <sup>e</sup> )                      | 1416  | du Piroit Guérard                | 1418    |
| du Mortier Jehan (la v°)                  | 1404  | du Pierre Pieronne               |         |
| du Mortier Jehan (la                      |       | (ép. Jehan le Broecq,            |         |
| <b>v</b> °)                               | 1458  | dit Noisieux)                    | 1446    |
|                                           |       |                                  |         |

| du Ploich, dit de Pon-            |       |
|-----------------------------------|-------|
| thieu, Alart (l'ép.               |       |
| née du Bos)                       | 1457  |
| du Ploich Baudart (la             |       |
| <b>v</b> <sup>e</sup> )           | 1466  |
| du Ploych, dit de Pon-            |       |
| thieu, Alart                      | 1465  |
| du Ploych Jehenne                 | 1436  |
| du Poncel Chrestien-              |       |
| ne (v <sup>e</sup> Jehan Gorel)   | 1478  |
| du Ponchel Maigne                 |       |
| (v <sup>e</sup> de Jaquemart      |       |
| Desprez)                          | 1475  |
| du Ponchiel Catherine             | 1410  |
| (ép. Jehan Chantiel)              | 1426  |
| du Ponchiel Chrétien-             | 1440  |
| ne (v <sup>e</sup> Jehan Goriel)  | 1460  |
|                                   | 1466  |
| dû Ponchiel Gillart               | 1 400 |
| (l'ép. née Coppine)               | 1438  |
| du Ponchiel Jehan (la             |       |
| Δe)                               | 1411  |
| Duponchiel Jehan (la              |       |
| v <sup>e</sup> )                  | 1414  |
| du Ponchiel Jehan                 |       |
| (l'ép. née le Beghe)              | 1422  |
| du Ponchiel Jehan (la             |       |
| v <sup>e</sup> )                  | 1429  |
| du Ponchiel Jehan                 | 1435  |
| du Ponchiel Jehenne               | 1406  |
| du Ponchiel Marie (v <sup>e</sup> |       |
| Jaquemart du Pont)                | 1426  |
| du Ponchiel Maigne                |       |
| (v• Lamit Ernoul)                 | 1429  |
| du Ponchiel Maigne                |       |
| (ép. Lotart de Maulde)            | 1463  |
| du Ponchiel Maigne                |       |
| (v <sup>e</sup> Jehan Hanotiel)   | 1482  |
| du Ponchiel Pierrart              | 1419  |
| du Ponchiel Pierart               | 1428  |
| du Pont Annel                     | 1474  |
|                                   |       |

| du Pont Colart                      | 1497 |
|-------------------------------------|------|
| du Pont Daniel                      | 1465 |
| du Pont Gilles (la v <sup>e</sup> ) | 1449 |
| du Pont Jaquemart                   |      |
| (la v <sup>e</sup> née du Pon-      |      |
| chiel)                              | 1426 |
| du Pont Jehan                       | 1458 |
| du Pont Lotart (l'ép.               |      |
| née le Thiérie)<br>du Pont Marie    | 1426 |
| du Pont Marie                       | 1438 |
| du Pont Pierart (la ve)             | 1466 |
| du Pont Piérart (l'ép.              | •    |
| née Leleu)                          | 1488 |
| du Pont Yoline                      | 1452 |
| du Portal Jehan                     | 1425 |
| du Pret Angniès (ép.                |      |
| Jehan du Masiel)                    | 1459 |
| du Pret Anthoine(l'ép.              |      |
| née Descroissons)                   | 1488 |
| du Pret Caterine (ép.               |      |
| Jaques Blanepain)                   | 1424 |
| du Pret Caterine                    | 1438 |
| du Pret Catherine (ve               |      |
| Mahieu Ravary)                      | 1437 |
| du Pret Catherine (ve               |      |
| de Michel de Merle)                 | 1438 |
| du Pret Chistophe                   |      |
| (l'ép. née de Gardin)               | 1454 |
| du Pret Eluthère                    | 1477 |
| du Pret Estievenart                 | 1442 |
| du Pret Grard                       | 1417 |
| du Pret Grart                       | 1449 |
| du Pret Jaquette                    | 1484 |
| du Pret Jehan                       | 1420 |
| du Pret Jehan                       | 1425 |
| du Pret Jehan                       | 1434 |
| du Pret Jehan                       | 1441 |
| du Pret Jehan                       | 1448 |
| du Pret Jehan (la ve                |      |
| née Cailliel)                       | 1454 |

1454 du Pret Jehan (la v<sup>e</sup>) du Pret Jehan 1484 du Pret Jehan 1498 du Pret Jehan (la ve 1500 · née Landrieu) 'du Pret Jehane (ép. 1474 Robert Gosse) du Pret Jehenne 1440 du Pret Jehenne 1446 du Pret Jehenne 1446 du Pret Katherine (ép. · Piérart Delemotte) 1485 1425 du Pret Maigne du Pret Maigne (v<sup>e</sup> 1449 Grart Dupret) du Pret Marguerite (ve Jehan de le Motte) 1441 1445 du Pret Margherite du Pret Nicaise (l'ép. née le Méresse) 1438 du Pret Nicaise 1440 du Pret. dit du Four Nicaise 1452 du Pret Phelippe (cp. Jehan de le Catoire) 1462 du Pret Piérart 1446 du Pret Pierre 1496 du Pret Polle 1484 du Pret Raoul 1409 du Pret Sandrard (la v° née de la Masure) 1445 du Pret Simon (la ve née Malherbe) 1484 Prier Willeme du (l'ép. née de Cordes) 1467 1413 de Pryer Jaques de Pryer Jehenne (ép. Jehan Ghehut) 1451 du Pryez Lottard 1431

| du Puch Agniez (ép.                 |        |
|-------------------------------------|--------|
| Jehan Descamps)                     | 1452   |
| du Puch Ernoul                      | 1433   |
| du Puch Gille (ép.                  |        |
| Guérard Wallem)                     | 1476   |
| du Puch Jehan                       | 1435   |
| du Puch Jehan                       | 1435   |
| du Puch Jehan                       | 1485   |
| du Puch Jehenne (ép.                |        |
| Willemme Courbault)                 | 1455   |
| du Puch Maigne (ve                  |        |
| Jehan Martin)                       | 1402   |
| du Puch Maigne (v <sup>e</sup>      |        |
| de Jaques de Bans-                  |        |
| tuel)                               | 1410   |
| du Puch Marguerite                  |        |
| (v <sup>e</sup> Guillebert du Bus   | 1481   |
| du Puch Pierre (la v <sup>*</sup> ) | 1434   |
| du Puch Souffye (ép.                |        |
| Jehan Renart)                       | 1405   |
| Du Puigne Henry (l'ép.              | ) 1452 |
| du Puis Caterine                    | 1499   |
| du Puis Jehane (ép.                 | _      |
| Jehan de Lannoit)                   | 1457   |
| du Puis Pasque (v°                  |        |
| Mahieu Fauquenier)                  | 1457   |
| du Quesne Agniès                    | 1483   |
| du Quesne Catherine                 | 1500   |
| du Quesne Ghillain                  |        |
| (l'ép. née Craye)                   | 1494   |
| du Quesne Jaquemart                 | 1430   |
| du Quesne Jehan                     | 1468   |
| du Quesne Jehenne (v <sup>e</sup>   |        |
| de Jehan I ambiert)                 | 1408   |
| du Quesne Jehenne                   | 1483   |
| du Quesne Maigne (ve                | 1.00   |
| Delecroix Gille)                    | 1409   |
| du Quesne Maingne                   | 1454   |
| du Quesne Marguerite                | 1452   |
| du Quesne Marie                     | 1467   |

.

| du Quesne Piéronne                 |              |
|------------------------------------|--------------|
| (v <sup>e</sup> Jehan Cambier      |              |
| dit Moriel)                        | 1445         |
| du Quesnoit Ernoul                 |              |
| (la v <sup>e</sup> )               | 1433         |
| du Quesnoy Jehan                   | 1438         |
| du Quesnoy Jehan                   | 1438         |
| du Quesnoy Pasque                  |              |
| (vº de Pierre Cres-                |              |
| tyen)                              | 1418         |
| du Quesnoit Philip-                |              |
| potte                              | 1435         |
| du Quesnoit Pierre                 | 1434         |
| Durat Jaquemart                    | 1421         |
| Durant Margueritte                 |              |
| (ép. Arnoul Gosse)                 | 1479         |
| du Recht Jehan                     | 1426         |
| du Recq Martin                     | 1495         |
| Durée Ysabiel (ve Da-              |              |
| nel Taillefier)                    | 1432         |
| du Reels Berte                     | 1478         |
| du Reulx Catherine                 |              |
| (ép. Salhadin du                   |              |
| Frasne)                            | 1468         |
| Duriel Marguerite                  | 1479         |
| du Rieu Colart                     | 1484         |
| du Rieu Goddefroit                 | 1455         |
| du Rieu Jacotin                    | 1482         |
| du Rieu Jaquemart                  | 1470         |
| du Rieu Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1452         |
| du Rieu Jehenne                    | 1408         |
| du Rieu Jehenne                    | 1426         |
| du Rieu Jehenne (ép.               |              |
| Rogier Coppin)                     | 1438         |
| du Rieu Jehenne                    | 1439         |
| du Rieu Jennon                     | 1478         |
| du Rieu Katherine (ve              |              |
| Jaquemart de Grant-                |              |
| mez)                               | 1483         |
| du Rieu Luc                        | 145 <b>2</b> |

| du Rieu Maingnon                     | 1438 |
|--------------------------------------|------|
| du Rieu Marguerite                   |      |
| (ve Piérart Marlière)                | 1466 |
| du Rieu Marguerite                   |      |
| (v <sup>e</sup> Jehan Corbin)        | 1497 |
| du Rieu Simon (la ve                 | •    |
| née le Douet)                        | 1480 |
| du Risoir Catherine                  | 1438 |
| du Roisin Piéronne                   | 1438 |
| du Royon Colart                      | 1449 |
| Durote Jehenne                       | 1426 |
| du Ruès Angniès .                    | 1455 |
| du Ruwel Jehan                       | 1413 |
| du Salengroit Colart                 | 1444 |
| du Sart Bauduin                      | 1404 |
| du Sart Jehan (l'ép.                 |      |
| née le Leu)                          | 1437 |
| du Sart Jehan                        | 1437 |
| du Sart Jehan                        | 1456 |
| du Sart Jehan                        | 1489 |
| du Sart Noël                         | 1479 |
| du Sart Willemine                    | 1425 |
| du Sauchois Gillart                  |      |
| (l'ép).                              | 1468 |
| du Sauchoy Gillart                   | 1468 |
| du Sobos Mahieu                      | 1491 |
| du Sobos Sandrart                    | 1457 |
| du Solier Gillart (la v <sup>e</sup> |      |
| née le Corgne)                       | 1488 |
| du Sollier Jehane                    | 1479 |
| Dasse Marguerite                     | 1468 |
| du Taillich Pierre                   | 1448 |
| du Temple Mahieu                     | 1456 |
| du Terrage Simon                     | 1444 |
| du Tertre Gillart (la                |      |
| v <sup>e</sup> née de le Dalle)      | 1475 |
| Dutillach Jehan, dit                 |      |
| Haine                                | 1450 |
| du Tilloel Catherine                 | 1440 |
| du Tilloel Jehan                     | 1438 |
|                                      |      |

| du Tilloel Jehan             | 1448 |
|------------------------------|------|
| du Tilloel Jehan (la         |      |
| v <sup>e</sup> née Estienne) | 1448 |
| Dutillon Pierre              | 1416 |
| du Toit Jaspar               | 1467 |
| du Tonniel Jaquelotte        | 1478 |
| du Torgoir Angniès           |      |
| (ép. Jehan Bernart)          | 1448 |
| du Torgoir Margue-           |      |
| ritte (ép. Daniel du         |      |
| Molin)                       | 1423 |
| du Torgoir Martin            | 1455 |
| du Forgoir Simon             | 1438 |
| du Trecht Arnoul             | 1458 |
| du Tries Angniès             | 1439 |
| du Trieu Ermine (ép.         |      |
| Arnoul Caron)                | 1495 |
| du Triez Agniès (v°          |      |
| de Regnault Beau-            | •    |
| varlet)                      | 1494 |
| du Troncquoit Jaque-         |      |
| mart (l'ép. née Plan-        |      |
| chon)                        | 1467 |
| Du Tronquoit Jaque-          |      |
| mart                         | 1473 |
| du Tronquoit Lotart          | 1450 |
| Duveiller Jehenne (ép.       |      |
| Jehan Benoit)                | 1429 |
| du Vinaige Jaque (ve         |      |
| Willemme Merlin)             | 1467 |
| du Vivivier Coppart          |      |
| (l'ép. née Boussarde)        | 1418 |
| du Vivier Coppart            | 1421 |
| du Vivier Coppart (la        |      |
| ve née de Compos-            |      |
| telle)                       | 1446 |
| du Vivier Henri              | 1426 |
| du Vivier Huart (l'ép.       |      |
| née Helline)                 | 1418 |
| du Vivier Hues               | 1460 |
|                              |      |

| du Vivier Hues (la v <sup>e</sup> ) | 1464          |
|-------------------------------------|---------------|
| du Vivier Jehan (l'ép.              |               |
| née dou Camp)                       | 1426          |
| du Vivier Jehan (la                 |               |
| v <sup>e</sup> née Thiébegod)       | 1 <b>48</b> 0 |
| du Vivier Jehan (la v <sup>e</sup>  |               |
| née de Hanon)                       | 1 <b>48</b> 9 |
| du Vivier Jehenne                   | 1401          |
| du Vivier Nicaise                   | 1448          |
| du Vivier Nicaise (la               |               |
| v <sup>e</sup> née de Pryenne)      | 1448          |
| du Vivier Piettre                   | 1479          |
| Duwas Mahieu                        | 1413          |
| Dys Jehan (la v <sup>e</sup> )      | 1492          |
|                                     |               |

### E

| Ebride Josse (l'ép.)              | 1424 |
|-----------------------------------|------|
| Eghelz Marguerite                 | 1461 |
| Engheran Jehan (la                |      |
| v <sup>e</sup> née Bailette)      | 1425 |
| Englebert Marie                   | 1484 |
| Englebert Nicaire                 | 1479 |
| Englebert Piérart                 |      |
| (l'ép. née Fournier)              | 1470 |
| Enguerant Jehan (la               |      |
| v° née Baillette)                 | 1422 |
| Ernaulde Caterine (v <sup>e</sup> |      |
| Grigore de Biauwez)               | 1452 |
| Ernault Katherine (v <sup>e</sup> |      |
| Grigoire de Biauwez)              | 1461 |
| Ernousine Maigne (ép.             |      |
| Raoul des Wez)                    | 1418 |
| Esbelin Andrieu                   | 1438 |
| Escaillet Alexis (l'ép.)          | 1492 |
| Escaillet Bernard (la             |      |
| <b>v</b> <sup>e</sup> )           | 1418 |
| Escaillet Piérart                 | 1444 |
| Escaillette Marie (ép.            |      |
| Piérart de Lens)                  | 1476 |

79 —

| Escamelot Jehan (la              |      |
|----------------------------------|------|
| v <sup>e</sup> née Monnime)      | 1426 |
| Escamelot Maigne (v <sup>e</sup> |      |
| Nicaise Barat)                   | 1452 |
| Escarprel Loys                   | 1480 |
| Escoquefeue Marie (ve            |      |
| Jehan Boutegalle)                | 1445 |
| Esmérée Mengne (ve               |      |
| le Provost dit le                |      |
| Parenty)                         | 1420 |
| Espagnette Mergue-               |      |
| rite (ép. Jehan Car-             |      |
| dauwe)                           | 1409 |
| Espillars Jehans                 | 1407 |
| Epinecque Jehenne                |      |
| (v <sup>e</sup> Jehan Roniel)    | 1432 |
| Epinocque Jehenne (ve            |      |
| Jehan Roniel)                    | 1433 |
| Epinocque Jehenne (ve            |      |
| Jehan de Ranick)                 | 1436 |
| Esquiequelin Jehan               | 1452 |
| Esquiequeline Je-                |      |
| henne (ép. Jehan                 |      |
| Destainquerque)                  | 1452 |
| Esquiequeline Maigne             |      |
| (ép. Watier Des-                 |      |
| plechin)                         | 1452 |
| Esquiequeline Marie              |      |
| (ve Jeban de Gran-               |      |
| traing)                          | 1454 |
| Estainpie Piere (la v•)          | 1452 |
| Estalufrielle Jehenne            |      |
| (ép. Jehan de Quer-              |      |
| mont)                            | 1438 |
| Estenarde Marie                  | 1438 |
| Esteve Jaques                    | 1418 |
| Estevenart Anthonne              | 1460 |
| Estienart Chistofle              | 1460 |
| Estiene Offrise (v° Je-          |      |
| han du Tilloel)                  | 1448 |
|                                  |      |

| Estiévenot Jaque                     | 1430 |
|--------------------------------------|------|
| Estombelare Marie                    |      |
| (ép. Henri de Wan-                   |      |
| domelle)                             | 1438 |
| Evrard Estienne (la v <sup>o</sup> ) | 1485 |
| Evrars Leurens                       | 1432 |

#### F

| Falois Jehan (l'ép.)              | 1467 |
|-----------------------------------|------|
| Fanconne Piéronne                 | 1473 |
| Fantoye Jehane                    | 1426 |
| Farghet Gillart                   | 1476 |
| Farouls Nicaise                   | 1413 |
| Farvacque Jehenne                 |      |
| (ép. Pierrart Ton-                |      |
| niau)                             | 1466 |
| Fastrée Jehenne                   | 1401 |
| Fastret Jaquemart (la             |      |
| v <sup>e</sup> née Petit dit Leu- |      |
| rens)                             | 1482 |
| Fauconnier, dit le                |      |
| Brun Yde (ép.                     |      |
| Adrien de le Planc-               |      |
| que, dit Quevallet)               | 1494 |
| Fauquenier Mahieu                 |      |
| (la v <sup>e</sup> née Dupuis)    | 1457 |
| Fauqueniez Jehan                  | 1441 |
| Fauviel Jaquemart                 | 1438 |
| Faveriel, dit Lemaire             |      |
| Jehan                             | 1412 |
| Favresse Jehenne                  | 1426 |
| Favriel Mathieu (la               |      |
| (v° née de Ronc)                  | 1435 |
| Ferassis Zègre                    | 1493 |
| Ferdesmolin Jehan (la             |      |
| v <sup>e</sup> née Fiévée)        | 1475 |
| Ferment Alart (la v <sup>e</sup>  |      |
| née de Melan)                     | 1452 |
| Ferment Alart                     | 1452 |

| Fervesty Guillaume                  |      | Flameng Jehan                      | 1468  |
|-------------------------------------|------|------------------------------------|-------|
| (la v°)                             | 1474 | Flameng Jehenne (ve                |       |
| Fervesty Guillemme                  | 1457 | Jehan Wettin)                      | 1439  |
| Février Anthonne                    | 1483 | Flamenghe Jehenne                  | 1452  |
| Février Anthoine (la                |      | Flamens dit Patin Je-              |       |
| ve née van Betthem)                 | 1484 | han                                | 1462  |
| Fiable Jehan (l'ép.                 |      | Flamme Jaquemart                   | 1467  |
| née Hacquarde)                      | 1430 | Flan Jehan                         | 1418  |
| Fierin Catherine (ép.               |      | Flandrine Bauduins                 | 1405  |
| Jehan Stercqueman)                  | 1489 | Flandrine Maigne (ve               |       |
| Fieron Gillain                      | 1456 | Jehan Savelon)                     | 1446  |
| Fieron Gossart (la v <sup>e</sup> ) | 1412 | Flandrine Jehenne (ve              |       |
| Fieronne Jehenne                    | 1419 | de Jehan de Gher-                  |       |
| Fiervette Catherine                 | 1474 | megnies)                           | 1436  |
| Fieved Jaquemart                    | 1418 | Flavel Piérart                     | 1468  |
| Fiesvée Catherine                   | 1452 | Floquet Jehan                      | 1422  |
| Fiesvée Jehane (v <sup>e</sup>      |      | Floquette Maigne (ve               |       |
| Jehan Ferdemolin)                   | 1475 | Jaques de Hellem-                  |       |
| Fiévée 'Jehenne (v <sup>e</sup>     |      | mes)                               | 1413  |
| Rifflart de Villers)                | 1433 | Florent Jehan (l'ép.               |       |
| Fiévée Katherine (v <sup>e</sup>    |      | née Nicaise)                       | 1448  |
| Renault Pelet)                      | 1478 | Florent Jehan                      | 1468  |
| Fiévée Marguerite (ép.              |      | Florent Jehenne (v <sup>e</sup>    |       |
| Jehan de le Fosse)                  | 1432 | Piérart du Broecq)                 | 1464  |
| Fiévée Ysabiel (ép.                 |      | Florebecq Hostine                  |       |
| Pierre Delemotte)                   | 1415 | (ép. Jehan du Bos)                 | 1467  |
| ,<br>Fiévet Colart                  | 1402 | Floridas Gilles (la ve             |       |
| Fiévet Jehan                        | 1438 | née de Piéronne)                   | 1423  |
| Fiévet Miquiel (l'ép.               |      | Florie Jehane (ép. Je-             |       |
| née Marenghe)                       | 1426 | han Bruniel)                       | 1430  |
| Fiévez Jehan                        | 1431 | Florin Colart (la v <sup>e</sup> ) | 1478  |
| Fillastre Jehan                     | 1441 | Florin Jehan (la v <sup>e</sup>    |       |
| Filselée Marguerite                 | 1455 | née de le Combe)                   | 1415  |
| Finoye, dit Maumont                 |      | Florit Agniès                      | 1478  |
| Colart                              | 1423 | Fly Vincent                        | 1484  |
| Fissiel Jehan                       | 1466 | Foisonne Jehenne (ve               |       |
| Flaboult Jehan                      | 1448 | de Jehan de Lan-                   | _     |
| Flame Jaquemart (la                 |      | noit)                              | ]443  |
| v <sup>e</sup> née Hanouse)         | 1467 | Follet Jehan (l'ép. née            |       |
| Flameng Estienne                    | 1498 | Mantiel)                           | ] 426 |

| Follequin Colart(l'ép.              |        |
|-------------------------------------|--------|
| née Harmare)                        | 1465   |
| Follon Marguerite (la               | 1400   |
| v <sup>e</sup> Jehan le Blancq)     | 1467   |
| Fontaine Simon                      | 1467   |
| Forest Dudarts                      | 1468   |
| Forghet Jaquemart                   | 1495   |
| Fortin Jaques                       | 1464   |
| Fortin Jehan, dit le                | 1404   |
| Lombart                             | 1424   |
| Fortin Jehan                        | 1424   |
|                                     | 1452   |
| Fortin, dit le Lom-                 | 1404   |
| bart Jehan                          | 1484   |
| Fortin Jehan (l'ép.                 | 1 40 4 |
| née Bernard)                        | 1484   |
| Fortin Jehanne                      | 1426   |
| Fouache Jehan                       | 1403   |
| Fouande Catine                      | 1426   |
| Fouande Maigne                      | 1408   |
| Fouant Philippart                   |        |
| (l'ép. née Froidure)                | 1498   |
| Fouant Philippart                   | 1500   |
| Foucart Anthonne                    | 1458   |
| Foucart Gilles                      | 1403   |
| Foucquet Jehan                      | 1422   |
| Foucquet Andrieu                    | 1431   |
| Foulque Colart                      | 1417   |
| Fouquette Jehanne                   | 1466   |
| Fourdin Jehan (la v <sup>e</sup>    |        |
| née Lesquievine)                    | 1426   |
| Fouré Jorine                        | 1484   |
| Fouret Loyset                       | 1454   |
| Fouret Martin (l'ép.)               | 1433   |
| Fouret Olivier                      | 1439   |
| Fourment Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1409   |
| Fourment Mahieu (la                 |        |
| <b>v</b> <sup>e</sup> )             | 1467   |
| Fourment Marguerite                 |        |
| (v° Vinchent Hoc-                   |        |
| quet)                               | 1485   |
| ANNALES. X.                         |        |
|                                     |        |

| Fourmente Biétris (v <sup>e</sup>    |      |
|--------------------------------------|------|
| de Jaque du Parcq)                   | 1422 |
| Fournier Jaques                      | 1418 |
| Fournier Jaques (la v <sup>e</sup> ) | 1439 |
| Fournier Jehan                       | 1488 |
| Fournier Jehane (l'ép.               |      |
| Piérart Englebert)                   | 1470 |
| Fournier Katherine                   |      |
| (ép. Henry Roussiel)                 | 1477 |
| Fournier Leurens                     | 1467 |
| Fournier Mahieu                      | 1442 |
| Fournier Miquiel                     | 1426 |
| Fournier Philippe                    | 1475 |
| Fournier Regnault                    | 1472 |
| Fournier Ysabiel                     | 1478 |
| Fourniere Caterine(ép.               |      |
| Jaques Demarque)                     | 1411 |
| Fourniez Mahieu (la ve)              | 1449 |
| Foursy Henry                         | 1456 |
| Foutrie Gilette                      | 1452 |
| Franchequine Je-                     |      |
| henne (v <sup>e</sup> Henry          |      |
| Boutry)                              | 1432 |
| Franchois Nicoles                    | 1462 |
| Franchois Mariette                   | 1492 |
| Franchoise Marie (ve                 |      |
| Jehan Tamburim)                      | 1490 |
| Franchomme Jehenne                   |      |
| (ép. de Piérart Mo-                  |      |
| tois)                                | 1490 |
| Francque Marie                       | 1434 |
| Frapet Jehan                         | 1448 |
| Frapet Jehan                         | 1500 |
| Frappé Mathieu                       | 1491 |
| Frappet Jaquemart                    | 1438 |
| Frappet Jaquemart                    |      |
| (la v <sup>e</sup> née Lestarquie)   | 1438 |
| Frappet Jehan (la v <sup>e</sup> )   | 1403 |
| Frayère Willemme                     |      |
| (ép. née Diebout)                    | 1476 |
|                                      | 3    |
|                                      |      |

| Freghin Thomas                    | 1460 |
|-----------------------------------|------|
| Fremet Jaque (la v <sup>e</sup> ) | 1419 |
| Fremin Jehan                      | 1417 |
| Fremoult Jehan, dit               |      |
| Cordewanier                       | 1406 |
| Frigane Marguerite                | 1445 |
| Frigane Marguerite                |      |
| (v <sup>e</sup> Jaquemart Alawe)  | 1467 |
| Frigane Piettre                   | 1474 |
| Frigane Ysabel                    | 1480 |
| Froidure Jehenne (ép.             |      |
| Philippart Fouant)                | 1498 |
| Fromage Colart (la ve             |      |
| née Castegnière,                  |      |
| dite Varlette)                    | 1432 |
| Fromaige Margheritte              | 1493 |
| Frommaige Jehenne                 | 1492 |
| Frumaulde Marguerite              | 1458 |
| Frumault Piérart                  | 1428 |
| Fuyande Marie (v <sup>e</sup> Ja- |      |
| ques Bernard)                     | 1434 |
| Fuyant Marie (ép.                 | Í    |
| Arnoul Desfarvac-                 |      |
| ques)                             | 1438 |
| Fusée Jehenne                     | 1438 |
| Fuselier Arnoul                   | 1485 |
| Fuseliere Colle                   | 1423 |
| Fuyant Jehan                      | 1414 |
| Fuyant Jehan (l'ép.               |      |
| née Caulière)                     | 1455 |
| Fuyant Jehan                      | 1457 |
| Fuyant Salmon                     | 1438 |
| Fuzée Jehenne                     | 1422 |
|                                   |      |
| <b>7</b>                          |      |

### G

| Gabet Pierre (la v <sup>e</sup> de) | 1444 |
|-------------------------------------|------|
| Gadebert Angniez (ép.               |      |
| Miquiel le Maire                    |      |
| dit de Gand)                        | 1446 |

| ດດ |   |
|----|---|
| 77 | _ |
|    |   |

| Gadebert Laurence                  |      |
|------------------------------------|------|
| (ép. Willemme du                   |      |
| Jourieu)                           | 1489 |
| Gadebert March                     | 1456 |
| Gadebierde Maigne                  |      |
| (ép. de Pierre de                  |      |
| Sartines)                          | 1432 |
| Gadilliere Jehenne(ép.             |      |
| Jehan Scoumacre)                   | 1432 |
| Gahide Marguerite (ve              |      |
| Colart le Josne)                   | 1485 |
| Gaillarde Jehenne                  | 1419 |
| Gaillarde Mahieuwe                 | 14]8 |
| Galand Malrieu (l'ép.)             | 1424 |
| Galette Katerine (ép.              |      |
| Jehan Le Bras)                     | 1495 |
| Gallant Mahieu                     | 1470 |
| Gaillet Guillaume                  | 1432 |
| Gaillet Jehan                      | 1473 |
| Gallet Gillart                     | 1473 |
| Gallette Jehenne (v <sup>e</sup>   |      |
| Jehan Sorant)                      | 1419 |
| Gallois Marie (ép. Je-             |      |
| han Blancpain)                     | 1497 |
| Galois Michiel                     | 1487 |
| Galot Jehenne (v <sup>e</sup> Ja-  |      |
| quemart Briet)                     | 1460 |
| Gansielle Angniès (ve              |      |
| Jehan Maldenrée,                   |      |
| dit de le Courbe)                  | 1446 |
| Garchenier Pierre (la              |      |
| v <sup>e</sup> née de le Was-      |      |
| tine, dite Wasti-                  |      |
| noize)                             | 1417 |
| Garchenier Pierre (la              |      |
| v <sup>e</sup> née de le Was-      |      |
| tine, dite Wasti-                  |      |
| noise)                             | 1426 |
| Gardavoir Jehan (la v <sup>e</sup> |      |
| nee Roussiel)                      | 1484 |
|                                    |      |

| Gardeur Chrestien                                | 1477 | Ghenart Martin                                      |
|--------------------------------------------------|------|-----------------------------------------------------|
| Garet Gille                                      | 1478 | Ghenoye Marie                                       |
| Gargate Balthazar                                | 1500 | Ector Caudecol                                      |
| Gargate Jehane (v°                               |      | Gheroy Lotart                                       |
| Nicole Bourgois)                                 | 1473 | Ghinpault Jehan                                     |
| Gargatte Béatrix (ép.                            |      | Ghielin Jehan                                       |
| Loys Pryen)                                      | 1458 | Ghienne Loyquin                                     |
| Gargatte Jehan (la v <sup>e</sup> )              | 1404 | Ghierbode Piettre                                   |
| Gargatte Jehan                                   | 1438 | v <sup>e</sup> née Gontier)                         |
| Garnie Angniès                                   | 1426 | Ghillain Jacot                                      |
| Garsette Jehan (et son                           |      | Ghillebert Henry                                    |
| ép. née Chauwet)                                 | 1448 | Ghillebiert Cathe                                   |
| Garsielle Maigne                                 | 1431 | (ép. Piérart de C                                   |
| Gaskenolle Jehan (la                             |      | mont)                                               |
| v <sup>e</sup> née Briette)                      | 1435 | Ghillebiert Pierre                                  |
| Gaskenelle Margue-                               | 1100 | Ghinderdheure Pi                                    |
| rite (v° de Jehan de                             |      | Ghiselin Godefroi                                   |
| Mylescamps)                                      | 1437 | v <sup>e</sup> née le Lanch                         |
| Gasquegnolle Jehenne                             |      | Ghiton Sanison (l'                                  |
| (v <sup>e</sup> Quentin Boidin)                  | 1448 | Ghiton Sanson                                       |
| Gasquegnolle Liévin                              | 1468 | Gholet Jehan                                        |
| Gastoing Jaquemart                               | 1413 | Ghontier Gilles (la                                 |
| Gave Angniez (ve Je-                             | 1410 | Ghossoul, dit Po                                    |
| han Boutillier)                                  | 1442 | Jehan                                               |
| Gaviel Estienne (etson                           | 1772 | Gibecque Jehane                                     |
| ép. Anne Destriez)                               | 1468 | Gilette Jehenne                                     |
| Genoie Jehan                                     | 1408 | Gille Jehenne                                       |
| Germain Jehan                                    | 1430 | Gilleman Jehan (l                                   |
| Ghallet Jehan (l'ép.)                            | 1402 | née Davesnes)                                       |
| Ghallet Quintin                                  | 1402 | Gillon Piérart (la                                  |
| Ghasquegnolle Tho-                               | 1400 | Gigard Jehane (v <sup>e</sup>                       |
| mas (la v <sup>e</sup> née Leroy)                | 1491 | han de le Pastu                                     |
| • •                                              | 1401 |                                                     |
| Ghave Jehenne (ép.<br>de Lotart de Labliel)      | 1419 | Gigarde Vincienne<br>Gigart Catherine (             |
| •                                                | 1412 | Hanse Pillefour                                     |
| Ghedin Jehan (l'ép.)                             | 1402 |                                                     |
| Ghedine Jehenne (ép.                             | 1426 | Gigart Jehan (la                                    |
| <b>Regnault Regnier</b> )<br>Gheessemand Jehenne | 1420 | née Hursault)<br>Citert Johan (le r                 |
|                                                  | 1490 | Gitart Jehan (la v <sup>e</sup><br>Glachennim Mathi |
| Ghehut Jehan (et son                             | 1451 | •••••••••••••••••••••••••••••••••••••••             |
| ép. née du Pryer)                                | 1451 | Glaiot Jehan                                        |

| Ghenart Martin                       | 1422 |
|--------------------------------------|------|
| Ghenoye Marie (ép.                   |      |
| Ector Caudecolle)                    | 1438 |
| Gheroy Lotart                        | 1422 |
| Ghinpault Jehan                      | 1458 |
| Ghielin Jehan                        | 1438 |
| Ghienne Loyquin                      | 147] |
| Ghierbode Piettre (la                |      |
| v <sup>e</sup> née Gontier)          | 1462 |
| Ghillain Jacot                       | 1487 |
| Ghillebert Henry                     | 1422 |
| Ghillebiert Catherine                |      |
| (ép. Piérart de Cler-                |      |
| mont)                                | 1453 |
| Ghillebiert Pierre                   | 1449 |
| Ghinderdheure Pieret                 | 1468 |
| Ghiselin Godefroit (la               |      |
| ve née le Lanche)                    | 1467 |
| Hiton Sanison (l'ép.)                | 1449 |
| Hiton Sanson                         | 1479 |
| Gholet Jehan                         | 1409 |
| Ghontier Gilles (la v <sup>e</sup> ) | 1402 |
| Hossoul, dit Potier                  |      |
| Jehan                                | 1403 |
| Jibecque Jehane                      | 1459 |
| filette Jehenne                      | 1452 |
| Jille Jehenne                        | 1467 |
| Jilleman Jehan (l'ép.                |      |
| née Davesnes)                        | 1456 |
| Hillon Piérart (la v <sup>e</sup> )  | 1477 |
| ligard Jehane (ve Je-                |      |
| han de le Pasture)                   | 1484 |
| igarde Vincienne                     | 1426 |
| ligart Catherine (ép.                |      |
| Hanse Pillefour)                     | 1500 |
| ligart Jehan (la v <sup>e</sup>      |      |
| née Hursault)                        | 1484 |
| litart Jehan (la v°)                 | 1440 |
| lachennim Mathieu                    | 1462 |
| laiot Jehan                          | 1452 |

| Glicet Gossart                      | 1403  |
|-------------------------------------|-------|
| Glissoul Maigne (ép.                |       |
| Gissart Procureur) ·                | 1475  |
| Glissoulle Jehenne                  |       |
| (ép. Jehan de Wau-                  |       |
| dripont)                            | 1474  |
| Glissourde Ysabel                   | 1449  |
| Gloria Jehane (v <sup>e</sup>       |       |
| Jehan Hermare)                      | 1474  |
| Gloria Pietre (l'ép.)               | 1449  |
| Gloriarde Magrite                   | 1428  |
| Glorieux Jaquemart                  |       |
| (la v <sup>e</sup> née Jacque-      |       |
| rie)                                | 1498  |
| Glorieux Jebenne (ve                |       |
| Pol Gargart)                        | 1493  |
| Gobeillart Pierre (l'ép.)           | 1467  |
| Goberde Marguerite                  | 1434  |
| Gobert Jehan                        | 1439  |
| Gobert Jehane (v <sup>e</sup> Je-   |       |
| han du Fresne)                      | 1433  |
| Gobert Marguerite                   | 1484  |
| Gobierd Jehenne (v°                 |       |
| Pierre de Thuns)                    | 1448  |
| Gobiert Ghuillebiert                | 1439  |
| Godart Jehan (la v <sup>e</sup> )   | 1414  |
| Godart, dit Picart Ni-              |       |
| caise                               | 1448  |
| Godart Nicaise (2 ex).              | ] 459 |
| Godart Nicaise (la v <sup>e</sup> ) | 1464  |
| Godebresch Jaque                    | 1418  |
| Godebrie Jehane                     | 1482  |
| Godebric Jehan                      | 1491  |
| Godescault Mahieu                   | 1418  |
| Godescault Mahieu (la               |       |
| v°)                                 | 1418  |
| Gogo Jehan (la v <sup>e</sup> née   |       |
| du Gardin)                          | 1455  |
| Gombault Lyon                       | 1484  |
| Gondas Grart                        | 1448  |
|                                     |       |

.

| Gondeline Jehenne(ép.               |                       |
|-------------------------------------|-----------------------|
| Jehan le Prince)                    | 1469                  |
| Gondiers Ernoulz                    | 1409                  |
| Gonthier Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1407                  |
| Gontier Agniès (ve de               |                       |
| Piettre Ghierbode)                  | 1462                  |
| Gontier Chrestien                   |                       |
| (ép. née le Clercq)                 | 1426                  |
| Gontier Gille (la v <sup>e</sup> )  | 1418                  |
| Gontier Jaque                       | 1448                  |
| Gontier Jaques                      | 1448                  |
| Gontier Simon (l'ép.)               | 1495                  |
| Gontier Simon                       | 1499                  |
| Gontière Jehenne (ve                |                       |
| de Piérart de Cour-                 |                       |
| chielles)                           | 1426                  |
| Gontière Jehenne                    | 1429                  |
| Gontière Jehenne (ép.               |                       |
| Miquiel de le Haye)                 | 1431                  |
| Gontière Mengne (v?                 |                       |
| Jehan Roussiel)                     | 1421                  |
| Gorel Jehan (la v <sup>e</sup> )    | 1478                  |
| Gorgard Pol (la 🔨                   | 1493                  |
| Goriel Jehan (ép.                   |                       |
| Londregnye)                         | 1438                  |
| Goriel Jehan                        | 1448                  |
| Goriel Jehan (la v <sup>e</sup> )   | 1466                  |
| Gossart Aelis                       | 1467                  |
| Gossart Collart                     | 1422                  |
| Gossart Jaquemart                   | 1460                  |
| Gossault Jaquemart                  | 1441                  |
| Gosse Arnoul                        | 1478                  |
| Gosse Arnoul (l'ép )                | 1479                  |
| Gosse Jaquemart                     | 1436                  |
| Gosse Jehan                         | 1465                  |
| Gosse Jehenne (ép.                  |                       |
| Jehan Pryer)                        | 1426                  |
| Gosse Rasse (l'ép.)                 | 1452                  |
| Gosse Robert (l'ép. née             | <b>.</b> . <b>.</b> . |
| Mouton)                             | 1454                  |

| Gosse Robert (l'ép.)              | 1474 |
|-----------------------------------|------|
| Gosse Robert                      | 1478 |
| Gosse Sainte                      | 1468 |
| Gosse Willeme                     | 1459 |
| Gosserie Jehenne                  | 1479 |
| Gosset Jehan                      | 1402 |
| Gossette Jehenne                  | 1446 |
| Gossie Jehan                      | 1494 |
| Gossiel Jehan                     | 1442 |
| Gossielle Maigne                  | 1419 |
| Gossielle Jehenne                 | 1458 |
| Gossuyn Pietre                    | 1435 |
| Goudalier Jaquemart               |      |
| (la v <sup>e</sup> )              | 1459 |
| Goudalier Jehan                   | 1424 |
| Goudalier Jehan                   | 1432 |
| Goudallier Jehan (l'ép.)          | 1419 |
| Goudax Anne (ép.                  |      |
| Charles de le Haye)               | 1491 |
| Goudax Arnoul                     | 1484 |
| Goudelin Gillot                   | 1488 |
| Goudelin Jehane (v <sup>e</sup>   |      |
| Jehan Descauld)                   | 1482 |
| Goudisne Jehenne (ve              |      |
| Jehan Comere)                     | 1425 |
| Goufferon Jehan                   | 1449 |
| Gourdin Maigne (v <sup>e</sup>    |      |
| Jaquemart de le                   |      |
| Durme)                            | 1466 |
| Goury Jaquemart                   | 1433 |
| Goussoul, dit Pottier             |      |
| Jehan (l'ép.)                     | 1404 |
| Grandin Jehan                     | 1488 |
| Grandin Thiéry                    | 1444 |
| Grard Grard                       | 1472 |
| Grard Jaquemart (l'ép.            |      |
| née Cochefer)                     | 1484 |
| Grard Jaquemart                   | 1484 |
| Grard Marie (v <sup>e</sup> Jehan |      |
| de Quarmont)                      | 1473 |
|                                   |      |

| Grardiel Haquinet                | 1421 |
|----------------------------------|------|
| Grart Henri                      | 1424 |
| GraveJaquemart(l'ép.             |      |
| née le Clerc)                    | 1462 |
| Grave Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1483 |
| Grave Pierre (l'ép.)             | ]444 |
| Greaulme Thomas (la              |      |
| <b>v</b> <sup>e</sup> )          | 1458 |
| Grebert Agnès (ép.               |      |
| Jaqnes Destrayelles)             | 1488 |
| Gredin Colle                     | 1461 |
| Gredin Thomas                    | 1426 |
| Gredin Ysabel                    | 1450 |
| Greelle Jaque (ve Co-            |      |
| lart Cardon)                     | 1480 |
| Grenier le Loncq Jehan           |      |
| Grenier Jehane                   | 1472 |
| Grenier Jehenne                  | 1462 |
| Grenier Pasquier                 | 1493 |
| Grenier Pierre                   | 1434 |
| Grenière Jehenne (v <sup>e</sup> |      |
| Ghillebert le Rudre)             | 1423 |
| Grenu Jehan (la v <sup>e</sup>   | 1120 |
| née Huart)                       | 1455 |
| Grenu Jehan (l <b>a v°</b> née   | 1.00 |
| Huart)                           | 1456 |
| Grenut Jehan                     | 1449 |
| Grenut Tristran                  | 1446 |
| Gresy Rogier (la ve              |      |
| née Cocre)                       | 1451 |
| Gret Sare                        | 1450 |
| Griame Thomas                    | 1445 |
| Gribeline Jehenne (ép.           |      |
| Jaques de Mous-                  |      |
| queron)                          | 1413 |
| Gribowal Jehane (ép.             |      |
| Balthazar Angheret)              | 1482 |
| Grignart Estienne                | 1472 |
| Grigoire Mehault (ve             |      |
| Jehan Pottier)                   | 1455 |
| /                                |      |

| Grigoire Willaume                | 1489         |
|----------------------------------|--------------|
| Grimaulde Agnès (ép.             |              |
| Willemme de le Val)              | 1432         |
| Grimbert Jehan                   | 1490         |
| Grimbrie Jehenne (ép.            |              |
| Jehan Lardon)                    | 1449         |
| Gringnart Alexandre              | 1465         |
| Gringnart Jehan (la              |              |
| v <sup>e</sup> née Poliarde)     | 1438         |
| Gringnon Jehan                   | 1467         |
| Grollon Maigne (ve               |              |
| Gilliart du Debout)              | 1455         |
| Groul Sohier                     | 1425         |
| Groul Sohier (la ve              |              |
| née Autouppet)                   | 1438         |
| Gruart Jehan                     | 1457         |
| Gruart Jehan (l'ép.              |              |
| née Cotman)                      | 1490         |
| Grubendon Jehenne                |              |
| (v <sup>e</sup> Jehan Baude)     | 1461         |
| Grumelier Jehenne                | 1481         |
| Grumeliere Jehenne               | 1415         |
| Grumiel Jaquemart                | 1410         |
| (l'ép. née Julliarde)            | 1435         |
| Grumiel Jaquemart(la             | 1400         |
| v <sup>e</sup> née le Varlet dit |              |
| Hocquet Marie)                   | 144 <b>1</b> |
| Guérard Jehan (l'ép.)            | 1486         |
| Guilberde Marie (ép.             | 1400         |
| Jehan Mye)                       | 1455         |
| Guilbert Piéret                  | 1456         |
| Guilleaume Gallet                | 1434         |
| Guillebaude Jaques               | 1434         |
| Guilleme Jehan                   | 1441         |
|                                  | 1400         |
| Guillemme Jehan(l'ép.            |              |
| de)<br>Omillemme Hughe           | 1444         |
| Guillemme Hughe                  | 1401         |
| (l'ép. née Waucquier)            |              |
| Guillemin Hughe                  | 1500         |
| Guiselin Gillart                 | 1438         |

- 86 -

| Guiselin Piérart | 1461 |
|------------------|------|
| Guisette Aelis   | 1443 |
| Guls Pietre      | 1421 |
| Guy Leurens      | 1557 |
| Gyotte Catherine | 1447 |

### H

| Habotte Béatris (vº                     |      |
|-----------------------------------------|------|
| Nicaise Mathieu)                        | 1460 |
| Hacarde Catherine                       | 1454 |
| Hacarde Jehane                          | 1455 |
| Hacart Jaspar                           | 1477 |
| Hacart Jehan                            | 1430 |
| Hacart Jehan                            | 1458 |
| Hacart Jehan (l'ép.)                    | 1463 |
| Hacart Jehan (1 ep.)                    | 1464 |
| Hacart, dit Hawier                      | 1101 |
|                                         |      |
| sur la souscription<br>Jehan            | 1461 |
| • • • • • • • • • • • • • • • • • • • • | 1486 |
| Hacart Lion                             | 1499 |
| Hacart Pierre (la v <sup>e</sup> )      | 1499 |
| Hacart, Rogier                          | 1400 |
| Haccart, Catherine (ve                  | 1470 |
| Jehan Dessoutx)                         | 14/0 |
| Haccart, Collart (l'ép.                 | 1.00 |
| née Derbaudreghien)                     | 1426 |
| Haccart, Jaques (l'ép.                  |      |
| née du Bosquiel)                        | 1480 |
| Haccart, Jaques                         | 1480 |
| Haccart, Jehan (v <sup>e</sup> née      |      |
| Pippelarde)                             | 1438 |
| Hachart, Lotart (l'ép.                  |      |
| née de Gavres)                          | 1442 |
| Hacharde, Martine                       | 1426 |
| Hacharde Willemme                       | 1434 |
| Hachiquette Catherine                   |      |
| (ve Vandard du Jonc-                    |      |
| quoit)                                  | 1438 |
| Hackart, Jehan                          | 1403 |
|                                         |      |

| Hacquarde, Jehenne                  |      |
|-------------------------------------|------|
| (l'ép. Jehan Fiable)                | 1430 |
| Hacquart Jaque                      | 1438 |
| Hacquart, Jacques                   |      |
| (ép. Jehanne Dorée)                 | 1438 |
| Hacquet Colart                      | 1416 |
| Hacquet, Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1412 |
| Hacquet Lotart                      | 1418 |
| Hacquette, Jacque-                  |      |
| mart, 8 ex.                         | 1430 |
| Hacquette, Jaquemart                | 1448 |
| Hacquette Jehenne                   | 1433 |
| Haguigne, Jehan                     | 1420 |
| Hairon Jacques (la v <sup>e</sup> ) | 1447 |
| Hairon, Jehenne (v.                 |      |
| Colart Depres)                      | 1452 |
| Hakart, Jehan                       | 1404 |
| Hakart, Jehan (et l'ép.             |      |
| née Danstaing)                      | 1417 |
| Halée, Jehenne (ve de               |      |
| Jehan de Lespine)                   | 1476 |
| Hallée, Jehonne                     | 1468 |
| Hallée Maingne                      | 1451 |
| Hallet Saudrart (la v°)             | 1449 |
| Halloghuet, Jaque                   | 1465 |
| Halloguet, Loys                     | 1467 |
| Haloghet, Colart                    | 1426 |
| Haloghet Jaquemart,                 | 1429 |
| Halz Lambiert                       | 1433 |
| Hame Pietre (la v <sup>e</sup> )    | 1421 |
| Hamélin Guillaume                   | 1473 |
| Hamelin Guillaume (la               |      |
| v°)                                 | 1479 |
| Hamelin, Willaume                   | 1462 |
| Hamelle Jehan                       | 1428 |
| Hanarde Jehenne                     | 1414 |
| Haneberde, Jehenne                  | 1422 |
| Haneuze Jehan (la v <sup>e</sup> )  | 1416 |
| Hancque Grard                       | 1474 |
| Hancque Jaquemart                   | 1413 |
|                                     |      |

| Hanicaigne, Jehenne                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|
| (et son époux Ber-                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                                                              |
| nard de Mouffaix)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 1408                                                                                         |
| Hanicle Jehenne                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 1418                                                                                         |
| Hanie Jehenne (v <sup>e</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                              |
| Emry Le Cocq)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 1473                                                                                         |
| Hanielle, Angnies (ép.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                              |
| Loys)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 1454                                                                                         |
| Hanielle, Catherine                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                              |
| (ép. Jehan Bruniel)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 1426                                                                                         |
| Hanielle Jehan                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 1433                                                                                         |
| Hanis Jehan                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 1440                                                                                         |
| Hanise Katherine                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 1440                                                                                         |
| Hanouse, Jehan (l'ép.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                              |
| née Bertoulle)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 1415                                                                                         |
| Hanouse Marie (ve Ja-                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                              |
| quemart Flnme)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 1467                                                                                         |
| Hanocque, Agniès (ve                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                              |
| Guérard le cou-                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                              |
| vreur)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 1455                                                                                         |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                              |
| Hanocque Caterine                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 1419                                                                                         |
| Hanocque Caterine<br>Hanocque, Jehenne                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 1419                                                                                         |
| Hanocque Caterine<br>Hanocque, Jehenne<br>(ép. Jehan Beghien)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 1419<br>1438                                                                                 |
| Hanocque Caterine<br>Hanocque, Jehenne<br>(ép. Jehan Beghien)<br>Hanolette Maigne                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                              |
| Hanocque, Jehenne<br>(ép. Jehan Beghien)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 1438                                                                                         |
| Hanocque, Jehenne<br>(ép. Jehan Beghien)<br>Hanolette Maigne                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 1438<br>1424                                                                                 |
| Hanocque, Jehenne<br>(ép. Jehan Beghien)<br>Hanolette Maigne<br>Hanoque Jehan                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 1438<br>1424                                                                                 |
| Hanocque, Jehenne<br>(ép. Jehan Beghien)<br>Hanolette Maigne<br>Hanoque Jehan<br>Hanoque Katherine (v <sup>e</sup>                                                                                                                                                                                                                                                            | 1438<br>1424                                                                                 |
| Hanocque, Jehenne<br>(ép. Jehan Beghien)<br>Hanolette Maigne<br>Hanoque Jehan<br>Hanoque Katherine (v <sup>e</sup><br>Willemme de le<br>Wolte)                                                                                                                                                                                                                                | 1438<br>1424<br>1421                                                                         |
| Hanocque, Jehenne<br>(ép. Jehan Beghien)<br>Hanolette Maigne<br>Hanoque Jehan<br>Hanoque Katherine (v <sup>e</sup><br>Willemme de le<br>Wolte)<br>Hanotiel, Jehan (la v <sup>e</sup><br>née du Ponchiel)                                                                                                                                                                      | 1438<br>1424<br>1421                                                                         |
| Hanocque, Jehenne<br>(ép. Jehan Beghien)<br>Hanolette Maigne<br>Hanoque Jehan<br>Hanoque Katherine (v <sup>e</sup><br>Willemme de le<br>Wolte)<br>Hanotiel, Jehan (la v <sup>e</sup>                                                                                                                                                                                          | 1438<br>1421<br>1421<br>1421                                                                 |
| Hanocque, Jehenne<br>(ép. Jehan Beghien)<br>Hanolette Maigne<br>Hanoque Jehan<br>Hanoque Katherine (v <sup>e</sup><br>Willemme de le<br>Wolte)<br>Hanotiel, Jehan (la v <sup>e</sup><br>née du Ponchiel)                                                                                                                                                                      | 1438<br>1421<br>1421<br>1421                                                                 |
| Hanocque, Jehenne<br>(ép. Jehan Beghien)<br>Hanolette Maigne<br>Hanoque Jehan<br>Hanoque Katherine (v <sup>e</sup><br>Willemme de le<br>Wolte)<br>Hanotiel, Jehan (la v <sup>e</sup><br>née du Ponchiel)<br>Hanotiel Jehenne (ép.                                                                                                                                             | 1438<br>1424<br>1421<br>1421<br>1462<br>1482                                                 |
| <ul> <li>Hanocque, Jehenne<br/>(ép. Jehan Beghien)</li> <li>Hanolette Maigne</li> <li>Hanoque Jehan</li> <li>Hanoque Katherine (v<sup>e</sup><br/>Willemme de le<br/>Wolte)</li> <li>Hanotiel, Jehan (la v<sup>e</sup><br/>née du Ponchiel)</li> <li>Hanotiel Jehenne (ép.<br/>Jehan Stalin)</li> </ul>                                                                       | 1438<br>1424<br>1421<br>1421<br>1462<br>1482                                                 |
| <ul> <li>Hanocque, Jehenne<br/>(ép. Jehan Beghien)</li> <li>Hanolette Maigne</li> <li>Hanoque Jehan</li> <li>Hanoque Katherine (v<sup>e</sup><br/>Willemme de le<br/>Wolte)</li> <li>Hanotiel, Jehan (la v<sup>e</sup><br/>née du Ponchiel)</li> <li>Hanotiel Jehenne (ép.<br/>Jehan Stalin)</li> <li>Hanoye Maguerite (v<sup>e</sup></li> </ul>                              | 1438<br>1421<br>1421<br>1462<br>1462<br>1482<br>1484                                         |
| <ul> <li>Hanocque, Jehenne<br/>(ép. Jehan Beghien)</li> <li>Hanolette Maigne</li> <li>Hanoque Jehan</li> <li>Hanoque Katherine (v<sup>e</sup><br/>Willemme de le<br/>Wolte)</li> <li>Hanotiel, Jehan (la v<sup>e</sup><br/>née du Ponchiel)</li> <li>Hanotiel Jehenne (ép.<br/>Jehan Stalin)</li> <li>Hanoye Maguerite (v<sup>e</sup><br/>Jehan Marliere)</li> </ul>          | 1438<br>1421<br>1421<br>1421<br>1462<br>1482<br>1482<br>1484<br>1429                         |
| Hanocque, Jehenne<br>(ép. Jehan Beghien)<br>Hanolette Maigne<br>Hanoque Jehan<br>Hanoque Katherine (v <sup>e</sup><br>Willemme de le<br>Wolte)<br>Hanotiel, Jehan (la v <sup>e</sup><br>née du Ponchiel)<br>Hanotiel Jehenne (ép.<br>Jehan Stalin)<br>Hanoye Maguerite (v <sup>e</sup><br>Jehan Marliere)<br>Hanse Adam (la v <sup>e</sup> )<br>Hansse, Jehan<br>Hansse Jehan | 1438<br>1421<br>1421<br>1462<br>1482<br>1482<br>1484<br>1429<br>1419                         |
| Hanocque, Jehenne<br>(ép. Jehan Beghien)<br>Hanolette Maigne<br>Hanoque Jehan<br>Hanoque Katherine (v <sup>e</sup><br>Willemme de le<br>Wolte)<br>Hanotiel, Jehan (la v <sup>e</sup><br>née du Ponchiel)<br>Hanotiel Jehenne (ép.<br>Jehan Stalin)<br>Hanoye Maguerite (v <sup>e</sup><br>Jehan Marliere)<br>Hanse Adam (la v <sup>e</sup> )<br>Hansse, Jehan<br>Hansse Jehan | 1438<br>1421<br>1421<br>1462<br>1482<br>1482<br>1484<br>1429<br>1419<br>1438                 |
| Hanocque, Jehenne<br>(ép. Jehan Beghien)<br>Hanolette Maigne<br>Hanoque Jehan<br>Hanoque Katherine (v <sup>e</sup><br>Willemme de le<br>Wolte)<br>Hanotiel, Jehan (la v <sup>e</sup><br>née du Ponchiel)<br>Hanotiel Jehenne (ép.<br>Jehan Stalin)<br>Hanoye Maguerite (v <sup>e</sup><br>Jehan Marliere)<br>Hanse Adam (la v <sup>e</sup> )<br>Hansse, Jehan<br>Hansse Jehan | 1438<br>1421<br>1421<br>1421<br>1482<br>1482<br>1482<br>1484<br>1429<br>1419<br>1438<br>1444 |

| Haquart, Jaques                     | 1417 |
|-------------------------------------|------|
| Haquet, Colart                      | 1412 |
| Haquet, Jehan                       | 1412 |
| Harbache, Jehan                     | 1415 |
| Hardelot, Jehan                     | 1410 |
| Hardis, Huart                       | 1426 |
| Hardit Authonne                     | 1472 |
| Hardit Colart (l'ép.)               | 1450 |
| Hardit, Colart                      | 1453 |
| Hardois, Jehan (l'ép.               |      |
| née Vaillant)                       | 1500 |
| Hareu Honnouré                      | 1443 |
| Harmare, Jehan                      | 1490 |
| Harmare, Martine (ép.               |      |
| Colart Follequin)                   | 1465 |
| Haroult Huchon                      | 1460 |
| Haroult, Pietre (la ve              |      |
| née de Larondrie)                   | 1416 |
| Harpin, George                      | 1456 |
| Hasart, Grard                       | 1438 |
| Hasart Grart                        | ]443 |
| Haubert Pietre                      | 1468 |
| Haubiert, Henri                     | 1438 |
| Haubourdine, Cathe-                 |      |
| rine                                | 1437 |
| Hault de Coer, Pierre               |      |
| (la v <sup>e</sup> née Cuisemtte    | 1457 |
| Haultain, Cheridon                  | 1484 |
| Haurage Hicaut                      | 1459 |
| Hauvarlet, Arnoul (la               |      |
| ve née des Laniers)                 | 1498 |
| Hauwiel, Jehan                      | 1454 |
| Hauwiel, Jehan (la ve               |      |
| née Desquennes)                     | 1455 |
| Hauwit Aarnoul (la v <sup>e</sup> ) | 1492 |
| Hauzin, Loys                        | 1423 |
| Havart Jehenne (v <sup>e</sup>      |      |
| eehan Vreet)                        | 1450 |
| Havée Marie (ve Gue-                |      |
| rart Chembault)                     | 1460 |
| •                                   |      |

| 7 | Havet Hayne                         | 1484 |
|---|-------------------------------------|------|
| 2 | Havet Franchois                     | 1439 |
| 2 | Have, Willaume                      | 1435 |
| 5 | Haye, Jaspar                        | 1426 |
| 0 | Hawet Colard                        | 1428 |
| 6 | Hayne Jehan                         | 1424 |
| 2 | Haynnier Jaquemart                  |      |
| 0 | (la ve)                             | 1495 |
| 3 | Hayron Jehan (la v <sup>e</sup> )   | 1429 |
|   | Hazarde Maigne (v                   |      |
| 0 | Jehan Pietre)                       | 1440 |
| 3 | Hazart Jehan (l'ép.)                | 1440 |
| 0 | Hazart Jehan                        | 1473 |
| - | Hazart Jehane (ve Tho-              |      |
| 5 | mas de le Ligue)                    | 1485 |
| 0 | Hazart Jehan (l'ép.)                | 1486 |
|   | Hazart, Jehan                       | 1494 |
| 6 | Hazart Loys (la v <sup>e</sup> )    | 1433 |
| 6 | Haze Jehan                          | 1473 |
| 8 | Haze Haquin                         | 1479 |
| 3 | Hazonarde Pieronne                  | 1419 |
| 8 | Hec, Thilleman,                     | 1462 |
| 8 | Helbroucq, Coppin                   | 1449 |
|   | Hele, Gontier                       | 1484 |
| 7 | Hele, Guillemme                     | 1426 |
|   | Hele Loys                           | 1460 |
| 7 | Hele, Loys (la v <sup>e</sup> née   |      |
| 4 | Bosquet)                            | 1482 |
| 9 | Helle, Mahieu                       | 1445 |
|   | Hellin, Collart (l'ép.              |      |
| 8 | née de Goy)                         | 1438 |
| 4 | Hellin, Marie (ve Je-               |      |
|   | han des Aubry)                      | 1471 |
| 5 | Hellin, Wattier                     | 1436 |
| 2 | Hellin Watier (la v <sup>e</sup> )  | 1450 |
| 3 | Hellin Wattier (la v <sup>e</sup> ) | 1467 |
|   | Hellinne, Anne                      | 1472 |
| 0 | Helline, Maigne (ép.                |      |
|   | Huart du vivier                     | 1418 |
| 0 | Helline Margritte                   | 1419 |
|   |                                     |      |

| Hene Guillette                      | 1460    |
|-------------------------------------|---------|
| Hene Pieronne (ve Je-               |         |
| han Durieu)                         | 1452    |
| Henne, Angniès (ve                  |         |
| Andrieu Lemye)                      | 1468    |
| Hennebert Bertran (la               |         |
| v <sup>e</sup> née de le Porte)     | 1467    |
| Hennebert, Jehan                    | 1454    |
| Hennebiert, Bertrand                | 1441    |
| Henneleique Agniès                  | 1483    |
| Henneron, Andrieu (la               |         |
| v <sup>e</sup> née de Huves)        | 1446    |
| Hennette, Jehan                     | 1453    |
| Hennette, Jehenne (ve               |         |
| Thiéry de le Ha-                    |         |
| maide)                              | 1461    |
| Henri, Gillot                       | 1425    |
| Henrie, Maigne (ve                  |         |
| Mahieu de le signes)                | 1445    |
| Henry Leblancq (la v <sup>c</sup> ) | 1411    |
| Herbert, Jehan                      | 1402    |
| Herbert Jehan (la v <sup>e</sup> )  | 1419    |
| Herbin, Colart                      | 1436    |
| Herche, Philippart                  | 1484    |
| Herche Haquinot                     | 1486    |
| Herencq, Piérart                    | 1438    |
| Herencq Jehenne (ve                 |         |
| Pietre de Mortai-                   |         |
| gne)                                | 1487    |
| Hergault Jehan                      | 1434    |
| Hergot Gille (la v°)                | 1414    |
| Hergotte, Angniès (v <sup>e</sup>   |         |
| Jehan de saint Au-                  |         |
| bin)                                | 1438    |
| Herin, Simon                        | 1432    |
| Hermare, Jehan                      | 1453    |
| Hermare Jehan (la v <sup>e</sup> )  | 1400    |
| Hermès, Jaquemart                   | * 1 I T |
| (et sa femme née                    |         |
| Lenglesse)                          | 1468    |
|                                     | 1100    |

| Héronne Jehenne (v <sup>e</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                              |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| de Colart Repres                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 1447                                                         |
| Hespel, Marguerite(ve                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                              |
| Colart Ricochet)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 1484                                                         |
| Hespiel Andrieu (l'ép.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                              |
| de)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 1443                                                         |
| Hespiel Andrieu                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 1458                                                         |
| Hespiel, Jaque (ve de                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                              |
| Jehan de Courciel-                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                              |
| les)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 1468                                                         |
| Hespiel, Jehan                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 1494                                                         |
| Hespielle, Caterine                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 1451                                                         |
| Hèvedent, Jehenne                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 1494                                                         |
| Hewault Aclix                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 1486                                                         |
| Hewoult, Marguerite                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 1468                                                         |
| Hibon, Piérart                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 1435                                                         |
| Hibon Piérart                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 1450                                                         |
| Hibon, Piérart (l'ép.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                              |
| née de Lezanes)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 1446                                                         |
| Hillette, Jehenne (ve                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                              |
| de Flomas de le                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                              |
| Sauch)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                                              |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 1443                                                         |
| Hirechon Haquin                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 1443<br>1477                                                 |
| ,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                              |
| Hirechon Haquin                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 1477                                                         |
| Hirechon Haquin<br>Hiroulle Maigne                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 1477                                                         |
| Hirechon Haquin<br>Hiroulle Maigne<br>Hodielle Marie (ép.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 1477<br>1433<br>1458                                         |
| Hirechon Haquin<br>Hiroulle Maigne<br>Hodielle Marie (ép.<br>Jehan du Carlire)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 1477<br>1433<br>1458                                         |
| Hirechon Haquin<br>Hiroulle Maigne<br>Hodielle Marie (ép.<br>Jehan du Carlire)<br>Hochet Willaume (l'ép.)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 1477<br>1433<br>1458<br>1482                                 |
| Hirechon Haquin<br>Hiroulle Maigne<br>Hodielle Marie (ép.<br>Jehan du Carlire)<br>Hochet Willaume (l'ép.)<br>Hocquet Jehan                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 1477<br>1433<br>1458<br>1458<br>1482<br>1421                 |
| Hirechon Haquin<br>Hiroulle Maigne<br>Hodielle Marie (ép.<br>Jehan du Carlire)<br>Hochet Willaume (l'ép.)<br>Hocquet Jehan<br>Hocquet Théry                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 1477<br>1433<br>1458<br>1458<br>1482<br>1421                 |
| Hirechon Haquin<br>Hiroulle Maigne<br>Hodielle Marie (ép.<br>Jehan du Carlire)<br>Hochet Willaume (l'ép.)<br>Hocquet Jehan<br>Hocquet Théry<br>Hocquet Vinchent (la                                                                                                                                                                                                                                                                               | 1477<br>1433<br>1458<br>1458<br>1482<br>1421<br>1429         |
| Hirechon Haquin<br>Hiroulle Maigne<br>Hodielle Marie (ép.<br>Jehan du Carlire)<br>Hochet Willaume (l'ép.)<br>Hocquet Jehan<br>Hocquet Théry<br>Hocquet Vinchent (la<br>v <sup>e</sup> )                                                                                                                                                                                                                                                           | 1477<br>1433<br>1458<br>1482<br>1421<br>1421<br>1429<br>1485 |
| Hirechon Haquin<br>Hiroulle Maigne<br>Hodielle Marie (ép.<br>Jehan du Carlire)<br>Hochet Willaume (l'ép.)<br>Hocquet Jehan<br>Hocquet Théry<br>Hocquet Vinchent (la<br>v <sup>e</sup> )<br>Hocquette Maigne (v <sup>e</sup><br>Jehan le Preudomme)<br>Hocquette Marghe-                                                                                                                                                                           | 1477<br>1433<br>1458<br>1482<br>1421<br>1421<br>1429<br>1485 |
| Hirechon Haquin<br>Hiroulle Maigne<br>Hodielle Marie (ép.<br>Jehan du Carlire)<br>Hochet Willaume (l'ép.)<br>Hocquet Jehan<br>Hocquet Théry<br>Hocquet Vinchent (la<br>v <sup>e</sup> )<br>Hocquette Maigne (v <sup>e</sup><br>Jehan le Preudomme)                                                                                                                                                                                                | 1477<br>1433<br>1458<br>1482<br>1421<br>1421<br>1429<br>1485 |
| Hirechon Haquin<br>Hiroulle Maigne<br>Hodielle Marie (ép.<br>Jehan du Carlire)<br>Hochet Willaume (l'ép.)<br>Hocquet Jehan<br>Hocquet Théry<br>Hocquet Vinchent (la<br>v <sup>e</sup> )<br>Hocquette Maigne (v <sup>e</sup><br>Jehan le Preudomme)<br>Hocquette Marghe-                                                                                                                                                                           | 1477<br>1433<br>1458<br>1482<br>1421<br>1421<br>1429<br>1485 |
| <ul> <li>Hirechon Haquin</li> <li>Hiroulle Maigne</li> <li>Hodielle Marie (ép.<br/>Jehan du Carlire)</li> <li>Hochet Willaume (l'ép.)</li> <li>Hocquet Jehan</li> <li>Hocquet Théry</li> <li>Hocquet Vinchent (la v<sup>e</sup>)</li> <li>Hocquette Maigne (v<sup>e</sup><br/>Jehan le Preudomme)</li> <li>Hocquette Marghe-<br/>ritte (v<sup>e</sup> Jehan Gar-<br/>gatte)</li> <li>Hocquette Margue-</li> </ul>                                 | 1477<br>1433<br>1458<br>1482<br>1421<br>1429<br>1485<br>1434 |
| <ul> <li>Hirechon Haquin</li> <li>Hiroulle Maigne</li> <li>Hodielle Marie (ép.<br/>Jehan du Carlire)</li> <li>Hochet Willaume (l'ép.)</li> <li>Hocquet Jehan</li> <li>Hocquet Théry</li> <li>Hocquet Vinchent (la v<sup>e</sup>)</li> <li>Hocquette Maigne (v<sup>e</sup><br/>Jehan le Preudomme)</li> <li>Hocquette Marghe-<br/>ritte (v<sup>e</sup> Jehan Gar-<br/>gatte)</li> <li>Hocquette Margue-<br/>ritte (v<sup>e</sup> Hue de</li> </ul> | 1477<br>1433<br>1458<br>1482<br>1421<br>1429<br>1485<br>1434 |
| <ul> <li>Hirechon Haquin</li> <li>Hiroulle Maigne</li> <li>Hodielle Marie (ép.<br/>Jehan du Carlire)</li> <li>Hochet Willaume (l'ép.)</li> <li>Hocquet Jehan</li> <li>Hocquet Théry</li> <li>Hocquet Vinchent (la v<sup>e</sup>)</li> <li>Hocquette Maigne (v<sup>e</sup><br/>Jehan le Preudomme)</li> <li>Hocquette Marghe-<br/>ritte (v<sup>e</sup> Jehan Gar-<br/>gatte)</li> <li>Hocquette Margue-</li> </ul>                                 | 1477<br>1433<br>1458<br>1482<br>1421<br>1429<br>1485<br>1434 |

|                                    | 00   |                                 |      |
|------------------------------------|------|---------------------------------|------|
| Hoghet Bauduin                     | 1483 | Hubert Jehan                    | 1488 |
| Hoghet Bauduin (l'ép.              |      | Huée Piéronne (ép.              |      |
| nee le Vroult)                     | 1475 | Nicaise de Lepigne)             | 1497 |
| Hogheneuse Jaques (la              |      | Hughelin Jehan                  | 1433 |
| v° née Cotriel)                    | 1462 | Hughes Mathieu (la ve           |      |
| Hoghine Jehane (ve                 |      | née Prévoste, dite              |      |
| Pierart du Pont)                   | 1466 | de Parenty)                     | 1445 |
| Hoghine, dit Lambert               | 1    | Hugues Clais                    | 1479 |
| Haquinet                           | 1470 | Huonne Margrite                 | 1418 |
| Hoghins Piéronne (ép.              |      | Huppelande Jehenne              |      |
| Watier Le Brun)                    | 1495 | (ep. Henri le Cou-              |      |
| Hop Leurens                        | 1426 | telier)                         | 1426 |
| Honiel Jehan                       | 1438 | Huppelon Jaquemart              | 1421 |
| Honneree Jehenne                   | 1421 | Huquedieu Marie                 | 1401 |
| Honneret Mahieu                    | 1422 | Hurée Sarre (ép.                |      |
| Houart Gabriel                     | 1491 | Georges du Messent              | 1436 |
| Houart Guérard                     | 1434 | Hurtault Simonne (ve            |      |
| Houart Jehan (la v <sup>e</sup>    |      | Jehan Gigart)                   | 1484 |
| née Yvier)                         | 1475 | Husonne Olivier (l'ép.          |      |
| Houbenne Jaques                    | 1483 | née de Steelant)                | 1461 |
| Houppeau Jehan                     | 1475 | Hustin Gillart (l'ép.)          | 1440 |
| Houseau Jehan (la v <sup>e</sup>   |      | Hustin Bertrand (l'ép.          |      |
| née du Mortier)                    | 1482 | née Bataille)                   | 1453 |
| Housiel Jehan (l'ép.               |      | Hustin Alart                    | 1463 |
| née de Froitmont)                  | 1455 |                                 |      |
| Housiel Jehan                      | 1462 | I                               |      |
| Houreman Jehan                     | 1451 | Totalla Tashial /of             |      |
| Houzemande Jehane                  |      | Inielle Isabiel (v <sup>e</sup> | 1401 |
| (ép. Noël Warin)                   | 1457 | Lion Jeban)                     | 1401 |
| Hovine Oste (la v <sup>e</sup> née |      | -                               |      |
| de Criquenbourg)                   | 1441 | J                               |      |
| Hozet Pierre                       | 1452 | Jacobée Colle                   | 1409 |
| Huarde Maigne (ép.                 |      | Jacot Colle (ve Je-             |      |
| Pierre Gobeillard)                 | 1467 | han Grave)                      | 1483 |
| Huart Hayne                        | 1433 | Jacotte Nicaise (ép.            |      |
| Huart Katherine (ve                |      | Jehan de Priches)               | 1426 |
| Jehan Grenu)                       | 1455 | Jakemont, dit de                |      |
| Huart Katherine (ve                |      | Waigny Guillaume                | 1426 |
| de Jehan Grenu)                    | 1456 | Jamiette Maigne (ép.            |      |
| Huberde Marguerite                 | 1482 | Riquart Loys,                   | 1418 |
| •                                  |      |                                 |      |

| Jandin Catherine (v <sup>e</sup><br>de Jaquemart Cau-<br>drelier) | 1498 |
|-------------------------------------------------------------------|------|
| Jaquerie Catherine (v <sup>e</sup>                                |      |
| de Jaquemart Glo-                                                 |      |
| rieux)                                                            | 1498 |
| Jaumont Colart                                                    | 1448 |
| Jelosse Pietre                                                    | 1458 |
| Jenwain Tristan                                                   | 1478 |
| Jobart Jaque                                                      | 1428 |
| Jobart Jacques                                                    | 1438 |
| Johannès Jehan                                                    | 1426 |
| Johannes Jaquemart                                                | 1448 |
| Jolie Marguerite (v <sup>.</sup> Ja-                              |      |
| quemart de Willem)                                                | 1474 |
| Jolit Miquiel                                                     | 1453 |
| Jollit Gilliart                                                   | 1413 |
| Joly Marie (v <sup>e</sup> Ja-                                    |      |
| quemart Delahors)                                                 | 1486 |
| Jolycoer Jehenne (ép.                                             |      |
| Marcq Cloquier)                                                   | 1464 |
| Jonclières Piette (la ve)                                         | 1484 |
| Jonquere Jaquemart                                                |      |
| (la v <sup>e</sup> née Castelaine)                                | 1453 |
| Joris Caterine                                                    | 1406 |
| Joseph Gilles (la ve)                                             | 1449 |
| Joseph Jaquemart (la                                              |      |
| ve née Descauffours)                                              | 1453 |
| Josept Jehan                                                      | 1495 |
| Jossonne Jehenne                                                  | 1426 |
| Jourdain Jehan                                                    | 1467 |
| Jourdevant Ernoul (la                                             |      |
| ve née de le Motte)                                               | 1471 |
| Journez Jehenne (ép.                                              |      |
| Roye Jehan)                                                       | 1458 |
| Joutain Collart, dit                                              |      |
| Plumet                                                            | 1405 |
| Jovenel Jehan                                                     | 1426 |
| Jovenel Marcq (l'ép.                                              |      |
| née du Flocq)                                                     | 1498 |
|                                                                   |      |

| Jovenel Simon                     | 1482 |
|-----------------------------------|------|
| Joveniel Jaques                   | 1412 |
| Joveniel Sandre (ép.              |      |
| Baudart de Cour-                  |      |
| cielles)                          | 1437 |
| Jovenielle Jehane (ve             |      |
| Gillart Wastoul)                  | 1476 |
| Judas Jehennin                    | 1488 |
| Julien Simon (l'ép.               |      |
| née le Prince)                    | 1491 |
| Julliarde Marie (ép.              |      |
| Jaquemart Grumiel)                | 1435 |
| Jutain Jehan (la v <sup>o</sup> ) | 1469 |
| Juyel Dierin                      | 1430 |
| Juyel Dierin (la v <sup>e</sup> ) | 1444 |
|                                   |      |

## K

| Kaye Jehan (l'ép.)      | 1458 |
|-------------------------|------|
| Kéart Willemme          | 1456 |
| Kencelière Angniès      | 1481 |
| Kersquin Jaques (l'ép.) | 1404 |
| Kilpinoq, dit Vandre-   |      |
| rasse Josse             | 1420 |

# L

| Labbé Jehan                  | 1437 |
|------------------------------|------|
| Labe Ysabiel (ép.            |      |
| Mahieu le Faucque-           |      |
| nier)                        | 1402 |
| Labesse Catherine (ép.       |      |
| Pol le Roy)                  | 1433 |
| Lachier Estievenart          | 1420 |
| Laderière Jehan (la          |      |
| v <sup>e</sup> née Manchion) | 1432 |
| Ladre Catherine (ép.         |      |
| Piérart Baulduin)            | 1453 |
| Lagache Anseau               | 1473 |
| Laignel Haquinet             | 1435 |
|                              |      |

| Lainne Jaquemart                  | 1484 | Langele W             |
|-----------------------------------|------|-----------------------|
| Laisiet Jaquem <b>a</b> rt        | 1443 | Langore Je            |
| Laisne Jehan (la v°)              | 1492 | de Jehan              |
| Lalemant Wille                    | 1426 | Lanniée, s            |
| Laloise Jaque                     | 1468 | Arnoul M              |
| Lamberde Jehane (v <sup>e</sup>   |      | Lansne Jaqu           |
| Jehan Saureux)                    | 1483 | Riquière              |
| Lamberde, Maingne                 |      | rite)                 |
| (v° Raoulin de Filiè-             |      | Lansiel Leu           |
| res)                              | 1430 | Lansiel Wil           |
| Lamberde Margritte                | 1422 | La Nuière l           |
| Lamberde Ysabiel                  | 1457 | Lanxel,               |
| Lambert Hacquinet,                | 1475 | (l'ép. née            |
| Lambert Jehenne (v <sup>c</sup>   |      | Lanxel Jaqu           |
| Vinchent Oudine)                  | 1485 | Lapostole '           |
| Lambert Pietre (la v <sup>e</sup> |      | (ép. Jehar            |
| née Mahieu)                       | 1457 | La Postolle           |
| Lambiert, Jehan (la               |      | Lardenois H           |
| v <sup>e</sup> )                  | 1408 | Larderaize M          |
| Lambiert Piérart                  |      | (ép. Jeha             |
| <b>(</b> l'ép.)                   | 1427 | Lardon Jeha           |
| Lambiert Pierart                  |      | Lardon Laz            |
| (ľép.)                            | 1468 | Large eaue            |
| Lambourg Leurence                 | 1483 | vita Jorg             |
| Lamie Jehenne                     | 1413 | Larmnez Je            |
| Lamins. Catherine                 |      | Larmoyeur             |
| (ép. zègre le Bacre)              | 1467 | Lasne Guiff           |
| Lamour Idde (v <sup>e</sup> Jehan |      | Lasquasme             |
| Le pointre)                       | 1404 | La Trésoriè           |
| Lamour Yde (v <sup>e</sup> Jehan  |      | Laufane Jeł           |
| de Haupreng)                      | 1417 | Lauphanes             |
| Lamourie Colle                    | 1438 | v°)                   |
| Lampot Bertran (l'ép.             |      | Laurens Est           |
| née de Hostelz)                   | 1438 | née de La             |
| Lampot Henry (la v <sup>e</sup>   |      | Laurre Hela           |
| née Lemaire)                      | 1461 | Lauwart Pi            |
| Landrieu Jehan (la v•             |      | Leamande A            |
| née le Brun)                      | 1448 | Le Baccre Z           |
| Landrieu Péronne (ve              |      | Le Bacque             |
| de Jehan du Pret)                 | 1500 | (v <sup>e</sup> Jehan |
|                                   |      |                       |

- 92 -

| Langele Willemme                 | 1414 |
|----------------------------------|------|
| Langore Jehanne (ve              |      |
| de Jehan Wicart)                 | 1426 |
| Lanniée , sainte (ép.            |      |
| Arnoul Maresquiel)               | 1448 |
| Lansne Jaquemart (ép.            |      |
| Riquière Margue-                 |      |
| rite)                            | 1405 |
| Lansiel Leurens (la 🔨            | 1478 |
| Lansiel Willemme                 | 1459 |
| La Nuière Marie                  | 1476 |
| Lanxel, Engueran                 |      |
| (l'ép. née Colin)                | 1484 |
| Lanxel Jaquemart                 | 1484 |
| Lapostole Thiephane              |      |
| (ép. Jehan sarrasın)             | 1437 |
| La Postolle Jaquemin             | 1418 |
| Lardenois Henri                  | 1426 |
| Larderaize Marguerite            |      |
| (ép. Jehan Andrieu)              | 1411 |
| Lardon Jehan (l'ép )             | 1449 |
| Lardon Lazere                    | 1444 |
| Large eaue, dit Bre-             |      |
| vita Jorge                       | 1422 |
| Larmnez Jehan                    | 1459 |
| Larmoyeur Piérart                | 1484 |
| Lasne Guiffon                    | 1459 |
| Lasquasme Maigne                 | 1415 |
| La Trésorière Benoite            | 1441 |
| Laufane Jehan                    | 142l |
| Lauphanes Jehan (la              |      |
| v <sup>e</sup> )                 | 1403 |
| Laurens Estienne (l'ép           |      |
| née de Langhelée)                | 1484 |
| Laurre Helagne                   | 1496 |
| Lauwart Pietre                   | 1430 |
| Leamande Anghiès                 | 1426 |
| Le Baccre Zègre                  | 1467 |
| Le Bacque Catherine              |      |
| (v <sup>e</sup> Jehan le Vrient) | 1434 |
| •                                |      |

1

| Le Bacquere Jehan                                          | 1443 |
|------------------------------------------------------------|------|
| Le Bacre Colle                                             | 1462 |
| Le Bacre Georget                                           | 1483 |
| Le Bacre Jaque (ép.                                        |      |
| Jehan le Lateur)                                           | 1471 |
| Le Bacre Jehan                                             | 1459 |
| Le Bacre Zègre (l'ép.                                      | 1.00 |
| née Lamins)                                                | 1467 |
| Le Barbieur Guérard                                        | 1401 |
| (la v° née de le Val)                                      |      |
| Le Barbieur, Jaque-                                        |      |
| mart                                                       | 1422 |
| Le Barbieur, Jehan                                         | 1425 |
| (l'ép. née de le Ven-                                      |      |
|                                                            | 1468 |
| ne)<br>Le Barbieur Willem-                                 | 1400 |
|                                                            | 1447 |
| me<br>T Dulia Galat                                        | 1447 |
| Le Barbieux Colart                                         | 1405 |
| Le Barbieux Jehan                                          | 1402 |
| Le Barbiresse Jehen-                                       |      |
| ne (v <sup>e</sup> de Colart de                            |      |
| Thumaides)                                                 | 1417 |
| Le Barbiresse Jehen-                                       |      |
| ne (ép. Pierre Ha-                                         |      |
| liart)                                                     | 1438 |
| Le Barbiresse, Maigne                                      | 1441 |
| Le Barbiresse Marie                                        |      |
| (ép. Jehan Lolivier)                                       | 1414 |
| Le Bauwe Jaquemart                                         |      |
| (ép.)                                                      | 1468 |
| Le Begghe Colle                                            | 1480 |
| Le-Begghe Maigne (ve                                       |      |
| Collart Leblancq)                                          | 1449 |
| Le beghe Mengne (ép.                                       |      |
| de Jehan du Pon-                                           |      |
| chiel)                                                     | 1422 |
| Le Benoittier, dit du                                      |      |
| Loquet Filles                                              | 1404 |
| Le Bernyere Jehenne                                        |      |
| (ép. Piérart Mallet)                                       | 1413 |
| <b>v i v i v i v i v i v i v i v i v v v v v v v v v v</b> |      |

| Le Blanc Haquinet                   | 1484 |
|-------------------------------------|------|
| Le Blanc, dit Lermit-               |      |
| tres Jehan                          | 1484 |
| Le Blanc Laurens                    | 1483 |
| Le Blanche Leurence                 | 1459 |
| Le BlancqCollart(lav <sup>e</sup> ) | 1449 |
| Le Blancq Henry                     | 1411 |
| Le Blancq Jehan (l'ép.)             | 1452 |
| Le Blancq Jehan (la                 |      |
| v <sup>e</sup> née Pollon)          | 1469 |
| Le Blancq Jehan                     | 1467 |
| Le Blancq Ysabiel (ve               |      |
| Josse Roze)                         | 1464 |
| Le Boin Josse                       | 1485 |
| Le Boin Quentin                     | 1479 |
| Le Bon Jehan                        | 1452 |
| Le Borgne Ysabiel (ve               |      |
| Gillart du solier)                  | 1488 |
| Le Bouchier Adrien                  | 1490 |
| Le Bouchier Mahieu                  | 1414 |
| Le Boucq Jehan                      | 1466 |
| Le Boulenghière Ma-                 |      |
| rie                                 | 1418 |
| Le Boursier Colart (la              |      |
| v° née Boulette)                    | 1457 |
| Le Bras Jehan (l'ép.)               | 1495 |
| Le Breton Jehan (l'ép.              |      |
| née le Viel)                        | 1446 |
| Le Breton Jehan                     | 1472 |
| Le Bretonne Simonne                 | 1471 |
| Le Broeq, dit Noiseux               |      |
| Jehan (l'ép. née du                 |      |
| Pierre)                             | 1446 |
| Le Brout Oste                       | 1421 |
| Le Broecq Maigne (et                |      |
| son mari Jehan Ru-                  |      |
| dant)                               | 1415 |
| Le Brun Catherine                   |      |
| (l'ép. de Robert Pré-               |      |
| vost)                               | 1490 |

| Le Brun Haquinet                 | 1438 | Le Cat Colart                     |
|----------------------------------|------|-----------------------------------|
| Le Brun Jehan (la v <sup>*</sup> |      | Le Cat Jaques                     |
| née le Merchière,                |      | Le Cat Maigne                     |
| dite de Coutongne)               | 1430 | Jehan Coque                       |
| Le Brun Jehan (l'ép.             |      | Le Cat Pierre                     |
| née du Duret)                    | 1443 | Le Caudrelier I                   |
| Le Brun Jehan (la v <sup>e</sup> |      | Le Cherf Jeha                     |
| née Choqt)                       | 1494 | Le Cherf Jehan                    |
| Le Brun Jehane (v <sup>e</sup>   |      | Le Chevallier (                   |
| Jehan de Frasne,                 |      | Le Chierière                      |
| dit Fusiel)                      | 1448 | (v <sup>e</sup> Jehan de          |
| Le Brun Jehenne (v <sup>e</sup>  |      | luel)                             |
| Jehan Landrieu)                  | 1448 | Lechurle Robe                     |
| Le Brun Théry                    | 1472 | Le Clerc Angn                     |
| Le Brun Thiéry (la               |      | Le Clerc Cater                    |
| A <sub>6</sub> )                 | 1478 | Le Clerc Jaque                    |
| Le Brun Watiee (l'ép.)           | 1495 | Le Clerc Jehan                    |
| Le Brun Willemme                 | 1494 | Le Clerc Jehen                    |
| Le Brune Jehane                  | 1476 | Le Clerc Nica                     |
| Le Cambier Jehan                 | 1417 | v° née Benoi                      |
| Le Camus Jehan                   | 1448 | Le Clerc Ysa                      |
| Le Cantre Catherine              | 1440 | Jaquemart G                       |
| (ép. Gillard du Lnn-             |      | Le Clercq Cate                    |
| chois)                           | 1468 | Jehan de Ge                       |
| LeCapelier Rasse, l'ép.          | 1400 | Le Clercq Cola                    |
| née de le Motte)                 | 1422 | née Gosselle                      |
| Le Carlier Félix                 | 1426 | Le Clercq Cola                    |
|                                  | 1420 | Le Clercq Gill                    |
| Le Carlier Grard (l'ép.          | 1426 | v <sup>e</sup> née Voelt          |
| née Saghers)                     |      | Le Clercq Haq                     |
| Le Carlier Henry                 | 1408 | Le Clercq Jaqu                    |
| Le Carlier Miquiel               | 1421 | Le Clercq Jasp                    |
| Le Carlier Piérart               | 1426 |                                   |
| Le Carlier Willemme              | 1452 | Le Clercq Jeha<br>née de le val   |
| Le Carlière Caterine             | 1426 |                                   |
| Le Carlière Honnes-              | 1409 | Le Clercq Jeha                    |
| taise                            | 1408 | Le Clercq Jehan<br>Le Clerc Jehan |
| Le Carlière Jaque                | 1458 |                                   |
| Le Caron Jehan (et               | 1400 | Le Clercq Jebe                    |
| l'ép. née le Doy)                | 1426 | Jehan Doren                       |
| Le Cat Catherine                 | 1484 | Le Clercq Lans                    |
|                                  |      |                                   |

.

| Le Cat Colart                  | 1426 |
|--------------------------------|------|
| Le Cat Jaques                  | 1465 |
| Le Cat Maigne (ép. de          |      |
| Jehan Coquet)                  | 1408 |
| Le Cat Pierre                  | 1489 |
| Le Caudrelier Maigne           | 1452 |
| Le Cherf Jehan                 | 1437 |
| Le Cherf Jehan                 | 1448 |
| Le Chevallier Gillart          | 1431 |
| Le Chierière Ysabiel           |      |
| (v <sup>e</sup> Jehan de Bail- |      |
| luel)                          | 1408 |
| Lechurle Robert                | 1491 |
| Le Clerc Angniès               | 1438 |
| Le Clerc Caterine              | 1452 |
| Le Clerc Jaquemart             | 1476 |
| Le Clerc Jehan                 | 1474 |
| Le Clerc Jehenne               | 1480 |
| Le Clerc Nicaise (la           |      |
| v° née Benoit)                 | 1484 |
| Le Clerc Ysabel (ve            |      |
| Jaquemart Grave)               | 1462 |
| Le Clercq Caterine (ve         |      |
| Jehan de Genech)               | 1497 |
| Le Clercq Colart (l'ép.        |      |
| née Go <b>sse</b> lle)         | 1438 |
| Le Clercq Colart               | 1438 |
| Le Clercq Gilliart (la         |      |
| v <sup>e</sup> née Voeltes)    | 1458 |
| Le Clercq Haquinet             | 1449 |
| Le Clercq Jaque                | 1438 |
| Le Clercq Jaspart              | 1443 |
| Le Clercq Jehan (la ve         |      |
| née de le val)                 | 1415 |
| Le Clercq Jehan                | 1422 |
| Le Clercq Jehan (l'ép.)        | 1467 |
| Le Clerc Jehan                 | 1472 |
| Le Clercq Jehenne (ve          |      |
| Jehan Doremus)                 | 1403 |
| Le Clercq Lanselot             | 1448 |

- 94 -

|                                     | 0    |
|-------------------------------------|------|
| Le Clercq Maigne                    | 1428 |
| Le Clercq Maigne (ép.               |      |
| Chrestien Gontier)                  | 1426 |
| Le Clercq Maigne                    | 1436 |
| Le Clercq Martine                   | 1413 |
| Le Clercq Piérart (la               |      |
| v <sup>e</sup> née Artuse)          | 1438 |
| Le Clercq Willemme                  | 1401 |
| Le Cocq Arnould (la                 |      |
| v <sup>e</sup> née de Clermont)     | 1445 |
| Le Cocq Collart                     | 1440 |
| Le Cocq Encry (la v <sup>e</sup> )  | 1473 |
| Le Cocq Hermand (la                 |      |
| v <sup>e</sup> née de Brenbant)     | 1435 |
| Le Cocq, dit Ague-                  |      |
| chin Jehan                          | 1472 |
| Le Curesse Angniès                  |      |
| (ve Gilles le Senes-                | •    |
| cault)                              | 1426 |
| Le Dangereulx Lau-                  |      |
| rent (la v <sup>e</sup> née de le   |      |
| Motte)                              | 1481 |
| Le Decre Boussart                   | 1479 |
| Le Denise Alis                      | 1432 |
| Le Dent Jehenne (ép.                |      |
| Pierre Grave)                       | 1444 |
| Le Dent Martin (la                  |      |
| v <sup>e</sup> née Michielle)       | 1445 |
| Le Dermackère Agniès                | 1473 |
| Le Dieule Colart                    | 1426 |
| Le Dieule Jehan                     | 1404 |
| Le Dieule Rolland (la               |      |
| v <sup>e</sup> née de le Fuieillie) | 1426 |
| Le Douch Colart                     | 1434 |
| Le Douch Guérart (la                |      |
| v <sup>e</sup> )                    | 1483 |
| Le Douch Jehenne                    |      |
| (ve de Simon du Rieu)               | 1480 |
| Le Douche Maigne                    |      |
| (ép. Lottart Leleu)                 | 1431 |
| ·                                   |      |

`

.

| Le Douche Yvon                 | 1474 |
|--------------------------------|------|
| Le Dormeur Agniès              | 1460 |
| Le Dormeur Magne               |      |
| (ép. Jehan Cousart)            | 1468 |
| Le Dormeur Wil-                |      |
| laume (ép. née                 |      |
| Ploncderoy)                    | 1484 |
| Le Douillère Jehenne           | 1422 |
| Le Doyen Jehan                 | 1483 |
| Le Droghe Jehan                | 1475 |
| Le Drue Jehenne (ve            |      |
| Jaquemart Le Pippre)           | 1419 |
| Le Drut Colart                 | 1472 |
| Le Drut Godefroit (la          |      |
| v <sup>e</sup> née Bumot)      | 1438 |
| Le Drut Jehan (l'ép.           |      |
| née Trauwée)                   | 1435 |
| Le Drut Jehan                  | 1439 |
| Le Drut Jehenne                | 1484 |
| Le Duc Haquinet                | 1471 |
| Le Ducq Jehenne (ve            |      |
| de Jehan Buletet)              | 1412 |
| Le Ducq Jehenne (ve            |      |
| Jehan Haneuze)                 | 1416 |
| Le Duffle Ysabiel              | 1411 |
| Le Favresse Jehanne            | 1426 |
| Le Faucquenier Ma-             |      |
| hieu (l'ép.)                   | 1402 |
| Le Fèvre Angniès, dit          |      |
| de le Val (v <sup>e</sup> Wil- |      |
| laume de le Forge)             | 1418 |
| Le Fèvre Annestaize            | 1491 |
| Le Fèvre Arnoul                | 1488 |
| Le Fèvre Bergue                | 1448 |
| Le Fèvre Catherine             |      |
| (ép. Jehan de Bil-             |      |
| louez)                         | 1483 |
| Le Fèvre Catherine             |      |
| (ép. Jaquemart de              |      |
| Nieubourg)                     | 1500 |

| 96 | _ |
|----|---|
|    |   |

•

|                                     | -    | -                      |       |
|-------------------------------------|------|------------------------|-------|
| Le Fèvre Chistofline                | 1469 | Le Fèvre Jehenne,      |       |
| Le Fèvre Claix                      | 1478 | dite Masseline         | 1449  |
| Le Fèvre Denis (la v <sup>e</sup>   |      | Le Fèvre Leurence      |       |
| née de Calonne)                     | 1480 | (ép. Piérart de le     |       |
| Le Fèvre Enguerant                  | 1412 | Barre)                 | 1484  |
| Le Fèvre Franchois                  | 1494 | Le Fèvre Mahieue       | 1470  |
| Le Fèvre Gillart (la                |      | Le Fèvre Maigne (ép.   |       |
| v <sup>e</sup> née de le Rue)       | 1490 | Jehan le Louchier)     | 1422  |
| Le Fèvre Guillaume                  | 1438 | Le Fèvre Maigne        | 1457  |
| Le Fèvre, dit le Fon-               |      | Le Fèvre Maigne (v.    |       |
| deur Guillaume                      | 1476 | Nicaise du Molin)      | 1462  |
| Le Fèvre Guillaume                  |      | Le Fevre Maingne       | 1432  |
| (la v <sup>e</sup> née le Necke-    |      | Le Fèvre Margritte     | 1426  |
| re)                                 | 1498 | Le Fèvre Margrite (ép. |       |
| I.e Fèvre Guilleaume                | 1497 | Gilliart deQuinghien)  | 1429  |
| Le Fèvre Henri                      | 1441 | Le Fèvre Marguerite    | 1463  |
| Le Fèvre Henri                      | 1442 | Le Fèvre Marie         | 1463  |
| Le Fèvre Jaque (ép.                 |      | Le Fèvre Marie         | ]48]  |
| Pierart Maisnet)                    | 1473 | Le Fèvre Marie         | 1482  |
| Le Fèvre Jaquemart                  |      | Le Fèvre Marie         | 1485  |
| (l'ép. née Maigne de                |      | Le Fèvre Miquielle     | 1446  |
| Druic)                              | 1432 | Le Fèvre Piérart       | 1456  |
| Le Fèvre Jaquemart                  | 1438 | Le Fèvre Piéronne      | 1422  |
| Le Fèvre Jaques                     | 1482 | Le Fèvre Rogier        | 1439  |
| Le Fèvre Jehan                      | 1415 | Le Fèvre Rogier (la    |       |
| Le Fèvre Jehan                      | 1417 | ve née le Sauvage)     | ]44]  |
| Le Fèvre, dit le Con-               |      | Le Fèvre Sarre (ép     |       |
| vers Jehan                          | 1426 | Jehan Leblancq)        | 1452  |
| Le Fèvre Jehan                      | 1436 | Le Fèvre Thiéry (et    |       |
| Le Fèvre Jehan (l'ép.               |      | Sare son épouse)       | 1426  |
| née le Catteresse)                  | 1438 | Le Flameng Angniès     | 1425  |
| Le Fèvre Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1434 | Le Flameng Colart      |       |
| Le Fèvre Jehan                      | 1443 | (l'ép.)                | 1408  |
| Le Fèvre Jchan (la v <sup>e</sup> ) | 1444 | Le Flameng Hellin      | 1467  |
| Le Fèvre Jehan (la ve)              | 1458 | Le Flameng, dit du     |       |
| Le Fèvre Jehan (l'ép.)              | 1467 | Chisne Jaquemart       | 1423  |
| Le Fèvre Jehan                      | 1472 | Le Flameng Jehan       | 1443  |
| Le Fèvre Jehan (la v°)              | 1473 | Le Flameng Miquiel     |       |
| Le Fèvre Jehan                      | 1482 | (l'ép. née Waste-      |       |
| Le Fèvre Jehan                      | 1484 | farine)                | ] 425 |
|                                     | I    |                        |       |

| Le Flameng Miquiel<br>Le Flameng Vinchent | 1428 |
|-------------------------------------------|------|
| Le Flameng Vinchent                       | 1422 |
| Le Flameng Willemme                       | 1469 |
| Le Flamenghe Anne                         | 1429 |
| Le Flamenghe Brixe                        |      |
| (ép. Willemmes le                         |      |
| Normant)                                  | 1417 |
| Le Flamenghe Je-                          |      |
| hanne (v <sup>e</sup> Alart de            |      |
| Thouwart)                                 | 1441 |
| Le Flamenghe Maigne                       |      |
| (ép. Jaques le Lou-                       |      |
| chier)                                    | 1401 |
| Le Flamengue Mai-                         |      |
| gne (ve de Quentin                        |      |
| Gargatte)                                 | 1436 |
| Le Flamenghe Men-                         |      |
| gne                                       | 1421 |
| Le Flamenghe Pé-                          |      |
| ronne                                     | 1490 |
| Le Flamens Haquinet                       | 1423 |
| Le Flament Jaquemart                      | 1425 |
| Le Fort Leurens                           | 1488 |
|                                           | 1400 |
| Le Fort Olivier (l'ép.)                   |      |
| Le Fort Olivier (l'ép.)                   | 1443 |
| Le Fort Olivier                           | 1443 |
| Le Fort Olivier (Co-                      | ~    |
| dicile)                                   | 1444 |
| Le Fort Olivier (la                       |      |
| v <sup>e</sup> née de la Val)             | 1451 |
| Le Fort Olivier (la ve                    |      |
| née de le Val)                            | 1408 |
| Le Forte Jehenne (ve                      |      |
| Jaquemart de Roddes)                      |      |
| Le Foullon Jehenne                        | 1484 |
| Le Fourbisseur Jehan                      | 1438 |
| Le Francq Catherine                       |      |
|                                           | 1482 |
| Le Francq Jehan                           | 1439 |
| Le Francq Piérart                         | 1426 |
| ANNALES. X.                               |      |
|                                           |      |

| Le Francq Willemme               | 1452 |
|----------------------------------|------|
| Le Francque Jehenne              | 1438 |
| Le'Francque'Margue-              |      |
| rite                             | 1426 |
| Le Fuselier/Anthoine             |      |
| (l'ép. née de Cler-              |      |
| mès)                             | 1472 |
| Le Galois Katerine               |      |
| (ve de Oste des                  |      |
| Wastines)                        | 1490 |
| Le Gallois Margue-               |      |
| rite (v <sup>e</sup> Jehan Le-   |      |
| coultre)                         | 1444 |
| Le Garchonne Je-                 |      |
| henne (ép. Jehan                 |      |
| Martel)                          | 1439 |
| La Gaude Gertrude                | 1467 |
| Le Gentil Guillemme              | 1449 |
| Leglenneur Arnoul                | 1485 |
| Le Gondalier Jehan               |      |
| (la v <sup>e</sup> )             | 1487 |
| Legrain Gillart                  | 1439 |
| Le Grand Jehan                   | 1498 |
| Le Grand Pasquier                | 1496 |
| Le Grande Ysabiel                | 1457 |
| Le Grant Cécile                  | 1485 |
| Le Grant Jehan (l'ép.            |      |
| née de Brouxelles)               | 1462 |
| Le Grant Jehan                   | 1484 |
| Le Grant Miquiel (la             |      |
| v <sup>e</sup> )                 | 1464 |
| Le Grant Nicaise (la             |      |
| v <sup>e</sup> née de le Burghe) |      |
| Le Gris Jehan                    | 1464 |
| Le Gris Jehán (l'ép.)            | 1474 |
| Le Grut Adam                     | 1478 |
| Le Grue Pierre                   | 1436 |
| Le Guérart Henry,                | 1466 |
| Le Halière Jehenne               | 1410 |
| Le Halleux Jehan                 | 1437 |
|                                  | 7    |

| Le Hardie Grarde (ép.         | 1    | Le Cocq Pierre 1439                      |
|-------------------------------|------|------------------------------------------|
| Piérart du Marlis)            | 1430 | Le Cocq Pierre (la v <sup>e</sup> ) 1439 |
| Le Hardie Maigne              | 1436 | Le Cocq Piettre (la ve                   |
| Le Hardie Mehault             | 1421 | née de le Porte,                         |
| Le Harquie Catherine          |      | Ysabiel) 1417                            |
| (ve Jaquemart Frap-           |      | Le Coer Catherine                        |
| pet)                          | 1438 | ép Jehan Piétart, 1417                   |
| Le Haye Adrien                | 1426 | Le Coer Jehenne (v <sup>e</sup>          |
| Le Haze Jehan                 | 1468 | Robert Parisot) 1471                     |
| Le Hennequine Agniès          |      | Le Coer Piere (la v <sup>e</sup> ) 1452  |
| (vº Pierre des Ca-            |      | Le Cokre Andrienne 1444                  |
| toires)                       | 1402 | Le Comtesse Henrie                       |
| Le Henry Jaquemart            |      | ve Colart le Vasseur) 1448               |
| (l'ép. née le Josne)          | 1484 | Le Comtesse Jehenne                      |
| Le Henry Jehan                | 1487 | (v <sup>e</sup> Jehan Petit) 1438        |
| Le Hiere Maigne               | 1434 | Le Conte Anne 1448                       |
| Le Hoir, dite Densson-        |      | Le Conte Estievenart 1449                |
| leville Biétrix               | 1412 | Le Conte Jaquemart                       |
| Le Hourt Jehan                | 1438 | (l'ép. née Rachine) 1451                 |
| Le Hourt Martin (la           |      | Le Conte Jehenne (ve                     |
| v <sup>e</sup> )              | 1473 | Mahieu Fourment) 1461                    |
| Le Hudevettere An-            |      | Le Conte Nicaise 1430                    |
| drieu                         | 1423 | Le Conte Pierre (la                      |
| Le Hut Caisotte               | 1461 | v <sup>e</sup> ) 1479                    |
| Lehut Jacot                   | 1450 | Le Conreur Sainete                       |
| Lehut Jehan                   | 1451 | (v° Jehan de le                          |
| Le Hut Jehane (v <sup>e</sup> |      | Sauch) 1482                              |
| Martin Le Hourt)              | 1472 | Le Coq Énry 1470                         |
| Le Cocq Jan                   | 1496 | Le Coq Jehan (ép. Je-                    |
| Le Cocq Jehan                 | 1452 | han der Voort) 1476                      |
| Le Cocq Jehan                 | 1479 | Le Coq Katherine (ve                     |
| Le Cocq. dit Dagne-           |      | Colart Florin) 1478                      |
| chin Jehan                    | 1484 | Le Coquere Andrienne                     |
| Le Cocq Lucie (ép.            |      | (v <sup>e</sup> Jehan Hanze) 1455        |
| Jehan de le Cessoye)          | 1437 | Le Corderesse Jehaune 1426               |
| Le Cocq Marie (ve             |      | Le Cornut Collart (l'ép.) 1403           |
| Amoury Dennetiè-              |      | Le Coryer Jaquemart                      |
| res) .                        | 1457 | (la v <sup>e</sup> née du Maulde) 1420   |
| Le Cocq Oste                  | 1492 | Le Coultier Jehan                        |
| Lecocq Piérart                | 1433 | (l'ép. née Aignellette) 1438             |
|                               |      |                                          |



ı.



| Le Coultre Jehan (la                 |      |
|--------------------------------------|------|
| V <sup>e</sup> )                     | 1499 |
| Le Coultre Thomas (la                | 1.00 |
| v <sup>e</sup> née de le Planque)    | 1472 |
| Le Coure Simonne                     | 1468 |
| Le Court Bernard                     | 1490 |
| Le Courte Jehenne (ve                |      |
| Gilles Thuriel)                      | 1412 |
| Le Jolet Joquenart                   |      |
| (l'ép.)                              | 1447 |
| Le Jollit Guillaume                  | 1472 |
| Le Jone Jehan                        | 1439 |
| Le Jongleur, Jehan                   | 1476 |
| Le Josne Anthonne                    |      |
| (l'ép. née de Beau-                  |      |
| mez)                                 | 1484 |
| Le Josne Colart (la v <sup>e</sup> ) | 1485 |
| Le Josne Ghertrud                    |      |
| (ép. Jaquemart le                    |      |
| Henry)                               | 1484 |
| Le Josne Pierart                     | 1473 |
| Le Jovene Marguerite                 | 1425 |
| Le Jovene Margue-                    |      |
| ritte (ép. de Wattier                |      |
| du Bus)                              | 1437 |
| Le Jovene Marie                      | 1436 |
| Le Kegle Willemme                    | 1449 |
| Le Keult Ysabiel (ép.                |      |
| Colart de Paris)                     | 1450 |
| Le Keulx Péronne (ve                 |      |
| d'Estienne Randoul)                  | 1490 |
| Le Keux Jehenne                      | 1418 |
| Le Keux Ysabiel                      | 1435 |
| Le Kief Clais                        | 1426 |
| Le Kieutillière Jehen-               |      |
| ne (v <sup>e</sup> de Thery Pen-     |      |
| sée)                                 | 1417 |
| Le Lanche Maigne (v°                 |      |
| Godefroit Ghiselin)                  | 1467 |
| Le Lateur Jehan (et                  |      |
|                                      |      |

| son ép. née le Bacre)               | 1471 |
|-------------------------------------|------|
| Le Latteresse Wille-                |      |
| mine (ép. Jehan Le-                 |      |
| feure)                              | 1438 |
| Le Latteur Gilles                   | 1500 |
| Le Latteur Jaquemart                |      |
| (la v <sup>e</sup> née Dangy)       | 1452 |
| Le Leu Agniès (ép.                  |      |
| Piérart Dupont)                     | 1488 |
| Le Leu Calotte                      | 1485 |
| Le Leu Caterine(v°Gil-              |      |
| les Dupont)                         | 1449 |
| Le Leu Charles                      | 1480 |
| Le Leu Jehan                        | 1452 |
| Le Leu Jehan                        | 1472 |
| Le Leu Jehan                        | 1477 |
| Le Leu Jehan                        | 1483 |
| Le Leu Jehane(ép. Jas-              |      |
| part Cordervanier)                  | 1483 |
| Le Leu Jehanne (v <sup>e</sup>      |      |
| Guillaume Millot)                   | 1475 |
| Le Leu Katherine                    | 1480 |
| Le Leu Lottart                      | 1418 |
| Le Leu Lottart (l'ép.)              | 1431 |
| Le Leu Loyt (la v <sup>e</sup> )]   | 1452 |
| Le Leu Marie (ép.                   |      |
| Jehan du Sart)                      | 1437 |
| Le Leu Marie (ép. Wil-              |      |
| lemme le Weccre)                    | 1441 |
| Le Leu Zègre                        | 1481 |
| Le Leu Zègre (la v <sup>e</sup> née |      |
| Desprez)                            | 1484 |
| Le Leure Miquiel                    | 1473 |
| Le Linier Jehan                     | 1449 |
| Le Lombart Catherine                |      |
| (v° Jaques du Mor-                  |      |
| tier)                               | 1438 |
| Le Lombart Henry                    | 1460 |
| Le Lombarde marghe-                 |      |
| rite                                | 1416 |

| Le Long Colart                           | 1479  | Leloutre Marguerite            | 1477          |
|------------------------------------------|-------|--------------------------------|---------------|
| Le Long Marie                            | 1500  | Le Machon Ernoul               | 1421          |
| Le Longhe Jehenne                        | 1000  | Le Machonne Angniès            | 1101          |
| (vº Pierre Quieve-                       |       | (v <sup>e</sup> de Jehan de le |               |
| taine)                                   | 1419  | Court)                         | 1432          |
| Le Longhe Jehenne                        | 1419  | Leman Jehan (l'ép.)            | 1402          |
| Le Longue Margue-                        | 1410  | Le Maire Aelis                 | 1449          |
| rite (v <sup>e</sup> Piérart du          |       | Le Maire Grard                 | 1438          |
| Roullon)                                 | 1467  | Le Maire Hagne                 | 1432          |
| Le Louche Rogier (la                     | 1407  | Le Maire Honnestaise           | 1453          |
|                                          | 1493  | Le Maire Jehan                 | 1467          |
| Le Louchier Clais, dit                   | 1400  | Le Maire Jehan                 | 1483          |
| de Tongre                                | 1420  | Le Maire Jehan                 | 1465          |
| •                                        | 1400  | Le Maire Jehane (ve            | 1404          |
| Le Louchier Jaques<br>Le Louchier Jaques | 1401  |                                | 1461          |
| -                                        | 1471  | Henry Lampot)                  | 1401          |
| (l'ép.)<br>Le Leuchier Leoues            | 1471  | Le Maire Jehenne (ve           |               |
| Le Louchier Jaques                       | 1410  | de Colart Bogart dit           | 1442          |
| Le Louchier Jaques                       |       | Canonne)                       | 1442          |
| (l'ép. née de Ca-                        | 1400  | Le Maire Magnon                | 1440          |
| lonne)                                   | 1422  | Le Maire Marguerite            | 1496          |
| Le Louchier Jaques (la                   | 1.00  | (ép. Jehan Hazart)             | 14 <b>8</b> 6 |
| v <sup>e</sup> )                         | 1433  | Le Maire, dit de Gand          |               |
| Le Louchier Jaques                       | 1461  | Miquiel (et son ép.            | 1440          |
| Le Louchier Jaques                       | 1470  | née Gadefert)                  | 1446          |
| Le Louchier Jehan                        | 1.400 | Lo MaireOulfart(l'ép.)         | 1449          |
| (l'ép. née le Feure)                     | 1422  | Le Maire Oulfart               | 1456          |
| Le Louchier Jehan                        | 1494  | Le Maire Raulin                | 1449          |
| Le Louchier Jehenne                      |       | Le Maire Regnaulde             |               |
| (v <sup>e</sup> Henri Prévost)           | 1412  | (ép. Jehan Dauby)              | 1467          |
| Le Louchier dame de                      |       | Le Maire Rollant               | 1419          |
| Cavrines (Jehenne)                       | 1441  | Le Maire Ysabel                | 1500          |
| Le Louchière Jehenne                     |       | Le Mairesse Caterine           | 1414          |
| (v <sup>e</sup> Henry Prévost)           | 1413  | Le Mairesse Piéronne           | 1403          |
| Le Louchier Mague-                       |       | Le Maistre Jaquemart           | 1426          |
| rite (ép. Jehan de le                    |       | Le Maistre, dit de             |               |
| Motte)                                   | 1431  | Bruges Jehan                   | 1408          |
| Le Louchière Marye                       |       | Le Maistre dit de Ha-          |               |
| (v° Miquiel de Maul-                     |       | him Jehan (l'ép. née           |               |
| de)                                      | 1413  | de Corbry dit Le-              |               |
| Le Lourdeur Jehan                        | 1467  | feure)                         | 1438          |

4\_\_\_\_

| Le Maistre Maigne (v <sup>e</sup> |      |
|-----------------------------------|------|
| de Piérart le Mye)                | 1438 |
| Lo Maistre Migniel                | 1415 |
| Le Maistre Piérart                | 1472 |
| Le Marescal Jehan di              |      |
| Leclerc                           | 1450 |
| LeMarisselJaquemart               | 1418 |
| Le Marissiel Jehan (la            |      |
| v• née Cambette)                  | 1418 |
| Le Marissielle Jehen-             |      |
| ne (v <sup>e</sup> Colart de      |      |
| Hongherie)                        | 1442 |
| Le Martine Jehenne                | 1443 |
| Le Massich Colart (la             |      |
| <b>v</b> •)                       | 1444 |
| Le Merchier Jehan                 | 1434 |
| Le Merchier Jehan                 | 1465 |
| Le Merchier Melchior              | 1446 |
| Le Merchier Piérart               | 1443 |
| Le Merchier Piérart               | 1446 |
| Le Merchière Jehanne              | 1427 |
| Le Merchière Maigne               | 1417 |
| Le Merchière, dite de             |      |
| Coulongne Pasque                  |      |
| (v <sup>e</sup> Jehan Le Brun)    | 1430 |
| Le Mercière Maigne                | 1426 |
| Le Mept Marie                     | 1424 |
| Le Méresse Catherine              |      |
| (ép. Nicaise du Pret)             | 1438 |
| Le Mesre Pasque (ve               |      |
| Jehan de le Croix)                | 1490 |
| Lemie Maigne (ép.                 |      |
| de Brounielle Jehan)              | 1406 |
| Le Miquielle Jehenne              | 1402 |
| Le Moisne Ysabiel                 | 1457 |
| Le Mol Adrienne                   | 1491 |
| Le Monne Catherine                |      |
| (vº de Piérart Aubiert)           | 1408 |
| Le Monnier Jehan (l'ép.)          |      |
| Le Monnier Jehan                  | 1467 |
|                                   |      |

| Le Monnier Margue-                   |      |
|--------------------------------------|------|
| rite                                 | 1472 |
| Le Monnier Thomas                    | 1448 |
| Le More Jehan                        | 1426 |
| Le Moulequinier Gilles               | 1415 |
| Le Moulequinier Gil-                 |      |
| les (la v <sup>e</sup> )             | 1429 |
| Lempereur Marie                      | 1498 |
| Le Muisie Angniès                    |      |
| (v <sup>e</sup> Colart Dimenche      |      |
| dit le Lombart,                      | 1410 |
| Le Muisie Catherine                  |      |
| (ve de Piéron de                     |      |
| Waudripont)                          | 1403 |
| Le Muisie Catherine                  | 1426 |
| Le Muisie Jehanne                    | 1426 |
| Le Muisie Jehenne                    | 1406 |
| Le Muisy Jaques                      | 1463 |
| Le Muisy Pierre                      | 1454 |
| Le Muisy Pierre (la v <sup>e</sup> ) | 1460 |
| Le Museur Anthonin                   | 1440 |
| Le Mutis Piere                       | 1413 |
| Le Mye Andrieu (la                   |      |
| v <sup>e</sup> née Henne)            | 1468 |
| Le Mye Lore (v <sup>e</sup>          |      |
| Henry)                               | 1405 |
| Le Mye Maigne                        | 1413 |
| Le Mye Piérart (la                   |      |
| v <sup>e</sup> née le Maistre)       | 1438 |
| Le Nadre Biétris                     | 1456 |
| Le Namuroise Marie                   | 1434 |
| Le Naveteresse Ca-                   |      |
| therine                              | 1452 |
| Le Nenbe Marguerite                  | 1477 |
| Lendiel Colart                       | 1467 |
| Le Neccre Vinchent                   |      |
| (l'ép. née de Vroe)                  | 1499 |
| Le Neccre Willemme                   |      |
| (ép. née le Leu)                     | 1441 |
| Le Neckere Cathe-                    |      |

- 102 --

| rine (v <sup>e</sup> Guillaume           |       |
|------------------------------------------|-------|
| le Fèvre)                                | 1498  |
| Lencle ou Loncle Ysa-                    | 1490  |
| biel                                     | 1402  |
|                                          | 1402  |
| Lenfant Ysabiel (ve                      | 1 400 |
| Jehan de Lattre)                         | 1476  |
| Lenglesse Piéronne                       |       |
| (ép. Jaquemart Her-                      | 1400  |
| mès)<br>Lengez Pierre (la v <sup>e</sup> | 1468  |
| Howber I torre (te t                     | 1407  |
| née Bernade)                             | 1437  |
| Le Net Pierre                            | 1426  |
| Le Nettre Guillaume                      | 1466  |
| Lenne Jehan                              | 1497  |
| Le Noble Jehan                           | 1426  |
| Le Noble Piérart (la                     |       |
| v <sup>e</sup> née Carpentière)          | 1426  |
| Le Noir, dit Engue-                      |       |
| rant Jehan                               | 1412  |
| Le Noire Katherine                       | 1464  |
| Le Noirier Jehan                         | 1409  |
| Le Normant, dit le                       |       |
| Flameng Willaume                         | 1425  |
| Le Normant, dit le                       |       |
| Flameng Willemme                         |       |
| (l'ép. née le Flameng)                   | 1417  |
| Lenrion Colart                           | 1477  |
| Le Page Margueritte                      |       |
| (ép. Andrien Thié-                       |       |
| bault)                                   | 1474  |
| Le Paige Jehan                           | 1487  |
| Le Paige Pierre                          | 1486  |
| Le Pan Jehan                             | 1468  |
| Le Parée Marguerite                      |       |
| (v <sup>e</sup> Gilles Joseph)           | 1449  |
| Le Paret Jehan                           | 1424  |
| Le Paret Jehan (la v <sup>•</sup> )      | 1427  |
| Le Paret Jehan (la v <sup>e</sup> )      | 1431  |
| Le Pelletier, dit d'En-                  |       |
| ghien Jehan                              | 1472  |
|                                          |       |

| Le Peltier, dit d'En-        |         |
|------------------------------|---------|
| ghien Jehan                  | 1482    |
| Le Pere Jehenne (ép.         |         |
| Jehan le Prud'homme          | 1426    |
| Le Pers Jehan (l'ép.         |         |
| née de Gant)                 | 1468    |
| Le Perse Adrienne            | 1455    |
| Le Pesqueur Jaque-           |         |
| mart                         | 1489    |
| Le Pestre Katherine          | 1473    |
| Le Petit, dit de Blau-       |         |
| gies Jehan                   | 1412    |
| Le Petit Maistre             |         |
| Pierre (la v <sup>e</sup> )  | 1404    |
| Le Pippre Jaquemart          |         |
| (la v <sup>e</sup> )         | 1419    |
| Le Pisenière Marie           |         |
| (ép. Gillard de              |         |
| Rassoncamp)                  | 1432    |
| Le Poinche Ghertond          | 1418    |
| Le Pointre, dit de           |         |
| Haupreng Jehan               | 1404    |
| Le Pointre Jehan (la         |         |
| v°)                          | 1404    |
| Le Pointre Marghe-           |         |
| ritte (v <sup>e</sup> de Guy |         |
| Siébelle)                    | 1436    |
| Le Poitre Jehenne            |         |
| (ép. Jehan Tronnet)          | 1449    |
| Le Poivre Jehenne            | 1489    |
| Le Poix Adam                 | 1438    |
| Le Poix Marie (ép.           | - 100   |
| Mahieu Dottenges)            | 1438    |
| Le Pot Jehan                 | 1425    |
| Le Postier Boze              | 1494    |
| Le Postieu Jaques            | 1470    |
| Le Pottiere Pasque           | 1438    |
| Le Poure, dite de            | 1 4 1 4 |
| Hyon Aelis                   | 1410    |
| Le Pouvre Anne               | 1459    |



| Le Preudonne, dit de         |      |
|------------------------------|------|
| Hainau Jehan                 | 1420 |
| Le Preudomme Jehan           |      |
| (la v <sup>e</sup> )         | 1434 |
| Le Prince Catherine          |      |
| (ép. Simon Julien)           | 1491 |
| Le Prince Jehan (l'ép.)      | 1464 |
| Le Prinche Jehan (la         |      |
| <b>∇</b> <sup>e</sup> )      | 1427 |
| Le Prinche Giles             | 1426 |
| Le Prinche Leurence          | 1464 |
| Le Prinche Piéraat           | 1448 |
| Le Pringhe Jehan (et         |      |
| son ép. née de Cau-          |      |
| derue)                       | 1438 |
| Le Procureur Grerd           | 1452 |
| Le Provost, dit de           |      |
| Parenty Willaume             |      |
| (la v° née Esmérée)          | 1420 |
| Le Prouvost Huez             | 1419 |
| Le Prudomme Jehan            |      |
| (l'ép. née le Pere)          | 1426 |
| Le Puresse Jehane            | 1426 |
| Le Pureur Jehan (l'ép.       |      |
| née Aschaulx)                | 1437 |
| Le Queux Colart (la          |      |
| v• aée de Thumesnil)         | 1457 |
| Le Quien Agnès               | 1484 |
| Le Quien Catherine           | 1490 |
| Le Quien Jehan               | 1428 |
| Le Quien Jehan (la           |      |
| v <sup>•</sup> née Danclare) | 1430 |
| Le Quien Jehan               | 1458 |
| Le Quien, dit de Mor-        |      |
| taigne Jehan                 | 1482 |
| Le Quien Piérart             | 1482 |
| Le Quien Willemme            | 1456 |
| Le Quieutilleur Ja-          |      |
| quemart                      | 1442 |
| Le Rasseneur Piere           | 1415 |
|                              |      |

| Le Rat Marguerite                     |      |
|---------------------------------------|------|
| (ép. Grard de le                      |      |
| Bosquielle)                           | 1476 |
| Le Rebracyé Marie                     | 1426 |
| Le Redoix Jaquemart                   |      |
| (l'ép. née Piétarde)                  | 1415 |
| Le Reniere Ysabiel                    |      |
| (v <sup>e</sup> de Jehan Tasart,      |      |
| dit Dodet)                            | 1408 |
| Le Renteur Galyen                     |      |
| (l'ép.)                               | 1473 |
| Le Renteur Laurence                   | 1484 |
| Leriedre Jehenne (ve                  |      |
| Loys de le Wastine)                   | 1452 |
| Le Rique Gillart (la ve               | 1.00 |
| née de Geneva)                        | 1496 |
| Le Rique Jeban                        | 1459 |
| Le Roc Caterine                       | 1499 |
| Le Rocquegnies Tasnuot                |      |
| Le Rollande Angniès                   | 1403 |
| Le Rosse Anne (ép.                    | 1400 |
| Jehan Guillemme)                      | ]444 |
| Le Roux Jehan (la v <sup>e</sup> )    | 1452 |
| Le Roy Alart                          | 1432 |
| Le Roy Enguerrant                     | 1438 |
|                                       |      |
| Le Roy Jehan                          | 1420 |
| Le Roy Jehan                          | 1426 |
| Le Roy Jehan                          | 1426 |
| Le Roy Jehan Bar-<br>bieur (l'ép. née |      |
|                                       |      |
| Alarde)                               | 1426 |
| Le Roy Jehan                          | 1434 |
| Le Roy Jehan (l'ép.)                  | 1438 |
| Le Roy. dit Joyeux                    |      |
| Jehan                                 | 1438 |
| Le Roy Jehan (la v <sup>e</sup>       |      |
| née de Badoul)                        | 1471 |
| Le Roy Jehanne (ve                    |      |
| Anxiel de Bruxïelle)                  | 1417 |
| Le Roy Jehenne (ve                    |      |
|                                       |      |

104 -\_\_\_\_

| Thomas Ghasque-                   |              | Le Sauvage Jehenne               |
|-----------------------------------|--------------|----------------------------------|
| gnolle)                           | 1436         | (v <sup>e</sup> Alard dele Hous- |
| Le Roy Lucardin                   | 1 <b>426</b> | sière)                           |
| Le Roy Marie (ép.                 |              | Le Sauvage Maigne                |
| Gillart Manche)                   | 1438         | (v <sup>e</sup> de Rogier le     |
| Le Roy Marie                      | 1459         | Feure)                           |
| Le Roy Maigne (et                 |              | Lescame Jaquemart                |
| l'époux née le Baron              | ) 1426       | (la v <sup>e</sup> née Braque-   |
| Le Roy Phelippart                 | •            | nière)                           |
| (l'ép.)                           | 1464         | Lescars Ysabiel                  |
| Le Roy Piérart (la ve)            | 1429         | Leschievin Gillart (l'ép         |
| Le Royne Fremine                  |              | Lescohier Jehan                  |
| (ve Charles Fillet)               | 1456         | Lescuyer Biétrix                 |
| Le Roy Willaume                   | 1426         | Lescuyer Jaquemart               |
| Le Royne Sainte (di-              |              | Lescuyer Jehan                   |
| vorcée de Jehan                   |              | Lescuyer, dit Sainte             |
| de Hainzeberghe)                  | 1407         | Piérart (la v <sup>e</sup> )     |
| Le Ruddre Margue-                 |              | Lescuyère Jehenne                |
| rite (ép. Jehan Oquié             | ) 1434       | Le Seillier Gilles (la           |
| Le Rudre Ghillebert               | ,            | v <sup>e</sup> née Tanard)       |
| (la v <sup>e</sup> née Grenière)  | 1423         | Lesel Simon (l'ép.)              |
| Le Rutre Alart (la ve)            | 1447         | Le Selier Toussains              |
| Le Sage Miquiel                   | 1493         | Le Sellier Jehane (ve            |
| Le Saige Jehan (la v <sup>e</sup> |              | Piérart Ballot)                  |
| née Boullet)                      | 1488         | Le Sellier Ostelart              |
| Le Saige Jehenne (ve de           |              | Le Senescal Gillart              |
| Jehan de Noefbourg)               | 1467         | (la v° née de Leder-             |
| Le Saige Piérart ((a v°)          |              | rière)                           |
| Le Saige Piéronne (ve             |              | Le Senescal Jaquemar             |
| Oste Halimer)                     | 1483         | Le Senescal Jehan                |
| Le Saige Thiéry (la               |              | Le Sénéscal Margue-              |
| v° née dou Rœulx)                 | 1457         | ritte                            |
| Le Saint-Homme Co-                |              | Le Senescal Pierre               |
| lart (la v <sup>e</sup> )         | 1401         | Le Senescault Gilles             |
| Le Saisineresse Gher-             |              | (l'ép. née le Caresse            |
| trud                              | 1412         | Le Senne Jehan                   |
| Lesane Lisebette (ép.             |              | Le Senne Laurent                 |
| Colart de le Foeillie)            | 1448         | Le Senne Maigne (v <sup>e</sup>  |
| Le Sarcisseur Marie               |              | Jehan de Brie)                   |
| (ép. Pierre Dufour)               | 1443         | Le Sens Ysabiel                  |
| (or 2 lorio Dulour)               |              |                                  |

rddele Hous-1440 vage Maigne Rogier le θ 1441 ) Jaquemart ١ née Braque-1471 1464 Ysabiel vin Gillart (l'ép.) 1449 er Jehan 1470 1438 r Biétrix r Jaquemart 1418 r Jehan 1421 r, dit Sainte t (la v<sup>e</sup>) 1408 1434 re Jehenne ier Gilles (la 1468 Tanard) mon (l'ép.) 1454 1483 r Tou**ssains** er Jehane (v<sup>e</sup> 1484 t Ballot) 1431 er Ostelart escal Gillart née de Leder-1488 scal Jaquemart 1462 scal Jehan 1402 scal Margue-1468 cal Pierre 1452 scault Gilles née le Caresse) 1426 e Jehan 1484 1500 e Laurent • Maigne (v<sup>e</sup> de Brie) 1444

1422 Ysabiel

| Le Sesne Leurens               | 1443  |
|--------------------------------|-------|
| Le Seure Marguerite            | 1472  |
| Le Sielier Gilliart            | 1426  |
| Le Siellier Bernart            | 1416  |
| Le Siellier Bernart (la        |       |
| v <sup>e</sup> née de Hanon)   | 1418  |
| Le Siellier Jehan              | 1426  |
| Le Siellière Ysabel (ve        |       |
| Jehan de le Haye)              | 1442  |
| Le Sohier Quointe              | 1452  |
| Le Soyeur Nicaise              | 1418  |
| Le Soyeur Nicaise (l'ép.       |       |
| Lespaignot Jehan (la           | ,     |
| v <sup>e</sup> née Pippe)      | 1496  |
| Lepequet Ernoul                | 1438  |
| Lepessier Jehan (la            | 1100  |
| v <sup>e</sup> née de Bourgon) | 1420  |
| Lespessière Gu'il-             | 1440  |
| lemme (et son mari             |       |
| née Caullier)                  | 1420  |
| Lesputin Jaquemart             | 1420  |
|                                | 1407  |
| Lesquievine Mehaus             |       |
| (v <sup>e</sup> de Jehan Four- | 1 400 |
| din)                           | 1426  |
| Lestarlatière Jole (ve         | 1.000 |
| Jehan Castelain)               | 1428  |
| Lestoquiet, dit le Net         |       |
| Jehan                          | 1448  |
| Lestouaniau Oudart             |       |
| (la v <sup>e</sup> )           | 1473  |
| Lestraingne Arnoul             | 1439  |
| LestriventJehan (l'ép.         |       |
| née de Roubais)                | 1446  |
| Le Sur, dit Goudal-            |       |
| lier Jaquemart (l'ép.          |       |
| née de Gand)                   | 1432  |
| Lesur Jaquemart                | 1438  |
| Lesvette Martin (l'ép.)        | 1468  |
| Le Tailleur Alard              | 1426  |
| Le Tailleur Angniès            | 1438  |
|                                |       |

| Le Tailleur Jehan               | 1414   |
|---------------------------------|--------|
| Le Tailleur Jehan               | 1475   |
| Le Telier Bertran               |        |
| (l'ép. de)                      | 1444   |
| Le Telier Gillart               | 1426   |
| Le Telier Willemme              |        |
| (l'ép.)                         | 1466   |
| Le Telière Maigne               | 1423   |
| Le Thiérie Maigne               |        |
| (ép. de Lotart du               |        |
| Pont)                           | 1426   |
| Le Tourneur Jaquemar            | t 1421 |
| Le Tourneur Jehan               | 1426   |
| Le Trésorière Mar-              |        |
| guerite (v <sup>e</sup> Lottard |        |
| du Gardin)                      | 1458   |
| Le Treteneresse Tasse           |        |
| (v <sup>e</sup> de Willeme      |        |
| Mantiel)                        | 1426   |
| Leurens, dit Petit              |        |
| Grigoire (la v <sup>e</sup> née |        |
| de Stainquerque)                | 1461   |
| Leurens Simon                   | 1500   |
| Leurent Grigoire (la            |        |
| v <sup>e</sup> née Destain-     |        |
| querque)                        | 1442   |
| Leurent Jehan                   | 1478   |
| Leureuse Maigne                 | 1480   |
| Leureux Marie                   | 1462   |
| Leuridan Pasque                 | 1490   |
| Leurier Baudart                 | 1426   |
| Leuwetel, dite de Bray          |        |
| Philippe (ép. Gilles            |        |
| Ongheret)                       | 1426   |
| Le Vadre Jehan                  | 1426   |
| Le Vaillin Willemme             |        |
| (la v <sup>e</sup> )            | 1459   |
| Le Vairier, Jaquemart           |        |
| (l'ép. née de Brai-             |        |
| bant)                           | 1426   |

| Le Vairier Jehan (la                 |      | Le Voirier Jehan                  | 1419 |
|--------------------------------------|------|-----------------------------------|------|
| v°)                                  | 1433 | Le Vos Daniël                     | 1457 |
| Le Van Hector (la v <sup>o</sup> )   | 1460 | Le Vriend Jaques                  | 1499 |
| Le Vannier Grard                     | 1415 | Le Vrient Arnoul (la              |      |
| Le Varlet Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1438 | v <sup>e</sup> )                  | 1484 |
| Le Varlet, dit Haccart               |      | Le Vrient Jehan                   | 1495 |
| Jehan (la v <sup>e</sup> née         |      | Le Vrient Willemme                | 1461 |
| Pippelarde)                          | 1438 | Le Vroult Gilles (la              |      |
| Le Varlet, dit Hackart               |      | v° née Pillarde)                  | 1438 |
| Jehan                                | 1422 | Le Vroult Jaquemart               | 1455 |
| Le Varlet, dit Haccart               |      | Le Vroult Jaquemart               | 1473 |
| Jehan (v <sup>e</sup> Jaquemart      |      | Le Vroult Jehan                   | 1410 |
| Grumiel)                             | 1441 | Le Vroult Jehane (ép.             |      |
| Le Vasseur Colart (la                |      | Bauduin Hoghet)                   | 1474 |
| v <sup>e</sup> née le Contesse)      | 1448 | Le Vroult Willemme                | 1415 |
| Le Vasseur Piérart                   | 1448 | Le Wantier Jehane                 |      |
| Le Vasseur Pierre                    | 1477 | (v <sup>e</sup> Baudart Bou-      |      |
| Le Vasseur Pobert                    | 1457 | dry)                              | 1454 |
| Le Vasseur Ysabeau                   | 1489 | Le Wantier Mahieu                 |      |
| Le Velut Lotart                      | 1415 | (la v <sup>e</sup> )              | 1412 |
| Le Vent Jehane (v <sup>e</sup>       |      | Le Waucquier, dit le              |      |
| Alart Ascarieux)                     | 1457 | Bourgeois Piérart                 | 1418 |
| Le Vesque Maigne                     | 1430 | Le Wautier Jehan                  | 1411 |
| Le Vesque Miquiel                    |      | Le Werke Clare (v <sup>e</sup> de |      |
| (l'ép. née de Gou-                   |      | Jehan Belzart)                    | 1417 |
| dœure)                               | 1426 | Le Wette Maingne                  | 1457 |
| Le Viel Jaquemart                    | 1461 | Libert Jehan (la v                |      |
| Le Viel Jehan                        | 1426 | née Danich)                       | 1490 |
| Le Viel Jehane (ép.                  |      | Libert Lottart                    | 1413 |
| Thomas Rogier)                       | 1463 | Li Chiers Jehan                   | 1426 |
| Le Viel Jehenne (ép.                 |      | Licuers Pierars (l'ép.)           | 1406 |
| Jehan Bregier)                       | 1444 | Lidiencles Jaquemart              | 1409 |
| Le Viel Jehenne (ép.                 |      | Lidus Jehenne (ve                 |      |
| Jehan le Breton)                     | 1446 | Frappet Jehan)                    | 1403 |
| Le Viel Willemine (ép.               |      | Liebart Adrien                    | 1479 |
| Bertran le Telier                    | 1444 | Liétart Arnoul                    | 1453 |
| Le Vinier Jaquemart                  | 1476 | Liep Willeme (et son              |      |
| Le Vinier Jehan                      | 1401 | ép. née Beghine)                  | 1456 |
| Le Vieswarier Jehan                  |      | Liépin Gilles                     | 1497 |
| dit le Pinier                        | 1450 | Lignois Thomas                    | 1483 |
|                                      |      |                                   |      |

•

| Li Jolie Marie (v <sup>e</sup> De- |      |
|------------------------------------|------|
| hargue Adam)                       | 1411 |
| Li Liniers Jehan                   | 1426 |
| Linotte Maigne (ép.                |      |
| Jehan Cadot)                       | 1408 |
| Linsielle Haquinet                 | 1452 |
| Lion Jehan (la v <sup>e</sup> )    | 1401 |
| Locarde Ysabiel                    | 1418 |
| Le Tourneres Lotart                | 1401 |
| Locquet Andrien                    | 1426 |
| Lohier, dit Malet Je-              |      |
| han                                | 1455 |
| Lohier, dit Malet Je-              |      |
| han (la v <sup>e</sup> née Cour-   |      |
| tisienne dite de                   |      |
| Hazebaing)                         | 1455 |
| Lehierre Jehenne (ve               |      |
| Jehan Rouppin)                     | 1485 |
| Loir Caterine (ép. de              |      |
| Lattre Jehan)                      | 1418 |
| Loir Jaquemart                     | 1434 |
| Loir Jehan                         | 1449 |
| Loir Jehan                         | 1493 |
| Loiseleur Jehan (l'ép.)            | 1484 |
| Loisiel Jehan                      | 1434 |
| Lolivier Jehan (l'ép.)             |      |
| Lombarde Piéronne                  | 1450 |
| Lombart Jehan                      | 1472 |
| Lombart Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1492 |
| Lombart Jehane (ve                 |      |
| Pierre le Conte)                   | 1479 |
| Lomme Jehan (l'ép.                 |      |
| née de Calonne)                    | 1423 |
| Lomme Marguerite                   | 1431 |
| Lomme Quointe, dite                |      |
| Helline (ép. de An-                |      |
| doien Hespiel)                     | 1443 |
| Lommiel Coppin                     | 1467 |
| Loncle Gabriel                     | 1438 |
| Loncle Jehan                       | 1467 |
|                                    |      |

| Londregnye Catherine               |      |
|------------------------------------|------|
| (ép. Jehan Gabriel)                | 1438 |
| Longhette Maigne (v <sup>e</sup>   |      |
| Jehan Smout)                       | 1413 |
| Longheval Arnoul                   | 1484 |
| Lonnet Piéraat                     | 1467 |
| Lonniel Baudart                    | 1466 |
| Lotriel Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1421 |
| Loubatonne Marie(ép.               |      |
| Jeban de Fanuelz)                  | 1410 |
| Lourde Jehane (ve                  |      |
| Thiéry Blancart)                   | 1470 |
| Lourdresse Angniès                 | 1404 |
| Loys Jehan et son ép.              |      |
| née Hanielle                       | 1454 |
| Loys Jehan                         | 1479 |
| Loys Rogier (l'ép.)                | 1450 |
| Loyse Jaque                        | 1490 |
| Luctor Colart                      | 1430 |
| Luiseliere Catherine               | 1404 |
| Luridan Angniès (ép.               |      |
| Philippart Dubos)                  | 1486 |
| Lyon Jaquemart                     | 1456 |
| Lyon Jehan                         | 1453 |
| Lyon Jehan (la v <sup>e</sup> )    | 1460 |
|                                    |      |

÷.

#### M

| Mabelarde Margue-               |      |
|---------------------------------|------|
| rite                            | 1454 |
| Macheclier Angniès              |      |
| (ép. Jehan de Was-              |      |
| nes)                            | 1467 |
| Macheclier Jehan                |      |
| (l'ép. née Cantielle)           | 1426 |
| Macheclier Piérart              | 1461 |
| Machon Jehan (la v <sup>e</sup> |      |
| née du Bos)                     | 1430 |
| Machon Jehan                    | 1470 |
| Macquet Jehan                   | 1476 |

\_\_\_\_

| Macquet Regnault (la               |      |
|------------------------------------|------|
| <b>A</b> <sub>6</sub> )            | 1404 |
| Macquette Angniès (ve              |      |
| Jehan Tacquet                      | 1450 |
| Macrel Huet                        | 1437 |
| Magnet Jehenne (ve                 |      |
| Jehan de le Prée)                  | 1490 |
| Magnus Catherine (v°               |      |
| deJacquesdeBaenst)                 | 1500 |
| Mahieu Catherine (ve               |      |
| de Pietre Lamfert)                 | 1457 |
| Mahieu, Jehan                      | 1494 |
| Mahieu Pasquet                     | 1484 |
| Mahieuarde Jehenne                 | 1445 |
| Mahieue Jehenne (ép.               |      |
| Jehan de le Vin-                   |      |
| court)                             | 1433 |
| Maille Caterine                    | 1452 |
| Maille Piérart                     | 1455 |
| Maingart Anxielle                  |      |
| (l'ép. née Cordrielle)             | 1462 |
| Mainnet Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1451 |
| Maiquin Bertran                    | 1467 |
| Maisnet Pierart (l'ép.)            | 1493 |
| Malaisiet Jehenne                  | 1490 |
| Malaisiet Willemme                 |      |
| ( <b>v</b> <sup>e</sup> )          | 1483 |
| Malamet Miquiel                    | 1436 |
| Malderée Jehan                     | 1471 |
| Maldeurée, dit de le               |      |
| Courbe Jehan (la v•                |      |
| née Gansielle)                     | 1446 |
| Malet Marie (v <sup>e</sup> Mi-    |      |
| quiel de Moriaumez)                | 1474 |
| Malette Pieronne (v <sup>e</sup>   |      |
| Bernard Escaillet)                 | 1418 |
| Malherbe Jehan                     | 1482 |
| Malherbe Marguerite                |      |
| (v <sup>e</sup> de Simon Du-       |      |
| pret)                              | 1484 |
|                                    |      |

| Mallart Ayme                    | 1452          |
|---------------------------------|---------------|
| Mallerbe Gilles                 | 1450          |
| Mallerit Nicaise                | 1500          |
| Mallery Jehan                   | 1468          |
| Mallet Pierart (l'ép.)          | 1413          |
| Malonne Marguerite              |               |
| (ép. Mahieu de Lan-             |               |
| gle)                            | 1470          |
| Maltart Piérart                 | 1438          |
| Mambours Catherine              | 1440          |
| Mambours Yde (ve de             |               |
| Gilles de le Croix)             |               |
| 2 ex.                           | 1461          |
| Manaut Marguerite               | 1438          |
| Manche Gillart (l'ép.           |               |
| née ie Roy,                     | 1438          |
| Manche Jehenne (v <sup>e</sup>  |               |
| Willaume Bruyant)               | 1470          |
| Manche Miquiel (l'ép.           |               |
| née Patoul)                     | 1470          |
| Manche Miquiel                  | 1482          |
| Mandelare Bietremien            | 1423          |
| Mandrelus Pierre                | 1438          |
| Mandrelus Willemme              | 1438          |
| Mandrelut Jehan                 | 1438          |
| ManduyèreJehan(l'ép.            |               |
| née Dadeux)                     | 1426          |
| Manmonte Oudart                 | 1439          |
| Manpoynre Raullin               | 1421          |
| Mantiel Cristophe               | 1454          |
| Mantiel Jehan                   | 1426          |
| Mantiel Jehan (l'ép.            |               |
| née du Ponchiel)                | 1426          |
| Mantiel Willeme                 | 1426          |
| Mantiel Yde (ép. de             |               |
| Jehan Follet)                   | 1 <b>42</b> 6 |
| Maquelin Jehan                  | 1491          |
| Maguet Jehan                    | 1442          |
| Maquet Jehan (la v <sup>e</sup> |               |
| née de le Pierre)               | 1467          |

ĺ

.

,

|                                       | _    | 109 |
|---------------------------------------|------|-----|
| Maquette maigne (v <sup>e</sup>       |      | 1   |
| Colart Scot)                          | 1449 |     |
| Maraut Jehan                          | 1460 |     |
| Marchant Colart                       | 1438 |     |
| Marchant Godefroy                     | 1464 |     |
| Marchant Godefroy (la                 |      |     |
| ve née Bondifflart)                   | 1475 |     |
| Marchant Piéronne (ve                 |      |     |
| de Jehan Monnier)                     | 1482 |     |
| Marchet Anthonne                      | 1474 |     |
| Marchet Colart                        | 1456 |     |
| MarchoisePieronne(ve                  |      |     |
| Jehan du Peulle)                      | 1457 |     |
| Marenghe Jehenne                      |      |     |
| (ép. Miquiel Fiévet)                  | 1426 |     |
| Marenie Marie (v <sup>e</sup> Mi-     |      |     |
| quiel Noule)                          | 1437 |     |
| Marescalle Catherine                  |      |     |
| (vº Piérart Ostelart)                 | 1438 |     |
| Maresquiel Arnoul                     |      |     |
| (l'ép. née Lanniée)                   | 1448 |     |
| Mareuse Guérard                       | 1454 |     |
| Mariaigez Grars                       | 1416 |     |
| Marissal Anthonne                     | 1493 |     |
| Marissal Jaquemart                    | 1453 |     |
| Marissal Jehan                        | 1492 |     |
| Marissal Jehane (ép.                  |      |     |
| Estevene Cailliel)                    | 1425 |     |
| Marissal Piérart                      | 1482 |     |
| Marissiel Agnies (ve                  |      |     |
| Colart Bosquet)                       | 1457 |     |
| Marissielle Jehane (ve                |      |     |
| de Dierin Juyel)                      | 1444 |     |
| Marlière Jehane (la v <sup>e</sup> )  | 1429 |     |
| Marlière Jehan                        | 1499 |     |
| Marlière Jehenne                      | 1444 |     |
| Marlière Jehenne                      | 1468 |     |
| Marlière Pierart (la v <sup>e</sup> ) |      |     |
| Maroie Jehan (l'ép.                   |      |     |
| Dannis)                               | 1437 |     |
| '                                     |      | -   |

| Marquialle Caterine                | 1418         |
|------------------------------------|--------------|
| Martel Jehan (l'ép.)               | 1439         |
| Marthine Angnies                   | 1402         |
| Martible Jaquemart                 |              |
| (la v <sup>e</sup> )               | 1467         |
| Martiel Jaquemart                  | 1449         |
| Martiel Jehan                      | 145 <b>9</b> |
| Martin Arnoul                      | 1459         |
| Martin Colart                      | 1452         |
| Martin Gillart (l'ép.              |              |
| née Descault)                      | 1484         |
| Martin Gilles (l'ép.               |              |
| née Cousturier)                    | 1484         |
| Martin Jaquemart(l'ép.)            | 1467         |
| Martin Jehan (la v <sup>e</sup> )  | 1402         |
| Martin Jehan (la v <sup>e</sup> )  | 1405         |
| Martin Jehan (et son               |              |
| ép. née de Quartes)                | 1445         |
| Martin Jehan (l'ép.                |              |
| née de Beures)                     | 1448         |
| Martin Jehan dit Pot-              |              |
| trie                               | 1452         |
| Martin Jehan (Ysabel               |              |
| v <sup>e</sup> de)                 | 1452         |
| Martin Jehan (l'ép.                |              |
| née de Beures)                     | 1455         |
| Martin Jehan (l'ép.)               | 1466         |
| Martin Leurens                     | 1484         |
| Martin Marguerite (v <sup>e</sup>  |              |
| Lottart Caucheva-                  |              |
| que)                               | 1451         |
| Martin Pierre                      | 1493         |
| Martin Pietre                      | 1452         |
| Martine Maigne (v°                 |              |
| Jaquemart Ricart)                  | 1452         |
| Martine Marguerite                 | 1470         |
| Martine Nicaise (v <sup>e</sup> de |              |
| Jehan de Bellestre)                | 1446         |
| Martine Piéronne (ép.              |              |
| Estiévement Parsis)                | 1454         |
|                                    |              |

- 110 -

|                                      |      | -                                    |      |
|--------------------------------------|------|--------------------------------------|------|
| Mascault Estienne                    | 1485 | (ép. de Betegnies                    |      |
| Maselaine Jehenne (v <sup>e</sup>    |      | Mahieu)                              | 1499 |
| de Willemme quaré)                   | 1442 | Maughier Jaquemart                   | 1417 |
| Masenghe Jehenue                     |      | Maughier Jehan                       | 1412 |
| (ép. Collart de le                   |      | Maughière Jehenne                    |      |
| chielle)                             | 1422 | (ép. Pierre du Ha-                   |      |
| Masenghe Jehenne                     | 1433 | vron)                                | 1425 |
| Masenghe Qnintin (la                 |      | Maughière Jehenne                    | 1434 |
| v <sup>e</sup> née Mille)            | 1496 | Mauldais Engneron                    |      |
| Masengue Jehane                      | 1461 | (la v°)                              | 1458 |
| Massart Toussaint                    | 1438 | Mauvisin Jehan (l'ép.                |      |
| Massich Benoite (ép.                 |      | née du Quartes)                      | 1467 |
| Jehan Petit)                         | 1471 | Mauvisin Jeban                       | 1482 |
| Massich Engueran                     |      | Mauvisine Margritte                  | 1418 |
| (l'ép. née du Fras-                  |      | Mauvoisin Jehan                      | 1418 |
| ne)                                  | 1482 | Maykin Jaques                        | 1406 |
| Massich Mahieu (l'ép.                |      | Méaulx Pietre                        | 1469 |
| née Carliere)                        | 1423 | Medisne Caterine (ép.                |      |
| Matelin Jehan (la v <sup>e</sup> )   | 1499 | Gondallier Jehan)                    | 1419 |
| Mathieu Nicaise (la v <sup>e</sup> ) | 1460 | Meisnée Mengne                       | 1420 |
| Mathon Désirée                       | 1480 | Mente Anne                           | 1459 |
| Mathonne Biétrix (ve                 |      | Merlier Salomon                      | 1454 |
| de Vas de la Gente)                  | 1452 | Merlin Calote                        | 1484 |
| Maton Baudart (l'ép.                 |      | Merlin Rognet                        | 1467 |
| née Rollande)                        | 1438 | Merlin Willeme (la                   |      |
| Maton Jehan (l'ép.)                  | 1450 | v <sup>e</sup> née du Vinaige)       | 1467 |
| Maton Maingne                        | 1457 | Merlin Ysabiel (ép.                  |      |
| Maton Piéronne (ép.                  |      | Phelippart Le Roy)                   | 1464 |
| Piérart Padoul)                      | 1465 | Merline Marie (v°                    |      |
| Matrelin Jehan                       | 1487 | Piérart Toscamp)                     | 1472 |
| Mauclercq Jehan                      | 1410 | Merrie Jehenne                       | 1443 |
| Maudois Jaques                       | 1418 | Mersant Liénart (la v <sup>e</sup> ) | 1421 |
| Maudois Jaques (l'ép.                |      | Mestel Mahieu                        | 1486 |
| née de le Ruïelle)                   | 1418 | Mesureur Jehenne (v•                 |      |
| Maudois Jak (l'ép.                   |      | Richard Bonnet)                      | 1486 |
| née de le Ruyelle)                   | 1426 | Meurant Catherine                    |      |
| Maudois Jehenne                      | 1449 | (v° Jehan Carpentier)                | 1441 |
| Maudoise Maigne                      | 1414 | Meurisse Jehan                       | 1433 |
| Mauduwiere Jehane                    | 1459 | Meurisse Jehan                       | 1481 |
| Maugarde Jehenne                     |      | Meurisse Jehenne (v*                 |      |
| 0                                    |      |                                      |      |

1

/

•

| Jaquemart de Leu-                 |      |
|-----------------------------------|------|
| remont)                           | 1462 |
| Meurisse Margheritte              |      |
| (v <sup>e</sup> de Jehan de le    |      |
| Croix)                            | 1494 |
| Meyeraert Robrech                 | 1441 |
| Michault Jehan (la v <sup>e</sup> |      |
| née Busting)                      | 1498 |
| Michiel Jehan (la ve              |      |
| née Painlevé)                     | 1484 |
| Michielle Jehenne (ve             |      |
| Martin le Dent) 2 ex.             | 1445 |
| Midavaine Ghiertrud               | 1494 |
| Miedom Marie                      | 1431 |
| Miette Jehan (la v <sup>e</sup>   |      |
| née de Courcielles)               | 1453 |
| Migne Jehan                       | 1484 |
| Milandre Marie                    | 1464 |
| Mile Jaquemart (l'ép.)            | 1466 |
| Mille Catherine (ve               |      |
| Quintin Masenghe)                 | 1496 |
| Mille Jehan                       | 1438 |
| Mille Jehan (et son               |      |
| ép. née Descaries)                | 1480 |
| Millerie Marguerite               | 1437 |
| Millot Guillaume (la              |      |
| <b>v<sup>e</sup> née Le Leu</b> ) | 1475 |
| Millot Richart                    | 1485 |
| Millot Willemme(l'ép.             |      |
| née de Biauwez)                   | 1448 |
| Milot Jehan                       | 1426 |
| Minart Simon (la v <sup>e</sup> ) | 1486 |
| Miniel Estene                     | 1441 |
| Miquet Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1460 |
| Miquiel dit Gorgart               |      |
| Jehan                             | 1467 |
| Miquielle Jehenne                 | 1438 |
| Miquielle Margueritte             |      |
| (ép. Piérart de                   |      |
| Montretout)                       | 1466 |
|                                   |      |

| Mocquet Jehan                    | 1490 |
|----------------------------------|------|
| Moiturier Jaquemart              | 1425 |
| Mol Willeme                      | 1461 |
| Mondet Jehan                     | 1446 |
| Mondidier Pierre (la ve)         | 1444 |
| Monette Jehenne (ép.             |      |
| Jehan de Hugny)                  | 1442 |
| Monnart Ameline                  | 1453 |
| Monnart Gilles                   | 1448 |
| Monnart Jehan (l'ép.)            | 1449 |
| Monnart Jehan                    | 1457 |
| Monnette Jaque (ve               |      |
| Jaquemart Bosquet)               | 1450 |
| Monnier Jehan                    | 1480 |
| Monnier Jehan (la v <sup>e</sup> |      |
| née Marchant)                    | 1482 |
| Monnier Marguerite               | 1471 |
| Monnière Calotte                 | 1484 |
| Monnière Jehane                  | 1469 |
| Monnimé Ysabiel (v <sup>e</sup>  |      |
| Jehan Escamelot)                 | 1426 |
| Monnocque Marghe-                |      |
| ritte (v <sup>e</sup> Tnomas de  |      |
| le Noghe)                        | 1476 |
| Monoque Estienne                 | 1451 |
| Mont Piettre                     | 1468 |
| Mordagne Leurens                 | 1467 |
| Morée Maigne (vº Ja-             |      |
| que de le Piere)                 | 1421 |
| Morel Jaques                     | 1483 |
| Morel, dit Chopeho               |      |
| Jehan                            | 1480 |
| Morel Jehan                      | 1493 |
| Morel Leurens (l'ép.             |      |
|                                  | 1468 |
| Morel Marguerite                 |      |
|                                  | 1484 |
|                                  | 1486 |
| Morelle Jehan                    | 1434 |
| Morenghe Jehane                  | 1478 |

112 — \_\_\_\_

| Morestel Haquinet                | 1438  | Mottarier Jehan (l'ép.              |       |
|----------------------------------|-------|-------------------------------------|-------|
| Moriau Jehane                    | 1460  | née Dauette)                        | 1455  |
| Moride Marguerite                | 1400  | Moturier Jehan (la v <sup>2</sup> ) | 1469  |
| (ve Jehan Gitart)                | 1440  | Moule Miquiel (la v <sup>e</sup>    | 1100  |
| Moriel Catherine (v <sup>e</sup> | 1440  | née Marenie)                        | 1437  |
| Sandrart du Molin)               | 1437  | Mouleron Jehan                      | 1426  |
| Moriel Estievene                 | 1452  | Mouleronne Jehenne                  | 1420  |
| Moriel Estienne (la ve           | 1 102 | (ép. Colart Bosquet)                | 1418  |
| née de Lannoit)                  | 1457  | Moulleron Bernard                   | 1500  |
| Moriel Gille                     | 1420  | Mourarde Marie                      | 1442  |
| Moriel Gille                     | 1426  | Mousque Waltier                     | 1481  |
| Moriel Jaquemart (ép.            | 1420  | Mousquet Lottart                    | 1446  |
| Jehenne Dardeline)               | 1423  | Moussart Marguerite                 | 1110  |
| Moriel Jaques                    | 1441  | (ve Jehan Danebier)                 | 1474  |
| Moriel Jehan                     | 1418  | Moustarde Jaquemart                 | 1414  |
| Moriel Jehan                     | 1427  | (l'ép.)                             | 1404  |
| Moriel Jehan                     | 1437  | Moustarde Jaquemart                 | 1407  |
| Moriel Leurens                   | 1476  | Moustart Jehenne (ve                | 1401  |
| Moriel Mahieu (l'ép.             | 11.0  | Jehan Poilevaque)                   | 1469  |
| née de Mortaigne)                | 1448  | Mouton Angniès (v <sup>e</sup>      | .1100 |
| Moriel Regnault                  | 1448  | Enguerant de So-                    |       |
| Morielle Jehenne                 | 1439  | tenghien)                           | 1454  |
| Morielle Jehenne                 | 1444  | Mouton Catherine (v <sup>e</sup>    |       |
| Morielle Jehenne (ép.            |       | Jehan Villain)                      | 1404  |
| Jehan Desquesnes)                | 1450  | Mouton Catherine (v <sup>e</sup>    |       |
| Morielle Marguerite              |       | Jehan du Marès)                     | 1484  |
| (ép. Jaques de Din-              |       | Mouton Jehan                        | 1458  |
| chy)                             | 1412  | Mouton Jehan                        | 1471  |
| Morielle Ysabiel (v <sup>e</sup> |       | Mouton Jehenne (ép.                 |       |
| Jaque Frenet)                    | 1419  | Robert Gosse)                       | 1454  |
| Morligane Martine                | 1452  | Mouton Miquiel                      | 1407  |
| Morliganne Ysabel (ve            |       | Moutonne Yde                        | 1426  |
| Thiery Vivant)                   | 1494  | Moutonne Yde                        | 1434  |
| Mortier Jehenne (ve              | •     | Mouturier Hacquinot                 | 1480  |
| Jehan de Mouvaulx)               | 1488  | Mouwandre Margue-                   |       |
| Mortière Jehenne                 | 1479  | ritte (ép. Ghilain                  |       |
| Mortrael Piérart (la ve)         | 1460  | Damour)                             | 1469  |
| Motois Piérart (et son           |       | Moyenne Jaque                       | 1426  |
| ép. née Franchomme)              | 1490  | Mucet Jehan                         | 1435  |
| Mottine Jehenne                  | 1451  | Mucet Piérart                       | 1442  |
|                                  |       |                                     |       |

| Mucette Ysabiel (ve                |      |
|------------------------------------|------|
| Pierre Muchet)                     | 1449 |
| Muchet Jehan                       | 1454 |
| Muchet Pierre (la v <sup>e</sup> ) | 1449 |
| Muchette Jehenne                   | 1438 |
| Mughée Jehenne                     | 1452 |
| Muighette Marguerite               | 1437 |
| Muilman Elievin                    | 1413 |
| Muisie Catherine (ve               |      |
| de Guillemme Varlet)               | 1426 |
| Mustelle Gille                     | 1433 |
| Mustielle Marie                    | 1449 |
| Muysit Gilliart                    | 1443 |
| Mye Jehan (l'ép. née               |      |
| Guilberde)                         | 1455 |
| Mye Jehan                          | 1462 |
| Mye Margot                         | 1484 |
|                                    |      |

## N

| Naicure Colars         | 1419 |
|------------------------|------|
| Nasart Jehan           | 1432 |
| Navel Jehan            | 1478 |
| Navetresse Ysabel      | 1442 |
| Navielle Jehenne       | 1451 |
| Naye Pasquier (l'ép.   |      |
| née Thiébault)         | 1482 |
| Néringhe Jehenne       |      |
| (ép. Jaquemart de      |      |
| Grantmez)              | 1458 |
| Nicaise Agnès (ép.     | 1.00 |
| Jehan Florent          | 1448 |
| Nicolay dite Baudarde  | 1110 |
| Maigne                 | 1438 |
| Nicole Toussaint(l'ép. | 1.00 |
| néc de Quartes)        | 1437 |
| nee de Quartes)        | 1401 |
| Nicole Toussaint       | 1457 |
| Noblet Jehan (ép.      |      |
| de Formanoir ditte     |      |
| Follette)              | 1432 |
| ANNALES. X.            |      |
|                        |      |

ļ

| Nocque Calotte                     | 1468 |
|------------------------------------|------|
| Noeche Maye                        | 1426 |
| Noël Colart                        | 1468 |
| Noël Daniel (la v <sup>e</sup> née |      |
| de Thumesnil)                      | 1461 |
| Noël Gratien                       | 1474 |
| Noël Piérart dit Vi-               |      |
| gneron                             | 1450 |
| Noisette Catherine (ve             |      |
| de Pierre Crissem-                 |      |
| bien)                              | 1410 |
| Nolent Angniès (ve de              |      |
| Piérart Lescuyer                   |      |
| dit Sainte;                        | 1408 |
| Nollet Maignon                     | 1467 |
| Normande Magrite                   | 1416 |
| Normant Nicaise                    | 1465 |
| Notté Guard                        | 1479 |
| Nouriche Jehenne                   | 1468 |
|                                    |      |

# 0

| Octoel Gillart                    | 1470 |
|-----------------------------------|------|
| Offreman Henry                    | 1433 |
| Ogive Colart (l'ép. née           |      |
| de le Rue)                        | 1425 |
| Ogive Jehan                       | 1457 |
| Olerg Martin                      | 1462 |
| <b>Olivier Catherine</b>          | 1493 |
| Olivier Marie (ép. Ja-            |      |
| que Berenghier                    | 1424 |
| Olivier Salmon                    | 1491 |
| Olivière Katherine                | 1430 |
| Olpent Henry (la v <sup>e</sup> ) | 1421 |
| Ongheret Balthazar                |      |
| (et son ép. née Gri-              |      |
| boval)                            | 1482 |
| Ongheret Gilles (l'ép.            |      |
| née Leuwetel)                     | 1426 |
| Ongueret Pierre                   | 1439 |
|                                   | 8    |

| Oquié Jehan (l'ép.)                 | 1437 |
|-------------------------------------|------|
| Oreille Catherine (ve               |      |
| Jehan de la Catoire                 | 1442 |
| Orionne Maigne ép.                  |      |
| Jehan de Mormaulx                   | 1450 |
| Ortiois Biétris                     | 1426 |
| Oslim Absalon                       | 1429 |
| Oskim Absalon (la v <sup>e</sup> )  | 1449 |
| Osquine Marie (ép.                  |      |
| Olivier de Hubant)                  | 1438 |
| Oste Katerine                       | 1490 |
| Oste Tassin                         | 1467 |
| Oste Villain (l'ép.)                | 1431 |
| Ostelard Pierre                     | 1427 |
| Ostelarde Jehenne (ve               |      |
| Miquiel Tuscap)                     | 1446 |
| Ostelart Piérart (la v <sup>e</sup> |      |
| née Maressalle)                     | 1438 |
| Osteroes Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1474 |
| Ostrelin Jehan                      | 1491 |
| Oude Marion                         | 1484 |
| Oudine Vinchent (la                 |      |
| v <sup>e</sup> )                    | 1485 |
| Ouduy Jehan                         | 1439 |
| Oye Pierrart                        | 1467 |
| - •                                 |      |

## P

| Padonne Nelis (ép.<br>Mahieu de la Longue) | 1452 |
|--------------------------------------------|------|
| Padoul Piérart (l'ép.                      |      |
| née Padoul)                                | 1415 |
| Padoul Thomas (l'ép.)                      | 1443 |
| Pagant George                              | 1461 |
| Paillart Jaquemart                         | 1453 |
| Paillart Jehane (v <sup>e</sup> de         |      |
| Piérart de le Fosse)                       | 1467 |
| Paille Mahieu                              | 1464 |
| Paillette Catherine                        | 1446 |
| Paillette Jehan                            | 1483 |
|                                            |      |

| 114 - |
|-------|
| 114 - |

| Deinlard Catherine/m               |           |
|------------------------------------|-----------|
| Painlevé Catherine (v•             | 1484      |
| Jehan Michiel)                     | 1404      |
| Painlevé Gossart (l'ép.            | 1.00      |
| née de Mouscron)                   | 1462      |
| Painlevet Jehenne                  | 1404      |
| Palench Taillefier                 | 1438      |
| Palette Jehanne (v <sup>e</sup>    |           |
| Jacquemart San-                    |           |
| driard)                            | 1458      |
| Pallin Jehan                       | 1468      |
| Panchon Jehan (la 🕫)               | 1483      |
| Pancouque Katherine                |           |
| (v <sup>e</sup> Piérart Mortrael)  | 1460      |
| Pancouque Ysabel (ép.              |           |
| Jean Vas)                          | 1426      |
| Panier Bauduyn (lav <sup>e</sup> ) | 1473      |
| Papegaye Jehenne                   | 1429      |
| Parée Margherite                   | 1413      |
| Parent Caterine (ve                |           |
| Adrien Bouchier)                   | 1493      |
| Parent Jehan                       | 1408      |
| Parent Polle                       | 1404      |
| Parent Polle (la v <sup>e</sup> )  | 1410      |
| Parente Jehenne (ve                |           |
| Jaques de Lespiere)                | 1401      |
| Parès Gilles                       | 1438      |
| Parfait Jehan                      | 1428      |
| Parfaite Jehenne (ve               |           |
| Cyon Agache)                       | 1450      |
| Parisot dit Parigot                |           |
| Robert (la ve née le               |           |
| Coer)                              | 1476      |
| Parmentier Jaque -                 |           |
| mart                               | 1457      |
| Parmentier Jehan                   | 1458      |
| Parq Anthome                       | 1403      |
| Parsie Catherine (ve               |           |
| Waultre de Kaisere)                | 1484      |
| Parsis Arnoul (la v <sup>e</sup>   | _ · · · • |
| née Sauvaige)                      | 1454      |
| nee Dautaisel                      |           |

.

| - 115 – |
|---------|
|---------|

| Parsis Caterine (l'ép.<br>Olivier Demasure)<br>Parsis Estivenart et<br>Piéronne Martine | 1438 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|------|
| (l'ép.)                                                                                 | 1454 |
| Parsis Jehane                                                                           | 1418 |
| Parsis Migniel                                                                          | 1426 |
| Parsiz Arnoul                                                                           | 1438 |
| Partit Aymery                                                                           | 1437 |
| Pasquart Simon                                                                          | 1473 |
| Pasquier Adam (la v <sup>e</sup> )                                                      | 1466 |
| Passet Jaquette                                                                         | 1452 |
| Passet Vinchien                                                                         | 1420 |
| Passiotte Marguerite                                                                    |      |
| (l'ép Brixe de Blé-                                                                     |      |
| haries                                                                                  | 1442 |
| Pastiel Robert                                                                          | 1467 |
| Paterne dit Frion Jehan                                                                 | 1465 |
| Patin Clais                                                                             | 1426 |
| Patine Maigne (ép.                                                                      |      |
| Colart Rogier)                                                                          | 1412 |
| Patine Maigne                                                                           | 1426 |
| Patineur Jehan (la ve)                                                                  | 1434 |
| Patoul Catherine (ép.                                                                   |      |
| Chiquiel Manche)                                                                        | 1470 |
| Patrenostre Jehan                                                                       | 1483 |
| Pattée Angniès (ve de                                                                   |      |
| Jehan de le Folie)                                                                      | 1404 |
| Paniée Jehane (v <sup>e</sup> Ma-                                                       |      |
| hieu Fourniez)                                                                          | 1449 |
| Paule Chrestienne                                                                       | 1467 |
| Paus Catherine                                                                          | 1435 |
| Pauveillon Waudrut                                                                      | 1424 |
| Payen Loys (l'ép. née                                                                   |      |
| Gargatte)                                                                               | 1453 |
| Payenne Angniez (ve                                                                     |      |
| Jehan de Saint-Omer)                                                                    | 1441 |
| Pechin Jehan (l'ép.)                                                                    | 1412 |
| Pelet Kegnault (la v <sup>e</sup> )                                                     | 1478 |
| Penaz Gibles                                                                            | 1476 |
|                                                                                         |      |

| Pensée Théry (la ve                |      |
|------------------------------------|------|
| née le Vientilliére)               | 1417 |
| Percheval Estienne                 |      |
| (la v°)                            | 1493 |
| Percheval Jehan                    | 1485 |
| Percheval Mengne                   | 1420 |
| Perchevalle Jehanne                | 1426 |
| Percenaude Catherine               | 1405 |
| Percoul Jehan                      | 1484 |
| Perrequinne Willemine              | 1418 |
| Perrin Willemme (l'ép.)            | 1478 |
| Pesin Jehan                        | 1478 |
| Pesin Willaume                     | 1418 |
| Pestel Jehan                       | 1438 |
| Pestmolle Magne                    | 1409 |
| Pestremolle Maigne                 | 1410 |
| Petillon Jaques                    | 1408 |
| Petit Jaquemart                    | 1440 |
| Petit Jehan (la v <sup>e</sup> )   | 1431 |
| Petit Jehan (l'ép.                 |      |
| Marie de Monztrœul)                | 1438 |
| Petit Jehan                        | 1446 |
| Petit Jehan (l'ép. née             |      |
| Massich)                           | 1461 |
| Petit Jehan 'l'ep.)                | 1468 |
| Petit dit Dorque Jehan             | 1471 |
| Petit dit Leurens Je-              |      |
| hane (v <sup>e</sup> Jaquemart     |      |
| Fastret)                           | 1482 |
| Petite Biétrix                     | 1411 |
| Petite Jehenne (ép.                |      |
| Jehan Dauterive)                   | 1449 |
| Petite Jehenne (ép.                |      |
| Jehan Le Clercq)                   | 1467 |
| Petite Ysabiel (v <sup>e</sup> Je- |      |
| h <b>an Lefevr</b> e)              | 1439 |
| Petu Jehenne                       | 1460 |
| Phalempin Piérart                  | 1421 |
| Phelippart Jehan (la               |      |
| v°)                                | 1459 |

| Phelippe (v <sup>e</sup> Jehan    |      | Pil Jehenne                        | 1422 |
|-----------------------------------|------|------------------------------------|------|
| Gosset)                           | 1402 | Pillarde Jehenne (v <sup>e</sup>   |      |
| Philipp <b>art Je</b> han         | 1449 | Gilles le Vroult)                  | 1438 |
| Philippart Jehan (l'ép.           |      | Pillart Jaque                      | 1413 |
| née Carpentier)                   | 1490 | Pillefons Béatrix                  | 1494 |
| Phillipart Pierre                 | 1493 | Pillefour Hanse (l'ép.             |      |
| Piaudeviel Jaques                 | 1405 | née Gigart)                        | 1500 |
| Picavet Jaquemart                 | 1429 | Pillet Charles (la ve              |      |
| Picquarde Marie (ép.              |      | née le Royne)                      | 1456 |
| Pierre Bruniel)                   | 1438 | Pincavette Marie (ve               |      |
| Picquenne Jehan                   | 1426 | de Alard Théry)                    | 1412 |
| Picquet Mahieu                    | 1478 | Pincavette Marie (v <sup>e</sup>   |      |
| Pics dit d'Anvaing                |      | Alart Théry)                       | 1420 |
| Catherine                         | 1461 | Pincavette Marie (v                |      |
| Piédanar Jehan (l'ép.)            | 1449 | Allart Théry)                      | 1421 |
| Piédavaine Gilles                 | 1432 | Pincemaille Loys                   | 1489 |
| Piédavaine Gilles (la             |      | Pinchon Andrieu                    | 1463 |
| v <sup>e</sup> née Caulet)        | 1437 | Pingnet Jehan                      | 1418 |
| Piédevaque Ysabiel                |      | Piolet Piérart                     | 1401 |
| (v <sup>e</sup> Martin Feustrel)  | 1478 | Pipart Grard                       | 1480 |
| Piérart Jehan                     | 1429 | Piparde Jehenne (ép.               |      |
| Piet Jehan                        | 1487 | Robert de le Hous-                 |      |
| Piétarde Angniès                  | 1426 | sière)                             | 1413 |
| Piétarde Jehenne (v°              |      | Pipelarde Marguerite               | 1429 |
| Jakemart le Redoix)               | 1415 | Pipenie Lotart                     | 1450 |
| Piétart Jaques                    | 1403 | Pipenne Aelix (v <sup>e</sup>      |      |
| Piétart Jehan (l'ép.              | 1100 | Marc Cloquier)                     | 1478 |
| née le Coer)                      | 1417 | Piperiel Pierret                   | 1426 |
| Pietdeleu Jaquemart               | 1310 | Pipparde Jehenne                   | 1438 |
| (l'ép. née Prévoste)              | 1452 | Pippelarde Margue-                 | 1.00 |
| Piet de Vacque An-                | 1102 | rite (v <sup>e</sup> Jehan le      |      |
| gniès (ve Watier de               |      | Varlet dit Haccart)                | 1438 |
| Laderrière)                       | 1452 | Pippart Grard (la v <sup>*</sup> ) | 1485 |
| Pietre Colle (v <sup>e</sup> Je-  | 1402 | Pippart Jehan                      | 1449 |
| han Wiot)                         | 1426 | Pippart Margrite (v°               | 11.0 |
| Pietre Jaquemart                  | 1426 | Willemme Catine)                   | 1449 |
| Pietre Jehan (la v <sup>2</sup> ) | 1440 | Pippe Jaque (v <sup>e</sup> de     | 1110 |
| Piettre Jehan                     | 1440 | Jehan Lespaignot)                  | 1496 |
| Pighace Magne (ép.                | 1407 | Pippe Sandrard                     | 1484 |
| Ghillebiert)                      | 1405 | Pippelart Berthelmieu)             | 1490 |
| onmenertj                         | 1400 | T ipperare Deretermien)            | 1420 |

| Dissist Cooper                       | 1487  |
|--------------------------------------|-------|
| Piquet George<br>Pitet Thomas (l'ép. | 1407  |
|                                      | 1 400 |
| née de Bary)<br>Plachier Adrien      | 1438  |
| Placher Adrien<br>Planchon Gilart    | 1494  |
|                                      | 1457  |
| Planchon Haquinet                    | 1455  |
| Planchon Hilayre (v <sup>e</sup>     |       |
| de Jehan le Creti-                   |       |
| nier)                                | 1471  |
| Planchon Jehan (l'ép.                |       |
| née de la Capiele)                   | 1417  |
| Planchon Katherine                   |       |
| (ép. Jaquemart du                    |       |
| Troncquoit)                          | 1467  |
| Planchon Leurence                    | 1452  |
| Planchon Piérat                      | 1459  |
| Planchon Tassin                      | 1459  |
| Planquielle Angniès                  |       |
| (ép. Jehan Cain-                     |       |
| gniet)                               | 1453  |
| Plansquinelle Jehan                  |       |
| (la v <sup>e</sup> )                 | 1469  |
| Plantich Simon                       | 1408  |
| Platiel Jehan                        | 1493  |
| Platiel Thomas                       | 1498  |
| Platiel Willaume                     | 1472  |
| Platielle Marguerite                 | 1408  |
| Platielle Margrite                   | 1420  |
| Platoul Guérard (la                  |       |
| v <sup>e</sup> )                     | 1483  |
| Platoul Théry (la v <sup>e</sup> )   | 1411  |
| Plattel Jehenne (v <sup>e</sup>      |       |
| Martin Descamps)                     | 1474  |
| Plattiel Pasque                      | 1460  |
| Platoulle Jehenne (ép.               |       |
| Godefroit de Ro-                     |       |
| main)                                | 1424  |
| Plicharde Maigne (ép.                |       |
| de Pierrard Boin-                    |       |
| temps)                               | 1417  |
|                                      |       |

| Plit Jehan (ép. de<br>Belledonne Cate-               |               |
|------------------------------------------------------|---------------|
| rine)                                                | 1406          |
| Plumart, dit le Cocq                                 |               |
| Jehan<br>Plumecocq Margue-                           | 1457          |
| ritte                                                | 1469          |
| Plumecocq Piérart                                    |               |
| (ép. d'Ysabiel Cai-                                  | 1.05          |
| gnette)                                              | 1435          |
| Plumekocq Piérard<br>(l'ép. née Dubos)               | 1415          |
| Plumet Colart (la v <sup>e</sup> )                   | 1415          |
| Ploncderoy Marie                                     | 1410          |
| (ép. Willaume le                                     |               |
| Dormeur)                                             | 1484          |
| Plouquin Jehan                                       | 1463          |
| Plouvier Jacques (l'ép.                              | 1100          |
| née de le Motte)                                     | 1438          |
| Plouvier Piérart                                     | 1426          |
| Ployard Jaquemart                                    |               |
| (l'ép. née Caze)                                     | 14 <b>8</b> 9 |
| Ployard Michielle                                    | 1498          |
| Ployard Michielle<br>Pochon Jaquemart                | 1406          |
| Pocket Jehan                                         | 1424          |
| Poilevaque Jehan (la                                 |               |
| v <sup>e</sup> )                                     | 1469          |
| Poillemousque An-                                    |               |
| gniès (v <sup>e</sup> Robert de                      |               |
| Douchy)                                              | 1415          |
| Pois Jacque (ép. Cor-                                |               |
| nille Persse)                                        | 1458          |
| Poissant Haquinet                                    | 1439          |
| Poissant Pasquier                                    | 1468          |
| Pol Gille (ép. Colart                                | 1.00          |
| du Castel)                                           | 1467          |
| Pole Jehan (la v <sup>e</sup> )<br>Polet Estiévenart | 1469          |
| Polet Estiévenart<br>(l'ép. née de le                |               |
|                                                      | 1456          |
| Plancque)                                            | 1400          |

. \_\_ 118 \_\_

|                               |      | -                                  |      |
|-------------------------------|------|------------------------------------|------|
| Polet Marie (ve Je-           | I    | Porée Jehan                        | 1426 |
| han Carpentier)               | 1465 | Porière Sainte                     | 1418 |
| Polette Jehenne, dite         |      | Porpestrecq Jehanne                | 1438 |
| Cordière                      | 1447 | Porquet Colart                     | 1452 |
| Polette Marie (v <sup>e</sup> |      | Portoise Jehenne (ép.              |      |
| Warin Corbel)                 | 1468 | Grard Wafflart)                    | 1438 |
| Poliarde Jehenne (ve          |      | Potier Agniès (ép.                 |      |
| Ernoul du Quesnoit)           | 1433 | Guérard de Baudi-                  |      |
| Poliarde Jehenne (ve          |      | mont)                              | 1486 |
| de Jehan Gringnart)           | 1438 | Potier Jehan                       | 1432 |
| Polle Jehan (la ve née        |      | Potier Jehenne (ép.                |      |
| née Poppine)                  | 1418 | Alart de Messines)                 | 1452 |
| Polle Piérart                 | 1434 | Potier Lotart                      | 1426 |
| Pollet Jehan                  | 1432 | Potier Nicaise                     | 1435 |
| Pollet Jehan                  | 1496 | Potière Jehenne et                 |      |
| Pollet Jehenne                | 1465 | Allart de Messines                 | 1451 |
| Pollet Josse (l'ép. née       |      | Potiers Rogiers                    | 1401 |
| de Baucre)                    | 1489 | Pottier Jehan                      | 1413 |
| Pollet Franchois              | 1440 | Pottier Jehan (la v <sup>e</sup>   |      |
| Pollet Noël                   | 1426 | née Grigoire)                      | 1455 |
| Pollet Piérart (l'ép.)        | 1413 | Pottier Ogier                      | 1467 |
| Pollet Rasse                  | 1402 | Pottière Marie (v <sup>e</sup> Ja- |      |
| Pollet Thomas                 | 1432 | quemart de Leuze)                  | 1453 |
| Pollette Margueritte          |      | Potrie Nuhieu (l'ép.)              | 1449 |
| (ve Jehan de Bauf-            |      | Potrie Symonne (ép.                |      |
| fremez)                       | 1470 | Jehan de Labbye)                   | 1452 |
| Polut Toussains               | 1477 | Poudrebacq Jehan                   | 1453 |
| Poncharde Katerine (ve        |      | Poulain Colart                     | 1438 |
| Willaume de Roubais)          | 1418 | Poulain Pasquier                   | 1443 |
| Ponchin Mahieu                | 1484 | Poulette Jehenne (ve               |      |
| Pongnaux Jehenne              | 1402 | Jehan Parent)                      | 1417 |
| Ponsiel Ezau                  | 1426 | Poullerielle Jehane                |      |
| Ponsiel Jehan                 | 1412 | (ve Jehan du Mou-                  |      |
| Ponsiel Pol                   | 1424 | ret)                               | 1456 |
| Pont de pierre Jaque-         |      | Poullerielle Jehane                | 1462 |
| mart                          | 1457 | Pouluiau Jehan                     | 1458 |
| Pont de pierre Pié-           |      | Poupine Catherine (ve              |      |
| ronne                         | 1442 | Vigreux Pierre)                    | 1403 |
| Poppine Biétrix (ve           |      | Pouppelier, dit du                 |      |
| Jehan Polle)                  | 1418 | Molin Tassart                      | 1488 |



| Pourette Catherine (ve             |      |
|------------------------------------|------|
| Jehan Croquevil-                   |      |
| lain)                              | 1452 |
| Pourret Haquinet                   | 1489 |
| Pourrette Jehan                    | 1452 |
| Preud'homme Es-                    |      |
| tienne                             | 1485 |
| Preud'homme Piérart                |      |
| (l'ép. née de Hac-                 |      |
| quegnies)                          | 1490 |
| Preud'homme Piérart                | 1491 |
| Preudomme Gérard                   | 1438 |
| Prévost Franchois                  |      |
| (l'ép. née Coline)                 | 1438 |
| Prévost Henri (la ve)              | 1412 |
| Prévost Henry (la ve)              | 1413 |
| Prévost Jehan (la ve               |      |
| née Deduit)                        | 1475 |
| Prévost Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1482 |
| Prévost Jehenne (ép.               |      |
| Jehan Cochefer)                    | 1484 |
| Prévost Robert                     | 1184 |
| Prévost Robert (l'ép.              |      |
| née le Brun)                       | 1490 |
| Prévoste Jehenne (ép.              |      |
| Jakemart Pietdeleu)                | 1452 |
| Prévoste Piéronne (v°              |      |
| Jaquemart de Mor-                  |      |
| court)                             | 1415 |
| Prévoste, dite de Pa-              |      |
| renty (ép. Mathieu                 |      |
| Huighes)                           | 1445 |
| Prier Henry                        | 1498 |
| Prier Olivier (l'ép. née           |      |
| de Camiers)                        | 1457 |
| Prier Olivier (la v <sup>e</sup> ) | 1477 |
| Prieur, dit Lyon Je-               |      |
| han                                | 1422 |
| Procureur Gillart                  |      |
| (l'ép. née Ghissoul)               | 1475 |
| ,                                  |      |

| Procureur Jehan                     | 1451 |
|-------------------------------------|------|
| Procureur Jehan (la                 |      |
| ve née Descauld)                    | 1465 |
| Proussette Catherine                | 1401 |
| Prouvendier Wil-                    |      |
| lemme                               | 1435 |
| Prouvostielle Jehenne               | 1445 |
| Pryer Jehan (l'ép.                  |      |
| née Gosse)                          | 1426 |
| Pryer Jehan                         | 1437 |
| Pryer Jehan                         | 1461 |
| Pryer Jehan (la v <sup>e</sup> )    | 1466 |
| Puissant Katherine                  |      |
| (v <sup>e</sup> Jehan de Vre-       |      |
| lin)                                | 1440 |
| Pulsequin Ysabel(l'ép.              |      |
| Leurens Morel)                      | 1868 |
| Pureniel Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1483 |

.

•

## Q

| Quaille Piérart                   | 1426 |
|-----------------------------------|------|
| Quais Jehan                       | 1468 |
| Quaré Willemme (la                |      |
| v <sup>e</sup> née Maselaine)     | 1442 |
| Quarée Jaque (v <sup>°</sup> Je-  |      |
| han Pureniel)                     | 1483 |
| Quarée Jehenne                    | 1438 |
| Quaret Jaques (l'ép.              |      |
| née Debezelare)                   | 1426 |
| Quaret Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1464 |
| Quaret Lambert                    | 1460 |
| Quaret Willeme                    | 1436 |
| Quarmiel Colle (ve                |      |
| Jaquemart Marselle)               | 1467 |
| Quedelare Jaques                  | 1418 |
| Quenast Ingle                     | 1467 |
| Queniel Jehan                     | 1457 |
| Quennesière Pasquier              | 1498 |
| Quenop Henry                      | 1418 |
|                                   |      |

- 120 -

| Quetelare Jaques (la        |      |
|-----------------------------|------|
| v <sup>e</sup> née Velaine) | 1438 |
| Queval Jaques, 2 ex.        | 1452 |
| Queval Jehan                | 1420 |
| Queval Louffart             | 1438 |
| Queval Sandrard et          |      |
| son épouse née Des-         |      |
| marès                       | 1484 |
| Quieutillière Mar-          |      |
| gritte (ép. Jehan           |      |
| Coppin)                     | 1422 |
| Quievetaine Pierre          |      |
| (la v <sup>e</sup> )        | 1419 |
| Quievrielle ou Quie-        |      |
| vroelle Catine              | 1402 |
| Quieville Jehenne           | 1467 |
| Quintart Pierre             | 1433 |
| Quoile Nicaise              | 1426 |
|                             |      |

## R

| Rabe Willemme                      | 1452 |
|------------------------------------|------|
| Rabe Willemme (la v <sup>e</sup> ) | 1452 |
| Rabet Mathieu                      | 1463 |
| Rabot dit de Flandres              |      |
| Jehan                              | 1438 |
| Rabotte Belotte                    | 1413 |
| Rachine Jehanne (ép.               |      |
| Herman Descamps)                   | 1448 |
| Rachine Margrite (ve               |      |
| Guillemme de Noef-                 |      |
| ville)                             | 1450 |
| Rachine Maigne (ép.                |      |
| Jaquemart le Conte)                | 1451 |
| Racquet Estienne                   | 1477 |
| Radasse Janequine                  | 1456 |
| Radou Jaquemart (la                |      |
| v <sup>e</sup> née de Baribant)    | 1454 |
| Raghet Miquiel                     | 1461 |
| Rahier Jehan                       | 1438 |

| Rahier Willemme                   | 1442 |
|-----------------------------------|------|
| Rahière Jehane                    | 1483 |
| Raimbaulde Angniès                |      |
| (vo Jehan Charlier)               | 1438 |
| Rambault Colart (la ve)           | 1438 |
| Rambault Jehan, 2 ex.             | 1401 |
| Rambault Raimbault                | 1468 |
| Ramière Jehenne                   | 1419 |
| Randoul Estienne (la              |      |
| ve née le Keulx)                  | 1490 |
| Rapailge Jehan (la ve             |      |
| née Morel)                        | 1481 |
| Rasoir Lotart (la ve              |      |
| née de Crespin)                   | 1438 |
| Rasse Margueritte (ve             |      |
| Guérart Ledouch)                  | 1483 |
| Rassenne Jehan                    | 1483 |
| Rasseneur Jehan (la               |      |
| v <sup>e</sup> née de le Pierre)  | 1432 |
| Rasson Jehan                      | 1478 |
| Rat Jehan                         | 1461 |
| Rauette Anthonne                  | 1449 |
| Raulier Jaques                    | 1476 |
| Raulin Aelix                      | 1465 |
| Raulin Katherine (v <sup>e</sup>  |      |
| Jaques Chuffart)                  | 1465 |
| Raulpertine Aelis (v°             |      |
| Jacques Hairon)                   | 1447 |
| Ravary Mahieu (la                 |      |
| ve née du Pret)                   | 1437 |
| Rayart Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1444 |
| Rayoine Margriete (v*             |      |
| Liénart Mersant)                  | 1421 |
| Reaud Willame                     | 1468 |
| Rebert Henri (la v <sup>e</sup> ) | 1412 |
| Rebourse Piéronne                 | 1449 |
| Regnare Collart                   | 1449 |
| Regnaulde Jehenne                 | 1407 |
| Regnault Jaquemart                | 1487 |
| Regnault Piérart                  | 1466 |

-

| Renare Bauduine (v <sup>e</sup>    |      |
|------------------------------------|------|
| Daniël de le Fosse)                | 1462 |
| Renart Jehan (ép. Du-              |      |
| puch Souffye)                      | 1405 |
| Renault (sire Jehan)               | 1418 |
| Rench Henri                        | 1426 |
| Renier Willamme                    | 1484 |
| Renière Jehane (ép.                |      |
| Jehan du Bos)                      | 1426 |
| Renière Marguerite                 | 1468 |
| Renière Marie                      | 1431 |
| Renonnet Jehan                     | 1402 |
| Repus Aélix (v° Guil-              |      |
| laume Le Fèvre)                    | 1486 |
| Repus Collart                      | 1423 |
| Repus Collart (la v <sup>e</sup> ) | 1447 |
| Repus Colart (la ve                |      |
| née Hairon)                        | 1452 |
| Repus Jehan (la vo                 |      |
| née Coupée)                        | 1438 |
| Repus Jehan                        | 1446 |
| Repus Jehan                        | 1483 |
| Repus Nicolles                     | 1499 |
| Repus Ysabel (ve de                |      |
| Jehan de Quarmont)                 | 1491 |
| Restel Henry (la v <sup>e</sup> )  | 1486 |
| Restial Henry (la v <sup>e</sup> ) | 1473 |
| Reynerre Rogier                    | 1451 |
| Ribelart Jehan (la vº)             | 1421 |
| Ricarde Jehenne (ve                |      |
| Mahieu de Graneville)              | 1497 |
| Ricart Jaquemart (la               |      |
| v° née Martine)                    | 1452 |
| Rickarde Lisse                     | 1405 |
| Ricochet Colart (la ve             |      |
| née Hespel)                        | 1484 |
| Ricou Piérart (la v <sup>e</sup> ) | 1483 |
| Ricouart Jaque                     | 1422 |
| Ricouart Jacques                   | 1422 |
| Ricouwarde Marie (ve               |      |
|                                    |      |

| de Gérard de Quin-                   |         |
|--------------------------------------|---------|
| ghem)                                | 1417    |
| Ricouwart Jaque (la v <sup>e</sup> ) | 1427    |
| Ricouwart Jehan (la                  |         |
| v <sup>e</sup> née du Crin)          | 1467    |
| Ricquet Jehan                        | 1427    |
| Ricquette dite Am-                   |         |
| brose Marie                          | 1453    |
| Riddon Guillemme                     | 1492    |
| Ridon Estienne                       | 1488    |
| Ridon Josse                          | 1498    |
| Ridoul Jehan                         | 1410    |
| Ridoul Jehan                         | 1412    |
| Ridoul Jehan (la v <sup>e</sup> )    | 1439    |
| Ries Marie                           | 1486    |
| Rieulme Marguerite                   | 1413    |
| Riez Watier                          | 1489    |
| Rigault Colart                       | 1448    |
| Riquart Loys (l'ép )                 | 1418    |
| Riquier Jaquemart                    | 1438    |
| Riquière Marguerite                  |         |
| (ép. Lansne Jaque-                   |         |
| mart)                                | 1405    |
| Rivière Jehan                        | 1459    |
| Rivière Jehan (la v <sup>e</sup> )   | 1452    |
| Rivière Jehenne (ve                  |         |
| Jehan Rivière)                       | 1452    |
| Roberde Caterine                     | 1418    |
| Robert Colle                         | 1487    |
| Robert Simon (l'ép.                  |         |
| née Dachies)                         | 1438    |
| Robert Symon                         | 1463    |
| Robert Denise (v <sup>e</sup>        |         |
| Pierre Colinx)                       | 1471    |
| Roburse Piéronne                     | 1473    |
| Rocoise Jehenne                      | 1425    |
| Roderocque Jehan                     | 1426    |
| Roderocque Lottard                   | 1437    |
| Rogier Catherine (ve                 |         |
| Jaquemart Johannes)                  | • • • • |

| Rogier Colart (l'ép.)              | 1412 |
|------------------------------------|------|
| Rogier Jehan                       | 1467 |
| Regier Jehan                       | 1473 |
| Rogier Jehan                       | 1478 |
| Rogier Mahieu                      | 1413 |
| Rogier Marie (ve Ja-               |      |
| quemart Duponcel)                  | 1486 |
| Rogier Mathieu                     | 1478 |
| Rogier Thomas (l'ép).              | 1463 |
| Rogière Guilleherde                | 1484 |
| Rogière Jehonne                    | 1422 |
| Rohart Henri (l'ép.                |      |
| née Boulon)                        | 1453 |
| Roiderocq Franchois                |      |
| (l'ép. née Crétinier)              | 1468 |
| Roiderocque Gillart(la             |      |
| v <sup>e</sup> née Daix)           | 1457 |
| Roistre Jehan                      | 1453 |
| Roland Arnoul (la v <sup>o</sup> ) | 1493 |
| Roland Guérardin                   | 1498 |
| Roland Haquinet                    | 1499 |
| Roland Martin                      | 1483 |
| Rolande dite Hardoye               | 1.00 |
| Jehane (ve Jaque-                  |      |
| mart Vossenacq)                    | 1448 |
| Rolande Marguerite                 |      |
| (ép. de Colart Bleu-               |      |
| wet)                               | 1406 |
| Rolande Sainte                     | 1426 |
| Rolant Ghillain                    | 1425 |
| Rolant Guérart                     | 1470 |
| Rolland Jehanne                    | 1452 |
| Rollande Maigne (ép.               |      |
| Baudart Maton)                     | 1438 |
| Rollande Marguerite                |      |
| (ép. Gilles Blauwet)               | 1430 |
| Rollarde Jehenne                   | 1438 |
| Rollin Jehan (la v <sup>e</sup> )  | 1483 |
| Roniel Jehan (la ve                | 2.00 |
| née Espinocque)                    | 1432 |
|                                    |      |

| Roniel Jehan                        | 1433   |
|-------------------------------------|--------|
| Ronquière Nicaise (ép.              |        |
| de Hayne de Haulx)                  | 1444   |
| Ronse Florens                       | 1489   |
| Roquet Watier                       | 1449   |
| Rose Robert                         | 1483   |
| Rose Piéronne                       | 1432   |
| Rostie Sainte (ve de                |        |
| Jehan Visart)                       | 1462   |
| Rostie Sainte (ve Je-               |        |
| han Visart)                         | 1471   |
| Rostie Ysabiel (ép.                 |        |
| Englebiert Bouchier                 | ) 1452 |
| Rousiel dit Regnault                |        |
| Jehan                               | 1426   |
| Roussel Jaque (v* Je-               |        |
| han Vobrée)                         | 1487   |
| Roussel Jehenne                     | 1484   |
| Roussiel Jehan                      | 1412   |
| Roussiel Jeban (la v <sup>e</sup> ) | 1421   |
| Roussiel Jehan                      | 1422   |
| Roussiel Jehan (ép.                 |        |
| Jehan Roussielle)                   | 1426   |
| Roussiel Jehan (l'ép.               |        |
| née Doudine)                        | 1452   |
| Roussiel Jehane (ép.                |        |
| Jehan Roussiel)                     | 1426   |
| Roussiel Jehenne (v <sup>e</sup>    |        |
| Grard Baceler)                      | 1452   |
| Roussiel Magdelaine                 |        |
| (ve Jehan Gardavoir)                | 1484   |
| <b>Roussiel Pierre</b>              | 1461   |
| Roulard Jehan                       | 1426   |
| Roules Marguerite                   | 1467   |
| Roulle Béatris (v°                  |        |
| Thiéry de Ghistelle)                | 1472   |
| Rouppin Jehan (la ve)               | 1485   |
| Rouppin Pierre                      | ] 472  |
| Royart Quentin                      | 1460   |
| Roze Josse (la v°)                  | 1469   |
|                                     |        |

| <b>Rucelle Hennette</b> | 1448 |
|-------------------------|------|
| Rudant Jehan et son     |      |
| épouse Maigne le        |      |
| Brucq                   | 1415 |
| Rudan Jehan             | 1424 |
| Ruffault Anthonne       | 1438 |
| Rumot Ysabel (ép.       |      |
| Godefroit le Drut)      | 1442 |
| Ruscart George          | 1456 |
| Rup Ernoul              | 1426 |
| Rys Marie (ép. Co-      |      |
| lart Catrel)            | 1493 |

#### S

| Sadoine Jehenne (ve                |      |
|------------------------------------|------|
| Colart de le Val)                  | 1498 |
| Sadone Maignon                     | 1443 |
| Sadonne Marguerite                 | 1482 |
| Saghers Catherine (ép.             |      |
| Grard le Carlier)                  | 1426 |
| Saison Jehan (l'ép.)               | 1482 |
| Saison Mahieu                      | 1478 |
| Saison Mahieu (la v <sup>e</sup> ) | 1487 |
| Salengroit Colart                  | 1487 |
| Sallehart Jehan                    | 1438 |
| Sallet Jehannes                    | 1418 |
| Sallet Pierre                      | 1418 |
| Salmon Jehan                       | 1438 |
| Sandrard Jaquemart                 |      |
| (la v <sup>o</sup> )               | 1458 |
| Sandrart Caterine (ve              |      |
| Jaquemart Chuf-                    |      |
| fart)                              | 1493 |
| Sandrart Jehan (l'ép.)             | 1495 |
| Sandrart Piéronne (ve              |      |
| Wattier Bernard)                   | 1478 |
| Sandres Calotte                    | 1474 |
| Sandrine Jehenne                   | 1402 |
| Saras Jaquemart                    | 1450 |
|                                    |      |

| Sare Jehanne (ép.                  |      |
|------------------------------------|------|
| Thiéry Le Fèvre)                   | 1426 |
| Sarlott dit de Saint-              |      |
| Ghislain Jehan                     | 1437 |
| Sarrasin Jehan (l'ép.              |      |
| née Lapostolle)                    | 1437 |
| Sartielle Catherine                | 1438 |
| Savary Druet                       | 1472 |
| Savary Eustace                     | 1467 |
| Savary Eustace                     | 1491 |
| Savary Jaques                      | 1435 |
| Savary Jehan                       | 1481 |
| Savary Jehane (ve Je-              |      |
| han du Bos)                        | 1470 |
| Savary Simon                       | 1477 |
| Savary Tassart                     | 1426 |
| Savelon Jehan                      | 1432 |
| Savelon Jehan (la v <sup>e</sup>   |      |
| née Flandrine)                     | 1446 |
| Savereuse Jehane                   | 1464 |
| Saureux Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1483 |
| Sanris Angniès (ép.                |      |
| Jehan de Brabant)                  | 1438 |
| Sauris (Savary) Jehanne            |      |
| (v <sup>e</sup> Jehan du Bos)      | 1470 |
| Sauris Ulixes                      | 1456 |
| Saurys Tassart (la v <sup>e</sup>  |      |
| née de le Walle)                   | 1441 |
| Sauvage Angniez (ve                |      |
| de Jehan du Mont)                  | 1438 |
| Sauvaige Jehan (la v <sup>e</sup>  |      |
| née du Bos)                        | 1468 |
| Sauvaige Jehan                     | 1468 |
| Sauvaige Jehenne (ve               |      |
| Jehan Delemotte)                   | 1450 |
| Sauvaige Mahieue                   | 1465 |
| Sauvaige Maingne (v°               |      |
| Arnoul Parsis)                     | 1453 |
| Sblicz Lizebetthe (ép.             |      |
| Jehan Canonne)                     | 1432 |

|                                     | 1 400 |                                   | 1.000 |
|-------------------------------------|-------|-----------------------------------|-------|
| Sblocqs Agniès                      | 1493  | Simonne Jehenne                   | 1429  |
| Scalcart Pierre (l'ép.              | 1.40  | Siret Georges                     | 1454  |
| née le Barbiresse)                  | 1437  | Siret Jehan                       | 1493  |
| Scalquart Aélis                     | 1470  | Smout Jehan                       | ]413  |
| Scap Pietre (l'ép. née              |       | Smout Jehan (la v <sup>e</sup> )  | 1413  |
| Bliecq)                             | 1441  | Sohier Mahieu l'ép.               |       |
| Scarlart Piettre                    | 1470  | née du Molin)                     | 1448  |
| Scebelle Guy (la v <sup>e</sup>     |       | Sohier Mahieu                     | 1452  |
| née le Pointre)                     | 1436  | Sohier Estienne                   | 1484  |
| Scoevemont Jehan                    | ]446  | Sohier Haquinet                   | 1484  |
| Scontet Ysabiel (v <sup>e</sup>     |       | Sohière Ghertrud (ép.             |       |
| Jaquemart Tyon)                     | 1468  | Rogier Loys)                      | 1450  |
| Scot Colart (la ve)                 | 1449  | Soiron Haquinet                   | 1483  |
| Scot Ysabiau                        | 1468  | Solan Jehan                       | 1483  |
| Scotte Gilliart                     | 1426  | Solceshouwers Jehans              |       |
| Scotte Jehan                        | 1418  | dit le Bouchier                   | 1405  |
| Scoumacre Jehan (l'ép.              |       | Sont Piettre                      | 1476  |
| née Gradillière)                    | 1432  | Sorant Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1419  |
| Scrappe Jehan (la v <sup>e</sup> )  | 1478  | Soris Jehan                       | 1468  |
| Screpe Ysabel                       | 1468  | Soris Jehane (ép.                 |       |
| Scellier Jehane (v <sup>e</sup>     |       | maître Jehan de                   |       |
| Piérart Ballot)                     | 1482  | Grammont)                         | 1476  |
| Selande Aube (ép.                   |       | Soris Jehenne                     | 1478  |
| Jaquemart le Bauwe)                 | 1458  | Soris Marie (ve Wil-              |       |
| Selos Piettre                       | 1470  | lemme de Roncamps                 | 1431  |
| Selosse Pietre (l'ép.)              | 1450  | Souhet Agniès (ve de              |       |
| Selosse Pietre                      | 1452  | Lion Doret)                       | 1498  |
| Senacq Jehan                        | 1461  | Souhet Jehan                      | 1455  |
| Senact George                       | 1472  | Souhet Loys (l'ép.                |       |
| Senaude Ysabiel                     | 1426  | née de le Plancque)               | 1482  |
| Senemestre George                   | 1452  | Spotière Bergue (v <sup>e</sup>   |       |
| Seneviestre Jehenne                 |       | de Jehan Van den                  |       |
| (v <sup>e</sup> Christophe des      |       | Hazevelden)                       | 1453  |
| Farvacques)                         | 1489  | Squelpin Jehenne                  | 1481  |
| Septsolz Jehan                      | 1460  | Squelpin Marie (v <sup>e</sup>    | 1101  |
| Sequiere Caterine                   | 1438  | Colart de Wault)                  | 1474  |
| Sergeant Willemme                   | 1438  | Squendemate Jehan                 | 1468  |
| Sergeant Whenhe                     | 1403  | Squierghat Jehenne,               | 1100  |
| Serurier Mechor<br>Seuwin Jaquemart | 1493  | 2 ex.                             | 1490  |
| Seuwin Jaquemari<br>Sevarde Jehenne |       |                                   | 1484  |
| Sevarue Jenenne                     | 1459  | Stalin Jehan (l'ép.)              | 7404  |



| Stanere Jehan               | 1406 |
|-----------------------------|------|
| Stas Coppin                 | 1494 |
| Stercqueman Jehan           |      |
| (l'ép. née Fiérin)          | 1489 |
| Stenrart Willaume           | 1406 |
| Stevenin Gilliart (la       |      |
| v <sup>e</sup> née Crenier) | 1456 |
| Stienne Pietre              | 1468 |
| Stoquelin Jehan             | 1426 |
| Storacq Henri               | 1472 |
| Surienne Pasque             | 1454 |
| Suynarde Maigne (ép.        |      |
| Marq Depestre)              | 1409 |
| Swilden Marie               | 1426 |

## т

| Tabarde Caterine (ve               |       |
|------------------------------------|-------|
| Sohier Descaut)                    | 1412  |
| Tacquet Jehan                      | 1438  |
| Tacquet Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1450  |
| Taffin Glaude                      | 1492  |
| Taffin Jehan                       | 1437  |
| Taffin Jehan                       | 1457  |
| Taffin Philippe                    | 1441  |
| Tahon Haquinet                     | 1422  |
| Tahonne Catheline(ép.              |       |
| Thielleman de Lu-                  |       |
| xembourg)                          | 1418  |
| Taillefier Danel (la ve            |       |
| Ysabiel Durée)                     | ] 432 |
| Taillefer Piérart                  | 1467  |
| Tailletavene Allart                | 1450  |
| Taintenier Jaquemart               |       |
| (l'ép. née Bonnare)                | 1455  |
| Taintenier Jaques                  |       |
| ( <b>2</b> ex.)                    | 1408  |
| Taintenier Jehenne (ve             |       |
| Jehan le Roux)                     | 1452  |
| Tallars dit Dodet Jehan            | 1403  |
|                                    |       |

| Tamburin Jehan (la v°              |      |
|------------------------------------|------|
| née Franchoise)                    | 1490 |
| Tanarde Marie (ve de               |      |
| Gilles le Seillier)                | 1468 |
| Tanart Philippe                    | 1468 |
| Taquet Gilles                      | 1417 |
| Taquoise Maigne (ve                |      |
| Jaquemart Bules-                   |      |
| tier)                              | 1430 |
| Tarle Jehan                        | 1495 |
| Tasart dit Dodet, Je-              |      |
| han (la v <sup>e</sup> )           | 1408 |
| Tassart Cappart (l'ép).            | 1429 |
| Tassart Jehenne                    | 1447 |
| Tasse Anne (ve Jehan               |      |
| Scrappe)                           | 1478 |
| Tasse Jehan                        | 1479 |
| Taverne Andrieu                    | 1472 |
| Tendant Philippart                 | 1454 |
| Tenriel Nicaise                    | 1454 |
| Tenriel Nicaise                    | 1454 |
| Terline Lamberde (ve               |      |
| Bauduyn Panier)                    | 1473 |
| Tery Alard (la v <sup>e</sup> )    | 1412 |
| Testart Piérart                    | 1452 |
| Testelin Jehan                     | 1494 |
| Testelin Nicaise                   | 1463 |
| Testelin Piéronne (ép.             |      |
| Piérart du Bos)                    | 1448 |
| Teuriel Jehan                      | 1423 |
| Thérie Maigne (ép.                 |      |
| Willemme Perrin)                   | 1478 |
| Théry Alart (l'ép. née             |      |
| Pincavette)                        | 1420 |
| Théry Allart (la v <sup>e</sup> )  | 1421 |
| Théry Jehan                        | 1452 |
| Théry Rogier (l'ép. née            |      |
| Coppinghe)                         | 1455 |
| Thibert Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1444 |
| Thibert Jaquelotte                 | 1449 |

Tiestarde Catherine

| Thibert Maigne (ve Ber-             | 1440  |
|-------------------------------------|-------|
| trand de Biamvez)                   | 1448  |
| Thibert Margrite (ép.               |       |
| Willemme de Cres-                   | 140   |
| pelaines)                           | 1449  |
| ThibertSandre(v°San-                |       |
| drard du Crocq)                     | 1436  |
| Thibierbe Jehenne                   | 1426  |
| Thiébault Alart                     | 1452  |
| Thiébault Andrieu (l'ép.)           | 1474  |
| Thiébault Andrieu                   | 1477  |
| Thiébault Angniès (ve               |       |
| Jaquemart Favach)                   | 1459  |
| Thiébault Gillart                   | 1447  |
| Thiébault Guillaume                 | 1482  |
| Thiébault Jaquemart                 | 1468  |
| Thiébault, dit Rasson               |       |
| Jehan                               | 1470  |
| Thiébault Maigne (ép.               |       |
| Pasquier Naye)                      | 1482  |
| Thiébault Pasque                    | 1452  |
| Thiébault Simon                     | 1430  |
| Thiébegod Jaques                    | 1497  |
| Thiébegod Marie (ve                 |       |
| Jehan du Vivier)                    | 1480  |
| Thiébegot Jehan                     | 1452  |
| Thiébegot, dit Maugier              |       |
| (la v <sup>e</sup> née de Hormet    | 1432  |
| Thiéry Colart                       | 1452  |
| This Gilles                         | 1484  |
| Thion Jaquemart                     | 1461  |
| Thomas Jehan (la v <sup>2</sup>     |       |
| née de Crespelai-                   |       |
| nes)                                | 1453  |
| Thomas Jehane (ve Ja-               |       |
| quemart Bloquiel)                   | 1467  |
| Thorel Mahieu                       | 1438  |
| Thuriel Gilles                      | 1412  |
| Thuriel Gilles (la v <sup>e</sup> ) | 1412  |
| Tiérache Jehenne                    | 1451  |
|                                     | 1-101 |

| (v <sup>e</sup> Jehan de le Haye) | 1440 |
|-----------------------------------|------|
| Tieulier Andriene (ép.            |      |
| Piat de Watines)                  | 1497 |
| Tiretière Willemine               |      |
| (ép. B <b>éra</b> ult de Char-    |      |
| tres)                             | 1441 |
| Toilliers Biétris                 | 1415 |
| Tolleman Jehan                    | 1444 |
| Tolleman Jehan                    | 1445 |
| Tombelle Gossart                  | 1439 |
| Tombielle, dit Dauvil-            |      |
| lers, Gossart                     | 1426 |
| Tondriel Jehan                    | 1449 |
| Tonniau Piérart (l'ép).           | 1466 |
| Toriel Ghuy (l'ép. née            |      |
| de Sailly)                        | 1422 |
| Toscamp Piérart (la               |      |
| v <sup>e</sup> née Merline)       | 1472 |
| Totée Ysabiel                     | 1473 |
| Tourbier Loys                     | 1423 |
| Tourette Maigne                   | 1404 |
| Tournemine Grigore                | 1426 |
| Tournemine Jaque                  | 1421 |
| Toursielle Jehane                 | 1465 |
| Tourtelle Oube                    | 1484 |
| Touwart Mahieu                    | 1434 |
| Touwart Nicolas                   | 1484 |
| Traitin Miquiel                   | 1426 |
| Trauwée Catherine                 |      |
| (ép. Jehan le Drut)               | 1435 |
| Trauwée Mengne (ép.               |      |
| de Willaume Doret)                | 1422 |
| Trauwet Mahieu                    | 1434 |
| Trenchande Jehenne                | 1434 |
| Trentesolz Lotart (la             |      |
| v°)                               | 1443 |
| Trésorier Joye                    | 1484 |
| Trevers Jehan                     | 1466 |
| Triaille Evrard                   | 1464 |

| <b>m</b> -'-4 <b>D</b> 1'-          | 1400    |
|-------------------------------------|---------|
| Tristram Bernardin                  | 1468    |
| Tristram Calotte                    | 1468    |
| Tronnet Jehan (l'ép.)               | 1449    |
| Truaut Lotard                       | 1434    |
| Truble Ernoul (la v <sup>e</sup>    |         |
| née de le Prée)                     | 1417    |
| Trucquette Jehane (ép.              |         |
| deDaneel dePaistre)                 | 1425    |
| Trudde Ysabiel (v <sup>e</sup> Ro-  |         |
| gier de Werf)                       | 1461    |
| Try Maigne (v <sup>e</sup> Jehan    |         |
| de Baudimont)                       | 1444    |
| Try Maigne (ve Jehan                |         |
| de Baudimont)                       | 1456    |
| Tubel Leurence (ép.                 |         |
| Jehan Villet)                       | 1452    |
| Tubize Jehenne (ép. de              |         |
| Pierre du Four)                     | 1430    |
| Tuepain, dit Petit,                 |         |
| Jehan                               | 1456    |
| Tuepain, dit Petit,                 |         |
| Jehan (la ve née de                 |         |
| Moustiers)                          | 1470    |
| Tuepain, dit Petit.                 |         |
| Jehenne (v <sup>e</sup> Miquiel     |         |
| Villain)                            | 1457    |
| Tuepain, dit Petit,                 | 1101    |
| Pierre (la v <sup>e</sup> née de    |         |
| Piéronne)                           | 1435    |
| Tulpin Bette                        | 1433    |
| Turpin Willeme                      | 1448    |
| Tuscap Augniès (ép.                 | 1410    |
| Jaquesde Waregny)                   | 1410    |
| Tuscap Jehan (la v <sup>o</sup>     | 1410    |
| née de Melembourg)                  | 1438    |
| Tuscap Marie                        | 1438    |
| Tuscap Marie<br>Tuscap Miquiel      | 1438    |
| Tuscap Miquiel (la v°               | 1.4.4.1 |
| née Ostolarde)                      | 1446    |
| Tyon Jaquemart( la v <sup>e</sup> ) |         |
| r you saquemaru ( ia Ve) :          | 1468    |

#### V

| Vachon Marguerite                    |       |
|--------------------------------------|-------|
| (ép. Jehan de Lan-                   |       |
| das)                                 | 1449  |
| Vachon Piérart                       | 1421  |
| Vaermans Marguerite                  | 1454  |
| Vaillande Catherine(ve               |       |
| Baudart du Ploich)                   | 1466  |
| Vaillant Catherine (ép.              |       |
| Jehan Hardois)                       | 1500  |
| Vaillant Jehan                       | 1426  |
| Vairier Maigne (ve Ni-               |       |
| caise Godart)                        | 1464  |
| Vairier Maigne (ve Ni-               |       |
| caise Godart)(2 ex )                 | 1459  |
| Van Audeghem Lize-                   |       |
| bette (ép. Jaques                    |       |
| Kersquin)                            | 1404  |
| Van Belthem Mathe-                   |       |
| line (v <sup>e</sup> Anthoine        |       |
| Février)                             | 1484  |
| Van Broucque Ernoul                  | 1439  |
| Van Curne Pietre                     | 1438  |
| Vandard Jehan                        | 1434  |
| Vandebrouque Jehan                   | 1451  |
| Vandebroucq Martine                  |       |
| (ép. Watier van Hal-                 |       |
| becque)                              | 1437  |
| Van de Dorme, dit                    |       |
| Nève, Pietre                         | 1432  |
| Van den Bisdomme                     |       |
| Henryet                              | 1467  |
| Van den Haine Je-                    |       |
| henne (ép. Godefroy                  |       |
| de Rotemont)                         | 1465  |
| Van den Hazevelden                   |       |
| Jehan (l <b>a v<sup>e</sup> n</b> ée | 1.180 |
| Sposière)                            | 1453  |

- 128 -

| Vandenhoute Margue-             |      | Van Roy Henry                       | 1455 |
|---------------------------------|------|-------------------------------------|------|
| ritte (v <sup>e</sup> Jaquemart |      | Vantours Elias                      | 1449 |
| Ilayn <b>nier</b> )             | 1495 | Van Upstalle Estic-                 |      |
| Vandenriede Jehan               | 1425 | vene, dit de Com-                   |      |
| Van den Wincke Ca-              |      | minez                               | 1450 |
| therine                         | 1454 | Van Vlamere Matte                   |      |
| Van der Voort Jehan             |      | (ép. Jehan Monnart)                 | 1449 |
| (l'ép. née le Coq)              | 1476 | Van Voren Lizebette                 | 1449 |
| Vandewicque Ysabiel             | 1434 | Van Ysabiel (v <sup>e</sup> Bal-    |      |
| Van Fayelle Marie               |      | tazar de Ravesnes)                  | 1483 |
| (ép. David de Mar-              |      | Van Ysseghem Jossine                | 1452 |
| selaire)                        | 1464 | Varlet Guillemme (la                |      |
| Van Ghelle Henri                | 1448 | v° née Muisie)                      | 1426 |
| Van Halbecque Wa-               |      | Varnelast Clais                     | 1484 |
| tier (l'ép. née van             |      | Velaine Jehenne (ép.                |      |
| de Broucq)                      | 1437 | Jehan Pechin et ve                  |      |
| Van Harlebeque Wat-             |      | Gossart Fieron)                     | 1412 |
| tier                            | 1460 | Velaine Jehenne (ve                 | . –  |
| Van Heist Lambert               | 1452 | Jaques Quetelare)                   | 1438 |
| Van Hus Jehan (la v°)           | 1492 | Vendielle Maigne (ve                |      |
| Vanin Mahieu                    | 1452 | Jaques Cocquerie)                   | 1426 |
| Van In Richart (l'ép.           |      | Verdavière Alis                     | 1439 |
| née de Briffœil)                | 1441 | Vervin Jehan                        | 1491 |
| Van Lughehem Ma-                |      | Vervin Jehan (l'ép.                 |      |
| thieu                           | 1483 | née du Melz)                        | 1491 |
| Van Luzeberque Ca-              | 1.00 | Veryl Catherine                     | 1489 |
| terine (v° de Jaque-            |      | Vésarde Jehenne                     | 1454 |
| mart Cornet                     | 1405 | Viet Collart (l'ép.)                | 1440 |
| Van Mays Jaquemart              | 1438 | Vigreux Pierre (la v <sup>e</sup> ) | 1403 |
| Vannebaussart Marie             | 1479 | Vilain Jehan                        | 1413 |
| Van Nommeselaghe                | 1110 | Vilain Jehane                       | 1464 |
| Miquiel                         | 1415 | Vilain Pierre (et Mar-              |      |
| Van Offerdem Mar-               | 1110 | guerite de Ghislen-                 |      |
| gueritte (v <sup>e</sup> Pietre |      | ghien, son ép.)                     | 1412 |
| Jonclieres)                     | 1484 | Vilaine Maigne (v <sup>e</sup>      |      |
| Van Ombracque Cate-             | 1401 | Henry de Hellem-                    |      |
| rine                            | 1431 | mes)                                | 1409 |
| Van Oreselare Jehan             | 1433 | Vilaine Maigne                      | 1426 |
| Van Polart Gilles               | 1433 | Villain Gillet                      | 1452 |
| Vanquemele Jehane               | 1449 | Villain Jehan (la v <sup>e</sup> )  | 1404 |
| vanquemere Jenane               | 1420 | j vinan senan (ia v.)               | 1404 |

| Villain Jehan                      | 1416 |
|------------------------------------|------|
| Villain Jehan                      | 1444 |
| Villain Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1468 |
| Villain Mark                       | 1426 |
| Villain Marie (v <sup>e</sup> Je-  |      |
| han de Hellemmes)                  | 1460 |
| Villain Mathieu                    | 1478 |
| Villain Miquiel                    | 1437 |
| Villain Miquiel (la ve             |      |
| née Tuepain, dit                   |      |
| Petit)                             | 1457 |
| Villaine Jehenne                   | 1438 |
| Villaine Jehenne                   | 1468 |
| Villaine Katherine (ve             |      |
| Arnoul de Cuinghien)               | 1449 |
| Villet Jehan (l'ép. née            |      |
| Tubel                              | 1452 |
| Villet Jehan                       | 1497 |
| Villet Jehenne                     | 1467 |
| Villet Ysabel                      | 1469 |
| Villette Jehenne                   | 1438 |
| Vilraine Philippart                | 1438 |
| Vincent Evrard (la ve              |      |
| née de Bruille)                    | 1482 |
| Vinchande Margrite                 |      |
| (ép. Henry Maillart)               | 1449 |
| Vinchant Guérard                   | 1461 |
| Vinchant Jacques (l'ép.)           |      |
| Vinchant Jaques                    | 1426 |
| Vinchant Jehan                     | 1488 |
| Vinchant Jehenne                   | 1492 |
| Vinchant Katerine                  | 1402 |
| Vinchant Magdeleine                | 1100 |
| (v <sup>e</sup> Jéromme de         |      |
| Bruyelle)                          | 1444 |
| Vinchant Nicaise                   | 1462 |
| Vingnon Willemme                   | 1433 |
| Vingrelint Jehan                   | 1416 |
| Visart Jehan (la v <sup>e</sup>    | 110  |
| née Rostie)                        | 1462 |
| ANNALES. X.                        | 1704 |
| ANNALGO. A.                        |      |

| Visart Jehan (la v•                  |      |
|--------------------------------------|------|
| née Rostie)                          | 1471 |
| Visin Jehan                          | 1437 |
| Visure Margherite (ép.               |      |
| Olivier le Fort)                     | 1421 |
| Vitoulle Ysabiel                     | 1426 |
| Vivant Thiéri (la v <sup>e</sup>     |      |
| née Morliganne)                      | 1494 |
| Vivelois Jaquemart                   |      |
| (l'ép.)                              | 1443 |
| Vivequin Daniel                      | 1496 |
| Vivyen Jehan                         | 1442 |
| Vladequin Jehan                      | 1426 |
| Vliegle Pietre                       | 1467 |
| Vobree Jehan (la v <sup>e</sup> )    | 1487 |
| Voeltes Marguerite (v <sup>e</sup>   |      |
| Gilliart le Clercq)                  | 1453 |
| Volcarde Ysabiel                     | 1403 |
| Volcart Guy                          | 1425 |
| Volke Jehan, dit de                  |      |
| Gand                                 | 1449 |
| Vousin Pierre (la v <sup>e</sup> )   | 1464 |
| Vornarde Catherine                   | 1425 |
| Vos Jehan (et son ép.                |      |
| née Pancouque)                       | 1426 |
| Vossenacq Jaquemart                  |      |
| (la v <sup>e</sup> née Rolande,      |      |
| dit Hardoye)                         | 1448 |
| Voz Jehan                            | 1426 |
| Vraniel Pierre (la v <sup>e</sup>    |      |
| née du Broecquet)                    | 1430 |
| Vredière Salmon (la v <sup>e</sup> ) |      |
| Vreet Jehan (la v <sup>e</sup> )     | 1450 |
| Vreneure Jehan (l'ép.                |      |
| née Dacre)                           | 1484 |
| Vrete Marie (v <sup>e</sup> de       |      |
| Jaques de Fon-<br>taines, chevalier) |      |
| taines, chevalier)                   | 1443 |
| Vrieman Jehan                        | 1494 |
| Vryemand Jehan                       | 1438 |
|                                      | 9    |
|                                      |      |

# w

| Wafflard Caterine                | 1416 |
|----------------------------------|------|
| Wafflart Denise                  | 1497 |
| Wafflart Grard (l'ép.            |      |
| née Portoise)                    | 1438 |
| Wafflart Grart                   | 1472 |
| Wafflart Mehault (v <sup>2</sup> |      |
| Jehan du Marès)                  | 1452 |
| Wairie Huges                     | 1473 |
| Willeaume Maigne (ve             |      |
| Pierre de Gherbes)               | 1442 |
| Wallem Guérard (l'ép.            |      |
| née du Puch)                     | 1476 |
| Wanoul Jehan                     | 1437 |
| Wardavoir Jehan                  | 1409 |
| Warielle Leurenche               |      |
| (v <sup>e</sup> Jehan le Varlet) | 1434 |
| Warielle Leurenche               |      |
| (v <sup>e</sup> Jehan le Varlet) | 1438 |
| Warin Jehenne                    | 1481 |
| Warin Noël (l'ép. née            |      |
| Houzemande)                      | 1457 |
| Warisonne Marie (ve              |      |
| Gérard de Morten-                |      |
| gne, dit Despierres)             | 1408 |
| Warisonne Marie (ve              |      |
| de Pierre Centmars)              | 1410 |
| Warnie Jaque (ve                 |      |
| Gilles Le Moul-                  |      |
| quinier)                         | 1429 |
| Warnière Angniès                 | 1436 |
| Warnière Jehenne                 | 1414 |
| Wastefarine Kathe-               |      |
| rine (ép. Miquiel le             |      |
| Flameng)                         | 1425 |
| Wastefrine Caterine              |      |
| (ép. Le Flameng                  |      |
| Miquiel)                         | 1428 |
| Wastefrine Jehenne               | 1421 |
|                                  |      |

| Wastepaste Jehan                         | 1438  |
|------------------------------------------|-------|
| Wastoul Gillart (la v                    | 1.000 |
| née Jovenielle)                          | 1476  |
| Watin Claix                              | 1438  |
| Wattegnase Jehenne,                      |       |
| dite de Mons                             | 1419  |
| Wattiez Jehan                            | 1414  |
| Waubach Matte                            | 1418  |
| Waucquier Gilles                         | 1437  |
| Waucquier Jehenne                        | 1498  |
| Waucquière Piéronne                      | 1438  |
| Wauquier Catherine                       | 1454  |
| Wauquier Gilles (la v <sup>e</sup> )     | 1449  |
| Wauquier Katerine                        |       |
| (ép. Hughe Guil-                         |       |
| lemme)                                   | 146)  |
| Wautour Magdelaine                       | 1482  |
| Wautour Magdelaine<br>Wautour Marguerite |       |
| (v <sup>e</sup> Arnoul de le             |       |
| Porte)                                   | 1436  |
| Wautten Jehan                            | 1481  |
| Waye Absallon                            | 1451  |
| Waye Jehan (2 ex.)                       | 1452  |
| Waye Jehan (l'ép. née                    |       |
| du Bus)                                  | 1448  |
| Waye Sohier                              | 1416  |
| Weble Vinchant (la v <sup>e</sup> )      | 1447  |
| Weble Vinchant (la                       |       |
| v <sup>e</sup> née Boye)                 | 1475  |
| Wedinne Guillemine                       | 1468  |
| Werye Angniès (ép.                       |       |
| Piérart Lambiert)                        | 1427  |
| Wettin Angniès (v <sup>e</sup>           |       |
| Jehan Dimenche,                          |       |
| dit le Lombart)                          | 1465  |
| Wettin Caterine (ép.                     | 1400  |
| Guérart du Maret)                        | 1452  |
| Wettin Jehan                             | 1423  |
| Wettin Jehan (la v <sup>e</sup> )        | 1439  |
| Wettin Jehenne                           | 1452  |
| w culli Jenenne                          | 1400  |

| Wettine Catherine (v <sup>e</sup> |       |
|-----------------------------------|-------|
| Jaquemes du Mor-                  |       |
| tier)                             | 1416  |
| Wettine Jehenne                   | 1417  |
| Wiard Jehan                       | 1404  |
| Wibe Jehenne, dite                |       |
| Vinière (ép) de Tho-              |       |
| Padoul)                           | 1443  |
| Wicarde Jehenne (v°               |       |
| de Jehan Baret)                   | 1426  |
| Wicarde Jehenne (v <sup>c</sup>   | - 120 |
| Jehan Rayart)                     | 1444  |
| Wicart Chrestiennet               | 1426  |
| Wicart Ernoul                     | 1432  |
| Wicart Ernoul                     | 1434  |
| Wicart Jaquemart                  | 1453  |
| Wicart Jehan (la ve               |       |
| née Langore)                      | 1426  |
| Wicart Oste                       | 1426  |
| Wickart Jehan                     | 1420  |
| Wiet Perrin                       | 1426  |
| Willant Grigore                   | 1445  |
| Willaume Merlin                   | 1439  |
| Willebecque Cathe-                |       |
| rine (v <sup>c</sup> Jehane Pole) | 1469  |
| Willevret Jehan                   | 1425  |
| Willoct Jehan                     | 1418  |
| Wilocq Jehan (l'ép.)              | 1408  |
| Wincque Jehenne                   | 1433  |
| Wiot Jehan (la v <sup>e</sup> née |       |
| Pietre)                           | 1426  |
| Wiquemie Hellin                   | 1.458 |
| Wiquemie Hellin (la               |       |
| v <sup>e</sup> née de Mommallej   | 1467  |
| Wisselin Julyen                   | 1438  |
| Wit Piettre                       | 1489  |
| Wit Piettre                       | 1490  |
| Witton Jehan                      | 1467  |
| Wittonne Caterine (ve             |       |
| Jehan de Cordes)                  | 1438  |
| ,                                 |       |

| Woirnart Nicaise                   | 1442 |
|------------------------------------|------|
| Woltre Gilles (la v <sup>e</sup>   |      |
| née Bertrande)                     | 1455 |
| Woye Willemme (la v <sup>e</sup> ) | 1434 |
| Wulle Jehan                        | 1426 |
| Wyart Jehane                       | 1464 |
| Wyart Pierre                       | 1446 |

# ¥

| Yde Dullo (ép. Alo-    |              |
|------------------------|--------------|
| tart Decourouble)      | <b>140</b> 9 |
| Yolde Wattier          | 1438         |
| Yolend Gonthier        | 1458         |
| Yolens Jehane          | 1467         |
| Yolent Gontier         | 1449         |
| Yolent Jehenne (ve     |              |
| de feu Loys de Ros-    |              |
| teleu)                 | 1480         |
| Yolent Marie (vº Je-   |              |
| han de Reumont)        | 1480         |
| Ysaac Jaquette         | 1448         |
| Ysembarde, dite Mo-    |              |
| rielle Maigne          | 1417         |
| Yvier Colart           | 1454         |
| Yvier Jehan            | 1500         |
| Yvier Jehan (l'ép. née |              |
| Barbieur)              | 1498         |
| Yvier Marguerite (v°   |              |
| Jehan Houart)          | 1475         |
| Yvier Piérart          | 1436         |
| Yvreniel, dit Piccart  |              |
| Tassin                 | 1484         |
| Yvreniel, dit Picart   |              |
| Willeme                | 1455         |
|                        |              |
|                        |              |

# Z

| Zaghère Mehault    | 1433 |
|--------------------|------|
| Zevecotte Willaume | 1403 |
| Zuintre Bette      | 1440 |

# COMPTES DE TUTELLE & D'EXÉCUTION TESTAMENTAIRE

## XV. SIECLE

### A

| Abrahande Marie (ép.             |      |
|----------------------------------|------|
| Pierre Pollet)                   | 1414 |
| Adam Jaques                      | 1409 |
| Adam Jehan (l'ép. née            |      |
| du Broecq)                       | 1415 |
| Adam Haquinet                    |      |
| Adam Margot                      | 1427 |
| Adam Loyset                      |      |
| Agache Auxel                     | 1473 |
| Agette Marguerite                | 1428 |
| Aignelet Nicole                  | 1414 |
| Aigret Oste                      | 1427 |
| Alain Haquinot (                 | 1497 |
| Alain Belotte                    | 1401 |
| Alain Robert                     | 1481 |
| Alart, dit de Louvaing           |      |
| Henri (l'ép. née de              |      |
| Brune)                           | 1411 |
| Alard Marie (ép. de              |      |
| Jehan Ridoul)                    | 1402 |
| Alart, dit de Louvaing           |      |
| Henri                            | 1419 |
| Alavaine Jehenne (ép.            |      |
| Nicaise le Soyeur)               | 1419 |
| Alecas Marie (v <sup>e</sup> Je- |      |
| han Lombart)                     | 1492 |
| Allart Anguerran                 | 1425 |
| Aloux Jacques                    | 1467 |
| Amande Jehenne (v <sup>e</sup>   |      |
| Gilliart Paillart)               | 1401 |
| Amarion Angniez                  | 1453 |
| Amendeville Gillart              | 1448 |
|                                  |      |

| Amiraude Maigne                 | 1422         |
|---------------------------------|--------------|
| Anthonne Jehan                  | 1430         |
| Anthonne Jehan (la              |              |
| ve)                             | 1442         |
| Anthonne Watier                 | 1427         |
| Argentée Marguerite             |              |
| (ve Jehan de Mor-               |              |
| suel)                           | 1447         |
| Ascarieux Jehan                 | 1438         |
| Asse Magne, dite                |              |
| Quenielle (ve Terry             |              |
| Loncle)                         | 1426         |
| Au baston Colart                |              |
| (2 c.)                          | 1459         |
| Auberi Miquelet                 | 1413         |
| Aubert Piérart (la ve           |              |
| née le Monne)                   | 1410         |
| Au court brach Catton           | 1413         |
| Au farde Maigne (v <sup>e</sup> |              |
| de Jehan Bonniel)               | 1403         |
| Au Touppet Belotte )            | 1450         |
| Au Touppet Haquinet             |              |
| Au Touppet Jehan                | 1444         |
| Au Touppet Maigne               |              |
| (ép. Evrard Des-                |              |
| piere)                          | 142 <b>2</b> |
|                                 |              |

#### В

| Bacheler Catherine (v | ė    |
|-----------------------|------|
| Rumet de Berin        | -    |
| ghes)                 | 1440 |
| Bacheler Guérard (la  | a    |
| v <sup>e</sup> )      | 1454 |

|                       | -    |                         |       |
|-----------------------|------|-------------------------|-------|
| Bacheler Marie (ép.   |      | Beghin Jacottin         | ·     |
| Jehan de Laleu)       | 1444 | Beghin Haquinet         | 1474  |
| Baillequin Mahieu     | 1411 | Beghin Leurin           |       |
| Ballet Henry (l'ép.)  | 1456 | Beguin Pieronne         |       |
| Barart Rasse          |      | Beguin Olivet           | 1400  |
| Barart Haquinet       | 1402 | Beguin Loyset           | 1438  |
| Barart Piéret         |      | Beguin Catron           |       |
| Barat Rasset          |      | Belaporta Haquinet      | 1467  |
| Barat Hakinet         | 1404 | Belaporta Haquinet      | 1476  |
| Barat Piéret          |      | Belaporta Haquinet      | 1481  |
| Barbieur Caterine (ve |      | Belapporta Jehenne      |       |
| Lyon Deffarvaques)    | 1464 | (ve de Jehan Des-       |       |
| Barbieur Jehenne (ép. |      | camps)                  | 1453  |
| Piérart de Lattre)    | 1451 | Belée Haquinet )        | 1.450 |
| Baret Jehan et Je-    |      | Belée Druette           | 1453  |
| henne Wicarde         | 1427 | Belin Clemenchon        | 1474  |
| Baroult Baudart       | 1427 | Belin Haquinot          | 1470  |
| Bataille Alart        | 1411 | Belin Jehan             | 1429  |
| Bauchete Leurenche    | 1443 | Belin Jehenne (ép.      |       |
| Baudart Haquinet      | 1420 | Denis Dubus             | 1468  |
| Baudart Jehan         | 1435 | Belin Loys (enfants de) | 1458  |
| Baudart Catron )      |      | Belin Pierot            |       |
| Baudart Hanette       | 1440 | Belin Haquinet          | 1464  |
| Baudart Olivet        |      | Belin Obinette          | 1464  |
| Baudart Piérart       | 1438 | Belin Adryenne          |       |
| Baude Piéronne (ép.   |      | Belin Pierot            |       |
| Jehan de Coulon-      |      | Belin Haquinet          | 1471  |
| gne)                  | 1420 | Belin Aubinette         | 1471  |
| Bauduin Jaque         | 1420 | Belin Adriennette       |       |
| Bauduin Robert        | 1426 | Bélin Piérot            |       |
| Baynast Jehan         | 1439 | Bélin Haquinet          | 1480  |
| Becquet Oudart        | 1490 | Bélin Adriennette       |       |
| Begharde Caterine     |      | Bellandire Hennette,    |       |
| (ép. Jehan Cane-      |      | dite Hanocque           | 1424  |
| sière)                | 1428 | Bellaporta Haquinet     | 1457  |
| Beghin Gillart        | 1454 | Bellaporta Jehan        | 1497  |
| Beghin Jehan          | 1474 | Belledame Catheline     |       |
| Beghin Jacottin       |      | (ép. Jehan Jolet)       | 1411  |
| Beghin Haquinet       | 1470 | Benoit Jaquemin         | 1445  |
| Beghin Lourin         |      | Benoit Jaquemin         | 1451  |
| - /                   |      |                         |       |

— 134 —

| Benoit Jehan (l'ép.)             | 1423  |
|----------------------------------|-------|
| Benoit Maignon)                  | 1456  |
| Benoit Miquelet                  | 1400  |
| Benoit Maignon                   | 1401  |
| Benoit Miquelet                  | 1461  |
| Belot Jehan, dit le              |       |
| borgne                           | 1451  |
| Beranghier Jacques               |       |
| (l'ép.)                          | 1426  |
| Berdane Jaques (ép.              |       |
| Colart Cornut)                   | ] 404 |
| Berenghier Daniel (la            |       |
| v <sup>e</sup> )                 | 1474  |
| Berlande Marie (ve               |       |
| Jaques Courtois)                 | 1442  |
| Berlant Marguerite               |       |
| (v <sup>e</sup> Jaquemart De     |       |
| le Motte)                        | 1477  |
| Bermut Jaquemart                 | 1427  |
| Bernard Aélis (v <sup>e</sup> de | - 101 |
| Jehan le Prinche)                | 1407  |
| Bernart Caterine (ve             | 1101  |
| Jehan du Bos)                    | 1464  |
| Bernard Gillequin                | 1500  |
| Bernard Jehenne (ve              | 1000  |
| Jehan de Braudren-               |       |
| ghien)                           | 1497  |
| Bernard Michel (la ve            |       |
| née Brassarde)                   | 1418  |
| Bernard Miquiel                  | 1450  |
| Bernard Pierre (2 c.)            | 1431  |
| Bernard Simon                    | 1440  |
| Bernard Pierot                   | 1110  |
| Bernard Caron                    |       |
| Bernard Franchois                | 1449  |
| Bernard Hennette                 |       |
| Bernard Pierot                   |       |
| Bernard Caron                    |       |
| Bernard Franchois                | 1454  |
| Bernard Hennette                 |       |
|                                  |       |
|                                  |       |

| Bernarde Marguerite                     |      |
|-----------------------------------------|------|
| (ép. Jehan du Cro-                      |      |
| quet)                                   | 1423 |
| Bernart Jacques (la ve)                 | 1435 |
| Bernière Agnès (ve                      |      |
| de Jehan Wiart)                         | 1405 |
| Berte Magdelaine (v°                    | 1429 |
| Pierart de la                           |      |
| Ghuste)                                 | 1429 |
| Bertoul Miquiel                         | 1420 |
| Bertoulle Maigne                        |      |
| (ép. Jehan Ha-                          |      |
| nouse)                                  | 1416 |
| Bestman Jehan (la                       |      |
| v <sup>e</sup> )                        | 1432 |
| Beudin Quentin (la                      |      |
| v <sup>e</sup> )                        | 1449 |
| <b>Beudin Quentin</b>                   | 1449 |
| Biequet Mahicu                          | 1414 |
| Billart Colart                          | 1488 |
| Binaut Henriette                        |      |
| Binaut Maignon                          | 1426 |
| Binaut Christofline                     | 1420 |
| Binaut Adriennette                      |      |
| Biscop Leurin                           | 1469 |
| Biset Jehan (la v <sup>e</sup> )        | 1427 |
| Blairie Hughes                          | 1473 |
| Blairie Hugues                          | 1480 |
| Blairie Hughes                          | 1499 |
| Blancart Gilbert                        | 1401 |
| Blancquart Jaquemin,                    |      |
| dit Vairier                             | 1427 |
| Blandurel Jehan                         | 1432 |
| Blanque eau Jehan                       | 1411 |
| Blantpain Hennet                        | 1427 |
| Blantpain Jaquemart                     |      |
| $(\mathbf{la} \ \mathbf{v}^{\epsilon})$ | 1425 |
| Blarielle Leurence                      |      |
| (v <sup>e</sup> Jehan le Varlet,        |      |
| dit Hakart)                             | 1445 |

|   | Blauet Gilles (l'ép.)             | 1432 | Bouchier Haquinot               |      |
|---|-----------------------------------|------|---------------------------------|------|
|   | Bleuet Andrieux                   | 1427 | Bouchier Annechon }             | 1471 |
|   | Blocq Catherine (ép.              |      | Bouchier Jaquette               |      |
|   | Jehan de le Walle)                | 1401 | Boulenghier Estéve-             |      |
|   | Bloivet Jehan (ép.                |      | nart                            | 1421 |
|   | Isabeau de Hostez)                | 1414 | Boulette Jehennn (v•            |      |
|   | Blondel Jehan                     | 1414 | Jehan le Sage)                  | 1490 |
|   | Blondiel Jehan (l'ép.)            | 1427 | Boulin Polle                    | 1422 |
|   | Blondiel Martine                  | 1484 | Bourdiel Piérart (la            |      |
|   | Bobrée Guillebin                  | 1499 | v <sup>e</sup> )                | 1457 |
|   | Bobrée Guillebin                  | 1500 | Bourdins Watelet                | 1439 |
|   | Bobrée Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1488 | Bourdins Haquinet 🚶             | 1439 |
| • | Bogart Jehan                      | 1441 | Bourghois Colart                | 1409 |
|   | Boidin Roland                     | 1432 | Bourghois Colart )              | 1410 |
|   | Boidin Rolland (l'ép.)            | 1433 | Bourghois Colin                 | 1410 |
|   | Boinenffant Marghe-               |      | Bourgois Colin                  | 1414 |
|   | rite (v <sup>e</sup> Mahieu le    |      | Bourgois Colin                  | 1417 |
|   | Wantier)                          | 1413 | Bourgois Lénart                 | 1430 |
|   | Boinin Marie (ve Ro-              |      | Bourgois Roland                 |      |
|   | gier de Clermez)                  | 1427 | (maitre)                        | 1494 |
|   | Bolle Gilles                      | 1464 | Bourgoise Jehenne (ve           |      |
|   | Bongare Gilles                    | 1453 | Jehan de Cordes)                | 1439 |
|   | Bonnette Jehenne (ve              |      | Bourette Adam (2 c.)            | 1455 |
|   | Willemme Woye)                    | 1435 | Bourlet Haignon                 | 148C |
|   | Bonniel Jehan (la v <sup>e</sup>  |      | Bourlique Robin                 | 1470 |
|   | née Aufarde)                      | 1403 | Bourse, dit de le Ma-           |      |
|   | Bonnier Jehan                     | 1433 | que, Lotin                      | 1413 |
|   | Bosquet Colard (l'ép.             |      | <b>Boursier Gontier</b>         | 1433 |
|   | née Moulleronne)                  | 1418 | Bousiard Jehenne                | 1472 |
|   | Bosquet Colard (la                | 1    | Bousiard Maigne (v <sup>e</sup> |      |
|   | V <sup>e</sup> )                  | 1453 | Jehan Philippart)               | 1459 |
|   | Bosquet Jaquemart                 |      | Bousin Colin                    | 1431 |
|   | (la v <sup>e</sup> née Mon-       |      | Bousin Colin                    | 1438 |
|   | nette)                            | 1453 | Bousin Jehan (l'ép.             |      |
|   | Bosquette Jehanne (ve             |      | née du Moulin)                  | 1420 |
|   | Jehan Ribelart)                   | 1421 | Boussarde Catherine             |      |
|   | Bottine Jaque (ve Co-             |      | (ép. Capart du Vi-              |      |
|   | lart Bosquet)                     | 1449 | vier)                           | 1420 |
|   | Botut Jehan                       | 1401 | Boussarde Jehenne               |      |
|   | Bouchier Englebien                | 1468 | (ép. Jehan Brix)                | 1420 |
|   |                                   |      |                                 |      |

| Boussart Colart                   | 1420 |
|-----------------------------------|------|
| Boutillier Thieubault             | 1441 |
| Boutillière Maigne (ve            |      |
| Jehan Herbet)                     | 1420 |
| Bouton Jehan et                   |      |
| Marguerite De le                  |      |
| Plancque                          | 1489 |
| Boutepoix Adenet                  | 1431 |
| Boutepois Colart (l'ép.)          | 1427 |
| Bracque Jehanne                   | 1439 |
| Bracquenier Ysabel                |      |
| Bracquenier Margue-               | 1475 |
| rite                              |      |
| Bracquenière Maigne               | 1402 |
| Brougnarde Jehenne                | 1423 |
| Brassarde Angniès (v <sup>e</sup> |      |
| Michel Bernard)                   | 1418 |
| Brediel Henri (la ve              |      |
| née dou Bourg)                    | 1402 |
| Bretiel Jehan                     | 1413 |
| Bretiel Haquinet                  | 1405 |
| Bresoul Jehan                     | 1485 |
| Briart Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1498 |
| Briefmant Jennin                  |      |
| Briefmant Jaquet                  | 1500 |
| Briefmant Calotte                 | 1500 |
| Briefmant Philipotte              |      |
| Brimbette Piéronne                |      |
| (ép. Ernoul Dou-                  |      |
| blet)                             | 1428 |
| Brix Jehan (l'ép. née             |      |
| Boussarde)                        | 1420 |
| Brughois, dit Mida-)              |      |
| me, Jaquotin (2 c.)               | 1456 |
| Brughois, dit Mida-               | 1400 |
| me, Haquinet (2 c.)               |      |
| Brullant Grart                    | 1450 |
| Brunel Jehan (l'ép.)              | 1431 |
| Bruniel Flippart                  | 1439 |
| Bruniel Piérart                   | 1439 |
|                                   |      |

| Bryart Jehan (la v <sup>e</sup>   |      |
|-----------------------------------|------|
| née de Lattre)                    | 1453 |
| Bryolle Jehan, dit                |      |
| Belestre                          | 1433 |
| Buée Jehan (la v <sup>e</sup> née |      |
| de Quasmes)                       | 1414 |
| Buée Nicaise (ve Je-              |      |
| han Cramerie)                     | 1440 |
| Buée Piéronne (ép.                |      |
| Nicaise le Smes)                  | 1499 |
| Buffequin Willemme                | 1487 |
| Buffetier Colette                 | 1406 |
| Buffetier Piérart                 | 1479 |
| Buffetier Gillon                  | 1480 |
| Buffetier Catron                  | 1400 |
| Buletet Jehan (la v°              |      |
| née le Ducq)                      | 1415 |
| Bultet Colart                     | 1453 |
| Bultin Jaque                      | 1495 |
| Butor Colin                       | 1401 |
|                                   |      |

# C

| Cabitte Martine        | 1441 |
|------------------------|------|
| Caignete Maigne        | 1417 |
| Callenielle Jacques    | 1441 |
| Cailliel Hennette      | 1408 |
| Cailliel Haquinet      |      |
| Cailliel Olivet        | 1404 |
| Cailliel Mahicuet      | 1404 |
| Cailliel Jaquemin      |      |
| Cailliel Jaquemin      | 1406 |
| Cailliel Quinte        | 1400 |
| Cailliel Olivet        |      |
| Cailliel Mahieuet      | 1508 |
| Cailliel Jaquemin      |      |
| Caillielle Pasque (ép. |      |
| Martin de Villers)     | 1420 |
| Cailluyère Mahieu (la  |      |
| v°)                    | 1465 |

| Cambette Catherine                 |      |
|------------------------------------|------|
| (v° Jehan le Marissal)             | 1418 |
| Cambier Jehan, dit                 |      |
| Moriel (la v <sup>e</sup> )        | 1446 |
| Cambier Olivier                    | 1443 |
| Cambière Maigne (ve                |      |
| Arnoul de le Neuf-                 |      |
| vecourt)                           | 1448 |
| Canesière Jehan (l'ép.)            | 1428 |
| Canet Jehan (la v <sup>e</sup> née |      |
| du Bruille)                        | 1402 |
| Canivette Jehenne (v <sup>c</sup>  |      |
| Jehan de Havrain-                  |      |
| court)                             | 1437 |
| Canonne Goberde (v <sup>e</sup>    |      |
| Estienne Evrard)                   | 1489 |
| Canonne Marge (ve                  |      |
| Josse de Lattre)                   | 1489 |
| Cantiel Gosset                     |      |
| Cantiel Augnechon                  | 1402 |
| Cantiel Catron                     |      |
| Carbenée Jehenne (ép.              |      |
| <b>Gilliart Desgranges</b> )       | 1427 |
| Cardauwe Jehan                     | 1410 |
| Cardauwe Jehan (l'ép.              |      |
| née Espaignette)                   | 1410 |
| Cardenal Martin                    | 1407 |
| Cardon Jaquemart                   | 1411 |
| Carette Jehan (l'ép.)              | 1479 |
| Carin Sohier                       | 1421 |
| Carlier Bietromieu (sire)          | 1456 |
| Carlier Jehan, dit Des-            |      |
| camps)                             | 1454 |
| Carlière Colle (ve Co-             |      |
| lart Raimbault)                    | 1441 |
| Caron Colette                      | 1414 |
| Caron Hanette                      | 1414 |
| Caron Jaque (l'ép. née             |      |
| Carpentier, dit                    |      |
| d'Avelin)                          | 1411 |
|                                    |      |

| a a.u. :                             |      |
|--------------------------------------|------|
| Carpentier Catherine                 |      |
| (ép. Lotart le Leu)                  | 1420 |
| Carpentier Dierin, dit               |      |
| du Bos (la v <sup>e</sup> )          | 1450 |
| Carpentier Jehan                     | 1402 |
| Carpentier Jehan                     | 1403 |
| Carpentier Jehan                     | 1411 |
| Carpentier Jehan                     | 1414 |
| Carpentier, dit d'Ave-               |      |
| lin Jehenne (ép.                     |      |
| Jaques Caron)                        | 1411 |
| Carpentier Jehan (la ve)             | 1466 |
| Carpentier Jehenne (ép.              |      |
| Willemme Deliot)                     | 1453 |
| Carprel Jehan                        | 1443 |
| Castaingne Daniel                    | 1453 |
| Castelain Jehan                      | 1428 |
| Castelain Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1450 |
| Castellain Colart et                 |      |
| son épouse née                       |      |
| Faussarde                            | 1413 |
| Cathan Jehan                         | 1422 |
| Cathine Caron                        | 1406 |
| Cathine Catheron                     | 4406 |
| Cauchonne, dite Dore-                |      |
| mus Jehenne                          | 1418 |
| Caudarle Ector (l'ép.)               | 1440 |
| Caudecolle Ector (l'ép.)             | 1429 |
| Caudielle Maigne                     | 1449 |
| Caudron Alart (la v <sup>e</sup> )   | 1436 |
| Caulet Catherine (ve                 |      |
| Gilles Piédavaine)                   | 1438 |
| Caulier Jaeques                      | 1429 |
| Caulier Piéronne (ép.                |      |
| Conrard de Coutte-                   |      |
| son)                                 | 1453 |
| Caulier Thumas                       | 1414 |
| Cautiel Gossel                       |      |
|                                      |      |
| Cautiel Augnechon 5                  | 1413 |
| Cautiel Augnechon<br>Cautiel Cattron | 1413 |

.

| Cautielle Caterine (ép.              | 1    | Clenquet Catron                     | 1440 |
|--------------------------------------|------|-------------------------------------|------|
| Jehan Macheclier)                    | 1429 | Clenquet Loysette (                 |      |
| Cavenach Jehan                       | 1468 | Climench Haquinet                   |      |
| Cellois Jehan                        | 1402 | Climench Mahieuet }                 | 1433 |
| Centmars Pierre (la                  |      | Climench Jacot                      |      |
| v <sup>e</sup> née Warison)          | 1414 | Climench Haquinet                   |      |
| Cevalier Jehan                       | 1485 | Climench Mahieuet                   | 1438 |
| Chaumart, dit le Mer-                |      | Climench Jaquot                     |      |
| chier Haquinot                       | 1482 | Clobart Jehan                       | 1426 |
| Chaumart, dit le)                    |      | Clobart Jehan                       | 1426 |
| Merchier Olivet                      | 1479 | Cocquart Piéret                     | 1419 |
| Chaumart, dit le                     | 1479 | Cocquiel Lyon (l'ép.)               | 1490 |
| Merchier Colin                       |      | Cocre Roland                        | 1485 |
| Chaumart al le)                      |      | Cocrie Willot                       | 1452 |
| Merchier Olivet                      | 1400 | Colchon Jacques (lav <sup>e</sup> ) |      |
| Chaumart al le                       | 1482 | (2 comptes)                         | 1433 |
| Merchier Colin                       |      | Colart Théry                        | 1451 |
| Chaumart al le)                      |      | Colin Rogier                        | 1412 |
| Merchier Olivet                      |      | Colincx Pierre (la v <sup>e</sup> ) | 1471 |
| Chaumart al le                       | 1487 | Collart, dit Dodet Je-              |      |
| Merchier Colin                       |      | han                                 | 1404 |
| Chaindieu Roland                     | 1474 | Collebrande Maigne                  | 1421 |
| Charpentier Jehan                    | 1416 | Collection Aliaume                  | 1478 |
| Chauwette Jehenne                    |      | Collemart Jehane (v <sup>e</sup>    |      |
| (ép. de Jehan Denier)                | 1418 | Jehan Malines)                      | 1467 |
| Chrestien Colin                      | 1412 | Collemer Angniès (ve                |      |
| Chrestienne Yde (ve                  |      | Jehan de Blandaing)                 | 1414 |
| Jehan Christian)                     | 1443 | Collemer Rogier (et                 |      |
| Christian Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1443 | son épouse néo le                   |      |
| Chucquart Jehan(l'ép.)               |      | Moullequinier)                      | 1404 |
| (2 comptes)                          | 1469 | Colleguin Jaque                     | 1422 |
| Chucquart Miquiel,                   |      | Collet Willaume et                  |      |
| dit Grauwin                          | 1468 | Jacque du Crocquet)                 | 1468 |
| Chuffart Jaques (la v <sup>e</sup> ) | 1468 | Combelle Gossart, dit               | 1.00 |
| Chuffart Gilles                      | 1438 | Dauvillers                          | 1440 |
| Clais Henri                          | 1403 | Commère Jehan (la v <sup>e</sup> )  | 1426 |
| Claix Adrien                         | 1414 | Confesse Henriet                    |      |
| Claix Annechon                       | 1483 | Confesse Catheron                   | 1402 |
| Clau Hacquinet                       | 1400 | Confesse Henriet )                  |      |
| Clarembault Gilette                  | 1400 | Confesse Catron                     | 1406 |
| Clarenibault Gnotte                  | 1400 | Comoso Caulon                       |      |

| Confesse Henriet<br>Confesse Catron1411Cotriel Jehan (la $v^e$ )1424<br>Cotrel Jaques1429<br>Cotrel Pierre (sire)1429<br>Cotrel Pierre (sire)1429<br>Cotrel Pierre (sire)1429<br>Cotrel Pierre (sire)1429<br>Cotrel Pierre (sire)1429<br>Courlone MargueriteConfesse Rogier1458Courbos Marguerite1418Confesse Rogier1458Courbos Marguerite1416Conrart Jaquemart1462(v° Jehan Sanders)1475Converesse Leurenche<br>(v° Piérart Lecocq)1440Courtois Jaques (la v°)1442Coppenolle Miquiel1470Cousart Haquinet1404Coppenolle Thomas1452Cousart Colin1407Coppenolle Thomas1452Cousart Colin1407Coppin Andrieu1436Cousart Colin1407Coppin Jehan1439Cousart Haquinet1407Coppin Jehan1439Cousart Haquinet1407Coppin Piérart1469Cousart Martinetto1452Coquirt Sandrart (l'ép.)1431Cousart Martinetto1452Cordier Annechon1433Cousart Jehan (la v°)1464Cordier Annechon1433Coustin Gui (et Mar-<br>tini Leclercq son1414Cordier Piérart1489Coustin Gui (et Mar-<br>tini Leclercq son1433Cordier Piérart1489Coustin Rogelet1432Cordier Piérart1489Coustin Gui (et Mar-<br>tini Leclercq son1414Cordier Piérart1489Coustin Gui (et Mar-<br>tini Leclercq son1433Co                                                           |                                   | - 1:  | 39                                   |        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-------|--------------------------------------|--------|
| Confesse Catron  Cotrel Jacques1429Confesse Catherine  1415Cottrel Pierre (sire)1429Confesse Catherine  1415Cottrel Pierre (sire)1429Confesse Rogier1458Coulonne Marguerite1418Constant Toussains1485Courbos Marguerite1419Constant Toussains1481Courbos Marguerite1419Converesse Leurenche(v° Piérart Lecceq)1440Courtois Jaques (la v°)1412(v° Piérart Lecceq)1440Courtois Marguerite1419Coppenolle Noël1451Cousart Colin1404Coppenolle Noël1451Cousart Colin1404Coppenolle Thomas1452Cousart Haquinet1407Coppin Jehan1430Cousart Haquinet1407Coppin Jehan1430Cousart Haquinet1407Coppin Piérart1469Cousart Martinette1452Coquirt Sandrart (l'ép.)1431Cousart Martinette1452Cordier Mariette1433Cousart Jehan (la v°)1464Cordier Piérart1489épouse)1414Cordier Piérart1489épouse)1414Cordier Piérart1489coustin Rogelet1432Cordier Piérart1489coustire Catherine(ép. Gillart Martin)Cordier Piérart1489coutelier Bernard (la v°)1406Cornet Haquinet1427Coutelier Bernard (la v°)1402Cornet Haquinet1427Coutelier Bernard (la v°)1436                                                                                                                                                                         | Confesse Henriet                  | 1411  | Cotriel Jehan (la v <sup>e</sup> )   | 1424   |
| Confesse Catherine1415Coulonne Marguerite1418Confesse Rogier1458Coulonne Marguerite1418Confesse Rogier1458Couppet Antoine (l'ép.)1459Constant Toussains1485Courbos Marguerite1475Constant Jehan1431Courtois Jaques (la v°)1442Converesse Leurenche(v° Piérart Leccoq)1440Courtois Marguerite1419Coppenole Noël1451Courtois Marguerite1419Coppenole Noël1451Cousart Haquinet1404Coppenole Noël1451Cousart Colin1404Coppenole Noël1452Cousart Haquinet1407Coppen Jehan (sire)1436Cousart Colin1407Coppin Jehan1439Cousart Haquinet1402Coppin Piérart1469Cousart Haquinet1452Coppin Piérart1469Cousart Hanette1452Coquit Sandrart (l'ép.)1431Cousart Hanette1452Cordier Piérart1469Cousart Hanette1452Cordier Piérart1469Cousart Haquinet1452Cordier Piérart1469Cousart Jehan (la v°)1464Cordier Piérart1489Cousture Lottart (l'ép.)1436Cordier Piérart1489cousturior Catherine(jép. cillart Martin)1452Cordier Piérart1468Cousturior Catherine(jép. cillart Martin)1453Cordier Haquinet1427Coutelière Jehenne (v°de Jehan de Was-quehal)1421                                                                                                                                                                     | Confesse Catron                   | 1411  | Cottrel Jacques                      | 1429   |
| Confesse Catherine JCoulone Marguerite1418Confesse Rogier1458Coulone Marguerite1418Constant Toussains1485Courbos Marguerite1475Constant Jaquemart1462(v° Jehan Sanders)1475Constant Jaquemart1462(v° Jehan Sanders)1476Converesse LeurencheCourtois Marguerite1419(v° Piérart Leccoq)1440Courtois Marguerite1419Coppenole Noël1451Cousart Haquinet1404Coppenole Noël1451Cousart Colin1407Coppenole Noël1450Cousart Haquinet1407Coppen Jehan (sire)1436Cousart Haquinet1407Coppin Jehan1439Cousart Haquinet1402Coppin Jehan1439Cousart Haquinet1452Coppin Piérart1469Cousart Haquinet1452Coquart Sandrart (l'ép.)1431Cousart Martinette1452Cordier Annechon1433Cousart Jehan (la v <sup>e</sup> )1464Cordier Annechon1433Coustin Gui (et Martini Leclercq sonépouse)1414Cordier Piérart1468Cousturior Catherine(ép. Gillart Martin)1485Cornet Haquinet1427Coutelier Bernard (la v <sup>e</sup> )1480Cordielle Jaquemart1405Coutelier Bernard (la v <sup>e</sup> )1480Cordielle Jaquemart1405Cousturior Catherine(ép. Gillart Martin)1485Cornet Haquinet1427Coutelière Jehenne (v <sup>e</sup> Jean de Wass-yen de Wasnes) <td>Confesse Henriet</td> <td>1.415</td> <td>Cottrel Pierre (sire)</td> <td>1429</td> | Confesse Henriet                  | 1.415 | Cottrel Pierre (sire)                | 1429   |
| Constant Toussains1485CourbosMargueriteConrart Jaquemart1462(v° Jehan Sanders)1475Constant Jehan1431Courtin Jehan1476Converesse LeurencheCourtois Marguerite1419(v° Piérart Leccoq)1440Courtois Marguerite1419Coppenolle Miquiel1470Cousart Haquinet1404Coppenole Noël1451Cousart Colin1407Coppenole Noël1435Cousart Colin1407Coppenole Noël1436Cousart Haquinet1407Coppin Andrieu1450Cousart Haquinet1407Coppin Jehan1439Cousart Haquinet1407Coppin Piérart1469Cousart Haquinet1422Coppin Piérart1469Cousart Haquinet1452Coquart Sandrart (l'ép.) 1431Cousart Martinette1452Cordier Mariette1433Cousart Jehan (la v <sup>e</sup> )1464Cordier Piérart1489épouse)1414Cordier Piérart1489épouse)1414Cordier Piérart1489épouse)1414Cordielle Jaquemart1427Coustin Rogelet1432Cornet Haquinet1427Coutelier Bernard (la v <sup>e</sup> )1480Cornet Haquinet1427Coutelière Jehenne (v <sup>e</sup> de Jehan de Was-y <sup>e</sup> née van Lusebo-Jean de Wase-ye née van Lusebo-que)1405Coutrue Jehenne (ép.Jean de Wase-1473Cornut Colart (la v <sup>e</sup> )1404Colart le Saint)                                                                                                                                 | Confesse Catherine                | 1415  | Coulonne Marguerite                  | 1418   |
| Conrart Jaquemart1462(v° Jehan Sanders)1475Constant Jehan1431Courtin Jehan1476Converesse LeurencheCourtois Jaques (la v°)1442(v° Piérart Lecocq)1440Courtois Marguerite1419Coppenolle Miquiel1470Cousart Haquinet1404Coppenole Noël1451Cousart Colin1407Coppenole Thomas1452Cousart Haquinet1407Coppenole Thomas1450Cousart Haquinet1407Coppen Jehan (sire)1436Cousart Haquinet1407Coppin Jehan1439Cousart Haquinet1422Copin Piérart1469Cousart Martinette1452Coquart Sandrart (l'ép.)1431Cousart Hanette1452Cordier MarietteCousart Jehan (la v°)1464Cordier Piérart1489Cousart Martinette1452Cordier Piérart1489cousart Jehan (la v°)1464Cordier Piérart1489cousart Martinette1432Cordière Annechon1433Coustin Rogelet1432Cordière Anne et Collard Leudel1468Cousturior Catherine(ép. Gillart Martin)Iard Leudel1467Coutelier Bernard (la v°)1480Cornet Haquinet1427Coutelier Bernard (la v°)1480Cornet Haquinet1427Coutelier Bernard (la v°)1480Cornet Jaquemart (lav° née van Lusebe-quehal)1421que)1405Coutre Jehenne (ép.Jean de Wase-quehal)1                                                                                                                                                           | Confesse Rogier                   | 1458  | Couppet Antoine (l'ép.)              | 1459   |
| Constant Jehan1431Courtin Jehan1476Converesse Leurenche(v° Piérart Lecocq)1440Courtois Jaques (la v°)1442(v° Piérart Lecocq)1440Courtois Marguerite1419Coppenole Noël1451Cousart Haquinet1407Coppenole Noël1451Cousart Colin1407Coppenole Thomas1452Cousart Haquinet1407Coppenole Noël1450Cousart Colin1407Coppin Jehan1439Cousart Haquinet1407Coppin Jehan1439Cousart Haquinet1422Coppin Piérart1469Cousart Martinette1452Coquart Sandrart (l'ép.)1431Cousart Hanette1452Cordier Mariette1433Cousart Jehan (la v°)1464Cordier Annechon1433Cousart Gaurent1452Cordier Piérart1489Cousart Gaurentépouse)1414Cordier Piérart1489Coustin Rogelet1432Cordier Piérart1468Coustin Rogelet1432Cordier Jaquemart1468Coustin Rogelet1432Cornet Haquinet1427Coutelier Bernard (la v°)1480Cornet Haquinet1427Coutelier Bernard (la v°)1480Cornet Jaquemart (lav° née van Lusebo-quehal)1421que)1405Coutelier Jehenne (v°Jean de Wasnes)1473Cornut Colin1410Colart le Saint)1402Cracquelin Ysabiel (v°Cornut Colin1404Crestegnière Ca                                                                                                                                                                                      | <b>Constant Toussains</b>         | 1485  | Courbos Marguerite                   |        |
| Converesse Leurenche<br>(v° Piérart Lecocq) 1440Courtois Jaques (la v°) 1442<br>Courtois Marguerite1412<br>Courtois Marguerite1419Coppenole Miquiel1470Courtois Marguerite1419Coppenole Noël1451Cousart Haquinet<br>Cousart Colin1404Coppenole Thomas1452Cousart Haquinet<br>Cousart Colin1407Coppenole Noël1451Cousart Haquinet<br>Cousart Colin1407Coppenole Thomas1452Cousart Haquinet<br>Cousart Haquinet<br>Cousart Martinette1407Coppin Jehan1439Cousart Haquinet<br>Cousart Martinette1442Coppin Piérart1469Cousart Haquinet<br>Cousart Martinette1452Coquart Sandrart (l'ép.)1433Cousart Hanette<br>Cousart Jehan (la v°)1464Cordier Anneehon<br>Cordier Anneehon<br>(l'ép. néc Vitranne)1433Coustin Rogelet<br>épouse)1432Cordielle Jaquemart<br>(l'ép. néc Vitranne)1404Coustin Rogelet<br>épouse)1432Cornet Haquinet1427Coutelier Bernard (la v°)1480Cornet Haquinet1427Coutelier Bernard (la v°)1480Cornet Haquinet1427Coutelier Bernard (la v°)1480Cornet Haquinet1427Coutelier Bernard (la v°)1421Que)1405Coutelier Bernard (la v°)1421Cornet Haquinet1427Coutelier Bernard (la v°)1421Que)1405Coutelier Bernard (la v°)1420Cornut Colin1410Colart le Saint)1402Cornut Colin141                  | Conrart Jaquemart                 | 1462  | (v <sup>e</sup> Jehan Sanders)       | 1475   |
| (v° Piérart Lecocq)1440Courtois Marguerite1419Coppenole Miquiel1470Cousart Haquinet1404Coppenole Noël1451Cousart Colin1404Coppenole Thomas1452Cousart Colin1407Coppenole Thomas1450Cousart Colin1407Coppenole Jehan (sire)1436Cousart Colin1407Coppin Andrieu1450Cousart Haquinet1407Coppin Jehan1439Cousart Haquinet1407Coppin Piérart1469Cousart Hanette1452Coppin Piérart1468Cousart Hanette1452Coquart Sandrart (l'ép.)1431Cousart Jehan (la v <sup>c</sup> )1464Cordier MarietteCousart Jehan (la v <sup>c</sup> )1464Cordier Piérart1489Coustin Rogelet1432Cordier Piérart1489Cousture Lottart (l'ép.)1436Cordielle Jaquemart1427Cousturior Catherine(l'ép. née Vitranne)1404Coutelier Bernard (la v <sup>e</sup> )1480Cornet Haquinet1427Coutelier Bernard (la v <sup>e</sup> )1480Cornet Jaquemart (la<br>v <sup>e</sup> née van Lusebo-<br>que)1405Couture Jehenne (v <sup>e</sup> Cornut Colin1410Cousture Jehenne (ép.<br>Jean de Wasnes)1473Cornut Colin1410Colart le Saint)1402Cornut Colin1410Cracquelin Ysabiel (v <sup>e</sup><br>Cornut Simon (l'ép.1404Cornut Simon (l'ép.1404Crestegnière Caterine,<br>dite Varlete (v <sup>e</sup> Co-                                                     | Constant Jehan                    | 1431  | Courtin Jehan                        | 1476   |
| Coppenole Miquiel1470Cousart Haquinet1404Coppenole Noël1451Cousart Colin1404Coppenole Thomas1452Cousart Colin1407Coppet Jehan (sire)1436Cousart Colin1407Coppin Andrieu1450Cousart Colin1407Coppin Jehan1439Cousart Colin1407Coppin Piérart1469Cousart Haquinet1422Coppin Piérart1469Cousart Hanette1452Coppin Piérart1468Cousart Hanette1452Cordier MarietteCousart Jehan (la v <sup>c</sup> )1464Cordier Annechon1433Cousart Jehan (la v <sup>c</sup> )1464Cordier Piérart1489Cousart Martinette1452Cordier Piérart1489Cousart Galart (l'ép.) 1436Coustin Rogelet1432Cordière Anne et Col-init Leclercq sonépouse)1414Iard Leudel1468Cousturior Catherine(ép. Gillart Martin)1485Cornet Haquinet1427Coutelière Jehenne (v <sup>e</sup> de Jehan de Was-quehal)1421Que)1405Couture Jehenne (ép.Jean de Wasnes)1473Cracquelin Ysabiel (v <sup>e</sup> Née Berdane)1404Crestegnière Caterine,Colart le Saint)1402Cornut Collart (l'ép.née Berdane)1404Crestegnière Caterine,née Berdane)1404Crestegnière Caterine,dite Varlete (v <sup>e</sup> Co-                                                                                                                                                              | Converesse Leurenche              |       | Courtois Jaques (la v <sup>e</sup> ) | 1442   |
| Coppenole Noël1451Cousart Colin1404Coppenole Thomas1452Cousart Colin1404Coppet Jehan (sire)1436Cousart Haquinet1407Coppin Andrieu1450Cousart Colin1407Coppin Jehan1439Cousart Colin1407Coppin Jehan1439Cousart Haquinet1422Coppin Piérart1469Cousart Hanette1452Coppin Thuryen1468Cousart Hanette1452Coquart Sandrart (l'ép.)1431Cousart Martinette1452Cordier MarietteCousart Jehan (la v <sup>e</sup> )1464Cordier Annechon1433Cousart Jehan (la v <sup>e</sup> )1464Cordière Anne et Collart Leudel1468Cousture Lottart (l'ép.)1436Cordielle Jaquemart1404(ép. Gillart Martin)1485Cornet Haquinet1427Coutelier Bernard (la v <sup>e</sup> )1480Cornet Haquinet1427Coutelier Bernard (la v <sup>e</sup> )1480Cornet Jaquemart (la<br>v <sup>e</sup> née van Lusebo-<br>que)1405Couture Jehenne (v <sup>e</sup><br>de Jehan de Was-<br>quehal)1421Que)1405Colart le Saint)1402Cornut Colin1410Cracquelin Ysabiel (v <sup>e</sup><br>Colart le Saint)1402Cornut Collart (l'ép.1404Crestegnière Caterine,<br>dite Varlete (v <sup>e</sup> Co-                                                                                                                                                                   | (v° Piérart Lecocq)               | 1440  | Courtois Marguerite                  | 1419   |
| Coppenole Noël1451Cousart Colin1407Coppenolle Thomas1452Cousart Haquinet1407Coppet Jehan (sire)1436Cousart Colin1407Coppin Andrieu1450Cousart Colin1407Coppin Jehan1439Cousart Colin1407Coppin Jehan1439Cousart Haquinet1422Coppin Piérart1469Cousart Hanette1452Coppin Piérart1469Cousart Haquinet1452Coppin Thuryen1468Cousart Hanette1452Coquart Sandrart (l'ép.)1431Cousart Martinette1452Cordier MarietteCousart Jehan (la ve)1464Cordier Annechon1433Cousin Gui (et Martini Leclercq sonCordier Piérart1489épouse)1414Cordière Anne et Collard Leudel1468Cousturior CatherineIard Leudel1468Cousturior Catherine(ép. Gillart Martin)Cornet Haquinet1427Coutelière Bernard (la ve)1480Cornet Haquinet1427Coutelière Jehenne (vede Jehan de Was-que)1405Couture Jehenne (ép.Jean de Wasnes)1473que)1405Colart le Saint)1402Cracquelin Ysabiel (veCornut Colin1410Colart le Saint)1402Cornut Simon (l'ép.1404Crestegnière Caterine,dite Varlete (ve Co-                                                                                                                                                                                                                                                     | Coppenolle Miquiel                | 1470  | Cousart Haquinet)                    | 1 40 4 |
| Coppet Jehan (sire)1436Cousart Colin1407Coppin Andrieu1450Cousart Colin1407Coppin Jehan1439Cousart Haquinet1442Coppin Piérart1469Cousart Hanette1442Coppin Piérart1469Cousart Martinette1452Coppin Thuryen1468Cousart Hanette1452Coquart Sandrart (l'ép.) 1431Cousart Martinette1452Cordier MarietteCousart Martinette1452Cordier MarietteCousart Martinette1452Cordier Annechon1433Cousart Jehan (la v <sup>e</sup> )1464Cordier Piérart1489Coustin Rogelet1432Cordier Piérart1489coustin Rogelet1432Cordielle Jaquemart(ifép. née Vitranne)1404Coutelier Bernard (la v <sup>e</sup> )(l'ép. née van Lusebo-(aue)1405Couture Jehenne (v <sup>e</sup> que)1405Couture Jehenne (ép.Jean de Wasnes)1473née de Couchelles)1420Cracquelin Ysabiel (v <sup>e</sup> Coart le Saint)1402Cornut Collart (l'ép.1404Crestegnière Caterine,<br>dite Varlete (v <sup>e</sup> Co-1404                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Coppenole Noël                    | 1451  | Cousart Colin                        | 1404   |
| Coppet Jehan (sire)1436Cousart ColinJCoppin Andrieu1450Cousart Haquinet1442Coppin Jehan1439Cousart Hanette1442Coppin Piérart1469Cousart Martinette1452Coppin Thuryen1468Cousart Hanette1452Coquart Sandrart (l'ép.)1431Cousart Martinette1452Cordier MarietteCousart MartinetteCousart Martinette1452Cordier MarietteCousart MartinetteCousart Jehan (la ve)1464Cordier Annechon1433Cousin Gui (ct Martini Leclercq sonépouse)1414Cordier Piérart1489Coustin Rogelet1432Cordier Anne et Col-Loudel1468Cousture Lottart (l'ép.)1436Iard Leudel1468Cousturior Catherine(ép. Gillart Martin)1485Cornet Haquinet1427Coutelier Bernard (la ve)1480Cornet Haquinet1427Coutelier Bernard (la ve)1480Cornet Jaquemart (laue)1405Couture Jehenne (veque)1405Couture Jehenne (veJean de Wass-que)1405Cracquelin Ysabiel (veCoatr le Saint)1402Cornut Colin1410Crastegnière Caterine,dite Varlete (ve Co-                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Coppenolle Thomas                 | 1452  | Cousart Haquinet                     | 1407   |
| Coppin Jehan1439Cousart Hanette1442Coppin Piérart1469Cousart Martinette1452Coppin Thuryen1468Cousart Hanette1452Coquart Sandrart (l'ép.)1431Cousart Martinette1452Cordier MarietteCousart Martinette1452Cordier MarietteCousart Martinette1452Cordier MarietteCousart Martinette1452Cordier MarietteCousart Martinette1452Cordier MarietteCousart Jehan (la ve)1464Cordier Bettremiu1433Cousin Gui (et Martini Leclercq sonCordière Anne et Col-Coustin Rogelet1432lard Leudel1468Cousture Lottart (l'ép.)(l'ép. née Vitranne)1404(ép. Gillart Martin)(l'ép. née Vitranne)1404(ép. Gillart Martin)Cornet Haquinet1427Coutelière Bernard (la ve)que)1405Couture Jehenne (vede Jehan de Was-quehal)1421que)1405Cracquelin Ysabiel (veCornut Colin1410Colart le Saint)Cornut Collart (l'ép.1404née Berdane)1404Cornut Simon (l'ép.Caterine,dite Varlete (ve Co-                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Coppet Jehan (sire)               | 1436  | Cousart Colin                        | 1407   |
| Coppin Piérart1469Cousart MartinetteCoppin Piérart1469Cousart MaquinetCoppin Thuryen1468Cousart HaquinetCoquart Sandrart (l'ép.)1431Cousart MartinetteCordier MarietteCousart Martinette1452Cordier MarietteCousart Martinette1452Cordier MarietteCousart Martinette1452Cordier MarietteCousart Martinette1452Cordier MarietteCousart Martinette1452Cordier MarietteCousart Martinette1464Cordier BettremiuCousin Gui (et Martini Leclercq sonépouse)Cordière Anne et Col-Coustin Rogelet1432lard Leudel1468Cousture Lottart (l'ép.)(l'ép. née Vitranne)1404(ép. Gillart Martin)Cornet Haquinet1427Coutelier Bernard (la ve)Cornet Haquinet1427Coutelière Jehenne (vede Jehan de Was-quehal)1421que)1405Couture Jehenne (veCornut Colin1410Colart le Saint)Cornut Collart (l'ép.1404née Berdane)1404Cornut Simon (l'ép.Caterine,dite Varlete (ve Co-                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Coppin Andrieu                    | 1450  | Cousart Haquinet                     |        |
| Coppin Piérart1469Cousart Haquinet<br>Cousart Martinette1452Coquart Sandrart (l'ép.)1431Cousart Martinette1452Cordier Mariette<br>Cordier Annechon<br>Cordier Piérart1433Cousart Martinette1452Cordier Mariette<br>Cordier Bettremiu1433Cousart Jehan (la ve)1464Cordier Annechon<br>Cordier Piérart1433Cousart Jehan (la ve)1464Cordier Piérart1489épouse)1414Cordière Anne et Col-<br>lard Leudel1468Cousture Lottart (l'ép.)1436Cordielle Jaquemart<br>(l'ép. née Vitranne)1404Cousturier Catherine<br>(ép. Gillart Martin)1485Cornet Haquinet1427Coutelier Bernard (la ve)1480Cornet Jaquemart (la<br>ve née van Lusebo-<br>née de Couchelles)1420Couture Jehenne (ve<br>de Jehan de Was-<br>quehal)1421Que)1405Couture Jehenne (ép.<br>Jean de Wasnes)1473Cornut Colin1410Colart le Saint)1402Cornut Collart (l'ép.<br>née Berdane)1404Crestegnière Caterine,<br>dite Varlete (ve Co-                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Coppin Jehan                      | 1439  | Cousart Hanette                      | 1442   |
| Coppin Thuryen1468Cousart Hanette1452Coquart Sandrart (l'ép.)1431Cousart Martinette1452Cordier Mariette1433Cousart Martinette1464Cordier Annechon1433Cousin Gui (et Mar-<br>tini Leclercq son1414Cordier Piérart1489épouse)1414Cordière Anne et Col-<br>lard Leudel1468Coustin Rogelet1432Cordière Anne et Col-<br>lard Leudel1468Cousture Lottart (l'ép.)1436Cordière Anne et Col-<br>lard Leudel1468Cousture Lottart (l'ép.)1436Cordière Anne et Col-<br>lard Leudel1468Cousture Lottart (l'ép.)1436Cornet Haquinet1427Coutelier Bernard (la ve)1480Cornet Haquinet1427Coutelière Jehenne (ve<br>de Jehan de Was-<br>quehal)1421que)1405Couture Jehenne (ve<br>de Jehan de Was-<br>quehal)1421Que)1405Couture Jehenne (ép.<br>Jean de Wasnes)1473née de Couchelles)1420Cracquelin Ysabiel (ve<br>Cornut Collart (l'ép.<br>née Berdane)1404Cornut Simon (l'ép.1404Crestegnière Caterine,<br>dite Varlete (ve Co-                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Coppin Piérart                    | 1469  | Cousart Martinette                   |        |
| Coquart Sandrart (l'ép.) 1431Cousart MartinetteCoquart Sandrart (l'ép.) 1431Cousart MartinetteCordier Mariette1433Cordier Annechon1433Cordier Bettremiu1433Cordier Piérart1489Cordière Anne et Col-Cousture Lottart (l'ép.) 1436Iard Leudel1468Cordielle Jaquemart(ép. Gillart Martin)(l'ép. née Vitranne)1404(l'ép. née Vitranne)1404Cornet Haquinet1427Cornet Haquinet1427Cornet Jaquemart (la<br>ve née van Lusebo-<br>que)1405Que)1405Cornut Colin1410Cornut Collart (l'ép.<br>née Berdane)1404Cornut Simon (l'ép.1404Cornut Simon (l'ép.Coustart le Saint)Cornut Simon (l'ép.1404                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Coppin Piérart                    | 1469  | Cousart Haquinet                     |        |
| Cordier Mariette<br>Cordier Annechon1433Cousart Jehan (la ve)1464Cordier Annechon1433Cousin Gui (et Mar-<br>tini Leclercq son1414Cordier Piérart1489épousc)1414Cordière Anne et Col-<br>lard Leudel1468Cousture Lottart (l'ép.) 1436Cordielle Jaquemart<br>(l'ép. née Vitranne)1404Cousture Lottart (l'ép.) 1436Cornet Haquinet1427Coutelier Bernard (la ve) 1480Cornet Haquinet1427Coutelier Bernard (la ve) 1480Cornet Jaquemart (la<br>que)1405Coutelière Jehenne (ve<br>de Jehan de Was-<br>quehal)que)1405Couture Jehenne (ép.<br>Jean de Wasnes)Cornut Colin1410Colart le Saint)Cornut Collart (l'ép.<br>née Berdane)1404Cornut Simon (l'ép.Cracquelin Ysabiel (ve Co-                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Coppin Thuryen                    | 1468  | Cousart Hanette                      | 1452   |
| Cordier Mariette<br>Cordier Annechon1433Cousart Jehan (la ve)1464Cordier Annechon1433Cousin Gui (et Mar-<br>tini Leclercq son1414Cordier Piérart1489épousc)1414Cordière Anne et Col-<br>lard Leudel1468Cousture Lottart (l'ép.) 1436Cordielle Jaquemart<br>(l'ép. née Vitranne)1404Cousture Lottart (l'ép.) 1436Cornet Haquinet1427Coutelier Bernard (la ve) 1480Cornet Haquinet1427Coutelier Bernard (la ve) 1480Cornet Jaquemart (la<br>que)1405Coutelière Jehenne (ve<br>de Jehan de Was-<br>quehal)que)1405Couture Jehenne (ép.<br>Jean de Wasnes)Cornut Colin1410Colart le Saint)Cornut Collart (l'ép.<br>née Berdane)1404Cornut Simon (l'ép.Cracquelin Ysabiel (ve Co-                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Coquart Sandrart (l'ép.)          | 1431  | Cousart Martinette                   |        |
| Cordier BettremiutiniLeclercqsonCordier Piérart1489épouse)1414Cordière Anne et Col-1468Coustin Rogelet1432lard Leudel1468Cousture Lottart (l'ép.) 1436Cordielle JaquemartCousturior Catherine(l'ép. née Vitranne)1404(ép. Gillart Martin)Cornet Haquinet1427Coutelier Bernard (la ve) 1480Cornet Haquinet1427Coutelière Jehenne (veCornet Jaquemart (la<br>que)1405Couture Jehenne (veque)1405Couture Jehenne (ép.Que)1405Couture Jehenne (ép.Cornut Colart (la ve<br>née Berdane)1420Cracquelin Ysabiel (veCornut Simon (l'ép.1404Crestegnière Caterine,<br>dite Varlete (ve Co-                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                   |       | Cousart Jehan (la v <sup>c</sup> )   | 1464   |
| Cordier Piérart1489épouse)1414Cordière Anne et Col-<br>lard Leudel1468Coustin Rogelet1432Cordière Anne et Col-<br>lard Leudel1468Coustin Rogelet1432Cordielle Jaquemart<br>(l'ép. née Vitranne)1404Cousture Lottart (l'ép.)1436Cornet Haquinet1427Coutelier Bernard (la ve)1480Cornet Haquinet1427Coutelier Bernard (la ve)1480Cornet Jaquemart (la<br>ve née van Lusebo-<br>que)1405Coutelière Jehenne (ve<br>de Jehan de Was-<br>quehal)1421Que)1405Couture Jehenne (ép.<br>Jean de Wasnes)1473Cornut Colin1410Colart le Saint)1402Cornut Collart (l'ép.<br>née Berdane)1404Crestegnière Caterine,<br>dite Varlete (ve Co-                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Cordier Annechon }                | 1433  | Cousin Gui (et Mar-                  |        |
| Cordière Anne et Collard Leudel1468Coustin Rogelet1432lard Leudel1468Cousture Lottart (l'ép.) 1436Cordielle JaquemartCousturior Catherine(l'ép. née Vitranne)1404(l'ép. née Vitranne)1404Cornet Haquinet1427Cornet Haquinet1427Cornet Jaquemart (la<br>ve née van Lusebo-<br>que)1405Que)1405Cornult Colart (la ve<br>née de Couchelles)1420Cornut Colin1410Cornut Collart (l'ép.<br>née Berdane)1404Cornut Simon (l'ép.CatherineCornut Simon (l'ép.CatherineCornut Simon (l'ép.CatherineCornut Simon (l'ép.CatherineCornut Simon (l'ép.Cousture Lottart (l'ép.<br>Cornut Simon (l'ép.Cornut Simon (l'ép.CatherineCornut Simon (l'ép.Catherine<                                                                                                | Cordier Bettremiu                 |       | tini Leclercq son                    |        |
| lard Leudel1468Cousture Lottart (l'ép.) 1436Cordielle Jaquemart(l'ép. née Vitranne)1404Cousturior Catherine(l'ép. née Vitranne)1404(ép. Gillart Martin)1485Cornet Haquinet1427Coutelier Bernard (la v <sup>e</sup> )1480Cornet Haquinet1427Coutelière Jehenne (v <sup>e</sup> Cornet Jaquemart (la<br>v <sup>e</sup> née van Lusebo-<br>que)1405Couture Jehenne (v <sup>e</sup> Que)1405Couture Jehenne (ép.<br>Jean de Wasnes)1421Cornult Colart (la v <sup>e</sup><br>née de Couchelles)1420Cracquelin Ysabiel (v <sup>e</sup> Cornut Colin1410Colart le Saint)1402Cornut Collart (l'ép.<br>née Berdane)1404Crestegnière Caterine,<br>dite Varlete (v <sup>e</sup> Co-                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Cordier Piérart                   | 1489  | épouse)                              | 1414   |
| Cordielle Jaquemart<br>(l'ép. néc Vitranne)Cousturior Catherine<br>(ép. Gillart Martin)Cornet Haquinet1427<br>(ép. Gillart Martin)Coutelier Bernard (la ve)Cornet Haquinet1427<br>(formet Jaquemart (la<br>ve née van Lusebo-<br>que)Coutelier Bernard (la ve)que)1405<br>(formut Colart (la ve)Couture Jehenne (ve)<br>de Jehan de Was-<br>quehal)Que)1405<br>(formut Colart (la ve)Couture Jehenne (ép.<br>Jean de Wasnes)Cornut Colin1420<br>(formut Collart (l'ép.<br>née Berdane)Cracquelin Ysabiel (ve)<br>Cramerie Jehan (la ve)Née Berdane)1404<br>(formut Simon (l'ép.Crestegnière Caterine,<br>dite Varlete (ve Co-                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Cordière Anne et Col-             |       | Coustin Rogelet                      | 1432   |
| (l'ép. née Vitranne)1404(ép. Gillart Martin)1485Cornet Haquinet1427Coutelier Bernard (la ve)1480Cornet Haquinet1427Coutelier Bernard (la ve)1480Cornet Jaquemart (la<br>ve née van Lusebo-<br>que)1405Coutelière Jehenne (ve<br>de Jehan de Was-<br>quehal)1421Cornult Colart (la ve<br>née de Couchelles)1420Couture Jehenne (ép.<br>Jean de Wasnes)1473Cornut Colin1410Cracquelin Ysabiel (ve<br>Corant Collart (l'ép.<br>née Berdane)Crastegnière Caterine,<br>dite Varlete (ve Co-                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | lard Leudel                       | 1468  | Cousture Lottart (l'ép.)             | 1436   |
| (l'ép. née Vitranne)1404(ép. Gillart Martin)1485Cornet Haquinet1427Coutelier Bernard (la ve)1480Cornet Haquinet1427Coutelier Bernard (la ve)1480Cornet Jaquemart (la<br>ve née van Lusebo-<br>que)1405Coutelière Jehenne (ve<br>de Jehan de Was-<br>quehal)1421Cornult Colart (la ve<br>née de Couchelles)1420Couture Jehenne (ép.<br>Jean de Wasnes)1473Cornut Colin1410Cracquelin Ysabiel (ve<br>Corant Collart (l'ép.<br>née Berdane)Crastegnière Caterine,<br>dite Varlete (ve Co-                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Cordielle Jaquemart               |       | Cousturior Catherine                 |        |
| Cornet Haquinet1427Coutelier Bernard (la ve) 1480Cornet Haquinet1427Coutelier Bernard (la ve) 1480Cornet Jaquemart (la<br>ve née van Lusebo-<br>que)1427Coutelière Jehenne (ve<br>de Jehan de Was-<br>quehal)que)1405Couture Jehenne (ép.<br>Jean de Wasnes)1421Cornut Colart (la ve<br>née de Couchelles)1420Cracquelin Ysabiel (ve<br>Cornut Collart (l'ép.<br>née Berdane)Couture Jehenne (ép.<br>Jean de Wasnes)1473Cornut Collart (l'ép.<br>née Berdane)1404Crestegnière Caterine,<br>dite Varlete (ve Co-                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                   | 1404  | (ép. Gillart Martin)                 | 1485   |
| Cornet Jaquemart (la<br>ve née van Lusebo-<br>que)de Jehan de Was-<br>quehal)1421que)1405Couture Jehenne (ép.<br>Jean de Wasnes)1473née de Couchelles)1420Cracquelin Ysabiel (ve<br>Cornut Collart (l'ép.<br>née Berdane)Cradeliant (l'ép.<br>Termerie Jehan (la ve)1402Cornut Simon (l'ép.1404Crestegnière Caterine,<br>dite Varlete (ve Co-1404                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Cornet Haquinet                   | 1427  | Coutelier Bernard (la ve             | ) 1480 |
| ve née van Lusebo-<br>que)quehal)1421que)1405Couture Jehenne (ép.Cornult Colart (la ve<br>née de Couchelles)Jean de Wasnes)1473née de Couchelles)1420Cracquelin Ysabiel (ve<br>Cornut Collart (l'ép.<br>née Berdane)Cornut Colart (l'ép.née Berdane)1404Crestegnière Caterine,<br>dite Varlete (ve Co-                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Cornet Haquinet                   | 1427  | Coutelière Jehenne (ve               |        |
| que)1405Couture Jehenne (ép.Cornult Colart (la v°Jean de Wasnes)1473née de Couchelles)1420Cracquelin Ysabiel (v°Cornut Colin1410Colart le Saint)1402Cornut Collart (l'ép.Cramerie Jehan (la v°)1440née Berdane)1404Crestegnière Caterine,Cornut Simon (l'ép.dite Varlete (v° Co-                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Cornet Jaquemart (la              |       | de Jehan de Was-                     |        |
| Cornult Colart (la ve<br>née de Couchelles)Jean de Wasnes)1473née de Couchelles)1420<br>Cracquelin Ysabiel (ve<br>Colart le Saint)Cracquelin Ysabiel (ve<br>Colart le Saint)1402Cornut Collart (l'ép.<br>née Berdane)1404<br>1404Crestegnière Caterine,<br>dite Varlete (ve Co-                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | v <sup>e</sup> née van Lusebe-    |       | quehal)                              | 1421   |
| née de Couchelles)1420Cracquelin Ysabiel (veCornut Colin1410Colart le Saint)1402Cornut Collart (l'ép.<br>née Berdane)1404Cramerie Jehan (la ve)1440Cornut Simon (l'ép.dite Varlete (ve Co-                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | que)                              | 1405  | Couture Jehenne (ép.                 |        |
| Cornut Colin1410Colart le Saint)1402Cornut Collart (l'ép.<br>née Berdane)1404Cramerie Jehan (la v*)1440Cornut Simon (l'ép.dite Varlete (ve Co-                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Cornult Colart (la v <sup>e</sup> |       | Jean de Wasnes)                      | 1473   |
| Cornut Collart (l'ép.<br>née Berdane)Cramerie Jehan (la v*)1440Cornut Simon (l'ép.Crestegnière Caterine,<br>dite Varlete (v* Co-                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | née de Couchelles)                | 1420  | Cracquelin Ysabiel (ve               |        |
| née Berdane) 1404 Crestegnière Caterine,<br>Cornut Simon (l'ép. dite Varlete (v <sup>e</sup> Co-                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Cornut Colin                      | 1410  | Colart le Saint)                     | 1402   |
| née Berdane) 1404 Crestegnière Caterine,<br>Cornut Simon (l'ép. dite Varlete (v <sup>e</sup> Co-                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Cornut Collart (l'ép.             |       | Cramerie Jehan (la v <sup>e</sup> )  | 1440   |
| Cornut Simon (l'ép. dite Varlete (ve Co-                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                   | 1404  |                                      |        |
| néo Feningeque) 1409 [art Frommage] 1433                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Cornut Simon (l'ép.               |       | dite Varlete (ve Co-                 |        |
| nee inspinoeque) 1402   latt Frommage/ 1400                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | née Espinocque)                   | 1402  | lart Frommage)                       | 1433   |

•

| Createlet Heavingt                | 1436   |
|-----------------------------------|--------|
| Crestelot Haquinet                |        |
| Crestelot Haquinet                | 1443   |
| Crestelot Hacquinet               | 1447   |
| Crestut Jehan                     | 1445   |
| Crette Jehenne (v <sup>e</sup>    |        |
| <b>Jacques</b> Danbermont         | )1432  |
| Crocquevilain Agnès               |        |
| (v <sup>•</sup> Jehan Deswas-     |        |
| tines)                            | 1423   |
| Crocquevilain Ansne               | 1432   |
| Crocquevilain Ansne               | 1434   |
| Crocquevillain Cathe-             |        |
| rine                              | 1462   |
| <b>Crocquevillain Jaques</b>      |        |
| et Caterine de Saint              |        |
| Marsiel)                          | 1448   |
| Crocquevilain Jehan )             | 1 400  |
| Crocquevilain Ansne               | 1428   |
| Crocquevilain Jehan               | 1490   |
| Crocquevilain Ansne               | 1430   |
| Crocquevillain Wil-               |        |
| lemmes                            | 1404   |
| Crocquevillain Wil-               |        |
| lemet                             | 1 400  |
| Crocquevillain Ja-                | 1408   |
| quelotte                          |        |
| Croquevillain Annecho             | n 1406 |
| Croquevillain Cathe-              |        |
| rine                              | 1468   |
| Croquevillain Jaque-              | 1100   |
| mart                              | 1414   |
| Croquevillain Jacques             | 1404   |
| Croquevillain Jaques              | 1101   |
| (la v <sup>e</sup> née de le Val) | 1411   |
| Croquevilain Jehan (la            | 1411   |
| v <sup>e</sup> )                  | 1427   |
| Croquevillain Wil-                | 1421   |
| lemet                             |        |
|                                   | 1410   |
| Croquevillain Ja-                 |        |
| quelotte                          |        |

•

- 140 --

| Crombin Henette          | 1439 |
|--------------------------|------|
| Crombin Jehenne          | 1439 |
| <b>Crombine Hennette</b> | 1431 |
| <b>Crombion Rogier</b>   | 1439 |
| Crupinderde Miquelet     | 1480 |
| Crupinderde Pierot       | 1400 |
| Cuqueline Marguerite     | 1409 |

# D

| Dabbeville Tassart                | 1459 |
|-----------------------------------|------|
| Daigremont Florent                |      |
| (la v <sup>e</sup> née du Marez)  | 1417 |
| Dalaing Jaquemain                 | 1414 |
| Dallaing Colart                   | 1402 |
| Dallaing Colin                    | 1403 |
| Dallaing Catron ∫                 | 1400 |
| Dallaing Colin                    | 1405 |
| Dallaing Catron J                 | 1400 |
| Dallaing Jaquelotte               | 1404 |
| Dallaing Jaquemin                 | 1408 |
| Damilleville Jaque-               |      |
| mart, dit Plouvier                | 1439 |
| Dammineville Han-                 |      |
| nequin                            | 1402 |
| Danclare Gilles                   | 1446 |
| Dane Jaquelotte )                 |      |
| Dane Haquinet                     |      |
| Dane Cattron                      | 1419 |
| Dane Maignon                      |      |
| Dane Mariette                     |      |
| Danetières Willaume               |      |
| (l'ép. née Thiébe-                |      |
| gotte)                            | 1418 |
| Daniel Adrien                     | 1496 |
| Daniel Caterine (ép.              |      |
| Oste Villain)                     | 1431 |
| Daniel Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1468 |
| Daniel Ysabiel                    | 1418 |
| Dantin Jehenne                    | 1428 |
|                                   |      |

**Danvain** Caisot 1455 Danvain Jaquelotte Danvain Censin Danvain Haquinet 1445 Danvain Jaquelotte **Danvaing Agniès** 1407 Danvaing Agnès 1420 Danvaing Angniès (2 ex.) 1449 Danvaing Angniès 1472 **Danvaing Agniès** 1474 Danvaing Agnès 1475 **Danvaing Agniez** 1477 Danvaing Catherine (v<sup>2</sup> Colart Plumet) 1417 Danvaing Ernoul écuyer 1472 Danvaing Haquinet **Danvaing Jehane** 1432 Danvaing Loys 1401 Danvaing Jehan Danvaing Rasse (l'ép. née de Dinant) 1417 **Daret** Catron **Daret** Haouinet 1426 Daret Jacquelotte **Darette Belotte Darette Catron** 1423 **Darette Hacquinet** Darette Jacquelotte **Dars**ielle Haquinet 1417 Darras Catherine (ve 1412 Simon du Bos) Darras Catherine (ve 1415 Simon du Bos) Darras Maigne (ve 1450 Thomas de Turby Darras Marie (ve 1413 Henry le Blancq) Dascop Ernoul 1417 Dassonville Piéronne 1436

| Dattre Catherine (v <sup>e</sup> |      |
|----------------------------------|------|
| Jehan Pryer)                     | 1467 |
| Dattre Paridam (les              |      |
| enfants de)                      | 1415 |
| Daubecicourt, ditd'Es-           |      |
| tainbourcq Alart (la             |      |
| <b>∇</b> <sup>e</sup> )          | 1439 |
| Daubermont Jaques                | 1419 |
| Daubermont Jacques               |      |
| (la v <sup>e</sup> )             | 1432 |
| Daubermont Jacques               | 1451 |
| Daubermont Jaquelote)            |      |
| Daubermont Jaquete }             | 1431 |
| Daubermont Mariete               |      |
| Daubermont Miquelet              | 1455 |
| Daubermont Miquelet              | 1461 |
| Daubermont Pierre                | 1444 |
| Dauby Catherine (ép.             |      |
| Jehan Dicembecque                |      |
| dit Vas)                         | 1436 |
| Dauchi Jehan                     | 1441 |
| Dauchy Gabriel                   | 1432 |
| Daudemeriel Jehan                |      |
| dit Malplaquiet                  | 1432 |
| Daudoumez Regnaudin              | 1433 |
| Daudoumez Hanette                | 1426 |
| Daudoumez Renaudin )             |      |
| Daunoit Jehan                    | 1404 |
| Dauris Jehan                     | 1411 |
| d'Avredoing Mahieu               |      |
| (la v <sup>e</sup> née Ghobiert) | 1402 |
| Davesnes Collart                 | 1405 |
| Davesnes Jaques                  | 1413 |
| Davesnes Jaques (la              |      |
| (v <sup>e</sup> née de Crespel-  |      |
| laines, dit Hamiel)              | 1415 |
| Davesnes Jaques (la ve           |      |
| née de Crespe-                   |      |
| laines, dite Ha-                 | 1418 |
| melle)                           | 1418 |

| -                                 |      |                            |      |
|-----------------------------------|------|----------------------------|------|
| Davesnes Jaquelotte               | 1425 | de Bersées Phelippo        |      |
| Davesnes Haquinet )               |      | de Bersées Calotte         |      |
| de Bailli Bri <b>sse</b>          | 1402 | de Bersées Margot          |      |
| de Bailli Estievene               | 1403 | de Bersées Barbe $\rangle$ | 1462 |
| de Baissy Jehan                   | 1418 | de Bersées Valentin        |      |
| de Bary Anthonne                  | 1421 | de Bersées Haquinot        |      |
| de Bary Jaques                    | 1404 | de Bersées Piéronne        |      |
| de Basècles Maigne                |      | de Bethegnies Cathe-       |      |
| (ép. Sandrard Co-                 |      | rine (ép. de Ri-           |      |
| quart)                            | 1431 | ghaut de Semer-            |      |
| de Baudewinrieu Ma-               |      | pont)                      | 1420 |
| rie                               | 1445 | de Bèvre Jehan             | 1415 |
| de Baudimont Jehenne              |      | de Bèvres Robert           | 1441 |
| (v <sup>e</sup> Mahieu Cail-      |      | de Biaumés Pieres, dit     |      |
| luyère)                           | 1465 | le Cuvelier                | 1443 |
| de Baudoul Colart                 | 1440 | de Biaumont Jehan          |      |
| de Baudoul Hannette)              | 1.01 | (ép. d'Angniès le          |      |
| de Baudoul Catron                 | 1401 | Prinche)                   | 1414 |
| de Baudrenghien Gé-               |      | de Biauvais Helle (ép.     |      |
| rard                              | 1452 | Jaquemart Mous-            |      |
| de Baudrenghien Je-               |      | tarde)                     | 1405 |
| han (la v <sup>e</sup> )          | 1497 | de Biauvoir Huart (la      |      |
| de Baufrumez Robert               |      | v <sup>e</sup> )           | 1453 |
| (l'ép. née Destriez)              | 1414 | de Biauvoir Jehan (la      |      |
| de Bauwegnies Robin               | 1427 | <b>∇</b> •)                | 1458 |
| de Bavain Maigne (ép.             |      | de Bierlaimmont Ja-        |      |
| Colart Piétrin)                   | 1402 | quemart                    | 1454 |
| de Bavaix Jehan                   | 1419 | de Binoy Maigne (ép.       |      |
| de Beaumez Jehenne                |      | Lottart Cousture)          | 1436 |
| (ép. Jaspard du Bos)              | 1486 | de Blandaing Jehan         | 1404 |
| de Béringhes Henne-)              |      | de Blandaing Jehan         |      |
| quin                              | 1411 | (la ve née Collemer)       | 1414 |
| de Béringhes Piérot               |      | de Blandaing Poline        |      |
| de Béringhes Rumot                |      | de Blandaing Chres-        |      |
| (la v <sup>e</sup> )              | 1440 | tiennette                  | 1468 |
| de Bermerain Ysabiel              |      | de Blandaing Haquinet      |      |
| (v° Willamme de                   |      | de Blandaing Poline        |      |
| Limaige)                          | 1455 | de Blandaing Chres-        |      |
| de Bernes Jehenne (v <sup>e</sup> |      | tiennette                  | 1474 |
| Jehan Ridoul)                     | 1442 | de Blandaing Haquinot      |      |
| ,                                 | -    |                            |      |

| de Blienderbecque Ro-                |       |
|--------------------------------------|-------|
| gier                                 | 1420  |
| de Bondues Marghe-                   |       |
| rite (v <sup>e</sup> Jehan Gho-      |       |
| dard, dit Bouchier                   | 1415  |
| de Borgies Huart                     | 1401  |
| de Bornous Catherine                 | 1413  |
| de Bouchenghien Adrien               | 1445  |
| de Bourdiaudius Pié-                 |       |
| rart (la v <sup>e</sup> )            | 1462  |
| de Bourghielle Maigne                |       |
| (v <sup>e</sup> Jehan Thiébaut)      | 1426  |
| de Boves Maigne (ép.                 |       |
| Gontier de Rasson-                   |       |
| camp)                                | 1415  |
| de Boves Maigne (ve                  |       |
| Gontier de Rasson-                   |       |
| camp)                                | 1431  |
| de Boz Jehenne (ép.                  |       |
| Willemme De le                       |       |
| Catoire)                             | 1471  |
| de Braffe Marie (ép.                 |       |
| Henri du Moustier)                   | 1404  |
| de Braibant Hannequin)               |       |
| de Braibant Margot                   | 1402  |
| de Braibant Hannette                 |       |
| de Brebant Jehan                     | 1428  |
| de Breele Jaques                     | 1431  |
| de Brelin Jehan (la v <sup>•</sup> ) | 1440  |
| de Briesveliet Catherine             |       |
| de Brugelettes Marie                 |       |
| (ve Daniel Berenghier                | )1474 |
| de Brugelette Ysabel                 | ,     |
| (ép. de Jehan Grain-                 |       |
| sart)                                | 1419  |
| de Bruges Thonnette)                 |       |
| de Bruges Jaquet                     | 1483  |
| de Bruges Guillebin                  |       |
| de Bruielle Ansiau (la               |       |
| v <sup>a</sup> née le Roy)           | 1418  |
|                                      |       |

| de Brune Aelix (ép.<br>de Henri Alard, dit |      |
|--------------------------------------------|------|
| de Louvaing)                               | 1411 |
| de Bruyelle Caterine                       |      |
| (v <sup>e</sup> Gille de Grant-            |      |
| mez)                                       | 1426 |
| de Bryc Marie (v <sup>e</sup> Sal-         |      |
| mon Vredière)                              | 1483 |
| de Buisencourt Jehan                       | 1412 |
| de Buisencourt Marie                       | 1419 |
| de Buillemont Cate-                        |      |
| <b>r</b> ine (ép. de Henry                 |      |
| Ballet)                                    | 1456 |
| de Buillemont Huart                        | 1439 |
|                                            |      |
| de Buillemont Gabrielle                    |      |
| de Bruissi Mabieu                          | 1427 |
| de Buissy Haquinet                         |      |
| (2 ex.)                                    | 1436 |
| de Buissy Haquinet                         | 1446 |
| de Burry Haignon                           | 1478 |
| de Bury Jehan                              | 1439 |
| de Bury Haignon)                           |      |
| de Bury Margot                             | 1468 |
| de Cambrai Raimont                         | 1419 |
| de Cambray Maigne                          |      |
| (ép. Jehan Grenier)                        | 1403 |
| de Calonne Eustace                         |      |
| (v <sup>e</sup> Denis le Fèvre)            | 1481 |
| de Calonne Jacques                         | 1450 |
| de Callonne Rogier                         | 1433 |
| de Campes Quentinet )                      |      |
| de Campes Guerardin                        | 1465 |
| de Camphaing Jehenne                       | 1428 |
| de Camphaing Maigne                        | 1411 |
| de Canteleu Jehenne                        |      |
| (v <sup>c</sup> Jehan de Hostez)           | 1469 |
| de Canteleu Jehenne                        | 1100 |
| (v <sup>e</sup> Jehan de Hostez)           | 1469 |
| de Cassiel Maigne (v <sup>e</sup>          | 1400 |
| " o outpict margine (v                     |      |

| - 1 | 44 |
|-----|----|
|-----|----|

| de Dierin Carpen-                    | 1400   | de Courcelles Jehan (lave) 1469       |
|--------------------------------------|--------|---------------------------------------|
| tier, dit du Bos)                    | 1450   | de Courchelles Gilles 1478            |
| de Cassiel Maignon                   | 1411   | de Courchelles Marie                  |
| de Cherench Maigne                   |        | (ve Colart Cornult) 1420              |
| (v <sup>e</sup> Jehan du Mez)        | 1434   | de Courchielles Je-                   |
| de Chierench Margue-                 |        | hanne (ép. Jaques                     |
| rite (v <sup>e</sup> de Johan du     |        | Joveniel) 1415                        |
| Maresch)                             | 1402   | de Courchielles Pierre 1421           |
| de Clermès Rogier                    | 1402   | de Courchielles Wattier 1420          |
| de Clermès Rogier                    | 1429   | de Courcielles Bauldart 1453          |
| de Clermez Rogier (la v <sup>e</sup> | ) 1427 | de Coulongne Jehan                    |
| de Clermont Pasque                   |        | (l'ép. née Baude) 1420                |
| (v <sup>e</sup> Jehan Planquielle)   | ) 1470 | de Coulongne Jehane                   |
| de Cobri Collard                     | 1496   | (v <sup>e</sup> Piérart de Bour-      |
| de Corbry Colart, dit                |        | diaudius) 1462                        |
| le Fèvre)                            | 1488   | de Courteson Conrard                  |
| de Corbry Marie, dite                |        | (l'ép. née Caulier) 1453              |
| le Fèvre (v <sup>e</sup> Absalon     |        | de Courtray Catherine                 |
| Oskin)                               | 1452   | et Pierre de Fretin 1487              |
| de Coistre Grart                     | 1428   | de Courtray Haquinet ) 1417           |
| de Compostel Ysabel                  |        | de Courtray Cateron                   |
| (ve Coppart du Vi-                   |        | de Crespelaines, dit                  |
| vier, dit le Tourte-                 |        | Hamelle (v <sup>e</sup> de Ja-        |
| lier)                                | 1446   | ques Davesnes) 1418                   |
| de Condet Martinet)                  | 1412   | de Crespellaines, dite                |
| de Condet Cateron                    | 1412   | Hamielle Catherine                    |
| de Condet Maigne (ép.                |        | (v <sup>o</sup> Jaques Davesnes) 1415 |
| Jehan de Franche)                    | 1420   | de Crespellaines Miquiel 1449         |
| de Cordes Andrieu                    | 1460   | de Cresplaines Piérart 1453           |
| de Cordes Artus                      | 1437   | de Crespin Angniès(ép.                |
| de Cordes Jehenne)                   |        | Jehan Gallet) 1404                    |
| de Cordes Artus                      | 1424   | de Crespin Marguerite                 |
| de Cordes Caterine 🕻                 | 1464   | (v° Jeban le Vairier) 1442            |
| de Cordes Juliane                    |        | de Crespelaines Annotte               |
| de Cordes Artus                      |        | de Crespelaines Hanette               |
| de Cordes Jehenne }                  | 1430   | de Crich Haquinet )                   |
| de Cordes Caterine                   |        | de Crich Grardin                      |
| de Cordes Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1439   | de Crich Colin 21421                  |
| de Cordes Oste, dit de               |        | de Crich Ernoulet                     |
| Maubray                              | 1472   | de Crich Loyset                       |
|                                      | -      | -                                     |

•

.

{

| · 145 – | • | 145 | _ |
|---------|---|-----|---|
|---------|---|-----|---|

de Crich Colin 1423 de Crich Ernoulet de Crich Loyset de Criseaucourt Jehan 1450 de Dinant Jehenne (ép. de Rasse Danvaing) 1417 de Dinchi Jaquemaıt 1415 1420 de Durmez Piérart de Fastrissart Haquinet) de FastrissartGuérardin de Fastrissart Annechon 1428 de Fastrissart Maignon de Fastrissart Hannette de Fastrissart Haquinet de Fastrissart Guérardin de Fastrissart Annechon 1431 de Fastrissart Maignon de Fastrissart Hannette **Deffarvacques Christo-**1489 phe (la v<sup>e</sup>) Deffarvacques Daniel 1443 (la v<sup>e</sup>) **DeffarvacquesJehenne** (ép. Olivier Desca-1427 maing) Deffarvacques Lyon (la v<sup>e</sup>) 1464 Deffarvacques Marie (ve Jehan Guillemme) 1484 Deffarvaquez Jaquez 1434 **Deffontaines** Gustin 1474 de Fierières Jehan (sire) 1436 de Filières (?) Raoulin (l'ép.) 1431 de Fives Jehenne (ép. Pierre de Semerpont) 1450 de Flamecourt Ector 1461 de Flandres Jehan 1439 de Flormès Colart 1427 ANNALES. X.

| de Fontaines Nicoles<br>de Fourmenstraux Ja- | 1427 |
|----------------------------------------------|------|
| quemin                                       |      |
|                                              | 1403 |
| quelet                                       | 1100 |
| deFourmenstrauxPiéret,                       |      |
| de Franche Jehan (l'ép.                      | r    |
| née de Condet)                               | 1420 |
| de Fretin Pierre et                          |      |
| Catherine de Cour-                           |      |
| tray                                         | 1487 |
| de Froitcappielle Jehan                      | 1417 |
| de Froimont Jehenne                          |      |
| (ép. Liénart Dan-                            |      |
| quasnes)                                     | 1422 |
| de Froyane Gilles                            | 1428 |
| de Gages Climenche                           | 1412 |
| de Galais Jaquemart                          | 1445 |
| de Galais Marie (ép.                         |      |
| de Jaques de Saint-                          |      |
| Pol)                                         | 1444 |
| de Gand Jehan                                | 1418 |
| de Gand Maigne (ép.                          |      |
| Piérart Delattre)                            | 1432 |
| de Gand Mariette                             | 1422 |
| de Gascoingne Pol                            | 1416 |
| de Gascongne Hanette                         | 1427 |
| de Garneville Mahieu                         | 1471 |
| de Gauraing, dit du                          |      |
| Quesne Jehenne                               |      |
| (ép. Jehan Lambert)                          | 1411 |
| de Ghalais Matthys et                        |      |
| le Cambgeresse Ca-                           |      |
| terine                                       | 1427 |
| de Gherles Piérart                           | 1417 |
| de Ghiesdalle Walleran                       | 1471 |
| de Ghistielle Chrestien                      | 1402 |
| de Ghistielles Gilles                        | 1405 |
| de Grantmés Guillaume                        | 1402 |
| de Grantmés Miquiel                          | 1450 |
| 1                                            | 0    |

- 146 ---

. .

| de Grantmés Willemme                        |            |
|---------------------------------------------|------------|
| (la v <sup>e</sup> )                        | 1446       |
| de Grantmez Adrien-                         |            |
| nette                                       | 1457       |
| de Grantmez Adrien-                         |            |
| nette                                       | 1463       |
| de Grantmez Druet                           | 1481       |
| de Grantmez Gilles (la                      | 1.01       |
| v <sup>c</sup> )                            | 1426       |
|                                             | 1455       |
| de Grantmez Gilles                          | 1400       |
| de Grantmez Jacque-                         | 1 400      |
| line (2 c.)                                 | 1496       |
| de Grantmez Jacque-                         |            |
| line (1 c.)                                 | 1497       |
| de Grantmez Miquelet                        | 1457       |
| de Grantmez Miquelet                        | 1455       |
| de Grantmez Miquiel                         | 1452       |
| de Grantmez Yzabiel                         |            |
| (ép. Rifflart de Wa-                        |            |
| chuel)                                      | 1411       |
| de Grantmont Jehan                          |            |
| (sire)                                      | 1426       |
| de Granrain Thomas                          | 1472       |
| de Grantrain Jehan                          | 1410       |
|                                             | 1462       |
| (la v <sup>e</sup> )                        |            |
| de Grimaumont Gilles                        | 1482       |
| de Grimaumont Gille-                        |            |
| quin                                        | 1          |
| de Grimaumont Huchon                        | 1490       |
| de Grimaumont Haqui-                        |            |
| net                                         |            |
| de Grimaumont Marion                        | , <b>′</b> |
| de Guerles Pierre (la                       |            |
| v <sup>e</sup> )                            | 1445       |
| de Guise Jaque (ve de                       |            |
| Mahieu Saison)                              | 1485       |
| de Hainau Jehan                             | 1421       |
| de Halluyn Piéronne                         |            |
| (v <sup>e</sup> Gilles de Cler-             |            |
| (V <sup>e</sup> Gilles de Oler-<br>mortier) | 1459       |
| mortier)                                    | 1408       |

| de Haluin Hues                      | 1404 |
|-------------------------------------|------|
| dc Haluyn Marie (v <sup>e</sup>     |      |
| Guillebert du Fras-                 |      |
| noit, dit de Loyau-                 |      |
| court)                              | 1462 |
| de Hamerourt Sandre                 | 1438 |
| de Hanin Jehan                      | 1402 |
| de Hanin Jehane                     | 1441 |
| de Has Jehan                        | 1401 |
| de Hars Jehan                       | 1405 |
| de Haudion Margue-                  |      |
| rite ( <b>v<sup>e</sup> Nicolle</b> |      |
| Moulle)                             | 1411 |
| de Haultbos, dit de                 |      |
| Flandres Colart                     | 1421 |
| de Haupreng, dit le                 |      |
| Pointre (l'ép. <b>née</b>           |      |
| Lamour)                             | 1419 |
| de Hauteville Jacque-               |      |
| line (ép. Pierre le                 |      |
| Muisy)                              | 1414 |
| de Havraincourt Je-                 |      |
| han                                 | 1402 |
| de Havraincourt Our-                |      |
| sette                               | 1414 |
| de Havraincourt Je-                 |      |
| han (la v <sup>e</sup> )            | 1437 |
| de Hazebaingne Jehan                | 1402 |
| de Hazelebeque Liévin               | 1409 |
| de Haynau Callotte                  | 1486 |
| de Haynau Agnès                     | 1457 |
| de Haynau Grardinj                  |      |
| de Hebbes Jehan                     | 1420 |
| de Heerre Piettre                   | 1475 |
| de Helcouwez Alard                  |      |
| (la v <sup>e</sup> )                | 1485 |
| de Helchouwez Masset                | 1473 |
| de Hellechin Maigne                 | 1407 |
| de Hellemmes Jaques                 |      |
| (ve Théry Prevost)                  | 1429 |

**4** ... ...

| L II. II                             |      |
|--------------------------------------|------|
| de Hellemmes Jaques                  |      |
| (la ve née Flocquet)                 | 1414 |
| de Hellemmes Jehan                   |      |
| (la v <sup>e</sup> )                 | 1463 |
| de Hellemmes Colinet)                |      |
| de Hellemmes Guile-                  |      |
| mote                                 | 1474 |
| de Hellemmes Philip                  |      |
| pote )                               |      |
| de Henau Jehan (l'ép.)               | 1427 |
| de Henin Agnès (ép.                  |      |
| Jehan de Rainval)                    | 1425 |
| de Hequenesch Je-                    |      |
| henne (v <sup>e</sup> Josse de le    |      |
| Pierre)                              | 1461 |
| de Heuchin Pierre (la                | 1401 |
|                                      | 1436 |
| V <sup>e</sup> )                     |      |
| de Hierre Piettre                    | 1472 |
| de Hollande Leurench                 | 1421 |
| de Hongerie Colart (la               |      |
| v <sup>e</sup> )                     | 1462 |
| de Hotels Engherant                  | 1484 |
| de Hostelz Jehan                     | 1439 |
| de Hostez Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1469 |
| de Hostez Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1469 |
| de Hostez Isabeau (ép.               |      |
| Jehan Bloivet)                       | 1414 |
| de Houpelines Jehan                  |      |
| (la v <sup>e</sup> née de Leur-      |      |
| mont)                                | 1402 |
| de Houtaing Jaques                   | 1402 |
| de Hornut Jehan                      | 1404 |
|                                      | 1482 |
| de Hornut Loy                        | 1402 |
| de Hornut Miquelet)                  |      |
| de Hornut Miquelet                   | 1406 |
| de Hornut Pierre                     | 1402 |
| de Hurtebise Grardin                 |      |
| de Hurtebise Haquinet                | 1428 |
| de Hurtebise Caterine                |      |
| de Hurtebise Marie                   |      |
|                                      |      |

l

| de Hurtebise Haquinet            | 1440 |
|----------------------------------|------|
| de Jeumont Haquinet              | 1455 |
| de Jumes Liévine                 | 1438 |
| de Junapes Thomas                |      |
| (l'ép.)                          | 1428 |
| de la Bassée Catherine           | 1423 |
| de La derrière Gilliart          | 1439 |
| de La derrière Lotin)            | 1404 |
| de La derrière Catron)           | 1404 |
| de La derrière Lotin             | 1412 |
| de La derrière Catron∫           | 1410 |
| de Ladeuze Jehan                 | 1429 |
| de la Forest Rogier              | 1414 |
| de Laigle Claix                  | 1409 |
| de Laleu Jehan et Ma-            |      |
| rie Bacheler                     | 1444 |
| de Lamande Ernoul                | 1401 |
| de Landas Colin                  | 1420 |
| de Landas Foucquet               | 1414 |
| de Landas Pieret                 | 1430 |
| de Languelée Jehenne             |      |
| (v <sup>e</sup> Jehan Castelain) | 1450 |
| de Lannoit Catherine             | 1401 |
| de Lannoit Gilles                | 1402 |
| de Lannoit Jaque-                |      |
| mart                             | 1401 |
| de Lannoit Jaques                | 1414 |
| de Lannoit Jehan                 | 1454 |
| de Lannoit Margot                | 1426 |
| de Lannoit Margot                | 1428 |
| de Lannoit Robin )               | 1427 |
| de Lannoit Haquinet)             | 11~1 |
| de Lannoit Ysabiel               |      |
| (ép. de Henri Lalart)            | 1419 |
| de Lannoy Hue                    | 1419 |
| de Lannoy Jannette               | 1485 |
| de Lannoy Jehan (sire)           | 1465 |
| de Larcq Anthonne (la            |      |
| v <sup>e</sup> )                 | 1424 |
| de Larcq Gontier                 | 1417 |

ł

| <br>148 |  |
|---------|--|
| <br>148 |  |

\_

|                                      | 1    | <b>1</b> 0 —                       |      |
|--------------------------------------|------|------------------------------------|------|
| de Larcq Jaquet )                    |      | de le Bare Jehan                   | 1439 |
| de Larcq Charlotte                   |      | de le Bare Ysabiel (v <sup>e</sup> |      |
| de Larcq Catelotte                   | 1460 | Jehan le Flameng)                  | 1406 |
| de Larcq Piéronne                    |      | de le Barre al Barois              |      |
| de Larcq Marion                      |      | Haquinet                           |      |
| de Larsin Jehenne (ve                |      | de le Barre al Barois              |      |
| Olivier de le Tombe)                 | 1441 | Marion                             |      |
| de la Tremouille Jehan               | 1648 | de le Barre al Barois              |      |
| de Lattre Agniès (ép.                |      | Caisot                             |      |
| Ernoul Doubtet)                      | 1429 | de le Barre al Barois/             | 1477 |
| de Lattre Catherine (ve              |      | Jaquelotte                         |      |
| Anthonne de Larcq)                   | 1424 | de le Barre al Barois              |      |
| de Lattre Cathorine                  |      | Quentinet                          |      |
| (ép. Gillart Huslin)                 | 1441 | de le Barre al Barois              |      |
| de Lattre Jaquette                   | 1485 | Janne                              |      |
| de Lattre Jaquette                   | 1493 | de le Brandrie Jehenne             | 1427 |
| de Lattre Jehan (l'ép.               |      | de le Bricque Maigne               |      |
| née Loir)                            | 1420 | (v <sup>e</sup> Jehan Deswas-      |      |
| de Lattre Jehan                      | 1427 | tines)                             | 1431 |
| de Lattre Jehan (l'ép.)              | 1440 | de le Bruandrie Wil-               |      |
| de Lattre Jehenne (ve                |      | lemine (v° Jehan le                |      |
| de Jehan Bryart)                     | 1453 | Kien)                              | 1412 |
| de Lattre Jehenne et                 |      | de le Bruyère Jean (la             |      |
| Jehan Stocq                          | 1480 | <b>v</b> <sup>e</sup> )            | 1473 |
| de Lattre Josse (la v <sup>e</sup> ) | 1489 | de le Cambe Jehan                  | 1426 |
| deLattrePiérart(l'ép.)               | 1432 | de le Cambe Bierre                 | 1413 |
| de Lattre Piérart                    | 1472 | de le Cambre Cathe-                |      |
| de Lattre Robiert                    | 1402 | rine(v <sup>e</sup> Jehan Briart)  | 1498 |
| de Laubiel, dit Les-                 |      | de le Canesiere Elaine)            | 1407 |
| carluttier Jacques                   |      | de le Canesiere Marion             | 1467 |
| (ép. le Contesse)                    | 1420 | de le Cappelle Bauduin             | 1467 |
| de Layens Jaquemart                  | 1432 | de le Cappelle Marie               |      |
| de le Bare Guérardin)                | 1402 | et Willaume de le                  |      |
| de le Bare Hennequin                 | 1402 | Croix                              | 1468 |
| de le Bare Guérardin)                | 1407 | de le Cappielle Cathe-             |      |
| de le Bare Hennequin                 | 1407 | rine (ép. Raisse                   |      |
| de le Bare Guérardin)                | 1412 | Gosse)                             | 1402 |
| de le Bare Hennequin                 | 1412 | de le Carnoye Bauduin              | 1403 |
| de le Bare Guérardin)                | 1410 | de le Caserie Enguerant            | 1412 |
| de le Bare Hennequin                 | 1418 | de le Catoire Haquinet             | 1460 |
| 1 ,                                  | I    |                                    |      |

.

| de le Catoire Wil-                     | 1    | de le Fleur Caterine                       | 14 <b>2</b> 2 |
|----------------------------------------|------|--------------------------------------------|---------------|
| lemme (l'ép.)                          | 1471 | de le Fosse Allard                         | 1422          |
|                                        | 14/1 | de le Fosse Daniel (la                     | 1421          |
| de le Cauchie Angniès                  |      |                                            | 1464          |
| (v <sup>e</sup> Regnart de Vies-       | 140  | V <sup>e</sup> )<br>de la Flazza Tecnomont | 1404          |
| rain)                                  | 1441 | de le Fosse Jaquemart                      | 1472          |
| de la Cauchie Jehenne                  | 1441 | de le Fosse Jehan                          | 1410          |
| de le Court Ysabel                     | 1433 | (l'ép. née de Lenglé)                      | 1413          |
| de le Croix Bauldart                   | 1455 | de le Forge Willaume                       |               |
| de le Croix Gillart                    | 1460 | (ép. Agnès le Fevre)                       | 1419          |
| deleCroixGillart(lav <sup>e</sup> )    | 1465 | de le Forge Pierot                         |               |
| de le Croix Gilles (la                 | ĺ    | de le Forge Lion                           |               |
| v <sup>e</sup> née du Quesne)          | 1409 | de le Forge Annotte                        | 1486          |
| de le Croix Haquinet                   | 1464 | de le Forge Calotte                        |               |
| de le Croix Jehan (l'ép.)              | 1427 | de le ForgeEstievenet)                     |               |
| de le Croix Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1436 | de le Forge Honnet                         |               |
| de le Croix Jehane (v <sup>e</sup>     |      | de le Forge Annotte                        | 1489          |
| Jehan du Broecq)                       | 1494 | de le Forge Calote                         |               |
| de le Croix Jehenne                    | 1418 | de le Frelie Willemme                      | 1461          |
| de le Croix Matthis (la                |      | de le Froidecourt Gilles                   | 1427          |
| v°)                                    | 1446 | de le Fueillie Agnès                       |               |
| de le Croix Roland                     |      | (ve Roland le Dieule)                      | ]427          |
| (l'ép. divorcée de)                    | 1456 | de le Fueillie Jaques                      | 1436          |
| de le Croix Willaume                   | 1    | de le Fueillie Jehan                       | 1414          |
| et Marie de le Cap-                    |      | de le Fuellie Maignon)                     |               |
| pelle                                  | 1468 | de le Fuellie Margot                       | 1410          |
| de le Croix Haquinot)                  |      | de le Fuellie Cattron                      | 1416          |
| de le Croix Jaquelotte                 | 1472 | de le Fuellie Jaquette                     |               |
| de le Croix Colinet                    |      | de le Gallerie Marsel                      | 1465          |
| de le Croix Jaquelotte)                | i    | de le Ghuste Piérart                       |               |
| de le Croix Colinet                    | 1480 | (la v <sup>e</sup> )                       | 1429          |
| de le Croix Haquinet                   |      | de le Ghuste Pierre                        | 1415          |
| de le Cuvelerie Arnoul                 | 1461 | de le Grange Mariete                       | 1437          |
| de le Donque Jehane                    | 1101 | de le Hamaide Théry                        | 1 101         |
| (ve Jehan Daniel)                      | 1468 | $(la v^c) (2 c.)$                          | 1463          |
| de le Durme Jaque-                     | 1400 | de le Haine Hennequin                      | 1100          |
| mart                                   | 1462 | de le Haine Gillet                         |               |
| de le Faille Nicole                    | 1402 | de le Haine Pieret                         |               |
| (sire)                                 | 1486 | de le Haine Colin                          | 1413          |
| de le Falotte Jaque                    | 1400 | de le Haine Mahieuct                       |               |
| (l'ép. née Rose)                       | 1402 | de le Haine Olivet                         |               |
| (r ep. neo rose)                       | 1406 |                                            |               |

— 150 —

| de le Haye Guérart                                            | 1413 |
|---------------------------------------------------------------|------|
| de le Haye Jaquemart                                          | 1473 |
| de le Haye Margue-                                            |      |
| (v° Bauduin Lefèvre)                                          | 1457 |
| de le Haye Miquiel                                            | 1441 |
| de le Haye Thierri                                            | 1469 |
| de le Hottière Jehan                                          | 1440 |
| de le Houque Jehenne                                          | 1401 |
| de le Houssière Cathe-                                        |      |
| rine                                                          | 1421 |
| dc le Houssière Cate-                                         |      |
| rine                                                          | 1425 |
| de le Houssière Jehan                                         |      |
| de le Houssière Mar-                                          |      |
|                                                               |      |
| de le Houssière Rogelet                                       | 1416 |
| de la Houssière Cogoier                                       |      |
| de le Houssière Cathe-<br>rine                                |      |
| de le Houssière Jehan                                         |      |
| (aîné)                                                        |      |
|                                                               |      |
| de le Houssière Mar-                                          | 1410 |
| guerite                                                       | 1418 |
| de le Houssière Rogelet                                       |      |
| de le Houssière Jehan                                         |      |
| (cadet)                                                       |      |
| de le Houssière Lotart                                        |      |
| (l'ép.                                                        | 1424 |
| de le Houssière Mar-                                          |      |
| guerite                                                       | 1436 |
| de le Houssière Robert                                        |      |
| (l'ép. née Piparde)                                           | 1415 |
| de le Hyecq Jehane (ve                                        |      |
| Piérart Hanbert)                                              | 1469 |
| de le Laquemaye Ca-                                           |      |
| therine (ép. Jehan                                            |      |
|                                                               | 1441 |
| Desnoettes)                                                   |      |
| Desnoettes)<br>de le Lende, dit le Car-                       |      |
| Desnoettes)<br>de le Lende, dit le Car-<br>lier, Willaume (et |      |
| Desnoettes)<br>de le Lende, dit le Car-                       |      |
| Desnoettes)<br>de le Lende, dit le Car-<br>lier, Willaume (et | 1407 |

| de le Loserie Lotart                     |       |
|------------------------------------------|-------|
| (l'ép. née Maudoise)                     | 1402  |
| de le Loy Maignon                        | 1441  |
| de le Lungne Agniès )                    | 1407  |
| de le Lungne Hannette                    | 1407  |
| de le Lungne Cathe-                      |       |
| rine (v <sup>e</sup> Jehan Ghos-         |       |
| soul, dit Potier)                        | 1405  |
| de le Maisre Andrieu                     |       |
| (l'ép. née Roussielle)                   | 1406  |
| de le Masure Jehenne                     |       |
| (ép. Michel Baude-                       |       |
| quin)                                    | 1422  |
| de le Masure Olivet                      | 1457  |
| de le Masure Willemet)                   | 1430  |
| de le Masure Olivet                      | 1400  |
| de le Motte, dit Mau-                    |       |
| mariée Catherine                         | 1404  |
| de le Motte Gossart                      | 1445  |
| de le Motte Jaquemart                    |       |
| (la v <sup>e</sup> )                     | 1477  |
| de le Motte, dit le Cou-                 |       |
| tre, Jaques                              | 1403  |
| de le Motte Jehan                        | 1402  |
| de le Motte Jehan                        | 1439  |
| de le Motte Jehan)                       | 1494  |
| de le Motte Guyot                        |       |
| de le Motte Jehane (ve                   |       |
| Mahieu d'Estien-                         |       |
| bourg)                                   | 1472  |
| de le Motte Jehenne                      |       |
| (ép. Antoine Couppet)                    | 1459  |
| de le Motte Jehenne                      |       |
| (ve Leurens le Dan-                      | 1 400 |
| gereulx)                                 | 1482  |
| de le Motte, dite le                     |       |
| Jolie, Marie. (V <sup>e</sup>            | 1 410 |
| Adam Hanase)                             | 1419  |
| de le Motte Pierre<br>(l'ép. née Fiévée) | 1415  |
| (Lep. nee Fievee)                        | 1415  |



| de le Motte Willemme                        | 1428 |
|---------------------------------------------|------|
| de Lenglé Mehaut (ép.<br>Jehan de le Fosse) | 1413 |
| de Lens Jehan et Je-<br>henne Doret         | 1486 |
| de le Neufvecourt Ar-                       |      |
| noul (la v <sup>e</sup> )                   | 1448 |
| de le Noe Angniès (ép.                      |      |
| Jehan le Loncq)                             | 1404 |
| de le Noevecourt Ysa-                       |      |
| biel (v <sup>e</sup> Pierre de              |      |
| Wasmes)                                     | 1441 |
| de le Pierre Alizon                         |      |
| de le Pierre Margotine                      | 1488 |
| de le Pierre Haignon                        |      |
| de le Pierre Bernardin)                     |      |
| de le Pierre Catherine                      |      |
| (ép. Phelippart dou                         |      |
| Gardin)                                     | 1415 |
| de le Pierre Catron                         | 1426 |
| de le Pierre Jaque (ép.                     |      |
| Lyon Cocquiel)                              | 1490 |
| de le Pierre Josse (la                      |      |
| V <sup>e</sup> )                            | 1461 |
| de le Plancque Jehenne                      |      |
| (v <sup>e</sup> Alart Caudron)              | 1436 |
| de le Plancque Marie                        |      |
| (v <sup>e</sup> Jehan Belin)                | 1464 |
| de le Plancque Théry                        | 1487 |
| de le Planque Margue-                       |      |
| rite et Jehan Bouton                        | 1489 |
| de le Porte Catherine)                      |      |
| de le Porte Maignon }                       | 1444 |
| de le Porte Janne                           |      |
| de le Porte Jaquette                        | 1417 |
| de le Porte Guérardin                       | 1480 |
| de le Porte Martin                          | 1484 |
| de le Poucque Jehan                         | 1425 |
| de le Prée Cathorine                        |      |
| (v <sup>e</sup> Ernoul Trube)               | 1418 |

| de le Prée Pierre et                   |      |
|----------------------------------------|------|
| Jehenne le Fave-                       |      |
| resse                                  | 1427 |
| de le Rivière Jehan                    |      |
| (l'ép. née le Nor-                     |      |
| mande)                                 | 1401 |
| de le Rue Catherine                    |      |
| (ép. Jean de Lattre)                   | 1440 |
| de le Rue, dit de                      |      |
| Bruvelle, Jehenne                      |      |
| Bruyelle, Jehenne<br>de le Rue, dit de | 1410 |
| Bruyelle, Piéronne                     |      |
| de le Rue Jehenne                      | 1422 |
| de le Rue Maigne (v°                   |      |
| de Gilles Gonthier)                    | 1420 |
| de le Rue Maigne (ve                   |      |
| Jehan Biset)                           | 1427 |
| de le Rue Maigne (ép.                  |      |
| Thomas de Junapes)                     | 1428 |
| de le Rue Pietre                       | 1471 |
| de le Ruielle Jehan                    | 1442 |
| de le Ruyelle Jehenne                  | 1426 |
| de le Sauch Jacque (ve                 |      |
| Bernare Coetelier)                     | 1480 |
| de le Sauch Thomas                     |      |
| $(\mathbf{la} \mathbf{v}^{\iota})$     | 1443 |
| de Lescluse Jaquelote)                 |      |
| de Lescluse Haquinet                   | 1434 |
| de Lescluse Belotte                    |      |
| de le Smes Nicaise (l'ép.)             | 1499 |
| de Lespés Agniès (ve                   |      |
| Alart Daubecicourt,                    |      |
| dit d'Estainbourcq)                    | 1439 |
| de Lespine Haquino                     | 1449 |
| de Lespine Jehan                       | 1463 |
| de Lespiere Jaques (la                 |      |
| v <sup>e</sup> née Parente)            | 1405 |
| de Lesqueux Colart (la                 |      |
| v' née de Robiert-                     |      |
| masure)                                | 1406 |

| de Lestoquoit, dite              |      |
|----------------------------------|------|
| Bourghette, Cathe-               |      |
| rine)                            | 1413 |
| de Lestrée, dit le               |      |
| Clercq, Maigne                   | 1415 |
| de le Tainture Anne              | 1470 |
| de le Tanerie Juyotte            |      |
| (v <sup>e</sup> Daniel Deffar-   |      |
| vacques)                         | 1443 |
| de le Tombe Olivier              | 1426 |
| de le Tombe Olivier              |      |
| (la v <sup>e</sup> )             | 1441 |
| de Leurmont Magne                |      |
| (v <sup>e</sup> de Jehan de Hou- |      |
| pelines)                         | 1402 |
| de Leuse Marguerite              |      |
| (ve Piérart le Roy)              | 1431 |
| de Leuze Mahieu                  | 1420 |
| de le Val Catherine              |      |
| (v <sup>e</sup> Jaques Croque-   |      |
| villain)                         | 1411 |
| de le Val Gilles (la v.          | 1425 |
| de le Vencque Gillart            | 1439 |
| de le Vexte Jehanne (ép.         |      |
| de Jaques Vinchant)              | 1421 |
| de le Vingne Piérart             | 1427 |
| de le Vorde Arnoul               | 1486 |
| de le Vrediere Tassart           | 1402 |
| de le Walle Jehan (ép.           |      |
| de Catherine Blocq)              | 1401 |
| de le Wambecque Bride            | Ì    |
| de le Wambecque Mar-             | 1463 |
| guerite                          |      |
| de le Wastine Béatrix            |      |
| (v <sup>e</sup> Jehan Vergebis)  | 1457 |
| de le Wastine Mar-               |      |
| guerite (v° Gilles               |      |
| Waucquier)                       | 1450 |
| de le Wastine Piérart            |      |
| (enfants de)                     | 1494 |

| de Lille Miquiel                  | 1433 |
|-----------------------------------|------|
| de Lingne Jehan (ép.              |      |
| Maigne de Wez)                    | 1415 |
| de Limaige Willaume               |      |
| (la v <sup>e</sup> )              | 1455 |
| de Lingny Jehan                   | 1425 |
| de Liot Willemme                  |      |
| (l'ép. née Carpen-                |      |
| tier)                             | 1453 |
| de Lobbiel Lottart                |      |
| (l'ép. née Ghave)                 | 1413 |
| de Lombray Agniès                 |      |
| (v <sup>e</sup> Jehan dou Mou-    |      |
| lin)                              | 1446 |
| de Lortie Rogier                  | 1468 |
| de Lortioir Agnès (v <sup>e</sup> |      |
| Jean de le Bruyère)               | 1423 |
| de Los Richardin                  | 1467 |
| de Los Richardin                  | 1470 |
| de Loyaucamp Magne                |      |
| (v <sup>e</sup> Jehan Libiert)    | 1405 |
| de Lussembourch Je-               |      |
| han (ép. Catherine                |      |
| Talpine)                          | 1420 |
| de Lyauwe Dierin                  | 1414 |
| de Macquenbecque                  |      |
| Christofe                         | 1462 |
| de Malchem Piéronne               | 1419 |
| de Malry Maigne (ve               |      |
| Mahieu Godescault)                | 1419 |
| de Marcello Marie,                |      |
| dite Dourdonne                    | 1425 |
| de Margais Maigne (ve             |      |
| Absalon du Pon-                   |      |
| chiel                             | 1445 |
| de Margais Miquiel                | 1440 |
| de Marque Jaquemart               | 1419 |
| de Massenghien Gile-              |      |
| met (l'ép.)                       | 1428 |
| de Maubray Jacques                | 1441 |

\_

| de Maubray Jacques                    |         |
|---------------------------------------|---------|
| (la v <sup>e</sup> )                  | 1458    |
| de Maubray Jehan                      | 1467    |
| de Maude Haquinet                     |         |
| de Maude Hanette                      | 1416    |
| de Maude Jaquette                     | 1410    |
| de Maude Cimonnet                     |         |
| de Maufait Catherine                  |         |
| ( <b>v<sup>e</sup> Jehan</b> Cotriel) | 1424    |
| de Maulde Jehan                       | 1470    |
| de Maulde Guillaume                   | 1417    |
| de Mélan Jehane et                    |         |
| Alard Fierment                        | 1453    |
| de Melembourg Cate-                   |         |
| rine (v° Jehan Thus-                  |         |
| cap)                                  | 1441    |
| de Messines Alart                     | 1453    |
| de Meules Jaquemart                   | 1428    |
| de Meules Haquinet)                   |         |
| de Meules Jaspardin                   | 1450    |
| de Meules Andriette                   |         |
| de Monstroel Marye                    |         |
| (ép. Jehan Tupain                     |         |
| dit Petit)                            | 1439    |
| de Monstroel Mariette)                |         |
| de Monstroel Huechon                  | 1413    |
| de Monstroel Catheron)                |         |
| de Montasie Marie (v <sup>e</sup>     |         |
| Jehan Anthonne)                       | 1442    |
| de Morcourt Jaque-                    |         |
| mart (la v <sup>e</sup> née Pré-      |         |
| vost)                                 | 1416    |
| de Morcourt Jaques                    | 1418    |
| de Morcourt Cateron                   |         |
| de Morcourt Jehan                     | 1453    |
| de Morsuel Jehan (la                  |         |
| v <sup>e</sup> )                      | 1447    |
| də Mortaigne Jehan                    | 1429    |
| de Mortaigne Robert,                  | • • • • |
| dit d'Espiere (la v <sup>e</sup> )    | 1441    |

| de Moulenbais Robin<br>de Moulenbais Cornille<br>de Moulenbais Haquinet<br>de Mousqueron Jacques | 1443<br>1402 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| de Moulenbais Robin<br>de Moulenbais Cornille<br>de Moulenbais Haquinet<br>de Mousqueron Jacques |              |
| de Moulenbais Cornille<br>de Moulenbais Haquinet<br>de Mousqueron Jacques 1                      | 1402         |
| de Moulenbais Haquinet<br>de Mousqueron Jacques                                                  | 1402         |
| de Moulenbais Haquinet<br>de Mousqueron Jacques                                                  |              |
|                                                                                                  |              |
| de Mouveauville Jehan                                                                            | 429          |
|                                                                                                  | 1441         |
| d'Encre Jehan                                                                                    | 1401         |
| Denier Jehan (l'ép. née                                                                          |              |
| Chauwette)                                                                                       | 418          |
|                                                                                                  | <b>42</b> 4  |
| Denise Colart                                                                                    | 453          |
| Dennequin Jehan 1                                                                                | 485          |
| d'Ennetières Jaques                                                                              |              |
| (l'ép.) l                                                                                        | 1457         |
| de Noefville Agniès (ép.                                                                         |              |
| Jehan de le Croix)                                                                               | 427          |
| de Nouveauville Jehan                                                                            |              |
| (l'ép.) ]                                                                                        | <b>1440</b>  |
| de Nouvelles Ysabel                                                                              | 1419         |
| de Noyelle Maigne(v <sup>e</sup>                                                                 |              |
|                                                                                                  | <b>1440</b>  |
| de Nyeuenhove Jan-                                                                               |              |
| nin, dit Grard                                                                                   | 468          |
| de Pas Hanette                                                                                   | 1414         |
| de Paris Haquinet                                                                                | 1458         |
| de Paris Haquinet                                                                                | <b>1462</b>  |
| de Paris Haquinet                                                                                | 1465         |
|                                                                                                  | 1475         |
| de Paris Haquinot                                                                                | 1468         |
| de Paris Haquinot                                                                                | 1472         |
| de Pestre Marcq (l'ép.                                                                           |              |
| née Zwynnarde)                                                                                   | 1409         |
| de Phalempin Jehan                                                                               | 1402         |
| de Pieronne Caterine                                                                             |              |
| (v <sup>e</sup> Gilles Deleval)                                                                  | 1425         |
| de Piéronne Jacques                                                                              | 1401         |
| de Piéronne Jehenne                                                                              |              |
| (v <sup>e</sup> Jehan Poulle)                                                                    | 1436         |

— 154 —

| de Piéronne Jehenne            |       |
|--------------------------------|-------|
| (vº Pierre Tuepain,            |       |
| dit Petit)                     | 1436  |
| de Pont Piérart                | 1436  |
| de Quasmes Jehenne             |       |
| (v <sup>e</sup> de Jehan Buée) | 1414  |
| de Quarmont Jehan              |       |
| (l'ép.)                        | 1438  |
| de Quarmont Jehan              | 1468  |
| de Quarmont Jehan              | 1481  |
| de Quarmont Miquiel            | 1401  |
| de Quartes Jehane (v°          |       |
| Jehan Mauvisin)                | 1469  |
| de Quartes Marie (ép.          | 1100  |
| Jehan Martin)                  | 1445  |
| de Quartes Ysabel (ép.         | 1440  |
| Toussains Nicole)              | 1439  |
| de Querquove Ernoul            | 1450  |
| de Quiévy Estienne             |       |
|                                | 1457  |
| de Quinghien Agnès             | 1 407 |
| (ép. Jehan Blondiel)           | 1427  |
| de Quinghien Arnoul            |       |
| dit le Ducque et               |       |
| Sandre du Rosut                | 1452  |
| de Quinghien Gilliart          |       |
| (l'ép.)                        | 1425  |
| de Quinghien Grard             |       |
| (l'ép.)                        | 1428  |
| de Quinghien Hue               | 1418  |
| de Quinghien Maigne            | 1427  |
| de Quinghien Guérart           | 1413  |
| de Raincourt Jehanne           | 1419  |
| de Rainval Jehan (l'ép.)       | 1425  |
| de Rassoncamp Gon-             |       |
| tier (ép. Maigne de            |       |
| Boves)                         | 1415  |
| de Rassoncamp Gon-             |       |
| tier (la v <sup>e</sup> )      | 1431  |
| de Rassoncamp Ha-              |       |
| quinet                         | 1414  |
|                                |       |

| de Rassoncamp Je-                 |               |
|-----------------------------------|---------------|
| henno (ép. Piérart                |               |
| du Mont)                          | ] <b>42</b> 0 |
| de Rassoncamp Simon               | 1427          |
| d'Ere Jehan                       | 1428          |
| d'Ere Jehenne(v <sup>e</sup> Wil- |               |
| lemme de Grant-                   |               |
| més)                              | 1446          |
| d'Ere, dit de Breda               |               |
| Colin                             | 1454          |
| d'Ere, dit de Breda (             | 1404          |
| Augustin                          |               |
| d'Ere, dit de Bréda               |               |
| Colin                             | 1462          |
| d'Ere, dit de Bréda               | 1.02          |
| Augustin                          |               |
| d'Ere, dit de Bréda               |               |
| Colin                             | 1465          |
| d'Ere, dit de Bréda               | 1100          |
| Augustin                          |               |
| d'Ere, dit de Bréda               |               |
| Colin                             | 1470          |
| d'Ere, dit de Bréda               |               |
| Augustin                          |               |
| de Rély Huart                     | 1403          |
| de Reviel Julyen                  | 1484          |
| d'Erquisies Alexandre             | 1408          |
| d'Erquisies Alixandre             | 1406          |
| de Robiertmasure Je-              |               |
| henne (v <sup>e</sup> Colart      | 1406          |
| Delesqueux)<br>de Rochelare Ydde  | 1400          |
| de Rocque Pietre                  | 1440          |
| de Roisin Jehane (ép.             | 1400          |
| Wattier des Wasti-                |               |
| nes)                              | 1429          |
| de Roisin Jehenne (ve             | 1420          |
| Arnoul Roland)                    | 1494          |
| de Rolle Bourghe (v <sup>e</sup>  | 1454          |
| Jehan de Rume)                    | 1423          |
| Jenan de Kume)                    | 1420          |

| de Rommain Godefroy                |      |
|------------------------------------|------|
| (l'ép.)                            | 1423 |
| de Roncamp Jehan                   | 1421 |
| de Roncq Henry                     | 1428 |
| de Rong Henriet                    |      |
| de Ronq Margot                     | 1404 |
| de Roquegnies Marie                |      |
| et Philippe Dubos                  | 1469 |
| de Roquenghien Jehan               | 1453 |
| de Rosemnelle Haqui-               |      |
| net                                |      |
| de Rosemnelle Hen-                 |      |
| nete                               | 1443 |
| de Rosemnelle Cate-                |      |
| lote                               | •    |
| de Rosne Maigne (ve                |      |
| Pierart Bourdiel                   | 1457 |
| de Rossemnelle Ha-                 |      |
| quinet                             |      |
| de Rossemnelle Hen-                |      |
| riet                               | 1440 |
| de Rossemnelle Cate-               |      |
| lote                               |      |
| de Rosteleu Boudart                | 1418 |
| de Roubaix Jehan                   | 1435 |
| de Rume Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1423 |
| de Rumes Katherine                 | ]403 |
| de Rumes Jehan                     | 1406 |
| de Rumont Jehan                    | 1471 |
| de Rutenghien Jacques              |      |
| (la v <sup>e</sup> née le Pot)     | 1401 |
| de Rutenghien Hanne-)              |      |
| quin                               | 1403 |
| de Rutenghien Piéret               |      |
| de Ruthenghien Ha-)                |      |
| nequin                             | 1406 |
| de Ruthenghien Pieret              |      |
| de Ruyelles Jaques                 | 1420 |
| Dery Marguerite, dite              |      |
| de Loyaucourt                      | 1569 |
|                                    |      |

| des Ablens Catherine           | 1420 |
|--------------------------------|------|
| de Saint-Aubin Jehan           |      |
| (la v <sup>e</sup> )           | 1441 |
| de Sainthoumes Hac-            |      |
| quinet                         | 1409 |
| de Saint-Marcel Ja-            |      |
| quete                          | 1423 |
| de Saint Marsiel Cate-         |      |
| rine et Jaques Cro-            |      |
| quevillain                     | 1449 |
| de Saint-Pol Hanne-            |      |
| quin                           | 1406 |
| de Saint-Pol Hennequin         | 14C3 |
| de Saint-Pol Hanne-            |      |
| quin                           | 1404 |
| de Saint.Pol Jaquemart         | 1406 |
| de Saint-Pol Jaques            |      |
| (l'ép.)                        | 1444 |
| de Saint-Pol Jaques            | 1465 |
| de Salines Clément (la         |      |
| v <sup>e</sup> née Roussielle) | 1406 |
| des Aleus Beatrix,             |      |
| dite des Remaux                | 1428 |
| des Sartiaux Maigne            |      |
| (ép. Jehan Benoit)             | 1423 |
| Descahariez Jehenne            |      |
| (v <sup>e</sup> Jaquemart Des- |      |
| ruielles)                      | 1414 |
| d'Escamain Robert              | 1469 |
| d'Escamaing Béatris            | 1442 |
| d'Escamaing Phelippe           |      |
| (ép. divorcée de Ro-           |      |
| land de le Croix)              | 1456 |
| d'Escamaing Olivier            |      |
| (l'ép.)                        | 1427 |
| Descamps Adam, 2 ex.           | 1419 |
| Descamps Janne                 | 1452 |
| Descamps Jehan (l'ép.)         | 1452 |
| Descamps Jehenne (la           |      |
| v <sup>e</sup> née Belapporta) | 1453 |

| Descamps Marguerite              |      |
|----------------------------------|------|
| (v <sup>e</sup> Gilles Froumage) | 1419 |
| Descamps Philippe                | 1453 |
| Descamps Haquinet                |      |
| Descamps Loyset                  | 1458 |
| Descamps Gillot                  |      |
| Descamps Haquinet                |      |
| Descamps Loyset                  | 1462 |
| Descamps Gillet                  |      |
| Descamps Haquinot                |      |
| Descamps Loyset                  | 1465 |
| Descamps Loyset                  |      |
| Descamps Gillot                  | 1470 |
| des Campiaux Pierre              | 1424 |
| des Campiaux Pierre              | 1430 |
| Descarieux Jaques                | 1419 |
| Descarps Watier                  | 1401 |
| Descarp Wattier (l'ép.           |      |
| née Lebrún)                      | 1409 |
| des Catoires Piérart (la         |      |
| v <sup>e</sup> née le Hanequine) | 1405 |
| Descauffours Jehenne             |      |
| (ve Jehan du Pon-                |      |
| chiel)                           | 1437 |
| Descauld Thiéry                  | 1489 |
| Descault Jehanne (ve             |      |
| Jehan Procureur)                 | 1449 |
| Descault Sohier (l'ép.           |      |
| née Tubarde)                     | 1415 |
| Descault Lymon                   | 1427 |
| Descault Symon                   | 1427 |
| Descours Margherite              |      |
| (v <sup>e</sup> Jehan Gontier)   |      |
| 2 ex.                            | 1408 |
| Descotte Colart                  | 1427 |
| Descoche, dit de Cam-            |      |
| phaing Jehan                     | 1413 |
| des Cornes Henri                 | 1405 |
| de Seclin Coulombe               | 1438 |
| de Seclin Nicole                 | 1403 |
|                                  |      |

| 156 - |  |
|-------|--|
|-------|--|

| Desemalle Martin, dit           |        |
|---------------------------------|--------|
| du Torgoir (la v <sup>e</sup> ) | 1479   |
| de Semerpont Cathe-             |        |
| rine                            | 1411   |
| de Semerpont Jehenne            |        |
| (ép. de Godefroy de             |        |
| Rommain)                        | 1423   |
| de Semerpont Maigne             |        |
| (v <sup>e</sup> Jehan Bestman)  | 1432   |
| de Semerpont Pierre             |        |
| (l'ép.)                         | 1450   |
| de Semerpont Righaut            |        |
| (l'ép. née de Béthe-            |        |
| gnies)                          | 1420   |
| des Escarpriaulx Jen-           |        |
| nine                            | 1442   |
| des Escrepons Jehan             | 1483   |
| des Granges Gilliart (ép.       | -      |
| Jehenne Carbenée)               | 1427   |
| des Granges Denisette)          |        |
| des Granges Mariette            | 1429   |
| des Granges Denisette)          |        |
| des Granges Mariette            | 1433   |
| des Fontaines Jehenne           | 1418   |
| des Fontaines Haqui-)           |        |
| net                             |        |
| des Fontaines Jaque-            | 1433   |
| lotte                           |        |
| des Hunes Agniès (ve            |        |
| Martin Desemalle,               |        |
| dit du Torgoir)                 | 1479   |
| des Maistres Jehenne            | 1459   |
| Desmoutiers Miquiel             | 1ó24   |
| Desnoettes Jehan (l'ép.         | ) 1441 |
| Despars Jehenne (ve             |        |
| Thomas Greamme)                 | 1460   |
| Despars Jehenne                 |        |
| Despars Trion                   | 1 400  |
| Despars Colin                   | 1406   |
| Despars Andruet                 |        |

| d'Espieres Hennequin               | 1413 |
|------------------------------------|------|
| d'Espierre Evrart (et              |      |
| son ép., née Au-                   |      |
| touppet)                           | 1422 |
| d'Espierre Guérart                 | 1408 |
| d'Esplechin Angniès                | 1442 |
| d'Esplechin Jehenne(ve             |      |
| Guérart Dreet)                     | 1455 |
| d'Esplechin Haquinet               | 1410 |
| d'Esplechin Pieret                 | 1410 |
| d'Esplechin Haquinet)              | 105  |
| d'Esplechin Pieret 🥤               | 1415 |
| des Portes Jehanne (ve             |      |
| Mahieu Ogine)                      | 1503 |
| Desprez Johanne (ép.               |      |
| Jehan Chucquart,                   |      |
| 2 comptes)                         | 1469 |
| d'Esquermes Jehanne                |      |
| (v <sup>e</sup> Jehan Hauwiel)     | 1455 |
| Desquerp Jehan                     | 1420 |
| des Ruielles Agnès (v <sup>e</sup> |      |
| Monfrant Vander                    |      |
| Zorghen)                           | 1469 |
| des Ruielles Jaques (la            |      |
| ve née de Velaine)                 | 1411 |
| des Ruielles Jaque-                | 1    |
| mart (v <sup>e</sup> née Desca-    |      |
| h <b>ar</b> iez)                   | 1414 |
| des Ruielles Jaque-                |      |
| mart (la v <sup>e</sup> )          | 1469 |
| des Ruielles Thirion               |      |
| des Ruielles Cale                  | 1442 |
| des Ruielles Mariette              |      |
| des Ruielles Pierrot               |      |
| des Ruielles Mignelet              | 1487 |
| des Ruielles Margon                |      |
| des Ruyelles Pierot                |      |
| des Ruyelles Mignelet              | 1481 |
| des Ruyelles Marion                |      |
| des Remaulx Jehan                  | 1464 |
|                                    |      |

| Desreniaux Jehan (la                     |      |  |  |  |
|------------------------------------------|------|--|--|--|
| v <sup>e</sup> ) 2 comptes               | 1433 |  |  |  |
| Desrosières Jehan                        | 1459 |  |  |  |
| Dessaulx Jehan (la v <sup>e</sup> ) 1477 |      |  |  |  |
| Destables Janin                          | 1494 |  |  |  |
| de Stainquierque, dit                    |      |  |  |  |
| Villain Jehan (l'ép.                     |      |  |  |  |
| née Esquiequeline)                       | 1409 |  |  |  |
| de Stainquerque Wil-                     |      |  |  |  |
| lemme                                    | 1445 |  |  |  |
| Destarp Maigne, dite                     |      |  |  |  |
| Crespielle                               | 1442 |  |  |  |
| d'Estimbourg Mahieu                      |      |  |  |  |
| (la v <sup>e</sup> )                     | 1472 |  |  |  |
| Destrée Jehan                            | 1418 |  |  |  |
| Destreelles Mahieu (la                   |      |  |  |  |
| <b>v</b> <sup>e</sup> )                  | 1432 |  |  |  |
| Destries Ysabel (ép.                     |      |  |  |  |
| Robert de Baufru-                        |      |  |  |  |
| mez)                                     | 1414 |  |  |  |
| des Watines Hanette                      | 1410 |  |  |  |
| des Wastines Jaspar                      | 1442 |  |  |  |
| des Wastines Jehan (la                   |      |  |  |  |
| <b>V</b> <sup>e</sup> )                  | 1423 |  |  |  |
| desWastines Jehan (la                    |      |  |  |  |
| v <sup>e</sup> ) 1431                    |      |  |  |  |
| des Wastines Wattier                     | 1101 |  |  |  |
| (l'ép.)                                  | 1429 |  |  |  |
| des Wastines Pasque                      | 1100 |  |  |  |
| des Wastines Anne-                       |      |  |  |  |
| chon                                     |      |  |  |  |
| des Wastines Catron                      |      |  |  |  |
| des Wastines Haqui-                      | 1427 |  |  |  |
| net                                      |      |  |  |  |
| des Wastines Wille-                      |      |  |  |  |
| met                                      |      |  |  |  |
| des Wés Agniès                           | 1425 |  |  |  |
| des Wés Drusselet                        | 1403 |  |  |  |
| des Wès Raoul (l'ép.                     | 1100 |  |  |  |
| née Ernoulsine)                          | 1419 |  |  |  |
| Meet Marine (Marine)                     | ***0 |  |  |  |

| des Wez Maigne (v <sup>e</sup>        |      | de Vezon Maignon 1453                     |
|---------------------------------------|------|-------------------------------------------|
| Jehan de Biauvoir)                    | 1458 | de Vezon Maignon 1457                     |
| des Wez Raoul                         | 1426 | de Vezon Jaques 1418                      |
| de Taintegnies Leu-                   |      | de Vezon Jaque 1424                       |
| rens, dit Prangière                   | 1466 | de Viéraing, dit Wat-                     |
| de Thumaisnil Cate-                   |      | tier Jaques 1412                          |
| rine (v <sup>e</sup> Colard le        |      | de Viesrain Regnault 1439                 |
| Keus) 2 comptes                       | 1456 | de Viesrain Regnaut                       |
| de Thumedas Alard (la                 |      | (la v <sup>e</sup> ) 1441                 |
| v <sup>e</sup> née le Barbiresse)     | 1418 | de Villers Martin (l'ép.                  |
| de Thumedes Alard                     | 1418 | née Caillielle) 1420                      |
| de Thumedes Alart (la                 |      | Devos Thieryon 1438                       |
| v <sup>e</sup> née le Barbiresse)     | 1417 | de Vos Haquinet                           |
| de Torquoing Cathe-                   |      | de Vos Calotte   1486                     |
| rine (v <sup>e</sup> Jehan Hen-       |      | de Vos Anthonnin                          |
| bicque)                               | 1453 | de Voz Haquinot 1493                      |
| de Touwart Colart                     |      | de Voz Haquinet 1498                      |
| (l'ép. née le Mi-                     |      | de Vos Haquinot                           |
| quielle)                              | 1404 | de Vos Calote   1492                      |
| de Turby Thomas (la                   | 1101 | de Wachuel Rifflart                       |
| v <sup>e</sup> )                      | 1450 | (l'ép. née de Grant-                      |
| de Turby Thomas                       | 1400 | mez) 1411                                 |
| (2 comptes)                           | 1451 | de Wanes Andrien                          |
| de Vaucelle Nicole                    | 1476 | (la v <sup>e</sup> ) 1427                 |
| de Vauls Pierre (la v <sup>e</sup> )  | 1442 | de Wanes Jehan et                         |
| de Vaus Haquinet                      | 1410 | Agniès Macheclier 1468                    |
| de Vaux Bertran                       | 1427 | de Wargny Jaques                          |
| de Velaine Jehan                      | 1401 | (la v <sup>e</sup> ) 1446                 |
| de Velaine Jenan<br>de Velaine Maigne | 1401 | de Warbain Colart                         |
| -                                     | 1403 | (ép. Jehenne du Fayt) 1454                |
| de Velaine Magnon                     | 1409 | de Wasmes Pierre 1441                     |
| de Velaine Maigne (ve                 | 1411 | de Wasmes Pierre 1441<br>de Wasmes Pierre |
| des Ruielles Jaques)                  | 1411 |                                           |
| de Velaine Maignon                    | 1411 | (la v <sup>e</sup> ) 1441                 |
| de Velle Jehenne (ve                  | 1400 | de Wasnes Jehan (l'ép.) 1473              |
| Pierre de Heuchin)                    | 1436 | de Wasnes Jehan 1475                      |
| de Vendegies Jehan                    | 1429 | de Wasquehal Jehan                        |
| de Veson Jaquemart                    | 1409 | (la v <sup>e</sup> née Coutelière) 1421   |
| de Veson Maignon                      | 1460 | de Waudripont Arnoul                      |
| de Veson Maignon                      | 1462 | (sire) 1444                               |
| de Vezon Jehan                        | 1412 | de Waudripont Cate-                       |
|                                       |      |                                           |

1

\_

ż

rine (ve Jehan Croquevillain) 1427 de Waudripont Jehenne 1429 de Waudripont Jehenne)1423 de Waudripont Caterine de Waudripont Arnoul 1447 de Waudripont Marie de Waudripont Caterine de Wault Jehan 1441 de Werquignoel Jehan 1474 de Werymont Ingle 1478 de Wez Maigne (ép. Jehan de Lingne) 1415 de Wincre Simonnet 1478 de Wincre Haignon Í de Wingles Annechon) 1405 de Wingles Hanette 1 de Wingles Jacques (2 ex.) 1431 de Wingles Lotart 1420 de Wint Rogelet 1402 de Wittres Caterine (ép. Jehan de He-1427 nau) de Wyelle Jehenne (ép. Lotart de le 1424 Houssière) de Zomerghem, dit du 1405 Loquin Jehenne Dicembecque Jehan, dit Vas (l'ép.) 1436 Dimence, dit le Lombart Colin Dimence, dit le Lom-1416 bart Philippe Dimence, dit le Lombart Jehenne **Dimenche** Colin Dimenche Phelippette 1414 **Dimenche Hennette** 

| Dimenche, dit le Lom-                  |      |
|----------------------------------------|------|
| bart Colart                            |      |
| Dimenche, dit le Lom-                  | 1418 |
| bart Phelippe<br>Dimenche, dit le Lom- | 1418 |
| Dimenche, dit le Lom-                  |      |
| bart Jehenne                           |      |
| Dimenche Nicolas, dit                  |      |
| le Lombart                             | 1463 |
| Dindreman Anthonnin                    | 1494 |
| Dindreman Jehan                        | 1489 |
| Dodicque Haquinet                      |      |
| Dodicque Haignon                       | 1473 |
| Dodicque Marion                        | 1473 |
| Dodicque Jaquelote                     |      |
| Dodicque Jaquelote                     | 1484 |
| Dognies Gilles                         | 1445 |
| Donette Jehenne (v <sup>e</sup>        |      |
| Pierre de Vauls)                       | 1442 |
| Donet Miquiel                          | 1472 |
| Dore Robiert (sire)                    | 1467 |
| Dorée Colle (vº Ma-                    |      |
| this Delecroix)                        | 1446 |
| Dorée Jehenne (v <sup>e</sup> Ja-      |      |
| ques de Wargny)                        | 1446 |
| Doremus Jehan                          | 1401 |
| Doremuis Piérart                       | 1401 |
| Doret Willaume (l'ép.)                 | 1424 |
| Doret Jehenne et Je-                   |      |
| han de Lens                            | 1486 |
| d'Orque Angniès (ve                    |      |
| de Jehan du Mez)                       | 1460 |
| Dotengis Mathieu                       | 1440 |
| dou Bausoit Angniès                    | 1427 |
| dou Bos Jehenne (ép.                   |      |
| Piérart Plumecocq)                     | 1416 |
| dou Bourg Colart                       | 1427 |
| dou Bourq Jehanne                      |      |
| (v• Henri Brediel)                     | 1402 |
| Doubtet Ernoul (l'ép.)                 | 1428 |
| Doubtet Ernoul (l'ép.)                 | 1429 |

— 160 —

.

| dou Chaigniel Hen-)                | г      | Dubar Gossart, dit le             |         |
|------------------------------------|--------|-----------------------------------|---------|
| nequin                             |        | Brasseur                          | 1451    |
| dou Chaigniel Ja-                  | 1408   | Dubar Haquinet)                   | 1401    |
| quemin                             |        | Dubar Pierot                      | 1460    |
| Douchement Janette                 | 1496   | Dubar Jehenne                     | 1400    |
| Doudin Miquelet                    | 1431   | Dubos Dierin                      | 1439    |
| -                                  | 1431   |                                   | 1495    |
| Doudin Miquelet<br>Doudin Willemme | 1443   | du Bos Hennequin                  |         |
| dou Frasne Jehan.                  | 1421   | du Bos Piéret                     | 1413    |
|                                    | 1449   | du Bos Annechon                   |         |
| dit Fusiel (la v <sup>e</sup> )    | 1449   | du Bos Cateron                    | 1 170   |
| dou Gardin Jaquemin                | 1403   | du Bos Henry                      | 1470    |
| dou Gardin Hannette                |        | du Bos Jaspart (l'ép.)            | 1486    |
| dou Gardin Jehenne                 |        | du Bos Jaspard                    | 1487    |
| (ve de Jehan Sotin)                | 1401   | du Bos Jehan                      | 1412    |
| dou Gardin Phelip-                 |        | du Bos Jehan                      | 1420    |
| part (l'ép. née de le              |        | du Bos Jehan                      | 1447    |
| Pie <b>rre</b> )                   | 1415   | du Bos Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1464    |
| Doullare Jehenne (ép.              |        | du Bos Jehane (ép.                |         |
| Jehan du Quesne)                   | 1417   | Jaques d'Ennetières)              | 1457    |
| dou Maresquiel Mar-                |        | du Bos Jehenne (v° de             |         |
| guerite (ve de Gille               |        | Pierre Haine)                     | 1421    |
| Vigreus)                           | 1403   | du Bos Jehenne, dite              |         |
| dou Moulin Jehan (la               |        | Potine (v <sup>e</sup> Jaque-     |         |
| v <sup>e</sup> )                   | 1446   | mart Desruielles)                 | 1469    |
| dou Pont Fremin                    | 1401   | du Bos Magne                      | 1419    |
| dou Postich Magne                  |        | du Bos Marion                     |         |
| (v <sup>e</sup> de Jehan Martin)   | 1402   | du Bos Margot                     |         |
| dou Pryen Jaquemart                |        | du Bos Anthonin                   | 1496    |
| (l'ép. Jehanne Schoq)              | ) 1415 | du Bos Philippot                  |         |
| dou Puch Ysabiel (ve               |        | du Bos Belotte                    |         |
| de Pierre le Petit                 |        | du Bos Philippe et                |         |
| <b>Ma</b> istre)                   | 1407   | Marie de Roquegnies               | 1469    |
| Douredoing Jehane                  |        | du Bos Piérart                    | 1414    |
| (an Rolland Boidin)                | 1433   | du Bos Raoul                      | 1404    |
| Doutruisson Hennequin              |        | du Bos Regnauld (2 ex.)           | 1419    |
| Doutruisson Henriet                | 1402   | du Bos Simon (la ve               |         |
| Douxamis Luppart                   | 1420   | née Darras)                       | 1412    |
| Dreet Guérart (la v <sup>e</sup> ) | 1455   | du Bos Simon (la v <sup>e</sup>   | - 1 . ~ |
| Druart, dit de Haspre              |        | née Darras)                       | 1415    |
| Gilliart                           | 1415   | du Bos Simon                      | 1410    |
|                                    | 1      |                                   | 1100    |

۱

| du Bos Willemet                              | 1472  |
|----------------------------------------------|-------|
| Duboz Jehan, dit Rif-<br>flard               | 1428  |
| du Breucq Haquinet                           | 1417  |
| du Breucq Hanette )<br>du Broecq Jehan, dit  |       |
| du Courbos                                   | 1438  |
| du Broecq Jehan (la v <sup>e</sup> )         | 1494  |
| du Broecq Marghe.                            |       |
| rite (ép. Jehan Adam)                        | 1415  |
| du Broecquet Jehanne                         |       |
| (v <sup>e</sup> Piérart Vraniel)             | 1431  |
| du Bruille Ysabiel (v <sup>e</sup>           |       |
| de Jehan Canet)                              | 1402  |
| du Bus Denis (l'ép.)                         | 1468  |
| du Bus Jehan (la v <sup>e</sup> )            | 1423  |
| du Cambge Hues                               | 1448  |
| du Casteler Haquinet                         | 1445  |
| du Casteler Saintine                         |       |
| du Cardenoit Maigne                          |       |
| (ve Lotart Trentesolz)                       | 1445  |
| du Carlin Jehan (l'ép.)                      | 1459  |
| du Castiel Haquinet                          | 1 400 |
| du Castiel Bertremin                         | 1460  |
| du Castiel Hanette                           |       |
| du Clermortier Gilles                        | 1459  |
| (la v <sup>e</sup> )<br>du Crocquet Jaque et | 1409  |
| Willaume Collet                              | 1468  |
| du Croquet Jehan (l'ép.)                     |       |
| duGardin Caterine(ép.                        | 1420  |
| Colart Boutepois)                            | 1427  |
| du Gardin Cateron                            | 1410  |
| du Gardin Gilliart                           | 1420  |
| du Gardin Gilliart                           | 1466  |
| du Gardin Jehan                              | 1434  |
| du Gardin Jehan, dit                         |       |
| Morel                                        | 1444  |
| du Gardin Marie (ve                          |       |
| Jaques de Maubray)                           | 1458  |
| ANNALES. X.                                  |       |
|                                              |       |

| du Fayt Jehenne (ép.                     |       |
|------------------------------------------|-------|
|                                          | 1454  |
| du Four Jehan                            | 1412  |
| du Four Jehan                            | 1465  |
| du Frasne Collette                       |       |
| du Frasne Collette<br>du Frasne Henriet  | 1486  |
| du Frasne Annechon                       |       |
| du Frasne Henriot                        | 1491  |
| du Frasne Jaquemart                      | 1481  |
| du Fresnoit Guille-                      |       |
| bert, dit de Loyau-                      |       |
| court                                    | 1462  |
| du Hamiel Jaques                         | 1407  |
| Dujardin Agniès (ép.                     |       |
| Jehan de Nouvauville)                    | 1440  |
| du Jaurien Jehan                         | 1453  |
| du Joncquoit Baudart                     |       |
| (la v <sup>e</sup> )                     | 1440  |
| du Masich Jehan                          | 1464  |
| du Maresch Jehan (la                     |       |
| v <sup>e</sup> née de Chierench)         | 1402  |
| du Marescq Hanette                       |       |
| du Marescq Catron<br>du Marescq Haquinet | 1432  |
| du Marescq Haquinet                      |       |
| du Marescq Jaquette                      |       |
| du Marès Grard (sei-                     |       |
| gneur) (l'ép.)                           | 1454  |
| du Mares Hanette                         |       |
| du Mares Cathelotte                      | 1429  |
| du Mares Haquinet                        |       |
| du Mares Jaquette                        |       |
| du Marez Haquinet                        | 1435  |
| du Marez Jaquete ∫                       | 1100  |
| du Marès Haquinet                        | 1440  |
| du Marès Jacques )<br>du Marès Jaquemart |       |
| du Marès Jaquemart                       | 1415  |
| du Marès Jehan (la v°                    | 1.150 |
| née Wafflart)                            | 1453  |
| du Marès Mahieu                          | 1499  |
| du Marès Chonnette                       | _     |
| 1                                        | 1     |

— 162 —

| du Marez Marguerite               |              | du Moustier Henri                  |              |
|-----------------------------------|--------------|------------------------------------|--------------|
| (ép. Florent d'Ai-                |              | (l'ép. née de Braffe)              | 1404         |
| guemont)                          | 1417         | du Parq Anthonne                   | 1404         |
| du Mez Ausselet)                  | 1411         | du Parq Jehan                      | 1420         |
| du Mez Catron                     | 1426         | du Parcq Piéronne(ép.              | 1420         |
| du Mez Catron                     |              | Jehan Denis                        | 1424         |
| du Mez Mariette                   | 1415         |                                    | 1424         |
|                                   | 1410         | du Piroit Guérard                  |              |
| du Mez Ausselet                   | 1494         | du Planoit Jehane                  | 1475<br>1430 |
| du Mez Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1434<br>1459 | du Planoit Jehenne                 | 1430         |
| du Mez Jehan                      | 1            | du Ploich Lotart                   |              |
| du Mez Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1469         | du Ploich Catherine                | 1404         |
| Dumilastre Belotte                | 1427         | du Ploich Hacquinet                |              |
| Dumilastre Catron                 |              | du Ploich Masset                   |              |
| Dumont Jaque (ve                  |              | du Ploich Masset                   |              |
| Jacques Colchon(2ex.)             | )1433        | du Ploich Haquinet                 | 1409         |
| du Mont Piérart (l'ép.            |              | du Ploich Jaquelotte               |              |
| née de Rassoncamp)                | 1420         | du Ploich Willemet                 |              |
| du Molin Jacques                  | 1496         | du Ploich Masset                   |              |
| du Molin Sainte (ép.              |              | du Ploich Haquinet                 | 1412         |
| Hoste Galyen)                     | 1441         | du Ploich Jaquelotte               |              |
| du Moliniel Henri                 | 1410         | du Ploich Willemet                 |              |
| du Mortier Grardin 🚶              | 1426         | du Ploich, les quatre              |              |
| du Mortier Haquinet)              |              | enfants de Piérart                 | 1404         |
| du Mortier Haquinet,              |              | du Ponchel Jehan                   |              |
| dit de Thumedes                   | 1429         | (l'ép.)                            | 1423         |
| du Mortier Jaques (la             |              | du Ponchiel Absalon                |              |
| v <sup>e</sup> née Wettine)       | 14]8         | (la v <sup>e</sup> )               | 1445         |
| du Mortier Luc                    | 1453         | du <sup>-</sup> Ponchiel Balthazar | )            |
| du Mortier, dit de                |              | du Ponchiel Chres-                 | 1403         |
| Thumedes Simon                    |              | tiennette                          |              |
| du Mortier, dit de                |              | du Ponchiel Ernoulet               | J            |
| Thumedes Guérard                  | 1420         | du Ponchiel Chres-                 | )            |
| du Mortier, dit de                | 1420         | tiennette                          | 1413         |
| Thumedes Maignon                  |              | du Ponchiel Jaspart                | (            |
| du Mortier, dit de                |              | du Ponchiel Ernoulet               | J            |
| Thumedes Haquinet                 |              | du Ponchiel Jehan (la              |              |
| du Moulin Fierin                  | 1413         | ∇ <sup>e</sup> )                   | 1437         |
| du Moulin Marie (ép.              |              | du Ponchiel Jehenne                | 1408         |
| Jehan Bousin)                     | 1420         | du Ponchiel Maigne                 |              |
| du Moullin Mahieu                 | 1415         | (ép. Ernoul Lamit)                 | 1430         |
|                                   |              |                                    |              |

•

-

| du Ponchiel Maigne                   |               |
|--------------------------------------|---------------|
| (v <sup>e</sup> Jaquemart Des-       |               |
| prez)                                | 1476          |
| du Pond Jennon                       | 1500          |
| du Pont Daniel                       | 1466          |
| du Pont Marion                       | 1488          |
| du Pont Thomas                       | 1488          |
| du Puch Angniès (ép.                 |               |
| Jehan Descamps)                      | 1452          |
| du Puch Arnoul                       | 1435          |
| du Puch Maigne et                    |               |
| son ép. Colart Fiévet)               | 1404          |
| du Puch Souffye (ép.                 |               |
| Jehan Regnart)                       | 1406          |
| du Pret Caterine (ve                 |               |
| Jaquemart Blantpain)                 | 1425          |
| du Pret Estene                       | 1443          |
| du Pret Haquinet                     | 1465          |
| Dupret Hennette                      | 1427          |
| du Pret Jaquemart                    | 1402          |
| du Pret Jean                         | 1 <b>42</b> 2 |
| du Pret Jehan, dit Co-               |               |
| chefer                               | 1492          |
| du Pret Pierre                       | 1469          |
| du Pret Pierre                       | 1469          |
| du Pret Pollet                       | 1420          |
| du Pret Piérart (la v <sup>e</sup> ) | 1425          |
| du Quesne Jaquemart                  | 1425          |
| du Quesne Jehan (l'ép.               |               |
| née Doullare)                        | 1417          |
| du Quesne Jehan                      | 1427          |
| du Quesne Piéronne(ve                |               |
| Jehan Cambier, dit                   |               |
| Moriel)                              | 1446          |
| du Quesne Maigne (ve                 |               |
| Gilles de le Croix)                  | 1409          |
| du Quesnoy Arnoul (la                |               |
| v°)                                  | 1437          |
| du Reux Jehenne (ve                  |               |
| Thierile Saige)                      | 1458          |
|                                      |               |

| du Rieu Godefroy                   | 1456         |
|------------------------------------|--------------|
| du Rieu Haquinet                   | 1452         |
| du Rieu Jaquemart                  | 1471         |
| du Rieu Jennon                     | 1480         |
| du Rieu Haquinet)                  | 1400         |
| du Rieu Jennon 👌                   | 1484         |
| du Rieu Haquinet)                  | 1404         |
| du Roes Agniès                     | 145 <b>6</b> |
| du Rosut Landre et                 |              |
| Arnoul de Qain-                    |              |
| ghien, dit le Ducque               | 1452         |
| du Sart Bauduin                    | 1405         |
| du Sart Noël                       | 1480         |
| du Sart Pieret )                   | 1421         |
| du Sart Ernoulet (                 |              |
| du Sart Pieret )                   | 1423         |
| du Sart Ernoulet)                  | 1 120        |
| du Sart Pieret 🚶                   | 1424         |
| du Sart Ernoulet)                  |              |
| du Sart Pieret                     | 1426         |
| du Saubos Willemet                 |              |
| du Saubos Haquinet                 | 1468         |
| du Saubos Druet                    |              |
| du Tilloel Catherine,              |              |
| dite Francequine                   | 1441         |
| du Tilloel Jehan                   | 1450         |
| du Tilloy Pierre                   | 1417         |
| du Torgois Simon                   | 1442         |
| du Torgoir Haquinet                | 1456         |
| du Torgoir Estievenet              |              |
| du Torgoir Jehan, dit              |              |
| Mulmaistre                         | 1455         |
| du Triès Haquinet                  | 1416         |
| du Triès Haquinet                  | 1429         |
| du Triès Simonet                   | 1423         |
| du Triez Janette                   | 1496         |
| du VivierCoppart(l'ép.             | 1400         |
| née Boussarde)                     | 1420         |
| du Vivier Coppart, dit             | 1440         |
| le Tourtelier (la v <sup>e</sup> ) | 1446         |

| du Vivier Huart (l'ép. |      |
|------------------------|------|
| née Hellin)            | 1419 |

#### E

| Elois Piettrequin<br>Elois Hanequin<br>ErnoulsineMaigne(ép. | 1470 |
|-------------------------------------------------------------|------|
| de Raoul des Wès)                                           | 1419 |
| Escaillart Maignon                                          | 1403 |
| Escamelot Hennette                                          | 1433 |
| Escamelot Jehan (la v <sup>e</sup> )                        |      |
| Escarpriel Loys                                             | 1481 |
| Espaignette Margue-                                         |      |
| rite (ép. Jehan Car-                                        |      |
| dauwe)                                                      | 1410 |
| Espinocque Margue-                                          |      |
| rite (ép. Simon Cor-                                        |      |
| nut)                                                        | 1402 |
| Espoussarde Magne                                           | 1404 |
| Esquiequeline Jehan                                         |      |
| (ép. Jehan de Stain-                                        |      |
| quierque dit Villain)                                       | 1409 |
| Esquiequeline Marie                                         |      |
| (ve Jehan de Grant-                                         |      |
| rain)                                                       | 1462 |
| Estalufuelle Jehenne                                        |      |
| (ép. Jehan de Quar-                                         |      |
| mont)                                                       | 1438 |
| Estievene, dit le Brai-                                     |      |
| leur Jacques                                                | 1420 |
| Estoquelin Jehan                                            | 1426 |
| Estourmy Jehan (l'ép.                                       |      |
| née Rahier)                                                 | 1404 |
| Evrard Estienne (la v <sup>e</sup> )                        | 1489 |
|                                                             |      |

## F

Fastre Jaquemart (la v<sup>e</sup>) 1483 Faussarde Fremine

— 164 —

| (ép. Colart Castel-                       |              |
|-------------------------------------------|--------------|
| lain)                                     | 1413         |
| Fauviel Jaquemart                         | 1439         |
| Fauvielle Mehaut (ve                      |              |
| Gilles Tacquet)                           | 1431         |
| Fenin Simonnet                            | 1481         |
| Ferdemolin Jehan (la v                    | °) 147ð      |
| Ferdemolin Marion                         | ]            |
| Ferdemolin Pierot                         | } 1489       |
| Ferdemolin Augustin                       | )            |
| Fiefvée Jehenne (ve                       |              |
| Jehan Ferdemolin)                         | 1476         |
| Fierment Alard (ép.                       | 1450         |
| Jehanne de Mélan)<br>Fiévet Colart et son | 1453         |
|                                           | 1404         |
| ép. née du Puch)<br>Fiévet Jaquemart      | 1404<br>1420 |
| Fiévet, dit de Chièvre                    | 1420         |
| Jaques (la v <sup>e</sup> née             |              |
| Morielle)                                 | 1420         |
| Fiévée Ysabiel (ép.                       | 1420         |
| Pierre de le Motte)                       | 1415         |
| Finaude Marie (ve                         |              |
| Jacques Bernart)                          | 1435         |
| Flamens Jehan, dit                        |              |
| Patin                                     | 1462         |
| Flan Guillaume                            | 1483         |
| Flan Willemet<br>Flan Jehenne             |              |
| Flan Jehenne                              | 1479         |
| Flan Marion                               |              |
| Flandrine Bauduin                         | 1410         |
| Flocquette Maigne                         |              |
| (ve Jaques de Hel-                        |              |
| lemmes)                                   | 1414         |
| Florart Haquinet                          |              |
| Florart Pierot                            | 1460         |
| Florart Colin                             |              |
| Florart Kalotte )<br>Florie Jehenne (ép.  |              |
| Florie Jehenne (ép. Jehan Brunel          | 1431         |
| venali Druhot                             | 1401         |

| Foison Willemine (ve                 |       |
|--------------------------------------|-------|
| Mahieu le Roy)                       | 1452  |
| Folet Jehan (l'ép.)                  | 1427  |
| Follie Jehan                         | 1474  |
| Folque, dit de le Nef                |       |
| Colard                               | 1418  |
| Fontaine Haquinet                    | 1477  |
| Fontaine Symon                       | 1468  |
| Forest Oudart                        | 1468  |
| Fortin Colin                         | 1 (90 |
| Fortin Jaquemine 👌                   | 1489  |
| Fortin dit le Lom-                   |       |
| bart Jaquet                          |       |
| Fortin dit le Lom-                   |       |
| bart Marion                          |       |
| Fortin dit le Lom-                   | 1488  |
| bart Simonne (                       | 1400  |
| Fortin dit le Lom-                   |       |
| bart Chonnette                       |       |
| Fortin dit le Lom-                   |       |
| bart Perinotte                       |       |
| Fortin dit le Lom-                   |       |
| bart Jaquet                          |       |
| Fortin dit le Lom-                   | 1491  |
| bart Agnès                           | 1451  |
| Fortin dit le Lom-                   |       |
| bart Piéronne                        |       |
| Foucques Hennette)                   | 1426  |
| Foucques Belotte 🥤                   | 1420  |
| Foucquet Jehan                       | 1423  |
| Fournier Miquiel                     | 1428  |
| Fournier Ysabiel (ép.                |       |
| Jehan Carette)                       | 1479  |
| Frappet Mathieu                      | 1492  |
| Frappet Haquinot                     | 1494  |
| Frappet Leurenche                    |       |
| Freghin Thomas                       | 1461  |
| Frommage Colart (la v <sup>e</sup> ) | 1433  |
| Froumage Gilles (la                  |       |
| v <sup>e</sup> née Descamps)         | 1419  |
|                                      |       |

| Fugane Piettre                  | 1475 |
|---------------------------------|------|
| Fuiant Jehan                    | 1415 |
| Fuyant Jehan (la v <sup>e</sup> |      |
| née Galette)                    | 1420 |
| Fuyant Jehan                    | 1462 |
| Fuyant Jehan (2 ex.)            | 1463 |
| Fuyrette Jehenne (ép.           |      |
| Gilles le Senescal)             | 1413 |

#### G

| Gabet Pieres           | 1411 |
|------------------------|------|
| Galette Jehenne (ve    |      |
| Jehan Fuyant)          | 1420 |
| Gadebert Leurence )    |      |
| Gadebert Calotte       | 1491 |
| Gadebert Haquinot      |      |
| Gadebiert Miquelet     | 1443 |
| Gadebiert Miquelet     | 1448 |
| Gadiffière Jehane (ép. |      |
| Jehan Stomacre)        | 1432 |
| Gaillarde Mahieue      | 1420 |
| Gaillet Willaume       | 1485 |
| Gallant Jehane         |      |
| Gallant Guiot          |      |
| Gallant Haquinot       | 1473 |
| Gallant Flourette      |      |
| Gallant Marion         |      |
| Goudelin Gillot        | 1474 |
| Goudelin Martinet)     | 14/4 |
| Gallant Jehenne        |      |
| Gallant Guiot          |      |
| Gallant Haquinot       | 1474 |
| Gallant Fleurette      |      |
| Gallant Marion         |      |
| Gallant Guiot          |      |
| Gallant Haquinot       | 1476 |
| Gallant Marion         | 1470 |
| Gallant Florette       |      |
|                        |      |

| Gallant Guiot<br>Gallant Haquinot}   | 1478 |
|--------------------------------------|------|
| Gallant Florette                     | 1410 |
| Gallet Jehan (l'ép.                  |      |
| née de Crespin)                      | 1404 |
| Galois Gillet, 2 comptes             |      |
| Galois Margot                        |      |
| Galois Henriet                       | 1430 |
| Galois Hanette.                      | 1400 |
| Galois Belotte                       |      |
| Galyen Hoste (l'ép.)                 | 1441 |
| Gans Sarre )                         |      |
| Gans Denise                          | 1487 |
| Gans Vallentin                       |      |
| Gargatte Jehan (la ve                |      |
| née Hocquette ou                     |      |
| Hocquet)                             | 1407 |
| Gargate Quintin (la v <sup>e</sup> ) | 1442 |
| Gasquegnolle Jehanne                 |      |
| (ve Quentin Beudin)                  | 1449 |
| Gasquegnolle Thomas                  |      |
| (la v <sup>e</sup> )                 | 1438 |
| Gasquegnolle Leurin)                 |      |
| Gasquegnolle Leu-                    |      |
| rence                                | 1469 |
| Gasquegnolle Chris-                  |      |
| tiennette                            |      |
| Gazielle Angniès (ve                 |      |
| Jehan Maldenrée,                     |      |
| dit de le Courbe)                    | 1448 |
| Germez Pierre                        | 1435 |
| Genois Jehan (l'ép.)                 | 1475 |
| Ghalande Maigne (ve                  |      |
| Jehan Quicret)                       | 1407 |
| Ghalet Gilles                        | 1404 |

Gharcenet Jehan

Ghave Jehenne (ép. Lottart de Labliel)

Ghedine Jehenne (ép. Regnault Regnier) 1422

1413

1428

— 166 —

| Ghenoie Marie (ép.                   |       |
|--------------------------------------|-------|
| Ector Caudarle)                      | 1449  |
| Ghienne Loiquin                      | 1472  |
| Ghobiert Jehanne (v° de              |       |
| Mahieud'Avredoing)                   | 1402  |
| Ghodart, dit Bouchier                |       |
| Jehan (la v <sup>e</sup> née de      |       |
| Bondues)                             | 1415  |
| Ghossoul, dit Pottier                |       |
| Jehan                                | 1404  |
| Ghossoul, dit Potier                 |       |
| Jehan (la v <sup>e</sup> née de      |       |
| le Lungne)                           | 1405  |
| Gigart Jehan (la v <sup>e</sup> )    | 1486  |
| Glaiot Jehan                         | 1453  |
| Glicet Ghosset                       | 1401  |
| Glichet Gossart                      | 1404  |
| Gloriarde Marguerite                 |       |
| (ép. Ector Caude-                    |       |
| colle)                               | 1429  |
| Gobert Jehan (sire)                  | 1441  |
| Gobert Nicaise                       | ] 484 |
| Godault Nicaise, dit                 |       |
| Picart(la v <sup>c</sup> )2 comptes  | 1465  |
| Goddescaud Mahieu                    | 1419  |
| Godefroit Jehan                      | 1401  |
| Godescault Mahieu (la                |       |
| v <sup>e</sup> née de Malry)         | 1419  |
| Godrie Gossart                       | 1472  |
| Goille Haquinet                      |       |
| Goille Haquinet<br>Goille Jaquelotte | 1443  |
| dome maneue                          |       |
| Golle Jaquemart et                   |       |
| Catherine Hains                      | 1440  |
| Gontier Hennette )                   | 1410  |
| GontierJaquette ∫                    | 1110  |
| Gonthier Gilles (la v°               |       |
| née le Cressonne)                    | 1402  |
| Gonthier Gilles (la ve               |       |
| née de le Rue)                       | 1420  |
|                                      |       |

| Gontier Jehan (la v <sup>e</sup>        |              |
|-----------------------------------------|--------------|
| née Descours) 2 ex.                     | 1408         |
| Gontière Maigne (ép                     |              |
| Jehan Roussiel)                         | 1424         |
| Gorgart Jehan                           | 1403         |
| Gosse Henry                             | 1491         |
| Gosse Jehan                             | 1466         |
| Gosse Raisse (l'ép.                     |              |
| née de le Cap-                          |              |
| pielle)                                 | 1402         |
| Gosset Jehan (la ve                     |              |
| née N Philippe)                         | 1403         |
| Gossiel Haquinet                        | 1455         |
| Gossiel Haquinet                        |              |
| Gossiel Gillot                          | 1445         |
| Gossiel Rollandin                       |              |
| Gossiel Haquinet                        |              |
| Gossiel Gillot                          | 1447         |
| Gossiel Rollandin                       |              |
| Goudalier Jehan (l'ép.                  |              |
| née Martine, dite                       |              |
| Nève)                                   | 1420         |
| Goudallier Jehan                        | 1433         |
| Goudas Guérardin                        | 1441         |
| Goudas Willemme                         | 1436         |
| Goudelin Gillot                         | 1470         |
| Goudelin Martinet 🖌                     | 1410         |
| Goudelin Gillot                         | 1479         |
| Goudelin Martinet ∫                     | 1410         |
| Gourdine Jehenne (ve                    |              |
| Jehan Commère)                          | 1427         |
| Grainsart Jehan (l'ép.                  |              |
| née de Brugelettes)                     | 1419         |
| Greamme Thomas (la                      |              |
| v <sup>e</sup> )                        | 1460         |
|                                         |              |
| Gredin Thomas                           | 1427         |
| Gredin Thomas<br>Grenler Jehan (l'ép.   | 1427         |
|                                         | 1427<br>1403 |
| Grenler Jehan (l'ép.                    |              |
| Grenler Jehan (l'ép.<br>née de Cambray) | 1403         |

| Grullois Haquinet        | 1463  |
|--------------------------|-------|
| Grullois Rougelet        | 1100  |
| Grullois Haquinet        | 1468  |
| Grullois Rogelet ∫       | 1400  |
| Grumel Jaquemart (l'ép.) | 1436  |
| Grumelière Jehenne       | 1417  |
| Guillamme Jehan          | 1458  |
| Guillebert Marie (ép.    |       |
| Jehan Mie)               | 1455  |
| Guillebert Piérart       | 1449  |
| Guillemme Jehan (la      |       |
| ve)                      | 1484  |
| Guiselin Gillart         | 1439  |
| Guyotte Hennette         | 1431  |
| Guyotte Hennette         | ] 434 |
|                          |       |

### H

| Habote Béatris (v <sup>e</sup> |      |
|--------------------------------|------|
| Nicaise Mathieu)               | 1460 |
| Hacart Jaquemart               | 1418 |
| Haccart Catherine (ve          |      |
| Jehan Dessaulx)                | 1477 |
| Haccart Rogier                 | 1491 |
| Hachiquete Catherine           |      |
| (v <sup>e</sup> Baudart du     |      |
| Joncquoit)                     | 1440 |
| Hackart Jehan                  | 1431 |
| Hacquarde Jehenne              | 1456 |
| Hacquet Jehan                  | 1413 |
| Haguigne Jehan                 | 1421 |
| Haiguigne Annette)             | 1425 |
| Haiguigne Oudin                | 1420 |
| Haine Pierre (la ve            |      |
| née du Bos)                    | 1421 |
| Hains Catherine et             |      |
| Jaquemart Golle                | 1440 |
| Haloghet Colart                | 1427 |
| Haloghet Haquinet              | 1433 |
| Haneberde Jehenne              | 1423 |
|                                |      |

| Haneuse Jehan (l'ép.               | 1    | Hele Haquinot                    |
|------------------------------------|------|----------------------------------|
| née Leducq)                        | 1417 | Hele Loys                        |
| Hanoulette Maigne                  | 1425 | Hele Hennette                    |
| Hanouse Jehan (l'ép.               |      | Hele Haquinet                    |
| née Bertoulle)                     | 1416 | Hele Margot                      |
| Hanouse Maigne (v <sup>e</sup>     |      | Hele Pierot                      |
| Miquiel Moutton)                   | 1469 | Hele Catron                      |
| Hanique, dit le Frui-              |      | Hele Crisot                      |
| tier, Jaquemart                    | 1414 | Hele Pieronnelle                 |
| Hansse Adam (la v <sup>o</sup>     |      | Hele Pierot                      |
| née de le Motte)                   | 1419 | Hele Margotine                   |
| Haquart Jehan                      | 1418 | Hele Cattelotte                  |
| Hardie Maigne (v <sup>e</sup>      |      | Hele Caisot                      |
| Pierart Dupret)                    | 1425 | Hele Pieronnelle                 |
| Hardis Caterine                    | 1431 | Helle Willaume                   |
| Hardis Jaquette 👌                  | 1431 | Hellin Maigne (ép.               |
| Hardit Colart                      | 1455 | Huart du Vivier)                 |
| Hardit Huart (l'ép. née            |      | Hellin Marguerite                |
| le Clercq)                         | 1402 | Hellin Wattier                   |
| Hardit Huart                       | 1426 | Helline Anne (v <sup>e</sup> Je- |
| Hasart Grart                       | 1445 | han Sauvaige)                    |
| Haubert Piérart (la                |      | Henerart Leurens                 |
| - v <sup>e</sup> )                 | 1469 | Hennebicque Jehan                |
| Haucque Grard                      | 1475 | (la v <sup>e</sup> )             |
| Haucque Olivet                     | 1477 | Hennebicque Colin                |
| Hauwiel Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1455 | Hennebicque Jaque-               |
| Hauwill Jehan                      | 1455 | min                              |
| Havart Jehenne (v <sup>e</sup>     |      | Hennette Jehenne (v <sup>e</sup> |
| Jehan Vreet)                       | 1450 | Thery de le Ha-                  |
| Haye Jaquemart                     | 1428 | maidde) 2 comptes                |
| Hazarde Maigne (v <sup>e</sup>     |      | Herbet Jehan (la v <sup>o</sup>  |
| Jehan Pietre)                      | 1443 | née Boutillière)                 |
| Hazart Haquinet                    | 1419 | Herbet Jehan                     |
| Hazart Hacquinet                   | 1423 | Herce Haquinot                   |
| Hazart Haquinet                    | 1427 | Herencq Piérart                  |
| Hazart Jehan (la v <sup>e</sup> )  | 1423 | Hergaut (?) Jehan                |
| Hazart Loys (la v <sup>e</sup> )   | 1433 | Hergotte Angniès(ve Je-          |
| Hecquet Willemme                   | 1453 | han de Saint Aubin)              |
| Hédiart (les enfants               |      | Herrencq Haquenot                |
| de Ghillebert)                     | 1412 | Herrencq Jaquelotte              |
| ,                                  |      | ,                                |

\_

| Hannial Jacus (me Ja             |      |
|----------------------------------|------|
| Hespiel Jaque (vº Je-            |      |
| han de Courcelles)               | 1469 |
| Hillette Jehenne (v <sup>e</sup> |      |
| Thomas de le Sauch)              | 1443 |
| Hocquet Jehan                    | 1424 |
| Hocquette Marguerite             |      |
| (ve Jehan Gargatte)              | 1407 |
| Hodelle Marie (ép.               |      |
| Jehan du Carlin)                 | 1459 |
| Hogher Bauduin (l'ép.)           | 1476 |
| Hongherie Colart                 | 1428 |
| Houbane Jaques                   | 1483 |
| Houbane Phelippet                | 1420 |
| Houbanne Hacquinet               | 1406 |
| Hounourée Jehenne                | 1422 |
| Huart Catherine (v <sup>e</sup>  |      |
| Jehan Grenu)                     | 1455 |
| Hughes Clais                     | 1481 |
| Huguelin Jehan                   | 1435 |
| Huonne Margherite                | 1419 |
| Huquedieu Marie                  | 1403 |
| Hurtault Simonne (ve             |      |
| Jehan Gigart)                    | 1486 |
| Hustin Alart                     | 1463 |
| Hustin Gillart (l'ép.)           | 1441 |
|                                  |      |

### J

| Jamare Pierre                      | 1402 |
|------------------------------------|------|
| Jaumont Colart                     | 1450 |
| Jaumont Jehan                      | 1427 |
| Jehan Henin                        |      |
| Jehan Haquinet                     | 1427 |
| Jehan Piere                        |      |
| Johannes Jehan                     | 1427 |
| Jolit Jehan (l'ép. née             |      |
| Belledame)                         | 1411 |
| Jollit Gilliart                    | 1419 |
| Joseph Gilles (la v <sup>e</sup> ) | 1452 |

| Josse ou Ghosse An-     |      |
|-------------------------|------|
| gnotte                  | 1406 |
| Joveniel Colart (la v°) | 1480 |
| Joveniel Jaques (ép.    |      |
| Jehanne de Cour-        |      |
| chielles)               | 1415 |
| Joveniel Colinet        |      |
| Joveniel Elaine         | 1490 |
| Joveniel Pierechon      | 1450 |
| Joveniel Annotte        |      |
| Juielle Ysabiel (ve     |      |
| Jehan Lion)             | 1402 |
| Juliane Jaquemin        |      |
| Juliane Piéret          | 1414 |
| Julart Haquinet         |      |
| Julart Cattron          | 1409 |
| Julart Mariette         |      |
| Jularde Marie (ép.      |      |
| Jaquemart Grumel)       | 1436 |
| Jullyen Lotart          | 1401 |

#### K

| Kilpincq Josse      | 1421 |
|---------------------|------|
| Kaye Maigne (ve An- |      |
| drien de Wanes)     | 1427 |

## L

| Labourée Mariette      | 1426 |
|------------------------|------|
| Lachier Estévenart     | 1421 |
| Lachier Ysabiel et Je- |      |
| han Martin, dit Po-    |      |
| terie                  | 1458 |
| Laisiet Calotte        | 1488 |
| Laissiet Jaquemart     | 1443 |
| Lalart Henry (l'ép.    |      |
| née de Lannoit)        | 1419 |

\_ 170 \_

| Lalose Jaque                        | 1470   | Langle Haquinet )                |      |
|-------------------------------------|--------|----------------------------------|------|
| Lamberde Maigne (ve                 | 1110   | Langle Maignon                   |      |
| Raoulin de Filières)                | 1431   | Langle Pieret                    | 1425 |
| Lambert Jehan (et son               | 1101   | Langle Jaquelotte                |      |
| ép. D <sup>elle</sup> Jehenne de    |        | Lapostolle Jaquemart             | 1420 |
| Gauraing dit du                     |        | Larbache Jehan                   | 1416 |
| Quesne)                             | 1411   | Lasne Jaquemart                  | 1426 |
| Lambert Hennequin )                 |        | Le Amand Jaquemart               | 1406 |
| Lambert Gervais                     |        | Le Bacre Tribus                  | 1469 |
| Lambert Franchois                   | 1411   | Le Bacre Tribus                  | 1477 |
| Lambert Deniset                     |        | Le Bacre Zegre et Ca-            | 1111 |
| Lambert Haquinet )                  |        | therine Lammis                   | 1468 |
| Lambert Gervais                     |        | Le Backre Jehan                  | 1445 |
| Lambert Franchois                   | 1415   | Le Blancq Henry (la              | 1110 |
| Lambert Deniset                     |        | v° née Darras)                   | 1413 |
| Lambert Hennequin                   |        | Le Blancq Jehan (la 🕶            |      |
| Lambert Franchequin                 | 1416   | Le Barbieur Haquinet             | 1427 |
| Lambert Deniset                     |        | Le Barbieur Jaquemar             |      |
| Lambert Hennequin                   |        | Le Barbieur Piéret               | ,    |
| Lambert Franchequin                 | 1418   | Le Barbieur Jacquette            | 1402 |
| Lambert Deniset                     | ·····. | Le Barbiresse Jehenne            |      |
| Lammis Catherine et                 |        | (v <sup>e</sup> AlartdeThumedes) | 1417 |
| Zegre le Bacre                      | 1468   | Le Barbiresse Jehenne            |      |
| Lamit Ernoul (l'ép.)                | 1430   | (veAlartdeThumedes)              | 1418 |
| Lamit Robin )                       |        | Le Beghe Maigne (ép.             |      |
| Lamit Alison                        | 1437   | Jehan du Ponchel)                | 1423 |
| Lampot Henry (la v <sup>c</sup> )   | 1471   | Le Benoîtier, dit du             | 1100 |
| Lamour Ydde (v <sup>e</sup> de      |        | Coquet Gilles                    | 1405 |
| Jehan de Haupreny                   |        | Le Berruyère Jehenne             | 1100 |
| dit le Pointre)                     | 1419   | (ép. Piérart Malet)              | 1414 |
| Landaise Agniès (v <sup>e</sup>     |        | Le Bidau Hennette                | 1427 |
| Jehan Delecroix)                    | 1436   | Le Blancq Haquinet               | 1412 |
| Landrieu Jehan (la v <sup>e</sup> ) |        | Le Blancq Henri                  | 1412 |
| 2 comptes                           | 1449   | Le Bler Richarde)                |      |
| Landrieu Marguerite                 |        | Le Bler Mariette                 | 1413 |
| (ve Jehan Oston)                    | 1474   | Le Bler Richarde)                |      |
| Langelée Piéret                     |        | Le Bler Mariette                 | 1405 |
| Langelée Jaquelotte                 | 1427   | Le Bonne Jehenne                 | 1453 |
| Langhore Jehenne (ve                |        | Le Bouchier Maigne               |      |
| Jehan Wicart)                       | 1427   | Le Bouchier Haquinet             | 1440 |



| Le Boulenghière, dite              | 1               | Le Cat Mi  |
|------------------------------------|-----------------|------------|
| de Marques Marie                   | 1419            | Le Cat Col |
| Le Breton Jehenne                  | 1473            | Le Cat Lo  |
| Le Broecq Maigne(ép.               |                 | Le Cat Lo  |
| Jehan Rudant)                      | 1422            | Le CatGui  |
| Le Broult Jehenne (ép.             |                 | Le Caudre  |
| Bauduin Hogher)                    | 1476            | Le Caudre  |
| Le Brun Catherine (ép.             |                 | Le Clercq  |
| Watier Descarp)                    | 1409            | Le Clerc J |
| Le Brun Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1431            | Le Clercq  |
| Le Brun Jehanne (ve                |                 | Huart H    |
| Jehan Landrieu) 2 c.               | 1449            | Le Clercq  |
| Le Brun Jehenne (v <sup>e</sup>    |                 | Gui Cou    |
| Jehan dou Frasne                   |                 | Le Clercq  |
| dit Fusiel)                        | 1449            | Le Clercq  |
| Le Brun Margotine                  | 1488            | Le Coc dit |
| Le Brun Simonnet                   |                 | Calotte    |
| Le Brun Hanette                    | 1471            | Le Coc dit |
| Le Brun Haignon )                  |                 | Haquinc    |
| Le Buffetier Hanequin)             | 1402            | Le Coc dit |
| Le Buffetier Collecte ∫            | -               | Margoti    |
| Le Buffetier Colette               | 1404            | Le Coc dit |
| Te Duitetter Colette               | <sup>1404</sup> | Haignon    |
| Le Carlier Henri                   | 1409            | Le Coc dit |
| Le Carlier Jaque                   | 1460            | Jaquelo    |
| Le Carlier Willemet                | 1427            | Le Cocq (  |
| Le Carlier Haquinet                | •               | Collart ]  |
| Le Carlier Jacquette               | 1442            | Le Cocq Je |
| Le Carlier Henriet                 | 1442            | guechin    |
| Le Carlier Annechon                |                 | Le Cocq M  |
| Le Caron Jehan                     | 1427            | Le Cocq al |
| Le Cat Colart                      | 1427            | Calotte    |
| Le Cat Annotte                     |                 | Le Cocq al |
| Le Cat Miquelot                    | 1486            | Haquine    |
| Le Cat Collechon                   |                 | Le Cocq al |
| Le Cat Loyset                      |                 | Margoti    |
| Le Cat Annotte, 2 c.               |                 | Le Cocq al |
| Le Cat Micquelot                   | 1487            | Haignon    |
| Le Cat Collechon                   |                 | Le Cocq al |
| Le Cat Loyset                      |                 | Jaquelot   |
|                                    |                 |            |

| Le Cat Miquelot)                           |       |
|--------------------------------------------|-------|
| Le Cat Collechon                           | 1488  |
| Le Cat Loyset                              |       |
| Le Cat Loyset                              | 1497  |
| Le CatGuilleme)<br>Le Caudrelière Caterine | 1471  |
| Le Caudrelière Caterine                    | 1428  |
| Le Caudrelier Maigne                       | 1452  |
| Le Clercq Inglequin                        | 1405  |
| Le Clerc Jehan                             | 1485  |
| Le Clercq Jehanne (ép.                     |       |
| Huart Hardit)                              | 1402  |
| Le Clercq Martine(ép.                      |       |
| Gui Cousin)                                | 1414  |
| Le Clercq Loyquin )                        | 1452  |
| Le Clercq Annechon                         | 1402  |
| Le Coc dit d'Aguechin                      |       |
| Calotte                                    |       |
| Le Coc dit d'Aguechin                      |       |
| Haquinot                                   |       |
| Le Coc dit d'Aguechin                      | 1476  |
| Margotine                                  |       |
| Le Coc dit d'Aguechin                      |       |
| Haignon                                    |       |
| Le Coc dit d'Aguechin                      |       |
| Jaquelotte                                 |       |
| Le Cocq Caterine (v <sup>e</sup>           |       |
| Collart Florin)                            | 1479  |
| Le Cocq Jehan dit Da-                      |       |
| guechin                                    | 1485  |
| guechin<br>Le Cocq Marguerite              | 1480  |
| Le Cocq al. Aguechin                       |       |
| Calotte                                    |       |
| Le Cocq al. Aguechin                       |       |
| Haquinet                                   |       |
| Le Cocq al. Aguechin                       | 1 400 |
| Margotine                                  | 1469  |
| e Cocq al. Aguechin                        |       |
| Haignon                                    |       |
| e Cocq al. Aguechin                        |       |
| Jaquelotte                                 |       |
|                                            |       |

•

| Le Cocq Piérart                       | 1433 |
|---------------------------------------|------|
| Le Cocq Piérart (la v <sup>e</sup> )  | 1440 |
| Le Comte Jehenne et                   |      |
| Gilles Thuriel                        | 1423 |
| Le Conte Nicole                       | 1447 |
| Le Conte Nicole(maistre)              | 1450 |
| Le Conte Pierre (la v <sup>e</sup> )  | 1479 |
| Le Contesse Jehanne                   |      |
| (ép. de Laubiel Jac-                  |      |
| ques)                                 | 1420 |
| Le Cordier Leurens                    | 1426 |
| Le Couletier Jehan                    | 1440 |
| Le Coulletier Jehan                   | 1440 |
| Le Cressonne Jaque                    |      |
| (v° de Gille Gonthier)                | 1402 |
| Le Crich Haquinet                     |      |
| Le Crich Grardin                      |      |
| Le Crich Colin                        | 1408 |
| Le Crich Ernoulet                     |      |
| Le Crich Loyset                       |      |
| Le Crich Mariette                     | 1419 |
| Le Cruloise Angniès                   | 1415 |
| Le Cuch Grard                         | 1465 |
| Le Cuer Pierre                        | 1407 |
| Le Dangereulx Leu-                    |      |
| rens (la v <sup>e</sup> )             | 1482 |
| Le Dieule Hennette                    | 1434 |
| Le Dieule Hennette                    | 1442 |
| Le Dieuele Jehan                      | 1406 |
| Le Dieule Roland (la v <sup>e</sup> ) |      |
| Le Dormeur Simon                      | 1458 |
| Le Douillière Jehenne                 | 1423 |
| Le Douch Colart                       | 1435 |
| Le Douch Magne (ép.                   |      |
| Colart Leleu)                         | 1431 |
| Le Drue Jehenne (ve                   |      |
| de Jaquemart le                       |      |
| Pippre)                               | 1420 |
| Le Ducq Jehenne (ép.                  |      |
| Jehan Haneuse)                        | 1417 |

|  | 1 | 72 |  |
|--|---|----|--|
|--|---|----|--|

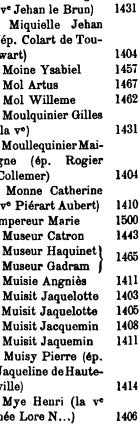
| Le Ducq Marguerite                  |      |
|-------------------------------------|------|
| (v <sup>e</sup> Jehan Buletet)      | 1415 |
| Le Dur Jehan                        | 1405 |
| Le Gallant Jehenne                  |      |
| Le Gallant Guyot                    |      |
| Le Gallant Haquinot                 | 1471 |
| Le Gallant Flourette                |      |
| Le Gallois Margot                   | 1489 |
| Le Gallois Haignon                  | 1409 |
| Le Garchonnière Je-                 |      |
| henne (ép. Jehan                    |      |
| Martel)                             | 1440 |
| Le Grant Hennette                   | 1422 |
| Legrant Haignon                     | 1488 |
| Legrant Margot                      | 1400 |
| Legrant Marguerite                  | 1498 |
| Legrant Margot                      | 1497 |
| Legrand Jehan                       | 1499 |
| Legris Jehan                        | 1476 |
| Legrut Adam                         | 1480 |
| Le Faveresse Jehenne                |      |
| (ép. Pierre Dele-                   |      |
| prée)                               | 1427 |
| Lefebvre Henry                      | 1443 |
| Lefebvre Marguerite                 |      |
| (ép. Gilliart de                    |      |
| Quinghien)                          | 1425 |
| Le Fèvres Arnoul                    | 1489 |
| Le Fevre Agnès (ép.                 |      |
| Willaume de le                      |      |
| Forge)                              | 1419 |
| Le Fèvre Bauduin (la                |      |
| V°)                                 | 1457 |
| Le Fèvre Sarre (v <sup>e</sup> Je-  |      |
| han le Blancq)                      | 1453 |
| Le Fèvre Christophine               | 1470 |
| Le Fèvre Denis (la v <sup>e</sup> ) | 1481 |
| Le Fevre Enguerant                  | 1413 |
| Le Fèvre Guillaune (la              |      |
| v <sup>e</sup> )                    | 1500 |
|                                     |      |

| Le Fevre Hannequin             | 1401  |
|--------------------------------|-------|
| Le Fevre Hannequin             | 1406  |
| Le Fevre Hannequin             | 1412  |
| Le Fèvre Henri                 | 1453  |
| Le Fevre Hennequin             | 1404  |
| Le Fevre Jaquemin              | 1406  |
| Le Fevre Mariette              | 1406  |
| Le Fèvre Jehan, dit le         |       |
| Convers                        | 1427  |
| Le Fèvre Jehan                 | 1468  |
|                                | 1 400 |
| Le Fèvre Haquinet              | 1460  |
| Le Fèvre Janin )               | 1.450 |
| Le Fèvre Calotte               | 1472  |
| Le Fèvre Jehan                 | 1401  |
| Le Fèvre Maigne                | 1433  |
| Le Fèvre Marguerite            | 1426  |
| Le Flameng Jehan (la           |       |
| ve née de le Bare)             | 1406  |
| Le Flamenghe Ansne)            | 1430  |
| Le Flamenghe Brixe             |       |
| (ép. Willaume le               |       |
| Normand)                       | 1419  |
| Le Flamenghe Brixe             |       |
| (v <sup>e</sup> Willemme le    |       |
| Normand dit le                 |       |
| Flameng)                       | 1433  |
| Le Flamenghe Maigne            | 1410  |
| Le Flamenghe Maigne            |       |
| (v <sup>e</sup> Quintin Gar-   |       |
| gatej                          | 1442  |
| Le Flamenghe, dite de          |       |
| Compiengne                     | 1420  |
| Lefort Olivier                 | 1445  |
| Lefrancq Marie                 | 1435  |
| Le Halière Jehenne             | 1411  |
| Le Hanequine Angniès           |       |
| (v <sup>e</sup> Piérart Desca- |       |
| toires)                        | 1404  |
| Le Haze Jehan                  | 1464  |
|                                | 1101  |

| Le Henry Jaquemart                  |      |
|-------------------------------------|------|
| (l'ép. divorcée de)                 | 1487 |
| Le Loir, dit Dassonle-              |      |
| ville Béatrix                       | 1412 |
| Lehourt Martin (la v <sup>e</sup> ) | 1475 |
| Le Hut Gérardin                     | 1476 |
| Le Hut Jehenne (v <sup>e</sup>      |      |
| Martin le Hourt)                    | 1475 |
| Le Hut Haquinet                     | 1440 |
| Lejonc Jehan                        | 1440 |
| Le Josne Ghertrud                   |      |
| (ép. divorcée de Ja-                |      |
| quemart le Henry)                   | 1487 |
| Le Josne Haquinot                   |      |
| Le Josne Pierechon                  | 1478 |
| Le Josne Katelotte                  | 1110 |
| Le Josne Janette                    |      |
| Le Jovene Haquinet                  | 1445 |
| Le Jovene Caisot                    |      |
| Le Jovene Marquelotte               | 1450 |
| Le Jovene Margot                    | 1100 |
| Le Jovene Pollet                    |      |
| Lekaron Jehan (ép.                  |      |
| Maigne Leroy)                       | 1427 |
| Lekeux Colard (la v <sup>e</sup> )  |      |
| 2 comptes                           | 1456 |
| Le Keux Haquinet                    | 1408 |
| Le Keux Piéronne (v°                |      |
| Estienne Raudoul)                   | 1491 |
| Le Kien Jehan (la ve                |      |
| née de la Bruan-                    |      |
| drie)                               | 1412 |
| Le Kien Pierre                      | 1402 |
| Le Leu Cateron                      | 1408 |
| Le Leu Cateron                      | 1413 |
| Le Leu Catron                       | 1403 |
| Le Leu Hannette                     | 1404 |
| Le Leu Billon                       |      |
| Le Leu Jehan, dit Des-              |      |
| campes                              | 1457 |

- 174 -

| Le Leu Jehan                    | 1487 | Le Marissel Jehan (la            |       |
|---------------------------------|------|----------------------------------|-------|
| Le Leu Lotart (l'ép.            |      | v <sup>e</sup> née Cambette)     | 1418  |
| née Carpentier)                 | 1420 | Le Marissel Jehenne              |       |
| Le Leu Lotart (l'ép.)           | 1431 | (v <sup>e</sup> Colart de Honge- |       |
| Le Loncq Jehan (l'ép.           | _    | rie)                             | 1462  |
| née de le Noe)                  | 1404 | Le Marissiel Angne-              |       |
| Le Loncq Jehan                  | 1405 | chon                             | 1402  |
| Le Long Maignon )               |      | Le Marissiel Annechon            | 1401  |
| Le Long Gillette                | 1403 | Le Merchier Jehan                | 1466  |
| Le Loucier Franchoise           | 1.00 | Le Merchière Maigne              | 1420  |
| Le Loucier Jennette             | 1497 | Le Merchiere Pasque              |       |
| Le Louchier, dit de la          | '    | dite de Coulongne                |       |
| Hugerie Jaques                  | 1406 | (v <sup>e</sup> Jehan le Brun)   | 1431  |
| Le Louchière Jehenne            |      | Le Miquielle Jehan               |       |
| (v <sup>e</sup> Henri Prévost)  | 1416 | (ép. Colart de Tou-              |       |
| Le Louchière Jehenne            |      | wart)                            | 1404  |
| (v <sup>e</sup> Robert de       |      | Le Moine Ysabiel                 | 1457  |
| Mortaigne, dit                  |      | Le Mol Artus                     | 1467  |
| d'Espierre)                     | 1441 | Le Mol Willeme                   | 1462  |
| Le Louchière Marie              | •••• | Le Moulquinier Gilles            | 1.0-  |
| (v <sup>e</sup> Miquiel de Mau- |      | (la v <sup>e</sup> )             | 1431  |
| de)                             | 1422 | Le Moullequinier Mai-            | 1 101 |
| Le Machon Ernoul                | 1422 | gne (ép. Rogier                  |       |
| Le Maicresse Cathe-             | 1122 | Collemer)                        | 1404  |
| rine                            | 1415 | Le Monne Catherine               |       |
| Le Maire Hamé                   | 1434 | (v <sup>e</sup> Piérart Aubert)  | 1410  |
| Le Maire, dit Fouriel           | 1101 | Lempereur Marie                  | 1500  |
| Jehen                           | 1412 | Le Museur Catron                 | 1443  |
| Le Maire Jehenne (v°            | 1112 | Le Museur Haquinet               |       |
| Henry Lampot)                   | 1471 | Le Museur Gadram                 | 1465  |
| Le Maire Maignon                | 1450 | Le Muisie Angniès                | 1411  |
| Le Maire Martin (la             | 1400 | Le Muisit Jaquelotte             | 1403  |
| V <sup>e</sup> )                | 1468 | Le Muisit Jaquelotte             | 1405  |
| Le Maire Martin                 | 1469 | Le Muisit Jacquemin              | 1408  |
| Le Maire Oulfart                | 1455 | Le Muisit Jaquemin               | 1411  |
| Le Maistre Roland               | 1400 | Le Muisy Pierre (ép.             | 1411  |
| Le Maistre, dit de Bru-         | 1151 | Jaqueline de Haute-              |       |
| ges Jehan                       | 1409 | ville)                           | 1414  |
| Le Maistre Miquiel              | 1416 | Le Mye Henri (la v <sup>e</sup>  | 1414  |
| Le Maistre Pierre               | 1472 | née Lore N)                      | 1406  |
| To maide of tell o              | 1710 | 1160 LOIG M                      | 1 400 |



| Le Naem Teri (l'ép.)  | 1445 | Le Paret Marie                  |               |
|-----------------------|------|---------------------------------|---------------|
| Le Naen Théry (l'ép.) | 1439 | Le Paret Richarde               | 1414          |
| Le Nait Pierre        | 1428 | Le Paret Margrite               | 1414          |
| Le Neckere Catherine  |      | Le Paret Agnès                  |               |
| (ve Guillaume Le      |      | Le Paret Margritte              | 1417          |
| Fèvre)                | 1500 | Le Paret Angniès                | 1417          |
| Le Normand Willem-    |      | Le Paret Hanette                | 1 (10         |
| me (et Brixe de       |      | Le Paret Maignon 💧              | 1419          |
| Flamenghe, son ép.)   | 1419 | Le Parmentier Jaque-            |               |
| Le Normand Willem-    |      | mart                            | 1457          |
| me, dit le Flameng    |      | Le Paon Jehan                   | 1469          |
| (l'ép.)               | 1433 | Le Pelet Jehan                  | 14 <b>2</b> 2 |
| Le Normande Margue-   |      | Leprebstre Mahieu               | 1435          |
| rite (ép. de Jehan    |      | Lepestre Daniel (l'ép.)         |               |
| de le Rivière)        | 1401 | (2 comptes)                     | 1425          |
| Le Normant Haquinet   |      | Le Prestre Katherine            |               |
| 2 comptes             | 1450 | (ép. Jehan Genois)              | 1475          |
| Le Normant Willem-    |      | Le Petit Maistre(Pier-          |               |
| me, dit le Flameng    | 1433 | re (la v <sup>e</sup> née dou   |               |
| Lepaistre Jehan       | 1426 | Puch)                           | 1407          |
| Le Paret Haquinet,)   |      | Le Pinesse Jehenne              | 1427          |
| 2 comptes             | 1400 | Le Pippre Jaquemart             |               |
| Le Paret Ansellet,    | 1403 | (la ve née le Drue)             | 1420          |
| Le Paret Catron,      |      | Le Prinche Angnies              |               |
| Le Paret Anselet      | 1407 | (ép. Jehan de Biau-             |               |
| Le Paret Catron       | 1407 | mont)                           | 1414          |
| Le Paret Mariette     |      | Le Prinche Gilles               | 1427          |
| Le Paret Richardine   | 1407 | Le Prinche Jehan (la            |               |
| Le Paret Margot       | 1407 | v° née Bernard)                 | 1407          |
| Le Paret Angnechon    |      | Lepot Jehan                     | 1426          |
| Le Paret Mariette     |      | Le Pot Marie (v <sup>e</sup> de |               |
| Le Paret Richarde     | 1408 | Jacques de Ruten-               |               |
| Le Paret Margot       | 1100 | ghien)                          | 1401          |
| Le Paret Agnechon     |      | Le Pot Pierre                   | 1401          |
| Le Paret Mariette     |      | Le Pot Piérart                  | 1445          |
| Le Paret Richardine   | 1409 | Le Pot Pieret                   | 1433          |
| Le Paret Margot       | 1409 | Le Pot Piéret                   | 1437          |
| Le Paret Angnechon    |      | Le Pot Pieret                   | 1429          |
| Le Paret Ansiel       | 1414 | Le Pot Anechon $\int$           | 1100          |
| Le Paret Cotin 🔰      | 1414 | Le Quien Piérrart               | 1484          |
|                       |      |                                 |               |

| - 176 - | - | 1 | 7 | 6 |  |  |
|---------|---|---|---|---|--|--|
|---------|---|---|---|---|--|--|

| Le Quien Willemme                     | 1458 | Le Seelier Haquinot          | 1481 |
|---------------------------------------|------|------------------------------|------|
| LeQuientillière Jehen-                |      | Le Sellier Ostelart          | 1432 |
| ne (v <sup>e</sup> Théri Pen-         |      | Le Senescal Gille (l'ép.     |      |
| sée)                                  | 1418 | née Fuyrette)                | 1413 |
| Le Quientilleur Pié-                  |      | Le Senescal Jehan            | 1402 |
| rart (l'ép. née Pain-                 |      | Le Siellier Haquinet         | 1483 |
| levet)                                | 1405 | Le Siellier Jehan            | 1427 |
| Le Rasseneur Piérart                  | 1416 | Le Siellier Gilles           | 1428 |
| Le Rebrassie Marie                    | 1427 | L'Espessier Ghui             | 1403 |
| Le Roy Enguerrant                     | 1441 | Le Soyeur Nicaise            | 1419 |
| Le Roy Jehan                          | 1428 | Le Soyeur Nicaise (l'ép.     |      |
| Le Roy Jehenne (v <sup>e</sup>        |      | née Alavaine)                | 1419 |
| Ansiau de Bruïelle)                   | 1418 | Le Staive Maigne             | 1416 |
| Le Roy Jehenne (v <sup>e</sup>        |      | Lestraingne Arnoul           | 1442 |
| Thomas Gasque-                        |      | Le Tailleur Alixandre        |      |
| nolle)                                | 1438 | (v <sup>e</sup> Jehan Désre- |      |
| Le Roy Lotart                         | 1404 | maux (2 comptes)             | 1433 |
| Le Roy Mahieu (la v <sup>e</sup> )    | 1452 | Le Tailleur Jeban            | 1417 |
| Le Roy Maigne (ép.                    |      | Le Tailleur Pasquette        | 1412 |
| Jehan le Karon)                       | 1427 | Le Telière Maigne (ve        |      |
| Le Roy Philippart                     |      | Jaquemart Tacquet)           | 1424 |
| (l'óp.)                               | 1464 | Le Tourneur Jehan            | 1427 |
| Le Roy Piérart (la v <sup>e</sup> )   | 1431 | Le Tourneur Jaqueman         |      |
| Le Rudre Marguerite                   |      | Leudel Collard et            |      |
| (ép. Jehan Ogive)                     | 1435 | Anne Cordière                | 1468 |
| Le Sage Jehan (la v <sup>e</sup> )    | 1490 | Leurens dit de Wau-l         |      |
| Le Saige Martin                       | 1453 | dimont Jaquelotte            |      |
| Le Saige Simonnet                     | 1491 | Leurens dit de Wau-          |      |
| Le Saige Simonnet                     | 1495 | dimont Ernoulet              | 1422 |
| Le Saige Thiéri (la v <sup>e</sup> )  | 1458 | Leurens dit de Wau-          |      |
| Le Saint Colart (la v <sup>e</sup>    |      | dimont Catron                |      |
| née Cracquelin)                       | 1402 | Leurens dit de Wau-)         |      |
| L'Escohier Jaque-)                    |      | drimons Ernoulet             |      |
| min -                                 | 1410 | Leurens dit de Wau-          | 1432 |
| L'Escohier Sallemon                   |      | drimons Catelote             |      |
| Le Secq Phelippe (v <sup>e</sup>      |      | Leuwetel Phelippe            |      |
| Alard de Helcou-                      |      | dite de Bray (ép.            |      |
| wez)                                  | 1485 | Gilles Ongheret)             | 1428 |
| L'Escuiere Marie (ép.                 | -    | Le Vairier Jehan (la v       |      |
| Roussiel Jehan)                       | 1414 | Le Vanyer Grart              | 1415 |
| · · · · · · · · · · · · · · · · · · · |      |                              |      |
|                                       |      |                              |      |

.

| Le Varlet Jehan dit            |      |
|--------------------------------|------|
| Hacquart                       | 1429 |
| Le Varlet Jehan dit            |      |
| Hakart (la v°)                 | 1445 |
| Le Vasseur Piérart             | 1449 |
| Le Vesque Mahieuet             | 1430 |
| Le Vesque Marie                | 1431 |
| Le Viel Jacotin                | 1474 |
| Le Viel Jacotin                | 1481 |
| Le Viel Jehan                  | 1429 |
| Le Viel Colin                  | 1428 |
| Le Viel Hanette)               | 1420 |
| Le Viel Collin                 | 1431 |
| Le Viel Hennette)              | 1401 |
| Le Viel Pieronnelle)           | 1459 |
| Le Viel Jaquelotte             | 1409 |
| Le Vasseur Colinet             | 1459 |
| Le Vasseur Haignon)            | 1409 |
| Le Viel Willemet)              |      |
| Le Viel Jaquette               | 1465 |
| Le Viel Jacot                  |      |
| Le Viel Willemet               |      |
| Le Viel Jaquette }             | 1468 |
| Le Viel Jacot                  |      |
| Le Viel Willemet               | 1471 |
| Le Viel Jacotin                | 14/1 |
| Le Vieswarier Jehan            |      |
| dit le Pinier                  | 1451 |
| Le Voirier Jehan               | 1420 |
| Le Vrier Baudart               | 1426 |
| Le Vroult Willem (ép.          |      |
| Piéronne Thiébegot)            | 1417 |
| Le Vrout Oste                  | 1422 |
| Le Wantier Jehan (la           |      |
| ve)                            | 1432 |
| Le Wantier Mahieu (la          |      |
| ve née Boinenffant)            | 1413 |
| Le Wauquier Jaquemart          |      |
| Le Werke Clare (v <sup>2</sup> |      |
| Jehan Bekart)                  | 1418 |
| ANNALES. X.                    |      |
|                                |      |

| Lion Jaquemart, (2                 |       |
|------------------------------------|-------|
| comptes)                           | 1458  |
| Lion Jaquemin                      | 1401  |
| Lion Jehan (la v <sup>e</sup> née  |       |
| Juielle)                           | 1402  |
| Libert Lotart                      | 1413  |
| Libiert Jehan (la ve               |       |
| née de Loyaucamp)                  | 1405  |
| Lohiniel Haquinet                  | 1419  |
| Lohiniel Hannequin)                | 1 400 |
| Lohiniel Beillon 🧳                 | 1403  |
| Lohiniel Jehan                     | 1401  |
| Lohinniel Beillon                  | 1408  |
| Lohinniel Haquinet)                | 1400  |
| Loir Catherine (ép.                |       |
| de Jehan de Lattre)                | 1420  |
| Lokarde Ysabel                     | 1419  |
| Lombarde Jehenne (ve               |       |
| Pierre Leconte)                    | 1479  |
| Lombart Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1492  |
| Lonclo Terry (la v <sup>e</sup> )  | 1436  |
| Losquegnoel Jaque-                 |       |
| mart                               | 1409  |
| Loste Arnoulet                     | 1492  |
| Loste Arnoulet                     | 1500  |
| Louviel Loiset                     |       |
| Louviel Haignon                    | 1478  |
| Louviel Calotte                    |       |
| Louviel Loiset                     |       |
| Louviel Haignon                    | 1478  |
| Louviel Calote                     |       |
| Louviel Haignon                    |       |
| Louviel Jaquelotte                 | 1486  |
| Louviel Jacquette                  |       |
| Louviel Benoitte                   |       |
| Louviel Jaquette                   | 1494  |
| Louviel Benoitte)                  |       |
| Lucdor Colart                      | 1431  |
| Lyon Haquinet (                    | 1471  |
| Lyon Marquette)                    |       |
| 1                                  | 9     |

## – 178 —

\_

#### M

|                                     | •    |
|-------------------------------------|------|
| Machelier Agniès et                 |      |
| Jehan de Wanes                      | 1468 |
| Macheclier Haquinet                 | 1409 |
| Macheclier Alardon                  |      |
| Macheclier Jehan (l'ép.)            | 1429 |
| Macheclier Jehan (l'ép.)            | 1429 |
| Macheclier Piérart                  | 1462 |
| Macquelin Haquinet)                 | 1458 |
| Macquelin Haignon                   | 1400 |
| Macquet Jaquemin                    | 1437 |
| Macquet Jehan                       | 1478 |
| Maille Juliane (ve                  |      |
| Willaume Mauleu)                    | 1401 |
| Malamet Miquiel                     | 1438 |
| Maldenrée Jehan, dit                |      |
| de le Courbe (la v <sup>e</sup> )   | 1448 |
| Malet Piérart (l'ép.                |      |
| née le Berruyère)                   | 1414 |
| Malines Jehan (la v <sup></sup> )   | 1467 |
| Malomme Haquinet                    | 1427 |
| Malomme Annechon                    | 1427 |
| Mambours Huart (la ve)              | 1440 |
| Mambours Haquinet                   | 1446 |
| Mambours Jaquelotte)                | 1440 |
| Mambours Yde (ve                    |      |
| Gillart de le Croix)                | 1465 |
| Manans Marguerite                   | 1438 |
| Mandelare Bietremieu                | 1434 |
| Maniscart Coppin                    | 1411 |
| Manmoute Oudart                     | 1441 |
|                                     | 1455 |
| Mantiel Christophe<br>Mantiel Jehan | 1428 |
| Mantiel Willaume                    | 1427 |
| Mantielle Yde (ép.                  |      |
| Jehan Folet)                        | 1427 |
| Marcet Anthonne                     | 1475 |
| Marchant Colart                     | 1439 |
|                                     |      |

| Marchant Godefroy      | 1469 |
|------------------------|------|
| Marchet Antonin        | 1469 |
| Marchet Miquelet)      | 1100 |
| Marchois Estevenart    | 1402 |
| Marchois Hanette       |      |
| Marchois Piéronne      | 1419 |
| Marchois Catron        | 1110 |
| Marchois Agnechon      |      |
| Marissal Antoine       | 1494 |
| Marissal Anthonne      | 1496 |
| Marissal Piérart       | 1483 |
| Marissal Jaspardin     |      |
| Marissal Jennette      | 1498 |
| Marissal Margotine     |      |
| Marissiel Angniès (ve  |      |
| Colart Bosquet)        | 1453 |
| Marliers Jehenne       | 1464 |
| Marselle Denis         | 1439 |
| Martel Jehan (l'ép.)   | 1440 |
| Martel Jehan           | 1449 |
| Martin Gillart (l'ép.) | 1485 |
| Martin Jehan (la ve    |      |
| née dou Postich)       | 1402 |
| Martin Jehan (l'ép.)   | 1445 |
| Martin Jehan, dit Po-  |      |
| terie et Ysabiel La-   |      |
| chier                  | 1458 |
| Martin Pierre          | 1407 |
| Martine, dite Neve     |      |
| Catherine (ép. Je-     |      |
| han Goudalier)         | 1420 |
| Mascault Estienne      | 1486 |
| Masenghe Jehenne       | 1462 |
| Mathieu Nicaise (la    |      |
| v <sup>e</sup> )       | 1460 |
| Mathon Estevenin       | 1405 |
| Maton Baudars (l'ép.)  | 1439 |
| Maudois Jehan          | 1402 |
| Maudoise Jehenne (ép.  |      |
| Lotart de le Loseric)  | 1402 |



| Maudoise, dite de Ve-                   |       |
|-----------------------------------------|-------|
| laine Maigne                            | 1415  |
| Maughier Jaquemart                      | 1418  |
| Maughière Jehenne                       | 1435  |
| Mauleu Willaume (la                     | 1400  |
| v° née Maille)                          | 1401  |
| Maumuchet Gillet                        | 1401  |
| Maumuchet Colin                         |       |
|                                         | 1490  |
| Maumuchet Haignon<br>Maumuchet Simonnet |       |
|                                         | 1 400 |
| Maupoivre Raoul                         | 1423  |
| Mauvisin Jehan (la v <sup>e</sup> )     | 1469  |
| Mauvoisin Jehan                         | 1419  |
| Mauvoisin Jehan                         | 1420  |
| Mayquin Jaque                           | 1408  |
| Mazenghe Daniël                         | 1402  |
| Meurant Catherine                       |       |
| (v <sup>e</sup> Jehan Carpentier)       | 1441  |
| Meurisse Jehan                          | 1482  |
| Merlin Ysabel (ép.                      |       |
| Philippart Le Roy)                      | 1464  |
| Merrie Jehenne                          | 1443  |
| Mestiel Mahousset)                      | 1496  |
| Mestiel Calotte                         | 1490  |
| Michiel Haquinet                        | 1426  |
| Mie Jehan (l'ép.)                       | 1455  |
| Milot Jehan                             | 1428  |
| Monnart Lotart                          | 1449  |
| Monnette Jaque (ve                      |       |
| Jaquemart Bosquet)                      | 1453  |
| Monnier Dierin                          | 1416  |
| Monnier Jehan                           | 1481  |
| Monnine Ysabiel (ve                     |       |
| Jehan Escamelot)                        | 1427  |
| Monocque Estienne                       | 1452  |
| Morel Caisot                            | 1465  |
| Morel Jehan (2 comptes)                 |       |
| Moriel Caisot                           | 1466  |
| Moriel Gilles                           | 1427  |
| Moriel Jacques                          | 1421  |
| MULICI VAVYUCS                          | 1440  |

| Moriel Jehan                         | 1419 |
|--------------------------------------|------|
| Moriel, dit Chopeho                  |      |
| Jehan                                | 1483 |
| Moriel Regnault                      | 1449 |
| Morielle Jehanne                     | 1402 |
| Morielle Ysabiel (ve                 |      |
| Jaques Fiévet, dit                   |      |
| Chièvre)                             | 1420 |
| Mouleron Colin                       | 1435 |
| Mouleron Alardin                     | 1400 |
| Moulle Marie                         | 1402 |
| Moulle Nicolle (la ve                |      |
| née de Haudion)                      | 1411 |
| Moulle Roddes (                      | 1450 |
| Moulle Jehan ∫                       | 1400 |
| Moulle Pierre (                      | 1454 |
| Moulle Jehan f                       | 1101 |
| Moulleronne Jehanne                  |      |
| (ép. Colard Bosquet)                 | 1418 |
| Mousque Watier                       | 1482 |
| Moustarde Jaquemart                  |      |
| (l'ép. née de Biau-                  |      |
| vais)                                | 1405 |
| Moustarde Jaquemart                  | 1408 |
| Moustarde Jehanne(v <sup>e</sup>     |      |
| Jehan Poilevacque)                   | 1469 |
| Mouton Jelian                        | 1472 |
| Mouton Miquiel                       | 1429 |
| Moutton Miquiel (la v <sup>e</sup> ) | 1469 |
| Mucet Noël                           | 1433 |
| Muelembroucke Jehenne                | 1484 |
| Muisie Caterine (ve                  |      |
| Willemme Varlet)                     | 1438 |
| Mulleman Liévin                      | 1414 |
| Musart Gosse                         | 1411 |
| Mustiel Nicaise                      | 1415 |
|                                      |      |

#### N

Naycure Colart 1419

\_

| Nichaise, dit Lam-<br>bert Haquinet<br>Nichaise, dit Lam-<br>bert Lusane | 2 |
|--------------------------------------------------------------------------|---|
| Nicole Toussains (l'ép.) 143                                             | 9 |
| Normant Nicaise 148                                                      | 0 |
| Nyeuwenhove Jennin 147                                                   | 7 |

## 0

| Offreman Henry                     | 1435 |
|------------------------------------|------|
| Ogine Mahieu (la ve                |      |
| née des Portes)                    | 1403 |
| Ogive Colart                       | 1431 |
| Ogive Jehan (l'ép.)                | 1435 |
| Oliette Hannette                   |      |
| Oliette Pieret                     | 1405 |
| Oliette Annechon                   |      |
| Oliviere Marie (ép.                |      |
| Jaques Beranghier)                 | 1426 |
| Ongheret Gilles (l'ép.)            | 1428 |
| Ongheret Gilles                    | 1461 |
| <b>Ongheret</b> Pierre             | 1442 |
| Oskin Absalon (la v <sup>e</sup> ) | 1452 |
| Ostelart Jehenne (ép.              |      |
| Miquiel Tuscap)                    | 1454 |
| Ostelart Jehenne et                |      |
| Miquiel Tuscap)                    | 1455 |
| Oston Jehan (la v•)                | 1474 |
|                                    |      |

### P

| Paillart Gilliart (la |      |
|-----------------------|------|
| v° née Amande)        | 1401 |
| Paillart Haignon      | 1472 |
| Painlevet Jehane (ép. |      |
| Piérart le Quieutil   |      |
| leur)                 | 1405 |
| Palin Jehan           | 1469 |

•--

| Pallette Jehenne (v <sup>e</sup>                   |         |
|----------------------------------------------------|---------|
| Jacquemart Sandrart)                               | 1459    |
| Pancouque Ysabel et                                |         |
| Jehan Voz                                          | 1427    |
| Parée Jehenne (ép.                                 | 1101    |
|                                                    | 1472    |
| de Loyaucourt)<br>Parée Marguerite (v <sup>e</sup> | 1416    |
|                                                    | 1450    |
| Gilles Joseph)                                     | 1452    |
| Parent Jehan                                       | 1411    |
| Parente Jehenne (ve                                |         |
| Jaques de Lespierre)                               | 1405    |
| Paret Marguerite                                   | 1414    |
| Parmentier Jehan                                   | 1406    |
| Parsis Michel                                      | 1428    |
| Passaige Mahieuet                                  | 1471    |
| Passaige Mahieuet                                  | 1472    |
| Paterne Jehan, dit                                 |         |
| Frion                                              | 1466    |
| Patin Claix (2 comptes)                            | 1427    |
| Pelerin Jehan                                      | 1404    |
| Pensée Théri (la ve                                | 1 10 1  |
| née le Quieutillière)                              | 1418    |
| Pesin Willemme                                     | 1418    |
| Pestiel Vinchant                                   | 1410    |
| Petit Biétrix                                      |         |
|                                                    | 1411    |
| Petit Jaquemart, dit                               | • • • • |
| le Roy                                             | 1441    |
| Petit Jaquelotte                                   | 1473    |
| Petit Jehenne                                      | 1460    |
| Petit Jehane, dite                                 |         |
| Leurens (v <sup>e</sup> Jaque-                     |         |
| m <b>art Fast</b> ré)                              | 1483    |
| Phalempin Piérart                                  | 1422    |
| Phelippart Jehan                                   | 1455    |
| Phelippe N (ve Je-                                 |         |
| han Gosset)                                        | 1403    |
| Philippart Jehan (la                               |         |
| ve)                                                | 1459    |
| Piaudeviel Ernoul                                  | 1419    |
| Piaudeviel Jacques                                 | 1405    |
| * Industria Auchica                                | 1300    |

| <br>181 | - |
|---------|---|
|         |   |

|                                                                                                                                                                                                                                                      | 1              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Piaudeviel Guérardin<br>Piaudeviel Jehane<br>Piaudeviel Quintinet<br>Piaudeviel Catelotte                                                                                                                                                            | 1443           |
| Piaudeviel Guérard<br>Piaudeviel Quentinet<br>Piaudeviel Catelotte<br>Piedavaine Gilles (la                                                                                                                                                          | 1456           |
| Ac).                                                                                                                                                                                                                                                 | 1438           |
| Piet Jehan                                                                                                                                                                                                                                           | 1487           |
| Pietarde Agniès (ve                                                                                                                                                                                                                                  | <b>1</b> .1071 |
| Jehan du Bus)                                                                                                                                                                                                                                        | 1428           |
| Piétart Anthonnin                                                                                                                                                                                                                                    | 1420           |
| Piétart Jehan                                                                                                                                                                                                                                        | 143]           |
| Pietin Colart (l'ép.                                                                                                                                                                                                                                 | 1401           |
| née de Bauain)                                                                                                                                                                                                                                       | 1402           |
|                                                                                                                                                                                                                                                      |                |
| Pietre Jehan (la v <sup>o</sup> )                                                                                                                                                                                                                    | 1443           |
| Piettre Jaquemart                                                                                                                                                                                                                                    | 1428           |
| Pillart Jaques                                                                                                                                                                                                                                       | 1416           |
| Pincavette Marie (ve                                                                                                                                                                                                                                 |                |
| Alart Théry)                                                                                                                                                                                                                                         | 1427           |
| Piolet Piérart                                                                                                                                                                                                                                       | 1402           |
| Piparde Jehenne (ép.                                                                                                                                                                                                                                 |                |
| de Robert de le                                                                                                                                                                                                                                      |                |
| Houssière)                                                                                                                                                                                                                                           | 1415           |
| Pippart Jehan                                                                                                                                                                                                                                        | 1450           |
| Planquielle Jehan (la<br>v <sup>e</sup> )                                                                                                                                                                                                            | 1470           |
| Platiel Jeban (ép.<br>Catherine Soris)<br>Plonce de Roy Robin                                                                                                                                                                                        | 1469           |
| Ploncq de Roy Robin<br>Ploncq de Roy Marion<br>Ploncq de Roy Collin<br>Ploncq de Roy Callotte<br>Ploncq de Roy Simonnet<br>Ploncq de Roy Haquinot<br>Ploncq de Roy Haquinot<br>Ploncq de Roy Térion<br>Ploncq de Roy Jaquet<br>Ploncq de Roy Belotte | 1485           |
|                                                                                                                                                                                                                                                      |                |

| Plumecocq Piérart                  |      |
|------------------------------------|------|
| (l'ép. née dou Bos)                | 1416 |
| Plumet Colart (la ve               |      |
| née Danvaing)                      | 1417 |
| Plumet Collart                     | 1405 |
| Poilevacque Jehan (la              |      |
| <b>∇°</b> )                        | 1469 |
| Poliarde Jehenne (ve               |      |
| Arnoul du Quesnoy)                 | 1437 |
| Poliarde Maigne (ve                |      |
| Jehan Grignart)                    | 1439 |
| Polet Maigne (ve Je-               |      |
| han Carpentier)                    | 1466 |
| Pollet Franchois                   | 1441 |
| Pollet Jacques                     | 1402 |
| Pollet Pierre (l'ép.               |      |
| née Abrahande)                     | 1414 |
| Polut Toussaint                    | 1478 |
| Ponsiel Erau                       | 1428 |
| Ponsiel Jean                       | 1420 |
| Pontoise Piérart                   | 1402 |
| Popine Angniès (v <sup>e</sup> Je- |      |
| han le Wautier)                    | 1432 |
| Poquet Jehan                       | 1424 |
| Postel Jaques                      | 1438 |
| Postiel, dit de Res-               |      |
| son, Simon                         | 1402 |
| Potier Haignon  🗎                  | 1475 |
| Potier Annechon                    |      |
| Pottier Jehan                      | 1414 |
| Pottier Ogier                      | 1468 |
| Poulle Jehan (la v <sup>e</sup> )  | 1436 |
| Poulleriau Jehan                   | 1459 |
| Poupine Katherine                  | 1403 |
| Prévost Henri (la ve               |      |
| née le Louchier)                   | 1416 |
| Prévost Thery (la v <sup>e</sup> ) | 1429 |
| Prévoste Piéronne (ve              |      |
| Jaquemart de Mor-                  |      |
| court)                             | 1415 |

| Procureur Jehan (la              |      |
|----------------------------------|------|
| v <sup>e</sup> )                 | 1447 |
| Prousset Catherine               | 1402 |
| Pryer Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1467 |
| Puissent Caterine (v°            |      |
| Jehan de Brelin)                 | 1440 |
| Pursiz Arnoul                    | 1439 |
| Pyaudeviel Jehenne               |      |
| Pyaudeviel Guerardin             | 448  |
| Fyaudeviel Quintinet             | 1440 |
| Pyaudeviel Catelotte             |      |
| Pyl Chrestien                    | 404  |

#### Q

| Quaille Piérart                   | 1427 |
|-----------------------------------|------|
| Quare Jaque (v <sup>e</sup> Jehan |      |
| Jureniel dit Pic-                 |      |
| quart)                            | 1483 |
| Quare Willemme                    | 1447 |
| Quaret Jaques (enfants            |      |
| de)                               | 1431 |
| Quatjar Lambert al.               |      |
| de Commines                       | 1461 |
| Quenop Henry                      | 1419 |
| Quenode Henry (en-                |      |
| fants de)                         | 1422 |
| Quentelare Jaques (la             |      |
| v°)                               | 1440 |
| Quersequin Jaques                 |      |
| (l'ép. née van Au-                |      |
| deghem)                           | 1406 |
| Queval Jaques                     | 1453 |
| Quevalle Jehan                    | 1423 |
| Quevillonne Maigne                | 1469 |
| Quicret Jehan (la ve              |      |
| n <b>ée</b> Ghal <b>an</b> de)    | 1407 |
| Quieuruelle Katherine             | 1404 |
| Quis Jaquet                       | 1489 |
| Quis Jaquet                       | 1496 |

| Quoille Nicai <b>se</b>            | 1427 |
|------------------------------------|------|
| Quoille Adenet<br>Quoille Haquinet | 1429 |
| Quoille Hanette                    |      |
| Quys Jaquet                        | 1493 |

#### R

| Rachine Hannette<br>Rachine Catron<br>Rahier Maigno (ép.<br>de Jehan Estour- | 1407 |
|------------------------------------------------------------------------------|------|
| my)                                                                          | 1404 |
| Raimbault Colart (la                                                         |      |
| V <sup>e</sup> )                                                             | 1441 |
| Rasquois Jaquemart                                                           |      |
| (la v <sup>e</sup> née Soupette                                              |      |
| en botte)                                                                    | 1401 |
| Rasson Haquinet                                                              |      |
| Rasson Annenhon                                                              |      |
| Rasson Pieronnielle                                                          |      |
| Rasson Phelippot                                                             | 1446 |
| Rasson Olivet                                                                |      |
| Rasson Glaude                                                                |      |
| Rastiel Amoury                                                               | 1405 |
| Rastiel Haquinet                                                             | 1421 |
| Rastiel Mariette                                                             | 1421 |
| Rat Jehan                                                                    | 1463 |
| Raudoul Estienne (la                                                         |      |
| v <sup>e</sup> )                                                             | 149l |
| Rauette Antoine                                                              | 1465 |
| Raulme Catherine (v <sup>e</sup>                                             |      |
| Jacques Chuffart)                                                            | 1468 |
| Regnare Bauduine (ve                                                         |      |
| Daniel de le Fosse)                                                          | 1464 |
| Regnart Jehan (l'ép.                                                         |      |
| née du Puch)                                                                 | 1406 |
| Regnaulde Margue-                                                            |      |
| rite (v <sup>c</sup> Huart de                                                |      |
| Biauvoir)                                                                    | 1455 |
| Diauvon                                                                      | 1100 |

| Regnault Haquinet                  |      |
|------------------------------------|------|
| Regnault Pasquette }               | 1478 |
| Regnault Jacottin                  |      |
| Regnier Regnault                   |      |
| (l'ép.)                            | 1428 |
| Regniere Ysabel (v°                |      |
| Jehan Thalart, dit                 |      |
| Dudet)                             | 1410 |
| Renaire Rogier (sire)              | 1452 |
| Renault Jehan                      | 1418 |
| Renière Marie                      | 1431 |
| Renouvet Jehan                     | 1403 |
| Repus Gillot                       | 1475 |
| Repus Haignon                      | 1481 |
| Reulm Haquinet                     | 1413 |
| Ribelart Jehan (la ve              |      |
| née Bosquette)                     | 1421 |
| Ricouart Jaque                     | 1423 |
| Ricouarde Marie (ép.               |      |
| Grard de Guid-                     |      |
| ghien)                             | 1428 |
| Ridoul Jehan (l'ép. née            |      |
| Alard)                             | 1402 |
| Ridoul Jehan (la v <sup>e</sup> )  | 1442 |
| Rigault Piérart                    | 1469 |
| Riquart Hermant                    | 1401 |
| Rivière Jehenne (v <sup>e</sup>    |      |
| Jehan Rivière)                     | 1452 |
| Robert Haquinet                    | 1404 |
| Robert Jehan                       | 1425 |
| Robine Denise (v <sup>e</sup>      |      |
| Pierre Colinex)                    | 1471 |
| Rogier Jehan                       | 1474 |
| Rogier Mathieu                     | 1479 |
| Rogière Jehenne (ve                |      |
| Jehan Hazart)                      | 1423 |
| Roland Arnoul (la v <sup>e</sup> ) | 1444 |
| Roland Grardin                     | 1498 |
| Roland Haquinot                    | 1469 |
| Roland Haquinet                    | 1472 |
| -                                  |      |

| Roland Grardin                 | 1498 |
|--------------------------------|------|
| Roland Jennette                | 1450 |
| Rolande Maigne (ép.            |      |
| Baudard Maton)                 | 1439 |
| Rolande Marguerite             |      |
| (ép. Gilles Blauet)            | 1432 |
| Rolier Jaques                  | 1477 |
| Rose Jehenne (ép. de           |      |
| Jaque de le Falotte)           | 1402 |
| Roupin Jehan                   | 1482 |
| Rousselle Jehenne (v°          |      |
| Guérard Bacheler)              | 1454 |
| Roussiel Jaque (ve             |      |
| Jehan Bobrée)                  | 1488 |
| Roussiel Jehan (ép.            |      |
| Marie Lescuiere)               | 1414 |
| Roussiel Jehan (l'ép.)         | 1424 |
| Roussiel Jehan                 | 1424 |
| Roussiel Jehan, dit            |      |
| Regnault et Rous-              |      |
| sielle Jehenne                 | 1428 |
| Roussielle Jehenne             |      |
| (v <sup>e</sup> Clément de So- |      |
| lines et ép. Andrieu           |      |
| de le Maisne)                  | 1406 |
| Rudart Jehan (ép.              |      |
| Maigne de Broecq)              | 1422 |
| Rudant Ghillebin )             | 1400 |
| Rudant Catron                  | 1423 |

183 —

\_\_\_\_

#### s

| Sacquière Caterine                      |      |
|-----------------------------------------|------|
| (ép. Téri le Naem)                      | 1445 |
| Sadonne Gregollet )<br>Sadonne Haquinot | 1496 |
| Saison Mahieu                           | 1480 |
| Saison Mahieu (la v <sup>e</sup> )      | 1485 |
| Salet Pierre                            | 1419 |

| Sallemon Jehan                      | 1402      |
|-------------------------------------|-----------|
| Sallet Jehan                        | 1419      |
| Sanders Calotte                     | 1474      |
| Sanders Calotte                     | 1475      |
| Sanders Jehan (la v°)               | 1475      |
| Sandrard Loysette                   | 1453      |
| Sandre Colinet                      | 1482      |
| Sandre Collinet                     | 1479      |
| Sandre ou Sanders Ha-               |           |
| quinet                              |           |
| Sandre ou Sanders Be-               |           |
| lotte                               |           |
| Sandre au Sanders Ca-               | 1 4 4 4 4 |
| lotte                               | 1468      |
| Sandre ou Sanders Ja-               |           |
| quette                              |           |
| Sandre ou Sanders De-               |           |
| nisot                               | 1         |
| Sartiel Grardin                     | 1415      |
| Sauvaige Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1473      |
| Sauvaige Mahieu                     | 1466      |
| Savari Jaques                       | 1437      |
| Savari Simon, 2 compt.              | 1480      |
| Scaveris Jehan                      | 1427      |
| Scelkin Henri (la ve                |           |
| née Waubacq)                        | 1419      |
| Schoq Jehenne (ép. Ja-              |           |
| quemart dou Pryen)                  | 1415      |
| Scotte Gilliart                     | 1426      |
| Screpe Ysabiel                      | 1470      |
| Semont Jehan                        | 1414      |
| Senacq Jehan                        | 1462      |
| Senacq Haquinet                     |           |
| Senacq Christiennette               | 1469      |
| Senemestre Jehenne                  | ,         |
| (v <sup>e</sup> Christophe Def-     |           |
| farvacques)                         | 1489      |
| Senescal Haquinet                   |           |
| Senescal Margot                     | 1414      |
| Senescal Haquinet                   |           |
| - ,                                 |           |

| Ł |                         |
|---|-------------------------|
|   | Sequière Catherine ,ép. |
|   | Thery le Naem)          |
|   | Simon Simon             |

| Thery le Naem)                     | 1439 |
|------------------------------------|------|
| Simon Simon                        | 1415 |
| Simonne Jehenne                    | 1430 |
| Soleil Agnechon                    | 1410 |
| Sotin Jehan (la v <sup>e</sup> née |      |
| dou Gardin)                        | 1401 |
| Soris Caterine (ép.                |      |
| Jehan Platiel)                     | 1469 |
| Soris Jehane (ve Co-               |      |
| lart Joveniel)                     | 1480 |
| Souhet Jehan                       | 1462 |
| Souppe en botte Ca-                |      |
| therine (ve de Ja-                 |      |
| quemart Rosquois)                  | 1401 |
| Sourdiel Quenette                  |      |
| Sourdiel Haquinet                  | 1487 |
| Sourdiel Willemet                  | 1401 |
| Sourdiel Janette                   |      |
| Squelpine Marye (ve                |      |
| Collart de Wault),                 |      |
| 2 comptes                          | 1476 |
| Stocq Jehan et Jehenne             |      |
| Delattre, 2 comptes                | 1480 |
| Stomacre Jehan (l'ép.)             | 1432 |
| Strep Leurench                     | 1427 |
| Strote Hennette                    |      |
| Strote Henriet                     | 1457 |
| Strote Kalotte                     |      |
| Svleeschouwers Jehan               | 1406 |
| Swilden Marie                      | 1426 |
|                                    |      |

#### Т

| Tacquet Gilles (la v <sup>e</sup> ) | 1431 |
|-------------------------------------|------|
| Tacquet Jacquemart                  |      |
| (la v <sup>e</sup> )                | 1424 |
| Tacquet Hennequin                   |      |
| Tacquet Lotin                       | 1406 |
| Tacquet Caisin                      |      |

| TacquoiseMaigne(veJa-               |      |
|-------------------------------------|------|
| quemart Bulestier)                  | 1431 |
| Taillefler Daniel                   | 1425 |
| Taillefer Pierre                    | 1468 |
| Tailletenueve Pieret )              |      |
| Tailletenueve Alardin               | 1416 |
| Talpine Catherine (ép.              |      |
| Jehan de Lussen-                    |      |
| bourch)                             | 1420 |
| Tanart Philippe                     | 1468 |
| Taquet Gilles                       | 1418 |
| Taquet Haquinet                     | 1413 |
| Taquet Haquinet                     | 1429 |
| Taquet Willemet                     | 1410 |
| Taquet Hennequin )                  |      |
| Taquet Lotin                        | 1407 |
| Taquet Caisin                       |      |
| Tassart Jehan                       | 1401 |
| Thalart, dit Dodet, Je-             |      |
| han (la vonée Regniere)             | 1410 |
| Thery Alart (la v°)                 | 1427 |
| Theri Haquinet                      | 1460 |
| Thiéry Haquinet                     | 1462 |
| Théry Jaquelotte                    | 1476 |
| Thiebault Sandre (ve                |      |
| Martin le Maire)                    | 1468 |
| Thiebault Simon                     | 1431 |
| Thiébaut Alart                      | 1452 |
| Thiébaut Jehen (la v <sup>e</sup> ) | 1426 |
| Thiébegot Piéronne                  |      |
| (v° Willem le Vroult)               | 1417 |
| Thiébegot Caisin                    |      |
| Thiébegot Grardin                   | 1405 |
| Thiébegot Mariette                  |      |
| Thiébeghot Caisin                   |      |
| Thiébeghot Grardin }                | 1409 |
| Thiébeghot Mariette                 |      |
| Thiébegotte Angniès                 |      |
| (ép. Willaume Da-                   |      |
| netières)                           | 1418 |

|                            | 1470 |
|----------------------------|------|
| Thiéri Colart              | 1453 |
| Thiéry Jehan               | 1453 |
| Thomas Jaques              |      |
| Thomas Martin              |      |
| Thomas Luque               | 1451 |
| Thomas Marguerite          |      |
| Thomas Angniès             |      |
| Thorel Mahieu              | 1439 |
| Thuriel Gilles et Je-      |      |
| henne Lecomte              | 1423 |
| Thuscap Jehan (la 🕫)       | 1441 |
| Tibert Jaquelotte          | 1452 |
| Tournemine Jacques         | 1424 |
| Tubarde Catherine(ép.      |      |
| Sohier Descault)           | 1414 |
| Tuepain Jaque, dit         |      |
| Petit                      | 1436 |
| Tuepain Lahire, dit        |      |
| Petit                      | 1485 |
| Tuepain al. Petit,         |      |
| Marion                     |      |
| Tuepain al. Petit,         | 1477 |
| Marion                     |      |
| Tuepain Pierre, dit        |      |
| Petit (la v <sup>e</sup> ) | 1436 |
| Tuepain Lehire             | 1400 |
| Tuepain Roland             |      |
| Tuepain Jaquelotte         | 1449 |
| Tuepain Claiquin           | 1440 |
| Tuepain Simonnet           |      |
| Tuepain, dit Petis,        |      |
| Lehire                     |      |
| Tuepain dit Petis,         |      |
| Roland                     |      |
| Tuepain, dit Petis,        |      |
|                            | 1454 |
| Jaquelotte                 |      |
| Tuepain, dit Petis,        |      |
| Claiquin                   |      |
| Tuepain, dit Petis,        |      |
| Simonnet                   |      |

| Tuepains Victor<br>Tuepains Lehire<br>Tuepains Roland<br>Tuepains Jaquelotte<br>Tuepains Claiquin<br>Tuepains Simonnet<br>Tupain Jehan, dit Pe- | 1442 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| tit, (l'ép.)                                                                                                                                    | 1439 |
| Tuscap Miquelet                                                                                                                                 | 1406 |
| Tuscap Miquelet                                                                                                                                 | 1418 |
| Tuscap Miquelet                                                                                                                                 | 1412 |
| Tuscap Miquiel et Je-<br>henne Ostelart                                                                                                         | 1454 |
| Tuscap Miquiel et Je-<br>henne Ostelart                                                                                                         | 1455 |
| Tuscap Pierre                                                                                                                                   | 1400 |
| -                                                                                                                                               | 1477 |
| Trauwée Maigne (ép.<br>Willaume Doret)                                                                                                          | 1424 |
| Trentesolz Lotart (la v <sup>e</sup> )                                                                                                          | 1445 |
| ,                                                                                                                                               |      |
| Triboul Cateron                                                                                                                                 | 1428 |
| Triboul Hennequin<br>Triboul Cateron                                                                                                            | 1417 |
| Tricarde Jehenne (ép.<br>Willaume de le Len-                                                                                                    |      |
| de, dit le Carlier)                                                                                                                             | 1407 |
| Trippert Jehan                                                                                                                                  | 1433 |
| Trube Ernoul (la ve                                                                                                                             |      |
| née de le Prée)                                                                                                                                 | 1418 |
| Trucquette Jehenne                                                                                                                              |      |
| (ép. Daniel le Pes-                                                                                                                             |      |
| tre), 2 comptes                                                                                                                                 | 1425 |
| Tyon Jaquemart                                                                                                                                  | 1463 |
|                                                                                                                                                 |      |

#### U

|  | Ubert | Jehan ( | (sire) | 1489 |
|--|-------|---------|--------|------|
|--|-------|---------|--------|------|

V

- 186 —

----

| Vache Jennin                          |      |
|---------------------------------------|------|
| Vache Jaqueline                       | 1496 |
| Vache Bonaventure                     |      |
| Vachon Piérart                        | 1422 |
| Vaiche Jennin                         |      |
| Vaiche Jaqueline                      | 1497 |
| Vaiche Bonaventure                    |      |
| Vaillant Hennette                     | 1427 |
| Vairier Maigne (v <sup>e</sup> Ni-    |      |
| caise Godault, dit                    |      |
| Picart, 2 comptes                     | 1465 |
| Valcart Jehan                         | 1415 |
| van Audeghem Lize-                    |      |
| bette (ép. Jaques                     |      |
| Quersequin)                           | 1406 |
| van Boren Lyzebette                   | 1450 |
| van Bracquele Cate-                   |      |
| rine (v <sup>e</sup> Jehan Cou-       |      |
| sart)                                 | 1464 |
| van de Broucque Je-                   |      |
| han                                   | 1452 |
| van de Riede Jehan                    | 1427 |
| van der Zorghen Mon-                  |      |
| frant (la ve)                         | 1469 |
| van de Zorghe, Mon-                   |      |
| francq                                | 1468 |
| van Hallebecque Wat-                  |      |
| tier                                  | 1461 |
| van Heyst Lambert                     | 1453 |
| van Lusebeque Cathe-                  |      |
| rine (ve Jaquemart                    |      |
| Cornet)                               | 1405 |
| van Nyeuwenhove                       |      |
| Grardin                               | 1473 |
| van Upstalle Annotte,                 |      |
| dite de Commines                      | 1463 |
| van Upstalle Annotte                  | 1467 |
| · · · · · · · · · · · · · · · · · · · |      |

,

| van Ustalle Annotte,             |      |
|----------------------------------|------|
| dite de Commines                 | 1469 |
| van Yghem Jorge                  | 1483 |
| Varlet Piéret                    |      |
| Varlet Hanette                   | 1419 |
| Varlet Willemme (la              |      |
| v <sup>e</sup> )                 | 1438 |
| Velaine Jehenne (ve              |      |
| Jacques Quente-                  |      |
| lare                             | 1440 |
| Vergelois Jehan (la              |      |
| <b>ν</b> <sup>e</sup> )          | 1457 |
| Viésart Jehan                    | 1467 |
| Vierins Bernard                  | 1462 |
| Vigrens Gille (la v <sup>e</sup> |      |
| née dou Mares-                   |      |
| gniel)                           | 1403 |
| Villain Jacot                    | 1480 |
| Villain Jehan                    | 1419 |
| Villain Marcq (sire)             | 1430 |
| Villain Oste (l'ép.)             | 1431 |
| Villain Hennette )               |      |
| Villain Haquinet                 |      |
| Villain Pieret                   | 1412 |
| Villain Oulfart                  |      |
| Villain Maignan                  |      |
| Villain Jehan                    |      |
| Villain Piérart                  |      |
| Villain Oulfart                  | 1413 |
| Villain Jehenne                  |      |
| Villain Maigne                   |      |
| Villaine Marie (ve Je-           |      |
| han de Hellemmes                 | 1463 |
| Vincant Nicaise                  | 1462 |
| Vincent, dit Bourse,             |      |
| Watier                           | 1402 |
| Vinchande Catherine              | 1405 |
| Vinchant Jaquemart               | 1428 |
| Vinchant Jaques (ép.             |      |
| néo de le Vexte)                 | 1421 |
| ,                                |      |

| Vinchant Margot<br>Vinchant Pasquet<br>Vinchant Haquinet<br>Vinchant Eve<br>Vinchant Maryon<br>Vinchant Jaquelote     | 1450                         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| Vinchant Alardin<br>Vinchant Druet<br>Vinchant Hennette<br>Vinchant Caisin                                            | 1405                         |
| Vingrelincq Jehan                                                                                                     | 1417                         |
| Vinque Simonet )                                                                                                      | 1469                         |
| Vinque Haignon ∫                                                                                                      |                              |
| Visin Jehan                                                                                                           | 1439                         |
| Visine Marguerite (ép.                                                                                                |                              |
| Olivier Lefort)                                                                                                       | 1422                         |
| Vitoul Haquinet                                                                                                       | 1406                         |
| Vitoulle Ysabiel (ép.De                                                                                               |                              |
| MassenghienGilemet)                                                                                                   | 1428                         |
| Vitranne Maigne (ép.                                                                                                  |                              |
| JaquemartCordielle)                                                                                                   | 1404                         |
| Vleman Jehan                                                                                                          | 1447                         |
| Vlieghe Pietre                                                                                                        | 1469                         |
| Volcarde Ysabiel                                                                                                      | 1404                         |
| Volkarde Ysabiel                                                                                                      | 1404                         |
| Volke Jehan, dit dé                                                                                                   | _                            |
| Gand                                                                                                                  | 1450                         |
| Voz Jehan (fils)                                                                                                      | 1427                         |
| Voz Jehan et Ysabel                                                                                                   |                              |
|                                                                                                                       |                              |
| Pancouque                                                                                                             | 1427                         |
| Vraniel Piérart (la v <sup>e</sup> )                                                                                  | 1431                         |
| Vraniel Piérart (la v <sup>e</sup> )<br>Vredielle Jehenne                                                             | 1431<br>1417                 |
| Vraniel Piérart (la v°)<br>Vredielle Jehenne<br>Vredielle Yzabiel                                                     | 1431<br>1417<br>1414         |
| Vraniel Piérart (la v <sup>e</sup> )<br>Vredielle Jehenne<br>Vredielle Yzabiel<br>Vredière Salmon(la v <sup>e</sup> ) | 1431<br>1417<br>1414<br>1483 |
| Vraniel Piérart (la v°)<br>Vredielle Jehenne<br>Vredielle Yzabiel                                                     | 1431<br>1417<br>1414         |

#### W

Wafflart Mehault (v<sup>e</sup> de Jehan du Marès) 1453

| Waflars Catherine                 | 1416 | Willart al. Hanon,               |         |
|-----------------------------------|------|----------------------------------|---------|
| Wallequin Maigne (v <sup>e</sup>  |      | Haquinet                         |         |
| Piere de Guerles)                 | 1445 | Willart al. Hanon, 🛽             | 1463    |
| Walopine Catherine                | 1419 | Martinette /                     | 1400    |
| Wargnier Jehenne                  | 1415 | Willart al. Hanon,               |         |
| Warine Jehane (ve                 |      | Haignon                          |         |
| Gilles le Moulqui-                |      | Wilocq Jehan                     | 1418    |
| nier                              | 1431 | Willoquiel Haquinet              | 1485    |
| Warison Marie (v°                 |      | Willoquiel Jehan                 | 1474    |
| Pierre Centmars)                  | 1414 | Wiquenne Hellin                  | 1458    |
| Warlare Daniel                    | 1401 | Wisplet Haquinet)                |         |
| Wastebled Marie                   | 1435 | Wisplet Marion                   | 1474    |
| Watier Jehan                      | 14]5 | Wisplet Baudechon )              |         |
| Waucquier Gilles (la              |      | Wisplet Colin                    | 1 4 7 7 |
| v <sup>e</sup> )                  | 1450 | Wisplet Marion                   | 1475    |
| Waubacq Marie (vº de              |      | Wisplet Haquinet                 |         |
| Henri Salkin)                     | 1419 | Woye Willemme (la                |         |
| Waye Sohier                       | 1417 | <b>V</b> <sup>e</sup> )          | 1435    |
| Wettin Caterine (ép.              |      | • • •                            |         |
| de Grard, seigneur                |      | Y                                |         |
| du Marés)                         | 1454 | -                                |         |
| Wettin Jehen                      | 1428 | Yde Wattier                      | 1440    |
| Wettine Catherine                 |      | Yolent Marye (v <sup>e</sup> Je- |         |
| (ve Jaques du Mor-                | •    | han de Rumont                    | 1481    |
| tier)                             | 1418 | Yvier Janette                    | 1478    |
| Wedine Hanette                    | 1430 | Yvier Haquinet                   |         |
| Wettine (de Lille)                |      | Yvier Loiquin                    |         |
| Jeheane                           | 1417 | Yvier Aleaumet                   | 1473    |
| Wiart Arnoulet                    | 1450 | Yvier Margot                     |         |
| Wiart Jehan (lav <sup>e</sup> née |      | Yvier Janon                      |         |
| Bernière)                         | 1405 | Yvreniel, dit Pic-               |         |
| Wicarde Jehenne et                |      | quart, Jehan                     | 1483    |
| Jehan Baret                       | 1427 | Yvreniel Willaume,               |         |
| Wicart Chrestiennet               | 1428 | dit Picart                       | 1460    |
| Wicart Jehan (la v <sup>e</sup> ) | 1427 |                                  |         |
| Wicart Oste                       | 1426 | Z                                |         |
| Wicquart Jaquemart,               |      | -                                |         |
| 2 comptes                         | 1458 | Zwynnarde Maigne                 |         |
| Wiet Pierrin                      | 1427 | (ép. Marcq de Pes-               | •       |
| Willant Grigore                   | 1448 | tre)                             | 1409    |
|                                   |      | •                                | -       |



# Addenda, Delenda et Corrigenda.

# **TESTAMENTS**

#### ADDENDA.

| Anxiel Haquinet                    | 1452  | de Biernes Piettre (la            |      |
|------------------------------------|-------|-----------------------------------|------|
| Baude Adam                         | 1495  | v <sup>e</sup> née de le Hiède)   | 1465 |
| Bausse Angniez (ép.                |       | de Bouzies Loys (la               |      |
| de Taintegnies Ma-                 |       | v <sup>e</sup> née Croquevillain) | 1445 |
| hieu)                              | 1442  | de Boves Maigne (ép.              |      |
| Bidave Jaque (ép. Le               |       | Gontier de Rasson-                |      |
| Cornut Collart)                    | 1403  | camp)                             | 1424 |
| Bitranne Maigne (ép.               |       | de Braibant Jehan                 |      |
| Cordielle Jacque-                  |       | (l'ép. née Savari)                | 1438 |
| mart)                              | 1404  | de Breubant Margue-               |      |
| Bresdielle Jehenne                 | 1415  | rite (ve de Le Cocq               |      |
| Buletiel Ernoul                    | 1428  | Hermand)                          | 1435 |
| Buridan Angniès (v°                |       | de Breubant Margue-               |      |
| Mahieu de Warqui-                  |       | rite                              | 1484 |
| gneul)                             | 1460  | de Brieveliet Cathe-              |      |
| Cambry Chrestien                   | 1488  | rine                              | 1411 |
| Castelain Marie (v <sup>e</sup> de |       | de Buillemont Jehenne             | 1419 |
| Nieules Willemme)                  | 1492  | de Buisencourt Jehans             | 1411 |
| Coppin Jehan                       | 1422  | de Clermont Pasque                |      |
| Cordielle Jaquemart                |       | (v <sup>e</sup> Jehan Plan-       |      |
| (ľép.)                             | 1404  | quielle)                          | 1469 |
| Cotriel Katherine (v <sup>e</sup>  |       | de Courchielles Marie             | 1418 |
| Hogheneuse Jaques)                 | ] 462 | de Florins Colard                 | 1426 |
| Coustres Colard                    | 1413  | de Gavres Sainte                  | 1431 |
| Danette Jehanne (ép.               |       | de Graincourt Olivier             | 1431 |
| Moiturier Jehan)                   | 1455  | de Granraing Jehan                | 1426 |
| de Beringhes Rumot                 |       | de Grantrain Thomas               | 1472 |
| (la v <sup>e</sup> née Bacheler)   | 1421  | de Hardimés Jaque-                |      |
| de Bèvres Robert                   | 1438  | mart                              | 1438 |
| ANNALES. X.                        |       | 13                                | 3    |

| de Henchin Pierre (la                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| v <sup>e</sup> née de Velle Je-                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                              |
| henne) 2 ex.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 1434                                         |
| de Hornut Catherine                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                              |
| (v <sup>e</sup> de Thiébegot,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                              |
| dit Maugier, Jehan)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 1432                                         |
| de la Gente Vas (l'ép.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                              |
| née Mathon)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 1452                                         |
| de le Canessière Elay-                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                              |
| ne (ép. des Euwis                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                              |
| Jaquemart)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 1468                                         |
| de le Haverie Guille-                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                              |
| bert                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 1438                                         |
| de le Hove Maigne (v <sup>e</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                              |
| de Jehan de le Tray-                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                              |
| son et ép, de Jaque-                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                              |
| mart de Thuns)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 1406                                         |
| de le Hove Marguerite                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                              |
| (v <sup>e</sup> Guillaume du                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                              |
| Bos)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 1438                                         |
| de le Rocaingne Ha-                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                              |
| quinet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 1450                                         |
| quinev                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 1458                                         |
| de le Val, dit Floridas,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 1458                                         |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 1458                                         |
| de le Val, dit Floridas,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 1458                                         |
| de le Val, dit Floridas,<br>Gilles (l'ép. née de                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                              |
| de le Val, dit Floridas,<br>Gilles (l'ép. née de<br>Piéronne)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 1423                                         |
| de le Val, dit Floridas,<br>Gilles (l'ép. née de<br>Piéronne)<br>de Louvaing Henry                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 1423                                         |
| de le Val, dit Floridas,<br>Gilles (l'ép. née de<br>Piéronne)<br>de Louvaing Henry<br>de Malri Maigne (v°                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 1423<br>1419                                 |
| de le Val, dit Floridas,<br>Gilles (l'ép. née de<br>Piéronne)<br>de Louvaing Henry<br>de Malri Maigne (v°<br>Mahieu Godescault)                                                                                                                                                                                                                                                                     | 1423<br>1419                                 |
| de le Val, dit Floridas,<br>Gilles (l'ép. née de<br>Piéronne)<br>de Louvaing Henry<br>de Malri Maigne (v°<br>Mahieu Godescault)<br>de Meinpinchon, Je-<br>han (la v <sup>e</sup> )<br>de Moutvaulx Pier-                                                                                                                                                                                            | 1423<br>1419<br>1418                         |
| de le Val, dit Floridas,<br>Gilles (l'ép. née de<br>Piéronne)<br>de Louvaing Henry<br>de Malri Maigne (v°<br>Mahieu Godescault)<br>de Meinpinchon, Je-<br>han (la v <sup>e</sup> )                                                                                                                                                                                                                  | 1423<br>1419<br>1418                         |
| de le Val, dit Floridas,<br>Gilles (l'ép. née de<br>Piéronne)<br>de Louvaing Henry<br>de Malri Maigne (v°<br>Mahieu Godescault)<br>de Meinpinchon, Je-<br>han (la v <sup>e</sup> )<br>de Moutvaulx Pier-                                                                                                                                                                                            | 1423<br>1419<br>1418                         |
| de le Val, dit Floridas,<br>Gilles (l'ép. née de<br>Piéronne)<br>de Louvaing Henry<br>de Malri Maigne (v°<br>Mahieu Godescault)<br>de Meinpinchon, Je-<br>han (la v <sup>e</sup> )<br>de Moutvaulx Pier-<br>ronne (v <sup>e</sup> Mikiel de                                                                                                                                                         | 1423<br>1419<br>1418<br>1407                 |
| de le Val, dit Floridas,<br>Gilles (l'ép. née de<br>Piéronne)<br>de Louvaing Henry<br>de Malri Maigne (v <sup>e</sup><br>Mahieu Godescault)<br>de Meinpinchon, Je-<br>han (la v <sup>e</sup> )<br>de Moutvaulx Pier-<br>ronne (v <sup>e</sup> Mikiel de<br>Lannois)                                                                                                                                 | 1423<br>1419<br>1418<br>1407                 |
| de le Val, dit Floridas,<br>Gilles (l'ép. née de<br>Piéronne)<br>de Louvaing Henry<br>de Malri Maigne (v°<br>Mahieu Godescault)<br>de Meinpinchon, Je-<br>han (la v <sup>e</sup> )<br>de Moutvaulx Pier-<br>ronne (v° Mikiel de<br>Lannois)<br>de Mouvaulx Jehan                                                                                                                                    | 1423<br>1419<br>1418<br>1407<br>1497         |
| <ul> <li>de le Val, dit Floridas,<br/>Gilles (l'ép. née de<br/>Piéronne)</li> <li>de Louvaing Henry</li> <li>de Malri Maigne (v°<br/>Mahieu Godescault)</li> <li>de Meinpinchon, Je-<br/>han (la v<sup>e</sup>)</li> <li>de Moutvaulx Pier-<br/>ronne (v<sup>e</sup> Mikiel de<br/>Lannois)</li> <li>de Mouvaulx Jehan<br/>(l'ép.)</li> <li>de Piéronne Catherine</li> </ul>                        | 1423<br>1419<br>1418<br>1407<br>1497         |
| de le Val, dit Floridas,<br>Gilles (l'ép. née de<br>Piéronne)<br>de Louvaing Henry<br>de Malri Maigne (v°<br>Mahieu Godescault)<br>de Meinpinchon, Je-<br>han (la v <sup>e</sup> )<br>de Moutvaulx Pier-<br>ronne (v° Mikiel de<br>Lannois)<br>de Mouvaulx Jehan<br>(l'ép.)                                                                                                                         | 1423<br>1419<br>1418<br>1407<br>1497         |
| <ul> <li>de le Val, dit Floridas,<br/>Gilles (l'ép. née de<br/>Piéronne)</li> <li>de Louvaing Henry</li> <li>de Malri Maigne (v°<br/>Mahieu Godescault)</li> <li>de Meinpinchon, Je-<br/>han (la ve)</li> <li>de Moutvaulx Pier-<br/>ronne (v<sup>e</sup> Mikiel de<br/>Lannois)</li> <li>de Mouvaulx Jehan<br/>(l'ép.)</li> <li>de Piéronne Catherine<br/>(v<sup>e</sup> de le Val, dit</li> </ul> | 1423<br>1419<br>1418<br>1407<br>1497<br>1450 |

| 1459 |
|------|
|      |
| 1424 |
|      |
| 1478 |
|      |
| 1483 |
|      |
| 1497 |
| 1474 |
|      |
| 1488 |
|      |
| 1422 |
|      |
| 1468 |
| 1492 |
|      |
| 1438 |
|      |
| 1449 |
|      |
| 1438 |
| 1444 |
| 1458 |
|      |
|      |
| 1442 |
|      |
|      |
|      |
| 1452 |
|      |
| 1457 |
|      |
| 1474 |
| 1438 |
|      |
| 1438 |
|      |

| de Warquigneul Ma-                     |               |
|----------------------------------------|---------------|
| hieu                                   | 1460          |
| de Warquigneul Ma-                     |               |
| hieu (la v <sup>e</sup> )              | 1460          |
| de Weules Ysabiel (ép.                 |               |
| Baudechon Benoit)                      | 1464          |
| Dincy Jehenne (ép.                     |               |
| Broedere Jehan)                        | 1468          |
| du Bos Jehenne (ép.                    |               |
| Jaques Dennetières)                    | 1451          |
| du Broecq Mahieu                       | 1 <b>49</b> 9 |
| du Buisson, dite de<br>Froyane, Maigne |               |
| (ép. Samson Ghiton)                    | 1449          |
| du Bus Guillebert (la                  | 1440          |
| ve née du Puch)                        | 1481          |
| du Mortier Jaque (v <sup>•</sup>       | 1401          |
| Jehan Houseau)                         | 1482          |
| du Pret Anthoine                       |               |
| (l'ép. née Descrois-                   |               |
| sans Roberde)                          | 1488          |
| du Torgoir Simon                       | 1438          |
| du Triès Haquinet                      | 1429          |
| dou Pret, dit le Mous-                 |               |
| nier, Jehan                            | 1405          |
| Flabault Jehan                         | 1448          |
| Fremault, dit Corde-<br>wanier, Jehan  |               |
| wanier, Jehan                          | 1406          |
| Garchenet, Jehan                       | 1421          |
| Gargatte Béatrix (ép.                  |               |
| Payen Loys)                            | 1458          |
| Ghiton Samson (l'ép.)                  | 1449          |
| Goudelive Jehenne(ép.                  | 1 4 4 0       |
| Le Prince Jehan)                       | 1469          |
| Haine Jehenne (v° Le                   | 1470          |
| Cocq Aymery)<br>Hazouarde Pieronne     | 1473<br>1419  |
| Larmus Jehan                           |               |
| Le Berruyère Jehenne                   | 1457          |
| Le Derruvere Jenenne                   |               |
| (ép. Mallet Piérart)                   | 1413          |

ŝ

| Le Brun Jehan (la v <sup>e</sup>   |      |
|------------------------------------|------|
| née le Merchière,                  |      |
| dite de Coulongne)                 | 1430 |
| Le Cocq Hermand (la                |      |
| v <sup>e</sup> née de Breubant)    | 1435 |
| Le Cocq, dit Dague-                | 1.00 |
| chin, Jehan                        | 1484 |
| Le Coq Aymery (la v <sup>e</sup> ) | 1473 |
| Le Goudalier Jehan                 | 1110 |
| (la v <sup>e</sup> )               | 1487 |
| Legoude Angniels (ép.              |      |
| de Latre Gilliart)                 | 1413 |
| Le Maistre, dit de                 |      |
| Halluin, Jehan (l'ép.              |      |
| née de Corbry, dit                 |      |
| Lefevre)                           | 1438 |
| Le Neube Marguerite                | 1477 |
| Le Niepce Marie                    | 1424 |
| Le Prince Jehan (l'ép.)            | 1469 |
| Le Prinche Ghertrud                | 1418 |
| Lescohier Salmon                   | 1431 |
| Lestourniau Oudart                 |      |
| (la v <sup>e</sup> )               | 1473 |
| Leurion Colart                     | 1477 |
| Le Vaddre Biétris                  | 1456 |
| Lidieveles Jaquemart               | 1409 |
| Louvet Piérart                     | 1467 |
| Louviel Baudart                    | 1466 |
| Mauduyère Jehan                    | 1100 |
| (l'ép. née Dadeux)                 | 1426 |
| Mauldois Engueran                  | 1458 |
| Maumonte Oudart                    | 1439 |
| Medisne Caterine (ép.              | 1100 |
| Goudalier Jehan)                   | 1419 |
| Moiturier Jehan (l'ép.             | 1110 |
| née Danette)                       | 1455 |
| Mouton Philippe (l'ép.)            | 1478 |
| Oskin Absalon                      | 1429 |
| Oskin Absalon (la v <sup>e</sup> ) | 1429 |
| Orionne Maigne (ép.                | 1330 |
| Orionne margue /ch.                |      |

•

| Jehan de Monvaulx)                  | 1450 |
|-------------------------------------|------|
| Piédanas Absalon                    |      |
| (l'ép )                             | 1449 |
| Poulriau Jehan                      | 1458 |
| Rys Marie (ép. Cotrel               |      |
| Colart)                             | ]493 |
| Savari Angnies (ép. de              |      |
| Braibant Jehan)                     | 1438 |
| Scoutet Ysabiel (ve                 |      |
| Tyon Jaquemart)                     | 1468 |
| Siebelle Guy (la v <sup>e</sup> née |      |

| Le Pointre)                    | 1436 |
|--------------------------------|------|
| Svlceshouwers, dit le          |      |
| Bouchier Jehans                | 1405 |
| Tenriel Jehan                  | 1423 |
| Thiébegot, dit Mau-            |      |
| gier (la v <sup>e</sup> née de |      |
| Hornut)                        | 1432 |
| Visine Marguerite (ép.         |      |
| Le Fort Olivier)               | 1421 |
| Yeuwain Tristan                | 1478 |

#### DELENDA.

| Augniels Legonde (ép.             | 1    | de Binsencourt Je-                 |      |
|-----------------------------------|------|------------------------------------|------|
| Gilliart de Lattre)               | 1413 | hans                               | 1411 |
| Auxiel Haquinet                   | 1452 | de Bones Maigne (ép.               |      |
| Bande Adam                        | 1495 | Gontier de Mor-                    |      |
| Bansse Angniez (ép.               |      | court)                             | 1424 |
| Mahieu de Tainte-                 |      | de Bouzier Loys (la                |      |
| gnies)                            | 1442 | v <sup>e</sup> nee Croquevil-      |      |
| Bescohier Salmon                  | 1431 | lain)                              | 1445 |
| Bidane Jaque (ép. Col-            |      | de Brabant Jehan                   |      |
| lart Le Cornut)                   | 1403 | (l'ép. née Sauris)                 | 1438 |
| Bitranne Maigne                   | 1404 | de Brenbant Marguc-                |      |
| Buridan Angniès (v <sup>e</sup>   |      | rite (v <sup>e</sup> de Hermand    |      |
| Mahieu de Werque-                 |      | le Cocq)                           | 1435 |
| gneul)                            | 1460 | de Brenbant Margue-                |      |
| Carchenet Jehan                   | 1421 | rite                               | 1484 |
| Castelain Marie (ve               |      | de Brievelet Catherine             | 1411 |
| Willemme de                       |      | de Clermont Pasque (v <sup>.</sup> |      |
| Meules)                           | 1492 | Jehan Plansquielle)                | 1469 |
| Cordielle Jaquemart               | 1404 | de Couchielles Marie               | 1418 |
| Cotriel Katherine (v <sup>e</sup> |      | de Flormes Colard                  | 1426 |
| Jaques Hoghe-                     |      | de Frosières Jehan                 | 1458 |
| nen <b>se</b> )                   | 1462 | de Gaures Sainte                   | 1431 |
| Coustiet Colard                   | 1413 | de Grainraing Jehan                | 1452 |
| Dauette Jehenne (ép.              |      | de Gramcourt Olivier               | 1431 |
| Jehan Motturier)                  | 1455 | de Grantrain Thomas                | 1452 |

| de Guinghien Béatris            |      |
|---------------------------------|------|
| (v <sup>e</sup> Jehan de Quar-  |      |
| tes)                            | 1459 |
| de Hardines Jaque-              |      |
| mart                            | 1438 |
| de Heuchien Pierre              |      |
| (la v <sup>e</sup> née de Velle |      |
| Jehenne) (2 ex.)                | 1434 |
| de Hornut Catherine             |      |
| (v <sup>e</sup> de Jehan Thié-  |      |
| begot, dit Mangier)             | 1432 |
| de le Canessière Elay-          |      |
| ne (ép. Jaquemart               |      |
| Desenwis)                       | 1468 |
| de le Hanerie Guille-           |      |
| bert)                           | 1438 |
| de le Houe Maigne (ve           |      |
| de Jehan de le Tray-            |      |
| son et ép. de Jaque-            |      |
| mart de Thuns)                  | 1406 |
| de le Houe Margue-              |      |
| rite (v <sup>e</sup> Guillaume  |      |
| du Bos)                         | 1438 |
| de le Rocamgne Ha-              |      |
| quinet                          | 1458 |
| de Lonnaing Henry               | 1419 |
| de Maloi Maigne (v <sup>e</sup> |      |
| Mahieu Godescault               | 1418 |
| de Monpichon Jehan              |      |
| (l <b>a</b> v <sup>e</sup> )    | 1407 |
| de Monnaulx Jehan               |      |
| (l'ép.)                         | 1450 |
| de Montvaulx Pier-              |      |
| ronne (v° Mikiel de             |      |
| Lannois)                        | 1497 |
| de Morcourt Gontier             |      |
| (l'ép.)                         | 1424 |
| de Piéronne Cathe-              |      |
| rine (ve Gilles Flo-            |      |
| ridas)                          | 1423 |

| de Quasines Jehenne                    |      |
|----------------------------------------|------|
| (v <sup>e</sup> Jehan Buée)            | 1413 |
| de Reniel Marie                        | 1478 |
| de Rieniel Julien                      | 1483 |
| de Rostelen Jehan                      | 1474 |
| des Emvis Jaquemart                    |      |
| (l'ép.)                                | 1468 |
| des Emvis Jaquemart                    | 1492 |
| des Enwis Maigne (ve                   |      |
| Jehan de Baissy)                       | 1438 |
| des Enwis Maigne (v°                   |      |
| Jehan de Baissy)                       | 1449 |
| Desfarvacques Arnoul                   |      |
| (l'ép. n e Fayant)                     | 1438 |
| Des Reniaux Jehan                      | 1444 |
| de Taintegnies, dit                    |      |
| Brangière, Mahieu                      |      |
| (l'ép. née Bansse)                     | 1442 |
| de Taintegnies, dit                    |      |
| Brangière, Mahieu                      |      |
| Brangière, Mahieu<br>(l'ép. née de Ca- |      |
| lonne)                                 | 1452 |
| de Taintegnies, dit                    |      |
| Brangière, Mahieu)                     | 1457 |
| de Touwart Jehane (ve                  |      |
| Guillaume Fernesty)                    | 1474 |
| de Veures Robert                       | 1438 |
| de Viesvaing Regnault                  |      |
| (la v <sup>e</sup> )                   | 1438 |
| de Viestain Regnault                   | 1438 |
| de Vuillemont Jehenne                  | 1419 |
| de Werquegneul Ma-                     |      |
| hieu                                   | 1460 |
| de Weules Ysabiel                      |      |
| Bauderchon Benoit)                     | 1464 |
| du Bos Jehenne (ép.                    |      |
| Jaques Demetières)                     | 1451 |
| du Buisson Maigne,                     |      |
| dite de Froyane (ép.                   |      |
| Sanisson Ghiton)                       | 1449 |
|                                        |      |

\*

| du Bus Guillebert (la           |      |
|---------------------------------|------|
| v <sup>e</sup> née du Pruk)     | 1481 |
| du Forgoir Simon                | 1438 |
| Duicg Jehenne (ép.              |      |
| Jehan Broedere)                 | 1468 |
| du Mortier Jaque (ve            |      |
| Jehan Houslau)                  | 1482 |
| du Pret Anthoinne               |      |
| (l'ép. née Descrois-            |      |
| sons)                           | 1488 |
| dou Pret Jehans, dit            |      |
| le Mousvier                     | 1405 |
| Flaboult Jehan                  | 1448 |
| Fremoult Jehan, dit             |      |
| Cordewanier                     | 1406 |
| Gargatte Béatrix (ép.           |      |
| Loys Pryen)                     | 1458 |
| Ghiton Sanison (l'ép.)          | 1449 |
| Gondelive Jehenne               | -    |
| (ép. Jehan le Prin-             |      |
| ce)                             | 1469 |
| Hanie Jehenne (v°               |      |
| Emry le Cocq)                   | 1473 |
| Hazonarde Piéronne              | 1419 |
| Larmnez Jehan                   | 1459 |
| Le Bernyère Jehenne             |      |
| (ép. Piérart Mallet)            | 1413 |
| Le Brun Jehan (la ve            |      |
| née le Merchière,               |      |
| dite de Coutongne)              | 1430 |
| Le Cocq Encry (la               |      |
| v <sup>e</sup> )                | 1473 |
| Le Cocq Hermand (la             |      |
| v <sup>e</sup> née de Brenbant) | 1435 |
| Le Cocq, dit Dagne-             | 1.00 |
| chin Jehan                      | 1484 |
| Le Gondalier Jehan              | 1.01 |
| $(la v^{\epsilon})$             | 1487 |
| Le Maistre, dit de              |      |
| Hahim Jehan)                    | 1438 |
|                                 |      |

| Le Mept Marie           | 1424         |
|-------------------------|--------------|
| Le Nadre Biétris        | 145 <b>6</b> |
| Le Nenbe Marguerite     | 1477         |
| Lenrion Colart          | 1477         |
| Le Poinche Ghertrond    | 1418         |
| Le Prince Jehan (l'ép.) | 1464         |
| Le Rocquegnies Tas-     |              |
| nuot                    | 1497         |
| Lestouaniau Oudart      |              |
| (la v <sup>e</sup> )    | 1473         |
| Lidiencles Jaquemart    | 1409         |
| Lonnet Pieraat          | 1467         |
| Lonniel Baudart         | 1466         |
| Manduyère Jehan         |              |
| (l'ép. née Dadeux)      | 1426         |
| Manmonte Oudart         | 1439         |
| Mauldais Engneron       |              |
| (la v <sup>e</sup> )    | 1458         |
| Mediane Caterine (ép.   |              |
| Gondalier Jehan)        | 1419         |
| Mottarier Jehan (l'ép.  |              |
| née Dauette)            | 1455         |
| Orionne Maigne (ép.     |              |
| Jehan de Mor-           |              |
| maulx)                  | 1450         |
| Oslin Absalon           | 1429         |
| Oskim Absalon (la       |              |
| v <sup>e</sup> ) .      | 1449         |
| Piédanar Jehan (l'ép.)  | 1449         |
| Poulviau Jehan          | 1458         |
| Rys Marie (ép. Colart   |              |
| Catrel)                 | 1493         |
| Sanris Angniès (ép.     |              |
| Jehan de Brabant)       | 1438         |
| Scebelle Guy (la ve     |              |
| née le Pointre)         | 1436         |
| Scontet Ysabiel (ve     |              |
| Jaquemart Tyon)         | 1468         |
| Solceshouwers Jehan,    |              |
| dit le Bouchier         | 1405         |
|                         |              |

Teuriel Jehan Thiébegot, dit Maugier (la v<sup>e</sup> née de Hormet) 

| Visure M    | argherite   |      |
|-------------|-------------|------|
| (ép. Olivie | er le Fort) | 1421 |
| Yenwain Tr  | istan       | 1478 |

## COMPTES DE TUTELLE & D'EXÉCUTION TESTAMENTAIRE

obedo-

| Bacheler Catherine<br>(v <sup>e</sup> de Beringhes |        | Davesnes Jaques (la<br>v <sup>e</sup> née de Crespel- |      |
|----------------------------------------------------|--------|-------------------------------------------------------|------|
| Rumot)                                             | 1440   | laines, dite Haniel)                                  | 1415 |
| Bernard Jehenne (v <sup>e</sup>                    |        | Davesnes Jaques (la                                   | 1110 |
| Jehan de Baudren.                                  |        | ve née de Crespelai-                                  |      |
| ghien)                                             | 1497   | nes, dite Hanielle)                                   | 1418 |
| Bernuit Jaquemart                                  | 1427   | Davesnes Jaquelotte )                                 |      |
| Buée Pieronne (ép.                                 |        | Davesnes Haquinet                                     |      |
| Nicaise de le Sines)                               | 1499   | Davesnes Cattron                                      | 1419 |
| Chanmart, dit le Mer-                              | 1100   | Davesnes Maignon                                      |      |
| chier Haquinot                                     | 1482   | Davesnes Mariette                                     |      |
| Chanmart, dit le Mer-)                             |        | de Bourdiauduis Pie-                                  |      |
| chier Olivet                                       | 1 (170 | rart (la v <sup>e</sup> )                             | 1462 |
| Chanmart, dit le Mer-                              | 1479   | de Buissi Mahieu                                      | 1427 |
| chier Colin                                        |        | de Coiseaucourt Jehan                                 | 1450 |
| Chanmart, dit le Mer-)                             |        | de Coulongne Jehane                                   |      |
| chier Olivet                                       |        | (v° Piérart de Bour-                                  |      |
| Chanmart, ditle Mer-                               | 1482   | diauduis)                                             | 1462 |
| chier Colin                                        |        | de Crespelaines, dite                                 |      |
| Chanmart, dit le Mer-)                             |        | Hanielle (v <sup>e</sup> de Ja-                       |      |
| chier Olivet                                       | 1487   | ques Davesnes)                                        | 1418 |
| Chanmart, dit le Mer-                              | 1487   | de Crespellaines, dite                                |      |
| chier Colin                                        |        | Hanielle Catherine                                    |      |
| Cousturier Catherine                               |        | (ve Jaques Davesnes)                                  | 1415 |
| (ép. Gillart Martin)                               | 1485   | de Florins Colart                                     | 1427 |
| Couveresse Leuren-                                 |        | de Hainecourt Sandre                                  | 1438 |
| che (ve Piérart                                    |        | de le Sines Nicaise                                   |      |
| Lecocq)                                            | 1440   | (l'ép.)                                               | 1499 |

#### ADDENDA.

| - | 196 | - |
|---|-----|---|
|---|-----|---|

| de Nieules Jaquemart         | 1428 | Estalufrielle Jehenne             |      |
|------------------------------|------|-----------------------------------|------|
| de Nieules Haquinet)         |      | (ép. Jehan de Quar-               |      |
| de Nieules Jaspardin         | 1450 | mont)                             | 1438 |
| de Nieules Andriette         |      | Le Maieresse Cathe-               |      |
| de Quinghien Arnoul          |      | rine                              | 1415 |
| dit le Ducqure et            |      | Le Quieutillière Je-              |      |
| Sandre de Rosut              | 1452 | henne ( <del>v</del> e Théri      |      |
| de Rosut Sandre et Ar-       |      | Pensée)                           | 1418 |
| noul de Quinghien,           |      | Maldeurée Jehan, dit              |      |
| dit le Ducquer               | 1452 | de le Courbe (la v <sup>e</sup> ) | 1448 |
| des Huves Agniès (ve         | 1.00 | Maumoute Oudart                   | 1441 |
| Martin Desemalle.            |      | Parsiz Arnoul                     | 1439 |
| dit du Torgoir)              | 1479 | Queutelare Jaques (la             |      |
| Desremaux Jehan (la          |      | V <sub>6</sub> )                  | 1440 |
| ve) 2 ex.                    | 1433 | Renonnet Jehan                    | 1403 |
| de Thumèdes Alard (la        | 1400 | Reulin Haquinet                   | 1413 |
| •                            |      | -                                 | 1410 |
| v <sup>e</sup> née le Barbi- |      | Vigreux Gille (la ve              |      |
| resse)                       | 1418 | née du Maresgniel)                | 1403 |

DELENDA.

\_

-

| Rumet de Beringhes)1440chier OlivetBermut Jaquemart1427Chaumart, al. le Mer- | Bacheler Catherine (ve |      | Chaumart, al. le Mer-           |      |
|------------------------------------------------------------------------------|------------------------|------|---------------------------------|------|
| Bermut Jaquemart 1427 Chaumart, al. le Mer-                                  | Rumet de Beringhes)    | 1440 | chier Olivet                    | 1497 |
|                                                                              | Bermut Jaquemart       | 1427 | Chaumart, al. le Mer-           | 1407 |
| Bernard Jehenne (v <sup>e</sup> chier Colin                                  | Bernard Jehenne (ve    |      | chier Colin                     |      |
| Jehan de Braudren- Converesse Leuren-                                        | Jehan de Braudren-     |      | Converesse Leuren-              |      |
| ghien) 1497 che (v <sup>e</sup> Piérart Le-                                  | $\mathbf{g}$ hien)     | 1497 | che (v <sup>e</sup> Piérart Le- |      |
| Buée Piéronne (ép. cocq) 1440                                                | Buée Piéronne (ép.     |      | cocq)                           | 1440 |
| Nicaise le Smes) 1499 Cousturior Catherine                                   | ,                      | 1499 | Cousturior Catherine            |      |
| Chaumart, dit le Mer- (ép. Gillart Martin) 1485                              | Chaumart, dit le Mer-  |      | (ép. Gillart Martin)            | 1485 |
| chier Haquinot 1482 Danclare Jacques 1449                                    |                        |      | Danclare Jacques                | 1449 |
| Chaumart, dit le Mer-) Dane Jaquelotte                                       |                        |      | Dane Jaquelotte)                |      |
| chier Olivet 1479 Dane Haquinet                                              |                        | 1479 | Dane Haquinet                   |      |
| Chaumart, dit le Mer- Dane Cattron   1419                                    | Chaumart, dit le Mer-  |      | Dane Cattron                    | 1419 |
| chier Colin Dane Maignon                                                     | chier Colin            |      |                                 |      |
| Chaumart, al. le Mer-                                                        | Chaumart, al. le Mer-  |      | Dane Mariette                   |      |
| chier Olivet 1482 Davesnes Jacques (la                                       | chier Olivet           | 1482 | Davesnes Jacques (la            |      |
| Chaumart, al. le Mer-                                                        | Chaumart, al. le Mer-  |      | -                               |      |
| chier Colin   laines, dit Hamiel) 1415                                       | chier Colin            | j l  | laines, dit Hamiel)             | 1415 |

| Davesnes Jaques (la              | 1     | Martin Desemalle,                            |       |
|----------------------------------|-------|----------------------------------------------|-------|
| v <sup>e</sup> née de Crespelai- |       | dit du Torgoir)                              | 1479  |
| nes, dite Hamelle)               | 1418  | Desreniaux Jehan (la                         |       |
| de Bourdiaudius Pié-             |       | v <sup>e</sup> ) 2 ex.                       | 1433  |
| rart (la v <sup>e</sup> )        | 1442  | de Thumedas Alard                            |       |
| de Bruissi Mahieu                | 1427  | (la v <sup>c</sup> née le Barbi-             |       |
| de Coulongne Jehane              | 1421  | resse)                                       | 1478  |
|                                  |       | du Rosut Landre et                           | 1470  |
| (v <sup>e</sup> Piérart de Bour- | 1462  | Arnoul de Qain-                              |       |
| diaudius)                        | 1402  |                                              | 1 (59 |
| de Crespelaines, dit             |       | ghien, dit le Ducque<br>Estalufuelle Jehenne | 1402  |
| Hamelle (ve de Ja-               | 1.000 |                                              |       |
| ques Davesnes)                   | 1418  | (ép. Jehan de Quar-                          | 1 400 |
| de Crespellaines, dite           |       | mont)                                        | 1438  |
| Hamielle Catherine               |       | le Maicresse Catherine                       | 1415  |
| (v <sup>e</sup> Jaques Davesnes) | 1415  | le Quientillière Je-                         |       |
| de Criseaucourt Jehan            | 1450  | henne (v <sup>e</sup> Théri                  |       |
| de Flormès Colart                | 1427  | Pensée)                                      | 1418  |
| de Hamerourt Sandre              | 1438  | Maldenrée Jehan, dit                         |       |
| de le Smes Nicaise               |       | de le Courbe (la v <sup>e</sup> )            | 1448  |
| (l'ép.)                          | 1499  | Manmoute Oudart                              | 1441  |
| de Meules Jaquemart              | 1428  | Pursiz Arnoul                                | 1439  |
| de Meules Haquinet )             |       | Quentelare Jaques (la                        |       |
| de Meules Jaspardin              | 1450  | V <sup>e</sup> )                             | 1440  |
| de Meules Andriette              |       | Renouvet Jehan                               | 1403  |
| de Quinghien Arnoul,             |       | Reulm Haquinet                               | 1413  |
| dit le Ducque et                 | i     | Vigrens Gille (la ve                         |       |
| Sandre de Rosut                  | 1452  | née du Maresgniel)                           | 1403  |
| des Hunes Agniès (v <sup>e</sup> |       |                                              |       |
|                                  | 1     |                                              |       |

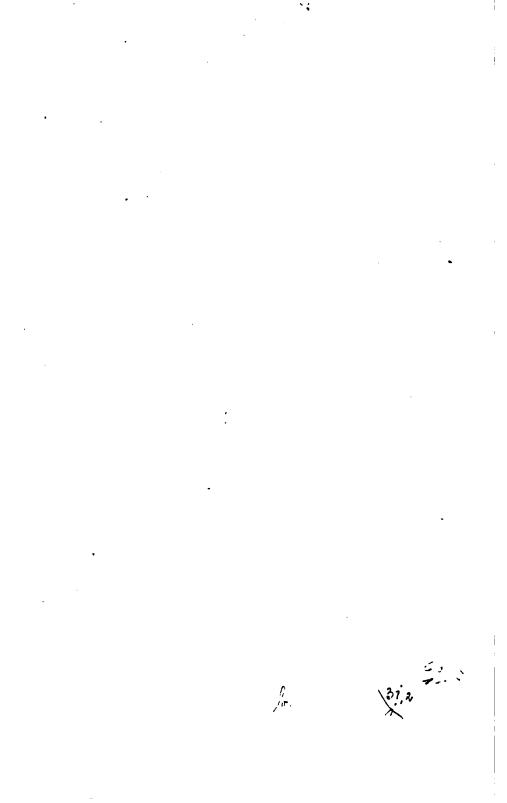
#### CORRIGENDA.

Page 98, col. 1<sup>re</sup>, depuis Lecocq Jan, 1496, jusque page 99, col. 1<sup>re</sup>, Le Courte Jchenne (v<sup>e</sup> Gilles Thuriel), 1412, à placer page 95, col. 1<sup>re</sup>, entre Le Cocq, dit Aguechin Jehan, 1472 et . Le Curesse Angniès (v<sup>e</sup> Gilles le Senescault), 1426.

Tournai, typ. Casterman. 1188

. - . -• • .

. . *•* . • • : · · · · · · • . . .



· •

. .

.



· · · . . • . . · • . . . : . · .

